



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Romania

Société des amis
de la Romania

146

F'18



ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remembrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.

WAGE.

18^e ANNÉE. — 1889



PARIS
F. VIEWEG, LIBRAIRE-ÉDITEUR
E. BOUILLON ET E. VIEWEG
successeurs
67, RUE DE RICHELIEU

AN

1857

1858

1859

1860

1861

1862

1863

1864

1865

ROMANIA

REVUE TRIMESTRIEL

REVUE A L'ETUDE

DES LITTÉRATURES ROMANES

REVUE 1900

REVUE et Gaston PARIS

Par un comité des auteurs
Les uns et les autres et les autres
Paris

ce al
ciclo
alogo
ar dei
andi »,
erte »,

origine
a stessa
n fosse,
chiamata
onne del
ssero già
di Pipino
tende che
nevan per
tutto all'
ne non nel
fra le popo-

rica reale e
tite ben più

**LIBRARY OF THE
LELAND STANFORD JR. UNIVERSITY.**

a. 46597

NOV 5 1900

CONTRIBUTI ALLA STORIA

DELL' EPOPEA E DEL ROMANZO MEDIEVALE¹

VII.

L'ONOMASTICA ITALIANA E L'EPOPEA CAROLINGIA.

L'adozione venutaci ad apparire così singolarmente precoce al di qua delle Alpi per taluno fra i nomi cavallereschi del ciclo brettone, trova in parte la spiegazione sua in un fatto analogo ch' ebbe a precedere. Quando s'incominciò a battezzar dei figlioli « Artù » e « Galvano », già s'era avvezzi ai « Rolandi », ai « Rinaldi », agli « Uggeri », ai « Miloni », alle « Berte », ossia all' onomastica dell' epopea carolingia.

Avvezzi, per un procedimento naturale affatto, dove in origine l'intenzione non era entrata per nulla. Sgorgando dalla vita stessa e pretendendosi riflesso della realtà anche più assai che non fosse, l'epopea franca non poteva non esser popolata di gente chiamata in gran parte non altrimenti che gli uomini e le donne del tempo. Moltissimi tra quei nomi, quando pure non fossero già passati in Italia, ebbero a passarci allorchè le conquiste di Pipino e di Carlo seminarono di Franchi la penisola. E s'intende che non rimasero semplicemente tra coloro che appartenevan per sangue a cotale schiatta : essi vennero a propagarsi tutto all' intorno, allo stesso modo e per le cause stesse, sebbene non nel grado medesimo, com' era seguito antecedentemente fra le popolazioni romane dei territorii gallici.

Divulgatisi i canti, le convenienze tra l'onomastica reale e quella della poesia dovettero qui da noi essere avvertite ben più

1. *Romania*, XVII, 355.

Romania, XVIII.

che non avvenisse oltralpe, ed essere valutate in maniera diversa. Gli è che da un lato quei nomi, per quanto divulgati, erano pur sempre assai meno usuali; dall' altro, quei canti, invece di costituire un tutto indissolubile, e però indiscernibile, colla vita di coloro che li venivano ascoltando, erano e rimanevano qualcosa di straniero, che per secoli continuò anche a recitarsi in un linguaggio più o meno esotico. Però le menti dovevano qui esser tratte a chiedersi oscuramente un perchè della rispondenza che sopra si diceva; e, mal sapendo figurarsi, in tanta assenza di criteri storici, che siffatti nomi gli eroi li dovessero in origine agli uomini volgari, avevano a immaginare che gli uomini li avesser presi dagli eroi. O non s'era forse condotti a pensare così anche solo dall'apparente analogia con quel che seguiva rispetto ai santi ed ai martiri, ai quali, sebbene in misura incomparabilmente minore di adesso, dei nomi, dalla popolazione indigena soprattutto, si chiedevan bene anche allora?

Data una condizione siffatta degli spiriti, era naturale che dall' epopea si venissero a trasportar nella vita anche nomi che i poeti avevano fabbricato essi medesimi oppure contorto; o che, sbalestrati dalla poesia lontano dalle loro terre native, vivevano nel paese unicamente dentro ai racconti. Buon per noi : giacchè soltanto da queste labbra ci è dato di raccogliere testimonianze veramente esplicite.

Di qui si vede quanto siano diverse le condizioni del ciclo bretonne e dei cicli francesi : per quello pressochè tutti i nomi possono valere; per questi invece solo una piccola parte. E non è neppur sempre facile il decidere, se un nome valga, oppur no. Per sincerarsi, a due mezzi particolarmente mi par da ricorrere : l'uno cronologico, l'altro geografico. Non potranno ritenersi d'introduzione epica i nomi che continuino ad apparirci per quanto si risalga addietro, tanto da raggiungere o da accostarsi di molto al periodo delle immissioni copiose di sangue franco. E unicamente con riserve, o in condizioni specialissime, s'avrà il diritto di giudicar tali quelli che ci siano offerti dai territori francesi al modo medesimo come dall' Italia.

L'applicazione di questi criteri porta subito all' eliminazione ben dolorosa dei nomi su cui soprattutto si sarebbe desiderato di poter fare assegnamento, perchè son quelli dei personaggi epici che dovettero esercitare sulle menti un' azione più viva. Nulla ci provano i Carli, i Rolandi od Orlandi, i Buovi, i

Rinaldi, gli Uggeri. E insieme è a far gitto d'una moltitudine di altri nomi maggiori e minori. Alda, Amerigo, Amico, Amone, Angelieri, Anselmo, Arnaldo, Astolfo, Baldovino, Beltramo, Berlinghieri, Berta, Borello, Bosone, Dodone, Gherardo, Gisberto, Guerino, Guglielmo, Guicciardo, Ivo od Ivone, Milone, Morando, Pipino, Rinoardo, Sinibaldo, Ugo, e non so quanti e quanti altri, riescono arnesi inservibili. Insomma, da un' apparenza di stragrande ricchezza, ci s'ha da rassegnare a vederci ridotti a una relativa povertà.

E i primi passi che ci accade di muovere son passi incerti, o anche proprio ci conducon colà, donde la prudenza vuole che ci si ritragga. Alletta a prima giunta un « Alimundus » spettante al territorio astigiano, ch' era già morto nel 1025¹ : alletta, perchè l'Euamont, Almonte, cui esso fa pensare, è l'eroe supremamente cavalleresco di un' azione che si svolge in Italia ; ma posto pure che i nomi siano da identificare — cosa molto dubbia² — l'origine germanica di *Almonte*³, e l'occorrere che fa anche più addietro quello che a me pare il suo etimo⁴, riducono a così scarsa misura la probabilità dell' origine epica, da far sì che l'esempio sia da citare soltanto per dar saggio delle seduzioni contro cui s'ha da star bene in guardia.

1. « Ego Tebaldus filius quondam alimundi » : *Mon. Hist. Pat., Chart.*, I, 446. Poichè citando questa raccolta sarà quasi sempre ai volumi delle carte che intenderò di riferirmi, terrò quindi innanzi per sottintesa l'indicazione, contentandomi anche della sigla *M. H. P.*

2. Fomentano i dubbi in proposito, col dar prova che in *Alimondo* non si possa trattare alla leggiera quell' *i*, e il casato *Alimonda*, e gli *Arimondi* che accade d'incontrar poi. Uno notevole perchè astigiano ancor esso, mi vien sotto gli occhi nel Codice cosiddetto *de Malabayla*, edito dal Sella (n. 95). Un altro mi si offre, riverberatomi da un figlio, in tre carte del *Cod. dipl. Pad. dall' anno 1101 alla Pace di Costanza*, n. 1306, 1433, 1458. E qui, rannodandomi alla nota che precede, profitterò dell' occasione per avvertire che con un semplice *Cod. dipl. Pad.* vorrò sempre riferirmi a questa tra le due raccolte del Gloria, mentre aggiungerò una specificazione nei pochi casi in cui sia da citare il Codice *dal secolo sesto a tutto l'undecimo*.

3. *Orig. dell' Ep. fr.*, p. 263, n. 4.

4. *Ib.* Un « Agelmundus » era giudice a Pavia nel 991 (VIGNATI, *Cod. dipl. Laud.*, I, 33 sgg.). Segnerò anche « Martinus filio Petrus qui vocatur de Agimundo », testimonio in una carta comacchiese del 956 (MITTARELLI, *Ann. Camald.*, I, App., 61).

Pur circondandomi di amplissime riserve, potrò lasciarmi attrarre qualche pochino più da *Viviano*, occorsomi fino dal 1030¹, e che incontro poi al 1085², al 1104³, al 1109⁴, al 1110⁵, ecc. ecc. Sono indizi in favor suo l'apparizione, per quel tanto che mi risulta finora, non precocissima tra noi, e l'assenza dalle più fra le raccolte di carte francesi a cui son ricorso per confronti⁶: indizi, beninteso, d'un valore assai relativo. Il primo riceve nondimeno un' evidenza di cui è da tener conto dalla considerazione delle carte che si conoscono del territorio di Padova, le quali, mentre forniscono esempi in numero strabocchevole una volta che s'è messo il piede nel secolo XII, non ne danno invece, per quel ch' io veda, nessuno lungo l'antecedente, dentro ad un numero di pergamene minore di gran lunga, ma pur sempre assai considerevole⁷.

Avrò io a ricordare un *Ganellone* che sta sotto la data del 1040⁸? Ancorchè in certo qual modo mi ripugni, m'indurrò

1. *M. H. P.*, I, 489.

2. Nel documento originario di copiosissime donazioni fatte alla chiesa e al monastero di S. Pietro a Villanova « in comitatu Tarvisino », che si conserva all' Archivio dei Frari, e che dovrà ancora citarsi più di una volta. Porta la data del 29 aprile. Un Viviano ci apparisce come tenitore di una masseria « in villa que dicitur sancti Zenonis ».

3. MURATORI, *Ant. It. M. Ae.*, III, 1106.

4. Spoglio Cecchetti (*V. Rom.*, XVII, 162, n. 6), sotto « Falier ».

5. Arch. di St. di Firenze, Provenienza « Passignano ». L'atto è rogato in Barberino.

6. Queste raccolte sono state i *Cartulaires* dei monasteri di Saint-Père de Chartres, Saint-Victor de Marseille, Beaulieu, Savigny, Ainay, tutti compresi nella *Coll. de doc. inéd. sur l'hist. de France. Viviani* non s'hanno che nel primo: ivi bensì in numero piuttosto considerevole.

7. Non dico ciò solo dietro l'esame dell' Indice, dichiaratamente incompleto, di cui s'ha a contentare la prima delle due raccolte del Gloria. Ho pur scorso le carte: il che non vale tuttavia ad assicurarmi che qualche esempio non mi possa esser sfuggito. Ma resterà perlomeno indubitabile una rarità ben grande.

8. « Signum manibus uuanelloni » in un documento di Sangano presso Torino: *M. H. P.*, II, 134. Avrebbe qui mai il nome del luogo, con quella sua apparenza d'essere un *San Gano*, dato una spinta qualsiasi? — Un *Gano* affatto illusorio è quello che parrebbe di trovare siccome padre nel 1040 stesso, al

comunque a rammentarlo, avuto riguardo alla molta rarità così in Italia come fuori¹. Che se un nome siffatto, in quanto appartiene all' epopea, suona non meno infame che famoso, s'ha da tener conto che in Gano noi ci troviamo dinanzi una figura tutt' altro che priva in origine e per un pezzo di parti nobili², e che d'altronde nel Medio Evo, di nomi, e non di soprannomi soltanto, da cui parrebbe si dovesse rifuggire, c'è una singolare abbondanza. Gli è così — senza uscire dal nostro dominio — che proseguendo potrem vedere adottati pur quelli di saracini non adorni nient' affatto delle attrattive di Almonte³; e gli è così

piede di una carta di Arquà, pubblicata dal Mittarelli, *op. cit.*, II, App., 85-87, e riprodotta dal Gloria, *Cod. dipl. Pad. dal sec. sesto*, n. 140: « Signum manum Martinum de Gano ». Neppur l'ombra d'un dubbio che non sia da legger « degano », ossia « decano », come il Gloria sospetta. E « degani » vorrà ben leggersi anche in un documento lodigiano del 1149, dove la stampa del Vignati, *Cod. dipl. Laud.*, I, 169, ha « Lanfrancus de Gani ».

1. I soliti *Cartulaires* non mi somministrano che due esempi schietti, entrambi, par bene, anteriori al mille, nella raccolta del monastero di Chartres (p. 42 e 60). Quanto ad un « Ganone » in quella marsigliese (n. 765), non è certo che sia nome di persona.

2. Notevole che questa sua nobiltà riesca a manifestarsi anche fuori della *Ch. de Rol.*, ossia in ambienti dov' è un' impressione complessiva, e quindi pericolosissima per lui, quella che noi ci s'ha da aspettare. Si guardi al *Fierabras*. Ivi (v. 4974 sgg.) Aloris propone a Gano di abbandonar Carlo in un gravissimo pericolo :

Or porrons avoir France a no commandement;
Vos peres sera rois....

Gano risponde come potrebbe rispondere il barone più leale :

Ne plaice Dieu, dist Guenes, le pere onipotent,
Que ja vers mon signeur faice traitement....
Mils aim avoir le teste et les membres caupès
Que mon pooir ne face; ja n'en serai blamés.

E tuttavia l'eco di Roncisvalle può tanto qui pure, che Gano è stato chiamato poco prima « li traïtes » (v. 4871); e da lui s'è avuto più addietro un consiglio, prudente se si vuole, ma tutt' altro che generoso (v. 4415 sgg.).

3. Se da un mondo remoto e fantastico riporteremo gli sguardi ad uno prossimo e reale, non meno degli *Almonti* intenderemo subito i tanti *Saladini*, copiosi specialmente in territorio ravennate, ed anche i più rari *Norandini* (cfr. *Le Fonti dell' Orl. Fur.*, p. 242); ma riusciranno invece singolari a prima giunta i *Solimani*, i *Soldani*, i *Corborani*. Cogli esempi si va molto addietro.

che si poteva appunto chiamarsi e *Saraceno*, e *Pagano*, e *Turco*, e che altro so io¹. Perfino dei *Caifa* e dei *Caini* accade d'incontrare²! E un argomento quasi inoppugnabile per dover

Un Solimano da Corte — tra Padova e Chioggia — ci si fa innanzi nel 1123 (*Cod. dipl. Pad.*, n. 143), ed era già morto ai 23 di novembre del 1129 (n. 194): probabilmente da qualche mese soltanto (V. i testimoni del n. 188). Un Soldano trovo in una pergamena dell'aprile 1133, appartenente alla serie assai copiosa che l'Archivio di Stato di Milano ha raccolto dal Monastero della Madonna del Monte sopra Varese. Un Corborano da Mola mi si presenta col suo padre Amizone in un atto lodigiano del 1146 (VIGNATI, *op. cit.*, I, 148); e un altro « Corbolanus » — per un nome siffatto un secondo esempio non riesce superfluo, specialmente se ce lo fornisce una regione diversa — incontreremo in territorio di Padova sei anni appresso (*Cod. dipl. Pad.*, n. 563). — O in che modo vorrà immaginarsi che una merce siffatta fosse importata fra noi? — Per *Soldano* e *Solimano* non mi prenderò l'arbitrio di pensare ad altro che ad un' importazione diretta dall'oriente; ma per *Corborano* non so rattenermi dal mettere avanti l'ipotesi che sia forse in giuoco quello stesso fattore di cui andiamo indagando altri effetti; ossia, che l'introduzione si deva ai poemi francesi e provenzali intorno alla prima crociata, dove il personaggio che così si chiama occupava un gran posto.

1. Non si può credere quanto i *Saraceni* e i *Pagani* occorran numerosi. Entrambi i nomi trovo p. es. in una stessa carta del 1066 (MITTARELLI, *op. cit.*, II, App., 208) e in una del 1079 (*ib.*, 277); e un'altra del 1132 mi dà fra i testimonii un Pagano, un Paganello, e due figlioli di uno o due diversi Pagani, più, in ufficio di giudice, un Saraceno (*Id.*, III, App. 339). Tutte e tre queste carte spettano ad Arezzo o al suo territorio: è rogato invece in Val d'Èra un documento del 1102, con un Pagano che ha un Saraceno per padre (*ib.*, 172). Meno copiosi, ma pur sempre non rari nient' affatto, sono i *Turchi*: rispetto al qual nome rammenterò l'aneddoto di Turco de' Turcoli e Paolo II, narrato dal Cardinal Jacopo da Pavia e riferito dallo Zenò nelle note al Fontanini (*Bibl. dell' Eloq. It.*, ed. del 1753, II, 196). Col tempo s'era cominciato, si vede, a diventare alquanto meticolosi. Dei vescovi *Pagani* se ne possono nei secoli antecedenti raccogliere a dozzine.

2. « Caiphas », *Cod. dipl. Pad.*, n. 1197 (a. 1175); « Dominicus Caino » e « Maria de Caino », *ib.*, n. 584 e 1004 (a. 1153 e 1170). Si trattasse pur anche, quanto a Caino, di un soprannome, esso avrebbe sempre valore per noi, una volta che, buono o mal grado, si vede accettato. Strano non meno, quanto all'apparenza, ma in altra maniera, un Macone in una pergamena del 31 gennaio 1128 all'Archivio di Stato di Lucca; strano s'intende, se il Macone è ciò che la mente corre subito a supporlo, e non qualcosa di affatto diverso.

ammettere che la derivazione epica non sia nemmeno nel caso nostro da escludere come impossibile, s'ha nell' incontro di Gani anche nei secoli successivi, quando sul capo del traditore di Roncisvalle gravava indubbiamente l'odio di tutti. Un « Ganelus de Vazola » è nel testamento trevigiano del 1138 così ricco di Artù¹; un « Gano Bonavita » — curioso e forse intenzionale l'accoppiamento — viveva a Fermo sul declinare del secolo XIII².

Tronco per ora di proposito la serie dei tentennamenti, omettendo cose meritevoli certo quanto a sè di discussione, ma che qui ci ritarderebbero di troppo³, per venire senz' altro a una relativa sicurezza. Almeno questa sicurezza per conto mio me la sento quando m' imbatto negli *Olivieri*. Se n'abbiano pure anche nella regione gallica : l'etimologia comincia dal farmi capire che il nome dovrà essere indigeno dei territori meridionali⁴. Se poi rifletto che verso la regione degli ulivi ci trasporta anche la patria leggendaria del fido compagno d'Orlando, se considero che non lungi da Vienna mi s'affaccia l'esempio più antico fornitomi dalle mie solite raccolte⁵, se osservo che in generale anche gli Olivieri transalpini non son punto solleciti ad apparire e che si mantengono poi scarsi pur nel

1. *Rom.*, XVII, 166.

2. TABARRINI, *Regesta Firmana*, nel volume intitolato *Cronache della Città di Fermo*, 4° dei *Docum. di St. Ital. pubbl. a cura della R. Deputaz. di St. Pat. per le Prov. di Tosc. ecc.*, Firenze, 1870, p. 492.

3. A una discussione c'inviterebbe *Amelio*, contro il quale non s'hanno quelle chiare ragioni d'ostracismo che colpiscono il suo fido *Amico*. Sennonchè il problema è intricato in maniera, da non potersi contentare di quell'esposizione succinta che la dubbiozza dei risultati avrebbe qui ad imporre.

4. Nulla si muta alla cosa perchè il nome, s'io vedo bene, non vada identificato con quello dell' albero, bensì piuttosto colla designazione di un mestiere o di un attributo o qualità personale qualsivoglia, che si riferisca ad esso od al suo frutto : venditore di olive, fornitore di rami d'ulivo per gli usi del culto, portatore d'un ramo siffatto (cfr. *palmiere*) con significato simbolico, o che altro si voglia.

5. È un « S[ignum] Oliverii » in un documento del *Cartulaire* di Savigny, mancante di data precisa, ma da collocarsi intorno all' anno mille (n. 388). Ed oltre a questo primo esempio trovo qui anche il secondo di valore sicuro, in un atto del 1087 (n. 825, « Ego Oliverius », « S. Oliverii »).

secolo XII¹, non posso trattenermi dal pensare che la propagazione sia nella Francia stessa dovuta, almeno in grandissima parte, a colui, dal quale il nome ripete tutto il suo splendore. Ma quand' anche non volessi pensar ciò per la Francia, lo dovrei sempre pensar per l'Italia, dove le tendenze a prender nomi dal mondo poetico sono indiscutibili, e dove solo il deuteragonista di Roncisvalle è atto a spiegarci, in che modo gli Olivieri, assenti fin tardi, abbondino tanto nel periodo in cui sappiamo ben nota e lagrimata « la dolorosa rotta² ». E ci son casi che non ci lasciano assolutamente dubbiosi sul significato. O dubiteremo noi quando ci s'incontrerà in Olivieri che abbian messo nome Orlando a un figliolo³? Oppure quando, in una pergamena del marzo 1145, vedremo chiamarsi Rolando ed Oliviero due fratelli⁴? Ma una volta che ci dobbiam render

1. Beaulieu dà un esempio da mettersi fra il 1097 e il 1107 (n. 120, « S. Bernardi Olivarii capellani Sancti Primi »), ed uno da collocare fra il 1190 e il 1197 (n. 192, « Oliverius del Bosc »); Saint Victor uno del 1143 (n. 971, « W. Oliverius »), oltre ad uno poi del 1235 (n. 993, « Olivarius clericus »); Saint-Père non fornisce nulla. Da avvertire che l'esempio più antico di Beaulieu potrebbe prendersi anche qual nome del padre, in maniera da doversi riportare indietro d'una generazione.

2. Di questa frequenza potrà riuscire dimostrazione quanto mai spiccia ed efficace un' occhiata all' Indice del t. II *Cb.* dei *M. H. P.*, dove non so se la schiera degli Olivieri non voglia forse ingrossarsi anche con una parte di quelli che ci son dati come *Alinerii*. Da vedere segnatamente sotto « Ianuenses vel Ianuæ degentes » quanti Olivieri contemporanei ci offra una sola città.

3. Il caso mi si presenta nella copia di una carta lucchese del 1181, eseguita da un « Orlandus Oliverij Judex et Notarius Domni Regis Federici » (*Memorie e Documenti per servire all' Istoria del Ducato di Lucca*, t. IV, p^e 2^a, App., p. 145). Re Federico non può essere che Federico II prima del novembre 1220. L'esempio, come si vede, è relativamente tardo; e mi rassegnò a citarlo solo provvisoriamente, fino a che non ne abbia uno migliore da sostituire. Chè, se l'Oliviero che qui ci si affaccia, per sè stesso risale abbastanza addietro, bisogna osservare che il senso cavalleresco del nome suo riesce dimostrato solo dal momento del battesimo di Orlando. Niente difficile che al pari del nipote si chiamasse Orlando anche il nonno, ossia il padre dell' Oliviero nostro; ma chi potrebbe asserirlo?

4. La pergamena è all' Archivio di Stato di Milano, e proviene dal monastero pavese di S. Pietro in Ciel d'Oro. Accanto a Rolando ed Oliviero s'hanno altri fratelli; ma i nostri due vengon di seguito, e nel testo (« rolan-

conto in questa maniera degli Olivieri di adesso, vorrà bene la logica — ripeto suppergiù un' argomentazione cui m'accadde di ricorrere anche a proposito della Tavola Rotonda¹ — che ci si renda conto così anche di quelli che ci si mostran più addietro, considerato che non trovano allacciamenti nel passato più remoto. Per tal modo, attraverso ad una serie che va naturalmente diradandosi mano mano che si risale², ma colla quale ci si spinge anche proprio nel cuore della penisola³, si arriverà

dum et olliverum ») e tra le sottoscrizioni (« Signa Manuum..... rolandi et oliverii »), dando ragion di pensare che le loro nascite fosser contigue e si seguissero in quest' ordine, e mettendo ad ogni modo in evidenza l'intenzione del chiamarsi così. E i due riflettono un raggio epico-cavalleresco anche sopra un altro fratello Beltramo, che tien dietro immediatamente. Circostanza poi da notare per il giudizio sulla loro età presumibile, e quindi sul tempo cui s'abbia da risalire, si è che, se dal posto essi paiono avere tre fratelli maggiori ed il padre è vivo sempre, entrambi, e con loro anche Beltramo, sono ammogliati.

1. *Rom.*, XVII, 169.

2. A costituire una bella serie, basta già da solo il *Cod. Pad.*, di cui non cito se non gli esempi anteriori al 1150. — 1148, « Olivero », forse « de Alcarda » (« Aicarda »?), in Monselice (n. 503). 1147, « Oliverius gastaldio », ed « Olivero » senz' altra specificazione, tra i Padovani che giuran la pace con Vicenza (n. 1541). 1144, « Uliverius molendinarius » (n. 423). 1138, « Oliverius subdiaconus qui et Pilosianus dicitur » (n. 355). 1137, « Oliverius de Sancto Angelo » (n. 315). 1133, « Olivero filius Obizo da Burzigana » (n. 243). 1126, « Uliverius » e nulla più, suscettibile forse di identificazione con qualcuno dei compagni (n. 169). 1117, « Oliverium qui fuit de Carpene », massajo in Oriago (n. 88, secondo la lezione di cui si danno in nota le varianti). Avanza tutti di antichità l'Oliviero che è menzionato in una carta vigentina del 1124 per ragione di un figlio : « Adangallo Oliverii » (n. 152). Da notare che nella carta abbiamo altresì tra coloro che segnano « Albericus de Adamgallo », ossia, verosimilmente, un nipote già maggiorenne. — A questi Olivieri veneti ne metto accanto uno lombardo. « Placuit atque convenit inter brunum et oriverum germanos qui dicuntur cacatosicum de civitate mediolani », dice una pergamena inedita del 1141 (*Arch. di St. di Mil., Monast. Magg.*); e che l' « Orivero » sia un Oliviero debitamente accomodato alla fonetica dialettale, dice un altro documento del 1125 (VIGNATI, *Cod. dipl. Laud.*, I, 114), dove leggiamo invece « Oliverius cacatosico ».

3. Trovo qual testimonio al piede di due importanti carte pontificie del *Liber Censuum*, quella « donationis et locationis de integra medietate Radicofani » e l'altra « permutationis de Brittis et Monte Sti Johannis », un

fino ad un Oliviero del 1085, spettante al territorio di Treviso e fornitoci da una carta che già mi dette un Viviano¹, e che insieme ci presenta, oltre a qualcosa che si citerà poi, e un Gisberto, e un Arnaldo, non validi per sè, ma non privi di significato come contorno. Ben meritevole di osservazione il fatto che qui si chiamino *Oliviero, Gisberto, Arnaldo, Viviano* dei semplici massai², poichè anche in ciò solo s'ha un indizio ben valido che non siam davvero alle origini. Questo del 1085 è il documento più antico in cui finora abbia trovato un *Oliviero*; e con esso, se ci si riporta alla nascita, c'è da risalire fin verso il 1050; ma non resterà punto al di qua nemmeno un *Oliviero* che par ben risultare padre di un Gibertino in una carta monzese del 1098³. Così anche coi dati che a me sembran sicuri ci si conduce ad un periodo, che agli occhi miei è ancor lontano dal corrispondere al tempo della prima introduzione in Italia dell'

« Oliverus Romani de Oliverio » (*Cod. ricc.* 228, f° 106^a), « Oliverius Rom. de Oliverio » (*ib.*, f° 109^b), che aveva ad essere un personaggio di conto nella corte papale. Per sè queste due carte, appartenendo solo al 1152 e al 1157, sarebbero alquanto tardive; ma quel secondo Oliviero datoci in ciascuna delle due designazioni, ha da essere il nonno del primo, e ci trasporta così ad una data molto remota davvero. Del resto, sarà bene la stessa persona sfigurata dagli editori, che ci si presenta come « Oliverius de Romonlium » in un altro documento pontificio anteriore di parecchi anni, vale a dire del dicembre 1144 (*FANTUZZI, Mon. Ravenn.*, IV, 264).

1. V. p. 4, n. 2.

2. Oliviero ed Arnaldo, o propriamente « Olivero » ed « Armando » — cfr. p. 47, n. 5 —, a Scandolara («...Nona per oliverum, ...Undecima per arnandum »); Gisberto a Saleto; Viviano, come già s'è visto, a San Zenone.

3. *Arch. di St. di Mil.*, Atti Pagensi, Cart. XXIX: « Interfuerunt Monciasinus Negafant et Gibertinus de Oriverio ad hoc vocati. » Mi pare assai più probabile che il « de Oriverio » indichi la paternità anzichè la patria, dacchè un Oriverio, Riverio, Rivero, non s'incontra in queste parti. C'è bensì un « Villa Roverio »; ma etimologia e fonetica oppongono forti ostacoli all'identificazione delle due voci. Quanto ad « Oriverius » per « Oliverius », dopo l'« Oriverus » incontrato dianzi non dovrà parere a nessuno altro che naturalissimo, quand' anche non mi dessi la briga di spalleggiarlo altresì con un « Orriverius de Casgiago de Capitemale », in un documento del 1180 proveniente dalla Madonna del Monte sopra Varese (*Spoglio Ferrario-Cossa: V. Rom.*, XVII, 162, n. 2).

epopea francese, ma che è già di sicuro qualcosa di assai rispettabilmente antico.

Ed ora che possiam dire di aver preso terra, sarà giusto che la rassegna si prosegua, non più badando semplicemente all'ordine cronologico, accidentale affatto come quello che dipende dalla conservazione delle testimonianze e quel ch'è peggio dalla condizione delle mie indagini, sibbene attenendoci altresì ad un raggruppamento per materia. Alla cronologia si continuerà nondimeno, salvo circostanze speciali, a lasciare subordinatamente la facoltà di dettarci la legge.

È sulla spiaggia della *Chanson de Roland* che noi siamo sbarcati: ed io rilevo la cosa, piuttosto che per cavare da ciò conseguenze, per dire che è molto rischioso il volerne cavare. Ma subito si capisce che il terreno ci s'abbia da presentare particolarmente copioso di monumenti.

Non tutti, beninteso, propriamente solidi. E tale non diremo sia quello cui ci conduce un *Biancardino*, che deve ad un figliolo, massaiò in prossimità di Piombino, la sorte di essere menzionato in una carta dell'anno 1115¹. Possibile di certo un collegamento col *Blancandrin-Blanchardin* della *Chanson*², per il quale si conseguirebbe un dato cronologico tutt'altro che disprezzabile³: chè il nostro Biancardino deve aver vissuto molta parte della vita sua nel secolo XI, e all'effetto prodottosi in Italia non si può non far precedere di parecchio la causa epica oltramontana. Ma quantunque la regione in cui ci si trova favorisca un'idea siffatta, che nell'Italia settentrionale, ricca di *Biancardi*, non reggerebbe un momento di fronte a quella di un mero diminutivo indigeno, non la favorisce tanto da assicurarle più che la « presa in considerazione ». Vero cioè che *biancardo*,

1. « Gerardus Blancardini » : MURATORI, *A. I. M. Ae.*, III, 1120.

2. *Blancandrin* nel testo d'Oxford, *Blancardin*, *Blanzardin* nei codd. IV e VII di Venezia e in quello di Châteauroux. Per me, nonostante il *Blankandin* della *Karlamagnús Saga*, che ancor esso par da riferire a *Blancandrin*, mal so dubitare che la forma originaria non abbia ad essere *Blancardin*, *Blanchardin*, giacchè mi riesce difficile concepire che il vocabolo non sia un'emanazione del *Blancard*, *Blanchard*, altrettanto familiare all'onomastica, quanto al linguaggio comune della Francia. V., p. es., il *Cartulaire* di Saint-Père, pag. 352, 365, 376, 386.

3. V. PARIS, *Le Carmen de Prod. Guen.*, qui nella *Rom.*, XI, 491-92.

dedotto con un suffisso di uso peculiarmente francese, non parrebbe essersi esteso col valore generico di « bianco », « biancastro » alla Toscana, mentre doveva averci più su¹; e verissimo altresì che nell' aggettivo sta la causa del nome². Ma la mancanza locale delle premesse non impedisce sempre le conseguenze, le quali possono anche importarsi dal di fuori; e il fatto si è che perlomeno a Lucca — alle porte, sia pure della Lombardia — trovo un « Blancardo arcidiacono fu Berta » al 1077, e un « Blancardo fu Pagano » al 1079³.

Se è dubbio *Biancardino*, si potrà invece ritenere sicuro *Marsilio*, nonostante che anche oltralpe, almeno nel territorio provenzale, questo nome, sinonimo colà di *Marsigliese*, non sia sconosciuto del tutto⁴. Notevole che esso ci si mostri primamente in una schiatta, alla quale non è chi non lo conosca familiare nelle età successive. Chè l'esempio più antico mi è dato da una carta del 5 giugno 1109, contenente una donazione fatta

1. Che s'avesse nella vallata del Po, risulterà, credo, da prove dirette, ma risulta intanto, mi pare, anche dal carroccio di Parma, ch' ebbe di certo ad essere chiamato « il Biancardo », appunto perchè bianco, solo quando nel 1281 fu restituito dai Cremonesi dipinto a nuovo e con una nuova bandiera (*Chron. Est.: R. I. S.*, XV, 337). « Et tunc quum esset totum blancum... », dice infatti sotto questa data il *Chronicon Parmense* (*ib.*, IX, 796), pur non facendo ricordo se non del nome che il carroccio doveva aver portato prima, che era *Regolium*. Quanto alla mancanza della voce nella Toscana, ci è fatta supporre dai vocabolari, e riceve una certa qual conferma dal tollerare che vi si fa *Bianciarda* in forma esotica (*V. Rom.*, IV, 426). E si consideri che se a Parma il carroccio fu detto *Biancardo*, per il popolo di Firenze il gigantesco Nettuno di Piazza della Signoria diventò ed è rimasto il *Biancone*.

2. Però accanto a *Biancardo* s'ha *Bianco*, *Bianca*, e, come casato, *Bianchi* insieme con *Biancardi*.

3. 3 di novembre e 16 di gennaio. Le due carte sono anche ora a Lucca, all' Archivio di Stato. Mi son contentato di guardarne le schede, senza ricorrere agli originali.

4. Gli esempi fornitimi dai soliti *Cartulaires* appartengono tutti a quello di Saint Victor de Marseille. Ed ivi *Marsilius* e *Massilius* s'alternano con *Marsiliensis* e *Marsilés*, che ne chiariscono bene il valore, come epiteti di un Ponzio, molte volte nominato. Qual nome proprio trovo *Massilius* in tre documenti: uno di data non precisabile e dove un « *Massilius* » è menzionato per cosa appartenente al passato (n. 40), uno del 1005 (n. 1054), ed uno del 1050 (n. 49).

al monastero carrarese di S. Stefano da « Marsilio filio quondam Millo de loco Carraria » e dalla madre sua¹. Questo primo Marsilio² è allora sempre fanciullo: suo padre Milone — il nome merita che ci si abba di — dev' esser morto combattendo non so se per Enrico IV o per Enrico V³, ed egli si trova tuttora sottoposto a tutela. Nessuna meraviglia pertanto che alla fine del 1162 fosse ancor vivo⁴. Minorenne nel 1109, non può di certo credersi nato più presto del 1096⁵.

I Carraresi non erano a quel tempo così cospicui⁶ che si possan presumere irradiamento del loro Marsilio tutti quelli che gli si vedano sorgere all' intorno. Però, nonostante la difficoltà di distinguere individuo da individuo, registro un « Marsilius » in una designazione di confini a Melara nella Saccisica, dell' anno 1132⁷. Similmente uno, contemplato nel testamento che Alberto, marchese d'Este, manifestamente suo prossimo consan-

1. *Cod. dipl. Pad.*, n. 41.

2. Stando ai vecchi genealogisti, dei quali si possan veder compendiate le notizie nel t. X della *Storia della Marca Trivigiana* del Verzi, p. 101 sgg., egli avrebbe ad essere nientemeno che quarto di cotal nome nella sua famiglia. Il primo sarebbe un Marsilio morto nel 912 combattendo alla testa dei Padovani contro gli Ungari! Cosa valgano siffatte affermazioni, basta a mostrarcelo il Marsilio III che vediam dato per padre al Marsilio nostro. Di prenderle come verità inconcussa non si sente il coraggio neppure un discendente della stirpe, Gian Roberto Pappafava, che, sotto il semplice titolo di *Dissertazione*, pubblicò intorno ai Carraresi, anonima e senza frontespizio, un' ampia memoria storico-genealogica. Se ne veda la pagina 20.

3. Raccogliamo questa notizia nientemeno che dalla bocca del Barbarossa, il quale nel 1160 consentì a prendere sotto il suo patrocinio Marsilio e la cognata Matilde con tutti i loro beni, « tum pro fideli servicio Marsilii, tum per memoriam patris eius qui in servicio antecessoris nostri imperatoris Henrici constanter et fideliter obiit » (*Cod. dipl. Pad.*, n. 748).

4. *Ib.* n. 1533. Nelle *Fam. cel. it.* del Litta, t. III, è detto, dietro non so quale autorità ma certo non a caso, ch' egli « Morì probabilmente nel 1163 ». Dai documenti del *Cod. Pad.* la morte non risulterebbe in modo positivo altro che al 1176 (n. 1226) : « Constat me Jacobinum de Carraria fil. q. Marsilii ». Ecco qui un altro nome che i Carraresi si trasmetteranno religiosamente per secoli.

5. *V. Rom.*, XVII, 167, n. 5.

6. Ciò apparisce dal diploma stesso del Barbarossa.

7. *Cod. dipl. Pad.*, n. 228.

guineo, fece nel 1135¹. E segnerò anche un Bernardino « de Marsilio », testimonio all' investitura che appunto i marchesi d'Este ebbero da Enrico il Leone nel 1154², ancorchè il valore patronimico del nome rimanga qui discretamente incerto³. Nè merita ancora d'essere sdegnato il « Marsilius », colla proprietà del quale si toccano certe terre situate a Corte, giusta pergamene del 1153 e 1154⁴. Esso è certo tutt' uno col « Marsilium de Steno » di una carta di « Plebe », ossia di Piove, redatta pur essa nel 1154⁵. Ce ne fa accorti un « Leonardus de Marsilio.... da Curtem que est Plebem », in cui ci s'imbatte nel 1170⁶, che sarà sicuramente un figliolo. Proseguire dell'altro con esempi singoli in questi territori medesimi, non è cosa che franchi la spesa. La francherà bensì il rilevare che venendoci a sfilar dinanzi nel 1175 la cittadinanza di Bassano in occasione di un giuramento di fedeltà a Vicenza, sopra un settecento persone, abbiamo, par bene, quattro Marsilii⁷. E il nome continuò a goder simpatia; sicchè son nove i Marsilii, uno dei quali figlio d'un Marsilio esso stesso, che accade di poter segnalare in

1. *Ib.*, n. 275.

2. MURATORI, *Ant. Est.*, I, 341.

3. Rimane, per via dell' esser egli circondato da molta gente, per la quale il *de* serve a introdurre una specificazione locale. Fa, credo, eccezione un « Valarii filii quondam Conradi de Benzo »: ma è un' eccezione d'indole particolare, poichè non è il nome paterno che è accompagnato dal *de*. E *Marsiglia*, *Marsiglio*, *Marsili* — ne sia poi qual si vuole l'origine — son nomi di luogo che occorrono in uno o più esemplari nell' Italia del settentrione.

4. *Cod. dipl. Pad.*, n. 584 e 613.

5. *Ib.*, n. 630.

6. *Ib.*, n. 990.

7. « Marsilius », « Marsilius de Roberto », « Marsilius de Uberto et Marsilius frater Albertini »: VERCI, *Cod. diplom. Eceliniano*, — t. III della *Storia degli Ecelini*, — p. 61, 64, 65. Non metto innanzi un « Ubertinus Marsilii » che tien dietro con due soli nomi frammezzo ai due Marsilii accoppiati, perchè l' « Ubertinus » porta a ritenerlo figliolo del primo di coloro. Si potrà dubitare altresì che sian tutt' uno il « Marsilius de Roberto » e il « Marsilius de Uberto »; ma riflettendo bene, si sarà tratti a dare al dubbio molto minor peso di quel che gli si concederebbe a prima giunta.

Padova un secolo dopo, ossia precisamente nel 1275¹. Di costoro i più sono sicuramente Marsilii ereditari e di riverbero; ma per taluno è evidente la coscienza dell' origine cavalleresca². Troppo naturale in una regione qual' è questa!

Se i Marsilii spiccioli meno antichi di quelli che si dicevan di sopra non meritano più d'esser raccolti nel Veneto, restano invece per qualche poco degni ancora di osservazione quando ci s'affacciano altrove. Un « Marxilius de Thoma » si presenta a Genova nel 1160³. Uno o due diversi Marsilii di questa generazione medesima fu o furono padri di un Guidotto — « Guidoctus Marsilii » — e di un Montanaro — « Montanarius Marxilii » — cittadini di Reggio, che nel 1188 parteciparono ai giuramenti della lega con Parma⁴. Aggiungiamo un « Marsilius fil. Cantarini » in un atto pistoiese del 1172⁵, e un « Marsilius » canonico ad Arezzo nel 1176⁶. Dei posteriori sarebbe dovunque superfluo occuparsi. Non superfluo tuttavia l'avvertire come « Marsilii » diventasse nel secolo XIII un casato bolognese assai cospicuo⁷.

A non troppa distanza da *Marsilio* abbiam *Pinabello*. Un Pinabello, per quel che pare milanese, ci si mostra in una carta del 1132⁸; e al territorio di Milano spetta anche un omonimo

1. GRION, *Delle rime volgari, Trattato di Ant. da Tempo*, p. 244 sgg. I nove sono, « Marsilius de Papafava », « Marsilius de Partenoepo », « Marsilius de Casale » (p. 248), « Marsilius de Pedeligno », « Marsilius de Bellagante », « Marsilius de S. Vito », « Marsilius de Marsilio » (p. 251), « Marsilius de Ambrosino », « Marsilius de Polafrisana » (p. 253). Un altro Marsilio della generazione antecedente ci manifesta « Antonius de Marçilio » (p. 249).

2. Può mai rimanere incertezza quando un Marsilio si vede esser figliolo di un « Bellagante », ossia « Balugante »?

3. *M. H. P.*, II, 689.

4. MURATORI, *A. I. M. Ae.*, IV, 353. Sarà bene « Guidoctus Marxilii » anche il « Guidoctus Marchixii » del secondo tra i due documenti.

5. 26 febr: Arch. di St. di Firenze. Capitolo della Cattedrale di Pistoia. Devo l'indicazione alla cortesia del dott. L. Zdekauer.

6. MITTARELLI, *op. cit.*, IV, App., 53 e 55.

7. Esso ritorna molte volte sotto la penna del Ghirardacci, *Hist. di Bologna*.

8. VIGNATI, *Cod. dipl. Laud.*, I, 126.

che apparisce alla metà del secolo successivo¹. Gli do posto perchè il nome — troppo ben si capisce — non è frequente. Occorre più spesso *Spinabello*, che a me par esserne un' alterazione, determinata dalla forza attrattiva di *spina*. Uno Spinabello è già fra i testimoni dell' investitura estense del 1154.

Richiamato qui alla memoria, per mettere il difeso accanto al difensore, il « Ganelus de Vazola » del 1138 già menzionato più addietro², me ne verrò a un *Turpino* del 1144³, antico abbastanza per non dover nulla alla cronaca famosa. Spetta al territorio di Fucecchio, attraversato dalla Strada Francesca, e, cosa non inutile da rilevare, è figliolo di un Orlando⁴. Ma neanche l'Arcivescovo incontrò quale eponimo molto favore; tantochè dal Turpino fucecchiese io mi trovo a saltare ad uno bassanese del 1175⁵, e da questo ad uno che esercitava in Padova l'ufficio di notaio nel 1214⁶.

Ritorniamo fra i Saracini. Personaggio ben caratteristico il *Margarit*, che colla sua bellezza inamora e muove irresistibilmente a sorridergli ogni donna, nel tempo stesso che non ha tra' suoi chi lo pareggi di valentia⁷. La natura del nome non permette certamente di affermare che da lui proprio si chiamino i Margariti che le storie e i documenti ci presentano; ma che una tale origine abbia verosimiglianza, già ebbi a dire per un caso speciale in un altro di questi « Contributi⁸ ». Però eccomi ad aprire anche qui le braccia a un Margarito, cui ci fa risalire a Venezia un Leone « Margariti » del 1171⁹; e quindi ad un altro che ricaviamo del pari nella prossima Chioggia dal

1. Propriamente al 1246 e al 1251: in pergamene dell' Archivio di Stato di Milano, provenienti dalla Collegiata di Mariano (Spoglio Ferrario-Cossa).

2. Pag. 7.

3. LAMI, *Charitonis et Hippophili Hodoeporicon*, p. 1155.

4. « ...cum quinta parte Torpini filii quondam Rollandi ».

5. « Terpinus Alcela »: *Cod. Ecelin.*, p. 62.

6. Egli esegui in quell' anno le copie dei documenti che portano nel *Cod. dipl. Pad.* i n° 585, 733, 832. Quarant' anni dopo — nel 1253 — Turpino, figlio del notaio Leonardo « de Cuticellis », era imprigionato da Ezzelino insieme col padre (ROLANDINO, VII, 3).

7. *Ch. de R.*, v. 955-60.

8. V. t. XIV, pag. 419-20.

9. Dallo Spoglio Cecchetti, dove i nomi son riportati in forma italiana.

« Signum..... Dati Margarithi » all'anno 1183¹. Par destino per costoro l'esserci rivelati dai figli; chè anche a Ravenna abbiamo al 1182 un « Rodulfus del Malgaritto² », e al 1184, oltre a questo medesimo « Rodulfus » qui « de Margarito », un « Pepo », « de Margarito » ancor egli, che potrà essere, ma anche non esser fratello³. Stretto dovere il non dissimulare l'appoggio che nel primo esempio ravennate l'articolo premesso al nome può dare all'idea di chi voglia vedere in « Margarito » il « Rinnegato » senza passare attraverso al mondo cavalleresco⁴. Ma foss' anche da pensare così in qualche caso, non ne verrebbe punto che altrettanto s'avesse a fare dovunque⁵.

A un altro saracino più cospicuo, ma gittato nel solito stampo, ci riporta con maggior sicurezza un *Barigando* del 1153, che appartiene al contado lodigiano⁶. Per il modo come l'uscita del vocabolo viene ad esser restituita (nell'uso vivo si sarà avuto di sicuro *Bariganti*), può confrontarsi opportunamente, pur non essendocene nessuna vera necessità, il *Beligandus* dello Pseudo-Turpino. Quanto al *r* per *l* tra vocali, è una caratteristica idiomatica, molto bene a posto in questo territorio, e che non s'affaccia qui per la prima volta⁷. Buono a rilevarsi, a conferma di cose già dette e ad illustrazione di altri fatti che si

1. Nel *Doge* del Cecchetti medesimo, pag. 256.

2. FANTUZZI, *op. cit.*, III, 57.

3. *Ib.*, IV, 280. Un'altra carta non datata, in cui « Rodulfus de Margarito » apparisce come uno dei consoli di Ravenna (III, 419), è messa dal Fantuzzi intorno al 1150; ma di certo non ci si periterà noi a ritenerla posteriore d'un bel tratto. Si noti come gli sian compagni « Vitalis de Fuscardo » e « Tedericus de Maltagliato », che son con lui anche nel documento del 1184.

4. Appoggio alcuno non s'avrebbe se fossimo in certe altre regioni, come ad esempio in Lombardia, o se invece che di un nome mascolino si trattasse di un nome femminile; chè l'uso romagnolo conviene col toscano nel dare l'articolo alle femmine, e nel rifiutarlo ai maschi: *Togn, la Togna*.

5. Di un indizio somministrato dalla forma *Margaritone*, dissi già a proposito dell'ammiraglio famoso nell'articolo dianzi allegato (p. 420). Lo stesso indizio abbiamo anche per un ben noto pittore, scultore, ed architetto aretino: « Margaritone » ancor egli (1216?-1293?).

6. VIGNATI, *Cod. dipl. Laud.*, I, 184: « a sero Barigandi » in una specificazione di confini.

7. V. pag. 9, n. 2; p. 10, n. 3.

Romania, XVIII.

continueranno a vedere, che di un nome in sè così poco simpatico, abbondan gli esempi. Esso doveva per solito sonare *Balegant*, *Balegante* nell' Italia del nord¹; era *Baligano* o *Balegano* nella Marca d'Ancona². E sarà mai altra cosa un *Baleante* lucchese³?

Un *Grandone* bergamasco del 1160 potrà molto bene non essere se non ciò che l'etimologia ce lo fa parere⁴; ma non sarà neppure da escludere affatto il ravvicinamento col *Grandonie* della *Chanson*. E quand' anche ciò non sia punto, *Grandonio*, come lo chiamano i nostri, non avrà da pazientar molto per vedersi in onore ai fonti battesimali italiani⁵. Un « *Grandonius* » si mostra a Bassano nel 1175⁶; di un *Grandonio*, piuttosto che di un *Grandorio*, sarà probabilmente figliolo un « *Johanne Grandorii* » vigentino del 1189⁷; e figliolo non probabilmente, ma di sicuro, è un « *Acetus de Grandonio* » del Con-

1. Facciamo un po' di raccolta. « *Balegantus* » o « *Bellegantus de Scorzadis* » a Treviso, a. 1208 e 1218 : (VERCI, *St. della Marca Triv.*, I, *doc.*, p. 51 e 61); e sarà bene la stessa persona, svisata da una lettura erronea del casato, il « *Belegantus de Santozanis* » del 1221 (*ib.*, pag. 63). « *Balegantus* », ufficiale della corte del doge di Venezia Pietro Ziani (*ib.*, pag. 68). « *Gumbertinus de Balegante* », uno dei padovani esiliati nel 1239 da Federico II (ROLANDINO, IV, 11). « *Melioranza Baligantis* », a Bassano nel 1260 (*Cod. Ecelin.*, p. 428). « *Marsilius* » e « *Thomas de Bellagante* », entrambi di nuovo a Padova ed uno già dovuto citare, nella matricola del 1275 (GRION, *op. cit.*, p. 251). « *Marcus de Baleganto* », nel 1276 a Venezia (VERCI, III, *doc.*, p. 14).

2. *Regesta Firmana*, p. 352 e 353, « *Baliganum Falleronis* », « *domino Baligano Falleronis* », in transunti di atti del 1228 e 1229. P. 383, a. 1244, — data voluta correggere, non so se a ragione, in 1294 —, « *presentibus domino Baligano* », e insieme con altri un omonimo, « *domino Baligano de Urbisalia* ». P. 475, a. 1282, « *fratrem Isaiiam Baleganum Ordinis Heremitarum* », sdoppiato, credo rettamente, nel sommario di una carta dell' anno successivo, che ci dà « *venerabiles fratres Isaiiam et Baliganum* » (p. 476).

3. A. 1200 : *Mem. e Doc. per serv. all' Ist. del Duc. di Lucca*, t. IV, p^e 2^a, p. 207.

4. Si confronti, p. es., un « *Perticone* » Castelli, bolognese, che dicono aver preso la croce nel 1188. GHIRARDACCI, I, 100.

5. Pazienterebbe due anni soltanto se s'incontrasse al suo posto un *Grandonio* che il *Gloria* nell' *Indice del Cod. Padov.* indica qual testimonio nel n. 784. Ma lì esso non c'è; e a me non è riuscito di scoprire dove stia rintanato.

6. *Cod. Ecelin.*, p. 62.

7. *Ib.*, p. 96. Non dimentico, giudicando così, l'esistenza del « *Graindor de Douai* », rifattore della *Chanson de Jérusalem*.

siglio Generale di Treviso nel 1208¹. Nel secolo XII rientrerà in parte anche il Grandonio che risulta da un Piero di Grandonio Caccianemici, uno dei bolognesi che combatterono in pro di Milano nel 1237². Un Grandonio notaio a Padova nel 1290 sarebbe assai tardivo di sicuro; ma egli ci dà occasione di vedere che si chiamava Grandonio anche il nonno³. Per un nome siffatto non sarà mal ricordato neppure un altro Grandonio, notaio ancor esso, ma trevigiano, che ci si mostra all'anno 1267 e al 1285⁴; nè uno della famiglia da Bovolenta, che ci riconduce a Padova facendoci avanzare al 1275⁵.

Curioso che mentre si ricorreva così volentieri a nomi saracineschi, quello così puro e venerabile di Namo fosse poco usato. O si crederebbe che le mie raccolte me ne diano due soli esempi, dei quali l'uno è un diminutivo Naimino, che mi si presenta solo, e in modo anche dubbio, con uno dei mariti di Cunizza, verso la metà del secolo XIII⁶? Meno male ch'è almeno discretamente antico l'altro, dacchè si tratta bene del padre di tale che aveva in Chioggia la dignità di giudice nel 1183⁷.

Con Namo, al modo stesso che alla *Chanson de Roland*, il pensiero avrebbe diritto di correre a non so quant' altri poemi. Cosa potrebbe mai valere a ricondurci determinatamente tra i

1. VERCI, I, 51. L' « Acetus » può esser sospetto; ma ciò a noi non fa nulla. Avverto che con un semplice « Verci » intenderò sempre quindi innanzi la *Storia della Marca Trivigiana*, e che sempre la pagina si riferirà ai *Documenti*, non al testo.

2. GHIRARDACCI, I, 159.

3. « ...Presentibus Grandonio notario qu. dom. Gerardi de Grandonio » : VERCI, IV, 4. Mi rimane incerto se sia ancor lui, o un suo figliolo, che è registrato fra i cittadini padovani del 1320 (GRION, *op. cit.*, p. 282) : « Grandoinus notarius de Grandovino cum duobus filiis » (l. « Grandonius... de Grandonio »).

4. VERCI, II, 17; *Cod. Ecelin.*, p. 527.

5. Nell' altra matricola del Grion, p. 245.

6. « Naimino de Bragancio » : ROLANDINO, I, 3, giusta la lezione adottata dal Jaffe (*Pertz*, SS., XIX, 41), che è quella del codice più antico ed autorevole. Ma non vorrei certo escludere che il da Breganze si chiamasse invece « Naimerio », come porta il manoscritto padovano, efficacemente suffragato dall' estense col suo « Aymerio vel Rainerio ».

7. « Signum... Johannis Nami et Alberti Ravignani judicum » : CECCHETTI, *Il Doge*, p. 254.

Pirenei meglio di certi *Roncivalli*, *Runcevalli*¹ in carte pistoiesi, una delle quali rimonta al 1171²? Quanto alla metamorfosi che ci riduce un luogo a diventare persona, può parer singolare, ma non è senza esempi numerosi. Porta una data pressochè identica — il 1770 — ed appartiene a una regione vicina, un atto in cui una donna si chiama *Compostella*³. « Tervisius », « Tarvisius », « Triviso », occorre più volte, per l'appunto nella Marca Trevigiana⁴. E chi crederebbe che fin dal secolo XII s'avessero a incontrar delle *Italie*⁵?

Titubantemente lascierò che s'avanzi un « Girinus » da Monselice del 1172⁶, che in cambio d'un *Gerin* potrebb' essere forse un *Ruggerino* apocopato, o che altro so io; e con discreta sicurezza invece un « Gererius », *Gerier*, che vediamo ricevere nel 1174 un' investitura dal vescovo di Ceneda⁷. Tra i due fidi compagni la cronologia avrebbe voluto ficcare un « Terrisius » ravennate, del 1173⁸, che in questa forma almeno vuol bene

1. Notevole come il nome si presenti qui senza l'*s* mediano della forma consueta in Italia. Se in ciò v'è accordo collo Pseudo-Turpino, v'è altresì coll' intitolazione del *Carmen de Prod. Guen.*, e con gran parte della tradizione volgare francese, cominciando da qualche luogo del codice stesso di Oxford. Rammenterò a questo proposito al Paris una certa sua promessa, *Rom.*, XI, 488, n. 5. Si veda intanto, sotto *Reneesvals*, il Glossario del Gautier alle sue edizioni della *Chanson*.

2. 28 sett.: « hoc actum est presentia ronciulli fabri ». Questa carta, del pari che un' altra del 26 gennaio 1206, dov' è testimonio un « Runcevall. fil. Guidi », mi fu indicata dal sig. Zdekauer. Entrambe sono all' Arch. di St. di Firenze (Pistoia, Capitolo), dove non hanno ad essere di sicuro le sole che contengano il nome. Una terza intanto del 1198 m'era stata segnalata dal dott. C. Frati, e si potrà bene trovare, quando si cerchi con maggior pertinacia che non abbia fatto io. Probabile che il Roncivalle del 1206 e questo del 1198 siano una persona medesima; possibile che sia tutt' uno anche l'altro.

3. L'atto è quel medesimo che fu citato per un Artù a p. 163 del t. XVII.

4. *Cod. dipl. Pad. del sec. VI*, n. 121, a. 1028; — *Cod. dipl. Pad. dall'anno 1101*, n. 79 e 80, a. 1116; n. 531, a. 1150; n. 617, a. 1154.

5. Il nome intero nel n. 420 del *Cod. dipl. Pad.* (a. 1143), dove s'ha « Cono filius de Italia ». Ma sono *Italie* con un' apocope comunissima anche le *Talie* dei n. 301, 424, 509, 570, 737.

6. *Ib.*, n. 1075.

7. *VERCI*, I, 24.

8. *FANTUZZI*, I, 323.

ritenersi di origine epica. La ragione geografica indurrà a ricordarne anche uno di Atina, menzionato all' anno 1237 da Riccardo di S. Germano¹.

Ma sarà ancora con qualcosa di saraceno che si chiuderà la rassegna. Il Baligano che apparisce tra coloro da cui il comune di Fermo ebbe nel 1228 il castello di Penna e che ci si ripresenta poi l'anno appresso, anzichè di un « Falleronis », sarà, m'immagino, figlio di un « Falseronis »² : congettura paleograficamente più che plausibile, e fatta assai verosimile anche dal nome imposto al figliolo. Un *Falsarone* poi spiattellato, mi è fornito dal territorio di Ravenna, dentro a un documento senza data precisa, ma che appartiene, credo, ancor esso al secolo XIII³.

Dalla catastrofe dell' impresa di Spagna, riportiamoci alle fasi anteriori dell' impresa stessa. Che il bottino abbia ad esser ben scarso, è troppo facile a presagire. Quelle fasi, fino a che non si compiacquero i nostri di foggiarle e rifoggiarle, furono senza confronto meno note, sicchè noi stessi ne possediamo una cognizione o non ben genuina o frammentaria; d'altronde i personaggi erano naturalmente per la massima parte i medesimi che figuravano altresì nell' ultimo atto. Ma anche il poco è davvero il benvenuto. E così apriremo festosamente le braccia al bresciano « Ferragu de Pontecarrathe », uno dei rappresentanti delle città lombarde che nel maggio del 1167 giurarono ai lodigiani la ricostruzione delle loro mura e tant' altre cose⁴. Preziosa la forma in cui il nome ci si presenta. Preziosa, perchè, oltre a mettere fuor di dubbio che esso voglia ripetersi dal famosissimo gigante, fa lega colla cronologia per attestarci che non ne proviene davvero attraverso allo Pseudo-Turpino⁵.

È posteriore di pochi anni, e merita buone accoglienze ancor lui, un *Ferraguto* pistoiese, testimonio a una certa intimazione fatta in Val di Nievole il 5 dicembre 1173 in nome del vescovo

1. « magistrum Terrisium de Atino » : PERTZ, SS., XIX, 375.

2. V. pag. 18, n. 2.

3. FANTUZZI, V, 155.

4. VIGNATI, *Cod. dipl. Laud.*, II, 36.

5. Da ciò risulterà insieme che non fu lo Pseudo-Turpino a modificare in « Ferracutus » il più autentico « Fernagut », « Fernagu ». Già, che la modificazione fosse da imputare a lui, era un' ipotesi a cui probabilmente lo stesso suo autore (PARIS, *Hist. poët. de Chm.*, p. 266, n. 3) non teneva gran fatto.

e dei consoli di Lucca¹. Non so se fosse figlio suo o di un omonimo un cotale, che ho da una carta del 7 febbraio 1186². Sia come si vuole, dalla carta risulta che a questa data un Ferraguto pistoiese era morto, lasciandosi dietro un rampollo, « Guido filius quondam Ferraguti », già in età da prender moglie. Procedendo, Roberto « de Ferracuto », ambasciatore di Civitanuova al Comune di Fermo nel 1221³, viene a manifestarci un esempio spettante alla Marca d'Ancona e da restituirsi al secolo dodicesimo. E nel territorio di Ravenna incontreremo al 1291 un cotal « Dominicus Feragudus », povero di valor cronologico, comunque s'abbia a prender l'epiteto, ma al quale aggiunge un po' di sapore il presentarcisi associato con un « Marsilius Bullarinus⁴ ».

Al Carlo della tradizione romanzesca la guerra di Spagna doveva richiamare alla mente il tempo fortunoso in cui egli era stato condotto fanciullo di là dai Pirenei a cercare un rifugio, e in cui v'aveva, insieme con questo, trovato amore e gloria. Giusto che quel tempo essa lo richiami a noi pure. Ch' egli fosse detto allora *Mainetto*, non è cosa che a noi giovi: chè il nome ci si presenta spesso bensì, ma è anche suscettibile, e nella somma richiede, una spiegazione indipendente dai romanzi⁵. Meno che mai giova il nome dell' aio, quello cioè di *Morando*. Un discreto indizio è dato piuttosto di ricavar da *Galiana*, non potutasi naturalmente in antico chiamar altro che così pur nell' Italia, e non divenuta *Galerana* se non per certuni anche nei secoli tardi⁶.

1. « ...presentia Ferraguti et Meliorati de Pistoria ». La designazione locale par bene da riferire ad entrambi. La carta fu pubblicata nelle *Mem. e Doc. per serv. all' Ist. del Duc. di Lucca* (t. IV, p^e 2^a, App., p. 126), e quindi in appendice al *Sommario della Storia di Lucca* del Tommasi (*Arch. St. It.*, Sc 1^a, t. X, doc., p. 5), colla data madornalmente erronea del 3 dicembre 1107. L'abbaglio è stato corretto dal Bongi, *Inventario del R. Arch. di Stato in Lucca*, II, 294.

2. Arch. di St. di Fir., Pistoia, Capitolo. Anche di questo documento devo la segnalazione al dott. Zdekauer.

3. *Regesta Firmana*, p. 345.

4. FANTUZZI, VI, 119.

5. V. *Giorn. Stor. della Lett. It.*, X, 72, n. 2.

6. « Galeana » portano i *Reali*, non nelle stampe soltanto, bensì anche nel codice Magliabechiano, il solo cui possa ricorrere. Soggiungerò un altro

Dico un indizio : poichè, dal vederci una prova, son trattenuto, così da qualche riscontro ultramontano¹, come da certe consanguineità indigene². Comunque sia, menzionerò una *Galiana* che insieme col conte Guido Malaparte suo marito ebbe a vendere Forcoli in Val d'Era a Ruggieri arcivescovo di Pisa fino dal settembre del 1126³. Una vera prova mi sarà poi fornita invece da *Braimant* mezzo secolo dopo. Un *Braimano*, che dimorava, par bene, in Padova, ci apparisce come proprietario di terre al 1167⁴, come compratore al 1173⁵, come venditore al 1174⁶. Per la forma, si confronti *Balegano* accanto a *Balegante*. E neppure stavolta ci mancherà il riflesso colla dentale preser-

esempio : « E Galeana di Carlo inperieri », nella stanza 22 della *Sala di Malagigi*, giusta la lezione del codice riccardiano 1091, dove il cantare s'ha in forma ben più pura e corretta che nelle vecchie edizioni, quanto mai interpolate e alterate. Su quel codice pubblicai nel 1871 la *Sala* « Per nozze D'Anconanissim ».

1. Il *Cartulaire de Savigny*, n. 19, a. 857, mi dà un « S[ignum] Bosonis et Gallianæ » oppure « Galianæ ». Vero che qui si tratta di una forma portata dalla declinazione; chè al principio dell'atto si ha « Ego Boso et uxor mea Vaila », oppur « Gaila ».

2. Dei *Galliani* maschi hanno bene a incontrarsene senza discendere fino al secolo XIII, che ci dà per es. Galiano Gozzadini, uno dei tanti fautori dei Geremei citati nel 1280 a giustificarsi a Ravenna della cacciata dei Lambertazzi (GHIRARDACCI, I, 252). Qui intanto indicherò che nel *Cod. dipl. Pad.* trovo molte volte « Calianus » (n. 860, 881, 902, 913, 1139 : a. 1164-1174). Ora, posto che s'abbia Galliano, restano spalancate le porte a considerare *Galiana* come un suo femminile, a quel modo che insieme col « Calianus » il *Cod. Pad.* ci dà una « Caliana » (n. 1012 : a 1170). Poco male se fosse da riconoscere cavalleresca l'origine di *Galliano* : se s'avesse cioè da vedervi uno dei *Galien* dell'epopea, e quello segnatamente del *Floovent*. Ma se un'origine siffatta può stare per qualche caso, non vuole sicuramente essere ammessa in genere. Basta a farcene convinti la studio della toponomia.

3. Oppure del 1125, se mai nel dar notizia dell'atto non si fosse ridotto allo stile comune lo stile pisano. La notizia io l'ho dal Repetti, *Dizion. geogr. fis. stor. della Toscana*, sotto FORCOLE, FORCOLI. *Galiana* e il marito riappariscono poi ancora in una prestazione d'omaggio del 1141 pubblicata dal Muratori nelle *A. I. M. Ae.*, III, 1159.

4. *Cod. dipl. Pad.*, n. 914 e 916.

5. *Ib.*, n. 1110.

6. *Ib.*, n. 1145.

vata. Lo avremo dallo Statuto di Viterbo del 1251, dove si vieterà che « Nullus Viterbiensis possit turrim suam altius extollere quam sit turris domini Braimandi sub pena .L. librarum¹. » Il « domini » porta a supporre che si tratti di persona vivente.

Staccandomi da questo primo gruppo, non devo di certo lasciarmi sfuggire l'opportunità di volgermi subito alla leggenda di Buovo d'Antona, che, com'è delle più arcaiche nell'epopea francese, è altresì da supporre fosse di quelle che ebbero a passare in Italia più di buon'ora. E la supposizione riceve una certa conferma dai tratti originari conservatisi nelle versioni nostre, perdutisi invece od offuscatisi fuori d'Italia. Con tutto ciò una dimostrazione rigorosa che il poema fosse conosciuto fin dai primi tempi a cui ci è stato lecito risalire, non posso ancor darla. Al nome del protagonista non mi è lecito chiederla per le ragioni generiche dette da principio; e quello della fida sua donna lascia luogo a incertezze. Gli è ch'io non ho modo di determinare quando la forma *Drusiana*, comune a tutte le versioni nostrali, prendesse il posto del *Josiane* primitivo: sostituzione d'altronde che poco si capirebbe, se delle Drusiane non se ne fossero avute di già. Comunque sia, vuol pure segnalarsi una Drusiana del 1085, che ha il pregio di presentarsi in quella medesima carta a cui andiam debitori d'uno dei più antichi Olivieri². L'appartenere costei alla condizione servile, che la fa esser cosa di una masseria situata a Vicenza, non deve parerci un accrescimento di difficoltà. Una seconda Drusiana, moglie di un Guido fu Rustico, trovo in territorio lucchese nel 1101³. E non sarà altra cosa una « Drisciana » vedova d'un Omodeo, in Lucca stessa, all'anno 1130⁴. Nè tralascero una Drusiana madre di figli adulti nel 1170 in quella certa donazione a un ospizio

1. Sez. 3^a, c. 119; p. 528 nell'ed. data nei *Doc. di St. It.* della Deput. di St. patria per la Toscana e regioni contermini (t. V: *Cron. e Stat. della Città di Viterbo publ. ed. ill. da I. CIAMPI*).

2. V. p. 10.

3. 14 sett., « Actum Vico surrexit »: strano nome che starà per *Seressa*, *Auseressa*, da vedersi nel *Dizionario* del Repetti. La pergamena è all'Arch. di St. di Lucca.

4. 28 aprile. *Ib.*

filiale d'Altopascio donde s'ebbe un assai notevole Artù¹. E per ritornare alla regione donde si mosse, ne menzionerò ancora una muranese del 1173². Più ci s'inoltra, più l'origine romanzesca viene, naturalmente, diventando sicura; e così, p. es., io non saprei metterla in dubbio per la Drusiana Sforza, figliola naturale di Francesco, di cui son note le vicende storiche; ma è una sicurezza che diventa piena solo quando ha perduto per noi ogni valore.

Una fonte d'indizi anche più torbida è per il *Buovo* il nome *Passamonte*, portato in redazioni nostre, e segnatamente nella più schietta e autorevole, da un personaggio saracino³. Portato da quando, gli è ciò che nessuno sarebbe in caso di dire; come, volendo pur rinunciare a cavar di qui partito per il *Buovo* contentandosi di un' applicazione più generica, nessuno, nonostante l'analogia dei *Braidamont*, *Danemont*, *Justamont*, *Brunamont*, su cui *Passamonte* ha come l'aria d'esser foggiato⁴, potrebbe negare verosimiglianza non lieve anche all' ipotesi, che il nome sia penetrato nell' epopea dal di fuori, in cambio di uscirne. Sicchè è solo con ampie riserve ch' io cito un *Passamonte* milanese, che al 31 gennaio del 1115 era già tra i defunti⁵, in maniera da dover essere riferito in gran parte, se non per intero, al secolo undicesimo. Nè le riserve, dipendendo da cause intrinseche, potranno scemare di troppo nemmeno per un *Passamonte* del 1170 in una carta di Montecatini⁶; nè per uno del 1174, soprannominato « de li longi », in un documento lodigiano⁷.

Da un personaggio saracino dei nostri *Buovi*, o almeno in generale dell' epopea, ripeto con ben maggior fidanza *Macabruno* e *Marcabruno*: indubbiamente una cosa medesima. *Macabruno*

1. La carta s'è ricordata da poco (p. 20) per via di *Compostella*.

2. *Cod. dipl. Pad.*, n. 1109.

3. *V. Ric. int. ai R. di Fr.*, p. 560 (v. 2284 ecc.).

4. Foggiato, s'intende, quando s'ignorava che quel *-mont* fosse un *-mund* germanico, nè più ci si vedeva se non ciò che il suono indicava a un orecchio romanzo.

5. Pergamena dell' Arch. di St. di Milano, Provenienza *Monastero Maggiore*: « Constat nos Amabilia et Manfredus Iugales et filius quondam Passamontis dicti de Settara » ecc.

6. 19 marzo: Arch. di St. di Lucca.

7. VIGNATI, *Cod. dipl. Laud.*, II, 76.

mi è dato fin dal 1121 da un atto estense¹; per *Marcabruno* non ho che esempi posteriori di quarant' anni². Nei rappresentanti della stirpe cisalpina del *Buovo* che son potuti giungere a noi, la forma costantemente in uso è questa seconda: cosa ben naturale, una volta che anche nell'onomastica essa è la consueta³. In questa famiglia dei *Buovi* italiani, oltre a far la parte d'Yvorin, Marcabruno occupa altresì il posto tenuto nelle redazioni francesi dal semiomofono Danebrun⁴. Che il nome peraltro non sia nemmeno nella sua prima metà di fabbricazione nostrale, dice già il trovatore che subito esso ci richiama alla mente. Nè sarà fortuita di sicuro la somiglianza con un nome che occorre in altri romanzi⁵, e che suona, giusta le lezioni note, *Macabré*,

1. MURATORI, *Ant. Est.*, I, 328: « Signum manibus.... Machabruno. » Nel *Cod. dipl. della Città di Orvieto* raccolto dal Fumi (nella solita serie dei *Doc di St. It. ecc.*) trovo invece al 1157 un « Machabrinus » (p. 25), dove la desinenza potrebbe forse risalire a un originario *-ien*. E questo Macabrino, aggiunto a un riscontro francese di cui dico sotto, e a considerazioni fonetiche, contribuisce a farmi passar sopra ai sospetti sull'esattezza del « Machabruno » muratoriano.

2. Il più antico è in certe attestazioni del 1161, sui confini di un argine tra il canale di Conche ed il Brenta (*Cod. dipl. Pad.*, n. 763). Qui « Marcabruno » è sicuramente un uomo di condizione umile. Sarà qualcosa più in un atto del 1173, dove un « Marchabrunus » fa da testimonia a una conferma d'investitura data da Jacopino da Carrara (*ib.*, n. 1095). Ed appartiene poi addirittura alla nobiltà il « Marchabruno de Luxa » della carta feltrina del 1182, di cui detti conto a proposito di Galvano (*Rom.*, XVII, 173).

3. Per *Macabruno*, il solo esempio schietto che mi paia di aver incontrato è quello del documento estense. Quanto a *Marcabruni*, posso invece snocciolarne subito più altri: uno bassanese del 1175 (*Cod. Ecelin.*, p. 66); due padovani, menzionati, il primo nel 1209 (VERCI, I, 54), il secondo, in occasione dell'essere stato ucciso in guerra, nel 1256 (ROLANDINO, IX, 9); un quarto da Reggio del 1328 (*Chron. Veron.*: MURATORI, *R. I. S.*, VIII, 645). E oserei mettere in conto, supponendo uno sbaglio dell'editore, anche un « Marchobrio », giudice a Vicenza nel 1189 (*Cod. Ecel.*, p. 96).

4. Nella nostra versione più sincera Marcabruno apparisce primamente al v. 258 dei frammenti udinesi (*Zeit. f. Rom. Phil.*, XI, 175).

5. Prima di addurre riscontri più remoti, osserverò che la *Destruction de Troie* di Jacques Millet, di cui non ho dinanzi che l'analisi del Petit de Julleville (*Les Mystères*, II, 570), ha addirittura un « Machabrum ». Essendo esso menzionato in compagnia de' Troiani, non vorrà, credo, identificarsi con Macareo.

Machabré nell' *Elie de Saint Gille* e nel *Gaufrey*¹, *Maucabré* nel *Gui de Bourgogne*², *Melcabré* nell' *Aspremont*³: varianti le quali riescono etimologicamente suggestive anche per il nostro *Maca-bruno-Marcabruno*⁴.

Ciò che Marcabruno dice a mezza voce, dichiara a voce spiegata *Pulicane*. Il male si è che un certo lunghissimo inventario di rendite che il Monastero Maggiore di Milano aveva ad Arosio⁵, dove è registrata la prestazione di un « Poleganus », non porta indicazione d'anno. Consta soltanto che fu redatto al tempo di una badessa « Margarita »; e sotto il governo di una Margherita, della famiglia Settala, il monastero ebbe a trovarsi dal 1120 al 1150 all' incirca. Che si tratti propriamente di lei, è possibilissimo ed anche verosimile; la pergamena può

1. *Elie*, v. 253 ecc.; *Gaufrey*, v. 1188, 1568 ecc. Si avverta come al pari del Marcabruno nostro anche il Macabré dell' *Elie* riceva l'epiteto di ammiraglio: *Elie* v. 891, 912, « Macabré l'amiral »; *Buovo*, framm. udin. v. 290, « Marchabrun l'amiré », testo laur. v. 567, « Marcabrun l'amirant ». Ne risulta che Marcabruno e Macabré sono arnesi dell' armamentario cavalleresco adoperati per gli usi medesimi.

2. V. 1684 sgg.

3. *Hist. litt.*, XXII, 310.

4. Basta restaurare *Maucabré* in *Malcabré* — restaurazione già più che naturale per sè stessa, e domandata poi ad alta voce dal confronto di *Melcabré* — perchè ci s'imponga l'idea che *Maca-bruno* e *Marcabruno*, in cambio di star tra di loro in rapporti genetici spiegati dall' attrazione di *Marca*, siano entrambi metamorfosi di una forma primitiva con *l*, caduto nell' uno (cfr. *Machiavelli*, ecc.), trasformatosi in *r* nell' altro. Conferma questo modo di vedere, non appena si rammenti la forma dataci dal documento orvietano, anche un « Malchabrinus » (Enrico) nel *Codex de Malabayla*, n. 142 e 164. Vuol dire che il nome, come così spesso avviene per i personaggi saracini, sarà un composto con *mal*. Cfr. nella sola *Ch. de Rol.*, *Malbien*, *Malcud*, *Malduit*, *Malprimis* e *Malpramis*, *Malquiant*, *Maltraien*. In ciò trova una spiegazione eccellente anche il *Mel-* dell' *Aspremont*. Quanto alla seconda parte della parola, vien fatto di pensare, così ai riflessi di *crabro*, calabrone, come a un derivato di *caper*, attribuendo poi, beninteso, all' analogia di *bruno* un' azione modificatrice. Chi prendesse invece le mosse da *Macabré*, *Maca-bruno*, correrà col pensiero a *macabro*, con questo bel costrutto, di trovarsi a spiegare un vocabolo oscuro, con uno più oscuro d'assai.

5. Pergamena dell' Archivio di Stato di Milano stessa. Lì dentro anche un « Oliverius Oldonis ».

molto bene essere originaria ed appartenere ancora a quel tempo; con tutto ciò una vera affermazione non me la vorrei di certo permettere, ignorando se non ci siano altre Margherite tali da doversi prendere in considerazione¹. Dato poi che la Margherita nostra sia proprio la Settala, ci son ragioni perchè tra i due termini estremi ci si deva tener vicini al secondo piuttosto che al primo². Del resto, quand' anche il documento spettasse solo al declinare del secolo dodicesimo, ed anche al principio del decimoterzo, il dato che esso ci somministra manterrebbe sempre un discreto valore, avuto riguardo anche a ciò, che questo « Poleganus » spetta alle campagne.

E qui non ci dobbiamo esimere dal concedere un ricordo ad un « Yvorinus » notaio ad Ivrea nel 1210³, e, se si vuole, anche ad un suo omonimo che era della credenza della stessa città nel 1296⁴. Non glielo concediamo peraltro incondizionatamente. L'essere Yvorin escluso dalle redazioni italiane non significherebbe nulla: che l'esistenza di una stirpe nostra non potesse impedire ad individui della schiatta francese di vagare per la penisola, dovrebbe ammettersi a priori, ed è poi dimostrato in modo al di là di positivo dalla mescolanza di sangue che vediamo essersi prodotta indipendentemente in più casi⁵; quanto ad Ivrea poi s'aggiunge anche la circostanza del suo esser situata precisamente allo sbocco alpino della gran strada di Francia. Ciò che obbliga a usar molta cautela, si è la considerazione del rapporto che ci si offre ben spontaneo tra quell'

1. Afferma bensì l'autore di questa idea: un anonimo, appartenente forse al seicento, che sul dorso della pergamena lasciò scritto, « Questo inventario fu fatto al tempo che fu Abbadessa D. Margarita Settala della quale trovo la prima memoria dell' anno 1121 fino all' anno 1148. »

2. Le ragioni appariranno probabilmente da un altro di questi « Contributi », in cui vorrei occuparmi di Pulicane in modo speciale.

3. *M. H. P.*, I, 1167.

4. *Ib.*, II., 1731. Che in cambio di « yvorinus tonsus » si abbia nella stampa « ynorinus », dipende indubbiamente da una lettura erronea. Al modo medesimo s'è ivi stesso scritto « ynanus » per yuanus »; I, 1191 « Dausus » per « Danesus »; ecc.

5. Nella redazione in ottava rima di Gherardo (*Ric. int. ai R. di Fr.*, p. 215), nei *Reali* (*ib.*, p. 188), nella stessa compilazione del codice marciano XIII (*ib.*, p. 134).

« Yvorinus » e il nome della città a cui i due Yvorini appartengono. Che se deve parer strano a prima giunta che si potesse chiamarsi « Ivreesi » ad Ivrea, parecchi « Padovani » a Padova¹ ci dicono che la stranezza non è punto di quelle che il medio evo non conoscesse. Dato anche ciò, resta pur sempre possibilissimo che si pensasse ad un tempo e alla patria e al personaggio romanzesco, e che appunto dalla concordanza venisse l'impulso. Che se questo pure non fosse, caverò nonpertanto un qualche costrutto dalle cose dette, proponendo l'ipotesi che per l'appunto Ivrea, « Ivorie » per il medio evo francese, notissima com' era ai pellegrini e ai giullari, suggerisse quel nome di « Yvorin » per il marito punto marito della bella Josiane.

Per ultimo è da ricordare un « Rondellus dⁿⁱ Jacobini », a Bassano, nel 1247, padre sicuramente di un « Jacobinus Rondelli », già uomo fatto ancor lui poichè investito di un ufficio pubblico, che ci è dato dal documento medesimo². Assai probabile, ancorchè non sicuro, che quel *Rondello* non sia se non il nome del cavallo famoso di Buovo. Di metamorfosi siffatte incontreremo altrove esempi non dubbi³.

Non è alle Guerre Sassoni ch' io passerei qui di preferenza, se non mi ci portasse il rispetto che, per avere una norma, mi son proposto di serbare all' ordine che risulti dai dati cronologici esteriori. I canti che quelle guerre avevan suscitato dovevano bene esser noti colà dove sonasse nella sua forma epica il nome del fiero pagano in cui si può dire che la lotta si personifici. Siffatto nome è poco largamente divulgato; ma nel territorio padovano ci si affaccia con singolare insistenza. Un « Witiclinum » da Caldana, insieme con un fratello e colla madre, vediam fare una vendita ai 13 di ottobre del 1115⁴. Ch' egli sia fanciullo, dice l'intervento di un tutore. Per l'appunto otto anni dopo (18 ottobre 1123) un « Guitaclynus »

1. P. es. « Patavinus de Imiza » e « Patavinus » senza nulla più, nel 1209 (VERCI, I, 54); « Patavinus a Prata », « Paduanus de Sangonatiis » nel 1275 (GRION, *op. cit.*, p. 251).

2. *Cod. Ecelin.*, p. 308. Giacobino è uno dei « marici » del Comune, e fa per esso una compera di farine; Rondello è tra i « fidejussores ».

3. V. p. 58 e 59.

4. *Cod. dipl. Pad.*, n. 72.

serve da testimonio in Torreglia all' orfano di un nostro Artù ed al conte Ugo suo zio¹. Nel marzo del 1134 ci si presenta, e non minorene, « Fulco filius quondam Witiclini », da Montagnone². Nel 1136 vien la volta di un « Witiclinus sartor³ »; nel 1143 quella di un « Witaclinus forbitore⁴ ». Menzionato poi ancora « Guitaclinus fil. Comitis » rimasto a galla per via di diciotto denari che pagava annualmente al vescovado di Padova intorno al 1146⁵, chiudo la mia serie con un altro « Guitaclino » del 1149, discendente probabile di quel che ho notato in primo luogo⁶, facendo grazia al lettore di molta roba più tarda⁷.

Al soggetto medesimo ci richiama anche il nome *Sibilia*. Non senza dar luogo tuttavia a dubbiezze di più che una specie. Per cominciare dal meno, delle Sibille o Sibilie famose l'epopea ce ne offre due: insieme colla moglie infedele del re dei Sassoni, ci dà quella calunniata e purissima di Carlo Magno. Dicendo « Sibilia » è certo peraltro che si doveva pensare molto più alla prima che a questa seconda; chè, mentre l'una non è mai designata diversamente, l'altra, in Italia almeno, ci si mostra e qual Blanche fleur e qual Belissant⁸. Non si pensi poi che il personaggio abbia nel tema guerresco ad essere d'introduzione recente. Una *Chanson des Saisnes* senza costei e senza gli amori suoi con Baldovino, noi non arriviamo a conoscerla. E in sè stessa la donna ci rappresenta uno dei tipi femminili più arcaici dell'epopea francese⁹.

Ma oltre a questo dubbio d'ordine secondario, ce n'è uno ben più essenziale, che non posso arrogarmi di eliminare del tutto. Ha proprio significato epico il nome? Si badi che esso non è

1. N. 141 e 142; c. V. *Rom.*, XVII, 356.

2. N. 261.

3. N. 300.

4. N. 442.

5. N. 461. Più sotto, nella stessa pergamena, il nome suona « Guitaclinus de Comite ».

6. N. 514.

7. Darò semplicemente i numeri dei documenti: 526, 537, 559, 630, 766, 958, 1161, 1291, 1307, 1371, 1386, 1387, 1414, 1424, 1438, 1453, 1480.

8. V. *Orig. dell' Ep. fr.*, p. 195, nota.

9. *Ib.*, p. 270.

della sola Italia. Delle Sibille o Sibilie — come per le due donne epiche così per le reali si oscilla nella Francia tra questa e quella forma¹ — ne troviamo anche oltralpe in numero ragguardevole. Sennonchè va notato che esse, copiose nel secolo XII², sono rare invece nel XI, dove fanno altresì un' apparizione tarda abbastanza³. Sicchè abbiamo qui a fare con una novità, che anche in quelle parti, al modo stesso come s'è pensato in qualche altro caso, ripete forse la sua ragione dall' epopea. E sia poi questo oppur no, una volta che il nome, in quanto almeno suoni *Sibilia*, s'ha da ritenere importato fra noi e importato nell' età in cui l'epopea era in fiore, ragion vuole che appunto nell' epopea, cui l'onomastica nostra ha indiscutibilmente tanti obblighi, s'abbia in ogni caso da vedere il veicolo più naturale per la sua propagazione.

In quanto, ho detto, suoni *Sibilia*. È questa la sola forma che mi sia data dalla nostra tradizione cavalleresca⁴, nè d'altronde sarebbe assolutamente lecito fidarsi di *Sibilla* in causa della derivazione affatto diversa che si presenta ovvia per essa. Si presenta ovvia e vorrà bene la preferenza — posto che il nome sia riprodotto esattamente dall' editore — per una *Sibilla* che

1. Nel testo di Alberico des Trois Fontaines qual è dato dallo Scheffer-Boichorst (PERTZ, t. XXIII), abbiamo, a proposito della moglie calunniata, *Sibilia* là dove si riassume il poema (p. 712-13), e *Sibilla* in un accenno che s'incontra più innanzi (p. 715). E mentre i testi francesi nella condizione in cui si affacciano a noi portano abitualmente *Sibille* o *Sibile*, Ramon Feraut ha invece *Sibilia* (V. PARIS, *Hist. poét.*, p. 498). Similmente, per contentarmi di un esempio, nella stessa cronaca ed edizione di Alberico, la figliola di Ruggero conte di Porcien, ora è detta *Sibilia* (p. 794 e 851), ora *Sibylla* o *Sibilla* (p. 796 e 822).

2. Basta guardare l' « Index Onomasticus » dei tomi XII e XIII del Bouquet. Quattordici persone nell' uno, quattordici nell' altro — in parte, beninteso, le medesime, per non dire di qualche altra riduzione — si chiamano a questo modo.

3. I tomi IX e X del Bouquet non mi danno esempio alcuno; l' XI tre soli, in realtà anche alquanto più tardi di quel che non farebbero credere i limiti del periodo indicato sul frontespizio del volume (1030-1060).

4. Propriamente *Sobilia* (*Rin. da Montalb.*, in *Propugn.*, t. III, p^o 2^a, p. 107; p. 78 negli estratti) : ma l'o, dovuto alla labiale seguente, non fa differenza, e s'ha spesso d'altronde anche nell' onomastica storica. V. p. 33, n. 1.

insieme col marito ebbe a donare, prima qualche fondo, e poi ogni sua proprietà e diritto territoriale, al monastero di S. Vittore delle Chiuse presso Fabriano¹. Delle due donazioni la più recente spetta al 1123; l'altra risalirebbe nientemeno che al 1077, ma forse sarà posteriore di vent' anni². Comunque sia, importa notare come dai paesi dove i due coniugi vivono e posseggono, non siano gran che lontani i Monti Sibillini o della Sibilla, col relativo corredo di leggende.

Solo delle Sibillie vogliam dunque sapere; ma anche con esse andiam più addietro che non ci abbian condotto i Guitaclini-Guiticlini. Mi rifaccio da una che incontro a Ravenna, prima nel 1109, poi nel 1126³. Una seconda apparisce moglie di Solimano da Corte, in territorio padovano, sul cadere del 1123, e riapparisce vedova sei anni appresso⁴. Suppergiù altrettanto antica una terza da Cassano in Val di Scrivia, che a proposito di una figliola ci è rappresentata defunta in un atto genovese

1. MITTARELLI, *op. cit.*, II, App. 262, e III, App. 296.

2. Un intervallo di quarantesei anni e più mesi tra due atti a cui partecipano del pari il marito e la moglie, è tale di sicuro da suscitare una certa diffidenza. S'accetterebbe nondimeno se non s'aggiungesse che l'indizione non torna: è 5^a, e dovrebbe essere 15^a. Senza l'altra considerazione si penserebbe all'omissione di un « decima », o piuttosto della cifra che potrebbe rappresentarlo; ma poichè con un mutamento in sè stesso altrettanto ovvio — del 77 in 97 — si accomoda ogni cosa, sarà bene da appigliarsi di preferenza. Nè fa troppa difficoltà che l'anno paia espresso per disteso in lettere: il « septimo » che seguiva avrà in tal caso dato la spinta a scrivere « septuagesimo » in cambio di « nonagesimo ». Quanto all' abate « Murico » nominato dalla carta, torna del pari con ambedue le date. Se un Murico era abate nel 1077, un Murico, a quanto pare diverso dal primo, teneva la medesima dignità anche nel 1097. V. nell'opera del Mittarelli il t. III, p. 54 e 73 del testo.

3. FANTUZZI, II, 104 e 112-13. Venendoci da una fonte francese, potrebb'esser *Sibilia*, sebbene datati come *Sibylla*, e ci trasporterebbe ancora alquanto più su, la figliola « cuiusdam Comitissae Longobardiae » (*De orig. Com. Andeg.*, BOUQUET, XII, 534), che dovrebbe aver sposato Elia de la Flèche, conte del Maine, e della quale avrebbe ad esser figlia l'altra Sibilla, detta più solitamente e più genuinamente Eremburga, che fu moglie di Folco V d'Angiò. Ma questa pretesa moglie lombarda di Elia è scartata dagli storici. V. la nota dell' editore, e *Sibylla* nell' « Index Onomasticus ».

4. *Cod. dipl. Pad.*, n. 143 e 194; e cfr. qui addietro, p. 5-6, n. 3.

del 1157¹. E a Genova si vede il nome aver attecchito fin da quei tempi in modo veramente singolare².

Con braccio più fermo di Sibilia ci condurrà, credo, alle guerre sassoni *Justamont*: un nome in cui mi par di scorger un originario *Diotmund*, *Diotumund*³. Ciò che riman molto dubbio gli è se l'origine voglia qui ripetersi dai canti intorno alla guerra medesima di Guiteclin. Certo nel poema di Jean Bodel partecipa all' azione un Justamont signore della Persia. E se costui è un personaggio episodico ed effimero⁴ — donde, insiem col resto, un accrescimento al dubbio, se già fosse, oppur no, nelle redazioni anteriori⁵ — di un altro Justamont non introdotto davvero dal Bodel accade che si faccia menzione parecchie volte. È questi il padre stesso di Guiteclin, che però è chiamato talora antonomasticamente « li fils Justamont⁶ ». Sennonchè i casi suoi, qui appena accennati, erano sicuramente soggetto di qualche poema speciale⁷, che poteva

1. « Anna filia quondam sobilie de cassano » : *M. H. P.*, II, 389.

2. Si guardi alla serie dei « Ianuenses aut Ianuae degentes » nell' indice del tomo citato dei *M. H. P.*

3. Difesa, difensore del popolo. Un etimo germanico è imposto dal vedere che romanamente il vocabolo, se ha l'aria di dir qualcosa, non dice che assurdità. Quello che io metto avanti è ben disposto a ritrarsi di fronte a una proposta migliore, che non obblighi neppure a ricorrere all' idea, per quanto ovvia allorchè si tratta di nomi propri, di un' alterazione anomala dovuta a ragioni ideologiche ed eufoniche.

4. Ci si fa innanzi nella serie cxxxvii (t. II, p. 8), e bastano cento versi perchè sia tolto di mezzo, ucciso da Baldovino. Solo, siccome l'uccisore usa poi lo strattagemma di vestirne le armi, accade che deva poi ancora essere ricordato nelle scene successive.

5. La *Karlsmagnús-Saga*, se ho guardato bene, non lo conosce; e sebbene la forma del racconto che da essa abbiamo non rappresenti nient' affatto, secondo me, una fase più antica, tuttavia, poichè meno ancora si tratta di un' emanazione del poema nostro, anche il suo silenzio qualcosa val sempre.

6. Nessun dubbio che non sia erronea la lezione « Brunamont », recata talora da qualche codice, e improvvidamente accolta dal Michel, t. I, p. 5 e 6.

7. Di questo e d'altri poemi perduti intorno agli antenati di CarloMagn o mi occupavo in un capitolo delle *Orig. dell' Ep. fr.*, che l'economia del lavoro m'indusse a sopprimere. La materia potrà poi trovar posto in questi Contributi.

benissimo esser penetrato in Italia, e al quale nulla vieta che si dovesse direttamente, anzichè per riflesso, la divulgazione. Ma comunque sia, alle guerre sassoni, volendo stare alle maggiori probabilità, mi terrei fermo ad ogni modo, parendomi che quella sia per il nome la sede vera, ancorchè, presto o tardi, accada d'incontrarlo anche altrove, come ad esempio nello Pseudo-Philomena¹.

E anche i Giustamonti fanno presto l'apparizione loro. Chè vorrà di sicuro correggersi in *Costamons* ecc. il *Costamons*, *-montis* e anche *Costamontus*, che in due documenti del giugno 1136 editi dal Fantuzzi ci designa un grande, ammogliato di già, che insieme con un fratello e in nome anche di altri fratelli, certo minorenni, della madre, delle rispettive mogli, restituisce alla chiesa di Ravenna tutto ciò che la sua famiglia le aveva occupato². Di qui le mie raccolte nello stato loro attuale mi obbligano a discendere fino al 1172 per trovare un altro esempio: Giustamonte da Trebbiano, tra i grandi della Lunigiana³. Procedendo un poco — cosa da parer singolare per un nome siffatto — gli esempi abbondano. Raccogliamone alcuni. « *Justamons de Sancta Agatha* » esercitava a Pavia l'ufficio di notaio sul finire del secolo XII⁴. A Milano ho Giustamonte Torriani, diacono nel 1201, canonico nel 1206, vivo sempre

1. V. p. 86, 92, 93, 96 della traduzione latina pubblicata dal Ciampi. Sono invece sempre guerre sassoniche o qualcosa di molto affine quelle cui si trova frammischiato un *Justamont* dentro ad uno dei frammenti che abbiamo del *Floovant* olandese. V. DARMESTETER, *op. cit.*, p. 41.

2. *Mon. Rav.*, IV, 254-257. Un esempio anche più antico del ravennate pretenderebbe di fornirmi una pergamena proveniente dal Monastero Maggiore di Milano (Arch. di St.), che sotto la data del 30 dicembre 1162 parla di un fanciullo figlio « *condam stephani, qui fuit filius condam Justamonti, qui dicitur de vicomercato* ». Ma la carta è una manifesta e grossolana falsificazione, della quale si scorge il motivo in un accenno alla dipendenza del monastero di Rivolta da quello di S. Ambrogio: argomento che dovette dar luogo a contestazioni.

3. *M. H. P.*, II, 1033-35. Un « *rollandino uicedomino quondam iustamontis de treblano* » appiè di un editto del vescovo di Luni (*ib.*, 1203), m'insegna che nel 1200 questo Giustamonte era morto.

4. Lo conosco da pergamene del 1197, 1198, 1199, venute all' Arch. di St. di Milano dal monastero di S. Pietro in Ciel d'Oro.

nel 1223¹. Giustamonte Guardavilla, da Pontremoli² o press'a poco, e « Justamons » o « Zustamons » notaio del Podestà di Treviso³, mi appariscono entrambi al 1221. Sotto l'anno 1243 trovo un Giustamonte o il figliolo d'un Giustamonte — il testo riesce d'interpretazione alquanto dubbia — nel territorio di Fermo⁴. Ritorno a Milano con « Justamons Cicata » o « Cicada », vale a dire Cicala, negli anni 1245 e 1254⁵. E alla coda di tutta questa gente verrà a collocarsi nel 1259 il lodigiano « Justamons Grossus⁶ ».

Preso commiato da costoro, arrivo a un tema assai istruttivo, che mi dà occasione di mostrare quanto siano fallaci i criteri usati per solito allorchè dal contenuto si vuol giudicare dell' età delle *Chansons de geste*. Il tema è la storia del personaggio che una Chanson pervenutaci in doppia redazione francese chiama di norma *Otinel*, ma poi anche spesso *Otes-on*⁷, nome di cui Otinel parve essere un diminutivo. La medesima idea generò la forma *Otonello*, che nell' Italia ebbe, credo, col tempo a prevalere⁸, ma che ritrovo altresì nella Spagna⁹; e mi domando

1. LITTA, *Fam. cel.*, t. IX, Torriani, tav. 1. Non essendomi accertato che sia una persona diversa, ometto nella serie un « Justamons » del 1220, che so essere in una carta del monastero di S. Ambrogio solo dallo Spoglio Ferrario-Cossa.

2. *M. H. P.*, II, 1305.

3. *VERCI*, I, 63.

4. *Reg. Firm.*, p. 380.

5. *FRISI, Cod. dipl. Monz.*, p. 113 e 124.

6. *M. H. P.*, I, 1461.

7. Nel testo qual è dato dal Guessard e dal Michelant, spesso *Otes*, talora anche per il caso obliquo (p. es. v. 214); di rado invece, e solo molto innanzi (dal v. 1395), *Oton*, che in compenso tuttavia si trova elevato ancor esso a funzione di soggetto (v. 1854).

8. « Otonellus » « Octonellus », nel racconto di Giacomo d'Acqui (*M. H. P.*, *Scr.*, III, 1504-1505; *PARIS, Hist. poët.*, pag. 505); « Otonello » nel *Cantare dei Cantari*, che consacra un' intera ottava — la 52^a — al riassunto di una versione certo toscana e probabilmente perduta, nella quale il tratto più notevole è il neologismo dell' aver fatto intervenire e assegnato una parte culminante a Rinaldo (*Zeit. f. Rom. Phil.*, II, 435).

9. Nel noto passo del trattatello *De iis que sunt necessaria ad stabilimentum castri* ecc., che, correggendo una mia ingiusta titubanza (*Orig. dell' Ep. fr.*, pag. 17, in nota) dirò chiaro dover bene appartenere al secolo XIII (V. MILA, *Poes. her.-pop. cast.*, pag. 336), non già al XIV, e meno che mai al XV. Per nuda che sia la menzione, a mio vedere, tutto considerato, essa basta.

se mai non fosse un *Otunel* svisato dal non essersi posto mente alla lineetta che poteva rappresentar la nasale, anche l'*Otuel*, più o men spurio ad ogni modo, delle versioni inglesi e della scandinava¹.

Ma la forma originaria non è neppure *Otinel*, bensì [*H*]ospinel, denominazione che noi troviamo largamente diffusa per designare il personaggio medesimo², e che gli è attribuita talora

1. Un' altra spiegazione potrebb' essere, che si trasformasse di proposito in *Otuel* un *Otuiel* dovuto a una falsa lettura di *Otinel*. Un' altra ancora, che l'*Otuel* fosse dato per mero error di copista dal codice che si aveva davanti, a quel modo che in un passo ce lo troviamo avere anche noi (v. 83). Qualunque poi delle alternative si preferisca, non paia strano che l'infezione, nel capostipite donde hanno a discendere tutte le versioni che hanno comune l'*Otuel*, potesse propagarsi all' intero poema. Che ciò seguisse, si dovrà, credo, al costume, che nei manoscritti delle *Ch. de g.* porta a rappresentare per solito i personaggi principali coll' iniziale soltanto.

2. L'identità di *Otinel* e *Ospinel* è tacitamente avvertita dal Gautier, *Ep. fr.*, t. III, p. 398 nella 2^a ed., e ben a torto vuol contestarla il Treutler nel suo lavoro intitolato *Die Otinelsage im mittelalter* (*Engl. Stud.*, V, 148-49). Nel Gautier avranno generato il convincimento così Giacomo d'Acqui, rispetto al quale si veda la nota seguente, come l'autore del *Karl Meinet*, che fa un Ospinello protagonista di casi, dove, al di sotto di una grande difformità, non è da disconoscere un' affinità sostanziale col contenuto dell' *Otinel*. Ma una prova anche più sicura è data dallo Pseudo-Philomena. Ivi, nell' enumerazione della grande oste di Marsilio, troviamo insieme uniti « Hospinellus et Fernegandus rex Nazarae » (pag. 36). O chi mai a quel nome di Nazara non riconosce in « Fernegandus » (« Ferragandus » a pag. 119, dove s'ha del pari immediatamente prima « Hospinellus ») il *Fernagut*, *Fernagu* della tradizione consueta? Ora, nell' *Otinel* il protagonista è precisamente nipote, e per taluno anzi, ancorchè non bene, figliolo (V. la prefazione degli editori, pag. viii) del famoso gigante :

Mes oncles fu Fernagu li gentis,
Icil de Nasse, que Rollans m'a ocis.
(v. 243; cfr. v. 420.)

Una volta poi stabilita l'identità, non c'è da rimaner titubanti quanto al riconoscere in *Hospinel* la forma primitiva; giacchè non so chi mai potrebbe sentirsela di derivare *Hospinel* da *Otinel*, che quell' *i* ci mostra non aver nemmeno la retta coscienza di sè medesimo, in quanto non gli permette di essere quel diminutivo di *Ottone* ch' esso pretenderebbe. La derivazione inversa è invece suscettibile di spiegazione. *Hospinel* ebbe, credo, a diventare *Ostinel*, proba-

anche nella tradizione italiana¹. Buon per noi : poichè ciò che *Ottonello* ci susurrerebbe dubitosamente, *Ospinello* ci dice con voce chiara e sicura². E ce lo dice per l'appunto nella regione nostra settentrionale, dove la leggenda ebbe a fissarsi

bilmente sotto l'azione di *Ostin*, Agostino. *Ostinel* trovo in realtà al v. 2001 del poemetto; nè l'esser esso suscettibile di una spiegazione meramente ortografica deve farci disconoscere i diritti di quest' altra. Quanto al passaggio da *Ostinel* a *Otinel*, dovrebb' essere accaduto in uno dei territori che più precocemente fecero tacere il *s* dinanzi a *t*. Il fenomeno comincia a mostrarsi troppo presto perchè la cronologia ci crei imbarazzi. Che se alcuno ancora mi domandasse, cosa io pensi sia da fare di *Hospinel* giunti che siamo lassù, direi che un diminutivo esso me pare indubbiamente, e diminutivo di qualcosa che ho bene incontrato talora nell' onomastica italiana (« in loco bucena in domo ospini », Pergam. dell' Arch. di St. di Firenze, *Camaldoli*, a. 1150), ma di cui l'esempio veramente istruttivo mi è dato dalla Cronaca dello Pseudo-Turpino, cap. ix : « *Ospinum regem Agabiae* ». Più oltre di così non oserei andare se non con qualche congettura che dovrei far seguire da troppi punti d'interrogazione, perchè non sia meglio mantenere il silenzio. Dirò solo, parermi verosimile che l'*h* iniziale, recata per lo più dalle scritture, sia originaria. In *Ostinel*, *Otinel*, essa dovrebb' esser venuta meno per l'azione stessa di *Ostin*, o per una ragione idiomatica.

1. La incontriamo presso Giacomo d'Acqui : ancorchè sia ben possibile che dell' identità tra il « *magnus paganus* » donde ci si dice aver nome la « *custodia Hospinelli* », e il « *juvenis paganorum gigas* », di cui si narra poco dopo sempre chiamandolo Ottonello, il cronista non avesse coscienza. È la diversità dei due vocaboli che obbliga a un forte dubbio; chè, quanto al parlarsi di Ottonello come fosse un personaggio nuovo, non significherebbe nulla per un autore come costui, che, a giudicarlo dalle ripetizioni che abbiamo in questo racconto stesso, si direbbe non rammentarsi più dopo poche righe se una cosa l'avesse già detta oppur no, e non darsi punto la briga di chiarirsi col rilegger lo scritto. Ma quand' anche Giacomo avesse creduto che *Ospinello* e *Ottonello* fosser persone distinte, il loro esser tutt' uno apparisce chiaro al lettore moderno della sua narrazione, posto che del soggetto abbia una certa qual conoscenza.

2. L'esempio di *Ospino* nell' onomastica nostra che ho citato testè, non m'impedisce di giudicare in tal modo. *Ospino* intralcerebbe se fosse frequente. Data invece la rarità sua e la non rarità di *Ospinello*, è chiaro che *Ospinello* si dovette diffondere indipendentemente qual nome a sè, in forza di ragioni sue proprie, che io non dubito di ravvisare nella narrazione epica di cui si vien ragionando.

Dio sa fin da quando¹, non già in maniera vaga, bensì con determinazioni specifiche, le quali potranno variare nei particolari, che saranno qui più, là meno copiose, ma che nella

1. Resto un po' titubante tra il ritenere che la scena sia stata messa lì fin proprio dal primo concepimento, e il supporre trasferita da un territorio spagnolo o attiguo alla Spagna. Per la prima ipotesi sta la condizione di fatto, e quell' antecedente della presa e distruzione di Roma (v. 91 sgg.), cui non si rinunzia troppo volentieri. Ma anche per l'altra ci sono degl' indizi. Il nome più autentico per il gran re saracino — ben a torto confuso con Marsilio — di cui Otinel è messaggio, ha da esser *Garsie* (V. BANGERT, in *Zeit. f. Rom. Phil.*, V, 582-83); e in questo *Garsie* s'è fortemente tentati di cercare un *Garcia*. E dice pur qualcosa l'essersi pensato a fare d'Otinel un nipote di Ferrau; e qualcosa dice altresì l'accoglienza data a Hospinel dallo Pseudo-Philomena, e più forse l'Ospino della cronaca turpinesca. Inoltre, ha un certo significato l'esser messa in Spagna l'azione dell' episodio di Ospinel nel *Kar-Meinet*. Finalmente c'è un ultimo dato, più interessante e curioso, se anche non più conclusivo degli altri. La *Ch. de Rol.*, nel richiamare che fa replicatamente la sorte fatale incontrata da Basan e Basilie messaggeri a Marsilio, designa due volte il luogo dove il fatto avvenne. Il nome è stato assai poco fortunato, dacchè le varie versioni che conservano questo tratto lo danno in maniera difforme. Ven. VII (ed. Förster, p. 13 e 37) reca *Mont Oie*; Chât. (*ib.*), una volta *Aute Vile*, un' altra *Aute Hoie*; Ven. IV, nel secondo soltanto dei due luoghi, *Dalmacie* (« al pont de », v. 391); ed Oxford stesso, al pari di Châteauroux, non è d'accordo con sè medesimo, dacchè la prima volta ha *Haltilie* (v. 209), la seconda *Haltoie* (v. 491). Ma insomma, tra i due nomi che ci offre il testo d'assai più attendibile, l'uno, cioè *Haltilie*, concorda con quello della città contro cui Carlo viene nell' *Otinel*; chè, se questa città è detta di solito *Atilie*, *Atylie*, essa apparisce talvolta anche come *Hatilie* (v. 730), e nelle testimonianze italiane è per lo più propriamente *Altiglia* (*Cant. dei Cant.*, I. cit.; e V. i passi di Galvano Fiamma che cito nella nota seguente). Ed ecco un argomento che di sicuro varrebbe assai, se non fosse il dubbio che l'*Haltilie* fosse suggerito a un trascrittore della *Ch. de Rol.* per l'appunto da una reminiscenza dell' *Otinel*. E data pure la genuinità di questa *Haltilie*, resterebbe un dubbio anche più forte, che l'*Otinel* prendesse il nome della città dalla leggenda della guerra di Spagna, alla quale è così fortemente legato il suo stesso protagonista. L'autore primitivo potrebbe aver immaginato che precisamente qual ricordo della città spagnola i saracini chiamassero *Haltilie* quella da loro medesimi edificata o afforzata in Italia :

Une cité ont fet en Lombardie;
 Païen l'apelent la cité d'Atillie.
 (v. 190-91.)

sostanza concordano così nelle versioni straniera come nelle nostrali, sempre portandoci sulla riva sinistra del Po, nella vallata della Scrivia¹. Quindi, date le tendenze onomastiche

1. Si guardi al gruppo rappresentatoci dal poemetto francese, tenendo a confronto, insieme colla lezione pubblicata dal Guessard e dal Michelant, pag. 26, il frammento edito da E. Langlois nel t. XII di questo stesso giornale, alla pag. 440-41. Carlo scende per il passo cotanto battuto del Gran S. Bernardo (« Mongiu »), sbocca dalla stretta de' monti ad Ivrea (« Ivorie »), e quindi si conduce a Vercelli. La strada consueta lo guiderebbe adesso per Mortara a Pavia; ma ecco che invece l'autore lo fa deviare, traendolo al Monferrato, ridotto ad essere un monte (« Muntferant mument ») con un ritorno alle origini determinato dall'etimologia, e alla riva di un fiume, che è detto « Ton » e in cui non s'ha difficoltà a riconoscere il Tanaro. E c'è di più. Qui sul fiume l'oste francese s'accampa a « Monpoun », « Munpounc »; e sul Tanaro, in prossimità di quell' Alessandria che l'*Otinél* ignora a troppo buona ragione e che i collegati lombardi ebbero certo a piantare in questo luogo nel 1168 per ragioni strategiche dipendenti dalle strade, noi troviamo Pavone, che il vicino Montecastello ci dice non a capriccio fatto « Monte » dalla Chanson. O il prefisso era comune ad ambedue le borgate, oppure avvenne una specie di metatesi, non casuale neppur essa, come si capirà più sotto. — E Altilia? — Altilia, che sorge dall'altra parte del Tanaro e ad una discreta distanza, ma che già s'è detta visibile dal « Muntferant », ha tutta l'aria di voler essere identificata con Tortona. Un altro passo del poema riesce di valida conferma; chè, se è già qualcosa il trovare Altilia « Entre .ii. eves » (v. 192), come appunto è Tortona, il qualcosa diventa assai allorchè si vede l'una delle due acque esser detta « Soigne », nome che ben risponde a quello del torrente Ossona, a ponente e a mezzogiorno della nostra città. Nè a questa circostanza scema valore l'affermazione di una cronaca milanese del secolo XIV dal nome pretenzioso di *Flos Florum* (V. intorno ad essa l'*Arch. Stor. Lomb.*, XIV, 12), secondo la quale (fo 43^b del cod. braidense) la Tortona di adesso non sorgerebbe colà dov'era quella che il Barbarossa distrusse: i Milanesi l'avrebbero rifabbricata « longe a loco ubi tunc erat per milliaria .xij. in monte ». Di cotal spostamento, non solo non trovo nulla nei contemporanei, ma esso mi pare escluso dal modo come della restaurazione parla — e ne parla con ampiezza — l'autore del poema scoperto e pubblicato dal Monaci (*Gesta di Federico I in Italia*, Roma, 1887, v. 504-609). Si avverta poi che « Tortona » ci spiega anche perchè il Tanaro sia illegittimamente divenuto « Ton » nel poema francese. — Del resto, ciò che qui rimane pur sempre congettura, è un' affermazione positiva in fonti italiane. Nello stesso *Flos Florum* (l. cit.) noi abbiamo: « Galli suprascripti, in ripa Scrivie apud sanctum Precipianum, in provintia Lombardie, Altilian,

che noi si vengon studiando, un eccitamento ben vivo a prendere a prestito il nome del pagano convertito, cui, insieme colla mano della figlia, Carlo Magno concedeva il dominio « de tote Lumbardie ¹ ».

E il prestito mi occorre fin dal 1147 in una pergamena del Monastero bergamasco di S. Giacomo di Pontida, per tale che risiedeva nel prossimo Cisano e che sarà probabilmente nato nel

sive Tretonam, fondaverunt ». E Galvano Fiamma, una delle solite fonti per l'autore del *Flos*, scrive nel cap. 74 del *Manipulus Florum* (MURATORI, *R. It. Scr.*, XI, 587) : « In hac provincia » — nell' *Alpiscottia* — « est Altilia, idest Terdona, urbs antiquissima ». E più istruttivamente nella *Politia Novella*, cap. 95 (fo 18^b-19^a nel cod. Ambros. *A. 275. inf.*) : « Similiter Tertona, que secundum Sycardum prius dicta fuit Altilia, in ripa fluminis Scrivie apud sanctum Precipianum fundatur. » La parte della cronaca di Sicardo in cui si diceva ciò insieme con moltissime altre cose che a noi piacerebbe di leggere nel suo proprio testo, se non è perduta, è smarrita; ma intanto possiamo essere ben grati a Galvano di averci indicato la sua fonte, per la data preziosa che ne viene a risultare; chè Sicardo morì nel 1215. — Con questa topografia conviene nella sostanza, dissentendo solo negli accidenti, quella assai più ricca di Giacomo d'Acqui. Lasciando stare le cose che ci distrarrebbero indebitamente, il ponte costruito da Carlo sul Tanaro, comune anche al poema (v. 739-45), qui, invece che a Pavone, è posto a Montecastello : lieve differenza che val più di un accordo esatto, e che ci riesce gradita anche per una ragione già vista. Quanto ad Altilia — o, come dice Giacomo, d'accordo colle redazioni francesi che ci son pervenute, *Atylia*, *Atilia*, *Atyllia* — non è qui Tortona, sebbene anche questa città sia parte cospicua del dominio saracinesco e col suo assedio e la sua presa abbia compimento la guerra. Altilia è situata « supra Serravalum » (*M. H. P.*, t. cit., col. 1502), un venti chilometri più addentro nella vallata della Scrivia. E stando ad un altro passo (col. 1504), parrebbe che la città s'avesse ad estendere fino a Serravalle medesima, dove ad ogni modo sorgeva uno dei forti che ne proteggevan la fronte.

1. V. 644 nell' ed. G.-M., 7 nel frammento stampato nella *Rom.* (p. 438). In questa seconda lezione sono anche specificati i nomi di varie città : Vercelli, Ivrea, Asti (« Chaste » vuol correggersi in « Haste »), Piacenza, Pavia, più una « Tuela », di cui non so dare spiegazione soddisfacente. Sarebbe mai da scrivere « Buela », Biella, nei documenti latini « Bugella » ? La restituzione riesce paleograficamente alquanto ostica, e c'è anche la grave difficoltà dell' esser Biella fuori della strada.

primo ventennio del secolo¹. Gli faccio tener dietro un « Hospynellus » testimonio a Monselice nel 1159², per non separare i molti somministratimi da atti genovesi, che portano la data del 1157³, del 1160⁴, del 1161⁵, del 1162⁶, del 1164⁷: tra costoro un « Hospinel de Verdun », nipote di un « Oliver » parimenti « de Verdun », che ha un' apparenza esotica, dalla quale non ci si deve lasciar trarre in inganno; chè non si tratta di sicuro se non di un nativo del Verduno situato in prossimità di quel Tanaro, che ha tanta importanza per la leggenda nostra⁸. E Bassano ci dà al 1175 un Ospinello « de Margnano »⁹, Bologna al 1180 un Ospinello Carbonesi¹⁰, del quale non sarà più recente l'Ospinello, padre di un Augellino nominato tra coloro che giurarono nel 1201 la pace con Ravenna, Forlì e Faenza¹¹; Feltre, al 1182, Ospinello « de Nassa¹² »; Treviso, al 1186, Ospinello « de Johanne Dodone¹³ », e al 1190, in ufficio di Console, Gomberto Ospinello¹⁴; Como nel 1195 Ospinello detto da Lomazzo¹⁵; finalmente, per troncane la litania, di cui

1. Arch. di St. di Mil., Proven. indicata.

2. *Cod. dipl. Pad.*, n. 721.

3. *M. H. P.*, II, 395, 420, 455.

4. *Ib.*, col. 659 e 709.

5. *Ib.*, col. 743.

6. *Ib.*, col. 800.

7. *Ib.*, col. 913.

8. Verduno sta tra Alba e Cherasco. Dell' aversi « Verdun » e non « Verduno » così per Ospinello (col. 743) come per un suo zio, « Oliver de Verdun » (col. 395), la ragione è meramente dialettale, ed ha riscontri quanti si vogliono nel « Notulario » dello Scriba, cui anche quest' atto appartiene. Similmente « Hospinel », o propriamente « Ospinel », era la forma usuale; e gli esempi son vari. Quindi anche un genitivo « Ospinelis » (col. 455), e un dativo « Hospineli » (col. 913).

9. *Cod. Ecelin.*, p. 65.

10. GHIRARDACCI, I, 96.

11. « Auxellinus de Uspinello » : TARLAZZI, *Append. ai Mon. Rav. del Ce M. Fantuzzi*, I, 78 : in *Mon. Istor. pertin. alle Prov. della Romagna*.

12. Nella carta citata, od anzi ricitata, a p. 26, n. 2.

13. MITTARELLI, *op. cit.*, IV, App., p. 152.

14. *Cod. Ecelin.*, p. 105.

15. *Repert. dipl. Cremon.*, p. 176.

questo saggio basta a indicar la ricchezza, Ravenna nel 1200 Ospinello « de Marotto », uno dei giuratori dell' accordo con Ferrara¹. E alla caterva avrebbero virtualmente il diritto di essere aggiunti anche non pochi tra gli *Ottonelli*²; e un diritto più che virtuale vorrà fiduciosamente riconoscersi a qualche *Ottinello*, che ha solo il torto di affacciarsi alquanto tardi³. E non parrà poi molto giustificato il sospetto che anche gli *Spinelli* siano, perlomeno in molta parte, degli *Ospinelli*? Ospinelli, s'intende, ben presto non più consci dell' essere loro; quindi in due carte pistoiesi del pari e appartenenti al medesimo anno 1190, si potrà avere, al modo stesso come uno Spinello, altresì un « Ispinellus⁴ ».

Nè Ospinello colle sue varianti e derivazioni è il solo nome che la nostra leggenda abbia introdotto, e non è neppure il più esplicito. Cosa si dirà incontrando fra noi dei *Garsilioni*? O ci potrà mai essere ombra di dubbio che non siano se non un

1. TARLAZZI, *op. cit.*, I, 76.

2. Ne indicherò qui taluno : 1174, Ottonello, investito di certe terre dalla badessa di S. Pietro di Padova (*Cod. dipl. Pad.*, n. 1161); 1180, un Ottonello veronese « filius... dom. Turisendi » (VERCI, I, 31), tutt' uno certo con Ottonello de' Turisendi, podestà di Vicenza per opera dei veronesi stessi nel 1185, secondo abbiamo dalla Storia di Gherardo Maurisio (*R. I. S.*, IX, 11), e altresì, credo, coll' Ottonello che troviamo tra i consoli appunto di Verona due anni appresso (MURATORI, *Ant. It. M. Ae.*, IV, 479); poi, 1186, un terzo Ottonello, in una carta rogata in territorio trevigiano come una citata dianzi, pur essa del Monastero di S. Daniele e all' Archivio dei Frari. Si noti bene il fatto che gli *Ottonelli* appariscono più tardi degli *Ospinelli*. In ciò s'ha un ottimo indizio della loro origine cavalleresca, e insieme una riprova di quanto si disse intorno al posto rispettivo che nella storia della leggenda vuole assegnarsi ai due nomi.

3. « Ottinellus Meliorati », del Consiglio di Lucca nel 1234 (MURATORI, *A. I. M. Ae.*, IV, 73).

4. I.e. due pergamene, del Capitolo di Pistoia la prima, la seconda dello Spedale di S. Gregorio, sono all' Archivio di Stato di Firenze. Portano le date rispettive del 13 luglio e del 23 marzo. Nel fascio medesimo, come se spettasse ancor essa al 1190, mentre in realtà è del 1189 (« vij kl. ian. »), se ne trova con uno « Spinello » altresì una terza. Proviene dalla Badia di Coltibuono, sui Monti del Chianti. Nessun Spinello ho incontrato invece nelle 37 pergamene che l'Archivio possiede del 1150. Tra questi limiti, chi volesse darsi la briga di cercare, ne rintraccerebbe di sicuro non pochi.

riflesso del *Garsilie-ilion*, in cui l'azione s'incardina¹? E un « Garsilione » ebbe nel 1167 un' investitura dal capitolo di Padova, pur ricusando di prestare omaggio². Probabilmente è lui stesso quegli che si trova poi nominato l'anno 1178 nella delimitazione delle parrocchie di Padova, e quegli che nel 1179 apparisce per entro alle testimonianze prodotte a proposito di una certa lite, di cui s'ebbe a toccare quando si discorse di Galvano da Fiesso³. Risulta dal secondo di questi tre documenti che Garsilione era della famiglia da Vigonza⁴.

E ad *Ospinello-Ottonello* e a *Garsilione* aggiungerò subito *Chiarello*, « Clarellus ». Che l'origine sia per esso altresì da cercare nell' epopea, dove il nome, insieme con tutta la sua famiglia, si trova largamente diffuso, e diffuso specialmente tra la gente saracinesca⁵, è probabile in grado sommo; e che dato

1. Ho riconosciuto più addietro col Bangert che la forma più autentica per questo nome è *Garsie*. Ciò non toglie che *Garsilie* non sia riuscito a farsi molto valere, dando luogo anche alla confusione con Marsilio. Il *Garsilion* di caso obliquo, represso per lo più da una specie di azione postuma di *Garsie*, abbiamo nei v. 29 e 36 del testo a stampa. Poichè presso Giacomo d'Acqui s'ha qualcosa di diverso affatto, cioè un duca Marco, giova avvertire che così non avviene nella versione riassunta dal *Cantare dei Cantari*: « Carsilio ad Atilia assenbrato ».

2. *Cod. dipl. Pad.*, n. 911.

3. N. 1307 e 1329. L'identità del Garsilione nei n. 911 e 1029 poggia su buoni fondamenti. Nel primo, come s'è detto, Garsilione riceve un' investitura dai canonici, e la riceve, aggiungo adesso, insieme con altri due che gli saranno fratelli, « pro se et suo nepote »: nell' altro un cotale dichiara di sapere « quod Garsilione cum nepote suo Iohanne habent duos mansos in Strada », terre queste che da argomenti generali e anche da qualche indizio speciale si capiscono bene esser roba dei canonici. Quanto al n. 1307, serve a collegarlo col n. 1329 una certa « d. Elicheta » o « Elicketa », rispetto alla quale non istardò ad entrare in particolarità.

4. « ...ut de solariorum de Vigoncia pars Garsilionis » ecc.

5. Nella *Ch. de Rol.* abbiamo *Clarín*, *Clarien*, *Clarifan* (v. 63, 2670 e 2790 del testo d'Oxford); il *Fierabras* mette in iscena un *Clarion*, nipote di Balan (v. 4064 sgg.); nella *Mort Aymeri de Narbonne* ci viene innanzi *Clarissant*, principessa del paese di Femenie (V. l'indice dei nomi nell' ed. della *Soc. des Anc. Text.*); l'*Aspremont*, giusta gli appunti miei presi sui codici marciani, conosce e adopera un re *Clariel*. E così ci sarebbe da seguitare parecchio, specialmente se si scendesse alla letteratura romanzesca italiana, dove *Chia-*

ciò sia da far capo al Clarel, su cui nell' *Otinel*, convertitosi il protagonista, riposano soprattutto le sorti pagane, può, in tanta notorietà del poema, e avuto anche riguardo al ritratto che ci si fa del personaggio¹, tenersi poco men che sicuro. Quanto al tempo dell' apparizione, non vorrei dire che da un « Gerardus Clarellus » — non so se parmigiano o modenese — che nel 1188 giurò l'accordo con Reggio², sia lecito riportarsi alla generazione antecedente. Che il nome rappresenti qui la paternità, è possibile, ma forse non troppo probabile³. Ma sia come si vuole, a questo « Clarellus » circondato da nebbie, soggiungiamone uno da Candiana, in quel di Padova, che apparisce nel 1178, nella forma ben notevole di « Clariellus⁴ »; indi un altro,

riello, oltre ad esser nome conosciutissimo per sè, genera anche un femminile *Chiariella*, ben noto per ragione del Pulci. Tutti costoro son saracini. Dalla parte cristiana abbiám specialmente il *Clarie*, *Clarion*, di cui narra parecchio l'*Aspremont*, e di cui sarà da parlare più oltre.

1. Egli morrà infedele; eppure si guardi come la sua figura ci sia presentata :

Li quart Clarel a la chiere riant :
 N'ot plus bel home tant com soloeil resplent ;
 Il n'est nus home qui joste li demant,
 Ne si hardi, se il a cop l'atant,
 Qu'il ne l'ocie ou abate sanglant.
 (v. 766-70.)

E si osservi più oltre la condotta sua verso Ogier, ch' egli scampa mentre è in procinto d'essere sopraffatto, mozzando il capo a tale che vuole opporsi (v. 994 sgg.). Che il carattere non sia tuttavia rappresentato dovunque come noi si desidererebbe, e che Clarel possa anche essere chiamato « li gloz » (v. 1433), non è cosa da far meraviglia.

2. MURATORI, *Ant. It. M. Ae.*, IV, 354 e 356.

3. La possibilità, oltrechè dalle ragioni generiche, è stabilita dal fatto che in questi giuramenti la stessa persona si trova chiamata una volta « Dominus Rogerius Sigifredus » (col. 353), due altre « Dominus Rogerius Sigifredi » (col. 356). La scarsa probabilità, dal non esserci qui altro esempio sicuro, all' infuori di questo, del nome paterno in forma appositiva o aggettivale. Per solito — e gli esempi son numerosissimi — è in genitivo o all' ablativo col *de* che noi lo abbiamo. Però si sarebbe tentati, se mai, di risalire fino al nonno; ma con quale accrescimento d'incertezza, ognuno capisce.

4. *Cod. dipl. Pad.*, n. 1304. Cfr. qui dietro la n. 5. E ancora mi giova avvertire che porta « Chiariello » anche proprio nel sunto dell' *Otonello* il *Cantare dei Cantari* : « ...e Orlando, passato Il ponte, combattè con Chiariello. »

« filius Ioannis de Steno », che vediamo in Padova stessa giurare due anni dopo l'alleanza con Ceneda e Conegliano¹, rispetto al quale nessuno potrebbe dire se sia o no tutt' uno col « Clarellus » che nel 1190 è testimonio a una convenzione per motivi di fodro tra il vescovo padovano Gherardo e certi messi di Enrico VI². Aggiungiamo ancora un esempio vicentino del 1208³ ed uno trevigiano del 1233, rimandando in pace la turba dei posteriori.

Dopo tutto ciò, accadendo di trovare delle *Altilie* in prossimità dei luoghi dove si poneva la sede famosa, sia poi di re Garsilio, sia del duca Marco⁴, chiamata sempre Altilia, probabilmente per tutt' altro che per effetto di un' alterazione qualsiasi, nelle fonti italiane, o non si sarà portati a credere che le due cose stiano tra di loro in istretto legame? Che un nome di luogo s'applicasse a persone, è un fatto di cui già si son visti altri esempi⁵. Qui manderò a tener compagnia ai Roncisvalli, alle Compostelle, alle Italie, anche una « Magancia » di questi medesimi tempi, alla quale considerazioni speciali mi rattengono dall' attribuire un significato romanzesco⁶.

Tale è dunque la spiegazione che vien ovvia alla mente per certe Altilie, di cui Genova (a parlare più esatto i documenti suoi) mi offre ben cinque esemplari sotto gli anni 1157,

1. *Ib.*, n. 1371. Qui il nome è scritto « Clerellus ».

2. MURATORI, *A. I. M. Ae.*, II, 70.

3. Verci, I, 48.

4. V. la nota della pagina 39.

5. V. p. 20.

6. Questa Maganza esce fuori come nonna in un certo esame di testimonii, ch' ebbe luogo nel 1208 in servizio di una causa che s'agitava tra Adenolfo vescovo di Fermo e Aginolfo suo fratello da una parte, e i conti d'Aspromonte e Montefiore dall' altra (*Reg. Firm.*, p. 338). Il motivo che m'impedisce di assegnare origine romanzesca al nome di costei, consiste negli stretti rapporti che in un tempo nel quale può ben esser caduta la sua nascita c'erano stati tra la famiglia dei conti, cui essa appartiene, e « Lepuldum, qui asserebat se fore arciepiscopum Maguntinum » (pag. 335). Questi le amministrò forse il battesimo, o le fu padrino; e da lui, o in onor suo, mi pare abbastanza verosimile che le fosse imposto quel nome.

1158, 1161, 1163¹. Ma allora ci si domanda, se dalla causa delle Altilie liguri abbiano a scinder la loro quelle che ci si mostrano in territorio padovano, ossia nel paese cui andiam debitori di Garsilione. Gli è ben vero che un' Altilia leggendaria, diversa dalla nostra, s'ha pure in quelle parti, dentro ad una materia dove Padova occupa un grandissimo posto. Nel testo prosaico francese della leggenda d'Attila quale ci è dato da un codice marciano, contandosi di « Gilius », re di Padova appunto e protagonista dell' azione, che abbandona Concordia dopo una vigorosa difesa, si dice com' egli arrivi ad una terra fondata da Antenore : « Anthenor fu li rois, e l'on apelloit la ville *Anthenoride*. Mult furent pseudomes cels de cele ville quant il la firent. Si fu pois apellez *Atilie*, et l'en l'apelle orendroit *Altin*². » E di *Atilia* od *Attilia* qual nome arcaico di Altino fanno poi parola molti cronisti³. Ora, la versione latina del testo citato, porta, giusta un manoscritto ambrosiano, *Alitilia*⁴; ed *Altillie* senz' altro dice Nicola da Casola⁵. O quale sarà mai tra le due la forma più genuina? *Attilia* secondo me, considerato esser dessa che maggiormente s'accosta al vocabolo *Altino*.

1. *M. H. P.*, II, 398, 506, 531, 766, 866. La ragione doppia spetta al 1158. I nomi dei mariti sotto date così prossime forniscono un eccellente motivo per ritenere che si tratti sempre di donne diverse. Si noti poi che l'esempio del 1161 (col. 766) si riferisce ad una morta; e ad una morta della quale una figliola è maritata, ed un figliolo è in età da potere dal padre, che fa qui testamento, essere destinato tutore ai fratelli.

2. Lat., Cl. x, n. 96, fo 28b.

3. V. p. es. GORRA, *Testi inediti di Storia Trojana*, p. 78 e 79.

4. Cod. O. 173. *Sup.*, fo 26^a : « ...quamdā pulcerimam civitatem que olim ab Anthenore troiano ipsius conditore Anthenorida fuerat appellata; deinde Alitilia, cum fuisset augmentata populis; nunc autem Altinum nuncupatur. »

5. T. II, fo 145^a nell' unico esemplare che s'abbia (Bibl. Estense, XI. B. 18 e 19) :

Car Antenor la fist quant il fu desevrés
De Troie la grant, que fust guaste et brusés;
Par ce le mist ses non, la grant Antenorides,
Que da puis Altillie fu la cité clamés.
Et or avoit (*ait*?) non Altin por verités;
Voir q'il est tot gaste inviron et deruchés.

Le stesse cose son dette in un altro passo anteriore d'assai, dov' è del pari re « Gilius » che ci conduce ad « Altillie ».

Ma quest' altra Altilia non verrebbe quanto a sè a disturbar nient' affatto. Poichè Altino non si chiamò mai davvero in cotal modo altro che nella fantasia di qualche romanzatore e di chi gli ebbe a dare credenza, sarà quanto mai probabile che cotal designazione essa la deva precisamente alla somiglianza che col nome suo presentava la città di Garsilione, la quale pertanto è da supporre ben nota in quelle parti. Che con siffatto ravvicinamento si sia poi anche collegata una trasposizione della scena dell' *Otinel* in versioni perdute, non è cosa inverosimile di sicuro. E non escluderei nemmeno che la stessa variante *Atilie*, *Atilia*, in cambio di esser dovuta, come sarebbe naturale supporre, a un' attrazione esercitata da *Attila*, potesse per avventura collegarsi col fatto che *Atilie*, o qualcosa di molto simile, invece di *Altilie*, portano nell' *Otinel* le redazioni francesi che ci son pervenute¹, e con loro poi anche Giacomo d'Acqui².

Ebbene : messi in disparte certi casi che guardati da vicino si rivelano fittizi od infidi³, ci troveremo con un' Altilia saldisima in sella, nientemeno che al 1132⁴. Fin qui tutto va a meraviglia. Ma in una regione che ci dà a volte *Cautana* per *Caltana*⁵, *Zausano* per *Zalsano*⁶, o potrà mai non identificarsi

1. V. p. 38, n. 1. Colle francesi vanno d'accordo anche le altre versioni straniere.

2. V. p. 40, in nota.

3. In una carta del 1168 l'abate di Fossone parla di una vendita fatta al suo predecessore « a quodam Sesaldo et Altilia uxor eius » (*Cod. dipl. Pad.*, n. 927). Risaliamo ad un altro documento del 1150, ed ecco l'*Altilia* venditrice trasformarsi in *Artilla* (n. 530). Ma anche questo documento è postumo : prendiamo in mano gli atti stessi della vendita, appartenenti al 1127, e non avrem più nemmeno *Artilla*, bensì *Artilda* (n. 175 e 180). — Si guardi adesso a una carta dell' anno 1173 (n. 1102). Vi abbiam testimonio « Iohannes bonus de Altilia ». Sarà Altilia il nome della madre? Verrebbe naturale il pensarlo. Ma quando in un' altra carta del 1144 (n. 425), rogata in Padova come la prima, ci si sarà imbattuti in un « Conte de Johannes bonus de Adile », neppure su quest' Altilia vorrem più davvero fare assegnamento d'alcuna specie.

4. N. 242. La stampa è eseguita sulla pergamena originaria, e qui il nome *Altilia* è ripetuto ben sei volte.

5. N. 45, 72, di fronte a 283, 307 ecc.

6. P. es. 1131, 1196, e cfr. 1177, 1178, e così via. Buona la grafia *Zausano* del n. 1102 per accertarci che in cambio di *u* non sia da leggere *n*, con un fenomeno ancor esso ben noto. Quanto alla questione nostra, siccome, se mai, s'avrebbe a leggere *n* dappertutto, farebbe sempre il medesimo.

con *Altilia* anche *Autilia*? E allora ecco dar molto da pensare il fatto dell'aversi *Autilia* — e in un esempio multiplo — fin dall'anno 1082¹! Cosa argomentarne? — Che non valgano le *Altilie* venete? — Che non valgan nè esse nè le altre? O invece avrem noi per provato che la propagazione della leggenda di *Ospinello* risalga ben addietro anche nel secolo XI? Delle tre risposte la più desiderabile è naturalmente la terza; ma il desiderio non mi spingerà a credere di poterla finora fiduciosamente adottare.

All' *Aspremont* s'ebbe ad alludere fino dal principio, dicendo come sopra un certo indizio quanto mai antico non ci fosse da fare assegnamento nessuno²: un indizio sicuro avremo bensì in un « *Agurano* », testimonio a *Pianiga* — al nord-est di Padova — nel giugno del 1136³; data che riceve un certo qual. temperamento dal fatto, che *Agurano* si accompagna col padre suo⁴. In *Agurano* io non dubito di vedere *Agoulant*: si rammenti per l'uscita il *Braimano* di questo stesso territorio⁵, il *Baligano* di altri⁶; ed anche *Tristano*, in grazia della forma *Tristant*, si presterebbe poco o tanto ad esser chiamato in iscena. Quanto al *r* tra vocali da *l*, se non si può allegare con frutto il *Baringando* lombardo⁷, si allegherà opportunissimamente il « *Marsirius* » che abbiamo senza doverci allontanare accanto al « *Marsilius* » consueto⁸; e insieme, se mai non paresse bastare⁹, e « *Bucarorum* »¹⁰, e « *Guangero* »¹¹. Niente difficile del resto

1. *Cod. dipl. dal sec. sesto*, n. 266. *Autilia* ritorna cinque volte nel documento.

2. P. 3.

3. *Cod. dipl. Pad.*, n. 298.

4. « *Signum manuum Aicardo de Spinitha, et Agurano filius eius.* »

5. V. p. 23.

6. V. p. 18.

7. V. p. 17.

8. « *Marsirius de Cararia* » è detto il nostro *Marsilio* più antico in un documento del 1160 (n. 745).

9. Un motivo di non appagarsene potrebb' essere per taluno l'aver « *Marsirius* » o « *Marsirius* » anche la *Cronaca Turpiniana*. Certo per ragion dialettale ancor essa. Cfr. *Rom.*, XI, 487.

10. N. 1307.

11. N. 1315.

che sia per l'appunto questo medesimo Agurano l' « Agulantem » spiattellato che nell' ottobre del 1152, insieme con un fratello, vendette al monastero di S. Cipriano tre poderi, di cui uno situato precisamente a Pianiga¹.

Dopo quanto s'è visto in casi analoghi, non ci farà più meraviglia, ma resterà pur sempre notevole, che ad Agolante la fiera inimicizia coi cristiani non impedisca d'essere copiosamente rappresentato presso di noi. Avanzandoci di un mezzo secolo, ci s'incontrerà nel ravennate « Agulante de Michilitto », che giurò nel 1200 la pace con Ferrara²; dal quale non posso dire se sia diverso un « Agolante » senza più, testimonia a Ravenna stessa undici anni dopo³, e quello di cui ci si indica la casa d'abitazione dentro ad una carta del 1212⁴. Trovo quindi il padre di un certo fiorentino designatoci come « Gianni Agulantis » l'anno 1248⁵; un giudice, notaio e cancelliere del comune di Pistoia, in cui m'imbatto nel 1264⁶; e così via degli altri, che non s'avranno a male d'esser passati sotto silenzio. E il nome sarà di quelli che ci appariranno altresì di buon' ora come casati; e gli « Agolanti », insieme coi « Balugani » — Baluganti — e « Galvani », saranno in Bologna tra le famiglie fautrici dei Lambertazzi, che parteciperanno nel 1279 alla pace coi Geremei, sostenuti alla loro volta dai Merlini⁷.

Giustizia vorrebbe che là dove era tanto in favore Agolante, una voga maggiore d'assai si ottenesse da Almonte. E invece così non pare avvenisse; sicchè, per trovar qualcosa di saldo⁸, bisognerà ch' io mi conduca fino ad Aimonte, fratello naturale di Mastino della Scala, rassegnandomi a riceverlo di seconda o terza mano⁹, e senza poter fornire per lui date precise. Sicuro ad ogni modo che la sua vita cade tutta nel secolo XIII. Quanto alla convinzione che Aimonte, se ci è dato con esattezza, sia

1. N. 573.

2. TARLAZZI, *op. cit.*, I, 76.

3. FANTUZZI, I, 343.

4. TARLAZZI, I, 96.

5. *Misc. fior. di St. e d'Erud.*, I, 106.

6. ZDEKAUER, *Stat. pot. com. Pist.*, p. XLI.

7. GHIRARDACCI, I, 248-49.

8. Un « Aimodinus », *Cod. dipl. Pad.*, n. 1191 (a. 1175), non affida.

9. LITTA, *Fam. cel. it.*, t. III, Scaligeri, tav. 1.

Almonte, piuttosto che Aimone, mi è ispirata da riscontri nella nostra letteratura cavalleresca¹. E di certo sarà da vedere Almonte anche nel casato, o perlomeno patronimico, d'uno dei « sapienti » bolognesi del 1293, messoci innanzi come « Domenico Alamonti². »

Il nome *Balante* trova riscontro di personaggi cospicui, e nel *Fioravante*, quale ci è dato dalle compilazioni italiane, e nella leggenda di Fierabras. Per noi merita tuttavia una tal quale preferenza il vassallo di Agolante che sostiene nell' *Aspremont* una parte così bella: preferenza da non spingersi peraltro in nessun modo fino all' esclusione degli emuli, che potranno molto bene esser stati fattori di questo o quello fra i Balanti nostri. I quali nelle raccolte mie principiano con un « Balandus » da « Sassedella », che insieme cogli altri « uomini » della badia di Frassinoro ebbe nel 1173 a giurar fedeltà ai Consoli di Modena³; e mi continuano con un « Belandius Munarius » da Bassano, ch' ebbe a fare altrettanto al Podestà e al popolo di Vicenza nel 1175⁴, e con un più schietto « Balanthus » « Balantus », che nel 1212 assistette in Verona al testamento del Marchese d'Este Azzo vi ed all' aggiunta di un codicillo⁵.

Ancora una piccola variazione sullo stesso tema. La forma e la regione, rincalzate da una paternità, come risulterà tra poco, cavalleresca essa pure, danno motivo di ricondurre a un' origine epica anche un « Claronus filius Dⁿⁱ Dainesii », cittadino padovano del 1321⁶. Anche su « Claronus » potrebbe avanzare delle pretese, stavolta molto meno fondate, il *Fierabras*, in gra-

1. La *Sala di Malagigi*, giusta la lezione del codice Riccardiano, porta alla st. 18: « De' saracini il valoroso Aimonte E' l suo fratello prencipe Troiano ».

2. GHIRARDACCI, I, 306.

3. MURATORI, *A. I. M. Ae.*, II, 101.

4. *Cod. Ecelin.*, p. 62.

5. MURATORI, *Ant. Est.*, I, 404. Quanto ad un *Baleante*, non è, par bene, in questa famiglia che voglia essere allogato. V. p. 18.

6. GRION, *op. cit.*, p. 285. Più antico d'assai un « Rufinus Clarion » della Credenza d'Alessandria nel 1223 (*Cod. de Malabayla*, n. 1010). Ma confesso che, nonostante le apparenze seducenti, questi, per vari motivi, mi trova di gran lunga più restio.

zia d'un certo Clarion saracino, che vi fa un' apparizione assai fugace¹; e dei Clarion se ne avranno bene anche altrove²; ma a mio credere quel « Claronus » risponderà più probabilmente ad un « Clairon » di caso obliquo, e dovrà farci pensare al Don Chiaro, nipote di Gherardo da Fratta, che ha pur esso un posto cospicuo nell' *Aspremont*, e che uno più cospicuo ancora viene ad averne nella continuazione, conservatasi solo in forma italiana, dove perde la vita in uno sciagurato duello con Orlando³. Anche Andrea da Barberino — per effetto manifestamente dell' originale di dove traduceva — chiama promiscuamente il personaggio, ora *Chiaro* oppur *Chiario*, ed ora *Chiarione*.

Subito dopo « Alimundus » accadde, incominciando, che s'avesse a parlar di Viviano; e qui pure all' *Aspremont* il caso viene a far succedere il gruppo di narrazioni a cui Viviano ci richiama, vale a dire il cosiddetto ciclo Nerbonese. Notevole assai che l'*Aimer* di quel ciclo sia sempre *Namiero* presso di noi, ossia che il nome di un personaggio meridionale di patria ci si rifletta con prefisso meridionale: circostanza da cui non è questo il momento di cavar altre deduzioni, ma che sotto il rispetto nostro acquista rilievo dal parallelismo del *Nemericus* di Alberico delle Tre Fontane⁴. Giova poi osservare che « *Naymerius* » entra anche nelle leggende genealogiche tramandateci da Giovanni di Non⁵. Così, senza pretendere che il nome costituisca una prova assolutamente sicura, più che degno d'esser tenuto a calcolo, nella regione veneta soprattutto, vorrà dirsi di certo. Ed ecco che esso mi si mostra a Venezia fin dal 1150 col conte « *Naimerius Polanus* », figliolo di quel Pietro ch' era morto doge due anni innanzi⁶. E ivi stesso avrò un « *Naimero*

1. Di lui s'è già fatto menzione nella nota 5 della pag. 43.

2. Cfr. la nota medesima.

3. Questa morte rimane famosa nella tradizione italiana, e Orlando se ne accuserà poi presso il Pulci nella sua confessione a Turpino: « L'altra, un peccato che mi costa amaro: Come ognun sa, ch' io uccisi Don Chiaro. » (*Morg.*, xxvii, 117.)

4. V. PARIS, *Hist. poët.*, p. 81.

5. *Rom.*, IV, 175. Se di lui non si raccontano fatti, si dà a vedere, menzionandolo come si fa, ch' egli è un personaggio conosciutissimo.

6. *Cod. dipl. Pad.*, n. 538. Lo Spoglio del Cecchetti, se non c'è errore negli appunti miei, darebbe anche « Guido e Naimero fu Pietro [Polani] » la

Senatori », attestatomi sotto la data del 1169¹ : l'anno in cui i Faentini, impadronitisi del castello di Loreta, vi facevan prigionii « Hieremiam de Polenta, Namerium, Ubaldum, et quosdam alios, tam milites quam pedites² ». Farò quindi ancora ritorno al territorio veneto per raccogliervi non so qual « Natmerius », presente e consenziente all' accordo stipulato in Padova tra Guecello da Camino e i Coneglianesi l'anno 1180³. Con Namiero, sempre con qualche spruzzo di dubbio riguardo al significato epico, accompagnerò poi *Orabile* : segnalandone una, già nonna, parrebbe, a Ravenna nel 1198⁴; una seconda, ancor essa non giovane, a Montefalcone, presso Fucecchio, nel 1205⁵; e una terza, nuovamente a Ravenna, di cui mi appariscon degli eredi al 1217⁶.

Una leggenda epica barbicatasi ben fortemente nel suolo italiano in un' età certo assai antica⁷, è quella di Uggeri. Però, dell' aver dovuto aspettar finora perchè se ne parlasse, bisogna dar colpa al nome. Buon per noi che a quel nome si accompagnava non troppo di rado un epiteto : « li Daneis Ogiers », « Ogiers li Daneis », accadeva che si dicesse. Buono : giacchè anche questa forma complessa s'ode così ripetuta dal fido eco

maggio del 1141; ma quel « fu », non ammissibile per quel tempo (pensare ad un altro Namiero e ad un altro Pietro non saprei davvero), m'impedisce di fare assegnamento su questo dato. Namiero Polano ritorna poi ancora parecchie volte nello stesso Spoglio (a. 1163, 1166, 1170, 1173), ed una nel *Codice Padovano* (a. 1157, n. 686).

1. Spoglio Cecchetti.

2. Nella Cronaca Faentina del Tolosano, cap. 66 : p. 642 del t. VI dei *Doc. di St. it.* della Deputazione toscana di Storia Patria.

3. *Cod. Ecelin.*, p. 69. Il « Natmerius » sarà probabilmente errore per « Namerius ».

4. FANTUZZI, II, 171.

5. Non dubito cioè che non sia un' *Orabile l'Orribile* presentatami dal Lami nell' *Hodoeporicon*, p. 1396. Orribile sarebbe un nome ben curioso per una donna, in un' età soprattutto che tanto si compiacenza di *Bellezze*, *Bellexori*, *Bellissime*, ecc.

6. FANTUZZI, V, 189. Altra *Orabile* ravennate, agli anni 1258 e 1264, *ib.*, IV, 367 e 373.

7. Queste radici appariranno specialmente da uno studio sulla geografia dell' *Ogier*, che mi trovo aver steso di già, ma che ha bisogno di nuove cure.

italiano¹. « Ogerius Danesius » abbiamo in tre atti genovesi spettanti al 1158, 1159, 1160²; « Oger Dampnesius » in uno del 1162³; e si tratti anche sempre della stessa persona, bisognerebbe voler dubitare ad ogni costo per dire che anche una testimonianza siffatta lasci luogo ad equivoci. Quanto a me invece, considerando da un lato come avvenga assai spesso che Uggeri sia chiamato semplicemente « li Daneis⁴ » e come cotal designazione acquisti assolutamente presso di noi il predominio⁵, e riflettendo dall' altro che gli scandinavi che prendessero stanza in Italia dovevano esser pochissimi⁶, terrò per fermo che vogliono in generale essere ricondotti all' eroe carolingio e separati pertanto dai « Burgundii », « Lotharingi », « Guascones », « Provinciales », « Ungari », e simil gente⁷, i *Danesi* d'assai

1. Si confronti il « Dietrich von Bern » dell' onomastica germanica : MÜLLENHOFF, *Zeugn. u. Exc. z. deut. Heldens.*, n. xx (*Zeit. f. deut. Alterth.*, XII, 318).

2. *M. H. P.*, II, 497, 603, 655.

3. *Ib.*, col. 825.

4. Nel solo *Otinel*, che è pur così breve, credo dieci volte : v. 389, 859, 930, 939, 980, 1968, 1971, 1991, 2057, 2065.

5. Di fronte ai dieci « Danesi » stanno ancora nell' *Otinel* ventidue « Ogier », senza quelli che mi possono esser sfuggiti in un esame assai rapido. Invece nel cod. XIII della Marciana e nel *Danese* in ottava rima, se degli « Uggeri » ce n'è ancora, sono, a dir poco, mosche bianche. Essi riappaiono invece frequenti nella redazione prosaica e in altri testi.

6. Tutt' altro era il venirsene in pellegrinaggio, tutt' altro il prender stanza nel paese. Che un pellegrino rimanesse, doveva esser cosa assolutamente straordinaria. Bensì è da ritenere che qualche scandinavo, ed anche più d'uno, non avesse a mancare nell' ospizio che il re Erico aveva fondato a beneficio de' suoi concittadini otto miglia al sud di Piacenza. V. l'itinerario dell' abate Niccolò edito dal Werlauff, *Symb. ad geogr. medii aevi*, Copenhagen, 1821, pag. 19 e 28, e RIAANT, *Expéd. et pèlerin. des Scand. en Terre Sainte*, Parigi, 1865, pag. 59. Che altri ospizi propriamente scandinavi esistessero lungo la penisola fatta eccezione per Roma, il silenzio di Niccolò mi distoglie dal crederlo per il tempo suo. Cosa ben diversa erano le donazioni, largite col corrispettivo di obblighi speciali, a spedali già esistenti.

7. Insieme con costoro, che troppo ben si capiscono, — segnatamente i Borgognoni, che oltre ad esser prossimi avevano in Italia anche delle colonie — si può naturalmente incontrare anche qualcosa di più remoto o peculiare : per esempio un « Paresse Flamingus » a Bassano nel 1175

troppo numerosi e troppo ampiamente disseminati, in cui accade d'imbatterci. E conferma efficacemente, sia pure con un certo qual danno, un'interpretazione siffatta, la loro comparsa abbastanza tardiva. Chè per ora bisogna ch'io mi contenti di cominciare con un Danese, di cui trovo a Pieve un figliolo, « Enricus de Danisio », principiano dal 1169¹, e probabilmente vivo ancora lui stesso e nel 1171 e nel 1174². Altri figlioli che ci segnalano dei padri sono « Albertus de Dainese », « Parente de Dainese », e probabilmente anche « Lodoicus Dainese », tutti a Bassano nel 1175³; quindi « Iacobo filio Danisii de Carletto », a Vado in Liguria nel 1189⁴: l'anno medesimo in cui un « Danisius » era podestà di Valditaro⁵. Registrerò ancora un esempio a Cremona nel 1194⁶, due, a Milano⁷ ed a Brescia⁸,

(*Cod. Ecelin.*, p. 61), progenitore forse di un « Flamenginus » del 1233 (*ib.*, p. 246); un altro « Flamengus » a Milano nel 1215 (*M. H. P.*, I, 1208); parecchi « Torengi » e qualche « Turingino » nel territorio di Padova (V. l'Indice del *Cod. Pad.*); un « Bramenzonus » astigiano della famiglia del Bosco, insieme con un suo nipote « Barybenconus », che non è se non un Brabanzone al pari di lui (*Cod. de Malab.*, n. 314 ecc. e 333); e così si dica d'altri casi molteplici. Nessuna meraviglia davvero, quando gli esempi per ogni singolo nome, o siano scarsi, oppure si mostrino aggruppati geograficamente.

1. *Cod. dipl. Pad.*, n. 972; quindi a. 1174 e 1182, n. 1155 e 1455.
2. N. 1025 e 1148. A questo « Danisius », forse suo nonno, andrà debitore del nome un « Danisiolus » che trovo testimonio nel 1174 e 1180 (n. 1157 e 1352).
3. *Cod. Ecelin.*, p. 61, 63 e 65.
4. In un documento pubblicato dal San Quintino nelle *Mem. dell' Acc. di Torino*, Cl. di Sc. Mor.-Stor.-Fil., serie 2^a, XIII, 206. E poichè sono da queste parti, non tacerò la possibilità che sia forse da correggere in « Danesius » un « Dianesius » testimonio a Genova nel 1160 (*M. H. P.*, II, 642); ma potendo anche essere un « Dianese », da Diano, presso Oneglia, su di lui non è da far conto.
5. *Ann. Placent. Guelphi*: PERTZ, SS., XVIII, 417.
6. La mia fonte, cioè il *Rep. dipl. Cremon.*, porta « Danosii » (pag. 173), che potrebbe domandare la sua spiegazione alla forma « Danois » invocando anche il confronto di « Francioso »; ma ben più probabilmente si tratterà di un semplice error di lettura.
7. Spoglio Ferrario-Cossa, carta del Monastero Maggiore: « Danixius de Irqano ».
8. MALVEZZI, *Cron. bresc.*, VII, 81; nella collezione muratoriana, XIV, 865.

nel 1200, e quindi rimanderò con una semplice menzione collettiva la turba che mi s'affollerebbe dinanzi.

Nelle redazioni italice della Storia di Uggeri riesce assai espressiva, pur mostrandosi poco, la figura della moglie sua, madre di quel Baldovino ucciso qui da Carlotto mentre il padre è lontano¹. I testi toscani dicono *Ermellina* la donna: un nome che non potrei certo affermare assunto da un pezzo; e poichè in altre leggende esso è invece originario, non sarebbe ad ogni modo a proposito dell' *Ogier* che vorrebbe, se mai, farsene parola. Ma l'unica versione franco-italiana che noi si possieda, in cambio di *Ermellina* ha *Floriamon*²; e non c'è motivo sufficiente di credere che si tratti d'un' innovazione sua propria³. Certo il nome ha impronta ed uso romanzesco⁴; sicchè dovranno bene essere ricordate due « Florimons », mogli, l'una di un « Ugo Botinus », l'altra di un « Wilielmus de la Cita », che si mostrano a Genova, la prima nel 1156 e 1157, la seconda nel 1160⁵. Come si vede, la data, più apertamente ancora che il sesso, ci dice come non abbia qui che fare l'eroe di Aimon de Varenne. E sebbene ancor questo fosse poi ben noto pur esso all' Italia⁶, il nome continuò ad applicarsi a femmine, e si

1. V. *Rom.*, III, 35-38. Nel cantare ciclico del manoscritto di Venezia la rappresentazione non è davvero così efficacemente patetica e bella; ma anche lì si dedica pur sempre alla povera madre una ventina di versi.

2. Più oltre dentro alla compilazione medesima, vale a dir nel *Macaire* (v. 2061 dell' ed. Guessard), abbiamo un « Floriamon » di sesso maschile.

3. Che non paia esserci incontro coi testi oltramontani che noi possediamo, non significa nulla; già, la figura stessa differisce, e collocata colà sulla scena al tempo degli amori, non vi è richiamata, ch'io sappia, al momento patetico della sventura. Così poco c'importa il sapere che nel poema di Raimbert la figliola del castellano di Saint Omer resti anonima, e che sia chiamata *Mabaut* nelle *Enfances Ogier* di Adenet. Quanto alla redazione in versi dodecasillabi, non ne posso in questo momento dir nulla.

4. A questo proposito non sarà qui rammentato inopportuno che nel *Florent et Octavian* analizzato da P. Paris è chiamata *Florimonde* la Drugiolina delle compilazioni nostre, cioè la madre dei due gemelli (*Hist. litt.*, XXVI, 303 sgg.). Nella versione pubblicata dal Vollmöller non s'ha per lei nome proprio di sorta.

5. *M. H. P.*, II, 364, 405; *ib.*, 679.

6. Un' allusione s'ha bene nel « Serventese » di Lunardo del Gualacca contro l'amore, che comincia *Come lo pesce al nasso* (*Poeti d. l. primo secolo*,

chiamò, p. es., *Fioramont* una figliola di Matteo Visconti¹. Vero che per costei, sorella di un' *Achilla*, la derivazione da un eponimo maschio non potrebbe escludersi in modo assoluto.

Floriamont ci è data da una versione nostrale e non dalle francesi: *Danemont* e *Brunamont* abbiamo invece dalle francesi soltanto. Con tutto ciò, e sebbene i due nomi non siano neppur propri del solo *Ogier*, è all' *Ogier* ch' io ne chiedo ragione di preferenza. Certo non vorrei, per esempio, domandarla del primo al *Gui de Bourgogne*, troppo poco importante, e che imita d'altronde l'*Ogier* stesso²; nè del secondo alla *Chanson des Saisnes*, dove un *Brunamont* apparisce soltanto per sparire poi subito³. Premesso ciò, un *Danemont*, al quale aggiunge interesse l'appartenere alla Marca Anconitana e che è reso anche più prezioso ai miei occhi dall' essere il solo esemplare ch' io m'abbia, risulta da quei medesimi documenti che ci offrirebbero una « Magancia » di cui si fece altrove il rifiuto⁴. Che se i documenti spettano solo al 1208, essi ci riportano ben quarant' anni addietro, introducendo dei testimonii ad attestare a questa maniera un continuato e non turbato possesso: « Ego vidi Scornavaccam, Offreductium, Danamontem et Matheum et Manerium et filios et episcopum Presbiterum et dominum episcopum Adenulfum habere et tenere in pace et quiete, et uti et

Firenze, 1816, I, 445-48). Dicendo che « La chiara a're fu scura Al giglio Fiorismondo », il rimatore vuol riferirsi, credo, alla disperazione in cui il giovinetto Florimont rimase immerso per anni dopo perduta la « Dame de l' Ile Celée ». V. PARIS, *Les Mss. fr. de la Bibl. du Roi*, III, 30. E un' altra prova evidentissima della notorietà del poema fra noi è fornita dai molti codici che accusano origine italiana (STENGEL, *Mittheil. aus franz. Hss. d. Turin. Univ.-Bibl.*, pag. 41). Noto anche in saggi di taluno di questi codici le forme *Florimont* e *Floreamont*, buone a citarsi per noi.

1. Nel Litta, *Fam. Cel. It.*, essa è detta *Floramonda*. *Fioramont* prendo dalla *Politia Novella*, già altra volta allegata, di Galvano Fiamma, e propriamente dall' albero genealogico visconteo che s'ha in coda al cap. 59.

2. La condotta leale di Huidelon quando il figliolo Dragolant fa per intromettersi fraudolentemente nel duello di Danemont e di Guido (v. 2687 sgg.) è bene ispirata da quella di Karaheu in una circostanza molto analoga.

3. T. I, p. 141-42. Del resto i codici non son neppure d'accordo a recare il suo nome.

4. Pag. 45.

frui Inglese cum suis senaitis¹, per XL annos, inter ipsos omnes². » Quanto a Brunamont, ne è esempio di poco meno antico un « Brunamontes » testimonio a Vercelli nel 1180³. Non distacciamocene senza lasciare che il marchio epico-cavalleresco gli sia confermato, per prendere ciò che prima mi si offre, dalle storie di Rinaldo in prosa toscana, che col loro gigante Brunalmonte, fratello di Mambrino⁴, vengono a dimostrare, nonchè l'introdursi, il vivido persistere del nome nella tradizione romanzesca italiana.

Per la divulgazione dell' *Aiol* ci si offre testimonio un « Aiolfo » presente ad una stipulazione padovana del 1164⁵, non so dire se il medesimo che impariamo a conoscere possessore di terre dieci anni più tardi⁶. Un altro « Aiulfus » ci apparisce a Vercelli al 1177⁷; un altro sappiamo priore di un monastero di Lodi principiando almeno dal 1221⁸; di un quarto ci fa accorti un « Viviano filio Ajolfi », bassanese, che incontriamo al 1233⁹; nel qual anno un « Ayolfinus de Brixia » riebbe d'agosto, insieme con molti trevigiani, la libertà dai coneglianesi, a istanza di fra Giovanni da Vicenza¹⁰. In questi e in più altri esempi che potrei ancora soggiungere, il nome si affaccia, quanto all' uscita, nella sua forma integra, rimasta sempre a galla nella tradizione italiana, che si trova così avere in essa una prova delle sue origini antiche¹¹; ma può darsi che anche la

1. Confini : propriamente, tacche, incisioni; il *Sinaida*, *Snaida*, *Sneida* del Du Cange.

2. *Regesta Firmana*, p. 329. E le cose medesime si testificano poi da altri, p. 334.

3. *M. H. P.*, II, 1078.

4. *Rinaldo da Montalbano*, nel *Propugnatore*, t. III, P^e 1^a, 237 (p. 25 della tiratura a parte); e V. un' allusione in quello che io ho chiamato *Orlando*, c^o LVI, st. 20 (p. 244 nell' ed. Hübscher, Marburg, 1886).

5. *Cod. dipl. Pad.*, n. 862.

6. *Ib.*, n. 1145.

7. *M. H. P.*, II, 1055.

8. VIGNATI, II, 274 sgg.

9. *Cod. Ecelin.*, p. 250.

10. VERCÌ, I, 102.

11. Della popolarità conseguita poi in Toscana s'ha un buon indizio nella frase « cantar d'Aiolfo », segnalataci dal Varchi nell' *Ercolano*, che significava

riduzione francese si sia fatta strada presso di noi. A lei non è impossibile che voglia chiedersi conto del soprannome attribuito, giusta un documento del 1259, a un camerlingo del Comune di Pavia: Giovanni medico « qui dicitur Aliolus¹ »; a lei poi si domanderà con qualche maggior fiducia ragione di un « Manuelus Ayolius » della credenza di Asti nel 1281², o per dire più esatto, di un suo ascendente; e similmente di una famiglia « Aioli » che trovo menzionata nelle storie bolognesi di quel medesimo secolo XIII³. Nè il protagonista è lasciato solo a rappresentarci il poema. Anche il suo cavallo, *Marchegai*, trasformato in uomo, si trovò, per un capriccio caracallesco della sorte, a reggere una delle nostre città; chè noi impariamo dagli *Annales Mantuani*, qualmente nel 1276 « domnus Marzagalia de Adelardis de Verona fuit potestas Mantue⁴ ». Di lui sarà forse disceso il « Marzagaia » che nel secolo successivo fu maestro di Antonio della Scala⁵. Non è poi da escludere in assoluto che ci rimandi l'eco del *Mibrien* padre della leggiadra Mirabel e antenato probabile del Mambriano del Cieco da Ferrara, un Mambruno « de Lagneto », testimonio nel 1221 alla divisione dei beni di Lombardia tra Obizzo e Corrado Malaspina⁶.

Con questo *Mambruno* ha una stretta affinità il *Mambrino* delle versioni italiane della storia di Rinaldo⁷. E parrebbe anzi che a *Mambruno*, movendo da *Mibrien-Mambrien*, si sia dovuto giungere passando appunto per *Mambrino*. Così potrebb' anch' essere per Rinaldo che Mambruno venisse a prestare testimo-

« svelare ogni cosa », « svesciare », ossia « cantare » senza nessuna aggiunta, come diciam noi. V. alla voce « Aiolfo » il *Dizionario* del Tommasco.

1. *M. H. P.*, I, 1461.

2. *Ib.*, II, 1673. Non è da tacere come questo « ayolius » sia alquanto intorbidato dalla presenza di certi altri nomi dentro al documento medesimo: « albaxius layolius », « camius laolius », « gorcus laolius ».

3. « Mercadante de gli Aioli »: GHIRARDACCI, I, 272.

4. PERTZ, *SS.*, XIX, 27.

5. MAFFEI, *Verona Illustrata*, Pte 2^a, l. 2^o: II, 63 nell' ed. originaria.

6. *M. H. P.*, II, 1301.

7. *Rin. da Mont.*, in *Prop.*, t. III, Pe 2^a, 61 (negli estratti, p. 32). È il Mambrino l'elmo del quale ebbe a diventar così famoso per opera del Cervantes.

nianza. Guai tuttavia all' eroe di Montalbano se dovesse contentarsi di un introduttore così equivoco! E guai altresì se avesse stavolta da fidar nell' aiuto del cugino Malagigi. Possibile che questi abbia fatto ufficio di padrino con un « Maldegiso » che abbiamo a Padova nel 1162¹; possibile, dacchè *Maldegiso* è un *Malagigi* in forma più originaria². Ma un' affermazione, nè io nè altri ce la vorremmo permettere; e non si dà forse il caso che per trovar nell' onomastica un *Malagigi* patente io mi trovi a dover discendere ben giù nel secolo xv?³ Meno male allora lasciar che Rinaldo ci si presenti da sè stesso sotto il titolo di *Fyzaimone*, ancorchè ciò non segua se non nel 1261: anno in cui troviamo un « Fyzaimonem de Baratis », nativo di non so bene qual terra dell' Emilia, tra i fondatori dell' ordine dei Cavalieri di S^a Maria, più noti poi col nomignolo di Frati Gaudenti⁴.

Ma il soccorso migliore Rinaldo lo ha anche questa volta, a quanto pare, dal suo fido cavallo. O non sarà ben naturale che s'avveri per Baiardo il fenomeno cui s'è assistito dianzi per Marzagaglia, di tanto meno famoso? Nome di origine equina *Baiardo* bisogna pure che sia; *Baiarlardo* co' derivati suoi potè favorirne lo sviluppo, ma generarlo non già. E una volta che ciò s'abbia da ammettere in genere, la determinazione nostra specifica, non solo si affaccia spontanea, ma è la sola adatta a render ben conto delle cose. Che se dei Baiardi ne ha poi anche la Francia, o l'origine prima sarà anche per essi la medesima, o la loro causa vorrà essere separata da quella dei Baiardi nostrali.

Ciò premesso, vedremo assai volentieri venirci innanzi un « Bajardum » da Este, fino dal 1168⁵. E nel territorio d'Asti avremo un « Iohannes Baiardus » del 1206⁶. Tardivo di certo il « Baiardus » da Nervesa che aveva nel 1264 in appalto il dazio

1. *Cod. dipl. Pad.*, n. 770.

2. *Orig. dell' Ep. fr.*, p. 436.

3. Malagigi si chiamò un cantore e sonatore venuto dalla corte medicea a quella dei Gonzaga. V. DEL LUNGO, *L'Orfeo del Poliziano alla Corte di Mantova*, in *Nuova Antol.*, Serie 2^a, t. XXVIII, p. 550.

4. *Memor. Potest. Reg.*: in *R. I. S.*, VIII, 1122.

5. *Cod. dipl. Pad.*, n. 934.

6. *Cod. de Malab.*, n. 102. La data è soggiunta dall' editore nell' Indice (V. « Baiardus »).

della sua terra¹; ma utile in quanto, essendo Nervesa in territorio di Treviso, raffermava validamente l'idea che sia un *Baiardo* lievemente alterato per effetto della labiale da cui la voce comincia, anche il *Boiardo* banditore, zio d'un Giovanni che apparisce fra i trevigiani liberati nel 1233 da quei di Conegliano, come s'è detto poc' anzi². Ma s'egli è così, terremo per indubitabile che siano dei *Baiardi* anche i *Boiardi* reggiani che dovevan dare all' Italia l'autore dell' *Orlando Innamorato*, il cognome dei quali occorre per la prima volta in una pergamena del 1253³. Davvero il Conte Matteo Maria, il nostro poeta cavalleresco per eccellenza, non s'immaginava che fossero così cavalleresche, od anzi cavallesche, le origini della sua schiatta. Lo avesse saputo, ci avrebbe potuto cercare il perchè della vocazione sua.

Nei regni misteriosi dell' epopea merovingia c'invita a discendere *Marsibilia* o *Marsibilla*. Chè, se una *Marsibile* s'ha anche nella *Chanson des Saisnes*⁴ qual damigella di quella *Sibile* cui la lega una parentela onomastica d'altro, crederei, che di semplice suono, essa ha nel poema una parte troppo minima perchè sia lecito di tenerne gran conto. Più importante senza paragone la « Marsibilla » della *Flovents-Saga*⁵. Certo deve rincrescere che il nome non sia comune ai *Fiovi* italiani; ma fino ad un certo segno vale a compensarci il ritrovarlo invece nella famiglia francese degli *Othevien* e sua discendenza, — una schiatta ancor essa verosimilmente antichissima⁶ — attribuito ad un personaggio che ha con quello della *Flovents-Saga* rapporti ben

1. Nel *Codex Tarvisinus* (sec. XIII-XIV) che s'ha all' Archivio dei Frari, fo 324b.

2. « Johannes nepos Bojardi preconis » : VERCI, I, 102. Quell' essere qui nominato lo zio, in cambio del padre, suggerisce l'idea che Boiardo fosse noto a Conegliano, e fors' anche vi dimorasse. Già, i territori di Conegliano e Treviso sono attigui; e quanto poi a Nervesa, è anche più prossima alla prima che alla seconda città.

3. V. la Famiglia Bojardi nel Litta, *op. cit.*, t. III.

4. T. I, p. 108, 111, 146.

5. Nella versione latina pubblicata dal Darmesteter, *De Flovante* ecc., p. 154 sgg.

6. Succinte osservazioni esposi a questo proposito nelle *Orig. dell' Ep. fr.*, p. 169-70.

stretti¹. Però troveranno qui luogo opportuno una Marsibilia veneziana del 1152², una genovese, come le tante Sibillie, del 1158³, e, per accrescere svariatazza geografica, due Marsibilie, moglie l'una, l'altra figliola di un conte Trasmondo di Castel Sant' Angelo in territorio di Fermo, nominate nel testamento che, trovandosi in fin di vita, Trasmondo ebbe a fare nel 1202⁴.

E all' epopea merovingia, e specificamente al *Flovent*, ci condurrà diritto un *Flous*, ossia *Fiovo*, benvenuto sempre, ancorchè ci si presenti solo al 1269. Così chiamavasi un veronese, della famiglia, se non erro, « de Terceto », cacciato in bando insieme coi Conti di San Bonifacio⁵. Sebbene poi dei *Salatrès* se n'abbian parecchi nell' epopea⁶, è senza dubbio a quello del *Flovent* — il più arcaico, il più insigne, e di sicuro senza confronto il più noto in Italia — che ci deve preferibilmente far pensare « Salatrexius de Lignaro », uno degl' infelici imprigionati a Padova da Ezzelino nel 1254⁷. E chi sa che non si celi un Salatrès, sfigurato dai trascrittori, anche sotto un « Henrico Salaxesio », padre di un cotale presente nel 1239 in Verona alla pubblicazione di una sentenza imperiale contro il Marchese d'Este e molti altri grandi⁸? Costui, come si vede, ci riporterebbe addietro parecchio.

1. V. Ric. sui Reali di Fr., p. 77; DARMESTETER, *op. cit.*, p. 68. Parlando di *Olhevien* intendo naturalmente adesso di referirmi anzitutto alla redazione pubblicata dal Vollmöller.

2. Spoglio Cecchetti.

3. M. H. P., II, 523.

4. Reg. Firm., p. 319. Trasmondo ci apparisce e doveva già essere adulto fino dal 1169. Cfr. qui avanti, p. 64.

5. Chron. Veron.: MURATORI, R. I. S., VIII, 640 (PERTZ, SS., XIX, 17).

6. Uno nell' *Elie de Saint Gille*, uno nel *Raoul de Cambrai*, uno nella *Mort Avmeri de Narbonne*, e così via.

7. ROLANDINO, VII, 10.

8. BIANCOLINI, *Dei Vescovi e Governatori di Verona*, Verona, 1757, p. 145; Cod. Ecelin., p. 271; HUIILLARD-BRÉHOLLES, *Hist. dipl. Frid. Sec.*, V, 319. Le stampe provengono da una copia del 1307. Anche il nome del figlio parrebbe sfigurato; chè un « Gambano », qual egli avrebbe ad essere, è duro da ammettere. E sarà, penso, da leggere « Ylario » nei molti luoghi dove ci si dà « Ylaxio ». Però dal « Salaxesio » si risalirebbe intanto diritti a « Salaresio ».

Di Fiovo nelle redazioni italiane nasce *Fiorello*; e potrà bene citarsi un « Florellus », cittadino ferrarese del 1212¹, nonostante che sul primitivo *Floro*, *Florio*, *Flore*, dove confluiscono acque germaniche e romane, non sia lecito di fare assegnamento. Se mai, è su *Flore* che si potrebbe fondarsi un poco più. Quindi darò un posticino a un « Iohannes de Flore » da Monselice, del 1167 e 1168²; e a un « Flore de Bagnolo », uomo di masnada, di cui vediamo dispersi nella divisione che l'anno 1183 si fece dei beni lasciati da Albertino da Baone³. Il primo di questi « Flori » parrebbe antico troppo, perchè, data l'origine romanzesca, si facesse capo di preferenza all' amante di Blanche fleur.

Qualche maggior fiducia che i « Flori » m'ispira un « Gallaranus », che trovo rappresentante del Comune d'Asti nella compera d'una parte del castello di Vigliano fatta nel 1239⁴. Ci si potrà cercare, più verisimilmente che altro, il Galerano che nei nostri *Fioravanti* risponde al *Galien* dei testi francesi⁵. E a lui verrà a mettersi accanto il protagonista stesso, col quale, se Dio vuole, le dubbiezze non hanno luogo, e che solo ha il torto di mostrarcisi finora tarduccio assai. Devo cioè rassegnarmi a principiare con un padovano incarcerato nel 1253 pur lui da Ezzelino, fatto morir l'anno appresso⁶. Un altro Fioravante mi si mostra a Treviso nel 1259⁷; un terzo a Vicenza, ed un quarto a Bassano, ambedue nel 1260⁸. Meno male che tutta questa molteplicità contemporanea in luoghi diversi dice essa in parte ciò che i documenti mi tacciono. Lasciando in pace i posteriori, esprimerò solo il sospetto, che sia un Fioravante con uno dei soliti scorciamenti così abituali nei nomi, anche il « Vantus » che partecipò nel 1277, con un Galvano, un Ivano, un Marsilio all' uccisione di Mastino della Scala⁹.

1. MURATORI, *A. I. M. Ae.*, IV, 713.

2. *Cod. dipl. Pad.*, n. 902, 943, 944.

3. *Ib.*, n. 1183 (p. 480).

4. *Cod. de Malabayla*, n. 130 e 131.

5. Cfr. p. 23, n. 2.

6. ROLANDINO, VII, 7 ed 11.

7. VERCI, II, 27.

8. *Cod. Ecelin.*, p. 427 e 428.

9. Nel citato *Chron. Veron.*, col 641. Si badi che al modo stesso con *Floravans* o *Floravantes*, Fioravante è reso non di rado latinamente anche con *Floravantus*. Così avviene, p. es., nel documento del Verci.

Con un « Gerardus Vienna », del Consiglio di Treviso nel 1208¹, per il quale non pare esserci bisogno di commenti, chiuderò la serie delle indicazioni riferibili determinatamente con verosimiglianza a questo o quel poema. Bisognerà invece abbandonare al vagabondaggio i riflessi di *Anseis*, non essendoci ragioni sufficienti di preferenza per questo piuttosto che per quello fra non pochi omonimi². Il nome nei romanzi suol presso di noi sonare *Ansuiso*, *Ansuigi*; ed ecco darmene esempio un « Ansuissus » che incontro a Piove, qual testimonio e qual possessore di terre, nel 1177 e nel 1175³, probabilmente tutt' uno coll' « Ansuysu » che depone intorno ai confini dell' argine Gastaldo fin dal 1160⁴. Ed è bene da vedere *Anseis* anche nell' « Ansisus » casato di un « Ambrosius » e di un « Paxius », notai vercellesi che mi s'affacciano, l'uno, principiando dal 1194, l'altro qualche anno dopo⁵. Ma appena mi par dubitabile che ad *Anseis* non sia da ricondurre altresì l'*Ansediso*, *Ansedise*, *Ensedise*, frequente assai nella Marca Trevigiana, che dovrà quel suo *d* ad una restituzione fallace⁶, molto istruttiva, in quanto dà a vedere come sia proprio alla forma francese che si viene a far capo. E con « Ansedise » risaliamo nientemeno che al 1117, nel qual anno ci occorre, sia pure « infantulus », un « Ansedise comes » — conte di Altino, a quanto pare — che per pagare un grosso debito lasciato dal padre vende col fratello Guidotto la corte di Porto al monastero di S. Ilario⁷.

1. *VERCI*, I, 51.

2. Un *Anseis* è nella *Ch. de Rol.*; poi c'è l'*Anseis* progenitore di Carlo Magno (*Ch. des Sais.*, t. I, p. 7), l'*Anseis* della gesta lorenese, *Anseis de Carthage*, e più altri parecchi. Si sarà meravigliati di sentire che quanto ai riflessi nostri più antichi le preferenze mie rischierebbero di essere per il padre di Pipino il Grosso? *V. Orig. dell' Ep. fr.*, p. 246.

3. *Cod. dipl. Pad.*, n. 1278 e 1202.

4. *Ib.*, n. 728. Poichè dopo « sexagesimo » c'è qualcosa di non leggibile, si potrebbe pensare che al sessanta siano forse da aggiungere delle unità. Ma il confronto col documento che precede convince che la data segnata dal Gloria vuol ritenersi esatta.

5. *Cod. de Malabayla*. Si veda « Ansisus » nell' « Index hominum ».

6. S'ebbe, per ragioni analogiche, a credere caduta una dentale, là dove era invece una gutturale che s'era avuta in origine.

7. *Cod. dipl. Pad.*, n. 88. Un « Ansethise » è poi nel n. 602 (a. 1153?); un « Ansediso » nel n. 716 (a. 1159).

Al modo stesso non c'è caso di precisar nulla per *Blanchefleur*, posto che invece della donna di Florio sia da vederci qualche volta un riflesso dell' epopea carolingia. Esempio ben antico una « comitissa Blancafiore » del castello di Sant' Angelo in territorio di Fermo¹, i figli della quale già conchiudevano un acquisto nel 1169². — E bisogna lasciare che vaghi, se è di nostra spettanza, *Alerino*, ch' io non pretenderò già di riportare ad ogni patto al cavaliere pugliese — *Alori* nei testi d'oltralpe, *Aleri* nella compilazione marciana³ —, che le *Enfances Ogier* ci dipingono così fiacco difensore dell' orifiamma; chè degli *Alori*, e quindi per noi anche degli *Aleri*, spesso traditori, talora anche no, se ne incontrano in molti luoghi⁴. Occasione a questo discorso è per me un veneziano del 1179⁵, e un astigiano del 1206⁶.

E chi mai riuscirebbe a mettere a catena *Morgante-Margante*, nome che nella prima di queste due varietà sarà poi legato indissolubilmente con una figura ben caratteristica, ma che nella fase francese non ci richiama davvero piuttosto questo che quello tra i saracini che si trovano a portarlo? E intanto un

1. Il nome suo risulta dall' inchiesta fatta per una delle solite questioni di possesso nel 1232. Sentiam dire « quod de Comite Gerardo et comitissa Blancafiore nati fuerunt » ecc. (*Reg. Firm.*, p. 365). Poco stante il nome è ancora ripetuto dalla stessa bocca (p. 366). L'attestazione non può essere messa in dubbio, dacchè Blancafiore è l'avola di colui che parla, certo egli stesso — giova che s'avverta — una persona innanzi cogli anni.

2. *Op. cit.*, p. 310. Uno dei figli è il Trasmondo, marito e padre di due Marsibilie, di cui si citò il testamento a p. 61. La figliola è menzionata anche negli atti di questa causa, p. 359.

3. *V. Rom.*, II, 158.

4. S'intende che gli *Alori* traditori vogliono in generale essere concepiti come sempre la stessa persona, sia pure che ad essa possa così anche accadere di morire più di una volta. Di *Alori* siffatti ci danno esempio il *Fierabras* (p. 133 ecc.), il *Gaydon* (p. 151 ecc.), e via discorrendo. Invece è un *Alori* di tutt' altra schiatta e d'altro carattere quello che s'ha nell' *Aye d'Avignon* (p. 82 sgg.).

5. Spoglio Cecchetti, sotto « Nodino ».

6. « *Allerinus* »: *Cod. de Malab.*, n. 933.

7. Un « *Morgant* » è nell' *Ogier*, v. 1970; due — chè l'aversi in un caso « *Murgant* » non fa differenza — s'hanno nell' *Aliscans* (ed. Guessard, v. 351 e 4395); « *Morgain le Tartare* » è personaggio del *Florent et Octavian* (*Hist.*

« Pasquale Moregante » era del Consiglio di Comacchio fin dal 1264¹; un « Dominus Margantes » di Foligno fu tra i reggitori della sua patria l'anno 1289²; e un « Vivianum dictum Morgante de Venetiis » ci recano innanzi documenti del 1327³. — Ultimo se ne venga il bolognese Scannabecco de' Romanzi, Sapiente nel 1278⁴, citato nel 1280 cogli altri fautori dei Geremei a giustificarsi a Ravenna della cacciata dei Lambertazzi⁵, che con quel suo casato, principiato non saprei dire in chi, ma a quanto par bene non in lui⁶, viene a fornirci qualcosa di indeterminato affatto, ben opportuno per mettere fine alla mia lunga rassegna.

Sicchè, già coi dati ch' io mi trovo aver messo insieme finora, e fatta pur ragione delle non poche incertezze, e altresì degli abbonanti a cui si potrà esser costretti, non è piccolo davvero il numero dei poemi epici francesi del ciclo nazionale che risultan noti all' Italia in un periodo di un' antichità ora maggiore, ora minore, ma ragguardevole sempre. La *Chanson de Roland*, quella che potrebbe dirsi la *Conquête de l'Espagne*, il *Mainet*, il *Beuve de Hanstone*, l'*Otinel*, l'*Ogier*, la *Chanson des Saisnes*, il *Flovent*, il *Flovent*, la serie dei canti che hanno per eroe principale *Guillaume au Court Nez*, l'*Aiol*, l'*Aspremont*, *Les Quatre Fils Aimon*, e certo molt' altra roba ancora, s'eran diffusi di qua dalle Alpi, ed erano diventati parte cospicua del patrimonio ideale del nostro popolo preso nella sua totalità, sì da abbracciare così i grandi come gli umili. E la diffusione non s'era già arrestata per nulla all' Italia del nord. Sicuramente essa era lassù maggiore che altrove; ma nonchè la Romagna, la Toscana e la Marca Anconitana, ossia l'Italia del centro, vuoi dalla destra, vuoi « Dalla sinistra costa d'Appennino », avevano fami-

lit., XXVI, 326 e 328); « Margant » chiama l'*Elissaga* il personaggio che nell' *Elie* francese è detto « Mordrant » (V. l'Indice de' nomi nell' ed. Raynaud); ecc. ecc. Il nome dev' essere sicuramente di provenienza celtica.

1. FANTUZZI, III, 103.

2. MURATORI, *Ant. It. M. Ae.*, IV, 141.

3. Verci, IX, 153 e 155.

4. GHIRARDACCI, I, 233.

5. *Ib.*, 251.

6. I « Romanzi », per quel che ricavo dal Ghirardacci, I, 249, sono già a quel tempo una famiglia.

liarità coi paladini e coi loro avversari : una familiarità che apparirebbe anche maggiore, se per questa parte il materiale da potere più o meno comodamente esaminare fosse stato per me più copioso. Quanto all' Italia del mezzogiorno, non c'è bisogno di rammentare come laggiù fin dalla prima metà del secolo XI si fosse insinuata e fosse riuscita a diventare dominatrice una schiatta a quel tempo totalmente francese ¹.

1. Mentre questo lavoro era già in bozze impaginate, il prof. Fr. Torraca richiamò cortesemente la mia attenzione su certi nomi di feudatari del regno di Napoli nell' età normanna, contenuti nel Catalogo che Carlo Borrelli pubblicò per il primo, e non troppo malamente, nel 1653, in appendice al *Vindex Neapolitanae Nobilitatis*, e che il Capasso dimostrò in una sua bella memoria rappresentarci una redazione originaria da porsi tra il 1155 e il 1160, e una revisione eseguita tra il 1161 e il 1168 (*Atti della R. Accad. napol. di Archeol. ecc.*, vol. IV, a. 1868-69, p. 293-371, e segnatamente, p. 314-29). Pur essendomi proposto di mettere per ora un termine a ricerche per sè stesse inesauribili, non ho resistito in questo caso alla tentazione. Dentro all' amplissimo documento ho dunque raccolto un *Danese* (p. 12, ed. Borr.), un *Girino* (p. 13), due *Olivieri* (p. 25 e 60), dei *Galerani* (« Gualaranus », p. 33 « Gale-ramus », p. 39, « Gualeramus », p. 42, « Gualleranus », p. 66), due *Brunamonti* (p. 34 e 123), due *Marsilii* (p. 40 e 103), tre *Ospinelli* se pur non si riducono a due (p. 64, 65, 123), un *Gano* (« Gaynus », p. 118), un *Pinabello* (p. 152), e finalmente, più notevole di tutti, un *Aspramonte* (p. 136). Il bottino non è molto ricco; nè di ciò, per più di un motivo, s'ha da meravigliarsi; sufficiente è di sicuro; e l'interpretazione sua può essere aiutata anche dal confronto di due *Parisii*, ossia *Paridi* (p. 13, e 41 con 153), tre *Achilli* (p. 29, 98, 142), tre *Ettori* (p. 33 con 38, 81, 126), un *Antenore* (p. 10), e perfino un *Menelao* (p. 58). — Ma il dato senza paragone più attraente che accada d'incontrar nel Catalogo riguarda il Ciclo Brettone. Un « Guillelmus filius Tristayni » (p. 67), che si direbbe rifletterci rifatta francese la forma italiana « Tristano » (« Tristain »), sodisferebbe al di là delle speranze un desiderio ben vivo (V. *Rom.*, XVII, 178). Rende un pò titubanti il non vedere dattorno all'amante d'Isotta altra gente della sua razza. E fomenta i dubbi un « Testaynus Buccanus » (p. 56). I due nomi — me ne ha accertato la cortesia di amici napoletani e del Capasso medesimo — si leggono ora proprio così nel documento; ma che siano venuti a diversificarsi per negligenza di un trascrittore, mi pare oltremodo probabile. Vero che tra le due forme le presunzioni maggiori di genuinità stanno per il « Tristaynus ». — Non deporrò il libro del Borrelli senza rilevarvi nella serie dei prigionieri lombardi distribuiti in custodia nel 1239 da Federico II ai suoi baroni del mezzogiorno, un « Carsilionem fil. Paganini de Vigentio », cioè di Vicenza (*Monum.*, p. 166), ben osservabile, in quanto appartiene ad una specie rara (V. p. 42).

INDICE¹.

- AGOULANT (Agolante, Agulante, Agurano), 1136; p. 48.
 AIMER. V. N'Aimer.
 AIOL (« Aiulfus », Aiolfo, « Aiolius »), 1164; p. 57.
 ALORI (Alerino), 1179, p. 64.
 ALTILIE (Altilia, Autilia), 1082; p. 45.
 AMILE (Amelio), p. 7, n. 3.
 ANSEIS (Ansiso, Ansuiso, Ansediso, Ansedise, Ensedise), 1117;
 p. 63.
 ASPREMONT (Aspramonte), 1160 circa; p. 66 n.
 BAIARD (Baiardo, Boiardo), 1168; p. 59.
 BALANT (« Balantus », « Balandus », « Balanthus », « Belan-
 dius »), 1173; p. 50.
 BALIGANT (Baligante, Balegante, Bellagante, « Bele-
 gantus », « Bellegantus », « Balegantus », « Barigandus »,
 Baligano, Balegano), 1153; p. 17.
 BLANCHEFLEUR (« Blancafflore »), 1169; p. 64.
 BLANCANDRIN, BLANCHARDIN (« Blancardinus »), 1115*; p. 11.
 BRAIMANT (Bramando, Braimano), 1167; p. 23.
 BRUNAMONT (Brunamonte), 1180; p. 56.
 CLAIRE -ON (« Claronus »), 1321; p. 50.
 CLAREL (« Clarellus », « Clariellus », « Clerellus »), 1178;
 p. 43.
 DANEMONT (Danamonte), 1168 circa; p. 56.
 — (Drusiana), 1085; p. 24.
 EAUMONT (Aimonte; Alamonte?), sec. XIII; p. 49; cfr. p. 3.
 FALSARON (Falsarone, Falserone), 1228*; p. 21.
 FERNAGU, FERRAGUT (Ferragù, Ferraguto, « Ferracutus »,
 « Feragudus »), 1167; p. 21.

1. Per le esclusioni V. p. 2, e quindi, per qualche caso speciale, p. 22, 23
 n. 3, 45, 55. Accanto alla forma francese metto le nostrali che si sono incon-
 trate, mantenendo il camuffamento latino ogniquivolta giovì per ragioni di
 esattezza o per altro motivo. Soggiungo poi anche la data dell' attestazione
 più antica, distinta con un asterisco allorchè il nome nel documento sta ad
 indicare la paternità.

- FIZ-AIMON (Fyzaimone), 1261; p. 59.
- FLOOVENT (« Floravans », « Floravantes », « Floravantus », « Vantus? »), 1253; p. 62.
- FLORE (« Flore », «...de Flore »), 1167*; p. 62.
- FLORIAMONT (« Florimons », Floriamont), 1156; p. 55.
- FLOVENT (« Flous »), 1269; p. 61.
- GALERAN (« Gallaranus »), 1160 circa; p. 62, e 66 n.
- GALIENNE (Galiana), 1126; p. 23.
- GARSILIE, -LION (Garsilione), 1167; p. 42.
- GERIER (« Gererius »), 1174; p. 20.
- GERIN (Girino), 1160 circa; p. 20, e 66 n.
- GIRARD DE VIENNE (« Girardus Vienna »), 1208; p. 63.
- GRANDONIE (Grandonio; Grandone?), 1160? 1162? 1175; p. 18.
- GUENE, -ELON (Gano, « Ganelus », « Wanellonus »), 1040; p. 4.
- GUITELIN, (« Witaclinus », « Witiclinus », « Guitaclinus », « Guiticlinus »), 1115; p. 29.
- JOSIANE : v. Drusiana.
- JUSTAMONT (« Justamons », « Çostamons », « Zustamons », « Çostamontus »), 1136; p. 33.
- IVORIN (« Yvorinus »), 1210; p. 28.
- MALCABR[É] (Marcabruno, Macabruno, Malcabrino, Macabrino), 1121; p. 25.
- MAMBRIEN, MIBRIEN? (Mambruno), 1221; p. 58.
- MARCHEGAI (Marzagaia, Marzagaglia), 1276; p. 58.
- MARGARIT (Margarito, « Malgarittus », Margaritone), 1171*; p. 16.
- MARSIBILIE (Marsibilia), 1152; p. 60.
- MARSILIE (Marsilio, « Marsirius »), 1109; p. 12; e cfr. 48, n. 8.
- MAUGIS (Malagigi; « Maldegisus? »), 1162? p. 59.
- MORGANT, MARGANT (Morgante, Moregante, Margante), 1264; p. 64.
- NAIME (Namo, Naimino), 1183*; p. 19.
- N'AIMER (Naimero, « Naimerius », « Namerius »), 1150; p. 51.
- OGIER LI DANEIS (« Ogerius Danesius », Danese, Dainese), 1158; p. 52.
- OLIVIER (« Oliverius », « Uliverius », Olivero, « Oriverius », « Oriverus »), 1085; p. 7.
- ORABLE (Orabile), 1198; p. 52.
- OSPINEL, OTINEL (Ospinel, Ospinello, Otinello, Ottonello; Spinello?), 1147; p. 35.

- PASSEMONT (Passamonte), 1115*; p. 25.
PINABEL (Pinabello, Spinabello), 1132; p. 15.
PUBLICANT (« Poleganus »), 1145 circa? p. 27.
— (Romanzi), 1278; p. 65.
RONCEVAL (Roncevalle, Roncivalle), 1171; p. 19.
RONDEL (Rondello), 1247*; p. 29.
SALATRÈS (« Salatrexius »), 1254; p. 61.
SIBILIE (Sibilia), 1109; p. 30.
TERIS (« Terrisius »), 1173; p. 20.
TURPIN, TREPIN (Turpino, Torpino, Terpino), 1144; p. 16.
VIVIEN (Viviano), 1030; p. 4.

Pio RAJNA.

FRAGMENTS DU ROMAN DE TROIE

I. — FRAGMENT DE BAËLE.

M. L. Sieber, le savant et obligeant bibliothécaire de l'Université de Bâle, a bien voulu me signaler, il y a plusieurs années, les fragments dont on trouvera le texte plus loin, en m'engageant à les publier. Ces fragments, qui consistent en deux feuillets doubles, à deux colonnes par page et à 52 vers par colonne, méritaient, en effet, de voir le jour, car, si je ne me fais illusion, aucune des nombreuses copies qu'on possède du Roman de Troie n'offre un texte aussi ancien ni aussi correct¹. J'ai fait reproduire en héliogravure, pour la collection de fac-similés de l'École des Chartes, l'une des pages des fragments de Bâle. Un tirage de cette planche est joint au présent mémoire et permettra de juger de l'âge du manuscrit. Je n'hésite pas à y reconnaître les caractères de l'écriture normande en usage à la fin du XIII^e siècle. La copie du Roman de Troie dont ces feuillets ont fait partie a dû être exécutée, selon moi, sous Richard Cœur de Lion, ou peut-être même dans les dernières années de Henri II. Comme dans tous les mss. français écrits outre-Manche, il y a des fautes contre la mesure ou contre la langue, assez peu nombreuses cependant². Mais on y trouve aussi certaines particularités linguistiques qui remontent sûrement à l'auteur et qui ont, en général, été supprimées dans les autres

1. Sauf peut-être le ms. de Milan dont je ne connais que les vingt vers rapportés ci-dessous, et qui en tout cas est moins ancien.

2. Ainsi *le* pour *li*, art. plur. suj. 6819-20; *les* 14328, *le* pour *li* sing. suj. 7854, 14221, 14401; *lui* au sujet, 14361; *qui* pour *cui* 14227; *vendera* 7842, *fra*, 14383, formes proprement anglo-normandes, pour *vendra*, *fera*; *nus* pour *nul*, 14359, etc.

ms. Notons d'abord la réduction de *vos* (vous) à *os*, par l'effacement du *v* initial¹ :

Tuit icist que j'os ai nomé. 6885
 Qu'os n'en aiez la vostre part. 7817
 Et s'or n'os hastez del eissir. 7911

Les exemples de cette forme sont surtout fréquents dans les textes normands ou anglo-normands². Les copistes du continent les ont ordinairement supprimés, en modifiant le texte.

En (lat. inde) est souvent traité comme atone, enclitique ou proclitique, et réduit à *n*.

Le reis qui 'n ert Pretemesius. 6732
 Si 'n esteit l'escu mout plus bel. 7792
 Or iert veü qui n'avra pris. 7808
 Qui 'n out o sei trei mile.... 14222
 Et si 'n fu ainz maint espié frait. 14452
 Cil qui 'n aveit la seignorie. 14526

Cette particularité, assez fréquente dans les anciens poèmes français, moins cependant qu'en provençal, a, la plupart du temps, disparu de nos copies du Roman de Troie³.

Le fragment de Bâle n'est point inconnu. Il a été mentionné par l'auteur d'un mémoire sur la phonétique du Roman de Troie comparée à celle de la Chronique en vers des ducs de Normandie, qui a été publié en 1879 dans les *Romanische Studien* de M. Böehmer, III, 443-492. Mais ce qui n'a pas été remarqué, c'est qu'il existe du Roman de Troie un autre fragment qui a certainement fait partie du même ms. que les feuillets de Bâle. M. Scheler a publié, en 1874, dans le *Bibliophile belge*, neuvième année, pp. 181-192, deux cent huit vers du Roman de Troie correspondant aux vers 27694-27902 de l'édition, qu'il a tirés d'un feuillet isolé appartenant à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Ce feuillet est à deux colonnes,

1. C'est donc un phénomène tout différent de celui qui a amené la réduction du prov. *que vos* à *queus*, en passant par *quevs*.

2. Voy. *Romania*, XI, 60, note sur le v. 6857 de *Guillaume le Maréchal*, cf. Tobler, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VIII, 496, et *Vermischte Beiträge z. Franz. Gram.*, 212.

3. Le texte qui a servi de base à l'édition de M. Joly l'a conservée en deux des six exemples cités, aux vers 7792 et 14222.

ayant chacune 52 vers, et il offre précisément les mêmes formes de langage que les feuillets de Bâle, et notamment les particularités signalées plus haut, *os* pour *vos*, *en* réduit à *n*. Pour plus de certitude, j'ai prié M. Ruelens de vouloir bien comparer le fragment de Bruxelles avec le fac-simile du ms. de Bâle que je lui ai envoyé à cet effet, et le savant conservateur de la Bibliothèque royale de Belgique s'est empressé de me répondre, avec son obligeance accoutumée, qu'il y avait concordance parfaite entre les deux fragments ¹.

Ce résultat n'est pas sans intérêt. Les feuillets de Bâle et de Bruxelles n'ont pas seulement le mérite de l'ancienneté : ils contiennent, selon moi, une fois débarrassés de quelques incorrections dues au copiste, le texte le plus pur que nous ayons de l'œuvre de Benoît ; ils peuvent servir de criterium pour juger de la valeur des mss. si nombreux que nous en possédons, et qui, presque tous, offrent, à des degrés divers, un texte remanié.

Joindre au fragment de Bâle les variantes de tous les mss. serait se condamner à un travail fastidieux qui encombrerait, sans grande utilité, les pages de la *Romania* : se borner à donner les variantes que présente l'édition de M. Joly serait moins utile encore et surtout peu judicieux, puisque, de tous les textes, c'est le plus facile à consulter. Pourquoi, d'ailleurs, choisir, comme terme de comparaison, le ms. suivi par M. Joly plutôt qu'aucun autre ? Cependant, toutes les fois que le texte de Bâle m'a paru décidément incorrect, et là aussi où, par suite de la rognure des feuillets, il manque une couple de vers, j'ai donné en note la leçon de l'édition, qui reproduit le ms. Bibl. nat. fr. 2181, et, en cas de variante, celle d'un ou de deux mss. Même en dehors de ces deux cas, j'ai cru bien faire en signalant les divergences principales entre notre fragment et quelques-unes des autres copies. On notera combien est fréquent le cas où les copistes ont modifié les rimes, et on reconnaîtra qu'il

1. M. Ruelens me signale une seule différence, c'est que dans le fac-similé que je lui ai transmis on remarque un point en regard de chaque vers, ce qui ne s'observe pas dans le fragment de Bruxelles. Mais cette observation confirme la communauté d'origine des deux fragments. En effet, ces points ne sont marqués que dans le premier des deux feuillets dont se compose le fragment de Bâle. — Le feuillet de Bruxelles a été acquis par la Bibliothèque royale à la vente de la bibliothèque du professeur Serrure, de Gand, en 1872.

est imprudent d'établir des théories sur les rimes de poèmes dont le texte n'est pas entièrement sûr.

Je donnerai, à la suite du texte, des indications assez précises sur la valeur relative des mss. du Roman de Troie, par comparaison au texte de Bâle et de Bruxelles.

Les abréviations sont peu nombreuses et ne laissent guère place au doute ; on pourra s'en convaincre par l'examen du facsimilé. J'ai conservé le signe qui représente *et*, parce qu'il se peut qu'en certains cas le copiste eût écrit *e* plutôt que *et*, bien qu'il semble préférer cette dernière forme ; j'ai aussi reproduit, à peu près, l'abréviation *ml't* qui peut s'interpréter par *molt*, *mult*, *mout*. J'aurais pu sans inconvénient écrire partout *mout*, forme que le copiste emploie presque constamment dans le premier des deux feuillets doubles dont se compose le fragment. Avant *p*, *b* le copiste emploie indifféremment *n* et *m*. Il écrit en toutes lettres *asemblée* 14536, *combatanz* 6752, *enbatre* 7915, *enboglé* 14455, *resenblot* 67961, *senblant* 14360, *aconpli* 14539, *enpenez* 7880, *enplastre* 14559, mais *champ* 14213, *chambre* 14560, 14594, 14217, *compaigne* 6811, 7929, *compaignon* 6802, 14308.

Premier feuillet double.

Ker es forez & es montaignes, (fol. 1)	Mil chevalers i amenerent
Dont mout i a plus que des plaignes,	Qui unques lances ne porterent,
Veit l'on folez & satereaus,	Mais darz trenchanz de fin acier
Bestes sauvages & oiseaus	6730 Et granz ascones ² por lancier, 6740
De mil manieres & de plus.	Forz ars torqueis : gent desarmée
Li reis qui 'n ert Pretemesius ¹	Ne puet avere a cez durée.
Et Terepex uns suens cosins,	Cist naffrent maint chevaler
Andui erent joenvles meschins,	Et ocistrent ³ maint buen destrier,
Gent, proz & beaus & enseigniez 6735	De teus ⁴ vos sui je bien devins, 6745
Et en toz lieus bien afaitiez,	Ainz que li sieges ait pris fins.

1. Mieux, dans l'éd. : *S'en estoit reis P.*; Montpellier : *De la fu rois P.*

2. Remplacé dans la plupart des mss. et dans l'édition par *javelox*. Manque à Godefroy. Prov. *ascona* (*Lex. rom.*, II, 132); esp. *azcona* (Diez, *Étym. Wärt.*, II b; Du Cange *azconu*. Dans le livre IV du *Codex S. Jacobi apostoli*, ch. VII, on lit : « Ubicumque Navarrus aut Basclus pergitt... duo jacula aut « tria, que *auconas* vocat, ex more manibus tulit. » (*Revue de Linguistique et de Phil. comparée*, XV; cf. *Romania*, XI, 426.)

3. Mieux éd. *navreront* *ocirront*.

4. Mieux éd. *De ce*.

De Frise i vint Xantipus ¹	Chascun aveit cheval de pris, 6780
Et Mesceres & Ascamus.	Espié trenchant, escu & broine.
Cist n'erent mie chastelant ² ,	Mout avront ainz cist grant essoine
.....	6750 Que la vile guerpissent mais,
Ainz erent rei riche & puissanz ³ ,	Jusque da ⁴ guerre seït pais.
Forz & hardiz & conbatanz.	De Pafaglone (<i>sic</i>), une contrée
Cist amenerent teus maisnies	Qui asez est poi renomée, 6786
Qui gent furent apareillies :	Ker si est loin vers ⁶ le soleil
Chascuns en a en sa compaigne 6755	Qu'a grant maniere me merveil
Set cenz; n'i a cel n'ait enseigne,	Cum faitement l'en i ireit
Eaume d'acier resplendissant	Ne come rien ça en vendreit, 6790
& espée buene & trenchant.	Tant i a ewes a passer ⁷
De Boete i vint Asimas,	& tanz puis roistes a monter ⁷ ;
Fortins le proz & Sanias;	6760 Merveilles est & fu toz dis
Conte esteient icist tuit trei.	Coment en vint Filemenis,
Mais ne se porterent unc fei;	C'ert le sire de Pafaloigne (<i>sic</i>);
Toz jorz s'esteient guerreié,	Mais ne quit pas que soz le troine
Mais or s'esteient amaisié.	Eüst un chevaler plus granz : 6795
Por guar nir Troie contre Grexs 6765	Por poi ne resenblot jaianz.
Mil chevalers aduïstrent teks	Mout esteit fort & vertuos,
N'i a un sol qui a tornei	Fel & hardi & corajos.
Face ja mauvaistié de sei.	Ne sai mie coment il soct
Icist ferunt de teus eïssues	Le siege qui a Troie aloct : 6800
Dunt en scrunt paumes batues. 6770	Venir i vout, tot desemons,
& de ⁴ grant regne de Botine,	Bien a dou mile compaignons,
Terre sauvage outre marine,	& si en traïstrent mout granz peines
Vint Boetes & Epistroz	Dis meis entiers & treis semaines.
& chevalers set cenz & proz.	Ainz qu'a Troie fussent venu 6805
Frere esteient icist germain, 6775	Out il de sa gent mout perdu,
Unc en lor terre n'out fait pain;	Kar asez en teus lieus venoient
Especies buenes & peissons,	Ou par un poi ne perisseient.
Fruiz precïos & veneïsons	Merveille fu cum s'i esmurent,
Aveïent a mangier apris. (<i>b</i>)	Ja en negun sen venir n'i durent ⁸ .

1. Ms. *lxantipus*. Corr. *reis X*. — Les vers 6747-58 sont publiés d'après le ms. de Vienne, *Germania*, II, 190.

2. Il faut corriger *chastelain* et ajouter ensuite le vers correspondant, ici omis, *Ne vavassor de basse main*.

3. Ce vers est écrit deux fois dans le ms.; à la première, il y a *puissant*.

4. *Sic*, corr. del.

5. *Sic*, corr. de la.

6. Le ms. semble porter *lointiers*.

7. Ces deux vers manquent à l'édition et à la plupart des mss.

8. Trop long. Les mss. ont *Ja a nul sens* ou *Ja a nul jor*.

Phillemenis & sa compaigne	6811	Ne fu si neire come il crent.	
Qui mout par ert tele & grifaigne		Estranges chevaus amenerent ;	
Vindrent a Troie por defendre		Ne saveient armes porter,	6845
Que Grexs ne la peüssent prendre.		Mais de traire & de berser	
Armez erent en autre sen	6815	Ne saveient rien genz avers eus ¹ ;	
Que n'esteient li Troïen ;		Mout esteient hardiz & feus.	
De cuirs boilliz escuz aveient		Icist ferunt de Griex essarz,	
Qui de fin or resplendisseient.		Quer lor saietes ⁶ & lor darz	6850
Mieuz en valeit le sordeior ¹		Sunt entoschié, ja ne guarra	
Que de Troie tot le meillor,	6820	Nus hoem qui naffré en sera ⁷ .	
Quer de pierres de paradis,		De Terarcha i vint Teseüs	
D'Eüfrates & de Tygris,		Lui & sis fiz Archilogus ;	
Esteient tuit orlé & plein,		Au rei de Troie erent parent	6855
Et ensement tuit lor lorein.		Et si ami de longuement.	
De purple aveient conoissances	6825	Fort esteient cist & gentil ;	
Et granz enseignes en lor lances.		Chevalers ovrent plus de mil,	
Cist feront d'eus sovent parler		De teus qui ja ne feront faille	
A torneier & a joster.		En fort estor ne en bataille.	6860
Por povor ne por coardie (c)		Icist secorrunt lor parenz,	
N'iert ja par eus Troie estre ² guerpie.		Et aideront a ceus dedenz.	
N'i revint mie de trop près ³	6831	D 'Agreste, une isle en mer lointaine	
D'Ethiope le rei Persès,		Dont la gent est fiere & grifaigne,	
Ne Mennon fiz de sa seror,		Vint reis Fion & reis Esdras	6865
Qui mout esteit de grant valor		Qui n'amenerent mie eschars	
Et riche chevaler asez,	6835	De chevalers ne de serganz.	
Quer sire esteit de .v. citez.		As Troïens seront aidanz.	
Persès i vint mout richement		Mout i despendront ainz de lor	
Et o noble contement.		Qu'as Griex n'en seit le sordeior.	6870
A venir mist set meis & plus,		Del reialme d'Alizonie,	
Mout amena contes & dus	6840	Qui vers terre est de Femenie,	
Et chevalers estrangement,		O les chieres especes sunt	
Mais unques peiz ne arrement		Que l'on porte par tot le mont,	

1. Ici et ailleurs (6870, 14493, 14501) la plupart des mss. substituent *pior* ou *peior* à *sordeior*.

2. *iert* est récrit sur grattage; *estre* est à supprimer. Ce vers et le précédent sont placés dans 794 après le v. 6852.

3. Les vers 6831-3 sont publiés d'après Vienne, *Germania*, II, 190.

4. Éd. *ne*. Il y a *et*, comme ici, dans Montp.

5. *Sic*; 794 *Ne sot gent nule rien a ex*; éd. *Ne sot onques nus envers els*

6. Ms. *saietel*.

7. Les vers qui suivent jusqu'à *Asez orreiz* inclusivement (6884) manquent dans 794 et Montp.

Vint Pistroplex, uns reis villarz	6875	Et autresi danz Eneas,	
Qui mout ert saive de set arz.		Chascun d'icez tel gent aveit	
Mainte merveille saveit faire.		Dont chascun garde se perneit.	6910
Cist amena un sajetaire		Chascuns aveit une partie	
Dont el l'ost fu grant parlance ¹		De ceus de fors en sa baillie.	
Et dont Griex ovrent grant pesance.		Si esteit fait & ordené	
Mout l'ovrent pesme enemi (d)	6881	Et si l'aveient devisé	
Tant dementeres ² cum il vesqui,		Que ja chevalier ne montast	6915
Mais ne dura pas lungement;		Se lor prince nel comandast;	
Asez orreiz avant coment.		Ja fors des murs nus n'en eissist	
Tuit icist que j'os ai nomé ³	6885	De ci qu'a l'ore qu'il vousist;	
Vindrent a Troie la cité.		Bien les cuitot a ³ justiser :	
Dedens se mistrent li plusor		Orguil i aveit grant & fier.	6920
Por los, por pris & por amor,		Trop folement se contenissent	
Et li auquant por seignorage		Sanz un vers qui il entendissent ⁶ .	
Et li autre por parentage.	6890	Eissi firent cum puis retraire	
Dès que Dex vout le mont sauver		Cum unques mieuz le povrent faire.	
N'oït unques nus hoem parler		De ce n'aveient esperance,	6925
Que issi faite chevalerie		Poür ne crieme ne dotance	
Eüst nule cité garnie.		Qu'il as murs fussent asailli;	
A trente treis furent numbré	6895	Por ce ne fu mie establi	
Icist que jo vos ai nomé		Queus defenses li rei avreient	
Dunt li plus povre ert reis o dus		Ne en quel lieu se defendreient;	6930
De mil chevalers & de plus.		N'en ovrent unques grant besoing,	
D e toz ceus qui a Troie vindrent		Toz jorz en fu l'ost auques loing.	
Et qui contre Grezeis la tindrent			
Fu Estor maistre : a son plaisir	6901	(<i>Ici manque un feuillet double, 416 vers.</i>)	
Lui les covint toz obeïr.			
De toz i out la seignorie,		O tant s'en ist. & li trei rei (<i>Jol.</i> 2) 7751	
La poesté & la maistrie.		Tuit fors des lices, al gravei.	
Paris sis frere & Troillus ⁴	6905	Trei mile sunt icist & mès	
Et ensement Deiphebus,		Qui ml't i soffrissent grant fès.	
Antenor & Polidamas		Ainz qu'il veient mais anuïtier	7555

1. Vers trop court; corr. *deparlance* (ms. 903). Ce vers et le suiv. ont, dans l'édition, d'autres rimes.

2. Éd. *Endementres*.

3. Les vers 6885-90 sont publiés d'après le ms. de Vienne, *Germania*, II, 190.

4. Ce vers et les sept suiv. manquent dans 794.

5. Éd. *Bien les convenoit*. Cf. plus loin, v. 14546.

6. Éd. *S'a lor maïstres ne atendissent*.

Avront d'aie grant mestier.

Hector le tierz conrei devise.

En icel sunt cil de Larise;

Sire en esteit Huspoz li granz,

Li forz, li proz, li combatanz, 7760

Et Cupesus qui mout ert maire;

Mais ce sai bien de veir retraire

En tote l'ost n'out teil pareil.

Cist ferunt encui sanc vermeil.

Trop erent forz, trop erent granz;

Asez senblouent mieuz jaianz 7766

Qu'il ne faiseient autres genz.

Trei mile sunt cist & set cenx,

N'i a cel n'ait l'eume lacié

Et qui n'ait lance o buen espee¹. 7770

Hector lor baille Durs Reguarz²,

C'ert uns de ses freres bastarz

Qu'il mout amout & aveit chier,

Quer mout esteit buen chevaler

Et beaus & proz & affaitiez. 7775

Serré s'en issent & rengiez,

Tot fors les lices es graviers,

Delez les deus conreis premiers.

Remus li reis de Cisonie³

La quarte eschiele ra fornie;

N'i out mais ui nule si grant 7781

Ne si fiere ne si dotant.

Richement fu armé li reis,

Mout fu riche li suen herneis,

Mout out cheval de riche pris : 7785

Des meillors autres valeit dis.

D'or bruni ert sis escuz toz,

N'aveit nul autre teint desoz,

Mais de purpre ert covert desuz

Et entaillié par grant pertus. 7790

La purpre ert neire & li languel,

Si n'esteit l'escu mout plus bel.

Polidamias le Segurans

Out cez en baillie & en mains.

Ector l'en out fait conestable 7795

Por ce que proz ert & aidable.

Sor un cheval sist d'Arragun

De grant pris mout & de grant non,

Uns bais, uns granz, uns trop isneaus.

Ses armes erent o aigleaus 7800

D'or esmeré en vert asis.

Veiant Ector un poindre a pris :

« Sire », fait il, « mout sui guariz (h)

« Et de grant joie repleniz

« De ce qu'encui nos combatrun 7805

« Envers la gent que plus haüm

« Et qui si près nos unt requis.

« Or iert veü qui 'n avra pris.

« Or se tairont li vanteor

« Et li cuart encuseor, 7810

« Et li preisié ravront lor leus.

« Or resera nostre li geus⁴. »

Hector li respont : « Beaus amis,

« Qui qu'en seit mornes ne pensis,

« Je vos en vei mout esbaudiz. 7815

« Li pris n'iert ja si departiz

« Qu'os n'en aiés la vostre part,

« De ce n'ai je negun reguart.

« Mieudre de vos, sage ne fol,

« Ne pendra ui escu a col. 7820

« Alez, sievez noz chevalers!

1. Pour *espîé*.

2. 794 *H. lor a baillié Jaillart*; 903 *lor a b. Chardas*; éd. *lor a b. Dimart*; ailleurs *Dinart*.

3. P.-é. *Tisonie* (le *t* et le *c* étant difficiles à distinguer), ce qui est la leçon de certains mss., notamment de Montp.; éd. *Lisonie*, 903 *Sisonie*.

4. Les rimes sont *lex* et *gex* dans 794 et ailleurs. Les deux vers sont refaits sur d'autres rimes dans l'édition.

— Sire », fait il, « mout volentiers. » Fions, icist, un cure aveit
 Eissu s'en sunt estreit seré, Qui d'estrage richece esteit.
 Fors la trenchie del fossé. 7824 En bataille ert armé desus;
 Cil de Peione s'en reissirent Trei mile mars valeit & plus. 787
 Qui la quinte bataille firent; Les roes erent de benus⁵,
 D'icez fu reis Pretemesus D'or fin barrée[s] par de sus.
 Et Terepex fiz Menclaus¹ D'ivoire esteient li limon,
 Icist n'ovrent espiez ne lances Et li assouel & li poinçon,
 Ne enseignes ne conoissances; 7830 Ovré eissi menuement
 Chevaus ovrent forz & isneaus, & deboissié si soutilment 786
 Ars & saietes & quarreaus. Que trop esteit l'entaille bele.
 Merveilles bien armé esteient La tabernacle & la marzele
 Solunc l'usage qu'il teneient. Ert de cuir d'olifanz boilliz,
 O cez s'en ist Deïphebus, 7836 Peint a colors & a verniz. 787d
 L'arc en la main, ne tarza plus; 7835 Tant i out or, tant i out pierres
 Prince fu d'eus & governere Si precioses & si chierres,
 Par le comandement sun frere, Merveille esgarde qui ce veit.
 Tot plein le coivre a² de seietes Come torete faite esteit.
 De fin acier a traire prestes; 7840 Dex ne fist arme qu'i entrast 7875
 Mais s'il les laisse a ceus de la, Ne a qui nul⁶ jor le fausast
 Mout chierment les lor vendera³. Deus dromedaires le traecient
 Unc ne virent si chier marchié Qui isneaus & coranz esteient.
 Ne dont il fussent plus irié Lor borel sunt de buen cotun⁷
 Cil d'Agreste sunt apelé 7845 & mous⁸ de mout chier ciclatun,
 Qui ml't se furent⁴ gent armé. Et d'orfreis sunt les sordoisseres
 Ml't unt chevaux a lor voleirs Riches & forz & bien entiers (*sic*).
 Sors & baucens, feranz & neirs, Li curres fu ml't bien armez;
 Eaumes, osbers, escuz d'or fin Asez i out darz enpenez, 7880
 De vert, d'azur & de carmin, 7850 Hasches deneschés & espées
 Espiez trenchanz de fin acier Dont il ferra de granz colées.
 O grosses hastes de pomier. Tuit cil quil veient le remirent,
 D'icez fu sire reis Esdras Quer unques mais tel rien ne virent.
 Et reis Fion le fiz Duglas, Al rei Fion, al rei Esdras 7885
 Cil qui conquist maint riche regne, (*c*) Livra Ector Jechonias,
 Mais puis l'enpoisona sa femme. 7856 Un de ses freres de soignant,

1. Corr. *Menalus*.

2. *a* est ajouté sur grattage et manque dans les autres mss.

3. Corr. *chierement... vendra*.

4. Mieux éd. *refurent*; 794 *estoiert*.

5. Ainsi coupé ici et dans presque tous les mss.

6. *Sic*, corr. *ne qui a nul*.

7. Ce vers et les trois suiv. manquent dans l'éd. et dans tous les mss. que j'ai pu vérifier, y compris celui de Milan.

8. *Sic*, corr. *Envous?*

Hardi, proz & bien aidant ¹.
 Jechonias, mien escient,
 Aveit unes armes d'argent 7890
 O treis petitez lionceas.
 Sis chevaus ert forz & isneas,
 Tost remuant & bien hardiz.
 Sanz noise faire & sanz criz ³,
 S'en issirent le petit pas. 7895
Dunc a pris Hector Eneas :
 « Uimais », fait il, « vos en istreiz :
 « La setme eschiele condurreiz
 « Que foriront cil de Lancoine;
 « Meillor gent n'est pas soz le troine.
 « Gardez Eufreme ⁴ l'amiraut : 7900
 « Viel est & fraint, se Dex nos saut,
 « Trop fereun grant perte en lui (d)
 « Mout est saive, si cum je cui. »
 Fait Eneas : « C'est tot en Dé, 7905
 « Mais par la meie volenté
 « Ne nos vendra ja destorber.
 « Pensez hui ⁵ del espleiter.
 « Un mès m'a dit que cil de la
 « Se sont apareillé peça, 7910
 « Et s'or n'os ⁶ hastez del eissir,
 « Si nos porrunt les chans tolir.
 « Si faitement ja n'en istront
 « Ne les lices ne passeront.
 « Neient n'ert mais ui del combatre
 « S'il nos poent çæenz enbatre. » 7915
 Hector respont : « Vos dites veir,
 « Mais ainz avront grant estoveir
 « Dimile ⁷ chevalers armez
 « Qui ja sunt utre les fossez 7920
 « C'uimais par force i seient mis.
 « Or chevachiez, je vos plevis
 « Que je vos siverai ja mout tost;
 « N'assemblez pas o ceus del ost
 « De ci que je m'en seie eissuz 7925
 « O ceus de Troie fervestuz
 « & de bataille conreez.
 — Sire », fait il, « nel demorez. »
 Danz Eneas & sa compaigne
 S'en eissirent fors en la plaigne. 7930
Paris s'en rist o le reis Serse,
 Ce ert le sire a ceus de Perse
 Qui mout plorout; grant duel faiseit,
 Por sun nevo qui mort esteit.
 Mais s'il puet bien espleitier ⁸ 7935
 Penera sei de lui vengier.
 Li coivre sunt guarni & plein
 & chascun d'eus porte en sa main
 Dont il traira sun arc torqueis :
 Ml't les poent doter Grezeis 7940
 Quer mout en feront grant ocise.
 A lor maniere & a lor guise ⁹
 S'esteit Paris li beaus armez,
 L'arc en la main, l'espée al lez,
 Sor tel cheval qui vaut .c. mars,
 Nez d'outre l'ewe d'Eüfras;
 Ice est la bataille uitaine 7945

1. Ed. *H. et prou et combatant*.

2. Ce vers et le suiv. sont partout ailleurs différents et sur d'autres rimes.

3. Ms. *criz*, avec *i* suscrit sur le *c*. Éd. *et sanz estri*; 794 *et sanz grant cri*.

4. Ou *Eufreme*, ce qui est la leçon de Montp.; éd. *Eufeme*; 903 *Euffroine*.

5. *Sic*, corr. *huimais*.

6. Éd. *Se ne vos*; ms. 903 *Et s'or ne v. h. d'i*.

7. Pour *dix mile*; même forme plus loin, v. 14319. Le fragment de Bruxelles (v. 27719) offre la forme *dimire*.

8. Vers trop court; leçon toute différente dans l'édition.

9. Ces deux vers manquent dans l'édition, mais se trouvent dans 794 et ailleurs.

Qui de Grezeis n'ert pas loingtaine, Enz en icest destruiement
 Ainz s'en trairunt encui bien près¹ & en icest ociement 14220
 & mout lor chargerunt grant fès¹. I avint le fiz Tydeüs
Hector a toz ceus aseublez Qui 'n out o sei trei mile & plus
 Qui de la terre esteient nez De teus qui gent furent armez.
 Et chevalers armes portanz. Si cum il vindrent abrivez,
 La nueme bataille fu granz... 7950 Si vont lor lances peceier 14225
 & lor proeces essaier.
Deuxième feuillet double. Tel i a d'eus qui bien en prent
 & tel i a qui s'en repent.
 Se tas² ne fust la destinée, (fol. 3). Cil qui se trove fors la sele
 L'arme li fust del cors sevrée. 14200 O qui traîne la boele 14230
 Sachiez sor le rei Menelaus Ne puet muer ne s'en repente
 Fu granz li chaples des vassaus; Dont il eissi ui de sa tente.
 Mainte arme i out de cors sevrée Mais neporquant, par vif besoing
 Ainz que departist la meslée. Del champ deus trait & plus loing⁴
 La se resunt bien entretainz³, 14205 Chacierent Gré lor enemis; 14235
 Ne tant ne quant ne s'i sunt feinz Hector n' Achilles; cors a cors
 Trop laidement s'i sunt amors. Ml't lor i un (*sic*) des lor ocis,
 Il i perdrunt, jel sai de veir; Ml't en perdirent a cest poindre.
 Ne puet pas anceis remaneir. 14210 Diomedès est alé joindre
 Pris & saisi fu Menelaus, O Troilus por la danzele :
 Mais por la presse des chevaus Jus l'a trebuchié de la sele. 14240
 Nel povrent del champ esloinier; Le destrier prent par les nocaus;
 & si sacheiz lor chevalier Un suen vaslet, un jovinceaus⁵,
 Le firent si cum nule gent 14215 A apelé si le tent⁶ :
 Nel fist nul jor si saivement « Va tost, » fait il, « isnelement
 Ne sera ui del champ partiz « A la tente Calcas de Troie, 14245
 N'en soient ainz mil d'eus feniz. « & di a sa fille la bloie
 « Que je li enveie⁷ cest destrier :

1. Même observation.

2. *Sic*, corr. *tex*.

3. Corr. *entretainz*.

4. Vers incorrect et trop court; 794 *trelides*; Montp. *traitez bien l.*; éd. *traiz et plus en l.*

5. De même 903 : *Le d. p. le noel* | *A j. vallet j. damoisel*; 794 *Puis a seisi le bon destrier* | *Si acena. j. escuier*; Montp. *Le destrier a molt tost saisi*, | *Puis a j. damoisel choisi*; édit. *Le destrier sesit par la regne*; | *Un dameisel molt tost areme*. Cette dernière leçon est aussi celle de Vienne; voir dans *Germania*, II, 202, les vers 14241-52.

6. Corr. *si [le] li tent*.

7. Corr. *envei*

« Guaaigné l'ai d'un chevalier.	« Di mei, » fait ele, « ton seignor
..... ' (b)	« Que ci me porte il male amor,
..... 14250	« Que si riens se fait bien de mei
« Qu'el ne s'iraisse de mes diz,	« Par le mien gré no ⁴ mun otrei 14280
« Qu'en li est toz mis esperiz. »	« Ne de riens seit mis depreianz,
Cil s'en torne les grez menuz,	« Tant cum vers mei ert bienvoillanz,
Devant la tente est descenduz,	« Nel deit laidir ne damagier :
Puis est entré el paveillon 14255	« Ce qu'iert de mei aint & ait chier.
Dont de fin or sunt li peisson,	« Bien sai s'il m'aime de neient 14285
& l'estache & li pomeaus	« Que de mieuz en sera ma gent ;
Et li aigles qui trop est beaus.	« A toz en deit porter manaiee.
Le fiz Cariz de Pierrelée ⁷	« Mais se il est quil me retraiee,
A la danzele saluée 14260	« J'orraï asez ainz le quart jor,
De par sun naturel seignor :	« Que cil avra pris tel retor 14290
« Dame, » fait il, « cest misoudor	« De cest cheval ove s'espée
« Vos enveie par druerie.	« Dont la perte ert bien restorée.
« Sachiez que pas ne vos oblie.	« N'est pas vilain a desguagier,
« De Troilus ce sai retraire, 14265	« Quer soz ciel n'a tel chevalier.
« Qui tant le set de vos bien faire,	« Bien quit que il sivra ⁵ sa preiee, 14295
« L'a guaaigné n'a se poi non ;	« Si ne li chaudra qu'il qu'en ⁶ veiee.
« Jus le trebucha el sablon.	« Tel ⁷ li quidera veer
« Tel poindre i fist, veiant mes oilz,	« Que le porra bien comperer.
« Ne fu de la si grant l'orguil 14270	« Va ariere tost a l'estor,
« Cent n'en châissent toz envers,	« Si me saluce tun seignor 14300
« Toit ⁸ li plus sains est pale & pers. (c)
« Ce vos mande por vos se peine ⁸
« Et que toz est vostre demeine. »	« Ja nel harrai se je n'ai dreit ⁹ ,
P ar l'anelet d'or a cristal 14275	« N'encor ne l'aim dont mieuz li seit ⁹ .»
Prist la danzele le cheval.	Li vaslez s'est de li partiz, 14303

1. Deux vers sont coupés au haut de chaque colonne. 794, etc. : *Qui molt s'est hui penez por li, | Et li diras que je li pri.*

2. Les vers 14259-64, 14275-302 sont publiés d'après le ms. de Vienne, *Germania*, II, 203.

3. Corr. *Dunt*.

4. 794, Vienne, etc. *Par mon gré et (éd. ne) par.*

5. Ed. et la plupart des mss. *qu'il rescorra*, Vienne *secorra*.

6. Ed. *qui le v.* ; 794 *Qu'il ne li chaudra qui le.*

7. Suppl. *la* (Vienne, le Montp.), ou, comme dans l'éd., *Et au commencement du vers.*

8. 794 *Et si li di que tort avroie, | Se li m'amoit et jel haoie*, et de même, ou à peu près, dans l'édition.

9. Ces deux vers manquent dans beaucoup de copies (794, Montp., Vienne, etc.) et dans l'édit. ; le premier est en partie rogné ; je le rétablis à l'aide du ms. 903.

Ariere torne al fercüz,		Et cil qui o ses oilz les vit.	
Al merveillous & al mortal,	14305	Par mi les lices les meïssent,	14335
La o fenissent tant vassal,		Ja anceis mais ne departissent,	
Tant conte & tant riche barun.		Se n'i venist Polidamas	
Paris & tuit si compaignun		& reis Fion le fiz Duglas.	
Furent al besoing avenuz,		Cist unt l'estor esvigoré ³ ,	
Sor les destriers, les arz tenduz.	14310	Par eus fu le champ reöcovré ³ ;	14342
Qu'en dirreie? Tel traieüz		Mais ml't i out anceis colées	
Ne si estrange poingneüz		Prises, rendues & donées	
Ne vit unc riens ne tel dolor.		Que li torneüz fust aresteüz.	14345
Ne povrent Grius soffrir l'estor;		Perdu i out le jor asez	
Derumpuz furent de la place,	14315	Milliers de gent, ce truis lisant;	
Jusqu'as tentes dura la cace.		Ceste bataille fu ml't grant.	
S'Agamennon nes securust		Devant les douves ⁴ , près des murs,	
Mauveissement lor esteüz.		Fu li torneüz pesmes et durs,	14350
Dimile Grieus noveaus & freis,		Tot le jor puis, de ci qu'al seir.	
Laciez les haumes pavieüs,	14320	Ml't l'en poeient bien veeir	
Le sievent tuit, les escuz pris.	 ⁵ (d)	
Cist requierent lor enemis	 ⁵	
Es esmoluz fers & degontauz ¹ ;		Polidamas ml't i josta	14355
La faussent osbers & bliauz,		Et chevaus pro i guaaigna.	
La desjoinnent costez & piz,	14325	Mout s'i pena d'armes porter.	
La a asez des esbahiz		Asez saveient sun penser	
Qui ne se sevent conseillier.		Plusor qui nus plai n'en teneient	
Par les chans vont voiz les destriers.		Ne qui senblant ne l'en faiseient.	14360
Des seles sun[t] li arçon frait.		Diomedès & lui ⁶ josterent	
Que vos en fereie ² long plait?	14330	Qui de neient ne s'entrainerent.	
Li Troien sunt resortiz,		La joste fu ml't aïrose	
Si unt el cha[m]p des lor guerpiz		Et a chascun d'eus perillose,	
Treis cenx & plus, ce dit l'escrit		Quer n'i out cel qui ne saingnast	14365

1. *Sic.* Rimes différentes dans l'édition et dans tous les mss. que j'ai sous la main.

2. Ms. *frereie*.

3. De même dans 903 (sauf *les lor* pour *estor*). Mais pour ces deux vers, il y a ailleurs (794, Montp., édit.): *Et rois Fyon li preuz li genz | O lui avoit molt fieres genz | De hardement bien esprovez; | Par lui fu li chanz recovreuz.*

4. Éd. et plusieurs mss. *fossez*; 903 *dames*.

5. Éd. *Les puceles sus de la tor | Qui mielz se contient en l'estor*. De même ou à peu près, 794 et d'autres mss.; 903 *Les pucelles des aleors | Et des ars voltis et des tors*.

6. Éd., 794, etc., *il*.

& qui sa lance n'i bruisast ;	Et tant se teneit des rens près
Mais le cheval Diomedès ¹	Qu'il ne poeit nul des lors poindre
Vira de soz lui trop a fès :	Ne dreit aler ne a dreit joindre ² 14390
Soz lui chai ; ml't fu blechiez.	Qu'il ne li sorsist en la chiere,
Ainz qu'il refust sailli en piez 14370	O as costez o par deriere ⁴ :
Qut Polidamas le destrier	Ocieit les veiant lor ouilz ;
Livrè a un suen escuier ;	Mais en poi d'ore chiet orgu.... ⁵ .
A Troilus en fist present.	T roilus sist sor le destrier 14395
La joste virent teus cinc cent	Qu'il ml't ama & ml't out chier
Qui ml't en ovrent grant envie. 14375	Quer unc en si buen n'out monté :
& celes qui ne[l] héent mie	L'escu al col, d'or enboglè ⁶ ,
L'unt l'un[e] al autre al dei mostré ;	L'eaume lacié, l'osberc el dos
Asez en unt entre eus parlé ³	La lance el poing o fu entors 14400
& ml't grant bien retrait & dit.	Le gunfanon que li dona
Quant Troilus le cheval vit, 14380	Damisele Briseida
Grant gré l'en sout, quer ml't fu riche ;	Qu'il ml't amout encor al jor ,
Enz en sun cuer dit & afiche	Toz les granz sauz del missoudor
Qu'il en f[e]ra chevalerie ⁷ 14405
Si qu'en orra parler s'amie ;
Et si fist il, ne tarza guaire, 14385	Joster al cors d'un chevalier ⁷ , (fol. 4)
Eissi cum je vos puis retraire.	Mais Achillès sailli premier
Trop les empressout Achillès	Quil feri si parmi la chiere

1. Les vers 14367-84 sont publiés d'après le ms. de Vienne, *Germania*, II, 203.

2. De même 903. Ailleurs *en ont ris et parlé* (éd. *gabé*).

3. Il faut intervertir les rimes.

4. De même dans 903. Le texte de l'éd. a une rime plus riche : *Ja s'espée ne fu tant chiere* ; 794, Montp. *n'eüst l. ch.*

5. La fin du mot (*orguilz*) est devenue indistincte. Les rimes sont différentes dans l'éd. et dans plusieurs mss., et de même pour les quatre vers suivants. 794. *Que de granz cos ne lor donast | Et braz et piez ne lor colpast. | Troilus sist en Passelande ; | Fos est qui plus isnel demande | Car ainz n'ot mès si bon destrier. | Escu a col boclé d'ormier.* Le ms. 903 donne à peu près le texte de Bâle.

6. C'est-à-dire pourvu d'une *boucle* (le renflement du centre de l'écu) en or. Ce mot manque dans le Dict. de M. Godefroy, qui a seulement en ce sens *emboucleüre*, bien qu'*enboclé* revienne plus loin dans l'édition même et soit relevé dans le glossaire.

7. 794 : *A le renc pris, bien esgarda | Que uns des suens point et josta | Por domagier lor chevaliers.* De même à peu près l'éd., Montp., etc. ; 903... *point et brocha | Ferir aloit un chevalier.* Il est probable que dans Bâle le second des vers coupés se terminait par *point et ala*.

Que mout ¹ chai en la poudere.		Ci vos di bien que li bastart	14435
O tant i avint Troilus,	14411	I funt de ceus del ost essart.	
Ne sai qu'i aloingnasse plus,		La o il vont sunt li renc cler,	
Devers sei trone ² le costé,		A maint en funt le chief voler.	
Estrange coup li a doné		La rescosse ert trop angoissose	
Quant d'autre part s'en ist li fers;		Et as plus forz ml't perillose.	14440
Unc ne s'i pout tenir l'ousbers.	14416	Riens ne vit unc ⁸ tel foleiz	
Se Achillès ne se baissast,		Ne d'espées tel fereiz.	
Jamais sa boche ne manjast,		Outré aveient Achillès	
Cil l'a hurté cum[e] vassal		Cil qui s'en mistrent a grant fès.	
Forment de sei & del cheval;	14420	Toz esteient ⁹ priz & retenuz	14445
Jus le trebuche del destrier		Quant Telamon i est venuz	
Si qu'a l'eaume fiert el gravier.		Et li buens dus Ateniens.	
De soz lui fu l'erbe vermeille ³ ;		Cist n'i fussent mais ui a tens,	
Ml't par me tient a grant merveille		S'il targassent ne tant ne quant;	
Cum il est de la mort guariz.		Ja Achillès n'eüst guarant,	14450
Ml't refu tost en piez sailliz :	14426	Mais il l'unt de la presse trait,	
Sundestrier prent parmi la regne,		& si'n fu ainz mainte (<i>sic</i>) espié frait	
& Troilus point ne l'esperene :		Et maint escu d'or enboglé	14555
De l'espée li meist & done		Tot detrenchié & decoupié,	14556
Sor l'eaume ⁴ qui cler resone.	14430	De maint eaume les laz rumpuz	14453
Ci rasenblent comunai ⁵ ;		Et maint chevaler abatuz	
Ci rout ⁶ estor dur & mortal,	 ¹⁰	
Ci fait Hector ⁷ teus escremies	 ¹⁰ (b)	
Dont cent des lor perdent les vies.		Trop en fu grant damage fet :	

1. *Sic*, faute pour *morz*.

2. Ed., 794, Montp., etc., *D. senestre enz elc.* 903 a conservé quelque chose de la bonne leçon : *Devers soi le trove acoudé*.

3. Ce vers et les cinq suiv. sont tout différents dans l'édition et dans plusieurs mss.; 794 : *Qu'il ne fu jor de la quinzeinne | Qu'asez n'eüst dolor et peinne; | Ne fu mie molt esbaïs; | Molt refu tost an piez sailliz. | Son destrier prant isnelement, | Més Troylus molt eigremant.* 903 se rapproche de Bâle : *Que ne fu puis del mois durant | Qu'il n'an eüst le cuer dolant. | Ne fu mie trop esbaïs; | Molt refu tost an piès sailliz | Son destrier prant parmi la regne, | Et Troilus trop bien l'aresne.*

4. Cor. *Sor le heaume*.

5. 903 *Tuil se r.*; 794 Montp. édit. *Les flors en abat contreval*.

6. Le ms. porte *ront*.

7. Le ms. ajoute ici *es*.

8. 794 *Ainz hom ne vit*; éd. *Onc hom ne vit*; 903 *Nus ne vit ains*.

9. 794 Cor. *esteit*.

10. 794, Montp., éd. : *Grant piece dura la meslée, | Trop fu l'esqueusse comparée*.

Il n'i a plus, le jor s'en vet	14460	Puis en vint ⁶ teus quinz[e] dis	
& la nuit vient obscure & neire		C'onc sun osberc ne pout vestir	
Qui a fait departir la feire ¹ ;		Ne fors des murs de Troie eissir.	
Partiz s'en sunt & traiz en sus,		Ml't en recevrent grand damage	
A cele feiz n'i out fait plus.		Li plus proçain de sun linniage,	14490
As herberges s'en retournerent	14465	Tant cum la bataille a duré ⁷ ,	
Cil qui guaires n'i sejournerent;		Dès puis qu'il fu el vis naffré,	
No refirent el cil ² dedenz.		En furent bien li sordeor ⁷ .	
Trente jorz dora (<i>sic</i>) li contenz;		Ml't ert regreté chascun jor,	
Unc un sol jor ne trespasa,		Ml't en plorouent tendrement	14495
N'onques lor gent ne deseavra	14470	Cil qui le grant destruiement.	
De ci que les parti li seirs		Veieient faire de lor genz.	
Et li vespres obscurs & neirs.		Par maintes feiz les mistrent enz,	
Li trente jor furent penible ³ ,		Par maintes feiz les reüsrent	
N'en i out nul si mal traible ⁴		Et par maintes feiz recovrerent,	14500
Que toz ne fust las & matiz ⁵		Ml't ⁸ esteient sordeior	
Ainz que il fussent acompliz ⁵ .		Qui n'i aveient lor seignor;	
Dui des bastarz i furent morz,	14477	N'aveient point de fortelece.	
Qui donerent grant desconforz		Ml't regretouent sa proece,	
Au rei Priant & a Paris		Ml't s'en faiseient angoissos,	14505
Et as plus chiers de lor amis.	14480	Dolenz & tristes & ploros.	
Es deriers jorz de la bataille		Li champ erent covert de morz ⁹	
Par les mailles de la ventaille		& li vergier & toz les orz ⁹ .	
Fu Hector naffrez en la chere,	 ¹⁰ (c)	
D'on (<i>sic</i>) lung quarel par tel manere	 ¹⁰	
Que por un poi ne fu ocis;	14485	Qu'il en i aveit plus asez	14511

1. C'est-à-dire *la foire*; 903 *noire-foire*; 794 *nerre-ferre*; éd. *Ont d'andeus pars guerpi l'affaire*, mauvaise rime.

2. *Sic*; éd., Montp., *Non r. icil*; 794 *Ausi ne firent cil*.

3. Dans l'éd. ce vers et les trois suivants sont entièrement différents.

4. 794 *tretible*; Montp. *si a anible*.

5. Les rimes, dans 794, sont *maté-trespasé*.

6. Éd. *P. avint bien*; 794, 903, Montp. *en jut bien*.

7. Éd. et plusieurs mss. *Puis ont grant perte receüe* | *Tant com la bataille ont tenue*. | *Toz jorz en furent li peior*; 903 *T. c. la b. a duré* | *An furent tuit desconforté* | *Et molt en ourent le pior*.

8. Suppl. *en*.

9. Rimes différentes dans l'édition, mais non dans 794, 903; certains mss offrent une troisième leçon.

10. 794 *Et disoient et afichoient* | *Cil qui les veoient et esmoient*; éd. *Ço d. et affioent* | *Cil quis veoient et esmoent*.

Que quant il furent ars es rez.		Ne cesserent me matin ⁶ ne seir	
Ço diseient bien li plusor		De ci que tot fu aconpli	
N'en i out pas tant l'autre jor.		& ⁷ tuit furent sepeli	14540
Nel poeient plus endurer,	14515	& mis en cendre & en sarcous.	
Quer n'aveient o asembler.		N'i out si jouenvre ne si vieuz	
L'olor & la puor les chace;		Que ne fust liez del lonc sejour.	
N'i aveit voi ¹ ne champ ne place.		En fuerre alerent li plusor;	
En por Hector qui jut ² naffré,		Mestier lor en ert & besoingz,	14545
Dont li suen erent mal mené,	14520	Ml't coitout ⁸ a querre loingz.	
& por redelivrer les chans ³		Li fiz li rei furent ploré	
Requist trives li reis Prians ³ .		Le jor qu'il furent enterré;	
Ses genz veit, ce dit l'autor,		Sarcous ovrent trop precios.	
A milliers morir chascun jor.		Sepeliz furent amedos	14550
Parisseit i que n'i ert mie	14525	Delez lor freres richement	
Cil qui 'n aveit la seignorie.		& son lor lei honestement.	
Messagiers prist li nobles reis		E n paiz furent & en sejour	
Riches & saives & corteis;		Buen demi an, ce dit l'autor.	
A Agamennon les tramist,	14529	Dès or un bien lor volentez	
Mais ne truis pas lor non escrit ⁴ .		& li malade & les naffrez ⁹ .	
Sis meis requistrent trive entiere		Broc le puilleis, le plus senez	
Que huem n'i traie ne lant ne fierc.		Qui de migie fust usez ¹⁰	
Donée fu sanz contredit		Ne d'oignement freis ne d'enplastre.	
Qui fust de grant ne de petit;		Dedenz la chambre de l'abastre	14560
D'amedeus parz l'ont afiée.	14535 ¹¹	
Adonc refu grant l'asemblée	 ¹¹ (d)	
A arez ⁵ faire & as cors ardeir;		Totes les dames & ¹² les puceles,	

1. 794, Montp. *vuit*; 903 *mais*; éd. *mès*.

2. 794, Montp. et éd. *Et por H. qui est*; 903 *Et pour H. qui fu*.

3. Rimes différentes dans l'édition, mais non dans 794; 903, Montp., etc.

4. 794, Montp. et éd. *Qui des Grex sor loz s'entremist*.

5. Corr. *As rez*.

6. *Sic*, corr. *ne main*.

7. Suppl. *que*.

8. 794 *Molt lor estoivoit*, Montp. *M. lor covint*, édit. *M. lor covient*, 903 *M. le covint*. On a vu plus haut (v. 6909) le verbe *coiter* employé de même pour *covenir*.

9. 794, Montp., éd. *Bien demi an, que onques jor | N'i ot josté ne tornoié*; | *Gari furent tuit li plaié*. 903 est d'accord avec Bâle.

10. *Migie* pour *mirgie*, médecine, 794 *Qui de mecines fu usez*; édit. *Qui de mescines fu chasez*. 903 *Qui de mecinez sout assez*; Montp. *De mecines mont alosés*.

11. 794 *Gari Hector si dolceman | Que mal ne tret dolor ne sant*.

12. Suppr. *z*, comme dans 903. Ed. *vient i d. et p.*

Totes les riches damiseles	Topace, prasme, crisolite,	
Sunt devant lui & nuit & jor; 14565	Maraude, berilz, ametiste,	14590
Vient i rei, prince & contor;	Jaspes, rubi chier & sardoine,	
Venent icil qui plus valeient	Charbocle cler & calcedoine;	
& de greinor pris i ¹ esteient.	D'icestes out del lonc & lé	
Polixena i est, sa suer, 14569	En la chambre ml't grant plenté.	
Qui ml't l'aime de tot sun cuer,	N'i besoigna autre clartez,	14595
& dame Heleine qui le sert,	Quer toz li plus beaus jorz d'estez	
Qui sa plaie li lie & tert	Ne reluist si n'a tel mesure.	
Ml't doucement & de buen gré.	Cum ele fait par nuit obscure.	
Asez en unt sovent parlé	De prasmes verz & de sardines	
Laquele en tienent a plus bele, 14575	& de buenes alemandines	14600
O dame Heleine o la pucele;	Sunt les vitres, & les chassiz	
Mais ne sevent que affermer	D'or d'Araibe trejetez;	
Al plus bel qu'il puet aler;	Des entailles ne de[s] figures	
Soz ciel n'a cuer n'a; porpensast	Ne des formes ne de[s] peintures	
Ne la boche qui devisast 14580	Ne de[s] merveilles ne des jeux	14605
La beauté ne la respandors	Dont tant i out par plusors lieux	
A la meins bele d'eles dos.	Ne quier retraire ne parler,	
E n la chabre de l'abastrie	Qu'enui serreit del escouter.	
O l'or d'Araibe reflambie	Mais en la chambre aigleaus	
Et les doze pierres jumelles 14585	& quatre pilers lons & beaus :	14610
Que Deus en eslist as plus belles	L'un fu de lede ⁶ precios,	
Quant precioses les noma :	L'autre de jaspe vert & ros.	
Ce fu safir & sardina,		

Le lecteur qui aura pris la peine de comparer le texte qui précède à l'édition sera sans doute persuadé comme moi de l'infériorité de cette dernière. Mais ce n'est pas là une conclusion dont on puisse se contenter. Sans prétendre opérer le classement des mss., entreprise que je ne crois pas entièrement réalisable, et qui d'ailleurs ne peut être tentée incidemment, je voudrais au moins donner une idée de la divergence des leçons et des remaniements variés que le texte a subis dans la plupart des mss. Pour obtenir ce résultat, et en même temps pour donner

-
1. Ce vers est peu lisible; *i* est douteux. Ed. *Et qui de g. p. c.*
 2. Éd. Mont., etc. *Ne la plus bele deviser.*
 3. Corr. *qui.*
 4. Les vers 14588-92 sont publiés d'après Vienne, *Germania*, II, 203.
 5. *903 ot quatre angleaus*; mieux éd. *es quatre angliax* | *Ol...*
 6. *delede*, le second *d* pourvu d'un signe d'abréviation; corr. *d'electre*.

au lecteur le moyen de le contrôler, je ferai usage d'un procédé que j'ai déjà employé plus d'une fois avec succès, notamment pour les mss. de *Girart de Roussillon*, et qui a, sur les procédés de classement habituellement employés, surtout en Allemagne, l'avantage de la simplicité et de la clarté. Je prendrai dans le fragment de Bâle un morceau de vingt vers présentant certaines difficultés, la description du char de Fion (vv. 7857-76), et je le transcrirai d'après chacun des mss. qui se sont trouvés en ces dernières années à ma portée, ou dont il m'a été possible d'obtenir un extrait¹. On verra que de l'examen de ce court morceau ressortent des notions assez précises sur la valeur des mss. et sur leurs affinités².

Voici, par ordre alphabétique de villes et de bibliothèques, la liste des mss. auxquels sont empruntés les extraits qui suivent, avec les numéros d'ordre que je leur ai assignés. Ces numéros correspondent au classement en deux familles qui sera établi plus loin.

BALE. Bibl. de l'Univ.....	I
LONDRES. Musée brit., Harl. 4482.....	XIII
— — Add. 30863.....	VIII
MILAN. Ambrosienne, D 55.....	II
MONTPELLIER, Bibl. de la Fac. de Médec. 251.....	XIX
NAPLES. Bibl. naz., XIII. c. 38.....	XII
PARIS. Arsenal, 3340.....	IV
— — 3342.....	VI
— Bibl. nat. fr. 60.....	V
— — — 375.....	XV
— — — 782.....	XVI
— — — 783.....	XVIII
— — — 794.....	III
— — — 821.....	XI

1. J'ai pris moi-même les extraits des mss. de Paris, de Montpellier et de Londres. Je dois à mon ancien élève M. Léon Cadier, de l'École française de Rome, ceux des mss. de Milan et de Naples, et à M. Mussafia celui du ms. de Vienne. Manquent les mss. de Cheltenham, de Saint-Petersbourg et de Venise. Les vers cités par les Bénédictins dans leur édition de Du Cange (*MARCELLUM*) doivent être tirés d'un des mss. de Saint-Petersbourg.

2. M. Joly a donné (pp. 12 et suiv.) un échantillon de chacun des mss. qu'il a connus, mais comme les extraits diffèrent pour chaque ms., on ne peut les comparer entre eux, et par suite il n'y a aucun profit à en tirer.

PARIS. Bibl. nat. fr. 903.....	X
— — — 1450.....	VII
— — — 1553.....	XIV
— — — 1610.....	XX
— — — 2181.....	XXI
— — — 12600.....	IX
— — — 19159.....	XXII
VIENNE. Bibl. imp. et roy. 2571.....	XVII

PREMIÈRE FAMILLE.

I. — Bâle.

- Fions icist un cure aveit
 Qui d'estrance richece esteit.
 En bataille ert armé desus;
 4 *Trei mile* mars valeit & plus.
 Les roes erent de benus,
 D'or fin barrée[s] par desus.
 D'ivoire esteient li limon,
 8 Et li assouel & li poinçon
 Ovré eissi menuement
 & deboissié si soutiment
 Que trop estoit l'entaille bele.
 12 La tabernacle & la marzele
 Ert Je cuir d'olifanz boilliz,
 Peint a colors & a verniz.
 Tant i out or, *tant i out* pierres
 16 Si precioses & si chierres,
 Merveille esgarde qui ce veit.
 Come torete faite esteit.
 Dex ne fist arme qu'i entrast
 20 Ne qui a nul jor le fausast.

II. — Milan, Ambr. D 55, fol. 55 d 1.

- Fion icist un corre aveit
 Qui d'estrance richece esteit.
 En bataille iert armez desus; (f. 56)
 4 Set cenz mars d'or valeit e plus.
 Le[s] roes erent de benus,
 D'or fin barrées par desus.
 D'yvoire esteient li limon,
 8 E li esseols e li ponçon,
 Ovré ensi menuement
 E deboissié si soutiment
 Que trop esteit l'entaille bele.
 12 Le tabernacle e la marcele
 Iert de cueirs d'olifanz boilliz
 Peint a color et a verniz.
 Tant i ot or e buenes pieres
 16 Si precioses e si chieres,
 Merveille esgarde qui ce veit
 Come torete feite esteit.
 Deus ne fist arme qu'i entrast
 20 Ne qui a nul jor le falsast.

1. Ce ms. est celui que M. Joly signale vaguement, d'après Montfaucon, p. 7 de son édition. Il se compose de 199 feuillets à deux colonnes, hauteur 0^m 245, largeur 0^m 160. Il vient de J. V. Pinelli. Au fol. 198^{vo} est copié un acte de partage entre Geoffroi de Villehardouin et Milon de Brabant, bouteiller de Henri, empereur de Constantinople, et les représentants de Marino Zeno, podestat de Venise (vers 1206?). Il paraît donc probable que ce ms., qui est du XIII^e siècle, a été exécuté à Venise. En tout cas, à en juger par le morceau ci-dessus, il contient un texte excellent.

- III. — B. N. fr. 794, fol. ccxiii v^o a.
- Icist Fyon .j. curre avoit
 Qui d'estrance *biauté* estoit.
 En bataille ert armez desus ;
 4 .vijc. mars d'or valoit et plus.
 Les roes erent de benus,
 D'or fin barrées par desus ;
 D'ivoire estoient li limon,
 8 Et li essel et li *timon*
 Ouvré *si très* menuemant
 Et deboissié si soutilmant
 Que *molt* estoit l'entaille bele.
 12 Li tabernacles, la marzele
 Ert de cuirs d'olifanz boliz,
 Poinz a colors et a verniz.
 Tant i *avoit* de bones pierres
 16 *Tant* precieuses et tant chieres,
 Mervoille esgarde qui ce voit.
 Come torete fete estoit.
 Dex ne fist arme qu'i entrast
 20 Ne qui a nul jor la fausast.
- V. — B. N. fr. 60, fol. 71 r^o, col. 3.
- Fyon cestui .j. curre avoit
 Qui d'estrance richesce estoit.
 En bataillie iert armez desus.
 4 .vijc. mars d'or valoit *ou* plus.
 Les roes erent de benus,
 D'or fin barrées par desus.
 D'yvoire estoient li lymon,
 8 & li aisseul & li ponçon
 Ouvré *si très* menuement
 Et debrisé (*sic*) si soutilmant
 Que trop estoit l'entaille belle. (2^o)
 12 Le tabernacle et la messelle
 Iert de cuir d'olifant boulis,
 Paint a coulour et a vernis.
 Tant i ot or et bonnes pierres
 16 Si precieuses et si chieres,
 Merveille esgarde qui ce voit.
 Comme *tor haute* faite estoit.
 Deux ne fist *homme qui la perçast*
 20 Ne qui a nul jour l'antamast.
- IV. — Arsenal 3340 (anc. B. L. F. 206), fol. 49 a.
- Icil Phion un curre avoit
 Qui de *mout grant biauté* estoit.
 An bataille ert armez desus ;
 4 Set .c. mars d'or valoit et plus.
 Les roes erent de bemus (*sic*),
 D'or fin barrées par desus ;
 D'ivoire estoient limon (*b*)
 8 Et li aissel est li paisson
 Ovret *si très* menuement
 Et deboissiet si soutilmant
 Que trop estoit l'antaille bele.
 12 Li tabernacle, li marzele
 Ert de cuir d'olifant *poliz*,
 Point a color et a verniz.
Et tant par i ot riches pierres
 16 Si precieuses et si chieres,
Mout se mervoille qui l_z voit.
 Come torete faiz estoit.
 Dex ne fist arme qu'i antrast
 20 Ne qui a nul jor le faussast.
- VI. — Arsenal 3342 (anc. B. L. F. 207), fol. 40 d.
- Icist Fion un curre avoit
 Ki de *mout grant* richesce estoit.
 En bataille ert armez desus ;
 4 vij. c. mars d'or valoit et plus.
 Les roes erent de benus,
 D'or fin barrées par desus ;
 D'yvoire estoient li limon,
 8 Et li aissels et li *boljon*
 Ouvrez issi menuement
 Et deboissiés si subtilmant
 Ke trop estoit la taille bele.
 12 *L'uevre desus* et la margele
 Ert de cuir d'olifant bolis,
 14 Pains a colors et a vernis.
Dedens estoit si bien portrais
Nus hom ne verra mielz jamais.
 15 Tant i ot or et bones pieres
 16 Si precioses et si chieres
Ke nule rien u'i ot a dire.
Del curre su riches li sire.

VII. — B. N. fr. 1450, fol. 23 r^o a.
 Icil Fion .j. curre avoit
 Qui de *molt grant biauté* estoit,
 Em bataille ert armés desus;
 4. viij^e. mars d'or valoît et plus.
 Les roes erent de benus,
 D'or fin barées par desus.
 D'ivoire estoient li limon
 8 Et li aissil et li *plançon*
Olvré si menuement
 Et deboissé si soltiment
 Que trop estoit l'entaille bele
 12 Li tabernacle, li margele
 Ert de quir d'olifant bolis,
 Pains a *asur* et a vernis
Molt i avoit de bones pieres
 16 *Entaillies de .m. manieres*
 Mervelle esgarde qui ce voit.
 Come carete faite estoit.
 Dex ne fist arme qu'i entrast
 20 Et qui a nul jor la fausast.

IX. — B. N. fr. 12600, fol. 50 d.
 Icist Crions .j. curre avoit
 Qui d'estrance richesce estoit.
 En bataille ert armez desus;
 4 .viij^e. mars d'or valoît et plus.
 Li *treant furent* de benus,
Les barres d'or par de desus;
 D'ivoire estoient li limon,
 8 Et li cassel (*sic*) et li *timon*

17 Merveilles garde qui ce voit.
 18 Comme torete fais estoit¹.
 VIII. — Musée brit. Add. 30863, fql. 41 a 2.
 Icist Fion un curre avoit (f. 41 a)
 Qui de *ml't grant biauté* estoit.
 En bataille ert armez desus;
 4 Set cenz mars d'or valoît & plus.
 Les roes erent de benus,
 D'or fin barrées par dessus.
D'or fin estoient li limon,
 8 & li *paisel tot environ*
Ovré si menuement
 & deboissé si soltiment
 Que trop estoit l'entaille bele.
 12 Li tabernacles la marzele
 Et de cuir d'olifant bolis,
 Paint a color et a verniz
 Tant i ot or et bunes (*sic*) pieres
 16 Si precioses et si chieres,
Mervei!lot s'en qui lo veoit
 Comment *tele ovre* faite estoit.
 Dex ne fist arme qu'i entrast
 20 Ne qui a nul jor lo fausast

X. — B. N. fr. 903, fol. 92 c.
 Icil Fions un curre avoit
 Qui d'estrance richesce estoit.
 An bataille iert armés desus;
 4
 Les roes *furent* de benus,
Les barres d'or par de desus;
 D'yvoire estoient li limon,
 8 Et li aissil et li *tymon*

1. Le texte poursuit *Doi dromadaire*, etc., les vers 19 et 20 étant omis.
 2. Premières années du XIII^e siècle. Ms. provenant de la Bibliothèque Didot, vente de 1878, n^o 31. Antérieurement il avait figuré sur un catalogue Libri, 1864 (Londres, Sotheby), n^o 65, et sur un catalogue Techener (*Description raisonnée d'une collection choisie d'anciens mss.*, 1862), n^o 164. — On trouvera la description de ce ms. dans les trois catalogues de vente qui viennent d'être énumérés, et dans Ward, *Catal. of romances in the dep. of mss. in the Brit. Mus.*, I, 924.

- Ouvré *si très* menuement
Et deboisié si sostilment
Que trop estoit l'entaille bele.
- 12 Le tabernacle et la marcele
Iert de cuir d'olifant bouli,
Peint a color et a verniz.
Tant i ot or et bonnes pierres
(f. 51)
- 16 Si precieuses et si chieres,
Merveilloit soi qui ce veoit
Coment tele oeuvre fete estoit.
Dex ne fist arme qu'i entrast
- 20 Ne qui a cel jor la fausast.
- XI. — B. N. tr. 821, fol. 125 b 1.
Icil Fions un curre avoit
Qi d'estrangle richece estoit.
An bataille ert armez desus;
4 .vii^e. mars d'or valoit & plus.
Les roes *furent* de benus,
Les barres d'or par dedesus;
D'ivoire estoient li limon
- 8 Et li aissel *an uis* (*sic*)
Ovré *si très* menuement
Et deboisié si soutilment
Que trop estoit l'antaille bele.
- 12 Li tabernacle & la marselle
Est de cuir d'olifant boliz
Point a color & a verniz.
Tant i ot or & bones peres
- 16 Si pretioses & si chieres
Merveille estoit qi ce veoit,
Coment ceste oeuvre faite estoit.
Dex ne fist arme q'i antrast
- 20 Ne qi a nul jor le fausast.
- Ovré *si très* muneament (*sic*)
Et deboisié si sultiment
Que trop estoit l'antaille bele.
- 12 La tabernacles et la *chapelle*
Est de cuir d'olifant boilit,
Poins a colors et a vernis.
Tant i eut or et bonnes pierres
- 16 Si precieuses et si chieres
Merveille esgarde qui ce voit,
Comment cest' oeuvre faite estoit.
Diex ne fist arme qu'i antrast
Ne qui a nul jor le fausast.
- XII. — Naples, Bibl. naz., xiii. c. 38, fol. 48.
Icist Fions un curre avoit
Qui d'estrangle richece estoit.
En bataille ert armez desus;
4 .viij^e. mars d'or valoit & plus;
Les roes *furent* de benus,
Les barres d'or par dedesus:
D'ivoire estoient li limon,
- 8 & li essel & li *timon*,
Ovré si tres menuement
& deboisié si soutiument
Que trop estoit l'antaille bele.
- 12 Li tabernacles & la marcele
Est de cuir d'olifant boliz,
Poinz de colors & a verniz.
Tant i ot d'or & bones pierres
- 16 Si precioses & si chieres,
Merveilloit soi qui ce veoit,
Comment ceste oeuvre fete estoit.
Dex ne fist armes qu'i antrast
- 20 Ne qui a nul jor la fausast.

XIII. — Musée brit. Harl. 4482, fol. 30 a.

Icis Fions .j. *char* avoit
Qui d'estrangle richesse estoit.
En bataille ert armés desus;
4 .viij^e. mars d'or valoit et plus.
Les rues (*sic*) *furent* de benus,

1. Ms. exécuté en Italie.

- Les bendes d'or par de desus ;
D'yvoire estoient li limon,*
8 Et li axil et li *timon*
Ouvrez *si très* menuement
Et deboisié si soutilment
Que trop estoit l'entaille bele.
12 Li tabernacle et la maisele
Iert de cuir d'olifant boulis,
Poins *de* coulors et *de* vernis.
Tant i ot d'or et bonne (*sic*) pieres
16 Si precieuses et si chieres,
Merveilloit soi qui ce veoit
Comment cest' oeuvre faite estoit.
Diex ne fist arme qu'i entrast
20 Ne qui a nul jor la fauçast.

DEUXIÈME FAMILLE.

- | | |
|---|---|
| XIV. — B. N. fr. 1553, fol. xliv c. | XV. — B. N. fr. 375, fol. 84 ^{re} d. |
| Fyon icis .j. curre avoit
Ki de <i>mout grant</i> riqueche estoit.
En bataille ert armés desus ; | Fion icis un corre avoit
Qui d'estrance riqueche estoit.
En bataille <i>estoit</i> armés sus ; |
| 4 .viijc. mars d'or valoit et plus.
Les roes erent de benus,
D'or fin barées par desus ;
D'ivoire estoient li lymon, | 4 .viijc. mars <i>d'or</i> valoit et plus.
Les roes <i>surent</i> de benus
D'or fin barées par desus ;
D'ivoire estoient li limon, |
| 8 Et li aissiel et li poinçon
Ouvrès <i>si très</i> menuement
Et deboissié si soutilment
Que trop estoit <i>biele li</i> taille. | 8 Et li aissiel et li paisson
Ouvré <i>si très</i> menuement
Et deboussié si soutieument,
Trop estoit <i>bele li</i> entaille. |
| 12 <i>Tels ne fu menés en bataille.</i>
<i>Li estres fu de cuir boulis</i>
<i>D'olifan, pains tous a vernis.</i>
Tant i ot or et bonnes pierres | 12 <i>Tels ne fu menés en bataille.</i>
<i>Li estrés fu de cuir boulis</i>
<i>D'olifans, pains toz a vernis.</i>
Tant i ot d'or et bones pieres |
| 16 Si precieuses et si chieres,
<i>Merveille</i> esgarde ki le voit. (<i>d</i>)
Conne torete fais estoit.
Dex ne fist <i>homme</i> k'i entrast | 16 Si precieuses et si cieres,
<i>Molt s'esmerveille</i> qui le voit.
<i>Coment ouvrés</i> et fais estoit.
Diex ne fist <i>home quel</i> perçast |
| 20 <i>Ne arme qui ja</i> le fausast. | 20 <i>Ne arme qui ja</i> le perçast (<i>sic</i>). |
| XVI. — B. N. fr. 782, fol. 55 c 1. | XVII. — Vienne, 2571, fol. 50 a. |
| Icist Sion un curre avoit
Qj d'estrance richeçe estoit | Syon icist un cuurle avoit
Qj d'estrance richece estoit. |

1. Ms. exécuté en Italie. Nombreuses miniatures.

- | | |
|---|---|
| E en bataille <i>estoit</i> armez sus; | En bataille <i>estoit</i> armez sus; |
| 4 Set cent mars d'or valoit et plus.
Les roes <i>furent</i> de benus,
D'or fin barées par desus;
D'ivoire estoient li limon, | Set cent mars d'or valoit et plus.
Les roes <i>furent</i> de benus,
D'or fin barées par desus.
D'ivoire estoient li limon, |
| 8 Et li aissil & li paisson
Ovré <i>si très</i> menuement
Et deboisié si sutillement
Trop par estoit <i>bele la talle</i> ; | Et li aissil et li paisson
Ovré <i>si très</i> menuement
Et deboisié si sutilment
Trop par estoit <i>bele la talle</i> ; |
| 12 <i>Tés ne fu menés en batalle.</i>
Li <i>estrez fu de cuirs boilliç,</i>
D'olifans, <i>toç fais a verniç.</i>
Tant i ot d'or, de boenes pieres, | <i>Tés ne fu menés en batalle.</i>
Li <i>estrez fu de cuir boilliç,</i>
D'olifans, <i>toç fais a verniç.</i>
Tant i ot d'or, de boenes pieres, |
| 16 Si precioses & si chieres,
<i>Molt se merveille qi le voit</i>
<i>Coment ovrez & fais estoit.</i>
Deus ne fist <i>home qi perçast</i> | Si precioses et si chieres,
<i>Molt se merveille qi le voit,</i>
<i>Coment ovrez et fais estoit.</i>
Deus ne fist <i>home qil perçast</i> |
| 20 <i>Ne arme qi ja le fausast.</i> | <i>Ne arme qi ja le fausast.</i> |

XVIII. — B. N. fr. 783, fol. 50 a.

Fion icist .j. curre avoit
Qui d'etrange richesce estoit.
En bataille *estoit* armez sus,
4. vijc. mars d'or valoit et plus.
Les roes *furent* de benus,
D'or fin bratees (*sic*) par desus;

XIX. — Montpellier 251, fol. 20 c 1.

Fyon icil .j. curre avoit
Qui d'etrange (*sic*) richesce estoit.
En bataille *estoit* armez sus;
.vijc. mars d'or valoit et plus.
Les roes *furent* de benus
D'or fin *les bendes de desus*;

1. Ce ms., très insuffisamment décrit dans le tome 1^{er} du *Catalogue général des mss. des départements*, se compose dans son état actuel de 242 feuillets à deux colonnes par page et à 40 vers par colonne. Mais il est incomplet du commencement et de la fin. Le feuillet 1 actuel correspond au feuillet lxxxxviii d'une pagination paraissant remonter au xv^e siècle. Les 97 ff. manquant au commencement devaient contenir 15520 vers. Or le ms. commence avec le v. 4701 (éd. Joly) du roman de Troie. Les feuillets perdus contenaient peut-être un roman de Thèbes, poème assez souvent joint aux romans de Troie et d'Enée. Outre le roman de Troie, qui se termine au fol. 147^{vo} (anc. cclij), le même ms. renferme le roman d'Eneas, qui a été récemment collationné par M. Salverda De Grave (*Introduction à une édition critique du roman d'Enéas*, La Haye, 1888, p. 6). Ce roman occupe les ff. 148 à 207 c. Au fol. 207 d commence le *Brut* de Wace qui s'arrête, avec le ms., au v. 5783 de l'édition de Le Roux de Lincy. Le ms. de Montpellier n'est pas mentionné dans la notice des mss. du *Brut* que renferme cette édition. L'écriture est française et de la seconde moitié du xiii^e siècle.

D'ivoire estoient li limon,
 8 Et li essil et li *chevron*
 Ouvré *si très* menuement
 Et deboisié si soutilment
 Trop par estoit belle *l'entaille* ;
 12 *Tex ne fu menez en bataille.*
Li estres fu de cuirs bouliz
D'olifanz, 'loz poinz a verniz.
 Tant i ot d'or et bones pierres,
 16 Si precieuses et si chieres,
Mout s'en merveille qui le voit (b)
Comment ouvrez et fez estoit.
Dex ne fist home quil perçast
 20 *Ne arme qui ja le faussast.*

XX. — B. N. fr. 1610, fol. 48 d.

Fions icil un curre avoit
 Qui d'estrance richece estoit.
 En bataille *estoit* armez sus ;
 4 .vijc. mars d'or valoit et plus.
 Les roes *surent* de benus,
 D'or fin barrées por desus.
 D'ivoire estoient li limon,
 8 Et li aissi et li *timon*
 Ovré *si tremuement* (*sic*)
 Et deloissié (*sic*) si soltiment
Molt par i avoit bele taille.
 12 *Tex ne fut menez en bataille.*
Li estres fut de cuir boliz
D'oliphanz, toz poinz a verniz.
 Tant i ot or et bones perres,
 :6 Si precioses et si chieres,
Molt s'en merveille qui le voit (f. 49)
Comment ouvrez et fez estoit.
Dex ne fist home qui perçast
 20 *Ne arme qui ja le faussast.*

D'ivoire estoient li limon
 Et li esseil et li *chevron*
 Ovré *si très* menuement
 Et deboisié si soutilment
 Trop par estoit *bele l'entaille* ;
Tiex ne fu menez en bataille.
Li estrés fu de cuir boilliz
D'olifant, toz painz a verniz.
 Tant i ot d'or et bones pierres,
 Si precieuses et si chieres,
Mout s'en merveille qui le voit
Coment ouvrez et fez estoit.
 Dieu ne fist *home quel perçast*
Ne arme qui ja le fausast.

XXI. — B. N. fr. 2181, fol. 49 a 1.

Fion icist un curre aveit
 Qui d'estrance richesse esteit.
 En bataille *esteit* armé sus ;
 4 .vijc. mars d'or *i ot* et plus.
 Les roes *surent* de benus,
 D'or fin barrées par desus.
 D'ivoire estoient li limon,
 8 Et li aisol et li *person*
 Ovré *si très* menuement
 Et deboissié si soltiment
 Trop par *en ert* riche *l'entaille*.
 12 *Tex ne fu mené en bataille.*
Li estres fu de cuir boliz
D'olifanz, toz peins a verniz.
 Tant i ot or et bones pierres,
 16 Si precioses et si chieres.
Molt s'en merveille qui lo veit,
Coment ouvrez et fez esteit.
 Dex ne fist *homme quil perçast*
 20 *Ne arme qui ja le faussast.*

XXII. — B. N. fr. 19159 (anc. G. tr. Fr. 1243).
 fol. 50 r.

Fion icil .j. cuime (?) avoit
 Qui d'estrance richece estoit.
 En bataille *estoit* armé sus ;

: C'est le ms. suivi par M. Joiy.

- 4 Cin .c. (*sic*) mars d'or valoit et plus.
 Les roes *furent* de benus,
 D'or fin barrées par desus,
 D'yvoire estoient li lymon,
 8 Et li aissil et li paisson
 Ouvré *si très* menuement
 Et deboissié si soutilment
 Trop par estoit *belle li entaille*.
 12 *Tex ne ju menez en bataille*
Li estre fu de cuir bolliz
D'olifant, tous painz a verniz.
 Tant i ot or et bonnez pierres
 16 Si precieusez et si chierez, (*d*)
Moult se merveille qui le voit
Comment ouvrez et faiz estoit.
Dieu ne fist homme qui perçast
 20 *Ne arme qui ja le fausast*.

Reprenons maintenant ces vers un à un, cherchons à distinguer la bonne leçon entre les variantes de nos manuscrits, et voyons comment se groupent ces variantes.

V. 1. Bâle porte *Fions icist...*, et de même les mss. II, V (*Fyon cestui*), XIV, XV, et XVII à XXII. Il est probable que c'est la leçon primitive. L'ordre inverse, *Icist Fions*, répond à une construction qui est devenue de plus en plus habituelle, et peut par conséquent avoir été introduit par plus d'un copiste. Le fait est que des mss. qui pour ce vers sont d'accord se séparent sur d'autres points.

V. 2. Bâle et la plupart des mss., *d'estrangle richece*, leçon modifiée de deux façons : *de mout grant richece*, VI, XIV, et *d'estrangle biauté*, III. Il semble que la combinaison de ces deux variantes ait produit une troisième modification, *de mout grant biauté*, IV, VII, VIII.

V. 3. *ert armez desus* a été rajeuni en *estoit armez sus* dans XV à XXII.

V. 4. La leçon isolée de Bâle *Trei mile mars* est évidemment à remplacer par la leçon unanime (ou à peu près) des autres mss. *Set cenx mars d'or*.

V. 5. *erent* a paru archaïque à certains copistes qui l'ont remplacé par *furent* : IX, X, XI, XII, XIII, XV à XXII. Il faut que deux copistes au moins aient eu l'idée de cette correction,

parce que les mss. qui la présentent ne peuvent, à considérer l'ensemble de leurs leçons, être rangés en une seule classe.

V. 6. *Les barres d'or* (au lieu de *D'or fin barrées*) est une correction qu'on trouve dans IX, X, XI, XII. *Les bendes d'or* du ms. XIII est une simple modification de cette mauvaise leçon.

V. 8. Il y a quelque incertitude quant au mot final : *poinçon*, Bâle et XIV, *ponçon*, II, V; *païsson*, IV, XV, XVI, XVII, XXII; *peïsson*, XXI; *plançon*, VII. Je suppose qu'il s'agit des rais de la roue, bien que je n'aie pas trouvé d'exemples de *poinçon* ni de *païsson* en ce sens. En tout cas le choix est limité à ces deux mots. Mais la rime du mot précédent, *limon*, a entraîné certains copistes, plus soucieux de la richesse des rimes que du sens, à introduire ici *timon*, qui est absurde, III, IX, X, XII, XIII, XX. Il se peut que la correction *timon* ait été faite indépendamment par deux ou même par trois copistes, d'autant plus que le ms. XX ne peut être groupé avec les autres. Les leçons isolées de VI, VIII, XI, XVIII, XIX ne sont pas à prendre en considération.

V. 9. La leçon la plus générale est *si très menuement*, mais *eïssi* (ou *ensi*, *ïssi*) *menuement*, I, II, VI, est probablement la meilleure, et *si menuetement*, VII, VIII, paraît en être dérivé.

V. 10. Rien à remarquer : il importe peu que *deboisié* ait été diversement corrompu en quelques mss., puisqu'il reste partout reconnaissable.

V. 11-14. Ici nous rencontrons une variante qui équivaut à un remaniement et dont on peut tirer bon parti pour le classement et l'appréciation des mss. Au v. 12, le mot *marzele*, devenu *margele* dans VI, VII, *messele* dans V, *maïsele* dans XIII, a embarrassé certains copistes. L'un d'eux, celui du ms. X, a écrit *La tabernacles et la chapelle*, leçon parfaitement absurde, où l'on voit comment le second substantif a été amené par le premier. Un autre a fait une correction plus étendue : *Tels ne fu menés en bataille*; la rime a été facilement obtenue, grâce à une transposition faite au vers précédent : *bele l'entaille* au lieu de *l'entaille bele*. Ces changements opérés, le v. 13, *Ert de quir d'olifans boillix*, n'avait plus de sens, aussi le même copiste l'a-t-il remplacé par *Li estrés fu de cuir boulis*. Mais la correction du v. 13 avait fait disparaître *olifan* ou *olifans* : il a fallu le replacer au v. 14 qui est devenu *D'olifan, pains tox a vernix*. Cette série de corrections, toutes de la même main, bien évidemment, a passé dans les mss. XIV à XXII. Les mss. qui ont

échappé à ce remaniement offrent, pour le v. 14, une divergence peu importante : d'une part *Point a colors*, I, II, III, IV, V, VI, VIII, IX, X, XI, ou *de colors*, XII, XIII, ou enfin *Pains a azur*, VII. La première de ces leçons est visiblement la bonne.

V. 15. La leçon isolée de Bâle, *tant i out pierres*, peut être considérée comme fautive et doit être remplacée par celle de la plupart des mss. *et bones pieres*.

V. 17. La leçon de Bâle, *Merveille esgarde*, est aussi celle de II, III, V, VII, X, XIV, et, à peu près, de VI. Cette leçon, qui est la bonne, a été ainsi modifiée : *Mout se mervoille qui le voit*, IV, XV, XVI, XVII, XXII ; *Mout s'en merveille*, XVIII, XIX, XX, XXI ; *Merveilloit soi qui ce veoit*, IX, XII, XIII ; *Merveille estoit qui ce veoit*, XI ; *Merveillot s'en qui lo veoit*, VIII.

V. 18. Ici les variantes sont très intéressantes. La leçon de Bâle, *Come torete*, est aussi celle de II, III, IV, VI, XIV ; elle trouve encore sa confirmation dans V, *Comme tor haute*, et dans VII, *Come carete*. Les autres mss. se divisent ici en deux groupes : d'une part *Coment tele oeuvre*, VIII, IX, ou *ceste oeuvre*, X, XI, XII, XIII ; d'autre part *Coment ovrez et faiz estoit*, XV à XXII.

V. 19-20. *Dex ne fist arme...* I, II, III, IV¹, VII, VIII, IX, X, XI, XII, XIII, est certainement la leçon originale. Mais *arme* a été pris au sens d'« âme » et corrigé en *homme* dans V, XIV-XXII. Cette première correction en a entraîné une autre : *arme*, en son vrai sens (lat. *arma*), a été rejeté au vers suivant qui, de *Ne qui a nul jor le fausast*, est devenu dans les mêmes mss., sauf dans V, *Ne arme qui ja le fausast*. La leçon de V se partage entre les deux rédactions.

Laissons présentement de côté les divergences peu importantes qui résultent de corrections dont plusieurs copistes peuvent avoir eu l'idée indépendamment les uns des autres, et attachons-nous de préférence aux modifications qui ont certainement une origine unique, c'est-à-dire qui ne peuvent avoir été introduites par plus d'un copiste ou réviseur, et qui, une fois faites, se sont propagées de copie en copie. Je crois que ces modifications sont à tout le moins au nombre de quatre :

1. Le ms. VI donnerait très probablement la même leçon, si les deux vers n'y étaient omis.

1° Celle du v. 6, *Les barres (ou les bendes) d'or par de desus* ;
 2° celle plus grave des vers 11 à 14 qui entraîne un changement
 de rimes aux vers 11 et 12 ; 3° celle du v. 18, *Comment tele (ou
 ceste) oeuvre* ou *Comment ouvreç*, au lieu de *Come torete* ; 4° celle des
 vers 19 et 20 qui substitue *home* à *arme* dans le premier vers, et
 reporte *arme* au second.

Voyons comment nos mss. se répartissent, selon qu'on prend
 comme base de classement l'une ou l'autre de ces corrections :

1° V. 6. Mss. IX, X, IX, XII, XIII ;

2° V. 11-14. Mss. XIV à XXII.

3° V. 18. *Coment tele (ou ceste) oeuvre faite*, mss. VIII, IX, X,
 XI, XII, XIII ; les mêmes mss. qui ont la correction du v. 6, avec
 VIII en plus. — *Coment ouvrés et faiç*, mss. XV à XXII ; les mêmes,
 moins XIV, qui ont la correction des vers 11 à 14.

4° V. 19-20. Mss. XIV à XXII. Ce sont les mss. qui ont la
 correction des vers 11 à 14. Ajoutons que le ms. V doit être
 classé ici pour le v. 19, mais non pour le v. 20. Ce ms. par-
 ticipe donc à deux rédactions.

On voit donc qu'en gros nos manuscrits se divisent en deux
 familles, dont la première peut se subdiviser en deux sections,
 selon que les mss. qui la composent ont ou n'ont pas la bonne
 leçon aux vers 6 et 18 :

Première famille, section A (bonne leçon¹ aux vers 6 et 18) :
 I, II, III, IV, V, VI, VII.

Première famille, section B (mauvaise leçon aux vers 6 et 18) :
 IX, X, XI, XII, XIII. Le ms. VIII sert en quelque sorte de
 transition d'une section à l'autre : il a au v. 6 la bonne leçon
 et au v. 18 la mauvaise.

Deuxième famille : XIV à XXII. Le ms. XIV forme la transi-
 tion entre les deux familles. Il appartient à la première section
 de la première famille par la bonne leçon du v. 18, *Come torete*,
 mais pour le reste il est bien de la seconde famille.

Il est de toute évidence que la première famille, surtout en sa
 première section, est de beaucoup préférable à la seconde, bien

1. Bonne leçon ou à peu près. Je sais bien que *tor haute*, ms. V, et *carete*,
 ms. VII, sont mauvais, mais ces leçons rappellent évidemment *torete*, qui est la
 bonne leçon.

que plusieurs des mss. qui la composent offrent de mauvaises leçons, notamment au v. 8¹. Mais la seconde famille est, à en juger par l'échantillon donné ci-dessus, gravement remaniée. C'est malheureusement cette seconde famille que représente l'édition de M. Joly, faite d'après le ms. 2181 (notre XXI), dont le texte est complété à partir du v. 29402², à l'aide du ms. 1610 (notre XX), et corrigé çà et là, tantôt d'après un ms., tantôt d'après un autre.

II. — FRAGMENT RENFERMÉ DANS LE MANUSCRIT
B. N. NOUV. ACQ. FR. 5094.

C'est la partie supérieure, les deux tiers environ, d'un feuillet. On lit en marge : « Offert à la Bibliothèque royale³ par M. Ludwig Tross, professeur au gymnase de Hamm sur la Lippe (Westphalie) ». L'écriture, du milieu du XIII^e siècle, est assez fine. Le ms. était à deux colonnes et à 40 vers par colonne. Il ne subsiste actuellement de chaque colonne que 25 vers, dont voici la transcription⁴ :

Recto, col. 1.	Recto, col. 2.
Et com fu morz Ampistraclus 311	Comment Calcas li dovinerres 347
Et ses freres rois Cediuz	Et li très sages augurerres
Et des autres .vijc. et dis	Quist a sa fille et demanda,
Qui ml't estoient de grant pris. 314	Qui avoit non Briseida, 350
A près porroiz oïr retraire ⁵	Et Troylus avoit amée;
Comment avint del sajetaire

1. Sans parler du ms. VI qui omet deux vers (19-20) et en ajoute quatre que l'on ne trouve point ailleurs.

2. Voir la note de l'édition sur ce vers.

3. Par conséquent avant le 24 février 1848.

4. On pourra en comparer le texte, non seulement avec l'édition dont je reproduis la numérotation en marge, mais aussi avec le ms. de Vienne dont la partie correspondante est imprimée dans la *Germania*, II, 55-8.

5. Ce vers et les trois suivants manquent dans l'édition. Par exception l'éditeur les donne parmi les variantes d'après le ms. fr. 782.

Sa sa[m]blance et ce qu'il fist,
 Et com Dyomedès l'ocist.
 S'orroiz après de Galatée, 315
 Com por lui fist si grant meslée :
 C'est li chevox Hector l'eslit¹
 Qui son pois valoit d'or recuit¹ ;
 Com Anthenor fu pris lo jor
 Dom Troyens orent dolor ; 320
 Com la bataille refina
 Qui l'andemain rancommança
 Pesme et cruels, horrible et male,
 Dom .iiij.M. an remestrent pale.
 Après porroiz oïr conter 325
 Com Greu s'en voutrent retourner,
 Et com Calcas par son savoir
 Les fist a force remenoir.
 Pui redirai com faitement
 Erent tuit livré a torment 330
 Por la puor des cors.

Verso, col. 1.

Puis vos dirai la verité 387
 D'une estrange mortalité
 Qui fu en l'ost une foïée.
 Et s'orroiz com fu esmaïée 390
 La fame .H. Andromacha
 Del fort songe qu'ele sonja,
 Et lo deuie² et la dolor
 Qu'ele fist d'Ector son seignor,
 Que il n'isist a la bataille : 395
 De par les dex li dist sanz faille,
 S'il i aloit n'an vanroit vis,
 Que il i seroit lo jor ocis.
 Puis vos dirai les granz dolors
 Qu'en ot sa mere et ses serors. 400
 Après porroiz asez oïr
 Comment Prianz nel lait issir,

Coment H. et Achillès,
 Voiant .M. chevaliers et mès,
 S'antrahatirent cors a cors ; 355
 Mès cil dedans et cil dehors
 Ne le vostrent pas consantir.
 Après porrez sampres oïr
 Com la fille Caldas la proz
 Eissi de Troye voiant toz, 360
 Lo duel qu'en fist au desevrer,
 Et com la preia puis d'amer
 An l'ost defors Dyomedès ;
 Et si porrez oïr après ;
 Et a son pere fu marrie 365
 Por la mauveise felonie
 Des Troyens qu'il ot guerpiz.
 S'orroiz sa rampone et ses diz.
 Après orroiz lo grant tornoi,
 La grant bataille et lo desroi 370

Verso, col. 2.

Car quant el vos iert retraite 427
 Ne diroiz mès tele fu faite.
 Après orroiz la discordance,
 La tançon, la male voillance 430
 Que Palamedès commança
 Qui Agamemnon desposa ;
 Par son porchaz et par ses diz
 De la princée est dessaisiz. 434
 Puis orroiz l'acompaignement³
 Que rois Prianz fist a sa gent
 D'Ector son fil que Greu ont mort,
 Q'an li toli soutain a tort.
 S'orroiz com il lo vait vangier
 A l'espée tranchant d'acier. 440
 Ml't fist lo jor parler de soi :
 Tot lo pris ot de son tornoi.

1. Ces vers riment en *or* dans l'éd., comme les deux suivants.
 2. Éd. *La desverie*.
 3. Éd. *lo complaignement*.

N'am pot avoir de lui fiance ;		Del roi de Lice ¹ lo vaillant	
Et quant la bataille commence		Et de Pnentolomun ² lo grant	
Com li rois de Frise fu pris	405	Vos conterai lo fier estor,	445
Qui a grant poine en estort vis ;		Et qui lo pris en ot lo jor.	
Com Troien orent lo jor		Après porroiz oïr menois	
De la bataille lo peior ;		Comment fu morz li rois Persois ;	
Com li bastart s'i aiderent,	409	Com Troyen outre lor gré	
Qui ml't grant poine i andure[re]nt ;		Furent ¹ lo jor del champ getez.	450
.....		Puis si porrez oïr avant	
.....		

III. — FRAGMENT DE NEVERS.

Feuillet simple à trois colonnes et à 53 vers par colonne. La troisième colonne du recto, et conséquemment la première du verso, est en grande partie lacérée dans le sens de la longueur. Il y a, en outre, à la marge interne, une déchirure qui a emporté plusieurs mots de la première colonne. Écriture de la seconde moitié du XIII^e siècle.

Ce feuillet servait de couverture à un des registres de l'état civil de Dompierre-sur-Nièvre, arrondissement de Cosne. M. H. de Flamare, archiviste de la Nièvre, l'ayant remarqué, le détacha et le mit en sûreté dans le dépôt des archives départementales ; puis, y ayant reconnu un fragment du *Roman de Troie*, il en fit une copie qu'il eut l'obligeance de m'envoyer. La publication qui suit est faite d'après cette copie que j'ai, pour plus de sûreté, collationnée sur l'original. Le texte de ce fragment n'est pas bon : en plus d'un endroit j'ai signalé des passages incorrects pour lesquels l'édition donne la bonne leçon. Toutefois il était utile que ce fragment fût publié, d'abord pour que celui qui nous donnera une nouvelle et bien désirable édition du *Roman de Troie* puisse en faire mention, ensuite parce que, si peu correct que soit le texte du fragment de Nevers, il diffère pour certaines leçons de tous les mss. avec lesquels je l'ai comparé. Il a le mérite, assurément médiocre, d'avoir quelques fautes à lui. Les mots ou lettres enlevés par les déchirures sont rétablis en italiques.

1. Éd. *D. r. Sarpedon*.

2. Éd. *Et de Neptolemus*.

..... 24942 Et eloigniez de lor amor
 « L'angoisse et le grant tormanant ¹ Que, au mains por ceste dolor
 Et le mortel destruiemant, Et por cest regne restorer,
 Dont tant par somes enuié, 24955 Nos devrions bien racorder 24980
 Mort et lassé et travaillié, A els et reconcilier;
 Nos doit anforcier de pès fere. Sachez ml't nos est grant mestier.
 Et tant vos sai je bien retrere De ceste lede ocision
 Ml't par ² sont Greu de grant pooir, Ne vos serai plus compaignon.
 De grant force, de grant savoir; 24950 Que que façois d'or en avant,
 Ml't gardent bien ce qu'il afient De moi vos di je bien itant, 24986
 Et ce qu'il promettent et dient. An tel leu m'an voldrai aler
 Ml't ont les trives bien tenues, Ou je n'an oie mès parler.
 Onc par els ne furent rompues; Et qui porroit tant duel sofrir?
 Onques ancor ne fu oie 24955 Melz nos vaudroit a un morir 24990
 Lor traison, lor tricherie. Que languir an si grant dolor.
 Droiturer (*sic*) jant sont et loial, Hé las! je ³ vis je ja le jor,
 Large, puissant et communal. Tel tans, tex termes et tex anz,
 Je ai parlé ansamble ou euz, Que la joie par ert si granz 24994
 Nes ai trové croiex ne feuz 24960 An cest regne et an cest país!
 Ne de combatre aïnos (*sic*), Hom n'i fust mornes ne pansis (*b*)
 Come jant qui si sont sor nos Ne desseitez ne doleros;
 Et que si an sont au desus. Toz li pueples i ert joies
 Seignor, tandroiz vos ancor plus Et asaziez et repleniz.
 An ceste cité dame Elaine? 24965 Las! mès or est si apovriz 25000
 Ert toz jors mès por li an paine Et si dou tot anioiantez!
 Et an dolor et an misere? Ahi! Troie, noble cytez!
 Soz cel nen a fille ne mere Qui vos vit et or vos verroit,
 Ne rien vivant qui hui soit née Ha! com poi s'i recoignoistroit!
 Qui por li ne nos blast et hée. Ja ne droit ce fussez vos, 25005
 Por li avroit tote rien joie 24971 Tant sont destroit et angoissos⁴.
 Se arse ou fondue estoit Troie. N'ai cure plus de ci ester;
 S'il ne la volsissent baillier, Ne porroie pas regarder ⁵ 25009
 Sis an deüssiez vos proier. 24974 Que ces murs voie acravanter ⁶.
 Tant par les avons contanduz, Tant tanple precios et chier.
 Tant nos somes d'els defanduz Sont del sanc taint et meaignié ⁷.

1. Ce vers est répété deux fois.

2. Ici et aux vv. 24956, 24975, 24494, etc., l'abréviation est celle de *por*.

3. Corr. *ja*.

4. Manquent ensuite deux vers.

5. Ce vers est de trop.

6. Il faut ajouter, avec l'édition, *Fondre abatre ne trebuchier*. Une phrase nouvelle commence au v. suiv. qui doit être corrigé *Li temple...*

7. Au lieu de *meaigné*, il faut, comme dans l'édition, *margoillié*. Ce mot a été remplacé diversement en certains mss.: *traveillié* dans fr. 12600, *vermillié* dans 375, *Sont tuit de sanc taint et soillié* dans Montpellier.

Li deu n'ont mès de nos pitié,
 Misericorde ne merci ; 25015
 Leissié nos ont et relanqui.
 Sachez de voir que nos n'avron
 Jamès par els defansion.
 Que porriens nos donc plus fere
 Pois que li deu nos sont contrere ?
 Ne poons pas contr'els aler. 25021
 Por Deu, soit ce laissié ester
 Et si soit .j. tex esgarz pris
 Par coi remaigne cist estris,
 Que ne soient desserité 25025
 Li oir de nos estrait et né.
 Riches mesons et bien garnies
 Et comblées de manenties
 A an ceste cyté assez ;
 Preu i a d'omes asasez 25030
 Qui granz tresors ont et pleniés
 Et ml't ont or cuit et deniers.
 Cil se traient a .j. part,
 Et si praignent si fait esgart 25034
 Que chacuns tant offre et promete
 Et que atant del suen i mete
 Que reans an soit cist pais
 Des mains as mortés henemis,
 Nos et noz vies rachatéés 25039
 Qui ml't avront cortés durées,
 Se ce tient auques ne si dure.
 Li tanple sont a demesure
 Preciousement atorné,
 D'or et de pierres aorné ;
 Soif[en]t pris li aornement, 25045
 L'or et les pierres et l'arjant,
 Si soit doné sanz demorance.
 Por pès fere, por aquitance. 25048
 Nos ne poons mès fors essir 25061
 Ne les portes de Troie ovrir. »
 (col. 3)

Que ml't a bon conseil doné. 25097
 Ci ot maint grant sospir geté
 Et demoillée mainte face.
 A Priant dient que il face 25070
 Ce que l'en por bien li consoille,
 Si que fins soit de la mervoille
 Et de l'ocisse et de l'essil
 Et del tormant et del peril. 25074
 Se ferons¹ tuit qu'Anthenors dit :
 Ja n'i avra grant ne petit
 Qui avoi tot ce ne repoigne
 Et que de son avoir ne doigne.
 Quant la grant noise est trespasée
 Et la corz rest asseürée, 25080
 Prianz li rois fist duel estrange,
 Si que tot le sen part et change,
 Ses blans chevauz lonz et chanus
 A ou ses .ij. mains desrompus.
 Ensi angoissosement plore, 25085
 Si se maudit et se devore
 Que ce dit bien de.....²
 Li partiroit li cuer, son vuel.
 « Las ! » fait il, « mal aventuros,
 Ne me sont mie hainos 25090
 Solemant li deu soverain,
 Quar or n'ai ami tant prochain
 Qui de rien plaigne mon damage.
 Tuit me sont eschif et sauvage.
 N'a ancor pas trois ans passez, 25095
 Se cist consaus me fust donez,
 Ainz qu'Ector mes filz fust ocis,
 Troylus li prouez et Paris.
 Ce me fust granz profis del faire ;
 Mès or, quant ne puet estre maire
 Ma honte ne ma desonor, 25101
 Si me racheterai des lor ?
 Fiere euvre a ci a endurer.
 Je ne puis pas sols contrestre
 Vers vos ne vers aus, ce voi bien :
 Ce poise moi sor tole rien. 25106
 Las ! n'i a mais ou je m'apui ;
 Dès or conois bien ou je sui.

1. Corr. feront. — 2 Éd. d'ire et de duel.

F.....¹
Come estes pesme et tenebrose!
 Tant me fustes ja liëe et bele! 25111
 Sor le plus haut de la roele
 M'aseistes et me posastes;
 Mès dès que vos i atornastes,
 Trop ledement, sans demorer 25115
 (v^o a)

 D'avoir mès joie n'alejance, 25120
 Sans resordre, sans relerier².
 Por tant me covient outroier
 Ço que cist signor volent fere;
 N'i avront plus par moi contrere.
 Com puet si aut, quant mès ne puis
 Et quant autre conseil n'an truis.
 Le mien avoir praignent premier,
 Ja mar n'en leront .j. denier!
 Facent de moi tot lor plesir
 Por ce que je nel puis oïr 25130
 le facent s sanz moi.
 Facent la pais et je l'otroi. »
 Ploros, pansis, muz et tesanz
 Ist del palès li rois Prianz; 25134
 Duel a ne puet pas avoir mere.
 Et cil traitierent lor afere :
 Esgardè ont comunelmant
 Qu'Antenor aut premieremant
 A ceus de Grece et si anquiere
 Tot lor voloir et lor maniere, 15140

*Que ce sera qu' il requerront,
 Et que ce iert qu'il lor donront.
 Eneas ont avec tramis,
⁴*
*Puis que li monz fu establiz (b)
 Ne fu ne ert cors seveliz 25170
 Si richemant n'a tel henor,
 Ne tant aüst ne duel ne plor.
 Portée an ert an son pais,
 Quar ne velt pas Fileminis,
 Se la pès est, qu'il ne l'an meint.
 Ml't la regrete et ml't la pleint.
 Le cors a fet tant demorer
 Qu'il oie a coi devra torner
 Cele evre, s'ert s pais ou guerre,
 Qu'o li s'an iroit en sa terre; 25180
 Ne por vivre ne por morir
 Ne la voldra ja ainz gerpir.*
 Cist parlemant furent retrait
 A dame Helaine qui duel fait
 Estrange et pesme et doloros. 25185
 Par nuist (sic), quant l'air est tenebros,
 Vient belement et en recoi
 Proier, crier merci de soi
 A Anthenor set bien, j'espoire⁶,
 Et plusor li ont fait ancroire 25190
 Qu'il la randra a son signor.
 Vilmant, a honte et a dolor,
 Crient que la face desmembret,
 Por ce li vient merci crier :
 « Sire, se parlez as Grezois⁷, 25195
 Ou les princes et ou les rois,

1. Je ne sais comment était fait ce vers. Les mss. que j'ai à ma portée et l'éd. portent uniformément *Abi fortune dolerose*.

2. *Sic*. La bonne leçon est *redrecier*.

3. Éd. *Mes nois il lor dongent*; 903 *Me vois il lor doinsent*; Montp. *M'en vois il lor donent*.

4. Il ne subsiste plus du reste de la colonne que quelques lettres.

5. Corr. *s'il ert*.

6. Éd. *dit bien espeire*; Montp. *dit qu'ele espoire*.

7. Ce vers est devenu à peu près illisible, l'écriture étant usée.

Por Deu ! si lor proiez de moi. »
 Fait Anthenors : « Jel vos outroï,
 Que je an preu vos an estace 25199
 Et trestot mon pooir an face. »

Ne vostreñ cil plus demorer.
 Si tost com li jors parust cler
 Vindrent an l'ost, cels demanderent.
 A cui lor evre porparlerent.
 Des comunes choses dedanz 25205
 Fu antr' els granz li parlemanz.

Tote la some de l'afere
 Ont porparlée sanz retraire ;
 Granz proieres ont fet après 25209
 Con dame Heleine ait sa pès,
 Pardon, amors vers son seignor
 Et seürtance antre les lor.
 La traison com ele ert fete
 Ont dite, parlée et retrete ;
 Après l'ont bien asseürée. 25215

N'i ot puis autre demorée,
 Ne autre parole n'i font :
 Congié ont pris, puis s'an revont ;
 O iels anmainent Ulixès
 Et son compaing Diomedès 25220
 Par l'esgart comun del consoil ; (c)
 Illuec n'ont fet autre aparoil.

En la cité sont repairié,
 Ml't se firent Troyen lié
 Quant il les ij. rois ont choisiz ;
 Seür cuident estre et fiz 25226
 Que de l'evre soit pès et fin.
 Ancor estoit assez matin
 Quant li conciles rasanbla
 Et li puebles s'i aüna. 25230
 Par le consoil Anthenoris ,
 Ensi com reconte Ytis,
 Firent dire a Ulixès
 Que ja ou els n'avra mais pès,

Ne plaiz n'en seroit escotez, 25235
 Se del regne n'estoit jetez
 Anphimacus outréemant,
 Que mès n'ait repairemant ;
 Ce volent Greu et ce requierent.
 Après parlerent et traiterent 25240
 Comant il fussent bienvoillanz.

La ou li conciles ert plus granz
 Si sort .j. effroissemanz,
 Une noise et .j. criemanz
 Grans et estranges a deloi 25245
 D'amont del grant palais le roi.

*Cil qui erent al parlement
 Quiderent tot certainement
 Que ço fussent li fil Priant
 25250
*

Sanz plus.....¹
 Saillirent plusor comunal.
 Paor orent grant li vasal 25254
 Des testes perdre maintenant.

Icil effroiz remest atant ;
 Puis anquistrent qui ot esté.
 Et quant ice fu trepassé,
 Si a pris Anthenor les rois, 25259
 N'i ot plus home que lor trois ;
 En .j. arvout paint sotilmant
 Se sont asis loing d'autre jant :
 « Ml't me travail, » fet il, « seignor,
 Que avoir puisse vostre amor,
 Vos bienvoillance e vos grez.
 Coignoistre ml't tost le poez.

Une chose vos voil jehir 25267
 Et tot le segroi desco[v]rir
 Qué ceanz est qui nos sostient,
 Qui nos garde et nos maintient,
 Par coi nos avons atendance,
 Deffension et seürtance..... 25272

Paul MEYER.

1. Du vers 25245 au vers 25252, l'écriture est si usée qu'on peut à peine, çà et là, distinguer quelques lettres en s'aidant de l'édition ou des autres mss.

LES JOURS D'EMPRUNT

ou

LES JOURS DE LA VIEILLE

Aux derniers jours de février et aux premiers de mars — ou à la fin de mars et au commencement d'avril — se rapporte une tradition populaire qu'on retrouve dans presque toute l'Europe. La reprise fréquente du froid dans les derniers jours de l'hiver a frappé l'imagination du peuple, qui s'est efforcé de donner au phénomène une explication plausible. Avec son penchant naturel pour la personnification, il a créé ainsi une légende qui varie peu d'un peuple à l'autre. Cette ressemblance de la production populaire dans les différents pays provient d'une nécessité psychologique : le même phénomène a donné naissance à une conception identique. Cela n'empêche pas que chaque version conserve son empreinte locale ou nationale, et qu'une même manière de voir s'exprime avec des nuances infinies.

Dans les variantes orientales — chez les Roumains, Bulgares, Serbes, Grecs — domine l'élément topographique : des rochers anthropomorphes gardent encore la forme de la Vieille hautaine, qui encourut la colère du Temps. Dans les variantes occidentales — chez les Provençaux, Italiens, Espagnols et Anglais — c'est l'élément météorologique qui prédomine : la Vieille est remplacée quelquefois par un berger ou, très rarement, par un oiseau. L'une et l'autre version ont en commun le trait fondamental destiné à justifier l'état anormal de la température qui a donné naissance au conte : la punition d'un défi orgueilleux et d'une arrogante raillerie.

Chez presque tous les peuples de la péninsule balkanique et principalement chez les Roumains, ce retour de la saison froide

est connu sous le nom de *Jours de la Vieille* (roumain *Zilele Babei*, serbe et bulgare *Babini dni*, albanais *Plyaketä*, c'est-à-dire « les Vieilles »). En Écosse, et sans doute ailleurs, le phénomène est appelé *Jours d'emprunt*, et c'est sous ce titre qu'il a été d'abord étudié par M. Paul Meyer dans une notice publiée dans la *Romania*¹.

La légende a fait, sur le terrain roumain, un pas en avant dans son évolution. Tandis que, dans les versions parallèles, la Vieille n'est pas spécifiée, elle paraît, dans la tradition roumaine, sous le nom typique de *Dokia*, dû à un amalgame avec un élément ecclésiastique. Rien de plus fréquent, dans les fictions populaires, qu'une telle juxtaposition d'éléments analogues. La légende de *Dokia* a, en outre, subi un mélange récent, d'origine savante, mélange qui n'a rien à faire avec le fond populaire de la légende.

Cette courte exposition nous trace en même temps le plan de cette étude. Nous tâcherons d'abord de faire connaître les données de la légende roumaine et de démêler les différentes couches qui s'y sont superposées. Nous la poursuivrons ensuite chez les autres peuples de la presqu'île des Balkans, et nous jetterons enfin un coup d'œil sur les traditions relatives aux *Jours d'emprunt* dans le reste de l'Europe.

I.

§ 1. *Les jours de la Vieille*. Les Roumains appellent *les Vieilles* (Babele) ou *les Jours de la Vieille* (Zilele Babei) les premiers neuf ou douze jours du mois de mars. Les femmes du peuple se partagent d'avance chacune de ces Vieilles, qui personnifient ensuite — selon qu'il fait beau ou vilain temps — le caractère moral de celle qui les a eues en partage. La première Vieille, celle qui tombe le premier mars, s'appelle spécialement la *Vieille Dokia* (Baba Dokia), nom dont l'origine sera recherchée plus loin.

L'Autrichien Sulzer, qui avait entrepris, à la fin du dernier

1. III, 294-297; cf. 499.

siècle, une sorte d'histoire de la civilisation des pays roumains, relève cette croyance populaire : « Les Romains, dit-il, célébraient, le premier mars, la fête des matrones, les *Matronalia* ; les Roumains appellent ce jour et les suivants les *Jours de la Vieille*, ce qui serait le « Festum matronarum » des Romains, quoique les Roumains ne les observent avec aucune solennité et que ces jours tombent, non le premier mars, mais vers la fin du mois. Au fond, ils ne sont autre chose que « l'hiver des Vieilles », locution qui correspond à l'allemand *Weibersommer*. » Et ailleurs : « Au commencement du printemps, les jeunes gens seuls osent sortir aux champs, tandis que les vieilles se tiennent auprès du poêle, de même que le beau temps de l'automne s'appelle, chez les Allemands, *Weibersommer*¹. »

M. Alexandri les décrit de la manière suivante : « Le Roumain caractérise par des formes poétiques ou plaisantes les variétés du temps. Ainsi il aime à appeler les *Jours de la Vieille* les premiers jours du mois de mars, *giboulées de mars*, en prétendant qu'ils sont insupportables comme une vieille qui querelle continuellement, qui pleure et ne laisse personne en paix²... »

Les habitants de Bucarest racontent ce qui suit concernant cette *Baba Dokia*. Pendant les premiers neuf jours de mars, lorsqu'il tombe de la pluie, de la neige, des giboulées, on raconte que la *Baba Dokia* possédait quelques brebis et qu'elle alla dans la montagne pour les faire paître. Mars la prévint qu'il était trop tôt, mais elle lui répondit par des paroles railleuses. Elle emporta neuf pelisses, et se dirigea avec ses brebis vers la montagne. Mars, pour se venger de l'insulte reçue, envoya une rude gelée, et de la pluie qui se changeait en verglas. Mais la vieille avançait toujours sans se soucier des menaces du temps. Le premier jour elle mit une pelisse et chaque jour suivant une nouvelle; toutefois, le neuvième jour, elle fut gelée sur le sommet avec toutes ses brebis.

Sur les *Bucegi*, l'une des branches des monts Carpathes, se trouve un rocher appelé *Babele* ou *les Vieilles*. Les bergers, pour expliquer l'origine des blocs qu'on y aperçoit, racontent une

1. Sulzer, *Geschichte des transalpinischen Daciens*, Vienne, 1781, vol. II, p. 57 et 314.

2. Alexandri, *Poésies*, vol. III, p. 190.

légende analogue. Dans les premiers jours de mars, la *Baba Dokia*, une vieille méchante et entêtée, se promenait sur le sommet des Carpathes avec ses neuf chèvres. Irritée par un long hiver, elle voulut coûte que coûte mener paître son troupeau avant le temps, disant :

Hâi, câpritze, hâi, de-o vrea Dzeu, de n'o vrea! — « Hue, chevreaux, hue, avec ou contre la volonté de Dieu ! »

Mais, après qu'elle eut erré sur la montagne pendant neuf jours, *Baba Dokia* s'engourdit et fut pétrifiée avec tout son troupeau sur le plateau, au dessus de la source de *Jalomitza*, que les bergers appellent *Babele*. Là, on voit aujourd'hui même une grande pierre entourée de neuf pierres plus petites, qui représentent la *Baba Dokia* avec son troupeau.

§ 2. *L'élément topographique.* Comme l'élément topographique joue un grand rôle dans l'évolution de notre légende, nous allons mentionner encore quelques autres localités, auxquelles le peuple se plaît à accorder une origine légendaire identique.

La tradition de la vieille pétrifiée avec ses brebis dans différents rochers est assez ancienne.

Au temps de Cantemir, c'est-à-dire au commencement du dix-huitième siècle, on voyait, au milieu du *Pion* ou *Ceahlău*, l'un des grands sommets des Carpathes, les traces d'une figure pétrifiée que le savant prince décrit ainsi : « In medio montis Czahlou statua conspicitur antiquissima, quinque ulnis alta, vetulam ovibus ni fallor xx cinctam referens, e cujus naturali parte perennis aquae fons profluit... Probabile est, inservisse eam statuam idolorum gentilium cultui, cujus administri solenne habebant, vel naturae, vel magiae artibus aliquid efficere, quo admirationem possint et divinitatis opinionem credulae plebi injicere ¹. »

En Valachie, dans le district de *Mehedintzi*, nous trouvons de même un rocher anthropomorphe portant aussi le nom de *Babe* : on y aperçoit de loin deux figures humaines, l'une plus petite et l'autre plus grande, semblables à deux statues fixées dans le roc. En voici la tradition locale. Comme le saint ermite Pierre était gravement malade, il envoya quelques vieilles femmes chercher des simples dans le pays serbe. Elles

1. Cantemirii *Descriptio Moldaviae*, Bucuresti, 1872, p. 24-25.

s'y attardèrent longtemps. Le saint, étant près d'expirer, envoya deux fois à leur recherche. Les messagers regardèrent du haut des montagnes pour voir si elles arrivaient, et lui annoncèrent qu'ils n'avaient rien aperçu. La troisième fois, au moment où le saint expirait, on lui rapporta qu'on voyait à peu de distance les vieilles assises sur une pierre. Alors le saint les maudit, disant : Puissent-elles devenir des pierres ! et ainsi elles restèrent jusqu'aujourd'hui ¹.

Enfin, à la source de l'*Arges*, un bloc de pierre, sur la grande pelouse, porte le nom de *Chevière* (Căprăreasa). On en raconte la tradition suivante : Il était une fois une vieille qui, ayant fait un pari, partit, pendant l'hiver, pour un lieu quelconque. Il survint une pluie et un orage si violents qu'il lui fut impossible de se défendre contre les intempéries, même avec les pelisses dont elle était vêtue. Elle mourut aussitôt avec ses neuf chèvres et fut changée en un bloc qu'on voit encore.

§ 3. *Explication populaire de la légende.* Un conte roumain du Banat, publié par les frères Schott, sous le titre « die Altweibertage », tâche d'expliquer l'origine de ce nom. Nous reproduisons le résumé des éditeurs :

Deux colonnes de pierre, à forme humaine, sont interprétées par la légende. Une méchante vieille tourmentait sa bru de toute façon ; un jour elle lui ordonna de blanchir de la laine noire. Elle s'y soumit, et le Christ, qui lui apparut avec Pierre, lui vint en aide ; elle rentra ornée de fleurs à peine écloses. Mais aussi la vieille et son fils furent punis. Un été précoce les décida à aller avec leurs troupeaux à la montagne, la vieille ayant pris avec elle neuf pelisses ; mais le froid étant soudainement revenu, ils gelèrent ensemble pour toujours. Leurs cadavres furent pétrifiés dans la posture qu'ils avaient pendant leur vie. Encore aujourd'hui on peut les voir à Amlaş, entourés du troupeau pétrifié. C'est pour cela que les premiers neuf jours de mars avec leur trompeuse douceur furent appelés par les Roumains *les jours de la Vieille* ².

Un des traits principaux de ce conte — la punition de la méchanceté et de l'arrogance — se retrouve aussi ailleurs, mais

1. Tocilescu, *Revista*, I, 164-165.

2. Schott, *Walachische Märchen*, Stuttgart, 1845, p. 113-115 et p. 330.

appliqué, sans distinction, à tous les mois de l'année. C'est ainsi que, dans le conte néo-grec intitulé « Les douze mois », une femme est récompensée d'avoir loué les différents mois, tandis que sa sœur est punie parce qu'elle les a insultés¹. Dans un conte bohême, une marâtre encourt la colère des différents mois, à cause de la cruauté avec laquelle elle agit envers sa belle-fille².

L'imagination populaire s'est complu, dans ces fictions, à personnifier les douze mois en les représentant comme douze beaux adolescents. Elle a relégué au second plan le motif météorologique, et a cherché surtout à mettre en évidence le côté moral de ses personnages.

§ 4. *Version macédo-roumaine de la légende.* La tradition roumaine de la Macédoine pourrait être intitulée « Les jours d'emprunt », car elle met en relief un motif que nous retrouvons surtout dans les parallèles occidentaux de la légende.

A Cutra, localité de la Thessalie, non loin du village de Zarcu, où descendent à l'automne les pâtres roumains pour y rester jusqu'après Pâques, il y a un rocher stérile, qui, vu de la plaine, semble figurer une vieille entourée de plusieurs brebis. Autrefois, les premiers trois mois de l'année se succédaient dans un ordre différent de celui d'aujourd'hui : Janvier, Mars, Février. Dès que le dernier jour de Mars fut passé, une vieille sortit vers le soir et se moqua de Mars, parce qu'il ne lui avait rien fait malgré toutes ses menaces. Mars, pour la punir, pria son frère Février de lui céder encore deux jours. Celui-ci les lui accorda et, en outre, il passa devant lui. Alors Mars souleva des orages et attacha la vieille avec ses brebis au rocher qu'on voit encore.

C'est donc par un défi jeté à Mars par une vieille arrogante, défi toujours suivi d'un terrible châtement, que le peuple a tâché de justifier la rigueur des derniers jours froids de l'hiver.

§ 5. *Origine du nom « Dokia ».* L'église orthodoxe célèbre, le premier mars, la fête patronale de la sainte martyre *Eudocie* (*Evdokia*), dont la vie est racontée dans un des anciens *Menaea*. Le contenu de cette vie nous intéresse au plus haut degré,

1. Legrand, *Contes populaires grecs*, p. 10-14.

2. Chodzko, *Contes des paysans et des pâtres slaves*, p. 15-29.

parce qu'il nous donne la clef du mélange savant qu'on a voulu introduire dans la légende et que nous étudierons plus loin.

Nous en donnons un court résumé :

« Le mois de Mars, le premier jour, commémoration de la vénérable martyre Eudocie, samaritaine, courtisane. »

Elle était originaire d'Héliopolis, éparchie du Liban, et vivait du temps de Trajan. Elle mena d'abord une vie débauchée, et la gracieuse beauté de son visage lui attirait beaucoup d'adorateurs. Elle amassa une grande fortune. Plus tard, convertie par les paroles pleines de piété et de pénitence du moine Germain, elle s'approcha du Christ et fut baptisée par l'évêque Théodote. Ayant distribué toute sa fortune aux pauvres, elle entra dans un couvent où elle fit pénitence. Elle fut amenée devant Aurélien, qui avait enlevé l'empire à ceux qui avaient été auparavant ses amants, et, ayant ressuscité le fils de l'empereur, elle lui fit adopter la foi du Christ.

Le peuple roumain a établi un rapport naturel entre la Vieille, qui tombe le premier Mars, et le nom de la sainte du même jour. De cette manière *Eudocie* ou *Dokia*, figure purement ecclésiastique, fut identifiée avec la *Vieille* ou avec le *jour de la Vieille*, croyance depuis longtemps enracinée.

Le nom de *Baba Dokia* — la sainte chrétienne entée sur l'ancienne croyance — provient donc d'un amalgame de deux éléments différents. D'ailleurs, la vie de la sainte ne justifie en aucune façon cette juxtaposition. L'unique trait d'union est le motif chronologique : la fête de la sainte tombe le même jour que la première Vieille de Mars. La tendance à la juxtaposition, si prononcée dans les productions du folklore, a trouvé ici un élément analogue et s'en est emparée. Cette identification paraît avoir été faite de bonne heure, puisque nous la trouvons aujourd'hui comme fait accompli en Valachie, en Moldavie et en Transilvanie.

Une fois l'identification accomplie, on commença à rattacher à la *Vieille Dokia* les différentes légendes qu'on rapportait auparavant à une Vieille quelconque, à cette Vieille anonyme qui figure encore dans plus anciennes versions. Nous avons reproduit plus haut la tradition de Bucarest et celle des bergers des *Bucegi*, d'après laquelle *Baba Dokia*, qui défait Mars, fut pétrifiée avec son troupeau sur le sommet des Carpathes, et

aujourd'hui encore on peut voir ses traces empreintes dans quelques rocs anthropomorphes, qui dominent la hauteur des montagnes.

§ 6. *L'influence littéraire.* Ici finit l'évolution populaire de la légende, et il faudrait clore cette partie de notre étude. Mais par un hasard curieux, que les circonstances expliquent d'ailleurs, elle a subi encore un mélange savant, et il convient de regarder de plus près ce rejeton purement artificiel qu'on a voulu enter sur la tige de la légende. Outre l'intérêt que présente un tel arrangement littéraire, il nous met à même de distinguer entre les productions instinctives du peuple et les savantes fictions des poètes.

Vers le milieu de notre siècle, le poète moldave Assaky publia une ballade intitulée « Dokia et Trajan », et célébrant, sous le nom de Dokia, la fille de Décébale, laquelle, fuyant devant le puissant empereur, aurait été changée en un bloc de pierre.

Voici une traduction littérale de cette poésie, dont le fond représenterait, d'après l'auteur, une tradition recueillie de la bouche même du peuple :

I. Entre la pierre foudroyée et le pied de *Săbastru*¹, il y a un roc, qui a été la fille d'un roi. Ce roc figure *Dokia* : elle a comme peuple dix brebis et règne dans la grotte d'un vieux pâtre.

II. Aucune fille ne lui était comparable en beauté et en intelligence ; digne de son père, elle était la fille de Décébale. Trajan voit cette fée, et, quoique victorieux, il adore cette beauté et se sent subjugué par l'amour.

III. L'empereur tâche en vain d'adoucir Dokia ; voyant son pays enchaîné, elle veut s'enfuir. A travers les sentiers des forêts cette jeune princesse cache son existence et conduit le troupeau sur le plateau de la montagne.

IV. Là haut il fait un grand orage, et, dans ce séjour sauvage, l'aigle fait résonner son chant rauque. Elle y change sa robe dorée contre un drap grossier. Son trône est l'herbe fleurie, son sceptre une baguette.

V. Trajan revient dans le pays, et, habitué à la victoire, il étend de nouveau sa main vers la fugitive Dokia. Alors elle prononce une fervente prière : « Zamolxis, o dieu, s'écria-t-elle, je te conjure au nom de mon père, ne m'abandonne pas aujourd'hui ! »

VI. Et lorsque Trajan veut lui saisir la main, la fée, protégée par son dieu, se change en un bloc. Cette pierre est vivante, son sein exhale des vapeurs ; de ses pleurs naît la pluie, de son soupir le tonnerre.

1. La plus haute montagne de Moldavie.

Cette fiction, inoffensive dans le domaine idéal, a pris insensiblement la valeur d'un document historique.

C'est ainsi que, dans une Histoire nationale à l'usage des écoles, on affirme que l'ancienne *Dacie* vit encore dans la mémoire du peuple sous le nom de *Baba Dokia*, assise sur la cime de Ceahlău, d'où la neige vient aux campagnes, lorsque la Vieille secoue ses pelisses¹....

M^{me} Julie Sachelariu met *Dokia* parmi les « Femmes célèbres² » de l'antiquité et s'efforce d'esquisser sa biographie : *Dokia* (105 p. Chr.), la fille du roi Décébale, déguisée en bergère et entourée de brebis.....

Nous ne parlons pas du rôle que joue *Dokia* dans des œuvres de pure imagination, par exemple dans le poème dramatique « le Rêve de Dokia », de M. Frédéric Damé, qui en fait la représentante du passé glorieux de la Roumanie, ou dans l'épopée « Negriada » de M. Densusianu, qui personnifie en *Dokia* le génie de l'ancienne Dacie..... Nous avons surtout voulu montrer que la ballade d'Assaky n'est pas restée enfermée dans le cercle de la poésie artistique, et qu'on a renchéri sur l'affirmation de l'auteur d'avoir puisé à une source populaire. Et cependant cette fiction a tous les caractères d'une composition artificielle. Nous en sommes redevables à la seule imagination de l'auteur, complétée par quelques données empruntées à la vie légendaire de sainte Eudocie. Sous l'influence de l'analogie externe entre *Dokia* et *Dakia* ou Dacie, Assaky fit de *Dokia* la fille de Décébale. On lit dans la vie de sainte Eudocie qu'« elle vivait du temps de Trajan », que « la gracieuse beauté de son visage lui attirait beaucoup d'adorateurs », enfin qu'« Aurélien avait enlevé l'empire à ceux qui avaient été auparavant ses amants »; ces données, combinées avec le fond de la légende populaire de *Dokia*, forment l'essence de la composition d'Assaky, de la légende savante d'après laquelle *Dokia*, la prétendue fille de l'héroïque roi dace, aurait cherché, après la ruine de son père et de sa patrie, un refuge dans les gorges du mont Ceahlău pour échapper à la poursuite des Romains; là, déguisée en bergère et entourée d'un troupeau de brebis,

1. Melidon, *Istoria națională pentru popor*, București, 1876, p. 17.

2. C'est le titre de son ouvrage.

elle se transforma en un roc avec son troupeau, uniquement pour ne pas tomber dans les mains de Trajan, qui s'était épris d'elle.

Cette combinaison est trop ingénieuse pour l'intelligence de l'homme du peuple. Elle traduit une conception artistique avec un enchaînement trop rigoureux pour pouvoir supporter la comparaison avec les productions libres et naturelles de l'imagination populaire. D'ailleurs, si le souvenir de Trajan est tout à fait vague dans la mémoire du peuple roumain, celui de Décébale n'y existe même pas. Cet appareil historique avec sa stricte chronologie plaide donc contre la popularité de la ballade d'Assaky, source unique de toutes les affirmations ultérieures.

§ 7. *La Vieille et Niobé*. La légende de *Dokia*, surtout au point de vue topographique, a une ressemblance frappante avec la fameuse tradition de *Niobé*, — la *Mater dolorosa* de l'art antique, comme l'appelle Feuerbach, — dont le malheur est devenu proverbial dans l'antiquité classique. Les mythologues modernes (Preller, Cox, Max Müller, Sayce) ont exercé leur propre ingéniosité dans l'interprétation de ce mythe. Ces essais, dans lesquels la poésie et l'érudition se donnent la main, sont purement subjectifs et ne font que compliquer le fond simple d'une légende que le rhapsode antique a embellie de tout le charme de la poésie. Il est évident qu'un mythe auquel on peut appliquer des interprétations aussi diverses n'en justifie aucune. L'homme du peuple est le même dans tous les temps : ses naïves conceptions sont des intuitions et non des combinaisons artificielles. Nous préférons à ces savantes interprétations l'opinion de Pausanias, qui voyait dans la légende de Niobé, localisée sur le mont Sipyle, la simple explication par l'imagination populaire d'un *lusus naturae*¹. Le grand touriste affirme, en effet, que, du haut de la montagne, il vit Niobé, qui, de près, semble un simple rocher, tandis qu'à une petite distance elle a l'apparence d'une femme inclinée et pleurant. Cette illusion optique a été précisément — ici comme ailleurs — le point de départ de la création poétique.

1. M. Maurice Schweisthal pense avoir retrouvé la Niobé du Sipyle encore existante ; voyez la *Gazette archéologique* de 1888, n° 7-S.

II.

Nous retrouvons le motif principal de la légende roumaine — la punition d'une provocation hautaine adressée par une vieille femme — dans toutes les versions qui circulent chez les peuples de la péninsule balkanique.

§ 1. *Légende serbe.* Le temps de la fin de Mars ou du commencement d'Avril, lorsqu'il tombe de la neige ou du grésil, s'appelle, chez les Serbes, *les jours de la Vieille* (Babini dni), *les chevreaux de la Vieille* (Babini jarci), *les petites brebis de la Vieille* (Babini kozlici), *les jours empruntés de la Vieille* (Babini pozajmenici) et enfin *la Vieille avec ses brebis enchaînées* (Babini ukovi). On raconte qu'une certaine Vieille avait conduit ses chevreaux dans la montagne. Lorsque le vent du nord siffla et la neige tomba, elle dit :

Prc Marcu! ne bojim te se : moji jarčići petorošćici! — « Un pet à Mars! je ne te crains plus, ni mes chevreaux à cinq cornes! »

Mars se fâcha et emprunta à Février quelques jours. Il déchaîna la neige et la glace, et la Vieille fut pétrifiée avec ses chevreaux. On rapporte qu'aujourd'hui encore on peut voir, dans une certaine montagne (où cela était arrivé), un rocher formé par la Vieille et par ses chevreaux : la Vieille se tient debout au milieu et les chevreaux autour d'elle¹.

§ 2. *Version bulgare.* La localité, non spécifiée dans la légende serbe, est géographiquement déterminée dans la version bulgare, rapportée ainsi par les frères Miladinov.

Les premiers jours d'Avril, qui sont généralement froids et venteux, s'appellent *les jours de la Vieille* (Babini dni). Ces jours ont été cédés à Mars par le mois d'Avril, et voici comment. Une vieille, après la fin de Mars, voyant que le temps était beau et chaud, dit :

*Cicū kozica na planina
Pārdni Martu na bradina!*

1. Vuk Karađić, *Srpski rječnik*, s. v. *babini jarci*.

« Hi ! ma petite chèvre dans la montagne, et pète à la barbe de Mars ! »

Et elle s'en alla avec ses chèvres à la montagne. Mars, vexé d'être insulté par une vieille, dit à Avril :

Aprile lile, moj pobratime, pridaj mi tri dni da zgrubamü baba !
— « Avril, mon frère, ajoute-moi trois jours, que j'arrange cette femme ! »

Avril les lui donna. Et il survint un tel froid, giboulées et vent, que la femme gela avec ses chèvres. Et aujourd'hui encore on dit qu'une vieille et des chèvres en forme de rocher se dressent dans la *Shar-Planina* ou sur le mont Shar¹.

§ 3. *Version slovène.* Il circule une légende presque pareille chez les Slovènes des Carpathes, mais relative à la saison d'été. Chez eux, la première semaine de septembre, appelée *Babi leto* ou « l'été des Vieilles », porte encore le nom de *Babin mraz* ou « le froid de la Vieille » et l'on raconte qu'une vieille sorcière fut à cette époque gelée sur la montagne.

Ralston pense que ce conte aurait été imaginé pour expliquer la présence bizarre de certaines statues de femmes, qui se trouvent ordinairement au bout des chemins dans quelques localités de la Transylvanie². Le voyageur rencontre de ces statues de pierre, placées sur des tumulus, dans toute l'étendue de la Russie méridionale. Elles sont connues, dans l'archéologie slave, sous l'appellatif spécial de *Kamennaja baba* ou « la Vieille de pierre ».

§ 4. *Version albanaise.* Chez les Albanais, les jours des 29, 30, 31 mars et 1^{er} avril s'appellent *Plyaketä* ou *les Vieilles*. Jusqu'alors on n'est pas sûr d'en avoir fini avec l'hiver. S'il survient quelque gelée, on en attribue la cause aux Vieilles. Mais personne n'a su indiquer à Hahn, auquel nous empruntons cette notice, le motif de cette appellation³.

§ 5. *Version néo-grecque.* Chez les Grecs modernes, au contraire, nous retrouvons notre tradition et avec tous ses détails.

Déjà l'historien arabe Aboulfêda rapporte que les Grecs du Moyen Age appelaient *Jours de la Vieille* les sept jours depuis le 27 février jusqu'au 5 mars : « Abulfeda ait apud Graecos

1. Miladinovci, *Bългарski narodni pjesni*, p. 523-524.

2. Ralston, *Songs of the Russian People*, p. 254.

3. Hahn, *Albanesische Studien*, p. 155.

sexturn et vicesimum mensis Februarii esse principium *dierum Vetulae*, eosque esse septem... » (Du Cange s. v. *vetula*).

Dans les différentes provinces de la Grèce est très répandue la tradition relative à la « Vieille avec son troupeau », qui, à l'arrivée du printemps, s'écria, orgueilleuse et joyeuse, que ses brebis et ses chèvres n'avaient plus rien à craindre ; mais une rude gelée, qui était encore survenue pendant la nuit, détruisit toutes ses bêtes¹.

Les détails de la tradition varient selon les localités.

La version relatée par Chandler, sur le rapport d'un paysan de la plaine de Marathon, dit que l'arrogante vieille fut changée en pierre avec son nombreux troupeau, et qu'une statue de femme sans tête, qu'on aperçoit assise à terre, représente la vieille pétrifiée. On assura en même temps à Chandler que les rochers, dans cette région, vus d'un certain point, auraient l'apparence de brebis et de chèvres dans leur parc².

Plus complète est la version rapportée par Politis. Le dernier jour de Mars, la Vieille, pensant que tout danger était passé, s'écria avec dédain :

Ἡρίτοι. Μάρτιον! τὰ χειμάρατα τὰ κατὰ κάρια μου!

« Chouette, Mars, j'ai tout de même entretenu pendant l'hiver mes chevreux! »

Mars, par dépit, empruntant encore un jour à Février, força la Vieille par un froid extrême de se cacher sous le chaudron à fromage³, et la pétrifia, dans cette posture, avec tout son troupeau⁴.

L'appellatif de *Vieille*, de même que les incidents de la légende, joue un rôle important dans la nomenclature topographique de

1. Schmidt, *Griechische Märchen, Sagen und Volkslieder*, p. 123.

2. Chandler, *Travels in Asia Minor and Greece*, Oxford, 1825, vol. II, p. 207-209.

3. Ce fait de la tradition a donné naissance au proverbe météorologique néo-grec : « Ὁ Μάρτιος ἔβαλε τὴ γρηῃ (ἢ τὸ βροχὸν) μὲς τὸ καζάνι », c'est-à-dire « Mars mit la Vieille (ou le berger) dans le chaudron ». V. Aug. Mommsen, *Griechische Jahreszeiten*, Schleswig, 1857, fasc. I : maximes agricoles selon l'ordre des mois (les proverbes météorologiques, nos 42 et 43).

4. Politis, *Μελέται ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων*, Athènes, 1871, p. 35-36.

la Grèce moderne. Ainsi, dans la plaine de Marathon, les restes d'une construction d'Hérode Atticus, non loin du village de Branás, portent le nom de *Bergerie de la Vieille* (της Γρηῆς τὸ μινδρῖ); dans l'île de Thasos, où la Vieille s'appelle *Pópina*, une grande enceinte de pierre pour le bétail est désignée comme le *Parc de la Vieille* (της Πώπινας ἡ μινδρα); en Samothrace, on croit que des bassins en pierre locale, à forme de chèvres, faisaient jadis partie du troupeau de la Vieille, et on donne le nom de *Linge de la Vieille* (της Γρηῆς τὰ πινιά) à quelques raies enfoncées dans la paroi d'un rocher. Enfin, en Arcadie, à environ trois heures de Tripolitza, le peuple montre, sur une montagne, les brebis pétrifiées de la Vieille.

Ce qui est intéressant, c'est que le même élément se retrouve dans les noms de beaucoup de localités de l'antique Hellade, tels que Γραῖς στῆθος, Γραῖς γάλα, Γραῖας γένυ. Γραῖας σῶμα. Καλογραῖας βουνός, — ce qui suppose, d'après la juste observation de Schmidt, l'existence dans l'antiquité de traditions semblables¹.

§ 6. *Versions orientales.* Chez les Turcs, le froid des quatre derniers jours de Février et des trois premiers de Mars s'appelle, de même, *le froid de la Vieille* (Berd ul-'aguz²). Une notice relative au Calendrier turc, publiée par Hammer, explique ainsi cette appellation : les Turcs racontent qu'une vieille mourut de froid à Constantinople pendant cette saison, et c'est pourquoi ils l'appellent *le froid de la Vieille*.

Les Arabes, d'après le témoignage de d'Herbelot (*Bibliothèque orientale* s. v. Aguz), donnent aussi le même nom de *jours de la Vieille* (Ayan al-aguz) aux sept jours du solstice d'hiver³.

§ 7. Malgré toutes nos recherches, il nous a été impossible de constater l'existence d'une légende analogue chez les peuples germaniques ou chez les Slaves du Nord. La version slovène est sans aucun doute empruntée aux Roumains de la Transylvanie. La tradition en question semble s'être concentrée, dans l'Europe orientale, chez les peuples de la presqu'île des Balkans et, dans

1. Schmidt, *op. cit.*, p. 24.

2. Zenker, *Dictionnaire turc-arabe-persan*, p. 623^c.

3. J'ai fait les citations d'Hammer et de d'Herbelot d'après les indications de Liebrecht. *Gervasius Otia imperialia*, p. 182.

l'Europe occidentale, comme nous le verrons, chez les peuples romans des bords de la Méditerranée. Il y aurait donc une restriction de la légende au bassin de cette mer. Le fond de la tradition pourrait alors remonter très haut, tandis que la forme sous laquelle elle se présente serait probablement postérieure au calendrier romain et aurait pour origine en partie — comme me l'a fait remarquer M. Gaston Paris — le désir d'expliquer pourquoi Février est si court et Mars si long.

III.

En passant à l'Occident, nous trouvons la même tradition chez divers peuples romans. Nous mentionnerons rapidement les faits déjà connus, relevés dans la notice citée de M. Paul Meyer, pour insister sur les dernières acquisitions dans le domaine des traditions populaires.

§ 1. *Version provençale*. Le paysan du Sud de la France appelle les trois derniers jours de Mars et les quatre premiers d'Avril *les jours de la Vache* (li Vaqueiriéu) ou *la Ruade de la Vieille* (Reguignado de la Viéio). La tradition provençale explique ainsi l'origine de ces désignations.

Une vieille, à la fin de Février, croyant avoir échappé à l'hiver, nargua Février en disant :

*Adièu, Febrié! mé ta febrerado
M'as fait ni péu ni pelado!*

« Adieu, Février! avec ton froid tu ne m'as fait ni peau ni pelée. »

La raillerie de la Vieille fâcha Février, qui emprunta trois jours à Mars et qui, par un temps affreux, fit périr les brebis de la Vieille; mais elle *regimbait*, et c'est pourquoi on appelle ce temps la *Ruade de la Vieille*.

Les brebis perdues, la Vieille achète des vaches et ose provoquer Mars, qui emprunte quatre jours à Avril et fait périr de nouveau le troupeau de la Vieille : de là le nom de *jours de la Vache*¹.

1. Paul Meyer, *Les Jours d'emprunt*, d'après les notes de Mistral dans son poème *Miréio*.

Mais, dans les deux cas, quoique doublement punie de sa provocation audacieuse, la Vieille n'en est pas moins épargnée dans sa personne, et la vengeance du mois offensé atteint uniquement son troupeau de brebis ou de chèvres.

§ 2. *Version suisse.* En Suisse, cette double mésaventure est partout simplifiée, ainsi dans la variante de Montbovon (Fribourg), où non seulement la Vieille, mais sa chèvre (appelée *Rullion*) échappe à la vengeance de Mars. L'appellation générale de *jours de la Vieille* s'y retrouve dans le proverbe local : *le dza a la villè xon pâ oncò paxà*, c'est-à-dire « les jours de la Vieille ne sont pas encore passés¹ ».

§ 3. *Versions italiennes.* Relativement au proverbe météorologique sicilien :

Marzu cci dissi ad Aprili :
« *'Mprestaminni tri jorna,*
Quantu a sta vecchia la fazzu muriri. »

« Mars dit à Avril : Prête-moi trois jours pour faire mourir cette vieille, »

M. Pitré cite, comme illustration, la tradition suivante :

Il était une Vieille, qui, voyant arriver le mois d'avril, cracha et dit : « *Fuori, Marzo cane!* Dehors, chien de Mars! » Irrité d'une telle insulte, Mars jure de se venger. Et qu'est-ce qu'il fait? Il s'en va chez Avril et lui dit :

« *Aprile, vuoi tu farmi un favore? Prestami tre giorni dei tuoi, affinché io possa far morire questa vecchia.* » — « Avril, veux-tu m'accorder une faveur? prête-moi trois de tes jours, que je puisse faire mourir cette Vieille. » — Prends-les, répondit Avril, et Mars les prit.

Cette Vieille avait un troupeau de brebis, et depuis longtemps elle ne les avait plus menées paître, parce que l'hiver avait été rigoureux. Le premier Avril, voyant un beau jour, elle fit sortir les brebis du parc et les mena à une prairie, disons à la prairie du mont Pellegrino². Mais, au milieu de la prairie, apparut un nuage, qui grossissait et croissait toujours, jusqu'à ce que le ciel devint en un instant noir comme la poix. La Vieille réunit

1. Paul Meyer, *art. cit.*, p. 296.

2. Montagne voisine de Palerme.

vite ses brebis et veut les ramener au parc. Mais, le temps de dire « oui »¹, il commença une pluie et un terrible déluge. La Vieille s'efforça de courir, mais l'orage se renforça d'une grêle si affreuse que, en un quart d'heure, la Vieille et les brebis furent tuées et ensevelies sous la neige.

Mars, riant aux éclats, s'écria : *E questo è Marzo cane !... « Le voilà, le chien de Mars ? ! »*

La même tradition circule ailleurs qu'en Sicile, où M. Pitre l'a recueillie et publiée dans le dialecte local².

Une version différente de la même localité est ainsi conçue :

Il était une fois une Vieille qui voulait se marier avec un beau jeune homme. Un jour, Mars vint lui dire : « Vous voulez vous marier ? Si vous me voulez, moi, vous n'avez qu'à dormir cette nuit sur les tuiles (du toit) et demain nous nous marions. » Elle y consentit volontiers.

Le soir, la Vieille s'en va dormir au lieu indiqué, disant :

« *Pi stasira comu fazzu fazzu,
Dumani assira c'u beddu picciottu m'abbrazzu.* »

« Ce soir, je fais comme je puis; demain soir, je m'embrasse avec un beau jeune homme. »

Qu'est-ce que fait Mars? Il appelle Avril et lui dit :

— « *Aprili, Aprili,
'Mprestami un jorno di li toi gudiri
Quantu a sta vecchia la fazzu muriri.* »

« Avril, Avril, 'prête-moi un jour de tes jouissances pour faire mourir cette vieille. »

Avril le lui prêta et Mars fit périr la Vieille, disant :

Marzu scòrcia la vecchia 'nta la jazzu,

c'est-à-dire : Mars écorche la Vieille dans la couche⁴.

1. C'est-à-dire « en un instant ».

2. *Biblioteca delle tradizioni popolari siciliane per cura di G. Pitre*; vol. III : *Proverbi siciliani*, p. 40 et vol. IV, p. 349.

3. *Biblioteca*, etc., vol. XVIII : *Fiabe e leggende* (Palermo, 1888), p. 417. n° CXXXVII : *Marzu si fci 'mpristari tri jorna d'Aprili*.

4. *Ibidem*, p. 416, n° CXXXVI : *Marzu e la vecchia*.

Il est curieux que, dans cette version sicilienne, Mars soit en même temps provocateur et vengeur ; d'ailleurs, la punition est loin d'être motivée.

Dans une variante de Girgenti, Mars, pour faire mourir la Vieille, prie Dieu de lui accorder encore un jour ; mais, comme la Vieille reste vivante, il prie Avril de lui céder « *tre giorni di rigore e di temporale* », et tels sont restés les trois premiers jours d'avril jusqu'aujourd'hui.

M. Ive cite, à propos du dicton de Rovigno : *Al mis de marso su mare g'uó cumprà la pileïssa par tri dei*, plusieurs parallèles italiens qui attestent une autre conception. Ainsi le dicton toscan :

Marzo ha comprato la pellicia a sua madre, e tre giorni dopo é l'ha venduta. — « Mars a acheté la pelisse à sa mère et, trois jours après, il l'a vendue »¹.

En Sardaigne, Janvier et Février prennent la place des deux autres mois².

En Corse, M. Ortolì a recueilli le conte suivant intitulé, « le Berger et le mois de Mars », dont nous donnons un court résumé.

Il était une fois un berger qui possédait d'innombrables moutons et brebis. Cependant il craignait d'en perdre, et, pendant tout l'hiver, il pria les mois de lui être favorables. Ceux-ci exaucèrent sa prière : les bêtes du berger furent épargnées. Mars surtout n'envoya ni pluie, ni grêle, ni aucune autre maladie. Lorsque vint la fin de Mars, le berger, qui ne craignait plus rien, commença à rire et à insulter ce mois. Furieux de tant d'ingratitude, Mars alla chez son frère Avril et lui dit :

« *O Aprilu me fratedu,
Impresta tre di li to di,
Par puni lu pastureddu
Li ni vodu fa pinti.* »

« O, Avril, mon frère, prête-moi trois de tes jours pour punir le berger, car je veux qu'il s'en repente. »

Avril, qui aimait son frère, les lui donna. Aussitôt Mars ramassa, en un instant, des vents, des maladies et des orages,

1. *Saggi di dialetto Rovignese*, Trieste, 1888.

2. *Pitrè, loc. cit.*, p. 419, où il cite aussi une version calabraise.

et les déchaina en même temps sur le malheureux troupeau. Le premier jour périrent les moutons et les brebis, le second les agneaux, et le troisième tout fut anéanti ¹.

Ici le berger se substitue à la Vieille, ce qui est tout naturel en parlant des moutons et des brebis.

Dans une version bergamasque, citée par Pitriè, c'est un oiseau, le Merle, qui remplace le pâtre, et il s'y agit de la fin de janvier et du commencement de février.

§ 4. *Version espagnole et portugaise.* La substitution d'un pâtre à la Vieille se retrouve dans la version andalouse :

Un pâtre avait promis un agneau à Mars; pour le punir d'avoir manqué à sa promesse, Mars emprunta trois jours à Avril et fit périr tout son bétail ².

Ici, de même, ce sont les bêtes seules qui tombent victimes de la vengeance du mois irrité.

En Portugal, M. Coelho a publié une légende semblable sous le titre de « Février et les jours d'emprunt » (*Fevereiro e as dias d'emprestimo* ³).

§ 5. *Version écossaise.* Enfin, pour terminer ce tour folklorique, en Écosse les trois derniers jours de mars sont appelés de même *jours d'emprunt* (*Borrowing* ou *Borrowed Days*) et, pendant ce temps, les gens superstitieux s'abstiennent d'emprunter ou de prêter, parce que

March borrowit fra Averill
Three days, and they were ill ⁴.

Si la légende est originairement, comme nous l'avons supposé, étrangère aux Germains et aux Slaves du Nord, il faut supposer qu'elle a été importée en Écosse, sans doute par des marins, à une date relativement récente.

1. Ortolì, *Les contes populaires de l'île de Corse*, p. 3-5.

2. Caballero, *Cuentos y poesias populares andaluces*, p. 116-117.

3. Coelho, *Revista d'Etnologia e de Glottologia*, Lisboa, 1880, fasc. II-III, p. 188.

4. Cité par M. Paul Meyer.

IV.

Dans une grande partie de l'Europe — probablement aussi ailleurs — il existe donc une tradition populaire destinée à expliquer, d'une manière légendaire, la transition brusque, accompagnée d'un retour passager et d'un surcroît de froid, de l'hiver au printemps. Dans les différentes versions, on justifie le phénomène par le fait qu'une vieille, osant affronter un des mois de l'année (un des derniers de l'hiver ou des premiers du printemps), provoqua le retour des jours froids, qui semblaient passés, comme une punition de son arrogance.

Une telle fiction correspond parfaitement à l'intelligence naïve de l'homme de la nature et à sa tendance accusée à personnifier, à animer tout ce qui frappe, d'une manière constante, son imagination. Dans le conte des « douze mois », rapporté plus haut, on peut saisir sur le vif ce travail de l'imagination populaire.

Il ne faut pas non plus perdre de vue l'importance du côté moral dans les productions du folklore. Les phénomènes du monde physique concourent le plus souvent à justifier les maximes, les lois de l'éthique populaire.

Il se peut que la tradition des *jours d'emprunt* ne soit autre chose qu'un essai naïf d'expliquer le désordre apparent de la température par un fait de l'ordre moral, par une moralité qui est partout fortement accusée.

Nous ne faisons que mentionner l'opinion de Schott, qui donne une explication symbolique à notre légende¹, et celle de Liebrecht, d'après lequel la Vieille serait la personnification de l'hiver banni ou anéanti par la chaleur croissante du printemps².

La grande ressemblance des nombreuses versions chez les peuples les plus différents nous dispense de chercher, dans cette

1. Les souffrances de la jeune femme, dans le conte reproduit, tombent, dit-il, à la fin de l'hiver; à l'approche du printemps toute puissance des êtres ennemis est anéantie: ils se réfugient dans les montagnes, où ils meurent.

2. Liebrecht, *op. cit.*, et *Jahrbücher für klass. Philologie*, p. 397 (1872) et p. 239 (1873).

tradition presque identique en son infinie variété, plus qu'elle ne peut donner. Cette quasi-identité de la conception populaire est la meilleure preuve que son point de départ a dû être extrêmement simple et naturel, pour avoir pu s'imposer aux hommes des climats les plus divers.

Toute généralisation, dans le domaine du folklore, nous semble prématurée, et la plupart du temps les combinaisons les plus ingénieuses sont démenties par les faits ultérieurs. Dans l'état actuel de ces études, toute tentative d'interprétation ne peut éveiller qu'une légitime méfiance. Ce qu'il nous faut pour le moment, c'est une coordination méthodique des matériaux, et c'est par une enquête de ce genre que nous avons voulu apporter notre modeste contribution à la future science du Folklore¹.

Lazare SHAINÉANU.

Paris, avril 1888.

1. M. Shainéanu apporte en effet, dans cet article, une très utile et très intéressante contribution à la science du *folk-lore*; mais il nous semble qu'il ne se tient pas aussi rigoureusement qu'il le dit, en ce qui concerne l'explication du mythe étudié, dans la réserve qu'il préconise. Dire comme il le fait que la ressemblance de ce mythe chez les différents peuples où on le rencontre « provient d'une nécessité psychologique », et que « le même phénomène a donné naissance à une conception identique », c'est, à notre avis, affirmer quelque chose de bien sujet à contestation. Il n'est guère probable que l'idée d'expliquer la recrudescence du froid au moment où l'hiver semble cesser par un défi adressé à Mars (ou à Février) par une vieille femme soit née indépendamment en plusieurs endroits; il en est de même de l'emprunt qu'un des mois est censé faire à l'autre. La date et le point de départ de cette conception, comme plusieurs détails relatifs au rapport de ses diverses formes, pourraient donner lieu à des recherches faites à un point de vue différent de celui où s'est placé M. Shainéanu; bornons-nous à indiquer ici cette légère dissidence avec notre savant collaborateur. (Rédaction.)

MÉLANGES

I.

VERSION ANGLAISE DU POÈME FRANÇAIS DES *ENFANCES JÉSUS CHRIST.*

Lorsque je me suis occupé, à deux reprises différentes¹, du poème français des *Enfances Jésus Christ*, je ne connaissais guère que par le titre les *Altenglische Legenden* de M. C. Horstmann². M'étant récemment procuré un exemplaire de ce recueil, j'y ai trouvé, à la première page, un poème anglais pourvu de ce titre français ou anglo-français : *Ici comence le enfaunce Jhesu Crist*. M. Horstmann n'a pas su, et ne pouvait en effet guère savoir, que ce poème était la traduction passablement exacte de la composition française dont j'ai fait connaître quatre mss. représentant deux rédactions : 1^o une rédaction en vers accouplés (ms. de Grenoble et ms. Didot); 2^o un remaniement exécuté en Angleterre et qui a pour trait principal que les vers riment, non plus deux par deux, mais quatre par quatre (ms. d'Oxford et ms. de Cambridge, ce dernier n'étant qu'un extrait). Il m'a paru que le traducteur anglais avait suivi la rédaction primitive. Je n'ai point, du reste, l'intention d'entreprendre une comparaison détaillée du texte anglais avec les textes français : je me bornerai à quelques citations. Le prologue du poème français est remplacé par un préambule de dix vers. Puis commence le récit, en ces termes³ :

1. *Romania*, XV, 334-7, et XVI, 221-5.

2. Paderborn, Schönningh, 1875, in-8^o.

3. Comp. le texte français (mss. Didot et d'Oxford), *Rom.*, XV, 335

3wane Jhesu Crist was i-bore To bringue us out of turment.
 To savi this world that was forlore, And sethe i-circumcised was he,
 In one crache he was i-leid Ase the lawe was in that contre, 20
 Bifore oxe and asse; soth it is seid. To the Temple thanne he was i-sent.
 Wel huy wusten in heore mod 15 He was welcome verreiement
 That it was Jhesu verrei god, Of Symeon, that man old
 And that he was into eorthe i-send That much of him bifore hadde i-told.

Je vais maintenant rapporter une partie du miracle du teinturier, dont j'ai donné la fin, *Romania*; XV, 337, d'après le ms. Didot et celui de Cambridge : M. Horstmann a remarqué comme moi que ce miracle manque dans les rédactions latines de l'Évangile de l'Enfance qui nous sont parvenues. Je place en regard le texte français, d'après le ms. Didot, qui n'est que xv^e siècle, n'ayant plus sous la main le ms. de Grenoble.

Jesus est parti de son pere (f. 29 v^o) Jesus nolde non lengore more,
 Et de sa douce chere mere; Fore he was li3t and guod of lore;
 Venu est a un tainturier He cam to a diestare
 Et dist qu'il est de son mestier. And seid he couthe of his mestere.
 Le tainturier, quant il le vit, (f. 30) This diestere withoute blame 1160
 De cel enfant a bon desduit; Of this childe hadde game
 Puiz ly a dit par bon samblant : For is semblaunt and for is dede.
 « Mon doulx enfant, or vien avant, « Cum nou forth! » to him he seide.
 « Et si me di par ta creance « Nou seie thou me withoute misse :
 « Se tu as bonne esperance « Hast thou thare to guode wilnesse
 « De moy servir tout ton aaige, « A ri3ht for to serve me? 1166
 « Et se tu en as bon couraige ?
 — Oy, » dist il, « en verité
 « Vous serviray de très bon gré. »
 Le tainturier le arressonne :
 « Enfes, moult es jeune personne; — Thou art 3oung, ful wel i se;
 « Or me diz come tu as nom. « Ake 3if ich mi cloth take the,
 — Jhesus, « dist il, » m'appellet on. « Hou wolt thou do? seie me thi thou3t.
 — Jhesus, se te baille troiz draps, — Swithe wel, sirc, ne care thou nou3t.
 « Or me dy comment le feras. — 3if thou wel dost, the tit also. 1172
 — Sire, au mieulx que je saray, « Nou worth i sene hou thou wolt do.
 « Si bien que il n'y faudra rien. « Thou shalt theos threo clothes do
 — Or sa, Jhesus, après moy vien; [anon
 « Ces troiz draz que je (ci?) voiz pren- « Ech of heom in o caudroun, 1175
 [dras,
 « En troiz chaudierez les metras; « For ich the wolle segge soth
 « Tous troiz seront de troiz coulours « That this on shal beo fair blu cloth.

« Or t'en prens garde par amours : « This othur grene, onderstond this.
(²⁰)

« Le premier drap en blanc sera. » — Ye, sire, ful wel i-wis.
Jhesus respont : « Ja n'i faudra. — The thridde mot beo scarlat i-
— L'autre de vert, m'as entendus? [wrou3t 1180
— Oy moult bien, » respont Jhesus. « For ich it habbe deore a-bou3t;
— D'escarlate sera le tiers, « Do nou wel, for ichulle go,
« Car je l'ay acheté moult chiers. » And al bi time come the to.
« Or fay bien, car je m'en yray « And ope thi liif ich the defende
« Et puis tantost je reviendra[y], « That non ne come othur hende
« Et si te defens sus ta vie « Of the clothes that beoth in thi bailie,
« Que l'ung l'autre ne touche mye « For it were great folie. 1187
« Dez trois draps que je t'ay baillés, « I-schend it were al to nou3t,
« Car tu feroyez grans pechiez. » « Bote eche beo in is caudrone i-brou3t.
« And everech bi himsulve mot beo i-do.
« Loke, mi sone, that hit beo so. »

Jhesus li respont maintenant :

« Apareillez seront gentilmant, Jhesus answerede : « Thart thou nou3t
« Très bien les feray, se verrez; [care;
« Quant vous plaira si revenez. » « Ful sikerliche thou mi3t fare;
« Ichulle do wel that thou schalt i-seo
« 3wane thou comest hom a-3e. »

Comment Jhesus bouta .iij. draps
en une chaudière et les fist de diverses
couleurs.

Here eode the diestere out, and Ore
Loverd dude alle threo the clothus
into one caudrone a3en the diestare
heste, and tho he had so i-do Jhesus
code a-wei stilleliche anon.

Atant le seigneur se despart;
Jhesus remaint a qui est tart
Que il eust chascun drap bien taint.
De les taindre pas ne se faint,
Et lez .iij. draps que il tenoit (*f.* 31)
Tous en ung chaderon mettoit.
Moult fu seür de son mestier
Jhesus que se fist tainturier :
Lez .iij. draps que l'enfant si prist
En ung chaderon tous lez mist,
Ensamble lez a bien boullis;
Ung aultre si lez eust honnis.
Quant ilz furent bien atournez
Le doulx Jhesus s'en est alé.
Le mestre arriere retourna
Qui les draps a Jhesus bailla.

3wan the maister was i-go
Jhesus tok all the clothes tho,
And hastifliche into one caudrone
He dude heom alle swithe sone.
He was ful siker of his mestere 1200
Jesus, tho he bicam diestere,
3wane he wolde wurche stille
Algate bi is owene wille.
Theos threo clothes, ase ich er seide,
In o caudron togadere he leide, 1205
And seth heom tharinne verreiement,
An othur hadde heom so ful sone
[i-schend
Tho he hadde so i-do,
Jhesus fram thannes is i-go, 1209
And the maister him gan hom schake
That him hadde that cloth i-take.

Inutile de poursuivre. Le lecteur, à qui ce rapprochement ne suffirait pas, pourra encore comparer les derniers vers (vv. 1754 et suiv.) du poème publié par M. Hortsmann avec la fin du poème français, telle qu'elle a été imprimée ici même en double texte (mss. de Grenoble et Didot), XVI, 223-4. C'est à l'auteur français des *Enfances* qu'il faut maintenant faire honneur de l'originalité relative que M. Hortsmann¹ attribuait au poème anglais.

P. M.

II.

ESTALER, ESTAL.

Dans la chanson de geste, qui a pour titre *Aliscans*, Guillaume d'Orange monte un coursier fort intelligent. S'il n'est pas doué de la parole et ne prophétise point au milieu des batailles, comme ceux d'Achille dans l'Iliade, il comprend du moins les exhortations de son cavalier, et accomplit avec lui des exploits merveilleux. Aussi, lorsque Guillaume « a trespassé d'une grande lieue les païens », il permet à *Baucent* (c'est le nom de son bon cheval) de souffler un peu, et de satisfaire aux nécessités naturelles :

Li quens s'areste sos .i. arbre ramé
 Por son ceval, tant k'il ait estalé;
 Ains qu'il eust tot son estal finé,
 Voit de paiens tot le tertre rasé.

(*Aliscans*, 1499, A. P.)

Estaler en cet endroit signifie « pisser », et *estal* « action de pisser ». On perdrait son temps si l'on cherchait *estal* avec ce sens dans le dictionnaire de M. Godefroy, mais on y rencontre *estaler*, expliqué par « cracher », dans cet exemple : « Li malades qui poi ad de salive, e ne pot *estaler*, ço est mal signe. » (xiv^e siècle, *Petit traité de Médecine*, 4, Boucherie.) C'est la première moitié de la phrase qui évidemment a conduit M. Godefroy, comme feu Boucherie du reste, à expliquer ce verbe tout de travers. Il faut lire : « Le malade qui a peu de salive et ne peut pisser, c'est mauvais signe. » *Estal*,

1. Voy. la préface des *Altenglische Legenden*, p. xli.

esta, estat = « urine » était encore en usage dans la Basse-Normandie au xv^e siècle, ex. : « Toute la nuyc, il me fallut relever quatre ou cinq foys pour une grandissime douleur que j'avoye à la hanche dextre. J'envoyé Arnould porter mon *estat* à maistre Raoul Dager, qui me manda qu'il viendroyt demain. » (*Journal d'un sire de Gouberville*, 239, Tollemer). — « J'envoye Lajoye à Vallongnes porter mou *estat* et celuy de Arnoult et Maillard à maistre Raoul Dager. » (*Id.* 237.)

En ce temps-là, les barbiers ou médecins gagnaient, comme le dit Regnier, « un beau teston pour juger d'une urine¹. »

A. DELBOULLE.

III.

AVOIR SON OLIVIER COURANT.

Avoir son olivier courant est une locution qui se rencontre trois fois dans la chronique de Geoffroi de Paris (commencement du xiv^e siècle), puis, à la fin du xv^e siècle, chez Coquillart. M. Godefroy (au mot *olivier*) a cité trois de ces quatre exemples, et explique avec raison la locution par « avoir la chance, le vent en poupe, la vogue, la bonne passe ». Mais l'origine de cette singulière manière de parler n'a

1. [Ce sens d'*estaler* n'est pas douteux, mais il est parfois difficile de le distinguer à coup sûr de celui de « s'arrêter ». Ainsi dans le passage d'*Aleschans* cité par M. Delboulle l'*estal* de Baucent pourrait être simplement un temps de repos donné au cheval pour reprendre haleine (comme dans l'exemple du *Saint Graal* cité dans Godefroy). De même dans un vers de *Garin le Loberain* (voy. Bartsch, *Langue et Litt.*, 119, 15) on dit d'un sanglier que les chiens font lever : *Il estala, et après s'est vuïdie* (et non *voutriés* comme lit B.), où l'on peut comprendre *estaler* des deux façons. Mais d'autres passages sont décisifs, comme celui de *Courtois d'Arras*, que M. Godefroy cite, mais traduit mal, et celui-ci d'Étienne de Fougères (v. 27), où le poète reproche aux prélats de donner des prébendes à leurs neveux « qui en lor lez encor estalent », c'est-à-dire à des enfants en bas âge (M. Kremer traduit à tort *estaler* par « sich aufhalten, sich festsetzen »). — Au reste, le mot *estaler* au sens de « mingere » paraît être le même qu'*estaler*, « s'arrêter ; » c'est originairement une façon voilée, décente, d'exprimer l'acte en question. Je ne suis pas absolument sûr que l'*estat* du sire de Gouberville se rapporte à ce verbe ; il faudrait avoir des exemples de cette époque d'*estaler* et surtout d'*estal* au sens d'« urine ». — G. P.]

pas reçu d'explication. Tarbé, dans son édition de Coquillart, en a proposé une où M. d'Héricault voit à bon droit « un douloureux exemple des difficultés de la science étymologique ». Les éditeurs de Geoffroi de Paris, dans le t. XXII des *Historiens de France*, traduisent *avoir son olivier courant* par « avoir son dextrier (*l.* destrier) courant (avancer rapidement, avoir la faveur) » ; mais on ne rencontre jamais *olivier* avec le sens de « destrier », et l'on ne devine pas comment le mot *olivier* aurait pu prendre ce sens.

Nous avons ici un des plus singuliers exemples de la déformation populaire d'une locution que l'on conserve sans la comprendre. J'ai été mis sur la voie de l'explication en lisant, pour en faire le compte rendu qu'on trouvera plus loin, le glossaire de Bartsch, *Langue et Littérature française du Moyen Age*. On y trouve, au mot *aloer*, qui signifie « placer » : « *alouer* 367, 1, infinitif pris substantivement, placement ». Le passage cité est de Gautier de Coinci. Gautier vante, suivant son usage, la puissance et la bonté de Notre Dame :

Qui bien la sert et netement
 Son alouer a si corant
 Qu'ades la trueve socorant...

Tel est le texte de Bartsch. Mais si on regarde les variantes qu'il communique, on voit avec surprise que pas un des sept manuscrits dont il s'est servi ne porte *alouer*. Ces sept mss. sont divisés par lui en deux familles, B (quatre mss.) et A (trois mss.) ; B est, au moins ici, la meilleure. B⁴ n'a rien compris au vers et l'a tout bonnement remplacé par *Je vos di bien certement* ; mais B² et B³ portent :

Son olivier a si corant,

tandis que B¹ donne :

Son alevin a si corant.

Quant à la famille A, sa leçon primitive, qui était déjà altérée, paraît être conservée dans A³ :

Son louer (*l.* loïier) en a si corant,

tandis que A¹ et A² ont modifié arbitrairement :

A¹ : A celui sen vient si corant.

A² : A son besoing est si corant.

Bartsch, pour appuyer sa leçon, cite, le plus singulièrement du monde, un passage du texte latin du miracle raconté plus haut : *presbyterum quamdiu vivit aluit*; ce passage n'a visiblement rien à faire ici, et l'on ne voit pas en tout cas comment *aluit* pourrait appuyer, dans le français, *alouer* avec le sens de « placement ».

La bonne leçon est sûrement dans B; mais faut-il lire *olivier* avec B² et B³ ou *alevin* avec B¹? Un autre passage de Gautier tranche la question. Carpentier, dans ses additions à Du Cange, cite, au mot *Allevaticius*, ces vers du livre I des *Miracles de N. D.*:

Sire, sire, fait li devins,
 Bien courans iert ses ailevins
 Se part de cort par ceste guile¹.

Comment Carpentier a pu trouver ici à *alevin* le sens « d'enfant trouvé² », c'est ce qui est absolument inexplicable³.

La locution : *Son alevin est courant* équivaut visiblement à : *Il a son alevin courant*, et le sens en est clair. C'est une figure prise à la pisciculture : quand l'alevin est courant, vivant et frétilant, il se porte bien, et celui qui le possède est en bonne passe. La locution ne se comprit plus, et on remplaça le mot *alevin*, inconnu en dehors de certains milieux, par celui d'*olivier* : il ne donnait aucun sens, mais il était connu, c'est tout ce

1. Ce passage ne figure pas dans l'édition de l'abbé Poquet, mais on le trouve dans le premier des trois miracles inédits que M. Ulrich a publiés (*Zeitschrift*, VI, 325-346) d'après deux mss. ; le v. 340 est ainsi conçu : *Bien iert coranz ses alevins*.

2. Il le rapproche sans aucune apparence de raison du mot *ailevans* dans ce passage d'une lettre de rémission : *Veulz tu bailler hors de mon hostel mes gobelès aus ailevans et castis d'aval le pais?* — M. Godetroy n'hésite pas : il renvoie d'*alevin* à *ailevan*, et cite sous ce mot les deux passages donnés par Carpentier. Il est possible, soit dit en passant, qu'*ailevans* doive se lire *ailevans* et soit identique à *allevaux*, que M. Godefroy traduit, sans donner ses raisons, par « cuisiniers ».

3. Il dit à propos d'*allevaticius* : « *Nostris olim alevin et ailevan, eadem notione, nisi sit pro advena, extraneus, gall. d'ailleurs, sed et in contemtum usurpari potuit hæc vox, alludendo scilicet ad pisciculos, quos alevins nuncupamus, quibus stagnum propagatur.* » Mais comment l'un ou l'autre de ces sens pourrait-il convenir ici? Il s'agit d'une femme accusée d'un crime devant l'empereur par un devin (qui n'est autre que le diable).

qu'il fallait¹. Il est curieux de voir, dans les variantes citées plus haut, la forme altérée se substituer à la forme authentique. Il est plus curieux encore de constater anciennement un essai d'interprétation de la forme altérée. C'est ce qui se voit dans un passage de Geoffroi de Paris (le seul que n'ait pas cité M. Godefroy) :

Hélas ! que t'avons nous mesfet,
Fortune, qui a mis envers
Trestouz nos courans Oliviers ?
Oliviers n'avons ne Rollanz !

Le brave compagnon de Roland ne s'attendait guère à prendre la place de l'*alevin* de poisson. G. P.

IV.

BOUQUETIN³.

Le seul endroit des Alpes où le bouquetin vive encore est le massif élevé du *Grand Paradis*, en Piémont, autour de la *Val Soana*, entre la vallée d'Aoste ou de la Doire Baltée, et la vallée de Locana ou de l'Orco⁴. Les deux vallées communiquent avec la Savoie, l'une par le Petit-Saint-Bernard, l'autre par le col de Galise et la vallée de Tignes. Les habitants de la Val Soana appellent le bouquetin *bocastagn* (dérivé sans aucun doute de *steinbock*). Le mot est arrivé en France probablement du Piémont, par la Savoie, qui l'a reçu des vallées d'Aoste et de Soana⁵.

C. NIGRA.

1. Ce n'est pas plus absurde, pour ne parler que des locutions, que d'avoir remplacé l'*Alcoran* par l'*ay quarante* dans : *Je m'en moque comme de l'an quarante* (je dois cette explication, appuyée sur des preuves, à M. E. Rolland).

2. V. 1480. Les traducteurs traduisent encore ici : « dextriers courants (chevalerie) ».

3. Voy. *Romania*, XVII, 597.

4. La chasse du *bocastagn* dans le massif du Grand Paradis est réservée au Roi. On tue chaque année environ une cinquantaine de mâles.

5. [Il faut noter toutefois que ce mot n'a pas pénétré dans le piémontais courant, car il ne se rencontre dans aucun dictionnaire de cet idiome. On trouve seulement dans celui de Sant' Albino (Turin, 1859) « *Bochetin*, stambecco, » qui est visiblement pris du français. — P. M.]

COMPTES-RENDUS

La langue et la littérature française depuis le IX^e siècle jusqu'au XIV^e siècle. Textes et glossaires par Karl BARTSCH, précédés d'une grammaire de l'ancien français par Adolf HORNING. Paris, Maisonneuve, 1887, gr. in-8^o, VIII-62 p. et 926 colonnes.

Ce volume comprend, comme le titre l'indique, deux parties bien distinctes; je m'occuperai d'abord de celle qui est l'œuvre dernière de Bartsch, pour parler ensuite de l'autre. Dans sa préface, Bartsch s'exprime ainsi : « Bien que le présent livre soit composé d'après un plan analogue à celui de la Chrestomathie, il vise à un tout autre but, à un but plus élevé, j'ose le dire. S'il n'est pas destiné spécialement aux commençants, il doit plutôt servir à ceux qui se sont proposé d'approfondir leurs études. L'appareil critique ajouté aux textes est donc plus riche, il est même complet pour un grand nombre des pièces choisies. Je m'en suis servi pour essayer de donner des textes critiques..... Ce à quoi je me suis particulièrement attaché, c'est à éviter la reproduction de morceaux identiques à ceux renfermés dans la Chrestomathie..... J'ai cru rendre le livre plus intéressant en y insérant un nombre de textes encore inédits. » En fait, Bartsch, auquel un éditeur français avait demandé une Chrestomathie, s'est efforcé de ne pas faire double emploi avec son livre antérieur publié en Allemagne; cela n'a été ni sans dommage pour le présent recueil, auquel manquent des morceaux qui semblent indispensables, ni sans avantage, car Bartsch a cherché à compenser cette infériorité en soignant plus ses éditions et surtout en donnant des textes inédits, qui, pour les philologues, font en effet la principale valeur du livre. Il a pu d'ailleurs imprimer des morceaux plus longs et avec un plus riche *apparatus*, son recueil s'arrêtant (comme le *Manuel d'ancien français* que j'ai depuis longtemps annoncé) au XIV^e siècle, tandis que la *Chrestomathie* allait jusqu'à la fin du XV^e. Je vais donner la table des morceaux qui forment le recueil, en m'arrêtant à ceux qui appellent quelque remarque.

Col. 5, *Serments*.

C. 7, *Eulalie*.

C. 7, S. *Léger*, str. 1-40. C. 9, 11 B. lit : *fud li namet*, ce qui me paraît peu probable; 12, 33 *exasprat* pour *exastra*, correction tout à fait erronée (suppr. *exasprer* au glossaire et mettez *exardre* en place.)

C. 13, *Sponsus*.

C. 17, *Alexis*, fin; texte de L, avec les variantes des autres manuscrits.

C. 29, *Épître de S. Etienne* du ms. de Tours. Au v. 10 B. lit *a tut tens* pour *autens*; au v. 18 *en meie* pour *en mé*, ce qui fausse le vers; v. 33 *oit* pour *vit* est une faute d'impression; le v. 35 est suppléé, mais *Vei cel overt* est peu probable, il faudrait plutôt *Cel vei overt*.

C. 31, *Gormond et Isembart*, v. 9-254. C. 32, 14 *cunsent*, faute d'impression pour *cunseut* (v. le gloss.); 33, 2 *ves que ci ad de mort novele* n'a aucun sens, il faut *Vestul Ta la*; 24 et 25, la ponctuation est à intervertir; 34, 18 « *A!* » dist *Gormunz or en surdeis*, lisez : « *A!* » dist *Gormunz*, « *or est surdeis!* » (voy. les observations sur le glossaire); 35, 24 *icist* est bon comme 38, 8; 37, 15 *mis ancestre* était à garder.

C. 37, *Roland*, v. 274-579.

C. 47, *Voyage de Charlemagne*, v. 1-166. C. 48, 16 *Potreirai* en trois syll. est peu admissible; 49, 6 *la* peut rester; 21, correction acceptable; 50, 16 *as* est avec raison remplacé par *es*; 25 la leçon du ms. est gardée à bon droit; 51, 27 *levrieres* pour *lavacres* est fort peu probable; 34, *pris li en a parler* n'est du français d'aucune époque; 52, 7 *arreez* vaut mieux qu'*utirez*, mais reste douteux; 10 restitution peu heureuse; 13 on ne voit pas la raison du changement.

C. 53, *Anciennes traductions des psaumes*; les psaumes II-VI en regard, d'après la version de Montebourg et celle de Cambridge.

C. 59, *Traduction des Rois*, fragments collationnés uniquement sur le ms. de la Mazarine.

C. 63, *Comput*, v. 1-180.

C. 69, *Saint Brandan*, v. 1-354 d'après la collation de tous les manuscrits.

C. 73, 2 je lirais *E quel merite*, bien que cette leçon ne soit que dans un ms.; 73, 28 *en mer se mist en un nevein* : *nevein* (que le gloss. traduit bravement par « nef, navire ») n'existe pas; il faut, comme le montre le vers suivant, *e nun en vein*; 74, 27 *deci*, l. *de ci*; 77, 12-13 je lis *esprit 'et vit* pour *espirit et virt*, et *junie* pour *juine*, 15 je lis : *les treis jurz de la semaine*; 82, 22 *e puis al quart si s'en turnent*; 26 *nenteins*, l. plutôt *n'enteins*.

C. 83, *S. Grégoire*, fragment donné dans les deux rédactions; textes établis par H. Suchier.

C. 101, Herman de Valenciennes, fragment constitué d'après six manuscrits; aux vers 6 et 7 de la col. 106, les mss. permettent de remplacer par des rimes en *-aire* les mots en *-aire* et *-oire* qui y sont mélangés. Ici, comme pour les autres « textes critiques », l'éditeur ne donnant ni son système, ni une classification des manuscrits employés, il est impossible de le contrôler utilement; d'ailleurs, il existe d'autres manuscrits sur lesquels le texte définitif, si désirable, d'Herman devra être établi.

C. 109, *Romances* : *Bele Aiglentine*, *Bele Amelot*. C. 110, 13 ms. *Oit dit henris onc joie noi mes tel*, B. « *O* », dit H.; je lis : *Oit le H., onc joie n'at* (*o* à cette époque en français, ainsi employé, n'est guère admissible, et le

sens est meilleur ainsi); 110, 28 *amie de cuer vrai*, l. *ame de c. verai*; 112, 2 *hai ma vos*, l. *haies me vos* (et corr. le glossaire).

C. 111, *Garin le Loberain*, fragment d'après six manuscrits. C. 114, 17 *amentir*, l. *a mentir*; 115, 15 *releins*, l. *releis*; 116, 16 *plevis* au glossaire est traduit par « pluviers », mais c'est impossible : le mot n'est que dans un ms. et est une faute de copiste, lisez s. d. *poucins*; 119, 2 *si comme s'en suiét* ne peut aller dans une assonance en *ie* et ne convient pas au sens, la leçon de D (*si com ot vermilliè*) est sans doute la bonne; 120, 6 *retentiet* comme parfait de *relentir* (bien qu'admis par M. Horning dans sa grammaire) est suspect, mais je ne vois pas bien la correction; 18 *esnes*, l. *esves*=*eves*; pour *rins* l. *rius*; 121, 15 la bonne leçon doit être celle de A C D; 122, 17 *Li troi chael en la perent asseis*, l. *laperent*, ce qui amènera au glossaire l'intercalation de *laper* et la suppression, à l'article *paroir*, du renvoi à ce vers.

C. 123, *Le Couronnement de Louis*, début d'après quatre mss.; l'édition de M. Langlois, qui va paraître, donnera un texte plus complètement critique.

C. 131, *Auberi le Bourguignon*, épisode de Lambert d'Oridon, d'après deux mss. de Paris. C. 134, 13 et 17 *aceler*, l. *a celer* (*aceler* doit être supprimé du glossaire); 137, 4 suppr. le ? après *lanier*, que le glossaire traduit à tort par « cruel », tandis qu'il signifie « paresseux ».

C. 141, *Oger le Danois*, v. 8201-8496, d'après l'édition Barrois collationnée avec le ms. B.

C. 149, *Samson de Nanteuil*, version moralisée des *Proverbes*, texte dû à M. Suchier, l'un des plus précieux morceaux du recueil.

C. 159, *Wace, Geste des Normanz*, III, 8731-9046, d'après l'édition Andresen.

C. 167, *Benoit de Sainte-More, Troie*, v. 11549-11874, d'après six manuscrits : d'après le travail de P. Meyer qu'on a lu plus haut, la constitution du texte devrait se faire sur d'autres bases. C. 174, 10 s'il faut lire *roerz* plutôt qu'*oerz*, je rattacherai ce mot à *roir* plutôt qu'à *rover* comme le glossaire.

C. 183, *Eneas*, début, d'après cinq manuscrits. C. 184, 22 *deus* vaut mieux que *dis*; 186, 4, l. *puis unt garde devers senestre*; 8, *sivant*, l. *fuidnt*; 188, 18 e, l. *ne*; 191, 10 *Troilus* est la bonne leçon, pour le sens et la grammaire, et si elle n'est que dans A elle prouve que B C D E sont de la même famille; la même conclusion ressort du v. 195, 17-18; 196, 29 *vinier* (que le glossaire traduit par « vigne »), l. *vivier*; 35 l. *anceis* (A).

C. 199, fragment d'*Eracle*, d'après deux des trois manuscrits.

C. 209, début de l'*Alexandre* décasyllabique (imprimé avant le texte de P. Meyer).

C. 215, fin du *Tristran* de Thomas; Bartsch n'a pas connu le second manuscrit, imprimé dans le t. III de l'éd. Michel, ce qui enlève toute valeur à son texte.

C. 221, fragment d'*Erce*, dont le texte a été constitué par W. Förster d'après les sept manuscrits; avant-goût de l'édition qui paraîtra bientôt.

C. 233, *Cligès*, v. 2707-3010, d'après l'édition de W. Förster, avec la graphie du ms. A.

C. 241, Raoul de Houdenc, *Songe d'Enfer*, d'après l'édition de M. Scheler. Cet éditeur a cru devoir modifier le v. 402 (Bartsch 243, 3) d'une façon bien malheureuse, et qui appelle une petite digression. Il s'agit des chevaliers d'enfer, qui, au dire du poète, venaient d'arriver en grandes troupes quand il entra lui-même en enfer, et il remarque : *Quand il passerent a Vernon, Bien parut a lor chevauchiee, Quar dusqu'au chief de la chauceie Peri toute l'eglise a val*; il y a là sûrement une allusion à quelque ouragan qui avait détruit l'église de Vernon, et qu'on attribuait au passage de la « mesnie Hellequin » (voyez un pendant exact dans la pièce publiée ici par G. Raynaud, XII, 219); M. Scheler a imprimé *Avernon*, pensant reconnaître là le fleuve Averse; Bartsch l'a suivi, mais il a changé *Peri* en *Pert i*, contre les mss., ce qui ne donne pas de sens. C. 246, 15, les mss. (si je comprends bien) donnent *larsis* (*farsis*), qui est excellent; M. Scheler a corrigé à tort en *farsis*; Bartsch a rétabli *larsis*, puis, ne sachant comment l'interpréter, il est revenu à *farsis* à l'*Errata*, et l'a rattaché dans son glossaire au mot *farsil*, « ruse; » 248, 16, supprimez l'alinéa et le point.

C. 249, *Partonopeus de Blois*, v. 4427-4686, d'après trois manuscrits.

C. 257, Garnier, *Vie de saint Thomas*, mort du saint, d'après le *Recueil* de P. Meyer.

C. 265, *Dialogue de Grégoire*, II, 9-15, éd. Förster.

C. 271, Marie de France, *Bisclavret*, texte de H. Suchier (conforme à celui d'E. Warnke).

C. 277, deux fables de Marie de France et sa conclusion, d'après quatre manuscrits. Dans les rubriques de la première, CHEVALIER POUR CHAT est une faute bizarre qu'il n'aurait pas fallu emprunter au seul ms. qui l'ait. Au v. 280, 26, il est bien sûr aujourd'hui qu'il faut lire *Alvrez* et non *Henris*, que donne un seul manuscrit.

C. 281, *Renart*, branche IV de l'édition E. Martin. Il est à remarquer (mais je n'ai pas le loisir de le vérifier de près) que l'apparatus critique est particulier et paraît plus complet que celui de Martin.

C. 297, deux romances d'Audefroï.

C. 301, chanson de Maurice de Craon. Je ne comprends pas *louz m'i tal* (ou *tel*) au v. 301, 19, et le glossaire ne renvoie pas à ce mot.

C. 303, fragment de la *Genèse* d'Evrat d'après trois manuscrits; intéressant. C. 303, 7, mettez un ? après *chant*; 305, 4, *desloja* de *deslogier* et non *desloia* de *deslier*, comme dit le glossaire; 306, 13 *te deisse* vaut mieux que *redeisse*; 308, 37, *d'estorx*, l. *destorx* (et corrigez le glossaire en conséquence).

C. 311, chanson de prison de Richard I, d'après quatre manuscrits (il y en a cinq). Il n'est pas exact de dire que cette chanson « existe aussi en provençal ».

C. 313, chanson de Blondel, d'après cinq manuscrits.

C. 317, fragment de Villehardouin avec l'appareil complet des variantes

d'A B C D, ce qui pourra être utile en attendant une édition qui mette à la portée de la critique toutes les leçons de ce texte si important.

C. 325, fragment des *Sesnes*, d'après A (éd. Michel), avec collation de B et C. — C. 330, 14, il faut évidemment lire avec C *de Rome* et non *de Rune*; cette particularité et d'autres prouvent que A et B forment une famille.

C. 333, début de *Girard de Vienne* (258 vers), texte établi d'après les cinq mss. par H. Suchier. La leçon de D semble préférable à celle des quatre autres dans plusieurs endroits où il est seul.

C. 341, le *Chevalier au Cygne* (v. 6596-6814); collation de deux manuscrits seulement.

C. 353, chanson de Colin Muset. C. 354, 11, lisez *jause* « gousse » et non *janse* (voy. aux remarques sur le glossaire).

C. 353, chanson de Gace Brulé. On va posséder, grâce à M. G. Huet, une édition critique de ce poète.

C. 355, fragment des *Assises de Jérusalem*, d'après l'édition de Beugnot.

C. 359, fragment intéressant des *Usages de Bourgogne*, d'après l'édition Marnier. Col. 360, 21, mettez un point au lieu du ?; 361, 20, *uns*, l. *un*; 35, *seignors*, l. *seignor*; 362, 32, *pour* est ajouté à tort et il faut lire *desloiauter*; 43 *dit*, l. *dis*.

C. 363, deux miracles de Gautier de Coinci, d'après six manuscrits.

C. 373, la *Complainte de Jérusalem contre Rome*, d'après deux mss.; Bartsch n'a pas su que ce petit poème avait été publié avec les variantes des trois manuscrits connus par E. Stengel (voy. *Litt. fr. au Moyen-Age*, § 108).

C. 381, trois chansons et un jeu-parti de Tibaud de Navarre, d'après de nombreux manuscrits.

C. 387, *La Violette*, 338 vers, d'après deux des trois mss. connus. C. 390, 28, *sa coinite*, l. *s'acointe*; 391, 9, *au mains*, l. *du mains*; 392, 13, *Alant*, l. *A tant*.

C. 395, fragment du *Chastiment des dames* d'après deux manuscrits.

C. 399, fragment d'*Aimeri de Narbonne*, d'après deux mss.; l'édition Demaison n'avait pas encore paru.

C. 407, fragment du *Roman de la Rose* (v. 4406-4831), texte de Michel collationné avec quatre manuscrits.

C. 421, fragment de l'*Image du monde* d'après deux manuscrits.

C. 429, fragment de Philippe Mousket (pourquoi *Mouské*?) revu sur le manuscrit. Col. 430, 25, la correction *frere* pour *pere*, suggérée par Reiffenberg, est fort inutile : Alardin était sans doute le fils d'un des *seers* tués par Isembard; 433, 25, la leçon de Reiffenberg, adoptée par Bartsch, est, cette fois, détestable : le ms. a fort correctement *u il les sot*.

C. 435, *Eustace le Moine*, v. 1-303, revus sur le manuscrit. C. 435, 32, *encamuder*, il est visible qu'il faut lire *encarauder* (le glossaire explique *encamuder* par « mettre dans un piège, *chamue* »), c'est ingénieux; le malheur est que *chamue* n'existe pas, non plus que *meneril*; ces deux mots, pris par M. Godefroy à Sainte-Palaye, sont des fautes de lecture : voy. l'éd. Blaze du

Roi Modus, fo CXXVII r°); 33, *enfant suer* n'a aucun sens, il faut lire *enfantosmer*; 437, 3, *ensanmenta*, l. *ensfaumenta*; 24, *Ki ne seust*, l. *Cui n'esteut*; 44, *voloist*, l. *volisist* (faute d'impression); 439, *aconsivi*.

C. 443, deux morceaux de Rustebeuf; l'édition Kressner n'a pas été utilisée.

C. 451, *Coutume d'Amiens*, fragment d'après l'édition A. Thierry.

C. 453, *Enquête du Parlement de Paris* (1250), d'après Boutaric.

C. 455, *Etablissements de saint Louis*, fragment d'après l'édition Viollet.

C. 459, *Coutume d'Anjou*, fragment d'après l'édition Beautemps-Beaupré.

C. 461, *Légende de Théphile*. Ce poème de 950 vers, inédit et à peu près inconnu jusqu'ici, est un morceau fort curieux au point de vue linguistique, sinon littéraire. Il se trouve dans deux mss. de la B. N. (fr. 423 et 818), qui présentent tous deux des morceaux nombreux et divers, écrits ou copiés dans une langue fort particulière. Il offre sur la plupart de ces morceaux l'avantage d'être en vers et de nous donner par les rimes le moyen d'étudier la langue avec précision. C'est une étude que je n'ai pas à entreprendre ici, et qui sera faite assurément; je me borne à dire que ce texte abonde en faits singuliers, parfois même, au moins pour moi, surprenants; plusieurs d'entre eux, même attestés en apparence par la rime, doivent sans doute s'expliquer par des altérations du texte, et comme ils se trouvent dans les deux copies, il faut qu'elles soient très étroitement apparentées. Je me borne à signaler quelques leçons qui me paraissent devoir être redressées dans l'édition très méritoire de Bartsch. C. 465, 11, *ensantorne* A, *ensamtorne* B, *enfant torne* éd., ce qui n'a pas de sens, l. évidemment *enfantomé* ou *enfantosmé* (ce mot porte malheur à l'éditeur, voy. ci-dessus); 468, entre 16 et 17, j'admets une lacune; 469, 26 *vezues* A, *vesiles* B: malgré la rime (*geunes*), je préférerais la leçon *vezilies* ou *vegilies* (le glossaire explique *vezue* par « vue », mais la forme est bien suspecte, et le sens ne convient pas); 470, 17, virgule après *conoistre* et ? à la fin du vers, et 23 et 24, une virg. après *chaites* et un ? après *espris* (au lieu d'*es pris*); 476, 15, l. *de toz lor pechiez pardun orent*; 481, 26, *abandon*, l. *a bandon* (et corrigez le glossaire).

C. 489, *lai d'Aelis* déjà imprimé dans Wolf, *Ueber die Lais*, p. 477. C. 489, 30, *fai*, l. *fai* (en ajoutant : à la fin du v. 29); 491, 7, *si*, l. *s'i*; 9 *aordre*, l. avec Wolf *a ordre* (et supprimez le mot au glossaire).

C. 491, 55, chansons de Berneville, Cuvelier, Gautier de Dargies, Adam de Givenci, André Contredit, Colart le Botillier, Guillaume le Vinier, Jehan Erart. C. 499, 10-11, l. *Mais nient plus k'a chose painte A vive comparaison*; 26, *remes*, l. *seme* avec B.

C. 511, deux pastourelles.

C. 513, *Sottes chansons*, prises du ms. Douce 308; le titre est dans le manuscrit, mais ne convient guère à la plupart de ces jolis couplets, d'un ton à demi populaire.

C. 517, chansons anonymes. C. 520, 15 *l'erey* (le glossaire traduit par « hérétique »), l. *Lerey* (Léry, cant. de Saint-Seine, Côte-d'Or); 521, 29, *havax*, l. *harnax* (et supp. *havax* au glossaire).

C. 523, *Le jeu de Robin et Marion* en entier d'après les deux mss. de Paris; Bartsch n'a pas connu l'édition Rambeau (1886). C. 524, 14, *nul ane*, l. *nule* avec A (on voit par le glossaire que l'éditeur n'a pas mieux compris que Marion la question du chevalier); 532, 35, *porte*, l. *porche*; 533, 39, deux points après *nenil*; 541, 15, deux points après *musete*; 542, 9, *nois*, l. *pois*; 543, 2, *Bailves*, l. *Bailues*.

C. 547, « apostrophe de l'âme au corps; » c'est le début du *Dit du Cors*, d'après le ms. de Mayhingen, mais comme il existe plusieurs copies de ce poème, le texte manque d'autorité.

C. 553, lai d'*Ignare*, complet, revu sur le manuscrit. C. 557, je lirais *loiaus* au v. 4, plutôt que *laiens* au v. 3; la restitution du v. 557, 18 est peu probable, la leçon du ms. étant excellente: je lirais plutôt au v. 17 *fors de Bretagne* (*barnage* vient du v. 35, cf. d'ailleurs 558, 13); le v. 32 est altéré; au v. 34, l'interversion est bien inutile; 558, 37, l. *s'ait chascune*; 38, l. *du fol outrecuidié*; 560, 16, *premier*; 28, ms. *trop estes druseus*, éd. *trufus*, mot forgé assez malencontreusement, l. *trop es durfeus*; 29, l. *comment! e n'estes vos*; 561, 15, ms. *el destrier dequilanche*, c.-à-d. d'*Aquilanche* (pour *Aquilee*), l'éditeur corrige *d'equitanche* et traduit ce mot au glossaire par *equestris dignitas*; 22, l. *quant els Poent, chascune pleure* (*chascue*, introduit ici et plus haut, est inadmissible); 562, 31, ms. *li lechiere ja la*, Bartsch corrige *la en lait*, ce qui donne un sens très obscur, il n'y a qu'à imprimer *i ala*; 563, 15, *une*, l. *uns*; 564, ponctuez au rebours les v. 5-6; 566, 8-10, supprimez les guillemets fermés et rouverts et le point après *vassal*, et lisez *prendons pour prendre*; entre 24 et 25, il y a une lacune, ce qui permet de conserver *ot* au v. 25; 567, 16, ms. *son grant barnage*, qui ne rime pas, B. *barneche*, qui ne peut être masculin, plutôt *corage* au vers 17; v. 21, remplacez le point par une virgule, et lisez v. 22 *que nous avons mangie*; point après 43 et virgule après 44; entre 568, 7 et 8, il y a une assez longue lacune, où commençait la description de la « chaîne » qui tient le poète attaché; 11, *s'i*, l. *si*; 16 est altéré; 17, *nen*; 26 *gente*, corr. *gresle*.

C. 659, fragment de *Blancandin*. C. 570, 20, *l'ambre*, l. *lambre* (voy. les remarques sur le glossaire).

C. 575, début de *Humbaut*, appelé au titre (comme dans le ms.) *Gunbaut*; texte fourni par W. Förster. C. 578, 31, il n'y a pas de lacune, seulement il faut lire: *Car ses roiaumes est allues*, « est alleu », c'est-à-dire ne dépend de personne (le mot est très inexactement rendu au glossaire par « fief »); au v. 36 je lirais *çou est mes preus*, ce qui dispenserait encore d'admettre une lacune; 580, 21, *l'ostel*, l. *los tel*; v. 23, je corrigerais *loist* plutôt que *laist*; 40, on peut ne pas admettre de lacune; 581, 3 *enpris*, l. *en pris*; 582, 3, la conjecture *voul* pour *vous* est inutile: *vous* est traduit assez exactement au glossaire par « bourrelet », ce qui convient fort bien ici; 18-20, j'interviendrais les deux signes de ponctuation.

C. 581, fragment de la *Manekine*.

C. 587, fragment du *Coutumier de Beauvoisis*.

C. 589, fragment du *Tresor* de Brunet Latin d'après trois manuscrits.

C. 595, début des *Enfances Ogier* d'Adenet, d'après quatre manuscrits ; l'édition Scheler paraît avoir été consultée quand le texte était constitué.

C. 601, la *Paténôtre du vin*.

C. 603, le *Dit de la Rose*. C. 604, 18, intervertir les signes de ponctuation ; 607, 22 *apercevement* (qui est un substantif et non un adverbe).

C. 609, les *Deux bourdeurs* ; il aurait fallu consulter aussi le ms. de Berne ; ce petit poème si curieux attend une édition complète, critique et commentée ; je m'abstiens ici de remarques de détail.

C. 617, les *Tresses*, version du t. IV de Montaiglon-Raynaud. A cette édition est empruntée une des rares notes du volume : « Richaut est prise comme type de courtisane » ; non, mais d'entremetteuse.

C. 627, *Les trois aveugles*, d'après l'édition Montaiglon-Raynaud.

C. 637, fragment des *Institutes*, d'après l'édition Giraud.

C. 641, histoire d'Hermaphrodite, dans Chrétien Le Gouais, d'après trois manuscrits seulement.

C. 651, début de Joinville.

C. 657, *De l'hypocrisie des Jacobins*, de Jean de Condé, d'après l'éd. Scheler, revue sur les manuscrits. Col. 662, 1, suppr. la virgule après *despourveu*, ce qui dispense d'admettre au glossaire un infinitif *despourveoir* fort suspect.

C. 663, dit du *Fol menestrel* de Watriquet, d'après l'éd. Scheler revue sur le manuscrit. C. 663, 14, l. *mes disanz* ; 664, 20 *d'autrui*.

Tel est ce recueil, riche assurément et présentant plus d'un morceau inédit d'un grand intérêt. Il serait difficile de dire l'idée qui a présidé à la composition, et ce ne sera pas faire tort à Bartsch que d'y voir un simple supplément à la *Chrestomathie*. Le système suivi et la commode disposition typographique sont les mêmes, et en réunissant les deux recueils on a un choix extrêmement abondant, bien fait, et où ne se feront sentir que peu de lacunes graves, dans ce que nous a laissé l'ancienne littérature de la France.

Le glossaire, auquel j'arrive maintenant, est fait aussi sur le même plan que celui de la *Chrestomathie* (sauf que l'auteur a supprimé la traduction allemande des mots). Il présente les mêmes qualités et les mêmes défauts. La grande qualité qui le recommande, et qui n'est pas un petit mérite, c'est qu'il est complet : Bartsch a relevé scrupuleusement tous les mots qui figuraient dans ses textes, qu'ils soient tombés en désuétude ou qu'ils soient encore en usage¹ ; des glossaires de ce genre rendent autant de services qu'ils coûtent de peine, et Dieu sait quel long et patient travail ils représentent. Celui-ci ne remplit pas moins de 226 grandes colonnes, et l'on y trouve bien peu d'omissions ; joint à celui de la *Chrestomathie*, il forme vrai-

1. Il a omis les noms propres, ce qui est regrettable.

ment un très riche répertoire. Les mots sont rangés sous la forme la plus voisine du français normal, qu'ils l'aient ou ne l'aient pas dans les textes du recueil, avec des renvois qui m'ont paru en général suffisants et bien entendus. Leur étymologie n'est pas donnée, et elle n'était nullement nécessaire. Ils ne sont pas traduits dans tous les sens qu'ils peuvent avoir, mais seulement dans ceux qu'ils ont dans le recueil, et cette restriction encore est pleinement justifiable. On peut déjà faire plus d'objections au système de traduction, trop bref, trop absolu, et qui ne fait pas assez pénétrer dans la plénitude du sens. Dans la confection même de la liste, il y a, comme on l'a vu par les observations présentées plus haut, bien des erreurs à redresser par suite de la constitution défectueuse des textes, qui a fait insérer au glossaire des mots ou des formes qui n'ont jamais existé. Mais c'est surtout l'interprétation qui prête à une critique parfois sévère. J'ai déjà eu l'occasion de dire ici comment Bartsch composait ses glossaires : il ne prenait pas le temps de faire des recherches un peu étendues (et il faut dire que s'il l'avait pris, il n'aurait sans doute jamais mené à bonne fin des ouvrages aussi considérables et aussi utiles que ses ouvrages élémentaires) : il se fiait à sa rare intelligence, à la connaissance de la langue que lui avaient donnée tant d'années de lectures et de copies ; il traduisait souvent d'après le contexte, et n'évitait pas, à côté de rencontres fort heureuses, des malentendus parfois énormes. Comme beaucoup de grands travailleurs, il s'inquiétait médiocrement des travaux des autres, et il ne prenait pas toujours la peine de recourir à des sources d'information tout indiquées. De là, dans ce glossaire, comme dans celui de la *Chrestomathie*, peut-être plus encore, des erreurs trop nombreuses, qui sont d'autant plus fâcheuses qu'elles se trouvent dans un livre destiné aux étudiants et qui doit leur inspirer une entière confiance. J'ai lu d'un bout à l'autre le glossaire du présent volume, et j'y ai relevé un grand nombre de fautes. Je donne ici l'indication et la correction sinon de toutes, au moins de la plupart de celles qui m'ont frappé, en laissant de côté celles qui ont déjà été signalées plus haut, et en ne m'attachant pas aux traductions d'une exactitude approximative ou incomplète. Cet *errata* pourra servir à celui qui voudra donner une nouvelle édition du livre, et n'être pas sans utilité pour la science, encore hésitante en bien des points, de la lexicographie française ¹.

Aaise, à supprimer ; il faut lire *a aise*. — *Accersis*, « chariot », est plus que douteux ; B. lui-même (c'est presque la seule fois) a mis un point d'interrogation ; le passage est sans doute altéré. — *Acontage*, « conte, récit », non, mais « évaluation ». — *Acordouer*, « se réconcilier » est vraiment comique ; *acor-*

1. Cet *errata* avait été fait loin de tout livre ; je l'ai revu depuis en le comparant au *Dictionnaire* de M. Godefroy, et j'ai constaté que Bartsch avait emprunté à cet ouvrage, avec beaucoup de bonnes interprétations, un grand nombre de ses erreurs ; je l'ai signalé d'ordinaire.

doent au passage cité est un subjonctif (*d'acorder*) de la classe de ceux qu'a si bien étudiés A. Mussafia. — *Sans ademetre*, au passage cité, est peu clair et peut-être altéré; mais en tout cas ce passage ne peut prouver qu'*ademetre* ait jamais signifié « omettre » (emprunté à Godefroy). — *Adroit* est donné comme adverbe avec une citation fautive, ce qui ne permet pas de vérifier. — *Afronter* ne veut jamais dire « faire rougir » (God.); au passage cité, il signifie, comme ailleurs, « aborder de front ». — Suppr. *aguarder*, il faut *a g.* (comme *a celer* et non *aceler*, ce que B. a reconnu). — Sous *aidier* j'aurais voulu voir *aideise*, 467.23, et savoir quelle forme verbale il faut y reconnaître. — *Alle* ne veut pas dire « multitude » (God.), mais « action d'aller ». — *Algier* me semble aujourd'hui définitivement condamné au profit d'*atgier*. — Sous *aloer* figure *alouer*, 367, 1, par une singulière méprise, voy. ci-dessus, p. 133. — *Ambre* dans *dont li pavemeus fu de l'ambre* est une faute reconnue depuis longtemps pour *lambre* (et que M. Godefroy a cette fois évitée). Le sens du mot *lambre*, il est vrai, n'est pas facile à déterminer, aucun des passages où il figure n'étant plus explicite que celui-ci. Diez y voyait le primitif de *lambris* et le tirait de *lamina*, mais les deux choses sont inadmissibles. *Lambris*, anciennement *lambrois*, *lambruis*, est évidemment **lambruscum* de *lambruscare* = *labruscare*. D'autre part, *lamina* ne peut donner *lambre*, mais seulement *lame*; d'ailleurs *lambre* est masculin (v. Godefroy). Le sens paraît être « dallage en pièces de marbre »; l'étymologie reste à trouver. — *Arestoei*, « entaille de l'épée ou de la lance » (abrégé de Godefroy), l. « bout de la lance opposé à la pointe ». — *Ariver*, « arriver », l. « aborder ». — *Arouter*, « mettre en route », l. « mettre en troupe ». — *Asseur*, « sûr », l. « sûrement, en sûreté ». — *Assomer*, au premier passage invoqué, signifie non « assommer », mais « accomplir ». — *Aterrer*, « atterrer », l. « jeter à terre ». — *Atirier*, « malmener », l. « arranger » là comme ailleurs. — *Aumacor*, « émir, gouverneur », c'est plus que cela : « roi, prince sarrazin ». — *Aufage*, « seigneur, intendant »; ce sens n'est guère admissible; je crois le mot altéré dans le passage invoqué. — *Aventage*, « action d'avenir, de parvenir », n'existe pas : ce n'est qu'une autre forme d'*avantage*.

Baloi, « petite monnaie [de Bâle] »; la vraie forme est *baslois*. — *Bescoz* (*en*), « en lançant », c'est sans doute plutôt « obliquement, en travers » (cf. *bescochier*; *bescoz* manque dans Godefroy). — *Beler* n'est pas « battre, fustiger », mais « faire attaquer par des chiens ». — *Better* dans *S. Brendan* est bien douteux. — *Bliaut*, « étoffe de soie, robe de cette étoffe¹ »; c'est une erreur provenant d'une confusion avec le sens de l'ancien all. *blialt* : *bliaut* ne veut jamais dire une « étoffe » quelconque, et il désigne non une robe, ni une blouse (God.), mais une tunique ajustée. — *Boche*, « poche »; point du

1. Dans la *Chrestomathie* « étoffe de soie et d'or ».

tout : c'est tout simplement *bocce* : les provisions qu'apporte Peronnele font des bosses sous son vêtement (M. God. voit ici dans *boches*, avec aussi peu de raison, une forme de *bouges*). — *Bochel*, « gorgée » ! C'est le français *bocel*, « broc ». — *Borrel*, « bureau », l. « garniture, bourrelet ». — *Bougre* signifie « hérétique » bien plutôt que « sodomite » ; ce sens du mot ne remonte pas, que je sache, aussi haut ; d'ailleurs, les sodomites sont mentionnés à part, plus loin (la sauce *parisee*, que B. n'a pas bien comprise, non plus que MM. Scheler et Godefroy, est simplement une allusion à une récente combustion d'hérétiques à Paris). — *Bruit* a donné lieu à une plaisante méprise de M. Godefroy, reproduite ici : il est traduit par « bouton de fleur » à cause de ce vers de Beaumanoir : *dans la saison Que la bele rose est en bruit*, mais *est en bruit* signifie simplement « est en vogue, est dans son triomphe (le *bruit* de Godefroy est la même chose) ». — *Buc*, « buste du corps » ; il serait bien temps de renoncer à cette traduction qui remonte à une étymologie abandonnée, et de donner à *buc*, *bu*, le sens qu'il a réellement : « tronc du corps ». — *Bugle*, « jeune bœuf », l. « buffle » (Godefroy donne les deux traductions, B. n'a pris que la mauvaise).

Cembelet (la leçon est d'ailleurs douteuse) est rendu par « saut » ; ne serait-ce pas plutôt « retour offensif » ? — *Cendal* et *cené*, « demi-soie », je ne sais sur quelle autorité. — *Cengle* est rendu par « ceinture », et une autre fois par « enceinte » ; ce sens, qui paraît justifié, étant assez rare, il n'est pas inutile de rectifier le renvoi : l. 196 (*Eneas*) au lieu de 19. — *Chacelot*, « poursuite », est bien peu vraisemblable ; le passage allégué est très obscur, et le mot est probablement un nom propre. — *Chamberine*, « chambrière » (d'après Godefroy), est inconcevable : l. « chambre ». — *Charnin*, « réservoir pour la chair », est encore un curieux malentendu : *Wistaces desfist le carnin* (et non *ch.*) signifie : « Eustache défit l'enchantement » (v. Godefroy, *carnin*). — Une *biere chevaleresce* n'est pas une civière « de chevalier », mais une civière « portée par des chevaux » ; *chevaucheur* ne signifie pas « harnais », mais « monture » (v. Godefroy). — *Chlaz* est traduit par « orage » (d'après Godefroy), ce qui est tout le contraire du sens voulu, attendu qu'il s'agit d'un calme plat ; il faut *chalz*, comme porte d'ailleurs le 2^e manuscrit (de *Tristan*, non consulté). — *Cifonie*, « espèce de tambour », assurément non, bien que ce nom ait désigné diverses espèces d'instruments ; l'explication est empruntée à Godefroy. — A l'art. *cointe*, suppr. « intime », car au passage cité il faut lire *s'acointe*. — *Coispel*, « garniture au bout du manche d'un couteau », cette singulière traduction est empruntée à Godefroy ; dans le passage cité, *coispel* signifierait plutôt « boucle de ceinture ». — Au mot *corrupt* on rencontre, ce qui est bien rare, deux interprétations : « corruption » ou

1. De même dans la *Chrestomathie*.

« courroux » ; c'est sûrement la seconde qui est la bonne. — *Couvertement*, « déguisé », l. « d'une manière déguisée, cachée ». — *Covoite*, il faudrait *covoitie*, d'après le système suivi. — *Cretis* est traduit par « crête » dans le passage suivant : *Jupes et grailles cretis* (var. *cretiz*, *crepit*, *crès*) *I avoit mult et de soie* ; je ne comprends ni le texte ni la traduction. — *Croteus*, « croûteux », non, mais « crotté, sale ».

Daaz est renvoyé à *dehait* ; c'est une erreur : il appartient à *dehè*. — *Daintié*, « plaisir, agrément », l. « mets délicat ». — *Debreter* est traduit à l'aventure par « tomber dans le piège » ; Stengel lit *s'endebrete* pour *s'en debrete*, ce qu'a admis Godefroy. — *Defiesable* ne signifie pas « décroissant », mais, comme *defectibilis*, « sujet à manquer. » — *Delitos*, « coupable », l. « voluptueux » (God. ne fait pas cette faute). — *Deluer*, « cesser de luire », traduction ingénieuse d'après le contexte, mais *deluer* signifie « retarder » (voy. Suchier, glossaire de Beaumanoir) ; *au deluer* est une locution que je n'ai pas rencontrée ailleurs et qui doit vouloir dire « tard ». — *Denree* a trois traductions : « denier (d'après God.), argent (au plur.), denrée » ; les deux premières sont imaginaires ; on sait que *denrée* est « ce qu'on a pour un denier », et cela convient parfaitement aux passages allégués. — *Dentro que*, « autant que », l. « tant que ». — *Desafrer*, « priver de l'orfroi », et de même *safre*, « garni d'orfroi » ; je ne sais sur quoi se fonde cette traduction, donnée par Godefroy ; le sens de *safre* n'a pas encore été bien établi. — *Desafuble*, « qui a enlevé son vêtement » (Godefroy), non, mais « son manteau » ; Iseut ne court pas les rues de Carhaix toute nue, et Cligès n'est pas devant l'empereur « sans vêtement ». — *Desfaé*, « malheureux » : assurément ce mot semble par sa forme se rattacher à *fatum* plutôt qu'à *fidem* (car on ne trouve que rarement *desfel*) ; mais il ne s'applique guère qu'aux « infidèles », et il a été sans doute interprété comme se rattachant à *fidem* ; la traduction est donc inexacte. — *Desloiaument* ne signifie pas du tout « perfidement » ; c'est le substantif de *desloiauter*, qu'il faut insérer au glossaire (voy. ci-dessus, sur 363, 33) et qui signifie ici « récuser ». — Entre autres sens attribués à *desroi* figure celui de « dommage », qui est à supprimer, comme le montre le passage invoqué. — *Devier*, « s'en aller, tuer, mourir » ; le premier sens n'existe pas et suggère une fausse étymologie ; le dernier convient à tous les passages cités. — « *Diva*, va dire¹ », l. *di va*, « allons, dis ». — *Done*, « jeune dame ». Il résulte clairement du passage où figure ce mot qu'il signifie là tout simplement « don, action de donner » (l'erreur vient de Godefroy).

Embroier, « plonger dans la boue » ; c'est *embraier* qui a ce sens ; *embroier* paraît signifier « enfoncer » (ici quelque chose comme « piquer » en terme de cuisine). — *Embronchie*, « triste, affligé » ; ce sens s'est en

1. Il se retrouve, et seul, dans la *Chrestomathie*.
2. De même dans la *Chrestomathie*.

effet développé, mais primitivement et dans le passage allégué *s'embranchier* c'est « baisser la tête en se cachant la face ». — *Encorir*, « fuir, poursuivre, attaquer »; aucun des trois (et l'on se demande comment le sens de « s'enfuir » peut convenir au passage allégué, proverbe souvent cité : *Tel ne peche qui encort*; il est vrai que B. écrit *pesche* et traduit en conséquence, mais alors il est impossible de deviner ce qu'il a pu comprendre) : *encorir* ne peut se traduire exactement en français moderne; il veut dire à peu près « recevoir un dommage », et subsidiairement « une peine », d'où « expier » (l'art. de Godefroy sur ce mot confond *encorir* et *en corir*). — *Encortiner*, « garnir de tapis », non, mais « de courtines » (il s'agit d'un lit); d'ailleurs la bonne leçon est ici *avironer*. — *Enguarde*, « sentinelle », l. « avant-garde ». — *Enmener* n'existe pas à cette époque, non plus que *entorner*, l. *en mener*, *en torner*. — *Ennuil*, « de nuit », l. « cette nuit » (le renvoi est fautif : 165, 6 et non 3). — Le renvoi d'*enseigne* avec le sens d'« enseignement » est erroné et appartient à *enseignement*. — *Ente*, « arbre nouvellement greffé, branche » (God.), suppr. « branche ». — *Entechier*, « attaquer »; dans les trois passages allégués, il n'a pas d'autre sens que dans *bien entechid*, c'est-à-dire « douer de telle ou telle qualité ». — *Entregiet*, « coup d'une arme de jet »; singulière idée de Godefroy : c'est un coup d'escrime. — *Entreseit* ne veut pas dire « sans détour¹ »; le sens en est parfois un peu vague, mais cependant il se ramène à peu près toujours à celui de « décidément » (au 2^e renvoi, l. 129, 25). — *Enval*, « bon à vêtir ». Le texte est : *Bien fu vestus d'uns dras envaus*, et on voit le système, vraiment trop commode, de traduction; mais pourquoi *enval* n'aurait-il pas son sens ordinaire de « égal, uni? ». Godefroy voit ici *envous*, mais c'est douteux à cause de la rime. — *Envoltir*, « vouêter »; dans le vers cité d'*Aimeri* la leçon est mauvaise (v. l'éd. Demaison), et le mot est à retrancher. — *Error* dans les deux sens donnés est le même mot. — *Escambot*, « instrument de musique »; le seul passage où ce mot figure est ce vers des *Deus Bordeors* : *Bien sai jouer de l'escambot*, de là la traduction de Godefroy; mais d'après le contexte il est bien plus probable que l'*escambot* est une sorte de *baastel* ou de « gobelet », et que *jouer de l'escambot* répond à l'esp. *escamotar* repris au XVIII^e siècle par le français (cf. lang. gasc. *escamboutà*). — *Escharpe*, « écharpe »; le mot moderne a changé de sens, le mot ancien signifie « gibecière ». — *Esclavine*, « étoffe velue, robe faite de cette étoffe » (Godefroy); non, mais « vêtement velu à la mode slave ». — *Esculer*, « aller par secousses »; ici c'est une simple graphie pour *escoler*, « couler, glisser ». — *Esligier*, « vendre, liquider », l. « payer ». — *Esmat*, « émoi, chagrin », plutôt « découragement, défaillance ». — *Esne* = *esve*? mais il faut lire *esve* (voy. ci-dessus). — *Esneier*, « *enecare* »; cela n'a aucun sens dans le contexte et est d'ailleurs erroné : *esneier* signifie « nettoyer ». — *Espart*, l. *espars*.

1. Même erreur dans la *Chrestomathie*.

— *Esraëlie*, « israélite, sorcière »; encore une explication donnée tout à fait au hasard; *esraëlie* est bien probablement « éraillée ». — *Esseller*, « ranger »; je ne vois pas comment ce sens convient au contexte, et je crois le mot altéré. — *Estaie*, « dépouillé du lard ». Cette bizarre explication est prise à un article de God. qui concerne un autre mot. Il s'agit dans le texte d'une « vieille jument estaie ». *Estaif* signifie « qui n'avance pas, qui reste en place »; à cause d'*estais*, on a dit *estai*, d'ou un fém. *estaie*; tous ces phénomènes sont bien connus. — *Estaler*, « s'arrêter »; voy. ci-dessus, p. 131. — *Exaudir*, l. *exodir*.

Faunier, v. *felnier*; cette forme peu heureusement supposée ne saurait rendre raison de *faunier*, *faunoier*, qu'on ne trouve jamais écrit *seunier* ni même *seunier*. — *Fautre*, v. *feutre*; ce sont deux mots tout différents; le premier répond à l'all. *falt*, le second à l'all. *filt*. — *Flaumer*, il faut sans doute lire *flanmer*. — *Fletir*, « flatir »; d'abord *flatir* n'est pas du français moderne; ensuite *fletir* paraît beaucoup plutôt venir de *flectere* et répondre à « fléchir ». — *Foet*, « fouet »; impossible de faire rentrer ce sens dans le contexte; le mot paraît sûr, mais il est inexplicable. — *Foiment*; le texte allégué a *foimentie*; c'est une forme qui devait être conservée. — *Forer*, « percer, piller »; c'est ici une des erreurs les plus étranges du glossaire. Le vers d'*Aimeri* est : *Cant j'ai pris Nobles et retenu fore*; on reconnaît naturellement tout de suite qu'il s'agit du fameux *Foré* (ou *Fourré*), roi de Nobles, sur lequel on peut voir la note de M. Demaison dans son édition. — *Forgesir*, « tromper », mais d'une façon toute particulière, comme l'indique Godefroy; il s'agit des femmes qui trompent leurs maris en *couchant* avec d'autres hommes. — *Frape*, « piège », traduit d'après le contexte (Godefroy); mais précisément parce qu'au vers suivant on dit que Renard est pris au piège, ce n'est pas ce qu'exprime le vers où l'on dit qu'il est *en male frape*. — *Frapier*, « fuite »; cette traduction est bien douteuse; le sens de la locution *se metre au frapier* est sûrement « s'enfuir, détalier », mais ce que veut dire au juste *frapier*, je ne le sais pas. — *Fraresche* et *frareschier* sont des termes de droit fort précis, rendus ici d'une manière fort vague; il faudrait pour les éclaircir des recherches que je n'entreprends pas. — Le second renvoi de *fremier* doit être reporté à *fremir*.

Gain, « regain », dans la locution *fromage de gain*; c'est plutôt « automne ». — *Gisier*, « gosier », l. « gésic ». — *Graver*, « graver »; le contexte est : *Lor seves furent trop sales, Que il orent mengie gravees*; que peut bien signifier ici la traduction? Deux mss. donnent *crevees*; peut-être *gravees* veut-il dire « fendues ». — *Guignier*, seconde citation, l. 648, 19, pour 642, 13.

Hape veut dire « crochet » et non « hache » (voy. Godefroy). — *Here*, « train, équipage », l. « mine » (Godefroy). — *Herne*, « défaut, reproche »; le second mot est de trop. — *Huve*, « houppe, coiffure »; « houppe » n'a rien à faire avec *huve*, qui est l'all. *haube* et signifie « coiffe, bonnet ».

Jambeter, « culbuter », l. « remuer les jambes, gigoter ». — *Janse*, « oie sauvage, canard »; mais c'est *jante* qui a le sens d'« oie sauvage (non de

« canard »); il faut lire ici *jause* et non *janse* : la *jause* (ou *jauce*) aillie est une sorte de sauce à l'ail. Il est vrai que dans ce passage, et dans trois autres textes, M. Godefroy donne *janse*, *jance* ou *gance*, d'accord avec les éditeurs (sauf dans *Renart coroné*, où l'édition Méon, qu'il n'a pas consultée, porte correctement *gause*, v. 603); mais c'est visiblement le même mot que *jauce* ou *jause*, qu'il donne plus loin comme un « abus de la rime » pour *jaune*; quant à *janse*, il le rend bien par « sorte de sauce » . — *Jeussimes*, « jussimus », dans le prologue des *Institutes*; la comparaison du latin aurait montré que cette invraisemblable explication est fautive, et qu'il faut lire *luisimes* (*legimus*).

Langoute, « langouste », l. « sauterelle ». — *Lanier*, « cruel », l. « lâche » et aj. la citation de 137,4 (voy. ci-dessus); B. aurait-il rattaché le mot à *lanio*? — *Latimier*, « savant », l. « interprète ». — *Laver*, *lever*; grosse erreur : *lever* n'existe pas au sens de *laver*; l'e de *levant* = *lavant* est régulier et dû à l'accent; ce sont des choses aujourd'hui élémentaires. — *Lige*, « 'obligé par serment »; c'est, comme on sait, tout le contraire : *lige* (all. *ledig*) signifie « libre de tout engagement (autre que celui que l'on contracte) ». — *Lioine*, « léonin »; ce mot précieux et jusqu'à présent unique méritait d'être examiné avec plus de soin : il peut signifier « rime lionine » (P. Meyer), mais non « léonin »; il était bon d'ailleurs de ne pas omettre la leçon *leoine* du second manuscrit. — *Loeme* (var. *loesme*) 487, 34 (*Théophile*) est oublié; c'est cependant un mot intéressant, répondant au pr. *laudeme* ou *lauzisme*; il manque dans Godefroy. — *Loichart*, « louche », traduit à la devine. — *Luteer*, « baigner »; il faut lire *bateier* (God. admet également le mot en traduisant par « purifier »).

Mairier, « maîtriser »; c'est une traduction bien insuffisante, mais pour la compléter il faudrait toute une dissertation sur ce mot. — *Margari*, « sauvé à la mauvaise heure ». Il est évident que Mousket ou le poème qu'il suivait attribuait ce sens accessoire au titre de *margari* donné à Isembart; mais proprement ce mot signifie « renégat » (voy. *Rom.*, XIV, 418). — *Matir*, « confondre, tuer »; comme au passage allégué (*Complainte de Jérusalem*, v. l'éd. Stengel), le sens exige qu'on lise « m'atir », le mot est à rayer du glossaire. — *Mazelin*, « vaisseau à boire », traduction vraiment trop commode. — *Mesamer* est le même mot que *mesaesmer*, comme l'a reconnu Godefroy. — *Moi*, « tas », non, mais « mesure » (v. God.). — *Moiche*, « mouche »; cela n'aurait aucun sens dans le passage cité; *moiche* est une forme dialectale de *mèche* (cf. God.). — *Mouç* *multum*, comme substantif, voudrait dire « majorité » dans ces deux passages de la *Coutume d'Anjou* : *Lors doit l'en regarder devant qui la bataille fu jugiee et par quel genz et de quiez mouç.... Et se contenz est des mouç de la bataille.* Que signifierait ici « majorité »? On pourrait croire qu'on a là une forme du latin *modum*,

1. A partir d'ici le dictionnaire de Godefroy paraît avoir manqué à Bartsch
2. « Obligé » dans la *Chrestomathie*.

et que *mouz* signifie « manière » (voyez la suite du second passage : *et si contenz est des mouz de la bataille, que li uns die que ele fu jugee en une maniere et autre en autre maniere*). Mais M. Viollet (*Établ. de S. Louis*, t. III, p. 127) interprète ici *mouz* par « mots », que le rapprochement de passages juridiques analogues rend très vraisemblable. — *Mune*, « aide », l. « largesse, libéralité ».

Naie, « non » ; il aurait fallu préciser davantage le sens de cette locution. — *Noient*, « vilain », c'est peu exact : *un noient* est un homme qui ne vaut rien, qui est digne de mépris. — *Noveler*, « se renouvelant » ; il n'y avait pas lieu de reconnaître ici un mot distinct de *novelier*, qui a le sens à la fois de « diseur de nouvelles » et de « ami de la nouveauté, changeant » (v. God.).

Paelete, « palette à jouer ». C'est dans une pastourelle de Jean Erard : deux bergers, Robin et Guiot, ont suivi Marion, qu'ils aiment tous deux, le long d'un bois ; elle les aperçoit, et chante une chanson : *Robins et Guios ont oi Le son de la brunete; Cil qui plus a le cuer joli Fet meuz la paelete*. Que pourrait bien signifier ici une « palette à jouer ? » *Faire la paelete* est une locution qui se retrouve chez Gautier de Coinci (voy. God.) et qui paraît signifier « se livrer à une joie abandonnée », sans que d'ailleurs on voie le sens propre de la métaphore. Mais *paelete* à coup sûr n'est pas ici une « palette à jouer », car *palette* est le diminutif de *pelle pala*, et n'a jamais eu quatre syllabes, au lieu que *paelete* (d'où la *palette* du chirurgien) est un diminutif de *paele patella*; M. Godefroy, à l'art. *palette*, confond à tort ces deux mots, que Littré a distingués avec raison. — *Paire*, « pair, paire » ; suppr. le premier mot. — *Parche*, « parchemin. » Il faut avouer que ce serait là une bien singulière apocope. Le passage est embarrassant. Evrat dit : *Or est issuz Noe de l'arche, Si con gel truis escrit el parche*. M. Godefroy ne donne pas le mot, et je ne l'ai rencontré nulle part. Le mot *parge*, « espèce de cuir basané » (voy. God.), pourrait à la rigueur convenir, mais il est féminin, de même que *parge* = *pagina* que j'ai rencontré une fois (*Ren. Contref.* B¹, 12 c). *Parche* reste donc fort obscur ; l'explication de B. ne serait vraisemblable que si on avait dit en roman *pergamum* pour *pergamenum*, mais je ne vois aucune trace d'un pareil emploi (*pergam*, *pargam*, donné par divers auteurs comme languedocien, ne paraît pas exister réellement). — *Part*, 477, 12, n'est point « partie » ; *part* ici est pour *parc*, et c'est peut-être la leçon même des manuscrits. — *Paumoier*, « jeter, brandir ; » supprimez le premier mot. — *Pelain*, « pelage, défaité ». La première traduction (donnée aussi par God.) est inexacte, *pelage* se rattachant à *poil* et *pelain* à *pel* ; la seconde est tout à fait fautive : être *en mal pelain* est une locution métaphorique qu'il faut expliquer dans son ensemble (voyez dans God. de nombreux exemples). — *Peler*, « perdre le poil », l. *ôter*. — *Pietaille*, « piéton », l. « ramas de gens de pied. » — *Ploviner*, « pleuvoir » ; le mot *plouviner*, quoique omis dans les dictionnaires, est encore employé ; il

1. Dans la *Chrestom. najé*, « non ».

se dit d'une pluie fine et lente¹. — *Posterel*, « poterne ». Ce sens ne convient guère au contexte; je traduirais plutôt par « pîlier ». — *Prestre*, cf. *provoire*; pourquoi ne pas faire de ces deux formes du même mot un seul article? — *Pullent*, « méchant »; le mot est cependant bien connu, et l'on sait qu'il signifie proprement « puant » (it. *puzzolente*).

Quanse, « essoufflé ». C'est ici une des plus singulières méprises du glossaire. Le texte (dans *Partonopeus*) est : *Tos vestus s'est coucies el lit, Quanses* (var. *Quainses, Queinsi*) *por haste del delit Qu'il tant desira*; B. a sans doute pensé à l'esp. *cansado* et compris *quansés* comme un participe; mais il est visible que nous avons ici le mot *quanses, quainses*, « comme, comme si », sur lequel voy. la note de M. Förster au v. 4553 de *Cliges*, où est cité notre passage même. — *Quarre*, « fait de pierre »; le contexte cité n'oblige nullement à donner au mot un autre sens que celui qu'il a d'ordinaire.

Ralumer, « s'égayer »; je ne devine pas l'origine de cette méprise : *ralumer*, dans le passage cité (*Alexis*) comme ailleurs, signifie « recouvrer la lumière ». — *Rapoi*, « haie d'épines ». La traduction paraît aventurée : *rapoi* (on trouve aussi *rapoie*) doit signifier simplement « buissons » (voy. *Literaturblatt*, III, 64); *raspe* a le sens de « bois taillis » (voy. Sainte-Palaye), que *râpe* a conservé en picard (Hécart), et *raspe* en wallon (Grandgagnage, Sigart; cf. *rapage* en Berri, *rapaille* en Champagne); c'est le sens qui convient ici. — *Rase* (vin), « râpé; » mais dans le contexte (*Et si lui done de son vin Trestot rase un mazelin*) *rase* se rapporte à *mazelin* et non à *vin*, et signifie, comme d'habitude, « rempli à ras, jusqu'aux bords. » — *Rebracier*, « rebrousser »; nullement, mais « se retrousser les manches² ». — *Rechoier* serait équivalent à *recoier* et signifierait « apaiser, calmer ». Ce serait au moins *racoter*, mais la forme est peu probable, et le sens ne convient pas. On ne pourrait non plus guère y voir un composé de *choyer*, qui n'est connu au Moyen Age que sous la forme *chuer*, et qui ne donnerait pas un sens beaucoup meilleur. Le passage reste à expliquer. — *Reel*, « raie », dans la locution *huves faites en reel* (var. *rael*); *reel* ou *rael* semble plutôt être un dérivé de *ree* (all. *rata*) et signifier « gâteau de miel », ici quelque chose comme ce qu'on appelle des « ruches » dans une coiffure; mais est-ce le même mot que *reel*, qui figure dans *Jougle* (v. 390) et qui ne paraît guère pouvoir signifier « rayon »? — *Regierer*, « retourner »; c'est peut-être la plus étonnante des méprises du glossaire : *Et quant reconmance a parler, Dont est regieres a plorer*; B. a pris *regieres* pour le part. passé d'un prétendu verbe *regierer*, sans même faire attention que le sujet étant au féminin (c'est *Melior* dont il s'agit), il eût fallu *regieree*. Mais comment n'a-t-il pas reconnu là l'adv. *regieres*, composé de *gieres*, qu'il enregistre plus haut? — *Relief*, « relief, reste »; le second mot est à supprimer;

1. A partir d'ici le Dictionnaire de M. Godefroy me fait défaut.

2. B. paraît avoir confondu *rebrousser* et *retrousser*, car dans la *Chrest.* il donne « rebrousser » en français et « aufschürzen » en allemand.

relief, dans le passage où il figure, n'a que son sens féodal. — *Replegier*, « retenir en otage », l. « délivrer sous caution ». — *Repostaille*, « reposoir » ; encore une traduction faite au hasard, d'après une fausse assimilation : *repostaille* signifie « cachette » et se rapporte à *repondre*, non à *reposer*. — *Repuser*, « reculer » : *Le dyemenche sans dangier Se repusent en cel vregier (Ignaure)* ; comment le voisinage du part. *repus* n'a-t-il pas montré à B. que *repusent* est la 3^e p. pl. du parf. de *repondre* ? — *Rescort*, « secours » ; le passage allégué appartient aux *Etablissements de S. Louis*, et l'édition Viollet, qui est suivie par B., porte, sans variante, *resort*, qui est évidemment la bonne leçon et signifie « ressort ». — *Resoignier*, « douter » , l. « redouter ». — *Resortir*, « s'enfuir » ; ce sens ne convient pas aux deux premiers passages cités, et dans le troisième *resortir* peut aussi signifier comme d'ordinaire « revenir en arrière ». — *Respasser*, « rétablir », plutôt « guérir ». — *Rester*, « rester » , l. « s'arrêter ». — *Restreindre (se)*, « se restreindre » ; cela n'a pas de sens en français moderne : il faudrait « se rallier, se resserrer ». — *Rin*, « canal » ; il faut *riu* ; cf. *Rom.*, V, 118. — *Roellier*, « rouler ». Sur ce mot difficile, voy. Förster, sur *Richard le Bel*, v. 485 (et *Add.*), qui, d'ailleurs, ne tranche pas absolument la question. — *Rolleiz*, « barrière », aj. : « de troncs d'arbres roulés ». — A l'art. *rompre* est cité *ruz*, pris comme part. passé ; mais il faut lire *ros*, et à la rime *desos* au lieu de *desuz*.

Salse, l. *sals*. — *Savine*, « sapin », l. « sabine ». — *Savor*, « jus », plutôt « sauce ». — *Seri*, « tard, tranquille », double traduction peu compréhensible. — *Serine*, « serine », l. « sirène ». — A l'art. *signe* se trouve rapporté par erreur le passage suivant (552, 6) : *Tu as bien signes en trois des ; signes* équivaut ici à *sisnes* et signifie le point de six aux dés. — *Sordois*, *surdeis* 34, 18, *seurdois* 458, 36, « pire » ; subst. « moquerie, raillerie » 34, 18. Cet article est fort bizarre : comment le même mot peut-il signifier à la fois « moquerie » et « pire » ? Il semble même que le double sens lui soit attribué dans le même passage (34, 18, où, en réalité, comme je l'ai dit ci-dessus, il faut lire *or est surdeis*, « maintenant c'est pis »). B. paraît avoir reconnu la vraie leçon du vers en question en composant le glossaire, mais trop tard pour l'introduire dans le texte, et il a, par une singulière distraction, laissé dans le glossaire la mauvaise interprétation à côté de la bonne. Il faut donc rétablir : *Sordois*, *surdeis*, *seurdois*, « pire » ou plutôt « pis ». — *Souspape*, « soupape ». Le passage est : *Tien de loier ceste souspape* ; que peut bien vouloir dire ici « soupape » ? On sait que *souspape* en ancien français veut dire « coup à plat sous le menton ».

Taindre (se), « se tenir », est à supprimer : *taignoient* au passage allégué n'est qu'une forme de *tenir*. — *Toaille*, « toile, serviette » ; suppr. « toile ».

-
1. Mieux dans la *Chrestom.* « retraite ».
 2. De même dans la *Chrestomathie*.

— *Topier*, « jouer à la toupie », l. « faire tourner ». — *Trallier*, « traille » ; il s'agit d'un puits où il y a *corde, selle* (l. *seille*) et *trallier* ; une *traille*, en fr. mod., étant une sorte de bac ou de pont-volant, on ne voit pas ce qu'elle viendrait faire ici. *Tra[i]llier* doit désigner l'appareil pour faire descendre et remonter le seau ; on trouve *trail* dans le même sens (*Mir. de N. D. de Chartres*, p. 100). Disons en passant que le fr. *traille* se rattache bien à *tragula*, comme le dit Diez, et non à *tirailler*, comme le veut Littré. Quant à *trail* et *trailler*, je n'ose pas en décider la provenance. — *Trifoire*, « monté » : *Devers la vile erent trifoire Li murs a ars et a ivoire* (*Eneas*). Cette bizarre interprétation paraît provenir de l'article fort mauvais de Roquefort : « *Trifoire* (œuvre). L'art de mettre en œuvre, pierre montée ; » mais je ne vois pas ce que peuvent signifier des murs « montés ». Le mot *trifoire*, fort intéressant pour l'histoire de l'art, demanderait une étude spéciale ; je me borne à renvoyer à Du Cange et à Viollet-le-Duc, et à constater qu'ici le mot est adjectif et signifie « à arcades, à galerie ».

Vai, fém. *vaie*, « vague ». Il est probable, en effet, que *vaie* répond à *vaga* (cf. *vaiant* = *vacantem*), mais le fr. *vague* rend bien mal le sens ; il faudrait « errant, vagabond ». — *Ventree*, « gourmandise », non, mais « ce qu'on met dans son ventre ». — *Vergelle*, « ensemble de verges » ; pourquoi ? C'est simplement « verge, baguette, jeune branche souple ». — *Vie*, m. *vies*, « défense ». Que veut dire ici *m.* ? C'est *pl.* qu'il fallait. — *Voe*, « chemin », *mala voe*. J'ai expliqué, il y a longtemps, cette locution, qui représente le latin *mala vota*. Aux exemples donnés ici (II, 100), je pourrais maintenant en ajouter bien d'autres. — *Waucrer, wacrer*, « branler ». B. aura sans doute vaguement rapproché le mot de l'all. *wackeln* ; il est cependant assez connu qu'il signifie « errer, aller à l'aventure » ; il suffit de renvoyer à Suchier, *Reimpredigt*, p. 78.

On voit que ce glossaire, d'ailleurs utile, porte en maint endroit la marque d'une rédaction précipitée, qu'il pourrait souvent égarer ceux qui s'y fieraient, et que, si l'on en fait une nouvelle édition, il devra être soumis à une révision soigneuse.

La *Grammaire* de M. Horning est une œuvre très recommandable, et qui marque un progrès sensible sur les essais du même genre qui l'ont précédée. L'auteur parle de son travail avec une modestie extrême, et même excessive : « C'est, dit-il, un résumé des principaux résultats de la science telle que l'ont faite Diez et ses disciples ; l'auteur n'a fait de recherches personnelles que sur un petit nombre de points. Les indications relatives aux patois lorrains ont été vérifiées sur les lieux. » Ces paroles ne donnent pas une idée suffisante de ce qu'il y a de personnel dans l'œuvre de M. Horning. D'abord, parmi les travaux originaux qu'il a résumés, plusieurs, et non des moins importants (sur le *c*, sur le *z*, sur la déclinaison, etc.), sont de lui ; ensuite tout

1. Dans la *Chrest.*, *trifoier*, « monter, einlegen ».

ce qu'il a admis des travaux des autres a été, on s'en aperçoit, soigneusement contrôlé et souvent repensé par lui. Son esquisse est tracée d'une main sûre, avec beaucoup de précision et de clarté, et mérite d'être recommandée à tous ceux qui veulent aborder l'étude de notre ancienne langue. On peut lui reprocher d'être incomplète à plusieurs points de vue : 1^o elle s'attache presque exclusivement au dialecte « francien », ne s'occupant des variantes des diverses provinces qu'accessoirement et en passant, ce qui se justifie parfaitement dans des ouvrages conçus sur un autre plan que celui de ce livre, mais ce qui n'est pas très rationnel dans une grammaire mise en tête d'un recueil où l'on s'est précisément attaché à réunir des textes intéressants au point de vue de la variété dialectale ; il faut dire cependant que les indications de M. H. sur les différences locales ou régionales de l'ancienne langue sont nombreuses, intéressantes et parfois tout à fait précieuses ; 2^o la syntaxe fait complètement défaut, ce qui est une fâcheuse lacune, car les difficultés que l'ancien français oppose au lecteur moderne sont plus encore d'ordre syntaxique que d'ordre phonétique et morphologique, et la connaissance du sens des mots isolés ne suffit pas à les dissiper. Je crois qu'une syntaxe sommaire est indispensable à une grammaire comme celle-ci, qui n'est en somme qu'une introduction à la lecture des textes.

Je n'étudierai pas ici le plan de l'auteur (dans sa *Phonétique*), et je ne discuterai pas certaines vues qui appelleraient l'exposition de vues propres et un peu différentes. J'aurai l'occasion de revenir sur la partie générale du sujet en rendant compte, dans un prochain article, de l'*Altfranzösische Grammatik* de M. Schwan. Je me bornerai à noter dans l'ouvrage de M. H. les erreurs de détail ou les points au moins contestables qui m'ont frappé en le lisant, et ça et là à signaler une remarque particulièrement neuve ou importante.

P. 1. Je n'aurais pas cité, comme exemple, *integrum* = *entier*, la forme *entier*, comme il est d'ailleurs dit plus loin, n'étant pas régulière. — Ib. *tordera*, l. *lorquere*. — P. 5, « la diphtongue décroissante se compose d'une voyelle accentuée suivie d'un élément adventice (*i* ou *u*) » ; les exemples ne donnent que *i*. — P. 6, à plusieurs reprises le mot « dissyllabe » est employé à tort au lieu de « paroxyton ». — Signalons des remarques intéressantes sur la différence du traitement des divers proparoxytons ; j'ai depuis longtemps un travail en vue sur ce sujet, ainsi que sur la chute des ultimes. — Comment dans *capreolum* l'*e* s'est-il « changé en la consonne *y* » ? La forme ancienne est *chevreul* ; *chevreuil* est dû à une substitution de suffixe ; cf. *linceul*, etc. — « L'hiatus subsiste dans *meum* = *meon* ; » il n'y a hiatus que dans la contiguïté de deux voyelles appartenant à des syllabes distinctes ; il fallait dire : « la diphtongue. » — P. 7. « Le français... ne tolère pas la douce à la fin du mot. » C'est trop absolu, surtout si l'on tient compte de la phonétique syntactique. — *Socher*, l. *soschier*. — *Soentre* de *sequenter* ? Cf. *Rom.*, XI, 606. — *Cendre* ne devrait pas figurer à côté de *vendre* ; c'est un phénomène différent. — P. 8. « Certaines lois phonétiques sont plus vivaces que d'autres et savent en quelque sorte se faire respecter plus longtemps. » Voilà

une théorie bien vague, qui n'explique rien et qui est surtout déplacée dans un précis du genre de celui-ci. — P. 9. L'explication du traitement de -avum est fort contestable; en tout cas on ne voit pas comment elle peut s'appliquer à fagum. — P. 10. « Chevalier assone 41, 4 en é; » il y a longtemps qu'on a corrigé *bacheler*. — Il est bien douteux que l'n de -ant soit « devenu palatal, c'est-à dire prononcé comme le γ dans le grec ἄγκυρα ». — P. 11. Les conditions où l'a atone après *ch* initial devient *e* sont données d'une façon incomplète et inexacte. — *Soolle* d'une part, *noer* de l'autre sont des phénomènes bien différents et de date et de caractère. — P. 12. Le changement de *ē* entravé en *ie* est présenté d'une façon bien confuse et à peu près incompréhensible : *vieil, mildre, tierz*, etc., sont des phénomènes très distincts; l'*ē* n'est en réalité entravé que dans *tierz*. — P. 13. « Les dialectes normand et lorrain n'altèrent pas l'*e*; ils disent encore aujourd'hui *bé, manté, chapé*. » Un *é* n'est pas l'*ē* ancien de ces mots. — Le mot *serjanz* dans l'*Alexis* ne fait pas « exception »; il est traité comme participe présent. — L'*e* « suivi d'y devient *ei* »; aj. « à l'atone »; cette omission entraîne plus loin une confusion : lectum ne devient *loi* nulle part. — *Marchié*, fait général, *astoit*, forme très limitée, sont deux phénomènes bien distincts. — P. 14. Le rapprochement de *biau, iaume* avec *crier, lion*, est au moins inutile. — Notez les remarques sur la qualité ouverte de l'o dans *oi = ei* (cf. *Rom.*, XI, 606) et sur le sort d'*oi = ei* en lorrain et wallon (le normand dit réellement non pas *meis*, mais bien *mè*). — Sur *foin, avoine, moins*, cf. *Rom.*, XVII, 623. — « *Venin* a subi l'influence de *raisin, poussin*; » il est bien plus simple de dire que le suffixe -inum y a remplacé -enum, comme dans *parchemin*. — P. 15. L'*ē* « précédé d'un y devient *i, cive = cepam* »; c'est un peu trop elliptique pour le lecteur. — « La forme *Franceis* france(n)sem est due à l'influence de *sarazineis, saragusseis* (l. *sarragueis*), *valentineis*, etc. » Ainsi formulée, la proposition est bizarre. D'ailleurs *franceis* répond à *francisc* et a originellement pour fém. *francesche*. — P. 16. « *pire = pëjor* », l. « *pëjor* ». Notez la remarque sur la conservation en lorrain et bourguignon de la différence entre *è* et *ê* entravés. — P. 17. « En français moderne *e* libre [atone]... est devenu *e* muet; » remarque trop générale; on constate au contraire que le domaine de l'*e* fém. s'est beaucoup restreint depuis le Moyen Age. — P. 18. La cause de l'n d'*amin, enemin*, ce serait la nasale précédente; est-ce bien sûr? Il faut tenir compte en tout cas d'*ainsin*. — *Crenu* paraît bien être pour *creni* et rentrer ainsi dans la série de *devine*, etc. (*Rom.*, XIV, 571). — P. 19. La série d'évolutions qui amène volet à *vialt* pourrait être présentée d'une manière assez différente. — *Unques* n'est pas à sa place parmi les exemples d'o libre. — P. 20. L'explication de *focus, locus, jocus* n'est pas celle que je crois bonne; pourquoi est-il invraisemblable que *focus* soit devenu *fous* « avant la chute de l'u »? Quant à l'*i* de *lieu*, « on suppose qu'il a été dégagé par l. » C'est une supposition bien singulière. *Lieu* est à *lieu* ce que *yeux* est à *ueuz*. C'est l'absence d'*i* dans *feu* qui étonne; cf. *Rom.*, XVII, 623. — L'o atone libre « devient, contrairement à ce que l'on attendrait, o fermé ». Mais c'est au

contraire normal : tout *e* atone devient *e* fermé, tout *o* atone devient *o* fermé, cf. W. Meyer, *Grundriss*, I, 361. Cette loi du latin vulgaire est fondamentale pour le développement du vocalisme roman. — P. 21. Il est trop absolu de dire que l'*û* et l'*ô* sont confondus « dans toutes les langues romanes » ; on sait que cela n'est exact ni pour le roumain ni pour le sarde. — L'*o* fermé « en Bourgogne est devenu *ô* ». Ne peut-on pas croire aussi qu'il est resté *ô*, et que dans le reste de la Gaule du nord il est devenu *u* ? — P. 24. « Dans l'échelle des sons, *u* ne touche pas à *û* ; » cette assertion me paraît contraire aux faits. Gallois, lire *gaulois*, ou plutôt tout le passage est à rédiger autrement. — P. 25. En admettant, avec raison, que *trou* = *traugum*, l'auteur ne va-t-il pas à l'encontre de sa théorie sur *locum* ? — P. 26. Confusions de tout genre à propos de l'*h* (*hièble*, *heriçon*, *baut* mis ensemble, etc.). La plus étrange est à la fin : « Dans *vadlet* et *adne*, *h* tient la place d'une *s* tombée. » — Les remarques de M. H. sur le *c* sont particulièrement intéressantes, à cause de ses études spéciales antérieures. J'aurais sur plus d'un point à présenter des vues un peu différentes, mais cela demanderait des développements que je ne puis donner ici. — P. 27. *Avogle* et *siecle* sont bien des formes demi-savantes, mais *avule* et *seule* ne sont pas des formes normales ; il faudrait *avueil*, *siel*. — L. 8 d'en bas « l'*o* de flexion », l. « l'*s* ». — « Le groupe *se* devient, après le changement de *c* en *i*, *is* ; » ainsi *cresco* serait devenu *crecio*, d'où *creis* ? C'est le contraire, à mon avis, qui est vrai : *cresco*, *crecco*, *creiso*, *creis*. — P. 28. « Dans *larrecin* *latrocini*um devenu d'abord *latr'cin* l'*e* n'a été introduit qu'après coup. » Il est clair qu'on n'a jamais dit *latr'cin*, et l'évolution doit être présentée autrement. — P. 29. « Notez la réduction de *z* à *t* dans *crot* *cruce* m. » Le texte en question (*Sponsus*) présente bien d'autres exemples de ce phénomène, qui se retrouve ailleurs dans la même région (cf. *Rom.*, VIII, 168). — Notez les remarques sur *apaïsier* et *croisier*, et sur *solaz* de *solacium* et non *solatium*. — *Voltie* pour *vollice* est loin d'être isolé ; ces formes s'expliquent moins par la phonétique syntactique que par l'assimilation à *floriz*, *florie*, etc. — P. 30. Il vaut mieux imprimer *saiete* que *sajete*, en conformité avec la règle que donne l'auteur lui-même. — P. 31. Pour *rover* sont proposées deux explications, toutes deux bien douteuses. — Sur *fraile*, cf. *Rom.*, XV, 621. — « La forme *joug* du français moderne est due à l'influence du latin, » ou plutôt de l'orthographe, elle-même, il est vrai, déterminée par le latin. — P. 32, l. 18, « *cr* s'est changé en *tr*, » l. : « *tr* s'est changé en *cr*. » — « Après *n* on trouve souvent *t* remplacé par *d* ; » uniquement dans des féminins ou dérivés de mots en *-nt*, confondus avec les mots qui en latin avaient *-nd* (on a bien *marcheandise*, mais non *chander*). — P. 33, l. 18, *t*, l. *i*. — « Après une consonne *ty* devient *z*, *curuz* *corruptium* ; remarquez la réduction du *z* à *t* dans *curut* : *redu*t. » Suivant moi, *corroz* est le substantif verbal de *corroci*er **corruptiare* ; *corrot* est *corruptum*. — P. 34. « Dans *avuiltre*, *avoltere*, le *v* est destiné à empêcher l'hiatus amené par la chute du *d*. » Pourquoi alors ne trouve-t-on pas ce *v* dans d'autres mots où cet hiatus existe également ? Cf. *Rom.*, X, 61. — « Dans *responeit*, *responnent*, *d* s'est assimilé à *n*, » sans

doute par confusion de *respondere* avec *reponere*; cf. l'it. *risposta*. — P. 35, ce qui est dit sur *sed* = *sedem* est singulier; il est bien clair que *sedem*, *pedem* ont passé par *sied*, *piéd* pour arriver à *sié*, *pié*; il n'y a pas là « une exception à la loi des finales », mais une preuve que la loi des finales a été incomplètement exposée. — L'observation sur *prangiere*, qui devrait être *praingiere*, est digne de remarque; il y a là sans doute une variation dialectale. — *Vergonder* n'est pas savant, mais répond à *verecundare* comme *vergoignier* à *verecundiare*. — *Grossir*, *passer*, *épaissir* sont des dérivés et non des « composés » de *gros*, *pas*, *épais*. — Ce qui est dit sur l'*s* pourrait être plus précis; cf. *Rom.*, XV, 604 ss. — « Dans *jaloux*... *z* s'est changé en *j*, qui, à l'origine, se prononçait peut-être *dy*... Dans *ladre* (de *Lazarum*), *d* subsiste encore. » Si l'auteur veut dire que *ladre* représente *lajre* = *ladyre*, il se trompe bien : *ladre* est pour un plus ancien *la(d)idre*. — *Batier* n'est nullement « régulier » pour baptizare; on a là une substitution de suffixe, déjà fort anciennement attestée (cf. ci-dessus). — Le changement d'*r* en *l* dans *temple* = *tempora* remonte au latin vulgaire (pr. *templa*, it. *tempia*, mais rétor. *tempra*); *pullent* = *putulentum* et non *purulentum* (cf. ci-dessus). — P. 37. Il ne suffisait pas de dire que « quelquefois » *l* tombe au lieu de se vocaliser; la question valait la peine d'être examinée de plus près; sur la date de la vocalisation, cf. *Rom.*, XVII, 428. — « L'*l* s'est changée en *r* dans *murs*, *corpes*, *navirie*, *urlé*; » il y a là bien des phénomènes très distincts qui se trouvent confondus (notons en outre qu'au passage allégué le texte porte *uslé* et non *urlé*). — « Pour expliquer l'origine du *z* [dans *travailz*], on admet qu'entre *ly* et *s* il s'est produit spontanément un *d*. » M. H. aurait dû dire qu'il admet cette évolution (dans son travail d'ailleurs remarquable sur la question, cf. *Rom.*, IX, 627), mais elle n'est pas généralement admise et je ne crois pas qu'elle doive l'être. — P. 40, le maintien de *m* dans *fame(m)* ne saurait être opposé à la chute de *m* finale et atone; c'est rem qu'il fallait citer. — P. 41, *n* finale (d'une part dans *nomen*, d'autre part dans *in*, *non*) est oubliée. — P. 42. Les conjectures sur la nasalisation possible de l'*o* dans *forme*, *orme*, etc., sont fort ingénieuses et méritent d'être prises en considération; il faudrait pour les rendre tout à fait probables trouver ces mots dans des assonances en *ō* (la rime de *formes* et *homes* ne peut remplir exactement le même office, mais cependant appuie l'opinion de l'auteur). — P. 43. *Formes grammaticales*. *Orages* ne peut être assimilé à *peres* et *prophetes*, eux-mêmes différents. — P. 44, l. 9 d'en bas, « anglo-saxon », l. « anglo-normand ». — P. 45, on n'explique pas comment « l'analogie de *Carles Carlon*, *suer seror* » aurait fait donner à *Ide*, *Eve*, *none* pour régimes *Idain*, *Evain*, *nouain*; ces régimes remontent, comme on l'a déjà souvent expliqué, à des accusatifs germaniques en *-ain*. — P. 46. *Lis* n'est pas expliqué; dire qu'il faut l'ajouter « aux mots dont le radical se termine par *s* », c'est ne rien dire (*lilie* est *lilia*). En réalité *lis* (pour *liz*) est le pluriel, et s'est dégagé de la locution *flor de lis*; le vrai singulier est *lil*, qu'on trouve; *lis* l'a remplacé fort anciennement, comme le montre le vers de *Cligés* cité par M. H. —

P. 49. L'auteur appelle *icel* un « composé » de *cil*; l'opinion généralement admise est que *cil* est un abrégé d'*icil*; si M. H. en a une autre, il aurait dû l'indiquer. — P. 52 : « ζ , et plus tard *s*, s'est développé régulièrement dans *senz* sentio, *menz* *mentio, *comenz* *cuminitio, *avanz* *abantio; *sent* est une forme analogique. » Nullement. Le latin vulgaire en Gaule et ailleurs disait *sento*, *mento*; la théorie de l'auteur n'est vraie que pour les verbes de la 1^{re} conjugaison. — *Doiz* de *debes* n'est qu'un accident graphique; ce n'est qu'après une dentale (ou analogue) que *s* final se change en ζ . — P. 53. Il me semble que *amai* s'explique très bien par *amaï* pour *amavi*. — « A la 3^e pers. du plur. *v* est tombé peut-être en latin vulgaire; » cette réserve est superflue, puisque le latin classique lui-même admet *amarunt*. — Sur *reten-jiel*, voy. ci-dessus. — P. 55 l'erreur commise sur *sentio*, etc., est répétée et aggravée : *servio* aurait d'abord donné *serge* ! — P. 57. Si *valui*, *corui*, etc., se rangent « improprement » parmi les parfaits forts, pourquoi les y ranger ? — *Voil* comme 1^{re} pers. du parf. de *voleir* est-il bien attesté ? — *Benesqui*, *nasqui*, *vesqui*, *venqui* (aj. *surrenqui*) sont rangés à tort parmi les parfaits en *-ui*; l'*u* ne sert ici qu'à accompagner le *q*; ces parfaits sont des calques des formes latines comme *surrexit*. — Les tableaux de formes verbales qui terminent la grammaire m'ont paru riches et corrects. G. P.

BARTOLI Adolfo, **Delle opere di Dante Alighieri** (vol. VI, 1^a parte della *Storia della Letteratura Italiana*). Firenze, 1887, 244 pag.

Son parecchi anni che l'esimio prof. Bartoli viene pubblicando una storia della letteratura italiana, la quale per la soda dottrina e il metodo sicuro con cui è trattata, ha fatto un gran bene agli studi italiani, ed anzi ha avuto una singolare efficacia sulla gioventù studiosa. I volumi sinora usciti contengono : I, Introduzione e caratteri fondamentali della letteratura medievale; II, La Poesia nel periodo delle origini; III, La Prosa italiana nel periodo delle origini; IV, La nuova lirica toscana; V, Della Vita di Dante Alighieri; VII, Francesco Petrarca. Ed ora, tre anni dopo del volume settimo, è pubblicata la prima parte del sesto.

L'Autore tratta in questa prima parte (la seconda dovrebbe veder la luce tra breve) della composizione della Divina Comedia nel suo lato esterno, per dir così, in altri termini dello scheletro di questo organismo grandioso di cui son la polpa i sentimenti e l'arte di Dante. Movendo dalla principale allegoria della Comedia, contenutavi nel canto proemiale, passa quindi alla distribuzione delle anime secondo il vizio o la virtù, si ferma lungamente sulla ragione delle singole pene, sull'espiazione, e sul premio dei beati, ricerca il significato e le ragioni della demonologia dantesca, c'illumina particolarmente rispetto al custode del Purgatorio, Catone, e finalmente conchiude le laboriose indagini col ricercare la durata della visione dantesca. Ispidi argomenti, in cui le generazioni hanno accumulato, e ammucciano tuttavia, spiegazioni su spiegazioni, in cui spesso non bastano sottili conoscenze di teologia, di tradizioni cristiane, e, si direbbe, neanche di astronomia. Argomenti in cui lo spirito creatore di Dante, e tante piccole naturali o

intenzionali negligenze, sconfinando dall'ordine dei fatti noti, e turbando i sistemi, lasciano libero campo alle ipotesi ed alle ostinate polemiche. — Il B. prima di far valere la propria opinione è costretto ad esaminare, a confutare le altrui sgombrandosi il terreno delle numerose difficoltà di cui è irto.

E sebbene la sua opinione sia spesso negativa, egli pur la manifesta con tutta franchezza, non avendo nè i timori nè i pregiudizi di altri critici dei tempi vecchi e nuovi. Però queste confessioni fanno tale un vuoto nell'animo del lettore, a svantaggio di Dante, che resta come impacciato e malcontento. E forse il libro non farebbe questa impressione, nè mostrerebbe quella certa prolissità nella polemica e, in generale, nel discorso, se avesse un pò mutata la sua forma originaria d'una serie di pubbliche lezioni.

Un punto rilevante di questo libro è dove si tratta del legame che unisce la Vita Nuova, il Convivio e la Comedia. Il B. nega al Witte che rappresentino « la storia della filiale e candida innocenza nella fede, della segreta apostasia e della pietosa chiamata ». E infatti il Convivio non può rappresentare l'apostasia dalla fede, e in Purg. 33, 83-90 non si fa che « un raffronto tra la scienza divina, teologica, et la scienza umana, filosofia naturale ». Ma pel B. il legame esiste nel senso che « nella Vita Nuova è accennato appunto a quell'amore per la filosofia, che diventerà poi l'argomento del Convivio, e nelle parole con cui si chiude la Vita Nuova si trova l'annuncio della Beatrice celeste e della visione dove essa sarà *splendor di viva luce eterna* ». Ed inoltre il Convivio e la Commedia tenderebbero a portar gli uomini a quelle due felicità che sono il fine naturale di essi, la terrena e la celeste, benchè Dante nella Commedia abbia dovuto come rifarsi da capo e riprendere la parte trattata nel Convivio. Dunque la Vita Nuova che è la storia del pensiero giovanile di Dante sarebbe come il proemio, l'introduzione alle altre due opere? In verità riesce difficile ad ammettere codesto piano prestabilito, e non sarebbero poche nè lievi le contraddizioni che salterebbero fuori. Piuttosto che un nesso intenzionale, diremo che esiste un accordo, una corrispondenza tra questa e in generale tutte le opere di Dante, solo in quanto sieno frutti di un ingegno sistematico, congruo, che moveva da convinzioni e verità profondamente radicate. — Per quel che riguarda la Vita Nuova, siamo sempre nella vecchia questione del significato di essa, di Beatrice e della *donna gentile* della V. N. e del Convivio. Il Bartoli dice: « Per me la V. N. è sempre il libro della idealità femminile. Solo ammetto che Dante possa esser giunto a questo concetto della idealità partendo dalla realtà della donna amata, la quale così gli avrebbe fornito occasione di tessere la storia del suo pensiero. » Certo, l'amore per Beatrice Portinari è un amore platonico, e per Dante si connette strettamente col suo pensiero, co' suoi ideali e i suoi alti sentimenti, ma con ciò il libro non cessa di essere la storia di quest'amore purissimo, vero, che aveva ispirato a Dante le rime gentilissime. In quale garbuglio cadremmo se questo libro in cui D. ci parla della sua donna amata e di quel che ha veduto e sentito per lei, dovessimo ritenere che non abbia nulla che fare con Beatrice, con la donna ch'egli ha certamente amata? La cosa non par naturale.

Della costruzione materiale dei tre regni il B. non vuole occuparsi; pure non ha interamente ragione a contraddire l'opinione del Michelangeli che sia « necessario pensare una struttura dell' Inferno siffatta che un uomo vivo potesse con verosimiglianza visitarlo » — Il B. esamina la questione perchè il Poeta ha collocato gl'ignavi fuori dell' Inferno e nell' Inferno gli abitatori del Limbo. Ed è lodevole la maniera con cui la risolve: « Se gl' ignavi sono fuori dell' Inferno, questo è un errore che ha le sue ragioni nella sdegnosa anima del Poeta. » Qui però è stato anche soverchiamente benevolo a quella insostenibile opinione che gl' ignavi sieno spregiati dai rei dell' Inferno; perchè con

A Dio spiacenti ed ai nemici sui

si allude ai diavoli, non ai rei, e *l'alcuna gloria* non potrà giammai essere interpretato per *nessuna gloria*.

Più ampia è la ricerca e più persistente è l'opinione intorno ad un punto capitalissimo dell' Inferno. Perchè il poeta non ha seguito a descriverci le punizioni che ricevono gli altri peccati mortali, dopo aver descritte quelle per la lussuria, la gola, l'avarizia e l'ira? E l'accidia è punita anch' essa, come crederettero gli antichi, nella palude stigia insieme con l'ira? E ad ogni modo ove sono gl' invidiosi e i superbi? Dante punisce lo stimolo al peccato, la sua causa, la sua radice, o il peccato quale fu commesso? Come si vede, i quesiti son molti, e importanti, ma degno di particolare esame è il primo, perchè si vorrebbe vedere col prof. Minich un cambiamento nel piano originario che Dante s'era fatto: egli avea cominciato a dividere i peccatori nei sette peccati mortali, ma arrivato al quinto cerchio, all' ira, s'accorge che il suo poema avrebbe assunto meschine proporzioni e muta registro. E per mettere in connessione il vecchio sistema col nuovo, che ha adottato già nel sesto cerchio, ci spiega nel c. XI tutta la costruzione dell' Inferno. Niente di più facile che ammettere di questi combiamenti in un artista durante il lungo periodo di tempo ch' egli attende alla sua opera. E si riesce in tal modo a sorprendere, in lavori che sembravano tutti di un sol getto, il lento e successivo loro formarsi, come riesce al geologo scoprire gli strati diversi che in varie età son venuti a comporre una roccia gigantesca, su cui egualmente vegeti diritto ed

1. A questo proposito fra le contraddizioni che il B. troverebbe nell' Inferno ce ne sarebbe una proprio sulla creazione dell' Inferno, sulla cui porta è scritto:

Dinanzi a me non fur cose create
Se non eterne,

mentre quando Lucifero cadde giù dal cielo venne appunto a conficcarsi nel centro della terra, e questa perciò esisteva prima dell' Inferno. Sennonchè, giusta la tradizione biblica, Iddio creò il cielo e la terra in un attimo, ed in questa creazione dell' universo son compresi gli angeli, di cui una parte appena creati si ribellarono. E solo posteriormente Dio avrebbe diviso il cielo dalla terra, e l'arido dalle acque, e creato tutto il resto.

Romania, XVIII.

elegante l'abete. Nel caso nostro non mancherebbero degl' indizi (v. le pagine 76 sgg. del B.). Il Minich non credeva alla leggenda che i primi sette canti fossero composti prima dell' esilio e che D. invitato a seguitare avrebbe cominciato il canto VIII con « Io dico seguitando », ma ad ogni modo ammette un' interruzione dovuta ad avvenimenti della vita del Poeta. Ma è lecito domandare al professore veneto donde egli deduce che Dante volesse ripartire l'Inferno proprio allo stesso modo del Purgatorio. Se troviamo il lussuriosi, i golosi, gli avari, gl' iracondi così nell' Inferno come nel Purgatorio, non è questa una ragione per cui anche il resto debba esser simile. È forse nella tradizione cristiana che l'Inferno debba esser diviso fra' sette peccati capitali? Si può dire anzi che ciò che v'è di simile col Purgatorio nell' Inferno sia la parte meno *infernale* di questo. Nel Purgatorio non abbiamo peccatori abbruttiti dal vizio, nei quali il peccato abbia preso tanti aspetti diversi, e si sia manifestato con tanta terribile varietà: quivi i peccati sono, in generale, assai meno gravi, e, ad ogni modo, son ridotti a quella disposizione originaria che li ha prodotti, come appare per l'appunto dal c. XVIII del Purg. Inoltre può mai presumersi che un uomo, non dico un uomo di tale incontestata elevatezza d'ingegno come Dante Alighieri, calcoli tanto male la partizione del suo lavoro da accumulare in sette canti la descrizione di quattro o cinque classi di peccatori, e si accorga solamente a questo punto che le rimanenti due o tre avrebbe dovuto sparpagliare per gli altri 26 canti? E, manco a farlo apposta, Dante trova tale un ripiego per nascondere il suo mutamento nell' ordine del poema da giustificare lì per lì, nel c. XI, così la distribuzione dei primi canti come quella dei seguenti con l'Etica di Aristotele, la SUA Etica cioè, che doveva appunto esser la base della sua morale. Poteva mai egli pensare dal bel principio che l'Inferno sarebbe stato popolato, su per giù, degli stessi peccatori del Purgatorio? — È perciò che la scoperta del Minich ci sembrava indegna del favore, anche non troppo caloroso, di un dotto così autorevole come Adolfo Bartoli. — In quanto agli accidiosi, se mi è lecito esprimere la mia povera opinione, chi ha colto nel segno è stato l'ottimo Andreoli.

Delle pene il B. ragiona diffusamente, ed ha delle osservazioni molto acute e felici. Non direi però che Dante abbia voluto un pò alleviare la pena ai due cognati Paolo e Francesca! — Sulla ragione che Dante ha avuta ponendo gli eretici nelle tombe infocate si potrebbe pensare a ciò, che gli eretici approfondirono la loro mente in eresia e si chiusero all' intelletto di Dio, e il fuoco ci sta perchè è col fuoco che si punirono allora e poi gli eretici¹.

È vero certamente che parecchie contraddizioni si scoprono quando conside-

1. E così son puniti sempre con fuoco quei che fanno oltraggio alla Divinità: i violenti contro Dio (Capaneo), il ladro dei sacri arredi (Vanni Fucci che è incenerito dal morso del serpente), coloro che hanno venduto gli uffici sacri, i simoniaci. E si pensi dall' altra parte che nella *raggia* stella di

riamo la natura delle ombre dantesche, e a quelle notate dal Bartoli aggiungerò una non lieve, questa che quando Dante nelle c. xxiii dell' Inf. vuol sfuggire ai diavoli, si lascia cadere giù per un argine di Malebolge sul corpo di Virgilio supino, che lo tiene stretto a sè; questo è strano, perchè il corpo di Virgilio non avrebbe potuto far schermo fra Dante e la roccia. Ma dove andiamo di questo passo! Bisogna in realtà concedere molto alle ragioni estetiche, a certe necessità incluttabili pel poeta. E convien pur ammettere che la moltitudine dei lettori non s'accorge di queste cose, e che noi a volerne vedere, bisogna che le cerchiamo, come suol dirsi, col lanternino, che d'altronde esse ci sfuggirono quante volte leggemmo la Commedia, rapiti dalla grandiosità dell' insieme e dalla sua naturalezza. Dante ha poi sempre una bella ragione da presentare, a scusare le sue incongruenze :

Com' esser può, quei sa che si governa!

Il Bartoli discorrendo degli esseri soprannaturali, ricerca se si ha da intendere che un angelo trasporti il Poeta all' altra riva di Acheronte, e giustamente si tiene all' opinione che Dante qui abbia voluto farci un mistero di questo suo passaggio, non potendosi nè dire che sia un angelo nè che sia Caronte che ne lo porti. Possiamo aggiungere che, non ostante i vv. 'III 94 sgg. non è verosimile che Caronte traghetti Dante all' altra riva, pechè egli dopo le parole di Virgilio carica la barca delle anime che erano lì ad aspettare, e, lasciati i poeti, va via. È un mistero dunque, ma è certo che di Caronte non si può parlare. Dunque?.. è un altro. Che un angelo sia il *Messo del cielo* del canto nono non credo si possa dubitare, e lo consente il Bartoli, che a ragione non vede alcuna vera simiglianza nelle tante ipotesi. Oh perchè allora quest' angelo non appare come un angelo? Perchè gli angeli sono le prime creature di Dio, e ai dannati deve rimanere eternamente occulta questa immagine di Dio. D'altra parte *messo del cielo* non equivarrebbe ad una traduzione di ἄγγελος?

Di Catone dice il B. che « diventa simbolo appunto in virtù di ciò che la tradizione e la storia dicono di lui », e lo dimostra benissimo, come altri ha mostrato la relazione tra il Virgilio di Dante e quello della tradizione, e come si potrebbe dimostrar quella tra il Sordello dantesco e il Sordello della storia e della tradizione. Il Catone storico ed il Catone allegorico non si possono dividere, quest' è vero, ma, diciamolo pure, perchè fosse divenuto il custode del Purgatorio, non c'è voluto uno sforzo tutto della mente di Dante, per cui la figura del gran Romano si sia innalzata, innalzata, sino a divenire come il Minos o il San Pietro del Purgatorio? Per me il ragionamento del Todeschini conserva tutto il suo valore, e così l'asserzione che il motivo di questa trasfigurazione Dante l'abbia preso dal *Secretosque pios : his dantem jura Catonem*,

Marte son coloro che hanno combattuto per la fede : che se l'amore divino è simboleggiato col rosso di porpora, la mancanza di quell' amore è punita col fuoco, che è anche rosso.

che egli accolse molto di buon grado appunto per l'alta venerazione che portava all' *Uticense* ¹.

Parlando di Dante, e particolarmente di certi soggetti della Comedia, non è punto facile dir delle cose nuove; per lo più bisogna che uno si limiti a criticare un certo numero di opinioni, e a difenderne una anche con nuove ragioni, perchè è stato detto e scritto tanto che difficilmente vi è cosa cui non si sia pensato. Anche il Bartoli dunque non ha potuto far dipiù: alcune della verità che, specie negli ultimi tempi, si è venuto sempre più riconoscendo, acquistano nuova forza e consistenza, ma molti punti rimangono oscuri come erano, e come, ahimè! saranno ancora. — Domina in tutto il libro un sentimento molto diverso da quella cieca idolatria che molti han professata e continuano a professare per l'immortale poeta, ed appare anzi una più ragionevole e fondata ammirazione, ma questa non impedisce il riconoscere o soverchia oscurità in qualche punto, o talora contraddizione, o per lo meno tali difficoltà che se i posterì non riescono ad appianarle, vuol dire che la colpa non è tutta loro. Ma se la colpa non è tutta dei posterì neppure è tutta di Dante, è metà per uno, come diceva l'autore dei Sepolcri ai suoi interpreti.

N. ZINGARELLI.

Die Pharsale des Nicolas von Verona, von Hermann WAHLE.

Marburg, Elwert, 1888. Petit in-8° de xxxvi-82 pages. (*Ausgaben und Abhandlungen...* von E. Stengel. LXXX.)

Sur les indications de M. Ritter, doyen de la Faculté des lettres de Genève M. Wahle a fait une découverte d'un grand intérêt dans la bibliothèque de cette ville. Le ms. qui porte le n° 81, dans le catalogue de Senebier, contient

1. Sull' ultimo capitolo, *Il Viaggio per i tre regni*, mi fermerò solo per notare come non si possa umanamente ammettere che nei primi versi del c. VII del *Purgatorio* si parli di aurora lunare. Una bella analisi di quei versi ha fatta il prof. G. P. Clerici nei suoi recenti *Studi Vari sulla D. C.* (Città di Castello, 1888), ed emerge chiaramente che lì si tratta di aurora solare. Mi sia lecito citare qui un sonetto del Petrarca (p. II, 23) che ha qualche somiglianza coi versi in discorso, e nel quale si tratta appunto della solita conoscitissima aurora solare:

Quand' io veggio dal ciel scender l'aurora
 Con la fronte di rose e coi crin d'oro,
 Amor m'assale: ond' io mi discoloro,
 E dico sospirando: ivi è Laura ora.
 O felice Titon! tu sai ben l'ora
 Da ricovrare il tuo caro tesoro;
 Ma io che debbo far del dolce alloro?
 Che se il vo' riveder, conven ch'io mora.
 I vostri dipartir non son sì duri;
 Che almen di notte suol tornar colei
 Che non ha a schifo le tue bianche chiome, ecc.

un poème en forme de chanson de geste, de 117 tirades. Ce poème, auquel l'éditeur donne le nom de *Pharsale*, a pour auteur Nicolas de Vérone, celui-là même auquel j'ai restitué, il y a quelques années, la seconde partie de l'*Entrée de Spagne*. Pour la *Pharsale*, il n'y a pas grand effort d'érudition à faire pour montrer qu'elle est de notre Nicolas, car il est dit au vers 1933 :

Nicholais le rima, dou pais veronois.

L'étude de la langue et du style confirme surabondamment l'identité de l'auteur de la *Pharsale*, de la continuation de l'*Entrée de Spagne* et de la *Passion*. Le poème publié par M. W. nous donne sur la personne même de l'auteur, sur l'époque où il vivait, sur les conditions dans lesquelles il écrivait, de très intéressants renseignements. Nicolas nous apprend qu'il a rimé la *Pharsale* par amour pour son seigneur le marquis de Ferrare, en l'an 1343 :

Nicholais le rima, dou pais veronois,
 Por amor son segnor, de Ferrare marchois,
 E cil fu Nicholais, la fleur des Estenois,
 Corant mil e troi cent ans e quarante trois.

Ces quatre vers ont toute la précision désirable, et ils ont d'ailleurs une garantie d'authenticité tout à fait particulière : si l'on prend la première lettre de chaque tirade, de la 3^e à la 96^e, et qu'on mette ces lettres à la file, on a les quatre vers cités, mot pour mot, lettre pour lettre, sauf que *Nicholais* doit être remplacé par la forme plus ordinaire *Nicolais*. En 1343, le marquis de Ferrare était, en effet, Nicolas d'Este, qui mourut, non pas en 1345, comme le dit M. W., mais plus exactement le 1^{er} mai 1346.

Dès les premiers vers (v. 18-37), Nicolas de Vérone nous explique pourquoi il a versifié la bataille entre César et Pompée, et cette explication jette un jour bien curieux sur la vie chevaleresque du nord de l'Italie au commencement du XIV^e siècle. Quand un grand seigneur était en voyage, pour rompre la monotonie de la route, il se faisait réciter des histoires d'autrefois, « des zouses trepasees. » Il lui fallait un *réciteur*, non pas un lecteur, car on comprend, comme le dit notre poète, que

[Un] home civaçant avroit trou destorbance
 A lire por zimin.

Par suite, les œuvres en prose, difficiles à apprendre par cœur, étaient exclues de cette « bibliothèque des chemins de fer » primitive. Les grands seigneurs entendaient parler d'Hector, de Porus et d'Alexandre, de Charlemagne, de Roland et de « cil de Maïance », mais, au moment où le poète se met à l'œuvre, on ne leur parle pas « dou feit des Romeins »,

Pour ce qu'il n'est rimé par nulle concordance.

Et voilà pourquoi Nicolas de Vérone a composé une *Pharsale*. Puisque nous

en sommes à la personnalité du poète, signalons aussi la tirade, à laquelle nous avons déjà emprunté quelques vers (1930-1954), où il revendique énergiquement ses droits d'auteur. Il a d'ailleurs, comme il est assez naturel, l'illusion d'écrire en bon français, et il ne faut pas trop sourire en lisant cette déclaration :

Qar çe ne sai nuls hom en Paris ne en Valois
 Qe non die qe ces vers sont fait par buen François.

Dans son introduction, M. W. s'est attaché particulièrement à deux points : l'étude des sources et l'étude de la langue. Il s'est acquitté de cette double tâche d'une façon très satisfaisante, sans que les résultats obtenus aient d'ailleurs rien de particulièrement curieux. L'étude approfondie de la langue révèle les mêmes faits que M. Mussafia avait indiqués, d'une façon plus sobre, en tête de la *Prise de Pampelune*. Quant aux sources, Nicolas de Vérone ne s'est pas borné à versifier le passage correspondant du roman français des *Faits de César* : il a eu recours concurremment au texte de Lucain.

On peut reprocher à M. W. de ne s'être pas préoccupé d'un certain nombre de questions secondaires, qu'il eût été intéressant d'élucider. La *Pharsale* ne forme que la seconde partie du manuscrit de Genève : il eût été bon de revenir après Senebier sur l'ouvrage qui forme la première partie de ce manuscrit. Cet ouvrage est la chronique connue qui a pour auteur un ménestrel du comte Alphonse de Poitiers¹, et qui débute par ces mots : *A son treschier seigneur*. Il fallait chercher à établir la provenance du manuscrit, et rien n'était plus facile : on pouvait songer à y voir un manuscrit des Gonzague, et il n'y avait pas à aller bien loin pour trouver la confirmation de cette idée *a priori*. Le manuscrit de Genève est en effet le n° 11 du catalogue Gonzague, où il est ainsi décrit : « CRONICE REGIS FRANCIE ET CESARIANI PER VERSUS. Incipiunt post duos arbores : *A son tres chier seigneur*. Et finit : *A zo ch' el n'eust Pompeu plus dignité* ». Cette constatation permet de croire que le ms. de Genève est de la seconde partie du XIV^e siècle, plutôt que du XV^e, comme le dit M. Wahle.

On peut se demander aussi quel ordre chronologique il convient d'assigner à la *Pharsale* parmi les œuvres de Nicolas de Vérone. Bien que la question ne puisse être résolue avec une certitude absolue, mon impression est que la *Pharsale* est antérieure, non seulement à la *Passion*, ce qui va de soi, mais même à la continuation de l'*Entree de Espagne*.

La manière dont le texte est publié, et par suite le glossaire et les remarques qui terminent la brochure de M. W. dénotent une certaine inexpérience. Voici quelques remarques faites au courant de la lecture. V. 18 *Savés par*

1. Voir sur cet ouvrage *Hist. litt. de la France*, XXI, 735.

2. *Romania*, IX, 507.

qui : l'éditeur dit qu'au lieu de l'indicatif *savés* il faudrait l'impératif *sacés*; en réalité il faut bien l'indicatif, mais la phrase est interrogative, ce qu'il n'a pas vu. — 21 *esciance*, l. *e sciance*. — 81 *nen paloï*, l. *n'empaloï*. — 92 *feisent* : cette forme que l'éditeur déclare suspecte n'est pas, comme il semble le croire, un parf. ind., mais un parf. subj. avec le sens conditionnel. — 105 *ve*, l. *ne*. — 110 *nen*, l. *n'en*. — 272 *joventé*, l. *jovente*. — 288 supprimer *cum*. — 436 *m'emervoi*, l. *me mervoi*. — 453 La remarque sur les formes du verbe *vaincre* ne me paraît guère fondée; ce n'est pas le *c* dur qui domine, et en tout cas il n'y avait pas lieu de corriger le ms. quand il donne *vainzra* au futur à côté de *vancra*. — 488 *ch'ao* est une correction malencontreuse, le ms. donne *ch' eo* qui est bon, *eo* = *el*, c'est-à-dire *dans le*. — 683 *l'or de baudrais*, l. *Baudrais*, c'est-à-dire Bagdad. — 731 suppr. le point et virgule. — 793 Le point placé à la fin de ce vers est un contresens. — 826 *s'enfangue*, l. *s'en fangue*. — 862 *Se nous [li] aferons bien au comencement* : la correction ne donne aucun sens; il faut certainement lire au premier hémistiche *Se nous la ferons bien* et trouver une cheville au second. — 913 *Paumoiant suen espli as autres fait conçont* : *feit* est une correction de l'éditeur, au lieu de *fest*, qui ne donne aucun sens; il faut lire dans le ms. *sest* et non *fest*, ce qui est clair : *as autres s'est conçont* (= *conjunctus*). — 1214 *l'eome de tutelle*, l. *Tutelle*. — 1236 *pongnant por l'avancelle*, l. *la vaucelle*. — 1329 *paire* ne vient pas de *perir*, mais de *paroir*. — 1389 *bidas* n'est pas un nom propre; cf. v. 2076. — 1397 *baudras*, l. *Baudras*. — 1470 *quant*, l. *grant*. — 1471 *nait*, l. *n'ait*. — 1479 *en cival ne sor bai* est une correction malencontreuse; le ms. a la bonne leçon : *en cival sor ne bai*. — 1546-1547 *Toz les meilors Pompiu, selon mes esciens. Non daomacerent Cesar tant cum cistu* : M. W. propose de corriger en *Non daomacerent Cesar tant cum cistu s*. C'est inutile : Nicolas de Vérone construit plus d'une fois un nom au pluriel avec un verbe au singulier. — 1961 *La merci deuse vous*, l. *Deus e vous* et sup. le point à la fin du vers. — 1968 *en raçes*, l. *enracés*. — 2060 *q'ao champs* est une mauvaise correction; il faut conserver *qeo champs* (= que le champ). — 2100 *Au besoign se conuit l'ami e sa corvine | E por ce q'il a buen li port amisté fine* : l. *qi l'a buen* et supprimer du glossaire la prétendue loc. adv. *a buen*. — 2110 *mesine*, l. *Mesine* (= Messine, en Sicile). — 2187 *arive*, l. *arivé*.

A. THOMAS.

Die Sprache der Olympto-Walachen nebst einer Einleitung über Land und Leute. Von Dr. Gustav WEIGAND. Leipzig, Johann Ambrosius Barth. 1888. In-8 de viii et 141 pp.

Malgré la facilité actuelle des communications, les Roumains transdanubiens sont encore presque inconnus. Plusieurs de ceux qui parlent de cette population l'évaluent à moins de 100.000 individus¹; d'autres en portent le chiffre à plus de 2 millions².

On n'est guère mieux renseigné sur leur langue. Les documents auxquels on est obligé de recourir sont toujours le lexique de Cavalliotis, reproduit par Thunmann (1774) et par Miklosich (1882), les textes publiés en quatre langues, par Daniel de Moschopolis, vers 1770, et réimprimés en 1802, puis reproduits par Leake (1814) et, avec un glossaire complet, par Miklosich (1882), enfin la grammaire de Boiagi (1813; 2^e éd., 1863). Les ouvrages postérieurs de Maxim (1862) et d'Atanasescu (1864-1865) ne sont que des compilations plus propres à égarer le lecteur qu'à le renseigner. Les divers opuscules publiés par Vangelii Petrescu³ et Tascu Iliescu⁴ contiennent assurément des matériaux nouveaux, mais les préoccupations auxquelles obéissent les deux auteurs ou plutôt celui qui a tenu la plume pour eux⁵ en

1. Pouqueville, qui parcourut la péninsule en 1808, et en 1813, parle de 74.450 individus.

L'auteur de la brochure intitulée *L'Épire et la Question grecque* (Paris, 1879, in-8) compte en Épire 8 260 Gréco-Valaques, ce qui est encore au dessous de l'évaluation de Pouqueville.

2. Bolintineanu, en 1863, comptait 1.200.000 Roumains macédoniens; en 1874, M. Nipho Bălăşescu porte ce nombre à 2.800.000; en 1887, M. Granda, qui prétend s'appuyer sur les documents consulaires autrichiens, donne pour tous les Roumains transdanubiens le chiffre de 3.134.450 individus. Dans ce total il fait rentrer les Roumains de Serbie, qu'il évalue à 400.000, et ceux de Bulgarie, qu'il porte à 420.000. Voy. l'introduction à la *Carte de Algérie écrite en dialectul macedo-român* de Andreiului alii Bagarî (Bucuresci, 1887, in-8).

3. *Mostre de dialectul macedo-român*, de Vangelii Petrescu (Crusovean). *Partea I. Basmul cu Fêt-frumos*. Bucuresci, Socec, 1880. In-8. — *Partea II. Basme si Poesii populare culese si traduse de Vangelii Petrescu...* Bucuresci, Socec, 1882. In-8.

4. *Abcedariu sau Manualul de silabismu pentru dialectul macedo-romanu (sub dialectul de Crusova)*, de Tascu Iliescu (Crusoveanu). Bucuresci, Tip. Tiel & Weiss, 1882. In-8. — A II. editiune. Bucuresci, Socec, 1803. In-8.

Carte de lecturâ macedo-românâ, sub-dialectul de la Crusova, de T. Iliescu. Bucuresci, Tipo-lit. Dor. P. Cucu, 1885. In 8. (1^{re} partie seule.)

5. M. Vangelii Petrescu n'avait jamais essayé de lire ni d'écrire sa langue maternelle quand il entra en relations avec feu le Dr G. Obédénare, alors secrétaire de la légation de Roumanie à Constantinople. Tous deux entreprirent de s'enseigner mutuellement leur dialecte. Obédénare avait malheureusement sur la phonétique, et même sur la morphologie, des idées préconçues qui furent adoptées sans examen par M. Petrescu. Du reste, dans une

rendent l'usage fort peu sûr. D'autres publications inspirées par le désir d'établir des relations régulières entre les Roumains du Danube et ceux de la Péninsule ne peuvent non plus être utilisées, parce qu'elles sont écrites dans une langue de convention qui doit être entendue également bien par les Roumains du Danube et par ceux de la Macédoine. Tel est le cas de la *Fratilia intru dreptate*, journal politique gréco-roumain, rédigé par les soins d'un comité dont M. Alecsandrescu Urechie était le secrétaire¹. Tel est aussi le caractère d'un livre de lecture couronné et imprimé par la société « La Lumière », à Bucarest, en 1887².

On voit par ce qui précède combien il est désirable que des observateurs impartiaux visitent l'Albanie, la Macédoine, l'Épire, la Thessalie, et recueillent de nouveaux documents de la bouche même du peuple. Nous avons toujours été surpris que les membres de l'école française d'Athènes n'aient jamais profité de leurs explorations pour faire quelques études de linguistique roumaine. L'indifférence de la plupart des voyageurs nous fait d'autant plus applaudir à l'idée qu'a eue M. Gustave Weigand d'aller visiter quelques localités de la Thessalie septentrionale pour en rapporter des notions plus précises sur le dialecte roumain du pays.

M. W. a séjourné pendant trois mois à Vlaho-Livadhon et a pu visiter plusieurs villages voisins; ses observations ne se rapportent donc qu'aux habitants de l'Olympe. Après avoir dit quelques mots de la contrée³, l'auteur aborde la phonétique du dialecte livadhiote. Dans ses traits généraux les sons de ce dialecte, comme ceux du macédo-roumain en général, ne s'éloignent pas sensiblement de ceux du roumain danubien. Les différences les plus notables que nous relevons dans le vocalisme concernent la diphthongue *ea* et *i'a* prothétique. En macédo-roumain, *e* accentué passe à *ea* non seulement devant *a*, *d*, mais encore devant *e* (*duveare, aveare, bărbăteaste*). Il en était autrefois de même dans le roumain du Danube, comme le montre l'ancienne graphie cyrillienne.

longue note que nous avons entre les mains, Obédénare lui-même relève de nombreuses inexactitudes dans les *Mostre de dialectul macedo-romanu*.

Quant à Tascu Iliescu, simple domestique au service d'Obédénare, il était complètement illettré et ne fit que prêter son nom au docteur qui rédigea lui-même, d'après ses idées, les opuscules que nous avons cités. Ce fut encore Obédénare qui s'amusa, pendant son séjour à Montpellier, à traduire *L'Escriveta* en macédo-roumain (1882). Tascu signa les vers comme il avait signé la prose.

1. Il a paru en tout 18 numéros de ce journal, du 22 mars au 23 août (v. s.) 1880.

2. *Carte de algere scrisă în dialectul macedo-romanu de Andreiulu alu Bagavii, premiata si tipărită de Societatea macedo-romană « Lumina »*. Bucuresci, Tipografia Dor. P. Cucu, 1887. In-8.

3. M. W. évalue les Roumains de l'Olympe à environ 15.000 individus.

On admet généralement que le macédo-roumain possède la voyelle *ä*, mais non la voyelle *i*. M. W. constate au contraire l'existence des deux voyelles, bien que la seconde soit rare (*fäntinä*, *färd*, *lingä*, *arämin*). Il fait remarquer que la prononciation d'*i* dans l'Olympe ne correspond pas entièrement à la prononciation danubienne et que l'*i* ne s'y appuie pas sur *i*. Cette dernière observation ne se rapporte, en réalité, qu'au parler de Bucarest et d'une partie de la Valachie, où l'on dit *ii* devant *na*, *nä*, *ne* (*miinä* = manus, *cäine* = canem, *piine* = panem).

L'étude des consonnes offre un grand nombre de phénomènes particuliers au dialecte macédonien ou qui ne lui sont communs qu'avec le dialecte moldave. Les observations de M. W. qui présentent le plus d'intérêt sont celles qui se rapportent au son *ë* (*is*). Les Roumains macédoniens doivent, dit-on, leur surnom de Tsintsares au son *ts* qu'ils emploient partout où leurs congénères du Danube disent *ë* (*tsintsä* = *cinci*, cinq). Cette règle n'est pas aussi générale qu'on le croit d'ordinaire. M. W. a entendu prononcer à Vlaho-Clisura : *fatsem*, *tresem*, *alutsem*, *Turtäsi*, *tseara*, et, à Samarina : *tse fatä* (*ce faci*), *quid facis*, *tatä*, *taces*. La prononciation diffère suivant les localités; le son *ts* est cependant le plus fréquent. Les Vlaho-Livadhotes disent simplement *s*, ce qui est le trait caractéristique de leur patois.

M. W. fait suivre sa phonétique d'une morphologie qui sera utilement rapprochée de celle de Boiagi, et termine son volume par un petit recueil de textes¹. Ce recueil contient 18 chants populaires transcrits à Vlaho-Livadhon, un dialogue en macédo-roumain et en daco-roumain, des phrases détachées avec traduction allemande, un petit morceau traduit du grec en roumain par un enfant, un dialogue et un récit tirés de Boiagi et accompagnés d'une traduction dans le dialecte de Livadhon. En dernier lieu, M. W. nous donne onze chants populaires et quelques proverbes recueillis à Samarina par divers correspondants et six chants de Vlaho-Clisura. Tous ces morceaux sont très intéressants, notamment ceux qui nous permettent de contrôler Boiagi et qui

1. Le recueil de textes est précédé d'une bibliographie qui pourrait être complétée. On peut y ajouter les deux articles suivants :

Lettre de Jean Eliädé à C. Negruzzi, insérée dans le *Curier de ambe sexe*, *journal literar*, 2^e période, n^o 4, pp. 52-64.

Studiulu asupra dialectului macedo romanu paralelu cu celu daco-romanu, articles de M. l'abbé Grégoire Silasi, professeur à l'Université de Transylvanie, insérés dans la *Transilvani'a*, *foi'a Asociatiunei transilvane pentru literatur'a poporului romanu*, 1874, pp. 89-92, 101-103, 113-115, 137-140, 161-164, 173-175.

La liste des ouvrages relatifs à l'ethnographie des Roumains transdanubiens offre aussi quelques omissions, en particulier celle-ci :

Les Roumains du Sud : Macédoine, Epire, Thrace, Albanie, avec une carte ethnographique par Nic. Densusianu et Frédéric Damé. Paris et Bucarest, 1878. In-8^o.

nous le montrent employant déjà des mots latins fabriqués par lui. Il est regrettable que le volume ne soit pas complété par un glossaire dans lequel tous les mots seraient relevés. Les notes que M. W. a jointes aux textes qu'il publie sont dans un grand nombre de cas absolument insuffisantes pour l'intelligence de ces morceaux. Nous en avons la preuve dès le premier chant livadhote, dont le début est ainsi disposé :

Un òm ku kâtsulâ morgâ ²,
 « Du ¹, mor ², ku kâtsulâ morgâ,
 « S'ku okili ka de amure ! »

2. mit blauem Fess. — 3. He da, du da!

D'après ces notes il semble que *mor* au second vers soit le masculin de *morgâ* et signifie « bleu », tandis que ce mot correspond au daco-roumain *mii* et se trouve traduit dans la note 3 en même temps que *du* ¹.

Plus loin les notes, ou sont trop rares ou manquent totalement. Une traduction complète n'eût pas été inutile à la plupart des lecteurs.

Espérons que M. W. ne s'en tiendra pas à cette « Erstlingsarbeit » et qu'il continuera ses études sur les Roumains transdanubiens en recueillant de nouveaux chants populaires et en comparant entre eux d'autres dialectes. Nous aurons bientôt, grâce à Cavalliotis, à Daniel, à Boiagi, à Obédénare et à M. Weigand, les éléments d'un lexique étendu, sans lequel toute la littérature populaire des Macédo-Roumains est exposée à rester lettre morte. Il y a là une tâche digne de tenter un romaniste.

E. PICOT.

1. Ajoutons qu'il faut probablement lire aux deux premiers vers : *kâtsula morgâ* (avec l'article).

PÉRIODIQUES.

I. — REVUE DES LANGUES ROMANES, 4^e série, t. II, janvier 1888. — P. 1. *Istorio de Sanct Ponçz* (suite). — P. 24-39. Lambert, *Contes populaires du Languedoc* (suite). — P. 43. Puitspelu, *Pouacre, Polacre, poulaçre*. Le mot *polacre*, qui signifie à Lyon « flagorneur, hypocrite », serait *polake* ou *polak*, cavalier polonais, influencé, quant à la terminaison, par *pouacre* *podager*. — Bibliographie. P. 46. *Deux mss. provençaux, contenant les poésies de Raimon del Cornet*... p. p. J.-B. Noulet et C. Chabaneau. Dans cet article, assez bizarrement placé sous la rubrique Bibliographie, M. Ch. ne rend pas compte de sa propre publication, mais propose toute une série de corrections dont un grand nombre lui ont été communiquées par M. Mussafia. Rappelons à ce propos que la *Romania* (VI, 342) avait jadis annoncé la publication de R. del Cornet, d'après le ms. même que M. Ch. a utilisé.

— Février 1888. — P. 57-76. A. Pagès, *Notice sur la vie et les travaux de Joseph Tastu* (premier art.). Tastu fut un savant modeste qui sut le catalan et la littérature catalane mieux peut-être qu'aucun de ses contemporains. Cette notice, qui est intéressante, bien que non exempte de quelques petites inexactitudes, a été rédigée en partie d'après les papiers de Tastu, récemment examinés et mis en ordre par M. Morel-Fatio. — P. 93. C. Chabaneau, *Une chanson inédite de Peire Vidal*. Texte et commentaire de la pièce *Son ben apoderatz*, dont le texte fort corrompu n'a été conservé que dans le ms. Riccardi 2814. Elle offre une disposition strophique (*abccddaa*) tout à fait insolite. J'interviendrais volontiers les vers 8-9; par suite, la correction proposée par M. Ch. ne serait plus nécessaire. Il est bien difficile que *Tripol*, v. 49, soit Tripoli; un Peire de *Tripol* figure en de nombreux actes concernant la seigneurie de Dourgnes, dans le Tarn (voir Teulet, *Layettes du Trésor*, I, table). Les allusions historiques fort obscures que contient cette pièce doivent se rapporter à la guerre qui se prolongea de 1179 à 1181 ou 1182 entre le comte de Toulouse et le roi d'Aragon Alphonse II. Nous ne connaissons que fort vaguement les circonstances de cette guerre, à laquelle fait allusion une autre pièce de P. Vidal (*Drogoman senher*, voy. *Romania*, II, 423). — P. 98. C. Chabaneau, *Deux retroensas inédites*, l'une de Guilhem Evesque, l'autre de Johan Esteve. — Variétés. P. 102-4. C. Chabaneau, *L'ordre de San Macari* (locution érotique employée par R. del Cornet). — *Sur le v. 1730 de Flamenca*.

Le seigneur d'Aiga, cité à cet endroit, serait un membre de la maison de Roquefeuil, en Rouergue. — *Sos* = *sum* se trouve en rime dans une pièce de P. Milon.

— Mars-avril 1888. — P. 109. C. Chabaneau, *Cinq Tenzons de Guiraut Riquier*. Deux de ces pièces (déjà connues par une récente publication allemande), les nos I et III, offrent la même disposition strophique. Remarquons en passant que cette forme, qui est assez compliquée, se retrouve en français dans la pièce *Quidoient li losengier* de Gillebert de Berneville (Scheler, *Trouv. belges*, I, 120). On trouvera ce rapprochement établi en même temps que beaucoup d'autres dans un prochain mémoire sur les rapports de la poésie des trouvères avec celle des troubadours. M. Chabaneau publie aussi une pièce de Guillem de Murs (déjà presque entière dans Raynouard et Mila y Fontanals) qui offre un certain rapport de forme avec la pièce de P. Cardinal *Las amairitz*. La disposition des rimes est la même, *a b a b c b c b*, et les rimes *c* sont de part et d'autres en *eta*. — P. 127. A Pagès, *Notice sur la vie et les travaux de Joseph Tastu* (fin). — P. 146. P. Vidal, *Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne* (suite). — P. 167-70. V. Lieutaud, *Ordonnance municipale de Digne sur les rêves (impôts indirects)*, 24 mai 1427. M. Lieutaud commence sa notice en déclarant que ce document, d'un intérêt limité, est « l'unique document en langue provençale qui se trouve dans le *livre noir* des archives municipales de Digne, et *peut-être dans toutes ces archives* ». J'ai fait récemment des recherches aux archives de Digne et je puis assurer que les documents en langue vulgaire n'y sont point aussi rares¹. — P. 141-2. C. Ch., *Chanson inédite du troubadour P. del Vern*, d'après le chansonnier d'Urfé, le seul qui la contienne. J'ai pris copie, il y a bien des années, de cette pièce, comme de bien d'autres qu'il ne m'a pas paru urgent de publier, et j'ai noté, à ce propos, qu'un « Petrus Vierni de Sigelar », certainement jongleur, puisqu'il est dit de lui : « *instrumenta personando musica victum queritabat* », figure dans un des miracles de Notre Dame de Rocamadour². L'identité de ce jongleur avec notre troubadour ne peut être prouvée; notons toutefois que *Sigelar* ne paraît pas être différent de *Segelard*³, nom d'un hameau de la commune de Gabillou, situé à peu de distance du Vergt (*Vern*), d'où M. Ch. suppose que le troubadour tirait son surnom. — P. 195. C. Ch., *Deux anciennes chansons provençales*. D'après une publication de M. R. Renier dans les *Miscellanea* Caix-Canello. — P. 196. *Sur un vers du roman d'Alexandre*. M. Ch. dit avec raison qu'au v. 147 de la rédaction en

1. Il y a notamment des comptes en provençal depuis 1418, dont j'ai pris des extraits. J'ai noté aussi dans les registres des délibérations du conseil des règlements (par exemple dans BB2 un règlement de 1427 sur la boucherie) et des lettres missives également en langue vulgaire.

2. Bibl. de l'École des Ch., 4^e série, III, 229.

3. Voy. le *Dict. topogr. de la Dordogne*, par M. de Gourgues.

vers décasyllabiques (p. 31 de mon édition) *fort* ne peut pas signifier lieu fortifié, parce que ce mot est dans une tirade en *o* fermé ; mais son interprétation par *furnum* me paraît douteuse. Le ms. de Venise porte *sor*, qui n'est pas plus clair. — P. 197. Puitspelu, *Lyonnais « huguo, échantillon, cheuevotia »*. — Bibliographie. P. 199. F. Kalepky, *Bearbeitung eines altprovenzalischen Gedichtes ueber den Heiligen Geist* (E. Levy ; nouvelle édition des *Strophes au Saint-Esprit*, publiées ici même, VIII, 211). — P. 200. *Poésies de Bertran de Born*, publiées par Ant. Thomas (C. Ch.). — P. 208. C. Merkel, *Manfredi e Manfredi II Lancià, contributo alla storia politica e letteraria italiana nell'epoca sueva* (C. Ch.). — H. Sternbeck, *Unrichtige Wortaufstellung*, etc. (voir *Romania*, XVII, 477). — S. Schopf, *Beitraege zur Biographie u. zur Chronologie d. Lieder d. Troubadours P. Vidal* (C. Ch.).

— Mai-juin 1888. — P. 209. C. Chabaneau, *Parnasse provençal*, par le P. Bougerel (fin). — P. 234-42. Lambert, *Contes popul. du Languedoc* (suite). — P. 250. *Istorie de sanct Poncz* (fin). — P. 286. E. Trojel, *Sur le chevalier Raembaud, de Francesco da Barberino*. Cf. l'article de G. Paris, *Romania*, XVII, 591. — P. 289. Puitspelu, *Le peuplier dans les langues romanes*. — Bibliographie. P. 293. G. Paris, *Manuel d'ancien français* (Castets ; élogieux). — G. Paris, *Les parlers de France, lecture faite à la réunion des Sociétés savantes, le 26 mai 1888* (Castets ; objections sans portée). P. M.

II. — *STUDJ DI FILOGIA ROMANZA*, pubblicati da E. Monaci. Roma, Lœscher, in-8°. — Fasc. 5, 1887 (t. II). — P. 97-368. E.-G. Parodi, *I rifacimenti e le traduzioni italiane dell' Eneide di Virgilio prima del Rinascimento*. Ce long mémoire, très étudié et très soigné dans toutes ses parties, mais rédigé avec une certaine prolixité, embrasse des matières assez disparates. Il traite en premier lieu de compilations dont l'*Énéide* n'est pas la source unique, ni même, parfois, la source directe, et en second lieu de simples traductions du poème de Virgile. La première partie, la plus étendue, est consacrée aux compilations en prose. Elle se compose de cinq chapitres : I. *La « Fiorita » di Armannino giudice* (p. 101) ; II. I « *Fatti d'Enea* » di frate Guido da Pisa, l' « *Aquila volante*, » etc. (p. 131) ; III. I « *Fatti d'Enea* » del cosiddetto anonimo Siciliano (p. 143) ; IV. *Traduzioni dell' « Histoire ancienne jusqu'à César »* (p. 166) ; V. *Le redazioni latine* (p. 182). — La seconde partie, consacrée aux rédactions en vers, renferme les chapitres suivants : I. *Eneide in ottava rima* (p. 206) ; II. *Il « Troiano » a stampa* (p. 240) ; III. *Breve storia d'Enea in un rifacimento del « Tesoro »* (p. 264) ; IV. *L' « Achille ed Enea » di Lodovico Dolce* (p. 270). Dans la troisième partie (p. 274), l'auteur passe en revue des rédactions d'origines variées et d'importance secondaire. La quatrième partie (p. 311) est consacrée aux traductions. Le quatrième chapitre de la première partie touche par un petit côté à l'histoire de notre littérature. J'ai montré, dans mon mémoire sur l' « *Histoire ancienne jusqu'à César* », qu'une traduction italienne de cette compilation française se trouvait dans le ms. Canonici 121 de la Bodléienne (*Romania*, XIV, 62-3). Ce ms., étant incom-

plet du début, ne commence qu'à l'histoire de Thèbes. M. P. a trouvé à Rome (Bibl. Victor Emmanuel) un autre ms., auquel ne manque que le premier feuillet, de la même version. Toutefois, ce ms. de Rome présente cette particularité qu'à partir de l'histoire d'Énée, il abandonne l'original français et se termine par quelques chapitres empruntés au *Fiore d'Italia* de Guido de Pise. On regrette que M. Parodi n'ait joint à son mémoire ni un index, ni même une simple table des matières. — P. M.

Fasc. 6 (fin du t. II. — P. 369-515. Francesco Novati, *Un nuovo ed un vecchio frammento del Tristran di Tommaso*. M. N. a eu la bonne fortune de découvrir dans une bibliothèque privée de Turin une feuille de parchemin du XIII^e siècle, ayant servi de garde à un livre et contenant deux fragments distincts du poème de Thomas. Une magistrale introduction, qui fait également honneur au talent et à la science de M. Novati, précède le texte diplomatique offert par ses soins au public érudit. Chacun des deux feuillets du manuscrit de Turin, désignés par T¹ et T², compte 256 vers. A partir du quatrième, T² n'est qu'une nouvelle leçon des premiers 250 vers du manuscrit Douce; mais l'autre fragment est tout entier inédit. Il trouve sa place entre le fragment Sneyd A et le premier des trois fragments de Strasbourg; il est traduit dans les chapitres 81-82 de la *saga* et les strophes 259-263 du *Sir Tristrem*. Le récit (Introd., ch. II) commence au milieu des alternatives de joie, de fureur et de jalousie, auxquelles Tristran s'abandonne en présence des statues d'Ysolt et de Brengain, dans la merveilleuse salle des images. La fin de cet épisode est suivie d'une très curieuse digression, dont aucune trace ne se retrouve dans les imitations étrangères. Le poète, après avoir longuement comparé la situation respective des deux Ysolt, du roi Marc et de Tristran, se demande lequel est le plus malheureux de ces quatre personnages; il laisse enfin aux amants, seuls compétents en la matière, le soin de trancher une question si délicate :

Hici ne sai que dire puisse,
 Quel de aus quatre s'a greignor angoisse;
 Ne la raison dire ne sai,
 Por ce que esprové ne l'ai.
 La parole mettrai avant,
 Le jugement facent amant..... (T¹, vv. 144 ss.)

Ces vers, s'ajoutant à divers autres indices, font soupçonner à M. N. que Thomas était un clerc, obligé par sa qualité de feindre ou du moins d'affecter l'ignorance des sentiments qu'il a si bien su dépeindre. La suite de notre fragment raconte par quel concours de circonstances Kaherdin apprend que sa

1. A l'exemple de M. Novati, je restitue aux noms propres la forme usitée par Thomas.

2. M. N. propose à tort de supprimer le mot *quatre*; mais il faut lire *d(e)* *aus*, et le vers est correct.

sœur est restée vierge : le feuillet se termine au milieu des explications d'Ysolt aux blanches mains. L'éditeur suppose qu'il manque environ un millier de vers (soit quatre feuillets) entre les deux fragments de Turin. Celui de Strasbourg, avec la description du cortège de la reine de Cornouaille, ne nous rend qu'une bien petite partie, mais non la moins intéressante, de ce qui s'est perdu. L'authenticité de ce morceau a été souvent attaquée et défendue. L'erreur répétée de Kaherdin paraissait à quelques-uns incompatible avec l'admiration et l'amour éprouvés par lui antérieurement devant les images d'Ysolt et de Brengain. M. N. a tranché le différend, en faisant valoir par une pénétrante analyse tous les détails du récit qui préparent et motivent l'erreur du jeune homme.

Le fragment T¹ fournit à notre auteur (ch. VI) l'occasion d'un examen approfondi de la partie du poème qui relate les voyages de Tristran en Angleterre. Il y signale le premier de singulières contradictions, qui avaient échappé à M. Heinzel lui-même. Par exemple, le vers 727 du fragment Douce fait mention d'un neveu de Tristran, qui n'a pas été nommé auparavant et ne reparait jamais dans la suite. Sèche, rapide, incohérente, la narration semble, vers la fin de l'épisode, comme abrégée de celle d'Eilhart. On conçoit sans peine que Thomas, conteur médiocre, principalement curieux de beaux sentiments et de pensées raffinées, se soit lassé à cet endroit de redire les monotones aventures que déroulait interminablement la version commune. Ainsi que le suggère M. Novati, il l'aura violemment écourtée, pour arriver plus vite aux scènes pathétiques qui accompagnent la mort de Tristran.

Le savant italien, en opposant Thomas à Bérout, les caractérise tous deux (ch. III) de la façon la plus habile et la plus heureuse. Il nous fait pénétrer dans l'intimité du premier, nous initie à ses habitudes intellectuelles et sentimentales, à ses procédés artistiques, note dans son œuvre les traces de l'imitation de Benoit de Sainte-More (ch. IV) et divers emprunts faits à Gaufrei de Monmouth (ch. V). Dans les pages qui concernent Bérout (390-400), les notes sont peut-être d'une lecture encore plus intéressante que le texte. M. N. y a particulièrement étudié la géographie du roman et a réussi, en dépit de quelques erreurs¹, à identifier plusieurs noms de lieux de la version commune. Le vieux poète décrit, avec des détails précis qui font surgir les paysages devant nos yeux, le Dartmoor (*Morois*), cette vaste région de bruyères, de marais et de bois, qui s'étend non loin des ruines de Tintagel, sur les confins de la Cornouaille et du Devon (*Dinan*, gallois *Dynnan*). C'est dans cette contrée, limitrophe de l'idiome breton et de l'idiome saxon, que la légende des amants paraît avoir eu au XIII^e siècle la plus grande popularité et que les Anglais² ont sans doute appris à la connaître. M. N. n'est pas

1. *Costentin* (p. 396, n. 1) est évidemment le Cotentin. Le passage concernant le mot *Ganoie* (p. 395, en note) est à rayer tout entier.

2. *Romania*, XVI, 597.

plus que moi partisan des doctrines de MM. Förster et Golther. Les aventures rapportées par Bérout ont bien, dit-il (p. 390), le caractère d'une légende « née au milieu de populations passionnées, crédules, imaginatives, un peu barbares, comme étaient les populations celtiques ». Tel que le montrent nos poèmes (p. 476, n. 1), « courageux et rusé, spirituel et moqueur, Tristan nous représente au vif le type de ces Bretons, enragés de faire montre d'esprit, d'enjouement, de subtilité, » qu'a si bien caractérisés Giraud de Barri dans sa précieuse *Description de la Cambrie* (II, 14).

Cette importante introduction se termine par un examen critique (ch. VII), un peu trop rapide et superficiel, du manuscrit de Turin. Au bas des pages du texte, M. N. a proposé un certain nombre de corrections, surtout au fragment inédit. Plusieurs me paraissent contestables ou même inutiles; beaucoup de fautes subsistent encore et ouvrent un champ aux conjectures. Je ne sais comment M. N. interprète le vers 74; la lecture correcte de ce passage est évidemment :

En nul d'aus nen i a deduit.

Au vers 116, je lirais : *poi le delite*, et je mettrais une virgule avant ce membre de phrase. Au vers 120, il faut corriger : *qu'il n'a* et effacer la ponctuation. Le vers 175 peut s'entendre de diverses façons; mais aucune ne me semble exiger qu'on modifie le précédent. *Penser*, substitué à *pensé* au vers 249, donnerait une rime inadmissible. Si l'adjectif *aquarius* était plus anciennement et plus sûrement attesté en français¹, on n'hésiterait guère à restituer au vers 215 les mots :

[Enz] en un petit cros *euwier*,

désignant une rigole destinée à recevoir les eaux de pluie². Le texte du second

1. Le dictionnaire de M. Godefroy n'en donne qu'un seul exemple, de 1519, avec deux noms de lieux.

2. [Je joins ici aux remarques de M. Muret quelques notes prises à la lecture de ce texte fort difficile, et dans lequel il reste encore bien des passages obscurs. V. 7 *penser*, c. *pensees*. — 15 *errance*, c. *errur*. — 17 *turne*, c. *turt* (inutile de supprimer *en* : *Qu'ele envers lui ne t.*) — 18 *et n. et jor*. — 19 suppr. le second *si* et non le second *et*. — 21 *aj. el* (et non *ele*). — 23 et très souvent *el(e)*. — 27 *Vient la veer et esgarder*. — 32, 76 etc., *ysod(e)*. — 34 ne peut-on pas lire *deseiure* au lieu de *deseusle*? — 37 *Vait la chere et [vuit] le semblant*. — 40 *Qu[e] il ot*. — 42 *De ce que [il] pensa*. 56 c. *corage* et suppr. la note. — 65 suppr. *il*. — 71 *Entre*, c. *En*. — 75 *Marques*, il faut, au moins ici, *Mars* ou *Marc*. — 77 *[Et] que*. — 78 *Quel talent qu'ait* (et non *ait*); cf. 114. — 90 *[Et] d'autre part*. — 94 *entent*, l. *en seut*? — 98 je lirais *s'i*. — 108 c. peut-être *ço est*, mais non *c'est*. — 110 *sue* (et non *sa*). — 114 *l'estut*. — 133 *Marc*. — Le vers passé est le 137^e et non le 136^e. — 139 je corrigerais volontiers : *ne di ne nuit*, en suppr. le point et en ajoutant *Fors* au commencement du v. 140. — 153 *[s'en] fait*. — 161 suppr. *son* (et non *de*). — 168 *Ysod Tr. soule desire*. —

fragment est accompagné des variantes du manuscrit Douce (*D*) ; l'éditeur ne s'est pas aperçu que les vers 223-228 sont également conservés par le second des fragments de Strasbourg. La supériorité de *T*² sur *D* n'est pas aussi éclatante à mes yeux qu'aux siens. Aux vers 28, 65, 78, 85, 120, 163, 185-186, 193, 202, 217, je n'hésiterais pas à préférer la leçon du manuscrit anglais, qui me paraît également la meilleure pour le vers 162. Au vers 20, la leçon *en* de *T*² n'a aucun sens ; *D* a conservé la négation indispensable en cet endroit. Les vers 205-208 du fragment de Turin sont assurément interpolés. Le vers 151 n'est nullement incorrect dans le manuscrit Douce ; mais Fr. Michel l'a lu d'une façon absurde. En énumérant les passages où *T*² offre la tradition la plus authentique, M. N. a négligé les vers 48, 64, 175, 194, 238 ; il n'a pas non plus signalé toutes les fautes communes aux deux textes. Les vers 75-76 devraient être mis entre parenthèses, pour être tout à fait intelligibles. Le vers 81, à moins que l'on ne suive la leçon de *D*, demande à être complété à l'aide du pronom accentué *soi*, non du proclitique *se*, les pronoms atones n'étant pas usités devant l'infinif. Certaines corrections s'imposent avec évidence : au vers 80, *Deux angoisses* ; au vers 108, *Ço est de la* ; au vers 131, *Bien sai, Tristan(s)* ; au vers 195, *Vostre* ; au vers 212, *qu'il ne vos enhace*. Le vers 175, tel que l'imprime M. Novati, est incompréhensible et ne saurait rimer avec le suivant : il faut lire en un seul mot *atort*, du verbe *atourner*, et modifier la ponctuation. Les infinitifs *ho[n]s[er]* (*T*), *plaiser* (*D*) et *plaisier* (*T*), qu'offrent nos manuscrits aux vers 41 et 42, me sont inconnus ; la forme *hunir* du fragment Douce est seule correcte. Le participe féminin *preïse*, que l'éditeur italien veut introduire au vers 204, serait un monstre linguistique ; la rime des vers *D* 1381-82, qu'il invoque à l'appui de cette erreur, est aisément corrigée par la consultation du manuscrit Sneyd. Les passages de Thomas et de Bérout, cités dans l'introduction, sont parfois mal interprétés. Ainsi, M. N. a pris (p. 423, n. 3) pour le nom propre *Perrin* l'adjectif dérivé de *petra* et a l'air (p. 416, n. 4) de prêter au substantif *jolité*, signifiant *gaité*, *humeur facile*, un sens correspondant à celui qu'a aujourd'hui

175 *as blans doit*. — 190-93 je lirais : *Ne sai se riens de delit set Ne se issi vivre aime ou bet ; Bien puis dire, se l'en pesast, Ja en son tens ne le celast Com celé l'a*. — 206 *des(t)raie*. — 214 *El il se fiert ?* — 223 *fraidur(e)*. — 225 [*se*] *rit*. — Je ne sais comment M. N. comprend les vv. 226-27, qu'il soupçonne (p. 386, n.) le traducteur norvégien d'avoir rendus tout de travers ; pour moi, je ne suis pas sûr de bien les entendre, mais je ne mettrais qu'une virgule après 226, je lirais au v. 227 *Oncore s'en tenist a paine*, et je traduirais : « Iseut en rit de si bon cœur que, quand même elle aurait assisté à une quarantaine (à une cérémonie solennelle de pénitence ?), elle aurait eu peine à s'en abstenir. » — 229 l. *Quide [que] lui ait oi dire*. — 238 [*mult*] *de parfont*. — 240 *verai, c. veire* (et non *vrai*). — 247 *l'escondit*. — 255 *onc*. — G. P.]

l'adjectif *joli*. M. Bédier, suivant notre auteur (p. 473, n. 1), n'aurait pas compris ces vers du fragment Douce :

Plusurs de nos granter ne volent
 Ço que del naim dire ci solent,
 Que femme Kaberdin dut aimer.

Lui-même traduit : *che amò la moglie di K.*, comme si le mot *femme* était accompagné de l'article. Il est clair que le copiste de D a écrit *que* pour *cui* et qu'il faut rendre l's du nominatif au nom propre *Ka(he)rdin[s]*.

Dans les belles pages que lui a inspirées sa juste admiration pour Thomas, M. N. s'est plu à revendiquer pour ce poète quelques-uns des mérites que M. G. Paris attribue à Chrétien de Troies. Il soutient que Thomas a contribué, non moins que le protégé de la comtesse Marie, à introduire dans la littérature la conception de l'amour chevaleresque et courtois. On remarque, en effet, dans l'œuvre du poète anglo-normand, certains traits caractéristiques de ce nouvel idéal de la société polie du XIII^e siècle. Divers épisodes du *Tristan* pourraient servir, comme le fait observer M. N. (pp. 408 et 414), à illustrer les règles du chapelain André. Bérout, Chrétien même à ses débuts, n'ont pas connu un sentiment si raffiné, si profond, si mystique que l'amour glorifié par Thomas. Chez ce dernier, la tendance idéaliste, qui domine presque toute la poésie amoureuse du Moyen Age, est bien plus accusée que chez la plupart de ses contemporains. Néanmoins les éléments essentiels de la conception sentimentale dont le *Conte de la Charrette* tire son *sens*, font défaut à celle de Thomas. La notion du perfectionnement social et moral du chevalier par l'amour, la supériorité reconnue de la dame sur son ami, le *frauendienst*, assujettissant un fidèle esclave à tous les caprices d'une souveraine despotique, ne sont les motifs déterminants d'aucune action de ses héros. Le neveu de Marc a beau se faire appeler l'*homme lige* de la reine : aussi tendre, aussi dévouée, aussi passionnée que son amant, Ysolt ne plane pas, à la façon d'une déesse ou d'une madone, dans une sphère supérieure à celle où se meut Tristan. Leur attachement mutuel nous paraît, malgré le philtre, plus spontané, plus naturel, plus humain que l'amour quintessencié de Guenièvre et de Lancelot. A ce point de vue, M. Sudre avait bien le droit de ne tenir aucun compte des différences qui séparent Thomas de Bérout et d'opposer l'un et l'autre à Chrétien et aux disciples de ses théories sur l'amour.

Ainsi, Chrétien de Troies demeure à nos yeux le principal initiateur de sentiments dont nous pouvons découvrir encore aujourd'hui la trace au fond de nous-mêmes. Par l'influence prolongée qu'ont exercée ses derniers ouvrages, par sa belle langue, vraiment classique, par ses remarquables qualités de style, sa vivacité, sa grâce, son élégance, son esprit, il mérite bien d'occuper le premier rang parmi les poètes de son temps. En comparaison du

1. Fragm. Sneyd B 395.

brillant Champenois, Thomas semble un écrivain quelque peu terne, un narrateur maladroit et pesant. Mais combien il l'emporte dans l'analyse des sentiments, dans la peinture dramatique et saisissante des passions ! Superficiel et charmant, Chrétien ne saurait éveiller de fortes et grandioses émotions ; toujours souriant, il n'a point connu ces larmes qui jaillissent des profondeurs d'une âme sérieuse et vibrante, comme était celle de Thomas. Cette âme de poète, on la sent palpiter dans des récits aussi pathétiques que ceux des plus belles chansons de geste, dans des vers discrets, tout empreints d'une mélancolie pénétrante, qui font pressentir Dante et les modernes. Qu'on se rappelle le délicieux tableau d'Ysolt jouant de la harpe pour bercer son chagrin, ou ces *versi dolcissimi* dans lesquels Thomas dédie son œuvre aux amoureux, pour qu'elle les console et les fortifie dans leurs peines de cœur. En faveur de semblables accents, qu'on entendait pour la première fois en français, on pardonne aisément au romancier sa subtilité verbeuse, son mauvais goût, son rationalisme étroit, la critique mesquine qu'il applique aux plus admirables légendes. Dans cette seconde moitié du XIII^e siècle, où les écrivains de talent abondent en France et en Angleterre, aucun n'a plus de parties d'un grand poète que ce Thomas, étudié par M. N. avec un jugement si éclairé et une si intelligente sympathie. — E. MURET.

III. — FRANZÖSISCHE STUDIEN, VI, 2 (p. 297-306). — Mann, *Der Bestiaire divin des Guillaume le Clerc*; recherches un peu confuses et non exemptes d'inutilités, mais qui contiennent quelques résultats intéressants, par exemple l'indication de nouveaux manuscrits du *Bestiaire* de Guillaume et la publication de la source latine où il a très fidèlement puisé. M. Mann paraît avoir en vue une édition critique du *Bestiaire*; il fera bien, avant de l'entreprendre, de se donner de l'ancien français une connaissance plus sûre; il laisse passer des fautes un peu trop nombreuses dans les textes qu'il imprime le premier ou reproduit d'après d'autres. Sur Pierre et ses œuvres, voy. G. Paris, *Manuel*, I, § 101 (note bibliographique).

VI, 3 (p. 307-534). Vising, *Die realen Tempora der Vergangenheit im Französischen und in den übrigen romanischen Sprachen, eine syntaktisch-stilistische Studie. I. Latein — Portugiesisch — Spanisch — Italienisch*. Ce travail considérable, dont le titre fait assez connaître la nature et le sujet, ne se prête pas à une brève analyse. L'auteur a eu surtout pour but de porter la lumière sur la valeur réelle des divers temps du passé dans le français moderne; pour y arriver, il s'est livré à une étude approfondie non seulement sur l'ancien français, mais sur toutes les langues romanes qui ont une littérature, et il l'a rattachée au latin. Nous reviendrons sur cette étude quand elle sera complétée par la partie française, qui doit en être l'essentiel. Ce que nous en avons lu nous a paru fort consciencieux et intelligent; on aurait souhaité peut-être une disposition plus complètement historique et éclairée plus souvent par des aperçus généraux; mais cela se retrouvera sans doute dans les conclusions de l'œuvre.

IV. — LITERATURBLATT FÜR GERMANISCHE UND ROMANISCHE PHILOLOGIE, 1888. — Juillet. — C. 289. Lange, *Die lateinischen Osterfeiern* (Bechstein). — C. 302. Mackel, *Die germanischen Elemente in der französischen und provençalische Sprache*; Goldschmidt, *Zur Kritik der altgermanischen Elemente im Spanischen* (W. Meyer). — C. 306. Krull, *Gui de Cambrai, eine sprachliche Untersuchung* (Mussafia : connaissance insuffisante de la grammaire de l'ancien français). — C. 308. Bernhardt, *Die Werke des Trobadors N'At de Mons* (Levy : cette édition fait honneur au savoir du jeune philologue ; mais la tâche était au dessus de ses forces). — C. 317. Palazzi, *Le Poesie inedite di Sordello* (Suchier). — C. 318. P. de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini* (Appel : ce livre ne donnera pas moins de satisfaction aux romanistes qu'à ceux qui s'occupent de philologie classique). — C. 320. Gaspary, *Geschichte der Italienischen Literatur*, II (Wiese : ce second volume se distingue par les mêmes mérites qui ont fait le succès du premier).

Août. — C. 353. A. Schulze, *Der allfranzösische direkte Fragesatz* (Tobler : éloges). — C. 356. W. Færster, *Louis Meigret, Le Tretté de la grammere françoise* (Mussafia : objections à quelques corrections de l'éditeur). — C. 363. *Annales della Societaad Rhaeto-romanscha* (J. Ulrich : la plupart des articles sont destinés à un public autre que celui des philologues ; quelques-uns cependant ont un intérêt scientifique).

A ce numéro est joint un supplément de 8 colonnes, contenant la réponse de M. W. Müller aux articles de MM. E.-H. Meyer, Rödiger et Symons sur sa *Mythologie der Deutschen Heldensage*.

Septembre. — C. 385. Wheeler, *Analogy and the scope of its application to language* (B. Kahle : bon résumé de nos connaissances du sujet). — C. 386. Sigwart, *Die Impersonalien* (L. Tobler : étude philosophique intéressante pour le linguiste). — C. 390. Fr. von Westenholz, *Die Griseldissage in der Literaturgeschichte* (R. Spiller : appréciation littéraire des différentes versions, particulièrement du drame de Fr. Halm). — C. 392. Murray, *A New English Dictionary* (Schröder). — C. 399. Beyer, *Französische Phonetik für Lehrer und Studierende* (P. Passy : à recommander à quiconque veut se familiariser avec le français parlé). — C. 403. Wimmer, *Li Tornoienenz Antecrit von Huon de Mery* (Mussafia : le texte critique est peu satisfaisant ; mais, grâce aux variantes, cette édition peut rendre de meilleurs services que celle de Tarbé). — C. 410. Pakscher, *Die Chronologie der Gedichte Petrarca's* (Wiese : examine particulièrement les chapitres III, IV et V de l'ouvrage ; cf. *Rom.*, XVII, 460).

Octobre. — C. 451. Völkel, *Sur le changement de Pl en u* (W. Meyer ; cf. c. 557). — C. 452. Söderhjelm, *De Saint Laurent* (Suchier : corrections). — C. 454. Schmidt (Otto), *Ueber die Endungen des Praesens im Allprovençalischen* (Levy : critique détaillée de ce travail fait avec la plus grande négligence). — C. 460. Baist, *Die spanische Sprache* (Goldschmidt : quelques bonnes observations du critique). — C. 461. Decurtins, *Rätoromanische Chrestomathie* (Gartner : l'excellent éditeur et son collaborateur, M. Morf,

méritent toute notre reconnaissance pour cette entreprise). — C. 463. Steub, *Zur Ethnologie der deutschen Alpen* (Unterforcher : Steub, mort en mars 1888, a eu le mérite de créer les études d'onomastique réto-romane). — C. 464. Nagele, *Zablensymbolik* (Ehrismann : complément d'un mémoire signalé c. 35; compilation mal ordonnée et superficielle). — C. 465. *Festschrift zur Begrüssung der XXXIX Versammlung deutscher Philologen* (Behaghel; à noter une étude de M. Ulrich sur les nouvelles de Pietro Fortini).

Novembre. — C. 481. Psichari, *Quelques observations sur la phonétique des patois et leur influence sur les langues communes* (Schuchardt : compte rendu important qu'on ne lira pas sans difficulté, mais qui vaut la peine qu'il donne et mérite, comme tous les écrits de l'auteur, d'être relu et médité.) C. 494. *Aus lateinischer Sprachwissenschaft* (Thurneysen : tous les romanistes souhaiteront que le savant linguiste continue à les tenir au courant, comme le faisait autrefois M. W. Meyer, des études de grammaire latine). — C. 503. *Revue des patois gallo-romans*, II, 1, 2 (Morf : insiste, tout en faisant l'éloge de la plupart des articles, sur quelques points de phonétique touchant à la question si débattue des doublets syntaxiques). — C. 508. Cian, *Motti inediti e sconosciuti di M. Pietro Bembo* (Tobler). — C. 517. Die Dante — Shakspeare — Molière — Ausstellung des 3. deutschen Neuphilologentages (M. F. Mann).

Décembre. — C. 521. Pfaff, *Das deutsche Volksbuch von den Hymonskindern* (Klee). — C. 527. Rccetteken, *Die epische Kunst Heinrichs von Veldeke und Hartmanus von Aue* (Ehrismann). — C. 537. Peretz, *Allprovenzalische Sprichwörter; Cnyrim, Sprichwörter, sprichwörtliche Redensarten und Sentenzen bei den provenzalischen Lyrikern* (Appel : le premier travail est fait avec très peu de soin; le second, qui est meilleur, avec peu de jugement). — C. 558. Questions posées par la section phonétique de la *Modern Language Association of America*, en vue d'établir un système modèle de notation scientifique des sons.
E. M.

V. — *GIORNALE STORICO DELLA LETTERATURA ITALIANA*, nos 25-6 (t. IX, 5^e année, 1887). — P. 1. A. Graf, *Demonologia di Dante*. Mémoire où l'on trouvera de nombreux renseignements sur la démonologie du Moyen-Age en général, mais qui tourne un peu court au moment où l'on s'attend à y trouver des renseignements précis sur la démonologie de Dante en particulier. — P. 49. G. Mazzatinti, *Ancora delle carte Alfierane di Montpellier*. — P. 81. V. Cian, *Pietro Bembo e Isabella d'Este Gonzaga. Note e documenti*. — P. 137. Fr. Novati, *I codici Trivulzio-Trotti*. Cette collection, démembrément de la célèbre bibliothèque Trivulzio, a été mise vente, en 1886, à New-York. Le

1. « Mise en vente » plutôt que vendue, comme le dit M. Novati. En effet, beaucoup de ces mss., n'ayant pas trouvé acquéreur, sont, à la suite de transactions dont le détail importe peu, revenus en Europe, et un libraire allemand a été chargé de les écouler sans publicité. La Bibliothèque nationale en a acquis trois, qui font maintenant partie des N. acq. latines. L'un d'eux est le Térence de 1438 (no 10, catal. Hœppli, no 42).

catalogue de vente, que j'ai eu entre les mains, est une œuvre charlatanesque où la valeur des mss. est maladroitement exagérée. M. Novati, qui avait eu occasion d'étudier la collection, quand elle était encore à Milan, donne une bonne description, accompagnée d'extraits, des principaux mss. dont elle se compose. Bien peu offrent un véritable intérêt pour l'histoire littéraire. — Variétés. P. 186. L. Biadene, *Un manoscritto di rime spirituali*. Notice et description du ms. 348 de la collection Hamilton, maintenant à Berlin, fin du xv^e siècle, contenant de nombreuses compositions de Jacopone da Todi et de Giustiniani. — P. 215. L. Frati, *Sonetti satirici contro Ferrara, in un codice Bentivolesco del secolo XV*. — P. 238. C. de Lollis, *Postille autografe di Dante*. Réfutation décisive d'un mémoire publié par M. Pakscher dans la *Zeitschrift f. rom. Philologie*, X, 447, sur de prétendues gloses de Dante que renfermerait le chansonnier provençal Vat. 3207; voir *Romania*, XVI, 136. Il n'y a aucune raison pour attribuer à Dante ces gloses, du reste très imparfaitement déchiffrées par M. Pakscher. — P. 249. G. Campori, *La Società Filopatrina di Torino*. — Compte rendus. P. 254. P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du Moyen-Age* (A. Wesselofsky), compte rendu plein de remarques intéressantes dans lequel l'auteur, comme du reste la plupart des critiques qui ont examiné le même ouvrage, s'attache à un très petit nombre des questions que j'ai traitées dans les premiers chapitres. Ce sont des conjectures opposées à d'autres conjectures. Comme d'autres, M. W. exagère la part de l'*Historia de preliis* dans la formation de la légende française. Je répète que nos plus anciens poètes, à commencer par le provençal ou dauphinois Alberic, n'ont connu les fables du Pseudo-Callisthènes que par la version de Julius Valerius et par l'*Epistola ad Aristotelem*. Les emprunts à l'*Historia*, en bien petit nombre, qu'on remarque dans le roman en alexandrins, appartiennent aux parties les plus récentes de ce poème. Ce sont là des faits que j'ai mis hors de contestation, et les doutes exprimés à ce sujet, depuis la publication de mon livre, n'ont aucun fondement). — P. 266. *Miscellanea di filologia e linguistica in memoria di N. Caix e U.-A. Canello* (G. Pércopo; cf. *Romania*, XV, 452). — P. 279. L. Stoppato, *La commedia popolare in Italia*. (V. Rossi; l'ouvrage est si médiocre qu'il ne méritait peut-être pas un aussi long compte rendu. — P. 298. R. Schwartz, *Die frottole im XV Jahrhundert* (R. Renier). — P. 305. Bulletin bibliographique. Notons des comptes rendus assez détaillés du mémoire de M. Rajna, *Un' iscrizione nepesina del 1131* (cf. *Romania*, XVI, 613), de G. Rondoni, *Tradizioni popolari e leggende di un commune medioevale e del suo contado*, de Michelangeli, *Sul disegno dell' inferno dantesco*, etc. — P. 336. Communications diverses. — P. 340. Chronique.

— N^o 27 (4^e année, t. IX). — P. 345. T. Sandonnini, *Al. Tassoni ed il sant' Uffizio*. — P. 381. E. Pércopo, *Laudi e devozioni della città di Aquila* (suite; commencé au t. VII). — Variétés. P. 404. P. de Nolhac, *Pétrarque et son jardin, d'après ses notes inédites*. Ces notes inédites et autographes se trouvent à la fin d'un Apulée du Vatican (n^o 2193); elles sont datées de 1348

à 1369; il y est question de jardinage, de taille de vigne, de plantation d'arbustes, notamment de lauriers. On y remarque la mention datée (1359) d'une entrevue de Boccace et de Pétrarque. M. de Nolhac a fort habilement mis en lumière les notions qu'on en peut tirer pour l'histoire du poète. — P. 415. C. Cipolla, *Nuove congetture e nuovi documenti intorno a maestro Taddeo de' Branca*, d'après des documents de la fin du xiv^e siècle, tirés des archives communales de Turin. — P. 431. A. Solerti, *Anche Torquato Tasso?* — Comptes rendus. P. 441. P. de Nolhac, *Fac-similés de l'écriture de Pétrarque* (V. Cian; favorable, quelques additions; cf. *Romania*, XVII, 160). — P. 448. E. Müntz, *La bibliothèque du Vatican au xv^e siècle* (V. Cian). — P. 457. Communications diverses. Signalons une note dans laquelle M. Gaspary conteste que la bibliothèque de Boccace ait été brûlée dans l'incendie du couvent de San Spirito, en 1471; on verra plus loin que l'opinion de M. G. est fondée, mais peu nouvelle. Notice de M. V. Rossi sur un ms. des poésies de Guidotto Prestinari. — P. 462. Chronique; annonce de la publication du commentaire de Benvenuto d'Imola, sur la *Divine Comédie*.

— N^o 28-9 (t. X, 5^e année, 1887). P. 1. Fr. Macri-Leone, *Il zibaldone Boccacesco della Magliabechiana*. L'auteur reconnaît en commençant qu'il ne fait que rajeunir une thèse soutenue jadis par S. Ciampi dans son livre intitulé *Monumenti di un manoscritto autografo e lettere inedite di messer Giovanni Boccaccio* (Milan, 1830). Cette thèse est que le ms. II. II. 327 de la Bibliothèque nationale de Florence (venant de la Magliabechiana et de Strozzi) est un autographe de Boccace. Les arguments mis en avant par M. Macri-Leone ne sont, pour la plupart, ni bien nouveaux ni décisifs. La seule démonstration irréfragable consisterait à prouver, par la comparaison avec un spécimen certain de l'écriture de Boccace, que le ms. est autographe. Cette comparaison, M. M.-L. ne l'a pas faite; il semble même, dans une note finale, la croire impossible, considérant qu'il n'existe (en dehors sans doute du *zibaldone* dont il s'occupe) aucun spécimen certain de l'écriture de Boccace. Je ne suis point aussi sceptique. Je considère comme très probable que le ms. de la Laurentienne, XXIX, 8, d'après lequel j'ai publié ici même (XI, 325) un abrégé en latin d'une partie du *Fuere de Gadres*, est de la main de Boccace. Je me fonde sur divers arguments que je ne puis développer pour le présent, dont l'un est l'identité des lignes en capitales qui se lisent aux fol. 71 dudit manuscrit¹, avec la signature JOHANNES DE CERTALDO SCRIPSIT, qui se trouve à la fin du Tércence de la Laurentienne². Les capitales employées de

1. J'ai fait faire de cette page (fol. 71^{ro}) un fac-simile en héliogravure pour l'École des Chartes, n^o 258 de la collection.

2. Plut., XXXVIII, n^o 17. Le fac-simile en est donné par Ciampi, *Monumenti*, etc., au milieu de la planche de fac-similés jointe à l'ouvrage. La supposition de Ciampi (p. 18) que cette signature aurait été copiée par le copiste d'après un ms. de Boccace ne soutient pas l'examen. Cette signature a été visiblement ajoutée par une main autre que celle du copiste du ms.

part et d'autre se reconnaissent à des caractères particuliers qui ne laissent pas place au doute. Or le ms. de la Laurentienne, XXIX, 8, n'est certainement pas de la main qui a écrit le *zibaldone* de la Magliabechiana. J'ai eu les deux mss. sous les yeux à la Laurentienne et je les ai comparés minutieusement. Si donc le premier est de la main de Boccace, comme je le crois, il est impossible que le second en soit. — P. 42. P. Rajna, *Interno al cosidetto « Dialogus creaturarum »* (troisième art.; cf. *Rom.*, XV, 161, 615). M. Rajna fait connaître deux mss., l'un de Mûnich, l'autre de la Laurentienne (provenant de la collection Libri), qui contiennent la version la plus brève des deux, c'est-à-dire la version originale. Le premier a été écrit en Allemagne, le second en France, preuve du succès que l'ouvrage a obtenu hors de son pays d'origine. L'auteur, *Nicolaus Pergaminus*, est un Nicolas de Bergame. Suivent de longues recherches sur Mayno de Maynero à qui l'ouvrage est attribué dans un ms. de Cremona. — P. 114. Ant. Solerti, *Torquato Tasso e Lucrezia Bendidio*. — P. 161. P. Santini, *Frammenti di un libro di banchieri fiorentini scritto in volgare nel 1211*, publication suivie d'*illustrazioni linguistiche*, par M. Parodi. Texte fort intéressant pour la langue et à d'autres points de vue encore, tiré des feuillets de garde d'un ms. de la Laurentienne. — P. 197. E. Pèrcopo, *Dragonetto Bonifacio marchese d'Oria, rimatore napoletano del sec. XVI*. — Comptes rendus. P. 234. *La resa di Treviso e la morte di Cangrande della Scala*, cantare del sec. XIV, edito ed illustrato per cura di A. Medin (L.-A. Ferrai). — P. 238. P. Villari, *La storia di G. Savonarola e dei suoi tempi*, nuova ed., vol. I (F.-C. Pellegrini). — P. 255. G. Mancini, *Nuovi documenti e notizie sulla vita e sugli scritti de Leon Battista Alberti* (G.-S. Scipioni). — P. 258. Bulletin bibliographique. — P. 292. Communications diverses. L. Malvagi, *Sulla fonte francese del « Trattato di virtù morali »*. Cette source française est le « Traité de moralité » ou « livre de Sénèque », dont on a tant de mss. et qui commence par « Talent m'estoit pris... » La source du texte français est, comme je l'ai dit, en un article que l'auteur de cette communication ne paraît pas connaître, le *Moralium dogma*, qui n'est pas, comme on l'a cru, l'œuvre de Gautier de Lille (voy. *Romania*, XVI, 69). — Biadene, *Il codice Berlinese del Decameron*. — V. Cian, *Il supposto incendio dei libri del Boccaccio a San Spirito*; M. Cian montre que l'opinion soutenue dans le t. IX du *Giornale*, par M. Gaspary, sur le sort de la Bibliothèque de Boccace, avait déjà été solidement établie par plusieurs érudits. — P. 301. Chronique.

— N° 30 (t. X, 5^e année, 1887). — P. 313. L. Biadene, *I manoscritti italiani della collezione Hamilton*. — Variétés. P. 356. L. Frati, *Notizie biografiche di rimatori italiani dei sec. XIII-XIV. Onesto da Bologna*. — P. 363. R. Sabbadini, *Sugli Studi volgari di Leonardo Giustiniani*. — P. 372. E. Lamma,

— Au dernier moment je remarque qu'un texte sur lequel M. Novati appelle l'attention dans le présent *Giornale*, X, 424, prouve d'une façon décisive que ce ms. a bien appartenu à Boccace.

Intorno ad alcune rime di L. Giustiniani. — P. 384. E. Costa, *M.-Ant. Flaminio e il cardinale Alessandro Farnese.* — P. 388. G. Sforza, *Una lettera danesca di Gio. Jacopo Dionisi.* — Comptes rendus. P. 392-402. I. Palmarini, *I drammi pastorali di Antonio Marsi*, vol. I, *la Mirzia* (V. Rossi). — P. 406. G. Mazzatinti, *Inventario dei manoscritti italiani delle biblioteche di Francia*, vol. I-II (R. Renier). — P. 413. A. Goldmann, *Drei italienische Handschriften kataloge* (F. Novati; l'un de ces catalogues serait, selon l'éditeur, celui des livres légués par Boccace à S. Spirito, ce que conteste M. Novati. A cette occasion la critique fait d'intéressantes observations sur le sort des livres de Boccace. — P. 426. Bulletin bibliographique. — P. 447. Communications diverses. M. Salvioni s'efforce de démontrer (et naturellement il n'y arrive pas) que dans les serments de 842 il faut lire *dist* et non *dist*. — P. 452. Chronique. La direction du *Giornale* fait savoir qu'à l'avenir elle renonce à donner le dépouillement des périodiques, ne voulant pas faire double emploi avec le *Moyen-Age*, de MM. Marignan, Platon et Wilmotte, qui donne, en effet, dans une certaine mesure, ce dépouillement. Le *Giornale* dorénavant se bornera à signaler, dans les publications périodiques, ce qui intéresse plus particulièrement l'Italie. En fait, la multiplicité croissante des publications de ce genre rend impossible un dépouillement véritablement complet. Les directeurs de la *Romania* s'en sont aperçus depuis longtemps.

P. M.

VI. — MODERN LANGUAGE NOTES. Baltimore, 1887. — N° 1. Janvier. — Col. 29-32. P. Rajna, *Osservazioni sull' alba bilingue; Un' iscrizione Nepesina del 1131* (F. M. Warren; simple analyse; cf. *Romania*, XVI, 606 et 613).

— N° 2. Février. — Col. 102-4. A. Lorenz, *Die erste person pluralis des Verbums im Altfranzösischen* (H. Schmidt; la critique attribue à l'auteur de cette dissertation, entre autres mérites, celui d'avoir trouvé que la terminaison *-omes*, à la 1^{re} pers. du plur., n'est pas propre à la Picardie, comme on le supposait. Mais il n'y a là rien de neuf; cf. *Raoul de Cambrai*, éd. de la Soc. des anc. textes, p. lxx).

— N° 3. Mars. — Col. 115-8. H.-A. Todd, *A propos of « Les trois morts et les trois vifs »*. M. Todd avait imprimé le dit des trois morts et des trois vifs dans la préface de son édition de la *Panthère d'amours* sans se rappeler que ce même opuscule avait déjà été publié par M. de Montaiglon, et, plus récemment, signalé dans trois mss., l'un desquels le présente sous une forme écourtée. M. Todd rectifie et complète à cet égard sa préface d'après une observation faite par le secrétaire de la Société des anciens textes (*Bulletin*, 1885, p. 96). — Col. 154-8. *Merlin*, publié par G. Paris et J. Ulrich (F. M. Warren; compte rendu très favorable).

— N° 4. Avril. — Col. 169-78. G. Karsten, *The f in french « soif, bief, mæuf »*, etc. Discussion nouvelle d'un point souvent débattu, et où l'opinion de M. Ascoli sur l'attraction de l'*u* (nidu = niud) est surtout contestée. Du reste rien de définitivement établi. — Col. 186-92. S. Garnér, *The*

gerundial construction in the romanic languages. L'auteur ne comprend pas toujours les textes qu'il cite ; il dit par exemple que dans ces deux vers de l'évangile de l'Enfance : *Per la vila s'en VAN CRIDAN* et *E totz los juzieus VAN CRIDAR*, l'inf. et le gér. sont équivalents, ce qui est tout à fait erroné.

— N° 5. Mai. — Col. 237-45. G. Karsten, *Osservazioni su alcuni passaggi della Divina Commedia*. Sur Inf. III. 40-3 ; V, 103-5, 108, 114. — Col. 247-56. H. Schneegans, *Die Romanhafte Richtung der Alexius legende in Altfranzösischen u. mittelhochdeutschen Gedichten*. — Col. 263-70. S. Garner, *The gerundial Construction in the romanic languages* (suite). — P. 270-4. T. Mac Cabe, *The use of the feminine in the romance languages to express an indefinite matter*. L'auteur réunit des exemples (*li a tele donée*, etc.), mais n'offre aucune explication de cet emploi, d'ailleurs bien connu, du féminin.

— N° 6. Juin. — Col. 307-27. H. Schneegans, *Die Romanhafte Richtung d. Alexius legende* (suite et fin). — Col. 327-45. A.-M. Elliot, *Origin of the name « Canada »*. M. Elliot pense que ce nom n'est pas du tout d'origine indienne, mais est l'espagnol *cañada*, vallée. M. E. cite un certain nombre de lieux (ce sont de simples hameaux) appartenant à diverses parties de la France, qui portent le nom de *canada*, et se demande si cette appellation est antérieure à la découverte du Canada. Elle est certainement postérieure. — Col. 349-50. R. Otto, *Zwei Altatalanische Rechts-formulare*. Courts extraits fort incorrectement publiés¹, d'après le ms. Ottob. 3058, de la bibliothèque Vaticane. Dans un calendrier qui fait partie du même ms. M. O. a relevé, au mois de mars une note curieuse, qu'il a mal lue du reste, mais qu'il est aisé de rétablir comme suit :

De pos ora de miganit, a tres de març, de l'an MCCCCLXX. [e] tres, fuset gran terra tremol in la ciutat de Barchinona, e dura dues ores, e quach lo cap del cluquer de les esques de Santa Maria Singla (?) on toquen les esques, e quech una gran pedra del arch de la esglea de Sent Just que es denant l'altar major de Sent Just.

Je rappelle que j'ai signalé deux autres témoignages sur le tremblement de terre de mars 1373 dans le Bulletin de la Société des anciens textes, 1875, p. 51. On en trouvera un troisième dans la chronique du *Petit Thalamus* de Montpellier, p. 388 de l'édition et un quatrième dans la chronique de Guyenne récemment publiée par M. Germain Lefèvre-Pontalis (*Bibl. de l'École des Chartes*, XLVII, 63)². — Col. 353-4. Fr. Spencer, *Corrections in Bartsch's glossary (La langue et la littérature française*, Paris, 1887). Le critique relève quelques

1. Ainsi M. O. lit « *eu per amor de so* » au lieu d'*enperamor*... et deux lignes plus bas *contunadament seques* (qu'il déclare honnêtement ne pas comprendre), pour *continudadament seguens*, etc.

2. Et en voici un cinquième que je trouve à la fin du ms. Bibl. nat. fr. 566, contenant le *Tresor* de Brunet Latin : « Anno Domini millesimo ccc^{mo}. « lxxij^{mo} die Jovis, scilicet tercia die mensis marcii, post mediam noctem « ante auroram, fuit terremotus in Sparra (*Lesparre*; *ce nom est gratté*, mais « *on peut encore le lire*), et sol in ortu suo de mane erat rubeus, tantum quantum homo poterat judicare; et erat littera dominicalis B, et anno prece-denti fuerat bissextus ».

renvois inexacts dans le glossaire et propose deux corrections. Mais on pourrait remplir tout un numéro des *Modern Language Notes* avec les corrections qu'il y aurait à faire dans la nouvelle chrestomathie de Bartsch! — Col. 374-6. G. Karsten, *The origin of the suffix -re in french*, ordre, coffre, pampre, etc., prétend, contre toute vraisemblance, que, dans ces mots, la finale *-re* n'est point une formation phonétique, mais est produite par l'analogie de mots comme *apôtre*, *titre*, *chapitre*, etc. — Col. 387-93. G. Karsten, *The study of romance Philology*. Compte rendu de Neumann, *Die Romanische Philologie* (cf. *Rom.*, XVI, 175), de Koerting, *Encycl. u. Methode d. rom. Spr.* (cf. *Rom.*, XV, 477), de Grœber, *Grundriss d. rom. Phil.* (cf. *Rom.*, XVI, 623, XVII, 635). — Col. 399. Diez, *Etym. Wært.*, 5^{te} Ausg. (E.-S. Scheldon; signale des lacunes dans l'appendice ajouté par M. Scheler à cette édition)

— N^o 7. Novembre. — Col. 425. S. Garner, *The gerundial construction in the romanic languages* (suite). — Col. 441-6. A. Stürzinger, *The Patois of the canton de Vaud*. Compte rendu de la *Phonologie des patois du canton de Vaud* de M. Odin. — Col. 457-64. A.-M. Elliot, *East french dialects*. Compte rendu de Horning, *Die Ost französischen Grenzdialekte zwischen Metz u. Belfort*.

— N^o 8. Décembre. — Col. 488-95. Fr. Spencer, *The old french manuscripts of York minster Library*. Les mss. français ici décrits sont au nombre de cinq et contiennent : *La lumière as Lais* de P. de Peckam; le *Manuel de Péchés* de W. de Waddington, un fragment du *Miroir* de Robert de Greetham; les fables de Marie, et diverses vies de saints. Les notices de M. Spencer sont très superficielles, et faites à peu près uniquement à l'aide des notices de divers mss. de Cambridge publiées dans la *Romania*. Il y a des fautes de lecture (par exemple *Cil ki sevent de LECTURE* au lieu de *LETTURE*). M. Sp. n'a pas su reconnaître la valeur du texte de P. de Peckam à la suite duquel se trouve une note (qu'il n'a pas comprise) d'où il résulte que le ms. (qui paraît être autographe ou du moins une copie faite sous les yeux de l'auteur) a été commencé dans le prieuré de Newark (Surrey) et terminé à Oxford, de 1267 à 1268. J'ai fait de ces mêmes mss. (ce que n'ignore pas M. Sp.) une description que je publierai prochainement et qui ne fera pas double emploi avec celle qui nous arrive aujourd'hui d'Amérique. J'y pourrai joindre des héliogravures représentant cinq feuillets choisis dans les mss. 16. K. 12 et 16. N. 3 de la Bibliothèque du chapitre. Ces héliogravures font partie de la collection des fac-similés de l'École des Chartes. — Col. 495-500. H. Schneegans, *Das Verhältniss der französischen von Herz herausgegebenen Alexiuslegende zu ihren lateinischen Quellen*. L'auteur, qui ne paraît pas avoir connu l'article de G. Paris sur l'édition de M. Herz (*Romania*, IX, 151), suppose que cette version française est faite sur une compilation de la vie publiée par les Bollandistes et d'une autre vie publiée par Massmann. Ainsi présentée l'hypothèse est peu probable. — Col. 509-16. H. Michaelis, *Novo dictionario da lingua portugueza e allemã* (H.-R. Lang). — Col. 517-20. Novati, *Un nuovo ed un vecchio frammento del Tristan di Tommaso* (F.-M. Warren; cf. ci-dessus, p. 175). P. M.

VII. — REVISTA CATALANA. — N. 1. Janvier 1889. — Cette nouvelle revue, destinée à remplacer et *Lo Gay Saber*, qui a cessé de paraître, et *La Renaixensa*, devenue un journal politique, est dirigée par un homme de talent, M. l'abbé Jaume Collell : c'est lui du moins qui signe l'avant-propos du premier cahier. Le programme qu'il expose est vaste ; souhaitons qu'il soit rempli. M. Collell voudrait que la *Revista catalana* devint l'organe essentiel du catalanisme et que, sans toucher à la politique, à « l'odieuse politique, » ce recueil abordât toutes les questions linguistiques, littéraires et historiques qui intéressent les Catalans et particulièrement les Catalans d'Espagne. Le numéro que nous avons sous les yeux présente cette variété que recherche l'éditeur. Après un *Coup d'œil sur le passé et le présent de la langue catalane*, par Antoni Rubió y Lluch, une dissertation sur la *Famille catalane*, par Ramon de P. Duran, y Ventosa, vient une note de M. l'abbé Joan Segura sur l'étymologie de l'adjectif *pregon*. L'étymologie qu'il propose (*profundus*) est bonne, mais peu nouvelle, et les arguments dont il l'appuie ne méritent pas tous d'être approuvés. L'*f* ne s'est pas changé en *g* ; la forme intermédiaire est *preon* comme en provençal, et le *g* a été introduit plus tard : c'est ce que prouvent, entre autres, des formes analogues citées par l'auteur : *ragó* pour *rahó* (*rationem*), *enragonar*, etc. — Notons encore, parmi les articles littéraires, des extraits très agréables sur Villafranca, de 1834 à 1854, tirés des *Souvenirs d'enfance*, livre inédit de Gaetà Vidal (D. Cayetano Vidal y Valenciano).

Au premier cahier de la *Revista* sont annexées, sous le titre de *Biblioteca de la Revista Catalana*, les deux premières feuilles de deux ouvrages inédits qui seront continués dans les numéros suivants. Quoique ces feuilles soient matériellement indépendantes de la revue et puissent être facilement détachées, nous n'aimons pas beaucoup ce mode de publication fragmentaire. Peut-être les éditeurs n'en pouvaient-ils adopter d'autre : cela vaut mieux que rien.

Les deux ouvrages ainsi publiés m'intéressent d'autant plus que je me préparais à les imprimer l'un et l'autre. Pour ce qui est du second, les *Proverbis* de Jafuda, j'avais même formellement annoncé mon projet d'en donner une édition d'après les trois manuscrits actuellement connus (*Romania*, XII, 230, note 3), ce qui sans doute a échappé à M. Joseph Balari y Jovany, puisqu'il se contente de reproduire le seul ms. de Madrid. Je n'ai nulle intention de faire valoir des droits de priorité ; je me borne à regretter qu'un texte intéressant soit publié d'une manière qui ne saurait être que défectueuse, le ms. de Madrid ne pouvant fournir seul une leçon satisfaisante.

L'autre ouvrage consiste en fragments d'une histoire du dernier comte d'Urgel, le rival malheureux de Ferdinand de Castille qui, en vertu de la décision de l'assemblée de Caspe, succéda sur le trône d'Aragon à Martin I^{er}, mort en 1410. Ces fragments, dont il existe plusieurs copies, en Espagne et en France, ont beaucoup servi à Diego Monfar, l'historien des comtes d'Urgel. J'avais préparé l'impression de cette curieuse chronique, d'après deux copies qui m'étaient connues, et je comptais à ce propos discuter

un peu sur les origines du *catalanisme* politique : j'attendrai maintenant l'édition de la nouvelle *Biblioteca*.

La revue dirigée par M. l'abbé Collell est soigneusement et correctement imprimée ; ajoutons qu'elle paraîtra tous les mois par cahier de cinq feuilles in-8° et que le prix de l'abonnement est de 15 francs par an pour l'étranger.

A. MOREL-FATIO.

VIII. — JOURNAL DES SAVANTS, 1887. — P. 65-77 (février), 149-158 (mars), 241-249 (avril), A. Darmesteter, *La Vie des Mots* (G. Paris : livre d'une rare valeur de fond et de forme ; on peut faire quelques réserves sur le point de vue de l'auteur ou au moins sur la façon dont il l'expose. Des remarques sont présentées sur les mots : *affût, boucher, compliment, dainties, esclave, fromage, grivois, guère, nonpareil, roman, souffreteux, toilette, vandalisme*). — P. 755-764 (décembre), *Le Mystère des Trois Doms, joué à Romans en MDIX*, publié par Ulysse Chevalier (G. Paris : curieux pour l'histoire du théâtre religieux en Dauphiné). — Livres annoncés sommairement : *Latinska Sangerfordom anvanda i svenska kyrkor* (p. 716) ; E. Müntz, *Etudes archéologiques et iconographiques sur le Moyen Age* (p. 769) ; l'auteur a reproduit dans ce volume son travail sur l'iconographie de Charlemagne, publié dans la *Romania*).

1888. — P. 28-34 (janvier), *Cantiones morales, scholasticae, historicae, in regno Sueciae olim usitatae* (Hauréau). — P. 292-303 (mai), Milchsack, *Hymni et sequentiae I* (Hauréau : publication qui demande bien des perfectionnements). — P. 512-526 (septembre), *La Passione di Gesù Cristo, rappresentazione sacra in Piemonte nel secolo XV*, edita da Vincenzo Promis (G. Paris : ce texte, composé à Revello en toscan influencé par le dialecte, est intéressant ; il paraît imité des mystères français, mais non traduit d'un mystère en particulier ; l'édition est insuffisante). — P. 664-675 (novembre) et 727-736 (décembre), Trojel, *Middelalderens Elskovshoffer* (G. Paris : travail fait avec intelligence et très digne d'éloge ; toutefois l'auteur accorde encore trop à l'opinion autrefois accréditée sur les Cours d'amour, et son identification du Gautier auquel est adressé le *Tractatus de arte honeste amandi* avec Gaucher III de Châtillon n'est pas acceptable). — P. 675-678, Berthelot, *Sur le nom du bronze chez les alchimistes grecs* (l'illustre chimiste apporte ici, grâce à ses curieuses recherches sur les origines de l'alchimie, une intéressante contribution à l'étymologie romane : on n'avait pas jusqu'à présent d'exemple du mot *bronze*, en aucune langue, plus ancien que le xv^e siècle ; M. B. en cite un, sous la forme grecque *βροντήσιον*, qui est au moins du xi^e siècle ; il rapproche ensuite fort ingénieusement ce mot de l'*aes Brundisium* ou *Brundisiacum* cité par Pline, et compare l'*aes Cyprium*, devenu le cuivre ; en ce cas, l'accentuation de *bronze, bronzo, bronce*, pourrait s'expliquer par la dénomination *aes Brundusi* ; une objection plus grave pourrait se tirer du fait que la vraie forme de ce nom de ville devait bien être *Brindisium* (voy. Georges), que confirme le grec *Βροντήσιον* ou *Βρονδέσιον*, ainsi que l'it.

Brindisi, l'anc. fr. *Brendis*). — Livres annoncés sommairement : Joret, *Flore populaire de la Normandie* (p. 119) ; Wulff, *Poèmes inédits de Juan de la Cueva* (p. 120) ; de Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini* (p. 177) ; Paris, *La littérature française au Moyen Age* (p. 494).

IX. — GÖTTINGISCHE GELEHRTE ANZEIGEN, 1888, n° 20-21. — Ces deux numéros contiennent une très longue et très importante étude de M. W. Förster sur la langue des célèbres monuments de la littérature vaudoise, à propos de l'édition de *La Noble Leçon* qu'a récemment donnée M. Montet. Nous ne pouvons traiter ici incidemment une question aussi considérable, sur laquelle nous aurons sans doute l'occasion de revenir.

X. — MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE BELGIQUE, t. XLI, 3^e fasc. *Sermons de carême en dialecte wallon*, texte inédit du XIII^e siècle, publié par Emmanuel Pasquet, 48 p. in-8°. — Le ms. qui renferme ces neuf sermons a jadis appartenu à l'abbaye de S. Jacques, à Liège. Il contient un grand nombre de pièces latines, notamment la *Somme* de Pierre le Chantre. M. Pasquet me paraît disposé à trop en reculer la date ; en tous cas, la copie de nos sermons ne peut être antérieure à 1250, et je la crois plutôt moins ancienne. Plus d'une gaucherie du scribe, certaines répétitions et lacunes, enfin une irrégularité graphique assez prononcée, excluent l'hypothèse que nous ayons conservé l'original. Celui-ci est-il antérieur au milieu du XIII^e siècle ? J'hésite à l'admettre. Les preuves de l'éditeur (p. 17), notamment la 3^e (*moi(e)*, *soi(e)*) n'est pas plus surprenant que la 1^{re} sg. de l'impf. en *oi(e)* du *Poème Moral* et des chartes de tout le XIII^e siècle, ne sont pas décisives. Il fallait surtout invoquer les faits suivants : 1^o chute de l'atone dans *penance*, *iunons -ne(i)s*, *solet* (*satullatum*), *resolet*, *escollor*, *conut*, etc. ; 2^o l'absence de *eu = ô*, particulièrement les finales en *o(u)zes*, qui donnent un *terminus ad quem*, cf. *Romania*, XVII, 559 ; 3^o la persistance assez remarquable de la diphthongue dans les 2 plur. *auéis*, *sauéis* ; 4^o l'amuissement non encore achevé de *s + cons.* ; 5^o la substitution assez générale de *s* à *z* finale qui indique, ainsi que 2^o, le milieu du XIII^e siècle. L'influence française est déjà sensible ; on a *e + y : i*, *œus* et non *ceaz* (qui dans la région hutoise semble coïncider avec *-ial = -ellum*), *soef* et non *soit* (*Poème Moral* 528^a), *paistre*, *crestre*, mais *humlement*. *Juier* (p. 41, 42, 43) n'offre pas plus de difficulté que *Andrier*, *kuilbier*, etc., des chartes liégeoises ; cf. *Romania*, XVII, 565 ; *coverner* est peut-être à rapprocher de *corace* ; *foink* présente le même phénomène que le liégeois mod. *plök*, *ök*, etc. Une dernière remarque sur l'introduction de l'éditeur, qui atteste beaucoup de recherches, à défaut d'une complète familiarité avec les études philologiques : M. P. fait de *les = lor* un trait exclusivement wallon. M. Meyer avait déjà signalé des exemples du sud de la France. Je crois qu'on ne peut séparer *les = lor* de *le = li* (*lui*), par exemple *Charrette* 436 et *Jeb* 352, 14, et de *lor = les* dans *Perceval* 1111, *Aym. de Narb.* 2300, *Poème Moral* 522, etc. *Les = lor* est aussi dans *R. Cambrai* 8550.

Le texte est assez bien conservé; peu de lacunes et un petit nombre d'erreurs faciles à redresser. Voici les observations qu'une lecture attentive m'a suggérées : 24, 22 *K'ele* — 25, 14 *cuissent* plutôt que *eussent*; 15 *qui* = que est fort admissible; 24 *doist* pour *doinst*; toutefois le wallon a un verbe *dôsê* qui a le même sens et se trouve dans une charte des Dominicains, à Liège, datée de 1283 « ..item je voilh que mei foimains *doisent* quatre mars de ligois la ilh veront et troveront par bons clers ke men arme soit mies acuiteie ». — 27, l. 2 d'en bas *uoluit* est sans doute une forme latine, car l'usage du texte impose ici *uolt* (cf. 26, l. 1 d'en bas; 33, 16) — 28, 17 *montes*; 24 *te* = tu est aussi picard — 29, 3 *par* peut être conservé; il est pour *por* en dix endroits, où M. P. l'a maintenu; de même *por* = par 27, 13, qui résulte peut-être d'une confusion phonétique, attestée encore par les formes *cor* (car), *molvais*; 6 et 15 *ilh* offre ici une particularité curieuse, n'ayant que la valeur d'un sujet impersonnel suivi du sujet réel. Il est assez curieux que deux passages de chartes namuroises offrent cette même particularité (*Cartulaire*, éd. Borgnet, pp. 162 et 164. Dans le dernier passage le p. passé est accordé avec le sujet réel : « ensi ke *ilh fuissent achates armes ne bernais...* ») — 32, 21 *larenchin*. Pourquoi pas *haine* et ailleurs *juise* aussi bien que *oi*, *oir*, etc.? — 35, 15 *so[i]*; peut-être *se n'est o. n.* — 36, l. 4 d'en bas *a c.* — 38, 17 *oll* pour *ot*? 23 *croistre* est mal interprété par M. P. qui veut le remplacer par *giest* (!) Il signifie : *rester, être de trop*, sens qu'il a fréquemment dans les textes d'archives. V. Cart. de Namur, p. 145, n° 45; p. 193, n° 60; Cart. de Dinant, p. 140, n° 40. A Huy, je lis dans une pièce inédite du Val Notre-Dame (1291) : « ..se aucune choze i *creissoit*, que li *criuz* soit conuertiz ens es plus necessaires ourages. » — 39, l. 7 d'en bas *parleis* masc. se rapportant à un fém. (*paroles*) me rappelle deux passages d'une charte de S. Barthélemy, à Liège (1273) : « la reportarent dame Marei et Ysabeaz sa filhes desoir *nomeis...*; totes ces choses desoir dites furent faites et *devisais...* » — 43, l. 8 d'en bas *en dont* est fort acceptable; c'est le liégeois moderne *êdô* = n'est-ce pas. — 45, 13 *sa uietet* n'est pas douteux; *uietet* est du wallon aussi pur que les formes énumérées dans ce recueil (XVII, 557); pour *ie* = *iu*, cf. *ibid.*, p. 565 (38). — 46, 1 et 24 : dans le premier cas, *que* peut être conservé; il est simplement explétif, ce qui est d'usage courant dans la vieille langue; dans l'autre passage *que* = qui est un fait dialectal — 47, 14 je supplée *la[terre tren]lat*; 15 *solos* et aussi 20. J'espère que devant ces deux exemples du wallon, M. Horning fera fléchir le scepticisme qu'il m'oppose dans la *Zs. f. R. Ph.*, XII, 258. L'allusion à *Roland* (p. 42) n'est pas un cas isolé. La plupart des noms des héros de l'épopée carolingienne ont été populaires en pays wallon. On dit encore aujourd'hui un *Gadelon* à Herue, un *Baligant* à Liège; dans une charte de l'abbaye de la Paix-Dieu (1251), un des témoins porte, ce qui est plus singulier, le prénom de *Marsiles*. — M. W.

CHRONIQUE.

Nos études ont fait une perte cruelle, qui nous est tout particulièrement douloureuse, dans la personne de notre ami Arsène Darmesteter, décédé presque subitement à Paris le 16 novembre dernier. Nous n'entreprendrons point ici de donner sur sa vie et ses travaux une notice qui ne pourrait être suffisamment étendue : on en trouvera une, digne de lui, en tête du recueil de ses opuscules dont son frère prépare la publication¹. Bornons-nous à rappeler ses importants ouvrages sur la *Formation des mots composés en français*, sur la *Formation des mots nouveaux*, sur la *Vie des mots*, sur *Floovent*, ainsi que ses mémorables articles de la *Romania* sur les glossaires hébraïco-français, sur la protonique non initiale, sur l'élogie de Troies de 1288. Les grands travaux qu'A. Darmesteter avait projetés sur les transcriptions juives de mots français restent malheureusement à l'état de matériaux dont on ne voit actuellement personne qui puisse tirer bon parti. Nous sommes heureux en revanche d'annoncer que le *Dictionnaire général de la langue française*, auquel il travaillait depuis seize ans en collaboration avec M. Ad. Hatzfeld, est en état de voir bientôt le jour. L'*Introduction*, œuvre remarquable en elle-même, est imprimée ; les premiers fascicules paraîtront dans peu de mois. C'est M. Antoine Thomas, actuellement professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, qui reprendra dans le *Dictionnaire* la part de collaboration de Darmesteter : sa succession ne pouvait tomber en de meilleures mains. — Arsène Darmesteter n'avait que quarante-deux ans ; il était depuis trois ans environ sous la menace d'une maladie de cœur, et il n'a pas fait à sa santé assez de concessions sur son travail. C'est à la suite d'un refroidissement pris dans l'exercice de ses fonctions d'examineur à la Faculté des lettres qu'il a été atteint d'une congestion qui s'est portée sur le cœur et l'a rapidement emporté. Tous ceux qui ont lu ses ouvrages ont apprécié la pénétration de son esprit, son

1. Une courte esquisse de son activité se trouve dans l'article nécrologique fourni à la *Revue Critique* (1888, n° 49) par un des directeurs de la *Romania*. Les discours prononcés sur sa tombe par MM. Zadoc Kahn, Himly, G. Paris, Terrier et Hatzfeld ont été réunis par les soins de la famille en une brochure ornée d'un portrait.

don d'invention et de disposition, la sûreté de son savoir, la finesse et la rigueur de sa méthode; ceux-là seuls qui l'ont connu intimement ont pu mesurer l'étendue et la variété de son intelligence en même temps que la modestie, la droiture et la sûreté de son caractère, l'aménité de son commerce et la bonté exquise de son cœur. Les savants le regretteront longtemps; ses amis le pleureront toujours.

— M. le comte Paul Riant, membre de l'Institut, est mort, le 17 décembre 1888, à l'âge de 52 ans. Les grands travaux de M. Riant sur l'histoire des Croisades ont souvent touché le domaine des études romanes. Il avait imprimé, en 1869, une édition de Robert de Clari qu'il jugea lui-même insuffisante et qu'il supprima. Il laisse de très nombreux matériaux de travail qui ne seront pas perdus pour la science¹.

— M. Franz Hueffer, auteur de quelques publications provençales de mince valeur (voy. *Romania*, VII, 445), est décédé à Londres (où il s'était établi dès 1869 et avait acquis une certaine réputation comme critique musical), le 19 janvier 1889. Il était né à Munster en 1845.

— Le présent fascicule de la *Romania* contient un article de M. Shaineanu qui appelle quelques mots d'explication. Nous avons annoncé à nos lecteurs que dorénavant nous n'accueillerions plus que tout à fait exceptionnellement des études de *folk-lore*, divers recueils spéciaux étant affectés aux recherches de ce genre, et que nous consacrerions de plus en plus le nôtre à l'investigation philologique des langues romanes et de leur littérature ancienne. Il en est et il doit en être de même pour les études sur les patois, qui trouvent maintenant leur place naturelle dans la *Revue* de MM. Gilliéron et Rousselot ou dans celle de M. Clédât. Toutefois il peut y avoir à cette double règle quelques exceptions. Celle que nous avons faite pour le travail fort intéressant de M. Shaineanu sur les *Jours d'emprunt* se justifie par la circonstance que ce travail se rattache intimement à un article publié sur le même sujet dans notre troisième volume. D'autres fois des études de *folk-lore* comprennent des éléments qui remontent au Moyen Age, et dans ce cas nous ne nous interdirons pas de les accueillir. Mais, en général, nous le répétons, le *folk-lore* et les patois modernes ne doivent plus compter sur l'hospitalité que nous leur offrions jadis. Nous sommes heureux que les études qui les concernent aient maintenant en France des organes propres, et nous pensons que notre initiative n'a pas été étrangère à ce résultat. Toutefois, nous ne souhaitons pas que ces organes se multiplient; il serait au contraire désirable, nous l'avons déjà dit, que le nombre s'en restreignit: une revue de *folk-lore*, une revue de patois suffiraient amplement et au public que ces recherches intéressent et aux collaborateurs en état de les exécuter comme il faut. Il est à craindre que la concurrence ne nuise au succès des plus méritoires parmi ces publications;

1. Voyez sur le comte Riant une notice insérée dans la *Revue critique* (1889, n° 1).

cette concurrence, nous la diminuons dans la mesure de nos moyens en renvoyant à d'autres recueils que la *Romania* les contributions qu'on nous adresse parfois encore et qui sont mieux placées ailleurs.

— Avec la date de janvier 1889 a paru le premier numéro d'un recueil ainsi intitulé : « *Annales du Midi*, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, publiée sous les auspices du Conseil général des Facultés de Toulouse, par Antoine THOMAS. » Ce recueil a pour épigraphe ces vers de P. Vidal : *Ab l'alen tir ves me l'aire Qu'eu sent venir de Proença*. Il s'ouvre par un article de P. Meyer : *La langue romane du midi de la France et ses différents noms*. Il se recommande en particulier à l'attention des savants par un dépouillement très complet et très consciencieux de tout ce qui concerne le Midi dans les publications périodiques. Nous nous bornons aujourd'hui à annoncer les *Annales du Midi*, dont nous donnerons régulièrement la notice.

— M. J. Ulrich prépare un livre qui, sous le titre d'*Eléments d'étymologie italienne*, contiendra une phonétique, un traité de la formation des mots et un dictionnaire étymologique italien.

— Le Conseil général des Bouches-du-Rhône a voté des fonds pour un cours « supplémentaire », qui se fera à Aix et à Marseille, d'*histoire de la littérature provençale*. C'est M. L. Constans, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres d'Aix, qui a été chargé de ce cours.

— M. Fr. Novati a été nommé professeur à l'Université de Gènes.

— On vient de trouver un précieux recueil manuscrit, du milieu du x^e siècle, qui contient une suite de petits mystères en langue d'oc, allant de la création au jugement dernier. M. A. Thomas, à qui ce manuscrit a été confié par son possesseur, doit en donner prochainement une notice détaillée. Bornons-nous à dire que dans le mystère de la *Passion* figure, fait nouveau en France, le Juif Errant sous le nom de *Bouttadeu*.

— M. G. Paris a chargé M. Ernest Muret, élève diplômé de l'École des hautes études, de faire cette année à sa place une de ses conférences hebdomadaires. C'est la seconde fois que M. Muret expose à l'École des hautes études la grammaire du latin vulgaire.

— M. Wilhelm Meyer a mis sous presse une nouvelle *Grammaire des langues romanes*, qui formera trois volumes comme celle de Diez. Le premier volume ne tardera pas à paraître. Nous avons lieu d'espérer qu'une traduction française de ce volume et des suivants pourra être publiée fort peu de temps après l'apparition de l'édition allemande.

— On annonce la prochaine fondation d'une *Société pour l'étude des parlers de France*; nous tiendrons nos lecteurs au courant de ce qui se fera pour la réalisation, qui nous paraît fort souhaitable, de cette idée.

— La Société des anciens textes français vient de mettre en distribution le premier des volumes destinés à l'exercice 1888 : *Le mystère de saint Bernard de Menthon*, publié pour la première fois d'après le ms. unique appartenant à M. le comte de Menthon, par A. LECOY DE LA MARCHE, XXXI-204 pages.

— Livres annoncés sommairement :

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres). Tome XXX. Suite du quatorzième siècle. Paris, Impr. Nationale (Didot), 1888, in-4°, xviii-636 p. — La plus grande partie de ce volume est étrangère au xiv^e siècle et reprend des articles omis dans les volumes antérieurs. Il s'ouvre par une longue notice (p. 1-270) de M. G. Paris sur les « romans en vers de la Table Ronde ». Ces romans avaient été presque complètement négligés dans les tomes de l'*Histoire littéraire* consacrés aux xii^e et xiii^e siècles. Conformément aux règles suivies dans ce grand ouvrage, il n'a pas été fait de notice nouvelle sur ceux qui avaient déjà été l'objet d'un article, même insuffisant; mais on a cru devoir donner, même dans ce cas, les renseignements bibliographiques nécessaires pour connaître les travaux dont les romans en question ont été l'objet dans ces derniers temps. Le plan de la notice collective est le suivant: après une introduction générale, il est parlé brièvement des poèmes sur Tristan et des cinq romans de Chrétien de Troies, antérieurs aux autres, et qui figuraient déjà dans l'*Histoire littéraire*. Les autres romans sont divisés en « romans épisodiques » et « romans biographiques »; les seconds sont rangés par ordre alphabétique, les premiers sont subdivisés en deux groupes, suivant qu'ils ont ou n'ont pas Gauvain pour héros. Nous donnons la liste des romans ainsi analysés et appréciés, en indiquant ceux qui sont inédits, ceux qui ne sont connus que par des versions étrangères, et en marquant d'un astérisque ceux qui; ayant déjà figuré dans l'*Histoire littéraire*, n'ont pu être que mentionnés (le roman d'*Escanor*, par Girard d'Amiens, a été oublié; il sera étudié dans le t. XXXI, sous presse). ROMANS ÉPISODIQUES: *La Vengeance de Raguidel*, **le Chevalier à l'Epée*, **La Mule sans frein*, *Gauvain et Humbaut* (inédit), *Gauvain et le Vert Chevalier* (anglais), *Le Cimetière périlleux*, *Gauvain et l'échiquier* (néerlandais), *Gauvain et Keu* (néerlandais), *Rigomer* (inédit), *Arthur à Tarn Wadling* (anglais), *Le Mariage de Gauvain* (anglais); **Le Manteau mal taillé*, *le Chevalier du Perroquet* (inédit), *Arthur et le roi de Cornouaille* (anglais), *Les Vœux de Baudouin* (anglais), *Lancelot et le cerf au pied blanc* (néerlandais). — ROMANS BIOGRAPHIQUES: **Blandin de Cornouaille*, *Le Chevalier à la manche* (néerlandais), *Claris et Laris*, *Daniel* (allemand), *Durmart le Gallois*, *Fergus*, **Floriant et Florete*, **Gliglois* (inédit), *Guinglain ou le Bel Inconnu*, *Ider* (inédit), **Jaufré* (provençal), **Lancelot* (allemand), *Manuel et Amande* (allemand), *Méraugis de Portlesguez*, *Mériadeuc ou le Chevalier aux deux épées*, *Morien* (néerlandais), *Perceval* (anglais), *Saigremor* (allemand), *Titurcl* (allemand), *Torec* (néerlandais), *Wigamur* (allemand). — Parmi les autres notices, nous citerons comme intéressant la littérature en langue vulgaire celles de M. L. Delisle sur le franciscain Durand de Champagne, auteur d'un *Miroir des dames*, composé en latin pour la reine

Jeanne, femme de Philippe IV, mis en français par ses ordres et objet sous cette forme d'un tardif remaniement ; sur des *Traitéz divers sur les propriétés des choses*, article d'une très grande importance pour la chronologie et la source de plus d'une œuvre jusqu'ici mal connue ; sur Gilles de Rome, à signaler à cause des traductions du *De regimine principum* ; et celle de M. E. Renan sur le singulier ouvrage intitulé *Placide et Timeo*, ou *le Livre des secrets aux philosophes*.

Untersuchungen zu der mittellenglischen Romanze von Sir Amadas. I. Die Fabel des Gedichts.... von Max HIPPE. Braunschweig, 1888, in-8°, 44 p. (diss. de Breslau ; extrait de l'*Archiv* de Herrig). — Nous avons ici une recherche mythographique conduite avec une méthode excellente et trop rarement appliquée en pareil cas ; aussi l'auteur est-il arrivé à des résultats vraiment précieux et qui pourront à leur tour servir de point de départ à des conclusions importantes. La légende du « Mort reconnaissant », d'origine orientale (l'histoire de Tobie en est une variante déjà gravement altérée), est conservée avec une fidélité plus ou moins complète dans un conte arménien, un conte tsigane, trois contes russes et un conte serbe ; elle se trouve dans sept romans du Moyen Age avec une même modification, faite par conséquent dans une première version, source de toutes les autres (à mon avis par les Byzantins) ; elle s'adjoint un élément d'abord tout à fait étranger (délivrance d'une princesse), et paraît, ainsi accrue, dans une nouvelle italienne du XVI^e siècle, un roman français du XVIII^e (*Jean de Calais*) et beaucoup de contes de divers pays (à partir de là ses vicissitudes, plus récentes, offrent moins d'intérêt). La masse des variantes de ce thème, au premier aspect impossibles à ordonner et à classer, est ainsi groupée d'une manière saisissante, et l'on voit que chaque groupe a très vraisemblablement un auteur commun. On peut contester tel ou tel détail dans l'exposition claire et concise de M. Hippe (ainsi dans son tableau une trop grande importance est accordée au fait que certaines versions substituent au mort un saint ou un ange ; en tout cas, le groupe v n'est pas formé de III et IV, mais est une simple variante de IV ; plus d'un des contes cités aurait pu être écarté, comme provenant sans doute directement de *Jean de Calais*, livre qui a été extraordinairement répandu, etc.) ; mais l'ensemble est un très bon travail, comme il faudrait que nous en eussions beaucoup pour que la mythographie devint une science. Il faut louer aussi la richesse d'information du jeune auteur, qu'il doit d'ailleurs en bonne partie, comme tous ceux qui s'occupent de ces études, à l'inépuisable savoir et à l'obligeance non moins inépuisable de notre ami Reinhold Köhler. — G. P.

Studier over fars och farsörer i Frankrike mellem Renaissance och Molière. Akademisk Afhandling af Oscar LEVERTIN. Upsala, Berling, 1888, in-8°, 177 p. — De tous les genres littéraires du Moyen Age, la farce est celui qui a persisté le plus longtemps ; pendant tout le XVI^e siècle et jusque dans Molière on en retrouve la continuation plus ou moins fidèle. C'est pour cela que nous signalons ici l'étude très consciencieuse et très intéressante de

M. Levertin, qui ne sera pas instructive seulement pour les lecteurs suédois.

La vita comunale ed il dialetto di Trieste nel MCCCCXXVI studiati nel quaderno di un cameraro, da Oddone ZENATTI. Trieste, 1888, in-8°, 131 pages. (Extrait de l'*Archeografo Triestino*, vol. XIV, pp. 161-191.) — La matière principale de l'étude de M. O. Zenatti est un compte de Nicolo Masaro, *camararius*, en langue vulgaire *camararo* ou *cameraro* de la commune de Trieste. L'office de *camerarius* correspondait en gros à celui de nos receveurs municipaux, ou, plus exactement, du *clavarius* des villes du Midi de la France. Ce compte se rapporte aux mois de mai-août 1426; il est à peu près complètement en langue vulgaire. M. Z. l'a édité avec un scrupule d'exactitude peut-être exagéré (il est inutile et probablement peu exact d'imprimer *in troitus* au lieu d'*introitus*), et y a joint une introduction de plus de cinquante pages dans laquelle sont habilement groupées toutes les notions qui peuvent se déduire de ce texte, et toutes les informations propres à en mettre en relief la valeur. Cette valeur est surtout linguistique. S'aidant de ce compte et de quelques autres documents d'époques diverses, publiés en appendice, M. Z. a établi avec précision les caractères de la langue vulgaire usitée à Trieste depuis la fin du xiv^e siècle, et s'est attaché à déterminer la place que ce langage doit prendre dans la grande famille romane. Grâce à une série de textes nombreux et sûrs, il a pu contester le classement proposé par M. Ascoli, qui rattachait le parler de Trieste à celui du Frioul (*Arch. glott.*, I, 474 ss.; IV, 342 ss.). L'éminent professeur de Milan s'était surtout fondé sur des *Dialoghi in dialetto vernacolo triestino*, publiés en 1828 à Trieste, et qui certainement justifiaient ce classement. Mais M. Z. démontre par des arguments sans réplique que ces *dialoghi* ne représentent aucunement l'idiome propre de Trieste. Celui-ci doit être rattaché au vénitien. Les conclusions de M. Z. sont que le langage de Trieste a été jusque vers le xiii^e siècle l'idiome ladin parlé dans toute la Vénétie; qu'à partir de cette époque, sous l'influence de relations de plus en plus fréquentes avec Venise, l'idiome vulgaire de cette cité (plus voisin comme on sait du toscan que du ladin) s'introduisit peu à peu à Trieste, faisant progressivement disparaître les caractères ladins. Le travail de M. Zenatti nous paraît à tous égards très recommandable.

Saggi di dialetto Rovignese raccolti ed annotati da Antonio IVE. Trieste. Tipografia del Lloyd, 1888, in-8°, 78 p. — Quelques couplets populaires, des proverbes surtout météorologiques, quatre contes et une liste de « lieux dits » composent ce petit volume; ils sont accompagnés de notes explicatives et, au point de vue du *folk-lore*, d'un riche commentaire comparatif. L'auteur nous fait espérer prochainement un tableau complet de l'intéressant dialecte de Rovigno.

Ueberreciproke Metathese im Romanischen, von D. BEHRENS. Greifswald, Abel. 1888, in-8°, 119 p. — Il s'agit du cas où deux phonèmes qui se trouvent dans un même mot changent de place l'un avec l'autre, et surtout du cas

où ce sont deux consonnes qui permutent ainsi. Ces permutations ne tombent sous aucune loi constante, elles semblent avoir quelque chose de capricieux, et l'auteur ne se dissimule pas que beaucoup d'entre elles s'expliquent par l'analogie ou l'étymologie populaire, et surtout qu'elles se produisent pour des mots étrangers ou savants mal entendus et mal répétés : c'est ce qui fait qu'on peut y voir, comme il le dit, des exemples d'altération *acoustique* plutôt que phonétique. Il n'en est pas moins très utile de les recueillir et de les examiner d'ensemble, ainsi que les cas de métathèse ordinaire, que M. Behrens passe en revue dans une substantielle introduction. L'auteur est en général aussi circonspect que pénétrant : il est cependant probable que la nouvelle étymologie d'*andare*, *annar*, *aller*, *anitare*, « caneter, marcher à la manière des canards, » passera aux yeux des romans pour plus que téméraire.

La question de la réforme orthographique, par M. Arsène DARMESTETER. Paris. Hachette, 1888, in-8°, 24 p. (fascicule n° 73 des *Mémoires et documents scolaires publiés par le Musée Pédagogique*). — Nous n'avons pas besoin de recommander à nos lecteurs les propositions qu'avait suggérées à Darmesteter la question agitée de nouveau de la réforme de notre orthographe ; sauf quelques points où l'on peut diverger, elles seraient de nature à concilier tous les suffrages. Mais peut-on espérer que ceux qui décident là dessus de notre sort daigneront en prendre simplement connaissance ?

Der allfranzösische directe Fragesatz. Ein Beitrag zur Syntax des Französischen von Alfred SCHULZE. Leipzig, Hirzel, 1888, in-8°, VIII-272 p. — Sur un point spécial de la syntaxe de l'ancien français, M. Schulze a écrit tout un livre, auquel on ne peut adresser aucun reproche de prolixité. Dans un ordre excellent, avec des exemples nombreux, mais non prodigués, il expose tous les faits qui se rattachent à son sujet et les interprète aussi clairement que judicieusement.

Alexandru PHILIPPIDE. *Introducere in istoria limbii si literaturii romine*. Iasi, Saraga, 1888, in-12°, 242 p. — Ce petit livre, destiné à servir d'introduction à une histoire de la langue et de la littérature roumaines, remplit parfaitement son objet. L'auteur donne une liste complète de tous les ouvrages parus en roumain jusqu'à l'année 1821, avec des renseignements biographiques sur les auteurs ; il y joint des observations sur les modifications successives de la langue. Une riche bibliographie permet au lecteur de compléter et de contrôler les assertions du livre. Dans l'introduction, M. Philippide expose brièvement les systèmes divers soutenus jusqu'ici sur l'origine des Roumains et le centre de formation de la langue roumaine. Il ne prend pas entre eux très nettement position ; la remarque (p. 27) qu'en dehors des rédacteurs de la *Romania* il n'y a que des Hongrois qui aient admis l'opinion de Rösler ne prétend pas, nous voulons le croire, à avoir une valeur scientifique.

Om bruket af finit modus hos Raoul de Houdenc... af A. MALMSTEDT. Stockholm. Marcus, 1888, in-8°, 112 p. (dissertation d'Upsal). — Notons que l'auteur

n'a remarqué, pour le point qu'il étudie, aucune différence entre les divers ouvrages attribués et contestés à Raoul de Houdenc ; mais naturellement cela ne prouve rien pour leur authenticité (et il ne prétend pas que cela prouve quelque chose).

Studier ofver verbets syntax hos Blaise de Monluc. Ett bidrag till kannedomen om 1500-talets franska... af C. A. RINGENSON. Upsala, 1888, in-8°, 111 p.

Olivier de la Haye, *Poème sur la grande peste de 1348*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque du Palais Saint-Pierre par G. GUIGUE. Lyon, H. Georg, 1888. Pet. in-8°, XL-259 pages. — Ce poème, dont on ne connaît pas d'autre ms. que celui du Palais des Arts, à Lyon, a été composé en 1426 par un certain Olivier de la Haye qui a enfermé son nom et son surnom dans une énigme, du reste facile à deviner. L'œuvre a peu de valeur littéraire, étant la paraphrase souvent médiocrement poétique de la consultation rédigée par la Faculté de médecine de Paris, au temps même de la peste, consultation que M. le Dr Michon a publiée dans ses *Documents sur la grande peste de 1348* (Paris, Baillièrre, 1860. In-8°). Le versificateur français a dû employer un nombre considérable de termes techniques, de mots empruntés au latin, que les lecteurs ordinaires ne pouvaient guère comprendre. Aussi a-t-il cru devoir, pour faciliter l'intelligence de son poème, y joindre (comme avaient fait avant lui Bersuire et Oresme) un dictionnaire où il a expliqué de son mieux tous ces termes, enregistrant ceux mêmes dont il se reconnaissait incapable de déterminer le sens ; ainsi il y a un article ainsi conçu : « ZIMON ; querrez l'exposition ou vous la « trouverez, car je ne la treuve point. » Ce dictionnaire fournira des données bonnes à recueillir pour l'histoire d'un grand nombre de mots de formation savante. Dans la seule lettre *A* on peut relever (en suivant l'ordre du glossaire, qui n'est pas strictement alphabétique) *aptitude, agent, alterable, alteration, acelosité, advertissement, audace, agaric, artificiele*. Pour plusieurs de ces mots, qui ont dû être inventés plus d'une fois, il n'y a pas d'exemple aussi ancien dans Littré. La publication de M. Guigue est suivie d'un glossaire-index suffisant, et précédée d'une introduction qui aurait pu être plus complète. On aurait désiré trouver, soit dans l'introduction, soit en note, la comparaison du poème avec son original latin.

Kroelische Studien, von Hugo SCHUCHARDT. VII. *Ueber das Negerportugiesische von Annobom*. VIII. *Ueber das Annamito-französische*. Wien, Gerold, in-8°, 1888, 36, 10 p. (extrait des *Comptes rendus de l'Académie de Vienne*).

Fiabe e leggende popolari Siciliane, raccolte ed illustrate da Giuseppe PITRÈ. Volume unico (*Bibl. delle trad. pop. Siciliane*, XVIII). Palermo, Pedone Lauriel, 88, in-12, XIII-482 p. — Inutile d'insister sur l'intérêt de ce supplément donné par G. Pitrè à son incomparable trésor de *folk-lore* sicilien.

Vincenzo CRESCINI. *Di un codice ignoto contenente il commento di Benvenuto da Imola Sulla Pharsalia di Lucano*. Padova, 1888, in-4° 9 pages. (Extrait du t. III des *Studi editi dalla Univ. di Padova a commemorare l'ottavo centenario della origine della Università di Bologna*). — L'intérêt de ce commentaire

(que M. Crescini signale sans l'étudier à fond) consiste en ce qu'il a pour auteur le commentateur bien connu de la *Divine Comédie*, dont l'œuvre volumineuse vient d'être publiée à Florence. Le seul ms. actuellement connu du commentaire sur Lucain est incomplet et du xv^e siècle, mais le commentaire lui-même est daté de 1378.

L'Opera di Dante, discorso di Giosuè CARDUCCI. Bologna, Zanichelli, 1888, in-8°, 62 p. — Discours qui n'est pas seulement éloquent, mais qui contient des vues justes et profondes.

Språklig Undersökning af La Vie saint Gregore... I. Inledning, Versbyggnad, Ljudlara... af J. YOUNG. Upsala, 1888, in-8°, 62 p. (dissert. académique). — Nous n'avons ici que la première partie d'un travail fait avec beaucoup de soin et de méthode sur la *Vie de saint Grégoire* imprimée dans le t. VIII de la *Romania*. L'auteur a su tirer parti de la circonstance que le poème est tout entier en rimes léonines et permet ainsi des observations phonétiques précises. Il conclut son étude par cette appréciation, qui nous paraît judicieuse : « Il n'y a pas de différence importante entre la langue de l'auteur et celle du copiste, et tous deux étaient Normands. La langue dans son ensemble n'a subi que peu l'influence du français central, ce qui est un fait digne de remarque [au xiv^e siècle]. »

Dante ne' tempi di Dante, ritratti e studj di Isidoro DEL LUNGO. Bologna, Zanichelli, 1888. In-12, v-485 pages. — Les mémoires dont se compose ce volume ont paru, à diverses époques, dans des publications périodiques. Ils reparaissent actuellement corrigés, remaniés et augmentés de pièces justificatives. En voici les titres : *La gente nuova in Firenze*. — *Guglielmo di Durfort e Campaldino*. — *Peripezie d'una frase dantesca (Inf. XVIII, 66)*. — *Una famiglia di Guelfi Pisani de' tempi di Dante*. — *Dante e li Estensi*. — *La tenzone di Dante con Forese Donati*. — *Protestatio Dini Compagni*. — Nous nous bornons présentement à annoncer cette série d'études dignes de toute attention, espérant en rendre compte prochainement avec plus de détail.

Livres de raison. Registres de famille et journaux individuels limousins et marchois, publiés par M. Louis GUIBERT, avec le concours de MM. Alfred LEROUX, Pierre et Jean de CESSAC et l'abbé A. LECLER. Limoges, Ducourtioux; Paris, Picard, 1888. In-8° 484 pages. (Extrait du Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, t. VII, VIII et IX). — Les publications de ces journaux de famille connus sous le nom de *Livres de raison* (ou de *raisons*) se sont multipliées en ces dernières années, apportant à l'histoire des mœurs, parfois à la philologie, un appoint important de matériaux nouveaux. La région méridionale en a fourni plusieurs qui remontent au xv^e siècle et même au xiv^e. L'un des plus anciens est certainement celui de Peire de Serras, dont les parties principales ont été publiées ici même (XIV, 536). D'autres, appartenant au dép. du Gard, ont été récemment publiés dans le *Bulletin du comité de travaux historiques* (voy. *Romania*, XVII, 630). M. Guibert, l'éditeur du recueil que nous signalons à l'attention de nos lecteurs, a mis au jour en 1882 le curieux livre d'Etienne

Benoit dont nous avons rendu compte ici-même (XII, 123). Les journaux qu'il publie actuellement sont moins importants que celui de Benoit : on y trouvera cependant nombre de petits faits intéressants ; notons, par exemple, p. 113, l'analyse, en langue vulgaire, d'un sermon prêché à Saint-Léonard (Haute-Vienne) en 1437. M. Guibert a joint à ce recueil une introduction très bien faite et un utile commentaire, où çà et là on trouverait quelque détail à corriger, par exemple, p. 125, note 6, *ana*, encore employé dans le formulaire médical, n'a rien à faire avec *ambarum*, c'est le grec *ἀνά*, cf. *Rom.*, XII, 101, note 29. *Dour* (p. 145), suivi d'un signe de doute, est une mesure : « *dorns*, mensura manus clause », dans le *Donat proopsis* de Hugue Faidit, éd. Stengel, p. 57, l. 15, cf. Du Cange, *DURNUS*.

Canti popolari del Piemonte pubblicati da Costantino NIGRA. Turin, Loescher, 1888, in-8°, XL-596 p. — On sait que depuis bien longtemps on attendait avec impatience une réimpression accessible à tous du célèbre recueil de chants populaires piémontais que M. Nigra avait publié, dans des périodiques du pays, de 1854 à 1860, et qui, par sa confection et son annotation, aurait suffi à illustrer un nom que d'autres études et d'autres travaux ont rendu célèbre. L'auteur nous donne enfin de son recueil une édition qu'il déclare fort au dessous de celle qu'il aurait voulu donner, mais qui n'en sera pas moins accueillie avec grande faveur, et prendra un rang éminent, à tous les points de vue, parmi les publications analogues. Inutile de dire qu'elle est, pour le texte et le commentaire, revue, fort augmentée, corrigée avec soin, et qu'elle a beaucoup profité des trente années qui se sont écoulées depuis le temps où l'auteur a commencé à recueillir les chansons paysannes qu'il savait l'art de se faire chanter, et à réfléchir sur leur origine et leur caractère. En tête de son beau volume, M. le comte Nigra a placé l'article sur la poésie populaire des nations romanes qu'il a donné en 1876 à la *Romania*, mais en le soumettant aussi à une attentive révision. Le volume des *Canti popolari del Piemonte* est, cela va sans dire, indispensable à la bibliothèque de tous ceux qui étudient le *folk-lore* ou plus simplement la littérature comparée.

Introduction à une édition critique du roman d'Eneas, par Jean-Jacques SALVERDA DE GRAVE. La Haye, Mouton, 1888, in-8°, 128 p. (diss. de Groningue). — Le travail de M. De Grave est, pensons-nous, la première dissertation soutenue en Hollande sur un sujet de philologie française ; l'auteur est un élève de M. Van Hamel, et il fait honneur à son maître. Sa dissertation fait bien augurer de l'édition d'*Eneas* qu'il nous promet. Après avoir décrit les neuf manuscrits du poème, il en établit la classification (peut-être y aurait-il lieu d'hésiter sur la place qu'il assigne aux mss. I, E). Il étudie ensuite la langue du poème, et conclut qu'il est antérieur aux poèmes de Benoit de Sainte-More et n'est sans doute pas de lui ; l'auteur lui-même, à la fin de son travail, paraît avoir conçu des doutes sur la solidité de son argumentation, dont nous lui recommandons la révision soignée : la partie consacrée à la phonétique, notamment, demande à être traitée avec

plus de rigueur (au v. 6434 la bonne leçon est *or museu*; *x* a changé ce mot difficile, qui provient de *museum* = *musivum*, en *molu*; E l'a altéré par ignorance en *ranseu*; I l'a conservé à peu près intact, *musu*; y a refait tout le vers); pour la langue de Benoît de Sainte-More, la Chronique seule offre une base solide : il vaut mieux, jusqu'à nouvel ordre, ne pas se servir du roman de *Troie*. Une très intéressante comparaison entre l'*Énéide* et l'*Eneas* termine la dissertation de M. De Grave; on y trouve de bonnes observations sur les additions du poète français, clairement mises en lumière dans un tableau comparatif. L'auteur rend fort douteuse l'utilisation par le romancier d'un Virgile glosé (G. Paris, *Manuel*, I, § 46). Dans tout le travail, écrit en bon français, on remarque un sens littéraire juste et fin; les observations sur la différence de la conception de l'amour dans *Eneas* et chez Chrétien sont judicieuses, mais auraient pu avec avantage être développées et précisées.

Le Parnasse provençal par le P. Bougerel.... publié par Camille CHABANEAU. Paris, Maisonneuve, 1888, in-8°, 86 p. — Extrait de la *Revue des langues romanes*.

La légende du saint graal, par le Dr A. MILLET. Paris, Lechevalier, 1888, in-8°, 35 p. — Résumé sommaire de la publication de M. E. Hucher, dénué de tout intérêt, mais émaillé de bévues, comme, p. 3, *Gaspard Map* pour Gautier Map.

Zur Brendanus-Legende..... (von) Dr. Gustav SCHIRMER. Leipzig, 1888, in-8°, 73 p. (*Habilitationschrift*). — Cette dissertation offre quelque intérêt au point de vue des rapports de la *Navigatio Brendani* avec les autres récits de voyages fantastiques qui formaient une classe spéciale (*Imrama*) dans la littérature irlandaise.

Die Pronomina possessiva im Altfranzösischen... von Wilhelm DITTMER. Greifswald, 1888, in-8°, 81 p. — Recueil de faits qui rendra des services; l'explication des faits laisse à désirer, et on peut relever quelques erreurs, comme la remarque (p. 58) sur *noe*, [*voe*,] formes plus fréquentes que ne le dit l'auteur, et qui sont simplement des créations analogiques par l'addition à *no*, [*vo*,] de l'*e* du féminin. On doit louer dans le travail de M. D. le soin qu'il a pris de distribuer par régions les phénomènes étudiés; il a pu atteindre ainsi quelques résultats vraiment intéressants pour l'histoire de la langue.

Der historische Infinitiv im Französischen.... von Philippe MARCOU. Berlin, 1888, in-8°, 28 p. (thèse de docteur). — L'auteur de cette dissertation, un Français devenu Américain et qui a étudié à Berlin chez M. Tobler, s'est efforcé d'expliquer la remarquable construction française que La Fontaine a employée avec prédilection (*Et grenouilles de se plaindre*, etc.), et qui, jusqu'à présent, n'a pas été suffisamment éclaircie. Il soutient avec raison que cette construction ne provient, ni par voie populaire ni par imitation savante, de l'infinitif historique du latin. Il en trouve le plus ancien exemple au XIII^e siècle, où il est unique (*Renart*, éd. Martin, t. III, p. 467 : *Et li*

levrier après d'aler dans H, *après aler* dans I; les autres mss. ont une tout autre leçon; l'exemple des *Sept Sages* est fautif: les mss. portent: *cil pense du grater*); il en signale un au XIV^e siècle (*Ménagier de Paris*, [t. II], p. 115), mais qui ne provient bien probablement que d'une altération du texte. Très fréquente dans les *Cent Nouvelles nouvelles* (pour lesquelles il fallait consulter l'édition Wright) et dans Rabelais, assez peu employée d'ailleurs au XVI^e siècle, rare au XVII^e, sauf dans *La Fontaine*, cette construction est beaucoup plus usitée de nos jours que ne le dit l'auteur dans la langue littéraire et même dans le français parlé (*tout le monde de rire*, par exemple, s'emploie encore assez souvent). Pour l'expliquer, M. M. la rattache à l'ancienne construction *or de l'aler*, *or du bien faire*, par une transition qui m'est absolument inintelligible. Notons que, dans la construction avec *or* à sens impératif, on trouve toujours l'infinitif avec *de* précédé de l'article, tandis qu'on ne trouve jamais l'article dans la construction qu'étudie l'auteur. Cela me paraît suffire à montrer que ces deux constructions n'ont rien à faire ensemble (*or du bien faire* s'explique pour M. M. par la réduction de la phrase complète: *or n'i a que de bien faire*, mais dans cette phrase l'infinitif ne prend pas d'article; j'y vois la réduction de la phrase: *or pensons (pensez) du bien faire, de l'aler*, etc., dans laquelle l'infinitif est habituellement précédé de l'article). Le rapprochement fait par l'auteur n'ayant, au moins tel qu'il l'expose, aucune vraisemblance, l'explication de l'infinitif historique français reste à trouver (les deux passages provençaux cités dans l'appendice sont à écarter; dans le premier, *jazer* dépend de *s'en fo*, bonne leçon au lieu de *fui*; le second me paraît altéré; peut-être *penso* au lieu de *sempre*?). M. Marcou aura toujours le mérite d'avoir appelé l'attention sur un curieux problème de syntaxe française, laissé jusque là dans l'ombre, et d'en avoir commencé l'histoire. — G. P.

Anteckningar om Folkmalet i en trakt af vestra Asturien. Akademiska Ahandling af Axel MUNTHE. Upsala, Almqvist, 1887, in-8^o, 98 p. — Ce petit travail, qui comprend trois parties, — *Remarques phonologiques*, *Remarques morphologiques*, *Remarques lexicologiques*, — nous a paru fort bien fait. L'auteur s'est établi pendant quelque temps dans le pays dont il voulait étudier la langue; il a recueilli lui-même avec beaucoup de soin les faits linguistiques qui forment la matière de son travail dans deux villages, situés dans la montagne qui sépare l'Asturie du Leon, au sud de Cangas de Tineo, vers les sources de la Narcea. Il a fait précéder son esquisse d'une introduction où l'on voit qu'il est au courant des travaux faits jusqu'à présent sur le dialecte asturien.

Jewish Sources of and Parallels to the early english metrical romances of King Arthur and Merlin, a lecture delivered at the Anglo-Jewish historical Exhibition, 23 June 1887. By Dr. M. GASTER. London, Office of the « Jewish Chronicle », 1887, in-12^o, 24 p. — *La Romania* aura prochainement occasion de reparler de ce mémoire; nous y relèverons quelques assertions hasardées relatives à la partie proprement anglo-française du sujet. On

s'étonne, par exemple, de voir le savant auteur répéter encore que les romans de la Table Ronde ont leur source dans le livre de Gaufré de Monmouth, et traiter Wace et Chrétien de Troies de « prélat », surtout en ajoutant que c'est là « un point d'une importance vitale ».

Neufranzösische Formenlehre nach ihrem Lautstande dargestellt von E. KOSCHWITZ. Oppeln, Franck, 1888, in-8°, VIII-34 p. — Ce petit exposé de ce que l'auteur appelle justement les débris de la flexion dans le français littéraire moderne, notés sous une forme strictement phonétique, ne manque pas d'intérêt et de curiosité. Il nous a paru en général clair et bien présenté, mais non exempt de fautes attribuables sans doute à la distraction. Ainsi dans les trois premières pages nous relevons : « merci f. Dank, m. Gnade, » c'est le contraire qu'il fallait (et encore est-ce contestable) ; « amour, pl. f. » pas toujours ; « quelque chose ist neutrum, » mais on n'a pas parlé de neutre jusqu'ici. Il faudrait marquer que *chanteuse* existe à côté de *cantatrice* et *procureuse* (femme de procureur, et autre sens encore) à côté de *procuratrice* ; *chameau, serin*, sont donnés comme servant aux deux genres, tandis que le fém. est *chamelle, serine*. Il faudra revoir ce petit livre avec soin dans une nouvelle édition.

Laute und Lautentwicklung des sicilianischen Dialectes, nebst einer Mundartenkarte und aus dem Volksmunde gesammelten Sprachproben.... Von Heinrich SCHNEEGANS. Strasbourg, Trübner, 1888, in-8°, 204 p. — Cette étude est la plus complète et la plus soignée qu'on ait encore faite sur le sicilien. La partie descriptive nous semble ne mériter que des éloges. La division dialectale, au contraire, prêterait à des critiques par plus d'un côté, et la partie historique laisse également à désirer : nous croyons, par exemple, que l'influence des parlers de l'Italie méridionale sur ceux de la Sicile s'est exercée encore à une époque beaucoup plus moderne que ne le dit l'auteur ; l'origine même des parlers siciliens a besoin d'être élucidée. Le tableau comparatif de ces divers parlers, qui occupe la fin du volume, sera utilement consulté.

Geschiedenis der nederlandsche Letterkunde in de Meddeleewen, door Dr W.-G.-A. JONCKBLOET. Eerste Deel. Vierde druk, herzien... door C. HONIGH. Groningen, Wolters, 1888, in-8°, dix-464 pages. — Jonckbloet avait commencé, peu de temps avant sa mort (voy. *Rom.*, XV, 155), une troisième édition de sa grande *Histoire de la littérature néerlandaise*, dont le premier volume seul, si nous ne nous trompons, avait été publié. Ce premier volume reparait après avoir reçu de M. Honigh une révision soignée, où ont été utilisés les derniers travaux sur la littérature allemande et la littérature française du Moyen Age, si intimement liées à la littérature néerlandaise du même temps. Le nouvel éditeur a respecté certaines opinions que l'illustre critique ne pouvait se décider à abandonner (par exemple sur le rapport du *Lancelot* en prose à la *Charrette* de Chrétien), mais en général il a adroitement rectifié ce qui ne s'accordait plus avec l'état actuel de la science. Nous espérons que le second volume, qui complètera la période ancienne, ne tardera pas à

paraître. Les romanistes, pour lesquels la littérature néerlandaise du Moyen Age a tant d'importance, seront reconnaissants à M. Honigh de son intelligente révision. Pour connaître les différents points de vue exprimés sur chaque sujet, ils feront bien de joindre à l'*Histoire* de Jonckbloet celle dont M. Jan te Winkel vient, presque en même temps, de publier le premier volume (Harlem, Bohn).

Die Congruenz des Participii praeteriti in activer Verbalconstruction im Französischen (vom Anfang des XIII. bis zum Ende des XV. Jahrhunderts).... (von) Hermann WEHLITZ, 1888, in-8°, 68 p. (dissert. de Greifswald). — Nous avons ici un dépouillement statistique, qui servirait bien difficilement à justifier cette « thèse » de l'auteur, que « l'observation des rapports de congruence du participe passé en construction verbale active fournit un secours pour la détermination de la date des textes français du Moyen Age ». On peut seulement dire que la règle moderne (accord avec le régime qui précède, non avec le régime qui suit) tend à prédominer au xve siècle plus qu'elle ne le faisait auparavant. Les deux derniers paragraphes, sur la congruence lorsqu'il y a plusieurs régimes et lorsque le régime est un adverbe de quantité, sont les plus intéressants.

Une page du roman de Tristan de Leonois sur un fragment de vitrail conservé au Musée de Bourges, par A. DEBALLE, de la Société des Antiquaires du Centre. Bourges, Tardy-Pigelet, 1888, 7 p. et une héliogravure. — M. Deballe a reconnu, avec une pénétration remarquable, sur un morceau de vitrail, une scène de l'introduction du *Tristan* en prose (Sadoc recueilli par les envoyés du roi Pellades sur la roche où il était réfugié depuis trois ans). Il conjecture avec vraisemblance que le vitrail avait été exécuté pour Jacques Cœur et ornait la même chambre où se trouve le chapiteau bien connu qui représente l'aventure de Tristan, Iseut et le roi Marc caché dans l'arbre.

Francesco NOVATI. *La giovinezza di Coluccio Salutati* (1331-1353). Saggio di un libro sopra la vita, le opere, i tempi di Coluccio Salutati. Torino, Loescher, 1888, in-8°, VIII-121 p. — M. N. annonce que les trois chapitres ici donnés « saranno intieramente rifatti ed in parte ancora soppressi » dans l'ouvrage définitif qu'il publiera bientôt sur Coluccio Salutati. En attendant, on les lit avec grand plaisir. En essayant de raconter les premières années de ce « notaire » qui devait tenir une place si honorable dans l'histoire de la Renaissance italienne, l'auteur nous donne sur l'éducation au xive siècle et surtout sur les rapports, en ces temps éloignés, du notariat avec la littérature les détails les plus intéressants.

Questioni di geografia petrarchesca, da Francesco d'OVIDIO. Napoli, 1888, in-8°, 49 p. (extrait du t. XXIII des *Atti dell' Accademia di scienze morali e politiche di Napoli*).

Nouvelle grammaire historique du français, par L. CLÉDAT, professeur à la Faculté des lettres de Lyon. Paris, Garnier, 1889, in-12°, VI-279 p. — Cet ouvrage élémentaire nous a paru rédigé avec beaucoup de clarté; on y

trouve, sur tous les points que nous avons vérifiés, les résultats les plus assurés de la philologie moderne présentés d'une façon simple et sans détails superflus. Il nous semble appelé à un succès qui sera très mérité.

F. J. DE SANTA-ANNA NERY. *Folk-lore brésilien*. Poésie populaire — contes et légendes — fables et mythes — poésie, musique, danses et croyances des Indiens. Préface du prince Roland BONAPARTE. Paris, Perrin, 1889, in-12°, XII-268 p. — Dans cet agréable volume, écrit pour le grand public, on trouve, à côté de folk-lore nègre et indien, plus d'un élément originairement portugais qui peut intéresser nos lecteurs.

Canti popolari della montagna Lucchese, raccolti ed annotati da Giovanni GIANNINI. Torino, Loescher, 1889, in-8°, LII-328 p. — Un des volumes les plus intéressants et les mieux faits de la collection des *Canti e Racconti del popolo italiano*, dirigée par MM. Comparetti et d'Ancona, dont il forme le t. VII.

Lautliche Untersuchung der Werke Robert's von Blois nach der Handschrift 24301 der Pariser Nationalbibliothek. Von Dr Mary N. Colvin. Zurich, 1888, in-8°, 68 p. — Pour la seconde fois (voy. *Romania*, XII, 376), l'université de Zurich donne à une Américaine le diplôme de docteur à l'occasion d'une thèse de philologie française écrite en allemand. La dissertation de M^{me} Colvin méritait assurément cet honneur. C'est un travail très recommandable, qui montre chez l'auteur non seulement une solide préparation, mais, ce qui vaut mieux, une bonne méthode, un sens critique juste, et tout ce qu'on peut mettre de goût dans des travaux de ce genre.

Le Romans de saint Fanuel et de sainte Anne et de Notre Dame et de Notre Seigneur et de ses apostres, publié pour la première fois, d'après le manuscrit de Montpellier, par Camille CHABANEAU. Paris, Maisonneuve, 1889, in-8°, VIII-152 p. — Extrait (avec additions et corrections) de la *Revue des langues romanes*.

Les Mabinogion, traduits en entier pour la première fois en français, avec un commentaire explicatif et des notes critiques, par J. LOTH. Tome premier. Paris, Thorin, 1889, in-8°, 360 p. — Nous signalons ici cette importante publication à cause de l'intérêt que la connaissance des célèbres contes gallois présente pour l'étude des romans bretons. La traduction de M. Loth a été faite avec le plus grand soin; elle est accompagnée de notes qui en relèvent beaucoup le prix. Dans l'introduction, l'auteur cherche à établir que la composition des récits transcrits, à la fin du XIV^e siècle, dans le *Livre Rouge* d'Hergest, remonte à la fin du XIII^e siècle; on voudrait qu'il eût donné plus de détails sur les manuscrits du XIII^e siècle qui, à ce qu'il nous apprend (p. 18), en contiennent des fragments considérables. On serait heureux aussi d'avoir du mot *mabinogion*, appliqué d'ailleurs dans le *Livre Rouge* à quatre contes seulement, une définition plus précise, et de savoir nettement si le singulier de ce mot est *mabinog* ou *mabinogi*, ou si, ce qui paraît plus probable, *mabinog* et *mabinogi* sont deux mots différents, ayant le même pluriel *mabinogion*.

Crestomazia italiana dei primi secoli, con prospetto delle flessioni grammaticali e glossario, per Ernesto MONACI. Fasc. primo. Citta di Castello, Lapi, 1889. Gr. in-8°, v-184 pages. — Nous ne pouvons actuellement qu'annoncer sommairement la publication de ce très précieux et copieux recueil, sur lequel nous reviendrons avec plus de détail quand il sera terminé. Les morceaux, sans distinction de vers et de prose, sont disposés en ordre à peu près chronologique. La partie publiée s'arrête à Guittone d'Arezzo. Les textes sont établis d'après les mss. et accompagnés d'un appareil de variantes; en tête une notice sommaire, mais aussi exacte que possible, sur l'ouvrage ou sur l'auteur. En somme, on aura dans ce recueil tout ce que l'ancienne littérature italienne renferme d'important. Une chrestomathie de l'ancien français, rédigée sur le même plan, exigerait dix fois plus d'espace.

Le strenne della corte di Savoia nel quindicesimo secolo. Torino, F. Casanova, 1889. Pet. in-8°, 49 pages. — Ce petit volume, véritable bijou typographique, dédié à la reine d'Italie, renferme le texte, tiré des comptes des trésoriers généraux de Savoie, conservés aux archives de Piémont, à Turin, de trois comptes d'étrennes, pour les années 1437, 1439, 1475. Cette publication est en quelque sorte le supplément d'un recueil analogue édité sous le titre de *Documenti inediti sulla casa di Savoia*, dans le tome XXII de la *Miscellanea di Storia italiana*, par M. le baron de Saint Pierre, surintendant des archives de Piémont (voy. *Romania*, XIII, 474). Ces trois comptes sont en français; le second, émanant d'un certain « Philibert de Monthonz », qui date de Pignerol sa quittance, renferme des traces dialectales assez nombreuses. Un assez grand nombre des bijoux mentionnés dans ce compte sont achetés de « Guillaume Villen, paresien » (pp. 12, 14, 15, etc.), d'autres de « Guillelmyn Parent, marchand de Paris » (p. 20).

Pau BERTRAN Y BROS, *Rondallistica*. Estudi de literatura popular ab mostres catalanes inedites. Barcelona, Imprempta *La Renaixensa*, 1888, in-8°, 106 p. — Nous avons ici 24 contes inédits, précédés d'une introduction générale sur la science des contes populaires, pour laquelle l'auteur crée le nom de *rondallistica* (voy. ce qu'il dit, p. 8, sur l'étymologie du mot *rondalla*). Cette introduction montre que M. Bertran est fort au courant des travaux poursuivis dans les divers pays de l'Europe sur ce sujet (notez la petite dissertation sur le conte si répandu de *Moitié de Poulet*). Elle est d'ailleurs brillamment écrite, mais les conclusions n'en sont pas fort nettes : entre Max Müller, Benfey et M. Andrew Lang, l'auteur ne semble pas avoir fait le choix définitif de son guide; il n'est pas le seul aujourd'hui qui hésite ainsi sur la meilleure voie à suivre. — Les contes, de valeur fort inégale, paraissent fidèlement notés, et nous augurons très bien du *Rondallari català*, en trois volumes; qui nous est annoncé : il doit être muni d'un commentaire comparatif pour lequel l'auteur semble fort bien préparé.

Le propriétaire-gérant, F. VIEWEG.

ÉTUDES DE DIALECTOLOGIE WALLONNE¹

II. — LA RÉGION AU SUD DE LIÈGE

La contrée qui s'étend au Sud-Ouest de Liège est divisée par le cours de la Meuse en deux parties d'inégale étendue. La plupart des villages assis sur les rives remontent à une époque très ancienne. Mais, si l'on pénètre à l'intérieur des terres, on se heurte inévitablement aux produits d'une colonisation lente et compliquée, et les renseignements historiques ne nous viennent guère en aide pour en déterminer les étapes successives. On ne peut, pourtant, méconnaître l'importance de celles-ci au point de vue linguistique. Chaque phénomène ayant un temps limité de durée, il existe entre la date de sa manifestation et celle de l'extension de la vie agricole un rapport très rigoureux, qu'il serait fort utile de pouvoir déterminer. Mais cette détermination n'est guère possible aujourd'hui; peut-être ne le sera-t-elle jamais. Provisoirement on peut admettre le processus que M. Gröber a tenté de décrire dans un travail récent² et, en appliquant ses remarques à la région qui fait l'objet de ces études, constater avec assez de certitude l'existence de deux centres civilisateurs, l'un au N. de Liège, projetant dans la direction du Sud-Est, peut-être vers Trèves, les premiers rameaux d'une colonisation uniforme, l'autre qui coïncide probablement avec l'un des boulevards de la résistance armée dont César nous a légué le récit, et qui doit être placé entre Huy et Namur. Son action ne semble s'être exercée que plus tard, si l'on s'écarte de la rive gauche de la Meuse, la seule qui

1. Voyez *Romania*, XVII, 542.

2. *Grundriss der Romanischen Philologie*, I, 415-19.

Romania, XVIII.

l'ait subie, et elle s'est exclusivement dirigée vers la région occidentale jusqu'aux limites de langue germanique actuelles, ou du moins jusqu'à des limites hypothétiques, qui coïncidèrent à peu près avec celles de la principauté de Liège au Nord-Ouest, en admettant un faible recul de l'élément germanique sur plusieurs points de cette frontière¹. Il en résulte que les villages des deux rives, depuis Visé jusqu'assez avant dans la province de Liège, et ceux de la rive droite (Condroz) jusqu'au Sud de cette province, offrent une certaine homogénéité d'idiôme, remarquable surtout si l'on compare leur patois à celui du *plat pays*, et, à partir de Liège, à celui des habitants de la rive gauche.

J'insiste sur cette division que je crois historique, parce qu'elle va nous fournir la clef de plusieurs particularités phonétiques. Elle m'a, d'ailleurs, été dictée par l'examen d'un assez grand nombre de pièces, tirées des Archives provinciales de Liège, dont je dresserai la liste à la fin de cette étude, à l'exception de quinze, qui sont publiées en appendice. J'ai choisi ces dernières avec soin, de manière à ce qu'elles représentent fidèlement, en nombre à peu près égal, les deux tendances dialectales que j'ai indiquées plus haut².

J'ai écarté, après examen, la plupart des documents qui proviennent des environs immédiats de Liège. La distance qui sépare de cette ville leur lieu de provenance (Val. S. Lambert,

1. Dans une charte d'un cartulaire du Val S. Lambert qui est à la Bibliothèque nationale (*f. lat. 10176*, n° 4), on lit : « ...otrons et donons a plus franchement ke nous poons nostre terre deleiz Bode awec tout le Bois c on appelle solonc le maniere del pais *Specubout...* » Le contexte, où il est question de « la ville de Hans », c'est-à-dire Ans-lez-Liège, indique une terre déjà romanisée. Waremmes, Xendremael, Wihogne, Eben-Emael et dix autres communes, aujourd'hui wallonnes, sont probablement de création germanique. C'est là un sujet d'étude historique qui a fourni à M. Kurth, professeur à l'Université de Liège, le sujet d'un livre impatientement attendu. L'ébauche de ce livre, un mémoire adressé à l'Académie de Bruxelles, a été récemment couronné par ce corps savant.

2. Des chartes publiées, les nos 1 (?), vii (Val-Dieu), ix (Sprimont), x, xi (Clermont), xii (Durbuy), xiii (Nandrin), représentent le dialecte de la rive droite ; les nos ii, iii (Flónes), iv (Herik-le-Château), v (Rosoux), vi (Huy), viii (Jehay-Bodegnée), xiv (Axhe s. Geer), xv (Huy), celui de la rive gauche. La même proportion a pu être observée parmi les pièces

Ans, etc.) est trop faible et l'attraction exercée par un centre est trop forte pour qu'on puisse, à l'aide du vocabulaire modique qu'elles nous offrent, arriver à une démarcation un peu nette entre les traits de la langue ici et là. D'autre part, il semble résulter d'une petite enquête à laquelle je me suis livré que la limite du son *-ia(l)* = *ellum*, se substituant à *ea(l)*, n'a guère varié depuis le Moyen Age et que c'est à quatre ou cinq lieues de Liège, au Sud, qu'on en constate l'existence sur la rive gauche de la Meuse. Or ce phénomène est l'un des plus importants parmi ceux qu'il m'a été donné d'étudier, comme élément de différenciation entre Liège même et la région méridionale. J'avais là un point de départ tout indiqué et je m'y suis naturellement tenu. Dans les notes qui suivent, je conserve la disposition typographique et les chiffres adoptés dans la première étude. J'ai réduit mes indications à la portion congrue, pour éviter les redites, et n'ai mentionné que deux espèces de faits : 1° ceux qui n'ont pas été constatés à Liège; 2° ceux qui y sont faiblement représentés et pour lesquels je trouve ici la confirmation d'exemples intéressants et nouveaux :

2. -a r donne également *ere*, non *eir* : *bresseres* IV, *jugleres* VI. L'opposition entre -a r et -a tr apparaît nettement dans le n° IX : « Si ke ses *peirs* (pairs) Makares Doingrtees ses *peres*. »

Il faut seulement noter *freires* V. N. D. 1261 et 1279; des deux copies qui constituent le n° 302 du V. S. L., l'une a *peires*, l'autre, *peres*. Add. V. S. L. 371 *peissieres* (piscator), 408 *lessieres*.

3. Mêmes constatations qu'à Liège. Le phénomène *au* = a n'est pas ancien; il apparaît sporadiquement et souvent dans des mots de forme plutôt savante; XIV a *seraut* = *serat*, mais c'est un exemple isolé; *Rau*(ζ) IX et XII est encore moins significatif.

Add. *doiaure* V. N. D. 1252, *malaudes* id. 1268; *grause*, *Muhaul* (Moha)

simplement analysées; (A) celles que j'emprunte au cartulaire du Val S. Lambert sont toutes de la rive droite, à l'exception du n° 324 («... *fait a Engis sor Muuse*); (B) les chartes du cartulaire de l'Abbaye du Val N. Dame, à Huy, et celles de Flônes nous reportent sur l'autre rive, la ville de Huy offrant, sinon la même vie historique, du moins les mêmes particularités phonétiques que la région occidentale. Restent deux pièces de la collégiale de S. Denis. Elles sont hesbignonnaises et appartiennent également à cette région; l'une est datée de Bleret (*Blarei*), l'autre de Waremmes.

id. 1291¹; *Rauses*, *sauges*¹, *grause* id. 1299². Je trouve *par* = *por* XII et *porfait* (= parfait) V. S. L. 320. La confusion de *por* et de *par*, si fréquente dans les textes wallons, est très probablement un fait phonétique qui doit être rangé ici. Je lis dans le n° 324 du V. S. L.: « li vij sous ke Hanons lor demande ke lor maires prist onkes ne furent pris *por* lor sauwer ne *por* lor mandement. »

4. -aticum ne donne que *-aige* à Liège, que *-age* au Midi : *riuage* II, III; *tesmognage* III, XII; *hirretage* IX, XIII, XV; *mariage* XV; cf. *wage* II, III. J'ai toutefois *damaige* V, VIII à côté de *damage* V, XIII; mais la présence des deux formes dans la même charte (V) lui enlève toute autorité en présence de l'accord de toutes les autres et du patois moderne². D'autre part il faut observer que VIII est de Jehay-Bodegnée. Or la campagne, au N.-O. de Huy, se rattache, ainsi que la ville elle-même, par ce trait-là, au Nord de la province. A Waremme on dit *-êtch*, non *-âtch*. N. encore *sage* = *si ai-ge* III.

5, 6, 7. Quelques ex. de *en* : *ain* à joindre à ceux des chartes

1. Ce mot est le plus intéressant : *sauge* = *sapius* ne concorde nullement avec les formes liégeoises de ce mot : *sa(i)ge*, *sage*, aujourd'hui *sêch* conservé dans l'expression *sêch-dam* (sage-femme). C'est le phénomène opposé qui s'observe dans *grausce*, liégeois *grôs*. Cf. *Romania*, XVII, 555. Les formes citées là, si j'excepte celles des finales en *-auble* et les nombreux exemples, qui m'étaient déjà suspects, d'une seule pièce (D 1291¹) sont tout à fait insignifiantes. Je me suis convaincu depuis que la pièce exceptionnelle (D. 1291¹, non 1291, comme je la désigne) était de provenance plus méridionale. Non seulement elle a *au* = *a*, notamment dans les futurs de plusieurs verbes, ce qui est sans autre exemple à Liège, mais j'y relève, en la relisant, les formes suivantes : *cheaux*, *spiante*, *sayaux*, *sayal*; *ou* = *ö*, *ü*, non *oi* dans Gilon le *Soul* (satullus ou solus?) *tous*, *tout*, *sanghour*, *prious*, *precheours*, *desous*, *confessour*, *weil*, non *veil*, autant de graphies inconnues à Liège (du moins la première et la dernière) ou n'y apparaissant point avec cette constance (c'est le cas pour *ou* = *ö*, *ü*).

2. *aige* a un domaine plus étendu sur une rive de la Meuse que sur l'autre. Le Condroz dit *parlêtch*, *vôyêtch* (Parabole de l'Enfant prodigue) et c'est seulement à S. Hubert que je note *-age*, peut-être d'importation française. Au contraire, sur la rive gauche, *-age* apparaît bien plus au Nord. Namur le possède (*villache* : *vach*; riment dans une pièce d'un poète local, M. Ch. Wérotte), Andennes aussi et même Ben-Ahin, à 5 kilomètres de Huy sur cette rive. Ces observations sont confirmées par les formes *omaige*, *tesmongnaige* d'une ch. du Val S. L. (406) qui provient précisément du Condroz.

liégeois : *desortren* I; *Anen* VI; *Fontennes* VIII; *maens*, *constracs*, *maemes* XI; *Hasken* XV à côté de *Hasken*. Pour *ae* = *ai*, cf. le n° 1 (Liège). Les formes liégeoises du latin *pœna* et *minus* sont *po(i)ne* et *mo(i)ns*, non *paine* et *maïns* qu'on rencontre pourtant dans les pièces de ce lieu et qui se sont maintenus au Midi. Il me paraît difficile d'établir une distinction, dès le XIII^e siècle, sur cette seule base. La question de savoir si *ai* = *è*, qui a été soulevée et résolue négativement par l'éditeur du *Poème Moral* (p. 50), est des plus compliquées. On a *maïstres* et *mestres* dans la même pièce (R. 1292); on retrouve *mestres* à la rime de *Sainte Juliane* (: *estes* 1127). Le patois n'est ici d'aucun secours et l'analogie d'un cas particulier, *ain* : *èn*, n'a qu'une faible portée. Je persiste à considérer la rime du *P. M. rement* : *-ent* 568^c comme parfaitement régulière et *derrans*, dans le même texte (187^c), comme une graphie inexacte pour *derrens* (*-ains*), de même que *remant* 572^d pour *remient* (prononcez *è*) qui est correctement écrit 568^c; *an* + cons. : *en* + cons. est exclu dans toute hypothèse, à Huy comme à Liège; mais, d'une part, on a élargi la voyelle et on dit *ò*, par ex. *ichò* = *campus*; de l'autre, *an* (*ā*) s'est maintenu intact. Cet élément de différenciation est-il appréciable au XIII^e siècle? On est tenté, à raison de l'analogie de *au* = *a* non nasalisé, de répondre négativement, même avant tout examen. Je note toutefois dans les *Vers del Juïse* deux rimes douteuses en *an* : *on* (354-55) et dans une charte de la Paix-Dieu (1261) *porans* = *porons* (1 pl. fut. de *poir*), qui est peut-être fautif. *Maemes* = *mei(s)mes* XI, qu'on retrouve V. S. L. 324 (*maemement*), semble étranger au liégeois.

9. -ëllum : *-ial*, non *-eal*, sur la rive gauche de la Meuse. J'ai déjà signalé dans ce recueil l'importance de cette distinction : *chastial*, *cystiax*, *Wilhiames* IV; *Ansial* V; *Ysabiaux*, *-ial*, *Ansial*, *Monial* XV; mais en Condroz (rive droite) *Beafort* I, *Cistea* VII, *Wilbeames* X; *espealte*, *Boneal*, *Phillipeax* XIII. *Sigillum* paraît avoir, comme le français *sceau* (cf. *cheveu*, *eux*), subi l'analogie de -ëllum : on a *saial* II, III, VIII, mais *sa(i)eal* à côté de *saial* XI; *saias* et *saieal* XIV à Axhe-sur-Geer indiquent à peu près la limite des deux sons; Waremme a encore *è*, Hannut déjà *ya* (Parabole) — *Seel* V, *saiel* X, *sael* XII sont des graphies moins sûres. Quant à -illum, il a donné régulièrement *-ea(l)*, non *-ial*; il ne rime donc pas avec -ëllum dans les textes de cette

région¹. Aujourd'hui encore il donne *é* (anc. *eal*) dans les formes *djvé* (capillum), *zél* (pour *z-él* = illos), *séla* (ceux-là). Cf. *Zeitschrift f. Rom. Phil.* XII, 259².

Les chartes du Condroz ont naturellement *-eal* partout; a qu a, qui a donné à Liège *aiwe* dans *Boilaiwe* XVII (cf. *Poème Moral*, p. 98), est écrit *eaiwes* dans les deux copies de V. S. L. 302. Sur la rive gauche v a *iaue* et VIII *aigue*, la première forme surtout significative. Le *Beafort* des documents condrusiens est devenu sur la rive gauche *Biafour* (1299³).

Les observations des nos 10, 11, 12, 14 sont applicables à la région que j'étudie ici. En ce qui concerne *oi* : *o* (13), remarquons qu'il faut établir une distinction entre *oe* = *oi* et *oe* = *oie*. Dans le premier cas, nous avons affaire à une graphie, dans le second à un affaiblissement vocalique. Cet affaiblissement n'a lieu dans les chartes liégeoises que devant une atone : *soent*, *poent*, etc., cités ici XVII, p. 557. Au contraire, au S. de

1. Cette constatation est plus importante que cette autre : *i* (= *ë* + *i*) : *i* (= *ī* ou *ē*) du *Poème Moral*. Car, dans le dernier cas, nous constatons une influence centrale, qui a triomphé d'un *taït* dialectal; dans le premier, deux phénomènes également provinciaux et dont l'un ne pouvait, hors de son rayon géographique, entraver, d'une manière historiquement appréciable, le développement de l'autre. La rime *iceaz* : *conseaz* (**consellum*) (*Vie Se Juliane* 577) exclut déjà l'hypothèse que ce texte puisse appartenir à notre région, Il reste l'alternative d'en faire un texte liégeois ou un texte très méridional. Je laisse de côté la rime *malleie* : *paraleie* (623), où *malleie* = *meslée* n'offre aucune difficulté, ce que n'a pas vu l'éditeur (*V. d. J.* xci) et ne mentionne que *sacie* : *message* 440 (prononcez *ètch* des deux parts) et que les rimes *u* : *ou* déjà citées *Rom. id.*, n° 1. M. Cloetta se croit autorisé (*P. M.*, p. 310) à induire des formes *mi*, *ti*, *caïr*, *veïr* qu'il emprunte aux rimes du *Ver del Juise* (et dont on retrouve une dans la *Vie Se Juliane*, 761) que ce texte (et la *Vie* aussi, par conséquent) n'est pas écrit dans le même dialecte que le *Poème moral*. Voilà qui est bien téméraire en ce qui concerne *veïr*, qui est encore liégeois et qui l'était dès le XIII^e siècle, comme en fait foi une ch. de Robermont (1270), qui a la forme *veïies* (avec 2 *i* pointés) = **viditas*, (Au sud de Liège le parf. 1 sg. *veï* XI.) Je trouve, d'autre part, *mi* et *ti* dans les pièces du V. N. D (1261, 1266, 1279), donc peu au Sud de Liège, qui les possède encore aujourd'hui.

2. M. Homing, dans l'article cité, a été induit en erreur par la personne qui lui a fourni des renseignements sur le patois de Huy. J'ai constaté moi-même, et on me confirme encore, que ce patois ne connaît point *oubè*, *pè bè*, *poursè* et qu'il n'a que *ya* = *-ellum*.

Liège je trouve la forme *bor* (VII et V. S. L. 324) qui est pour *boir* plus ancien et ne peut être rangée dans la catégorie des mots en -arius, -orius, où l'attraction de la voyelle a très bien pu ne pas avoir lieu sur certains points, par ex. à Tournai. Cf. *Poème Moral*, p. 76. Dans un ms. de poésies religieuses auquel on se plaît à assigner une origine liégeoise (éd. Meyer, *Revue Soc. sav.*, 5, VI, 241), on a *savoir* : *flor*. Mais *savoir* = *saporem* et ne prouve rien. Je mentionnerai encore *tenoit* = *tenoit* XII.

16. o : *ou*, *eu* ne paraît pas avoir suivi la même marche qu'à Liège. Les graphies *u*, *oi*, fréquentes dans cette ville, sont inconnues au Midi; c'est du moins le cas pour *oi*, si j'excepte *maioir* XIII, qui appartient d'ailleurs à la rive droite. La graphie la plus usuelle est *o* dans les pièces les plus anciennes : *prior*, *sengnor*, *lors* I; *menors* II, *prios* III, *plusors*, *bore* IV; plus tard apparaît *ou* : *prou* VI; *plusours*, *desour* X; voyez surtout XIV et XV. Les premiers ex. de *ou* : *eu* sont *seigneur* et *leu* V; *deus* VIII; le nom de lieu (?) *Orleur* IX. Ici aussi *ue* = *ou* frç. comme l'attestent les mêmes confusions de graphies que j'ai déjà constatées à Liège (*curt* et *cuers* VIII). Il faut ranger à part *ou* = *au* dans *pou* IV, *ou* (*habui*) IX, *out*, *lou* XI.

Les chartes analysées ont *maioir* V. S. L. 319 aussi isolé que dans les autres pièces du V. S. L. Je relève seulement *dois* = *duos* V. N. D. 1279. La graphie *ou* = *o* apparaît même dans le pronom personnel *nous* V. S. L. 408. Les nos 316, 317, 319 du même fonds ont *deseur* (1271). — *Lou* se retrouve V. S. L. 300, *Poul* id. 371, *chouse* V. N. D. 1297¹ et 1297². Il s'agit donc d'une loi dûment constatée, et cet *ou*, non développé en *eu*, mais réduit plus tard à *ô*, ne doit pas être confondu avec *ou* = *ô*, *û*. A Liège, on a *choses* I, VI, XVI, *choise* XXI; *Pol* XII, XIII aussi bien que *Poul* X; *pau* XIII.

19. *ö* + *y* a-t-il été traité à Huy et dans la région voisine de la même façon qu'à Liège? Le patois moderne ne nous fournit guère d'éclaircissements. Les sons *é*, *é*, *u*, *ou* y représentent également la voyelle latine. La parenté phonétique de *é* et de *u* simplifie déjà le problème, *ou* ne se produit guère que dans des cas d'hiatus que M. Horning semble avoir tirés au clair. Reste *é*, qui représente probablement *ue* (*we*) plus ancien. On dit encore à Liège aujourd'hui *pléf* = *plövja*, *nèr* = *nöc(e)re*. Plus au Sud *nè(t)* = *noctem*. Mais *ue* est-il primitif à Liège? J'en doute, puisque les exemples font défaut. En revanche le Condroz nous offre les formes *eut* = *öct o* VII,

pues XI, à côté de *viet* XII moins significatif. Il semble donc qu'il y ait là une démarcation à faire. Les chartes analysées ont de nombreux ex. de *muj* (*moj*).

20. *-omes*, qui n'est pas constaté à Liège, figure ici dans les pièces non publiées : *avomes* V. N. D. 1252 ; *disomes* V. S. L. 324.

23. *e* posttonique est tombé dans *feir* I, *Flon* III, *Ermentrut* IV, *droit* IX. La voyelle *a* s'est affaiblie en *e* dans *keme* III, *menors*, *medame* IV, *sengherie* VII.

25. *Ju* = *ego* II, III, VII. Le n° XIV est très intéressant à cause de la substitution, qu'il nous montre, de *u* atone à *i* des enclitiques, préfixes et particules : *ju*, *du*, *lu* (article), *lugois* (= *li(e)gois*), *dunoi*, *chu*, *prusens*, *chuualier* (*chiualier* à Liège), *du* — et *vu* — en composition. La provenance excentrique de ce document explique cette singularité phonétique, qui lui est propre.

28. Pas d'ex. de *gh* = *j* dans les chartes publiées (*ligois* III, XV). Le n° 391 du V. S. L. a seul *lighoise* parmi les autres.

30. Le *w* germanique ne donne lieu à aucune remarque ; mais *w* = *v* latin nous fournit un trait distinctif de ces patois, trait que j'ai relevé dans la province de Namur, notamment à Couvin, mais pour lequel je manque de renseignements précis pour le Nord de cette province. Je citerai *awech*, *awrilh* XVI, *awrilh*, *tailheures* (?) XIII ; *awec* XV, enfin une graphie contraire : *Vilhiamie* VIII.

Add. *Ewruins* V. S. L. 316, *Awehmes* id. 408 = Avesnes. Le n° 371 a encore un ex. de *awec*¹.

32. A côté des formes usuelles en *-aule*, *-able* déjà signalées dans le Nord, je mentionnerai *estables* V. S. L. 301, 302, 408.

34. *S* + cons. a été traité à peu près comme à Liège. Vers

1. Je regrette aujourd'hui d'avoir publié parmi les chartes liégeoises le n° XVII (*Romania*, XVII, p. 579-81). Le *vidimus* qui l'accompagne, et dont les variantes sont au bas de la p. 581, me paraît établir que le copiste de cette charte appartenait au sud de la Belgique. Il écrit ligne 25 *souraine* et l. 47 *awres*, alors que le *vidimus* a correctement *souraine* et *owres*. Jamais un scribe du crû n'aurait commis ces deux fautes ; elles sont trop caractéristiques, à mon sens, pour ne pas nous fournir une indication sur celui qui les a faites.

la même date il s'amuit. J'ai déjà cité, à un autre propos, la forme *Awehnes* V. S. L. 408 ; le son γ ne s'est constitué que sur la rive gauche. Le plat pays, au nord de la ligne du chemin de fer de Landen à Statte, et la ville de Huy partagent les destinées de la rive droite. Le phénomène est d'ailleurs de date relativement récente ; j'ai cité pour Liège *Fehe* et *Lehi* ; j'aurais pu y joindre *Commehe* V. S. L. 375 sur lequel cf. Grandgagnage, *Vocabulaire des noms de lieux de la Belgique orientale*, pp. 99-100. Je citerai encore *meimes* IV (mais *maemes* XI) plus caractéristique, cf. nos 6-7, *vikant* XI, *jukes* XIV ; mais *deschent* XII ; *s* finale est amuïe : *abbe(s)* I ; *auonnos*, *no(s)* II ; *me(s)* III, *se(s)* IV ; *chi(s)* V, *uoir(s)* VII, *cheualier(s)* IX. Ces deux derniers ex. sont plutôt des phénomènes flexionnels.

Add. *ver(s)* V. S. L. 301 et 320.

39. Aux formes déjà citées j'ajouterai *congier* (-giet) XIII, que le copiste du *Poème Moral* (A) a introduit dans ce texte (348^c). A Liège je n'ai rencontré que la graphie *conghiet* (XXIII).

Add. *congier* V. S. L. 317, 324 — *Andrier* id. 323, 408 *baillhier* V. N. D. 1297¹ — *r* est tombé après une muette dans *prope(s)* V. N. D. 1297¹, *ibid.* 1299¹ ; *apouste* *ibid.* En revanche *cestre* V. N. D. 1297¹, *cistre* id. 1299².

39 bis. Je range ici quelques ex. d'un phénomène que j'avais omis de signaler à Liège, bien qu'on l'observe dans les formes *meterat* I, *portront* II¹, *uiuerat* XXII des chartes de cette ville. Il s'agit d'une assimilation des verbes de la 1^{re} conjug. et des verbes en *-re* au point de vue de la formation du futur. Je retrouve *uiuerat* II au S. de Liège, ainsi que *renderoit* I, II ; *uiuerai* III. *Duvesteraj* XIV ; *departeront* (*Ver del Juise*, 327) et *guerperai* (*Vie S. Juliane* 311) nous montrent cette particularité étendue aux verbes en *ir*. Un autre fait plus général est $r = rr$, dont je n'ai pas noté d'ex. dans les documents liégeois publiés ; mais les pièces analysées m'offrent *demorat*, *demouront* D. 1288 ; *morat* (fut.) id. 1297² ; *morait* (condit.) S. B. 1273. Le n° VI de la seconde série a *morat* et dans une des autres chartes (V. N. D. 1265) je trouve *geront*, fut. de *gesir* ; on a *uer(r)ont* et *or(r)ont* partout.

45. Les ex. de *me*, *te*, *se*, = *men*, *ten*, *sen* sont très rares dans

1. Le *Poème moral* a précisément *portra* 153^a, 157^b.

les pièces d'archives : v a *sen bies*, mais ix *se*. La région hutoise présente la même atténuation de la nasale dans ces mots que la ville de Liège ; plus au Sud, on a *mon* : *m(e)n*, aujourd'hui *m'n*, c'est-à-dire un phénomène tout différent. Les fragments publiés de *S^e Euphrosyne* ont *te nom* (Meyer, *Recueil* 338, 123), *me jugeor* (id. 139), *me labor* (id. 141), ce qui est propre au Nord-Wallon.

Add. *me* = *ma* V. N. D. 1279 et *men* = *mon* id. — *se(n)* V. S. L. 1280. Je signalerai ici *ilhe* féminin = *illa* dans V. N. D. 1299² ; à Liège, je l'ai trouvé dans S. M. 102. *No*, *vo* sont inconnus de part et d'autre ; on n'a que les pronoms personnels *vo(s)* *no(s)*.

47. A côté des formes régulières en *-event*, d'ailleurs peu nombreuses, je note la forme analogique *poewe* qui figure à côté de *pooit* dans V. S. L. 408.

48. *oi(e)* à l'imparf. et au condit. est mieux représenté qu'à Liège : *auoi* XI ; *astoj*, *renderoj*, *rasengneroj*, *seroj*, *dufalaj* XIV.

Add. *pooi* V. N. D. 1266 ; *disoi*, *auoi* F. 1263² ; *auoi* est aussi V. S. L. 300.

49. *-iens* = *-imes* dans *metiemes*, *someniens* IX.

Add. *desins* parf. 1 plur. V. N. D. 1279, *rendiens* V. S. L. 380. *Pussions* est-il liégeois ? Je n'ai pas d'ex. du Nord-Wallon. Au Sud, je le trouve notamment dans V. S. L. 408¹ ; au surplus, rien ne prouve qu'il s'agisse d'un trait local, car, pour me borner à un seul ex., *puissions* est dans un ms. nullement wallon de *Gui Bgg.* 506, 586, 691, 2289, 3431.

54. *-aisse* au subj. imparf. : *greuaist* VIII ; *demandaissent* XV ; il est intéressant d'en rapprocher le parf. *donait* VII.

Add. *trespassaise* V. N. D. 1268 ; *demoraist*, *concordaist* id. 1279, *reclamaist* S. D. 1277, *raportaist*, *alaissent*, *justechaissent* id. 1281 et annexe ; *greuaist* F. 1263¹ ; *raportaist* V. S. L. 380 ; *turnaimes* id. 408. Cette formation est étrangère aux textes liégeois, bien que j'aie relevé quelques ex. dans des pièces, non publiées, de cette provenance. Je serais disposé à établir ici une démarcation que les parf. cités *donait* 3 sg. et *turnaimes* 1 pl. confirment utilement.

1. M. Pasquet (*Sermons de Carême*, cf. *Rom.* XVIII, p. 191) est donc mal fondé à invoquer cette charte pour établir qu'à la fin du XIII^e siècle on disait *puissions* et *pu(i)ssiens* à Liège, car l'autre pièce citée (D 1290² dans ma table) est seule originaire de cette ville, et elle a *puissiens*. Le patois moderne ne fournit aucun éclaircissement.

Conclusion. Il me reste à grouper provisoirement ici le résultat des observations que j'ai faites ¹.

(3) <i>-aut</i> futur, 3sg. * <i>sauge</i> = *sapius * <i>por</i> = per	<i>-at.</i> * <i>sa(i)ge</i> * <i>par</i>
(4) <i>-age</i> = -aticum (au sud de Huy)	<i>-aige</i>
(7) * <i>maemes</i> = metipsimum	* <i>m(e)imes.</i>
(9) <i>-ial</i> = èllum <i>-eal</i> = illum * <i>aiwe</i>	<i>-eal</i> = illum et èllum. * <i>iaue (aigue)</i> <i>ui (oi).</i>
(13) <i>ue (eu)</i> = ô + y.	<i>oi (o, u, ou).</i> <i>o(i).</i>
(16) <i>ou</i> = ô, ü, non <i>oi.</i> <i>ou</i> = au	<i>-ons</i> <i>i</i>
(20) <i>-omes</i> 1 pl. verbal	
(25) <i>u</i> = i atone (phénomène propre à une région restreinte)	<i>gh.</i> <i>v</i>
(28) <i>j (g)</i> = j français	<i>aule (able)</i> * <i>conghiet.</i>
(30) <i>w</i> = v id.	
(32) ? <i>aible</i> = -a bilis	
(39) * <i>congier</i> = commeatum	
(47) * <i>poëue</i> , forme analogique	
(49) ? * <i>pussions.</i>	* <i>pu(i)ssiens</i> <i>at.</i>
(54) <i>-ait</i> = at 3sg. parf. * <i>nisse</i> = <i>asse</i> subj. impf.	<i>asse et aisse.</i>

TABLE DES CHARTES ANALYSÉES

Abbaye du Val S. Lambert (au sud de Liège) :

- Nos 180 du seigneur de Clermont (1244).
- 301 du même, mais dans l'intérêt du V. S. L. (2 août 1267).
- 302 du fils du précédent, pour les mêmes intérêts (2^e copie du n^o x des chartes publiées).
- 314 du maire et des échevins de Nandrin (1270).
- 315 du seigneur de Hermalle-sur-Meuse (20 avril 1271).
- 316 des mêmes que le n^o 314 et du maire et des tenants du V. S. L. (22 mai 1271).

1. Je range dans la colonne de droite les formes liégeoises constatées, dans la colonne de gauche les formes les plus méridionales. Les chiffres nous reportent aux §§ des deux exposés. L'astérisque indique les formes isolées, qui ont naturellement une portée moindre.

- N^{os} 317 des mêmes (16 août 1271).
 319 des mêmes, ainsi que du maire et des tenants « maistre Arnut de Nandren ».
 320 du maire et des échevins de Nandrin (22 décembre 1271).
 323 Chirographe en double, de même provenance que le n^o 316 (3 mars 1272).
 324 Arbitrage « fait... a Engis sor Muese » (20 mars 1272).
 325 des mêmes que le n^o 316, ainsi que du maire et des tenants « Godefroit descriu » (27 avril 1272).
 350 de Gérard, chevalier et seigneur d'Ochain (11 octobre 1276).
 353... « che fut fait a Astenoit », du seigneur du lieu (15 déc. 1276).
 354 du sire de Clermont (19 déc. 1276).
 357 « fait... en la ville de Yuou » (Yvoz) (5 avril 1277).
 371 au sujet d'un arbitrage entre le seigneur de Clermont et l'abbaye du V. S. L. «... faites z recorderes a Clermont » (6 septembre 1282).
 380 du seigneur de Clermont «... par deuant nos a sain seuerien en Condros » (4 mai 1285).
 391 «... fait z doneit l'an de grasce m. cc. nonante z un en la maison monsangnor Johan a le nueue uilhe ».
 408 du seigneur de Clermont «... par deuant nos a Clermont » (5 octobre 1298).

Abbaye du Val Notre Dame (Huy) :

- 1252 en faveur de l'abbaye.
 1261 idem
 1266 idem
 1268 idem
 1279 Arbitrage entre le V. N. D. et « Wilheames de Geramont ».
 1287 du maire et des échevins « del petit borc ke om dist utre muese en huy ».
 1291 en faveur du V. N. D.
 1297¹ « du bailli de *Mubal* (Moha) « ...le jurdi apres le treme ».
 1297² du vestit de S. Germain de Huy «... le merquedit apres le natiuiteit saint Johan baptistre ».
 1299¹ du maire de *Mubaul* z des échevins de Wanse, le samedi avant la chandeleur.
 1299² en faveur du V. N. D. « le vigilhe nostre dame sainte Kateline ».

Collégiule de S. Denis (Liège) :

- 1277 « en la ville de Blarei ».
 1281 « faites a Warenme ».

Abbaye de Flónes (près Huy) :

- Juin 1261¹ entre l'abbé et le seigneur de Clermont.
 1262² entre les mêmes (même mois).
 « genvier » 1263¹ concernant l'abbaye.

- Nos 1263² idem « dimengne deuant le feste saint Donis ».
 1263³ de l'abbé « lu semmedi apres lu feste saint barnabe l'apostle ».
 1283 « Nos Robins maires z li eskeuin de Hanut ».

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. 1234.

Li abbe de flone. z sire Arnuz de beafort. font sauoir a toz ceaz ki ces lettres uerront. ke del besten. ki estoit entre le glise de flone dune part. z le damme de clermont. z jakemin se filh. d'atre part. endroit de le pesserie. entre le riv dunbrai. z huon falise. dont labbes dist. ke nus nat droit de fermer sachiere. se la glise non de Flone. z ke la sachiere dont il est bestens. est fermee sor le sin ilh en sont mis. el prior de sen Seurin. z mestre liber damain. par teil. kil en doent enquerre le bone uertei z le droit de chescun. tot la v il uerront ke mestier iert. z apres doneir a chescune partie son droit. z ce kil en diront couenrat tenir. sor paine de .X. mars z silh duj ne se pooen concordeir. mestre Hues de sen pol. est pris a desortren z a celui kil sacerderoit. couenroit les parties tenir. z se li damme z ses fiz nel uoloent tenir. sire Arnuz renderoit .X. mars ki mis i sont a labbeit z se li abbe z li glise nel tenoent. il rendroent .X. mars. a sengnor ernut. z en temoin de ce. ont il ces lettre fait feir. z saeleir de lors saaz. Ceste mise fut deuisse. Anno dñi. m cc xxx iiii Die beate Katerine.

(Abbaye de Flône.)

II-III. 1248.

Sacent tot cilh ki ces letres ueront Cognute chose soit a tos cheaus ki ke Ju lorens abbes de flones z tos no ces lettres uerront z oront. ke Ju Couens auons otroie a Jakemon le cheualier sagnor de Clermont. a tenir z a werris sires de Rochefort. ai otroiet a auoir teil droit ke nos auons en la mon sagnor Jake de Clermont. mon dime des nouales de la parroche de cusin. a doner le dime de RiUAGE de hermale. grosse z menue ala glize de hermale tant cum ilh uiuerat. z li flone. laquele il tient de moi en fuiz. deuant dis Jakes nos at otroiet z donet z ke ie tien en fuiz de la glize de liege. a sa uie a tenir sa dime del riuage de solunc le forme. z le tenor des letres. le hermale grosse. z menue quil tient en deuant dit Jakemon. ki teiz est. Sacent fuiz del sagnor de Rochefort. z que li tot cilh ki ces letres uerront ke ju sires de Rochefort tient en fuiz de la Jakes cheualiers. sires de Clermont. ai glise de luige. z autreteil otroi auonnos otroie z done a ma uie a tenir ma dime fait a son oir apres son deces (1). de la del RiUAGE de hermale grosse z menue. dime des nouales deuant dis. se ses ke ie tien en fuiz do sagnor de Ro

(1) des no barré entre deces et de.

oïrs uuelte faire *atreteil* otroï a nos des dimes *deuant* dites ke li *deuant* dis Jakes at fait. z se ses oïrs ne uoloit tenir z otroier ce ke li *deuant* dis Jakes en at fait. ilh renderoit a nos. cest a dire a la glize de fones. L. mars de ligois dont ele tient en wage le dime *deuant* dite de riuage. z reuenroit li oïrs a sa dime. z la glize reuenroit a teil *droit* kele doit estre de la dime des nouales z por ce ke ce soit ferme chose z stable. sauons nos priet la glize *damaing* kele mete son saïal en tesmognage de *veriteit* à ces lettres auuech les nos. Cis scris fut fais *quant* li miliaires coroit *par* mil z dous cens. z *quarante*. z .viiij. ans. el mois de fenal mois. en nostre capitle. en nostre *presence*. z en la *presence* le *prouot* *damaing* Conrat. z maistre Johan cornelhe *canone* *damaing*. z frere Thomas *dardenne* del ordene des menors.

(Abbaye de Flône; un sceau et un fragment de sceau.)

chefort z ke li sires de Rochefort tient en fuiz de la glize de liege. a la glize de fones. z la glize de fones si ma otroïe a tenir. et a auoir tel *droit* ke-mele at en la dime des nouales (1) de la *parroche* de *hermale* tant ke ie uiuerai. z *autreteil* otroï a fait la glize de floñ a mon oïr apres mon deces de la dime des nouales *deuant* dis. se mes oïrs uuelte faire *autreteil* otroï de me dimes *deuant* dites ke iu ai fait a la glize de fones. z se mes oïrs ne uoloit tenir z otroier ce ke fait en ai. il renderoit a la glize de fones. L. mars de ligois. dont ele tient en wages le dime *deuant* dite del Riuage. z reuenroit a sa dime. z la glize reuenroit a teil *droit* kele doit estre de la dime des nouales. z por ce ke soit ferme chose z stable. sage *priet* la glize *damaing* kele mete son saïal en tesmognage de *veriteit* a ces lettres auuech le mien. Cis scris fut fais *quant* li miliaires coroit *par* mil. z deus cens. z *quarante* z viij .ans. el mois de fenal mois. en la *presence* lorent labelt de fones z le *prouot* *damaing* Conrat. z lambert le prios de fones. Ranier de Wanze. Wattier de sanct Geore. Watier dassece. Balduin *dayoncert*. *canone*. maistre Johan cornelhe. *canone* *damaing*. frere Thomas *dardenne*. de minors. z tot le capitle de fones ki *dom* astoit. En tesmognage de *verite* ai ces lettres saeles de mon saïal.

(Abbaye de Flône.)

IV. 1251.

Je freres Robers dolez. Custodes des freres menors de Liege z Je henris prestres parrochins de hers Le chastial z Je Johans de hodgege chapelains dorell faisons asauoir a tos cheas ki ces Letres verront z oront ke nos fumus

(1) *deuant* dis barré dans le texte.

présent a hers Le chastial La v medame Margarite Li veue de corwaremme ki fu feme a mon saignor Robin de corwaremme Le cheualier. reconut deuant nos z deuant plusors bones gens ki la astoient présent kele aqvís auoit de denz se veues iors doz boniers de aluez pou plus v pou mains. Trois sous de cens neuf chapons quele auoit ens el teroit dele dite hers. z de ce Li portarent temoingne deuant nos mult de bones genz ki la astoient présent. En apres dame Margarite ke nos auons deuant nomee en cele meimes hore z en cele meimes piece de terre. deuant nos z deuant tos cheas ki la astoient présent donat entierement en amone Laluc ke nos auons deuant nomeit a Labeie de le pais deu del ordene de cystiaz z Le reportat en la main del abesse Ermen-trut del abeie ke nos auons deuant nomee. A totes ces choses faire ke nos avons devant dites furent present. freres Libers de corwaremme. freres Wilhiames Li maîtres de le pais deu. Margarite de Limon none de hekerode. sires Cuenes Li cheualiers de hers. Le chastial. Ernekins Li maîtres dorelh. Hermans. Thieris. Watiers. frere Li filh mon saignor Gontier de hers. Robers. vriens. z cristianz se freres de folhogn. vriens Li freres Libert de fologn. Rasses Li parens mon saignor cucnin. Ernus de Juhers. z se freres Tielemans. Robers z Giles de hers. Giles z Marsiles se freres Tumas li bresseres Johans de folhogn. Ces choses ke nos auons ci dites furent faites en Lan del incarnation. de ihesu crist Milh. z CC. z cinquante z vn an.

(Abbaye de la Paix-Dieu.)

V. 1255.

Jou huistasses de fies z iou libiers sires de rosuel faisons conisanche a tos chiaus ki cetescrit orunt ke nos auons departi lemaison de le paisdev z phelippon z ansial z ces nos dis ke phelippes z sescompains ont retenu lecors de liaue z lebies aforbir z geter sor letere delemaison delepaisdev z silaueuoit kephelippes z sescompains eustmestier de letere porsenbies reforchier. ilepuet reprendre sauché kelimaisons njait damaige. z setant de tere jauoit kiligrevast aforbir geter lenpuet par leporte delemaison sans faire damage ne greuance alemaison. z seliastanche desenbies rompoit pardeuens leporprise delemaison. limaisons delepais dev lidoit ensaignier vileprendera pardeuens leporprise porreforchier. z lestance pardefors fremer se douent sauche kelimaisons niait damage. Lauchis assens z chidis fudis fusires michies liprestres z sirefrankes de walecort. z sire godefrois de bodegnees z stasins li freres phelippon z sesont lesparties ensi assenties kemesires robers de limon z l; abesse dele pais dev iont mis levseel. entesmoig kecest chose estable : Et sefuchefait Landelincarnation nostresignevr m. z cc. z lv ans. oumois de nouembre.

(Abbaye de la Paix-Dieu. Un sceau.)

VI. 1257.

Gonbiers li Jugleres z dame Emme sa feme. laissent en amone a le vaz

nostre dame par vn comun asens .xx. *soz* de ligoiz: apres le vie *gombier* ne sa feme ne nus niat riens ains rechiuront maintenant cilh delle *vaz nostre dame* les prous apres le vie *gombier* la rente ensi kelle skerrat a noel τ a le saint Jehan et ce lait *gombiers* en teil *manire* ke cant ilh morat ke on li frat son aniversare amian. lui. τ sa *compangnin* τ autre tant de requistion ke de cens. De ces xx *soz* si engist vij *soz* τ ij. *doniers* desoz les forches en erbone delle terre colai bien deu ke *gombiers*. achatat aluj: de ces .vij. *soz*. τ ij. *doniers* doivent rendre cilh delle *vaz nostre dame* .xxvij. *doniers* .xiiij. *doniers* ale feste saint iehan τ xiiii. *doniers* a le saint Remei ale cuert a Wanse car elle muet de veske τ . iij. *soz*. a anen dofoz τ a thiri son baron. por lor maison ki les doivent La ilh manent. τ xi. *doniers*. τ *demei* delle maison iehan da sece la ilh maint apont de saint remei devant brise vilain. et chu astalet *gombiers* en tel point ke deuseit est τ si at .iiij. *doniers* vtre les .xx. *soz* τ par chu ke ce soit ferme choze et enstable si ai iu fai metre a ces presens Leitres le saiel mon sagnor guiar doien de *nostre dame* de huj en tesmongnage de veriteit τ par lotroi de ma feme Ce fut fait Le mardi apres feste toz. sains. en Lan delle Incarnation *nostre sagnor Jhesu crist*. m. cc. l. vij.

(Val Notre Dame. Fragment d'un sceau.)

VII. 1258.

A toz ceas ki ces lettres verront et oront. Giles de cens fontennes fiz mon sagnor boniface de cent fontenne jadis cheualiers salus τ conoistre veriteit. Nos vos faisons a sauoir ke sire ottes ceualiers de niuelle nos hom defiez de xvi boniers de terre τ *demei* u la entur ki siet en *terrois* de niuelle vient par devant nos seins τ heties τ deuant nos homes henrion de paahe Robin de paahe Gillebiers de leis fontennes Piron leveske de cent fontennes et donait en amoine de sa propre volenteit sens rapeleir de nostre assens a la maison de le *vaz* deu de lordene de cisteaz τ reportat en nostre main saz les huniers de lui τ de sa femme damme mahot kilh retinent tote lor viez teilh fiez kilh tenoit de nos si ke deuant est dit awez cheaz dele *vaz* deu. Par teil deuse se le sires ottes deuant dis auoit hor de son cors de sa femme damme mahot ki awist nom τ batemme li fiez reuenroit aluj τ a son oir sens nule contredit. Et se le sires ottes moroit sens oir de son cors de sa femme deuant dite ju Giles doi rendre a ceaz dele *vaz* deu le fiez deuant dit sens nule contredit saf ce kilh men doivent liurer home por deseruier le fiez. Et se ce auenoit ke damme mahot moroit anchois ke sire ottes sens oir de son cors ju Giles doi rendre le fiez a ceaz dele *vaz* deu sens contredit τ ilh en doent liurer home Et sires ottes doit demoreir en la senngerie de son fiez de ci atant ke cheanche soit cheue. Et par tant ke che soit ferme chose τ stable ju Giles ki nai poin de saeal fai mettre a ches lettres le saeal lofficial de liege et le saeal monsagnor gilon chastelain de durbuj et le saeal monsagnor wautier voweit de huj. Et nos officias Giles chastelains Wautiers voves de hui deuant dit ale priere de Gilon deuant dit

auons nos saeas mis a ches lettres. Et che fut fait lan de liincarnation nostre sangnor mil z ii cens et cinquante eut en mois de maj.

(Cartul. du Val Dieu, Paris, Bibliothèque Nationale, fonds latin 9302.)

VIII. 1263.

Je Giles prestes de bodignees. fais sauoir atos ceaus ki ces lettres ueront et oront. ke Jehans mailhes dawieres. et Jehans li Gros. freris. et sailhes. et plusors altre proudome ont departit par lor dit Le maison delle pais deu. Et Giles hauet de bodignees do bies de lor molin ki curt en contre le preit le deuant dit Gilet en teil maniere. ke li maisons delle pais deu at retenut .XII. pies de terre .iiii. pies el cuers de aigue. et .iiij. o bies dune part laigue. et .iiii. dautre part. Et se li maisons se uuet et puet passeir de mains de .iiij. pies ou curt del aigue elle sen puet aidier abies dune part et dautre. Et lor bies pulent forbir. et reforcier. et aleir et uenir. et se tant de terre jauoit kele lor greuaist a forbir geteir len pulent par le preit le deuant dit Gilet sens faire damaige. Et silh en auoient forfait deuant le dit tot est aleit et pardoneit Et por ce ke cis assens fut fais. Et ci dis fu dis en nostre presence et mon sangnor francon de wallecort le preste et sangnor francon lautre. chapelain. et frere Garnier. et frere thyri. ki dece sunt tesmaing. Et vilhame de vileir. et sangnor Rennier le maior de Genefe ki sunt plege a lune partie et al altre sor le paine de .xl. saus de ligois a rendre a le partie ki le dit tenroit se li autre en isoit. a le petition des deus parties por ce ke ce soit ferme chose et stable nos auons mis nostre saial a presenscrit auuec le saial labesse dele deuant dite maison dele pais deu. Ce fut fait lan dele Incarnation nostre sangnor. M. z. cc. lx. trois. ou mois de septembre.

(Paix-Dieu. Un sceau, avec copie moderne, portant deux sceaux.)

IX. 1265.

Je ysabeal Noble damme. Damme dele terre des primont z de Goleppe. femme iadis mon saingnor Gerar de Wassenberge. A tos cheauz ki ces lettres verront z oront. Salus z conissance de verteit. Sachiez tuit ke Renniers z iohans frere z filh Freri de vingnis. z Godescaus ki at lor seror. si ke droit hoir iohan le boriois ki ia fut lor aions. Trasissent par deuant nos en querelle. z deuant nos iugeors. Labesse z le couent de Robiermont. dele ordene de cyteaz. del hirretage ki de nos descent. ki giest el terrois de ham. Le quel hirretage. Rennirs. z iohans. z Godescaus desor dit disoient quilh lor estoit eskeut de droit eskeanche par hiretage de par lor aion iohan deuant dit. z Rau lor oncle. Et li abesse z li couens de roberrmont desordis respondirent encontre eaus en tel maniere. ke cils hirretages lor fut doneiz en almoine de iohan le boriois z de Rau se filh. si ke del droit hoir ki ahireteis enfut par le cuert. z par les iugeors. si ke lois z iugement portet. z si quilh aparoit par les lettres pendans quilh en auoient

Romania, XVIII.

de moi. Et *par* les lettres qu'il auoient de mon saingnor Rogier de Wassenberge. cui frere ie ou. Et par les oeures ki faites en furent par nos. *z* par les iugeors ki a iugier en orent. ki par iugement ale requeste. .labesse *z* le couent deuant dit lor liurarent ceste terre. par verge. *z* *par* mesure. *z* abonarent. *z* pais *commandarent par* iugement. si ke lois porte. *z* pasuele le tinrent doze ans *z* plus. Et nos par chu ke nos uoliens ke droit auenist as parties. Nos metiemes le claim. *z* le respois. *z* totes les oeures faites en le warde. *z* en le retenanche de nos iugeors ki a iugier en ont. Et en someniens ke droit nos endesissent. Li quel iugeor par le *conseilh* de lor peirs. *z* *par* le *conseilh* de nos homes de fiez. *z* *par* le *conseilh* des homes le duc de lembor' Dissent par iugement. Et nos raportarent entre le claim *z* le respois. *z* les oeures ki faites en astoient *z* dont ilh bien se recordoient. ke li abesse *z* li couens de robiermont desordit deuoir demoreir pasieblement en son hirretage. *z* pais lor en fut iugiet par les uoirs iureis ki iugier en doient. Et nos apres le iugement des voirs iureiz *commandons* pais a labesse *z* al *couent* de robermont deuant dit. Et cis iugemens fut fais par lassens *z* par la cort. *z* *par* la requeste des parties desor nomees. *z* dune part *z* dautre. *z* bien sen tirent a paiet apres le iugement fait li une partie *z* li autre. *z* enmerciarent nos *z* nostre cuert. La ou cis iugemens fut fais *z* rendus par deuant nos. furent nostre uoir iureit. *z* iugeor ki cest iugement dissent. Johans dis hanekeas li fis makare doingnees. ki cest iugement dist. Et sen fist sitre si ke ses peirs makares doingnees ses peres. lowis li feures de sprimont. Giles de lincees dele porte uoir iureiz. henris malhes. Weris de pressoir. *z* pluisor autre uoir iureit. Et si furent nostre home de fiez. ki cest iugement siwirent. sires ernus de charnoir. sires ernus del preit. sires thiris ses freres cheualier. Colette de Wodemont nos balhiers. Stassiens del mani. lorens dorleur. *z* pluisor autre. Et si furent home le duc de lembor. de cuy nos tenons nostre fiez. Sires ernus de charnoir desor dis. sires Giles de rembieguas cheualir. Anseas de Wilhon riu prouost de lembor. *z* pluisor autre home le duc de lembor. ki tuit siwirent *z* *confirmarent* cest iugement desor escrit. Et par chu ke che soit *ferme* choise *z* estable. *z* *parmanable* a tos iors mais. Nos auons a ces *presens* lettres pendut nostre *propre* saial en tesmoingnage de veriteit. Che fut fait en lan dele incarnation nostre saingnor ihesu crist. m. cc. lxxv. Le venredi apres Le feste saint martin.

(Abbaye de Robermont. Sceaux enlevés.)

X. 1266.

A toz ceaz ki ce Lettres veront *z* oront Nos Jakemes *chevaliers* *z* sires de Clermont faisons a sauoir ke nos freres sires Werris *chevaliers* *z* sires Dastenoit quant ilh por la besoigne de sainte Eglise *z* de la crois qu'il auoit prise sen duit aleir en puihe nos comanda sa terre *z* ses biens en toz endroiz. *z* nos donat plain pooir de faire de cez biens si ke mambors. *z* apres ce ki fu partiz del pais Henris li fiz Rigat de la Noue vilhe vient par deuant nos. *z* par

deuant plusours des homes de fiez *nostre* frere deuant dit ki por ce furent apeleit' z del fiez de Doze boniers entre terre z bois quilh tenoit del deuant dit *nostre* frere par sa volenteit a vikant Beatris sa feme reportat ilh vnze boniers en *nostre* main aues la maison de la vaz saint Lambert. li quez fiez gist aseiz pres de la graigne de moges. Et de cest fiez Henris deuant diz retient un Bonier dont ilh demorat hom de fiez le saignor Dastenoit. Ces vnze boniers par lenseignement des homes ilh guerpit z effestuat. Et nos les rendimes a la maison de la vaz saint Lambert deuant dite por tenir si ken fiez perpetuement del saignor deuant dit. z pais li fu comandee sor ce par le jugement des homes. z plainement li fu afaitiez ciz fiz solonc ce ke on suet faire en tel chose. z de ce at paiet la maisons les droitures. Et si doit doneir de cest fiez home lai tot jors. z en present en auons receut de par la maison a home philippe tabart. Et auons en couen a freres de la maison deuant dite ke quant nos freres serat reuenuz' nos li prierons en bone foit quilh a ce se consente z otroie ke ciz ki serat hons de cest fiez de par la maison ne pust estre constrains daleir en ost ne en cheuachie z soit quites de totes queeles' fors tant quilh deurat venir a plais dedens la terre Dastenoit quant ilh i serat appelleiz de par le saignor. ne autre seruise nen doieue li hons ne la maisons deuant dite. z ke de cest fiez ne soit hom tenus de paier de relief apres le deces de celi ki en serat hons de par la maison ke Dis solz de ligois sen plus. Et se nos freres ne reuenoit nos otroiins totes ces choses z confermons parmanablement. Al affaitement de cest fiez furent li home fueit *nostre* frere desour nomeit cest a sauoir Hanekins de jerlegnehes. Johans li fiz saignoir michiel de viler. henris de hestroit. Winans de honir. z si furent aussi sires Giles de Jehanghe *chevaliers*. Rigaz de la noue vilhe. z Wilheames kon dist Wiloie ses freres. z Albers de vious z plusour autre tesmoing. Et en tesmoingnage de ces choses nos auons pendu *nostre* saiel a cez presens Lettres. Ce fu fait en la vilhe Dastenoit lan del Incarnation *nostre* saignor. milh. Dois cens z sisante sis. le Dimence apres la feste saint Barnabe.

(Val S. Lambert, n° 294 de l'Inventaire.)

XI. 1267.

A tos ceaz ki ces lettres veront z oront' je Werris de Cleirmont sires Dastenoit fais a sauoeur ke quant je mendui aleir en pulhe por la besongne de sainte eglise z por la Crois ke jauoi prise je commandai ma terre z mes biens en tos endrois a mon saingnor z a mon frere Jakemon saignor de cleirmont z li donai plain pooir de faire de ces biens si ke manbor. Apres ce ke je enfui aleis si ke ie oi tesmonghier mon frere deuant dit' quant ie fui reuenus' z vne lettre ausi tesmongnhoet ki de ce fut faite' z saeleie del saial mon frere deuant dit' Henris li fuis Rigal de la noue vilhe vient par deuant mon frere par deuant nomeit' z par deuant plusors de mes homes de fiez ki por ce furent appeleit. z del fiez de Douze Boniers entre terre z Bois quilh tenoit de moi' par sa volente a vikant Beatris sa feme'

reportat ilh vnze boniers en maiens mon frere deuant dit awes la maison de la vaus saint Lambert del ordine de cisteaz li queiz fiez gist aseis pres de la grange de moges. z de cest fiez Henris deuant dis retienue un bonier dont ilh demorat mes hom de fiez. Ces vnze Boniers par lensengnement des homes ilh guerpit z effestuat et mes frere deuant dis les rendit a la maison de la vaus saint Lambert deuant dite por tenir si ken fiez *perpetuement* de moi. z pais li fu *commandeie* sor ce par le jugement des homes' z plainement li fu afaitiez cis fiez solonc ce ke on suet faire en teil chose. z de ce paat la maisons deuant dite les droitures. z duit la maisons doneir de cest fiez home lai tos jors z en receut mes freres deseur nomeis de par la maison a home philippe tabart' z out en couent mes freres deuant dis a freres de la maison deseur nomeie quilh moi prieroit en bone foit *quant* ie seroie reuenus' ke ie a ce me *consentisse* z otriasse ke cis ki seroit hom de cest fiez de par la maison ne poist estre constrains daleir en ost ne en cheuachie' z fust quittes de totes queeles z de tos seruiscs fors tant quilh deuroit venir a plais dedens la terre Dastenoit' *quant* ilh iseroet apelleis de par le saingnor' ne autre seruisce ne duist li hom ne la maisons deuant dite. z ke de cest fiez ne fust om tenus de paier de relief apres le deces de celi ki en serat hom de par la maison ke Dis sous de ligois sen plus. Al affaitement de cest fiez furent mi home fueit cest asauoer Hanekins de Jerlenghies. Johans li fius saingnor michiel de vileir. Henris de herstroit. Winans de honier. z si furent ausi sires Giles de Jehangne cheualiers' Rigaus de la noue vilhe' z Wilheames com dist wiloie ses freres. z abers de vious z plusor autre tesmoing. Ce fu fait en la vilhe Dastenoit lan del Incarnation *nostre* saingnor milh' dois cens' z sisante' sis' le Dimence apres la feste sen Barnabe' z en tesmongnage de totes ces choses furent faites Lettres saelees del saeal mon saingnor z mon frere deuant dit' ke ie vei z oi *quant* ie fu reuenus de pulhe. z moi pria mes sires z mes freres si com ilh auoet en couent a freres de la vaus saint Lambert ke ie totes ces choses ki desoure sunt dites greasse' loasse z consentisse. Et ie por deu z por la priere mon saingnor mon frere ce ke fut fait des vnze Boniers par deuant lui z par mes homes' greie' lou' z *conferme'* z maemes le Dozime bonier dont henris deuoet demoreir mes hom' z ke li abbes z li couens ont pues akateit z aquis a henri por deu z por lor priere lor ai ie rendu en fiez par mes homes' z en ai pris Philippe tabart a home par teil deuisse ke ce nest ke vn sous homages de ces Doze Boniers ensemble' ne autre seruisce ne autre reliet ne deurent ke deuisse fu par desoure des vnze Boniers quilh acquisent *promerainement*. Et ie totes ces choses ki sunt dites par desoure *conferme* ie *comme* sires tot entierement' z en oblige z moi z mon hoir a tenir a tos jors ensi *comme* elles sunt dites z deuissees. Et par ce ke soit ferme z enstable chose ai ie pendu mon saial a ces presens Lettres. Ce fu fait Lan del Incarnation *nostre* saingnor. milh. Dois cens. z sisante set. Le Dimence deuant la feste saint Gile.

(Val S. Lambert, n° 300.)

XII. 1268.

A toz chiaus ki ce presens Lettres verunt et orunt. Giles de biafort ceualiers chastelains de drubuelh. et sires de cortis. salus et conissance de veriteit. Nos faisons atoz sauoir ke Colais de cortis vient acortis par deuant Johan son frere et Li reportat en main teil fies quilh teneoit de luj ki deschent de nos par deuant nos omes de fies ki furent present. A wez Labbesse et Lecouent de Le vauz nostre dame del ordene de Cystiauz de leiz huy par de canges de terres ki gisent a rosut et a fresin. z si mueuent de le cuer de Rosut terre por terre apiet et a verge et amesure. et Lafurent en presence. mes sires Rauz de cortis. mes sires Robers de fresin. et mes sires Robers de Rosut ceualiers. Et mes sires Henris prestes de cortis. Et si furent nostre omme de fiez. Henris de borlos. Hermans Li freres colai deuant dis. Johans Lieman. Liebers de montegnei. et Jernukins de hanut. et mut datre prodome. Le quel fiez Colais deuant dis afaitat a maistre frere Raul. frere leone. et frere thiri maistre de le boschaleh et conuers de Le vauz nostre dame. a wez labbesse et le couent de le vauz nostre dame deuant dit. Et werpit en toz drois de quant kilh javoit. et avoir j poroiet jor a jamais. par lotroi et le consens de johan son frere de cuj ilh le tenoit. Et de nos ki astiens sourains sires. Et chil de le vauz nostre dame en doivent Liure a Johan omme. Et par chu ke ce soit plus ferme chose et plus estable nos jauons pendut nostre sael awech Le sael mon sangnor Raul vestit de montegnej. et doyen del concille de sain tron en tesmognage de veriteit. Ce fut fait et doneit. Lan nostre sangnor milh. douz cens. et sisante viet Le merkedi apres len close pasche. el mois dawrilh.

(Val Notre Dame. Deux sceaux.)

XIII. 1269.

A tos chez ki ces lettres veront' li maires z li eskeuin de Nanoren' saluz en deu. Sachent tuit ke Thomas li coruesiers' Henris de Limont' z Ernus ses freres' par deuant nos en justice ont reconut ke la maisons del vauz saint Lambert at aquis a eaz un moj despealte hyretablement ki doivent paier ilh z lors hoirs chascun an a la curt de moges' sor le grenier' dedens le feste saint Andrier v a huy se miez les plaist la v la maisons vorat a lor despens a la mesure de huy a dois doniers pres de la meilleur de Nandren Et cest moi despealte assenarent ilh a penre chascun an si com dit est sor lorcurt z lor maison en boneal tot ensi ke lor peres le tenoit ki siet el vauz z sor lor preez ki gisent el vauz la v on dist a la fontaine a tailhewres En quelz biens li deuant dit frere astoient bien en tenance paisible z par la curt deuant ditte. si ke par les eskeuiens deuant dis fu raporteit par jugement. Et tot cest hyretage reportarent li frere en la main de maioir por ce moj despealte z por teil cens z teil rente ke li bier

doient a curt par teil deuse ke se ilh v sei hoir defaloient auchun an de paement del espealte de cens v de la rente la maisons poroit aleir lendemain sens deminer al hyretage deseur dit si com a sien. sal chu kon i poroit reuenir dedens lan parmi teil rente z teil cens ke dit est. Et nul de ces biens ne pulent cilh frere ne vendre ne obligier sens le congier de la maison Et deuroient deliurer la maison de tos damages se la rente nastoit paie a curt si ke drois est. Et nos maires z eskeuien deuant dit par jugement si ke drois z lois porte afaitames cest hyretage a la maison del vauz saint lambert sor les couenances ki chi sunt escrites z bien en paiat ses droitures. Et totes ces choses sunt mises en recort de maioir z des eskeuiens deseur dis. A cest afaitement fu maires Alars Wilers Eskeuien Gerars geroie hanars de fraienoit Phillipeaz de Tomboit Johans de halois Alars del vauz Alars de Tomboir. Et par chu ke che soit ferme chose auons nos proiet nostre vesti de Nandren kilh a ces presens lettres en tesmongnage mette son saial. z auons fait ausi mettre le saial de la curt de liege. Et nos maistres Balduiens dautre glize canones z officials de liege le saial de la curt z je ausi Evras vestis de Nandren a la requeste de maioir z de tenans deuant dis le mien saial auons pendut a ces lettres. Chu fu fait z doneit lan del Incarnation nostre sangnor. milh. dois cens sesante neuf .viii. jors deuant les kalendes Dawriih.

Li autre partie de cyrographe est donee en wardé depar le curt deuant ditte a uesti de Nandren deseur nomeit. Che fut fait et doneit si com deseur.

(Val S. Lambert, n° 319. Fragment d'un sceau.)

XIV. 1273.

A tous cheas ki ches presens Lettres vieront z oront ju Giles chuualiers du ferme z auowes dais sor jere salus z conisanche du veriteit. ju velh ku vos sachies ke ju quinse verges grandes du terre erule dont ju astoj bien tunans du curt gesans en une sole pieche entre la ville dais z lu viuier aj vendues ashomes religious labeit z lu couent dele val saint Lambier de lordene du chyteas por set mars du lugois. Les ques set mars ju dunoj acheas labbeit z lu couent du bone dette z loias si ke du trecens kilh auoient brisiet sor moj du plusoures aneies. z les aj encouent ke se riens du terre faloit ale mesure de quinse verges en lapieche dusour ditte ju les renderoj z les rasengneroj terre assi valhant z assi bone par deles lur terres jukes aplen des quinse verges dusour dittes. Et ches quinse verges du terre ju aj porteies en la main danhenri quons apelle hene trecensier dele valh dusour ditte. ki poior auoit z comant del ruchiuior dupar labeit z lu couent dusour dis. E par tant ke la curt days dont la terre dusour dite muet nastoit mie ouierte ju aj encouent en bone loiateit z par foit pleine du ma main en la main del trecensier dusour dit ke tantoist ke la curt days dusour nomei seraut ouierte ju men duuesteraj de quinse verges de terre dusour ditte z le gerpiraj z les enfrai vesture z siles afaiteraj

par curt kilh enporont..(1) en par curt z par loj joir. z sensi auenoit^t ke ju du riens dufalisse des couenanches dusour dites chil li abbes z li co[ue]ns poroient ruclamer sor moi z rudumander les set mars dusour dis si ke bune dette loias z ju enseroj rendauls z(1).. iles. Et duches couenanches aporuener ensi ke duuiseit est par dusoure ju aj a deuant dit abbeit z Lu couen..(1) doneit pleges z rendurs por moj se du riens en dufaloy mes dois freres charnes. heleman z baduin consapelle henuier. Li² quelh ont rucht cest plegerie z ches choses par dusour scrites aenplir si auant ke duuiseit est z chescon deas par lutout z ai priet mon cousin sangnur robiert cheualier du ferme marescal du Liege ke ilh aches prusens Lettres pende son propre saiel avekes lu mien propre saiel en con[i]sanche du veriteit z en confirmation des couenanches dusour enscrites. Et a ches choses duuiseir furent en presence sires arnus chapelais enlaglise duselue. dans henris trecensiers dusour dis. freres gerars conuers ki manoit asellue helemas z balduns dusour nomes pleges. pieres piernars du vorus z Colemaus du velerus Et Nos Robiers du ferme marescas dusour dis avons pendut nostre propre saieal aches presens Lettres avech les saias sangnur arnut prestre z sangnur gilon chuualier dusour dis entemognage z enconisanche du veriteit chu fut lan du grasse. m. cc. LXX trois el mois. du juil.

(Val S. Lambert, n° 326 de l'Inventaire. Fragments d'un sceau.)

XV. 1280. *

Nos li Maires z Li Eskevin delle vile de Huy el borc vers Le Hesbain : Faisons conisant A touz cheuz qui ces presentes Lettres verront z oront. que com ilh fuist ensi que dame Ysabiaz dite de mont roial nostre borjoise ewist done pardeuant nos par lotroi z lasens iohan z iakemin ses effans. a ansial : doteppe encontrewage sa maison quele tenoit A Huy en manhoie por sis vins mars de ligois quele auoit donez z assignez a li ansial z a damiselle Hasken filhe a le dite ysabial. z seror a dis iohan z iakemin en aide de mariage. La deuant dite dame ysabiaz fist tant en paiement z en assignement dautre hyretage a deuant dit ansial et a damiselle Hasken sa feme que ilh pardeuant nos par lour sponge volonte reconurent que des deuant dis sis vins mars estoit asez fait a iauz ansial z domiselle hasken z bien sen tenoient por paiet. par coi ilh quitont le contrewage elle dite maison z le deligont entierement. si que dame ysabiaz la mere enfut ausi bien tenans come le iur deuant anchois quele lawist obligie si com dit est. Enapres com ilh fuist ensi que personnes religieuses.. li abbesse z li couens delle Glise delle val nostredame delez Huy pardeuant nos en iustice requesissent z demandaissent assignement de parchon es biens dame ysabial de monroial deuant escrete. encontre iohan iakemin z domiselle hasken effans z hoirs a le dite

1. Il manque ici quelques lettres, le texte étant endommagé.

2. Li est écrit deux fois, mais effacé la 2^e fois.

darthe ysabial alokison τ por dame ysabial nonain delle val nostre dame filhe ale deuant dite dame ysabial. τ seror a dis. iohan iakemin τ haskein. La dite dame ysabiaz mere iohans iakemins τ ansiaz mariz ale dite domisselle haskein pardeuant nos de lour *commun* asens sacorderent a ce que dame ysabiaz la mere elle deuant escrete maison de manhoie elle petite maison qui ioint a celi ou costeit vers le pont de muese τ es cuers τ es asises de ces douz maisons quitat τ werpit ses humers a toz iurs a ses effans deuant escriz avec tout ce quele iauoit. τ fut ciz hyretages ligement reportez es mains des effans. τ ilh sen auestirent si quilh durent chascuns partie. por les queiz humers ensi werpiz. Li abbese τ li couens delle val nostre dame donerent τ paierent ale dite dame ysabial mere. sisante mars de ligois quele reconut quele auoit bien rechies en loial monoie en deniers contez. Lesquez sisante mars. li abbese τ li couens deuant dit deuoient Rauoir *promierement* sor avec lour part en liretage deuant escrit. En apres ilh. dame ysabiaz la mere. iohans iakemins. ansiaz τ damisselle haske¹. li. abbese τ li couens delle val nostre dame. sasantirent tuit ensemble τ sacorderent a ce que ilh iohans. iakemins et ansiaz ladite maison de² manhoie τ la petite qui a celi ioint donerent assignerent a labbesse τ a couent deuant dis en nom τ por lor *parchon* en lireta..³ qui eskeuz estoit τ⁴eskeir pooit de dame ysabial la mere. τ por paiement por restitution τ satisfaction des sisante mars desourdis. les queles maisons les curs τ les assises. por le *parchon* qui aleual nostre dame paruenir a lokison dame ysabial lor nonain. τ por les dis sisante mars. li souent nome iohans iakemins τ ansiaz werpirent alabesse τ a couent souent escriz τ lor fut Repote en main si bienfaitement que lois τ drois porte dedens nostre iustice τ ioir en doient sens calenge des effans τ dautrii por iauz τ parmi ce li abbese τ li couens desourdit quiterent tout liretage qui eskeir lour pooit τ deuoit de par dame Ysabial lour nonain deuant nomee τ por ice que ce soit ferme⁴ chose τ estauble en auons nos fait faire ces presentes lettres saieles des saiauz de nos bertelot de horion maior. Johan dit *cheualier*. pieron monial. Watier daineffe eskeuins. τ nos Jehans bewiers. Godefrois dahiens. τ lammers de Guenes τ Colons de pesoriue eskeuin dou borc de huy deuant dit qui nauons nuz propres saiauz vsuns a ceste fois de saal mun signor morison vestit de saint hylaire de huy. Ce fut done τ saiele lan de Grasee .M cc. τ LXX. el mois de feurier.

(Val Notre Dame. Un sceau et trois fragments.)

(A suivre).

A. WILMOTTE.

-
1. Probablement *haskein*.
 2. *maison* barré.
 3. Suppléer *ge*.
 4. τ *par* barré.
-

RECHERCHES
SUR LA CHRONIQUE CATALANE

ATTRIBUÉE A PIERRE IV D'ARAGON

Parmi les rois qui ont régné au Moyen Age sur la Castille ou sur l'Aragon, il n'est guère qu'Alphonse X le Savant qui ait une renommée littéraire plus grande que Pierre IV d'Aragon.

Ce roi, qu'on a surnommé à juste titre *le Cérémonieux*, avait la manie d'écrire. Tous les emplois de sa cour étaient l'objet d'une réglementation spéciale, contenue dans des traités qu'on lui a attribués, quoique, selon toute vraisemblance, il ne les ait pas rédigés lui-même. C'était, pourrait-on dire, le roi de l'étiquette¹; ses ordonnances s'étendaient jusqu'aux moindres détails des affaires de son royaume. Tous ses faits et gestes étaient soigneusement notés dans des registres par une véritable armée de scribes qu'il avait à son service. C'était, de plus, un épistolier infatigable : les archives de Barcelone et de Valence sont remplies de ses lettres missives. Quelquefois même il a été tenté par la poésie, tout le monde connaît la principale de ses chansons qui commence par ce vers :

Vetlan el lit, suy n'un penser casut.

Enfin et surtout on le considérait comme le premier historien

1. Il le prouva dès le début de son règne : il eut dans les rues mêmes d'Avignon une querelle de préséance avec le roi de Majorque, son vassal. Le cheval de ce malheureux prince se trouvant un peu en avant de celui de son suzerain Pierre IV, ce dernier, très irrité, menaça de son épée Jacques de Majorque qu'il devait faire mourir plus tard, on sait dans quelles circonstances. Cet empressement à porter la main à ses armes, à la moindre occasion, était, avec son amour des *cérémonies*, le principal trait de son caractère. Il lui a même valu un second surnom, par lequel on le désigne très souvent, celui de *Pierre au petit poignard*, « En Pere del Punyalet. »

de son règne, et sa chronique est sinon la plus intéressante, du moins la mieux ordonnée de toutes celles qui l'ont précédée ou suivie. — Mais, hélas! ce titre de gloire vient de lui être enlevé.

C'est fausement, en effet, qu'on lui a attribué jusqu'ici l'histoire qui porte son nom.

Quel en est donc le véritable auteur et quelle a été la part de Pierre IV dans la rédaction de cette chronique? C'est ce que vont nous apprendre des documents pour la plupart inédits et un examen comparatif des manuscrits qui nous sont restés de la chronique de Pierre le Cérémonieux.

I.

L'AUTEUR.

Le consciencieux et savant chroniqueur d'Aragon, Gerónimo Zurita, soupçonnait déjà, au ^{xvi}^e siècle, que la chronique de Pierre IV n'était pas l'œuvre du roi lui-même, mais qu'elle avait été composée *en son nom* par un autre écrivain ¹.

Les historiens postérieurs, depuis Blancas jusqu'à D. Antonio de Bofarull, ne tenant aucun compte des remarques de Zurita, n'ont pas cessé d'attribuer à Pierre IV la chronique de son règne. Cette opinion commença à être ébranlée, en 1877, lorsque l'intelligent archiviste de la Couronne d'Aragon, D. Manuel de Bofarull, découvrit une lettre de Jean I^{er}, qui signalait un nommé Bernat Dezcoll, mort vers 1390, comme ayant composé *en partie* la chronique du roi son prédécesseur immédiat :

« Entes habem qu'En Bernat Dezcoll, del ofici del Mestre Racional, es passat desta vida. On com ell, segons vos be sabets, en temps que vivia

1. Voir *Anales de la Corona de Aragon*, éd. de 1562, liv. VI, chap. 56, p. 62 : « Creo verdaderamente que si fuera lo que Montaner dize, no se olvidara en la historia que *se compuso a nombre del rey Don Pedro*, porque aquel autor, *hora fuesse el rey, o otro que en su nombre escrivio las cosas de sus tiempos*, fue muy diligente en escrivir particularmente lo que succedio en la empresa de su padre. » — Plus loin, liv. VIII, p. 214, il dit encore : « En la historia que *se compuso en nombre del Rey*, que esta impressa, se recita este hecho muy differentemente... Y estoy muy incierto de la causa *desta diversidad de escritura que se halla de los libros de mano desta historia al impresso*. » Nous verrons plus loin le profit que l'on peut tirer de cette dernière affirmation.

hagues fet part de les Croniques del dit senyor Rey, nostre pare, les quals nos tenim; e enves ell ne hagues romas altra part, pregam e manam vos que totes scriptures toquants les dites Croniques, les quals se atrobaran en casa sua, prengats a vostres mans e aquelles a nos segellades trametats 1. »

Une seconde lettre, publiée dix années plus tard², par D. José Coroleu, et adressée, celle-ci, par Pierre IV à Bernat Dezcoll lui-même, nous donne des renseignements plus précis et plus intéressants encore. Comme nous devons dans la suite recourir assez souvent à ce document, nous le publions ci-dessous une seconde fois dans son intégrité :

Lo Rey. — En Bernat Dezcoll. Vostra letra havem reebuda e responem vos que tenim per bons los primer, segon e terç capitols de les Croniques; pero queu façats per menut al mes que porets.

Lo quart, parlant de les Unions³, podets fer tro lla on per nos es estat regonegut, e puys, com serets en aquell punct, be trobarets lo fet com fo pus avant, posantho per jornades e especificadament e larch e faenthi mencio de tot quant nos faem en les dites Unions. E de les jornades vos podets certificar molt ab los libres de nostre scriva de racio, e, si en res hi dubtats per lo debat que deits quen haviem a Çaragoça o per altra manera, lextatshi espahi, de guisa que tota vegada se puixa continuar. Perque fetsho, on mils porets, com començaren e apres com se seguiren e nos quey faem e a quina conclusio vengueren, e axis pot ordonar largament.

L'altre capitol, qui es lo quint e qui parla de la Confederacio del Venecia e de les altres coses, tenim per bo quel façats segons quens fets saber, ab ques faça per menut e per jornades on mils porets. E nomenats hi quals persones ni quantes passaren ab nos en Serdenya apres qu'En Bernat de Cabrera hac vensut l'estol dels Jenoveses e ach haut l'Alguer e apres la rebellio del Alguer, segons quens fets saber. E aximatex hi fets mencio nos on nos reculaguem e on presem terra e apres quens segui per jornades ni quals hi moriren e ab quals nos entornam, axi com pus clar porets e per menut.

Lo .vjs., qui parla de la Guerra de Castella, per ço com lo fet fo gran, haura esser larch. Perque fets lo per jornades e per menut on mils porets, e

1. La lettre en question, publiée dans la *Revista Històrica* de Barcelone, t. IV (nos 33-35), p. 39, porte la date du 24 février 1391.

2. Dans la revue *La España Regional*, août 1887, p. 531.

3. Les Aragonais, mécontents de ce que le roi ne respectait pas leurs privilèges et n'assemblait point les *cortes* à Saragosse, se révoltèrent contre Pierre IV en 1347. Les Valenciens ne tardèrent pas à se joindre à eux. Les Aragonais avaient déjà formé une *Union* en 1287 contre Alphonse II le *Libéral*.

recomtatshi tots los grans fets e assenyalats, axi com fo la entrada que nos faem a Magallo e apres la de Terrer e lavors [com] se cobra Tariza ¹ e apres ço quis segui en mar e en terra, e puys la batalla que nos li param a la Losa, e com entram en Valencia que faem levar lo rey Pedro del Grau de Valencia, e lo setge de Murvedre, e, a la conclusio, la entrada de les companyes, e la execucio que faem del rey Pedro ab companyes soldadades per nos e de la coronacio del rey Enrich e del matrimoni que nos faem ab ell, ques tracta en lo parlament que nos haguem a Sessa ab[lo] rey de Navarra, del qual parlament hi fets mencio e nos com erem aqui la causa perque faem lo dit matrimoni; e fetshi mencio de les morts del infant Don Ferrando e d'En Bernat de Cabrera e de altres fets que nos faem per justicia : tot aço faent per jornades e per menut, axi com mils porets. Quant es del fet quis segui entre lo rey Pedro el rey Enrich, [com] nos noy cabiem, nol cal fer per jornades, sino en summa, recomptanthi lo fet segons ques conte en lo vostre capitol. E fetshi mencio dels deseximents que apres nos ha donats lo rey Enrich e com havem fet lo matrimoni per les grans fams e mortaldats e oppressions de grans companyes que entraren de part de França en nostres terres, e en aços conexera la gran desconexença del rey Enrich; e aço fets e ordonats al mils que porets.

L'altre capitol, qui parla de la rebellio del Jutge d'Arborea, tenim per bo quey sia feta mencio de tots los fets, jassia ni haia hauts de gran minva nostra, car raho es que s'i contenen les provisions que nos hi faem, e si Deus volia noure a nos e valer al Jutge, per aço no romania nos no fossem diligents en los fets, e nostres successors poran veure nostra diligencia. E puys que esperam ab Deu en breu conquerir tota la illa, qui sera conclusio de tots los fets passats, e axi lexarhiets espahi per guisa que si puga continuar la conquesta que farem de la illa ². E metetshi totes quantes coses hi ha esdevengudes qui sien dignes de qualche memoria be e especificadament per jornades e on pus especificadament porets.

Quant es del fet darrer de les companyes d'enguany, nons par que sen hi deja fer mencio, car fet algu bo no sen ha seguit, ne encara no sen pot seguir alcuna conclusio bona, com sia estat fet qui no pot tornar en camp. Perqueus pregam que en los dits affers vullats metre mans e treballarhi ab efficacia, car de vos a ades major servey non poriets fer.

Dada en lo Monestir de Sent Cugat, sots nostre segell secret, a .viii. dies de agost del any MCCCLXXV. — Rex Petrus ³.

1. Les mss. de la Chronique prouvent qu'il faut lire ici *Tarazona* au lieu de *Tariza*.

2. N'est-il pas piquant de voir un roi conseiller à son historiographe de laisser des pages en blanc dans son manuscrit afin de pouvoir y relater plus tard une victoire qu'il espère gagner?

3. Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelonc. Registre n° 1249, f° 80.

A cette lettre, si importante, comme on le voit, il faut ajouter la suivante, non moins importante et encore inédite¹. Elle est adressée par Jean I^{er} à Berenguer Lobet, procureur du roi à Majorque, le 18 octobre 1388 :

Lo Rey. — En Berenguer Lobet. Ja sabets com lo feel de consell nostre, En Bernat Dezcoll, ha continuat lo libre en que son scrits tots los grans tets qui son entrevenguts en tot lo temps que regna lo senyor rey En Pere de bona recordacio, pare nostre. E per aquesta raho e per lo bon servey quel dit En Bernat ha fet al senyor Rey, pare nostre, e a nos, havem scrit per letres nostres a vos e manat que dels diners de la procuracio royal li paguets en dues partides del any certa quantitat de moneda per raho de sa quitacio. On, com nos haiam entes que vos, per raho del dit manament, al dit En Bernat Dezcoll res pagat no havets, per raho de la dita sua quitacio, e a nos sia molt necessari que la obra del dit libre sia acabada, la qual se hauria a retardar si vos la dita quitacio al dit En Bernat no pagavets, per ço a vos expressament manam que al dit En Bernat paguets la dita quitacio. E si diners no havets de les nostres rendes, prestatsloshi d'aço del vostre, com servey nos en farets. On manlevats a dan de la nostra cort, car nos ab la present manam al nostre Mestre Racional que ço que pagat haurets, per interes de la manleuta quen farets, vos prenga en compte.

Dada en Çaragoça, sots nostre segell secret, a .xviii. dies de octubre en l'any de la Nativitat de Nostre Senyor. M.CCC.LXXXVIII. — Rex Johannes. — Dirigitur procuratori regis Maioricarum. — Dominus rex mandavit mihi Bernardo de Jonquerio.

L'auteur de la chronique de Pierre IV est donc Bernat Dezcoll.

Le nom de Dezcoll était assez commun au xiv^e siècle en Catalogne, et l'on trouve même dans la chronique, dont Bernat Dezcoll est l'auteur, un certain Bonanat Dezcoll, vice-amiral de la flotte catalane, auquel Carbonell a donné à tort (comme le prouvent les manuscrits) le prénom du premier, confondant probablement Bonanat et Bernat².

1. Archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone. Registre n^o 1955, fo 93. — Une analyse de ce mandement a été donnée par D. Alvaro Campaner, *Cronicon Mayoricense*, Palma, 1881, p. 76.

2. Dans la « memoria de la casa que tenia el rey Don Pedro el quarto al tiempo que se rompió la guerra entre el y el rey Don Pedro de Castilla, año 1356 », figurent, dans l'*oficio de Racional*, un Berenguer Descoll et un Jayme Dezcoll (Dormer, *Discursos varios de historia*, Saragosse, 1683, p. 268).

Bernat Dezcoll fut conseiller de Jean I^{er} (*foel de consell nostre*) et il remplit, plus tard sans doute, la charge de maître des comptes, *mestre racional*¹. La lettre du roi Jean, adressée, en 1388, au procureur du roi à Majorque, semble prouver que Bernat Dezcoll habitait Majorque à cette époque, et il ne serait pas impossible qu'il en fût originaire. Il mourut entre les années 1388 et 1391, c'est-à-dire peu de temps après le roi Pierre IV (1319-1387).

Voilà tout ce que nous apprennent, sur la personne même de Bernat Dezcoll, les trois documents publiés plus haut.

Mais, en revanche, ils nous éclairent d'une façon décisive sur la composition de la chronique de Pierre IV et sur la collaboration active qu'y apporta le roi lui-même. Pierre IV collabora à l'œuvre de Dezcoll en lui fournissant d'abord tous les documents dont il avait besoin et en dirigeant ensuite leur rédaction.

Nous voyons, en effet, d'après la lettre de 1391, écrite par le roi Jean, que Bernat Dezcoll avait chez lui, à sa mort, un grand nombre d'*écritures touchant les chroniques*. D'autre part, Pierre lui-même lui écrit qu'il pourra consulter sur la question des *Unions* les livres du *scriva de racio*². Parmi les documents que Bernat Dezcoll avait à sa disposition devait se trouver sans doute le *Liber gestorum* qui nous est signalé dans une lettre de Pierre le Cérémonieux et qui était pour ainsi dire le *journal officiel* où étaient inscrits au jour le jour tous les événements de son règne³.

Que Pierre IV ait dirigé lui-même la composition de la chronique écrite par Bernat Dezcoll, cela n'est pas douteux. Sa lettre

1. Voir sur cet emploi les *Ordenacions fetes per lo molt alt senyor En Pere Terç rey d'Arago sobre lo regiment de tots los oficials de la sua cort*. (*Coleccion de documentos inéditos del archivo de la Corona de Aragon*, t. V, p. 149.) Cette charge équivalait à peu près à notre emploi de receveur des finances.

2. D'après les *Ordenacions*, éd. citée, p. 157 et 161, l'*escriva de racio*, qui était en quelque sorte le commis principal du receveur des finances, devait avoir quatre livres : 1^o un livre pour les divers services de la maison royale ; 2^o un livre pour les trésors et les biens du roi ; 3^o un livre de dépenses de la maison royale ; 4^o un livre des payements faits par l'*escriva de racio*.

3. Archives de la Couronne d'Aragon, à Barcelone. Registre n^o 1131, fo^o 179 v^o. « Rex Aragonum. Cum nos librum gestorum nostrorum, qui penes vos est, omnino habere vellimus, ut ipsum continuare pos-

de 1375 en fait foi. Il y approuve les trois premiers chapitres. Pour les trois suivants, il présente des observations et donne à peu près le plan que doit suivre Bernat Dezcoll. Il lui dit notamment, à propos du 4^e chapitre sur les *Unions* de Valence et d'Aragon, qu'il peut aller jusqu'au passage où s'était arrêtée sa révision à lui Pierre IV (*tro lla on per nos es estat regonegut*). La question était, en effet, très délicate, et l'on sait que, dans ces insurrections de Saragosse et de Valence, le roi n'avait pas joué le plus beau rôle. Avec quelle insistance il recommande à Dezcoll d'écrire l'histoire par le menu (*per menui*), de raconter les événements jour par jour et de ne pas oublier de citer les noms des personnes qui lui ont donné tel ou tel conseil, ou qui se sont révoltées contre lui ou distinguées dans une bataille!

Ce petit traité que nous offre Pierre IV sur la manière d'écrire l'histoire fait ressortir à merveille le caractère de celui qu'on a appelé *le Cérémonieux*.

Nous savons, en outre, par ces documents que Bernat Dezcoll n'avait pas terminé la chronique au moment de la mort du roi. Nous verrons tout à l'heure l'importance qu'a pour nous un tel renseignement.

Enfin il serait intéressant d'examiner si Bernat Dezcoll a suivi les conseils que lui donnait le roi.

Les manuscrits de la chronique de Pierre IV pourront peut-être nous amener à résoudre cette question.

II.

LES MANUSCRITS.

Nous ne connaissons que trois manuscrits de la chronique de Pierre IV.

1. Le premier, que nous désignerons par la lettre A, est un volume en papier de 266 millimètres sur 210, conservé à la

simus : ideo, vobis dicimus et mandamus quatenus incontinenti, visis presentibus, omni mora postposita, cum dicto libro ad nostram presenciam accedatis, aut dictum librum nobis confestim mitatis per presentium portitorem, et hoc minime immutetis. Datum Valencie sub nostro sigillo secreto, .VII. Idus Februarii anno Domini .M^oCCC^oXL octavo. — Dominus Rex mandavit Matheo Adriani. — Fideli de scribania nostra Bernardo de Turri. »

Bibliothèque de l'Académie de l'Histoire, à Madrid, sous la cote G.35 du fonds de D. Luis de Salazar y Castro. Sur le dos de la couverture en peau ornée de dessins en relief se trouve, en caractères gothiques, tracés dans le sens de la longueur, le titre suivant : *Cronica del Rey Don Pedro el .4. de Aragon*, et au dessous, en caractères romains, d'une écriture plus récente : *con margines de mano de Zurita*. Ce manuscrit compte 185 feuillets dont 175 seulement sont chiffrés. L'écriture du ms. paraît être de la fin du XIV^e siècle.

Il y a au début trois feuillets de garde. Sur le recto du premier on lit en caractères moins anciens que ceux du ms. : *La espada del rei don Alonso quarto que se llamava Vilarbella*; puis, d'une écriture du XVIII^e siècle : *Despues de esta chronica hay una proposicion hecha por el rey Don Martin rey de Aragon en las Cortes que tuvo en Çaragoça el año 1398 a 29 de Abril. — Conformia con la impresa de Carbonell, solo falta esta proposicion*. Suit cette indication : *Las margenes y señales que ay en este libro de buena letra son de Geronimo Çurita*, qui est de la main du chroniqueur aragonais, Don Juan Francisco Andres de Ustarroz, le même Ustarroz qui a annoté la correspondance de Zurita conservée dans les mss. A 111, 112, 113 de la collection Salazar.

On lit encore au recto du 3^e feuillet de garde ces mots d'une écriture du XVI^e siècle, barrés transversalement : *Nota : dio el camarero mi señor oy sabado a XXI de Junio de 1516 años Nanthon Destich seze ducados pera dorar las fuentes : ya fue*. — Au verso du même feuillet et de la même écriture qu'au recto, les mots également barrés : *Sea memoria de hazer acordar al camarero mi señor que hable con Johan del Rio sobre Gaspar que esta en preso delmas : fue hecho*. — Enfin deux autres notes font allusion au mariage de la fille du comte de Béarn, en 1230, mentionné par Tomich, *Chroniques dels invictissims reys de Aragó*, (éd. de Barcelone, 1886, ch. 39, p. 161).

Ces notes sont de l'année 1540, car le scribe a soustrait, au dessous, 1230 de 1540 : ce qui prouve qu'il a voulu savoir combien d'années il s'était écoulé entre l'année 1230, date du mariage dont parle Tomich, et l'année 1540, date à laquelle les deux notes ont été écrites.

Le texte de la chronique commence au f^o 1 : *Non nobis Domine, non nobis, set nomini tuo da gloriam*. — *Aquestes paraules nos en. P. per la gracia de Deu rey d'Arago...* Il y a, au

début des chapitres et des paragraphes, quelques grandes initiales; mais le plus souvent elles font défaut et sont alors remplacées par de petites initiales provisoires. — Au f° CLV r° finit la chronique, par ces mots : *car no perdonavee vi* (sic), *sexui vel etati*¹. Suivent divers autres textes.

Au f° CLV v°, un brouillon de lettre d'amour, dont l'écriture est du xvi^e siècle, ainsi conçue :

Mi señora : Si fuerça de amar a my corazon temerosso no moviera, muy presto el dolor me causara la muerte : porque ya mi llaga era tanto crecida que no sufría mas encubrir-la peraque esperança me pudiera dar la vida, y siendo vos la causa y principio de mi dolencia, no he allado a quien mejor poder pedir remedio que a vos, señora ; y si atrevimiento mio a seydo, como es de esto querer y presumir de tanto bien y tesoro allar, no se deve dar culpa a mi que soy nada², pues naturalmente desea el hombre mas bien, que si esta me mostro naturaleza, esta mensenyó la libertat cativa porque no estan tanto prendidos y ciegos mis sentidos que no hayan bisto el mucho atrevimiento mio, quel deseo no busca otro sino contentamiento, y lo que haze a su propuesta dolencia no desea otro sino salut. O como me he bisto monstruoso y feo al espejo de vostra ermosura !

Au fol. CLVI v° commence le discours que le roi Martin prononça le 29 avril 1398 aux *cortes* de Saragosse³ :

En nom de Deu et de la Verge Maria, proposicio feta per lo molt alt princep e senyor En Marti per la gracia de Deu rey d'Arago, de Valencia, de Cerdanya e de Corcega, comte de Barcelona, de Rossello e de Cerdanya, vengut de la conquesta de Cicilia, als Aragoneses en la esgleya de Sent Salvador en la ciutat de Saragoça, per raho de la Cort convocada en la dita ciutat, per lo sacrament de feeltat que feren al dit senyor e juraren lo senyor rey de Sicilia son primogenit en senyor a present e rey apres sos dies, en lany Mil. ccc.xcviii. a .xxix. d'abril en la forma seguent...

Du f° CLX au f° CLXX v° se trouve la réponse de l'archevêque de Saragosse, D. Garcia de Heredia, au discours précédent.

Le chroniqueur Blancas, comme nous l'apprend une note de Don J. F. Andres de Ustarroz, placée au f° CLXX v°, n'a publié dans ses *Aragonensium rerum commentarii* (Saragosse, 1588) que

1. Edit. Carbonell, f° 199. — Edit. Bofarull, p. 387. — Edit. Coroleu, p. 286.

2. Ces trois derniers mots ont été effacés.

3. Sur ces *Corts*, voir Latassa, *Bibliotheca antiqua de los escritores aragoneses*, t. II, p. 78.

ces deux premiers discours résumés. La note marginale d'Andres est ainsi conçue : *Hasta aqui llega lo que publicó Blancas en los COMENTARIOS, desde el fol. 376 hasta 385 — J.-F. Andres.*

Viennent ensuite divers autres discours dont Blancas n'a point parlé :

1^o Réponse du roi à l'archevêque de Saragosse (f^o CLXIII) : *Archabisbe, nos havem hoyda vostra proposicio la qual nos haveu jeta en nom de tota la cort...* ;

2^o Nouvelle proposition de l'archevêque de Saragosse « en lo finament de les Corts » (f^o CLXV v^o).

3^o Réponse de l'évêque de Valence, D. Hugo, à la proposition de l'archevêque (f^o CLXVIII v^o — CLXX).

Ces discours ou plutôt ces sermons sont remplis de citations de tous les auteurs profanes, depuis Aristote jusqu'à Isidore de Séville. L'orateur choisit d'ordinaire une parole de l'Évangile comme texte et essaye de l'appliquer à l'histoire du royaume d'Aragon, en s'appuyant toujours sur les Aristote, les Sénèque, les Trogue-Pompée, les Boèce, etc.

Du f^o CLXXI à CLXXIV v^o se trouve la version catalane du conte de l'*Enfant sage à trois ans*, qui commence ainsi :.... DEL INFANT EPITUS. — *Una vegada fon un infant que havia nom Epitus. Aquell infant fon acomanat a un princep.....*

Cette légende dont la version française a été plusieurs fois imprimée depuis le xv^e siècle se présente, comme on sait, sous des formes très diverses. La version catalane et la version française répondent au même original latin. Mais, tandis que le catalan a conservé le nom latin *Epitus* (pour *Epictetus*), le français a traduit par *petit*¹.

Au f^o CLXXIV v^o, après la fin du conte précédent, on voit diverses initiales, amusements de quelque scribe, mais au bas de la page on lit entre autres choses : *Este libro es de mi.....*

1. Voir Brunet, *La France littéraire au xv^e siècle*. — Quant à l'original latin de la version catalane et de la version française, il a été publié par Wilmanns dans ses *Denkmäler*, p. 343, sous le titre de *Altercatio Hadriani Aug. et Epicteti philosophi*. — Sur les rapports de ce conte avec la *disputatio Pippini cum Albino* et avec la légende du sophiste Secundus, consulter *Zeitschrift für deutsches Alterthum, Neue Folge*, X, 399, et *Archiv für slavische Philologie*, VI, 581.

Nous devons ces renseignements à l'obligeance de M. Gaston Paris.

de cenas(?) fue adquirido por mi del Ryo de..... por precio de .j. M[arco]?

On lit encore au bas de la même page : *Diome el present libre el fillo de..... el mayor en el anyo M^oCCCCLXXXVII^o.*

Enfin, au f^o CLXXIII v^o se trouve, d'une écriture du xvii^e siècle, la généalogie des rois de Navarre, sorte d'ébauche faite par un des chroniqueurs qui ont consulté le manuscrit. Il y a d'abord l'arbre généalogique, puis l'explication en latin. Le f^o CLXXV commence par ces mots : « Undecimus rex Navarre fuit Garcias Remires : iste fuit filius filie Roderici de Bivar qui vulgariter dicitur el cid Ruy Diez. » L'énumération va jusqu'au roi Carlos et finit par ces mots : « *Aliqui asserunt quod isti qui secuntur fuerunt majores et antiquiores domus Navarre et de majoribus baronibus qui vulgariter dicuntur ricos hombres de Navarra.* » Les derniers feuillets ont pour marques de papier les uns la lettre R, les autres, les clefs de saint Pierre en sautoir, enfermées dans un cercle.

Il résulte des notes du 3^e feuillet de garde et du feuillet 174 v^o que le manuscrit appartient, au xv^e siècle, à un certain Johan del Rio. En 1540, il était entre les mains de l'auteur anonyme de la note sur Tomich. Un peu plus tard, Zurita l'annote et le collationne sur l'édition princeps. De Zurita (1512-1580), le manuscrit passe entre les mains de son fils, D. Gerónimo Zurita de Oliván, qui le cède à D. Miguel Marin de Villanueva y Palafox, comte de San Clemente¹. C'est chez ce savant bibliophile que Blancas († 1590) consulte ce manuscrit et en extrait le discours du roi Martin. Andres de Ustarroz (1606-1653) l'annote encore. En 1681, il se trouve dans la bibliothèque de D. Vincencio Juan de Lastanosa (1607-1684), où le voit le chroniqueur D. Diego Vincencio de Vidania. Lastanosa le lègue à son tour aux archives du Royaume d'Aragon².

1. Cf. Dormer, *Progresos de la historia*, Saragosse, 1680, p. 263, art. 39, et Latassa, *Biblioteca nueva de los escritores aragoneses*, t. III, p. 508, art. 414.

2. Consulter Latassa, *Biblioteca nueva*, t. II, p. 25. « Con el titulo de Don Pedro III, dice el cronista Vidania en la *Carta de la Casa de Lastanosa* (año 1681, núm. 18) que un ms. de esta historia en fol. de letra antiquisima, pero bien formada, dió el dicho caballero al archivo del reyno, y que califican su estimacion algunas notas marginales de Zurita y de Andres ». Voir encore Latassa, *Bib. nueva*, t. I, 354, et t. III, p. 161.

Au XVIII^e siècle, il passa, on ne sait comment, dans la riche bibliothèque de D. Luis de Salazar y Castro, qui le légua lui-même au monastère de Monserate de Madrid¹.

Enfin, lors de la suppression de ce couvent, ses richesses bibliographiques furent partagées entre les diverses bibliothèques de Madrid, et le ms. de la chronique de Pierre IV fut attribué à la bibliothèque de l'Académie de l'Histoire avec la précieuse collection historique du fameux généalogiste Salazar.

2. Le second manuscrit, que nous désignerons par la lettre B, est un volume en papier, de 285 millimètres sur 210, conservé de même à la bibliothèque de l'Académie de l'Histoire, à Madrid, sous le numéro G.36 du fonds D. Luis de Salazar y Castro. Il est relié en peau de mouton; le titre extérieur, disposé de la même façon que dans A, porte simplement : *Cronica del rey D. Pedro el .4. de Aragon*. Ce volume compte 162 feuillets, plus un feuillet de garde au début et un autre à la fin; la foliation a été faite par le chroniqueur Zurita. La marque du papier est une tête de taureau surmontée d'une étoile. L'écriture, d'un gothique très net et très régulier, est un peu postérieure à celle du ms. A : chaque page comprend trente lignes environ. Le manuscrit paraît avoir été exécuté au commencement du XV^e siècle.

Sur le feuillet de garde du début on lit ces quelques lignes d'une écriture moderne :

Despues de esta chronica hay una proposicion hecha por el rey Don Martin rey de Aragon en las cortes que tuvo en Çaragoça el año de 1398 à 29 de abril. — Esta chronica toda conforme con la impresa que trae Carbonell — G.36. — Mais la « proposition » manque et cependant il n'y a pas eu de feuillets arrachés : le bibliothécaire qui a décrit ainsi le manuscrit a cru qu'il était absolument identique au ms. A, dans lequel, comme nous l'avons vu, se trouve la proposition du roi Martin.

La chronique commence au f^o 1 : *Non nobis domine, non nobis, sed nomini tuo....* et finit, comme le ms. A, au f^o 162 v^o, par ces mots : « *Car no perdonave qui (sic) sexui vel etati.* »

1. Il est mentionné au n^o 251 de l'*Indice de los manuscritos que queda-on por fin y muerte de Don Luis de Salazar y se entregaron al real monasterio de Monserate de Madrid*. (Ms. de la Bibliothèque de l'Académie de l'Histoire, E 122, fol. 51.)

Il y a dans ce ms. une interversion de feuillets qui provient sans doute du relieur : les f^{os} 160 et 161 ont été mis avant les f^{os} 158 et 159. Des lettres majuscules, placées dans la marge supérieure de ces feuillets, indiquent leur ordre véritable.

Ce manuscrit paraît avoir été exécuté par un Aragonais ou peut-être même par un Castillan. On lit, en effet, au bas du f^o 20, la note suivante, de la même écriture que le texte : *Quando fueron levados los hinfantes a la frontera de Francia.* Nous verrons, en outre, qu'il contient des fautes qui visiblement ne peuvent avoir été commises que par un copiste assez ignorant de la langue catalane.

De même que le ms. A, le ms. B a été annoté par Zurita, qui le tenait de Don Gerónimo Abarca de Bolea y Portugal, comte d'Aranda, « célèbre antiquaire, » selon l'expression de Latassa ¹. Dans l'exemplaire de Carbonell ², sur lequel Zurita a collationné le ms. A, on trouve, au f^o 199, cette note de la main de ce dernier chroniqueur : « *En el de mano del conde de Aranda acaba en este lugar.* » Cette note se rapporte au ms. B, car nous avons vu que le ms. A se continue par la proposition du roi Martin, tandis que le ms. B ne contient rien de plus que la chronique. En outre, toutes les autres notes de Zurita, que porte l'exemplaire de Carbonell, sont tirées du ms. A, qui est toujours désigné par ces mots : « *En el libro de mano,* » ou, plus simplement, « *En el de mano.* » — De Zurita, le ms. B passa, de même que le ms. A, entre les mains du comte de San Clemente ³. Nous ignorons si Lastanosa compta aussi ce manuscrit parmi les richesses de sa bibliothèque. Tout ce que nous savons, c'est qu'au XVIII^e siècle, il figure dans la bibliothèque de D. Luis de Salazar, d'où il passa, comme le ms. A, à Monserrate, et de là à la bibliothèque de l'Académie de l'Histoire où il est encore aujourd'hui.

1. Latassa, *Bibl. nueva*, t. I, p. 118, art. 14.

2. Nous en donnons plus loin une description détaillée.

3. Dormer, dont nous avons rapporté ci-dessus le témoignage au sujet du ms. A, cite de la façon suivante, dans sa description des papiers de Zurita (art. 44), l'autre ms. de la chronique de Pierre IV : « *Coronica del rey Don Pedro IV de Aragon; es recopilacion de lo que el mismo rey escrivio, tiene este Ms. el conde de San Clemente.* » (*Progresos de la historia de Aragon*, éd. cit., p. 263.)

3. Le troisième manuscrit, que nous désignerons par la lettre C, est un volume en papier de 285 millimètres sur 230, conservé à la Bibliothèque universitaire et provinciale de Valence, sous la cote 92-6-12. Il est relié en parchemin et le titre est transcrit sur le dos, dans le sens de la largeur. Il compte 316 feuillets dont deux de garde au début et 18 en blanc à la fin. Ces derniers ont alternativement pour marque de papier un taureau et un *picador* à cheval. Les 296 feuillets du texte sont de la même écriture gothique, du commencement à la fin. Le manuscrit a des initiales coloriées au début de chaque paragraphe et çà et là des *rubriques*. Il est couvert, comme A et B, de notes marginales en langue castillane. Il paraît avoir été exécuté à la fin du xv^e siècle.

Sur le recto du 2^e feuillet de garde, on lit ces deux titres, d'une écriture moderne : *Historia de Aragón — Cronica del Rey Don Pere el Ceremonios escrita per ell mateys*. Au dessous se trouve l'*ex libris* imprimé qui suit : « *Ex Bibliotheca, quam D. D. Vincentius Blasco Academiae Valentinae Rector perpetuus, eidem testamento legavit.* »

Ce volume contient d'abord une série de textes relatifs à l'histoire d'Aragon, qui occupent les 71 premiers feuillets et dont nous croyons devoir donner ici l'indication sommaire :

1^o (fol. 1). En la obra dejesu escrita se troba la neologia dels reys de Sicilia. — Apres lo noble Menalau rey de Italia e de la illa de Sicilia, la qual illa en temps del regne del dit rey era appellada Trimaclia.... Pregants tu fill per la gracia nostra que havem a tu de cor paternal que de be en millor treballs benaventuradament per manera que aprofites de virtut en virtut e havent materia de virtut demostres aquella obra; demana de consell los homens bons e vullés esser informat de consells e providencia daquells.

2^o (fol. vi). Cronicha. — Del començament del mon fins al començament de la ciutat de Troya hac II. M. CCXLIII. anys. E si dura ella DCCCCLXII anys entro que ella estech deltot destruhida. E de la destruccio de Troya fins al començament de Roma, la qual Romulus funda primerament, hac per compte CCC. anys.... E la suma del començament del mon fins a la naxença de Jesu-Christ ha per dret compte IIIJ. M. CCLXIII. anys. E aytant hi fa la scriptura.

3^o (fol. vii). Com en Proença de Gascunya hac un cavaller senyor de un castell que hom appella Cathalo, lo qual cavaller conqueri la ciutat de Barcelona, la qual tenien gens quo no creyen Deu.

En lany de nostre senyor DCCXXXII si devets saber que en Proença de Gascunya ha un castell qui ha nom Cathalo¹...

1. Cf. Tomich, chap. XV, et Carbonell, f^o v.

4º (fol. vii vº). Altra istoria en ques conte com los Francesos levaren per rey Carles Maynes e com son fill appellat Ludovich en vida del dit Carles conquista la ciutat de Barcelona de Sarrayns.

Devets saber que era mort lo primer Lotari rey de Ffrança si romas la terra menys de senyor, e tots los richs homens e cavallers e ciutadans si hageren de consell que levassen Carles Maynes en rey de Ffrança.....

5º (fol. ix). Com lo dit Ludovich hediffica un bell monestir de dones qui hac nom Sent Pere.

E puyes apres Ludovich, fill de Carles Maynes, emperador de Roma e rey de Ffrança, si dona de la dita força qui era lony de la ciutat de Barcelona. E encara que hediffica un bell monestir de dones en lo qual hediffica laltar de Sent Pere de Roma.....

(Fol. ix vº). Del dit Ludovich qui fon rey de Ffrança, e de son fill En Lotari, qui, apres mort del dit Ludovich fo rey de França, e emperador de Roma, axi com son avi Carles Maynes.

En apres mort del dit Carles Maynes emperador e rey de Ffrança regna son fill Ludovich e fo rey de Ffrança en lany de nostre senyor Jesu Christ DCCCLXVII. anys e VII. mesos, lo qual Ludovich pres muller e hac ne un fill qui hac nom Lotari lo qual per temps fo emparador de Roma.

6º Iheronimianum hoc opus per Johannem Andree urgente devocione compositum...

7º (fol. xii vº). Aquesta es la neologia dels reys de Ffrança...

8º (fol. xiii). Aquesta es la neologia dels reys Darago...

9º (fol. xiv). Qual es appellada la primera Spanya e qual la segona e qual la terça Spanya. Lo qual present capitol es contengut en un libre appellat la gran Biblia segons se seguex...

10. (fol. xv). Del primer hom qui pobla Spanya. — Segons que havem lest en molts libres, lo primer que pobla en Espanya hac nom Tubal, del qual exi la generacio dels Ybres, axi com açi dien Isodoro o Iheronim e foren anomenats per lo nom de Tubal Cetubalers...

11º (fol. xv vº). Don vingueren los Gots. — Perço que les pugam mils tractar e pus vertaderament e breu, per tal que sia pus placent de legir a aquells qui ho escoltaran...

12º (fol. xvii vº). Les crueltats quels Serrahins feren als Christians. — E fleta la dita persecucio o conquesta, los Christians qui de la batalla o persecucio pogueren escapar'...

13º (fol. xviii). De la hedifficacio de la esglesia de Sent Johan de la Penya'...

1. Cf. Carbonell (fº xxiii) : « De les crueltats fetes per los Moros presa la Hspanya (*sic*) als christians qui hi romanen. — Apres que la dita persecucio o conquesta fons feta per los dits Moros los Christians que de aquella scapar pogueren... »

2. Cf. Carbonell, fº xxvii.

14º (xviii vº à xxiv vº). Del dit rey Don Garcia Eximenez. — Del rey Don Fortuny Garcia. — Del rey Exemenes Garcia qui mori sens hereu. — Del rey Garcia Enech e de sos fets. — Del rey Garcia Sinech e de dona Toclà mare sua. — Del miracle com nasch lo rey Sancho e com fon rey e de sos fets. — Del rey Don Garcia e de sos fets. — Del rey Sancho e de sos fets...

15º (fol. xxv). Com fina que no hac comte en Arago. — De la partició dels regnes de Navarra e d'Arago ¹.

16º (fol. xxvi). Del rey Sancho e de sos fets ².

17º (fol. xxvii vº à xxviii vº). — Del rey En Pere e de sos fets e de la preso d'Oscha. — Del rey Namfos e de sos fets e de la preso de Çaragoça e de Calathayu e de Daroca.

18º (fol. xxviii vº). Com los Aragonesos tragneren del monestir En Remiro lo monge ³.

19º (fol. xxix vº). Aci es com fina la generacio masculina dels reys d'Arago. — Aci comença a tractar dels comtes de Barcelona e de lur linatge ⁴.

20º (fol. xxx à lxxi vº). — Del començament dels comtes de Barcelona. — Del comte Guifre com hac a ell e als seus lo comtat de Barcelona. — Del comte Borell. — Del comte Ramon Borrell. — Del comte Berenguer. — Del comte Ramon Berenguer e de sos fets. — Del comte Ramon Berenguer. — Del comte Ramon Berenguer e com hac lo comtat de Proença. — Del comte Ramon Berenguer e com le regne d'Arago fo ajustat al comtat de Barcelona per matrimoni — Del rey Amfos e de sos fets; lo qual fo lo primer rey qui fos apres los comtes de Barcelona. — Del rey En Pere e de sos fets, e com fo a la batalla d'Ubeda. — Del rey En Jacme primer e de sos fets e de la preso de Mallorca e de Valencia e de Murcia. — Del rey En Pere segon e de sos fets e de la preso de Sicilia e de la guerra dels Francesos. — Del rey Namfos e de sos fets e de la preso de Manorcha. — Del rey En Jacme junior e de sos fets e de la preso dels Francesos e de la batalla de Capodorlando. — Del rey Namfos.

21º (fol. lxxi vº). Del rey en Pere.— E mort lo dit rey Namfos succehi en los dits regnes de Arago, de Valencia, de Mallorca e Serdenya, en los com-

1. Cf. Carbonell, fº xxxii. Com fina que no hague compte en Arago. — De la particio de les terres ço es de Navarra e de Arago e del rey Don Remiro.

2. Cf. Carbonell, fº xxxi vº. Del don Sanxo e de sos fets que feu segons se amostra.

3. Cf. Carbonell, fº xxxix vº. Com los Aragonesos tragneren del monastir y elegiren en rey Don Remiro monjo.

4. Cf. Carbonell, fº xlii. Aci fina la generacio masculina dels illustrissimos reys de Arago. — Aci comença la generacio dels nomilissimos (*sic*) comtes de Barcelona.

tats de Barcelona, de Rossello e de Serdanya, En Pere, fill seu, lo qual fon virtuos rey e molt liberal a sos sotsmesos e aquells decora e ennobehi e enfranqui de moltes subjugacions, en les quals los seus predecessors avien tenguts. E especialment los enfranqui quels vene los mals custums, ço es intesties, exorquies, cugucies e arsies, hoc encara lo bouatge, reabouatge, erbatge e rearbatge, a tots aquells quil volgueren comprar ne pogueren. Es ver que los dits mals custums ell vene per gran necessitat que havia de socorrer e recobrar lo regne de Serdanya, lo qual per la tirannia del malvat jutge d'Arborea e iniquitat dels Sarts, ques eren rebellats contra ell e quaix li havien tolt tot lo regne de Serdanya, sino tant solament Caller el Alguer, per laqual raho li covench e fer gran estol de homens a cavall e de peu e aplegar a Port-Fangos ab molts navilis de naus, de galeres e de barques e daltres lenys, passa en Sardenya e hac aquella ab la generacio Sardescha e ab Genovesos que aquells havien soldejats, e axi matex qui per lur propria voluntat e desamistat antiga que han ab lo dit rey d'Arago per raho dels Cathalans hi venien voluntaris, qui ab molts navilis de naus e de galeres, per noure e contrestar al dit rey, en lo dit regne de Sardenya vengueren.

Ce passage devait constituer primitivement l'unique récit du règne de Pierre IV. Mais le scribe, ayant trouvé, sur ces entre-faites, un texte de la chronique de ce roi, crut bon de l'insérer en entier. C'est ainsi que nous n'avons que de très courts résumés pour les prédécesseurs et les successeurs de Pierre IV, tandis que l'histoire de ce dernier occupe à elle seule les trois quarts du manuscrit (fol. LXXII à CCLXXXI) : « Aci comensen les Canoniques del rey En Pere en que fa mencio de son pare lo rey Namfos. — Capitol Primer. — Non nobis, Domine, etc. » *Explicit* : « en la esglesia del monastir de Poblet : cujus anima in pace requiescat. Amen ¹. »

Chaque page comprend 35 lignes environ de texte et l'écriture est la même qu'au début et qu'à la fin du manuscrit.

Voici les textes qui suivent la chronique de Pierre IV dans le ms. C. On y trouve l'histoire de Jean I^{er}, de Martin et de Ferdinand I^{er}. Le texte de ces petites chroniques est sensiblement identique à celui qu'a publié Carbonell dans ses *Chroniques de Espanya*, comme le prouvent les comparaisons que nous établissons ci-dessous :

MANUSCRIT DE VALENCE.

CHRONIQUES DE CARBONELL.

22^o (f^o CCLXXXI v^o). *Histoire du roi* Ed. de 1547, f^o CCIV. Del rey Don Jean I^{er}. — Del rey En Johan, primer Joan primer fill del rey En Pere terç.

1. Cf. Carbonell, f^o CCIII v^o.

fill del dit rey En Pere terç. — Mort lo rey En Pere terç succehi a ell en sos regnes e comtats son fill primogenit lo Rey En Johan los (*sic*) descurat. E perço li fon imposat tal sobrenom, car no havia ansia alguna de res. E esdevenchse que quant son pare fon malalt de la malaltia de que mori, semblantment aquest rey se troba malalt en lo loch de Hostalrich, e per raho de alguna ingratitut en quel dit pare seu per causa de sa madastre lavia pres, no hac oportunitat de demanarli venia al dit son pare de qui se era desgradejat. E axi malalt com era esser se fet portar, apres la sepultura del dit rey pare seu, en la ciutat de Barcelona.....

(fol. CCLXXXV). *Fin de la chronique du roi Jean*. — E faent hi soltar los cans a ell, corrent a cavall derrera aquells, los acans haguereu pres quell, e lo dit rey cridant interroga aquells si era lop o loba. E no ates a la clusa del dit lop, soptadament mori, no lexant fill mascle algu, jatsia ne hagues fets haver, pero erenli estats morts. Lo cors del qual fon portat, per via de comanda, a sebollir en la seu de Barcelona molt sollempnament a .XVIIJ. dies de maig del any .MCCCXCVJ. axique havia regnat .IX. anys e .IIIJ. mesos e mig. Fon apres transladat en la esglesia del monestir de Poblet : anima ejus requiescant (*sic*) in pace. Amen.

23º (fol. CCLXXXV vº). *Histoire du roi Martin*. — Del rey En Marti, segon fill del dit rey En Pere terç e germa del dit rey En Johan. — E mort lo dit rey En Johan succehi a ell en los regnes e comtats son jerma lo rey En Marti lo ecclesiastich. E perço li fon sobreposat tal sobrenom

— Mort lo serenissimo rey En Pere proscribit succehi a ell en sos regnes e terres son fill primogenit apellat Joan lo descurat e cerimonios, no justicie com son pare, mas cruel e descurat. E perço li fon imposat tal sobrenom, car de res no havia ancia sino de darse pler, e despendre lo temps en vanitats. Seguisque estant malalt lo dit rey En Pere son pare en la ciutat de Barcelona y ell per semblant estant malalt en la vila o loch de Hostalrich del bisbat de Gerona, e, per causa de sa malaltia, no hac oportunitat de fer se portar a Barcelona per visitar lo dit rey son pare.

Cf. Carbonell, fol. ccvi.. E faent hi soltar los cans, ell corrent a cavall derrera a aquells, los cans haguereu pres aquell; e lo rey cridant interroga aquells si era lop o loba : e no ates a la clusa del dit lop soptosament mori, no lexant fill mascle algu, jatsia ne hagues fet haver, pero eren li estats morts. E fonch portat lo cors del dit rey Don Joan per via de comanda a sabollir en la Seu de Barcelona molt sollempnament a .XVIIJ. dies de maig del any .MCCCLXXXV. : axi que havia regnat VIIIJ. anys e .IIIJ. mesos e mig. Fonch apres transladat en la esglesia del monastir de Poblet : cujus anima in pace requiescat. Amen.

Cf. Carbonell, fol. ccvii. — Del rey en Marti fill segon del rey en Pere terç e germa del dit Rey En Joan..... Passat desta vida lo dit rey En Joan succehi a ell en los regnes, comtats e terres, son germa lo rey En Marti home de poca estatura e molt gros e gras. Era cognomenat lo ecclesiastich, tal

com a cascun dia volia hoir tres misses e dehia les hores, axi com un prevere ordinariament, e miraves molt en los ornaments de les esglesies...

(fol. CCLXXXVII vº). *Fin de l'histoire du roi Martin*..... malaltia qui solament li dura quatre dies. Reebuts los ordens que christia deu reebre, trames a Deu lesperit lo derrer dia de Maig del any .MCCCCX. no lexant progenia de la muller. Ffon sebullit lo seu cors per via de comanda en la seu de Barcelona, a ffi de esser transladat en la esglesia del monestir de Poblet : l'anima del qual Deus vulla en lo seu regne entrels sants collocar. Amen.

24º (fol. CCLXXXVII vº). *Histoire du roi Fernand Ier*. — Del rey En Ferrando primer net del dit rey En Pere terç, e nebot dels propdits reys En Johan e En Marti de Arago, qui per eleccio fon tret de Castella per esser rey d'Arago.

Mort lo rey En Marti dessus dit sens fills mascles legitims suscitaren .V. competitors, dels quals la un fo lo infant Don Ferrando fill del rey Don Johan de Castella, procreat de la infanta dona Elionor filla del propdit rey En Pere terç.

(fol. CCLXXXI vº). *Fin de l'histoire du roi Fernand*. — E perço se havia mes al cor, si Deu li hagues allongada la vida, de metre o reduhir en altra molt breu manera los actes dels littigis, per ço que la justicia hi fos pus prestament e facil sens maxinoses dilacions de jutges e de parts minis-

nom imposat per quant cascun dia ohia tres misses e deya axi hores e officis com un prevere, e miraves molt en los ornaments de les esglesies.....

Cf. Carbonell, fol. ccviii vº..... malaltia qui solament li dura .IIIJ. dies. Rebutts los ordens que christia deu rebre. trames a deu lesperit lo derrer dia de maig del any Mil. CCCC deu, no lexant progenia de la muller e mori de peste en lo monastir de les monjes de Vall donzella del orde de Cistellssimar, fora e prop la ciutat de Barcelona. E lo seu cors fon sebolit per via de comanda en la seu de Barcelona, a fi de esser transladat en la esglesia del monestir de Poblet : en la qual esglesia de Poblet apres fon portat, e aqui lo seu cors fon soterrat : la anima del qual nostre senyor vulla entre los sancts de Paradis collocar. Amen.

Cf. Carbonell, fol ccx. — Del rey En Ferrando primer net del propdit rey En Pere terç, y nebot dels propdits reys Joan y Marti de Arago, qui per eleccio fon tret de Castella per esser rey de Arago..... Apres obit del serenissimo y benignissimo senyor rey En Marti de Arago, lo qual en la sua ultima voluntat dispongue que per justicia fos declarat y sentenciat a qui se pertanguera la successio de sos regnes y terres.....

trada. Ffon sebolli lo seu cors en la esglesia del monestir de Poblet ab degudes ffuneraries, les quals li foren solemnpialment fetes, e de qual la anima en Paradis haja repos. Amen.

25º (fol. CCLXXXII). En lo libre den Ramon Muntaner, loqual te En Lobet, son continuades les coses dejus escrites e sigüents en que lo dit Ramon Muntaner fo personalment.

Com la cort se ajusta en la ciutat de Saragoça per coronar rey d'Arago lo senyor infant Namfos. — Araus tornare a parlar del senyor rey Namfos per la gracia de Deu rey d'Arago. — *Explet* (fol. CCLXXXX vº) : E puyt de l'altra part dreta seven tots los richs homens qui cavallers se eren fets aquell jorn. E apres seven tots los cavallers novells qui en aquell dia se eren fets. E lo senyor rey sehia tan.....

Ce passage extrait de la chronique de Ramon Muntaner, qui maintenant ne comprend que les chapitres 293 à 298 de l'édition de 1558 (Valence, Joan Mey), était primitivement beaucoup plus long, car les derniers mots (*rey sehia tan*) sont reproduits sous forme de reclame au bas de la page. Les dix-huit feuillets blancs qui suivent ont été ajoutés quand la fin du manuscrit primitif était déjà perdue.

Les notes marginales en castillien ne nous apprennent rien sur l'histoire du manuscrit. Il n'a été signalé qu'au XVIII^e siècle, par Pierre Bayle, dans ses additions à la *Bibliotheca tenax* de Nicolas Antonio, t. II, p. 176, col. 2, note : « *Exemplar in foliis blankis de regibus Aragonis, et de illorum, et regum gentis Castellane, et Sicilie, Carthago, Valentiniæ, Septentrionalis Hispanie, et regis Caroli III. Regis Castellane, et regum Portugallie, a rege in parva, et de legum, et regum de p...* » (la suite est effacée) « *qui re Carthago, et de illorum, et regum Castellane, et de illorum, et regum Portugallie, a rege in parva, et de legum, et regum de p...* » (la suite est effacée).

Quelques années plus tard, Lantieri, *Bibliografia* de la Bibli-

tores aragoneses, t. II, p. 25, reproduit la note de Perez Bayer.

Comme nous l'indique l'*ex libris*, ce manuscrit fut légué à la Bibliothèque universitaire de Valence, par le chanoine Valencien D. Vicente Blasco (mort en 1813).

Mais ce manuscrit ne serait-il pas en réalité celui dont s'est servi Carbonell? Ce dernier chroniqueur n'a jamais dit que le manuscrit qu'il avait copié fût écrit de la main même de Pierre IV, ni qu'il l'eût trouvé dans les archives royales de Barcelone. Il ne dit pas non plus qu'il ne contînt que la chronique d'Alphonse IV et de Pierre IV.

Sans pouvoir, en ce moment, l'affirmer d'une façon absolue, il nous paraît cependant très vraisemblable que le manuscrit de Valence est le prototype des *Chroniques* de Carbonell : en effet, les diverses citations que nous avons faites prouvent que non seulement pour l'histoire des prédécesseurs de Pierre IV, mais encore pour celle de ses successeurs, le texte de Carbonell se rapproche étrangement de celui du ms. C. Ce manuscrit, orné d'initiales coloriées et bien écrit, est assez beau sans doute pour avoir pu figurer dans une bibliothèque royale; mais nous ne croyons pas, jusqu'à preuve du contraire, qu'il ait été trouvé par Carbonell dans les archives d'Aragon. Ne l'aurait-il pas dit expressément, puisqu'à propos de certains documents publiés par lui à la suite de l'histoire de Jean I^{er} et de ses successeurs, il a toujours soin de faire remarquer qu'ils ont été tirés des archives de Barcelone?

En résumé, la chronique de Pierre IV, rédigée par Bernat Dezcoll, nous est parvenue dans trois manuscrits : A (xiv^e siècle); B (commencement du xv^e siècle); C (deuxième moitié du xv^e siècle). Quel est maintenant le rapport de ces trois manuscrits entre eux? Dans quelle mesure dérivent-ils de l'original?

III.

ESSAI DE CLASSIFICATION DES MANUSCRITS.

A et B diffèrent l'un de l'autre, non point par l'étendue du texte qui est la même dans les deux mss., mais par de légères variantes, des fautes de lecture de A par rapport à B ou de B par rapport à A. Tantôt A contient des mots que B n'a pas,

tantôt c'est le contraire qui arrive. On doit en conclure que ces deux manuscrits n'ont pas été copiés l'un sur l'autre.

Nous allons donner quelques exemples des différences que l'on remarque entre eux dans les deux premiers chapitres¹ : les extraits de la chronique que nous publions plus bas en présenteront plusieurs autres.

Ch. I. *Préface* : A e per *tals* tots los bens, B e per *tal* tots los bens. — *Ibid.* A bens *terminacio*, B sens *determinacio*. — § 1. A e axi dels dessus nomenats hi pervengren les dites heretats, B *manque*. — *Ibid.* A als frares menors de la ciutat de Barcelona, B als frares menors de Barcelona. — § 11. A e ab *molt* altre navili, B e ab *altres* navili. — § 12. A *gran e* misericordia, B *gracia e* misericordia. — § 23. A e axi fo fet *ferm*, B e axi fot fet *fer*. — § 29. A colps *despasa*, B colps *despada*. — § 35. A *En Gombau* de Benivent, B *E Gombau* de Benivent. — *Ibid.* A *Pero Sent* Vicent, B *Pedro Sant* Vicent. — *Ibid.* A Los *que* noy moriren, B los *qui* noy moriren. — § 36. A *Lendema* de *Pascha*, B *Dia* de *Pascua*. — § 38. A *Jatsia*, B *Jatsesia*. — § 46. A terrenets, B terretenets. — *Ibid.* A la cort *fos* romasa, B la cort *fon* romasa.

Ch. II. § 1. A .jx. *kaldas* de febrer, B. jx. de febrer. — § 12. A *manque*, B a les ciutats e viles de Catalunya. — § 25. A metem la ma a nostra *spa* per dar e ferir lo dit rey de *Mallorques*, B metem la ma a la nostra *espasa* per dar e ferir lo dit rey de *Malorques*. — *Ibid.* A *vers* lo palau del Papa, *lo qual* havia fet, B *ves* lo palau del Papa *qui* havia fet. — § 26. A lo *terç* capitol, B lo *tercer* capitol.

Il est à remarquer que partout où A renferme les formes contractes *spa*, *vengren*, *hagren*, *tengren*, etc. ; B écrit *espasa* (qqf. *espada*), *vengueren*, *hagueren* ou *agueren*, *tengueren*, etc.

En outre, B contient çà et là quelques graphies, voire même quelques mots qui semblent provenir d'un scribe castillan ou du moins aragonais.

En définitive, A et B ne sont pas copiés l'un sur l'autre, mais, néanmoins, comme il n'y a entre eux que des différences peu importantes, il faut admettre qu'ils représentent deux copies de l'original ou d'un même manuscrit dérivé de l'original.

1. Nos citations sont faites d'après l'éd. Bofarull.

Nous considérerons donc A et B comme formant un groupe que nous désignerons par AB.

Quel est maintenant le rapport de AB à C ?

Le manuscrit C contient, par rapport à AB, des remaniements ou plutôt des additions qui peuvent fort bien provenir de l'auteur lui-même.

Nous avons vu, en effet, par la lettre de Pierre IV à Bernat Dezcoll que les trois premiers chapitres de la chronique étaient terminés et approuvés par le roi, en 1375. Ils ne durent donc pas subir de modifications : A, B, C nous offrent, en effet, pour ces chapitres, un texte à peu près identique.

Ce n'est que pour les trois derniers chapitres que C diffère du groupe AB¹. Or nous savons que Pierre IV avait présenté à Dezcoll quelques observations au sujet de cette dernière partie. Il est donc probable que Dezcoll remania quelque peu sa rédaction primitive.

A et B seraient donc copiés sur la première rédaction de Dezcoll, C sur la seconde.

De plus, le manuscrit C contient un appendice qui n'est pas

1. Il est clair que je ne tiens compte, dans cette classification, que des différences qui existent entre les deux manuscrits de Madrid et celui de Valence.

Si nous comparons, au contraire, ces trois manuscrits au texte donné par Carbonell, nous trouverons, dans ce dernier, des additions ou des altérations qui doivent sans aucun doute être attribuées à l'archiviste de Barcelone.

Voici d'ailleurs les principales différences que nous avons notées entre le texte de l'édition *princeps* et le texte des manuscrits :

1° Les sommaires que place Carbonell en tête des livres (chapitres dans les mss.) sont tantôt plus longs, tantôt plus courts que dans les mss. — Quant à ceux qu'il place en tête des chapitres (paragraphes dans les mss.) ils font absolument défaut dans les mss.;

2° Carbonell a ajouté de son crû le chapitre 7 du second livre (Cf. éd. Coroleu, p. 56). Ce passage n'est dans aucun manuscrit, et le récit y est fait à la troisième personne : ce qui prouve bien qu'il n'est qu'une interpolation. Bofarull l'avait déjà remarqué ;

3° Au début du chap. V des mss., correspondant au livre V de Carbonell, se trouve le récit de l'entrevue des Vénitiens et des Génois avec Pierre IV. Carbonell ne l'a pas inséré. Nous le publions plus loin ;

4° Les § 3 et 4 du V^e livre (V^e chap. des mss.) ont été considérablement abrégés et altérés par Carbonell.

dans AB et qui traite du mariage de Pierre IV avec Na Sibila de Fortia. Mais ce passage a été publié lui aussi par Carbonell, qui semble se l'approprier. Faut-il en croire Carbonell? Je ne le pense pas. En effet, non content de copier çà et là Bernat Desclot et Muntaner ¹, en ce qui concerne les règnes de Jacques le Conquérant et de ses successeurs, Carbonell s'est aussi, dans l'histoire des fils de Pierre IV, attribué, sans nous en prévenir, de nombreux fragments d'un manuscrit identique, ou à peu près, au ms. C : j'ai fait, en décrivant le manuscrit C, des rapprochements qui ne laissent aucun doute sur ce point.

D'ailleurs, Carbonell fait précéder cet appendice du sommaire suivant :

Acabats per gracia de Deu tots los dits sis libres seguexense les coses subseguides axi del començament (*sic pour casament*) de dit rey En Pere ab dona Sicilia de Forcia e de la coranacio (*sic*) de aquella e dels casaments de fills, filla e neta de dit Rey En Pere : e de la mort de la reyna Constança muller del dit Rey Federich de Sicilia e del infant de Mallorques e de la successio del regne de Sicilia pertanyent a la casa de Arago ².

Ce sommaire ne se trouve dans aucun manuscrit et, de plus, il est écrit à la troisième personne, tandis que le récit qui suit est fait à la première personne, comme dans les six chapitres de la chronique. Le passage qui suit le sommaire n'est donc pas de Carbonell.

Enfin le ms. C et Carbonell contiennent encore le récit de la mort de Pierre IV. Mais Carbonell ne peut plus insérer cette narration comme partie intégrante de l'histoire primitive du roi et il est obligé d'avertir ses lecteurs que Pierre IV a fini de parler et que ce qui suit lui appartient :

« Fins aci lo dit rey En Pere escriptor e componedor (*sic*) de la sua historia ha parlat : are e per avant parlarre yo componador y escriptor de la present chronica o historia de Hespanya de altres actes fets per ell... »

En réalité, Carbonell ne fera encore que copier un texte analogue au ms. C. D'ailleurs, en supposant qu'il soit le véri-

1. Zurita le remarque à presque chaque page de l'exemplaire de Carbonell qui lui appartenait.

2. Cf. Carbonell, fol. cxxcvix.

3. Cf. Carbonell, fol. ccii.

table auteur de cet appendice, comment pourrait-on expliquer la présence du blanc qui se trouve à la 2^e colonne du f^o ccii de l'édition ?

Ainsi donc, à moins de considérer C comme une copie de l'édition Carbonell, ce qui, d'après la description minutieuse que nous avons faite de C, est tout à fait invraisemblable, il faut conclure que la continuation de la chronique n'est pas l'œuvre de Carbonell, qui n'a été, encore une fois, qu'un simple compilateur.

A qui faut-il donc attribuer cet appendice qui se trouve en même temps et dans C et dans Carbonell ? Comme le prouvent les documents des archives de la couronne d'Aragon, publiés plus haut, Bernat Dezcoll continua, après la mort de Pierre IV, survenue en 1387, la chronique dont il avait été chargé. La lettre du roi Jean (1388) ne dit-elle pas : « *Com lo feul de consell nostre En Bernat Dezcoll ha continuat lo libre en que son scrirts, etc.?* Et plus loin, le fils de Pierre IV ajoute : « *e a nos sia molt necessari que la obra sia acabada.* » Or il serait étonnant qu'en 1388, Bernat Dezcoll n'eût pas encore terminé les six chapitres qui, nous le savons, étaient sur le métier en 1375. Il est, au contraire, plus probable que le roi Jean voulut que les derniers événements de la vie de son père fussent aussi relatés dans la chronique et qu'alors Bernat Dezcoll ajouta ce chapitre complémentaire que ne contiennent pas les plus anciens manuscrits.

Afin de mieux montrer en quoi consistent les différences entre AB et C et de prouver péremptoirement qu'il y a eu dans C quelques amplifications, introduites par l'auteur lui-même, sur les conseils de Pierre IV, je crois devoir publier les principaux passages visiblement modifiés. Je suis la leçon du ms. A et je donne en note toutes les variantes de B. Quant à C, j'en rapproche le texte, non pas d'après le manuscrit lui-même, que je n'ai pas eu le temps de collationner, mais d'après Carbonell. Toutefois, je me suis assuré de l'identité à peu près complète de ces passages dans Carbonell et dans C.

Un des plus nombreux exemples d'amplifications que nous trouvons dans C, à partir du chapitre IV, consiste dans l'énumération des chevaliers qui prirent part à telle ou telle guerre ou qui furent les conseillers du roi dans telle ou telle circonstance. Nous n'en citerons qu'un seul. Une réunion des

conseillers royaux venait d'avoir lieu. Les uns engageaient Pierre IV à réprimer l'*Union* aragonaise, les autres à résister à Jacques de Majorque, qui était rentré en Roussillon. La chronique nous dit que finalement le roi se décida à repousser l'invasion de Jacques qu'il avait détrôné.

Les manuscrits A et B portent simplement :

« E haut aquest pensament, responguemlos e diguemlos axi : Vosaltres sots en debat quels uns tenits que nos deïam anar en Arago, els altres..., etc. »

Ainsi s'exprime la première rédaction de la chronique. Mais le roi, voulant sans doute montrer à ses successeurs (*e nostres successors poran veure nostra diligencia*) que sa décision avait été approuvée par un grand nombre de personnages de sa suite, a probablement indiqué à Bernat Dezcoll qu'il fallait en faire l'énumération ¹.

Aussi lisons-nous dans C, qui représenterait par conséquent la seconde rédaction ² :

E haut aquest pensament, stants acompanyats de molts barons e cavallers honrats de Arago y de Catalunya, ço es, de mossen Michael de Gurrea governador e mossen Garcia Ferrandez de Castre, justicia de Arago, e mossen Michael Perez Çabata, senyor de Quadret, e mossen Garcia de Loriç senyor de Torrellas e mossen En Galceran de Pinos ; als quals responguem e diguem los axi : Vosaltres sots en debat quels uns tenits que nos deyam anar en Arago, els altres..., etc.

Le second genre d'amplifications est beaucoup plus important. Ce ne sont plus, en effet, des énumérations de noms propres, mais des faits nouveaux, des épisodes intéressants, quelquefois même des discours entiers.

Dans les exemples qui suivent, nous publions d'un côté ce que l'on peut appeler la première rédaction, c'est-à-dire AB, de l'autre, la seconde rédaction, C (d'après Carbonell).

1. On se souvient aussi de ce que Pierre IV lui disait à propos du récit de l'expédition en Sardaigne : « E nomenats hi quals persones ni quantes passen ab nos en Serdenya... etc. »

2. Cf. Carbonell, f^o 162 v^o, Bofarull, p. 253, et Coroleu, p. 181.

PREMIÈRE RÉDACTION.

(A fo CI; B fo 108.)

1. E com los homens del dit loch veeren quel reeфорç¹ del mur quis feya era solament de la part de la vila, hagren² gran sospita que nos no volguessem contra ells³ fer alguna execucio. E haut⁴ consell entre ells⁵ e ab los de Valencia, qui tots eren dubtants⁶ de la nos travenguda que haviem⁷ feta ab gens d'armes, moch se gran avalot⁸, a hora de colgar, contra aquells qui y eren venguts ab nos, e specialment contra tots aquells qui y eren de Rossello, e contra mossen Bernat de Cabrera e mossen Berenguer d'Abella e molts altres de nostre consell. E aquest avalot⁹ fon tan gran que tots los dessus dits hagren¹⁰ a desemparar lo loch e anarsen axi que nos romanguem fort asoliats. E de continent los dessus dits de Murvedre requeriren nos que anassem a la ciutat de Valencia. E nos veents¹¹ que als fer no podiem consentimlos¹² ço que demanaven. E anam al loch del Puig, hon trobam los jurats de Valencia quins eren exits a carrera, ab molta altra gent de la ciutat. E axi com hi fom los dits homens de Murvedre, quins hi havien¹³ acompa-

SECONDE RÉDACTION (a).

(Carbonell, fo CLXVII vº; Bofarull, p. 272; Coroleu, p. 194.)

1. E apres que nos haguem estat aqui algun temps, fallins la moneda, que no poguem pagar lo sou a la gent darmes qui eren ab nos, les quals eren tots Catalans; per la qual cosa ells sen tornaren en Catalunya; e no romas ab nos sino fort poch de nostre consell, entre los quals era frare Joan Ferrandez de Heredia, cascada de Amposta e mossenyer Lop de Gurrea qui era nostra camerlench e alguns Juristes. E los de Murvedre tractaren tos dies ab los de Valencia, e veents que la nostra Companyia sen era anada, feren gran avalot un Diumenge, en hora quel sol se volia pondre; e tota aquella nit nos faeren guardar a be mil homens lalberch hon posavem. E com vench per lo niati digueren nos que a nos convenia quens en entrassem a Valencia per nostra honor e profit. E nos veents que als noy podiem fer, e cavalcam e fem nostre cami vers Valencia, axi com ells volien. E tota vegada entorn de nos vengueren dells per lo cami be mil homens armats tro fins que fom passats Puçol; e aqui trobam linfant

Variantes de B. — 1 quell reesфорç. — 2 agueren. — 3 els. — 4 ahut. — 5 els — 6 dubtans. — 7 aviem. — 8 avallot. — 9 avallot. — 10 — agueren. — 11 vehents. — 12 consentirlos. — 13 avien.

(a). Nous avons tenu à établir ces comparaisons non seulement pour indiquer la nature des additions que contient Carbonell ou plutôt le ms. C, mais encore pour montrer, par quelques exemples, combien le texte imprimé est défectueux. Les *Chroniques de Espanya* sont, en effet, d'une lecture pénible. Les omissions de mots, parfois même de phrases entières, les fautes d'impression et de ponctuation en font un ouvrage souvent inintelligible. Ces inconvénients disparaissent quand on a devant les yeux le texte des manuscrits.

nyats ¹, cridaren en altes veus : « Jurats en Ferrando ab tots los de la Unio a de Valencia, veus aci ² lo senyor rey : cavall e a peu, gran gents tots armats : duymes fets vostres affers, car, nos e los de Murvedre cridaren altes veus : nosentornarem a Murvedre. » velvos açi, guardau lo be, car nos altres be lavem guardat. Y per aço la

E decontinent los dits jurats de Valencia e altres qui eren venguts a nos per fernos reverencia empararende de nos, faent ³ reverencia a la reyna muller nostra e ⁴ treballant se de reebrela honradament en la ciutat, axi com a novella senyora e reyna. E apres pocs dies entram en la ciutat e fo feta a la dita reyna solempna festa, axi com de les altres reynes es acostumat. E ladonchs era en la ciutat la reyna dona Elionor madastra ⁵ nostra e linfant En Ferrando fill seu e germa nostre.

E apres alguns dies que fom entrats en la ciutat e los caps de mesters e altres continuaven los balls e jochs ques feyen continuament en la ciutat per fet de la dita reyna, esdevenchese quel ⁶ digmenge ans del ram intitulat Dominica in Passione tots los caps de mesters ⁷ de la ciutat, axi com foren dinats, vengren ⁸ ab lurs balls e trompes e jutglars en la rambla denant lo nostre reyal ⁹ e alguns daquells hagren ¹⁰ noves ab .I. hom de casa nostra appellat Bort de Conçut quils reprenia dels affers de la unio que havien ¹¹ feta contra nos — E encloguerenlo dins lo nostre reyal ¹² ab tanta furor que tots los balls romangueren. E no contrastant que les portes del ¹³ nostre reyal se tancassen contra aquella furor, empero ells a força de bussons esvehiren dins lo nostre reyal ¹⁴ mes

1 acompanyats. — 2 açi. — 3 fahent. — 4 manque. — 5 madastra. — 6 quell. — 7 mestres. — 8 vengueren. — 9 reall. — 10 agueren. — 11 avien. — 12 reyall. — 13 de. — 14 reall.

de .XX. portals, cercant les cambres e metent les spases per los saglits cuydant quey fos lo dit mossen Bernat de Cabrera e mossen Berenguer d'Abella e altres de Rossello quils eren fort odiosos.

segons que lo dit mossenyer Vidal nos trametia a dir si fahiem la resposta. Esdevenchse que lo Diumenge ans del ram intitulat Dominica in passione teniem una taula de Junyer (a) en la Rambla davant lo nostre real : e alguns de aquells qui de la gent qui era aqui hagueren noves ab hun hom de casa nostra appellat Bort de Conçut quils reprenia dels affers de la Unio que havien feta contra nos e volien lo matar : y ell mettes dinslo nostre reyal : y ells ab tanta de furor que mes no pogueren, entraren dins, no contrastant que les portes del nostre real se tancassen contra aquella furor. Empero ells ab gran força de Buçons esvahiren les cambres, y metent les espases per los seglits, cuydant quey fos lo dit mossenyer Bernat de Cabrera e mossen Berenguer de Abella e altres de Rossello quils eren fort odiosos.

(A fo cii, B fo 109 vo.)

(Carbonell, fo clxviii vo; Bofarull, p. 275; Coroleu, p. 197.)

2. E com fom axi mesclats muntamos¹ ensemps per la dita rambla e ans que fossem al pont dels Serrans⁴ haguem⁵ set y⁶ demanam a beure, e portaven aygues los uns ab cetres o sellons, altres ab cervelleres e beguem : E ans que beguessem cridaven : « Sia fet lo tast de la aygua! » E entramnos en per lo dit pont dels Serrans⁷ e cercam tota la ciutat, ensemps ab lo dit infant, e eray tota la ciutat. E com fom al real fon hora de sopar e tothom tornassen.

2. E com fom axi mezclats muntamos ensemps per la dita rambla, e ans que fossem al pont dels Serrans, haguem set y demanam a beure, e apportarennos aygua en una cervellera y beguem : e ans que beguessem, cridaven : sia fet lo tast de la aygua. Y entramnos en per lo pont dels Serrans y cercam tota la ciutat. E com fom al Real fon hora de sopar e tothom tornassen. E com fonch hora tarda, volguem nos colgar, e a cap de una pessa vench per lo pont del Temple gran colp de gents ço es ben .CCCC.

Après que totes les dites coses foren

(a). Dans l'exemplaire de Carbonell qui lui appartenait, Zurita a glosé ainsi cette expression : « *Tabla de Junier, que es tela pera justar.* »

¹ quills. — ² enaxi ajouté. — ³ el. — ⁴ Serans. — ⁵ aguem. — ⁶ e. — ⁷ Cerrans.

stades¹, los conservadors de la dita homens ballants ab trompes e tabals, y unio tractaven continuament ab alguns vengueren al real e pujaren dessus; e a de la Ciutat sobre diverses actes tocants la unio, forçants e destrenyents² ballar. E un barber appellat Gonçalbo los lochs del regne que jurassen la unio, salvant Xativa e Borriana qui consentir noy volgren³; feren encara ordinacions quels oficials nostres qui eren de Rossello e de Mallorques fosen de lurs officis foragitats; ordenaren encara que en regne de Valencia, hagues .i. oficial qui fos appellat⁴ justicia de Valencia, axi com es en Arago, e que hagues aquell matex poder en regne de Valencia que ha justicia d'Arago en lo regne d'Arago⁵. E totes aquestes coses los haguem la donchs atorgar, car noy podiem als fer, comanatho a Deu qui per sa bonea hi provehi, segons que per avant se segueix⁶. E en tots aquets consells de la unio cabien e sabien la reyna nostra madastra⁷, el infant don Ferrando⁸ e frare Galceran⁹ de Cruelles, e N' Ombert de Cruelles e Narnau Çamorera qui fo nostre vici-canceller, e molts cavallers e juristes e mercaders e menestrals. Mas en aço no consentiren, ans foren tostemp¹⁰ ab nos don Pedro de Xerica, Castella Damposta, mestre¹¹ de Muntesa, don Lop de Luna, mossen Gilabert¹² de Centelles e lo comte de Terranova qui nos partia de nos e era amat per los de la unio. E estant lo fet en aquest estament comença en la ciutat de Va-

responguem. Apres que totes les dites coses foren estades, los conservadors de la dita unio tractaven continuament ab alguns de la ciutat sobre diverses actes tocants la Unio, forçants y destrenyents los lochs del regne que jurassen la Unio, salvant Xativa e Borriana qui consentir noy volgueren; e faeren encara ordinacions quels oficials nostres qui eren de Rossello y de Mallorques fossen foragitats. Ordenaren encara que en regne de Valencia, axi com es en Arago, haguesem un official que fos appellat Justicia de Valencia, y que hagues aquell mateix poder en dit regne de Valencia que ha justicia de Arago en lo regne de Arago. Y faeren governador lo infant en Ferrando. E totes aquestes coses los haguem adonchs atorgar, car noy podiem als fer, comanatho a deu qui per sa bonea hi provehi, segons que per avant se segueix (a). Y nos acordam de trametre mossen Berenguer de Abella al rey de Castella quens ajudas: y ells sabent que nos haviem trames al Rey de Castella, esmaginaren en quina manera

1 estades. — 2 destranyents tots. — 3 volgueren. — 4 apellat. — 5 de Arago. — 6 segueix. — 7 madastra. — 8 Ferrando. — 9 Galseran. — 10 totstemp. — 11 mestre. — 12 Gillabert.

(a). Note marginale de Zurita dans l'exemplaire de Carbonell de la Bibl. nationale: « De este señal al otro tal no esta en el de mano y haze se mencio de ello en una carta de Mattheo de Mocaravi a los de Çaragoça. »

lencia la gran mortaldat en lo mes pogueren metre divis entre lo dit Rey de maig del any de nostre senyor e nos. Y venguèrennos un dia y .M.CCC. XLVIIJ e cresque en tant diguerennos quel Adelantat de Murcia havia pres Favanella, qui era dins moriren tots jorns .CCC. persones, nostre regne : y era senyor en Ramon Perque nos acordam de exir de la ciutat e² anar en Arago hon no havia³ rando. E com aço tornas en gran res daquell mal. E la donchs fem nos greuge de nostra Real Magestat quens venir los dits conservadors publicant plagues de anarhi personalment, car los lo acort de la nostra partida. E ells tots nos seguirien host feta. E ells veents que noy podien als fer e sobre aço retenguem nos acort, y per squivar⁴ lo dan de la nostra persona respongueren quels plahia molt; e ladonchs tractaren ab nos alguns affers⁵ necessaris al stament⁶ del regne e femlos provisions necessaries. E com nos volguem partir, fo feta una crida de part dels conservadors, que nengun hom gosas traure cavalls de regne de Valencia.....

lo dit rey de Castella, per tal que dell no poguessem haver ajuda, y que li paria deguessem fer la resposta ques segueix, ço es : que com la occupacio del dit loch de Favanella hagues feta la Adelantat de Murcia qui era solament un cavaller, e axi com ells sabien a requesta llur nos haguessem feyt governador del regne de Valencia lo infant En Ferrando, donans vijares que aquest hi degues anar ensemps ab vosaltres, qui es massa bastant per aquest fet; e com sia lla, si lo dit Rey de Castella hi fa esforç, lavors nos yrem axi com se pertany. Per lo qual, feta per nos la dita resposta, ells estigueren tots apitrats y conegueren que nos dehiem gran raho. Y un dells dix : E donchs senyor tal recapte hi daretz? y nos responguem : Quin altre recapte vos dieu quey donassem? Ara donchs dix aquell : nosaltres darem recapte en aço y en vos. E dites aquestes paraules nos moguts de gran yra gitam la ma al punyal (a). E linfant en

1 mitjant. — 2 e en. — 3 avia. — 4 esquivar. — 5 afers. — 6 estament.

(a). Remarquons que cet incident si important aux yeux du fameux En Pere del Punyalet n'est pas relaté dans AB. Cela prouve bien, selon nous, que C a été remanié sur la demande du roi lui-même.

Ferrando repres forment a aquell : y puix levarense daqui y anarense. Y en tots aquests consells de la unio cabien y cabiay la reyna nostra madrastra y linfant don Ferrando y frare Dalmau de Cruilles y Narnau Çamorera qui fo nostre vicanceller, y molts cavallers y juristes y mercaders y menestrals. Mas en aço no consentiren, ans foren tostemps ab nos don Pedro de Exerica, Castella d'Amposta, mestre de Muntesa, mossen Gilabert de Centelles y lo compte de Terranova. Estant lo fet en aquest estament comença en la ciutat de Valencia la gran mortaldat en lo mes de maig del any de nostre senyor .M. CCC. XLVIJ, e cresque en tant que, ans que fos mijant Juny, hi moriren tots jorns mes de .CCC. persones. E nos veents que estavem a gran perill en la dita ciutat, acordam ab lo dit mossen Vidal de Vilanova quina manera tendriem al nostre partir, y tinguemley aytal, quens fem venir davant tots los de la unio y diguem los aytals paraules : Vosaltres veets aquesta mortaldat com poderosament hic regne, y volsaltres tenitsme aci a gran perill de ma persona, per que jous requireus : protest que vosaltres no mi tingats. En altra manera jous protest, axi com aquells que aturen llur senyor en loch hon muyra, y queus puixa esser demanat per mi, si visch, y per mos successors, si jo muyr empero. Y ells lavors tantost sens altre acort y delliberacio respoguerennos : que ja Deu nou volgues que ells nos tinguessen, ans faessem be tot ço quens plagues de anar ho de estar. Y de les dites coses manam an Matheu Adria nostre escrivà alli present quen fes carta publica. Y nos decontinent,

sens esperar una petita hora, cavalcam en un palafre y solament ab tres cavalcadors, y la reyna nostra muller ab dues dones y ab quatre cavalcadors, anamosen a Torres Torres, tenent lo cami de Therol. E com nos volgüem partir fon feta una crida de part dels conservadors, que null hom gosas traure cavalls del regne de Valencia.

(A f^o CVI; B, f^o 113 v^o)

(Carbonell, f^o CLXXI; Bofarull, p. 286; Coroleu, p. 204.)

3. Partent del dit¹ loch de Puçol anam al Puig e trobam lo castell desemparat². E apres passant per³ Muncada dreçam nostre cami ab tota nostra gent ab loch de Paterna, e aqui posam nostre setge contra la ciutat; e los de la ciutat hisqueren ab lur gent e enfortirense en .j. loch appellat Mizlata, hon feren paliçada en los assuts; e staven⁴ tan enfortits que nols podia hom dampnificar; e tots dies havia⁵ palatisses⁶ entrels⁷ nostres els⁸ lurs. E en la dita lur host⁹ tenien lur bandera reyal contra la nostra. E com haguem¹⁰ axi stat¹¹ tro a .X. dies, Miquel Pereç¹² Sabata cavaller d'Arago sforçat e bo, .j. dia en hora de dinar, hisque armat e apparellat ab .L. homens a cavall de son parentat e feri¹³ en la host de Valencia; e axi, com plach a Deus, qui per sa gran bonea usa tots temps de justicia, la dita host de Valencia sens tota altra deffensio¹⁴ se mes en fuyta. E nos ab tota la nostra gent seguimlos tro a la ciutat e morirenhi del dit loch hon era la paliçada tro al nostre reyal mes

3. Partent del loch de Puçol anam al Puig e trobam lo castell desemparat. E passant per Muncada dreçam nostre cami ab tota nostra gent al loch de Paterna, qui posava nostre setge contra la ciutat: e los de la ciutat ixqueren ab llur gent, y enfortirense en un loch appellat Mislata hon faeren paliçada en les aguts, y estaven tan enfortits que nolls podia hom dampnificar: e tots dies havien palatisses entrels nostres els llurs. Y en la dita llur host tenien llur bandera real contra la nostra. E com haguem axi estat tro a tres dies Michael Perez Çabata cavaller de Arago tenia la guarda de la nostra host. Y estant della lo riu, los de Valencia fahien lavors platiç ab ell; e ixqueren dels de Valencia qualsque .CC. homens fora la paliçada. E llavors lo dit Michael Perez broca, e meslosne tots per la paliçada. Y les nostres gents de peu qui eren daça lo Riu, veent allo començaren brega ab ells: e lo castella D'amposta ab qualque .VJ. o .VIJ. de mula correch a ells per

1 dit *manque*. — 2 desenparat. — 3 per lo loch de. — 4 estaven. — 5 avia. — 6 pallatises. — 7 entre els. — 8 ells. — 9 ost. — 10 aguem. — 11 estat. — 12 Pereç. — 13 fari. — 14 desfencio.

de .DCCC. persones daquells de la ciutat que jahien mortes¹ en la rambla e altres lochs.

Tenint nostre camí, veem que Don Pedro d'Exerica ab gran colp, etc...

la brega era tant mesclada que no era a ells de tornar : e los de Valencia fahien gran esforç envers los nostres que cridaven qui volien cavallers e homens de paratge per capdellar e esforçarlos. E lavors En Joan Ramirez d'Arellano, en Ramon de Vilanova, en Ferran Ruiz de Caravantes avellaren dels muls que cavalcaven, y per un portell fort estret e perillos, ab sengles pavesos en les mans, pujaren en la carrera, com estiguessen en la rambla baix. E com foren ab ells, esforçaren la nostra gent en tal manera, que en fort spay poch faeren desemparar als altres la barrera, e hachi fort gran brega. Los de l'altra part del riu qui tenien altra barrera de la ciutat, veents quels altres llurs havien deseparada la barrera, faeren altre tal ells de la sua. En aquest endemig nos fom a cavall, e ab tota nostra gent, per la rambla avall, menamlos ni. E moriren ni. Mil. e. D. dells, e sin haguessem volgut, aquella nit la ciutat se fora entrada. Mas nos nou volguem ques destruhis, e femho cessar. Tenint nostre camí : com veessem que don Pedro de Exerica ab gran colp...

(A f^o CVII. B, f^o 114 v^o.)

(Carbonell, f^o CLXXII; Bofarull, p. 289; Coroleu, p. 207.)

4. Segons que dessus es expressat, nos exceptam de la dita remissio certes persones nomenades, de les² quals teniem³ preses⁴ .XX. E ans de la festa de Nadal .V. dies, donamlos sentencia en lo nostre real⁵ en la casa baxa pres lo portal major. E com foren menats denant fallin⁶ .j. qui nos

4. Segons que dessus es expressat, nos exceptam de la dita remissio certes persones nomenades, de les quals teniem preses .XX. E ans de la festa de Nadal .V. dies donam los sentencia en lo nostre real en la casa baixa pres lo portal major; e donam la sentencia en aytal manera que quatre de

1 morts. — 2 dels. — 3 teniam. — 4 presscs. — 5 reyal. — 6 falin.

troba qui havia¹ nom En Rull, .j.² aquells qui eren generosos foren es-dels mellors³ mariners que nos ha-aviem⁴ en Valencia. E donam la sen-tencia en aytal manera que .IIIJ. da-quells qui eren generosos foren scap-cats⁵, ço es : En Johan Royç⁶ de Corella e En Ponç⁷ dez⁸ Soler e en Ramon Scorna e lo adalill qui fo pres en la torre de Puçol⁹. Dels altres hi havia .IIJ. juristes, e tots los altres eren gent¹⁰ de poble, mercaders y¹¹ menestrals. E hac ni alguns qui axima-ten¹² foren rocegats¹³ e penjats¹⁴, e altres solament penjats.....

mani e lo Adalill que fo pres en la torra de Puçol. Dels altres hi havia tres juristes e tots los altres eren gent de poble, mercaders ymenestrals, entre los quals hi hac un barber qui havia nom Gonçalbo, lo qual, segons que damunt havem recitat, lo jorn ques mogue lo Avalot en la dita Ciutat, aquell vespre lo dit Gonçalbo, ab .CCCC. homens de sos secaces, vench ballar ab trompes e ab taballs al nostre real. E volguessem o no, haguem a ballar ab ells nos e la Reyna. E lo dit Gonçalvo messe en mig de nos y de la reyna, e dix aquesta Canço : Mal aja qui sen yra encara ni encara. E nos diguemli, com haguem donada la sentencia : Vos nos digues laltre jorn, com vingues ballar al nostre real tal canço, ço es : Mal aja qui sen yra encara ni encara. A la qual canço lavors nous volguem respondre, mas ara responem vos : E qui nous rossegara susara e susara...? E hacni alguns qui axi mateix foren rossegats e penjats : e altres solament penjats.....

(A f^o cXL; B f^o 148.)

(Carbonell, f^o cXC; Bofarull, p. 354; Coroleu, p. 261.)

5. E estants nos en la ciutat de Saragoça haguem¹⁵ ardit cert quel¹⁶ rey de Castella tenia assetiada la ciutat de Valencia, per laqual raho partim de Saragoça lo .XX. dia del propdit mes de Maig e dreçam nostre camí vers regne de Valencia. E com

5. Estants nos en la ciutat de Çaragoça haguem ardit cert quel rey de Castella tenia assetiada la ciutat de Valencia, y nos encontinent acordam de tremetre, ab letres escrites de nostra ma, a la dita ciutat de Valencia, mos-sen Ramon de Vilanova nostre Algut-

1 avia. — 2 e. — 3 millors. — 4 aviem. — 5 escapçats. — 6 Rois. — 7 Pons. — 8 del. — 9 Poçol. -- 10 gents. — 11 e. — 12 manque. — 13 rosegats. — 14 pengats. — 15 aguem. — 16 quell.

fom en la vila de Sent Matheu reple-
gam totes nostres companyes ¹ de ca-
valle e de peu per anar a Valencia e
ferne levar lo dit rey qui la tenia
assetiada segons que dit es. E tenint
nostre cami, fom al hostel d'En
Verdu.....

zir, per notificarlos com nos perso-
nalment los veniem socorrer y ajudar.
E per tal com aço era cosa que devia
esser acomanada a persona a nos fel
y que sabes entrar en la dita ciutat,
acordam de tremetrehi lo dit mossen
Ramon, lo qual per gracia de Deu hi
dona tan bon recapte, que abans quel
dit rey de Castella se acostas a la dita
ciutat, lo dit mossen Ramon era ja
dins : de la qual cosa y lo compte de
Denia y tots los altres qui eren dins,
sabents nostra venguda, prengueren
gran esforç y consolacio; per la qual
raho partim de Çaragoça lo vinten
dia del prop dit mes de Maig y dre-
çam nostre cami vers Regne de Valen-
cia y ferne levar lo dit rey qui la tenia
assetiada, segons que dit es. Y tenint
nostre cami, fom al hostel den Verdu...

(A f^o cxliiii; B f^o 150 v^o.)

(Carbonell, f^o cxci v^o; Bofarull
p. 360; Coroleu, p. 265.)

6. E nos, hoyts los dits crits e en-
tesa la dita relacio feta a nos per lo dit
frare preycador, tots los hulls nostres
axi mentals ² com corporals perven-
gueren en plor. E per aquesta raho
moguts, axi com a rey qui ama caram-
ent los seus sotsmeses ³ e cobejants
lo deliurament daquella, axi com per
gracia de Deu se segui, partim del dit
loch de Sessa lo .XXVJ. dia del dit
mes de març ⁴ del dit any M. CCC.
LXIIIJ., e tinguem nostre cami vers
Saragoça e de Saragoça a Montalba e
apres a Morella ⁵ e a Sent ⁶ Matheu e
apres a la orta de Borriana, hon tro-
bam totes les nostres hosts replegades,
lo XXVJ. dia del mes d'Abril ⁷ apres
seguent. E partent de la dita orta de

6. Y nos oyts los dits y entesa la
dita feta a nos per lo dit frare prey-
cador, tots los ulls nostres axi mentals
com corporals pervengueren en plor.
E per aquesta raho moguts, axi com
a rey qui ama carament los seus
sotsmesos y cobejants lo deliurament
de aquella, axi com per gracia de Deu
se segui, partim del loch de Cessa lo
.XXVJ. dia del dit mes de Març del
dit any M. CCC. LXIIIJ. y tinguem
nostre cami vers Çaragoça; y partints
de Çaragoça anam a Muntalba y apres
a Morella y a sanct Matheu y apres
al hostel den Verdu. E aqui aquella
nit nos fem fer alt en la muntanya
senyal de foch, car axi ho haviem nos
tremes a dir als de Valencia. E len-

¹ companyes. — ² mentalls. — ³ sotmeses. — ⁴ mars. — ⁵ Morrella. —
⁶ Sant. — ⁷ abril.

Borriana que era lo .XXVIIJ. dia del dema anamnosen a la horta de Burpropdit mes, a hora de prim so, ab riana, y daqui anassen un escriva de totes les nostres gents darmes, sots don Tello al rey de Castella y dixli sperança¹ de nostre Senyor Deus qui com nos erem alli. Y estants alli fem ajuda als seus pobles, e specialment a regoneixer a mossen Ramon de Vilaaquells qui han ferma sperança en ell, nova y En Pere de Margens, nostre axi com es la casa d'Arago, de la qual escriva de racio, ab quanta companyia nos troba james la sua bandera reyal erem, y trobarem per veritat que erem sia vençuda ne arrancada de camp, M. D. CC. XXJJ. homens a cavall. E lo rey de Castella era ab .VJ. M. benaventura² Sent³ Jordi, qui tots⁴ homens a cavall. Y tantost applegam temps es stat⁵ nostre protector e ajudador, asenyaladament en los fets de nostre consell per quina forma deviem les batalles, hisquem de la dita orta fer nostre cami a Valencia, y demanarem si aqui havia dengu del regne per fer nostre cami vers la ciutat de Valencia qui sables be tots camins, de Valencia. E perço, com es digna cosa per ço que mils hi poguessen acordar, que aquells qui han meses lurs persones en nostre servey e de la cosa y noy havia sino mossen Ramon de publica de nostres regnes, sien nomenats e declarats en los grans affers⁶ Vilanova y mossen Pere Centelles. nostres e de les nostres batalles, declararam que foren ab nos axi com a que fos a prim son a la barrera quel rey de Castella havia feta al riu de bons naturals e a⁷ vassalls⁸ nostres Murvedre prop la mar; e nos ab tota los quis seguexen⁹: primerament l'infant En Pere, honcle nostre estant sots l'altra gent que seguissem; y axis feu. religio del abit de Sent Ffrancesch¹⁰, Y en aquella nit aconseguirem nos lo comte d'Urgell, nebot nostre, lo alli lo compte de Prades y frare Guillem de Trestamera, lo comte de Guimera ab qualque .L. Denia, lo comte de Prades e lo comte homens de cavall; y tantost que fom d'Ampuries, cosins nostres, vezcomte a la barrera, lo dit rey de Castella trametia aqui per deffendre aquella de Cardona, En Pedro de Luna, en be quatre mil homens a cavall; pero Pero Fferrandez¹¹ Dixar e molts altres los nostres, poch fort abans, havien nobles e cavallers de nostres regnes ja hauda aquella; y eren lavors ab d'Arago, de Valencia e de Catalunya nos d'Arago En Pere Ferrando Dixer nya¹². E en hora d'alba, ab la gracia que portava la bandera y molts cavallers; de Catalunya noy hac sino de Deu, fom tots replegats al grau de compte de Prades y frare Guillem de Murvedre. E los de Murvedre, sintents¹³ nostra venguda, feren grans fumades en lo castell, per tal que fos de Guimera; de Valencia. lo compte

1 esperança. — 2 benaventurat. — 3 Sant. — 4 tos. — 5 estat. — 6 afers. — 7 manque. — 8 vasalls. — 9 seguexen. — 10 Francesch. — 11 Ferrandez. — 12 Catalunya. — 13 sintens.

notificada la nostra venguda al dit de Denia, lo mestre de Muntesa, rey de Castella qui era en lo grau de mossen Ramon de Vilanova, mossen Valencia. E estants nos axi, per metre Pere Centelles y mossen Elfo de cor a les nostres gents, aturamnos e Proxida qui era en la mar ab les fem nostre sermo a tots aquells qui ab galeres : tots los altres eren aragonesos; y de castellans, ço es : lo compte de Trastamena, y don Tello, y don Sancho y sos germans.

.III. coses : — La primera que nos recomanavem a nostre senyor Deus la Y en hora de sol exit, ab la gracia nostra persona e de totes les nostres de Deus, fom tots replegats al grau de gents, qui ab nos eren presents en Murvedre, y los de Murvedre, sintents aquell ajust, quens hagues recomanats en nostra justícia, e quens donas en lo castell, per tal que fos notificada vigor e fortaleza⁴ contra nostres enemichs qui ab gran injustícia nos perseguien⁵ : axi com se troba en lo vell la nostra venguda al dit rey de Castella qui era en lo grau de Valencia. E tantost sabuda nostra venguda mana testament e en altres scriptures divinals que nostre senyor Deus per lo per guardar lo pas hon nos erem. E seu poder infinit ha ajudat e ajuda a nos esperants alguns qui ara venien aquells qui bon dret defenen. — La segona quels⁶ diguem que la casa gent. E nos pensant que allo no podia d'Arago era estada tots temps⁷ atrobada partir sens batalla, fem nos acostar tota nostra gent y diguemlos aquestes paraules : — Bona gent, null temps haguem plaer de dir mal de nengu ni desonrar, mas ara veig quel rey de Castella e yo som davant lo juhi de Deu : yo dich que ell avolment y la falsa y com a gran traydor ma feta hem fa guerra en ço del meu, y requir nostre senyor Deu que vuy en aquest dia me faça justícia dell, la qual he ferma confiança en ell que lam fara. Ara dich a vosaltres qui sou ajustats predecessors reys d'Arago. E dites aquestes paraules, tota la nostra gent sa aci ab mi, a vosaltres, castellans; alegre¹⁴ e se escalfa en lo nostrè sabets que yons he acullits en mon regne, he fet part daço del meu, no tant vey e de la nostra corona. E de continent per ventura com vosaltres merexets dreçam nostre camí vers la dita e yo volguera, mas segons que he

1 devian. — 2 speciall. — 3 agues. — 4 fortaleza. — 5 perseguiren. — 6 quells. — 7 tostemps. — 8 vasals. — 9 especialment. — 10 quell. — 11 hach. — 12 con. — 13 quells. — 14 se alegre.

ciutat de Valencia. E es cert quel¹ pogut; y sabets be vosaltres, quel noble mossen Olfo de Proxida, capitana de .X. galeres nostres, estave en la marítima pres terra, faent lo cami que nos feyem; car nos havíem² acordat de fer lo cami de la mar, per tal que haguessem³ en ajuda les dites galeres. E el rey de Castella, sintent nostra venguda, e veent⁴ que nos podia tolre lo cami de la mar, car les galeres nos anaven pres, levas dit grau de Valencia e muntassen vers lo cami general qui va de Murvedre a Valencia, e nos gosa mesclar ab nos, ans sen munta a Murvedre, axi que nos ab la benedicció de Deu e de la verge nostra; dona Santa Maria e del benaventura⁶ mossen Sent Jordi entram en la⁷ ciutat de Valencia. E tots aquells, qui⁸ eren en la dita ciutat, hisquerennos a carrera ab gran alegria e gran goig de la misericordia que Deu⁹ havia¹⁰ feta a nos e a ells, e mostravennos dels pans, dels arroços¹¹ e daltres mestalls de que vivien, car non havien¹² de forment. E ab aquesta honor, goig e alegria, passant per la dita ciutat, totes les gents ploroses de goig que havien¹³, corrien nos besar les mans, els¹⁴ peus, hoc les faldes de les armadures de nostra persona e de nostre cavall. E com fom dins la dita ciutat reposamnos, e de continent tractam dels negocis e afers¹⁵ necessaris a la guerra. E aqui aturam fins al .IIJ. dia del mes de Maig apres següent.

E apres .IIJ. dias¹⁷ que fom entrats

rey de Castella que alli es, no hi ha nengu de vosaltres a qui ell no haja mort ho pare, ho fill, ho germa, ho parent, ho ontades mullers, filles, ho germanes, y toltos tots vostres bens y de aquells y a tots en general dats per traydors; perqueus dich, que vosaltres vullats haver huy en memortria les males obres que dit rey de Castella vos ha fetes, y de les bones obres que vous he fetes, pero vullvos dir aço y pregarvos, que si algu de vosaltres ni ha que haja cor de anarsen della, que ara, abans que comencem la batalla, sen vaja, car nos li donam licencia que sen vaja y no li sera tocat a cavall ni armes, e val mes que ara seu vaia, que si faea traycio com fossem mesclats. — E tots a una veu cridaren: — Com, senyor, anar! no placia a Deu que nosaltres vos leixem, ans volen huy tots morir ab vos; e susara nos donam tots per vostres vasalls y confessam davant Deu esser traydors, bares y heretges si fem lo contrari: — Ara dich a vosaltres que sots mos vassalls y naturals, queus vaja lo cor a vostres predecessors, quantes obres valeroses han fetes ab los meus; y vajaus lo cor de qui sots fills, car a mi bem va lo cor que fom fill de un rey dels bons del mon y fiu en la bonesa de Deu que yo ho mostrare huy en aquest dia. E vull vos fer uns prechs: que yo sia lo primer qui ferra en la batalla, y quels peus primers dels

1 quell. — 2 aviem. — 3 aguessem. — 4 vehent. — 5 ma. — 6 beneventurat. — 7 la dita. — 8 qui hi. — 9 Deus. — 10 avia. — 11 arrosos. — 12 avien. — 13 avien. — 14 ells. — 15 afers. — 16 dies.

dintre ¹ la dita ciutat de Valencia, ab vostres cavalls sien ab los peus derrers acort de nostre consell e per veure del meu cavall, car yon he prou. — sil dit rey de Castella, quis era mes Y lavors lo compte de Trastamena dins lo loch de Murvedre, hauria ² y de Denia digueren : — Senyor, nos ardiment de mesclarse ab nos, his- entenem a fer aqueixa honor vuy, ans quem de la dita ciutat e anam a la farem nostra poder que sia vençuda, alqueria d'en Splugues, hon ab totes si plau a Deu, la batalla com vos hi nostres gents param nostre reyal. E entrarets. — E dites aquestes paraules lendema apres seguent partim de la tota la nostra gent se alegra y sescalfa alqueria ab totes les nostres hosts, e en lo nostre servey e de la nostra anam a la barraca ³ del frare del Puig, real corona.

que es en lo cami general, dret lo Y estants aqui per espay de dues loch de nostra dona del Puig; e esti hores esperants si los altres se volien guem aqui tot aquell dia. ⁴ E len- combatre, veent que ells no daven dema apres siguent, sperant ⁵ sil dit loch a la batalla, acordam que faes- rey de Castella quins estave prop a sem nostre cami vers Valencia, y .IJ. legues haguera ⁶ ardiment ne cor perço com ha passar un pont estret, de venir se combatre ⁷ ab nos, laqual los comptes de Trastamena y de cosa ell ⁸ no voch fer, ne gosa, pen- Denja, qui anaven en la devantera, sant que Deus, qui es jutge de les tremeterennosho a dir, que una ve- batalles, lin seria contrari per la gran gada passasem lo pont y ells roman- drien derrers. E nos tremetemlos a offensa ⁹ quens havia ¹⁰ feta ens ¹¹ dir que nou fariem, que passassem ab ells primers. Y altra vegada tremete- rennos a dir, que una vegada passas- sem y que ells romandrien detras, axi com estava en raho. Nos diguemlos la darrera vegada, que de punt de honor tant nes abiem com ells (a); perque, nos prometiem a Deu que mentre cent de nostres companyies fossen per passar lo dit pont, james no passariem nos. Y en aquesta manera anam tots vers la ciutat de Valencia. Y mossen Elfo de Proxida ab les galeres nostres estava en la marina, pres terra, faent lo cami

1 dintra. — 2 auria. — 3 barracha. — 4 e tornamnosen dormir al Puig.
— 5 esperant. — 6 aguera. — 7 combatre. — 8 el. — 9 ofensa. — 10 avia.
— 11 hens.

(a). Encore un trait qui a bien l'air d'avoir été inspiré par *le Cérémonieux*. Il est à remarquer qu'il ne se trouve pas dans la première rédaction, c'est-à-dire dans AB.

que nos fahiem per tal que haguessem en ajuda les dites galeres.

Y lo dit rey de Castella levas del dit grau de Valencia y muntassen vers lo camí general que va de Murvedre a Valencia, y anassen tot dret al castell de Murvedre; axí que, nos ab la benedictio de Deu y de la verge madona Sancta Maria y del benavyrat sanct Jordi entram en la ciutat de Valencia, y tots aquells qui eren en la dita ciutat reberennos ab gran alegria y gran goig, de la misericordia que Deu nos havia feta a nos y a ells; y mostravennos dels pans del arroços, y dels altres mestalls de que vivien, car non havien de forment. Y ab aquesta honor, goig y alegria, passant per la dita ciutat, totes les gents, de goig plorosos, de goig que havien, corienos besar les mans, els peus, hoc les faldes de les armadures de nostra persona y de nostre cavall. Y aturam allí fins al terç dia del mes de maig apres següent.

Après tres dias que fom entrats dins la dita ciutat de Valencia, perço com per alguns qui eren estats presos en poder del rey de Castella havien entes quel dit rey de Castella havia dit, que sino que nos erem venguts axí com almugaver, ell se fora combatut ab nos, nos tremetem a dir al dit rey per un escuder qui tenia Corbera, lo qual havia mester guiatge nostre, lo qual guiatge li atorgam, ab condicio que digues aquestes paraules al dit rey, ço es: que com nos haguessem entes que ell havia dit, que sino que Nos erem venguts a Valencia axí com almugaver, ell se fora combatut ab nos, que ell sabia be la nostra vinguda y nol calia escusar per allo, pero que, per tal que hagues menor escusa, quel

certificavem que lo disapte primer vinent, nos, sens tota falla, seriem davant Murvedre y que lavors no hauria excusa que fossem venguts com almugavers. Per la qual cosa lo divendres partim de la dita ciutat de Valencia y anam a la alqueria den Esplugues, hon ab totes nostres gents jaguem aquella nit. E lendema apres seguent partim de la dita alqueria ab totes les nostres hosts y anam dallal a barraca del frare del Puig que es en lo cami general, dret lo loch de nostra donya del Puig, y estiguem tot aquell dia y tornamnosen dormir al Puig. E lendema apres seguent que fon diumenge, tornam en dret de Puçol, esperant si lo dit rey de Castella voldria exir a la batalla, y tremetemli dos persones que li diguessen com nos lo esperavem alli, la qual cosa ell no volch fer. E nos veents que no volia exir, tornamnosen a Valencia.

Voici enfin un passage qui se trouve dans les trois manuscrits et que Carbonell a omis d'insérer dans sa chronique, quoiqu'il soit très important pour connaître quelle fut la conduite de Pierre IV vis-à-vis des Génois, en 1350.

Le passage étant absolument inédit, nous avons cru devoir le donner ici, d'après AB seulement, n'ayant pas eu le temps de confronter C. Ce passage forme le début du cinquième chapitre :

CAPITOL QUINT

(A fol. cix). En aquest quint capitol es contengut com nos rey Pere dessus dit fem confederacio e avinença ab lo duch e comu de Venecia contra lo comu e duch de Genova, e de tots los affers¹ quis seguiuren apres la dita confederacio. E contesi primerament com lestol nostre de que fo capita lo noble En Ponç de Santa Pau passa ensemps ab lestol de Venecia a les parts de Romania e de la batalla quels² dits dos estols hagueren ab lestol de Genova, qui era en les mars del loch de Pera apres Sostantinoble³. E com en lany apres siguent lo noble En Bernat de Cabrera, capita del nostre stol⁴,

Variantes de B (f^o 116). — 1 afers. — 2 quells. — 3 Costantinoble. — 4 estol.

ab .XX. galees del Venecia se conbate ab lestol de Genova en lcs mars del Alguer, e aquell ab la gracia de Deu vence e desbarata, en hac¹ .XXXIII. galees ab tota lur xurma, e encara pres lo loch del Alguer quins era rebelle, e com apres lo dit loch del Alguer el jutge darborea se rebellaren² contra nos, e, durant la dita guerra, nos per la dita rebellio haguem personalment a passar en la illa de Cerdenya, faent nostra execucio contra lo dit jutge, e com, recobrat lodit loch del Alguer e posada la dita illa en stament³ de pau e concordia⁴, nos entornam en Cathalunya⁵.

Lo qual fet del dit quint capitol comença en aytal manera que, nos stants⁶ en lo castell nostre⁷ de Perpenya en lany quis comptave⁸ .MCCCL., vengren⁹ a nos missatgers¹⁰ solempnes del duch e comu de Venecia per fer ab nos confederacio contra lo duch e comu de Genova e tots los lurs districtuals ab qui lo dit comu de Venecia havia¹¹ guerra. El duch e comu de Genova sintent lo fet de la dita missatgeria¹², de que dan los podia¹³ seguir, trameteren a nos estants¹⁴ en lo dit castell de Perpenya, hon ja¹⁵ eren los dits missatgers¹⁶ de Venecia, lurs missatgers¹⁷ solempnes per tractar ab nos de confirmacio de pau la qual, ja temps era passat, havien¹⁸ ab nos, e que la dita confederacio nos fes ab los dits Venecians offerents¹⁹ se a nos en grans proffertes²⁰ e satisfaccions²¹ de dans donats ab que cessas la dita confederacio de Venecians.

E nos, hoydes complidament²² les relacions de tots los dits missatgers²³, appellam nostre consell en lo qual eren lo comte de Terranova mossen Pere de Muncada, mossen Pere de Fenollet, vezcomte d'Illa, mossen Bernat de Cabrera, mossen Galceran de Bellpuig, mossen Ramon de Riusech, mossen Bernat de So, micer Rodrigo Diez, mossen Thomas de Marza, En Bernat de Codinachs, nostre maestre racional, mossen Fferrer²⁴ de Manresa e en Jacme Dezfar e alguns altres de nostre consell. E com haguem²⁵ hoides²⁶ les relacions quels dits missatgers²⁷ nos havien²⁸ fetes per raho de les dites lurs missatgeries²⁹, estigueren³⁰ tots dubtants en darnos lur consell, car alguns ni havia³¹ qui tenien la part dels Genoveses, dient que mes valia confermar la pau, per tal com ells³² eren homens fort destres en la mar e quen poguerem haver dampnatge, maiorment pus ells se offerien³³ a satisfer³⁴ dampnatges, e encara proferien³⁵ fer a nos altres coses profitoses e honorables. E l'altra part del consell deya que era mellor³⁶ fer ladita confederacio; e aço, per tal com durant la pau, que era feta e fermada per nos molt de temps havia ab los Genoveses, nons servaren aquella, car moltes e

1 hach. — 2 rebelleraren. — 3 estament. — 4 emtornam. — 5 Catalunya.
 — 6 estants. — 7 nostra. — 8 comtave. — 9 vengueren. — 10 misatgers.
 — 11 avia. — 12 misageria. — 13 poria. — 14 estans. — 15 ya. — 16 misatgers.
 — 17 misatgers. — 18 avien. — 19 oferent. — 20 profertes. —
 21 satisfacions. — 22 complidament. — 23 misatgers. — 24 Ferrer. —
 25 aguem. — 26 hoydes. — 27 misatgers. — 28 avien. — 29 misatgeries.
 — 30 e estigueren. — 31 avia. — 32 els. — 33 offeriren. — 34 ssatisfer. —
 35 proferiren. — 36 millor.

diverses vegades lans ¹ trencaren, faents nos molts greuges e donants dampnatges a nos e a nostres sotsmeses ², no contrastant que fossen ab nos en pau perpetual; e asenyaladament nos feren .j. asenyalat desplaer e dampnatge, com trameteren en Cerdenya .XVI. galees armades e ab molta gent soberga, donant socors e ajuda als barons Doria quins eren rebelles ³ en la illa nostra de Cerdenya, e, ab la ajuda dels dits barons, posaren setge sobre la ciutat de Sacer, ab lesquals galees vench .j. germa del duch de Genova quin era capita, e aquella ciutat de Sacer tengren ⁴ assetiada ⁵ ben .VIII. meses, tro quen Rianbau ⁶ de Corbera, governador nostre en Cerdenya ab gent de cavall e de peu que sen havia ⁷ passada de Cathalunya, e encara ab lo poder del jutge d'Arborea ⁸ e den Johan d'Arborea, germa seu, qui personalment per fernosne ⁹ servey anaren ab lo dit governador a la dita ciutat de Sacer, e feriren en les gents del dit setge, e daquells ocieren molts, e deliuraren la ciutat del setge. E nos hoits ¹⁰ aquells dos partits que tenien los dits consellers nostres, attenents ¹¹ los dampnatges grans quels ¹² dits Genoveses nos havien ¹³ dats, estants ¹⁴ ab nos en pau, e pensants ¹⁵ quen ¹⁶ lesdevenidor aytanpoch nons servarien fe, veents ¹⁷ la gran proferta quens era feta per lo dit comu de Venecia, e que ab lur ajuda Deus nos endreçaria ¹⁸ que hauriem del dit Genoves ¹⁹ aquella satisfaccio ²⁰ que merexien : perço fo determenat en nostre consell que fessem la confederació dessus dita. E perço donam repulsa als dits missatgers ²¹ de Genova, los quals missatgers ²² veents ²³ que als no podien fer ab nos, ab paraules superbioses partirense de nos, dients que ells ²⁴ comanaven los ²⁵ lurs affers ²⁶ a Deu e a la lur bona spasa ²⁷, e partirense de nos ab continences superbioses e quaix menaçant.

IV.

LES ÉDITIONS.

Les manuscrits de Madrid n'ont pas été utilisés par le premier éditeur, cela ressort évidemment des différences nombreuses et importantes que nous avons notées entre les deux leçons. Quoique signalés par Dormer, en 1680, et par Latassa, en 1796, D. Antonio de Bofarull, second éditeur, en 1850, de la *Crònica d'En Pere IV*, n'en a pas non plus tiré parti. Un peu plus tard,

1 lens. — 2 sotsmeses. — 3 rebelles. — 4 tengueren. — 5 asetiada. — 6 Rianbau. — 7 avia. — 8 d'Arborea. — 9 ne manque. — 10 hoyts. — 11 atenents. — 12 quels. — 13 avien. — 14 estans. — 15 pensans. — 16 que en. — 17 vehents. — 18 endreçaria. — 19 Genoveses. — 20 satisfaccio. — 21 misatgers. — 22 misatgers. — 23 vehents. — 24 els. — 25 los *repleté*. — 26 afers. — 27 espasa.

en 1858, D. Tomas Muñoz y Romero les signalait encore et les décrivait *de visu*¹; enfin, en 1872, M. A. Morel-Fatio² en faisait remarquer l'importance et décrivait en outre l'édition de Carbonell annotée par Zurita et conservée à la Bibliothèque nationale de Paris. Néanmoins, en 1885, le troisième et dernier éditeur de la chronique, D. José Coroleu, négligeait encore de les consulter.

Quant au manuscrit de Valence, il peut offrir aussi un grand secours, quoique son texte se rapproche beaucoup plus de celui de Carbonell. Bien entendu, le ms. C n'a été consulté ni par Bofarull, ni par Coroleu, quoiqu'il ait été signalé à deux reprises par Perez Bayer, en 1788, et par Latassa.

I. ÉDITION CARBONELL (1547). — *Chroniques de Espanya fins aci no divulgades : que tracta dels nobles e invictissims Reys dels Gots : y gestes de aquells : y dels Comtes de Barcelona : e Reys de Arago : ab moltes coses dignes de perpetua memoria. Compilada per lo honorable y discret Mossen Pere Miquel Carbonell : Escrivà y Archiver del rey nostre senyor, e notari publich de Barcelona. Novament imprimida en lany M.D.XLVII. On lit à la fin : Es acabada la present hobra de las Chroniques de Cathalunya..... Y estampat en la insigne ciutat de Barcelona per Carles Amoros.... a .XV. de novembre. Any. M.D.XXXXVI.* Le volume est un in-fol. imprimé à deux colonnes, en caractères gothiques, et compte 297 feuillets, plus les feuillets de la table au début et le feuillet de la fin. Sur le feuillet de la fin se trouve l'*explicit* cité plus haut et au dessous un bois dont on peut voir la reproduction dans le *Catàlago de la biblioteca de Salvá*³.

L'histoire de Carbonell va des premiers habitants de l'Espagne jusqu'à Ferdinand d'Antequera. Elle est divisée en six livres : Carbonell en avait déjà composé la première partie lorsqu'il trouva un manuscrit de la chronique de Pierre IV; il l'inséra alors en entier, en changeant les chapitres en livres, comme il nous le dit lui-même : *E segons yo trobe fins aci, no es algu se sia curat, en lo transcriure, de divisir los dits sis capitols en libres e apres en dits libres capitols.*

1. *Diccionario de los antiguos reinos... de España*, Madrid, 1858, art. *Aragon*, p. 33.

2. *Romania*, I, 251.

3. Tome II, p. 450.

Nicolas Antonio mentionne une édition de Barcelone, 1536. On a souvent nié l'existence de cette édition. Sans aller à l'encontre d'un bibliographe aussi compétent que Salvá, il me semble qu'elle aurait bien pu exister. Nous savons, en effet, par Carbonell lui-même, que son livre était achevé en 1513¹. En tout cas, il n'y a pas eu d'édition en 1546. La date de novembre 1546, qui se trouve à la fin du livre, est l'*achevé d'imprimer*; et la date du frontispice est celle de la mise en vente du livre. C'est un procédé familier encore aux imprimeurs d'aujourd'hui, que celui qui consiste à dater un livre imprimé à la fin de l'année par le millésime de l'année suivante.

L'édition de 1547 est assez rare. Notre Bibliothèque nationale en possède un exemplaire² très précieux, à cause des notes marginales dont il est couvert. Cet exemplaire³ a appartenu à Zurita, comme nous l'apprend une note du frontispice, ainsi conçue : *De Aula Dei, y al uso del señor Jeronymo Zurita*. 5.16. Nous savons, en effet, que le savant chroniqueur aragonais avait donné une partie de sa bibliothèque au monastère de Aula Dei de Saragosse. Non content de couvrir les feuillets de garde et certaines marges de petites dissertations historiques, Zurita a collationné sur cet exemplaire le ms. A, qui, comme nous l'avons vu, lui a appartenu. Beaucoup de notes se rapportent aussi au Registre de Pierre IV (ms. G.37), de la Bibliothèque de l'Académie de l'Histoire (collection Salazar). Une note enfin se rapporte au ms. B. — Que de manuscrits, que de documents a consultés et annotés l'historien de l'Aragon ! Il a su, au XVI^e siècle, appliquer la critique des textes, qui devait être un des plus beaux titres de gloire des savants de notre siècle. Enfin n'est-il pas étonnant de voir un Espagnol de cette époque suivre une méthode que ses compatriotes d'aujourd'hui semblent s'obstiner à mépriser ?

2. ÉDITION BOFARULL (1850). — *Crónica del rey de Aragon D. Pedro IV el Ceremonioso, ó del Punyalet, escrita en lemosin por el mismo monarca, traducida al castellano y anotada por Antonio de Bofarull*. Barcelona, Alberto Frexas, 1850, xvi-432 pp., in-8°.

1. Voir Carbonell, fo 257 v°.

2. Oa 16 in-fol. Réserve.

3. Voir, pour la description, *Romania*, I, 251.

Au texte et à la traduction de la chronique, Bofarull a joint une *conclusion* sur les dernières années et la mort de Pierre IV, puis un appendice contenant sept documents tirés des archives de la couronne d'Aragon : 1° bulle du pape Clément IV, relative au *cens* que Pierre IV devait lui payer; 2° lettre de Pierre IV à Jacques de Majorque pour le sommer de se présenter à lui (cf. éd. Bofarull, p. 98), avec la réponse de Jacques de Majorque; 3° transaction entre le dernier roi de Majorque et Pierre IV d'Aragon; 4° extrait du testament de Jacques I^{er}; 5° hommage prêté par Jacques II de Majorque à Pierre III; 6° transaction entre Jacques II d'Aragon et les deux rois de Majorque, Jacques II et Sanche; 7° bulle de Clément VI, adressée à Pierre IV pour lui demander de laisser revenir la femme de Jacques de Majorque auprès de son mari.

On doit savoir gré à D. A. de Bofarull, non seulement de la traduction de la chronique, mais aussi de son édition. Il s'est efforcé de restaurer le texte primitif en supprimant çà et là quelques passages interpolés par Carbonell et surtout en corrigeant bon nombre de fautes d'impression que contient l'édition princeps. Il a suppléé çà et là des mots qui manquent dans le texte de 1547 et, il faut l'avouer, les manuscrits lui donnent souvent raison. Enfin il a essayé de donner un commentaire historique de la chronique, fort utile quoique trop restreint. Il est vrai que le nombre de documents qui nous restent de Pierre IV est considérable; et il faudrait la vie d'un homme pour dépouiller les registres et les liasses des archives de Barcelone. A ce propos, je me permettrai de demander aux nombreux catalanistes de Barcelone pourquoi ils ne publient pas intégralement l'épistolaire du roi Pierre IV, qui serait le commentaire vivant de sa chronique. — Enfin, si Bofarull a fait subir beaucoup d'heureuses modifications au texte de Carbonell, il reste autant et plus à faire. Encore une fois, il est regrettable que le savant éditeur n'ait pas pris la peine de rechercher les manuscrits de la chronique et de les consulter.

3. ÉDITION COROLEU (1885). — *Crònica del rey d'Arago En Pere IV lo cerimoniós ó del punyalel, escrita per lo mateix monarca ab un prólech de Joseph Coroleu, corresponent de la Academia de la Historia.* Barcelona, « Renaixensa », 1885, xi-335 pp., in-8°. Dans le même volume se trouve la *Relacio sumaria de la antiga fundació y cristianisme de la ciutat de Barcelona... per Estève*

Gilbert Bruniquer... ab un prólech de Francisco Maspons y Labrós, VIII-78 pp.

Bofarull s'était éloigné de l'édition princeps, D. José Coroleu s'en est au contraire rapproché : c'est le premier qui avait raison. Cette troisième édition est dépourvue d'intérêt. Le *Prólech* lui-même n'a aucune valeur, ni historique ni littéraire. D. José Coroleu aurait pu, ce me semble, sans grande difficulté, examiner les deux manuscrits que contient la Bibliothèque de l'Académie de l'Histoire dont il est membre. Il a édité aussi la chronique de Bernat Desclot, mais en reproduisant trop exactement le texte donné par Buchon. Heureusement D. José Coroleu est l'auteur d'autres travaux plus consciencieux.

Maintenant que l'on sait quel a été le véritable auteur de la chronique de Pierre IV et dans quelles conditions elle a été composée, le moment est venu d'avoir recours aux manuscrits depuis si longtemps négligés et de donner de ce texte, si mal édité par Carbonell et ses successeurs, une édition critique.

La chronique en vaut la peine. Elle est, en effet, le premier modèle en Espagne d'une histoire dans laquelle n'ont pas été introduites de romanesques digressions. Ces mémoires, tantôt annuaires, tantôt quotidiens du « Louis XI aragonais », peignent fidèlement une des époques les plus agitées et les plus curieuses de l'histoire d'Aragon. Le style en est, de plus, clair et concis. Historiens et lettrés gagneront, par conséquent, à l'épuration de cette œuvre capitale de la littérature catalane au xiv^e siècle.

Amédée PAGÈS¹.

1. Il est de mon devoir de remercier publiquement le sympathique et savant bibliothécaire de l'Académie de l'Histoire, D. Antonio Rodriguez Villa, qui a bien voulu faciliter mes recherches à l'Académie de l'Histoire et me permettre de travailler en dehors même des heures réglementaires. — Je dois aussi beaucoup de reconnaissance au distingué bibliographe, D. C. Perez Pastor, pour les utiles renseignements qu'il m'a donnés.

MÉLANGES

I.

LA FABLE DE L'ORIGINE TROYENNE DES BRETONS.

M. Georges Heeger, dans son excellente thèse *Ueber die Trojanersage der Britten*, me semble avoir démontré que le passage de l'*Historia* de Nennius qui fait remonter aux Troyens l'origine des Bretons est une interpolation et ne faisait point partie de l'œuvre primitive¹. Depuis a paru un document qui jette un nouveau jour sur cette question et corrobore, à mon avis, les conclusions de M. Heeger.

M. Egerton Phillimore a publié, dans le tome IX du *Cymmrodor*, fascic. 1, 1888, une édition diplomatique des *Annales Cambriae* du ms. Harléien 3859 et une série de généalogies de princes gallois qui leur font suite dans le même manuscrit. C'est la première fois que ces généalogies sont complètement et exactement reproduites. On n'en connaît pas d'autre texte que le manuscrit Harléien. M. Phillimore attribue avec raison à ces généalogies une grande importance; elles sont pour l'historien et le linguiste également intéressantes.

Il est reconnu aujourd'hui que le manuscrit Harléien 3859 est du commencement du XII^e siècle. Il ne s'ensuit pas nécessairement que les documents qu'il renferme aient été rédigés à la même époque. M. Phillimore est arrivé à fixer à peu près l'année où les généalogies ont été dressées. Elles ne descendent pas plus bas qu'Owen ab Hywel Dda, qui mourut en 988, et c'est par la généalogie de ce prince qu'elles commencent. Elles doivent donc avoir été écrites sous le règne d'Owen.

La langue des nombreux noms propres de ces généalogies est

1. Voyez *Romania*, XV, 449.

exclusivement le vieux-gallois, ce qui suffirait à prouver que les généalogies n'ont pu être dressées plus tard que la première moitié du XI^e siècle. Les caractères du vieux-gallois écrit sont extrêmement tranchés; un texte en moyen-gallois se distingue à première vue d'un texte en vieux-gallois. On pourrait objecter qu'on trouve dans le *Liber Landavensis*, dont la rédaction s'arrête à l'année 1133, de nombreux spécimens de vieux-gallois, mais, comme le fait remarquer M. Phillimore, les formes du moyen-gallois y font intrusion à chaque instant; de plus, si le vieux-gallois y apparaît si souvent, ce n'est que dans des délimitations de territoire et des attestations de dons de terres bien antérieures au XII^e siècle, documents dont le scribe du cartulaire a pris plus ou moins fidèlement copie.

M. Phillimore, l'homme qui connaît le mieux la paléographie galloise et a étudié le plus de manuscrits, en cette langue, ayant quelque valeur ou d'une certaine antiquité, a reconnu, aux fautes du scribe, qu'il transcrivait un manuscrit en vieux caractères dits *hiberno-saxons*, caractères en usage, *en Galles*, jusqu'à la fin du XI^e siècle. Les fautes prouvent également que le copiste n'était pas Gallois. On peut en toute sécurité déclarer que ces généalogies sont de la fin du X^e siècle.

Elles ont un caractère général de sincérité. Pour la généalogie d'Owen ab Howel, nous pouvons facilement suivre les ancêtres de ce prince, donner la date de la mort de la plupart d'entre eux, à l'aide des *Annales Cambriae* et d'autres sources historiques sérieuses, au moins jusqu'au commencement du V^e siècle après J.-C. Au delà du V^e siècle, l'imagination du généalogiste se donne carrière. C'est justement pour cette période qu'au point de vue des traditions courantes au X^e, mettons, si l'on veut, au commencement du XI^e siècle, les généalogies deviennent particulièrement curieuses. Sur trente-deux généalogies, dont plusieurs très courtes, aucune ne signale des Troyens parmi les ancêtres des Bretons. Trois remontent aux Romains. L'une s'arrête à Constantin et Hélène; la seconde à *Maxim guletic qui occidit Gratianum regem Romanorum*; la troisième montre que l'auteur avait une idée bien confuse de la succession des empereurs romains; la voici, à partir de Constantin, fils de Constantin le Grand :

Constantin map Galerii map Diocletiani (qui persecutus est Christianos toto mundo; in tempore illius passi sunt beati martyres Albanus, Julianus,

Aron, cum aliis compluribus) map Caroci map Probi map Titti map Auriliani map Antun et Cleopatre map Valeriani map Galli map Decius Mus map Philippus map Gordianus map Alaximus map Alaxander map Aurilianus map Antonius map Seuerus map Moebus map Commodius map Antonius map Adiuuandus map Traianus map Nero (sub quo passi sunt beati apostoli domini nostri Jesu Christi Petri et Pauli) map Domitianus map Titus map Vespasianus map Claudius map Tiberius (sub quo passus est dominus noster Jesus Christus) [map] Octavianus Augusti Cessar. In tempore illius natus est dominus noster Jesus Christus.

Il est parfaitement clair qu'un homme capable de traiter l'histoire avec ce sans-gêne n'eût pas manqué de faire figurer dans la généalogie de ses princes Brutus et les Troyens, si l'un quelconque des princes gallois avait eu cette prétention et si la tradition de l'origine troyenne avait à ce moment existé.

M. Egerton Phillimore a corrigé *Traianus* en *Troianus*, sans doute sous l'influence du texte de Nennius. C'est une correction des plus malheureuses et des moins justifiées. Il eût été vraiment bien étonnant que Trajan ne figurât pas dans une liste des empereurs romains.

La fable de l'origine troyenne des Bretons a fini, grâce à Gaufré, par devenir courante chez les *lettrés* gallois, mais assez tardivement. Le nom de Troie et des Troyens n'apparaît pas une seule fois dans le Livre Noir de Caermarthen, dont on peut reporter en bloc la rédaction à la fin du XII^e siècle. On peut faire la même remarque pour le Livre d'Aneurin, dont le manuscrit le plus ancien est de la fin du XIII^e ou du commencement du XIV^e siècle. Je ne crois pas qu'il soit non plus question de Troie ni des Troyens dans le Livre de Taliesin (commencement du XIV^e siècle).

J. LOTH.

II.

L'ULTIMA POESIA DI GUALTERIO DI CHATILLON.

Studiando colla consueta sua dottrina le opere autentiche e supposte di Giovanni di Garlandia, B. Hauréau rinveniva, or fa qualche tempo, e si dava premura di comunicare agli studiosi, una notizia non priva di interesse per la storia letteraria del secolo

duodecimo. La notizia, che concerne Gualtiero di Châtillon, è così data in due manoscritti degli *Aequivoca*: « *Magister Gualterus, qui composuit Alexandreida, cum percuteretur a lepra, dixit: Versa est in luctum cythara mea, id est gaudium Gualteri.* » Ecco, aggiunge l'Hauréau, una nuova testimonianza sopra la triste fine di un letterato vero, che fu forse il miglior poeta del sec. XII¹.

E sta bene; ma dalle parole del grammatico si può ricavare qualche cosa di più. Anzi tutto, questo: che ai suoi giorni correva nelle scuole un componimento del celebre canonico d'Amiens, nel quale costui deplorava la propria sciagura, il morbo crudele che lo costringeva ad abbandonare, prima che l'ultima sua ora fosse suonata, il consorzio de' vivi; a deporre la cappa prelatizia per vestire il rozzo giubbone del lebbroso.

Ma le informazioni che Giovanni ci offre vanno anche più in là. Non contento di averci fatto conoscere l'esistenza della poesia di Gualtiero, ei ne rammenta anche il principio; essa cominciava con le parole: *Versa est in luctum cythara mea*, parole tolte a prestito, come ognuno vede, dalle lamentazioni di un lebbroso anche più celebre. È Giobbe infatti, il quale esclama nel xxx capitolo del suo libro: *Versa est in luctum cythara mea et organum meum in vocem flentium*².

Messi così sulla buona strada dalle preziose indicazioni del vecchio grammatico, perchè non tenteremmo noi di rintracciare la mesta poesia di Gualtiero? Potrebbe darsi, è vero, che essa fosse andata perduta; ma tal supposizione riesce poco probabile; il nome del suo autore era troppo insigne perchè essa dovesse vedersi condannata a pronto oblio. Del resto la citazione del grammatico, vissuto ben mezzo secolo dopo, offre la prova del contrario. Chi sa che essa non si nasconda adunque ancor oggi dimenticata in qualche raccolta di carmi medievali?

Proviamoci ad aprire la silloge più preziosa che a noi sia pervenuta di poesie ritmiche e metriche del secolo di Gualtiero,

1. *Notice sur les Œuvres authentiques ou supposées de Jean de Garlande in Notices et Extr. des mss.*, etc., t. XXVII, P. II, p. 62.

2 Non è inutile ricordare come un altro poeta, contemporaneo, se non compatriota, di Gualtiero, Arrigo da Settignano, abbia ei pure dato principio alle sue famose elegie *de diversitate fortunae*, con un versetto, leggermente alterato, de' treni di Geremia: *Quomodo sedet sola probitas....*

i *Carmina burana*. E qui appunto a f. 51 t., ecco un ritmo, il quale così comincia :

Versa est in luctum
 cythara Waltheri,
 non quia se ductum
 extra gregem cleri
 vel ejectum doleat,
 aut abjecti lugeat
 vilitatem morbi,
 sed quia considerat
 quod finis accelerat
 inprovisus orbi.
Ref. Libet intueri
 iudices ecclesie,
 quorum status hodie
 peior est quam heri ¹.

Mantenendosi fedele a codeste sue dichiarazioni, il poeta continua bensì a deplorare le lacrimevoli condizioni in cui versa la società contemporanea, ma non aggiunge più sillaba sul proprio conto. Silenzio spiacevole per noi, non c'è dubbio; ma non dannoso, giacchè quanto egli ha detto ne' primi versi è più che sufficiente per farci accorti con chi abbiamo a che fare. Egli ha dichiarato di chiamarsi Gualtiero; ha confessato che una turpe malattia lo allontana dalla gerarchia sacerdotale, alla quale apparteneva; ed al suo componimento dà principio con parole tolte al libro di Giobbe! Come rifiutarsi a riconoscere in lui l'autore dell' *Alessandreide*, e nel suo ritmo la poesia rammentata da Giovanni di Garlandia?

A codesti argomenti, che a me sembrano irrefutabili, è facile aggiungerne altri, meno rilevanti, ma non per questo sforniti d'un certo valore. Cominciamo col dire che il breve componimento offerto dal codice di Benedictbeuern non è davvero indegno, per elevatezza di pensiero e per eleganza di stile, del letterato illustre a cui lo vorremmo restituito. Le rancide querele contro la universale pravità vi sono infatti esposte in forma d'allegoria abbastanza nuova e grandiosa. « Quando l'ombra si addensa nelle vallate, dice il poeta, noi possiamo arguirne che la notte

1. *Carm. bur.*, ed. SCHMELLER, Breslau, 1883, p. 49.

incombe. Ma allorchè i monti, i colli, tutto insomma il creato, scompaiono fra le tenebre, noi non cadrem certo, nè faremo cader altri in errore, affermando che la notte è venuta. Le valli, continua Gualtiero, strappando i veli allegorici e manifestando aperto il pensier suo, simboleggiano i laici d'ogni condizione, i quali vilipendono i divini precetti; le montagne raffigurano le sacre scritture, *scripturarum fontes*, neglette dai sacerdoti di Cristo, rappresentati ne' colli. Poichè adunque l'ombra del peccato ha invaso tutto e tutti, come negare che la notte non sia profonda e la fine del mondo s'approssimi? La morte mi tolga a sì orrendo spettacolo, conchiude Gualtiero; che io non vegga il preannunziato avvento dell' Anticristo!

Moriar, ne videam
 Antichristi frameam,
 cuius p̄cessores
 iam non sani dogmatis
 stant in monte chrismatis
 censuum censesores¹.

Chiunque rammenta le austere rampogne che l'autore dell' *Alessandreide* ha in essa introdotte contro i miseri seguaci di Simon mago², non si meraviglierà dell' amara sfiducia ch' egli mostra qui intorno alla sorte riservata alla società di cui cessava di far parte, e delle accuse che scaglia contro coloro ai quali sarebbe toccato richiamarla sul retto sentiero.

Tutto ciò va benissimo, potrebbe però osservar qualcuno; ma contro l'identificazione proposta è facile sollevare due obiezioni. Il ritmo de' *Carmina burana* comincia colle parole: *Versa est in luctum cythara Waltheri*; mentre il componimento di Gualtiero, se diam fede a Giovanni di Garlandia, diceva: *Versa est in luctum cythara mea*. Vi ha adunque fra i due capoversi una varietà di cui deesi tener conto. In secondo luogo poi è cosa credibile che il professore di Châtillon, l'autore di quel poema che venne detto a ragione il « capolavoro metrico del dodicesimo secolo », abbia voluto consegnare il suo estremo saluto alla vita ad una poesia destinata evidentemente ad esser musicata e cantata?

1. Str. 6.

2. L. VII, v. 306 e sgg.

Ambedue queste obiezioni son tali da potersi agevolmente toglier di mezzo. Notisi, per cominciar dalla prima, che la frase, riferita dall' autor degli *Aequivoca* come quella con cui si iniziava il lamento di Gualtiero, si appalesa ugualmente ribelle alle leggi del metro ed a quelle del ritmo. Che si dovrà quindi dedurne? Che Gualtiero avesse scritto in prosa il suo commiato? L'ipotesi non è di quelle che meritino di venir prese in considerazione. Ed allora? Non saremo noi in diritto di affermare che il testo di Gualtiero si presenta alterato nella citazione del grammatico? Un errore di memoria, o anche semplicemente di scrittura, che abbia portato il versetto biblico sotto la penna di Giovanni, non nella forma che gli aveva data Gualtiero, ma in quella che era l'originaria, basta a darci la spiegazione della varietà di lezione fra i due principi e toglie ogni fondamento ai sospetti.

La risposta alla seconda obiezione è anche più facile, quando si ricordi che Gualtiero (ce lo attesta un suo antico biografo) non aveva sdegnato in gioventù di coltivar la poesia musicale¹. La composizione del nostro ritmo si deve quindi considerare come un ritorno del poeta alle consuetudini di tempi migliori; ritorno suggeritogli probabilmente dal desiderio che il suo

1. Anche l'HAURÉAU, *Notic. sur un ms. de la Reine Christine*, etc., in *Notic. et Extr. des mss.*, t. XXIX, p. II, p. 296, riportando le parole; già citate dal Thurot, di codesto biografo: *cantilenas musicas composuit*, annota: « Il est possible qu'il ait fait aussi des rythmes de sa façon, quoique ce biographe ne le dise pas. »

Fra codesti ritmi potrebbe rinvenir luogo anche quello che, sotto il titolo d'*Oratio Gualteri de Insulis morientis*, ha pubblicato da un noto cod. parigino W. MÜLDENER, nel libro *Die zehn Gedichte des Walther von Lille, genannt von Chdtilion* (Hannover, 1859, p. 59)? Esso comincia, come si sa, in questa guisa:

Dum Galterus egrotaret
 et egrotus cogitaret
 quod ad vitę terminum
 vocaretur a Potente,
 metu mortis imminente,
 invocavit Dominum.

L'Hauréau, il quale nello scritto testè citato (p. 293-300) si è sforzato di provare contro l'opinione del Du Ménil, del Müldener e del Bellanger che de' dieci ritmi attribuiti nel ms. parigino a Gualtiero, parecchi non possono

supremo ammonimento, affidato alle ali del canto, conseguisse diffusione maggiore.

Parmi adunque lecito concludere che il componimento giuntoci adespoto fra i *Carmina burana* è per l'appunto quello che aveva dettato Gualtiero.

F. NOVATI.

III.

PAR CI LE ME TAILLE.

La *Romania* a donné jadis un certain nombre d'exemples de cette locution (VI, 498). Je les reproduis ici, en y en ajoutant trois autres que j'ai notés depuis :

.....Mès, vaille que vaille,
Ausi con par ci le me taille
M'en irai outre par la letre,
Sans riens oster et sans riens metre.

(*Hist. de Philippe II*, prol., v. 96.)

Puis conta d'Ector la batalle,
Ausi com par ci le me talle.

(Mennessier, *Perceval*, v. 45144.)

Aussi com par ci le me taille
Penses fuir d'enfer la flame.

(Rustebeuf, éd. Kressner, p. 41, v. 217.)

Aussi prenons le tenz com par ci le me taille.

(*Ib.*, p. 46, v. 31.)

Par foi, tu dis a devinaille
Aussi com par chi le me taille.

(Adam de la Hale, éd. Coussemaker, p. 299.)

esser creduti suoi, ed ha sparso quindi de' dubbi intorno all' autenticità de' rimanenti (cfr. però *Romania*, IX, 436), non esprime verun avviso intorno a questa cantilena, che il Du Méril (*Poés. pop. lat.*, 1847, p. 148) trovava piuttosto elegante, ma che a me sembra invece discretamente triviale. Quantunque io non abbia alcuna ragione di rifiutarmi a credere che il Gualtiero infermo, di cui in essa si parla, sia precisamente il nostro, pure non per ciò la stimerei opera sua; ma piuttosto fattura d'un pio chierico, forse coetaneo del poeta, al quale venne in talento di usurparne il nome per accrescere autorità ai consigli che si accingeva ad impartire ai suoi lettori.

On trouve parfois, mais sans doute seulement par la faute des copistes, *mi* au lieu de *ci* :

Et Mares vient a la mellee
 Por achever bien sa bataille
 Aussi com par mi le me taille¹.

(*Meraugis de Portlesguesz*, p. 154.)

Bons avocats.....
 Ne quiert apiaus ne fausses lois,
 Ains suit decretales et drois
 Ausst com par mi le me taille.

(Jubinal, *Contes*, t. I, p. 289.)

Dans tous ces passages, *par ci le me taille* est précédé des mots *aussi*² *com*. Le sens de la locution est assez clair : c'est « tout droit », mais l'origine en est obscure.

Elle s'explique par le passage suivant d'un sermon de Nicolas de Biard ou de Béarn³, que veut bien me communiquer mon savant confrère M. Hauréau : « *Magistri cementariorum, virgam et cyrothecas in manibus habentes, aliis dicunt : Par ci le me taille, et nihil laborant, et tamen majorem mercedem accipiunt ; quod faciunt multi moderni prelati.* »

On voit que c'est un dicton emprunté à la langue des maçons et tailleurs de pierre : faire quelque chose comme [celui à qui on dit] *par ci le me taille*, c'est faire comme l'ouvrier qui taille bien droit sa pierre suivant la ligne que le maître lui a tracée.

G. P.

IV.

FRAGMENT DE *BLANCHANDIN ET L'ORGUEILLEUSE D'AMOUR*.

Ce fragment m'a été envoyé en original et en copie par M. de Flamare, à qui je devais déjà la communication du fragment de

1. Le ms. de Berlin porte : *Ausi com par ci le me taille* (Tobler, *Mittheilungen aus altfranzösischen Handschriften*, I, 287).

2. Dans deux des passages cités autrefois ici, on avait imprimé par erreur *ainsi* pour *aussi*.

3. Voyez sur ce dominicain et ses sermons, « farcis de proverbes français, et prêchés en partie en 1261 », Lecoy de la Marche, *La Chaire française au XIII^e siècle*, 2^e éd., p. 134, 523.

Troie publié ci-dessus (p. 102-106). C'est un feuillet de parchemin, fort rogné du haut, du bas et sur les côtés, qui servait de couverture à un ancien registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Fleury-La-Tour, réunie en 1865 à la commune de Tintury (arr. de Château-Chinon, canton de Chatillon en Bazois¹). Dans son état actuel, ce morceau contient, sur chaque face, quatre colonnes, de chacune desquelles il reste trente-trois vers; la première colonne du verso est rognée, de sorte qu'il y manque quatre ou cinq lettres ou même plus au commencement de chaque vers. Nous n'avons pas les moyens de déterminer les dimensions primitives du feuillet, mais les mss. à quatre colonnes sont naturellement de grand format, et celui auquel appartenait notre fragment devait bien avoir soixante vers à la page. L'écriture est celle de la fin du XIII^e siècle.

Le lecteur s'imagine peut-être qu'il serait facile d'estimer le nombre de vers qui manquent à chaque colonne par la comparaison avec l'édition du poème de *Blanchandin* que M. Michelant a publiée en 1867. Ce serait une illusion. Notre fragment — et c'est pour ce motif que j'ai cru utile de le publier — n'a avec l'édition que des rapports très intermittents. On sait qu'il existe du poème de *Blanchandin* trois mss., deux à la Bibliothèque nationale, fr. 375 et 19152, et un à Turin. Le ms. 19152 est probablement le meilleur, mais il ne pousse pas le récit aussi loin que les deux autres, ce qui est peut-être un mérite. Ceux-ci offrent une sorte de continuation formée d'événements qui ne sortent pas des lieux communs habituellement exploités par les auteurs de romans d'aventure. Cette continuation est-elle de la même main que le reste? *Blanchandin* est-il, dans sa forme la plus longue, l'œuvre d'un seul auteur ou de deux? L'éditeur, s'il a une opinion sur cette question, ne nous en a pas fait part. Ce qui est sûr, c'est que nous ne pouvons comparer le fragment trouvé par M. de Flamare qu'avec deux mss., le n° 375 du fonds français, reproduit dans l'édition, et le ms. de Turin.

1. Ce sont aussi des registres de la même paroisse qui ont fourni à M. de Flamare quelques fragments de *Garin de Monglane*. Ces fragments, dont M. de Flamare a eu l'obligeance de m'envoyer une copie, offrent un texte identique à celui des mss. connus (Bibl. nat. et Vatican) du même poème.

Je ne connais la leçon de ce dernier ms. que par les variantes données d'une façon certainement incomplète par M. Michelant. Toutefois on peut entrevoir qu'elle ne diffère pas très considérablement de celle du ms. de Paris; elle est probablement meilleure, plus complète surtout. Les nombreux poèmes transcrits dans le ms. 375 sont plus ou moins abrégés. Cela est vrai notamment de *Blanchandin*. Il est évident que la leçon du ms. 375, donnée par M. Michelant, est écourtée en certains endroits. On le reconnaîtrait à la simple lecture quand même les variantes du ms. de Turin, rapportées par l'éditeur, n'en donneraient pas la preuve. Mais le texte de *Blanchandin*, une fois rétabli dans son intégrité, à l'aide du ms. de Turin, resterait cependant fort différent de notre fragment. Il y a dans ce dernier deux colonnes, la première du recto et la troisième du verso, qui ne contiennent pas un des vers du texte imprimé. Ailleurs, bien qu'il y ait quelques vers semblables de part et d'autre, les différences portent sur le fond même du récit; voyez notamment la première colonne du verso et la note. Notre fragment appartient à une rédaction beaucoup plus développée que celle des mss. de Paris et de Turin. Cette rédaction plus développée est-elle un remaniement de la rédaction originale, ou le texte le plus court est-il un abrégé du plus long? Il me paraît difficile de répondre à cette question tant que la rédaction la plus courte n'aura pas été restituée à l'aide du ms. de Turin. Cependant, sans vouloir préjuger les résultats que pourront donner des recherches plus approfondies, je dois dire que j'incline à considérer les développements qu'offre notre fragment comme l'œuvre d'un remanieur. Ce qui est certain c'est qu'il a existé deux rédactions de *Blanchandin*. D'où on peut conclure que ce poème a joui d'une certaine popularité bien qu'il soit rarement cité au moyen âge. Aucun troubadour, à ma connaissance, n'en fait mention et dans la littérature française je ne connais qu'un seul témoignage. ...*Blanchandin*, | *a cui grant regne fu acelin*, | *Ama Orgueilleuse d'amour*, lit-on dans la *Requete d'Amour* (Jubinal, *Jongleurs et trouvères*, p. 145)¹.

La version en prose, dont M. Michelant indique deux mss. et qui a été traduite en anglais par Caxton, est trop libre pour

1. Charles V possédait un livre ainsi décrit dans les inventaires de la Bibliothèque du Louvre : « Le livre de Blanchandin et de Beau mauvais, très

pouvoir servir utilement, sauf en quelques cas isolés, à l'établissement du texte.

Les abréviations ne présentent dans ce fragment aucune particularité notable, sinon *trestouz*, r^o col. II, v. 14, et *touz*, r^o col. IV, v. 12, écrits *trestōz*, *tōz*.

P. MEYER.

Recto, col. 1^r.

« Et si me saluez ma mere
 « Et si li dites, biau douz pere,
 « Que je sui sains et toz haitiez. »
 Lors se sont en plorent (*sic*) baisiez.
 Orgueilleuse d'amors ha dit :
 « Sire, prenez sanz nul respit
 « Palefrois, robes et deniers
 « Et tout ce que vous est mestiers.
 « Menez o vous ml't belle gent :
 « Je vueil qu'alliez cortoiselement ;
 « Et si me saluez ma dame.
 — Ml't volentiers, fille, par m'arme. »
 Atant s'en est li rois partis,
 Si s'en reva em son païs ;
 Et quant il vint en sa contrée
 La roïne qu'ot esposée
 Fist grant feste de son seignor,
 Et li baron et li contor.

La roïne li demanda

Comment de prison eschapa. 20
 « Dame, « dist il, » si m'aïst Dex,
 « B. ² li vestres chier fiex
 « M'en ha geté par son barnaige.
 « En tout le monde n'a si saige
 « Ne si preu, ne si très hardi. » 25
 Et quant la roïne entendi
 Les noveles de son chier fil :
 « Sire, pour Deu, et ou est il ?
 Dame », dit li rois, « je ne sai, 30
 « Par mer s'en va sanz nul delai
 « Après son compaignon Sadoïne,
 « C'uns rois ha pris de Carsidoïne ;
 « Bien sai que mès ne revendra.....

Recto, col. II.

Il dist jamès ne finera [4641]
 Desci adont que il avra

vieil, rimé. [Premiers mots du second feuillet :] *Dessus un mul.* » (Delisle, *Cabinet des manuscrits*, III, 164, n^o 1093.) Je pense que c'est un poème différent du nôtre.

[Une allusion curieuse à *Blanchandin* se trouve dans une traduction glosée de l'*Art d'aimer* (voy. *Hist. littér.*, XXIX, 479) ; une autre, avec un jeu de mots sur le nom du héros, dans le *Moulin* de Laurent Wagon, v. 81 (Scheler, *Œuvres belges*, II, 165). — G. P.]

1. Les trente-trois vers de cette colonne ne se retrouvent pas et n'ont même pas leur équivalent dans le poème édité. *Blanchandin* s'adresse à son père, le roi de Frise, qu'il a délivré de prison (voy. le poème, pp. 119-22), et lui fait ses adieux. Arrivé dans son pays, le roi de Frise raconte à la reine comment il a recouvré sa liberté. Dans le poème imprimé on ne sait ce que devient le père de *Blanchandin*.

2. C'est-à-dire *Blanchandins*.

La belle Orgueilleuse d'amors;	Qui li voloit tolr s'onor.
Rois voudra estre des honors;	Mès ainsoiz ara tant de paine
De li fera, si puet, s'amie	5 Qu'au conter avera grant poinne. 5
E si tandra la seignorie.	[4646] Subien, si com vous oez,
« Je espouserai la pucelle	Ha les traïtor[s] apelez;
« Qui tant est avenant et belle. »	Pour son avoir qu'il lor promis,
Einssi se pense qu'il fera,	A sa cordele toz les mis;
Mès, se Deu plait, il mentira :	10 Tout feront son commendement. 10
Einsois iert B. venus.	Armé se sont tout maintenant,
Subiens, li viellars chenus	[4650] A leur ostex, souz les bliax,
Ha mil chevaliers essembrés,	Des bons haubers frès et nouviâx.
Trestouz les mielz enparantez	Souz les mantiax ont les granz trais
De par la terre et l'enor.	15 Et si s'en vient ou palais; 15
Dist Subien : « Oiez, seignor!	Les huis verroillent de la tor
« D'une chose ml't me mervoil :	Ou fu Orgueilleuse d'amor
« Ou vous avez pris tel conseil	A une fenestre apoie,
« De ma dame qui c'est donée	Trite, dolente et correchie
« A ce garçon et mariée	20 Por son ami que voit en mer. 20
« Qui jamès ne vous aidera,	Tant comme es eaux le puet mirer,
« Et si vous desheritera	[4660] L'esgarδοit elle doucement.
« S'il maintient longues ceste honor.	Quant celui ne voit mès noiant,
« Mès je vous dirai, biau seignor,	Si se repasme a le fenestre; [4691]
« Se moi volez doner la terre,	25 Et Subien par la main destre 25
« Jamès nul jor n'i avrez guerre, [4664]	La lieve amont et si li dit :
« Ainz serai sire dou païs,	« Damoisele, qui onques vit
« Si vous donrai et ver et gris,	« Si grant dolor mener ne faire
« Chastiax, destriers et paulefrois :	« Por .j. chaitif d'estrange terre?
« Et je ere dou reame rois.	30 « Laissiez ester tel lecherie, 30
« S'apouserai madamoisele [4665]	« Si me donez vo druerie, [4698]
« Orgueilleuse d'amors la belle,	« Et je maintandrai bien vo terre
« Et quant je l'avrai espousée... [4667]	« Se nus vous i veut faire guerre...!

Recto, col. III.

Recto, col. IV.

Et le vanga dou mau gloton
Subien le mal traïtor

« Ne que sa char toiche a la moie. »
Tel deul mainne, que vous diroie ?

Col. II. — 3, 4 *Corr.* Amor... de s'onor. — 7 *Corr.* Si espousera? *On ne s'explique pas l'emploi du discours direct. Ce vers manque dans l'édition.* — 11 *Ms.* Einsoit. — 26 *Ms.* grerre. — 33 *Ms.* auira.

Col. III. — 4-5 *Rime fautive.* — 14 *granz, corr. branz.*

1. Je donne ci-dessous ce qui correspond dans la version en prose (Bibl. nat. fr. 24371, fol. 87) au passage qu'on vient de lire. On verra que la version est très libre :

Alors les faulx traïtres et desloyaulx ausquelz Subien faisoit ceste promesse lui respondirent tous d'une voix qu'ilz l'aideroient a l'achevement de ceste besoingne et qu'il seroit roy. Incontinent l'...

Qu'a terre est pasmée cheüe	Puis lor ha dit sa volenté,	25
Ez vous sa maistresce venue,	Si com il orent devisé,	
A mielz que puet la reconforte.	5 Qu'il veut prendre la damoisele,	
Celle qui vosist estre morte	Orgueilleuse d'amors la belle.	
C'est .iiij. fois la nuit pasmée.	Quant cil virent les traitors	[4723]
Et Subien a la journée	[4711] Qui tiegnent les brans de colors,	30
Ha fait pertout mender et querre	Si se tindrent a son escort,	
Touz les haus barons de la terre,	10 Car chascun ha paour de mort.	
Si menda toz ceus de l'onor	Lor crient tuit a une vois.....	
Qu'il veignent touz sanz nul sejour		
A Tormadai la cité belle ;	[4715] <i>Verso, col. 1.</i>	
Se lor mende lor damoisele	Quant elle vit la grant meslée	[4752]
Que tost viegnent sanz demorer.	15 Des traitors et de sa gent,	
Lors les veissiés asembler.	De la chambre ist isnelement,	[4754]
Venus sont de près et de loing,	Si a pris une bone espée ¹ ,	
Qu'il cuident que ce soit besoing ;	Selle ha a son chevouz trovée ;	5
Asemblé sont de toutes pars.	Droit au viquen en est venue,	[4755]
Subien li mauvais viellars	20 Et dist li comment leur haüe.	
Leur dit, quant il furent venu :	Atant se fiert en la bataille :	
« Bien soient venu tuit mi dru.	O l'espée qui si bien taille	
« Bien sai qu'amés ma damoisele. »	Si a feru .j. traïtor	10
L'un après l'autre les apele,	Que morir l'a fait a dolor.	

baillierent leur foy en faisant grant et solempnel serment de lui entretenir leur promesse. Las ! a ceste heure Blanchandin ne se donnoit garde de la faulse traïson qui a l'encontre de lui estoit machinée. Le tres deleal Subien fut moult joyeux et tres desirant d'accomplir et de mener a chief sa dampnable entreprise. Lui et ses complices en très grand nombre monta ou palays ou la belle L'orgueilleuse d'amours estoit qui nouvellement s'estoit partie de sa fenestre ou elle avoit convoy de l'ueil son leal amy Blanchandin, et le commanda en la garde de Dieu, luy et sa belle compaignie. en luy priant que brief retour peüst faire. Alors que elle ot veü que plus ne les pouoit choisir, elle s'en party comme demy pausmée en plourant moult tendrement. Et droit a icelle heure Subien entra en la chambre ; se la prist par la main et la leva de terre, puis lui dist : « Madame, ne vous desconfortez pas ainsi pour un estrangier avolé, mais donnez moy sans grans parlers vostre amours ; si ferez que saige et comme bien consellie. » Quant la damoisele oy et entendy Subien, moult fierement le prist a regarder en soy tirant en sus de luy et disant : « O tu, très ort viellart et vilain malostru et meschant traytre, comment as tu esté tant hardi ne osé de ainsi avoir parlé d'un filz de roy..... »

18 Ici, et à la première colonne du verso les parties coupées sont restituées en italiques.

1. On voit par la suite qu'Orgueilleuse d'amour prend part au combat et excite l'admiration des siens (voy. v. 22). Rien de tel dans le texte publié :

Droit al visconte est acorue,
 Se li requiert por Diu aiue ;
 O lui l'enmaine en son castel.
 Lors fu le visconte moult bel
 De çou qu'il ot la damoisele ;
 Lors fu la bataille novele 1760
 Des traitors et des barons.

La veissiés tant siglatons
 Desrous et detrenciés et frais,
 La gens la dame en ot le fais ;
 Del palais erramment descendent 4765
 Et as cevas monter entendent ;
 Orgueilleuse d'amort monterent...

M. Michelant n'indique pas de variantes pour ce passage dans le ms. de Turin.

Or fiert .j. autre la pucelle,	Pour lor chastiau mielz asaillir	
Tote li espant la cervelle.	Fierent as murs de piz esguz,	15
Orgueilleuse d'amors s'escrie :	Et cil lor gietent de lesus	
« Or i ferez, ma baronnie !	15 Grosses pieres et granz carriax ;	
« Diex m'aidera en qui je croi.	A maint font saillir les boiax ;	
— Volentiers, dame, par ma foi, »	Mès la nuit les ha departiz.	
Dist li prevost et li viquens.	Adonc fu li chastiax assis	20
ML't fu granz li tornoiemens	De toute[s] pars a la raonde ;	
..... lais desouz le chastel ;	20 Mès je cuit bien qu'an tout le monde	
Au viconte fu forment bel	N'ait .j. chastiau por miex soffrir	
De leur dame qui fiert si bien.	.I. ost et longuement tenir.	
..... uit, » s'escrie Subien :	Mais Subien plus ne se targe :	25
« Gardez que ne tochiez m'amie	Son tref [a] fait tendre en l'erbaige	
« j'avrai sa druerie,	15 En .j. pré devant le chastel,	
Et vous pendrai trestouz sanz faille. »	Et jure le cors saint Marcel	
Lors reconmence la bataille	Que, c'il puet prendre le viconte,	
Des traitors et des barons ;	[4761] [4821]	
La veïssiez tant siglatons	Qu'il le fera morir a honte	30
Desrous, detranchiez et desfais.	30 Et li prevous sera pendus.	
La gent la dame en ont le fais ;	Et quant li très furent tandus,	
Si ne pue[en]t soffrir l'estor	Si devissent sovent entr'eus.....	
Et tost descendent de la tor....		

Verso, col. II.

Atornées bien pour couler.	[4789]	Quant Alimodès l'a choisie	
Bien font le chastel atorner		Si ot au cuer molt grant tenror ;	
Pour bien reçoivre guerre et ost.		Lors ploie et fait ml't grant dolor.	
Li vinquens et li bons prevost		Por sa terre qu'est asilie	
Vont lour dame reconfortant,	5	Et que crestiens ont laissie,	5
Et dient bien qu'an lor vivant	[4794]	Et pour son fil qu'il ha perdu	
Ne li faudront, soit aseür.		O[t] il le cuer ml't irascu,	
« Haute est la tor et fort li muir (<i>sic</i>) ;		Pour sa fille tout ausiment	
« De cest chastiaux ne doutez rien. »		Qui ot resut baupthisse[me]nt :	
Or escoutez de Subien :	[4800]	Tel dolor ot ne sait que faire.	10
Quant voit que la dame est loiaus,		Sadoine voit lés une estaiche,	
Si fait armer toute sa gent,		Si dit : « ML't sui viex et honis	
Les bons haubers leur fait vestir ;		« Quant je ne t'ai pieça occis	

Verso, col. III.

Verso, col. II. — 14 lor, *corr.* le. — 18 boiax, *ms.* boues.

Verso, col. III. — 1 *La partie supérieure des lettres est coupée. Je restitue à l'aide du v.* 4848. — 4 *Ms.* asilie. — 11 faire, *corr.* fache.

1. On trouvera la même scène autrement et plus brièvement rédigée dans l'édition, vv. 4848 et suiv.

« Et fait de ton cors grant essil. Mès elle ne gardera l'heure
 « Bien sai que occiez mon fil, 15 Que de Sadoine ora noveles [4909]
 « Ma gent morte et desbareté, Qui ne seront mies trop belles.
 « Et ma fille m'as violée.
 « Ml'r sui mauvès que tant atent. » La pucelle le dromont voit, 10
 Lors saut a un branc, si le prent, Bien cuide que ces amis soit
 Sadoine vout le chief copier. 20 Qui veingne a joie pour li prendre,
 Archimedes li va oster ; Mès anquenuit le verra pendre
 Si li ha dit : « Sire, soufrés Alimodès au cuer felon.
 « Tant que nous soions arivez ; En mer esturent li gloton. 15
 « Lors soit pendus a grant haichie, Alimodès en mer s'estut
 « Desus les murs, devant s'amie, 25 Tant que li jors lor aparut.
 « Devant la porte au pié dou pont. » Adonc ont lor voile baisié
 Li rois Alimodès respont Et si sont vers terre aprochié.
 Que il fera sa volenté ; As avirons naigerent fort 20
 Et Sadoine s'est escrié Tant qu'il ariverent au port.
 Ml't durement, a haute voiz, Metent hors armes et chivaus,
 Si li ha dit : « Beau sire rois, 30 Sonent grailles et moniaus,
 « M'armie seroit toz jors en joie Que la cité en retenti.
 « Se devant m'amie moroie.... La fille au roi les antandi 25
 Qui amont ou palais estoit.
 Quant les barges a terre voit,
 « Ainz puis mes cuers ne sonmoilla. Onques mais si lie ne fu ;
 « N'aime mie bien de cuer fi Bien cuide que ce soit son dru
 « Qui ne voile pour son ami. » Qui reviegne de Tormadai ; 30
 Einssi la donsele se plai[n]t [4905] D'amors ha commencié .j. lai.
 Pour finne amor qui la destraint, 5 Lors apelle son seneschal
 E de son dru qui tant demore ; Qui molt avoit le cuer loial...

Verso, col. IV.

V.

SUR LE SORT DE QUELQUES MANUSCRITS DE LA
 FAMILLE D'ESTE.

M. Rajna a publié, en 1873, dans la *Romania*, II, 49, le catalogue de quelques manuscrits français possédés au xv^e siècle par la famille d'Este. La plupart de ces manuscrits semblent avoir aujourd'hui disparu, ou du moins on ne les a pas encore

Col. III. — 15 occiez, *corr.* occés.

Col. IV. — 7 Mès, *ms.* Les. — 20 *Ms.* anvirons. — 23 moniaus *pour* menuiaus.

identifiés avec les manuscrits conservés dans les bibliothèques publiques ou privées. Voici quelques observations que je viens de faire en relisant l'article de M. Rajna : je les sou mets aux lecteurs de la *Romania* et en particulier au savant professeur de Florence.

I. Catalogue de 1437, art. 14 : « Libro uno chiamato lo evan-zelio de San Zohane, cum joxe et dicti de doturi et li acti de li apostoli et l'apocalixe in francexe in membrana, coverto de chore biancho. »

Il me paraît certain que ce manuscrit se trouve aujourd'hui au Vatican dans le fonds d'Urbin, où il porte le n° 11 : j'ai pris autrefois une description sommaire de l'Urb. 11 et je l'ai com-muniquée à M. Samuel Berger. On peut voir ce qu'il dit de ce manuscrit dans son livre intitulé *La Bible française au Moyen-Age*, p. 266. Ce manuscrit ayant été fait pour les Malatesta, c'est une raison de plus de croire qu'il ne fait qu'un avec l'art. 14 du catalogue d'Este, car l'art. 10 du même catalogue mentionne précisément un manuscrit avec les armes des Malatesta.

II. Art. 19. « Libro uno chiamato Folcho de Marsilia in mem-brana in francexe, coverto de chore roso. » — Comparez l'art. 53 du catalogue de 1488 : « Liber Fulconis de Marsilia in membra-nis. N. 52. Cart. 116. »

A mon sens, ce *Folcho de Marsilia* ne doit pas être autre chose qu'un recueil des poésies des troubadours commençant par les chansons de Folquet de Marseille. Or, parmi les chansonniers provençaux connus, je n'en vois que trois qui se trouvent dans ce cas : Bibl. Nat. de Paris, fonds fr. nos 856 et 1749, et Bibl. Ambrosiana de Milan, R 71. De ces trois manuscrits, le 1749, et lui seul, a précisément 116 feuillets. L'identité me paraît donc bien établie.

III. Si mon interprétation de *Folco de Marsilia* est juste, et je crois qu'on me l'accordera sans peine, elle peut s'appliquer au n° 27 du même catalogue de 1437 :

« Libro uno chiamato re Riçardo in francexe, cum alev grande coverte de chore roso, in membrana. »

Je vois également dans cet article un recueil de poésies des troubadours commençant par celles ou une de celles du roi Richard. Le seul chansonnier provençal qui présente cette parti-cularité est le ms. Douce 269 de la Bodleienne d'Oxford. Il est en parchemin, et sa graphie décèle une origine italienne. Il nous

manque malheureusement la mention du catalogue de 1488, qui, par l'indication du nombre des feuillets, aurait fait une certitude de ce qui n'est encore à mes yeux qu'une probabilité.

IV. Art. 52. « Libro uno in francexe in membrana chiámado la bataie de Cartazine, cum coverta de membrana. »

Cet article ne figure pas non plus au catalogue de 1488, ce qui nous enlève un précieux moyen de contrôle pour l'identification. Je crois pourtant reconnaître ce manuscrit dans le texte unique d'*Aquilon de Bavière* que j'ai analysé autrefois ici-même (XI, 538) et qui est à la Bibliothèque du Vatican, fonds d'Urbain 381. Nous avons déjà vu un manuscrit d'Este dans le fonds Urbinate : il n'y a rien d'in vraisemblable à y en trouver un second. Le roman Urb. 381 n'a reçu le titre d'*Aquilon de Bavière* qu'au XVII^e siècle, c'est dire que ce titre n'a rien de sacré. Celui de *Les batailles de Cartagine* me paraît assez approprié au sujet. Les combats livrés à Cartagine et au château voisin de Montlion sont bien, dans la pensée de l'auteur, la partie essentielle de l'œuvre. Qu'on se rappelle la conversation de Balugant et de Charlemagne, et cette espèce de *mot de la fin* mis dans la bouche du premier : « Vos savés bien, sire, ch' a Montlion et a Cartagine forent mort tout les omes che avoient possanze in cil païs¹. »

A. THOMAS.

1. Rom., XI, 555. — [La conjecture de M. Thomas paraît assez vraisemblable, toutefois je dois faire part d'une circonstance qui la rend douteuse. Je possède une copie de l'inventaire de 1480 (livres français), mentionné par M. Rajna, *Romania*, II, 50. Cet inventaire, qui est extrêmement sommaire, n'ajoute aucune notion importante à ce qu'on peut savoir par les deux inventaires de 1437 et de 1488. Cependant j'y trouve cet article qui correspond évidemment à l'art. 52 de l'inventaire de 1437 : « *Virgilio de opere Cartaginis, n^o 53. Inventario a carte 25.* » Ce pouvait donc être une traduction ou imitation de l'*Enéide*. — P. M.]

COMPTES-RENDUS

Zur Alexiuslegende. Inaugural Dissertation zur Erlangung der Doctorwürde bei der philosophischen Facultät der Universität Leipzig vorgelegt von Max Friedrich BLAU. Wien, Gerold, 1888, in-8°, 40 p. ¹.

L'auteur de ce mémoire a pu profiter, non seulement des observations que j'ai présentées autrefois ici (VIII, 163), mais encore, grâce à l'obligeance de l'auteur, de l'étude sur les vies syriaques de saint Alexis dont M. Amiaud annonce depuis longtemps la publication dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* ². Je n'insisterai pas sur les points où il est d'accord avec moi ; je me bornerai à signaler ceux sur lesquels il me contredit ou sur lesquels il émet des opinions nouvelles.

J'ai dit (p. 164) que dans les plus anciennes versions de la légende gréco-syriaque, Alexis était de Constantinople, que ces versions appelaient cette ville 'Ρομή, comme il arrive souvent, et que, déjà en Orient, trompé par cette appellation, on l'avait cru Romain. M. Blau dit qu'il ne devine pas les raisons qui m'ont fait admettre cette hypothèse (vers laquelle paraît avoir incliné Tillemont, que Baillet avait adoptée, et que Papebroch, après l'avoir présentée sans restriction, n'a sans doute rétractée que par prudence). Ces raisons sont cependant assez claires : il est peu probable qu'un ascète romain soit venu s'établir à Edesse ; le culte d'Alexis est grec avant d'être romain ; il est plus concevable que le vent emporte un vaisseau de Laodicée à Rome qu'à Constantinople ; les noms qui figurent dans la légende sont tous grecs ; le plus ancien texte qui s'y rapporte parle d'un patriarche et non d'un pape ; S. Jean Calybite, dont le saint Alexis légendaire n'est que le plagiaire, était de Constantinople. Toutefois ces motifs ne sont pas suffisants pour établir la certitude, et M. Blau présente pour l'autre opinion des arguments que je serais porté aujourd'hui à trouver décisifs : le plus fort est que, dans le *Synaxarium Basilianum* du ^xe siècle, l'empereur qui assiste aux obsèques d'Alexis est Honorius, empereur d'Occident, qui n'alla jamais à Constan-

1. Cette dissertation ne forme que la première partie du travail de M. Blau, la seconde est consacrée aux vies allemandes de saint Alexis ; l'une et l'autre ont paru dans la *Germania* de 1888.

2. Le mémoire de M. l'abbé Duchesne, dont il est parlé dans l'article cité de la *Romania*, n'est toujours pas, malheureusement, sorti des cartons de l'auteur.

tinople¹, et qu'en outre le saint est enterré dans l'église de Saint-Pierre. On peut d'ailleurs s'expliquer le fait, au premier abord surprenant, que le romancier, grec à coup sûr, qui a composé la légende d'Alexis en développant la simple biographie du pauvre d'Édesse, ait mis la scène de sa fiction à Rome. S'il l'avait placée à Constantinople, il se heurterait à des contradictions trop faciles : Rome jouait là le rôle ordinaire des pays lointains, où le merveilleux a beau jeu ; en outre, précisément parce qu'il puisait une bonne partie de cette fiction dans la légende du Constantinopolitain saint Jean Calybite, il était amené à transporter ailleurs qu'à Constantinople le théâtre de son récit ; l'in vraisemblance du coup de vent qui amène à Rome un navire allant de Laodicée à Tarse ne l'arrêtait pas, puisqu'il s'agissait d'un miracle. Je suis donc porté à croire avec M. Blau que la plus ancienne version de notre pieux roman faisait naître et mourir Alexis à Rome et non à Constantinople. Il en conclut fort ingénieusement que ce roman n'a dû être composé que vers la fin du VIII^e ou le commencement du IX^e siècle, quand les relations directes avaient cessé entre Byzance et l'Italie et quand les papes s'étaient tournés du côté des rois francs et avaient relevé pour eux l'empire d'Occident : on s'explique ainsi que ce récit consacré à la gloire d'un saint soi-disant romain soit resté parfaitement inconnu à Rome, de même que l'on comprend l'étonnement de l'archevêque de Damas, Serge, quand, arrivant à Rome, il n'y trouva aucune connaissance du saint romain qui glorifiait tout l'Orient.

Passant aux vies occidentales, M. Bl. démontre fort pertinemment contre M. Brauns² que le poème français du XI^e siècle n'a pas eu d'autre source que la *Vita* telle que nous la possédons, sauf à rectifier, d'après les plus anciens manuscrits, quelques leçons du texte donné par les Bollandistes. Seulement je ne vois pas la nécessité d'admettre une lacune dans cette source ou une faute du poète français aux strophes LIX-LX. Une voix vient du sanctuaire et dit, dans le latin : « Venite ad me omnes qui laboratis et onerati estis, et ego vos reficiam. » Le français ne rapporte pas ces paroles ; il dit seulement :

Vint une voiz.....

Hors del sacrarie par comandement Deu,

Qui ses fedelz li at toz envidez ;

Après quoi il reprend :

A l'autre voiz lor fait altre somonse.

Cette « autre somonse » ne se comprend pas, d'après M. Bl., le français n'ayant pas donné l'exhortation du latin. Mais cette exhortation est suffisamment contenue dans le mot *envidez* : la première *somonse* consiste à convoquer

1. M. Bl. explique très bien (p. 17) comment dans la *Vita* latine on a fait figurer les deux empereurs Arcadius et Honorius.

2. *Ueber Quelle und Entwicklung der altfr. Cançon de saint Alexis* (Kiel, 1884).

tous les fidèles devant Dieu, la seconde à leur ordonner de chercher l'homme de Dieu *qui gist en Rome*.

M. Bl. partage mon avis sur l'origine récente et italienne de la version appelée *A* par Massmann; mais ce n'est, paraît-il, que par suite d'une faute d'impression que Massmann, qui la croyait en tout cas allemande, semble la déclarer plus ancienne que l'autre, qu'il appelle la version « ecclésiastique ». — Dans l'autre version, ou version « conjugale », j'avais signalé deux traits qui se retrouvent dans la version interpolée *i* (représentée par S, M et Q) du poème français; mais je ne voyais là qu'une coïncidence, explicable par le désir des deux auteurs d'augmenter le rôle de l'épouse abandonnée. M. Blau fait remarquer qu'il y a trois autres ressemblances, de moindre importance, entre la version « conjugale » et *i*, et qu'il est peu vraisemblable d'attribuer au hasard ces cinq rencontres : il suppose que l'interpolateur avait entendu raconter ou lu autrefois (car s'il avait eu le texte sous les yeux ses emprunts auraient été plus nets et plus nombreux) la version conjugale et qu'il en a introduit quelques traits dans son œuvre. Sans dire dès aujourd'hui que j'accepte cette hypothèse (il faudrait un examen approfondi que je n'ai pas le loisir d'entreprendre), je reconnais volontiers qu'elle est très plausible. Si l'interpolation française ne présente pas le trait frappant qui termine la version conjugale (mort de l'épouse et réunion des deux époux dans le même tombeau), c'est, d'après M. Blau, ou que cette fin manquait dans la plus ancienne forme de cette version, ou que nous n'avons pas la fin de la rédaction française interpolée. Il est en effet très probable, comme le montre l'auteur, que le ms. S a été fait d'après un manuscrit de *i* qui ne menait pas le poème jusqu'au bout, soit que l'interpolateur n'eût pas terminé sa besogne, soit que son œuvre ne fût parvenue qu'incomplète au copiste de S. La première hypothèse paraît préférable à M. Blau, parce que l'auteur de M (la version rimée) n'a eu, d'après lui, sous les yeux, comme celui de S, qu'un manuscrit incomplet de *i*, et, comme celui de S, s'est tiré d'affaire en recourant à un manuscrit de O (le poème original non interpolé), dont il a, plus adroitement que S, soudé la fin au fragment de *i*. En admettant cette hypothèse, qui n'est pas très solidement établie¹, il n'en reste pas moins admissible que l'auteur de *i* ait terminé son œuvre, et que le ms. qui a servi de base à M, comme celui que suivait S, remonte à un ms. mutilé. Mais pour le fond de la question on ne peut que donner raison à M. Bl. et admettre que, pour la fin (à partir du v. 1143), S représente un manuscrit de O qui n'a pas été soumis au travail d'interpolation qu'a subi le reste. Pour M c'est plus douteux, et le texte de M peut provenir d'un manuscrit semblable à S mais meilleur; la comparaison du second manuscrit de M, dont j'ai donné ici les variantes², pourrait être de quelque utilité pour décider la question.

1. Ainsi le vers M 1145 n'est pas bien compris par le critique; il se rapporte à la foule des assistants, comme le précédent.

2. *Romania*, XVII, 106.

Je n'ai noté qu'un petit nombre de points dans l'étude très substantielle de M. Blau; on y trouve beaucoup d'autres renseignements et partout une bonne méthode et une façon très judicieuse de raisonner. G. P.

Matériaux et recherches pour servir à l'histoire du roman et de la nouvelle par Alexandre WESSELOFSKY, tome II, section slavo-romane (en russe). Saint-Pétersbourg, 1888, in-8°, 361 et 262 p. (Publication de l'Académie des sciences¹.)

Sous le titre de « Récits slavo-romans », M. Wesselofsky comprend un groupe de traditions fabuleuses qui, basées sur des originaux romans, ont été introduites dans la littérature russe du XVI^e siècle par l'intermédiaire de versions sud-slaves. A ce courant de littérature s'en rattache plus tard un autre dans lequel c'est la Pologne qui joue le rôle d'intermédiaire entre l'Europe occidentale et la Russie. M. W. cite l'histoire d'Attila, « roi de Hongrie », comme un des plus anciens exemples de la transmission polonaise. Par un singulier hasard, cette légende nous est conservée dans un recueil manuscrit du XVII^e siècle, découvert à Posen, qui contient deux autres pièces (à savoir les romans de *Tristan et Lancelot* et de *Beuve*), dont les originaux devaient être serbes ou croates; ainsi les deux courants littéraires se trouvent réunis là. M. Brückner a donné la description de ce manuscrit dans son article : *Ein weissrussischer Codex miscellaneus der gräflich-Raczynskischen Bibliothek in Posen* (voy. *Archiv. f. slavische Philologie*, t. IX, 1885). Quoique écrit en blanc-russien, ce recueil présente des nuances de dialecte qui permettent d'établir la distinction des sources dont s'est servi le traducteur : la légende d'Attila abonde en *polonismes*, tandis que des formes croates sont très fréquentes dans les autres pièces du recueil. Aussi M. W., d'accord avec M. Brückner, croit-il que ces récits sont fondés sur des versions sud-slaves qui devaient se rattacher directement à des traditions italiennes. Ces dernières ne nous étant point parvenues, il s'agissait de les restituer autant que possible, en confrontant les récits russes avec les versions romanes connues. M. W. a entrepris cette étude, comme introduction à la publication des textes contenus dans le ms. de Posen. Il donne, de plus, deux textes russes de la légende de Troie, précédés d'une étude sur leurs sources. M. W. croit que cette légende, de même que l'histoire fabuleuse d'Alexandre le Grand, appartient au même courant littéraire qui amena en Russie le roman de *Tristan* et l'histoire de

1. [Nous avons demandé ce compte rendu à M. Th. B. dans l'intérêt de nos lecteurs, bien qu'il sorte de notre cadre habituel, étant purement analytique et non critique. Nous avons pensé qu'il était utile de signaler aux savants occidentaux les importantes recherches de M. Wesselofsky, et nous avons jugé d'autant plus nécessaire d'en donner un résumé quelque peu détaillé que le volume ne contient ni titres courants, ni tables d'aucune sorte, ce qui en rend l'usage bien peu commode. — *Réd.*]

Bovon d'Hanstone; l'ancien fond grec y apparaît modifié conformément au romantisme chevaleresque dû à l'influence romane. M. W. développe ces idées dans une introduction (p. 1-25), où il apprécie d'un coup d'œil d'ensemble le caractère de ces remaniements, leur importance pour l'histoire de la littérature russe, enfin le degré de modification qu'on peut attribuer aux traducteurs slaves, qui ne devaient pas toujours comprendre ce qui se rapporte aux mœurs et aux usages chevaleresques. Les récits en question se trouvaient transplantés dans un milieu bien différent des cours et châteaux où régnaient les coutumes courtoises, une civilisation raffinée, toute une série de conventions incompréhensibles à celui qui n'y était pas initié. Les traducteurs se tiraient tant bien que mal d'affaire pour les descriptions de la vie extérieure des chevaliers; ils inventaient parfois de nouveaux mots pour traduire les expressions de « courtoisie », « prouesse », « valeur », etc.; quelquefois pourtant ils omettaient des épisodes, quand ils ne pouvaient se rendre compte d'un usage trop spécial. Mais il leur était bien plus difficile de concevoir l'idée principale de la chevalerie : l'amour en dehors des liens de la famille et du mariage, l'adoration de la femme, le culte chevaleresque. Chez les peuples slaves il n'y a que la jeune fille qui jouisse d'une liberté relative et qui joue un certain rôle dans les traditions et chants populaires. La femme mariée, bien que fort considérée au sein de la famille, n'a point de rôle honorable en dehors de ses devoirs. Au contraire, il semble que (sauf quelques cas exceptionnels) les récits sur la « mauvaiseté des femmes » prévalaient sur tous les autres. M. W., dans un tableau rapide, passe en revue différentes œuvres littéraires de l'Europe occidentale, qui attestent ce point de vue chez quelques auteurs du Moyen Age; et il cite, en regard, des proverbes et des traditions slaves qui y correspondent. Mais, en Europe, cette tendance à blâmer les femmes est modifiée par un courant contraire, qui les élève à un degré extrême de considération. N'ayant point de notions sur ce culte de la femme, les traducteurs slaves ont dû omettre plus d'un passage, et peut-être en reproduire d'autres sans bien les comprendre. M. W. esquisse un aperçu de la société serbe du xvii^e siècle, d'après Philippe de Diversis (p. p. Brunelli, Zara, 1882), pour faire mieux ressortir l'impression que devait produire une première connaissance avec les traditions chevaleresques dont il aborde plus loin l'étude détaillée.

1. — *Le roman sud-slave de Troie*, p. 25-121. M. W. signale sept mss. slaves du roman de *Troie* (p. 28-29), qui présentent des versions en différents idiomes, mais remontant toutes à une seule rédaction, qui serait d'origine latine ou romane; telle est la conclusion générale de l'auteur, qui y aboutit après une étude détaillée des versions slaves (bulgares, croates et russes) et de leurs rapports avec différentes versions occidentales. Certaines particularités du style et de la langue, qui se maintiennent à travers les nuances dialectales de telle ou telle autre copie, lui font croire que la première traduction slave du roman en question a été faite en Bosnie ou dans la Dalmatie du nord (p. 99-100). De là, elle se serait propagée dans les autres pays slaves

(p. 100). M. W. publie dans l'appendice deux versions russes : l'une complète, du xv^e siècle (p. 101-118), l'autre présentant un résumé très abrégé de la même époque (p. 119-121) ¹.

L'original roman ou latin des versions slaves ne nous est point connu ; il en résulte que ces versions présentent de l'intérêt pour l'histoire générale de la légende, car elles peuvent être considérées comme des réminiscences d'une tradition ancienne, qui ne nous est pas parvenue directement. M. W. n'entre pas dans la discussion tant de fois soulevée sur les récits attribués à Darès et à Dictys, et renvoie aux travaux de MM. Joly, Dunger, Greif, etc. Mais, à propos de la méthode suivie par M. Greif ², M. W. émet un doute : les conformités entre les remaniements de la légende au Moyen Age et tel ou tel auteur classique, que signale M. Greif, ne sont pas toujours des emprunts. Pour admettre ceux-ci, comme le fait M. Greif, il faudrait supposer que les poètes du Moyen Age avaient à leur disposition toute une bibliothèque ou de nombreux cahiers avec des extraits de différents auteurs classiques, qui leur servaient pour amplifier leurs remaniements. Cette supposition paraît à M. W. un peu compliquée, et il lui semble plus simple d'attribuer ces réminiscences classiques à une ancienne tradition, dont elles auraient déjà fait partie. La rédaction slave du roman de *Troie* peut justement servir comme spécimen de ces anciennes compositions (p. 26).

En envisageant la légende en question sous ce point de vue, M. W. croit pouvoir restituer (en partie) l'original perdu de la rédaction slave, et même en rectifier jusqu'à un certain point le plan, qui semble avoir été altéré. Il reproduit donc les rapprochements avec les données de la littérature de l'Europe occidentale, qui ont été déjà signalés par MM. R. Köhler, F. Meister, Dunger et Mussafia, mais leur attribue une autre valeur ; de plus, comme ces savants ne s'étaient servis que de la version bulgare du roman, traduite en latin par M. Miklošić (*l. c.*), M. W. a pu compléter leurs remarques en s'aidant des autres versions slaves. Plusieurs nouveaux rapprochements ont été suscités par le travail de M. Gorra ³. M. W. commence par quelques remarques sur la généalogie, un peu confuse, des souverains de Troie, qui est

1. Les mss., autrefois à Novgorod, sont à la bibliothèque de l'Académie de Théologie à Saint-Petersbourg. Un remaniement russe du xviii^e siècle avait été publié par Pypine, un autre fragment appartenant à M. Bouslaev avait été imprimé par lui dans sa *Istoričeskaja chrestomalia*, p. 977-978.

Une version en bulgare du xiv^e siècle avait été publiée par Miklošić, avec une traduction latine (Miklošić, *Trojanska pričr bugarski i latinki*; *Starine*, III, 1871).

Deux versions croates publiées par Jagić : *Primèri starohèrv. jezika*. II (1866), p. 180-4 (un fragment du xv^e siècle), et *Prilozi k historiji književnosti, naroda hrvaškoga i srbskoga* (1868), p. 57-72 (version complète du xv^e siècle).

2. W. Greif, *Die mittelalterlichen Bearbeitungen der Trojanersage. Ein neuer Beitrag zur Dares- und Dictysfrage*. Marburg, 1886.

3. Eg. Gorra, *Testi inediti di storia trojana, preceduti da uno studio sulla leggenda trojana in Italia*, Torino, 1887.

en tête des versions slaves du roman (p. 30-35). Il l'explique et la corrige d'après les indications fournies par Villani, Malespini, Franceschino degli Albizzi, Forese dei Donati et les remaniements en prose du poème de Benoit de Sainte-More. Comme fondateur de la dynastie des rois troyens est nommé *Prisched* (*Pridesch*, *Priesch*) qui correspond à *Frigus*, le fondateur de *Friges*. Or, ce *Prisched* a été introduit dans la famille de Dardanus par simple affinité (p. 32); car ce dernier était venu se réfugier (d'après Villani) dans le pays de *Frigus*. La rédaction slave omet *Erictonius*, fils de Dardanus, et fait succéder directement à ce dernier *Troilus* (la forme slave est *Troïlouch* ou *Troïloucha*). Ensuite les fils de *Troilus*, *Ilus* et *Assaracus* (*Oïlousch*, *Scharikousch*), et le fils d'*Ilus*, *Laomédon* (*Lamedon*), ont été compris comme se succédant en ligne directe, de sorte qu'*Assaracus* est devenu le fils de *Laomédon*. De plus, *Dardanus* et *Troilus* ont été déplacés, et c'est ainsi que s'explique la généalogie de la rédaction slave : *Prisched* — *Oïlousch* — *Lamedon* — *Scharikousch* — *Dardan* — *Troïlouch* — *Priam*. Dans l'original, selon M. W., la succession devait être autre : *Frigus* — *Dardanus* — *Troilus* — *Ilus* — *Assaracus* — *Laomedon* — *Priamus* (p. 32).

Pour faciliter l'étude comparée du roman, M. W. le partage en deux parties, dont la première l'occupe principalement : elle constitue l'histoire de la jeunesse de Paris jusqu'à son retour à Troie et son départ pour la Grèce. C'est cette première partie qui présente, dans sa conformité avec différentes versions occidentales, le plus de données qu'on puisse attribuer à un original commun (p. 35).

Après avoir donné une courte analyse de la première partie du roman slave (p. 35-37), M. W. mentionne les auteurs latins (*Ovide*, *Servius*, *Hygin*, etc.) qui représentent la tradition classique à laquelle se rattachent les remaniements en langues néo-européennes de la légende en question (p. 38-41). Ensuite il traite de ces différentes versions néo-européennes, en les groupant par nationalité. Ainsi il parle d'abord des versions espagnoles (p. 41-43); après cela, il analyse les versions italiennes (p. 43-53), la version scandinave (p. 54-57), les versions anglaises (p. 58-60), la version allemande (p. 60-64) et termine par une allusion à l'histoire de la jeunesse de Paris dans *Guiraut de Calanson* (p. 64-65).

La conclusion générale de l'auteur a été déjà signalée. Comme il s'était donné pour but de déterminer le plan de la rédaction slave et de marquer ses points de contact et ses divergences avec les versions occidentales, nous exposerons les résultats acquis en suivant l'ordre des épisodes de la rédaction slave, que nous commençons par énumérer d'après le plan de la version russe publiée par M. W., la version bulgare étant connue. Or, voici comment s'y présente la succession des épisodes de la jeunesse de Paris :

1° La femme de *Priam*, *Iakouba*, fait un mauvais rêve et reçoit de son mari l'ordre de tuer son fils dès qu'il sera venu au monde.

2° Séduite par la beauté de l'enfant, *Iakouba* ne le fait pas tuer, mais ordonne de l'emporter quelque part loin de la ville et de l'abandonner. L'en-

fant est recueilli par un père, qui l'élève avec ses propres fils et lui donne le nom de *Parif' Pastourévitchichtch'* (= fils de père).

3° A l'âge de sept ans (d'après les versions croates), le petit Paris s'amuse à faire combattre des taureaux et orne le vainqueur d'une couronne de fleurs, tandis que le vaincu ne reçoit qu'une couronne de paille.

4° Devenu jeune homme, Paris combat un chevalier et perce son bouclier.

5° Suit le récit des noces de *Felesch* (= Peleus) avec *Tetisch'* (= Thétis) et la querelle des trois fées-prophétesses, *Junoch'*, *Palech'* et *Venouch'*, provoquée par la dame *Djevoshkordje* (= Discordia), qui n'avait pas été invitée au festin. Paris était du nombre des invités à la noce; mais, avant de s'adresser à lui, les trois « sœurs » font un voyage à Troie, chez le dieu *Tokn* et son « prophète » Jupiter, qui leur indique Paris comme juge.

6° Vénus (*Venouch'*) dévoile au jeune père son vrai nom d'Alexandre et son origine; en même temps, elle lui promet l'amour d'Hélène, femme de *Menelaousch*.

7° Alexandre-Paris retourne chez ses parents à Troie; mais, chemin faisant, il rencontre près d'une rivière une jeune fille, *Oinousch'* (= Oenone), qu'il séduit par des promesses de fidélité et à laquelle il enlève sa « couronne » (de vierge). Après cela il rentre à Troie, où il est reçu à bras ouverts.

8° Suit l'histoire de la construction de la ville de Troie, avec le concours des démons, et enfin le départ de Paris pour la Grèce.

Voici maintenant les résultats de la comparaison de ces épisodes avec les versions occidentales et les rectifications que M. W. propose de faire au plan de la rédaction slave pour en restituer l'original :

1° Le songe d'Hécube (connu d'après Ovide, *Her.*, XVI, 231, etc.) est raconté d'une façon analogue dans la plupart des versions de la légende de Troie où il en est question, sauf dans un remaniement vénitien (du xve siècle) du texte de Guido delle Colonne¹, où il est attribué à Priam (p. 47). De même dans un poème italien anonyme, le *Trojano*², qui présente, d'après l'avis de M. W., une compilation de deux rédactions de la légende (p. 50). Le récit du rêve prophétique est tout à fait omis dans une *Istorielta trojana*, publiée par M. Gorra³. Dans une version anglaise, intitulée *Batayle of Troye*⁴, ce récit est modifié : Hécube ne se souvient de l'ordre

1. Cf. Gorra, *l. c.*, p. 184; ms. Laur. cod. 153 Leop. Med. Pal. — Fin du xve siècle.

2. *Trojano, il quale tratta la distruzione di Troja per amor de Elena Greca*, etc. In Verona e in Bologna per Gioseffo Longhi, 1671. Les premières éditions datent de 1491.

3. *l. c.*, d'après un ms. Laur. Gaddiano LXXI et Magliab. cod. II, IV, 49.

4. Cf. A. Zietsch, dans l'*Archiv f. n. spr. et lit.* de Herrig, t. LXXII, p. 11 ss. Une dissertation du même auteur sur les sources et la langue de la version anglaise a paru à Göttingen-Cassel, en 1883. M. Greif a signalé à M. W. une autre version anglaise de la jeunesse de Paris, dans la chronique de Robert de Brunne (p. 57, note).

qui lui a été donné par son mari de tuer son enfant que lorsqu'il a atteint l'âge de sept ans ; le trouvant trop beau pour être exterminé, Hécube l'envoie chez un pâtre, qui l'élève dans l'ignorance de son origine. M. W. croit retrouver dans ce récit une réminiscence de l'ancien original commun de la légende, où la mère cache son enfant, séduite pas sa beauté et son sourire aimable (p. 57).

2^o-3^o Le nom du jeune pâtre, différemment interprété, et ensuite l'histoire du combat des taureaux provoquent quelques remarques de l'auteur. Ovide fait allusion (*Her.*, XVI, 360) à un surnom (celui d'Alexandre?) que Paris aurait reçu à la suite d'une victoire remportée sur des ennemis (*caesis hostibus*) qui voulaient lui dérober ses troupeaux (*abducta armenta*). M. W. croit que déjà dans l'antiquité on connaissait le sujet de la légende du jugement des taureaux. Le nom de Paris, dit-il, s'y trouve dans les remaniements du moyen âge. Dictys, il est vrai, ne mentionne pas cette légende (p. 40), mais les interprétations du nom de Paris dans les versions du moyen âge semblent donner de l'importance à l'épisode des taureaux. Ainsi une romance espagnole de Lorenzo de Sepulveda¹ le raconte pour conclure : « Dicen que es justo juez — Paris todos le han nombrado » (p. 42). Boccace ne parle pas du jugement des taureaux dans son *Commento* ; il se contente de dire que Paris (après avoir épousé Oenone), « addivenne un grande e famoso giudice, e ogni quistione tra qualunque persona con maravigliosa equità decideva. Per la qual cosa perduto quasi il vero nome, cioè Alessandro, era da tutti chiamato Paris, quasi eguale » (p. 45). Pourtant, déjà dans le *Cronichon Allinate* du XIII^e siècle, il est dit de Paris : « qui recte diiudicans coronam dedit vincenti tauro » (p. 44). Dans le livre d'Armanning, juge à Bologne au XIV^e siècle, intitulé *Fiorita*², il est question de la légende de Troie à deux reprises. Ce n'est que dans la seconde version (f^o 74 a) que l'auteur parle du nom de Paris ; mais il se contente de constater que le fils de Priam fut d'abord nommé Alexandre, « ma poi per la nutrice fu chiamato Paris, » sans autre explication (p. 46). L'épisode du combat des taureaux, avec une allusion au nom de Paris « l'impartial, » se retrouve dans le remaniement vénitien du XV^e siècle de la chronique de Guido delle Colonne (chapitre intitulé : « Como Paris cresce ali boschi e inpara a trar l'arco ») (p. 48). Dans le *Trojano*, l'explication du nom est donnée sans allusion au jugement des taureaux (str. 39 : *Allessandro Pari era chiamato : E da quel Pari venne Paris*) (p. 51). Enfin l'épisode en entier est reproduit dans l'*Istoriella Trojana*, dans la version scandinave *Trojumannasaga*³ (avec quelques modifications, et intercalé après la dispute des déesses, cf. p. 56), dans deux versions anglaises (p. 58) et dans le poème

1. Duran, *Romancero general*, I, n^o 468.

2. Boccaccio, *Commento*, II, p. 43-46 (Firenze, 1831).

3. Cf. Gorra, *l. c.*, p. 358.

4. Publié par Ion Sigurdsson dans les « *Annaler for Oldkyndygt og historie* », 1838.

de Konrad de Würzburg¹ (p. 61). Ainsi, d'après la plupart des versions occidentales, le fils de Priam portait antérieurement le nom d'Alexandre, qui fut plus tard remplacé par celui de Paris, l'« impartial » (p. 66). La rédaction slave donne au contraire l'explication du nom de *Parij' Pastourevitchichk*, en rapport avec le genre d'occupation de son père adoptif, avant l'histoire des taureaux. Ce n'est que plus tard qu'il apprend son nom d'Alexandre. M. W., à propos de l'épisode du jugement de Paris sur des animaux, et aussi sur ses camarades (dans une romance espagnole, v. Duran, *R. g.*, I, n° 469), rappelle des traits analogues dans les récits de la jeunesse de Salomon (p. 67).

4° L'épisode suivant — le combat de Paris avec un chevalier — est à peine indiqué dans la rédaction slave. Ce chevalier est anonyme dans la version russe; les versions bulgares et croates le nomment *Chitchi*, c'est-à-dire « Bouclier », un nom évidemment fabriqué. Le roi en la présence duquel a lieu le combat est nommé *Apridij'* (= Pridesch) dans les versions bulgare et russe, Priam dans la version croate. M. W. croit que cet épisode doit se rapporter au récit, mal compris, du combat de Paris avec l'un de ses frères, qui eut lieu devant Priam avant la reconnaissance de Paris (p. 64). Il en est question dans Ovide, *Her.* XV, 559 s., Servius, *Comm. in. Aen.* V, 370, Hygin, *Fab.* 9 (*Alexander-Paris*), etc. Le récit de Servius est reproduit par Boccace (*l. c.*), Armannino (*l. c.*), enfin par Konrad de Würzburg, avec quelques modifications qui accusent, d'après l'avis de M. W., la diversité des sources du poète allemand (p. 63-64). Dans la rédaction slave, cet épisode est évidemment déplacé, et M. W. explique le déplacement en supposant aussi que le traducteur slave s'était servi de deux sources, dont la duplicité se trahit surtout dans la confusion des épisodes suivants (p. 69).

5°-7° M. W. croit que les amours de Paris avec Oenone devaient, dans le texte original, précéder la scène du jugement des déesses et non lui succéder. Ce récit, tel qu'il est reproduit par les versions slaves, semble bien peu logique : à peine Vénus a-t-elle promis au jeune pâtre, fils de roi, l'amour de la plus belle femme de Grèce (qu'il se promet d'aller conquérir), que le voilà s'en allant auprès d'Oenone pour la courtiser (p. 53). Il faut donc restituer le plan original et trouver l'explication du déplacement.

Or, les amours de Paris avec Oenone (cf. Ovide, *Her.* V), antérieures à la scène du jugement des déesses, sont justement racontées comme un épisode de la jeunesse de Paris dans la *Fiorita* d'Armannino (p. 46). Mais Armannino modifie le récit dans les deux relations qu'il en donne : dans la première relation, le jugement des déesses est raconté sous la forme d'un songe que fait Paris (v. plus loin); dans la seconde il n'est plus question de jugement. Le jugement est omis dans le remaniement de la chronique de Guido delle Colonne (*l. c.*); au surplus, c'est Oenone ici qui révèle à Paris

1. Publié par Adalbert von Keller, *Bibl. des littér. Vereins zu Stuttgart*, t. XLIV.

son origine, à la condition de ne pas l'abandonner (chapitre intitulé : *Come Oenone insegna a Paris chi era so pare e so mare*). Malgré son serment, Paris, revenu chez ses parents, oublie aussitôt Oenone et va en Grèce enlever la belle Hélène (p. 48-49). Dans le poème anonyme *Trojano* (l. c.), c'est aussi Oenone qui apprend à Paris son vrai nom (p. 51). M. W. explique le déplacement qui a eu lieu dans la rédaction slave par une confusion de noms : Vénus est traduite par Venousch' (Venouscha) ¹; d'autre part Oenone est appelée tantôt Oïnousch', tantôt Venousch'. « Puisque c'est Vénus et non Oenone, remarque M. W., qui dans la fable slave dévoile à Paris le secret de sa naissance, nous avons le droit de nous demander si c'est bien de Venousch' = Vénus et non de Venousch' = Oenone qu'il s'agit » (p. 54). M. W. indique une confusion analogue dans la *Trojumannasaga* : la déesse Freja y correspond à Vénus, et il est dit d'elle que Paris « devenu jeune homme l'aima beaucoup ». La scène du jugement est racontée plus loin. M. Wesselofsky croit que Freja est à la place d'Oenone; l'auteur de la compilation scandinave aurait suivi deux rédactions de la légende : dans la première, la succession des épisodes correspondait au texte (restitué) des versions slaves : 1^o les amours de Paris avec Oenone (dont le nom est confondu avec celui de Vénus), et tout de suite après, 2^o la scène du jugement. Mais le compilateur de la *saga* ne reproduit pas cette dernière d'après la même rédaction; il la raconte d'après une autre, qui commençait par le récit des noces de Pélée et ne reproduisait que la scène du jugement (p. 55), en y faisant intervenir Paris pour la première fois. C'est ainsi que s'explique comment l'auteur de la *saga*, qui avait déjà parlé de Paris, raconte ici l'épisode des taureaux, qui devait avoir sa place plus haut. Revenant à la discorde des déesses, qui étaient allées chercher Paris au bois d'Ida (*i sköginu Idam*), le compilateur scandinave s'inspire d'une troisième source, la version de Dictys, et raconte le jugement de Paris sous la forme d'un songe. Mais, s'étant souvenu de ce qu'il avait dit plus haut des amours de Paris avec Freja (= Oenone), il fait dire maintenant à Freja (= Vénus) : « Souviens-toi, Paris, de ce que tu m'as promis, » et Paris, fidèle à son serment, la proclame la plus belle des trois. Ainsi la compilation scandinave présente une fusion de trois versions différentes (p. 55-57). M. W. croit cette hypothèse plus plausible que l'explication des amours de Paris avec Vénus (= Freja) indiquée dans le *Cronicon Allinate* : « Venus se nudam Paridi presentavit : quam ut vidit, in ejus amore exarsit » (p. 44).

La forme sous laquelle est reproduite la scène du jugement, tantôt comme ayant eu lieu en réalité, tantôt seulement en songe, indique une tradition double. Or, la forme de vision prêtée à cette scène remonte, comme on sait, à la version de Dictys. Dans les versions slaves, le jugement a lieu en réalité, mais le récit présente quelques inconséquences : Paris était au nombre des

1. M. W. l'explique par l'intermédiaire d'une forme *Veneus* qui se trouve dans un texte latin (p. 58).

invités à la noce de Pélée; cependant les déesses, avant de s'adresser à lui, font un voyage à Troie pour consulter Jupiter. M. W. remarque que « ce va-et-vient des déesses dans les versions slaves nous semble *a priori* peu naturel » (p. 59). Mais, pour résoudre la question de savoir « si Paris faisait ou non partie de la noce, antérieurement à la discorde des déesses », nous n'avons pas de données positives; car, dans différents remaniements, il y a trace d'une double tradition. Ainsi, dans la *Trojumannasaga*, Jupiter est présent à la noce; mais Paris n'y est pas, et les déesses s'en vont à sa recherche. La première relation d'Armannino signale Paris parmi les invités, mais le jugement des déesses est raconté ailleurs: c'est un songe qu'avait fait Paris un jour qu'il était allé à la chasse. Dans le *Chronicon Allinate*, les déesses vont directement du testin de noces à la recherche de Paris, qui évidemment n'y prenait point part. De même chez Boccace et dans une légende latine, *Liber exitii Troje*¹, où il est dit que les dieux assistaient à la noce de Pélée (p. 59-60). M. W. montre que le poème allemand de Konrad de Würzbourg occupe une place intermédiaire entre les deux rédactions: Paris n'est point du nombre des invités à la noce; les déesses l'envoient chercher; mais, après le jugement, Vénus lui donne de beaux habits et Paris prend part au festin. M. W. réfute l'explication proposée par M. Greif, suivant lequel ce trait doit être attribué à l'imagination du poète allemand. Il lui semble préférable d'admettre que Konrad avait puisé à deux sources différentes qu'il a tâché de réunir: n'ayant point d'abord mentionné Paris parmi les convives, conformément à une version de la légende, ce poète le ferait tout de même prendre part au festin d'après une autre rédaction. De même les versions slaves ont pu fondre deux traditions: la première racontant la jeunesse de Paris (le combat des taureaux et peut-être aussi les amours avec Oenone) et se terminant par le combat avec ses frères à Troie, après lequel Paris est reconnu par ses parents, la seconde traitant des noces de Pélée, où elle faisait intervenir Paris. Le voyage des déesses à Troie dans la version slave serait donc une réminiscence très altérée de la première tradition (p. 63-64).

M. W. termine son étude en parlant de l'allusion à la jeunesse de Paris que fait Guiraut de Calanson². Il remarque que, si l'ordre de l'énumération des sujets épiques mentionnés par l'auteur n'est pas fortuit (ce qui pourtant est bien probable), on serait enclin à interpréter le « rei Flavis » comme correspondant au roi Felesch de la légende slave, au Feleus de la *Trojumannasaga*, au Felleo de la *Trojano*. Alors le texte provençal ferait se succéder les épisodes de l'histoire de la jeunesse de Paris d'après le plan suivant: « l'apparition de la Discorde, les noces (?) de Pélée, l'éducation de Paris. » (p. 65)

1. Le texte de cette légende a été communiqué à M. W. par M. Gorra, d'après le ms. Ricard. n° 881 (xvi^e siècle), décrit par M. Parodi, *I rifacimenti e le traduzioni ital. dell' Eneide di Virgilio (Studi di filologia romanza, t. II, p. 182-3)*.

2. Bartsch, *Denkmäler der prov. Lit.*, p. 96-97.

8° Le dernier épisode indiqué, la construction de Troie avec le concours des démons, précède dans les versions croates le récit des noces de Pélée, tandis que, dans les versions russe et bulgare, il est intercalé après le retour de Paris à Troie. M. W. le compare à une légende sur Salomon qui se trouve dans la « Paleja » russe : le roi Darian (Darius) pose une énigme à Salomon, qui promet à celui qui la devinera le tiers de l'argent que lui enverra le roi de Perse. C'est un démon qui la devine. Salomon ayant reçu trois tonneaux remplis d'argent, trompe le démon en ne lui donnant que l'argent qui recouvre un tonneau renversé. De même Priam trompe les démons qui l'ont aidé à construire la ville (p. 68).

Cet épisode, du reste, n'a pas de rapports avec la légende des enfances de Paris, qui, selon l'opinion de M. W., aurait servi d'original à la première partie des versions slaves du roman de Troie. Il ne croit pas pouvoir se prononcer définitivement sur la question de savoir si cette légende formait un récit à part ou si elle faisait partie d'une rédaction perdue du roman de Troie ; mais il incline plutôt à cette dernière supposition (p. 67). L'analyse de la seconde partie du roman slave, qui présente plusieurs allusions aux œuvres d'Ovide, le confirme dans l'idée que ces deux parties formaient une seule composition, qui a servi d'original au traducteur slave (p. 97). M. W. pour la seconde partie ne continue pas la comparaison du texte slave avec les versions occidentales du roman, qui, du reste, serait ici superflue, vu qu'il n'y a pas à restituer une légende perdue comme pour l'histoire de la jeunesse de Paris. Aussi M. W. ne fait que reproduire les rapprochements signalés par M. Greif (*l. c.*) et indique les divergences d'un intérêt secondaire entre les versions slaves (p. 69-95).

Quant à la morale déduite de la fable, elle semble appartenir au traducteur slave. Il assure que la destruction de Troie est une punition de Dieu, qui châtie ceux qui pèchent par un excès d'ambition. M. W. s'étonne de ne pas rencontrer dans cette conclusion une autre idée éthique, celle de la « mauvaise femme », Hélène, qui occasionna le malheur des peuples. Celle-ci est la plus populaire au moyen âge dans l'appréciation de la légende de Troie. M. W. cite deux fragments latins, d'après Wattenbach, *Ganymed und Helena* (*Zs. f. deutsch. Alterth.* XVIII, p. 135), et d'après Huemer, *Ein Trojanerlied aus dem Mittelalter* (*Zs. f. die oesterreich. Gymn.* 1887, I, p. 9). Quoi qu'il en soit, la morale de l'« ambition châtiée » semble être inspirée par les idées de « prouesse, d'honneur et de courtoisie », que le traducteur slave trouvait dans son original. Ces idées chevaleresques accusent les éléments romans qui devaient faire partie de cet original et, bien que ce dernier ne nous soit pas parvenu, M. W. croit qu'il devait être nécessairement latin ou roman.

II. — *Récits blancs-russiens sur Tristan, Bovon et Attila dans un manuscrit de Posen* (p. 123). — Après une courte notice sur la langue et le contenu du recueil de Posen (p. 125-131), M. W. étudie les sources des contes insérés dans ce recueil. Il commence par le roman de *Tristan et Iseut* (p. 132-228).

1° La version russe de ce roman se rapproche des remaniements français

en prose, quoiqu'on soit enclin à supposer que la version serbe qui lui a servi de base remonte directement à quelque version italienne de la légende. Or voici comment M. W. résume les rapports de la version russe avec la version italienne publiée par Polidori (*La Tavola Ritonda*) et les anciennes éditions françaises des versions en prose (M. W. s'est servi des éditions de 1532, 1520 et 1489) : « La confrontation des textes nous donne le résultat suivant : d'abord nous devons admettre que l'original italien supposé de la version serbe différerait du texte publié par Polidori ; ensuite il est à constater que le *Tristan* russe marche, pour les trois quarts du récit, d'accord avec la version française en prose (éd. 1533) et jusqu'à un certain point avec la version de Polidori ; quant à la conclusion du roman, elle diffère essentiellement de ces deux textes : de nouveaux détails y sont introduits ; la catastrophe finale est omise, et le tout produit l'impression d'un récit abrégé à la hâte ou incomplet faute de renseignements » (p. 135-136). M. W. croit admissible que le traducteur serbe ait traité librement le sujet, qui dans sa reproduction ne manque pas d'un certain degré d'originalité. C'est à lui que M. W. attribue le rôle presque tout à fait effacé que joue Lancelot dans le roman russe. Quant au nom d'*Ancelet* qui est donné à ce chevalier, M. W. ne croit pas qu'il remonte à une forme Ancelet fort douteuse comme on sait ; à son avis, c'est le traducteur serbe qui a pris l'*l* initial pour un article : l'*Ancilotto*, de même qu'il a fait de *Lasancis* (= *lo Sancis*) *Samsisch* (p. 136). M. W. analyse successivement tous les épisodes de la première partie du roman, qui ne présentent point de grandes divergences avec les versions romanes en prose (p. 138-193). Une distinction réelle ne commence qu'après l'épisode de Palamède : dans la version russe, ce n'est point Iseut qui, par une promesse téméraire, se trouve livrée à Palamède, puis ramenée par Tristan chez son mari. La situation est autre : c'est le roi Marc qui a perdu sa femme au jeu, et quand Tristan la délivre, Iseut lui dit que ce n'est plus la peine de retourner chez un mari qui s'est conduit d'une manière si honteuse. Il en résulte que c'est le mari qui a tort, et M. W. fait remarquer que cette modification donne un tout autre caractère à la rédaction slave : la faute retombe entièrement sur Marc, et, le plan du récit étant modifié (Iseut reste avec Tristan), toute une série de rendez-vous furtifs entre Tristan et Iseut disparaît naturellement ; l'impression de leur culpabilité n'est pas mise en relief par leurs ruses et leurs rapports clandestins. Par là, leur amour semble plus pur au point de vue moral ; « leur passion fatale est aussi plus inébranlable, car Tristan n'épouse point la seconde Iseut » (p. 194). La succession des épisodes dans cette partie du roman est à peu près inverse de celle que présentent les versions françaises et italiennes (p. 195-224). Quelle que soit la part d'originalité qu'on puisse attribuer au traducteur serbe, M. W. croit cependant qu'il avait à sa disposition deux versions différentes, dont il s'est servi successivement pour la première et pour la seconde partie du roman. Cette duplicité de sources se trahit en partie dans la manière de traduire les noms propres. Ainsi, dans la première partie, Keu est appelé

Kenich (peut-être : *Keiich?*), dans la seconde *Gueouch*. De même Guenièvre est nommée *Velivera*, plus tard *Jenibra*. En outre, le récit présente quelques inconséquences (p. ex., dans la première rencontre de Tristan avec Lancelot, il est dit qu'ils se connaissaient déjà, quoique Lancelot n'ait pas encore été mentionné). La seconde partie offre de plus un style différent de la première : il est plus conforme au style populaire, et le traducteur semble rechercher une terminologie plus courante (p. 224-226). Il paraît même opposer son orthodoxie à la religion « latine » (p. 227-228). Ainsi, ayant suivi une autre version pour la continuation de son récit, le traducteur serbe l'aurait traitée bien plus librement qu'il ne faisait la première, en aurait modifié le plan et finalement omis la conclusion ; car, après avoir parlé de la blessure de Tristan et de sa maladie, il se contente de dire : « ... Iseut se mit à le soigner aussi bien qu'elle put. Et je ne sais pas s'il guérit de ses blessures ou s'il en mourut. Autant est écrit de lui. »

2^o Le chapitre suivant (p. 229-305) est consacré au récit sur Bovon d'Hanstone, qui est nommé dans les versions slaves *Bovo* ou *Bova*. Le texte du ms. de Posen présente la plus ancienne version russe de ce conte, qui jouit d'une grande popularité en Russie et qui est connu dans toute une série de remaniements. On peut dire que Bovon est le héros de l'épopée chevaleresque qui s'est le mieux acclimaté en Russie ; il a passé dans la tradition populaire, et son histoire a subi de nouvelles transformations. M. Nyrop l'a signalé dans son histoire de l'épopée française, en supposant que des versions italiennes furent transmises aux Slaves par l'intermédiaire de versions grecques. Cette opinion est réfutée par M. W. (v. *Archiv f. Slav. Phil.*, 1884, t. VIII p. 330, et *ibid.* t. IX, p. 310), qui croit à une transmission directe. M. W. confronte le texte du ms. de Posen avec les versions romanes analysées par M. P. Rajna (*I Reali di Francia*, etc., Bologna, 1878 ; *Frammenti di redazioni italiane del Buovo d'Antona*, au tome XI de la *Zeitschr. f. rom. Philologie* ; pour les mss. français, voy. P. Meyer, *Daurel et Breton*, introduction, p. XXI, note 1) et avec la version scandinave publiée par Cederschiöld (*Fornsögur Sudhrlanda*, Lund, 1884). Cette comparaison aboutit principalement à signaler les particularités du style de la traduction slave, qui, en somme, est assez conforme à la version vénitienne du roman, dont il n'y aurait que deux épisodes d'omis (p. 277-280). Pourtant la version slave est plus longue, ce qui fait supposer à M. W. que, vu la conformité générale avec la version vénitienne, la fin du récit devait appartenir à la même rédaction : il est inutile, pense-t-il, d'admettre la supposition de M. P. Rajna, suivant lequel cette partie, qui manque dans le ms. vénitien, mais qui est reproduite dans une version toscane en *ottava rima*, ne serait qu'une invention du remanieur toscan (p. 242). M. W. croit, de plus, qu'il faut admettre deux remaniements en *ottava rima*, les deux éditions de 1491 et 1537 différant l'une de l'autre (p. 243-244). Après avoir comparé le texte de Posen avec les versions ci-dessus citées, M. W. s'occupe des autres remaniements russes de la légende de Bovon, qui, d'après son avis, remontent au

même original serbe qui a servi de base à la version de Posen (p. 285-305).

3^o Dans le dernier chapitre (p. 307-359), M. W. fait un résumé des recherches entreprises sur l'histoire de la légende d'Attila, et y joint quelques nouveaux rapprochements et des considérations personnelles. Ainsi, analysant les travaux d'Am. Thierry (*Histoire d'Attila et de ses successeurs*, 1874), de M. A. d'Ancona (*La leggenda d'Attila*, dans *Studj di critica e storia lett.*, 1880, *Antichi poemetti popolari italiani*, Bologna, 1889), il compare la version italienne de Niccolo da Casola (XIV^e siècle) avec un récit sur l'origine des Kirguises publié par Radloff (*Proben der Volksliteratur der türkischen Stämme Süd-Sibiriens*, III, p. 80) (p. 312-313). Plus loin, M. W. donne des extraits de l'*Histoire de Atile*, d'après le ms. de la bibl. de St. Marc, cl. X, cod. XCVI, f. 19 et suiv. (p. 352-359, appendice à la page 322). Enfin il étudie les reflets de la légende que M. Heinzel croit avoir découverts dans la poésie scandinave (*Ueber die Hervararsaga*, Wien, 1887). M. W. ne croit pas la conjecture de M. Heinzel tout à fait sûre, d'autant plus que le nom d'Attila ne figure point dans la *Hervararsaga* : le roi des Huns y est nommé *Humli*. « Peut-être, dit M. W., ce nom est-il non point historique, mais épique, et est-il superflu de rechercher en lui une substitution postérieure au nom d'Attila » (p. 348). M. W. croit à une influence probable des traditions épiques russes sur l'ancienne littérature scandinave (p. 349-350).

La publication des textes du recueil de Posen (p. 1-272) termine le volume.
Th. BATIOUSKOF.

Lestorie des Engles, solum la translacion maistre Geffrei Gaimar, edited by the late Sir Thomas Duffus HARDY and Charles Trice MARTIN. Published by the authority of the Lords commissioners of Her Majesty's Treasury, under the direction of the Master of the Rolls. London, Eyre and Spottiswoode, 1888-9. Deux vol. in-8, liij-404 et xlij-296 pages.

L'« Histoire des Anglais » de Geffrei Gaimar a peu de valeur historique, étant une compilation rédigée d'après des textes en grande partie connus sous leur forme originale; elle ne se recommande pas non plus par le mérite littéraire. C'est cependant un poème d'une certaine importance, en raison de sa date, qui est ancienne et assez bien déterminée (entre 1147 et 1151)¹, et des détails précis que l'auteur nous fournit sur les circonstances dans lesquelles il a composé son ouvrage et sur les sources qu'il a eues à sa disposition. Quatre mss. assez divergents nous ont conservé l'œuvre de Gaimar, ou plutôt ce qui nous en est parvenu, car la première partie, celle où était contée l'histoire des Bretons d'après Geffrei de Monmouth, nous

1. Voy. Th. Wright, *Biographia britannica litteraria*, II, 153; cf. Vising, *Etude sur le dialecte anglo-normand*, p. 33-4.

manque. On a dû cesser de la copier lorsque d'autres versions de la même histoire, et notamment le *Brut de Wace*, eurent obtenu la préférence. En fait, dans les trois plus anciens mss. de Gaimar, l'« Histoire des Anglais » est transcrite à la suite du *Brut de Wace*. Diverses publications ont depuis longtemps mis à la portée des érudits ce qui subsiste de l'œuvre de Gaimar. Dès 1828 Sir Fr. Madden en avait imprimé la partie qui concerne Havelok le Danois (*The ancient english romance of Havelok the Dane*, pp. 149-180; Roxburghe Club). En 1836, M. Fr. Michel en a publié la fin, depuis le v. 5135, dans le t. I de ses *Chroniques anglo-normandes*, d'après le ms. du Collège héraldique de Londres; en 1848, Petrie († 1842) et Sharpe en donnaient la plus grande partie (vv. 1-5346 et la fin) dans le t. I (seul paru) des *Monumenta historica Britannica*. La base de cette édition est le ms. du Musée britannique; en notes sont données les variantes des trois autres mss., ceux de Durham, de Lincoln, et du Collège héraldique de Londres. Enfin, en 1850, une édition complète, ayant toujours pour base le ms. du Musée britannique, mais où il n'est guère fait usage des autres mss., était publiée par les soins de M. Th. Wright, pour la *Caxton Society*. L'ouvrage a été traduit en anglais, en 1854, par le Rev. J. Stevenson. Jusqu'à présent, l'édition qui permettait le mieux de se rendre compte de l'état du texte était celle des *Monumenta*, qu'accompagne un relevé de variantes assez complet. Mais cette édition, peu répandue en dehors des grandes bibliothèques et peu maniable, ne donne pas la totalité du texte. L'édition de Th. Wright est la seule complète, mais le texte du Musée britannique, qu'elle reproduit, est très souvent fautif, outre qu'elle ne donne pas, sinon bien accidentellement, les variantes. Il y avait donc place pour une nouvelle édition, et on conçoit que cette édition devait assez naturellement faire partie de la grande collection des *Rerum britannicarum medii ævi scriptores*, connue aussi sous le nom de « collection du Maître des rôles ».

L'édition dont nous allons rendre un compte sommaire (il n'y a pas lieu, malheureusement, de s'y arrêter longtemps) fut commencée, il y a bien des années, par Sir Thomas Hardy, l'ancien « deputy keeper » des Rôles, et resta inachevée, avec d'autres ouvrages importants, lors du décès de cet érudit si méritant, il y a une douzaine d'années. Il est difficile de partager équitablement la responsabilité de la publication entre le premier éditeur, Sir Thomas, et M. Ch. T. Martin qui a été chargé de mener l'œuvre à fin. Cependant il est juste de reconnaître que M. Martin n'est pas responsable de l'établissement du texte, puisqu'il l'a trouvé en partie imprimé et qu'il a dû poursuivre selon le plan adopté. Les préfaces placées en tête des deux volumes et la traduction qui occupe le tome II sont, au contraire, son œuvre personnelle. Ceci dit, nous devons reconnaître que l'édition tout entière laisse, à divers égards, considérablement à désirer. Sir Thomas, qui avait une connaissance profonde des sources de l'histoire d'Angleterre et une grande expérience des textes latins, était évidemment peu familier avec l'ancien français, et surtout avec la critique qu'il convient d'appliquer aux textes écrits en cette langue.

L'édition, telle qu'il l'a conçue, ne diffère pas sensiblement de celle que renferment les *Monumenta historica*, à laquelle, du reste, il avait pris part après la mort de Petrie. La différence principale consiste en ce que, dans la nouvelle édition, on s'est abstenu de marquer l'apostrophe et les accents. Pour les accents, je n'y vois pas d'inconvénient; mais je n'aperçois pas l'avantage qu'il peut y avoir à écrire *kil, lad, mama*, etc., quand *k'il, l'ad, m'ama* seraient plus intelligibles. La disposition des variantes est à peu près la même que dans les *Monumenta*, sauf que les lettres désignant les mss., *B C D*, ont été remplacées par *D* (Durham), *L* (Lincoln), *H* (Herald's College). De part et d'autre, les variantes sont données complètement jusqu'au v. 166. A partir du vers 167 les variantes purement graphiques sont omises. Le relevé est cependant plus complet dans la nouvelle édition. Il y a aussi, d'une édition à l'autre, quant à la graphie des variantes, certaines différences dont je ne me rends pas bien compte. Dans les deux éditions la disposition de ces variantes est à certains égards défectueuse. Par exemple, les omissions, dans les mss. *D L H*, sont indiquées ainsi: « two lines omitted... four lines omitted, » etc. Si, par exception, on a introduit quelques vers des mss. *D L H* dans le texte, cette opération sera indiquée en ces termes: « 407 Six lines supplied from D. L.; the spelling different. » Ce n'est ni clair ni commode. L'usage est d'indiquer le vers où commence la lacune et celui où elle se termine, et là où on nous dit que six lignes sont suppléées d'après *DL*, comme la graphie de ces deux mss. diffère (*the spelling different*), il faudrait dire si c'est le texte de *D* ou celui de *L* qu'on a adopté. Sans insister plus que de raison sur ces détails, je passe à une critique qui a plus de portée. Il suffit de comparer quelques pages du texte, qui reproduit le ms. du Musée britannique, avec les variantes données en note, pour voir que très souvent la bonne leçon est fournie par les mss. traités comme accessoires, surtout par ceux de Durham et de Lincoln. Il semble que, dans une édition faite surtout pour des historiens, il eût été à propos de substituer ces bonnes leçons aux leçons défectueuses du ms. principal, au lieu d'obliger le lecteur à se faire lui-même son texte. D'ailleurs, le système adopté dans cette édition n'est pas absolument logique. On se refuse à introduire dans le texte un mot emprunté aux mss. auxiliaires, alors que ce mot serait nécessaire pour rétablir le sens ou la mesure, et on y introduit des vers entiers empruntés à ces mêmes manuscrits¹. Parfois même on rectifie un nom de lieu ou de personne, estropié dans le ms. principal. Ne soyons pas trop sévères pour ce défaut de logique. Au moins aurait-il été à propos d'appeler en note l'attention du lecteur sur celles de ces variantes qui représentent certainement la leçon de l'auteur, et sans lesquelles le texte est incorrect, souvent même incompréhensible. Ces notes, qui pouvaient être rédigées très brièvement (au besoin un signe typographique, un astérisque par exemple,

1. Par ex., les vers 1778-9, qui du reste ne suffisent pas à combler la lacune, car le sens ne se suit pas du vers 1779 au v. 1780, et les vers 1777 et 1780 n'ont pas de rime, ce que l'éditeur aurait dû faire remarquer, d'autant plus que Wright, dans son édition, avait signalé la difficulté.

eût suffi), n'auraient pas sensiblement augmenté le nombre des pages, car chaque variante forme un alinéa, et il reste vers la marge de droite beaucoup d'espace non employé. On comprend que je ne puis songer à proposer des améliorations à un texte qui reste entièrement à faire.

Des deux préfaces, la première contient la description des manuscrits et des observations sur le texte; la seconde traite de Gaimar et de la composition de son ouvrage. Elles sont l'une et l'autre très insuffisantes. Il est visible que l'auteur a manqué, sur tous les points, de la préparation nécessaire. La seconde préface contient quelques notions utiles, mais encore bien incomplètes, sur les sources de Gaimar¹, mais que de questions essentielles qui ne sont même pas abordées, que d'assertions hasardées ou erronées! L'idée exprimée, p. xj (tome II), que le nom de Gaimar serait dérivé du nom de lieu *Waimara* (maintenant la rue *Gémare*), à Caen, n'a aucune probabilité. C'est au contraire *Waimara* qui vient du nom *Waimarus*, dont on a bien des exemples; voy. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, I, 1228, au nom WEIMAR. Parmi les ouvrages relatifs à Gaimar, qui sont mentionnés p. xl, on lit « *Romania*, IX, 480; Kupferschmidt, *Die Haveloksaage bei Gaimar*. » Ce sont là des notes bibliographiques ajoutées pour faire nombre, mais si l'éditeur a trouvé à l'endroit indiqué de la *Romania* le titre de la dissertation de M. Kupferschmidt, il ne paraît pas qu'il l'ait lue (il n'indique même pas qu'elle a paru dans le t. IV des *Romanische Studien*). Cependant cette dissertation, que l'on en adopte ou non les conclusions sur le rapport du poème appelé, assez improprement, *le lai d'Havelok*, avec l'histoire de Gaimar, méritait d'être prise en considération. A vrai dire, la question qui y est traitée n'a pas même été examinée par l'éditeur, qui se contente (p. xxij) de renvoyer, pour cette question, au *Catalogue of romances* de M. Ward.

Mais c'est la préface du premier volume qui laisse le plus à désirer. On y trouve la description des mss. et quelques observations sur la langue de l'auteur, le tout présenté sans ordre, et, s'il faut le dire, sans aucune connaissance du sujet. La description des mss. est disposée d'une façon très imparfaite, même au point de vue purement typographique; les remarques de l'éditeur et les citations sont imprimées dans le même texte, ce qui ne contribue pas à introduire la clarté dans un exposé d'ailleurs assez confus. Il y a de plus des erreurs graves, par exemple p. xi, où M. Martin mentionne comme étant *l'Image du monde* un poème dont le début est : *Cumencement de sens est la poür de Dieu*. C'est le poème si connu d'Herman de Valenciennes².

1. [Je rappellerai à ce propos que la vraie leçon du v. 6461 (*E les transcendances i mist*), qui le rend seule intelligible, a été donnée d'abord par P. Paris (*Rom. de la T. R.*, I, 103, 111), puis ici (XV, 451). Le nouvel éditeur imprime *Les translad anfes i mist* et traduit « He translated them, put in deeds ». D'après M. Ward (*Catalogue*, I, 267), le ms. porte les *transsadenses*, mais c'est une altération, par une seconde main, de la leçon primitive *translaciances*. — G. P.]

2. Sans doute cette erreur avait déjà été commise par Le Roux de Lincy (*Brut*, p. lxxij), mais Le Roux de Lincy ne connaissait ce ms. que par des notes insuffisantes : il n'avait pas les premiers vers de l'ouvrage.

En ce qui concerne le rapport des mss. et leur valeur relative, l'éditeur se borne à reproduire le tableau généalogique donné par M. Vising dans son *Etude sur le dialecte anglo-normand du XIII^e siècle*, sans aucune vérification. L'observation qu'il ajoute (p. xliij), pour montrer la supériorité du ms. du Musée britannique, étant fondée sur un seul vers, n'a aucune portée. Quant aux remarques linguistiques, elles dénotent la plus complète ignorance de la grammaire de l'ancien français et des règles de notre ancienne versification. Ainsi M. Martin remarque (p. xvij) que, à la fin des vers, la terminaison *-ent* des troisièmes personnes du plur. « appears to be mute », mais qu'au v. 1528 (*Arstrent en feu cum felons*, « the *-ent* seems to count as a syllable. ») Notons en outre que M. Martin croit que *feu* forme deux syllabes et ne voit pas que la restitution consiste à écrire *cum[fe]*. Citons encore cette étonnante remarque de la p. xv : « *Vales*, 1400, is certainly three syllables, but « unithout etymological reason, unless there is some confusion between « *vallatum* and *vallis*. » Il est inconcevable qu'on se hasarde à écrire sur des matières dont on ignore aussi complètement les premiers éléments.

Je n'ai pas cru utile d'examiner de près la traduction qui occupe le second volume, d'autant plus qu'il aurait fallu la comparer à celle de Stevenson, que je n'ai pas à ma portée. J'y ai cependant jeté les yeux çà et là, et je suis porté à croire que, si on voulait la soumettre à une vérification minutieuse, on y trouverait la matière d'une critique analogue à celle que M. Atkinson a consacrée jadis à l'édition de la vie de saint Edouard le roi, publiée dans la même collection. Mais l'édition de la vie de saint Edouard a paru en 1858, et bien des erreurs étaient excusables à cette époque. Donnons seulement quelques échantillons. V. 1020 « La gent d'Escoce *chaela* » ; trad. « The people of Scotland *fell there* » (le traducteur s'est figuré que *chaelad* était l'équivalent de *chai la l*). V. 1696 « Furent plusurs de guerre *engrés* » ; trad. : « *Were many savage wars* ». V. 1826 « Tut (*lis*. Tute) fu mort (*lis*. morte) *sa rascaille* », trad. « *All his men were killed* ». V. 1900. Ore r'out nuls d'els *guerres* de la terre », c'est-à-dire aucun d'eux n'eut guères de la terre, trad. : « *Then none had wars in the land* ». V. 1906 « Mult mal *aire* home ki traist », c'est-à-dire « mal *erre* », en anglais « *badly fares the man who betrays* », c'est une maxime générale ; trad. : « *Of low estate was the man who betrayed him* ». Lai d'Havelok v. 317 : « Seignurs, *tut al* enpensé ai » ; trad. « *Lords, I have thought of it all* ». — Cela suffit.

L'index qui termine le second volume paraît fait avec soin et intelligence. C'est tout ce qu'on peut trouver à louer dans cette publication mal venue. Il n'y a pas de glossaire ; le lecteur jugera, d'après les observations qui précèdent, s'il y a lieu de le regretter.

P. M.

1. Remarquons en passant que le XII^e ancien exemple de ce mot dans Littré (*racaille*) est tiré d'Eustache Deschamps. On le trouve en anglais dès le XIV^e siècle, sous la forme *rascalie*, *rascalle* ; c'est l'angl. mod. *rascal*.

Martin Le Franc, prévôt de Lausanne. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Genève par Arthur PIAGET. Lausanne, Payot, 1888, in-12, 270 p.

J'ai annoncé ici (XVI, 392) l'ouvrage que M. Piaget vient de publier, et qui justifie la bonne opinion que j'en avais conçue d'avance. Il comprend essentiellement trois parties : la biographie de Martin Le Franc, l'analyse et l'appréciation de ses ouvrages, et, à propos du *Champion des Dames*, un aperçu de ce qui a été écrit avant et surtout après lui sur l'éternelle question des femmes. Ces trois parties sont d'étendue et de valeur inégales : la première, au sentiment des juges compétents qui ont examiné à Genève la thèse de M. Piaget, est trop courte, et aurait pu être étendue et précisée par des recherches plus longues dans les archives de Suisse, de Savoie et d'Italie; telle qu'elle est, elle complète sur plus d'un point les renseignements que j'ai donnés ici. Les deux autres sont très satisfaisantes. L'exposition de M. Piaget est sobre, agréable et claire; ses appréciations sont judicieuses; son information est riche et sûre¹, et, chemin faisant, sans se laisser aller à des digressions hors de mesure, il communique sur bien des points de la littérature du moyen âge des renseignements nouveaux et parfois curieux². On voit surtout qu'il est très familier avec la poésie française du xv^e siècle, et on a tout lieu d'espérer qu'il nous donnera sur ce sujet, encore fort incomplètement exploré, des études d'une véritable valeur. On peut surtout attendre avec confiance l'édition commentée du *Champion des Dames* que l'auteur nous promet³.

Je ne m'arrêterai en particulier qu'à un point, sur lequel M. Piaget a cru devoir contredire une opinion que j'avais émise. J'ai essayé d'établir ici

1. Quelques petites lacunes ou inexactitudes n'enlèvent rien à la vérité de cette appréciation. Ainsi l'auteur aurait pu connaître par la *Romania* (XVII, 296) la découverte du texte latin de Matheolus; il aurait dû citer sur la papesse Jeanne des écrits plus récents et plus critiques que celui de Philomneste junior, etc.

2. Signalons (p. 167) l'explication d'un passage de Francesco da Barberino qui avait, à bon droit, embarrassé A. Thomas. D'après la comtesse de Die, l'homme doit respecter la femme, *quoniam vir de humo et terra lutosa creatus seu formatus extilerat, femina vero de nobilissima costa humana jam mundificata Dei presidio, quod ex utriusque manus lavatione probabat. Lavatione* est expliqué par un singulier passage du *Triomphe des Dames* de Juan Rodrigues de la Cámara (traduction française) : *Après que la femme se aura une fois lavé son viaire ou ses mains par soingneuse diligence, toutes les fois que après se lavera telle demourra l'eau et aussi clere comme elle estoit en son commencement; et par le contraire advient de l'omme, lequel se par fois innumerables se lavoit, tousjours devendra l'eau tourble.*

3. Les textes cités sont bien imprimés; notons, p. 178, *circuité* au lieu de *circuite*, p. 205 et 209 *wyl* au lieu de *vuyt* : on ne saurait trop répéter que le *w* au moyen âge est un signe à valeur variable qu'il faut savoir interpréter (à moins qu'on n'imprime diplomatiquement) tout comme *u* et *v*, et qui peut signifier *vv*, *vu*, *wv*, *uu* et *w*.

(XVI, 410 ss.), d'après un passage du *Champion*, qu'Alain Chartier était mort en tout cas avant 1441. En effet, Martin Le Franc combat, à propos de son jugement sur « la Belle Dame sans merci », l'auteur de l'*Hôpital d'amours*, et ce poème présente Alain comme mort : l'*Hôpital* étant antérieur au *Champion*, qui est de 1442, mon argumentation paraît inattaquable. « Une allusion de l'*Estrif* [*de Fortune et de vertu*] au *Curial* d'Alain Chartier vient malheureusement, dit M. P. (p. 190), détruire tout ce raisonnement : *Alain Chartier, poète français, nouvellement, à mon plaisir, descript à les misères de court*. Nous avons vu que l'*Estrif* fut composé vers 1448¹ : Alain Chartier vivait donc encore à cette époque, et le *Curial*, que les biographes placent ordinairement avant le *Breviaire des Nobles*, vers 1430, a été écrit vers 1448. » Pour appuyer cette conclusion, M. P. est obligé d'admettre que le passage du *Champion* renvoie non à l'*Hôpital d'amours*, composé sûrement après la mort d'Alain, mais à un autre poème antérieur, qui serait perdu, et où l'on feignait également que la « belle dame sans merci » avait sa sépulture dans le cimetière attenant à l'« Hôpital d'amours ». Il faut avouer que l'hypothèse est bien invraisemblable. Pour nous résoudre à l'admettre, il faudrait une nécessité qui n'existe pas. Le passage de l'*Estrif* allégué par M. Piaget² est mis dans la bouche non de Martin lui-même, mais de Vertu, laquelle, après avoir dit tout le mal possible de la vie des cours, cite au même effet un écrivain moderne, Alain Chartier, qui, à son plaisir, — c'est-à-dire de manière à la satisfaire, elle Vertu, — a décrit les misères de la cour. Il n'y a rien à conclure de ce passage ni pour la date du *Curial* ni pour celle de la mort d'Alain.

L'ouvrage de M. Piaget se termine par un chapitre sur les formes de versification employées par Martin Le Franc³, et par une notice des manuscrits, qui, si elle avait été un peu plus détaillée, aurait pu fournir quelques renseignements de plus sur la biographie de l'auteur et sur la façon dont il publiait ses œuvres. Les divers manuscrits du *Champion* et de l'*Estrif* portent des suscriptions variées qui paraissent émaner de l'auteur à différentes époques de sa vie. Il aurait été bon de les relever toutes.

En résumé, le livre de M. Piaget est un très bon début dans l'histoire littéraire. La Faculté des lettres de Genève, chez laquelle, paraît-il, l'usage du doctorat était depuis longtemps tombé en désuétude, l'a très heureusement renouvelé en accueillant le travail du jeune écrivain vaudois. G. P.

1. M. P. a en effet établi avec vraisemblance cette date en tout cas comme *terminus a quo* (p. 174).

2. Ms. B. N. fr. 1150, fol. 226^{ro}.

3. Notez, p. 257, une énumération, nécessairement incomplète, mais déjà fort riche et intéressante, des poèmes composés dans la forme du huitain que Martin Le Franc, comme Villon, a employé de préférence.

PÉRIODIQUES.

I. REVUE DES LANGUES ROMANES, 4^e série, t. II, juillet-septembre 1888. — P. 321. E. Nadaut. *La parabole de l'enfant prodigue en patois engoumois.* Ce n'est pas une traduction, mais une sorte d'imitation très lointaine et très développée, puisqu'elle occupe plusieurs pages. Nous sommes loin de blâmer cette façon de procéder, les traductions exactes ayant presque inévitablement l'inconvénient de contenir des mots et des tournures étrangers au patois. Mais nous aurions voulu que la notation des sons fût mieux définie. Les trois d'introduction qui précèdent ce texte montrent que l'auteur ne se rend pas pages compte de la précision qu'on exige en pareille matière. — P. 333. P. Vidal, *Mélanges d'histoire et de philologie catalanes*. I. *Une bibliothèque lullienne à Perpignan vers 1435*. — II. *Note sur l'ancien théâtre catalan à propos d'un fragment de mystère du XIV^e siècle*. Fragment trouvé dans un registre de notaire. Ce morceau appartient à une copie catalane du mystère languedocien de la Passion que renferme le mss. donné par M. Didot à la Bibliothèque nationale il y a quelques années. — III. Exercices en vers des dernières années du XIV^e siècle. — IV-XI. Diverses poésies amoureuses ou religieuses des dernières années du XIV^e siècle et du XV^e, tirées de registres de notaires. — XII. *Feuille d'un ms. (en prose) des premières années du XIV^e siècle*. — XV. Indications d'éclipses pour les années 1393 à 1402. — P. 260 C. Chabaneau, *Le roman de saint Fanuel* (suite et fin). Notes et corrections très nombreuses au texte publié précédemment dans la *Revue*. M. Ch. ne peut se dissimuler que son édition ayant pour base un seul ms., non des meilleurs, où des poèmes originaires distincts sont confondus, est à refaire, en tenant compte des indications données à diverses reprises dans la *Romania* (notamment XVI, 43 et ss. ; 216 et ss., 235 et ss.). — P. 410. P. Vidal, *Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne* (suite). — P. 431-54. Louis Castets, *Prose latine attribuée à Pierre de La Vigne*. Cette « prose latine » est une poésie en quatrains de vers rythmiques bien connue (*Vehementi nimium commotus dolore*). Elle a été publiée d'après un ms. de la Bibl. nat. par Du Méril (*Poésies pop. latines*, 1847, p. 163-77) et par Huillard-Bréholles dans son livre sur Pierre de La Vigne. M. C. la réédite d'après un ms. de Montpellier, donnant en note les variantes des deux éditions, mais, comme il n'a pas revu le ms. de Paris, là où Du Méril et Huillard-Bréholles sont en désaccord, il n'a pu décider entre les deux lectures. C'est le plus souvent celle de Bréholles qui est la bonne. Mais on n'en est pas réduit

pour cette pièce à deux mss.; il y en a une troisième copie dans le ms. de la Laurentienne XXIX, 8, fol. 61, que je crois de la main de Boccace (voy. ci-dessus p. 184). Le texte, si j'en juge par quelques extraits que j'en ai pris jadis, est en général assez correct. Au quatrain 63 on lit dans le ms. de Paris *Disputant de Pontio, Platone vel sorte*. Le ms. de Montpellier substitue *Plotino*, parce que « le nom de Plotin a du moins un rapport avec celui de Platon. » La raison est bien faible. La bonne leçon est *Pontio*, que donne non seulement le ms. de Paris mais aussi celui de Florence. M. C., qui ne connaît peut-être pas les règles de la versification rythmique, n'a pas vu que *Plotino*, paroxyton, fausserait le vers. Il s'agit peut-être d'un « magister Poncius provincialis », auteur d'une *summa diclaminis*, sur lequel voy. un article de M. Hauréau, *Hist. litt.* XXVIII, 492-4. Cependant les écrits datés de ce personnage sont de quelques années postérieures à Pierre de la Vigne. Peut-être en avait-il composé d'autres antérieurement. En tout cas il ne peut s'agir de Ponce Pilate, comme l'a supposé Du Méril. Quant à *sorte*, c'est un nom propre qu'il faut écrire avec une capitale. C'est Socrate; voy. Ch. Thurot, *Notices et extraits des mss.*, XXII, 106. — P. 463. Bibliographie. *Le roman de Galerent*, p. p. Boucherie (Constans). — *Œuvres de Goudelin* p. p. Noulet (C.-C.). — P. 468. Périodiques. *Zeitschrift f. rom. Phil.*, t. XI (Constans).

P. M.

II. — ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOGIE, XII, 3-4. — P. 301, Schurhardt, *Beiträge zur Kenntniss des kroatianischen Romanisch*. II. *Zum Negerportugiesischen Senegambiens*. — P. 322, Stimming, *Ueber den Verfasser des Roman de Jausfré*. M. St. montre que c'est par une interprétation nullement nécessaire des derniers vers de ce joli roman qu'on s'est jusqu'ici accordé, à peu près unanimement, à en faire honneur à deux auteurs, tandis que le fond et la forme portent visiblement la marque d'une seule et même main. Il cherche ensuite à fixer la date du poème, qu'il est porté à placer entre 1222 et 1232. Dans une notice qu'il n'a pas connue, à l'aide d'arguments à peu près semblables aux siens, j'ai rapporté *Jausfré* aux années 1225-1228 (*Hist. litt.*, XXX, 215; dans ce même article j'ai indiqué une version française de *Jausfré*, restée jusque là inaperçue). — P. 348, Golther, *Zur Tristansage*. Dans cet article, M. G. résume et apprécie les dernières études parues sur le sujet (il n'a pu encore connaître celle de M. Muret dans le dernier cahier de la *Romania*), et présente quelques remarques à l'appui des vues qu'il a déjà exprimées. Il persiste à restreindre autant que possible la part de l'élément celtique dans la légende de Tristan, et je persiste, avec MM. Muret et Novati, à trouver qu'il la restreint trop. D'après lui, la nature même du développement de la légende suffit « à réfuter l'opinion de M. G. Paris, que Thomas aurait suivi le récit d'un barde kymri Bledhericus ». Si M. G. avait lu plus attentivement l'article auquel il se réfère (*Rom.*, VIII, 425), il aurait vu que je n'ai pas émis cette opinion; j'ai dit au contraire que Thomas avait beau jeu à invoquer

Bleri, qui était mort, et que très probablement il ne prétendait s'appuyer sur lui que pour « modifier la tradition de sa propre autorité » (cf. *Rom.*, XVII, 609). Il ne s'en suit pas, naturellement, que Bleri ne soit pas Bledhericus, et rien n'engage à voir en lui, avec M. G., un des conteurs français qui avaient précédé Thomas. Les remarques sur les noms de Tristan, Brengain et Iseut sont intéressantes. M. G. rapproche le premier d'un *Trostan* (var. *Torstan*) qui figure parmi des noms scandinaves dans un texte relatif à l'Islande, et qu'il croit cependant non scandinave, mais irlandais; dans une note insérée plus loin aux *Mélanges* (p. 524), M. G. revient sur ce point et identifie ce *Trostan* avec le nom *Drostan*, dérivé de *Drost*, qui apparaît dans d'anciens textes gaéliques; à un gaélique *Drostan* ou *Trostan* correspondrait un kymrique *Dristan* ou *Tristan*. Tout cela est fort douteux, mais ce qui mérite d'être retenu, c'est la présence du nom *Tristan* dans une charte du *Liber Landavensis* de la fin du XI^e siècle; il paraît résulter de là que c'est *Tristan* et non *Tristran* qui est la forme authentique. La forme la mieux autorisée du nom de la suivante d'Iseut est *Brenwain*, qui ne cadre pas avec l'étymologie kymrique *Branwen* (« sein blanc »); reste à trouver la vraie origine. M. G. persiste à tirer *Iseut* d'un germanique *Iswalda*, ce qui est inadmissible : *Iseut* est très probablement un nom germanique, et la raison de ce fait a été fort bien indiquée (*Rom.*, XVII, 606), mais le second élément en est bien probablement -hild, si fréquent dans les noms de femmes : les variantes que présente le traitement de la voyelle (-eul, -out, -aut) sont les mêmes qu'offre la voyelle de ce suffixe dans d'autres noms (*Mabeut*, *Mahaut*, *Mahout*; cf. *Brunnebut* rimaient avec *Iseut* dans *Fol.* Berne, v. 164); la chute de l'h tient à sa position après l's. Sur le rapport des poèmes français et des récits plus anciens où ils ont puisé, M. G. présente des observations très dignes d'attention; la discussion des détails m'entraînerait trop loin. Il ne veut pas que les conteurs français aient eu pour sources directes des récits anglais, et trouve les raisons que j'ai données à l'appui de cette opinion sans valeur; j'avoue que je ne comprends pas bien comment Marie de France, écrivant en français, aurait éprouvé le besoin d'expliquer *chevrefoil* par *gotelef* si elle n'avait pas pris le mot dans une source anglaise; M. G. trouve tout naturel que chez des poètes écrivant en Angleterre « englische Wörter... als Erklärungen (!) dem französischen Begriffe zur Seite treten ». Si *lovedrinc* était un mot anglais qui se retrouvât ailleurs en anglo-normand, je ne l'aurais naturellement pas cité; mais il n'apparaît que dans deux passages de Bérout pour désigner le breuvage d'amour qui perdit Tristan et Iseut, et j'ai dès lors le droit de le croire emprunté à une version anglaise de la légende. M. Novati a soutenu que l'honneur d'avoir introduit dans le roman breton la conception de l'amour courtois, honneur que j'ai attribué à Chrétien de Troies, revient en réalité à Thomas; M. Muret a fort bien répondu à cette assertion (*Rom.*, XVIII, 176). M. Golther croit aussi que Chrétien est le véritable initiateur, mais il pense que Thomas l'a connu et imité, car il a écrit « au plus tôt en 1170, environ entre 1170 et 1180, donc en tout cas après le *Lancelot* ». M. G., qui me reproche

de ne pas donner de raisons pour mettre le *Tristan* de Thomas entre 1160 et 1170, n'en donne pas davantage pour l'avancer de dix ans. En tout cas, je ne vois dans l'œuvre du poète anglo-normand aucune trace d'imitation du trouvère champenois; si Thomas a eu des modèles pour son style, ce qui est fort probable, c'est bien plutôt les auteurs des divers romans imités de l'antiquité (*Troie, Eneas, Thèbes*), dont nous connaissons la popularité en Angleterre. Il est avant tout anglo-normand; ses qualités même sont de celles qui appartiennent à la poésie anglaise, et elles nous frappent d'autant plus qu'elles contrastent avec le caractère habituel de la poésie purement française, comme est celle de Chrétien. — P. 364, Osterhage, *Anklänge an die germanische Mythologie in der altfranzösischen Karlsage*. IV. *Chanson de Roland*. M. Osterhage poursuit le cours de ses rapprochements, aussi savants et parfois ingénieux que, dans mon opinion au moins, inutiles. Il s'agit d'établir que Ganelon, beau-père de Roland, et qui le fait périr, est en réalité le « substitut » du père qui tue son fils, lequel père à son tour n'est autre que le symbole du soleil ou du ciel, qui, après avoir produit toute végétation, la détruit. L'auteur accorde bien qu'il y a un fond historique dans l'épopée française, mais il est bien difficile de le séparer du mythe : « Le passage d'Eginhard est-il vraiment l'expression historique des événements racontés dans le *Roland*, ou bien l'historien a-t-il simplement attribué, par un procédé évhémériste, les faits racontés dans la chanson au porteur du nom « Roland » qui lui était le plus connu ? C'est une question que je suis obligé de laisser sans réponse. » — P. 381, Werth, *Altfranzösische Jagdlehrbücher nebst Handschriftenbibliographie der abendländischen Jagdlitteratur überhaupt*; continuation de ce très important travail. — P. 416, Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*, nouvelle série. 7. L'auteur étudie et essaye d'expliquer, avec sa science et sa pénétration accoutumées, différentes constructions où entre le comparatif (*Brochent ad ait pur le plus tost aler*; *Ja de cest fue ne l'ert le pis*; *Que plus vivent, plus le tormentent*; *plus la veoit et plus li plaist*; *Estre vos en porroit de pis*); impossible d'analyser ces observations délicates; je dirai seulement que j'aurais bien de la peine à comprendre *le*, dans les deux premiers cas, comme répondant au lat. *eo*, à l'ail. *desto*; il me semble que cet emploi de *le* peut se rattacher à l'usage fréquent en ancien français (surtout avec *le pis*, *le meilleur*, *le noauz*, *le sordeior*) de faire précéder le comparatif de l'article, originairement destiné à marquer la différence entre deux objets seulement; peut-être aussi le doit-il dans quelques exemples être considéré comme se rapportant à l'infinitif et non au comparatif; le *de* des phrases citées en dernier est resté inexplicable à M. Tobler, et pour avoir quelque chance de réussir où il a renoncé il faudrait une longue méditation; en tout cas l'idée de reconnaître dans le *de* le *the* anglais n'est sans doute émise que comme preuve que l'auteur a retourné dans sa pensée toutes les explications possibles. — 8. Remarques sur l'accord du participe avec le sujet et non avec le régime dans le passé des verbes réfléchis, même quand ils ont un régime indirect (*il s'est esloigniez, ele s'est donee granz cous*). Parfaitement d'accord sur les faits

avec M. T., je différerai peut-être un peu de lui sur l'explication originaire (il renvoie à un article de lui paru il y a 25 ans dans un journal suisse, et auquel je ne puis me reporter). Il me semble que le point de départ de toute cette curieuse évolution est dans les verbes réfléchis où le régime n'est qu'apparent, explétif, où le sens est celui d'un verbe neutre. On a d'abord donné aux verbes neutres un passé indéfini avec *être*, ce qui était fort naturel : *il vient, il vint, il est venuz* (l'essentiel est ici le résultat et non l'action, d'où le choix du verbe être : *il a venu* aurait mal rendu l'idée). A certains verbes neutres, qui exprimaient un état prolongé et interne, on a ajouté le pronom réfléchi pour exprimer cette nuance : *il se tait* au lieu de *taçet*, et dès lors *il s'est teüz*, qui est à *il se tait* ce que *il est venuz* est à *il vient* (*il s'a tu* aurait, comme *il a venu*, exprimé trop nettement une action). Dans les verbes actifs employés avec le réfléchi, l'action est considérée comme exercée par l'agent sur lui-même, et l'intériorité de l'action la convertit presque en un état (*se plaindre* ressemble beaucoup à *se taire*); de là l'assimilation : *il se plaint, il s'est plainz* comme *il se tait, il s'est teüz*. Enfin on est allé plus loin par une assimilation de forme, au lieu que jusque là c'est la considération du sens qui avait dominé; on a dit : *il se sont batu* et non *batuz*, bien que le verbe *se battre*, quand il s'agit de deux personnes, ne soit plus un verbe réfléchi dans le même sens que *se plaindre*, et finalement *il s'est batuz la face*, parce qu'on était habitué à rapporter, dans ces constructions, le participe au sujet. M. Tobler pense que le point de départ est l'emploi du passif : *il est esloigniez*, d'où *il s'est esloigniez*; cette évolution me paraît moins vraisemblable. Dans un long et fort intéressant appendice, M. T. examine la question de savoir à quel cas est le réfléchi quand il se joint à des verbes neutres (*il se rit, il s'en va*), et conclut avec toute raison qu'il est à l'accusatif, et que le verbe réfléchi, dans ce cas, a une vraie fonction de « moyen ». — 9. Précieuses remarques sur divers emplois du pronom possessif en français ancien et moderne. — B. 436, Tiktin, *Der Vocalismus des Rumänischen* (suite et fin). — P. 463, Rajna, *Frammenti di redazioni italiane del Buovo d'Antona* (cf. *Rom.*, XVII, 149). II. *Avanzi di una versione toscana in prosa*. Ces fragments sont conservés dans un ms. de la Riccardienne à Florence; ils y sont précédés par une version jusqu'ici inconnue du thème de *Fioravante*, que M. R. compare à celles qu'il a déjà étudiées (voy. *Rom.*, XIII, 607). Après avoir indiqué la place qui revient à la nouvelle rédaction de *Bovo* dans le groupe des versions italiennes, M. R. montre, par une sagace et persuasive comparaison, que cette rédaction a très probablement été faite sur le poème cyclique des *Royaux de France*, dont le fameux ms. XIII de Saint-Marc nous a conservé une partie; malheureusement le ms. riccardien s'arrête avant le moment où commence le ms. de Venise. J'ai conjecturé (*Rom.*, IX, 54) que la partie manquante du ms. XIII contenait le *Fioravante* et les autres récits qui forment la première partie des *Reali di Francia*; M. R. confirme cette hypothèse, et pense que cette partie est représentée par la version en prose du ms. Riccardi; seulement, d'après l'ancien catalogue Gonzague, le ms. XIII, qui n'a plus que 95 feuillets, en

aurait eu 218 : il manquerait par conséquent 123 feuillets; M. R. trouve qu'il n'y a pas moyen de remplir un si grand espace avec ce qu'on peut légitimement supposer avoir servi d'introduction aux poèmes conservés dans le ms. XIII, et il suppose que 218 est une faute du rédacteur du catalogue pour 118, en sorte qu'il ne manquerait que 23 feuillets. S'il en est ainsi, la version en prose du ms. Riccardi nous aurait conservé à peu près exactement le début de cette compilation franco-italienne, si importante pour l'histoire de l'épopée française en Italie. Signalons encore les remarques intéressantes du savant critique sur les diverses rédactions de *Bovon de Hanstone* et sur les sources et les procédés de compilation d'Andrea de Barberino, l'auteur des *Reali di Francia*. — P. 510, Otto, *Bemerkungen über Ramon Lull*. L'auteur insiste d'abord sur l'influence qu'a exercée sur Lull le dominicain Raimon de Peñafort, influence contrebalancée par celle des Franciscains. Il présente ensuite quelques remarques métriques, et en troisième lieu signale une poésie « morisque » sur les 99 noms de Dieu qui est sinon la source directe au moins un parallèle frappant du célèbre poème de Lull, *Els cent noms de Deu*. Il rattache à ce rapprochement des remarques sur l'influence possible de la poésie arabe (du Maghreb) sur la plus ancienne poésie provençale (*sirventes, tençon, alba*), qui auraient bien besoin d'être précisées davantage et sérieusement contrôlées.

MÉLANGES. I. *Histoire littéraire*. P. 524, Golther, *Der Name Tristan* (voy. ci-dessus). — II. *Étymologie*. P. 125, Andresen, *Zu Waces Rou Bd. II 50 V. 511 und 529 Corcers* : doit être lu *Corcerf* (de *Curto Cervu* dans les textes latins; la vraie traduction serait sans doute *Curre cervus*). — III. *Grammaire*. P. 526, W. Meyer, *Die Strassburgerrede und die vokalischen Auslautgesetze*. Fines remarques sur la localisation possible des *Serments*. La question de savoir si *mn* postule (ou garde) un *e* d'appui (*damnum = damne ou damn*) est fort compliquée; M. M. la résout à peu près comme M. Koschwitz (*Comm.*, p. 9). Il est certain que *somnum*, *scamnum* d'une part, *dominum*, *hominem* de l'autre prennent un *e* d'appui dans *somme*, *eschamne*, *visdamne*, *omne* devenus *some*, *eschame*, (*vis*)*dame*, *ome*, et qu'on peut à la rigueur expliquer *dam = dominum* par la fonction spéciale de ce mot et la phonétique syntactique; mais tirer *dam* de *damage* est déjà bien difficile, et que faire des nombreux noms germaniques en *-ramn* (*Bertram*, etc.)¹? — P. 527, Baist, *Catalanisch ts* : l'*u* = *ts* est récent. — IV. *Onomastique*. P. 527, Andresen, remarques utiles sur l'identification de noms de lieux cités et mal interprétés

1. Il faudrait examiner avec soin les noms de lieux, source capitale et encore trop peu explorée de renseignements sûrs et précis sur la phonétique. C'est une étude à faire ailleurs; M. Longnon me signale *Sole(s)me(s) = Solemne* (Maine) et *Entrames = Interamnes* (Maine). D'autre part on trouve *Entrains = Interamnes* (Nièvre), mais cette dernière forme paraît une refaçon étymologique *Interanum* dans une inscription du 11^e s.)

par M. Hildebrand dans son travail (*Zeitschr.*, VIII, 321) sur le *Domesday-Book*.

COMPTES RENDUS. P. 535, *La Passione di Gesù Cristo* edita da Promis (Tobler). — P. 537, Millet, *Etudes lexicographiques* (Tobler : jugement analogue au nôtre). — P. 538, Schultz, *Die provenzalischen Dichterinnen* (Appel). — P. 540, Zenker, *Die provenzalische Tenzone* (Schultz). — P. 542, Noulet et Chabaneau, *Deux manuscrits provençaux* (Schultz). — P. 544, Cornicelius, *So fo el temps c'om era iays* (Schultz). — P. 545, Weigand, *Die Sprache der Olympe-Walachen* (G. Meyer, remarques précieuses). — P. 550, Mackel, *Die germ. Elemente in der franz. Sprache*; Goldschmidt, *Zur Kritik der allgerm. Elemente im Spanischen* (Pogatscher : article important ; l'étymologie proposée pour *dongeon* (angl. sax. *duŋg*) est peu probable (cf. les formes *dognon* et *danzon*) et peu utile, *domnionem* convenant très suffisamment). — P. 558, *Romania*, XVII, 1, 2, 3 (Tobler et W. Meyer : notez la réplique de ce dernier à M. Thomas au sujet des comparatifs neutres en *-eis* et ses remarques sur les étymologies espagnoles et catalanes de M. Parodi). — P. 565, *Giornale storico della letteratura italiana*, XI, XII, 1-2 (Gaspary). — P. 573, *Il Propugnatore*, n. série, I, 1 (Gaspary). — P. 576, *Bullettino dell'Istituto storico Italiano* 3 (Gaspary : art. de M. de Lollis sur des manuscrits *abruzzezi*). — P. 577, *Revue des patois gallo-romans*, nos 1-6 (Horning). — P. 583, *Livres nouveaux. Eléments germaniques de la langue française* (anonyme, sans valeur); Pietsch, *Beiträge zur Lehre vom allfr. Relativum*; Marcou, *Der historische Infinitiv*; Dittmer, *Die Pronomina possessiva im Allfranzösischen*; Puitspelu, *Un Noël satirique en patois lyonnais*; Clédat, *Gramm. historique du français*; Heller, *Real-Encyclopädie des franz. Staats- und Gesellschaftsleben*; Roettgen, *Vokalismus des Allgenuesischen*; Scheler, *Dictionnaire d'étymologie française*; Monaci, *Sulla classificazione de' manoscritti della divina Commedia*. — P. 586-591, *Sach- und Stellenregister*. G. P.

III. — ARCHIVIO GLOTTOLOGICO ITALIANO. Volume Decimo. Puntata prima (1880). P. 1. Ascoli, *Due recenti lettere glottologiche e una poscritta nuova*. « Queste lettere si riproducono dalla *Miscellanea Caix-Canello*, con scarse modificazioni, ma con un' appendice, per la qual s'allarga la poscritta, cioè l'ultima nota alla seconda. » Je renvoie pour l'examen de cet important morceau au compte rendu des *Miscellanea (Rom., XV, 462)*; M. Ascoli a bien voulu me faire remarquer que la forme *mesurier*, que je dis n'être pas française, se trouve une fois dans la traduction des *Sermons* de S. Bernard (éd. Förster); je ne vois là toutefois qu'une faute de scribe. La *poscritta* mérite toute l'attention. Après des remarques profondes et justes sur les lois phonétiques et leur fixité (que nous admettons dans le même sens que lui), l'auteur cite différents cas d'apparentes variations qui peuvent s'expliquer par des causes phonétiques d'abord conditionnées, ensuite étendues analogiquement (ainsi dans certaines régions *ca* devient *ça* à la tonique, reste *ca* à

l'atone, d'où : 1^o uniformisation dans le premier sens; 2^o uniformisation dans le second; 3^o dans l'un ou l'autre sens, mots qui échappent à l'uniformisation). Il cherche ensuite à montrer que certains phénomènes en apparence exceptionnels peuvent avoir une explication phonétique qu'on trouve en regardant de plus près qu'on ne l'a fait (ainsi le *t*, le *c* intervocaux paraissent devenir *d*, *g* en italien après ou avant un *a*), et que d'autres s'expliquent par l'action analogique de causes morphologiques disparues (il s'agit surtout d'anciens nominatifs en *c* de *x*, comme *judec*, qui a produit plus tard *judeco*, tandis que *junic* a pu produire *junica* et *juniç junica*; on aurait là un pendant à *juoco giuoco* = *foc loc*, tandis que *luogo* = *locu* devenu *luouc*, *luoug*). Il y a dans ces trente-cinq pages sur l'italien, le ladin, le provençal, le catalan, le français tant de remarques précieuses et de données nouvelles qu'il faudrait tout citer pour en faire profiter le lecteur. Je ne ferai qu'une ou deux remarques. M. Ascoli combat avec grande raison l'idée de M. Gröber, qui ne voit dans l'*f* de *soif* qu'une faute de copiste passée dans la graphie usuelle prise dans la prononciation; je remarquerai à ce propos que l'*f* de ce mot au Moyen Age est parfaitement attestée par la rime, quoi qu'en dise le savant éditeur de la *Zeitschrift* (X, 300); j'ai oublié de noter plusieurs exemples qui m'en ont passé sous les yeux, mais en voici au moins un incontestable et très suffisamment ancien : *Eust. le Moine* 1612 (*soif* : *noif*). Sans traiter présentement le fond de la question, je me bornerai à dire que ce mot *soif* doit être séparé des autres; il est le seul à avoir un *t* et une finale en *e(i)*, et il a été expliqué avec la plus grande vraisemblance par l'influence analogique de *boif*. Les autres mots qui présentent une *f* à la place d'une dentale ont tous un *d*, suivi d'*o(u)* quand il s'agit de mots latins, final quand il s'agit de mots germaniques : **bladum* 'nidum modum, *bed alod feod faldestod*¹, *-bod* dans les noms de personne², *-bod* dans les noms de lieu³. L'absence de formes avec *f* pour *nodum nudum crudum* s'explique sans doute par la nature de la voyelle qui précède le *d*. Disons donc que les mots en *-ad(o)*¹, *-éd(o)*, *-id(o)*, *-ód(o)* présentent plus ou moins sporadiquement en

1. Le bas-latin, dès les plus anciens temps, ne donne que *bladum* (*blatum* une seule fois dans Du Cange). D'ailleurs *a-*, *em-*, *desblaier* supposent un *d* et non un *t*. Le pr. *bladier* semble, il est vrai, renvoyer à *blatum*; mais peut-être y a-t-il là une influence analogique (*mercadier*, *escudier*, etc.); je ne me rappelle pas de nonis en *-zier*.

2. Cf. Mackel, *Die germ. Elemente im Französischen*.

3. *Marbeuf*, *Tubeuf*, etc. Dès la fin du XI^e siècle on trouve le même personnage appelé *Tudebodus* et *Tudebovis*, ce qui atteste dès cette époque l'existence de l'*f* en français.

4. *Elbeuf*, *Quillebeuf*, *Paimbeuf*, etc. Ces noms sont d'une grande importance. Ils sont tous d'origine normande, donc introduits à partir de la seconde moitié du IX^e siècle. Dès le XI^e on trouve *-bof*, *-buef* à côté de *-bod*, *-bued* et *-both*, *-bueh* (voy. Joret, *Des caractères du patois normand*, p. 42).

5. On n'a pas rencontré *gref* = *gradum*; cela doit tenir à ce que le mot *gré* lui-même est fort rare. *Gué* ne vient pas de *vadum*, mais d'un mot allemand, qui avait sans doute un *t*.

français, à côté de formes où *d* est tombé, des formes où il est remplacé par *f*. Il est clair qu'il y a bien là un fait phonétique¹. Reste à en trouver l'explication², ce qui ne pourra se faire qu'en étudiant d'ensemble l'histoire du *d* ainsi placé dans toutes les langues romanes³. L'explication de *pièce* (p. 84) ne nous paraît pas claire, et nous aurions quelques objections à faire aux rapprochements qui sont proposés. Sur l'explication de *suif* nous reviendrons tout à l'heure. *Vieux* et *beau* viendraient non du pluriel *vieux, beaux*, mais du nom. sg. *vieux, beaux*; il est fort probable que le pluriel a eu ici plus d'influence que le nom. sg., mais que la cause principale a été la phonétique syntactique : cf. *un bel homme, un beau garçon; un vieil homme, un vieux garçon* (la vraie forme serait un *vieu*; l'*x* est repris au pluriel d'abord graphiquement, puis parfois, aujourd'hui, phonétiquement : *vieux et laid*⁴). — P. 109-140, *Rime genovesi della fine del secolo XIII e del principio del XIV*, edite per cura di E. G. Parodi; c'est la seconde partie du ms. dont M. Lagomaggiore a publié dans l'*Archivio* la première partie; M. P. estime que les pièces qu'il imprime sont du même auteur que les autres. — P. 141-144. Flechia, *Annotazioni sistematiche alle Antiche rime genovesi* (suite).

Puntata seconda (1887). — P. 145-166. Flechia, *Annotazioni*, etc. (suite). — P. 167-176. Ceci, *Vocalismo del dialetto d'Alatri*. — P. 177-255, *Il Panfilo in antico veneziano, col latino a fronte, edito e illustrato da A. Tobler*. Ce double texte est tiré du ms. Hamilton 390, dont M. Tobler a publié ailleurs les différentes parties; le texte latin, fort mauvais, présente cependant quelques variantes dignes d'attention; la traduction vénitienne fourmille d'erreurs et de grossiers contre-sens et n'a aucun mérite littéraire; mais elle offre quelque intérêt pour l'histoire du dialecte; l'éditeur l'a soigneusement dépouillée à ce point de vue, et il conclut que la plupart des traits linguistiques concordent avec ceux de la traduction de Caton contenue dans le même manuscrit. — P. 256-260, Ascoli, *Di -tr-issa che prenda il posto di -tri-ce*. A propos de *servirissa* = *servitricem* dans le *Panfilo*, l'auteur étudie cette substitution « nelle terre friulane e nelle venete », et présente quelques observations géné-

1. M. Gröber a répondu à l'*Archivio* (*Zeitschr.*, XI, 287); mais sa réponse, qui présente pour le latin des observations intéressantes, ne porte que sur des points de détail. — Il n'admet toujours pas que *mues* soit un mot populaire (voy. *Rom.*, XVII, 150); mais que fait-il de *niul moud* dans le *Jonas*?

2. M. Ascoli propose des formes intermédiaires *moud* = *modu*, etc.; mais on ne voit pas comment cette formule pourrait s'appliquer aux noms de lieu normands. L'explication proposée par M. Varnhagen (voy. *Rom.*, XVI, 156) se trouve, par les constatations ci-dessus, délogée de quelques objections que nous lui avons faites.

3. Sur l'histoire du *d* intervocalique en provençal, on consultera avec profit les remarques de M. E. Levy (*Litteraturblatt*, 1888, col. 270-271).

4. Sur tout l'article de M. Ascoli il faut voir les remarques importantes de M. W. Meyer, *Zeitschr.*, XI, 283-287. M. Ascoli a répliqué dans la seconde puntata de l'*Archivio*, p. 267-269.

rales. L'existence de *triça* = *trïc(e)* + *a* ne me paraît pas prouvée : *nourrice* s'explique, à mon avis, par *nutricia*. Je doute aussi que l'*r* simple de *empereriz* (pour *empererriiz*) ait pour cause le nomin. *emperere*; l'accumulation des *r* me semble pouvoir rendre compte du fait; l'*r* simple des autres mots peut être aussi s'expliquer autrement (d'ailleurs cette question de l'*r* et de l'*rr* n'est pas encore parfaitement éclaircie). — P. 260-272, Ascoli, *Il tipo gallo-romano seuv* = *sebo*, *e i franc.* orteil *e* glaive. Cet article vraiment admirable par la hardiesse et la profondeur des idées est consacré à appuyer par des faits la théorie, chère à l'illustre auteur, des « motifs ethnologiques des transformations du langage ». *Suif* ne peut remonter qu'à **seub*; **seub* provient du dat. abl. *sebō* par l'application de la même loi phonétique qui, en celtique, tire *braun* de *branū*, dat. de *bran*. Rien n'est plus séduisant que cette théorie; mais j'avoue ne pas me laisser séduire; je ne vois aucune preuve réelle, ni ici, ni pour les cas en *-do* (voy. ci-dessus), en *-co* (sauf le surselvan *fieugh*, etc., qui certainement mérite un examen attentif), de l'« internement » d'un *u* (*o*) final, et je pense que *suif* peut s'expliquer par la « contamination » de *suis* = *sius* et de *sif* = *siu*, *sius* provenant de *sebus sevus seuus* et *siu* de *sebu sevu seuu* (de même *sivre* est l'ancien *sivre* = **secvere* influencé par *suit* = *siut* **secvit*). Mais les remarques de M. A. sur les véritables conditions de l'*ō* et de l'*ū* en latin vulgaire (qu'on a souvent le tort, comme je l'ai eu moi-même jadis, *Rom.*, X, 36, d'assimiler trop complètement) et sur plusieurs autres points sont extrêmement précieuses. Le fr. *glaiive*, le pr. *glavi* seraient le latin *gladium* influencé par le *claidib* gaulois, en sorte que « dans *glavi* ou *glaiive* se croisent encore les épées de Vercingétorix et de César ». J'ai bien de la peine à le croire. *Glaiive* n'est pas un mot ancien en français¹, il ne se présente au XII^e siècle qu'avec un sens figuré qui semble venir du latin ecclésiastique; au XIII^e il paraît fréquemment, mais toujours au sens de « lance » et non d'« épée » (qu'il a repris plus tard sous l'influence du latin); en tout, ce mot ne fait l'effet d'un mot savant. Ce qui paraît moins contestable et ce qui constitue une découverte vraiment curieuse, c'est que notre mot *orteil* est un compromis entre *arteil*, forme régulière d'*articulum*, et le celt. *ordag*, « *pollex vel pedis pollex*, » qui est encore conservé tel quel dans l'*ordigas* des gloses de Cassel². — P. 273-304, *Il Physiologus rumeno, edito e illustrato da M. Gaster*; texte intéressant pour l'histoire littéraire, qui ne semble pas d'ailleurs très bien à sa place dans l'*Archivio*³.

Puntata terza (1888). — P. 305-412, Bianchi, *La declinazione nei nomi di*

1. *Gladies*, *Lég.* 134, est certainement un latinisme, qu'on le compte pour trois syllabes ou (en corrigeant le vers) pour deux.

2. Cf., pour l'emprunt d'un terme celtique voisin comme sens, le fr. prov. *dorn*, « *mensura manus clause* » (*Donat proensal*).

3. Voyez sur ce fascicule de l'*Archivio* les remarques de M. W. Meyer, *Zeitschr.*, XII, 295-299.

Inogo della Toscana (suite et fin; voy. *Rom.*, XVII, 627). L'auteur montre par la toponymie que le génitif singulier du latin s'était conservé encore en Italie, à l'époque longobarde et même bien plus tard, tandis que le génitif pluriel lui paraît avoir été éteint de beaucoup meilleure heure (une terminaison *oro* ne s'y rattache probablement pas, mais il me semble téméraire de l'identifier à *-arium*). Il termine par d'intéressantes remarques sur des noms de saints empruntés au grec ou à l'hébreu et présentant de curieuses particularités d'accent (je ne dirai pas avec l'auteur que « senza scrupoli si può stabilire lo schema : aestáte aestás, aetáte aetás, libertáte libertás, e via discorrendo »). Un appendice des plus importants contient un « breve spoglio di accorciamenti e diminutivi di nomi personali teutonico-latini, per lo più anteriori al mille, fatto a illustrazione dei nomi locali », avec des observations de divers genres; notons, p. 410, celles qui concernent les noms propres allemands en *-o*, *-onis*, *-a*, *-anis* (je me permets de relever un fait personnel : il est vrai que Quicherat avait entrevu l'explication de ces formes par la déclinaison germanique, mais le mémoire cité en note, qui n'a jamais été imprimé ni même rédigé, devait rassembler de nombreux exemples et étudier méthodiquement le phénomène dans son ensemble; cf. *Rev. Critique*, 1867, II, 348). — P. 413, d'Ovidio, *Spigolature romanze dalle pagine di un latinistu*. A propos d'un travail de M. Cocchia, l'auteur examine certains points qui touchent à la philologie romane. Le plus important concerne la théorie de Corssen sur l'accent préhistorique du latin. D'après Corssen, cet accent pouvait et frapper la voyelle de la 3^e syllabe avant la dernière (*quartultima*), et frapper l'antépénultième même si la 2^e était longue; ainsi s'expliqueraient beaucoup de contractions et d'altérations du latin. De ces deux thèses, M. Cocchia, approuvé par M. d'O., ruine complètement la première; il maintient la seconde, que M. d'O. s'efforce à son tour de détruire. Les attaques qu'il dirige contre elle sont très sérieuses, mais elle lui oppose encore plusieurs défenses qu'il n'a pas su abattre. Tout récemment (*Mém. de la Soc. de ling.*, VI, 11 ss.), M. L. Havet a proposé d'expliquer les faits de la seconde et de la première série (affaiblissement ou chute de la voyelle qui, d'après la loi de l'accentuation classique, devrait avoir l'accent) en attribuant à la syllabe initiale du mot non pas l'accent tonique, mais une intensité de prononciation qui, à l'origine, n'avait rien à faire avec l'accent, modalité purement tonique, en sorte que la voyelle qui portait l'accent n'était pas pour cela moins exposée qu'une autre à s'affaiblir ou à tomber. La question est du plus grand intérêt et demandera une étude approfondie. En attendant, les observations de détail de M. d'O. sont précieuses : voyez notamment ce qu'il dit (p. 428, cf. p. 467) sur les noms de lieux refaits d'après leurs dérivés : *Pésaro* par exemple est expliqué ordinairement par *Pisaurum*, tandis qu'il vient de *Pesarese* = *Pisaurensem*. Signalons encore ce qui est dit dans cet article de la quantité des voyelles devant *j* (*l'ò* de *bojæ*, *troja* est attesté par le fr. *buiés*, *truié*) et devant *gn* : M. Cocchia a montré que c'est par une singulière méprise qu'on attribue à Priscien la doctrine d'après laquelle ce groupe aurait la vertu d'allonger une voyelle

précédente. — P. 447, Ascoli, *Noterelle*. 1. *Il dialetto tergestino* : contrairement à la thèse de M. Zenatti, qui nous avait paru décisive (*Rom.*, XVIII, 198), M. A. établit péremptoirement que des restes d'un parler « frioulan » se sont maintenus fort tard à Trieste ainsi qu'à Muggia, bourgade voisine, que les *Dialoghi* de Mainati représentent fidèlement ce parler tel qu'il était il y a soixante ans, et que les actes publics des xv^e et xvii^e siècles sont rédigés non en dialecte local, mais en vénitien. 2. *Pania, impaniare*, « glu, engluer » sont rattachés au thème *pagen-* contenu dans *compaginare*, etc. — P. 467, *Giunte e correzioni*, — P. 468-480, *Indici del volume*, par C. Salvioni. G. P.

IV. — REVUE DES PATOIS GALLO-ROMANS. Recueil trimestriel publié par J. GILLIÉRON et l'abbé ROUSSELOT. Paris, Champion; Neuchâtel, Attinger frères. — Première année, 1887, n^o 4. — P. 241. L'abbé Rabiet, *Le patois de Bourberain* (Côte-d'Or). La partie ici publiée traite de l'a latin, tonique, antétonique, posttonique. Il y a abondance et peut-être surabondance d'exemples, qui, étant accompagnés de la traduction, forment les éléments d'un glossaire. Le mot *mesay* (p. 250), traduit par « garde-champêtre », est le fr. *messier* (le suffixe *ay* correspond dans ce patois au suff. fr. *ier*), en latin du Moyen-Age *messarius*, et ne se rapporte nullement à un verbe signifiant « se cacher » (fr. *se mussier*). — P. 256. A. Horning, *De l'extension géographique des sons c, ch et h, répondant aux sons français ys et yz*. Concerne un des faits linguistiques qui caractérisent le mieux les dialectes romans limitrophes des pays de langue germanique du côté de la Lorraine et de l'Alsace. Suit, pp. 258-61, une note complémentaire et rectificative sur le même sujet, par M. Gilliéron. — P. 261. A. Devaux, *Vekya* « voici », propose *ve | k | y | a*, vide eccum hic habet, au lieu de vide ecce hac, proposé dans la *Romania* (XVI, 270) par M. Philippon. — P. 262. Gilliéron, *La claire Fontaine, chanson populaire française*. M. G. propose pour cette chanson une restitution hypothétique différente de celles qu'il avait jadis tentées dans la *Romania*, XII, 307. — P. 265. A. Doutrepoint, *Noëls wallons*. — P. 281. Textes variés (Aisne, Charente, Puy-de-Dôme, B.-Pyrénées, S.-Inf., Somme), notés par M. l'abbé Rousselot. Dans le nombre, quelques proverbes, d'ailleurs bien connus, des B.-Pyrénées. — P. 289. E. Edmont, *Noms propres Saint-Polois*. — P. 305. *Périodiques* (analyse du t. IV de la *Romania* : c'est remonter un peu haut). — Articles sur la dialectologie danoise et italienne. Chronique, Additions et Corrections. Tables.

— Deuxième année, 1888, nos 5-6. — P. 5. *Système graphique*. Epreuve des caractères spéciaux dont dispose la *Revue*¹. — P. 7. Psichari, *Quelques obser-*

1. La *Romania* ne possède qu'un petit nombre de ces caractères, et d'ailleurs, les eût-elle, que nous ne pourrions les employer sans en définir la

uations sur la phonétique des patois et leur influence sur les langues communes. Beaucoup d'observations fines et ordinairement judicieuses, parfois un peu subtiles, appuyées d'exemples fournis par le grec moderne en ses divers états. — P. 31. Gilliéron, *Mélanges savoyards*. Étude des formes locales de siccum, siccam et gentiana. — P. 38. Wilmotte, *Les variétés du son ch* (avec le son que ce groupe a en allemand), *près de Liège*. — P. 46. Girardot, *Les sons ch et j = iss et is français, dans le patois de Thory, cant. d'Avallon (Yonne)*. — P. 48. Rabiet, *Le Patois de Bourberain* (suite). — Fourgeaud, *Patois de Puybarraud, com. de Genouillac, cant. de Saint-Claud* (Charente). — P. 65. Doutrepoint, *Noëls wallons* (suite et fin). — P. 93. Girardot, *Chanson des vigneronn auxerrois, patois de Vermenton* (Yonne). — P. 97. Jeanroy, *Quatre contes meusiens* (Mangiennes, cant. de Spincourt). — P. 106. Textes divers en patois des Deux-Sèvres, de Saint-Sever (Landes), de la Meuse, de l'Yonne. — P. 113. Edmont, *Lexique Saint-Polois* (fin de l'A). — P. 132. Edmont, *Noms propres Saint-Polois* (suite). — P. 148. Périodiques. — P. 151. Bibliographie. — P. 159. Chronique.

V. — REVUE DES PATOIS, recueil trimestriel consacré à l'étude des patois, p. p. M. CLÉDAT. — Première année, n° 4 (1887, oct.-déc.). P. 241. Hingre, *Complainte en vieux patois de La Bresse, Vosges*. — P. 258, A. Philippon, *Le patois de Saint-Genis-les-Ollières et le dialecte lyonnais* (1^{er} art.). Bon travail conçu historiquement. — P. 282. Compte rendu de la *Flore populaire de la Normandie*, de M. Joret. — P. 284, *Dépouillement des périodiques français consacrés aux traditions populaires*. — P. 287. Notices bibliographiques.

— Deuxième année, nos 1-2 (1888, janv.-juill.) — Clédat, *Les patois de la région lyonnaise* (suite). — P. 26. Philippon, *Le patois de Saint-Genis-les-Ollières* (suite). — P. 50. Hingre, *Complainte en vieux patois de La Bresse, Vosges* (suite). — P. 76. Morice, *Étude sur le patois du Bocage virois septentrional*, avec préface et notes par M. Joret. — P. 83, Fleury, *Le patois normand de la Hague et lieux circonvoisins*. — P. 89. Simonneau, *Glossaire du patois de l'île d'Elle, Vendée* (1^{er} art.). — P. 131. Chabert, *Patois de la commune de Létra, cant. du Bois-d'Oingt, Rhône*. — P. 143. A. Thomas, *co interrogatif et exclamatif dans le patois de la Creuse*. — P. 155. Puitspelu, *Contes en patois de Mornant, Rhône*. — P. 146. Comptes rendus. Horning, *Die Ostfranzösischen Grenzdialekte*; This, *Die Mundart d. französischen Ortschaften d. Kantons Falkenberg* (F. Brunot). — P. 150. Notices bibliographiques.

N° 3 (Juill.-Oct. 1888). P. 161. E. Jullien, *Quelques mots de la langue vulgaire chez les agronomes latins*. — P. 166. Hingre, *Complainte en vieux patois de La Bresse* (suite). — P. 190. Bonnardot, *Tant mieux! Tant pis! dialogue*

valeur, ce qui demanderait beaucoup trop d'espace. Aussi devons-nous, en rendant compte de la *Revue* de MM. Gilliéron et Rousselot, avoir recours à des transcriptions approximatives.

populaire en patois de la plaine de Beaune. — P. 191. *Conte de l'Aunis*, recueilli par F. Fertiault. — P. 195. Philipon, *Le patois de Saint-Genis-les-Ollieres et le dialecte lyonnais* (suite). — P. 218. *Conte en patois de Maillane*, recueilli par F. Mistral. — P. 222. Clédât, *La chanson du pauvre Jean, en patois des environs de Périgueux.* — P. 225. Puitspelu, *Rôffoles in patuiais lyonnais.* — P. 227. Notices bibliographiques.

VI. — GÖTTINGISCHE GELEHRTE ANZEIGEN, 1889. — N° 1, *Revue des patois gallo-romans*, I (Morf : ce compte rendu très sympathique contient aussi des observations critiques que les collaborateurs de la *Revue* feront bien de méditer, et des remarques personnelles qui attestent combien l'auteur est familier avec l'étude si difficile des parlers populaires faite sur le vif).

VII. — LITERARISCHES CENTRALBLATT, 1884. Octobre. — N° 44. Paris, *Le lai de l'oiselet.* — Garreaud, *Causeries sur les Origines et sur le moyen-âge littéraires de la France.* (Ouvrage dénué de toute valeur.)

Novembre. — N° 46. Hervieux, *Les fabulistes latins. Phèdre et ses anciens imitateurs directs et indirects.* — Bonnard, *Les traductions de la Bible en vers français au moyen-âge*; Berger, *La Bible française au moyen âge, versions écrites en prose de langue d'oïl.*

Décembre. — N° 50, Lévy, *Der Troubadour Bartolome Zorzi* (Suchier; nombreuses corrections). — Lehmann, *Der Bedeutungswandel im Französischen* (Suchier : pas très original, mais non sans mérite). — Kinzel, *Lamprecht's Alexander.* (Asf.; article favorable. Cf. *Romania*, XIV, 168.) — N° 51. Raynaud, *Bibliographie des chansonniers français des XIII^e et XIV^e siècles.* — Stengel, *Ausgaben u. Abhandlungen* (fasc. 10, 11, 14, 15, 16, 17). — N° 52. *Ausgaben u. Abhandlungen* (fasc. 20, 21).

1885. Janvier. — N° 1. Hündgen, *Das altprovenzalische Boëthiuslied* (Fœrster; mauvais.) — N° 2. Reissert, *Die syntaktische Behandlung des zehnsilbigen Verses im Alexius- u. Rolandsliede* (13^e fasc. des *Ausgaben u. Abhandl.* de Stengel; travail sans résultat). — Brauns, *Ueber Quelle u. Entwicklung der altfranzösischen Cancun de saint Alexis* (Bon travail). — N° 4. Paris, *La vie de saint Alexis. Texte critique.* (Fœrster.) — Cuervo, *Diccionario de Construccion y Regimen de la Lengua Castellana* (Fœrster). — N° 5. Carini, *Gli archivi e le biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia* (Ouvrage important.) — Vising, *Sur la versification anglo-normande* (Fœrster.) — N° 6. Ten Brink, *Chaucer's Sprache u. Verskunst.*

Février. — N° 7. Constans, *Chrestomathie de l'ancien français.* — N° 8. Alton, *Li romans de Claris et Laris* (Fœrster, nombreuses corrections). — N° 10. Leiffholdt, *Etymologische Figuren im Romanischen.* — Scheffler, *Die französische Volksdichtung u. Sage.* (Sans valeur scientifique.)

Mars. — N° 11. Meyer, *Fragment d'une chanson d'Antioche.* — N° 14. Seeger, *Lehrbuch der neufranzösischen Syntax*; Brinkmann, *Syntax des Französischen u. Englischen* (A. St.).

Mai. — N° 21. Maus, *Peire Cardinal's Strophenbau*; Meyer, *Die provenzalische Gestaltung der mit dem Perfektstamm gebildeten Tempora des Lateinischen* (5^e et 12^e fasc. des *Ausgaben u. Abhandlungen* de Stengel).

Juillet. — N° 28, Ward, *Catalogue of Romances in the Department of Manuscripts in the British Museum*. — N° 31. Stappero, *Dictionnaire synoptique d'étymologie française*.

Août. — N° 32. Fœrster, *Li Sermon saint Bernart*. — N° 33. Gräfenberg, *Beiträge zur französischen Syntax des XVI. Jahrhunderts*. — N° 34. Morandi, *Antologia della nostra critica letteraria moderna*. (Recueil contenant entre autres : *L'Epopea e le sue origine* de Rajna, *Origine delle Novelline popolari* de Pittrè, *Origine del Dramma in Italia* de Bartoli.) — N° 35. Thurneysen, *Keltoromanisches*. — Brinkmann, *Syntax des Französischen u. Englischen*. (2^e vol., 1^{re} partie.)

Septembre. — N° 39. Montet, *Histoire littéraire des Vaudois du Piémont* (H. Körting). — N° 40. Clédat, *Grammaire élémentaire de la vieille langue française*.

Octobre. — N° 41. Meyer, *Essays und Studien zur Sprachgeschichte u. Volkskunde*. — N° 42. Esser, *Beiträge zur gallo-keltischen Namenkunde*. — N° 44. Scheffler, *Die französische Volksdichtung u. Sage*. (2^e partie.) — N° 45. Schuchardt, *Slawo-Deutsches u. Slawo-Italienisches*.

1886. Janvier. — N° 1. Pakscher, *Zur Kritik und Geschichte des französischen Rolandsliedes* (Fœrster.) — Grangier, *Histoire abrégée et élémentaire de la littérature française*, 7^e édit. (Fœrster; plein d'erreurs). — N° 2. Ebering, *Bibliographischer Anzeiger für romanische Sprachen u. Literaturen* (H. Körting.) — Carboni, *Discursos sacros in limba Sarda* (Fœrster; article intéressant sur la littérature sarde contemporaine). — N° 4. Bonnardot, *Le psaultier de Metz* (Fœrster).

Février. — N° 7. Schuchardt, *Ueber die Lautgesetze*. — N° 8. Van Hamel, *Le Renclus de Moiliens, Li romans de Carité et Miserere*. — Pittrè, *Novelle popolari toscane*.

Mars. — N° 12. Warnke, *Die Lais der Marie de France* (vol. III de la *Bibliotheca normannica* de Suchier).

Mai. — N° 23. Von Grienberger, *Ueber romanische Ortsnamen in Salzburg*.

Juin. — N° 25. Hausknecht, *Floris and Blanchestur, mittelenenglisches Gedicht*. — N° 27. Koch, *Leben u. Werke der Christine de Pizan* (H. Körting.)

Juillet. — N° 29. Gaspary, *Geschichte der italienischen Literatur*. — N° 30. Brinkmann, *Syntax des Französischen u. Englischen*, 2^e vol., 2^e partie (A. St. : nombreuses remarques.)

Septembre. — N° 37. De Nolhac, *Le canzoniere autographe de Pétrarque*.

Octobre. — N° 45. Finamore, *Tradizioni popolari abruzzesi*. Vol. II.

Novembre. — N° 48. Solerti, *Manuale di metrica classica italiana ad accento ritmico*. (Fœrster.)

Décembre. — N° 53. Schwan, *Die altfranzösischen Liederhandschriften* (Fœrster.)

1887. Janvier. — N° 5. Fœrster, *Das altfranzösische Rolandslied*.
 Février. — N° 9. Fœrster u. Koschwitz, *Allfranzösisches Uebungsbuch*.
 Mars. — N° 10. Stork, *Hundert altportugiesische Lieder* (Traduction allemande.) — N° 12. Tobler, *Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik*.
 Avril. — N° 14. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature française du Moyen-Age*. — Suchier, *Œuvres poétiques de Philippe de Beaumanoir*. — N° 18. Schuchardt, *Romanisches u. Keltisches*.
 Mai. — N° 21. Plumptre, *Dante Alighieri, Commedia and canzoniere* (H. Körting.) — Appel, *Die berliner Handschriften der Rime Petrarca's beschrieben*. (H. Körting.)
 Juin. — N° 23. Fleury, *Essai sur le patois normand de la Hague* (Fœrster.) — Seifert, *Glossar zu den Gedichten des Bonvesin da Riva* (Fœrster; bon travail.) — Söderhjelm, *Petrarca in der deutschen Dichtung*. (Enumération des traductions allemandes de Pétrarque, plutôt qu'histoire de l'influence de Pétrarque sur la littérature allemande.) — N° 24. Pennier, *les noms topographiques devant la philologie* (absurde).
 Juillet. — N° 30. Gaidoz, *La rage et saint Hubert*.
 Août. — N° 32. Harnisch, *Die altprovenzalische Präsens- u. Imperfectbildung*. (Suchier.) — N° 33. Fenge, *Sprachliche Untersuchung der Reime des Computus* (fasc. 55 des *Ausgaben u. Abb.* de Stengel).
 Septembre. — N° 37. Greif, *Die mittelalterlichen Bearbeitungen der Trojanersage*, fasc. 61 des *Ausg. u. Abb.* de Stengel (Suchier.) — N° 39. Krüger, *Ueber die Stellung der Handschrift I in der Ueberlieferung der Geste des Loherains*; Stengel, *Beiträge zur geschichte der romanischen Philologie in Deutschland* (fasc. 62 et 63 des *Ausg. u. Abb.*).
 Octobre. — N° 41. Stengel, *John Gower's Minnesang u. Ehezuchtbüchlein. 72 anglo-norm. Balladen*; Euler, *Das Königthum im altfranz. Karlsepos* (fasc. 64 et 65 des *Ausg. u. Abb.*) — N° 43. Engel, *Geschichte der franz. Literatur* (H. Körting : livre sans valeur).
 Novembre. — N° 46. Devillard, *Chrestomathie de l'ancien français* (H. Körting.) — N° 48. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*.
 Décembre. — N° 49. Oursel, *Nouvelle biographie normande*; Quépat, *Dictionnaire biographique de l'ancien département de la Moselle* (H. Körting.) — N° 52. Golther, *Das Rolandslied des Pfaffen Konrad*. — A. P.

CHRONIQUE.

Le 5 novembre 1888 est mort Hermann Rönsch, auteur de l'utile et estimable livre *Itala und Vulgata* et de divers autres travaux sur la latinité vulgaire, dont nous avons eu maintes fois l'occasion de parler.

— Nicolas Delius est mort à Bonn le 19 novembre; nous avons su sa mort trop tard pour l'annoncer dans notre dernier numéro. Delius restera surtout célèbre par sa méritoire édition de Shakspeare; mais la philologie romane lui doit aussi un souvenir. Il y a trente-deux ans, quand celui qui écrit ces lignes suivait les cours de l'université de Bonn, ce n'était pas Diez, — chose qui surprend aujourd'hui, — qui enseignait la grammaire romane. Diez faisait un cours public, — peu suivi, — de philologie germanique, un cours « privé » dans lequel il expliquait un texte allemand, et un *privatissimum* où on lisait la *Gerusalemme liberata*; mais Delius faisait quatre leçons par semaine sur la grammaire comparée des langues romanes. On ne peut pas dire qu'il exerçât une grande action sur ses auditeurs, ni qu'il exposât des idées très originales, mais il possédait bien son sujet et il le traitait avec une grande conscience. Son petit mémoire sur l'ancienne conjugaison espagnole (1852), ses éditions du *Saint Nicolas* de Wace (1850) et de chansons provençales du ms. Douce (1853), ses articles du *Jahrbuch* sur la *Grammaire* de Diez (1859, 1868), sur *Don Quichotte* (1869) et Lope de Vega (1874), et surtout son étude sur le dialecte sarde au XIII^e siècle (1868), conservent encore de la valeur et attestent à la fois la solidité et la variété de ses connaissances. Ajoutons que Nicolas Delius était un homme excellent, de manières affables, d'un commerce sûr, un vrai *gentleman*. Atteint de bonne heure d'une surdité qui avait fini par devenir totale et qui assombrit beaucoup ses dernières années, il s'était retiré de l'enseignement avant le temps. Depuis longtemps il n'avait plus rien publié, et ses amis éloignés ne recevaient même plus de ses nouvelles. Il se faisait oublier; mais ceux qui l'avaient connu jadis et qui avaient reçu des marques de sa bonté n'oubliaient pas et n'oublieront pas cet homme laborieux et modeste, à l'esprit ouvert, au cœur chaud, au caractère éminemment sympathique.

— Le 17 janvier 1889 est mort à Berlin M. Herrig, connu comme fondateur et directeur de l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen*.

— Au mois de mars 1889 est mort M. Hucher, du Mans, connu surtout comme archéologue, mais qui avait rendu service aux études romanes par la

publication, tout imparfaite qu'elle soit à plusieurs égards, du *Grand Saint-Graal*.

— M. Feist, auteur d'une intéressante étude sur la légende de Berte (*Rom.* XIV, 608) et d'autres travaux de philologie romane, vient de mourir, tout jeune encore, à Leipzig, où il était *Privat Dozent*.

— M. Petit de Julleville a été nommé, à la Faculté des Lettres de Paris, professeur d'histoire de la langue française et de littérature du Moyen Age, en remplacement d'A. Darmesteter. En même temps, on a créé à cette Faculté un cours complémentaire de « philologie romane » ; c'est la première fois que ce titre apparaît officiellement dans les programmes de notre enseignement supérieur. M. A. Thomas est chargé de ce cours. Il quitte donc la Faculté de Toulouse, où il est remplacé (à titre de chargé de cours) par M. Jeanroy, qui jusque-là, bien que s'occupant essentiellement de philologie française, faisait à Poitiers une conférence de grec.

— Nos lecteurs trouveront encarté dans ce cahier de la *Romania* le prospectus des deux volumes (I. *Etudes françaises* ; II. *Etudes judéo-françaises*) contenant les opuscules d'Arsène Darmesteter et publiés par les soins de son frère. Nous rendrons compte dans notre prochain numéro de cette importante publication.

— M. Eugène Rolland, l'auteur de l'excellente *Faune populaire de la France* (voy. *Romania*, X, 286), a ouvert à Paris (2, rue des Chantiers) une librairie dans laquelle il se plaît à réunir pour les amateurs des ouvrages curieux et peu connus, de préférence ceux qui ont rapport au *folk-lore*. Il publie tous les mois ou tous les deux mois (cinq francs les douze numéros), sous le titre de *Variétés bibliographiques*, une brochure qui est à la fois un catalogue et un recueil de notes variées, et qui sera certainement quelque jour très recherchée. Il a commencé dans le dernier numéro (janvier-février 1889) l'impression de sa *Flore populaire*, suite de la *Faune*, qui se continuera dans un nombre incalculable de livraisons. Nous ne pouvons que regretter pour l'auteur et pour les savants un mode de publication aussi incommode, et nous souhaitons vivement qu'au moins il se poursuive avec la plus grande rapidité possible, et que M. Rolland, une fois la première impression terminée, se décide à réunir ces feuilles éparses. La *Flore* a d'ailleurs les mêmes mérites que la *Faune* ; elle est pleine d'instructions et de révélations pour le philologue comme pour le folkloriste, et elle l'emporte même sur le précédent ouvrage par l'étonnante richesse de son contenu. Quand elle sera complète, publiée à part et munie des tables nécessaires, elle constituera pour la France un trésor auquel de longtemps les autres pays n'auront rien à comparer.

— Il s'est fondé l'an dernier à Florence, sous les auspices de l'Académie della Crusca et de la municipalité de Florence, une *Società Dantesca italiana*. Le numéro des *Atti della R. Accademia della Crusca* consacré à la séance publique du 2 décembre 1888 renterme, p. 49-51, l'*invito del Sindaco di Firenze per la costituzione della SOCIETÀ DANTESCA italiana, pubblicato nel Luglio del 1888*. Dans le même fascicule (pp. 55-115) nous signalerons un intérêt-

sant discours de M. Is. del Lungo, intitulé *Il volgar fiorentino nel poema di Dante*.

— La librairie Olschki, à Vérone, commence, à partir d'avril 1889, la publication d'une revue consacrée aux études dantesques qui doit paraître le premier de chaque mois, en format gr. in-8^o, sous ce titre : *L'Alighieri, rivista di cose Dantesche, diretta da F. PASQUALIGO*. Le prix de l'abonnement est de 15 fr. pour l'Italie et de 16 pour l'étranger. Le premier numéro qui vient de paraître contient, comme article de fond, la seconde édition, revue et augmentée, d'une dissertation *sulle postille del Tasso alla Divina Commedia*, de M. St. Grosso, déjà imprimée, en 1881, dans le *Propugnatore*, et divers comptes rendus, dont l'un, assez sévère, a pour objet la récente exposition du *Purgatoire* et du *Paradis*, par M. A. de Gubernatis. Nous souhaitons bon succès à cette nouvelle revue, sans espérer qu'elle l'obtienne. Dante n'est pas un sujet aussi inépuisable qu'on se le figure. Beaucoup de travaux que suscite journellement la Divine Comédie sont, à l'insu de leurs auteurs, la répétition de travaux antérieurs. Les recueils, déjà suffisamment nombreux, qui sont consacrés plus ou moins spécialement à la littérature et aux langages de l'Italie, le *Propugnatore*, le *Giornale storico della letteratura italiana*, les *Studj di filologia romanza* et bien d'autres, sans compter la *Società dantesca italiana* de Florence, dont nous venons d'annoncer la fondation, ne renonceront sans doute pas à publier des travaux sur Dante, de sorte que l'utilité du nouveau périodique de Vérone nous paraît contestable. Tout au plus y aurait-il eu place pour un journal à très bon marché, surtout bibliographique, sorte d'intermédiaire destiné à tenir les Dantophiles au courant des publications qui les intéressent.

— L'*Allfranzösische Grammatik* de M. Schwan (voy. *Rom*, XVII, 639) est déjà épuisée, et il va en paraître une nouvelle édition, revue et corrigée. Nous remettons donc à plus tard le compte rendu détaillé que nous avons annoncé de ce livre.

— M. Jusserand, dans un article de l'*Athenæum* de Londres (29 déc. 1888), signale l'intérêt du ms. Roy. 10 E IV du Musée Britannique au point de vue des illustrations qui en remplissent les marges. Ces illustrations, exécutées en Angleterre dans la première moitié du XIV^e siècle, et complètement étrangères au texte (Décretales de Grégoire IX), représentent toutes sortes de scènes de la vie privée, mais aussi des fables, des épisodes du *Roman de Renart*, et des contes, pour lesquels l'étude en est particulièrement curieuse. Ainsi on y trouve le *Miracle du Paignour*, le conte de l'*Ermite qui s'enivra* (*Vies des Pères*, n^o 35, voy. *Romania*, XIII, 240), et celui du *Soucretain et de la Fame au chevalier* (*Hist. litt.*, XXVIII, 206). Une suite de ces peintures représente des tours joués à un aveugle par son garçon et qui se retrouvent dans *Lazarillo de Tormes*; M. Jusserand, dans la belle édition anglaise illustrée qu'il vient de publier de sa *Vie nomade en Angleterre au XIV^e siècle* (*English wayfaring Life*, Londres, 1889), a reproduit (p. 405) le joli groupe de l'aveugle et de l'enfant qui, armé d'un chalumeau, lui suce sa boisson dans son écuelle. M. Jusserand

exprime le vœu, auquel nous nous associons, que ces peintures, dont plusieurs ont été reproduites de côté et d'autre, fassent l'objet d'une publication d'ensemble, accompagnée des commentaires nécessaires.

— M. Constans, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, dont l'édition du roman de *Thèbes* est sous presse pour la Société des anciens textes, prépare une édition critique, d'après tous les manuscrits, de l'épisode de *Troilus et Briseïda* dans le roman de *Troie*; ce ne serait dans sa pensée que la préparation à une édition critique complète du grand poème de Benoit de Sainte-More.

— A partir de 1889, la *Revue des patois*, dirigée par M. Clédât, élargit son cadre et change de titre. Elle paraîtra désormais, à la librairie Bouillon, sous le titre de *Revue de philologie française et provençale*.

— L'*Allfranzösische Bibliothek* que M. Förster dirigeait et qui paraissait chez les frères Henninger à Heilbronn, ne sera plus dirigée par lui, mais, si nous en croyons une annonce des éditeurs, elle continuera à paraître. D'autre part, M. Förster inaugure chez Niemeyer, à Halle, une *Romanische Bibliothek*. Elle contiendra des textes anciens des diverses langues romanes, en petit format et à bon marché. Deux volumes ont déjà paru, une réimpression de *Cligès*, moins l'*apparatus criticus*, avec une courte introduction, mais munie d'un glossaire (sans renvois), et une édition de l'ancienne version du livre des *Macchabées* par M. Görlich. Les prochains volumes contiendront le *Poema del Cid*, la *Nobla Leyçon*, le *Planctus Mariæ* provençal, et *Ivain* en édition réduite. On annonce en outre : *Jaufré*, *Poésies vaudoises*, la *Vie de saint Thomas* de Garnier, *Jean de Lanson*, *Adam*, *Cristal et Clarie*, *Horn*, le *Châtelain de Couci*, la *Vie de sainte Catherine* en poitevin (déjà imprimée par M. Talbert), *Sone de Nansay*, *Rigomer*, *Gunbaut* (ou mieux *Humbaut*), des *Lauds* en ancien piémontais, *Amadas* (d'après deux manuscrits). On voit que la littérature de la France, du Nord ou du Midi, est de beaucoup la plus largement représentée dans la « Bibliothèque romane ». Nous ne pouvons que nous en féliciter dans un sens; mais, d'autre part, il y a tant d'ouvrages anciens, espagnols, portugais et surtout italiens, qui attendent encore des éditions critiques que nous serions bien aises de voir les collaborateurs de M. Förster porter leur zèle sur toutes les provinces de la Romania.

— La Société des anciens textes français met en distribution les deux volumes destinés à compléter l'exercice 1888. Ces volumes contiennent : le charmant traité de Philippe de Navarre, *Les quatre temps d'âge d'homme*, publié par M. de Fréville, et le *Couronnement de Louis*, publié par M. E. Langlois. Cette dernière publication est accompagnée d'une longue et importante introduction.

— Livres annoncés sommairement :

Encyklopädie und Methodologie der romanischen Philologie, von Gustav KÖRTING. Zusatzheft. Register. Beiträge zu den Litteraturangaben. Heilbronn, Henninger, 1888, in-8, VIII-190 p. — Ce fascicule complémentaire termine l'ouvrage de M. Körting, auquel le *Grundriss* dirigé par M. Gröber a fait, pendant même qu'il paraissait, une redoutable concurrence, mais qui

n'en garde pas moins un mérite et une utilité propres. Cette utilité aurait été accrue si les tables, — dont la rédaction a été confiée par l'auteur à un de ses élèves, M. Bernkopf, — avaient été autrement conçues, si elles avaient embrassé, outre les trois volumes, les suppléments qui remplissent ici près de cent pages, et si le *Sachregister* avait été traité avec l'étendue accordée au *Namenregister*. Ce dernier occupe, dans le présent fascicule, cent pages, tandis que l'autre en contient six; c'est cependant l'index des matières et non celui des noms qu'on aurait eu le plus besoin de consulter. Le *Namenregister* lui-même n'est pas rédigé avec assez de soin; les erreurs déjà assez nombreuses du texte, loin d'y être rectifiées, sont souvent aggravées; ainsi, pour ne citer qu'un article qui a naturellement attiré notre attention, une indication peu claire du texte fait ici attribuer à G. Paris une édition de la *Croisade albigeoise*; le texte attribue au même auteur (au lieu de son père) une *Nouv. étude sur le roman de Renard*: la table adopte cette erreur en écrivant *Nouveau étude*; elle fait, par suite de l'omission d'une ligne, de *versions inédites de la chanson de Jean Renaud des versions inédites de la chanson de Jehan de Paris*.

Tristanromanens gammelfranske prosabaandskrifter i pariser nationalbibliothek, af Eilert LÖSETH, cand. mag. Kristiania, Cammermeyer, 1888, quatre-79 p. — Ce travail ne donne du sujet difficile et vaste qui y est traité qu'un aperçu général. L'auteur constate que la plus ancienne version du *Tristan* en prose qui nous soit parvenue est déjà assez éloignée de la première rédaction, dont la condition ne se laisse qu'à peine entrevoir. Une classification sommaire des 24 mss. de Paris, donnée à la p. 70, permettrait déjà de s'orienter un peu dans ce dédale, le plus compliqué peut-être qu'offre aucune recherche littéraire; mais la question sera abordée avec l'ampleur qu'elle comporte dans l'ouvrage que le jeune savant norvégien a rédigé en français sur le roman en prose de *Tristan*. Ce travail est sous presse et paraîtra cette année dans la *Bibliothèque de l'École des hautes Études*.

Un monte di Pilato in Italia, nota di Arturo GRAF. Torino. Loescher, 1889. in-8, 15 p. (extrait des *Atti della R. Accademia di Torino*, vol. XXIV, 3 febr. 1889). — Dans cette curieuse et très savante « note », M. Graf réunit divers témoignages sur un mont de Pilate et un lac diabolique, situé près de Norcia dans l'Apennin, non loin de la fameuse grotte de la Sibylle à laquelle appartient en réalité la légende plus tard rapportée en Allemagne au Tánhäuser (dans le témoignage de Pierre Berquire signalé par M. Gr. à propos du lac, il n'est pas encore question de Pilate; mais à la même époque le mont est appelé *monte di Pilato* par Fazio degli Uberti). A propos de ces témoignages trop peu remarqués sur la localisation en Italie de la croyance aux effets désastreux exercés, après la mort de Pilate, par son corps indestructible, M. Graf donne un exposé succinct, mais très juste, du développement de la légende concernant le proconsul romain, et y joint quelques indications bibliographiques précieuses.

Istoria di Patrocolo e d'Insidoria, poemetto popolare in ottava rima non mai

publicato. Torino, Soc. bibliofila, 1888, in-12, LXVI-48 p. — Ce petit poème, du xv^e siècle, qui n'est pas sans mérite, raconte les amours de Patrocle avec une prétendue sœur d'Hélène : le tout paraît être entièrement sorti de l'invention de l'auteur. M. Novati, l'éditeur, a fait précéder le texte d'une intéressante introduction, où il développe cette idée que le poème est né sous l'influence du *Filostrato* de Boccace, et où il présente des remarques instructives sur la diffusion en Italie des légendes d'Alexandre et de Troie, ainsi que sur les premiers linéaments de la conception des *Neuf Preux*.

History of prose fiction, by John Colin DUNLOP. A new edition, revised, with notes, appendices and index, by Henry WILSON. London, Bell, 1888, in-12, 2 vol., XVIII-104 et 701 p. — Cette nouvelle édition du célèbre ouvrage de Dunlop pourra rendre service aux Anglais, en ce qu'elle met dans leur langue, non en entier, mais en grande partie, les précieuses additions faites par M. Liebrecht à sa traduction allemande. En outre, M. Wilson a fourni plus d'un renseignement bibliographique complémentaire, et a ajouté trois appendices sur le roman en Allemagne, en Scandinavie et en Russie, totalement négligé par Dunlop. Malgré cela, l'œuvre cloche par bien des côtés et ne saurait être utilement redressée en ce qui concerne les romans du Moyen Age, qui en forment la partie la plus considérable et la plus importante. La manière dont le spirituel et savant auteur traitait son sujet il y a soixante-quinze ans diffère trop de celle dont on le conçoit aujourd'hui pour qu'on puisse rajeunir son livre au moyen de simples additions. Il suffit de dire que Dunlop considère comme de la « prose fiction » un grand nombre de chansons de geste, qu'il ne connaissait que par les rédactions en prose du xv^e siècle, et qui apparaissent sous un jour tout autre quand on sait qu'elles remontent au XII^e ou au XIII^e siècle. M. Wilson s'est vu obligé de refaire le chapitre sur le saint graal ; mais sa rédaction est dès à présent à peu près aussi arriérée que l'était celle de Dunlop. Ses additions sont parfois très riches, d'autres fois singulièrement pauvres, suivant les livres qui lui sont tombés sous la main ; son information est incomplète et fortuite (il n'y a qu'à lire la liste, mal ordonnée, à la fois défectueuse et inutilement encombrée, des ouvrages cités). On lui reprochera encore de ne pas distinguer nettement ses propres notes de celles de l'auteur. En tout, cette édition porte la marque d'une exécution intelligente, mais hâtive. Elle n'en devra pas moins remplacer d'ordinaire, dans les recherches et les citations, la traduction allemande. Ajoutons qu'elle est bien imprimée et bon marché.

Su la Gemma purpurea e altri scritti di Guido Fava o Faba, maestro di grammatica in Bologna nella prima metà del secolo XIII, nota di Ernesto MONACI. Roma, 1888, in-4 (extrait des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, V, 2, 399-405). — On connaissait déjà, par le livre de Rockinger, des morceaux italiens insérés dans la *Doctrina ad inveniendas, incipiendas et formandas materias* de Guido Faba ; M. Monaci, qui les a publiés dans sa *Crestomazia italiana dei primi secoli*, les a retrouvés dans deux mss. du Vatican, groupés

sous le titre singulier de *Gemma purpurea* ; il a également découvert dans un de ces mss. une autre série de ces précieux morceaux, intitulés *Parlamenta et epistole*, et qui forment les plus anciens spécimens de prose littéraire italienne (sur l'importance de Bologne, attestée encore ici, dans la formation de la littérature italienne, voy. l'article de M. Løseth, *Romania*, XIV, 300). En attendant une publication complète et « illustrée », le savant professeur de Rome imprime ici six de ces petites compositions. Deux d'entre elles sont particulièrement curieuses : ce sont des lettres de défi échangées entre *Quaresima* et *Carnelvale*, qu'on rapprochera de la guerre que se livrent *Caresme* et *Charnage* dans un vieux poème français bien connu.

Amilcare BOSSOLA. *La Flessione verbale nella lingua italiana*, saggio di grammatica comparata. Torino, Paravia, 1889, in-8, huit-83 p. — Petit travail sans prétention, qui n'est pas partout au courant de la science, mais qui pourra servir à orienter les débutants.

Sulla classificazione dei manoscritti della Divina Commedia, nota di Ernesto MONACI. Roma, 1888 (extraits des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, IV, 229-237). — On sait qu'il n'a été fait jusqu'à présent aucune tentative pour classer les innombrables mss. de la *Divine Comédie*. L'édition de Witte repose sur un choix, généralement judicieux, mais arbitraire, de leçons empruntées à un très petit nombre de mss. et d'éditions anciennes. M. Monaci indique un plan qui paraît bien conçu et d'une exécution facile. Il s'agit de recueillir dans tous les mss. les variantes d'un certain nombre de vers pris dans tous les chants du poème. M. M. a choisi celles que 65 mss. conservés à Rome présentent pour trente passages de *l'Enfer*. La disposition est très claire. Il y a là un cadre qui pourra être facilement rempli partout où se trouvent des manuscrits du poème de Dante.

Das wissenschaftliche Studium der neueren Sprachen in Cambridge, von Karl BREUL. Heilbronn, Henninger, 1888, in-8, 28 p. (extrait des *Englische Studien*, t. XII). — L'auteur, *lecturer* pour la philologie germanique à Cambridge (où M. Braunholz est *lecturer* pour la philologie romane), donne sur l'enseignement de la philologie moderne à Cambridge les informations les plus précises. Il ne conclut pas, mais il résulte assez clairement des faits qu'il relate que cet enseignement, en Angleterre, est encore dans l'enfance.

Dante Bibliography for the year 1887, compiled by William C. LANE. Cambridge. Wilson, 1888, in-8, 35 p. (Appendice au *Seventh Annual Report of the Dante Society*).

Karolingische Dichtungen untersucht von Ludwig TRAUBE. Berlin, Weidmann, 1888, in-8, 161 p. — Cet écrit forme le premier fascicule d'un recueil de *Schriften zur germanischen Philologie* dirigé par M. Røediger. On y trouvera, à côté de faits intéressants pour l'histoire de la poésie latine, des remarques précieuses sur la versification rythmique de l'époque carolingienne.

Das Patois in der Umgebung von Baume-les-Dames.... von Otto MARTIN. Halle, 1888, in-8, 53 p. (Dissert. de Halle). — Cette étude est faite d'après

la traduction de l'évangile de saint Matthieu publiée à Londres en 1864 par M. Thuriot.

Französische Syntax des XVII Jahrhunderts, von A. HAASE. Oppeln, Franck, 1888, in-8, iv-285 p.

Zur Lautlehre der griechischen, lateinischen und romanischen Lehnwörter im Altenglischen von Alois POGATSCHER. Strasbourg, Trübner, 1888, in-8, x-220 p. — Cette étude très remarquable, pleine de faits délicatement observés et d'idées souvent nouvelles, est plus importante peut-être pour le romaniste que pour le germaniste. Elle appelle souvent une discussion dans laquelle nous ne pouvons présentement entrer; mais elle devra être consultée par tous ceux qui voudront travailler à l'histoire encore si obscure de l'évolution du latin vulgaire antérieurement à l'époque où les langues romanes apparaissent en pleine lumière.

Der grüne Papagei. Eine Symbolik des Grünen und Apologie der « Pfaffen » von Dr. Paulus CASSEL. Berlin, Schaeffer, 1888, in-18, 66 p. — L'auteur établit avec beaucoup de raison que le mot *papagallo* et ses congénères n'ont rien à faire avec le mot *papa* et ses dérivés, non plus que *perroquet* avec *parochus*, et qu'on ne s'amusait pas, en tirant sur un *papegaut*, à percer de coups le symbole de son curé. Les deux mots sont, comme il était vraisemblable par soi-même, d'origine orientale; M. Cassel montre que l'arabe *babagai* (ou autres formes analogues) n'est pas récent dans la langue, comme le dit Diez, et peut s'expliquer par une racine signifiant « bégayer, balbutier ». Quant à *parrocchetto*, il viendrait d'un arabe *beraki* qui paraît moins assuré.

I primi Studi di Dante. Prolusione ad un corso sulla vita e le opere minori di Dante, letta nella R. Università di Napoli il 3 décembre 1888, da M. SCHERILLO. Napoli, 1888, in-4°, 28 pages. (Extrait du t. XIV des *Atti della R. Accademia di Archeologia, lettere e Belle Arti*.) — Cette lecture, où il y a quelque emphase et où la disposition des matières laisse un peu à désirer, traite d'une façon assez judicieuse de la connaissance que Dante avait des classiques.

El costume delle donne, incomenzando da la pueritia per fin al maritar. La via e'l modo che se debbe tenere a costumarle e amaistrarle secondo la condition e'l grado suo. Et similmente dei fanciulli. Et è uno specchio che ogni persona doverebbe haverlo, e maxime quelli che hanno figlie et figlioli over aspettano di haverne. Con un capitolo de le trentatre cose che convien alla donna a esser bella. Firenze, libr. Dante, 1889, in-8°, 36 pages. — Il s'agit, comme le montre ce titre un peu long, d'un « enseignement des dames ». Cet « enseignement » se compose de cinquante octaves. Vient ensuite l'*Ecloga pastoral de Philibbo e Dinarco pastori, de le bellezze che debbe haver le donne*, en tercets. Ces deux opuscules, qui ont pour principal mérite leur rareté, sont contenus dans un livret gothique imprimé à Brescia, en 1526, qui paraît avoir échappé jusqu'ici à l'attention des bibliographes. L'éditeur, M. S. Morpurgo,

donne dans une note finale (pp. 29-36) tous les renseignements littéraires désirables sur ces deux opuscules.

Ueber das Verhältniss der beiden Romane Durmart und Garin de Monglane, von Adolf STÖRIKO. Marburg, Elwert, 1888, in-8°, 56 p. (fasc. LXXVII des *Ausgaben und Abhandlungen* publiées par E. Stengel). — L'auteur essaie d'établir que la chanson de *Garin de Monglane* (qu'il a étudiée dans deux manuscrits) est imitée, parfois assez maladroitement, du roman de *Durmart le Gallois*; il est au moins certain qu'elles ont en partie le même thème (amour du héros pour une princesse qu'il n'a jamais vue, qu'il rencontre, perd et retrouve). A la dissertation de son élève, M. Stengel a joint une utile collation du ms. de *Durmart* avec son édition et les corrections de M. Förster.

Vokalismus des Allgenuesischen... von Heinrich RÆRTGEN. Bonn, 1888, in-8°, 56 p. (diss. de docteur). — Parmi les « thèses », nous relèverons la première : « Les Génois, d'après leur articulation, devaient être des Gaulois. » Voilà une application pratique assurément frappante de la théorie des *substrata* ethniques expliquant les diversités dialectales des parlers romans; elle risque toutefois de paraître plus que téméraire aux celtistes, aux romanistes, et aux ethnographes qui ont cru jusqu'ici devoir séparer les Ligures non seulement des Gaulois, mais des Celtes.

Etude philologique des participes, basée sur l'histoire de la langue, par J. BASTIN. 2^e édition. Saint-Petersbourg, Libermann, 1888, in-8°, 54 p. — Résumé des règles admises, avec quelques explications historiques. Notons que dans *nous l'avons échappé* (*manqué, donné, baillé*) *belle*, le mot féminin sous-entendu n'est nullement *occasion, mort* (?), *chose, affaire* (p. 38), mais bien *balle* : ce sont toutes métaphores prises du jeu de paume. Il est singulier que Littré, qui a bien compris *la donner belle*, n'ait pas vu que c'est le même mot qui figure dans les autres locutions.

Die Phonetik im französischen und englischen Klassenunterricht, von Dr. A RAMBAUD. Hambourg, 1888, in-8°, 35 p. — Exposé fort clair et pratique. Les raisons données p. 17 pour maintenir, dans l'enseignement du français aux Allemands, l'ancienne dénomination de diphthongues aux groupes voy. + *z* ou *j, w, ü* + voy. peuvent être bonnes (nous en doutons cependant); mais M. Passy n'en a pas moins pleinement raison de les proscrire et de regarder le *z*, le *w* et le *ü* comme des éléments consonantiques.

Fr. BONNARDOT. *Rapport sur une mission à Luxembourg et à Clairvaux d'Ardenne*. Paris, Leroux, 1888, in-8°, 40 p. (extrait des *Archives des Missions*, 3^e série, t. XIV). — Notons quelques curieux documents relatifs au pèlerinage de Saint-Hubert. Une seconde partie, contenant les textes français recueillis dans les archives luxembourgeoises, paraîtra prochainement.

Il Venerdì nelle tradizioni popolari italiane, per Giuseppe PIRRE. Terza edizione con molte giunte. Palermo, 1888, in-8°, 20 p.

Die französischen Ortsnamen germanischer Abkunft. 1. Teil. *Die Ortsgattungsnamen...* von Ernst KORNMESSER. Strasbourg, Trübner, 1888, in-8°, 59 p.

(dissert. de docteur). — L'auteur de ce travail s'est proposé de développer les indications données par M. Gröber (*Grundriss*, I. 423-425) sur la part de l'influence germanique dans les dénominations locales en France; il l'a fait avec soin, savoir et intelligence; la première partie de son étude se borne aux noms composés d'un nom de personne suivi de *ville*, *villiers*, *couré*, etc., et aux noms formés avec le suffixe allemand *-ingen*. La thèse de M. Gröber, soutenue par l'auteur, c'est que tous les noms du premier groupe sont d'origine germanique, même quand ils n'ont que des éléments romans, car : 1° ils n'apparaissent pas en Gaule avant les invasions; 2° ils contiennent un génitif, et le génitif était mort en gallo-roman à l'époque où ils se sont formés (en sorte que des noms comme *Pierrefont* ne sont qu'une imitation du procédé germanique); 3° ils présentent les deux composants dans l'ordre germanique et non dans l'ordre roman. La théorie de M. Gr. peut être vraie essentiellement, mais les arguments produits à l'appui sont contestables. En admettant que le génitif singulier eût disparu avant le cinquième siècle, ce qui est douteux (voy. les remarques absolument contraires de M. Bianchi pour l'Italie, ci-dessus, p. 331), le génitif pluriel en *-or(o)* s'était maintenu, et M. Kornmesser conteste à tort, pour appuyer l'assertion de son maître, les étymologies assignées par Quicherat à *Francourville* et à *Confavreux* = *Curtis Fabrorum*; il ne dit rien de *Villepreux* (*Villa pitorum*), de *Bretenoux* (*Villa Britannorum*) et de plusieurs autres noms cités par Quicherat, auquel nous ajouterons celui de *Morgodou* = *Mortem Gothorum*, si brillamment expliqué par M. A. Molinier (*Bibl. Éc. Ch.* XL, 479). D'ailleurs, si le génitif n'existait plus comme forme, l'accusatif en remplissait la fonction. Quant à l'ordre des composants, des formules comme *la Dieu merci*, *por Dieu amor et christian poeple salvament*, *li Dieu inimi*, *li rei gonfanoniers*, *roi court*, etc., prouvent que la postposition du cas-régime n'est pas aussi ancienne que le dit M. Gröber. Malgré ces réserves, l'étude de M. K. est très recommandable, et nous espérons qu'il en donnera bientôt la suite.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Table des tomes XXXI à XL (1870-1879), suivie de quatre tables générales sommaires des tomes I à XL : 1° Table alphabétique des articles par noms d'auteurs; 2° Table méthodique des articles; 3° Table chronologique des documents; 4° Table des fac-similés, dessins et plans, par Eugène LELONG. Paris, Picard, 1888, in-8°, IV-232 p. — Le titre de cette publication en dit assez l'utilité. Les tables dressées par M. Lelong rendront les plus grands services même à ceux qui ne possèdent pas le recueil auquel elles s'appliquent, en leur faisant connaître les matériaux si abondants et si précieux qui y sont accumulés.

Die Pronomina demonstrativa im Altfranzösischen.... von Karl GANZLIN. Greifswald, 1888, in-8°, 96 p. — Nous ferons remarquer que *cilh* (de même que *ilh*) dans des textes wallons est sans doute une particularité plutôt graphique que phonétique : dans les autres régions, tout en écrivant *cil*, on prononçait également une *l* mouillée (de même on prononçait

partout avec une *l* mouillée les représentants de *filium filia*, bien qu'on écrivit ici *filh*, *filhe* et là *fil*, *fille*).

A philologia portuguesa (a proposito da reforma do Curso superior de Letras de Lisboa) por J. LETTE DE VASCONCELLOS. Lisboa, Bertrand, 1889, in-8°, 60 p. — Bon exposé de l'histoire et des progrès récents de la philologie portugaise en Portugal et à l'étranger, dans lequel il est rendu pleine justice aux mérites et aux services d'Ad. Coelho. L'auteur conclut à la nécessité de la création d'une chaire spéciale pour cette discipline nationale dans l'ensemble des cours d'enseignement supérieur de Lisbonne, que l'on songe à réorganiser.

Bibliographie des altfranzösischen Rolandsliedes, mit Berücksichtigung nahe-stehender Sprach- und Litteraturdenkmale, verfasst von Dr. ENIL SEELMANN. Heilbronn, Henninger, 1888, in-8°, XIII-113 p. — Cet excellent travail a été composé pour remplacer l'ouvrage, aujourd'hui épuisé, de J. Bauquier, publié jadis à la même librairie; mais il le dépasse tellement qu'il ne lui a guère emprunté que le titre. M. Seelmann, qui montre dans des travaux de genre fort divers¹ la même application et la même composition claire et méthodique, a fait œuvre tout à fait personnelle dans cet écrit, dont lui sauront gré tous ceux qui étudient notre ancienne épopée. Les purs bibliographes loueront en lui la fidélité absolue qu'il s'est attaché à apporter à la reproduction des titres des ouvrages cités; ils regretteront peut-être qu'il ait cru devoir disposer ses matériaux dans un ordre indiqué par des considérations étrangères à la bibliographie. M. S. a voulu en effet composer, comme il le dit, « un Bædeker pour le *Roland*, un simple guide et indicateur à travers le vaste domaine de la littérature de ce poème, un guide qui s'efforce d'épargner aux explorateurs des peines et des pas inutiles, des pertes inutiles de temps et d'argent, et qui çà et là appelle leur attention sur des points de vue ou des spectacles remarquables. » C'est là un objet intéressant, mais qui ne nous paraît pas complètement atteint. L'auteur s'est abstenu, dit-il, systématiquement de toute espèce de critique (ce n'est pas tout à fait exact, voy. par ex. la note sur Scherer, p. 50); mais par là même il n'a pas épargné à ses lecteurs la perte inutile de temps et d'argent que Bædeker épargne aux siens quand il leur dit que telle auberge est mauvaise et chère, ou que tel tableau vanté est apocryphe. M. S. remarque dans sa préface que la simple mention d'un titre ne sert à rien, et qu'il faut ajouter quelques renseignements sur le contenu et l'importance de l'ouvrage; mais combien de fois ces renseignements manquent à son catalogue! Il est vrai qu'il aurait fallu tout lire, et l'auteur, malgré ses soins et ses efforts, n'a même pu tout voir de ses yeux. Aussi ne le chicanerons-nous pas sur ce point ni sur la distribution assez peu commode et forcément inconséquente

1. Outre l'ouvrage si important, et, malgré quelques défauts, si utile, qu'il a écrit sur la prononciation du latin, M. S. a donné une bonne édition du poème néerlandais *Valentijn och Namloos*, imité de notre *Valentin et Orson*.

qu'il a adoptée; nous dirons plutôt que son travail, fait avec beaucoup d'intelligence et à l'aide d'une grande information, instruira tous ceux qui le liront. Il n'est pas complet, naturellement; notamment pour les comptes rendus critiques, qu'il était si important de mentionner dans un livre fait pour le but que se proposait M. S., il y a des lacunes nombreuses et sensibles. En revanche, les superfluités ne manquent pas. Signalons seulement la mention (deux fois répétée) de la publication de Jonckbloet qui porte le titre de *Roman van Karel den grooten en zijne XII pairs*; ces fragments, imprimés jadis (comme l'éditeur l'a reconnu depuis) sous un titre inexact, appartiennent à la traduction des *Lorrains* et n'ont rien à faire avec Roland; en général, M. S. a peut-être étendu un peu plus que de raison le domaine des « *nahestehende Denkmale* » (notamment en ce qui concerne la grammaire). Les erreurs, dans un livre de ce genre, ne se découvrent que par l'usage; il doit y en avoir fort peu dans le travail de M. Seelmann; du moins à la lecture n'en avons-nous remarqué aucune. La préface est datée d'août 1888; mais le travail paraît avoir été achevé sensiblement avant cette date; en tout cas il y a déjà maintenant bien des additions à y faire par suite de publications nouvelles. Souhaitons qu'il ait de nombreuses éditions; le succès qu'il obtiendra attestera mieux que tout l'intérêt toujours croissant qui s'attache à l'œuvre capitale de notre vieille épopée.

The Curial, made by maystere Alain Charretier. Translated thus in Englyssh by William Caxton. 1884. Collated with the french original by Prof. Paul MEYER, and edited by Fredrick J. FURNIVALL. London, Trübner, 1888, in-8, VIII-20 p. (publ. de la *Early English Text Society*). — Signalons la note sur la ballade qui a pour refrain *Ne chiere que d'omme joyeux*, attribuée à Alain Chartier par Caxton et traduite par lui à la fin de sa version de *Curial*.

Ueber die Chanson d'Esclarmonde, die Chanson de Clarisse et Florent, und die Chanson d'Yde et Olive... von Max SCHWEINGEL. Marburg, 1888, in-8° (diss. de docteur). — L'auteur essaie d'établir que ces trois chansons, qui font suite à *Huon de Bordeaux* dans le ms. de Turin, sont du même auteur, tandis que la quatrième et dernière, *Godin* (ainsi qu'une continuation d'*Yde et Olive*), est du même auteur qu'*Auberon*, introduction à *Huon* (voy. *Romania*, VII, 332).

Il Padiglione di Carlo Magno, cantare cavalleresco edito per cura di Giuseppe VANDELLI. Modena, 29 déc. 1888 (*per nozze Vandelli-Berlacchini*), in-8°, 19 p. — Ce petit poème, — qui paraît un simple extrait de quelque grande composition épique, — appartient au commencement du xve siècle. Il a été plusieurs fois imprimé, mais dans une forme altérée. M. V. le publie d'après trois bons manuscrits. (Un ms. donne à ce poème le nom de *Padiglione del re Pipino*, ce qui a fait faire des conjectures erronées, voy. *Hist. poet. de Charlem.*, p. 195, note; un autre l'intitule *Padiglione di Mambrino*). Sur ce pavillon, d'après l'auteur, étaient représentées de nombreuses scènes de la mythologie ou de l'histoire juive, grecque et romaine,

plus l'enfer et le ciel (d'après Dante). M. V. annonce comme devant paraître prochainement un travail sur *I Padiglioni e le Sale nella letteratura cavalleresca italiana*, pour lequel il semble fort bien préparé.

A lingua portuguesa, noções de glottologia geral e especial portuguesa, por F. Adolpho COELHO. Porto, Magalhães (1889), in-12, 200 p. (*Curso de litteratura nacional*, I). — Nous avons ici la seconde édition d'un ouvrage élémentaire, mais fait avec des idées et des recherches personnelles, comme l'indique suffisamment le nom d'Ad. Coelho. Nous regrettons un peu que la partie historique du sujet soit la moins longuement traitée; nous voulons espérer que l'éminent auteur nous donnera bientôt cette *Histoire de la langue portugaise* à laquelle il travaille depuis vingt-deux ans.

La Cronica di Dino Compagni, delle cose occorrenti ne' tempi suoi, e la canzone morale del Pregio, dello stesso autore, edizione scolastica per cura di Isidoro DEL LUNGO. Firenze, succ. Le Monnier, 1889. In-12, XXIII-225 pages. — Cette édition, d'un extrême bon marché (1 fr.) si l'on considère la quantité des matières et la difficulté typographique que présentait l'arrangement, très bien entendu, du texte, des sommaires et des notes, nous donne comme le suc des quatre volumes que M. del Lungo a consacrés à Dino. Le texte est réglé sur le ms. Ashburnham, maintenant, comme on sait, à Florence. Le commentaire encore fort copieux condense en un espace relativement restreint une quantité de notions et de documents. Cette fois l'éditeur a pu s'abstenir de toute polémique, et on se réjouit de pouvoir lire Dino sans la préoccupation gênante d'une critique prétentieuse et fautive dont M. del Lungo a heureusement débarrassé le terrain scientifique.

Neuer vollständiger Index zu Diez' etymologischen Wörterbuche der romanischen Sprachen, mit Berücksichtigung von Schellers Anhang zur fünften Ausgabe, von J. U. JARNIK. Heilbronn, Henninger, 1889. In-8°, x-382 pages. — Nouvelle édition très augmentée et perfectionnée de diverses façons de cet index qui, sous sa première forme (voy. *Romania*, VIII, 154), était déjà fort satisfaisant. Cette fois, l'index ne peut guère être plus complet; les mots cités occasionnellement, dans le cours d'un article, y sont enregistrés. L'auteur a supprimé avec raison l'indication des pages et des lignes de l'édition de Diez suivie par lui, qui occupait une place inutile. Le principal perfectionnement apporté à cette édition consiste en un appendice considérable (pp. 235 et suiv.) qui renferme la table alphabétique par langues des mots étrangers aux langues romanes, c'est-à-dire latins, grecs, allemands, celtiques, anglais, etc., qui sont cités dans le Dictionnaire. La disposition typographique est fort intelligemment entendue, mérite assez rare en Allemagne pour qu'il y ait lieu de le relever.

Le Wallon, son histoire et sa littérature, causeries liégeoises par Joseph DEMARTEAU. Liège, Demarteaue, 1889, in-12, iv-350 p. — Ce volume, formé d'articles publiés dans la *Gazette de Liège*, est destiné aux Liégeois et ne s'occupe que du wallon de Liège; le lecteur étranger y trouvera avec plaisir un tableau rapide, éclairé par des citations, du développement de la

littérature locale. Ce tableau est précédé d'une conférence sur « le flamand dans l'ancienne principauté de Liège », qui a surtout une tendance pratique. L'ouvrage entier d'ailleurs est un ouvrage de tendance (catholique), ce qui n'empêche pas une générale impartialité de jugement. Sur l'exposé, donné dans les premiers chapitres, des origines linguistiques du liégeois, ainsi que sur maint détail de son histoire ancienne, il y aurait naturellement plus d'une réserve à faire; mais l'auteur, quoique journaliste, est d'ordinaire circonspect et suffisamment éclairé sur les questions qu'il traite.

Geschichte der französischen Nationallitteratur von ihren Anfängen bis auf die neueste Zeit. Von Fr. KREYSSIG. Sechste vermehrte Auflage in zwei Bänden gänzlich umgearbeitet von Dr. Adolf KRESSNER und Dr. Joseph SARRAZIN. I. Band. Berlin, Nicolai, 1889, in-8°, VIII-224 p. — Le livre de Kreyszig a eu en Allemagne un succès qu'attestent ses nombreuses éditions, que justifient pour la période moderne l'exposition agréable de l'auteur et sa sympathie pour la littérature française, mais qui pour la période ancienne n'était assurément pas mérité. M. Kressner a complètement refait la première partie du livre; il a essayé de la mettre au courant des connaissances actuelles et il a voulu à la fois offrir une lecture intéressante au grand public et un instrument de travail aux étudiants. C'est aux lecteurs allemands à dire s'il a réussi dans la première partie de sa tâche; quant à la seconde, nous sommes obligés de dire qu'il nous paraît y avoir échoué. Les renseignements qu'il donne manquent de proportion, de précision, souvent d'exactitude; ses notes bibliographiques entre autres, où il a cherché, dit-il, à être pratique plutôt que complet, ne sont pas seulement incomplètes et souvent superflues: elles ne peuvent fréquemment qu'égarer ceux qui les prendraient pour guides. Nous n'en prenons qu'un exemple, au début même. La bibliographie jointe au premier chapitre (*Origine de la nation, de la langue et de la littérature*) comprend vingt titres d'ouvrages, dont plusieurs (les livres de Pélissier, Loiseau, Semmig, Garreaud) ne devraient être cités que pour détourner de les lire; le titre: « G. Paris, *Grammaire historique de la langue française*, Paris, 1888, » ne peut qu'induire en erreur si on n'ajoute pas le sous-titre de cette courte brochure: *Leçon d'ouverture d'un cours*, etc. (de même pour une leçon d'ouverture d'A. Darmesteter); un opuscule de M. Aubertin, d'ailleurs sans aucune valeur, est indiqué à côté de son *Histoire de la littérature française au moyen-âge*, dont il n'est qu'un extrait, etc. Bien d'autres échantillons montreraient que ce livre fait de seconde main et avec précipitation, bien qu'il contienne d'assez bons morceaux, ne saurait être recommandé à ceux qui veulent étudier notre ancienne littérature. En réalité, rien de bon parmi ces renseignements qui ne soit, avec les explications nécessaires, dans le *Grundriss* de Gröber, auquel il suffisait de renvoyer.

Tradizioni carolingie in Italia, nota di Alessandro d'ANCONA. Roma, 1889, in-4° (extrait des *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, 17 mars 1889, p. 420-427). — Dans cette fort intéressante note, M. d'Ancona reprend et

complète ce qui a été réuni par lui et par d'autres sur la persistance en Italie, notamment dans des dénominations locales, des traditions relatives à l'épopée carolingienne, traditions dont plusieurs sont d'ailleurs relativement récentes et ne remontent qu'à la poésie épique proprement italienne. La colonne qui à Raguse s'appelait *Orlando* et servait au *xv^e* siècle à certains actes juridiques est bien probablement une imitation des *Rolandssäulen* de la Saxe; comment cet usage allemand s'est-il propagé jusque-là? D'après les notices recueillies par M. d'A., le fameux *phallus* de Roland que l'on aurait montré dans un mur de Spello en Ombrie ne devrait son existence imaginaire qu'à un malentendu: c'est la stature entière du héros, d'après les trous laissés par son cou, ses coudes et ses genoux, que prétend mesurer la muraille de Spello. L'auteur rapporte en terminant un curieux passage du chroniqueur Tommaso Tusco (*xiii^e* siècle) sur l'écuyer d'Olivier, appelé Richard, qui, ayant vécu jusqu'en 1231, se présenta à l'empereur Frédéric II et lui fit les plus curieuses révélations (*Mon. Germ. Hist.*, XXII, 511); cf. d'ailleurs le passage de Bonatti sur le même Richard cité ici par M. d'Ancona (*Rom.*, X, 214); il est probable que c'est le même personnage, qui, par suite d'une transmission orale inexacte, est mentionné par Albéric des Trois-Fontaines sous le nom de Thiéri, écuyer de Roland (*voy. Hist. poët. de Charlemagne*, p. 323, n. 4).

Die Chronik von Morea. Eine Untersuchung über das Verhältnis ihrer Handschriften und Versionen, von John SCHMITT, aus Cincinnati, O. Inaugural Dissertation zur Erlangung der philosophischen Doctorwürde bei der Universität München. München, 1889, in-8, 129 p. — On sait que des opinions diverses ont été émises sur le rapport de la forme française et de la forme grecque de la *Chronique de Morée*: Buchon, suivi par Hopf (qui paraît ensuite avoir été ébranlé dans cette opinion), regardait le français comme l'original; Ellissen, tout en disant que l'inverse était aussi admissible, a soutenu pour sa part que les deux ouvrages remontaient à un original commun; dans quelle langue était cet original, c'est ce qu'il ne paraît pas dire nettement. M. Schmitt, dans cette savante et pénétrante étude critique, déclare se rallier à la thèse d'Ellissen, mais en réalité il en soutient une autre: il croit que le texte français est une version du grec. Les arguments qu'il emploie à réfuter l'opinion de Buchon sur le poème romain sont fort bons; mais il est moins heureux quand il veut prouver que le texte français est traduit du grec; il commet même quelques erreurs sur le sens de locutions françaises (*or dit li contes, or laisse li contes a parler*, etc.), où il voit bien à tort des renvois formels à un écrit original: ces formules sont courantes dans tous les écrits narratifs en prose des *xiii^e* et *xiv^e* siècles, et leur visible imitation dans le poème grec indique au contraire que l'auteur de ce poème composait son œuvre sous l'influence d'un modèle français. Le manuscrit français unique de la *Chronique de Morée* se donnant expressément pour un abrégé, rien n'est plus naturel que de considérer le poème romain et ce manuscrit comme remontant indépendam-

ment à une forme plus étendue de l'œuvre française : c'est là, croyons-nous, la solution qui prévaudra et que confirment les indications de dates fournies respectivement par les rédactions française et romaine. Sauf cette réserve sur la conclusion, nous devons louer et recommander la dissertation de M. Schmitt ; il nous semble notamment avoir mis hors de doute le curieux rapport des deux manuscrits du poème grec : le texte de Paris n'est qu'un arrangement, rendu plus correct pour la forme et atténué pour le fonds (en ce qui concerne la haine de l'auteur pour les Grecs hostiles aux Français), du texte de Copenhague. Toutefois M. Schmitt nous semble aller trop loin quand il attribue à l'auteur du poème une connaissance imparfaite du romain et surtout une impéritie choquante dans le maniement du vers politique : les fautes (au vrai sens du mot) que présente le ms. de Copenhague et que corrige celui de Paris nous semblent pouvoir être en grande partie attribuées au copiste.

Novelle inedite di Giovanni Sercambi, traite dal codice Trivulziano cxciii per cura di Rodolfo RENIER. Torino, Loescher, 1889, in-8, LXXV-436 p. — Cette importante publication, qui a coûté à l'éditeur un travail considérable et, on peut le dire, ingrat, sera accueillie avec reconnaissance par tous ceux qui s'intéressent à la mythographie. On sait qu'il restait dans le ms. des nouvelles de Sercambi un grand nombre de nouvelles que le noble possesseur n'avait jamais voulu laisser publier à cause de leur caractère licencieux. Ce scrupule honorable, mais ici excessif (à coup sûr les contes lourdement et souvent platement écrits du vieux *novelliere* lucquois ne peuvent faire de mal à aucun des rares lecteurs qu'ils auront) a été vaincu, et M. Renier a pu copier et imprimer tout ce qui était inédit (quelques morceaux par trop grossiers n'ont toutefois été donnés qu'en extraits). La tâche était pénible, vu la condition défectueuse (*scrittura veramente orribile*) de l'ancienne copie et les obscurités du style et du langage de l'auteur lui-même. M. R. s'en est acquitté avec la plus grande conscience. Il a joint à son volume une table de toutes les nouvelles, avec l'indication de celles qui ont été publiées ailleurs, et il l'a fait précéder d'une excellente introduction biographique sur l'auteur. M. Köhler donnera prochainement un commentaire mythographique des *Novelle*.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

LES

BIBLES PROVENÇALES ET VAUDOISES

Cette étude est consacrée aux traductions de la Bible en provençal et en dialecte des vallées vaudoises. Ces versions ont déjà été l'objet de bien des travaux, et il serait injuste de ne pas mentionner en commençant les *Fragments relatifs à l'Histoire de la Bible française*, de M. Reuss¹, que nous désirons simplement continuer. Mais tous les manuscrits n'ont pas été, jusqu'à ce moment, étudiés parallèlement et confrontés; le plus ancien même des manuscrits vaudois était presque inconnu jusqu'à présent. De là une grande incertitude dans les résultats obtenus, et, parmi les savants, des jugements contradictoires et allant souvent d'un extrême à l'autre, comme il arrive dans les causes mal informées. J'ai vu tous les manuscrits et je les ai, autant que je l'ai pu, décrits exactement. Je n'ai pas compris dans cette étude certains textes provençaux que rien ne rattache au groupe de nos principaux textes. Tels sont les cinq chapitres de saint Jean, copiés au XI^e siècle, probablement à Limoges², le Psautier conservé dans le manuscrit B. N. fr. 2434, du XIV^e siècle, et l'Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament commençant par ces mots : « Dis lo libre de Genesi³. » Quant aux parties importantes de l'Ancien Testament qui sont conte-

1. *Revue de Théologie*, t. V (1852), p. 321 et suiv.; t. VI (1853), p. 65 et suiv.

2. Manuscrit *Harliien* 2928, fo 137 vo. Ce texte a été publié, après M. Fr. Michel, par M. C. Hofmann, par M. P. Meyer et par M. Bartsch.

3. Manuscrits de Sainte-Geneviève, A f 4, 4^o, XIV^e siècle, fo 79 et fr. 6261 de la Bibliothèque nationale, XV^e siècle (Bartsch, *Chrest. prov.*, 4^e édition, p. 394).

nues dans un manuscrit de Colbert, B. N. fr. 2426, du xv^e siècle¹, elles pourront, avec plus de profit, être étudiées à part. Je n'aborderai pas, même en passant, la question philologique, d'abord par une prudence bien justifiée, et surtout parce qu'elle sera traitée avec autorité ici-même. De son côté, M. W. Foerster vient de publier sur ce sujet quelques pages remarquables à divers titres², et dont je ne doute pas qu'il ne fasse disparaître, s'il les publie à nouveau, quelques conclusions excessives et quelques personnalités peu heureuses. M. Foerster joindra à l'étude qu'il prépare des *facsimile* qui permettront au lecteur de juger des dates que j'ai cru pouvoir attribuer aux divers manuscrits.

I. — DU TEXTE DE LA VULGATE USITÉ EN LANGUEDOC

Les versions de la Bible faites au Moyen Age ont toutes, ou à peu près toutes, le texte latin pour original. Nous ne pouvons donc prendre un plus sûr point de départ pour l'histoire des bibles provençales que l'étude du texte de la Vulgate, tel qu'il était répandu au xiii^e siècle dans le midi de la France.

Il serait difficile de définir le texte latin usité dans le Midi. Ce texte a dû varier beaucoup. On peut pourtant déterminer une famille de manuscrits très différents de tous les autres, reconnaissables à certains traits communs et dont la patrie paraît être le Languedoc. Le texte de ces manuscrits est tellement mêlé, qu'il semble parfois représenter autant les anciennes versions que la Vulgate³. Le *codex Demidovianus*, dont le Nouveau Testament a été publié dans l'édition de Matthaei (Riga, 1782-1788, 11 volumes), est le plus remarquable de ces manuscrits, et je ne serais pas étonné, quand on pourra étudier ce manuscrit de plus près, que l'on reconnût qu'il a été copié, après le milieu du xiii^e siècle, sur la rive droite du Rhône.

1. Anc. fonds 8086¹. Cf. J. Wollenberg, *Archiv f. d. Stud. d. neueren Sprachen*, t. XXVIII, XXX et XXXII.

2. *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1888, p. 753.

3. Parmi ces mss., il faut citer ceux-ci : B. N. lat. 4 (donné à Colbert par le chapitre du Puy; deux volumes, ix^e-x^e siècle) et 7 (Mazarin; xi^e-xiii^e siècle), et Harl. 4772 et 4773 (provenant de Fr. Ranchin, de Montpellier; commencement du xiii^e siècle).

A cette famille se rattache un petit groupe de manuscrits qui, dès l'abord, attirent notre attention par un caractère tout extérieur. Ils ne comprennent que le Nouveau Testament, chose presque sans exemple parmi les manuscrits de la Bible et qui doit retenir l'attention de ceux qui étudient les Nouveaux Testaments provençaux¹. Le mieux daté de ces Nouveaux Testaments, le manuscrit lat. 321 de la Bibliothèque nationale (de Baluze), est écrit au commencement du XIII^e siècle; sa patrie nous est clairement indiquée par le calendrier qui est en tête et où se lisent les noms de saint Hilaire de Carcassonne et de saint Paul de Narbonne; deux autres, les manuscrits lat. 342 et 343, sont également du commencement du XIII^e siècle et, à l'écriture, on reconnaît qu'ils ont été copiés dans le Midi, l'un d'eux (lat. 342) sans doute dans la région des Pyrénées. Un quatrième manuscrit (lat. 341), écrit en Italie probablement vers la fin du XIII^e siècle, forme famille avec les trois manuscrits languedociens qui précèdent. Aucun de ces quatre manuscrits n'a la division moderne des chapitres; tous ont une division à part qui, si j'en prends pour type le manuscrit 342 (le plus remarquable à tous égards), présente un véritable caractère d'ancienneté. Quant au texte, ce n'est pas le moment d'en parler avec détail; il suffira de dire qu'il représente une recension tout à fait particulière, qu'on ne peut confondre avec aucune autre famille de textes et qu'on peut avec assurance appeler « languedocienne ». C'est pour ainsi dire le rendez-vous de toutes les interpolations. S'il fallait chercher un ancêtre à ce texte méridional, qui ne ressemble à aucun texte connu, nous le retrouverions peut-être dans les manuscrits wisigoths ou copiés en Catalogne; nous le rencontrerions sans doute en Espagne, dans cette patrie de tous les textes mêlés, à peine séparée du Languedoc par une frontière de montagnes constamment franchie. Je n'ai pas besoin de rappeler que le Roussillon a fait partie de la Catalogne jusqu'au règne de Louis XIV et parle encore catalan aujourd'hui, et que le comté de Carcassonne et celui de Razès, c'est-à-dire de Limoux, n'ont été affranchis qu'au temps de saint Louis de la suzeraineté de la maison d'Aragon.

1. Il n'y a, à ma connaissance, à la Bibliothèque nationale, en dehors de ces quatre manuscrits, que deux Nouveaux Testaments latins.

C'est aussi aux environs du règne de saint Louis qu'il se fait un changement, du reste purement extérieur, dans le texte languedocien de la Bible. Nous possédons, en effet, au moins deux manuscrits d'une édition de ce texte qui remonte à la seconde moitié du XIII^e siècle. Ce sont deux bibles complètes, qui ont la division moderne en chapitres, mais qui appartiennent par leur texte, pour le Nouveau Testament, à la famille des quatre manuscrits que nous venons de citer. L'un (lat. 11932, Coislin) est d'une écriture méridionale, languedocienne, semble-t-il, du XIII^e siècle; il appartenait, en 1600, à Jean Crespin, docteur et chanoine de Rodez. L'autre est le manuscrit lat. 16262, écrit au XIII^e siècle en France, mais non à Paris, et légué à la Sorbonne par maître Robert Bernard de Normandie. Je n'en dis pas plus sur ces textes. Nous sommes dès maintenant assez éclairés sur le texte biblique usité en Languedoc au XIII^e siècle pour pouvoir aborder avec profit l'étude des traductions provençales. Ces traductions, en effet, nous pouvons le dire dès à présent, ont été faites, du moins les plus anciennes, sur un texte absolument identique au texte languedocien que nous venons de déterminer.

Les manuscrits que nous avons à étudier sont au nombre de sept, sans parler de quelques fragments. Ils se divisent naturellement en deux classes :

- 1^o Textes provençaux : manuscrits de Lyon et de Paris;
- 2^o Textes vaudois : manuscrits de Carpentras, de Dublin, de Grenoble, de Cambridge et de Zurich.

Avant de passer à l'étude successive de ces différents manuscrits, nous devons faire une remarque qui se rattache encore à l'histoire de la Bible latine. L'ordre des livres de la Bible y diffère tellement que, pour sept manuscrits, nous avons six dispositions différentes :

1. Ms. de Lyon : *Evangiles, Actes, Apocalypse, Epîtres catholiques, saint Paul* (ordre à peu près sans exemple dans les manuscrits latins).
2. Ms. de Paris : *Evangiles, Actes, Epîtres catholiques, saint Paul, Apocalypse* (ordre des manuscrits alcuiniens et des manuscrits méridionaux lat. 7, 342 et 343).
3. Ms. de Carpentras : *Evangiles, Epîtres catholiques, Apocalypse, saint Paul, Actes* (ordre sans exemple dans les latins).
4. Mss. de Dublin et de Cambridge : *Evangiles, saint Paul,*

Actes, Épîtres catholiques et Apocalypse (ordre du plus grand nombre des manuscrits de la Vulgate depuis le milieu du XIII^e siècle, et, parmi les textes méridionaux, du *codex Demi-dovianus*).

5. Ms. de Grenoble : *Évangiles, saint Paul, Épîtres catholiques, Actes, Apocalypse* (c'est l'ordre du plus grand nombre des manuscrits espagnols de la Vulgate, du manuscrit méridional add. 4773 du Musée britannique et des Nouveaux Testaments allemands de Tepl et de Freiberg).

6. Ms. de Zurich : *Évangiles, Actes, saint Paul, Épîtres catholiques, Apocalypse* (cet ordre est celui du manuscrit méridional 321 comme des célèbres manuscrits *Amiatinus* et *Toletanus* et des éditions d'Erasmus).

Au milieu de ce désordre, nous ne trouvons même pas cette ressemblance entre nos manuscrits, que les épîtres de saint Paul y soient disposées partout de même. Dans le ms. de Paris et dans le plus grand nombre des bibles vaudoises, l'ordre en est le même que dans la Vulgate actuelle, excepté l'interversion des deux Épîtres aux Philippiens et aux Colossiens dans le manuscrit de Zürich. Le ms. de Cambridge, qui n'est qu'un abrégé, semble également copié sur un original où l'Épître aux Thessaloniens suivait immédiatement celle aux Philippiens. Enfin le Nouveau Testament de Lyon nous montre l'ordre suivant : épîtres aux Philippiens, aux Thessaloniens, aux Colossiens, aux Laodicéens et à Timothée. Cet ordre est celui d'un très petit nombre de manuscrits latins, mais il est très ancien (*codex Fuldensis, book of Armagh, bible catalane et manuscrit latin 343, cité plus haut*).

Comme on l'a vu, si le chaos est dans les manuscrits romans, il n'y a pas plus d'ordre dans les bibles latines et, à cet égard, comme à tant d'autres, il faut répéter le mot de saint Jérôme : « *Tot exemplaria quot codices.* »

II. — LE NOUVEAU TESTAMENT DE LYON

Il est d'autant moins nécessaire de décrire le ms. du Palais des Arts, qu'il a été reproduit en phototypie par les soins de M. Clédat. Antérieurement on en possédait une page en héliogravure dans le *Recueil des fac-similés à l'usage de l'École*

des Chartes, n° 129. Nous nous bornerons à dire, avec la réserve qu'impose toujours la détermination de l'âge et de la patrie des manuscrits du Midi, qu'il est écrit, d'une écriture probablement languedocienne, à une époque qui n'est peut-être pas éloignée de la fin du XIII^e siècle. Quelques extraits de ce manuscrit seront ici d'autant plus à leur place, qu'il est des plus difficiles à lire, à cause des abréviations dont il est rempli ¹.

MATTHIEU, XXI, 1-9.

E co fo apropiatz Jhesu de Jherusalem e venc en Boscage a mont Olivet, ladonx Jhesu trames dos de sos decipols, ²dizentz ad els : Anatz el castel que es encontra vos e viasament atrobaretz l'asena liada e l'polli ab lei. Deliatz los e amenatz los a mi. ³E si alcus vos dira alcuna causa, digatz que al Senhor a'n ops, e viasamentz laissaran los. ⁴Mais tot aiso es fait que sia complit aco que fo dig per lo propheta dize[n]tz : ⁵Digatz a la filla de Sion, vecte lo teus reis ve a tu soaus, sezentz sobre la asena el polli fil de la sotzjoal. ⁶Mais li decipol anantz fero o enaisi co Jhesu lor o comandec e amenero l'asena el polli e pausero sobre lor lors vestimentas e fero lui sezer desus. ⁸Mais mouta cumpanha aparelero lors vestimentas e la via, mais li autri trencavan los rams dels aibres et estendian los e la via. ⁹Mas las companhas que denant anavan e que seguian lui ecridavan dizentz : Lauzor al filh de Davi. Benezectes es aquel qui ve el nom del Senhor. Lauzors e las autezas.

1. Je me suis efforcé de résoudre toutes les abréviations en suivant la graphie la plus fréquente dans chaque manuscrit. Ainsi, dans le ms. de Lyon, j'écris *Joans* avec Jean, 1, 15. Dans les textes vaudois, j'écris, suivant l'usage, « enayma » le mot qui se lit généralement dans les manuscrits « enay^a » et qui peut-être doit se lire « enaysi coma », ainsi qu'on peut voir à *Jean*, I, 14, *Rom.*, 1, 21, etc. Comparez Foerster, article cité, p. 798. J'ai suivi l'orthographe des manuscrits pour la lettre qui y est écrite tour a tour ζ ou ς . Voici quelle est, à cet égard, la pratique suivie dans les divers manuscrits. Celui de Lyon emploie presque toujours le ζ et celui de Paris toujours. Le ms. de Carpentras écrit toujours ς , si mes notes sont exactes; celui de Grenoble écrit presque toujours ς ; j'y ai vu, deux fois seulement, un ζ dans les noms propres « Zacharia », Luc, 1, 5, et « Nazareth », Matth., XXI, 11, et l'orthographe $\varsigma\zeta$ apparaît en quelques endroits, dont aucun n'est représenté dans mes citations. Les manuscrits de Cambridge et de Dublin écrivent d'ordinaire $\varsigma\zeta$ et quelquefois ς . Je n'ai trouvé que $\varsigma\zeta$ dans le manuscrit de Zurich, que j'ai vu plus rapidement que les autres. Les fragments de l'Ancien Testament conservés dans les manuscrits *A* et *C* de Cambridge s'en tiennent au ς .

JEAN, I, 1-14.

In principio erat verbum et verbum erat apud Deum e Deus era la paraula. ²Aiso era el començament ab Deu. ³Totas causas so feitas per lui e senes lui es fait nient. ⁴Zo qu'es fait en lui era vida, e la vida era lutz dels homes. ⁵E la lutz lutz en tenebras e las tenebras no la presero. ⁶Us hom fo trames de Deu alqual era noms Joans. ⁷Aquest venc en testimoni que testimoni dones de lum, que tuit crezesso per lui. ⁸No era el lutz, mais testimoni donec de lum. ⁹Era lutz vera que enlumena tot home venent en aquest mon. ¹⁰El mon era el mons es fait per lui, el mons nol conoc. ¹¹En sas propias causas vee e li sei nol recebero. ¹²Mais cantz que ca[n]tz lo recebero dec ad els pozestatz esser fait filh de Deu, ad aquels que crezo el nom de lui, ¹³lical no so de sanc, ni de volontat de carn, ni de delet¹ de baro, mais de Deu so nat. ¹⁴E la paraula es feita carns et estec e nos e vim la gloria de lui enaisi coma gloria d'u engenrat del Paire, ples de gracia e de veritat.

JEAN, XII, 12-15.

Mais le dema mouta companha que eran vengut al dia de la festa, co aguessou auzit que ve Jhesu en Jherusalem, ¹³preiro rams de palmers et issiro encontra a lui e cridava : Fai nos salvs fil de David², benezetes lo reis d'Israhel loquals ve el nom del Senhor. ¹⁴E Jhesu atrobec .i. asenet e sec sobre lui aisi co es escriut : ¹⁵No vulhas temer, filha de Sion, vecte lo teus reis ve sezentz sobrel poli de la asena.

ACTES, I, 1-14.

O Teophils acertas eu fi primeirament lo sermo de totas las causas que Jhesu comenzec a far e ad essenhar ²entro el dia el comandantz als apostols losquals elegi per sant esperit fo pres, ³alsquals demostrec si meteiss viu en moutz demostramenz apres la sua passio per .XL. dias aparentz ad els e parlantz del regne de Deu⁴ et essemns manjantz comandec ad els que nos departiso de Jherusalem, mais que esperesso la promessio del Paire lcal auzitz, qu' el dix, per la mia boca : ⁵Quar acertas Joans batejec en aiga, mas vos seretz batejat en sant esperit no apres aquestz no moutz dias. ⁶Per aiso aicels que ero ajustat enqueriro lui dizentz : Senher no restauraras en aquest temps lo regne d'Israhel? ⁷Mais dix ad els : No es de vos conoisser los poinz ols temps quel Paire pausec en la sua pozesta, ⁸mais recebretz vertut de sant esperit sobrevinent en vos e seretz a mi testimonis en Jherusalem et en tota Judea et en Samaria et entro a la fi de la terra. ⁹E co agues dig aiso,

1. Le traducteur a lu : « *ex voluptate viri* ». Je ne retrouve pas cette leçon ailleurs que dans un manuscrit wisigoth conservé à Tolède, mais le ms. 342 lit : « *volumplate*. » Carpentras : « de deleyt de baron. »

2. Manuscrit lat. 342 : « *Osanna filio David*. »

vezentz els fo eissausatz e nivols receub lui dels uls de lor. ¹⁰ E co esgardavo el cel lui anantz, vecvos¹ .ii. baro estero lonc els e vestimentz blanx ¹¹ que dixeró : Baro galileu, perque estatz esgarda[n]tz el cel? Aquest Jhesu que es pres de vos aisi vindra per qual maneira vizz lui anant el cel. ¹² Ladoncs tornero en Jherusalem del pug que es apelatz d'Olivet, qui es lonc Jherusalem, aventz viage d'un sabte. ¹³ E co fosso intrat el cenador pugero en las sobiranezas² on estavo Peire e Joans e Jacmes e Andreus e Philip e Tomas, Bertolmeus e Mateus, Jacmes d'Alfeus e Simon Eveios e Judas de Jacme. ¹⁴ Tuit aquest eran perseverantz e la oracio d'u corage ab las femnas et ab Maria la maire de Jhesu et ab lo fraire de lui.

ROMAINS, I.

Paulus servus Jhesu Xristi apelatz apostols departitz e l'avangeli de Deu, ² ço que davant avia promes per les seus prophetas e las santas escripturas ³ del seu fil, loquals es faitz a lui de la semensa de David segon carn, ⁴ loquals es davant azordenatz fils de Deu en vertut segon l'esperit de la santificatio de la resurectio dels mortz de Jhesu Xrist lo senhor nostre, ⁵ per lo qual recebem gracia et apostolat ad obezir a la fe en totas gentz per lo nom de lui, ⁶ e lasquals causas e vos esz apelat de Jhesu Xrist le senhor nostre⁴, ⁷ a totz les amatz de Deu apelatz sanhs lical so a Roma, gracia a vos e patz de Deu lo paire nostre e del senhor Jhesu Xrist.....

¹⁶ Quar eu no vergonhi l'avangeli, quar vertutz de Deu es a tot crezent, a Judeu primeirament et a Grec. ¹⁷ Quar la dreitura de Deu en aiso es revelada de fe en fe, si co es escriut : Mais lo meus justz viu de la meua fe⁴. ¹⁸ Quar la ira de Deu es revelada del cel sobre tota la felonía e la no dreitura d'aicels homes lical la veritat de Deu desteno en no dreitura.....

¹⁸ Et enaisi cum no lauzero Deu aver en conoissensa, liurec els Deus en refudat sen, que faszó aicelas causas que no covenó, ¹⁹ repletz de tota iniquitat, de malesa de cor⁵, de fornicatio, de no castetat, d'avareza, de nequicia, d'ociosetat, ples d'eveia, d'omicidis, de contenzo, de bauzia, de malignetat, murmurador, bislengos, grondilhador, ¹⁰ detragedor, a Deu azirable, azautos, ergulhos, eslevat, atrobador de mals, a si plazent, als

1. Manuscrit : « vencvos. »

2. Manuscrits languedociens : « in superiora. »

3. Ms. lat. 342 : « domini nostri. »

4. Mss. 342 et 343 : « Justus autem meus ex fide mea vivit. »

5. J'ai mis en italique les mots qui ne sont pas dans la Vulgate. Voici le texte du ms. 342 : « ...¹⁹ repletus omni iniquitate, malicia cordis, fornicatione, impudicitia, avaricia, nequicia, ociositate, plenus invidia, homicidia, contentione, dolo, malignitate, susurriones (le ms. 343 ajoute ici : *murmuratores, bilingues*), ¹⁰ detractores, Deo hodiebiles, contumeliosos, superbos, helatos, *murmuratores, sibi placentes.* »

parentz no obedient, ¹¹no savi, emposti, senes bona voluntat, senes covezenza, senes misericordia, ¹²liquali co aguesso conoguda la dreitura de Deu, no entendero. Quar celi que aitalas causas fan so digni de mort, mais no solament aiceli que las fan, mais neis aiceli que cossento als fazentz.

La première question qui se pose à nous, et que nous avons, du reste, déjà indiquée, est la suivante : Sur quel texte le Nouveau Testament de Lyon a-t-il été traduit et quelles indications son texte latin peut-il nous donner sur l'origine et la patrie de cette version ?

Je répondrai en un seul mot que le Nouveau Testament de Lyon correspond, de tout point et sans aucune exception, au texte que nous avons isolé tout à l'heure et qui était en usage, dans le Languedoc, pendant la première moitié du XIII^e siècle.

Pour le démontrer il me suffira sans doute, en outre des notes placées au dessous des passages cités plus haut, d'une seule citation. C'est l'interpolation la plus longue du Nouveau Testament et dont les textes varient le plus; on l'appelle le passage « *de primis accubitibus* » (MATTHIEU, XX, 28). On va voir que dans ce texte, contenu dans peu de manuscrits de la Vulgate et qui y varie à l'infini, le Nouveau Testament de Lyon suit exactement les leçons du texte languedocien :

MS. B. N. LAT. 342.

Vos autem queritis de pusillo crescere et de magnis majores esse.

Intrantes autem ad cenam nolite recumbere in locis hementibus, ne forte clarior te superveniat et accedens is qui ad cenam vocavit te (et) dicat tibi: Adhuc deorsum accede, et confundaris. Si autem in loco inferiori recubueris et supervenerit humilior te, dicet tibi qui ad cenam te invitavit: Accede adhuc sursum et hoc erit tibi humilius.

MS. DE LYON.

Mais vos quiretz de pauquet creiser e de gran esser majer.

Mais vos intrantz a la cena no vos vulhatz asetiar els lox sobre apareisens, que per aventura pus clars de tu no sobrevenga e apropiantz aquel qui t'apelec a la cena diga a tu : Encara t'apropia az en aval, e seras vergonhatz. Mais si el loc pus bas t'aseiras e sobrevenga plus umils de tu, dira a tu aquel qui t'apelec a la cena : Encara t'apropia az essus, e aiso sera a tu pus profeitos.

Il y a sur les marges du manuscrit quelques corrections d'une ou de plusieurs mains contemporaines, et ces corrections représentent encore un texte languedocien¹. Il me semble qu'à

1. Exemples : ACTES VII, 21, marge : « el flum. » La leçon « *in flumine* »,

cet égard les deux exemples que je cite en note suffisent à fixer la conviction, d'autant plus qu'ils attestent que non seulement le traducteur, mais les premiers lecteurs du Nouveau Testament provençal avaient sous les yeux des textes languedociens.

La ressemblance du Nouveau Testament de Lyon avec les mss. languedociens de la Vulgate s'étend, au delà des détails du texte, à ses formes extérieures elles-mêmes. J'ai déjà dit que les mss. latins écrits en Languedoc ont une division en chapitres inconnue à tous les autres textes et qui remonte fort haut dans l'histoire littéraire de la Bible. Je ne saurais la comparer à rien autre qu'à celle du *codex Vaticanus*, du plus ancien et du meilleur des manuscrits grecs de la Bible. Ce système est presque exactement celui de notre version, ou plutôt il semble mieux conservé encore dans le Nouveau Testament de Lyon que dans les manuscrits latins que nous avons¹.

On peut aller plus loin encore et reconnaître, non seulement sur quel texte la version a été faite, mais comment elle a été faite.

Dans le ms. de Lyon, en effet, le premier regard nous montre ce trait singulier, qu'un certain nombre de passages sont restés en latin. Ce ne sont pas seulement les premiers mots des Évangiles, Matthieu excepté, de l'Apocalypse² et du plus grand nombre des Épîtres, ce sont encore un certain nombre de textes qui n'ont du reste rien de remarquable, le commencement du

inconnue aux mss. 342 et 343, ne se rencontre, à ma connaissance, que dans quatre mss. latins, dont le ms. 16262, 2^e main, dans le ms. provençal de Paris et dans les mss. vaudois de Carpentras et de Grenoble, ainsi que dans la Bible allemande, ms. de Tepl. — *Ib.*, v. 24, marge : « lo egyptio abcon in sabulo, » leçon que je ne trouve que dans le *codex Cantabrigiensis*, dans le ms. 341 et dans les Bibles vaudoises de Carpentras et de Grenoble (« lo resconde al sablon »).

1. L'Évangile de saint Matthieu a 159 chapitres non numérotés ; celui de Marc, 72 ; Luc, 94, et Jean, 97. De ces 422 chapitres, 303 commencent au même point que les chapitres du *Vaticanus*. De 158 têtes de chapitres prises au commencement des deux premiers Évangiles, 113 se retrouvent dans le manuscrit 342.

2. Les premiers mots de l'Apocalypse sont en latin, mais ils sont suivis de la glose : « zo es la revelacios. »

dernier chapitre de saint Marc ¹, Luc 1, 30 ², et toute la généalogie de Jésus dans Luc, III, 23-38 ³; Luc, 1, 57, un mot latin exponctué apparaît au milieu du texte (« Elisabeth *autem* es complitz lo temps de l'enfantar »), mais il faut surtout remarquer le passage, Luc, II, 42. Ce n'est pas du latin, ce sont des mots provençaux, mais qui n'ont pas de sens : « Et cum fos fait econtra Jhesu anero doi deissendentz els... » et le correcteur a fort bien rétabli le texte en écrivant en marge : « Et cum fos fait Jhesu de .xij. ansz, e pugero d'els en Jherusalem. » Nous comprendrons aussitôt ce que signifie cette singulière traduction en mettant le latin au dessus du provençal :

annorum duodecim ascendentibus illis.
anero doi deissendentz els.

Le copiste du manuscrit avait lu quatre mots en latin au lieu de les lire en langue vulgaire, et il les avait habillés à la provençale comme il avait pu.

Dès lors il me semble que nous voyons l'original de notre manuscrit aussi clairement que s'il était sous nos yeux. La négligence du copiste, qui certainement sommeillait en transcrivant le dernier chapitre de saint Marc et les trois premiers de saint Luc (car les mots latins sont tous réunis dans ces quatre chapitres), nous a révélé le secret de son travail. L'original contenait le latin au dessous du provençal, c'était un manuscrit glosé.

Ce mot nous explique toutes les singularités de notre version. Si les premiers mots d'un grand nombre de livres n'ont pas été traduits, c'est qu'ils étaient écrits en grosses lettres, comme par exemple dans le manuscrit languedocien 343, qui nous en fournit un parfait exemple. Ou bien la glose de ces mots avait été oubliée, ou elle avait été rejetée à la marge, où le copiste n'a pas été la chercher. Quant aux mots latins qui sont demeurés dans la généalogie de Jésus, le glosateur ne s'était pas donné la peine de copier soixante-quatorze fois la traduction des mots « *qui fuit* », et le copiste qui était, comme je l'ai

1. *Novissime recumbentibus illis undecim*, aparec ad els Jhesus.
2. *Exurgens autem Maria* en aquels dias...
3. Filh de Josep, *qui fuit* Heli, *qui fuit* Mahar, etc.

montré, mal disposé à ce moment, ne s'est pas imposé le travail de corriger cette omission. Enfin et surtout nous comprenons un fait qui nous frappera vivement quand nous comparerons le Nouveau Testament de Lyon avec les autres textes méridionaux, c'est que l'ordre des mots y est partout presque exactement celui du latin. Ce n'est pas une traduction à main levée, c'est une glose interlinéaire copiée à peu près mot pour mot.

Ainsi nous trouvons, dans la plus ancienne version provençale, le pendant exact de la première version de la Bible en français, de celle du Psautier. La correspondance est si parfaite à cet égard entre les textes de langue d'oc et de langue d'oïl, que, dans le ms. Bibl. nat. lat. 8846, le Psautier commence par les mots : « Ki ne alat el conseil de feluns. » La glose des mots *Beatus vir* s'est perdue entre l'original et la copie, comme celle des premiers mots des Evangiles dans le ms. de Lyon.

Il est permis de se demander si cet attachement servile au latin n'a pas été, pour nos plus anciennes versions en langue vulgaire, une cause d'infériorité. Des versions qui ne sont qu'une glose retournée manqueront nécessairement de style¹. Comparez à cet égard les psautiers français avec la traduction libre des quatre livres des Rois. Néanmoins l'ancienne version provençale du Nouveau Testament est une œuvre intéressante, qui a exercé une certaine influence sur les populations du Midi, ainsi que nous le verrons dans les chapitres qui suivent.

Quant à l'époque à laquelle notre version a été faite, les philologues seuls en décideront. Je me borne à rappeler qu'il ne semble pas y avoir d'intermédiaire entre l'original et la copie, qui n'est probablement pas postérieure à la fin du XIII^e siècle, et que le texte latin, entre les lignes duquel la traduction a été écrite, est celui qui était en usage, pendant la première moitié du même siècle, dans le Languedoc. Il ne nous sera pas défendu, pour chercher à préciser davantage, de nous souvenir que la première interdiction de la Bible en langue vulgaire par un concile du Midi date du concile de Toulouse, 1229.

1. Pour les mots, cette langue est si bien vivante qu'on y lit, par exemple, au XVI^e chapitre des Romains : « Saludatz na Prisca e' n Aquila, » « na Maria, » etc., forme bien populaire.

III. — LE NOUVEAU TESTAMENT DE PARIS

Nous possédons un autre Nouveau Testament provençal : c'est celui qui est conservé à la Bibliothèque nationale et qui provient de Peiresc ; malheureusement il est mutilé en plusieurs endroits ; l'évangile de saint Matthieu, en particulier, est perdu. En outre, ce n'est qu'un manuscrit abrégé. Le texte en a été écourté en beaucoup de passages, soit pour éviter des répétitions, soit par une recherche de la brièveté qui souvent substitue à la traduction une sorte de résumé. Parfois, en revanche, il s'y rencontre quelques mots de paraphrase. La version est souvent plutôt libre que littérale¹, elle est en beaucoup d'endroits très négligée et la copie est souvent mauvaise. L'écriture, au jugement de M. Delisle, est de la première moitié du XIV^e siècle. En voici quelques extraits :

JEAN, I, 1-14.

Lo filh era al comensament el filh era am Dieu el filh era Dieus. ² Aquest era al comensament am Dieu. ³ Totas cauzas foron fachas per el e nenguna causa non fon fach senz el. ⁴ So que fon fach era en lui vida e la vida era lus dels homes. ⁵ E la lus lus en tenebras e tenebras non compreneron lui. ⁶ Oms fon trames de Dieu local avia nom Johan. ⁷ Aquest venc en testimoni que dones testimoni de lum, que tug crezessan per el. ⁸ E non era lus, mas que dones testimoni de lus. ⁹ Vera lus era lacal enlumena tot home venent en aquest mont. ¹⁰ El mont era el mont fon fach per el, el mont non lo conoc. ¹¹ En las proprias cauzas venc e li sieu non lo receupron. ¹² Mas quant receupron lui donet ad els poder esser fach filh de Dieu, ad aquestz que crezon el nom de lui, ¹³ lical non son de sanc, ni de voluntat de carn, ni de voluntat de baro, mas de Dieu son nat. ¹⁴ El filh es faitz carns et abitet en nos e nos vim la gloria de lui coma d'un engenrat del Paire, ple de gracia e de veritat.

JEAN, XII, 12-15.

Mas l'endema mota companhia que eran vengut a la festa auziron que Jhesus venia en Jherusalem, ¹³ prezeron rams de palmas et anneron li encontra e cridavan : Dieus salva nos, benezet sia lo rey d'Israel loqual ven en nom del Senhor. ¹⁴ E Jhesus atrobot .i. asenet e sec sobre el aysi con es escrig :

1. C'est ainsi que l'expression : « va dir, » pour *ait*, ou *dixit*, est un des traits caractéristiques de notre manuscrit.

¹⁵Filhas de Syon non vulhas temer, vete lo tieu rey que ven a tu sezent sobre lo polhi de la sauma.

ACTES, I, 1-14.

Mas certas ieu fis lo premier sarmo de totas las cauzas lascals Jhesus comenset far et ensenhar, ²comandans als apostols loscals elegit per lo sant esperit entro al jorn que el fon pres, ³alcals ancar donet vizio apareycens a els seguent la sieua passion per .XL. jorns e mot esproadamens e parlant del regne de Dieu ⁴et ensemps manjant comandet a els que non se partissan de Jherusalem, mas esperessan la promession del Paire loqual vos aves auzit per la mieua boca. ⁵Car certas Johans batejet en aygua, mas vos seres batejat el sant esperit non seguentre aquestos mot jorns. ⁶Peraiso' aquil que eran ensemps ajustat demanderon a el dizent : O senher restauraras lo regne d'Irael en aquest temps? ⁷Et el dis a els : Lo temps e lo moment local lo Paire pauzet en son poder non es a conoyser a vos, ⁸mas recibres la vertut del sant esperit sobrevenent en vos e seres testimoni a mi en Jherusalem et en tota Judea e Samaria et entro a la derrayria della terra. ⁹E cant ac dichas aquestas cauzas, vezent els fon levat e nivols receuput el de lurs huels.

¹⁰E con ilhe regardessan el annant el cel, vevos dos barons que isteron luenhen d'el am vestimentas blancas ¹¹liquial van dire : O barons galilieus, con regardas el cel? Aquest Jhesus loqual es receuput el cel de vos venra enaysi com l'aves vist annar el cel. ¹²Adonc retorneron en Jherusalem del pueg d'Olivet loqual es prop de Jherusalem, ¹³et intreron s'en on istavan Peire e Johans, Jaume et Andrieu, Felip e Tomas, Bertolmieu e Maticu, Jaumes d'Alfieu e Symon Zelotes e Judas de Jaume. ¹⁴Tug aquist eran perseverant am las femnas et ambe Maria maire de Jhesu et am sos fraires humilment en oracio.

ROMAINS, I.

..... sieu filh per los sieus prophetas, local fon fait a lui della semensa de David segon la carn, ⁴local fon davant destinat filh de Dieu e vertut segon l'esperit de santificatio de la resurreccio dels mortz de Jhesu Xrist nostre senhor, ⁵per local receupem gracia et apostolat et ad obezir a la fe en totas las gens per lo nom de lui, ⁶el cal vos neis [es] ¹appellat de Jhesu Xrist nostre senhor, ⁷a totz cels que son a Roma amat de Dieu appellat santz, gracia sia a vos e pas de Dieu lo nostre paire e del senhor Jhesu Xrist....

¹⁶Car ieu non vergonhi l'avangeli, car vertutz es de Dieu e salut a totz crezent, premierament a Jud e als Grex. ¹⁷Car la drethura de Dieu es revelada a el de fe e fe, si con es escrig en Abacut ² : Mas lo mieu just viou de la mia

1. Deux lettres grattées.

2. Mss. B. N. lat. 342, 343, 11932 : « in Abacuch. »

fe¹. ¹⁸Car la ira de Dieu es revelada del cel sobre tota fellonia ella tortura d'aycels homes lical teno la veritat de Dieu tortura....

¹⁸Et enaysi non agron Dieu en conoysensa, Dieus liouret els en refuidable sen, que fassan aycellas cauzas que non covenon, ¹⁹unplitz de tota fellonia, de malicia de cor² e de fornicacio e de non castitat, d'avaricia, de nequicia, d'ociositat, plens d'enveia, d'omiçidi, de contenso, de bauzia, de malignitat, murmurador, ²⁰detrador, adirable a Dieu, amtos, ergulyos, eslevatz, plazens a lor, atrobador de mals, non obezent als pairons, ²¹non savis, desaordenatz, sens atalentament, sens lialtat, senz misericordia, ²²lical con aguessan coungut la drethura de Dieu non la entenderon. Car cels que fan ayals cauzas son digne de mort, non tant solament cil que fan aquestas cauzas, mas cil que las consenton als fazens.

Notre manuscrit est, comme celui de Lyon, partagé en un grand nombre de chapitres, mais il a, de plus, et de la première main, un nombre assez considérable de rubriques, soit en latin, soit en provençal, qui indiquent les dimanches et les fêtes où les divers textes doivent être lus. Cette sorte de calendrier n'a rien que de parfaitement orthodoxe, et on n'y trouve la trace d'aucun culte local. La division en chapitres, avec laquelle ce système de leçons forme corps, paraît très proche parente de celle que nous avons déjà étudiée dans le ms. de Lyon : des 197 paragraphes qui nous sont conservés dans les trois derniers Evangiles, 139 commencent avec des paragraphes du ms. de Lyon. Je pourrais ajouter que, de ces 197 divisions, 136 se retrouvent dans le *codex Vaticanus* dont nous avons parlé plus haut, mais le fait que nous avons affaire à un système de lectures ecclésiastiques doit nous engager à tourner les yeux d'un autre côté. En réalité, les péricopes de notre ms. semblent être celles de la liturgie romaine ordinaire, et ses divisions paraissent coïncider aussi bien avec la fin qu'avec le commencement des péricopes du plus ancien manuel liturgique de l'Eglise, du *Comes*. Telle est peut-être simplement l'origine de tout le système, si original, de chapitres que nous avons reconnu dans les manuscrits languedociens. Ce n'est pas le moment de chercher si l'ancienne liturgie romaine ne se base pas elle-même sur un système de chapitres fort ancien : il serait presque étonnant qu'il n'en fût

-
1. Voyez la note à propos du manuscrit de Lyon.
 2. Voyez les notes jointes au texte du ms. de Lyon.

pas ainsi. Mais il faut noter, à cet égard, la parenté de nos deux manuscrits.

La ressemblance ne s'arrête pas à l'extérieur. Il n'est pas nécessaire de comparer longtemps les deux textes pour être frappé de la pensée qu'il n'y a pas là, du moins à certains endroits, deux traductions distinctes. Prenons pour exemple le commencement de saint Luc :

MS. DE LYON.

¹Quoniam quidem mout so reforzatz adordenar lo recumtament de las causas que so e nos complidas, ²si co o liurero a nos liquat o viro del comensament e foro sirvent de la paraula, ³vejaire es a mi assegut del comensament de totas las causas amorosament a tu escriure del orde, nobil Theophile, ⁴que conoscas aquelas paraulas de lasquals est essen haz de veritat.

MS. DE PARIS.

¹O Theophile vejaire es a mi aconsegut del comensament totas causas a tu escriure amorosament per orde, ⁴que tu conoscas veritat d'aycellas paraulas de que tu iest ensenhat. ¹Quar certas mot s'esforceron adordenar lo recomtament de las cauzas que son en nos aumplidas, ²si con lioueron a nos meteises que del comensament o entorn foron menistre della paraula.

Ces deux textes semblent, au premier abord, fort dissemblables. Mais qu'on les étudie de près et l'on verra que le texte de Paris est exactement, à trois mots près, celui de Lyon retourné. Au reste, entre les deux mss., il y a plus que de la ressemblance. Le mot « o entorn », qui se lit dans le ms. de Paris, semble bien étrange. Mais que l'on veuille considérer qu'il remplace le mot provençal « o viro », qui se lit dans le ms. de Lyon. Ou je me trompe fort, ou ce mot « o entorn » n'est pas autre chose qu'un contre-sens. Le reviseur n'a pas bien entendu « o viro », qui signifie « le virent »; il a compris : « ou environ, » et il a remplacé ce mot par le synonyme : « ou à l'entour. ».

Continuons notre examen en comparant les premiers versets de l'Épître aux Hébreux dans les deux textes :

MS. DE LYON.

Mout parlablamente et en moutas maneiras sa enreire Deus parlantz als paires els prophetas, derrairanament ²en aquestz dias parlec a nos el filh, loqual establic hereter de totas

MS. DE PARIS.

Deus parlant sa atras mot parlablamente et en motas manieras as payres et as prophetas, ²parlet deraynarament a nos en aquestos jorns el filh, local establi eretier de totas cauzas,

causas , per lequal fe neiss les segles , per local fes neis lo segles , local con lequals cum sia resplendor de gloria sia resplandors de gloria e figura de la e figura de la substancia de lui , e sieua sustancia , e portant totas cauzas portantz totas causas ab la paraula de am la paraula de la sieua vertut , la sua vertutz , fazent le nedeiament fazent purgament de peccatz , se a las dels pecatz , se a la destra de la mages- destas de la majestat en las autezas , tat e las autezas , †en tant es melher †fagz en aytant melhiers d'angels en faitz dels angels en cant plus detriadam- cant heretet plus detriadament nom ment heretec nom denant els. devant els.
--

Les ressemblances entre nos deux textes ne sont sans doute pas fortuites. « Mout parlablament, » qui se lit dans tous les deux pour *multifarie* ou *multifariam*, est presque un contre-sens et n'est pas, je crois, pris dans l'usage courant, et *differentius*, qui n'est du reste pas un adverbe, ne se rend pas nécessairement et ne devrait peut-être pas se rendre par « detriadament ». Quant aux différences, elles se bornent à peu près à une traduction à la fois plus littérale et moins bonne du mot *purgationem* dans le ms. de Paris. Je ne parle pas de l'ordre des mots : le ms. de Lyon reproduit mot pour mot l'ordre du latin, celui de Paris a remis la phrase sur ses pieds.

Il est souvent très difficile d'établir l'origine commune de deux traductions, et il peut être dangereux de se laisser aller trop facilement dans cette voie. Les ressemblances de mots sont trompeuses, la disposition des phrases ne signifie le plus souvent rien, les leçons singulières, et qu'on ne retrouve pas dans le latin¹, peuvent fort bien se découvrir un jour dans quelque manuscrit encore inconnu, et deux versions qui se ressemblent à tous égards peuvent souvent avoir été faites, indépendamment l'une de l'autre, par deux traducteurs qui parlaient la même langue. La meilleure ressource du critique, dans cette pauvreté de preuves et dans le doute où il est souvent lui-même, est de rechercher les contre-sens du traducteur le plus récent et de les comparer avec le texte du premier. Nous avons déjà commencé cette recherche, nous allons la continuer.

1. Je citerai, comme une leçon que je ne retrouve pas dans le latin, les mots « d'aquest libre », Apoc. 1, 3, dans les manuscrits de Lyon, de Paris, de Carpentras et de Grenoble.

Pour « *dextera Dei* » (ACT., II, 33), les deux mss. lisent, sans que le texte latin y prête : « en la destra de Deu. » Ceci est peu de chose. Voici qui est plus intéressant :

- JEAN, XI, 16 ; XX, 24 et XXI, 2, *Didymus* est rendu par « no crezentz » dans le ms. de Lyon ; une fois (XX, 24), il est rendu par « mescrezens » dans le ms. de Paris. D'où peut venir, chez les deux traducteurs, cette traduction singulière ? Je la cherche en vain dans les « interprétations » en usage au Moyen Age. Aurait-on lu « *dubius* » pour « *didymus* » ? Nous verrons tout à l'heure que le ms. de Carpentras traduit : « dubitos. »

ACTES, XXI, 39, le traducteur du ms. de Lyon fait venir *municeps* de *munus* (don) et rend ce mot par « prendentz dos » ; de même on lit dans le ms. de Paris : « recebens dos. »

APOC., I, 7, Paris traduit « *et qui eum pupugerunt* » par « aquil que lo posseziran ». Ce contre-sens s'explique par la leçon de Lyon, que nous retrouvons dans Carpentras : « e liquali le poissero. »

JEAN, IV, 5, *praedium* est fort bien traduit dans Lyon par « l'alo » ; « lo luoc, » qui se lit dans Paris comme dans Carpentras, paraît être une faute de lecture pour ce mot, mal divisé.

Tout cela n'est pas beaucoup, mais en a-t-on toujours davantage ? En tous cas, celui qui comparera longuement nos deux textes aura beaucoup de peine à n'y pas trouver, tour à tour et suivant les endroits, les plus grandes différences et des ressemblances frappantes. Les différences sont toutes naturelles et paraîtront même nécessaires si l'on se souvient que le ms. de Paris ne représente qu'un texte amputé et résumé, parfois plutôt paraphrasé que traduit et toujours rédigé d'une plume négligente et grossière. C'est ainsi que l'Évangile de saint Marc me paraît différer absolument dans les deux manuscrits. Dans l'Évangile de saint Luc, après le préambule que nous avons trouvé semblable, la suite du chapitre I^{er} diffère entièrement. Dans l'Évangile de saint Jean, les ressemblances et les différences sont également grandes. Dans les Actes, le manus-

1. La Glose ordinaire, *ad Jo.* XX, 24, dit : « *Didymus, id est geminus, quia dubius* ; » Nicolas de Lyre, *ad Jo.* XI, 16 : « *Didymus, id est dubius.* »

crit de Paris est particulièrement abrégé et retouché. Mais dans l'Épître de saint Jacques et dans les Épîtres de saint Paul, le texte semble être le même, et la probabilité paraît plus grande encore si nous comparons l'Apocalypse dans les deux manuscrits.

Nous croyons donc, sinon prouvé, du moins probable que la version du ms. de Paris n'est pas indépendante de celle qui est conservée dans le ms. de Lyon.

IV. — LES CATHARES ET LES VAUDOIS

Laissant de côté le ms. de Paris et revenant à la version la plus ancienne et la meilleure, nous demanderons ce que le ms. de Lyon nous enseigne quant au caractère religieux de ceux qui l'ont traduit. La version provençale, en un mot, est-elle vaudoise ou cathare ?

Quelque tentant qu'il puisse être d'attribuer au chef des Vaudois une version dont les Vaudois ont pu faire usage, il n'y a, il faut le dire, pas le moindre lien entre le nom de Waldus et la traduction provençale. Si notre manuscrit n'avait pas été conservé à Lyon, on n'aurait peut-être pas eu l'idée de le mettre en relation avec les « pauvres de Lyon ». En réalité, le manuscrit a été apporté de Nîmes par un protestant et un libéral, Trélis, lorsqu'en 1815 il quittait le Midi, fuyant la terreur blanche. Le premier auteur qui l'ait connu est l'abbé De Sauvages, qui en fait mention en 1785 dans son dictionnaire languedocien et qui écrivait à Alais. En dehors de tous les arguments que fournit la philologie, nous avons, comme on l'a vu, toutes raisons de penser que notre traduction a été faite dans le Languedoc, et plutôt au sud qu'au nord de cette province, à une époque où Waldus était mort. Au reste, le rituel cathare dont le manuscrit est accompagné doit diriger plutôt nos regards vers une secte bien plus importante en Languedoc au XIII^e siècle, celle des Albigeois.

On sait combien est curieux ce rituel, le seul document direct du catharisme qui nous reste. C'est la liturgie du « consolament », du sacrement suprême que les « bons hommes » donnaient aux mourants et dans lequel « le livre », c'est-à-dire le Nouveau Testament même qui nous occupe,

tient une grande place. « Que l'ancien, dit le Rituel, prenne le livre et le lui mette sur la tête, et les autres bons hommes chacun la main droite..., et puis ils doivent faire la paix (s'embrasser) entre eux et avec le livre. » Depuis M. Cunitz, le regretté professeur de Strasbourg, qui en a démontré la véritable nature, le caractère de cette liturgie ne peut plus être nié.

Ce qu'il nous importe de remarquer, c'est que les nombreux passages de la Bible qui sont cités dans le Rituel appartiennent à la traduction que nous a conservée le ms. de Lyon, mais n'ont pas été reproduits d'après ce manuscrit même. Quelques différences de détail qu'on peut relever entre le Nouveau Testament et le Rituel rendent ce fait certain. S'il en est ainsi, il est prouvé que notre version était non seulement en usage parmi les Cathares, mais officiellement admise dans leur culte. Il ne s'en suit pas que la version ait été faite par eux, mais uniquement que, si haut que nous puissions en poursuivre l'histoire (et nous remontons, par notre manuscrit, assez près de son origine), nous la trouvons entre les mains des Albigeois et faisant autorité parmi eux.

Vouloir aller plus loin serait tenter un effort inutile. Au point de vue dogmatique, la Bible provençale est absolument incolore. M. Reuss l'a prouvé et il ne servirait de rien de refaire sa démonstration. Mais, après la preuve que nous en donne le Rituel cathare, il ne sera pas nécessaire de démontrer quel prix les Cathares attachaient à la Bible en langue vulgaire. Je citerai seulement, à cet égard, un curieux texte que M. Tanon a bien voulu me communiquer. Il est emprunté aux Actes de l'inquisition de Carcassonne contre les Albigeois¹.

Il s'agit de l'interrogatoire que l'inquisiteur Geoffroi d'Ablis fit subir, à Carcassonne, le dimanche 19 janvier 1308, à un clerc, Pierre de Luzenac. Ce Pierre raconte comment deux ministres albigeois, Pierre Autier, d'Ax, et son fils Jacques, lui ont montré, au bourg de Larnat, chez Arnaud Issaure, « un très beau livre, très bien écrit de lettre bolonaise et parfaitement enluminé d'azur et de vermillon, où se trouvaient, à ce qu'ils lui dirent, les Evangiles en roman et les Epîtres de saint Paul. » Jacques Autier fit la lecture dans l'Evangile pendant un

1. Bibl. Nat., lat. 4269, fol. 64.

long moment en présence de l'accusé et d'Arnaud Issaure. (Pierre Autier n'était pas moins que le chef de la secte des Albigeois. Les Actes de l'inquisition de Toulouse, publiés par Limborch, sont remplis de son nom, et M. Ch. Molinier raconte en détail son intéressante histoire dans son livre sur *l'Inquisition*, p. 111 à 161.) « Je leur dis que la chose ne me plaisait pas, parce que cette bible était en roman, et que j'aurais mieux aimé qu'on fit la lecture en latin. » Jacques Autier alors le pria de lui acheter, lorsqu'il irait à Toulouse, une bible complète, pour le prix courant de vingt livres ou environ. Pierre Autier lui fit la même demande, quand il le rencontra à Toulouse..... « Je leur répondis que je ne comptais pas aller à Toulouse de l'année, parce que j'y avais été mis en prison, mais que je pensais aller à Montpellier ou à Lérida pour y étudier, et qu'ils m'envoyassent l'argent en lieu sûr, que je leur enverrais cette bible de Montpellier, où on en trouve facilement¹. »

Le Nouveau Testament provençal dans lequel Jacques Autier faisait la lecture ne devait pas ressembler au ms. de Lyon, car il était écrit « de lettre bolonaise », c'est-à-dire de cette belle écriture ronde dont les copistes italiens avaient le secret et qui était recherchée au XIV^e siècle, du nord au midi de la France, par les amateurs de livres précieux. Les gens riches du Midi savaient fort bien faire venir des copistes bolonais ou leur com-

1. *Et ostenderunt michi quendam librum valde pulcrum et cum optima littera bononiensi et peroptime illuminatum de adhurio et minone, ubi erant euuangelia in romancio et epistole beati Pauli, ut sibi dixerunt, et legit de euuangelio per magnam pausam Jacoibus predictus audiente me et dicto Arnaldo Eyssaura. Et ego dixi eis quod non placebat michi quia erat in romancio, quia prediligere quod legeret in latino. Et tunc rogavit me dictus Jacobus quod emerem ei si quando redirem Tholose unam bibliam completam, si invenirem de comuni precio usque ad xx libras vel circa. Et de eodem rogavit me dictus Petrus Auterii apud Tholosam quando vidi eum Tholose. Et dixi eis quod libenter facerem et quod traderent michi pecuniam, et ipsi dixerunt quod Tholose habebant peccuniam illam et plus in mensa d'en Uzalgier campsoris et quod Petrus Sancii faceret michi tradi. Et tunc ego dixi eis quod non credebam de toto illo anno redire Tholosam, quia fueram ibi captus, sed intendebam ire in Montepessulano vel Ilerde ad studendum, et si in recessu mitterent michi peccuniam, quod ego eis mitterem dictam bibliam de Montepessulano ubi inveniuntur satis. — Comparez le texte publié par M. Ch. Molinier, *Archives des Missions*, 3^e série, t. XIV, p. 290.*

mander, sans déplacement, des livres¹. Il est intéressant d'apprendre, par notre texte, que Toulouse et Montpellier étaient regardés, au commencement du xiv^e siècle, comme le centre de la « Société biblique » de ce temps, et qu'on y trouvait facilement à acheter des bibles provençales. Mais qu'est-ce que cette bible « complète » que les Autier veulent se procurer ? Le prix fort élevé qu'ils en donnent prouve qu'il s'agissait bien, dans leur pensée, d'une bible entière, mais nous n'avons jamais entendu dire qu'au xiv^e siècle ni plus tard la Bible ait été traduite en entier en provençal.

Une seule fois, pourtant, il nous semble trouver la trace d'une bible entière en provençal. Dans l'inventaire après décès de la bibliothèque de Peiresc, qui va être publié par M. H. Omont, on lit les trois notices suivantes, que M. Omont a bien voulu me communiquer² :

62. La sainte Bible, traduite en provençal; ms. fol., vélin et papier, enluminée; 1^{er} volume, couvert de bois et basane rouge et de grands cloux. 1286.

63. Le second volume de mesme; commence à la génération d'Abraham; aussy fol., vélin et papier, enluminé, couvert de mesme.

64. Le troisième commence aux Actes de Salomon.

En premier lieu, nous devons mettre en doute la date de 1286, car un manuscrit sur vélin et papier peut difficilement être antérieur à la fin du xiv^e siècle ou au xv^e. Mais n'avons-nous pas sous la main un manuscrit du xv^e siècle, non pas provençal, mais catalan, qui répond exactement à la description de l'inventaire des manuscrits de Peiresc ? Le manuscrit esp. 2-4 de la Bibliothèque nationale³, en papier encarté dans du parchemin, est composé de trois volumes. Le premier commence avec la Genèse, le troisième avec « la generacio de Jhesu Crist, fill de David, fill de Abraam », et le deuxième avec « les paraules de

1. La belle bible lat. 22 de la Bibliothèque nationale a été écrite, avant 1284, pour Fredol de Saint-Bonet, chanoine de Maguelonne, par Cardinalis et Rugerinus de Forli, demeurant à Bologne.

2. Bibliothèque de Carpentras, manuscrit 610. Comparez le n^o 61 du catalogue abrégé des manuscrits de Peiresc, qui se trouve dans le volume 849, fol. 218 à 220, de la collection Moreau à la Bibliothèque nationale.

3. *Regius* 6831-6833, nos 1 à 3 du catalogue de M. Morel-Fatio.

Salamo ». La reliure a été refaite sous Louis XIV et le manuscrit est enluminé assez disgracieusement. Le manuscrit provient de Mazarin, et l'on sait que Mazarin avait acheté le plus grand nombre des manuscrits de Peiresc.

Nous ne trouvons donc aucune confirmation à l'opinion de Pierre de Luzenac et de Pierre Autier, que l'on trouvait à acheter à Toulouse et à Montpellier des bibles provençales complètes. J'ajouterai que, quoique le procès-verbal paraisse très bien fait et la déposition de l'accusé véridique, il ne suffit pas de ce seul témoignage pour nous faire admettre un fait que rien ne vient appuyer. Dans le Rituel cathare, je ne trouve qu'une seule citation de l'Ancien Testament contre trente-deux du Nouveau, mais surtout le « livre » que l'ancien posait, dans le « consolament », sur la tête du malade, ne pouvait être un gros volume comme aurait été une bible, mais sans doute simplement un Nouveau Testament. Les auteurs catholiques qui nous décrivent le rite du « consolament » ne parlent jamais que du Nouveau Testament¹. Au reste, si Pierre Autier demandait à se procurer la bible entière, c'est qu'il ne la possédait pas et ne l'avait probablement jamais vue.

Quittant le ms. de Lyon, nous demanderons à celui de Paris de nous livrer son secret.

La traduction, elle aussi, est parfaitement neutre et rien ne permet d'en fixer le caractère primitif. Celui qui a copié le manuscrit a eu soin, on s'en souvient, de noter en vermillon le nom de toutes les fêtes où devaient se lire les évangiles et les épîtres, car c'était un livre d'usage, où l'on n'avait pas craint de faire des coupures. Je ne crois pas qu'un pareil livre ait été fait pour les Cathares, car leur culte différait profondément de celui de l'Église catholique. Aurait-il été écrit pour des Vaudois? Nous n'en pouvons rien dire. Nous verrons plus tard que, jusqu'au xv^e siècle, les Vaudois notaient dans leurs bibles les évangiles et épîtres des dimanches et fêtes. Mais nous savons entre quelles mains a été ce manuscrit. Sur ses marges, on remarque un grand nombre d'*index* (☞), dus à plusieurs mains et qui paraissent remonter au xv^e siècle. Un grand nombre de

1. Ermengaudus, *Opusculum contra haereticos* et le Livre des sentences de l'Inquisition de Toulouse, cités par M. Schmidt, *Histoire des Cathares*, t. II, p. 125 à 129.

ces index attirent l'attention sur des textes de morale, particulièrement sur les passages relatifs aux devoirs des femmes et au silence qui leur est imposé, mais d'autres ont un caractère différent. Dans les premiers, c'est au « petit troupeau » que l'exhortation s'adresse :

LUC, XII, 32 : « Non vulhas temer, petita companha, quar plac a vostre payre dar a vos lo regne. » — Nous savons (Herzog, p. 280 et 298) que les Vaudois aimaient à se donner le titre de « petit tropel ».

II COR., VI, 16 : « Si con Dieus dis per Ysaya : Car ieu habitarey en els e seray lur Dieus et il seran mon pobol. »

I COR., II, 9 : « Que uelh non vi ni aurelha non auzi ni en cor d'ome non poc pensar, cals cauzas Dieus apparellhe ad aycels que l'aman. Mas Dieus o revelet a nos per lo sieu esperit. »

Voici pour la prédication de la pénitence et pour le zèle du missionnaire :

LUC, XIX, 42 : « Jherusalem !... Quar jorns venran en tu que tiey enemix t'environaran am vallatz e t'assalhir(t)an de totas partz, e non layssaran en tu peira sobre peira. » — En marge : « nota. »

HÉBR., X, 37 : « Car ancar un petit tant o cant cel que es avenir venra e non tarzara¹. »

JEAN, II, 17 : « La enveja de la tua mayzo manjet mi. »

II COR., IV, 13 : « Ieu creziey, perque parliey. »

Ici nous entendons parler les persécutés :

HÉBR., XI, 9 : « ... coma en estranha, habitant en las may[s]onetas. »

ACTES, XIV, 21 : « Per motas tribulacions nos cove intrar el regne de Dieu. »

JEAN, XVIII, 23 : « Si ieu ai parlat mal, dona testimoni de mal, mas[si]ieu non fi (addition du traducteur) mas be, perque mi bates ? »

Parfois au contraire ce sont des chants de triomphe :

I COR., XV, 54 : « O mort on es la tieua victoria (ces mots ne sont pas dans le latin), o mort on es lo tieus agulhos ! »

La doctrine des pauvres de Lyon apparaît dans ce verset, où l'*index* est accompagné d'une figure grimaçante :

JACQUES, V, 1 : « O vos rick, fatz ara ploras u dolas, las vostras riquezas son fachas poyridas e las vostras vestimentas son manjadas d'arnas ! »

1. Voyez aussi JACQUES, V, 8, II PIERRE, II, 6.

Ailleurs, c'est l'interdiction du serment, à laquelle les Vaudois attachaient une grande importance :

Ib., v. 12 : « Mas, li mieu fraire, sobre totas cauzas, non vulhas jurar. » — (Voyez la *Nobla Leyczon*, vers 244 et suivants; Bernard Gui, *Pratica*, pages 245 et suivante).

Il semble que nous trouvons dans le verset qui suit quelque chose de la tendance « antinomiste » :

I TIM., I, 9 : « Leys non es pazada al just, mas al non just. »

Les passages sur la sainte cène, I COR., X, 16, et JEAN, VI, 51 (« Ieu suy pans vious que deycendey del cel ») sont encore marqués d'un *index*, ainsi qu'un passage relatif au mariage des ecclésiastiques : « Li diaque sian marit d'una molher » (I TIM., III, 12).

Nous avons ici, en quelques traits de plume, le résumé de la prédication d'un « barbe » et le témoignage authentique de sa carrière errante et persécutée. Je ne sais s'il existe beaucoup de documents plus sincères de l'enseignement des Vaudois.

V. — LES BIBLES DE CARPENTRAS ET DE DUBLIN

On a considéré jusqu'à présent le ms. de Dublin comme le type des mss. vaudois; W. S. Gilly l'a le premier signalé, et la copie qu'en avait prise Herzog, et qui est déposée à la bibliothèque royale de Berlin, a servi de texte aux principaux travaux qui ont été faits sur la Bible vaudoise.

Ce manuscrit est daté de 1522; de là, naturellement, un certain discrédit jeté sur une littérature dont les documents sont si récents. Au reste, tant d'erreurs ont été commises dans l'histoire littéraire des Vaudois, la naïveté et le parti pris y ont si souvent tenu la place de la critique, que les savants ont pris l'habitude de passer sans détourner la tête à côté d'une littérature suspecte à leurs yeux. En outre, une difficulté spéciale complique cette étude et en rend les résultats incertains. Il n'y a pas de manuscrits plus difficiles à dater que les manuscrits vaudois. Je n'en veux pas trop dire, de peur de mettre le lecteur en défiance contre les dates que je vais essayer de déter-

miner, mais il était nécessaire d'expliquer et les contradictions et les erreurs de la philologie vaudoise et la négligence volontaire où l'ont trop souvent laissée les hommes de science.

Ceux qui se sont occupés de la Bible vaudoise ont pourtant eu raison d'attacher de l'importance au texte du ms. de Dublin. Malgré la date récente de la copie, le texte lui-même est fort ancien, et nous allons faire voir qu'il en existe un autre exemplaire, le plus ancien et le meilleur de tous les manuscrits vaudois qui existent, et qui semblerait être l'original du ms. de Dublin, s'il n'y avait pas entre eux quelques faibles différences.

Ce ms. est celui dont le P. Lelong fait mention, dans sa *Bibliotheca sacra*, comme appartenant à Henri-Joseph de Thomassin, seigneur de Mazaugues, président aux enquêtes au parlement de Provence († 1743), à cet homme éclairé qui tint fort dignement sa place au milieu du groupe de savants dont étaient le président Bouhier et Caumont. Il était l'arrière-petit-neveu de Peiresc, et c'est justement qu'il est appelé par les Bénédictins « *magni Peirescii dignissimus hæres*¹ ». Lelong avait emprunté le renseignement qu'il donne aux *Pièces fugitives* de Rémerville de Saint-Quentin, et, de ce que dit cet auteur, il résulte que le manuscrit a été découvert, peu avant 1704, nous ne savons où, par le président de Mazaugues. La bibliothèque de Mazaugues fut vendue, par son frère, à Inguibert, qui la donna à la ville de Carpentras, dont il était évêque. C'est ainsi que le ms. vaudois, que beaucoup d'auteurs appellent « manuscrit d'Aix » sans savoir où le chercher, se trouve aujourd'hui conservé à la Bibliothèque Inguibert, à Carpentras.

Le ms. est certainement du XIV^e siècle ; il est écrit d'une écriture arrondie du midi de la France, et sa décoration n'est pas sans rappeler celle des livres italiens. On y lit, à la suite du Nouveau Testament, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, accompagné de rubriques allégoriques, les dix premiers chapitres de la Sapience et les quinze premiers chapitres du livre de Sirach. Tous ces livres sont, au contraire des

1. Sur H. J. de Mazaugues et sur son père, Louis, voyez E. Rouard, *Notice sur la bibliothèque d'Aix*, 1831, p. 78; Beauquier, *Les Provençalistes du XVIII^e siècle*, *Revue des Langues romanes*, 3^e série, t. III (1880), p. 67.

mss. provençaux, précédés de préfaces ou d'arguments sur lesquels nous aurons à revenir.

A la suite de ce ms. se range, comme nous l'avons dit, celui de Dublin, qui est daté de 1522. Il provient de l'archevêque Ussher, qui l'avait acheté avec une collection d'écrits vaudois provenant du ministre dauphinois J. P. Perrin. Il semblerait la reproduction de celui de Carpentras, s'il ne s'étendait jusqu'au chapitre xxiii^e du livre de Sirach.

Il convient de donner quelques extraits du plus ancien de ces deux manuscrits, de celui de Carpentras. J'y joindrai, à certains endroits, la collation des autres mss.

MATTHIEU, XXI, 1-9.

Cum el se fos apropia de Jherusalem e fos vengu em Betfaiet al mont d'Olivet, adonca Yhesu trames dui de li sio deciple, ² diçent a lor : Ana al castel local es encontra vos e viaçament trobare l'asena lia e lo polhen cum ley. Deslia lor e amena lor a mi. ³ E si alcun dire a vos alcuna cosa, diçe car lo Segnor a besogna d'aquisti, e laysaren lor viaçament. ⁴ Mas tot aïço fo fait que fos compli ço que fo dit per lo propheta diçent : ⁵ Diçe a la filha de Sion, vete le tio rey ven a tu soau, sesent sobre l'asena e lo polhen filh de la sotejoval. ⁶ Mas li deciple anant feron enayma Yhesus avia comanda a lor ⁷ e ameneron l'asena e lo polhen, e enpauseron lor vestimentas sobre lor e feron lui seser desobre. ⁸ Mas plusor compagnia stenderon lor vestimentas en la via, mas li autre talhavan li ram de li albre e stendian en la via. ⁹ Mas las compagnias lascals derant anavan e aquelas lascals seguian cridavan diçent al filh de David : Fay nos salf. Aquel local ven al nom del Segnor sia beneit. Fai nos salf en las auteças (*).

LUC I, 1-4.

Car acerta moti se s'efforçeron ¹ ordenar la recontança de las cosas que son complias en nos, ² enayma lioreron a nos aquilh que vegron del començament e foron menistre de la parolla, ³ o noble Theophile, e lo fo vist a mi

(*) *Variantes du manuscrit de Grenoble* : 1 Cum Jhesu. — e fossa vengu en Bethfage. — om. Yhesu. — seo. — 2 Anna. — loqual (*ainsi constamment*). — trobare viaçament. — liga. — Desliga ley. — ley a mi. — 3 ha besogna de lor, e laysaren los viacement. — 5 Syon. — lo teo. — sotjoval. — 6 annant. — Jhesu. — 7 pauseron. — 8 plusors compagnias. — arbre. — 9 devant annavan e aquellas que. — Fay (*bis*).

1. *Dublin* : om. se. *Zurich* : s'efforçeron.

prus curiosament totas cosas per ordre scrire a tu, ⁴ que tu conoissas la verita d'aquelas parollas de lascals tu sias enseña ¹.

JEAN, I, 1-14.

Lo filh era al començament e lo filh era enapres Dio et Dio era lo filh. ² Ayso era al començament enapres Dio. ³ Totas cosas son faytas per lui et alcune cosa non es fayta sença lui. ⁴ Ço que fo fayt en lui era vita e la vita era luç de li ome. ⁵ Et la luç luçic en las tenebras e las tenebras non compreseron lei. ⁶ Home fo trames de Dio alcal era nom Johan. ⁷ Aquest venc en testimoni qu'el dones testimoni del lume, que tuit cresesan per lui. ⁸ El non era luç, mas qu'el dones testimoni de lume. ⁹ Luç era veraya lalcal enlumenata tot home venent en aquest mont. ¹⁰ El era al mont e lo mont fo fayt per lui, e lo mont non conoc lui. ¹¹ El venc en las propias e li sio non recepron lui. ¹² Mas cal que cal recepron lui done a lor poesta esser fayt filh de Dio, aquilh lical creon al nom de lui, ¹³ lical non son de sanc ni de volunta de carn ni de deleyt de baron ² mas son na de Dio. ¹⁴ E la parolla fo fayta carn e abite en nos e nos veguen la gloria de lui, gloria enayma d'un engendra del Payre, plen de gracia e de verita (*).

JEAN, XII, 12-15.

Mas mota compaignia lalcal era vengua en l'endemana al dia festival cum ilh aguesan auvi car Yhesu ven en Jerusalem ¹¹ recepron rams de palmas e isiron a lui encontra e cridavan : Fay nos salz, lo rey d'Israhel local ven al nom del Segnor sia beneit. ¹⁴ E Yhesu trobe asanet e sesic sobre lui enayma es scrit : ¹⁵ O filha de Sion non volhas temer, vete lo tio rey ven sesent sobre lo polhen de l'asena.

(*) *Variantes du manuscrit de Grenoble* : 1 e lo filh. — e Dio. — 2 Aiço. — 3 faitas. — e (*ainsi partout*). — feita — 4 che fo fait. — 5 ley. — 6 alqual (*ainsi partout*). 7 ch'el. — de lume. — che (*ainsi partout*). — 10 fait. — 11 seo. — 12 mas quanti quanti. — potesta. — fait (*ainsi partout*). — 13 deleit. — 14 habite. — Paire.

Variantes du manuscrit de Cambridge : 1 comencament (*de même au v. 2*) — 2 Ayczoz. — 3 faictas. — e. — faicta sença. — 4 faict. — luçz (*de même partout*). — 5 luçit. — ley. — 6 alqual (*ainsi partout*). — 7 de lume. — 9 veraia. — 10 faict (*ainsi partout*). — luy. — 12 mas quanti quanti. — 13 volunta. — deleit. — 14 habite. — Paire.

1. Ces quatre versets manquent dans les manuscrits de Grenoble et de Cambridge.

2. Voyez la note au passage correspondant du manuscrit de Lyon.

ACTES, I, 1-14.

O Theofili acerta yo fi lo prumier sermon de totas las cosa. Iascals Yhesu començe a far e ensenar entro al dia alcal el fo pres, ² comandant a li apostol lical el eylegic per lo sant sperit, ³ a lical el done si meseyme vio appareysent a lor en moti argument per XL dies enapres la soa passion parlant del regne de Dio, ⁴ ensem manjant comande a lor qu'ilh non se departesan de Jerusalem, mas speressan l'empromession del Payre lical vos auves e el dis per la mia boca. ⁵ Car acerta Johan baptege en ayga, mas vos sere bapteja [al] ⁶ sant sperit enapres aquisti dia non moti. ⁶ Donca aquilh lical eran ensem ajosta demanderun lui diçent : O segnor si tu restaurares lo regne d'Israhel en aquest temp ? ⁷ Mas el dis a lor : A vos non es conoyser li temp ni (?) li moment lical lo Payre pause en la soa poesta, ⁸ mas vos recebre la vertu del sant sperit sobrevenent en vos e sere testimoni a mi en Jerusalem e en tota Judea e Samaria entro a la derayraneta de la terra. ⁹ E cum el aguesa dit aquestas cosas, el fo eyleva lor vesent e nivola receop lui de li olh de lor. ¹⁰ E cum ilh regardesan lui anant al cel e vevos dui baron isteron josta lor en vestimentas blancas ¹¹ lical diseron a lor : O barons galilios, perque ista regardant al cel ? Aquest Yhesu local fo pres de vos al cel el venre enayma vos vegues lui anant al cel. ¹² Adonca ilh s'en retorneron en Jerusalem dal mont local es appela Olivet local es josta Jerusalem, avent lo viage del saba. ¹³ E cum ilh fossan intra en la mayson, monteron al solier al cal luoc permania Peyre, Johan e Jaco, Andrio, Felip, Toma e Bertolomio e Mathio, Jaco Alfio e Simont l'enveios e Juda de Yayme. ¹⁴ Tuit aquisti eram perseverant en l'auracion d'un coraje cum las fenas e cum Maria la mayre de Jhesu e li frayre de lui ².

ROMAINS, I.

Paul serf de Yhesu Xrist, appela apostol, departi en l'avangeli de Dio, ¹ local avia derant promes per li sio propheta en las santas scripturas ² del sio filh, local fo fayt a lui segont carn del semenç de Davi, ³ local fo derant destina filh de Dio en vertu segont l'esperit de santificacion de la resurecion del nostre segnor Jhesu Xrist de li mort, ⁴ per local nos receopen gracia e apostola a obedir a la fe en totas las genç per lo nom de lui. ⁵ En lascals vos se appela de Yhesu Xrist, ⁶ gracia sia a tuit li ama de Dio appela sant lical son a Roma, e paç a vos de Dio lo vostre payre e del Segnor Yhesu Xrist...

¹⁶ Car yo non envergogno l'avangeli, car es vertu de Dio e salu a tot crescent, prumierament al judio e al grec. Car la justicia de Dio es revela en lui de fe en fe, enayma es scrit : Mas lo just vio de fe. Car l'ira de Dio es revela del cel sobre toto felonía e non iusticia d'aquilh home lical tenon la verita de Dio en non justicia...

1. Deux lettres grattées.

2. On trouvera plus loin ce passage publié d'après les manuscrits de Grenoble et de Cambridge.

¹⁸ Car enayma ilh non proveron aver Dio en conoisença, Dio liore lor en refuda sen, qu'ilh façan aquelas cosas lascals no covenant, ¹⁹replani de tota enequita, de malicia, de fornicacio, d'avaricia, de malvesta, plen d'envidia, d'omecidiis, de contençon, d'engan, de malignita, murmuradors, ²⁰destrayadors, ayrivols a Dio, ontos, superbi, eyleva, plaçent a lor, atrobador de li mal, non obedient a li payron, ²¹non savi, non ordena, senç atalament, sença covenant, sença misericordia, ²²lical cum ilh aguesan conegu la justicia de Dio non la entenderon. Car aquilh lical fan aytals cosas non degne de mort, non solament aquilh lical fan lor, mas acerta aquilh que consenton a li façent (*).

HÉBREUX, I, 1-4.

Dio parlant çay enderier a li payre en li propheta mot parlivolment e per motas manieras, ²mas el parle a nos derierament en aqusti dia al sio filh, local el ordene heretier de totas cosas, per local el fe li segle, ³local cum el sia resplendor de gloria e figura de la sostancia de lui, e portant totas cosas per la parola de la soa vertu, façent purgacion de peccaç, se a la dreya de la magesta en las auteças, ⁴fayt melhor de li angel tant cant el herete nom plus deycernivolment devant lor (**).

(*) *Variantes du manuscrit de Grenoble* : 1 apella (ainsi toujours). — e l'evangeli. — 2 loqual el havia devant. — seo (toujours). — loqual (ainsi pour toutes les formes). — segond. — David. — 4 devant. — del sant spirit (om. segont). — 5 hobedir. — 6 om. se. — nostre paire. — 16 vergogno. — 17 script. — 18 fellonia. — que tenon. — 28 E enayma ilh. — haver. — en sen refuda che ilh. — non se covenant. — 29 repleni. — fornicacions. — plens. — d'omecedis. — maligneta. — 30 detrahadors. — airivols. — hontos, superbis. — fleva. — pairons. — 31 ordona. — sença atalament. — 32 aguessan. — l'entenderon. — aital. — que fan. — om. acerta.

Variantes du manuscrit de Dublin (d'après la copie de Herzog, reproduite par M. Haupt) : 1 apella. — 2 loqual havia devant. — om. sio. — 3 seo. — loqual (ainsi constamment pour toutes les formes de ce mot). — semencz. — David. — 4 devant. — rexuressio. — 6 apostolla. — de luy. — 6 apella. *Une ligne manque, après ce mot, dans la copie de Herzog.* — 7 pacz. — nostre paire. — 17 revella (constamment). — luy (idem). — script. — 18 fellonia. — e non. — 28 haver. — conoczencza. — non covenant. — 29 repleni. — iniquita. — fornicacion. — d'omecedis. — cuntenczon. — 30 eyrivols. — sleva. — om. a lor. — om. li (mal). — 32 aguessan. — l'entenderon.

(**) *Variantes du manuscrit de Grenoble* : 1 en dereire. — paire. — e en. — 2 seo. — fey. — 3 substancia. — parolla. — purgament de pecca, see a la dextra de la majesta. — 4 quant. — decernivolment.

Variantes du manuscrit de Dublin : 1 en dereyre. — 2 om. sio. — loqual (ainsi partout). — (om. el) fey. — 3 e feytura. — de luy. — parolla. — faczent purgament de li pecca, see a la dreita de la magesta de luy. — etc.

On verra plus loin le texte du manuscrit de Zurich.

Tous les livres, avons-nous dit, sont accompagnés, dans les mss. de Carpentras et de Dublin, de préfaces ou d'arguments. Plusieurs de ces introductions ne paraissent pas s'être rencontrées jusqu'à présent dans les mss. latins, ce sont les préfaces des Epîtres catholiques, qui sont du reste, en partie du moins, suivies de la traduction des arguments traditionnels. Ayant indiqué les premiers mots de chacune de ces préfaces dans la description du manuscrit de Carpentras, je me borne à donner ici, d'après ce ms., le commencement du prologue de l'Épître de saint Jacques.

Nos legen que grant perseguecio fo fayta en la gleysa local era en Jerusalem enapres la mort d'Esteve, e tuit foron spars per las regions de Judea e de Samaria stier li apostols. Donca Jaco tramet la pistola a aquilh spars lical sostenian per justicia, e acerta scris a aquilh lical avian recepu la fe de Xrist non se curavan d'esser per feyt per obras... (suit l'analyse de l'Épître) ¹.

Je réserve l'étude des livres sapientiaux, tels qu'ils sont en grande partie conservés dans nos mss., pour le moment où nous aurons passé en revue toutes les copies de la Bible vaudoise. C'est alors aussi que la comparaison de la Bible vaudoise avec le texte latin trouvera sa place.

VI. — LES BIBLES DE GRENOBLE ET DE CAMDBRIGE

Les deux mss. dont nous avons à nous occuper maintenant sont à peu près du même temps et leur texte est le même. Mais un des deux est complet et l'autre n'est qu'un abrégé.

La bible vaudoise de Grenoble contient tout le Nouveau Testament, suivi des douze premiers chapitres des Proverbes, de l'Ecclésiaste, des dix premiers chapitres de la Sapience et des quinze premiers de Sirach, ainsi que du Cantique des Cantiques, dont les rubriques ne sont pas les mêmes que dans le ms. de Carpentras. On trouve en tête de chaque livre une préface ou un argument, mais ces petits morceaux ne sont pas traduits de même que dans la bible de Carpentras; leur texte

1. Fin : ...« en recebament de personas. » Suit l'argument traduit du latin : « Jaco e Peyre e Johan... » Fin : « en las leyçons de lor. »

latin est celui qui se rencontre, depuis le milieu du XIII^e siècle, dans presque tous les mss. de la Vulgate. L'écriture paraît être des environs de l'an 1400, ou plutôt des premières années du XV^e siècle. Nous parlerons plus tard du lectionnaire qui est copié d'une main postérieure à la fin du manuscrit.

Le fragment de Cambridge a été retrouvé par le regretté Bradshaw au milieu d'une collection de manuscrits vaudois rapportés par sir Samuel Morland, commissaire de Cromwell auprès du duc de Savoie. Le commencement et la fin manquent, ainsi que beaucoup de feuillets arrachés en divers endroits, mais le Nouveau Testament n'a jamais été complet : l'Évangile de saint Marc fait défaut, de même que celui de saint Luc, excepté le commencement, ainsi que l'Épître aux Romains, la deuxième aux Corinthiens, la deuxième aux Thessaloniens et l'Épître à Philémon. La première aux Thessaloniens n'est représentée que par ses premiers mots, qui subsistent par une sorte de « repentir » ; de l'Épître aux Hébreux on ne lit que le chapitre XI, qui est suivi du VI^e chapitre des Proverbes et des chapitres V et VI de la Sapience. On ne peut savoir si le ms. contenait l'Apocalypse. On n'y voit ni préfaces ni arguments. En un mot, nous avons ici l'abrégé d'un original qui ressemblait fort au manuscrit de Grenoble. L'écriture semble indiquer le commencement du XV^e siècle.

Dans toutes les parties qu'il a conservées, le texte de Cambridge présente, avec celui de Grenoble, un accord parfait et qui s'applique même aux fautes de copie et aux erreurs. Ce texte se rattache étroitement à celui des manuscrits de Carpentras et de Dublin, ainsi que l'on va voir en comparant, à un des passages qui ont été reproduits plus haut, les premiers versets du livre des Actes, d'après Grenoble. Nous ajoutons la collation du ms. de Cambridge.

O Theophile, acerta yo fey lo prumier sermon de totas las cosas lasquas Jhesu comence far et enseñar 2 entro al dia alqual el fo pres, comandant a li apostol liqual el eslegic per lo sant sperit, 3 aliquid el done si meseyme vio apareissent a lor en moti argument enapres la soa passion per. XL. dies e parlant del regne de Dio 4 e ensemp manjant comande a lor qu'ilh ne se departessan de Jerusalem, mas speitessan l'empromession del Paire, laqual vos auves, el dis, per la mia bocha. 5 Car Johan bapteje en aiga, mas vos sere bapteja al sant sperit enapres aquisti non moti dias. 6 Donca aquilh que se eran ajosta demandavan lui dizent : O segnor, si tu restaura[ra]s lo regne en

aquest temp? ⁷Mas el dis a lor : De vos non es aver conegu li temp ni li moment liqual lo Paire pause en la soa poesta, ⁸mas vos receb[r]é le vertu del sant sperit sobrevenent en vos e sere a mi testimoni en Jerusalem e en tota Judea e Samaria e entro en la derairaneta de la terra. ⁹E cum el agues dit aquestas cosas, el fo esleva lor vesent, e nivola receop lui de li olh de lor. ¹⁰E cum ilh regardessan lui annant al cel, e vevos dui baron isteron josta lor en vestimentas blancas, liqual disseron : O barons Galileos, per que ista regardant al cel (*) ?

J'ai pris cet exemple dans le livre des Actes, pour avoir l'occasion de faire remarquer un fait singulier, sur lequel s'était déjà portée l'attention de Herzog et de M. Reuss. L'identité des textes, que nous avons relevée, cesse subitement au milieu du chapitre xvi^e 1, et alors commence, dans les mss. de Grenoble et de Cambridge, une version nouvelle qui n'est en réalité qu'une paraphrase. On va en juger. Je me bornerai à dire que le texte latin qui a servi de base à cette mauvaise traduction de la fin du livre des Actes est un texte de basse époque, sans aucun caractère méridional. La traduction elle-même est sans valeur; ce n'est probablement qu'un essai malencontreux afin de combler une lacune de quelques feuillets dans un ms. mutilé. J'en vais citer quelques-uns des passages les plus paraphrasés (je mets en italique les mots qui ne sont pas dans le latin) :

ACT., XVII, 19. E prenent lui meneron lui a *aquella contraa laqual es dicta Ariopago, car aqui se adorava lo dio Mars...* ²²Adonca Paul se leve al meç de lor e dis : O *segnors e homes Atheniencs, yo consederant li vostre fait e li vostre studi, yo ve che al postot vos se supersticios e van, e have entre vos diversas sectas e opinions, e divers temples o ydolas, e divers dios,* ²³liqual yo annant vesent atrobey un autar que era sobrescript : *Aquest es l'autar del Dio non conoissu. Dont sapia che aquel Dio non conoissu es aquel que yo predico a vos...*

xx, 29. Car yo say che pois che yo me serey parti, lo intraren en vos lops rapaz, *ço es homes hereges, fals e ambicions, que non cercaren sinon de devorar vos e non perdonaren al greç.*

(*) *Variantes du manuscrit de Cambridge* : començe far e. — 2 eslegit. — sanct. — 3 dias. — 4 boca. — 5 ayga. — sanct. — 7 haver. — posta. — 8 dereiraneta. — 9 eleva.

1. A partir du verset 9 du chapitre xvi, le « nous » est remplacé par « ilh » et la paraphrase semble commencer (v. 16 : « laqual havia sperit Phiton, ço es endevinava per obra del diavol, » etc.).

— 34 : Mas sapia che yo hay viscu de la fatiga de las mias mans, e encara ay nuri aquilh que son cum mi. ³⁵ Yo me soy studia en totas cosas donar a vos bon exemple, maximament, che lo coven lavorar, e recebre e *suportar e nurir li paure e li enferm de Parma e del cors.*

xxi, 8 : E intren en la meison d'aquel Felip loqual era un de li sept *diaque, delqual nos haven parla desobre, loqual bapteje lo castra de la reyna de Ethiopia.*

xxvi, 23 : ... autresi non coma Moyses e li autre propheta han devant dit e *pronuncieron* que devia venir, *ço es de l'encarnacion e passion de Xrist.*

VII. — LE NOUVEAU TESTAMENT DE ZURICH

Il existe une dernière copie du Nouveau Testament vaudois, qui n'est pas la moins remarquable de toutes, à laquelle toutefois je ne pourrai consacrer ici que quelques lignes. En effet, je l'ai vue plus rapidement que les autres, en 1883, lorsque je m'occupais peu des versions méridionales de la Bible. Mais, surtout, tout ce qu'il y avait lieu d'en dire, ou à peu près, a été si bien dit, qu'il serait parfaitement superflu d'y revenir.

Ce ms., qui a été donné en 1692 à l'Université de Zurich par Guillaume Malanot, pasteur d'Angrogne dans les Vallées vaudoises, avait appartenu d'abord à un habitant de la vallée du Pragela, qui était terre du Roi. Il ne contient que le Nouveau Testament, sans préfaces ni arguments, et il est écrit de cette écriture ronde italienne qu'il est si difficile de dater. M. Reuss a démontré qu'il a été copié sur un original retouché d'après la Bible d'Erasmus. Il n'est donc pas antérieur à 1516, année où parut la première édition d'Erasmus; il est même probable qu'il ne remonte pas plus haut que 1522, puisqu'on y lit le passage des « trois témoins du ciel » (I Jean, v, 7), qu'Erasmus a inséré en cette année, de sa propre autorité, dans le texte grec. Du reste, nous savons qu'en 1522 les Vaudois faisaient encore copier le vieux texte traditionnel. Il est permis de penser que notre manuscrit n'est pas plus ancien que l'année 1530, époque à laquelle les Vaudois du Piémont se sont rapprochés des protestants et ont ouvert les yeux à la théologie des réformateurs et en même temps à la critique.

Ce n'est pas trop dire que de parler ici de la critique. C'est le synode d'Angrogne, tenu en 1532, qui le premier a eu la pensée

de faire traduire la Bible en français d'après les textes originaux. On sait que Pierre-Robert Olivétan, qui fut chargé d'accomplir ce travail aux frais des Vaudois, était un des meilleurs hébraïsants de son temps, et en tête du beau volume de sa traduction, imprimée en 1535, à Serrières, près de Neuchâtel, on lit un petit poème où les initiales de tous les mots forment cet acrostiche :

Les Vaudois, peuple evangelicque,
Ont mis ce thresor en publicque.

La dissertation que M. Reuss a consacrée à l'étude de ce manuscrit¹ est un travail achevé et demeurera comme un des modèles les plus parfaits de la critique des textes, et tel que pouvait seul l'écrire le savant qui devait, vingt ans plus tard, publier la *Bibliotheca Novi Testamenti graeci*. Non seulement M. Reuss cite de très nombreux passages qui sont évidemment traduits du texte grec et non du latin, mais il nous montre les « doublets » qui attestent la juxtaposition des deux leçons. J'en donnerai deux exemples.

JACQUES, III, 7. Vulgate (tous les manuscrits connus, sans exception) : *caeterorum*. Dublin : « de las autras. » grec : ἐν ἀλλῶν. Zurich : « de li peyson e de las autras. »

GALATES, IV, 31 (juxtaposition des deux textes latin et grec). Zurich : « ...per laqual franqueta Crist afranque nos. Donca sia ferm en la liberta per laqual Crist nos ha desliora. »

On voit ici, par la manière différente dont sont traduits les mots *libertas* et *liberavit*, qu'il n'y a rien de commun entre celui qui a fait la traduction et celui qui l'a corrigée.

M. Reuss a spécialement comparé l'Apocalypse de Zürich avec le Nouveau Testament d'Erasmus. C'est, de tous les livres de la Bible, celui qu'Erasmus a le plus mal publié. Or le texte spécial d'Erasmus, avec ses erreurs caractéristiques, se retrouve dans notre manuscrit vaudois. M. Reuss en a donné différentes preuves. Il suffira d'en reproduire une. Au ch. II, v. 13, on lit dans le texte officiel de la Vulgate : « *in diebus illis*; » dans toutes les éditions et les manuscrits du grec : ἐν ταῖς ἡμέραις sans plus, ἐν ταῖς ἡμέραις αἷς ou ἐν αἷς (αἷς est le texte reçu depuis

1. *Revue de Théologie*, t. VI (1853), p. 80 et suiv.

Estienne). Seul Erasme imprime ἐν ταῖς ἡμέραις ἐμαῖς avec le ms. qui lui sert de modèle et avec une note sur la marge d'un autre manuscrit, que son nom suffit à dénoncer à notre défiance : c'est le trop fameux *codex Montfortianus*, de Dublin, connu par l'intrusion du passage apocryphe des « trois témoins ». Le manuscrit de Zurich a la leçon d'Erasme : « en li meo jorn. »

Je n'ajouterai qu'un mot aux développements qu'a donnés M. Reuss : l'original (le texte non corrigé) du ms. de Zurich semble être descendu de l'ancêtre commun des mss. de Dublin et de Grenoble. Notre ms., tout corrigé qu'il est, peut donc à la rigueur servir à l'établissement du texte vaudois.

Comme spécimen de la langue du ms., aussi bien que comme exemple des corrections que le texte a subies, j'imprimerai ici, d'après M. Reuss, les premiers versets de l'Épître aux Hébreux. Je mets les corrections en italique.

Dio parlant czay en dereyre a li payre e a li propheta mot parivolment e en motas manieras, ² mas el parle a nos derierament en aquisiti *jorn* al seo filh, loqual el ordene heretier de totas cosas, per loqual fey lo segle, ³ loqual cum el sia resplendor de gloria e *expressa eymagena* de la sustancia de luy, e portant totas cosas per la parolla de la soa vertu, *loqual havent fait per si meseyme la purgacion del nostre pecca*, sec a la dreyta de la majesta en las auteczaz, ⁴ fait melhor de li angel tant quant el herete nom plus decernivolment devant lor.

M. Salvioni doit publier intégralement le Nouveau Testament, d'après le manuscrit de Zurich, dans le tome XI de l'*Archivio glottologico* de M. Ascoli¹. Il est permis de s'étonner qu'on ait choisi, pour cette publication, un texte retouché et le plus récent des manuscrits. On voit par là combien il était nécessaire qu'il fût fait une revue générale de tous les textes et de tous les manuscrits.

VIII. — DE L'ORIGINE ET DU CARACTÈRE RELIGIEUX DES BIBLES VAUDOISES

Les manuscrits vaudois méritent-ils réellement ce nom ? Sont-ils vaudois autrement que par la langue ? C'est là une

1. Voir W. Foerster, *Gött. gel. Anz.*, 1888, p. 798.

question très complexe et qui ne peut pas être tranchée par un mot. Nous arriverons peut-être à un peu plus de clarté sur ce point en nous demandant : 1° si la Bible en dialecte vaudois a vraiment servi à l'usage religieux des Vaudois, et 2° si elle présente quelques allusions, soit à la doctrine des Vaudois, soit à quelque autre hérésie.

Il nous importe d'abord de savoir de quelles mains nous sont venus les manuscrits vaudois. Pour cela, quelques notions de topographie nous sont nécessaires.

Depuis le xvi^e siècle, ce qui reste des Vaudois est concentré dans deux groupes de vallées des Alpes, qui ne sont séparés l'un de l'autre que par quelques cols. Du côté de la France, les vallées dauphinoises de Freyssinières et du Queyras sont le siège d'un groupe peu important ; mais le véritable centre de l'Eglise des Vaudois, aujourd'hui rattachée au protestantisme, ce sont les vallées dites « Vallées vaudoises du Piémont. »

Deux vallées se rencontrent en aval de Pignerol, celles du Pellice et de son affluent le Cluson. Le Val-Pellice, dont le bourg de la Tour est le centre, se compose des vallées de Luserne et d'Angrogne ; quant au Cluson, il reçoit sur la droite les eaux qui arrosent le Val-Saint-Martin. Depuis 1696, le Val-Cluson appartient en entier à la maison de Savoie ; auparavant la frontière dauphinoise se trouvait au Bec-Dauphin, laissant à la France, avec la forteresse de Fénéstrelle, tout le haut cours de la rivière, appelé Val de Pragela. Le Val Saint-Martin et le Val-Pellice sont en rapport avec le Queyras par des chemins de mules, tandis que le Pragela communique avec Briançon par le col de Sestrière et celui du Mont-Genèvre ; c'est le passage le plus facile du Dauphiné aux vallées vaudoises. Le partage de cette vallée entre deux autorités a toujours procuré aux Vaudois qui y faisaient leur résidence une immunité relative ; il est donc naturel que le plus grand nombre des manuscrits vaudois qui nous sont parvenus proviennent du Pragela, d'autant plus qu'une partie d'entre eux ont été recueillis par un ministre dauphinois ; au reste, le Pragela se rattachait religieusement, non pas aux Eglises des Vallées, mais aux synodes dauphinois. Quant à dire à quelle époque remonte l'établissement des Vaudois dans leurs vallées, personne sans doute ne le pourrait. Il nous suffit de savoir que, depuis les dernières années du xiii^e siècle, on les y trouve installés en nombre et que, dès 1332,

ils étaient en état de se défendre contre l'Inquisition, qui était établie, dès avant 1297, dans le val de Pérouse, c'est-à-dire dans le bas du Val-Cluson.

Voici maintenant comment les principales collections de mss. vaudois ont été formées.

Les sept mss. vaudois qui sont à *Trinity College*, Dublin, c'est-à-dire à la bibliothèque de l'Université de cette ville, et dont aucun n'est plus ancien que le xvi^e siècle, ont été acquis, en 1634, ou peu avant, par l'illustre archevêque Ussher; ils provenaient de J. P. Perrin, ministre à Nyons en Dauphiné. Ces manuscrits avaient été recueillis en la vallée du Pragela, terre du Roi, et envoyés par le synode des Vallées à Perrin, pour en tirer son *Histoire des Vaudois*, parue en 1618¹. Je ne me souviens pas d'y avoir remarqué aucune indication particulière de provenance.

La bibliothèque de l'Université de Cambridge possède six mss. vaudois; ils y ont été déposés en août 1658, par sir Samuel Morland, commissaire de Cromwell auprès du duc de Savoie. Morland les avait reçus de l'historien Jean Léger, modérateur des Eglises des Vallées, qui avait été pasteur à Saint-Jean dans le val de Luserne². Plusieurs d'entre eux portent une indication de lieu. Le ms. *A*, qui contient la traduction des neuf premiers chapitres de la Genèse et divers traités, montre au commencement, avant la dédicace de J. Léger à Morland, cette signature du xvii^e siècle : « *Benjamin Clemens Valclusonensis possessor.* » Le volume *E*, de 1519 et 1521, vient de Fénéstrelles. Le ms. *B*, qui renferme la *Nobla Leyczon* et les *Trezenas*, c'est-à-dire les Evangiles et Epîtres des dimanches et fêtes, porte au dernier feuillet, avant la dédicace de J. Léger, qui est accompagnée de la date de 1656, ces mots : « *Albert possesseur,* » et au f^o 124 v^o : « *Iste liber est meus qui vocor David Prinus, Subiascensis origine.* » Le nom de Prin se rencontre encore fréquemment aujourd'hui dans les

1. Perrin, t. I, p. 57 et suiv.; J. Léger, *Hist. gén. des Eglises vaudoises*, t. I, p. 24.

2. Léger, t. I, p. 21 et suiv. Antoine Léger, qui est nommé comme ayant contribué à remettre à Morland les mss. vaudois, est l'oncle de l'historien, professeur à Genève et son prédécesseur comme pasteur de Saint-Jean.

vallées vaudoises, et Subiasc est un des vallons les plus reculés du val de Luserne. Le plus ancien des mss. de Morland, la Bible (manuscrit *F*), qui a passé, comme les autres, par les mains de Léger, ne porte pas sa signature. On y lit, en tête du volume, au feuillet que Bradshaw a numéroté 154, la dédicace suivante :

« A Monsieur de Morland, commissaire extraordinaire du sérénissime Protecteur Cromuel de la République d'Angleterre, Escosse et Irlande, par son très obéissant serviteur Bellon. » Ce Bellon est peut-être le même qui a signé en patois italien : « *Michaele Belione computature*, » dans l'attestation donnée, en 1661, à J. Léger par son église de Saint-Jean (*Histoire générale*, t. II, p. 383). S'il en est ainsi, le ms. provient de la paroisse [même de Léger, au val de Luserne. La bible signée Bellon ne paraît pas être celle que Jean Léger raconte, à la page 25 du volume I^{er} de son *Histoire*, avoir trouvée « dans les montagnes de la Vallée de Cluson », puisqu'il l'avait encore en mains peu avant 1669. Je ne parle pas des trois mss. vaudois de Genève, dont la provenance est assez obscure et dont aucun ne contient la Bible. De tout ce qui précède, il résulte que les manuscrits vaudois de nos deux principales collections forment un ensemble très bien groupé localement, où semblent représentées les diverses vallées des Alpes vaudoises, et provenant pour une grande part tant du Pragela que du Val-Cluson, qui n'est que la partie inférieure de la même vallée.

C'est encore au Pragela que nous ramène le Nouveau Testament de Zurich, qui a été, comme on l'a vu, donné à l'Université de cette ville, en 1692, par un ministre d'Angrogne. Ce ms. porte en deux endroits des signatures en partie effacées (on les trouvera dans la description du manuscrit). L'une d'elles, au f^o 239 v^o, est parfaitement lisible : « Jehan Jajmo, de Laval di Pragella. » L'Aval est un des hameaux les plus reculés du Pragela.

Après ces manuscrits, connus depuis des années ou des siècles et dont la provenance vaudoise n'a jamais été sérieusement contestée, il nous reste à examiner ceux des manuscrits en dialecte vaudois qui sont conservés en France¹. L'un d'eux est

1. Ph. de Marnix, au tome I^{er} de son *Tableau des Différens de la Religion*

un recueil de traités qui a été récemment acquis par la bibliothèque municipale de Dijon ; il y porte le n° 195¹, et M. Ed. Montet l'a décrit à la suite de son édition de la *Noble Leçon*. Il paraît écrit au xv^e siècle et il ne nous intéresse en ce moment que par sa provenance : il a été acheté à Anduze, en 1659, par un nommé Ranchin¹. C'est le seul ms. vaudois qui nous vienne du Languedoc. Abordons maintenant l'étude des bibles de Grenoble et de Carpentras.

On ne sait rien de la provenance du ms. de Grenoble, sinon qu'il vient de l'évêque Caulet, mort en 1771. Mais au ms. est annexé un cahier de papier, plus jeune d'au moins cinquante ans, où se trouvent copiées diverses pièces que nous devons examiner.

Après une table des Evangiles et Epîtres sur laquelle nous allons revenir, le ms. contient un traité : *De las oyt benayranças scriptas cum breveta*.

Li paure per sperit son benayra, car lo regne de li cel es de lor meseymes. Aquesta primiera es paureta de sperit e es vertu laquel fay l'ome despreçiar totalment ñi ben de fora ch'el se poissa ajostar plus librement a la divina contemplacio.... La 7^a es paç, e es vertu per laqual lo effet de la pensa es totalment conjoyn a Dio enayma a summo ben, enaysi qu'el non quar alcuna outra cosa fora lui meseyme, etc.

Suit une sorte d'oraison dominicale glosée en vers :

<i>Pater noster</i>	}	aut en creacion
		soau en amor
		ric en heredita

(Leyde, 1599, in-8°), cite à la page 195 un certain nombre de traités vaudois écrits « en l'ancienne langue provençalle et de Languedoc », et il ajoute dans une note : « Ces livres se trouvent en parchemin, écrits à la main de fort ancienne lettre, en la bibliothèque du sieur Josèphe de la Scale et entre les mains de divers ministres des vallées d'Angrogne et du sieur de Saint-Fercol, ministre d'Oranges. » Peut-être ne serait-il pas impossible de retrouver quelques-uns des manuscrits de Ph. de Marnix dans nos collections de documents vaudois.

1. S'agit-il de François Ranchin, « chancelier de l'Université de médecine, » qui donna, le 2 janvier 1622, aux capucins de Montpellier une des bibles languedociennes auxquelles nous avons fait allusion plus haut, le manuscrit *Harlien* 4772 et 4773 ? Le nom de la famille Ranchin était célèbre à Montpellier.

Qui es in celis { spelh de benayranca
 corona de alegreca
 tresor de eternita
Sanctificetur nomen tuum.
 Ch'el sia { mel en la bocha
 soau en l'aurelha
 goy al cor....

Enfin les dernières pages contiennent un extrait du chapitre xxvii des Nombres sur le mariage lévitique. On ne tirerait pas grand'chose de ces textes au point de vue de la doctrine. Sans nous y arrêter, nous passons à l'étude du tableau des Évangiles et Épîtres. Il commence ainsi :

Ayçi comença lo registre de li euvangeli e de las epistolas per lo cercondament del an, e prumierament en l'avenament del Segnor, prima dominica.

Dominica 1^a, Epistola Romanorum 13 : Sabent aquest temp, car hora es ja nos, etc^a. *F[ins]* : Yhesum Cristum. *Evangeli M[atthio] 21* : Cum Jhesu se fossa apropia, etc^a. *F[ins]* : aquel que ven al nom del....

Je ne donnerai pas de plus longs extraits de ce lectionnaire. Je dirai seulement que, pendant des mois entiers, M. Paul Fournier et moi, nous avons cherché en vain, dans le propre de tous les diocèses du midi de la France et de l'Italie, l'explication des singularités qu'il présente. Enfin, me disant qu'un calendrier ou un livre d'église n'a pas de secret pour un véritable liturgiste, j'eus l'idée de consulter M. l'abbé Misset et le lendemain je reçus de lui une lettre dont je citerai une grande partie. Elle le mérite et le sujet en vaut la peine.

D'abord, sans aucun doute, ce que le manuscrit contient provient d'un pays d'Empire. La fête de la sainte Lance démontre la chose à n'en pas douter. J'ai vu à peu près tous les missels manuscrits conservés dans les bibliothèques de Paris. Deux seulement contiennent la prose *de lancea et clavis* :

Hodiernæ festum lucis.

L'un est un missel de Leyde, le second un missel de Cologne.

2^o Une seconde preuve que le manuscrit de Grenoble vient (pour le fond) des pays allemands, c'est qu'il renferme la fête de la Division des Apôtres. Cette fête aussi avait une prose inconnue en France et très célèbre en Suisse, en Allemagne, en Autriche, etc., le

Cæli enarrant gloriam Dei.

3^o N'est-il pas possible de préciser davantage ? L'évangile sans attribution qui se lit entre celui de saint Matthieu, 21 septembre, et celui de saint Michel, 29 septembre (« *Si alcun vol venir enaprés mi...* »), ne peut être que l'évangile

de saint Wenceslas, dont on célèbre la fête le 28 septembre. C'est encore cet évangile qui se lit au missel romain ce jour-là, seulement il n'est pas extrait de saint Luc, ix, 23, mais de saint Matthieu, xvi, 24. Sur ce point encore le doute est impossible. Or, avec saint Wenceslas dans une liste de fêtes « majeures », nous sommes immédiatement transportés en Bohême, à Prague. La conclusion, pour être inattendue, n'en est pas moins certaine à mon avis.

4° Si nous regardons les saints non bibliques mentionnés dans la liste que vous me communiquez, nous trouvons saint Nicolas, saint Vit et saint Georges. De saint Nicolas on ne peut rien conclure, il est universel. En est-il de même pour saint Vit et pour saint Georges? Heureusement non. Saint Georges a une prose spéciale, comme saint Wenceslas, dans le missel de Prague, de 1507. Elle a été éditée par Kehrein et débute par :

Hoc in natalitio.

Or une prose spéciale nous indique un culte spécial. Le même fait se reproduit pour saint Vit. Son corps, qui reposait primitivement à Saint-Denis en France, fut transporté solennellement à Corvey, dans la Saxe, en l'an 836. Saint Wenceslas, duc de Bohême, en obtint quelques ossements pour Prague, et aujourd'hui la cathédrale de cette ville (1344-1385) lui est consacrée. Kehrein a publié, d'après le *Missale Pragense* de 1507, la prose que l'on y chantait en son honneur :

Christum supplici omnes corde precemur.

5° Ce n'est pas tout. La fête de la Visitation n'a pas été acceptée dans certains diocèses sans de grosses difficultés. Un frère mineur, Wiler, dans une lettre adressée à Wimpheling (19 juillet 1498), en demande la suppression pour une raison assez curieuse. C'est que l'office de cette fête a été composé par un archevêque de Prague et que de son temps à lui, Wiler, les Bohémiens sont des hérétiques. L'archevêque, sans doute, ne l'était pas, mais cela peut troubler les esprits (*catholicae quidem fidei assertor, sed ei genti, quae nunc perfidia haeretica maculatur, praefuit, quod non mediocriter posset animos nonnullorum turbare*). Vous trouverez la lettre en tête des *Castigationes* de Wimpheling). Or cet évêque de Prague n'est autre que Jean de Jenstein (1379-1396). Il était de l'obédience d'Urbain VI. Il a composé sur le grand schisme une pièce où on lit :

*Si vis urbanus fieri, Urbanum profiteri;
Fuge tortosum colubrum, antipapam sincere.*

Donc l'office de la Visitation, lui aussi, nous ramène à Prague, et les deux proses de cette fête,

Decet hujus cunctis horis,

et

Ave verbi Dei parens,

ne se trouvent primitivement que dans les missels de ce pays.

6° Si maintenant nous nous reportons à un missel de Prague, la conclusion s'impose de plus en plus. Tous les saints dont vous me donnez la liste se trouvent dans ce missel (exemplaire de 1498, Bibliothèque nationale), de la page 39 à la page 119. La messe de *angelis*, de *spiritu sancto*, de *caritate*, s'y trouve également (pages 146 à 147). Il y a plus. Dans tout le missel on lit des épîtres et des évangiles propres pour la *feria IV* (le mercredi) et la *feria VI* (vendredi). Donc, pour le fond, le lectionnaire de Grenoble reproduit un lectionnaire de Prague, ce qu'il fallait démontrer.

J'ai repris aussitôt l'examen que M. l'abbé Misset avait si rapidement mené à bien et, aux évangiles qu'il avait déterminés, je n'en ai trouvé qu'un à ajouter, c'est celui de l'office de saint Willibrord (Marc, x, 25), qui est aussi particulièrement vénéré dans le diocèse de Prague.

La découverte de M. l'abbé Misset est de la plus grande importance. D'abord le caractère vaudois (ou, si l'on veut, hussite) de notre manuscrit est mis hors de doute, mais surtout nous voyons, plus clairement encore que jusqu'à présent, que l'une et l'autre secte étaient fondues au point que les Vaudois fêtaient, peut-être sans le savoir, les saints du diocèse de Prague. Quant à ceux qui ont traduit le lectionnaire, ils se rendaient parfaitement compte de son origine et de son caractère, car ils ont effacé les noms des saints les plus spécialement bohêmes en laissant subsister les leçons de leurs fêtes. Je n'ai pas à apprendre au lecteur que la littérature vaudoise, à partir de l'an 1450 environ, est bohême jusqu'à la moelle des os. Dès 1432, le 26 février, l'Assemblée du clergé de Bourges dénonce, dans ses *Advisamenta*, les montagnards du Dauphiné comme se cotisant pour soutenir les Bohêmes.

*Item nonne etiam in Delphinatu est quaedam portio inter montes inclusa, quae erroribus adhaerens praedictorum Bohemorum, jam tributum imposuit, levavit et misit eisdem Bohemis*¹.

En évangélisant les Vaudois du Midi, les Bohêmes ne faisaient que payer une dette, car il y a toute une littérature sur l'influence que les Vaudois ont exercée en Bohême². Je me

1. Mansi, t. XXIX, p. 402.

2. Fr. Palacky, *über die Beziehungen und das Verhaeltniss der Waldenser zu den ehemaligen Secten in Boehmen*, Prague, 1869; Herm. Haupt, *Die religiösen Secten in Franken*, Würzbourg, 1882; le même, *Husitische Propaganda in*

bornerai à rappeler qu'en 1418, quarante « picards », chassés de leur patrie pour la Parole de Dieu, étaient arrivés avec leurs femmes et leurs enfants à Prague, où, à ce qu'ils avaient appris, la Parole de Dieu était libre. La reine Sophie les visitait dans leurs maisons et pourvoyait, avec d'autres riches, à leurs besoins. « *Raro tamen visitabant divina, nec visi sunt sub duplici specie sacramentaliter communicare, nec proprium secum habebant presbyterum, sed solum quemdam virum latinum, qui in eorum linguagio libellos eis legebat*¹. » Je ne me serais pas pardonné de ne pas citer ici ce passage, qui nous permet de croire que la Bible vaudoise a fait le voyage de la Bohême avec les émigrés vaudois.

Après cette longue dissertation sur l'origine vaudoise du manuscrit de Grenoble, je ne dirai plus qu'un mot de celui de Carpentras.

Ce manuscrit est le plus ancien de tous et nous n'en pouvons pas affirmer l'origine vaudoise. Pourtant il y a lieu de penser qu'il a été entre les mains des Vaudois et voici pourquoi.

A la fin de ce ms. une main qui, suivant les apparences, est du xv^e siècle, a écrit en un italien imprégné de patois local les mots que voici :

Li libre que non se troban canonica son aquisti :

Il libro de Baruch,

Il libro di Tobia,

Il libro di Judith,

Il libro di Sapiencia,

Il libro de lo Ecclesiastico, l'actore del qual e Jesu judeo filiolo di Syrach,

Il libro primo de Maccabey,

Il libro secondo de Maccabey.

Si ces lignes sont du xv^e siècle, il faut admettre qu'il s'est trouvé à cette époque, sur la frontière des Alpes, un homme qui avait deviné les idées de Luther et de Carlstadt sur le canon biblique. Matériellement, la chose n'est pas impossible. En effet, il pouvait suffire à un homme à l'esprit éveillé de lire avec soin

Deutschland (Hist. Taschenbuch, 6^e série, t. VII, 1888, p. 235); W. Preger, *Das Verhaeltniss der Taboriten zu den Waldesiern*, 1887 (extrait des *Abhandlungen* de l'Académie de Munich); Jar. Goll, *Mitth. des Instituts f. oesterr. Geschichtsforschung*, t. IX, 1888, p. 326.

1. Laurent de Brezowa, cité par Palacky, p. 20.

les Préfaces de saint Jérôme, et particulièrement celle des livres de Salomon, qui est traduite dans le même manuscrit, pour y trouver ce qu'y ont vu les réformateurs¹. Mais, sans attacher d'importance au fait que le livre de Baruch ne se trouve pas mentionné dans la préface de saint Jérôme, je dirai que ce précurseur inconnu aurait eu là une idée que n'a pas eue tout le Moyen Age, et qu'il l'aurait exprimée dans des termes qui rappellent, au moins vaguement, la Confession de foi des Vaudois, attribuée faussement à l'an 1120 et qui est en réalité de 1532, car elle est tirée de la correspondance d'Œcolampade, le réformateur balois².

Il serait superflu de vouloir prouver que la Bible vaudoise a réellement été en usage parmi les Vaudois. Les citations bibliques dont sont remplis les « Articles de la Fe », les « Interrogacions menors », les « Tribulacions », et les « Sept Sacrament », sont évidemment empruntées à un texte absolument identique, en particulier, avec celui du ms. de Carpentras, avec lequel je les ai comparées³. Quant au lectionnaire hussite, c'est-à-dire vaudois, du manuscrit de Grenoble, auquel il nous faut revenir pour un instant, les premiers mots des évangiles et épîtres qui sont reproduits dans ce texte ne sont pas copiés directement d'après le manuscrit même de la Bible que le lectionnaire accompagne; ils semblent être pris à la fois sur un lectionnaire latin et sur un autre manuscrit vaudois qui ressemblait beaucoup à celui-ci. Dans le ms. *B* de Cambridge, qui contient les premiers vers de la *Nobla Leyczon*, on lit, au f^o 124 v^o, les « Treçenas ». Ce sont encore les évangiles et les épîtres des dimanches et des fêtes, ou du moins les premiers mots de ces textes⁴. J'en citerai le commencement :

1. Cette préface est en partie reproduite au dernier chapitre de cette étude.

2. Léger, t. I, p. 93 : « Ara s'ensegon li libres apocriphes liqual non son pas receopu de li Hebrios... » La liste de 1532 est plus complète, elle comprend non seulement les livres « deutérocanoniques », mais les apocryphes proprement dits. Comparez Reuss, *Hist. du Canon*, 2^e éd., p. 282, et *Revue de Théologie*, t. II, p. 327.

3. Voyez déjà, à cet égard, Gilly, p. xxxix et suiv., et Herzog, p. 103 et suiv.

4. Les Vaudois tenaient évidemment beaucoup aux évangiles et aux épîtres des dimanches et des fêtes. Dans le manuscrit de Grenoble, les évangiles sont

Deo gracias amen. La prumièra dyamenia, pistola Ro. xiiij. c. O frayre, sabent aquest temp, car hora es ja nos levar del son, car la nostra salu es ara plus pres que cant cresen. *Evangeli segont Luc. xxj. c.* En aquel temp Jhesu dis a li sio deciple : Ensegnas seren al solell e en la luna e en las stelas et apremement de gent per las terras.

Quelques fragments sont plus longs que ceux-ci¹, ainsi, au f° 30, la leçon d'ACTES, II : c'est exactement le même texte qui se lit dans la bible de Cambridge.

Cette surabondance de preuves de l'usage que les Vaudois ont fait de la bible qui porte leur nom n'établit nullement que cette traduction soit leur œuvre. A cet égard il faut nous résigner à rester dans une incertitude absolue.

Il en est, en effet, de la Bible vaudoise comme de la Bible provençale. Bien habile serait celui qui dirait quelle en est la théologie et quel en a été le traducteur. On a pensé y trouver quelques traces de dualisme et comme un écho des doctrines cathares². La version vaudoise, a-t-on dit, paraît éviter le mot de « création » et les autres semblables, et met à leur place d'autres expressions qui rappellent l'éternité de la matière, telles que « hedificacion », « ordenament del mont », « ordenar ». Depuis qu'on a pu s'approcher davantage des manuscrits, on a trouvé au contraire que, lorsque le latin a le mot *creare* ou d'autres semblables, la Bible vaudoise écrit « creatura, creator, creation, crear³ ». Je ne m'arrête pas à certaines expressions qui ont pu paraître trahir une tendance à l'ascétisme, non plus qu'au mot de « Filh de la vergena », dont nous examinerons tout à l'heure la portée, et je répète avec une conviction absolue que pas un mot, dans aucune de nos versions du Midi, ne trahit, s'il en a eu, les opinions particulières du traducteur. Il en est ainsi, sans exception, de toutes les traductions anciennes en langue vulgaire que j'ai vues. Je parle des françaises, des

marqués en marge, jusqu'à Luc. IX seulement, par les lettres *E*[vangeli] et *F*[ins]. Ces évangiles ne sont pas les mêmes que ceux du lectionnaire hussite, ils sont à peu près identiques à ceux du manuscrit de Paris, qui sont ceux de l'Eglise catholique.

1. Voyez de plus longs extraits des « Treçenas » dans Montet, *Hist. litt.*, p. 225 et suiv.

2. *Revue de Théologie*, t. VI, p. 87.

3. Herm. Haupt, *Die deutsche Bibelübersetzung*, p. 32, note.

catalanes, des allemandes, de la version bohème, pour autant que je la connais, et de la traduction de Wiclef, si je l'ai bien lue. Dans toutes ces versions, toutes les fois que l'on a constaté un désaccord avec le texte latin officiel aujourd'hui, on a pu retrouver dans les mss. latins les mêmes variantes. On a accusé d' « utraquisme », c'est-à-dire d'hérésie hussite, l'ancienne version allemande parce que, I COR., x, 17, les bibles allemandes interpolent le mot : « *und von ain kelch.* » « *Et de uno calice* » est la leçon de presque tous les mss. de la Vulgate, depuis le XIII^e siècle, et de l'édition de Sixte V. Comme toutes les autres, la Bible vaudoise est parfaitement orthodoxe.

IX. — COMPARAISON DE LA BIBLE VAUDOISE AVEC LES VERSIONS PROVENÇALES

Il est temps de réunir nos observations sur le style de la version vaudoise, sur les particularités qu'elle présente et sur son caractère en général, aussi bien que de la rapprocher des textes provençaux que nous avons déjà étudiés.

La Bible vaudoise se distingue de la version provençale du manuscrit de Lyon, par une sorte de recherche de l'exactitude littérale, qui semble l'indice d'une plus basse époque. Je ne parle pas de l'ordre des mots : dans le manuscrit de Lyon, c'est l'ordre du latin ; ici, c'est celui de la syntaxe ; je parle des mots eux-mêmes. Là où l'ancien traducteur disait « *estar* », le deuxième écrit « *permaner* », « *demorar* » ou « *abitar* » ; il s'attache au latin en disant « *vida eterna* » au lieu de « *durabla* », « *dia festival* » pour « *dia de la festa* » « *justicia* » en place de « *dreitura* », « *sacrament* » pour « *secret* », « *carata* » pour *character* en place de « *senhal* », « *destinar* » pour « *ordenar* », « *mont* » pour « *pueg* », « *saciar* » au lieu de « *sadollar* ». En un mot, le vocabulaire de la version vaudoise trahit une sorte de recherche de la latinité. Quant à la grammaire, la Bible vaudoise écrit généralement « *cum* » au lieu de « *ab* », « *en qual maniera* » pour « *co* », « *alcal luoc* » pour « *on* ». La langue n'y gagne pas, mais le latin (j'excepte le dernier exemple cité) est serré de plus près, du moins en apparence.

Mais au milieu de l'une et de l'autre version, toutes deux littérales jusqu'à l'excès, nous remarquons certaines expressions

singulières, certaines traductions libres ou inexactes qui sembleraient devoir être le propre de l'une ou de l'autre et qui se rencontrent dans tous nos textes.

« *Gehenna* » est traduit toujours par « pena » dans les trois textes, dans les manuscrits de Lyon et de Paris, et dans la Bible vaudoise, suivie en cela par un traité vaudois d'origine taborite, le « Purgatori¹ ».

Pour le mot *Verbum*, nous avons lu au commencement du quatrième évangile, dans les deux manuscrits de Paris et de Carpentras (je prends ce dernier comme type de la version vaudoise), le mot « lo Filh ». Dans le manuscrit de Lyon, ce passage est en latin, mais dans l'Apocalypse, xix, 13, c'est au contraire le manuscrit de Lyon, suivi par celui de Paris, qui lit, pour *verbum Dei*, « Fils de Deu. » Dans le passage des « trois témoins » (1 JEAN, v, 7), tous nos manuscrits ont « lo Fil » (Lyon) ou « lo Filh », leçon qui ne se trouve dans presque aucun ms. latin, et en tous cas pas dans les textes usités dans le Midi. C'est sans doute de là que la traduction « lo Filh » a passé dans le prologue de saint Jean. Au reste, cette expression se retrouve ailleurs que dans le Midi. En 1295, Guiart Desmoulins traduit, en Picardie : « *In principio erat Verbum* » par : « Au commencement fu li Fieux. »

Pour *Filius hominis*, les deux mss. de Paris et de Carpentras, et avec ce dernier tous les manuscrits vaudois, écrivent régulièrement « Filh de la Verge » (Paris) ou « de la Vergena » (Carp.); quelquefois le manuscrit de Lyon écrit : « fil de Deu » ou « del home ». On a été tenté de voir dans cette traduction une tentative pour rompre le lien qui unit le Christ à la nature humaine ou à la matière. Nous allons voir comment cette expression est née. L'histoire du mot « Fils de la Vierge » a son importance dans l'histoire générale des traductions bibliques².

Alexandre, abbé de Jumièges († 1209), raconte ce qui suit dans son traité « *De Filio Hominis* » :

« Me demandant dans mes pensées intimes comment je rendrais en langage français ce mot de l'Évangile : « *Quem dicunt*

1. Haupt, *Die deutsche Bibelübersetzung*, p. 22.

2. Voyez sur ce point Gilly, p. 95, Herzog, p. 100, et Haupt, *Die deutsche Bibelübersetzung*, p. 21.

homines esse filium hominis? devant des frères peu instruits, je rencontrais les plus grandes difficultés. Ou bien la circonlocution était trop détournée et ne s'approchait pas assez de la lettre, ou bien, cherchant à me faire comprendre de ceux qui m'écoutent plutôt qu'à satisfaire à la lettre, je disais autre chose que le texte.... Le terme d'*homo* ne distinguant pas entre l'homme et la femme, je ne pouvais traduire, pour être exact, *filium hominis* ni par « fils de baron » (*filium viri*), ni par « fils de la femme ». La première de ces traductions est fautive, et aucune des deux ne peut se tirer du texte, car « *filius hominis* » ne veut pas dire « fils de la femme » ni « fils de la Vierge », quoique au fond ce soit bien une même chose que « fils de l'homme » et « fils de la Vierge ». Mais je ne rencontrais guère d'autre mot qui répondit exactement au mot *filius hominis*. Dans cet embarras, je recourais aux méditations les plus profondes et je cherchais à rappeler à ma mémoire, comme en le ruminant, tout ce que j'avais pu entendre d'autrui. Enfin, frère bien aimé, je viens m'en ouvrir à vous sans vous rien cacher¹. »

Au moment où l'abbé de Jumièges se tourmentait ainsi de la traduction du mot « Fils de l'homme », l'expression de « Fils de la Vierge » était sans doute déjà en usage dans son propre pays, car c'est en Normandie qu'on la voit employée pour la première fois.

Dans l'ancienne Apocalypse normande, dont les manuscrits remontent fort près de l'an 1200, nous lisons, suivant les

1. *Secreta enim mihi meditatione aliquando quaerenti, qualiter illud evangelicum: Quem dicunt homines esse filium hominis, simplicioribus fratribus gallico sermone exponerem, tanta obviavit difficultas, ut vel nimis remota interpretatione uterer, et quae vix ad litteram videretur accedere, vel quia hominibus non litterae satisfaciens, aliud pro alio dicerem... Cum enim hoc nomen (homo) non determinet sexum, filium hominis nec filium viri, nec filium feminae recte poteram interpretari. Horum enim et alterum omnino falsum est, et neutrum de littera haberi potest. Non enim filius hominis determinate hoc exprimit quod filius feminae, vel filius virginis, quamvis penitus idem sit filius hominis quam filius virginis, sed neque aliud aliquid facile occurrebat quod hoc termino (filius hominis) determinate insinaretur. Hac igitur difficultate coactus, ad profundiora meditationis subsidia recurrerem, et veluti ruminando, quod ab aliis audieram, ad memoriam revocabam, quicquid id est totum tibi, frater carissime, sine fictione effundo (Martène et Durand, *Thes. novus Anecd.*, t. I, col. 777).*

manuscrits, les deux traductions. Dans le ms. B. N. fr. 403, qui est du commencement du XIII^e siècle : « un qui resembloit le fiz de la Virge » (APOC., I, 13), dans fr. 1036 (XIII^e siècle) : « semblance dou fill de la Virge; » dans la recension ordinaire, écrite en dialecte anglo-normand (fr. 9574, etc.) : « un ke resembloit le filz de la Virgine. » Pourtant le plus ancien des manuscrits, celui de *Trinity College*, Cambridge, écrit : « semblable al fiz de homme », et fr. 1768 : « une personne semblable a home. » Peut-être le texte le plus ancien est-il « fiz de la Virge ».

Le mot fit fortune. Nous le retrouvons au XV^e siècle, dans une bible catalane (B. N. esp. 4), où on lit alternativement, pour « *filius hominis* », « fill de Deu » ou « fill de la Verga » (« fill d'ome » seulement dans le livre de Daniel). Nous voyons par nos versions qu'il avait droit de bourgeoisie dans tout le Midi et nous le rencontrons jusqu'en Allemagne; le *codex Teplensis*, dont la ressemblance avec les textes provençaux ou vaudois est connue, écrit, 72 fois sur 79 : « *sun der maid.* » « Fils de la Vierge » est, comme « le Fils » pour « le Verbe », une traduction populaire, qui pouvait parfaitement naître, en des endroits différents, dans l'esprit des traducteurs, s'ils étaient gens du peuple. La coïncidence n'en est pas moins à remarquer. Mais reprenons l'examen des traductions singulières qui se rencontrent dans nos différents textes.

Dans MATTH., XXI, 15, *Hosanna* est rendu, nous l'avons vu, dans les mss. de Lyon et de Carpentras (celui de Paris est mutilé à cet endroit) de deux manières absolument différentes : Lyon : « disentz : Lausor al filh de Davi; » Carp. : « diçent al filh de David : Fay nos salf. » Mais qu'on ne s'y trompe pas, l'accord qui nous manquait ici se retrouve dans JEAN, XII, 13. Lyon : « Fai nos salvs, fil de David; » Paris : « Dieu salva nos; » Carp. : « Fay nos salf. » L'« Interprétation des noms hébreux » de saint Jérôme traduit : « *Osanna, salvifica*, » et celle qui se lit à la suite des bibles, depuis le règne de saint Louis : « *Osanna, salva vel vivifica sive salvifica nos...* » Il n'en est pas moins étrange qu'au milieu d'une traduction strictement littérale, tous nos traducteurs, et eux seuls, aillent chercher la même glose pour l'introduire dans leur texte.

ACTES, XIX, 31, *theatrum* est rendu par « palatz » dans Lyon et par « palays » dans Carpentras.

LUC, I, 3, « nobil Theophile » (Lyon; Carp. : « o noble Theophile ») n'est pas la traduction nécessaire d'« *optime Theophile* ».

HÉBR., I, I, les mots « mout parlablament » et « zay enderier », que nous avons remarqués comme des traductions singulières dans Lyon et Paris, se retrouvent dans Carpentras.

JEAN, XI, 16; XX, 24, et XXI, 2, la traduction « dubitos » pour *Didymus*, dans Carpentras, rappelle le « no crezentz » de Lyon (comparez Paris).

LUC, II, 35 : « *et tuam ipsius animam pertransibit gladius.* » C'est par un contre-sens identique (assez naturel, il est vrai) que les manuscrits de Paris et de Carpentras rendent ces mots par : « el glazi del meteis traspasara la tieue arma » (Paris) ou par : « e lo glai de lui trapasare la toa arma » (Carp.).

ACTES, XXVIII, 7, la Vulgate lit : « *benigne exhibuerunt,* » et les manuscrits languedociens : « *benigne necessaria exhibuerunt.* » Le ms. de Paris amplifie encore davantage en écrivant : « las cauzas necessarias per manjar, » et c'est par une rencontre remarquable, si ce n'est pas par une faute de lecture, que Carpentras a traduit : « las cosas necessarias a nos a navegar. »

Je retrouve, JEAN, IV, 5, dans Carpentras, la mauvaise traduction « lo luoc » pour *praedium*, que nous avons déjà remarquée dans Paris et qui est peut-être une faute de lecture pour la leçon du ms. de Lyon.

ROM., XVI, 13, Paris écrit : « saludas los totz. » On ne peut expliquer cette leçon, pour « *salutate Rufum* », que par la traduction de Carpentras : « saluda lo ros. » Lyon a le mot latin : « Salutatz Ruphum. »

Je pourrais enfin faire remarquer qu'entre les deux groupes de textes il y a des leçons communes, qui ne se sont jusqu'à présent retrouvées dans aucun texte latin, telles que JEAN, XIV, I, Lyon et Carp. : « ni se spavante; » APOC., I, 3 (voyez plus haut), Lyon, Paris, Carp. : « d'aquest libre. » Je ne mentionne pas un très grand nombre de leçons curieuses et extrêmement rares, qui sont communes aux mss. vaudois et provençaux, parce que je les retrouve dans les textes languedociens étudiés plus haut.

C'est en effet du texte latin sur lequel repose la Bible vaudoise qu'il nous faut parler maintenant. C'est exactement le texte languedocien, le même sur lequel se basent les versions proven-

cales. Celles-ci, du reste, et cela est naturel, n'ont pas toujours toutes les leçons des mss. vaudois, et réciproquement. On reconnaîtra du premier coup d'œil les leçons languedociennes en parcourant le manuscrit de Carpentras, où elles ont été en grand nombre exponctuées¹. Pourtant ce ms., le plus ancien et le meilleur, ne les a pas toutes, et j'en trouve ainsi plusieurs dans le manuscrit de Grenoble, par exemple ACTES, VIII, 1 : « stier li apostol liqual eran en Jerusalem » (« que remas[er]o en Jherusalem » est ajouté en marge du manuscrit de Lyon ; cette interpolation n'est pas proprement languedocienne) ; XI, 2 : « e magnificavan Dio ; » XV, 2 : « Mas Paul diçia lor permaner enaysi que ilh creseron. » C'est d'une faute de copie du texte languedocien que provient certainement l'erreur ridicule de nos traducteurs, qui mettent la ville de Cologne en Macédoine². On va juger par un exemple du danger qu'il y a à chercher des hérésies dans les versions de la Bible sans s'occuper du texte original. ACTES, X, 26, Pierre dit à Corneille (Carp.) en le relevant : « Cal cosa faz ? leva, car yo soy home enayma tu, ora Dio » (Lyon : « Que faz ? Deu aizora, leva sus. » Paris : « Yeu suy homs aysi con tu. Leva, Dieu adora »). Ici les auteurs, depuis Herzog (p. 321), ont tous fait remarquer que cette leçon était chère aux Vaudois, qui ne voulaient adorer « que Dieu seul » et qui ont même interpolé le mot « adora Dio » dans la traduction qu'ils ont faite d'un livre taborite, les « Invocations de li sant ». En réalité, il ne s'agit ici que de la leçon languedocienne : « *Deum adora*, » probablement tirée du passage analogue, APOC., XXII, 9 (mss. 342, 343, 16262) et qui n'est dans les bibles vaudoises que parce qu'elle était dans la Bible latine usitée dans le Midi.

1. En voici deux exemples caractéristiques : MARC, VIII, 28, *Vulg.* : « *alii Eliam* ; » 11932 : « *alii Jheremiam* ; » Carp. : « li autre Jeremia. » II COR., VIII, 18 : « *Misimus etiam cum illo fratrem* ; » 341 et Lyon 333 : « *Lucam fratrem* ; » 342, 343, 11932 et 16262 : « *fratrem nostrum Lucham*. » Carp. : « Luc lo nostre frayre ; » Lyon : « lo nostre frere Luc ; » Paris : « lo nostre fraire Lucham. »

2. ACT., XVI, 12, *Vulg.* : « *et inde Philippos, quae est prima partis Macedoniae civitas, colonia* ; » 342 : « *que est in prima parte Macedoniae civitas Colonia* ; » Paris. : « e de Colonia la cioutat ; » Lyon : « ciutatz de Colonia ; » Carp. : « cipta de Colonia. »

Je ne peux me soustraire à la pensée que le texte latin que représente la Bible vaudoise n'est pas de très bon aloi, qu'il sent la retouche et la basse époque. J'y trouve, chose grave, des interpolations déplacées (celle de ACT., xxiv, 18, est égarée à la fin du verset 20 dans Carp.) et des doublets¹, dont quelques-uns se rencontrent déjà dans les textes languedociens les moins anciens, dans ceux qui ont déjà, comme la Bible vaudoise, les chapitres modernes². On se demande si nous n'avons pas, dans les bibles vaudoises, des textes souvent retouchés parce qu'ils étaient d'un grand usage, et dans lesquels il est tout naturel de trouver, quelle qu'en soit l'origine, l'influence et l'écho des versions provençales.

Quant à la question d'une communauté d'origine entre ces deux groupes de textes, qu'il nous soit permis de ne pas la trancher absolument. Assurément il y a des différences innombrables et de toute nature entre les deux familles, et la plus importante peut-être est que leur texte latin n'est pas absolument le même, mais montre de ces variantes de détail qu'une retouche expliquerait difficilement. D'autre part, en lisant en regard les uns des autres de longs passages de la Bible vaudoise et des Bibles provençales, on se pénètre de plus en plus de la pensée que ces deux textes ont quelque chose de commun, au point de n'en faire souvent qu'un seul. Je ne rappelle pas toutes les singularités que nous leur avons trouvées communes. Les rapprochements que nous pourrions relever entre eux ne s'arrêtent pas là. Ainsi les premiers mots de l'Évangile de saint Matthieu nous sont conservés en latin, non pas dans le Nouveau Testament de Lyon, comme ceux de presque tous les autres livres

1. Carp., ACT., x, 19 : « Mas Peyre pensant e dubitant encara de la vesion. » *Vulg.* : « *Petro autem cogitante de visione* ; » 343 et 11932 : « *et dum intra se hesitaret Petrus quidnam esset.* » SAP., v, 3, Gren. : « E gement per angustia de sperit se merevilharen en subitança de despera salu. E gement per angustia de sperit diren entre lor, fazent penitencia... » (le doublet n'est pas dans Carp., dont voici la leçon : « E gement per angustia de sperit diren entre lor, fazent penitencia... » C'est la leçon de la Vulgate sixtine). C'est une interpolation en double.

2. ACTES, III, 25. *Vulg.* : « *omnes familiae terrae* ; » 11932 : « *omnes tribus terrae familiae* ; » Carp. : « *totas las familhas e las genz de la terra.* » XVII, 11, *Vulg.* : « *eorum* ; » 321 et 342 : « *Judeorum* ; » 11932 « *eorum Judeorum* ; » Carp. : « *d'aquilh Judio.* »

du Nouveau Testament, mais dans le manuscrit de Carpentras, suivi par celui de Dublin. Ici le texte vaudois serait resté plus fidèle à l'original commun. Il ne serait pas impossible que le rapport des textes vaudois et provençaux s'expliquât ainsi : Il aurait été fait, postérieurement à la première édition que représente le ms. de Lyon, un autre extrait, un « redressement » de la traduction interlinéaire provençale. Soit le premier copiste, soit tout autre écrivain aurait, au lieu de copier mot à mot, transcrit le texte en un langage plus moderne et qu'il croyait plus conforme au latin, chose d'autant plus naturelle que, de la langue provençale au dialecte vaudois, le passage n'est pas insensible. Soit dans ce travail, soit dans la copie des manuscrits (et ce dernier fait est prouvé par la comparaison des mss. de Carpentras et de Grenoble), il se serait glissé des variantes de toute espèce, même de texte latin : la chose n'a rien d'étonnant pour celui qui est habitué à la manière dont s'altèrent les traductions.

Pour mettre le lecteur à même de mieux juger, je citerai, outre les textes qui sont reproduits dans les chapitres précédents, deux passages encore :

ROM., VIII, 33-39.

MANUSCRIT DE LYON.

MANUSCRIT DE CARPENTRAS.

Quals acusara contra les elegitz de Deu? Deus, loquals justifica. ³⁴Quals es que condampne? Jhesu Xrist que moric, sobre que tot loquals resuscitec, loquals es a la destra de Deu, loquals neis prega per nos.

³⁵Doncas quals nos departira de la caritat de Xrist? Tribulatio, o angossa, o persecutio, o fams, o nudita, o perillhs, o glazis? ³⁶Aisi co es escriut : Quar per tu em mortificadi tot dia, azesmadi em aisi coma ove-lhas d'aucizement. ³⁷Mais en totas aquestas causas sobram per lui loquals nos amec. ³⁸Quar eu so certas quar ni mortz, ni vida, ni angel, ni principat, ni pozestat, ni causas presentz ni avenidoiras, ni vertutz, ni forteza, ³⁹ni

Cal acusare encontra li cyleyt de Dio? Dio, local vivifica. ³⁴Cal es aquel que condampne? Yhesu Xrist local moric, sobre que tot local resucite, local es a la dreyta de Dio, local acerta prega per nos. ³⁵Donca cal nos departire de la carita de Xrist? Tribulacio, o angustia, o fam, o nudita, o persecucion, o perilh, o glay? ³⁶Eneyma es scrit : Car nos sen mortifica per tu per cascun dia, e sen pensa enayma feas d'aucision. ³⁷Mas nos soperchen en totas (2^e main : aquestas) cosas per lui local ame nos. ³⁸Car yo soy certan car ni mort, ni vita, ni angel, ni principa, ni vertu, ni las present cosas ni las avenadoyras, ni fortaleça, ³⁹ni auteça, ni pregondeça,

autcza, ni preondeza, ni l'autra crea-
tura, no nos poira departir de la cari-
tat de Deu laquals es en Jhesu Xrist le
segnor nostre.

ni outra creatura, non poyre nos de-
partir de la carita de Dio local es en
Yhesu Xrist lo nostre segnor (*).

I CORINTHIENS, I, 1-9.

MANUSCRIT DE LYON.

Paulus vocatus apostolus Jhesu
Xristi per voluntat de Deu e Sostenes
lo fraire, ¹a la gleisa de Deu que es a
Corinti, als santificatz en Jhesu Xrist,
als apelatz sanhs, ab totz aicels que
apelo le nom del senhor nostre Jhesu
en tot le loc de lor nostre, ²gracia a vos
e patz de Deu lo paire nostre e del
senho[r] Jhesu Xrist.

⁴Eu fasz gracias al meu Deu tota
ora per totz vos e la gracia de Deu
que es dada a vos en Jhesu Xrist,
⁵quar en totas causas esz faiti ric en
lui en tota paraula et en tota ciencia,
⁶aici cum le testimonis de Xrist es
cofermatz e vos, ⁷enaisi que alcuna
causa no defalhisca en alcuna gracia
a vos, esperans la revelatio del senhor
nostre Jhesu Xrist, ⁸loquals neis vos
cotermara entro e la fi senes crim el
dia del aveniment del senhor nostre
Jhesu Xrist. ⁹Fizels es Deus per
loqual esz apeladi e la companha del
Fil de lui le senhor nostre Jhesu Xrist.

MANUSCRIT DE CARPENTRAS.

Paul appela apostol de Yhesu Xrist
per la volonta de Dio e Sostenes lo
frayre, ²gracia sia a la gleysa de Dio
local es a Corinti, a li santifica en
Yhesu Xrist, appela sant, cum tuit
aquilh que appelan lo nom del nostre
segnor Yhesu Xrist en tot luoc de lor
e nostre, ³e paç a vos de Dio lo nostre
payre e del segnor Yhesu Xrist. ⁴Yo
fauc gracias al mio Dio tota via per
vos en la gracia de Dio local es dona
a vos en Yhesu Xrist, ⁵car vos se
fayt ric en lui en totas cosas, en tota
parola e en tota sciencia, ⁶enayma lo
testimoni de Xrist es conferma en vos,
⁷enaysi que alcuna cosa non defalha a
vos en alcuna gracia, sperant la revel-
lacion del nostre segnor Yhesu Xrist,
⁸local confirmare vos entro en la fin
sença crim al dia del avenement del
nostre segnor Yhesu Xrist. ⁹Mas Dio
es fidel per local vos se appela en la
companhia del nostre segnor Yhesu
Xrist lo Filh de lui.

Il est une dernière raison qui peut être invoquée en faveur d'une origine commune de nos versions. Il existe (ce n'est pas le lieu de le démontrer) une Bible allemande du plus haut intérêt, qui paraît avoir été, quelque étrange que soit la chose, traduite sur un texte provençal¹. Cette version se rattache

(*) *Variantes choisies du manuscrit de Grenoble* : 33 contra. — justifica. — 37 om. aquestas. — 38 vertuç. — ni las avenir.

1. Cette traduction est représentée par les manuscrits de Tepl et de Freiberg (XIV^e siècle) et par dix-huit éditions imprimées. Voyez Herm.

surtout au texte de Lyon, mais on y remarque aussi des leçons qui ne se retrouvent pas ailleurs que dans le manuscrit de Paris et même dans les mss. vaudois, spécialement dans celui de Grenoble. Si la chose est prouvée, il faut admettre que le traducteur a eu sous les yeux un original intermédiaire entre nos différentes versions.

Mais l'hypothèse que je viens d'esquisser est si peu évidente et si lointaine que je n'ai garde de la présenter autrement que comme une explication possible de rapprochements certains. Il vaut mieux dire que nous ne sommes pas au clair sur la question des rapports entre les bibles provençales et vaudoises. La question est posée, cela suffit pour le moment.

X. — LES FRAGMENTS VAUDOIS DE L'ANCIEN TESTAMENT

Nous n'avons pas encore parlé de la traduction des livres sapientiaux, qui se trouve dans quatre des mss. vaudois. Ces livres ne sont complets dans aucun manuscrit et il n'y a pas de raison de penser qu'ils l'aient jamais été. Le ms. de Dublin est, à cet égard, le plus étendu (il comprend, en plus de celui de Carpentras, les chapitres xvi à xxiii du livre de Sirach¹) et celui de Grenoble le plus abrégé (on n'y lit que les douze premiers chapitres des Proverbes et les dix premiers de la Sapience²), sans parler du ms. de Cambridge, qui ne contient que trois chapitres des livres sapientiaux. En outre il y a entre les manuscrits cette différence, qu'on ne lit pas dans la Bible de

Haupt, *Die deutsche Bibelübersetzung der mittelalterlichen Waldenser*, Würzburg, 1885; du même auteur : *Der Waldensische Ursprung des Codex Teplensis*, Würzburg, 1886, ainsi que les répliques de M. Fr. Jostes : *Die Waldenser und die vorlutherische Bibelübersetzung*, Münster, 1885, et *Die Tepler Bibelübersetzung*, Münster, 1886. Voyez aussi les articles de la *Revue historique*, tome XXX (janvier 1886), p. 167, et tome XXXII (septembre 1886), p. 184, reproduits avec additions dans le *Bulletin de la Société d'Histoire vaudoise*, n° 3, décembre 1887.

1. Dans Carpentras et Grenoble, le livre de Sirach s'arrête après le v. 4 du chap. xvi.

2. Dans nos manuscrits comme dans les Vulgates du XIII^e siècle, le chap. x de la Sapience comprend le premier verset du chap. xi.

Carpentras un petit nombre de versets (SIRACH, XI, 15 et 16; XII, 16^b-18^a) qui sont dans celle de Grenoble. Le texte latin que le traducteur a eu sous les yeux semble avoir été exactement celui qui, sous l'influence de l'Université de Paris, est devenu peu à peu d'un usage général en France, à commencer du milieu du XIII^e siècle : on le reconnaît aux interpolations dont il est semé. On n'y trouve en revanche aucune des particularités des textes méridionaux de la fin du XIII^e siècle dont le Nouveau Testament vaudois semble être la traduction (lat. 11932). Cette différence suffit pour que nous ayons le droit de nous demander si la traduction des livres sapientiaux est sortie du même atelier que celle du Nouveau Testament.

Quant au Cantique des Cantiques, les rubriques allégoriques dont il est accompagné nous sont conservées dans les manuscrits vaudois sous deux formes quelque peu différentes. Voici le commencement du Cantique des Cantiques d'après les mss. de Carpentras et de Grenoble. Après les premiers versets, il ne semble plus y avoir de différences entre les rubriques des deux manuscrits.

CARPENTRAS.

La voç de la gleysa desirant l'avenement de Xrist : El bayse mi del baysament de la soa boca, car las toas pupas son melhor de vin, ²prus odorant de li noble unguent. Lo tio nom es oli spars, enperço las jovencelas ameron tu.

La voç de la gleysa a Xrist : ³Tira me enapres tu, e corren en l'odor de li tio unguent.

La voç de la gleysa alegrant e dicent : Lo rey dintremene mi en li sio celier, nos nos eysautaren e nos alegraren en tu, recordador de las toas pupas. Li dreyturier aman tu sobre vin.

La voç de la gleysa de li sio appremi-
ment : ⁴O filhas de Jerusalem, yo soy niera, mas yo soy bella enayma li

GRENOBLE.

Ayçi comença Cantica Canticorum Salomonis. El beyse mi del beysament de la soa bocha, car las toas pupas son melhor de vin, ²plus odorant de noble unguent. Lo teo nom es oli spars, enperço las jovencellas ameron tu. ³

Tira me enapres tu, e corren en l'odor de li teo unguent.

Lo rey dintremene mi en li seo celier, nos nos exautaren e nos alegraren, recordadors de las toas pupas. Li dreiturier aman tu sobre vin.

La vouç de la sinagoga ¹ : ⁴O filhas de Jerusalem, yo soy niera, mas yo soy bella enayma li tabernacle de Cedar e

1. Le traducteur a lu « *synagogae* » pour « *sponsae* ».

tabernacle de Cedar, enayma las peoç enayma las pels de Salomon. 'Non de Salomon. 'Non volha considrar mi volha considerar mi car yo sia scura, car yo soy scura, car lo solelh scoloric car lo solelh scoloric mi. mi.

La voç de la sinigoga : Li filh de la mia mayre combateron(on) encontra mi. Ilh pauseron mi garda en las vingnas, yo non gardei la mia vigna. *La vouç de la sinagoga* : Li filh de la mia mayre combateron contra mi. Ilh pauseron mi garda en las vignas, yo non gardey la mia vigna.

La voç de la gleysa a Xrist : ' Demos- tra a mi aquel local la mia arma ama .. *La vouç de la gleisa a Xrist* : ' 6 De- mostra a mi aquel loqual la mia arma ama...

Les rubriques du Cantique des Cantiques varient à l'infini dans les manuscrits latins; chacun, pour ainsi dire, a les siennes. Celles du manuscrit de Carpentras semblent empruntées, presque sans changement, aux bibles alcuiniennes les plus anciennes et les meilleures (« *Vox optantis Christi adventum* » : *Vallicellianus* et latin 2). Au contraire, la recension du manuscrit de Grenoble est la même que nous trouvons dans les manuscrits languedociens les plus anciens (« *Vox synagogae* » : mss. lat. 4² et 7). Cette observation suffit pour que nous devions considérer cette dernière forme comme la plus ancienne. Comme le reste des livres sapientiaux a été traduit sur un texte parisien, qui n'avait pas ces rubriques, il est permis de se demander si le Cantique des Cantiques n'a pas été traduit à part et peut-être antérieurement. Un examen approfondi du livre vaudois intitulé « *Cantica* », conservé à Genève, qui est à peu près identique avec notre version, tant pour la traduction que pour les rubriques¹, pourrait sans doute donner des lumières sur ce point.

Dans les manuscrits de Carpentras et de Dublin seulement, les livres sapientiaux sont précédés de la traduction de la préface de saint Jérôme. Voici la plus grande partie de cette préface :

L'entrepetracion de li tres libre de Salomon, *masloth*, alcal li abrion diçon parabola mas li latin semblanças, *cobelet*, alcal li grec diçon glesastes, nos latin li poen dire arengor, *syrysim*, alcal a nostra lenga es dit cant de li cant

1. Malheureusement le manuscrit ne commence qu'avec le verset 14 du chapitre I^{er}. Voyez du reste Herzog, p. 107.

e *panaretos*, zo es glesiasticus, libre de Yhesu filh de Sirac, e l'autre pseudigraphus (*sic*) local es scrit sapiencia de Salomon. De lical yo trobey lo prumier en abrayc, non glesiasticus coma es enapres li latin, mas era denant nota parabolos... Car el meseyme a stil de parlament grec. Alcunç de li antic scriptor afermeron aquest esser ista Afulon judio, local Afulon fo amaystra en lenga greca, ja sia ço qu'el fossa judio. Donca acerta la gleysa legis Judit e Thobias e li libre de li Machabey, mas non li recep entre las scripturas canonicas, enaysi legissa aquisti dui libre a hedificacion del poble, non a confermar las auctoritas de la doctrina eclesiastica.

A côté de la traduction des livres sapientiaux, la seule qui ait trouvé place dans leurs bibles, les Vaudois nous ont laissé quelques fragments de l'Ancien Testament. Les manuscrits qui les contiennent paraissent remonter à la seconde moitié du xv^e siècle.

Le ms. *A* de Morland, conservé à Cambridge, est de très petit format, comme presque tous les manuscrits vaudois. Il contient en tête les neuf premiers chapitres de la Genèse. Le texte latin que cette traduction représente n'est pas celui qui, depuis le xiii^e siècle, a été généralement en usage en France. La traduction est assez exacte. Dans le même manuscrit se trouve, sous le titre de « Herman », la traduction d'un court passage du Pasteur d'Herma^s¹. Cette citation est d'autant plus digne d'être remarquée que certainement les Taborites, parents spirituels des Vaudois du xv^e siècle, ont eu entre les mains des bibles où était copié le Pasteur. On ne connaît que trois bibles latines où se lise le Pasteur; l'une est du ix^e siècle, les deux autres sont copiées en Bohême. La bible n^o 1217 de la bibliothèque impériale de Vienne, qui contient ce livre entre la Sapience et Esaïe, montre au feuillet 192 v^o, juste après lui (et le Pasteur a été interpolé par le copiste bohême dans une bible d'Hugues de Saint-Cher, qui ne contenait pas ce livre), cette note : « *Finitus anno Domini M^o CCCCXXXIII^o, quo etiam*

1. Fo 172 : « *Herman*. L'angel dis a Herman : Convertte vos al nostre segnor Dio e habandona lo diavol (*Mand.* XII, 4, 6)... » Fin (fo 179 v^o) : « Car segont que di l'apostol a Romana, non solament aquilh que fan aytal cosas son degne de mort, mas aquilh lical consenton a li façent (*ROM.*, 1, 32). Li segnor e las donas non son scusa per mesconoysença, car si lo cec donare guiamet al cec, embedui cajon en la fossa (*MATTH.*, xv, 14). » On voit que cette fin est étrangère au livre d'Herma^s.

anno fratres sunt prostrati. » L'année 1434 est la date de l'écrasement des Taborites, commandés par les deux Procope, à la bataille de Lipan.

Voici quelques extraits de la traduction de la Genèse :

Dio cree lo cel e la terra al començament. ² Mas la terra era vana e voyda, e tenebras eran sobre la faccia del abis, e l'esperit del Segnor era porta sobre las aygas. ³ E Dio dis : luç sia fayta, e luç fo fayta. ⁴ E Dio vic que la luç fossa bona, e departic la luç de las tenebras ⁵ e apelle la luç dia e las tenebras noyt. E fo fayt lo vespre e lo matin, un dia...

⁶ E Dio vec que la fossa bon ⁶ e dis : Façan home a la emagena e a la nostra semblança e sia derant a li peysson del mar e a las volatilhas del cel e a las bestias de tota la terra e a tota la reptilia lacal es mogua en terra. ⁷ E Dio cree l'ome a la soa eymagena e cree lui a la ymagena de Dio e cree los mascle e fena. ⁸ E Dio benayçic a lor e dis : Creysse e sia multiplica e umple la terra e sotmete ley... ⁹ E fo fayt enayssi. ¹⁰ E Dio vic que totas cosas eran forment bonas. E fo fayt lo vespre e lo matin lo seysen dia...

¹¹, ¹⁴. E lo Segnor dis al serpent : ... ¹⁵ Yo pauserey desamista entre tu e la fena, e entre lo tio semenç e lo semenç de ley. Ilh meseyma atrissare lo tio cap, e tu agaytares lo calcang de ley. ¹⁶ Acerta Dio dis alla fena : Yo multiplicarey las toas enequitas e caytivetes ¹ sobre [tu] e li tio concebement. Tu aparturires li tio filh cum dolor, e seres sot la poesta del tio baron, e el meseyme segnorenare de tu.

Le ms. C de Morland est encore plus petit que le précédent, c'est un des plus petits manuscrits que l'on puisse voir. Les fragments de l'Ancien Testament qu'il contient y figurent comme appendices du traité des « Tribulacions », à titre d'exemples de patience dans les souffrances et les persécutions. C'est d'abord l'histoire du supplice des sept frères qu'on appelle à tort les frères Machabées (II MACH., v, 5-fin), puis le commencement et la fin (chap. I-III, et le chap. XLII sous le titre de chap. IV) du livre de Job, et enfin la traduction complète du livre de Tobie ². Nous avons déjà vu que le traité des « Tribu-

1. Latin : *aerumnas tuas.*

2. F^o 49 (le commencement manque) : ... « s'amonestavan entre lor unialment an la mayre murir forment, diçent : Lo Segnor Dio regardere la verita e sere consola en nos... Mas la mayre fo consuma derierament. Donca lo es asay dit de li sacrificy e de las trop grant crudeletas. Dio gracias. Amen... » F^o 66 v^o : « Tobia fo del trip de la cita de Natalim, lacal es en las sobeiranças de Galilea sobre Nason per la via lacal amena a l'aucident... Enaysi qu'ilh eran recebivol tant a Dio cant a home, c'a tuit li abitant en la terra. »

lacions », auquel ces fragments sont annexés, paraît suivre la Bible vaudoise dans ses citations du Nouveau Testament. Le texte latin du livre de Job ne semble pas être exactement le texte parisien du XIII^e siècle ; la version est généralement exacte¹.

En voici quelques extraits qui achèveront de nous faire connaître la Bible des Vaudois :

Baron era en la terra d'Us per nom Job, e aquel barron era simple dreturier e tement Dio e departant se de mal. ²E set filh e tres filhas nasqueron a lui, ³e la possession de lui fo set millia feas e tres millia camel e .v.c. parelh de buos e .v.c. asenas e mota familia forment. E aquel barron era grant entre tuit li auriental...

⁶Mas ennun dia con li filh de Dio fossan vengu qu'ilh istesan derant lo Segnor, lo Setenaç fo entre lor, ⁷alcal lo Segnor dis : Dont venes ? Local respondent dis : Yo crecondey la terra e aney per ley. ⁸E lo Segnor dis a luy : Dont considries tu lo mio serf Job, que non sia semblant a lui en terra?... ⁹Alcal lo Satanaç respondent dis : Dont Job non tem Dio en van?... ¹⁰Mas stent'un petit la toa man e toca totas las cosas que el posesis, e veires si el te beneicire en la facia. ¹¹Dont lo Segnor dis al Setenaç : Vete totas las cosas lascalas el ta (*sic*) son en la toa man...

¹³. ¹Enaprès aquestas cosas Job uberc la soa boca e malleyçic al sio dia, ²e dis : ³Lo dia alcal yo nasquey perrisa, e la noit en lalcal fo dit : home es concepu ! ⁴Aquel dia retorne en tenebras, e Dio del cel non requera luy, ni sia enlumena de lume !... ¹¹Perque non muric yo al ventre de la mia maire, e eisi del ventre non peric viaçament ? ¹²Perque fo receopu en li genolh ? Perque fo aleita en las pupas?..

¹⁴. ⁹E lo Segnor receop la facia de Job, ¹⁰e lo Segnor vote a penedença a Job cum el aures per li sio amic, e lo Segnor ajoste totas cosas doblas calsquelcals eran de Job. ¹¹Mas tuit li sio fraire vengron a luy e tuit aquilh que lo conogron prumierament, e mangeron pan cum lui e mogron lo cap sobre lui e consoleron lui sobre tot lo mal que lo Segnor aporte sobre lui, e doneiron a lui un cascun una fea e una moscla auriencia. ¹²Mas lo Segnor beneicic a las dereirias de Job majorment que al començament de lui... ¹³E foron a lui set filh e 3 filhas, ¹⁴e apele lo nom de l'una Dia e lo nom de la 2 Casia e lo nom de la 3 Cornistibi. ¹⁵Mas la non son atrobas si belas fenas en tota la terra coma las filhas de Job. E lor paire done a lor ereta entre li lor fraire. ¹⁶Mas Job visque enapres aquestas cosas.c.e.xl. anç, e vic li sio filh e li filh

1. Une leçon singulière, JOB, I, 5 : « E cum li dia del convili fossan trapassa en la recordança, » pourrait s'expliquer par la correction : « en la redondeça, » pour « *in orbem* ».

de li sio filh entro a la quarta generacion, e muric velh e plen de dias. Amen.

DESCRIPTION DES MANUSCRITS

I. — LYON. BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS DES ARTS, n° 36.

155 millimètres sur 130. 241 feuillets. 2 colonnes de 26 lignes. Grande initiale bleue et rouge au commencement de chaque livre; rubriques; titres courants noirs. Écriture méridionale paraissant du XIII^e siècle. Don de J. J. Trémois. Ancien n° A. 1. 54. Autrefois, n° 60 de la Bibliothèque publique de Lyon.

Inc. : Libre de la generatio de Jhesu Xrist filh de Davi e del filh d'Abraham... (F^o 31) Fenida avangeli de S. Matei. — Aisi comensa avangeli S. Marc. Inicogn sancti avangeli Jhesu Xristi del fil de Davi... — (F^o 49) Inipsiom sequeci avangeli S. Luc. Quoniam que de mout so reforzatz... — (F^o 78 bis) In principio erat verbum et verbum erat apud Deum e Deus era la paraula... — (F^o 103 v^o) O Teophils acertas eu fi... — (F^o 136) Aapocalipsis Jhesu Xristi zo es la revelatios... — (F^o 152) Jacobus servus Dei et Domini nostri Jhesu Xristi als .xij. linhages... — (F^o 154 v^o) Petrus apostolus Jhesu Xristi als elegitz... — (F^o 158) Simon Petrus servis (*sic*) et apostolus Jhesu Xristi az aquestz liqual... — (F^o 160 v^o) Inipsio pistola Jovanis avangeliste. Aaco que fo del comensament... L'ancias a la eleita dona... L'ancias au Gai mout quar... Judas servs de Jhesu Xrist... — (F^o 165 v^o) Inipsio pistola Paulis. Paulus servs Jhesu Xristi apelatz apostols... — (F^o 177) Paulus vocatus apostolus Jhesu Xristi per voluntat de Deu e Sostenes. Aisi fenita pistola Corintias. 1. Inipsio pistola Paulis als Coritians .ij. Paulus apostolus Jhesu Xristi per voluntat de Deu e Timotheus... *Suivent, sans rubriques, les Eptres aux Galates, aux Ephésiens, aux Philippiens, les deux aux Thessaloniens et l'Eptre aux Colossiens, puis* : Paulus apostolus no d'omes ni per home mais per Jhesu Xrist als fraires que so a Laudicia.... *Viennent ensuite les Eptres à Timothée, à Tite et à Philemon....* Inipciom pistola Paul apostoli al Ebreus. Mout parlablament... Gracia ab totz vos. Amen. Aisi es fenida pistola als Ebrus. — (F^o 235 v^o) Benedicite parcite nobis amen (*Rituel cathare*)... *Fin* : ... e el fassa ne sa voluntat.

De Sauvages, *Dictionnaire languedocien-français*, 2^e édit., Nîmes, 1785, p. xi (cité par M. Clédât), et *passim*, et éditions suivantes : voyez l'édition d'Alais, 1821, 2 vol., particulièrement t. I, p. XIX, note; F. Fleck, *Wissensch. Reise*, Leipzig, 1835, t. II, fasc. 1, p. 90; W. S. Gilly, *The romaunt Version of the Gospel according to S. John*, Londres, 1848, p. LVII (*facsimile*); E. Reuss, *Fragments littér. et crit. relatifs à l'hist. de la Bible française*, IV, *Revue de théologie* de Strasbourg, t. V (1852), p. 321 et suiv., et t. VI (1853), p. 65 et suiv. (*fac.*); E. Cunitz, dans les *Beiträge zu den theol. Wissenschaften*, t. IV, Iéna,

1852, p. 1 et suiv., cf. p. 267; W. Foerster, *Revue des langues romanes*, 2^e série, t. V (1878), p. 105 (édition de l'Évangile selon saint Jean); Al. Muston, *L'Israël des Alpes*, 2^e édit., t. IV, 1879, *Bibliographie*, p. 94; *Recueil de Facsimile à l'usage de l'École des Chartes*, pl. 129; E. Comba, *Hist. des Vaudois d'Italie*, t. I, 1887, p. 218 et suiv.; *Le Nouveau Testament traduit au XIII^e siècle en langue provençale, suivi d'un Rituel cathare. Reproduction photolithographique du manuscrit de Lyon, publiée avec une nouvelle édition du rituel par L. CLÉDAT*, Paris, 1888 (*Bibliothèque de la Faculté des lettres de Lyon*, t. IV); S. Berger, *Bulletin critique*, t. IX, 1888, p. 301; W. Foerster, *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1888, p. 753.

II. — PARIS. BIBL. NAT. FR. 2425.

190 mill. sur 130. Il y a 186 feuillets numérotés récemment. Le manuscrit a été paginé au XV^e siècle avant d'être mutilé; le feuillet 196 de l'ancienne numérotation correspond au feuillet 171 actuel, auquel commence l'Apocalypse. Le manuscrit commence aujourd'hui avec le feuillet marqué autrefois 32. Un double feuillet manque au milieu d'un cahier, avant le feuillet 28, entre LUC, x, 29, et XII, 10, et de même avant le feuillet 106, entre II JEAN, 4, et ROM., 1, 3, et avant le feuillet 160, entre II TIM., 1, 18, et TITE, 1, 2. Deux colonnes de 32 lignes. Titres courants rouges en latin; initiales rouges; grandes initiales bleu et rouge, avec filaments violets; réclames. Les leçons sont partout marquées en rouge dans le texte même. L'écriture est, d'après l'*Inventaire*, de la première moitié du XIV^e siècle. Ancien n^o 8086. Reliure aux armes de Louis XV. En tête, un titre de la main de Peiresc.

Inc. (MARC, I, 20) : ... [Zebe]dieu am sos mercenaris... — (F^o 17) Sant Luc. O Theophile, vejaire es a mi... — (F^o 40 v^o) Lo filh era al comensament... Explicit liber secundum evangelistarum. — (F^o 64 v^o) In ascentione Domini. Mas certas ieu fis... — (F^o 93 v^o) Explicit liber Actus apostolorum. Deo gracias. Incipiunt epistole beati Jacobi. Jaume sers de Dieu... — (F^o 96 v^o) Explicium epistole beati Jacobi apostoli. Incipiunt epistole beati Petri apostoli. Peyre apostol de Jhesu Xrist... — (F^o 100 v^o) Simon Peire sers et apostol... — (F^o 103) Ayo que fo del comensament (I JEAN)... Ieu viels a la donna eleita... *Manque le commencement de l'Epttre aux Romains.* F^o 117 v^o, I Cor. : Pauls apostols de Jhesu Xrist per la voluntat de Dieu e sostenent (*sic*) los fraires... — (F^o 129) Pauls apostol de Dieu e Thimothieu lo fraire... *Les Epttres de saint Paul suivent dans l'ordre de la Vulgate.* F^o 162, *l'Epttre aux Hébreux* : Deus parlant sa atras mot parlablament... — (F^o 171) Apocalipsi de Jhesu Xrist lacal Dieus donet a el... — *Fin* (f^o 186) : ...am totz vos verament. Amen. Finito libro sit laus et gloria Xristo. Amen. Qui scripsit scribat semper cum Domino vivat. Amen. *Sur le même feuillet, on a écrit au XV^e siècle* : La cros de Nostre Senhor fom de IIII albres. Lo pe de la cros fom de cedre, etc. *Notes marginales.*

Gilly, *l. l.*, p. LXII (cet auteur a publié l'Évangile de saint Jean, avec *fac-simile*); J. Wollenberg, *L'Évangile selon saint Jean en vieux provençal*, Programme du Collège royal français de Berlin, 1868. M. Wollenberg a publié l'Épître aux Ephésiens dans l'*Archiv f. d. Stud. d. neueren Sprachen*, t. XXXVIII (1862), p. 75 et suiv.; K. Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 4^e édition, 1880, p. 331; P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, 1874, p. 32; L. Delisle, *Inventaire des manuscrits français*, t. I, p. 24; Comba, *l. l.*, p. 222 et suiv.

III. — CARPENTRAS, BIBL. MUNIC. N^o 22.

170 millimètres sur 125. 325 feuillets. L'ordre des cahiers, qui étaient intervertis, a été rétabli à la Bibliothèque nationale, en janvier 1887. 2 colonnes de 28, et à la fin de 29 lignes. Titres courants rouges; chapitres de même; initiales alternativement bleues et rouges; rubriques; réclames. Écriture du Midi de la France, du xiv^e siècle. La décoration rappelle les manuscrits italiens; les grandes initiales, où l'on a quelquefois mis de l'or au pinceau, sont ornées d'oiseaux et de divers insectes. Ancien n^o 1131. Le manuscrit provient de H. J. Thomassin de Mazaugues.

Inc. : « Incipit prologus sancti Ieronimi secundum Matheum. Cun (*sic*) Mathio aguessa prumierament... Incipit evangelium secundum Ma. Liber generacionis Jhesu Xristi filii David filii Abram. Mas Abram engenre Ysac... — (F^o 33 v^o) Marc evangelista, apostol de Dio... Incipit evangelium secundum (*sic*). Lo començament de l'avangeli de Yhesu Xrist... Explicit evangelium secundum Marcum. — (F^o 54) Car acerta moti se s'efforçeron (*sic*)... Incipit evangelium secundum Lucam. I. Mas un preire per nom Zacaria... — (F^o 90 v^o) Explicit evangelium secundum Lucam. Aquest es Johan evangelista... — (F^o 91) Incipit evangelium secundum Johanem. Lo filh era al començament... Explicit evangelium secundum Johanem. *Suivent deux feuillets en blanc.* (F^o 121) Incipit prologus epistolarum canonicarum. Nos legen que grant persegueccio fo fayta en la gleysa local era en Jerusalem en apres la mort d'Esteve... Jaco e Peyre e Johan... Explicit prologus. Incipit epistula sancti Jacobi. Jaco serf de Dio e del nostre segnor... Prologus. Al temp alcal la gleysa començe... L'apostol Peyre conforta aqieste scrivent a lor... Incipit epistula Petri prima. Peyre apostol... Prologus. Peyre scri aquesta segonda pistola... I. Simont Peyre serf e apostol... Prologus. Johan retornant del bandeiament enapres la mort de Domician... I. Nos anuncien a vos ço que fo del començament... Prologus. Johan scri a una fena de Babilonia... Epistola secunda Joan. Lo velh a la dona electa... Prologus. Johan scri a Gay... Epistola terça Joan. Lo velh al Gay carissime... Prologus. Juda apostol frayre de Jaco... Epistola Juda. Juda serf de Yhesu Xrist... — (F^o 136) Tuit aquilh que volren viore bonament en Yhesu Xrist suffiren perseguecion, coma di Paul... Incipit liber Apocalip[sis]. Aquesta es la revelacion de Yhesus Xrist... — (F^o 154) Prologus. Li Roman son aquilh lical creseron de li Judio e de las

genç... Li Roman son en las parç de Ytalia... Incipit epistola Pauli ad Romanos. Paul serf de Yhesu Xrist... — (F^o 169) Li Corintian son en Achaya... Incipit epistola ad Corintios prima. Paul appela apostol de Yhesu Xrist per la volonta de Dio e Sostenes lo frayre... *Les épîtres de saint Paul suivent dans l'ordre de la Vulgate, avec les arguments ordinaires.* — (F^o 209) Prologus. Lo es a dire prumierament perque l'apostol Paul scrivent non a serva en aquesta pistolla la soa costuma... Incipit epistola ad Hebreos. Dio parlant çay enderier... — (F^o 228) Luc anthioquient de la nacion de Siria... Incipit Actus apostolorum. O Theofili, acerta yo fi lo prumier sermon... cum tota fiança sença deffendament. — Prologus. (F^o 266) L'entrepetracion de li tres libre de Salemon... Incipit liber Proverbiorum Salomonis. Aquestas son las semblanças de Salemon filh de David rey d'Israel... — (F^o 290 v^o) Incipit. Aquestas son las parolas de Clesastes... — (F^o 299) La voz de la gleysa desirant l'avename[n]t de Xrist. El bayse mi... — (F^o 304) Prolic. Lo libre de Sapiencia non se troba en alcun luoc en apres li Hebrío... Incipit liber Sapiencie. O vos li cal juja la terra, ama justícia... (F^o 312) en las mans del sant propheta (*fin du chap. x*). — Prolic. De motas cosas e de grant... Incipit liber Ecclesiasticus. Tota sapiencia es del Segnor Dio... que laysar filh fellon enapres si (xvi, 4). *Suit, d'une écriture du xv^e siècle, la note mentionnée à la page 396.*

Rémerville de Saint-Quentin, *Pièces fugitives*, t. II, 1704, p. 270; Le Long, *Bibliotheca sacra*, t. I, p. 369; *Catalogue descr. et rais. des manuscrits de la Bibliothèque de Carpentras*, par C. G. A. Lambert, Carp., 1862, t. I, p. 4; H. de la Combe, *Revue des langues romanes*, 3^e série, t. IX (1883), p. 209.

IV. — DUBLIN, TRINITY COLLEGE, A. 4. 13.

205 millimètres sur 160. 179 feuillets écrits, plus 2 réglés à la fin. 2 colonnes de 38 lignes. Initiales alternativement rouges et bleues, avec filets verts; chapitres et rubriques en rouge; réclames dans des cartouches; cahiers généralement de 12 feuillets; titres courants. En marge, parallèles en encre rouge pâle, paraissant plus récents. Au verso du premier feuillet, quelques passages, en partie de l'Ancien Testament.

F^o 2 : Incipit prologus sancti Ieronimi secundum Matheum... Cum Mathio agues prumierament... Incipit euvangelium Matheum primo capitillo. I. Liber generacionis Yhesu Xristi filii David filii Abraam. Mas Abraam engene Ysaac... — (F^o 64) Prologus. Li Roman so aquilh lical creseron... (v^o) Li Roman son en las part de Italia... Incipit Epistola Pauli ad Romanos. I. Paul serf de Yhesu Xrist... — (F^o 103 v^o) Prologus. (104) Luc Anthioquient de la nacion de Siri... Incipit Actus Apostolorum. O Theofili acerta yo fi lo prumier sermon... — (F^o 123) Incipit prologus epistolarum canonicarum. Nos legen que grant perseguesion fo faicta en la gleisa... (v^o) Incipit epistola sancti Jacobi. I. Jaco serf de Dio... — (F^o 133) Incipit liber Apocalipsi. I. Aquesta es la revellacio... (F^o 142) cum tuit vos. Amen. Deo gracia. 1522. — Prologus. L'entrepetratio de li 3 libre de Salemon... Incipit liber

Proverbiorum Salomonis. I. Aquestas son las semblanzas.... — (F^o 153 v^o) Aici comenza Clesiates. Aquestas son las parollas de Clesiates.... — (157 v^o) La voucz de la gleisa desira l'avenament de Xrist. El baise mi del baisament de la soa boca.... — (159 v^o) Prolic. Lo libre de Sapiencia non se troba.... Aici comenza lo libre de Sapiencia. Primo (*ms.* Prinio) capitulo. I. (160) O vos liqual juja la terra..... (167) istant a lor en tot temp e en tot luoc. — Prologus. De motas cosas e de grant.... (v^o) Aici comenza lo libre de Ecclesiasticus. I. Tota sapiencia es del Segnor.... (179) car longuesa de dias sare pres de lui (*fin du chapitre xxiii*).

J.-P. Perrin, *Hist. des Vaudois*, t. I, Genève, 1618, in-8^o, p. 57; J. Léger, *Hist. gén. des Eglises évang. des Vallées de Piémont ou vaudoises*, Leyde, 1669, in-folio, t. I, p. 24; Gilly, p. xxviii, *facsimile* (Gilly a publié d'une manière très fautive l'Evangile de saint Jean); Herzog, *Die romanischen Waldenser*, p. 55 et suiv., 99 et suiv.; Reuss, *ll. ll.*; Grüzmacher, *Jahrb. f. rom. u. engl. Literatur*, t. IV (1862), p. 372 et suiv.; Todd, *The Books of the Vaudois*, Londres et Cambridge, 1865, p. 1; P. Meyer, *Recueil d'anciens Textes*, p. 32; Muston, p. 95; H. Haupt, *Die deutsche Bibelübersetzung der mittelalterlichen Waldenser*, Würzburg, 1885, p. 20 et suiv.; Comba, *l. l.*, p. 225 et suiv.; C. Salvioni, *Bull. de la Soc. d'Hist. vaudoise*, n^o 5 (1889), p. 35 et suiv.

V. — GRENOBLE, BIBL. MUNIC. U. 860.

210 millimètres sur 170. 316 feuillets. Cahiers de 8 feuillets. 2 colonnes de 26 lignes. Titres courants marqués à droite des feuillets *recto*; chapitres rouges; initiales alternativement bleues et rouges, grandes initiales bleu et rouge; rubriques; réclames, dont quelques-unes dans un cartouche ou sur une bande-rolle. Parallèles marqués dans les Evangiles. Les leçons des Evangiles sont notées en marge, jusqu'à Luc, ix, par les lettres E (« Evangeli ») et F (« fins »). Ecriture ressemblant aux écritures italiennes, paraissant des premières années du xv^e siècle. Anciens numéros : 50 et 1006. Champollion-Figeac cite ce manuscrit sous le numéro 8595 et nous apprend qu'il figurait dans le catalogue des livres de M. de Caulet, évêque de Grenoble († 1771).

Prolic sobre Mathio. Cum Mathio hagues predica.... (v^o) Ayci comença l'euvangeli de sant Mathio. Aquest es lo libre de la generacion de Jhesu Xrist filh de David... — (F^o 35 v^o) Prolic sobre Marc euangelista. Marc euangelista esleyt de Dio... Marc. Aquest es lo començament de l'euvangeli de Jhesu Xrist... — (F^o 56 v^o) Prolic sobre Luc euangelista. Luc de Siria per nacion... Comença l'euvangeli de sant Luc. Un prever per nom Zacharia... — (F^o 92 v^o) Prolic sobre Johan euangelista. Aquest es Johan euangelista... Comença l'euvangeli sant Johan. Lo filh era al començament... — (F^o 120) Prolic sobre l'epistola de Paul a li Roman. Li Roman son en las part d'Italia... Comença la epistola a li Roman. Paul serf de Yhesu Xrist... — (F^o 133) Prolic sobre la prima epistola de li Corinthian. Li Corinthi son de Achaya... Comença la epistola. Paul apella apostol de Yhesu Xrist per la

volunta de Dio e Sostenes lo fraire... *Suivent les autres Epttres de saint Paul, dans l'ordre de la Vulgate.* — F^o 183 v^o : Prolic sobre la epistola a li Hebrej. Prumierament lo es de dir... Dio parlant çay endereire... — (F^o 193) Prolic sobre la epistola de sant Jaco apostol. Non es aital orde apres li grec... Comença la epistola de sant Jaco. Jaco serf de Dio e del nostre Segnor... — (F^o 197) Epistola prima de Peyre. Peire apostol... (F^o 200 v^o) Simont Peire serf e apostol... — (F^o 202 v^o) Epistola de sant Johan. Nos anuncien a vos ço que fo del començament... (F^o 206) Epistola a la dona esleita. Yo velh a la dona eileita (*sic*)... (v^o). Epistola al Gay carissime. Yo velh al Gay carissime... — (F^o 207) Epistola de Juda. Juda serf de Yhesu Xrist... — (F^o 208) Comenczan li At de li apostol. O Theophile, acerta yo fey lo prumier sermon... e alcun d'aïço non contrastava a lui. Deo gracias. — (F^o 249) Prolic sobre l'Apocalis. Tuit aquilh que volon viore en Xrist, coma di l'apostol... Apocalis. Aquesta es la revelacion de Jhesu Xrist... (F^o 267) sia cum tuit vos. Amen. — (v^o) Començan li Proverbi de Salomon. Aquestas son las semblanças de Salemon filh de David rey d'Israel... (F^o 274 v^o) mas lo sendier desvia mena a mort (*fin du chap. XII*). *Suit, après une demi-colonne en blanc, f^o 275* : Aici comença lo libre Ecclesiastes. Aquestas son las parollas de Glesiastes... (F^o 282 v^o) Aici comença lo libre de Sapiencia de Salomon. O vos liqua juja la terra, ama justícia... en las mans del sant propheta, etc^a. (*fin du chap. X*). F^o 290 : Acomença lo libre Ecclesiasticus. Tota sapiencia es del segnor Dio... che laissar filh fellons enapres si, etc^a. (xvi, 4). F^o 301 v^o : Ayci comença Cantica Canticorum Salomonis. El beyse mi...

Ce qui suit forme un cahier de papier de 12 feuillets (le 12^e, réglé, est en blanc), réglé à 26 lignes comme le reste du manuscrit, mais en longues lignes. Il y a des touches jaunes dans les petites initiales. Ce cahier est encarté dans une feuille double de parchemin, dont le premier feuillet (305) est écrit et semblable au reste du livre, et le dernier (318) est en blanc, mais réglé. Le premier feuillet en papier (306), sur le verso duquel commence le lectionnaire, porte au recto les derniers versets du Cantique des Cantiques, refaits par la deuxième main, qui n'est pas antérieure au milieu du xv^e siècle.

F^o 306 v^o : Ayci comença lo registre de li euvangeli e de las epistolas... — (F^o 309 v^o) De las oyt benayranças... — (F^o 310) Pater noster aut en creation... *Ib.*, v^o, *extrait de NOMBRES, xvii. Fin* : Lo Segnor di aquestas cosas.

Champollion-Figeac a publié la parabole de l'enfant prodigue dans ses *Nouvelles recherches sur les palois*, Paris, 1809, p. 113, cf. p. 24. Voyez aussi Gilly, p. XLIV (*facsimile*); Reuss, *ll. II.*; Herzog, p. 62 et 108; P. Meyer, *Recueil d'anciens Textes*, p. 32; Muston, p. 95; Comba, p. 224 et suiv.

VI. — CAMBRIDGE, BIBL. DE L'UNIVERSITÉ, DD. 15. 34.

140 millimètres sur 115. 158 feuillets; cahiers de 10 feuillets; 40 feuillets manquent. 25 longues lignes à la page. Grandes initiales en rouge ou bleu,

avec des ornements bleus et jaunes; rubriques, titres courants rouges; réclames dans des cartouches. Ecriture du commencement du xv^e siècle.

Ce manuscrit est marqué de la lettre *F* dans la série des manuscrits de Morland, auquel il avait été donné par un nommé Bellon.

(F^o 11) ...loqual es en li cel donare li ben a li demmandant a si (MATTH., VII, 11). *Saint Marc n'a pas été copié.* — F^o 38 v^o : Aici comencza l'euvangeli de sanct Luc. Capitol prumier. Un preire per nom Zacharia... (F^o 42 v^o) e tota carn veire la salu de Dio (LUC, III, 6). Aici comencza l'avangeli de sanct Johan. I. Lo filh era al comenczament... *Les feuillets 50 à 60 (JEAN, VI, 32- XIII, 29) et 63 à 68 (JEAN, XV, 20-XX, 29) sont arrachés. L'Evangile selon saint Jean finit au feuillet 70, où on lit aussitôt :* Aici comencza la prima epistola de li Corinthian. Capitol prim. Paul apella apostol de Yhesu Xrist per la volunta de Dio e Sostenes lo fraire... *L'Épître aux Galates commence au même feuillet 84 où finit la I^{re} aux Corinthiens :* Epistola a li Galacian. I. Paul apostol non d'omes ni per home... — (F^o 88 v^o) Aici comencza la epistola de li Ephesian. I. Paul apostol de Yhesu Xrist... (F^o 93) Philipenczia. I. Paul e Thimothéo... *Le feuillet 94 est perdu. A la fin de l'Épître aux Philippiens, fo 96 v^o, une place a été ménagée pour un titre en rubrique et pour une initiale qui n'ont pas été peints, puis on lit, de la grosse écriture employée pour la première ligne de tous les livres, comme si le scribe avait voulu copier la première Epître aux Thesaloniciens et avait changé de dessein :* [P]aul e Silvan e Thimotio. Gracia sia a la gleisa. *Après ces mots, le feuillet 96 v^o se termine par la rubrique :* Epistola de sanct Paul Thimoteo prima. I. *Le feuillet suivant, qui contenait I TIM., I-II, 8, est perdu.* — F^o 100 v^o : « Thimoteo secunda. I. Paul apostol... (F^o 103 v^o, Tite) Paul serf de Dio... puis (fo 105), sans lacune : Hebreos, capitol XI. Mas la fe es substancia de las cosas a sperar..., suivi de Prov., v (fo 106 v^o : Proverbi, Capitol v. O lo meo filh, si tu promesies per lo teo amic...), de Sap., v et VI (fo 107 v^o : Sapiencia. v. Adonca li just istaren...) et des Actes, dont la rubrique n'a pas été copiée. F^o 109 v^o : O Theophile, acerta yo fei lo prumier sermon... *Manquent les ff. 141 (XXII, 4-26), 146, sauf quelques mots, et 147-153 (ACT., XXVI, 4 — JAC., V, 5).* — F^o 154 v^o : Epistola Petri I. Peire apostol de Yhesu Xrist... I. Simont Peire serf e apostol de Yhesu Xrist... *Les ff. 154 à 158 sont reliés en tête du volume. Le manuscrit finit avec le feuillet 158 v^o, à II PIERRE, II, 5. Deux feuillets au moins ont été arrachés à la fin.*

Léger, *l. l.*, p. 25 et 61; *A Catalogue of the Mss. preserved in the Libr. of the Univ. of Cambridge*, t. I, 1856, p. 552; H. Bradshaw, *On the recovery of the long lost Waldensian Mss.* (lu le 10 mars 1862), *Antiquarian Communications de la Cambridge antiquarian Society*, fasc. XII, t. II, 1864, p. 203, reproduit par J. H. Todd, *l. l.*, p. 214; Ed. Montet, *Hist. litt. des Vaudois*, 1885, p. 3; Comba, p. 224 et suiv.

VII. — ZÜRICH, BIBL. DE LA VILLE, C. 169.

135 millimètres sur 100. 409 feuillets écrits. Papier. Cahiers de 16 feuillets. 24 lignes à la page. Initiales rouges; titres courants rouges; réclames à toutes les pages. Parallèles de l'Ancien et du Nouveau Testament en marge. Le texte des chapitres est divisé par les lettres marginales *A-G* ou *A-D*, destinées à la concordance. Manque un feuillet entre ACTES, XXVII, 14 et 32, ainsi que les feuillets 412 et 413 (APOC., XX, 6-XXI, 23). Ecriture ronde, paraissant italienne. — Ancien numéro 706. On lit sur la deuxième garde : « Gullielmus Malanotus, pastor Pedemontano-Valdensis, hoc Novum Testamentum celeberrimae Tigurinae academiae dono dedit, die decima septembris 1692. » Signatures du XVII^e siècle, folio 135 v^o : « Ce livre est a moi qui m'apele Jan Jaime qui le trouvera le me rende et je paljerai car mi deu... Jan Jaimo; » *ibidem* : « Jan Be(rnard?); » fol. 239 v^o : « Jaimo Benfi(s?); » « Toumas Brevore(?) »; « Jehan Jajmo, de Laval di Pragella. »

(ΜΑΤΘ., III, 17) : ...diczent : Aquest es lo meo filh ama.... — F^o 45 : Ayci comenza lo sant evangeli de sant Marc. Cap. I. Lo comenczament del evangeli de Jhesu Christ.... — (76 v^o) Ayci comenza lo prolic sobre sant Luc. Car acerta moti s'esforçeron.... Ayci comenza l'evangeli de sanct Luc, capitol I. Mas un preyre per nom Czacaria.... — (136) Ayci comenza lo sant evangeli de sant Johan. Lo filh era al comenczament.... — (182) Ayci comenza li Act de li Apostol, cap. I. O Theophile yo ay derant parla.... — (240) Aici comenza la epistola de sant Paul. Capitol I.... Paul serf de Yhesu.... (*Les Epîtres se suivent dans l'ordre de la Vulgate, sauf que l'Épître aux Colossiens précède celle aux Philippiens*). — F^o 360 v^o : Ayci comenza la epistola de sant Jaco. Capitol I. Jaco serf de Dio.... (384 v^o) Ayci finis la epistola de Juda. Comenza lo libre de la Revelacion de sant Johan loqual es dit Apocalis. Aquesta es la revelacion de Yhesu Xrist.... cum tuit vos. Amen. Ayci finis l'Ap[ocalis] sant Johan. D[eo] gracias]. Amen.

Lelong, *l. l.*, p. 369; Gilly, p. LII (*facsimile*); Reuss, *ll. ll.*; Herzog, p. 61; Muston, p. 96; Comba, p. 226 et suiv. Le texte de ce manuscrit doit être publié par M. C. Salvioni dans le tome XI de l'*Archivio glottologico italiano*.

VIII. — CAMBRIDGE, BIBL. DE L'UNIVERSITÉ, DD. 15. 29.

98 millimètres sur 69. Papier (filigrane : une colonne surmontée d'une croix, etc.) et parchemin. 4 feuillets de papier sont encartés à chaque fois dans un feuillet double de parchemin; en outre les deux premiers cahiers paraissent enveloppés ensemble d'un autre feuillet double de parchemin. La deuxième partie, depuis le f. 124, est en papier seulement. 241 feuillets écrits. 20 à 23 lignes à la page. Initiales au commencement de certains chapitres; touches jaunes dans les petites initiales; réclames. Plusieurs écritures, environ de la seconde moitié du XV^e siècle. Il est vrai qu'on voit, à la fin du

traité de la « Parolla de Dio », une date qui semble devoir se lire 1230. Ce chiffre, qu'on a essayé de corriger en 1530, paraît inexplicable. — « Benjamin Clemens Valclusonnensis possessor (XVII^e siècle) ». « J. Léger III^{mo} D. D. Morland. » Manuscrit *A* de Morland.

F^o 1 : Dio cree lo cel e la terra (GEN., I-IX)... *Suivent, f^o 17, sans titre, « las Animanzas. »* F^o 172, « Herman : » L'angel dis a Herman : Convertte vos... (179 v^o) en la fossa.

Léger, p. 21; *Catalogue*, p. 552; Bradshaw, dans Todd, p. 216 et 221; Montet, *Hist. litt. des Vaudois*, p. 4 et 242.

IX. — CAMBRIDGE, BIBL. DE L'UNIVERSITÉ, DD. 15. 31.

86 millimètres sur 60. Le manuscrit comptait primitivement 109 feuillets. Papier de chiffé (filigrane : un double cadre...). Titres courants et grandes initiales rouges; touches jaunes dans les petites initiales. Écriture paraissant de la seconde moitié du xv^e siècle. — Manuscrit *C* de Morland.

F^o 49, après les Tribulacions (*le f. 48 est perdu*), sous le titre courant : « 7 F. » (*c'est-à-dire : Les sept frères*), II MACH., VII, 5 — fin. — F^o 55 v^o : Baron era en la terra d'Us.... (*un feuillet manque avant le f. 64; il contenait JOB, III, 16 à 26*). F^o 66 v^o : Tobia fo del trip de la cita de Natalim.... F^o 109, la « Nobla Leyçon ».

Léger, p. 22; *Catalogue*, p. 552; Bradshaw, dans Todd, p. 215; Montet, *Hist. litt. des Vaudois*, p. 4 (*facsimile*); le même, *La Noble Leçon*, Paris, 1888, in-4^o, p. 1 (*idem*).

Samuel BERGER.

RECHERCHES LINGUISTIQUES

SUR L'ORIGINE DES VERSIONS PROVENÇALES

DU NOUVEAU TESTAMENT

I. — MANUSCRIT DE LYON.

L'objet que je me propose est simplement de déterminer, au moins approximativement, la région où ont été exécutées les deux versions du Nouveau Testament, renfermées, l'une dans le ms. du Palais Saint-Pierre, à Lyon, l'autre dans le ms. de la Bibliothèque nationale fr. 2425, toutes deux étudiées par M. S. Berger dans le mémoire qui précède. Pour atteindre ce but, il n'est pas nécessaire de dresser le tableau complet des formes de langage que présentent les deux mss. : il suffit de noter celles de ces formes qui se manifestent, à l'époque indiquée par l'écriture des mss., sur un territoire relativement peu considérable, et de déterminer la région où elles coexistent.

Pour le ms. de Lyon, l'époque indiquée par l'écriture est la seconde moitié du XIII^e siècle. Si je ne craignais de trop préciser, je dirais volontiers que le ms. doit avoir été exécuté entre 1250 et 1280.

La langue de ce ms. est très uniforme et la graphie est assez régulière. D'où il est permis de conclure que l'auteur et le copiste étaient du même pays et que le premier n'est pas beaucoup plus ancien que le second.

Je prendrai en général mes exemples dans le quatrième évangile, qui, ayant été publié dans la *Revue des langues romanes*, 2^e série, t. V, est facilement accessible. J'ai eu soin du reste de vérifier les textes cités.

1. — *A* tonique devient *e* sous l'influence d'un *i* posttonique : *ei* (habeo) Jo. IV, 17; v, 7, 36; *refarei* II, 19; *darei* IV, 14; *sei* (sapio) IV, 25; v, 32; IX, 12, etc. Ces formes (au lieu de celles en *ai*) sont habituelles dans la Haute-Loire, le Tam, le Tarn-et-Garonne, le nord de la Haute-Garonne et l'Aude¹.

2. — *O* bref tonique reste *o* : *foe* MATT. III, 10, 11, 12; v, 22; Jo. xv, 6; *lox* Jo. IV, 20; *loc* Jo. v, 13; VI, 10, 23; *bous* (boves) Jo. II, 14. Toutefois, quand une mouillure suit, cet *o* est représenté par un *u*, qui est probablement le reste d'un *ue* appartenant à une phase antérieure : *pug*

1. Voy. *Chanson de la croisade alb.*, p. cxij.; pour la Haute-Loire, voir le *Cartulaire des Templiers du Puy*, p. p. A. Chassaing, nos I, XXII, XXIV, *ei*; pour l'Aude, voir *Invent. des arch. communales de Narbonne*, annexes de la série AA, p. 34-5, les futurs *sostenrei*, *salvarei*, *trairei*, *farei*, etc.

(podium) Jo. IV, 20, 21 ; *puit* VI, 3 ; *ulh, ulhs* (oculi -os), IV, 35 ; VI, 5 ; IX, 10 ; *vulhas* (*voleas) V, 14.

Il y a ici deux faits dont le premier est, à l'époque indiquée, très général dans l'ouest et dans le centre des pays de langue d'oc, jusqu'à la longitude de Narbonne environ. Plus à l'est, on trouve ordinairement *uo, ue*. Quant au second, il est surtout fréquent dans le Tarn. On a de nombreux exemples de *Puglaurens* (Puylaurens, arr. de Lavaur), *Pugagut*, (arr. de Castres), *Pubcelse* (Puycelci, arr. de Gaillac), etc. Cette forme s'étend vers le Tarn-et-Garonne, mais bientôt, en continuant vers l'ouest, on rencontre *poi, poig, puoig, puet, puech*, etc.

3. — La finale latine -ant, dans les troisièmes personnes du plur. de l'ind. prés. de la première conjugaison, des imparfaits de toutes conjugaisons, du subjonctif présent des conjugaisons II à IV, se continue conformément à l'étymologie en -an : *azoran* Jo. IV, 24 ; *meravilhavan* IV, 27 ; *pregavan* IV, 31 ; *avian* I, 24 ; *venian* IV, 30 ; *sian* III, 20 ; *crezan* XI, 42. La finale -unt, à laquelle s'est assimilée très anciennement la finale -ent, donne -o, voir plus loin, § 5. Il arrive parfois, mais très rarement, que cette finale se substitue à -an : *querelavo*, MARC. I, 30. La persistance d'-an est un caractère assez peu précis. On le constate surtout en Provence¹ et dans le sud du Dauphiné². Sur la rive droite du Rhône -an se maintient, plus ou moins mêlé à la finale -o ou -on, dans le Gard, dans l'Hérault, dans l'Aude, l'Ariège, la Haute-Garonne et jusque dans les pays gascons³, mais, en dehors de la Provence, on ne trouve -an pur, comme dans notre texte, que dans l'Aude et l'Ariège. Le Tarn doit être exclu, car les pièces relatives à la seigneurie de Dourgne, dans l'arrondissement et au sud de Castres, près de la limite de l'Aude, présentent, dès la fin du XIII^e siècle, les finales en -o.

4. — CT est représenté, comme en français, mais naturellement avec une prononciation assez différente, par IT : *fait, feita, faitas*, Jo. I ; de même *ditas* (pour un plus ancien *diitas*) Jo. VII, 9 ; IX, 6 ; toutefois, dictum est rendu par *dig*, Jo. VI, 41. On sait que le résultat le plus général du groupe latin CT est CH, surtout lorsque la voyelle qui suit persiste : *facha, dicha*, le masc. étant *fag* (g palatal) ou *fach, dig* ou *dich*. La forme *it*, pour le lat. *ct*, se rencontre d'abord dans toute la région septentrionale de la langue d'oc, assez naturellement, puisque c'est aussi la forme française ; mais, de plus, on l'observe plus ou moins régulièrement dans le sud du Tarn, dans l'Aude⁴ et jusqu'au nord de l'Ariège⁵.

1. Voy. le mémoire sur les troisièmes personnes du plur. en provençal, *Romania*, IX, 201, § 8.

2. *Romania*, XIV, 277.

3. Mémoire cité §§ 17-8.

4. *faita, faitas*, Narbonne, *Invent. des arch.*, annexe de la série AA, pp. 29, 31, 74, mais *dicha, avandicha* dans les mêmes pièces ; *forfacha, ibid.*, p. 76.

5. A S. Pierre de Lézat (extrême nord de l'Ariège, limitrophe de la H. Gar.) *dreit, dit, prédit, préditas* ; voy. mon *Recueil d'anc. textes*, partie prov., n° 52.

5. — *N* instable (en général c'est *l'n* intervocal en latin, mais final en roman) tombe dans les finales toniques correspondant au lat. -*anum*, -*anem*, etc., *pa*, *vi*, *baro*, *maiso*, etc., et dans les finales atones des troisièmes pers. du plur. correspondant au lat. -*unt*, *presero*, *crezesso*, *receubero*, *crezo*, *so*, *tramesero*, etc., Jo. 1. Ce caractère exclut toute la partie orientale des pays de langue d'oc, à partir de Narbonne et des Cévennes¹.

6. — Un grand nombre d'adjectifs et de pronoms, et certains substantifs, de ceux qui ont une forme pour chaque genre (*Juzieu -a*, *serv -a*), et qui par conséquent ont, en un certain sens, des adjectifs, gardent au pluriel-sujet l'*i* du latin. J'ai traité ici-même de cette particularité, et j'ai cité, à ce propos, des exemples tirés de la version de saint Matthieu contenue dans le ms. de Lyon². En voici quelques autres tirés de saint Jean :

Et *aquilhi* que avian estat *trameissi* (I, 24).

Que vos siatz *salvi* (V, 34).

Nos no em *nadi* de fornicacion (VIII, 41).

Vos seretz *franqui* (VIII, 37).

Citons encore *doi* I, 35, 37; *sol* VI, 23; *nos meteissi* IV, 42; *alcanti* VII, 25; *Juzeu*, *Juseu* I, 19; IV, 9; V, 10, 18; *servi* IV, 51. Ces formes sont fréquentes dans l'Aude³ et le Tarn⁴ et dans la partie de la Haute-Garonne qui confine à ces deux départements. Je les ai retrouvées récemment dans la Corrèze⁵.

7. — Les prétérits de la première conjugaison se terminent à la troisième personne du singulier, en *ec*, sans mélange de la forme *et* : *donec*, *dec*, *estec*, *portec*, *recontec*, etc., Jo. 1. L'analogie des prétérits, tels que *crec* (*crevit*) a donc entièrement triomphé. C'est un caractère de la langue du Tarn, de l'Aude, de la Haute-Garonne, de l'Ariège⁶.

1. A Narbonne même, la langue est sur ce point assez hésitante, mais les formes en *n* dominent : *son* (*sunt*), *son* (*suum*), *non*, *raison*, *devon*, etc., *Invent. des arch. communales de Narbonne*, annexes de la série AA, p. 22-3. De même dans le Gévaudan où l'on trouve concurremment l'un et l'autre usage.

2. *Romania*, XIV, 291-2.

3. « Si alcus coffrayre o coffrayressa se eran morti. » Rég. de la confrérie de Fanjaus, arr. de Castelnaudary, *Musée des arch. dép.*, n° 90, p. 181. On trouve *ensenbadi*, *encolpadi*, dans la coutume de Limoux, éd. Buzairies, p. 65.

4. J'ai cité, *Romania*, XIV, 291, *li predichi seniori* et *encolpadi* comme se trouvant dans une charte de 1256, écrite dans l'arr. de Rodez. C'était une erreur. Ce document, qui appartient à l'École des Chartes, et que j'ai sous les yeux, concerne Cadix, Tarn, arr. d'Albi, canton de Valence, à peu de distance, il est vrai, de la limite de l'Aveyron. Je n'ai pas rencontré d'exemples du fait ici étudié dans les documents de l'Aveyron que je connais.

5. *Romania*, XVII, 632.

6. Voy. *Daurel et Bèton*, p. lxiii. A cet endroit, je n'ai pas cité d'exemples du dép. de l'Aude. Citons *comandec*, *donec*, dans les *Coutumes de Limoux*, éd. Buzairies, p. 88, 90, 91 (il y a *pauzet*, p. 89). On trouve *cazec* dans le règlement de la confrérie de Fanjaus (*Musée des arch. dép.*, p. 184). Cet exemple, à dire vrai, est assez peu probant, parce que même dans l'Est on trouve indifféremment *cazec* et *cazet*.

Des divers faits qui viennent d'être passés en revue, aucun n'est assez précis pour suffire à dater de lieu le ms. de Lyon, mais, s'ils se trouvent coïncider en un certain territoire, ce territoire sera assurément celui où la version aura été faite. Or on a pu remarquer que tous en effet sont constatés, à l'époque indiquée, dans le langage de l'Aude. Presque tous se retrouvent dans le Tarn; cependant l'usage constant des troisièmes personnes en *-an* pour le latin *-ant*, alors que dans le Tarn, et même dans le Sud, ces mêmes finales sont plus généralement en *-o* (§ 3), me conduit à opter pour l'Aude. On peut préciser davantage et écarter la partie orientale de ce département. A Narbonne, en effet, l'*n* finale ne tombe pas aussi constamment que dans le ms. de Lyon (§ 5)¹.

II. — MANUSCRIT DE PEIRESC; PARIS, BIBL. NAT. FR. 2425.

Ce ms. est visiblement moins ancien que celui de Lyon. On ne peut guère le faire remonter au delà des premières années du XIV^e siècle. La version aussi, assez littérale et ne donnant pas, comme un fragment qui sera publié plus loin, une idée parfaitement exacte de l'état de l'idiome à l'époque où elle a été rédigée, paraît aussi plus moderne.

Pour rendre plus facile les rapprochements avec les faits étudiés dans la notice précédente sur le ms. de Lyon, je prendrai mes exemples dans l'évangile de saint Jean, me servant de l'édition publiée en 1868 dans le programme du collège royal français de Berlin. L'auteur de cette édition, M. J. Wollenberg, que j'ai beaucoup connu pendant son séjour à Paris, vers 1860, était plutôt helléniste que romaniste; mais il travaillait avec soin, et la copie de l'évangile de saint Jean qu'il a publiée ne renferme qu'un bien petit nombre d'inexactitudes, en général fort légères. Il faut seulement vérifier avec soin les notes où ont été reléguées à tort un certain nombre de bonnes leçons.

Un des faits qui, en dehors de la phonétique, indiquent le plus clairement une date relativement peu ancienne, est l'usage de *va*, *van*, avec un infinitif, pour marquer le prétérit de narration. *Va* (ou *van*), *dire*, *respondre*, est constant pour le latin *dixit*, *dixerunt*, *respondit*. On peut encore citer *va s'en*

1. Je n'ai fait aucun usage du document publié par Cros-Mayrevieille, sous le titre de *Las costumats et las libertats [de la ciutat et del viscomtat] de Carcasona*, dans les *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, I (1849), 273-297, parce que ce document n'est pas ce qu'il passe pour être. C'est simplement une suite d'extraits du *Petit Thalamus*, de Montpellier, pris dans l'édition de la Société archéologique de Montpellier, pp. 5 et suiv. Cros-Mayrevieille, qui naturellement n'indique pas la source, s'est borné à substituer, là où il était besoin, *Carcassona* à *Montpeslier*. La supercherie a été facilitée par cette circonstance que la coutume de Carcassonne est copiée, comme on le sait, sur celle de Montpellier. Par suite, la traduction de cette dernière que renferme le *Petit Thalamus* s'applique assez bien à la première. Mais c'est la langue de Montpellier et non celle de Carcassonne.

fugir IV, 15, *va se clinar*, *va se dreyszar*, *va escrieure*, *van s'en issir* VIII, 6-9, *lo van menar* IX, 13, *van li demandar* IX, 15, *va lo adorar* IX, 38, etc. Cette forme périprastique caractérise plutôt une époque qu'un pays. On la trouve, en effet, un peu partout, depuis les Alpes jusqu'en Catalogne¹, mais elle est bien rare avant la fin du XIII^e siècle. Pour ce motif et pour d'autres encore, je suis porté à croire que la version n'est pas très notablement plus ancienne que le ms. Mais, en tout cas, il est sûr que ce dernier n'est pas un original. Les fautes et les omissions qu'on y remarque montrent que c'est une simple copie.

Abordons maintenant l'examen phonétique. Autant que possible je classe les faits sous les mêmes numéros que pour le ms. de Lyon.

1. — La forme qui correspond à *habeo* et par suite celle des futurs à la première personne du singulier est *ai*. Il n'y a là rien de bien caractéristique; il faut seulement exclure le domaine indiqué ci-dessus, p. 423 pour la forme *ei*.

2. — *O* bref se diphthongue en *uo* : *fuoc* XV, 16; *luocs* IV, 20; *luoc* V, 13; *buouos* (pour *buous*) II, 14. Ce fait n'est pas non plus très spécial; il indique cependant d'une façon générale la partie orientale des pays de langue d'oc. Suivi d'une mouillure cet *o* bref se diphthongue en *ue* : *puey* IV, 21; VI, 3; *huuels* IV, 35; *uuelhs* VI, 5; *huuelh* IX, 10; *uuels* XI, 37; *vuelhas* V, 14; VIII, 11². Ceci est encore de la région orientale.

3. — La finale latine *-ant* se conserve régulièrement, moins le *t* : *comensan* IV, 35; *cujavan* XI, 13; *environavan* X, 24; *avian* I, 24; *querian* VII, 1; *crezian* VIII, 30; *dizian* VIII, 6; *sabian* II, 9; *conoyisian* XI, 8; *eran* I, 13; *crezan* XI, 42; *sian* III, 20. De même au plus-que-parfait du subj. ; *demandessan* I, 19; *gitesan* VIII, 59; *crezessan* I, 7; *poguessan* VIII, 6; *aucisessan* XI, 53. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on trouve *-on* : *adoron* III, 24. Notre ms. se distingue ici du ms. de Lyon en un point : il forme les plus-que-parf. du subj. en *-essa*, *-essas*, ...*-essan*, tandis que Lyon les forme en *-es* ...*-esso*³. Ces particularités indiquent la région méridionale ou orientale de la Provence ou l'Ariège, ce département étant exclu par plusieurs caractères.

4. — *CT* est représenté par *ch*, qu'il y ait ou qu'il n'y ait pas à la suite une voyelle : *fach*, *facha*, *fachas* I; *dich* VI, 41; IX, 9; *dichas*, VII, 9; *endrech*, VIII, 38. C'est la forme la plus habituelle dans le sud, le centre et l'est de la langue d'oc.

5. — *N* instable persiste : 1^o quand il correspond à la finale latine *-unt* et dans *fon*, 3^e pers. sing. du préter. d'*esser*. Voici les exemples que fournit le premier chapitre : *fon*, *compreuseron*, *receupron*, *crezon*, *envieron*, *demanderon*, *foron*, *auziron*, *seguiron*, *disseron*, *vengron*, *viron*, *isteron*; — 2^o quand, intervocal en latin, il se trouve en prov. suivi de l'*s* de flexion : *pans* VI, 11, 13, 35, 48;

1. Voy. ma notice sur *Guillaume de La Barre*, p. 37; *Bull. de la Société des anciens textes*, 1883, p. 63; *Romania*, XIII, 139, etc. Cf *Leys d'amors*, III, 392.

2. Exceptionnellement *vulhas* VI, 43.

3. *Enteroguesso* I, 19; *gilesso* VIII, 59; *crezesso* I, 7; *poguessso* VIII, 6; *aucizesso* XI, 53.

Samaritans IV, 39; VIII, 48; *sans* (sanus) V, 4; *bons* X, 11, 14; *mayzons* (mansiones) VII, 53; *meysons* (messiones) IV, 35; *uns* IV, 37; *alcuns* III, 32; *nenguns* III, 2, 3, 5; VI, 66. Cependant *us* III, 1, *alcus* III, 25; VII, 19. — En dehors de ces deux cas l'*n* tombe généralement : *ma* (manum) III, 35, *rema* (remanet) III, 36; *pa* VI, 5, 59; *fe* (fenum) VI, 10; *ple* (plenum) I, 14; *ve* (venit) III, 31; *vi* II, 3, 8, 10; *baro* I, 13, 30, *mayzo* II, 16, 17; *sarmo* VIII, 43; *to* (tuum) V, 11; *alcu* VI, 65; *nengu* V, 22¹. Cependant *pan* VI, 7, 24, 31, 31-4; *Samaritan* IV, 40; *ven* (venit) III, 20-1, IV, 23, 25; V, 28; *don*, IV, 10; *question* III, 25; *ton* (tuum) V, 8. — Le lat. in et non donnent *en*, *non*, parfois *no*.

Je ne connais pas de texte qui se comporte exactement comme le nôtre dans les cas visés ci-dessus. Ce n'est d'ailleurs que dans un document d'une assez grande longueur (et les documents datés de lieu sont généralement assez courts) qu'on pourrait vérifier ces divers cas. Mais, en somme, on voit qu'en général l'*n* instable subsiste, caractère constaté dans la partie orientale de la langue d'oc et notamment en Provence.

6. — Les pluriels sujets en *i*, du Nouveau Testament de Lyon, ne sont pas tout à fait inconnus au ms. de Paris, mais ils y sont bien rares : « *veri adorador* » IV, 23². On y peut constater plus souvent une particularité assez analogue que le ms. de Lyon ne connaît pas, un cas régime en *os* qui se montre dans quelques pronoms et adjectifs : « entre *tantos* » VI, 9; « *-fara motos* signes » VII, 31; « entre *ellos* meteyces » VII, 35; « per *aquellos* » XVII, 20; *aqestlos*, ACT. I, 5, ci-dessus, p. 366. Les exemples que je connais de ces régimes pluriels sont fournis par des documents assez peu anciens et appartenant à la région orientale. Je trouve *aqestlos*, dans la vie de Douceline (mon Recueil, 35, 18), dans l'abrégé de la Bible (Bartsch, *Chrest.*, 396, 18), dans un document de Castillon du Gard, arr. d'Uzès, daté de 1397³; *aquellos*, à Tarascon, en 1422 (Bartsch, *Chrest.*, 400, 14); *aqestlos*, *aquellos*, *ellos*, le nom propre *Austorgos* à Manosque, au commencement du XIV^e siècle⁴, *Ellous*, *aquellous* se rencontrent plusieurs fois dans les requêtes (Aix, XV^e siècle) imprimées dans les *Statuts et coutumes du pays de Provence* (Aix, 1620, in-4°).

7. — Les prétérits formés sur le type du latin de *di* font ordinairement à la 3^e pers. du sing. *et* (non *ec* comme le ms. de Lyon). Assez souvent cette terminaison *et* se réduit à un simple *e*, sans doute prononcé *è* : *atrobe* II, 14; *creze* IV, 53; *responde* V, 7. Le prét. en *et* indique la partie orientale de la langue

1. Je ne mentionne pas les mots empruntés au latin, tels que *purificacio*, *resurrexio*, etc.

2. A cet endroit, Lyon porte *li ver adorador*.

3. Charvet, *Un épisode d'histoire locale sous le règne de Charles VI*, Nîmes, 1877), pp. 11, 17, 21, 22 (*Mém. de la Soc. scientifique et litt. d'Alais*).

4. D. Arbaud, *Études historiques sur Manosque*, pp. 50-1, pièce tirée du Livre des privilèges de Manosque où ces formes sont fréquentes.

d'oc; la chute du *t* se manifeste, dès la fin du XI^e siècle, dans la pancarte des cens de Montelier (Drôme), imprimée dans mon *Recueil d'anc. textes*, sous le n^o 40¹. Il y en a d'assez nombreux exemples dans le poème de la croisade albigeoise et ailleurs².

Je citerai, en dernier lieu, quelques particularités pour lesquelles il n'y a pas lieu à comparaison avec le ms. de Lyon. Hibernum donne *uvern*, x, 22, actuellement *uvern* dans les Alpes (Mistral)³. La forme ordinaire *derrier* (dernier), qui est employée dans vi, 39, 40, 55, devient *redier*, vii, 37; xi, 24. Cette dernière forme paraît être spécialement provençale, car, des deux exemples cités par Raynouard (*Lex. rom.* V, 78), l'un est tiré de la vie de saint Honorat, l'autre d'un texte écrit par l'Arlésien Bertran Boysset, et on la trouve aussi dans la Vie de Douceline et dans les notes de Peire de Serras⁴. Notons enfin *redieramen* dans les *Statuts et coutumes du pays de Provence*, p. 146. *Radié* est relevé dans le dictionnaire de Mistral comme marseillais.

Il y aurait bien d'autres faits à noter, par exemple l'usage de *li*, article fém. sing. sujet, et diverses particularités intéressantes dans l'emploi des pronoms. Mais, pour le ms. de Paris comme pour celui de Lyon, je me suis proposé, non de présenter un relevé complet des faits linguistiques, mais seulement de signaler ceux de ces faits qui peuvent servir à déterminer la région dans laquelle chacune de ces traductions (ou à tout le moins chacune des deux copies) a été faite. Or il me semble suffisamment établi que le ms. 2425 a été écrit en Provence, et plutôt dans le sud ou le sud-est (à cause des troisièmes personnes en *-an*) que dans le Nord.

Paul MEYER.

1. *Compre*, lignes 15, 67-8, 113; *done*, l. 54, 69; *acesse*, l. 71.

2. Par ex. *comense*, dans le Registre de la Fanjaus (*Musée des arch. dép.* p. 180).

3. *Huvern*, *huvert*, avec un *h* bien inutile, dans Chabrand et Rochas d'Aiglun, *Patois des Alpes Cottiennes*. Cf. *user* (*infernum*) dans la *Comédie de Seigne Peyre e Seigne Joan* (jouée à Montelimar et imprimée à Lyon en 1580), v. 60; *unfert* dans *Les chansons du Carraleyron*, Aix (?), XVI^e siècle (réimpression de Gay, Nice 1873, pp. 25-6).

4. *Romania*, XIII, 538, *redieyra*, ligne 19.

FRAGMENT
D'UNE VERSION PROVENÇALE INCONNUE
DU NOUVEAU TESTAMENT

Ce fragment a été trouvé par M. Mireur, archiviste du Var, à qui j'en dois la communication, dans les archives de Pugetville (canton de Cuers, arr. de Toulon), où il servait de couverture à un registre de comptes. Je propose de le dénommer *fragment du Puget*. C'est un débris de feuille de parchemin qui, dans son entier, formait deux feuillets à deux colonnes par page. De l'un de ces deux feuillets, il ne reste plus que la marge intérieure avec quelques lettres, l'autre est rogné en biais du côté extérieur, en sorte que la première colonne du recto et la seconde du verso sont entières, sauf quelques lacunes dans le haut, le parchemin étant à cette place troué et taché par suite de l'humidité, tandis que la seconde colonne du recto et la première du verso sont mutilées dans le sens de la longueur. Les bouts de ligne qui subsistent dans ces deux colonnes sont plus longs vers le haut que vers le bas, le feuillet ayant été rogné en biais. La hauteur du feuillet simple est, dans l'état actuel, 0.277, la largeur 0.160 en haut et 0.150 en bas. Les colonnes pleines sont de 46 lignes. L'écriture est du milieu environ du xiv^e siècle. Le feuillet est numéroté à sa partie supérieure, XVIII; ce chiffre a été placé par le copiste ou du moins par le rubricateur du ms. Ce feuillet XVIII commence avec MATHIEU xxviii, 8¹, et se termine à MARC I, 32. Mais, par un accident singulier, il se trouve que le même feuillet nous a conservé le texte de MATHIEU xxvi, 1 à 4 et 17 à 21, qui n'y a jamais été écrit. Voici comment s'est produit ce fait dont l'énoncé peut

1. Ou à peu près, les quatre premières lignes sont presque entièrement illisibles ; je commence, dans la transcription ci-dessous, au verset 9.

paraître surprenant. Le feuillet précédent, qui devait être numéroté *XVII*, s'est trouvé, à un certain moment, mouillé et appliqué contre le feuillet conservé, de sorte que plusieurs lignes se sont imprimées à l'envers sur celui-ci, et peuvent encore se lire dans une glace.

Cette version est nettement distincte des deux versions que nous ont conservées le ms. de Lyon et le ms. Peiresc. On en jugera par la comparaison avec quelques lignes de ces deux derniers mss. qui seront rapportées plus loin.

Je vais présentement transcrire ce que j'ai pu lire du fragment communiqué par M. Mireur, en commençant par les parties du fol. *XVII* qui se sont imprimées à l'envers sur le fol. *XVIII*. Je reproduis le texte ligne pour ligne.

Col. I.	Col. II.
(xxvi, 1) E ¹ ..., Jhesus Christ ac acabadas aquestas paraulas, dis als sieus discipols : (2) « Vos sâbes que apres .ij. jorns pascha sera ell fill de Dieu sera trahitz e levatz en cros. (3) Adonc..... los majorals dels capellans els ancians del pobol en la sala del prince ques avia nom Cayphas, (4) e feron conselh contra Jhesus si lo poyrian penre falsament.	(xxvi, 17) El ² premier jorn davant... ¹ vengron los discipols a <i>Jhesu dizen</i> ⁴ : « On vols ques anem (?) nos et appa- [relhem « la pascha ? » (18) Jhesus lur dis : [« Anatz en « la ciutat ad alcun home, e digatz « li : Lo maïstre dis : Lo mieu temps « appropja. Ab tu tenray pascha ab los « mieus discipols. » (19) Els discipols feron aïssò con Jhesus lur avia comandat et apparelleron la pascha. (20) Cant ⁵ fo vespres a..... la taula per sopar am sos .xij. discipols. (21) E cant mangeron (?) « Verament vos dic que .j. de vos

Nous arrivons maintenant à ce qui appartient en propre au feuillet coté *XVIII*. La première colonne étant bien conservée, il n'est pas utile de la transcrire ligne pour ligne.

1. Ici commence un alinéa dans le ms., avec un grand *E* qui occupe la hauteur de cinq lignes. La lecture des quatre premières lignes est en partie conjecturale, parce que les deux écritures, dirigées en des sens différents, sont superposées.

2. Alinéa et grande capitale.
3. Vulg. *Prima autem die azymorum*....
4. Je restitue la fin des lignes en italiques.
5. Alinéa et grande capitale.

..... : « (xxviii, 9) Dieus vos sal ! » Ellas se aginoilheron a sos pes et adoreron² lo. (10) E Jhesus dis : « Non aias pahor. Anatz dir als mieus disci- « pols que anon en Galilea et aqui me veyrant. »

(11) Cant³ s'en foron anadas, alguns de las guardas vengron en Jherusalem e conteron tot lo fach als majorals capellans. (12) Et els ajosteron si e feron conscelh qu'els donessant deniers a las guardas, (13) e disseron lur : « Digas « quels sieus discipols vengron de nuech et embleron lo vos, cant dormiat⁴. « (14) E si Pilat o sap, nos vos acabarem, que sias segurs. » (15) Els preseron la moneda e feron so que lur aviant dich los Juzieus. Et aquestas paraula[s] foron manifestadas entrels Juzieus tro al jorn d'uhey.

(16) Los⁵ .xj. discipols aneron en Gualilea en .j. puech ont Jhesus lur avia mandat. (17) E cant lo viron els lo adoreron ; et alguns d'els dupteron. (18) Venc Jhesus e dis lur : « Dieus mi a donat tot poder en cel et en terra. « (19) Donc anat e predicatz totas las gens e batejatz los en nom del Paire e « del Filh e del sant Esperit. Amen. (20) Ensenhat(?) los e gardatz tot cant « vos ay comandat, et yeu seray ab vos tostemps tro a la fin del segle, per « secula seculorum. Amen. »

Ayssi fenis l'avangeli de sant Mathieu.

Au dessous de l'explicit, dans le peu d'espace blanc qui restait au bas de la colonne, on a représenté, au simple trait, une scène à plusieurs personnages qui est devenue trop indistincte pour qu'on en puisse déterminer le sujet. Il ne reste plus, en effet, que quelques parties de ce dessin sur lequel se sont imprimées plusieurs lignes du feuillet précédent. Ce qu'on en distingue encore rappelle en une certaine mesure les dessins qui ornent le ms. du poème de la Croisade albigeoise⁶. La seconde colonne contient un abrégé de l'argument de l'Evangile selon saint Marc. Elle commence par une grande M capitale dessinée au simple trait et renfermant un lion ailé. Les six ou

1. Je remplace par des points les quatre premières lignes qui sont trouées et noircies, de sorte qu'on n'en peut lire que quelques lettres.

2. Le copiste avait d'abord écrit *aorelo* qu'il a exponctué.

3. Alinéa et capitale ornée dans le ms.

4. Le traducteur a lu *vobis dormientibus*, au lieu de la leçon plus ordinaire *nobis*.

5. Alinéa et capitale ornée. En marge, à l'encre rouge : *Feria .vjs. post Pasce*.

6. J'ai dit autrefois, dans mon introduction à ce poème (p. xxiv), que ces dessins étaient probablement destinés à être coloriés, mais cette conjecture me paraît actuellement fort douteuse.

sept courtes lignes écrites à la droite de cette figure sont coupées. Je transcrirai les premières lignes seulement de cette colonne, en reproduisant exactement la disposition du ms. La traduction étant fort abrégée, une tentative de restitution laisserait trop de place à la conjecture.

Col. II.

M¹

 ellans dels Juzieus.....
 de Levi convertit. Et.....
 de Jhesu Christ parlant e.....
 el comensament parla.....
 -han Baptista filh de.....
 message de Dieu que.....
 desert l'aveniment.....
 -strant la soa enca.....
 -bement del sant Es.....
 -ment del sieu ave.....
 aquel que legira con.....
 -sament de la enca.....
 E pueys escriu la r.....
 baptisme de Jhesu.....
 de la encarnacio.....

Au verso commence proprement le second Évangile. De la première colonne, qui est rognée, et où ce qui subsiste d'écriture est très usé et taché, je donne seulement les premières lignes avec un essai de restitution en italiques :

Verso. col. I.



*'e comensament del
 evangeli de Jhesu
 segon sant March,
 (2) ayssi com Ysayas lo
 prophetizet : « Ieu tra-
 -metray lo mieu
 message davant*

1. La typographie ne peut pas bien rendre l'aspect du ms. La majuscule occupe en largeur toute la partie conservée de la colonne, et en hauteur l'espace de sept lignes.

2. L'espace marqué par ce rectangle était occupé par une L capitale.

ta fassa, ques endressara la tieua via. (3) E cridara al desert : « *aparelhas vos d'anar per la drecha via del senhor.* » (4) Johan era el desert, e baptizava e predicava baptisme de penedenssa en remission de peccatz. (5) Et yssian ad el totz cels de Judus et de Jherusalem per baptizàr e lavar lurs peccatz. (6) E Johan era vestit de pels de camelseia la soa man-que hom apella.mel salvage. E *predicava dizem* : (7) Plus fort de mi vindra.....

Col. II.

.....¹ (17) farai vos pescadors d'omes. (18) Mantenent laisseron las retz e seguiron lo; (19) et aneron .j. pau avant, o viron ² e Johan filh de Zebedieu que reparavan lurs retz, (20) et appellet los. Mantenent laisseron lur paire et la barca e los loguadiers, e seguiron los. (21) Els intreron en Capharnaum, e mantenent intret en la synagoga e predicava los. (22) E totz s'en meravilhavan de la soa doctrina, car el predicava per la vertut del sant Esperit, non pas aissi con los savis de lur ley.

(23) E³ la synagoga era .j. home endemoniatz (24) que cridava : « Que « as tu a far de nos, Jesus de Nazaret, tu que iest⁴ vengutz per destruir nos? « Yeu say que yest filh de Dieu. » (25) Jhesus li menasset e dis : « Calla « et yest d'aquest home. » (26) El demoni lo turmentava et issi d'el cridant fortment. (27) E totz se merevilhavan e parlavan entre els de la soa doctrina novella, dizem : « El a poder de commandar als demonis e de gitar los « deforas, et els ly son obediens. » (28) E la soa fama s'escampet per tota Gualilea.

(29) Cant ⁵ yssiron de la synagoga, vengron a mayson de Peire e d'Andreu, ab Jacme e Johan. (30) E la sogra de Peire jazia malauta de febre,

1. Les trois premières lignes sont perdues.

2. Corr. *e viron* [Jacme]. Vulgate : « Et processus [Jesus] inde pusillum vidit « Jacobum Zebedee et Joannem fratrem ejus. »

3. Alinéa et initiale ornée.

4. *Iest* et *yest* à la ligne suivante est la seconde personne sing. du prés. de l'ind. *d'esser* (*es*, dans Lyon, *es* et *sias*, forme relativement plus moderne, dans le ms. Peiresc). Au verset 25, *yest* correspond à l'impératif *exi*.

5. Alinéa et initiale ornée.

e mantenen li disseron. (31) Ve[n]c Jhesus e levet la per la man; mantenen la laisset la febre e ministrava lur. (32) Et al vespre, cant lo soleilh si fon entratz¹, li prenteroun los malautes e tostz aquels.....

J'ai dit plus haut que le fragment du Puget représentait une version différente de celles que nous connaissions déjà. On ne conservera aucun doute à cet égard pour peu qu'on prenne la peine de comparer les versets 1, 20-28 du texte qui précède avec les passages correspondants des mss. de Lyon et de Paris. Je choisis ce morceau parce que le ms. de Paris, en son état actuel, commence au milieu du verset 20 du premier chapitre de Marc.

LYON.

E laissero lor paire Zebedeu e la nau ab los sirventz e seguירו lo, (21) et intrero en Cafarnaum. Et eissa ora los disabtes es intratz e la sinagoga et essenava los. (22) Et espaventero se sobre la doctrina de lui, quar era essenhantz els coma si agues poder, e no si cum li escriva.

(23) Et era e la sinagoga de lor us hom d'ore esperit, e cridava (24) e dizia : « Qu'es a nos e a tu Jesu de « Nazare? venguist nos aucire? Eu « sei que tu es S. de Deu. » (25) E menassec li Jesu e dizia : « Cala te et « eiss del home. » (26) E trebalantz lui l'esperitz ores, e cridava en gran votz et issic de lui. (27) Et meraviladi se so trastoig en aisi que se querelavo entre lor e dizian : « Qui es aiso? « quinha es aquesta doctrina nova « que en poder manda los esperitz « ores et obezisso lui? » (28) Et issic rumors novela de lui eissa ora en tota aquela regio de Galilea.

PARIS, FR. 2425.

...[Zebe]dieu am sos mercenaris anneron apres lui (21) et intreron en Capharnaum, e vengron lo disapte en la sinagoga et ensenhava los. (23) E meravilhavan se sobre la doctrina de lui quar era ensenhatz, e si con aven poestat, e non si con li lur escriva nil Farizieu.

(23) Et era un om avent orre esperit en la sinagoga, e cridet (24) e dis : « O Jesu Nazarieu, cals causa es a tu « ni a nos? Yeu say que tu sias santz « de Dieu. » (25) E Jesus merce n'ac² e dis : « Calla, ieis de lhome. » (26) E l'orres esperit trebalhant lui e cridant am gran vous issi de lui. (27) E m[er]javilheron se tug en ayci ques compassesso entre lor, dizem : « Quals « cauza es ayso? cal es aquesta no- « vella doctrina qu'en son poder co- « manda als orres esperitz, e son « obedient a lui? » (28) E tantost issi li novella per tota la terra de Galilea.

1. Ms. *si fon colcat entratz*; mais *colcat* est exponctué.

2. Faute, pour *menasset*; Vulg. « *comminatus est* ».

La version nouvelle est bien autrement libre d'allures que les autres. Elle ne s'astreint pas à suivre mot par mot le latin, elle vise à être claire et intelligible pour tous, dût-elle çà et là forcer quelque peu le sens. Tous les mots, toutes les locutions sont de bonne langue populaire; les termes littéralement empruntés au latin sont évités. Là où le ms. Peiresc (B. N. fr. 2425) traduit « cum mercenariis » (MARC, I, 20) par *am sos mercenaris*, le fragment du Puget introduit le mot du terroir, *loguadiers*. La phrase peu claire « erat enim docens eos quasi potestatem « habens et non sicut scribæ », qui est rendue mot à mot, c'est-à-dire d'une façon inintelligible, dans les deux autres traductions (*coma si agues poder*, Lyon; *si con aven poestat*, ms. Peiresc), devient ici parfaitement claire et nette, étant interprétée plutôt que traduite, par *car el predicava per la vertut del sant Esperit non pas aissi con los savis de lur ley*. « Spiritus immundus » est certainement plus exactement rendu par *orres esperitz* que par *demoni*, mais la question est de savoir si *orres esperit* présentait un sens bien net à un simple fidèle. Et combien *la soa fama s'escampet per tota Gualilea* est plus véritablement provençal que *issic rumors novela* ou *issi li novella*!

Le caractère de la nouvelle version étant ainsi établi avec évidence, il s'agit de savoir quand et où elle a été composée. Je crois qu'elle n'est pas notablement plus ancienne que le ms., c'est-à-dire que la première moitié du XIV^e siècle. Les règles de la déclinaison ancienne sont visiblement tombées en désuétude. La forme du cas régime s'est substituée à peu près partout à celle du cas sujet : « Et *els* ajosteron si... qu'*els* donessant deniers... Digas *quels* sieus *discipols* vengron » (MT. xxviii, 12-3). La forme propre au cas sujet n'est conservée qu'en un petit nombre de cas : *Dieus* (MT. xxviii, 9), *endemoniatz* (Mc. I, 23); notamment encore dans les adjectifs employés comme attributs, et au singulier : « ell fill de Dieu sera *trabitx* e *levatz* en cros » (MT. xxvi, 2); « Tu que iest *vengutz* » (Mc. I, 24); « cant lo soleilh si fon *entratx* » (Mc. I, 32). — Sans doute on pourrait supposer que ces infractions à la grammaire sont l'œuvre du copiste, mais ce serait là une supposition assez peu probable. La langue n'offre d'ailleurs aucun trait qui indique une époque plus ancienne que celle où vivait le copiste. Admettons comme au moins très vraisemblable que la version a été faite dès l'origine dans la langue populaire.

Où a-t-elle été faite? Selon toute apparence, dans le pays où l'unique fragment qu'on en connaisse a été trouvé, c'est-à-dire dans le Var. La diphtongaison de l'ö lat. dans *nuech* (Mt. xxviii, 13, *puech*, xxviii, 16) est un caractère bien général à la vérité, mais qui du moins n'exclut pas la région indiquée. Les 3^{es} personnes du plur. en *an* (parfois *ant*), pour la finale latine -ant, appartiennent à la région méridionale de la Provence¹. On les retrouve aussi plus au nord et plus à l'ouest, mais concurremment avec des caractères qui manquent ici. Notre fragment nous fournit : *aviant*, Mt. xxviii, 15 ; *yssian*, Mc. 1, 5, *meravilhavan*, *parlavan*, Mc. 1, 27, et au plus-que-parf. du subj. *donessant*, Mt. xxviii, 12. Nulle part -on en ce cas.

La conservation du *t* final dans *aviant*, *donessant*², s'observe dans la région septentrionale de la langue d'oc³, et se continue dans la région française, mais on trouve surtout aussi le *t* final dans la partie la plus méridionale. Ainsi *siant*, à Montpellier, en 1130, *Cart. des Guillems*, n° LXIX ; *yescant* (subj. prés. *d'eissir*) à Marseille, en 1319⁴.

Le *d* intervocal persiste dans *adoreron*, Mt. xxviii, 9, 17 ; *predicatz*, Mt. xxviii, 19 ; *predicava*, Mc. 1, 4, 21, 22 ; mais ces exemples, fournis par des mots d'origine non populaire ne prouvent rien. Il y a du reste *Juzieus*, Mt. xxviii, 15.

Comme dans toute la partie orientale de la langue d'oc l'*n* finale en roman et intervocale en latin se maintient : *capellans*, *ancians*, Mt. xxvi, 3, *alcuns*, xxviii, 11 ; *fin*, xxviii, 20 ; *man*, Mc. 1, 31 ; de même les troisièmes pers. du plur. des prétérits, *feron*, *vengron*, *aparelleron*, *aginoilheron*, *adoreron*, *conteron*, etc., la 3^e pers. du subj. prés. plur. de la première conjugaison, *anon*, Mt. xxviii, 10, etc. La conservation de l'*n* instable est, comme on voit, plus complète que dans le ms. Peiresc.

Notons en terminant *tostz*, Mc. 1, 32 pour *totz*. J'ai déjà signalé cette forme dans le Petit Thalamus de Montpellier, *Romania*, XIV, 546. On la retrouve plus anciennement, au

1. Voy. ci-dessus, pp. 424 et 427.

2. Aussi dans les futurs *veyrant*, Mt. xxviii, 10, etc.

3. *Romania*, IX, 203.

4. *Les criées municipales de Marseille au mois de déc. 1319*. Marseille, 1873, p. 2 (n° 12 des *Notes pour servir à l'hist. de Provence*, par V. Lieutaud).

sud de la Lozère, dans un acte du commencement du XIII^e siècle, concernant la commanderie de Gap-Francès : « e am tost los dreih » (*Revue des Sociétés savantes*, 6^e série, V (1877), 204. Une autre chartre de 1230, ayant la même origine, porte *avestz* pour *habetis*, *ibid*, p. 206. Dans une enquête faite à Castillon du Gard (cant. de Remoulins, arr. d'Uzès) en 1397, on lit *frusts* (*fructus*), *ribausts*, *escusts*, *vengusts*, *mandastis*¹. Un tarif des droits d'entrée dans Avignon, écrit au commencement du XV^e siècle, et conservé dans un ms. du Musée Calvet à Avignon (fonds Requien), porte *vendustz*, au plur., et d'autres fois *vendutz*.

Aucun des caractères propres à la région du Nord ne se manifeste. De l'ensemble des faits se dégage la conclusion que le fragment du Puget appartient à la partie méridionale de la Provence. Cette conclusion, certaine pour le manuscrit, doit être étendue, selon toute apparence, à la version elle-même.

Paul MEYER.

1. Charvet, *Un épisode d'histoire locale* (voy. ci-dessus, p. 428, note 3), pp. 19, 21, 22, 24, 25, 28, 50.

PIERRE MICHAULT

ET MICHAULT TAILLEVENT

Pierre Michault et Michault Taillevent sont-ils un seul et même personnage, ou sommes-nous en présence de deux poètes bien distincts? Ce petit problème a été résolu quelquefois négativement, le plus souvent affirmativement, mais, faute de documents précis, il ne l'a jamais été d'une façon décisive. Ces documents existent toutefois et permettent de nier définitivement l'identité de Pierre Michault et de Michault Taillevent. Ces deux noms sont ceux de deux écrivains différents qui vivaient à peu près à la même époque; mais, de bonne heure, la personnalité de Michault Taillevent fut absorbée dans celle de Pierre Michault, plus célèbre, et d'ailleurs un peu plus moderne.

I.

Voyons d'abord quels sont les ouvrages attribués à l'un et à l'autre de ces deux auteurs, en commençant par Pierre Michault.

Je ne fais que mentionner la *Danse aux aveugles*, qui est bien connue et dont on a de nombreux manuscrits¹ et de nombreuses éditions². Pierre Michault se nomme dans la dernière strophe :

1. Bibl. Nat. mss. fr. 1119, 1186, 1654, 1696, 1989, 12788, 22922, 24442; Arsenal 5113.

2. Cf. Brunet, *Manuel s. v.* Michault; HARRISSE, *Excerpta Colomb.*, p. 134, n° 149; *Polybiblion*, 1885, n° 4870; [Doux fils], *La Danse aux aveugles et autres poésies du xv^e siècle extraites de la Bibliothèque des ducs de Bourgogne*, Lille, chez André-Joseph Panckoucke, 1748, in-12, ou Amsterdam, 1749, in-8.

Pierre ne peut humeur de basme rendre,
 Ne dure teste atteindre a bien hault stile :
 Pour ce submets le sens qu'on peut cy prendre
 A tous lisans, a qui plaira l'entendre
 Par eslever entendement habille;
 Les priant tous que par voye docile
 Il leur plaise corrigier bas et hault
 Leur escolier et disciple *Michault*.

Doux fils, dans le petit recueil de pièces du xv^e siècle qu'il a publié à Lille en 1748, donne, outre la *Danse aux aveugles*, deux plaintes de Pierre Michault sur la mort d'Isabel, fille de Charles I^{er} de Bourbon, comtesse de Charolais¹. La première, qui comprend 27 dizains rimant *aabaabbcc*, commence par ces vers :

Mauldicte Mort, mordant le genre humain,
 Patron d'orreur, miroir d'exploit vilain.....

La seconde comprend 64 huitains, rimant *abaabbcc*, et commence ainsi :

En ung pays loingtinement distant
 Des regions ou mon repos sejourne,....

Pierre Michault y fait, par la bouche de la Mort, une allusion à la *Danse aux aveugles* :

Vous avez sceu ja de moy, somme toute,
 En ung traictié par cest acteur dicté,
 Comme je suis aveugle et n'y vois goutte,
 Et tout vivant a ma dance se boutte
 Sans eschapper par vertu ne pité.

Le *Doctrinal de Court* ou *Doctrinal rural* ou *Doctrinal du temps présent* est un peu moins connu que la *Danse aux aveugles*. Legrand d'Aussy en a fait une bonne analyse dans le tome V, pp. 523-541, des *Notices et Extraits des manuscrits*. Dans la dédicace à Philippe le Bon, Pierre Michault parle de *feu maistre Martin Le Franc* et de *Georges Chastellain*, et se qualifie de « tresobeissant orateur et subget du duc et humble secretaire

1. Morte à Bruxelles le 25 septembre 1465. — Doux fils, pp. 121 et suiv.

du comte de Charrolois ». Il joue sur le mot *Pierre*, comme il l'avait déjà fait dans la *Danse aux aveugles* :

Michault, emprès une *Pierre* tresrude, etc.

On sait que Pierre Michault a daté énigmatiquement son *Doctrinal* dans les quatre vers suivants :

Ung trepier et quatre croissans
Par six croix avec six nains faire
Vous feront estre congnoissans
Sans faillir de mon milliaire.

C'est-à-dire M. CCCC. XXXXXX. IIIII : 1466¹.

Un quatrième ouvrage de Pierre Michault est l'*Advocat des Dames* ou le *Procès de Honneur Femenin*, en vers et en prose. On le trouve dans le manuscrit 3521 de l'Arsenal : « S'ensuit la deduction du procès de Honneur femenin, ou est l'Advocat des dames qui procede en audience de court par devant dame Raison seant pour tribunal a faire justice d'aucuns faulx injurieurs de l'honneur femenin, contre lequel par presumpcion temeraire, vollenté inicque, bouche mençongniere et erron-teuse, aucunes soullees injures non referables ilz ont deposé et mis en escript. Mais par bonne et juste advocacie les dictes dames en la dicte court de dame Raison sont pour leur honneur veritablement et decorablement des dictes injures relevees, comme il appert par ce dit procez, ouquel par articles selon ordre de justice sont les dictes injures accusatoires resumees par le dit advocat². » Ce petit poème commence par ces vers :

En la saison que les suers de Pheton,
Avec Dacies et le franc Palemon.....

Les deux derniers couplets donnent en acrostiche PIERRE MICHAULT. L'*Advocat des Dames* ou le *Procès de Honneur Femenin* a été inséré dans le *Jardin de Plaisance*, à la suite de la *Pipee du dieu d'Amours*, sous ce titre : « L'arrest donné contre ceulx qui dyent mal des femmes³. »

1. Bibl. Nat., mss. fr. 1653, 1654, 1655-1656, 2367.

2. Arsenal, 3521, ff. 192^{ro}-215^{ro}.

3. Edit. de Lyon, Olivier Arnollet, ff. 140^{ro}-147^{vo}. [J'ajoute ici la notice, qui me tombe par hasard sous les yeux, d'un autre ouvrage de Pierre

II.

Les ouvrages de Michault Taillevent que nous connaissons sont moins importants peut-être, mais plus nombreux que ceux de Pierre Michault.

*Le Passe temps de Michault Taillevent*¹ n'a pas eu moins de succès que la *Danse aux aveugles*². C'est un petit poème de 88 septains rimant *ababbcc* et commençant par ces vers :

Je pensoye n'a pas sept ans
Ainsy qu'on pense a son affaire.....

Michault; il ne parait pas avoir été retrouvé, et c'est regrettable, vu le sujet. Dans un curieux catalogue de manuscrits que mettait en vente, au siècle dernier, à Lyon, un certain augustin déchaussé appelé frère Éloi, catalogue dont la Bibliothèque Nationale possède un exemplaire, formant quelques pages d'impression in-4°, j'ai relevé l'article suivant : « *Compilation de la grammaire, dédié à Monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant... Fait par Pierre Michault, secrétaire de Monseigneur de Charolois, fils du duc de Bourgogne... Ms. sur le velin, d'un petit caractère ancien et figuré, in-folio.* » — G. P.]

1. Nombreuses éditions, la dernière de M. Theodor Malmberg, Upsal, 1877.

2. [Le succès du *Passetemps Michault* est attesté non seulement par les nombreuses éditions qui en furent faites, mais par les allusions dont il est l'objet dans la poésie du xv^e siècle. On disait proverbialement « le *Passetemps Michault* », pour « le temps perdu, le *musage* ». Ainsi Coquillart (éd. d'Héricault, II, 99) :

Et pensés que qui n'a bonne helle
Pour soy contregarder de chault,
On est mis en la kyrielle
Avec le *Passetemps Michault*.

De même H. Baude (éd. Quicherat, p. 81) :

Faulte d'argent a touz propos lui fault;
D'en brief ravoir a tousjours esperance
En contemplant le *Passetemps Michault*.

Les commentateurs de Coquillart n'ont pas saisi l'allusion du poète. Tarbé dit qu' « on donnait aux plaisirs d'amour le nom de passe-temps Michault », que Michault « était synonyme de vert galant, bon ami », et que « Villon l'emploie dans ce sens ». Pour M. Godefroy, le *passe-temps Michault*, dans ce vers de Coquillart, désigne « une sorte de jeu ». M. d'Héricault fait une longue note dans laquelle il dit entre autres choses : « Il est vraisemblable que le « *Passe tems Michault* » étoit quelque chanson, ballade ou refrain, quelque petite pièce morale ou satirique, ou peut-être encore quelque herbe

Michault se nomme dans les derniers vers :

C'est le passe temps de Michault.
A grant froidure demy chault ¹.

Le *Passe temps* de Michault Taillevent est antérieur à 1440. Pierre Chastellain, en effet, dans cette année 1440, a fait un *Contre passe temps* intitulé le *Temps perdu*, dont voici le dernier septain :

Je Pierre Chastellain me nomme,
Qui contre temps perdu bataille
Nuit et jour pour sauver mon homme.
Le glaive qui me combat taille;
Sy craint, comment son debat aille,
Qui sa char en bataille vent.
Prends en gré, Michault Taillevent ².

En 1451, le même Pierre Chastellain, se trouvant à Rome, écrit le *Temps recouvert* ³.

médicinale, quelque médication. » — Le renvoi de Tarbé à Villon se rapporte au huitain LXXXIV du *Testament*, où le poète fait abandon de tous ses droits sur son ancienne aimée « aux hoirs Michault, qui fut nommé le bon fourterre », et ajoute : « Priez pour luy, faictes ung sault; A Saint Satur gist souz Sancerre. » M. Longnon (*François Villon*, p. 83) remarque à ce propos : « C'est évidemment une épitaphe naïve, comme il y en avait quelques-unes alors, qui lui a fourni le nom de Michault, le bon, qui reposait, dit-il, à Saint-Satur, sous Sancerre. La justesse de l'indication topographique relative à Saint-Satur donne à croire que Villon y passa. » Il est fort possible en effet qu'il y eût à Saint-Satur l'épitaphe d'un nommé Michault, auquel étaient attribués des exploits prodigieux; ces exploits lui auraient été funestes, s'il faut en croire un autre témoignage, qui nous montre en même temps que ce personnage était célèbre bien avant Villon. L'auteur du *Contre-fait de Renart*, dans la seconde rédaction, faite peu après 1328, de sa compilation, dit, en parlant du métier amoureux : *Onques Michault, qui en mourut, Si volentiers ouvrier n'en fut* (ms. B. N. fr. 369, fol. 7^{vo} a). Le passage de Coquillart allégué par Tarbé et par M. Godefroy pour établir que *Michault* en général signifie « libertin » ne prouve rien : Michault n'a dans ce passage (éd. d'Héricault, I, 111) d'autre sens que celui du prénom Michel. — G. P.]

1. Bibl. Nat., mss. fr. 1642, 24442, nouv. acq. 4512 (Barrois 585). Arsenal 3521, 3523.

2. Bibl. Nat., mss. fr. 1642, 2266, 24442, nouv. acq. 6217 (Barrois 364). Arsenal 3521, 3523. Stockholm, voy. Malmberg.

3. Bib. Nat., mss. fr. 2266, nouv. acq. 6217 et Stockholm.

Dans plusieurs manuscrits des œuvres d'Alain Chartier, p. ex. le fr. 833, fol. 190, de la Bibliothèque Nationale, et dans l'édition de Duchesne, pp. 710-717, on trouve un petit poème formé de sept ballades et intitulé le *Regime de Fortune*. L'auteur n'en est pas Alain Chartier, mais Michault Taillevent, comme l'indiquent les mss. Bib. Nat. fr. 1696, fol. 43 v°, et Arsenal 3521, fol. 216 r°. Il ne faut pas confondre avec le *Regime de Fortune* de Michault Taillevent un petit poème publié par M. de Montaignon dans le t. X, pp. 75-84, de son *Recueil : Le Regne de Fortune auquel est monstree la nature et puissance d'icelle, affin que l'homme porte patiemment tout ce qui luy adviendra*. Les sept ballades qui forment le poème de Michault Taillevent sont ordinairement suivies des huit vers que voici :

Estudiez ce regime,
Hommes de fortune atains.
Aussy bien que sillogime,
Estudiez ce regime
Une foys et la deuzime,
Pour en estre plus certains.
Estudiez ce regime
Hommes de fortune atains.

A la suite de ces vers, on lit dans le manuscrit de la Bibliothèque Nationale, fr. 1690 :

Estudiez
Le regime de fortune
Fait par Mychault Taillevent,
Pour ce qu'il ayme fort une
Ou s'amour sans taille vent.
Au tresorier de Soussi
Michault sy se recommande,
Et si envoye ceci
Au tresorier de Soussi,
Qui l'entende et lise aussi;
Il prie et non pas commande :
Au tresorier de Soussi
[Michault sy se recommande] ¹.

1. Ce trésorier de Soussi est-il un personnage réel, ou faut-il entendre par là une de ces figures allégoriques (Soussi = Souci) si fréquentes dans les poésies du temps? Je n'ose le décider.

Remarquons, en passant, que six poèmes de Michault Taillevent sont uniquement formés de ballades : *Le Regime de Fortune*, *le Psaultier des villains*, *le Congié d'Amours*, *la Bien Allée*, *l'Ediffice de l'ostel dolloureux d'Amours*, et *la Ressource et reliefvement de l'ostel dolloureux*. Pierre Michault, de son côté, avait, nous l'avons vu, une grande prédilection pour la forme de satire ménippée : *la Danse aux aveugles*, *le Doctrinal de Court*, *le Procès de Honneur femenin* sont écrits en prose entremêlée de vers.

Le *Psaultier des villains* a été inspiré à Michault Taillevent par le *Breviaire des nobles* d'Alain Chartier :

Des nobles j'ay veu le Breviaire,
Que fist jadis en son temps maistre Allains ;
Et pour ce fait m'est prins tallent de faire
Selon mon sens le Psaultier des villains.

Il comprend treize ballades. La plupart des manuscrits que nous en avons le donnent sans nom d'auteur¹. Le Psautier des villains est attribué à « *Michault Taillevent, varlet de chambre du duc de Bourgogne* » dans un manuscrit du Vatican que cite Keller².

L'éditeur Silvestre a fait imprimer en 1841 le *Songe de la Thoison d'or* de Michault Taillevent³. C'est un petit poème comprenant 88 huitains rimant *ababbcb*, plus une ballade avec refrain :

Et aux bons gloire et haulte renommee.

Le poème commence par ces vers :

Ne sçay quel jour en la sepmaine
En alant mon chemin songoye.....

Et se termine par le quatrain suivant :

Michault, après son premier somme,
Trouva ce dit en son tresor,
Et pour ce prie qu'on le nomme
Le Songe de la Thoison d'or.

1. Bib. Nat. 1642; Arsenal, 3521, 3523.

2. *Romvart*, p. 150.

3. Paris, impr. Crapelet, 1841, in-16, 14 ff.

Dans la notice bibliographique qui occupe les deux derniers feuillets de l'édition Silvestre, et qui est signée G[ratet]-D[uplessis], nous apprenons que le *Songe de la Thoison d'or* a été tiré d'un manuscrit du xv^e siècle, appartenant à M. le baron de Guerne, ancien maire de la ville de Douai, et que ce même manuscrit contient trois autres pièces en vers portant le nom de Michault Taillevent.

1) Cy s'ensieult une Moralité faicte par Michault Taillevent.

2) Cy s'ensieult ung Traictiet fait par Michault Taillevent, varlet de chambre de treshault, trespuissant et victorieux prince Philippe de Bourgogne et de Brabant, depuis l'entree de mondit seigneur ou pays de Luxembourg jusques a la prinse de la ville de Luxembourg.

3) C'est le Debat du cœur et de l'œil fait par Michault Taillevent.

L'auteur de cette notice, malheureusement, ne nous donne aucun renseignement sur ces traités. *Le Débat du cuer et de l'œil*, qui se retrouve dans plusieurs manuscrits¹, mais sans nom d'auteur, commence ainsi :

En may, la premiere sepmaine
Que les bois sont parez de vert.....

et comprend 103 huitains rimant *ababbcb*. Il a été inséré dans le *Jardin de Plaisance* sous la rubrique : « Comment, les amans estans au jardin de plaisance a leur plaisance, l'ung des amoureux se complainct de son cuer qui se debat a son œil³. »

Le manuscrit de l' Arsenal 3521, outre *le Procès de Honneur femenin* de Pierre Michault, ff. 192 r^o-215 r^o, *le Psaultier des Villains*, ff. 46 r^o-53 r^o, *le Debat du cuer et de l'œil*, ff. 146 r^o-158 v^o, *le Regime de Fortune*, ff. 216 r^o-219 v^o, renferme cinq petits poèmes de Michault Taillevent.

1. Bib. Nat., mss. fr. 924, 1169, 2264, nouv. acq. 4512; Arsenal 3521, 3523.

2. Edit. Arnollet, ff. 49 r^o-54 r^o.

3. [Il a été imprimé d'après le ms. 1169, par Th. Wright, dans les *Poems attributed to Walter Mapes*, p. 310. — Notons que le *Catalogue des manuscrits français* de la B. Nat., qui donne expressément, entre crochets, ce petit poème à Alain Chartier (sans doute d'après l'indication qu'on a cru trouver dans le ms. 924 et les éditions de Chartier), assigne au manuscrit, lequel contient des pièces d'Alain Chartier et d'autres postérieures, la date de 1367 ! Il faut lire 1467. — *Rdd.*]

Et d'abord, ff. 220 r^o-223 r^o, un *Lai* sur la mort de Catherine, fille de Charles VII, comtesse de Charolais. Ce lai, daté de 1446, comprend 250 vers environ, répartis en 12 strophes d'inégale longueur, et commence ainsi :

Ha ! mort, mort, tres dure mort,
 Mort angoisseuse et mort sure,
 Ta morsure
 Est tant dure
 Que ne dure
 Riens encontre ton effort,
 Grant, moyen, foible ne fort !
 • Tout mes a desconfiture.
 Confiture,
 Mire ou cure,
 N'y procure
 Respit, paix, treve n'acort, etc.

Ff. 244 r^o-246 v^o :

S'ensuit pour les amans mallades
 Cy après d'Amours le Congié,
 En la somme de six ballades
 Par Michault fait et abregié.

Le *Congié d'Amours* est formé de six ballades, dans lesquelles Michault Taillevent passe en revue un certain nombre de héros et de victimes de l'amour : Deucalion et Pyrrha, Pyrame et Thisbé, Samson et Dalila, Jason et Médée, Orphée et Eurydice, Narcisse et Echo, Lancelot du Lac, Tristan et Iseut, Vénus et Mars, etc. Michault nous apprend que, lui aussi, il a connu toutes les joies et toutes les amertumes de l'amour :

J'ay eu du doux et de l'amer
 En amours jusques aux surcilz.

Devenu vieux, fatigué de la vie, il prend congé d'Amour :

Plus d'Amours ne de ses delis
 Ne veul. Ma leesse est finee.
 Je ne quiers que repos de lis
 Et dormir longue matinee.
 Ma char a esté matinee
 Assez d'Amours en mon jouvent ;
 Et pour tant qu'au marc et a l'once
 Ses denrees trop chier me vent,
 Sy prens congé et sy renonce.

La sixième ballade a deux envois, dont voici le second :

Prince, de degré en degré,
 Quel temps qu'il face, froit ou chault,
 Par vo plaisir prenez en gré
 Le Congié d'Amours de Michault.

Il ne faut pas confondre avec le *Congié d'Amours* de Michault Taillevent un autre *Congié d'Amours* qui se trouve, par exemple, dans le manuscrit 3523 de l' Arsenal, pp. 321-337. Ce dernier *Congié d'Amours* comprend 66 huitains rimant *ababbcbc* et commence ainsi :

En ce temps de joyeux esté
 Que Phebus est en sa haultesse.....

Ff. 247 r^o-250 r^o :

S'ensuit en ce present cayer
 La Bien Allee de Michault
 Laquelle a Amours veult payer
 Pour ce que d'amer ne lui chault.

Même idée que dans le *Congié d'Amours* : histoires de Pénélope qui n'eut pas d'amant et s'en trouva bien, de Philis qui se pendit à cause de Démophon, de Cléopâtre, de Virgile, d'Aristote, d'Hercule, de la châtelaine de Vergi, de Lucrece. La *Bien Allée* se compose de sept ballades et commence ainsi :

Je, Michault, pour aultre party
 Tenir, ay prins nouvellement
 Congié d'Amours et suis party
 D'amer tellement quellement ;
 Mais encores semblablement
 Je veul payer ma bien allee
 A Amours ; car presentement
 J'ai d'amer toute ma saoullee.

Voici la septième et dernière ballade avec ses deux envois :

Quant ung amant va a declin
 Et qu'il a sa saison passee,
 Posé qu'il ait esté enclîn
 A amer, s'amour est cassee
 Et des dames fort refusee.
 C'est la maniere, c'est la guise :
 Cure n'en a dame rusee,
 Pour ce qu'il a la barbe grise.

Entre dames soir ne matin
 N'a que faire pour belle entree
 Ung tel amant , par saint Martin ,
 Car chose ne fait qui agree.
 S'il veult dansser, dame est lassee ;
 S'il veult baisier, on le desprise ;
 S'il veult acoller, on le bee,
 Pour ce qu'il a la barbe grise.

Et que fera , par saint Lievin ,
 Ung amant ou joye est finee ?
 Laisse l'amer, se tiengne au vin ,
 S'ait bouteille bien avinee,
 Et se tiengne, au froit de l'annee ,
 Vestu d'une robe de Frise ,
 Au feu delez la cheminee ,
 Pour ce qu'il a la barbe grise.

Prince, a la court jamais celee
 Ne soit ceste œuvre, mais aprise .
 C'est de Michault la bien allee ,
 Pour ce qu'il a la barbe grise.

Seigneurs, Michault a prins congié
 D'Amours, pour ce qu'il ne puet mais ,
 Et sa bien allee payé(e).
 On le doit bien laisser en pais.

Ff. 250 v^o-253r^o :

Icy commence l'edifice
 De l'ostel dolloureux d'Amours
 Ou amans de leur droit office
 Font souvent plaintes et clamours.

Description de l'hôtel d'Amours et de la triste condition de ses habitans. *L'Edifice de l'ostel dolloureux d'Amours*, formé de six ballades, commence par ces vers :

Appointié m'a Amours une maison
 Pour demourer sans faire chiere lie,
 Ouvree par charpentier et machon
 De matiere laquelle a mort me lie.
 Le fondement est de merancolie,
 Et les murs sont faiz de desconfiture ;

Romania, XVIII.

Le mortier est d'amere confiture.
 Et puis après, afin qu'en hault se dresse,
 Il y a mis, pour la maison conclure,
 Comble de dueil et de dure destresse.

Ce petit poème se termine par les quatre vers suivants :

Cy fine l'ostel dollereux
 Par Michault fait et rimoyé,
 Compté avec les malleureux
 Pour ce qu'il a tant larmoyé.

Ff. 253 v^o-256 r^o.

S'ensuit du dolloureux hostel
 La resourse et reliefvement.
 Lisiés le, s'il vous plaist, autel
 Qu'il est fait bien nouvellement.

Six ballades, qui sont une sorte de contre-partie de *l'Ediffice de l'ostel dolloureux d'Amours*. Michault Taillevent montre comment il faudrait réparer « l'ostel dolloureux » pour en faire « l'ostel de paix et d'amour glorieux, des plaisirs, des joyes, des grands soulas, de plaisance pleniére ». Le tout est terminé par ce quatrain :

Pour avoir de tous biens la sourse
 A repaistre les malleureux
 Michault a trouvé la resourse
 En soy de l'ostel dollereux.

III.

Il peut paraître singulier de trouver, presque à la même époque, deux poètes du nom de Michault, tous deux au service des ducs de Bourgogne, tous deux ayant traité des sujets plus ou moins semblables, dont l'un a déploré la mort de Catherine de France, et l'autre celle d'Isabel de Bourbon, comtesses de Charolais, dont les œuvres enfin se trouvent généralement réunies dans les mêmes manuscrits. C'est ce qui a souvent fait croire, mais à tort, à l'identité de Pierre Michault et de Michault Taillevent. Que tous les deux aient traité des sujets à peu près semblables, aient disserté sur la fortune ou écrit des poèmes amoureux, rien là d'étonnant. De même, étant donnés nos deux

Michault à la cour de Bourgogne, tous les deux poètes, il est naturel et bien compréhensible que l'un et l'autre aient voulu prendre part dans leurs vers aux malheurs qui frappaient leurs maîtres. S'il est vrai, enfin, qu'on trouve dans les mêmes manuscrits les œuvres des deux Michault, il est à remarquer que toujours, dans tous ces manuscrits, Michault Taillevent est distingué très nettement de son homonyme, que jamais on ne rencontre, par exemple, la *Danse aux aveugles* de Michault Taillevent ou le *Passe temps* de Pierre Michault, que jamais un poème de l'un ou de l'autre n'est désigné sous le nom de Pierre Michault Taillevent¹. C'est qu'en réalité nous avons affaire à deux poètes. Pierre Michault a terminé son *Advocat des Dames* par le quatrain suivant :

Qui le chief prendra
Du couplet dernier
Mon nom trouvera
Et sournom entier².

Remarquez ce dernier mot *entier* qui semble bien indiquer que Pierre Michault s'appelait Pierre Michault et pas autrement.

Pierre Michault nous apprend lui-même qu'il était secrétaire du comte de Charolais ; Michault Taillevent, comme l'indiquent le manuscrit de la *Thoison d'or* et le manuscrit du *Psautier des villains* cité par Keller, était valet de chambre de Philippe le Bon³. Le marquis de Laborde, dans ses précieux volumes sur les

1. Montfaucon, *Bibl.*, p. 793, mal renseigné, cite le ms. 7675 : « La Danse aux Aveugles par Michau Taillevent (*sic*). » Ce ms. 7675, auj. Bib. Nat. 1696, renferme la *Danse aux aveugles* de Pierre Michault, et le *Régime de fortune* de Michault Taillevent. Montfaucon mentionne également le ms. 8047 : « Plusieurs poésies du temps du roi Charles VII par Michau Tailleran (*sic*), avec l'histoire de Griselidis. » Ce ms., anc. 8047, auj. Bib. Nat. nouv. acq. ff. 4511-4513 (Barrois 402, 585, 396) renferme : ff. 1-6 v^o, *Epitedium* (*sic*) sive lamentacio Karoli septimi ; ff. 7 r^o-23 v^o, *La patience de Griselidis* ; ff. 24 r^o-35 r^o, *Le Passe temps de Michault appelé Taillevent* ; ff. 35 v^o-55 v^o, le *Débat des deux fortunés* ; ff. 56 r^o-71 r^o, le *Débat du cœur et de l'œil* ; ff. 71 v^o-92 v^o, *l'Histoire de Narcisse et d'Echo* ; ff. 93 r^o-106 v^o, le *Débat de la demoiselle et de la bourgeoise* ; ff. 107 r^o-115 v^o, la *Confession de la belle fille* ; ff. 116 r^o-173 v^o, le *Livre des quatre dames*. Cf. *Catalogue des mss. des fonds Libri et Barrois*, par Léopold Delisle. Paris, Champion, 1888, p. 237.

2. Arsenal, 3521, fol. 215 r^o.

3. Voy. également le ms. fr. Bib. Nat. nouv. acq. 4512, fol. 35 r^o :

Ducs de Bourgogne, nous apprend également que Michault Taillevent était *varlet de chambre et joueur de farses* du duc Philippe, et que le nom complet de ce poète était *Michault Le Caron*, dit *Taillevent*¹.

Disons enfin, pour terminer, que Pierre Michault, l'auteur de la *Danse aux aveugles*, écrivit ses différents ouvrages dans la seconde moitié du xv^e siècle, en 1465 ses *Complaintes sur la mort d'Isabel de Bourbon*, en 1466 le *Doctrinal de Court*. Le *Procès de Honneur féminin*, dans lequel il est parlé de feu Martin Le Franc, est postérieur pour le moins à 1461. Michault Le Caron, au contraire, est un poète de la première moitié du xv^e siècle. Les dates fournies par le marquis de Laborde établissent que, dès 1426, il était « joueur de farses » de Philippe le Bon². Son ouvrage principal, *le Passe temps*, est antérieur à 1440.

Il n'y a, je crois, plus de doute possible. Michault Taillevent et Pierre Michault sont deux poètes bien distincts, qu'il faudra désormais se garder de confondre : Michault, forme de Michel, est un prénom pour le premier de ces auteurs, un nom de famille pour le second.

Arthur PIAGET.

« Explicit le Passe temps de Michault Taillevent en son vivant varlet de chambre de monseigneur de Bourgoigne. »

1. *Les Ducs de Bourgogne*, t. I, p. XLII, nos 836, 942, 1177, 1296, 1377; t. II, 4914, 4934. *Taillevent* était donc un sobriquet, comme en portaient souvent les rimeurs et « farseurs » de ce temps : comparez *Engoulevent*, etc.

2. Cf. Chastellain, *Œuvres*, p. p. Kerv. de Lettenhove, I, XXI.

RICERCHE

INTORNO A CANZONIERI PROVENZALI

DI ERUDITI ITALIANI DEL SEC. XVI.

Il sig^r De Nolhac rifacendo, nel suo bel lavoro *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*¹, la storia della collezione provenzale dell' erudito romano, toccò delle vicende del canzoniere *M* (anticamente vaticano 3794, ora parig. fr. 12474)², e dal fatto che sui margini di detto ms. si rinvengono frequenti postille di mano del Colocci, giustamente concluse esser esso appunto il ms. che dopo esser appartenuto al Cariteo, passò, per l'intercessione del Summonte, nelle mani dell' erudito iesino³. Delle postille del Colocci molte, come fece rilevare il sig^r De Nolhac, fanno allusione a manoscritti provenzali dell'

1. Nella *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, 74° fascicolo, Parigi, Vieweg, 1887.

2. *Op. cit.*, pp. 318-321.

3. A tal prezioso acquisto del Colocci si riferisce la lettera a lui diretta dal Summonte in data del 28 luglio (non *giugno*, come dice il sig^r De Nolhac), la quale ci è conservata nel cod. vat. Reg. 2023 e fu pubblicata dal LANCELOTTI nelle *Poesie italiane e latine di Mons. A. Colocci*, pp. 91 e sgg. Su questa lettera importante il Monaci richiamava anni fa l'attenzione degli studiosi, nella *Prefazione al Canzoniere Portoghese*, p. IX, n. 3 e più tardi del Canello in ispecial modo a proposito di alcune versioni dal provenzale che, pregato dal Summonte, il Casassaglia fece per il Colocci e che oggi ci son conservate nei due codd. Vatt. 4796 e 7182. (V. CANELLO, *La Vita e le Opere di A. Daniello*, pagg. 63, n. 3; 83, n. 1; 279.) E le allusioni di questa lettera al recente acquisto fatto dal Colocci di un ms. provenzale il Monaci, già prima della pubblicazione del libro del sig^r De Nolhac, avea riferite, come mi risulta per via privata, al cod. *M*.

Equicola. Ora, poichè i mss. provenzali dell' Equicola dettero occasione a dotte ricerche dello Chabaneau¹, mi parve mettesse conto raccogliere le note del Colocci, per poi vedere di tirarne alcuna conclusione determinata. E, come ognuno può convincersi gittando un colpo d'occhio sulla tabella che io fo seguire, quasi tutti i richiami del Colocci trovano esatto riscontro nel canzoniere che il Bartsch contrassegnò colla lettera *N*, quello cioè che sotto il n° 8335 si conserva presentemente a Cheltenham, nella Bibliotheca Phillipps. Nella tabella, di fronte alle note del Colocci io riproduco le particolarità del ms. *N*² a cui quelle vanno riferite.

Precedono nel ms. 9 carte contenenti il primo verso di ciascun componimento. Queste carte io designo coi numeri romani.

POSTILLE DEL COLOCCI.	PASSI CORRISPONDENTI NEL CANZ. <i>N</i> .
1. f. I ^{ro} . Rubrica del testo : « Chansos que fes en girard de borneilh ». Postilla : « equicola Giraut de bornel ».	f. 162 ^a (rubrica) : « Giraut de Bornel ».
2. f. I ^{ro} . Testo : « Le doutz chant dun auçel ». Postilla : « equic. delz ».	f. 174 ^d . « Lo dolç chanç dun auçel. »
3. f. I ^{ro} . Testo : « Alegrar mi uolgra chantan ». Postilla : « equicola en chantan ».	f. 181 ^d . « Alegrar mi uolgr'en chantan ».
4. f. II ^{ro} . Rubrica del testo : « Bernard da uentadorn ». Postilla : « equicola la uentador ».	f. 136 ^a . (rubrica). « Bernard la Uentador ».
5. f. II ^{ro} . Testo : « Qan li dousaura de ues nostre pais ». Nota : « uer equicola ».	f. 146 ^b . Mi è impossibile il confronto perchè il Suchier non riporta il secondo verso.
6. f. III ^{ro} . Rubrica del testo : « Aymeri de pegoilhan ». Postilla : « Equic. Naimeric ».	f. 149 ^a . (rubrica). « Naimeric ».
7. f. III ^{ro} . Testo : « Loniamen ma travailhat e malmes ». Postilla : « equic. longamente ».	f. 150 ^b . « Longamen ma travailhat e malmes ».

1. In *Revue des langues romanes*, 3^e série, IX, 11-13.

2. Mi valgo per questi riscontri della descrizione particolareggiata che diede del ms. il SUCHIER nella *Riv. di Fil. rom.*, II, 49-52 e 144-172.

8. f. III^{vo}. Testo : « A lei de foll f. 151^a. « A lei del fol camiador ». Postilla : « del equicol. ».
9. f. III^{vo}. Rubrica del testo : « pere f. 102^a. « Peire Milon ». milo ». Postilla : « Milon equicol. »
10. f. V^{vo}. Testo : « Sanc fis ni diz f. 214^c. « S'ieu fis ni dis nuilla sazonna ». Postilla : « sieu equicola ».
11. f. 19^{vo}. In fine alla canz. di G. de f. 173^b. Impossibile verificare sulla Borneilh « Sim sentis fizels amics » è la nota del Colocci : « in libro equicoli deest ».
12. f. 36^{vo}. Testo : « Nelias debariol. f. 79^c. « Altresi col cisnes fai », attribuita appunto a « Peiroll » (v. Suchier, p. 149).
Atresi qol cisnes fai ». Postilla : « Altresi equicola et dice pezrol ».
13. f. 48^{vo}. Testo : « Bernard daue- f. 140^c. « Ben m'a perdut en lai ues uentadorn ». Postilla : « uentadorn equico ventadorn ».
14. f. 75^{vo}. La canzone « Ab cossier f. 119^b. Impossibile il confronto, trattandosi di un verso finale di stanza.
plainh en chantan mon dampnage » finisce : « lai part mon peslier ». E il Colocci annota : « equicol. mont peslier ».
15. f. 81^{vo}. Testo : « Gauçelm faiditz. f. 113^d. Attribuita pure a « Gauselm Faidiz. »
Mon cor e mi e mas bonas chanços ». Postilla : « in libro Marii dicit peyrol ».
16. f. 100^{vo}. Testo : « Ricard de ber- f. 66^b. « Si cum li peis an en l'aiga bezill. Aissi qol peis han en laiga lor uida » attribuita appunto ad Arnaut de Merueil (v. Suchier p. 148).
lur uida ». Postilla : « si cum li peis in libro equicoli tributur Arnaut de Merueil ».
17. f. 118^{vo}. Testo : « Guillem de f. 210^d. Attribuita a « Lo monge de sandisder. Bel mes hueimais qieu Pueisibot » (v. Suchier, p. 162).
retraia ». Postilla : « in libro paruo equicoli. lo Monge de pueisibot »
18. f. 152^{vo}. Testo : « Cadanetz. Aissi f. 65^a. Attribuita a « Arnaut de Merueil » (v. Suchier, p. 148).
con cel qama e non es amatz ». Postilla : « In libro equicoli Arnaut de Merueil ».
19. f. 182^{vo}. Nella penultima stanza f. 82^b. Impossibile il confronto, poichè dal Suchier viene indicato solo il primo verso di ciascuna stanza.
della canzone di « Peirol : « Tut cil qim pregon », è sottolineato il verso « sert mout fon bona la mia » e il

Colocci annota : « in libro equicoli deest ».

20. f. 183^{ro}. Testo : « Peirol daluerna. Qant amors trobet partit ». f. 279^d. E' appunto nella sezione posta sotto la rubrica « Partimenz ».
 Postilla : « In libro Marii dicit (v. Suchier, p. 171).
 tenson' ».

Le note del Colocci, come ognuno vede, trovano quasi sempre una perfetta corrispondenza nei passi che noi abbiamo riportati dal testo del codice *N*. Tuttavia, le postille 2 e 15 parrebbero riferirsi ad un altro testo : ma da sole non possono distruggere il valore delle altre, tanto più che nella designazione del ms. dell' *Equicola* non differiscono punto dalle altre. Di più, il ms. 8335 di Cheltenham è certamente di mano italiana non solo, ma proveniente da Mantova (patria adottiva dell' *Equicola*), come ci prova il documento del 1354 inserito nel f. 52^{vo}². E ad ogni modo il canzoniere *N* ci rappresenterebbe sempre l'originale di un apografo abbastanza fedele eseguito forse ai tempi dell' *Equicola* e che per mezzo dell' *Equicola* il Colocci avrebbe preso in prestito dalla biblioteca Gonzaga. Potrebbe poi anche supporre, come fa il sig^r De Nolhac, che fosse proprio questo *il libro in lingua prouenzale* che nel 1526 il Colocci restituiva al Duca di Mantova³. Ma il fatto è che l'Ubalдини⁴ ci attesta che il vescovo Nocerino « scripta Provincialium evolvit, earumque vocum volumen ab ipso Mantuae marchione Francisco obtinuit, cui et restituit anno millesimo quingentesimo vigesimo sexto per oratorem ejusdem Principis Romae agentem ». Il documento allegato dal Cian e il passo dell' Ubalдини si riferiscono certamente allo stesso fatto⁵. Ma il biografo del Colocci par che insista a farci sapere che il Colocci ottenne il prestito direttamente dal Duca, senza la mediazione

1. Le postille 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20 si ritrovano tutte, pur di mano del Colocci, nel cod. vat. 3205, a ff. 25^{ro}, 32^{vo}, 49^{ro}, 53^{ro}, 63^{vo}, 75^{vo}, 112^{ro}, 112^{vo}. È noto che il cod. vat. 3205 è copia del parig. 12474.

2. *V. Riv. di Fil. Rom.*, II, 50.

3. *V.* a questo proposito la lettera dell' Oratore del Duca di Mantova in Roma a Giovan Iacopo Calandra in CIAN, *Un decennio della vita di P. Bembo*, pag. 217.

4. *Vita Angeli Colotii*, Roma 1673, p. 73.

5. Cf. CIAN, *op. cit.*, p. 70.

di alcuno : e non si capirebbe quindi perchè il Colocci chiamasse *libro d'Equicola* un volume che non fosse di proprietà di quello nè per mezzo di quello gli fosse stato prestato. Finalmente, se l'Equicola avesse lui fatto avere il volume al Colocci, o lo avrebbe richiesto lui direttamente, o, richiedendolo per lui il Duca, di lui si farebbe almeno un cenno nella lettera citata.

Chè, del resto, l'Equicola, sia che ne avesse di suoi proprj, sia che tutti li prendesse dalla biblioteca Gonzaga, dovè, come è noto, avere a sua disposizione molti mss. provenzali. Ce ne fa testimonianza sicura il marchese Federico Gonzaga in quella sua lettera del 5 novembre 1525 al Trissino, nella quale gli ridomanda « *alcuni libri in lingua provenzale, quali sono de quelli de la Libreria nostra* », libri che l'Equicola avea prestati, prima di morire, all' autore dell' *Italia Liberata*¹. Inoltre, la postilla 17 da noi su riferita ci assicura che il Colocci stesso ebbe in prestito più d'un ms. dell' Equicola : di fatto quel che il Colocci chiama *liber parvus Equicoli* dev' esser qualche cosa di differente dall' altro che sempre chiama semplicemente *liber Equicoli*. A prima vista, io ho pensato che potesse trattarsi dell' altro ms. 1910 conservato in Cheltenham (o di uno ad esso strettamente affine) il quale fu nelle mani dell' Equicola² (o derivò direttamente da un ms. che l'Equicola utilizzò nel *Libro di natura d'Amore*), e risponde per le sueteriorità (non ha che 28 ff., non computandovi quelli che contengono i pro-

1. V. questo brano di lettera in MORSOLIN, *Giangiorgio Trissino*, Vicenza, 1878, p. 142. (Cfr. RENIER, in *Giorn. Stor. d. Lett. It.*, III, 102.) La data del 5 novembre 1525 che porta questa lettera, nella quale si parla della morte dell' Equicola come di un avvenimento abbastanza remoto, non è conciliabile colla data del 1539 che comunemente si assegna alla morte dell' Equicola. Ma questi in realtà morì molti anni prima e precisamente il 26 luglio 1525. Di questa rettifica di data son debitore alla squisita cortesia del Renier, il quale pubblicherà tra breve i numerosi documenti che la comprovano irrefragabilmente.

2. V. CHABANEAU, in *R. d. l. r.*, 3, IX, 11. Secondo le conclusioni dello CH., di tutte le notizie biografiche dei trovatori date dall' Equicola nel suo *Libro di natura d'Amore*, la sola che, non ritrovandosi negli altri mss., non è reperibile nemmeno nel Chelt. 1910, è quella riguardo all' amore di A. dc Pegulhan per *Donna Endia de Lisle sorella del Conte di Tolosa*.

verbi provenzali, che appaion scritti nel sec. xvii) all' indicazione di *parvus*. Ma quel ms. non contiene nulla, nemmeno il nome del *Monge de Pueisibot*, e la postilla 17 del Colocci deve certo richiamare un altro ms. che, come l'*N*¹, attribuisca la canzone *Bel m'es hueimais* al Monaco di Pueisibot².

Ma poichè mi sono impegnato a parlare dei mss. provenzali dell' Equicola, ecco qui ancora una novella prova che egli oltre al codice *N*, che secondo me fu certamente nelle sue mani, oltre al Cheltenham 1910 che (o il cui originale) assai probabilmente egli studiò, dove' conoscere almeno un altro codice che si trova tra quelli oggi sconosciuti. L'Equicola nella sua *Istoria di Mantova*³, parlando di Sordello, dice di aver *veduto alcune sue composizioni* e ne riporta una che è la tenzone con Peire Guillem. Or questa tenzone si trova solo in quattro dei codici che ci sono rimasti, *EMNO*: e il testo che l'Equicola dà è talmente differente da quello dei quattro codici, che certamente da nessuno di essi è derivato⁴. Un altro ms. dunque avrebbe avuto per le mani l'Equicola, e anche questo probabilmente di casa Gonzaga, poichè egli dice di aver *vedute* alcune composizioni di Sordello, non di *possederle*.

1. Si potrebbe obiettarmi che in questa postilla 17 volesse il Colocci designare col *parvus* lo stesso ms. che d'ordinario chiama semplicemente *liber equicoli*. Ma l'aggettivo *parvus* deve star qui a designare un codice di piccole proporzioni in antitesi al cod. *N* che conta ben 296 fogli e che perciò non meriterebbe davvero il vezzeggiativo di *parvus*.

2. Altre due postille del Colocci al canzoniere *M* hanno attirata la mia attenzione: la prima a f. IV^{vo} (dell' indice) a fianco alla rubrica « En gui figera » la quale dice: « Iulio Camillo Guillo Figera »; la seconda a f. 19^{ro}, a lato ai vv. di G. de Borneilh *Sim sentis fizels amics*, ecc., la quale dice semplicemente: « Iulio Camillo ». Anche l'erudito friulano sarebbe dunque stato possessore d'un codice provenzale? Disgraziatamente, le due postille del Colocci son così magre che precludono la via a qualunque ricerca in proposito.

3. Mantova, Francesco Osanna, 1608, pp. 44-46.

4. Devo all' inesauribile cortesia di P. Meyer la copia della tenzone dal ms. *N* di Cheltenham. L'ordine delle stanze è: *semblan*, *affan*, *entendedor*, *honor*, *amesuraç*, *derengaç*, *describir*, *sofrir*. Il Suchier, nella sua descrizione in *Riv. d. Fil. rom.* pag. 170, fa questa tenzone di 9 stanze, per un equivoco facile a spiegare. Presè la parola *amador* che è nell' interno della terza stanza per la parola di chiusa del capoverso d'una stanza.

II.

Ma per tornare al Colocci, da cui abbiamo prese le mosse, sarebbe lecito supporre che anch' egli, il quale tra gli eruditi del 500 fu dei più appassionati dello studio delle lingue e delle letterature moderne, avesse dovuto avere per le mani parecchi mss. provenzali. Ai due codici vaticani 4796 e 7182 abbiamo già accennato più sopra. Del primo si può ricostituire una descrizione sufficiente dalle note che il Monaci comunicò al Canello¹. Ripeterò solo, ad intelligenza di quel che dovrò dire in appresso, che il Colocci avea pregato il Summonte di inviargli da Napoli una traduzione *in lingua nostra volgare* delle rime di Folchetto di Marsiglia che il Cariteo avea fatta e gli avea mostrata *in un poco di quaderno in quarto di foglio*. Ma al Summonte non riuscì di trovare *chel texto Limosino* di Folchetto e di Arnaldo: e non gli rimase quindi, per favorire l'amico, che incaricare il nipote del Cariteo (Casassagia) di fare pel Colocci una traduzione delle poesie di Folchetto e di Arnaldo Daniello². Or il cod. 4796 contiene appunto la traduzione italiana interlineata nel testo di tre canzoni di Arnaldo Daniello (*Sim fos Amors, Lo ferm voler, e Moutz, brailis*), di una di Guiraud lo Ros (*Era sabrai*) attribuita pure ad Arnaldo, e di nove canzoni di Fol-

1. *Loc. cit.* Il CASINI in una nota intitolata *Un provenzalista del sec. XVI* sulla *Riv. Crit. d. lett. It.*, settembre 1884, riparlò del cod. 4796, reputandolo affatto sconosciuto. Ma questa sua nota dette occasione ad un'altra dello CHABANEAU (*R. d. l. r.*, 3, XIII, 257-9), nella quale egli pubblicò una lettera del Canello relativa al cod. 7182. Quanto al Vat. 7190 descritto dal FORTOUL (*Revue des deux Mondes*, 1846, pag. 571) come del sec. XVII e contenente versioni latine da R. di Vaqueiras ed italiane da Folchetto di M., *adressées à un prélat par Bartholomeo Casassagia*, non saprei dirne nulla per ora. Certo però il Fortoul non fece confusione col 7182, poichè di questo parla subito dopo e con particolareggiata diffusione; nè col 4796, poichè esso in una scrittura chiarissima contiene solo testi provenzali con versioni italiane interlineari, e nè vi compare il nome di R. di Vaqueiras nè vi son reperibili distici latini e versi di Ariosto.

2. Tutto ciò si desume dalla lettera del Summonte al Colocci del 28 luglio 1515, che il Lancellotti pubblicò a pp. 91 e sgg. delle *Poesie ecc.* Questa lettera servi per accompagnare la traduzione del Casassagia.

chetto (*Per Dieu amors, Ben han mort mi e lor, Amors merce, Greu fera, Mout i fes gran peccat, Ad qan gen venz, S'al cor plages, Uns volers outracuiatz, Tan m'abellis*). Subito dopo la canzone *Era sabrai* si legge nel codice una breve lettera d'accompagnamento del Casassagia.

Il codice miscellaneo 7182, per la varietà appunto del suo contenuto, merita di essere un po' diffusamente descritto. Esso è cartaceo, di ff. numerati 500 scritti da diverse mani del sec. XVI.

ff. 1-60. « Laurentius Benincontrus Miniatisensis; Dies solemnes christianæ religionis, carmen ». — ff. 64-81. « Rodulphi Aracynthi Epithalamii Virginei libri tres » (di mano del Colocci). — ff. 82-96. Componimenti latini (per lo più epigrammatici) in bella copia (di mano del Colocci). — ff. 97-143. Componimenti latini dello stesso genere, con molte cancellature. Anch' essi di mano del Colocci. — ff. 144-167. « Hieronimi Fracastorii Syphilis » (di mano del Colocci). — ff. 168-193. Componimenti latini d'argomento amoroso. Recano in fondo la data « finis 1474 kalendis Octobris ». — ff. 194-209. « Ad diuam Felisiam de Ruere Petrifrancisci Iustuli spoletani insubsequens de setiuomis animalibus opusculum » (di mano del Colocci). — ff. 210-222. « Ad uirum clarissimum Agapytum geraldinum ducalem secretarium Petrifrancisci Iustuli in croci cultum præfatio » (di mano del Colocci). — ff. 226-246. È ripetuto tutto il componimento intorno alla cultura dei filugelli e una parte di quello sullo zafferano (di mano del Colocci). — ff. 247-275. Componimenti poetici italiani (di mano del Colocci, con frequenti richiami ad un *antiquo codice* che certamente sarà il Vat. 3793). — ff. 276-278. Frammenti portoghesi (*lais*)¹. — ff. 281-286. Frammenti provenzali. — ff. 287-294. Testo e traduzione interlineare delle tre canzoni di A. Daniello e di quella di Guiraudot che abbiám trovate nel cod. 4796. Così il testo come la versione sono identici nei due mss. Segue immediatamente la lettera del Casassagia al Colocci. — ff. 295-303. Quadernetto di carta differente e scritto d'altra mano, che contiene da f. 295 a f. 298^{ro} traduzioni per disteso da Folchetto; due frammentarie: *Ma troppo m' ha adirato amore, Tanto ce e il mio core posto* (dalle canz. *Mout i fes e Uns volers*), una intiera: *Tanto me abellisce l'amoroso pensamento* (canz. *Tan m'abellis*); da f. 298^{vo} a f. 303 contiene la traduzione per disteso che nei ff. 287-294 è disposta nell' interlineo. Si chiude colla stessa lettera del Casassagia. — ff. 305-325. Testo di poesie di Folchetto con traduzione interlineare, della stessa mano dei ff. 287-294. (*Per dieu amors, Ben han mort, Amor merce,*

1. Riprodotti dal MONACI nei *Facsimili di antichi mss.* ecc., fasc. III.

Greu fera, Mout i fes, A qan gen, Sal cor plages, Uns volers, Tan mabellis. — ff. 326-333. Traduzione per disteso dei precedenti componimenti di Folchetto nell' identica scrittura dei ff. 295-303. — ff. 336-358. Appunti di geografia e componimenti poetici italiani del Colocci. — ff. 360-409. Sequela di esametri latini tutti di mano del Colocci. — ff. 410-416. Frammenti latini. — ff. 418-441. Brano del *De Raptu Proserpinae* di Claudiano. — ff. 442-464. Testo a stampa del *De raptu Proserpinae*, tutto postillato di mano del Colocci. — ff. 465-472. Strofe ed antistrofe latine. — ff. 473-474. Un giudizio critico in lingua italiana, che non è certo di mano del Colocci. — ff. 475-477. Componimenti poetici italiani (quasi tutti sonetti) di mano del Colocci. — ff. 479-484. « Le tre vedovelle del S^{or} Rota ». Le tre canzoni son di scrittura calligrafica del Colocci. — ff. 485-492. « Canzone morali di Dante Aligeri », di mano del Colocci. — ff. 493-496. Appunti del Colocci di mitologia e storia greca, e in fine un abozzo di sonetto. — ff. 497-499. Lettera di Iastio da Roccacontrada al Colocci, inviandogli *La quieta Vita* di Pico della Mirandola, il quale componimento poetico chiude il volume.

Nella serie disordinata dei ff. 287-333 che ha special diritto al nostro esame è agevole ristabilire l'ordine originario. Difatti, i ff. 295-303 e i ff. 326-333 sono scritti nella stessa carta e dalla stessa mano: riordinati che siano, essi ci rappresentano l'estratto della sola traduzione dell' originale del Casassaglia. I ff. poi 287-294 e i ff. 305-325 sono scritti nell' identica carta e dalla stessa mano (differenti da quelle dei ff. 295-303, 326-333) e, riuniti, ci rappresentano un duplicato fedelissimo del cod. 4796: la prima parte di questo codice, formata dai ff. 1-8 e nettamente distinta dalla seconda parte (ff. 10-30) per mezzo di una carta bianca (9), corrisponde perfettamente ai ff. 287-294 del 7182; la seconda parte (ff. 10-30) con pari esattezza corrisponde ai ff. 305-325 dello stesso 7182. A trenta carte dell' un codice rispondono trenta carte nell' altro: non solo; ma ogni pagina del 4796 contiene, nello stessissimo ordine e nella identica lezione, lo stesso numero di versi testuali e tradotti che ogni pagina del 7182.

Una prima questione da risolvere si è se l'originale della traduzione del Casassaglia ci sia rappresentato dal cod. 4796 o dai fogli sparsi nel cod. 7182. Senza dubbio, dal primo: primieramente, perchè nel testo della traduzione questo codice presenta molte forme vernacole, proprie del napoletano, le quali nel cod. 7182 non si rinvennero; in secondo luogo, perchè sui margini del 4796 si trovano delle postille in cui il traduttore da'

degli schiarimenti od esprime dei dubbj : postille che nemmen esse si ritrovano nel 7182.

Quanto al testo provenzale che accompagna le versioni, non v'ha dubbio che esso derivi dal ms. *M*. Le poche e lievi varianti si spiegano col fatto che la derivazione non è stata immediata. Nella lettera del Summonte è detto che la traduzione del Casassagia era stata eseguita sopra un testo di Folchetto ed Arnaldo, lasciato dal Cariteo : ora, si può esser certi che si trattava d'un estratto che il Cariteo, possessore del cod. *M*, avea fatto da questo ms. :¹ e delle poche varianti reperibili alcune saranno state involontarie, altre volute dal Cariteo, il quale, a causa anche della sua origine catalana, doveva avere una non comune pratica del provenzale.

Finalmente, è da rispondere alla questione la più importante : che cosa sono i frammenti provenzali contenuti nei ff. 281^{ro}-286^{vo} del cod. 7182, e donde furono tratti? Essi sono otto, scritti l'un di seguito all' altro, senza alcun segno che li distingua e separi.

I^o. Conta solo quattro versi e non è che una cattiva riduzione provenzale di quattro versi di una canzone crociata di Conone di Bethune.

Aunit sion tocz (*sic*) cels qui remanrunt
 Se viels non es paubrete ou malage
 E tuyt li ryc qui sayn e ioues sunt
 Non podon mays remaner sayns hontage².

1. Oltre la uniformità dei testi lo prova primieramente il fatto che il Casassagia assegna ad Arnaldo Daniello la canz. *Aru sabrai s'a ges ecc.* che soltanto *M*, tra i moltissimi codici che ce l'hanno conservata, attribuisce a quel trovatore, secondariamente la dichiarazione con cui il Casassagia incomincia la sua lettera : « Magnifico et generoso Signore : le opere di Arnaldo Daniello non sono più di queste che mando ad V. S., come quella potrà nel suo libro vedere ». Infatti, nel cod. *M*, cioè nel *libro* del Colocci, sotto il nome di Arnaldo Daniello non sono che i quattro componimenti tradotti dal Casassagia.

2. Sono i vv. 45-8 della canzone di Conone che incomincia *Abi, Amours, com dure departie*, e che si legge a pagg. 2-5 dello SCHELER, *Trouvères belges du XII^e au XIV^e siècle*, Bruxelles, 1876. Questa canzone, come osservava giustamente il MEYER (*Romania*, XVII, 305), pare sia stata molto nota in Italia ; tanto che si ritrova (sempre in francese però) in due dei mss. provenzali indubbia-

II. Contiene trentatré versi, dei quali il primo è *Amix Robert sey que dey vos*, l'ultimo *E plaz mi bella messios*. Abbiamo dunque, mancante degli ultimi due versi, una canzone del Monaco di Montaudon (*Grundriss*, 305, 5) che è contenuta solo nei canzonieri *CE* dai quali la riprodusse il Mahn, *Ged.* 349 e 341.

III. Frammento di venticinque versi che incomincia : *Tay seruida e de tot mon poder*, e finisce : *Et uns autre mi fay rir e chantar*. È, mancante però del principio, la canzone registrata dal Bartsch al n° 236, 6, sotto il nome di Guillem de la Tor, a cui l'attribuiscono i canzonieri *D^oD^oFGIKU*. Solo *N* l'attribuisce a Peire Milon. Il Mahn la pubblicò da *N* e da *I* (*Ged.* 290, 655). Nel *Parn. Occ.* a p. 379 è pubblicata ancora da *N*. Il Grüzmacher la pubblicò da *U* in *Arch.*, XXXV, 454.

IV. Nove versi che riporto tutti :

Dona quavez la senhoria
De iouen e de cortesia
E de totas finas valors
Honrada sobre las melhor
Flors de totas finas beutatz
Cuy dieus a totz bos aybs donatz
Per dieu et per franca merce
Ses cui hom non pot valer re
E puys per cortesia apres.....

Fanno parte del frammento di 22 versi che il sig^r Constans pubblicò in *R. d. l. r.*, 3, VI, 123, e il Suchier a p. 318 dei *Denkmäler*, ambedue dal cod. *N* che è il solo a contenerlo. Il Bartsch lo ricorda a § 29 e poi anche nel repertorio delle composizioni anonime.

V. Frammento di ventidue versi, che incomincia : *E si tot ieu suy aytals*, e finisce : *Que plus fort tensa*. Appartiene alla canzone di Gausbert de Pueisibot, che incomincia : *Una grans amor corals* (Gr. 173, 14) ed è contenuta nei codici : *ACDEGIKLNPR TUax*. È stampata nel *Parn. Occ.* da *CEINRT*, e nell' *Archiv*, XXXV, 418, da *U*.

mente scritti in Italia : vale a dire *DO*. In quest' ultimo anzi, come riconobbe per primo lo stesso Meyer, essa si trova fusa coll' altra pure di Conone e non meno celebre, che incomincia : *Sonques nus hom por dure departie*.

VI. È tutta intiera, con la lacuna però di qualche verso, la canzone di Gausbert de Pueisibot *Bes cuidet venjar amors* (Bartsch, n° 173, 2) la quale è contenuta nei codici *ACDGHKNRT*, ed è stampata in *Rayn.* III, 365.

VII. È tutta intiera la canzone *Breu vers per tal que meins i poing* (Bartsch, 172, 1) attribuita a *Gausbert Amiel* in *ADIK*, anonima in *GN*. Stampata nel *Parn. Occ.* 268, e in *Archiv.* XXXV, 104 dal cod. G.

VIII. I primi ventun verso della canzone *S'ira d'amor tengues amic jauzen* (Bartsch, 273, 1) attribuita a Jordan Bonel in *DEIKU*, a Jordan de Cofolen in *CR*, a Jordan de Cofenolt in *S*, a Uc de S. Circ in *T*, anonima in *G*. Stampata in *Parn. Occ.* 202 e nell' *Arch.*, XXXV, 451, da *U*.

Lasciando da parte il n° I, della cui provenienza non saprei dir nulla (non credo ad ogni modo il Colocci autore della riduzione provenzale), osservo che i numeri III, IV, V, VI, VII si ritrovano tutti nel cod. *N*, e, anzi, il numero IV solo nel cod. *N*¹; i numeri II e VIII si ritrovano tutti due nel cod. *E* (parig. 1749). Sapendo che il Colocci ebbe per le mani il cod. di Cheltenham 8335, saremmo portati a credere che di lì fossero tratti i numeri III-VII: ma da una parte a noi non fu possibile confrontare tutti i frammenti colocciani con la lezione di quel codice, che è tra i meno accessibili agli studiosi; dall'altra, il confronto che ci fu possibile di fare per due di essi (III e IV) col testo di *N* dato dal Mahn (*Ged.* 290) e dal Suchier (*Denkm.* p. 308) non ci autorizza ad una conclusione decisiva². L'uniformità non è perfetta: ma le varianti, quasi tutte puramente grafiche, potrebbero rappresentarci alterazioni dovute parte alla lettura errata, parte al sistema ortografico del copista, il quale, pur non essendo il Colocci, poteva esser pratico di trascrizioni provenzali. Pel n° IV che ho riportato più su ognuno potrà fare da sè il paragone: io mi limiterò ad osser-

1. I primi due versi però anche nel BARBIERI, *Origine della poesia rimata*, p. 130, il quale attribuisce questa *lettera* ad Alegret.

2. La malsicura identità dei cinque frammenti colocciani col testo di *N* potrebbe, in chi consideri la non perfetta concordanza delle postille del Colocci al cod. *M* col testo dello stesso ms. di Cheltenham (v. sopra a pag. 456), avvalorare il dubbio che l'erudito iesino non abbia avuto per le mani proprio quello, ma sì un ms. da esso immediatamente derivato.

vare che *flores* (al 5° verso) invece di *fons* è una variante che poteva presentarsi spontanea ad un copista un poco abituato allo stile trovadorico. Quanto al n° III dò qui le varianti che il nostro codice offre rispetto ad *N* :

1^a. Tay. e de — 2. nuls homs tam — 3. maluatz senhor — 4. Que. guiardos — 5. Per quieu men. attendemen — 6. quieu. talens — 7. mentent. qual mieu — 8. nulh homs — 9. Melhor de leys. ab — 11. mièls — 13. Quom sapchal. res uiuent — 14. que. gent — 15. quieu — 16. sieu. e quieu — 17. quar — 18. chausimen — 19. puy. quieu aientendemen — 20. sieu. plasent — 21. San fermament. sieu — 22. Qualtra — 23. Quamors. quem — 24. cuns ior. fay — 25. Et uns autre.

Quanto ai numeri II ed VIII che non sono in *N* ma si ritrovano in parecchi altri codici tra i quali *E*, il mio primo sospetto è stato che appunto da quest' ultimo fossero derivati. Difatti, se nonostante le conclusioni negative del sig^r De Nolhac², esso fosse appartenuto, come si è creduto finora, al Bembo, nulla di più probabile che questi lo avesse prestato al Colocci. Ma il fatto è che anche il testo di *E* differisce troppo notevolmente da quello del cod. Vat., il quale bisogna senz' altro supporre derivato da altra fonte.

Infine, poichè i ff. 281^o-286^o del cod. Vat. 7182 non sono di mano del Colocci, è lecito supporre che i frammenti in esso contenuti fossero da altri copiati da mss. che egli non abbia mai avuti per le mani.

III.

E poichè mi son messo a raccogliere dei fatti relativi allo studio del provenzale in Italia, aggiungerò qualche cosa a ciò che il sig^r De Nolhac concluse dalle postille marginali del cod. Parigi. 12473. Giustamente egli riconobbe in esse la mano del

1. I numeri si riferiscono al testo del cod. Vat.; e poichè in esso mancano i primi dieci versi, il nostro numero 1 corrisponde al v. 11 di MAHN, e così di seguito.

2. *Op. cit.* p. 317.

Romania,

Bembo¹, escludendo senz'altro quella del Petrarca²: e se ne avesse esaminato il contenuto egli avrebbe potuto pienamente convalidare l'asserzione del Meyer che sui margini del codice Estense avea trovato annotazioni della stessa mano. Difatti, il Bembo a f. 4^o del 12473, a lato alla rubrica *Nuc brunecs* annotò: « *Ugo bruneng in secundo* », a f. 48^o, nella canzone di Folchetto *Si con cel qu'es tan greuatz*, tra la 3^a e la 4^a stanza annota: « *Deest. ex 2^o* » e in margine riporta la stanza mancante: *A seigner dolz e priuatz*, ecc.; a f. 86^o accanto alla rubrica *Nuc brunecs. (Aram nafron li sospir)* annotò: « *Della morte di costui fa canzone Deo de prades in secundo 58* »; e a f. 90^o a lato a *Guillems de cabestaing. (Asatz es dreitz)* annotò: « *Pare canzona daltro. In secundo 83* » ecc. ecc. Or tutte queste postille sono dei richiami al codice Estense, come può assicurarsi ognuno, consultando la descrizione minuta del Mussafia³. La

1. Non la riconobbe però nelle note marginali in caratteri majuscoli a pag. 231 del parig. 1749*. Per mio conto, mi sentirei inclinato a riconoscerli la stessa mano che nelle note a ff. 14^o, 29^o, 41^o del cod. 12473. L'identità recentemente stabilita dal THOMAS (*Rom.*, XVIII, p. 297) del ms. 1749 con uno del mss. già di casa Estense aumenta la probabilità che esso abbia potuto essere tra le mani del Bembo.

* [Les notes en majuscules auxquelles il est fait ici allusion consistent dans les mots GVIRAUT D'ESPANHA écrits à deux reprises de la main de Peiresc, à ce qu'il semble. Le ms. fr. 1749 vient de Mazarin qui avait acquis un grand nombre de mss. de Peiresc. — P. M.]

2. Dell' esistenza delle postille petrarchesche vi era già nel sec. XVII chi dubitasse forte. Mi è capitato tra mano in questi giorni, favoritomi dal mio amico sigr M. Menghini un libro curioso, e credo anche assai raro, dal titolo: *Il ritratto del Sonetto e della Canzone, Discorsi di FEDERIGO MENINNI*; Venezia, Bertani, 1678. Or a pag. 301 di questo libro, del cui contenuto basta a dare un' idea il semplice titolo, si legge il passo seguente: « Alcmene fu il primo inventore dell' Cda tra i Greci, come volle Scaligero nella Poetica: ma Giraldo di Borneil di Limoges, il quale fu nomato il Maestro dei Trouatori fra i Prouenzali, fu Inventore della Canzone, conforme costa da un Libro non impresso di Poemi di centoventi Poeti Prouenzali, chiosato dal Cardinal Bembo, et poi venuto in poter dal Signor Fulvio Orsino. » Da esso si rileva chiaro che il Meninni conosceva il ms. ora Parig. 12473, ma non prestava fede che in parte alla nota autografa apposta dall' Orsini sulla guardia di quello: conveniva cioè che esso fosse postillato dal Bembo, ma non dal Petrarca.

3. Nei *Rendiconti dell' i. r. Accademia delle scienze di Vienna, classe filosof.-storica*, LV. Ved. pagg. 365, 366, 372, nella quale ultima il Mussafia avverte

stanza anzi *A seigner dolz e priuatx* notata sul margine del cod. 12473, a f. 48^{vo}, io stesso ho potuto confrontarla colla lezione del cod. Estense (f. 43^a) e son rimasto convinto dell' identità ¹.

Ma non soltanto al ms. Estense ci rimandano le note del Bembo. Due di esse, a f. 12^{ro} e f. 19^{ro} alludono ad un altro, che egli designa col numero ordinale *terzo*: a lato alla canzone di G. de Borneilh *Conseil uos quier bella miga lamanda* nota il richiamo: « *In tertio 38* », ed a lato a quella di B. da Ventador *Qan par la flors iostal uert fuoill* nota: « *Anche nel terzo 5* ». E quale sarà il ms. così designato? La canzone *Conseil uos quier* è contenuta in *ABCDGHIKNQRVa* e nel ms. 1910 di Cheltenham; l'altra del Ventador in *ABCDD^c EFGIKMNOPQQ²RSUaf* e nel ms. 1910 di Cheltenham. Ora, è naturale che da queste due serie di mss. escludiamo quelli che si trovino non contenere tutte due le canzoni postillate, e inoltre il ms. *D* che è quello designato dal Bembo come *secundus* e *K* che è quello posto da lui a base dei suoi raffronti; e dopo una tal riduzione ci restano da prendere in esame: *ABCGINQRa* e il Chelt. 1910². Di questi 10 mss. nessuno offre una risposta chiara e precisa ai richiami del Bembo ³.

che il componimento *Assatz es dreig* è sotto la rubrica OÇIL GADARTZ, e una mano del sec. XVI o XVII corregge: « *di Guglielmo Campostag* ». È, non v'ha dubbio, scrittura del Bembo, che aveva visto il componimento attribuito al Cabestanh nel cod. 12473.

1. Assicurati così che e il parig. 12473 e l'estense appartennero al Bembo, e data la strettissima affinità della parte cartacea del cod. estense (*d*) e del parig. *K*, ci pare che sia proprio da arrischiare l'ipotesi che quella sia stata compilata dal Bembo stesso a base del ms. di cui faceva maggior conto, lo stesso parigino cioè 12473. Del resto, alla derivazione immediata di *d* da *K* si è più volte e da più parti accennato (cfr. SUCHIER, *Der päpierne Theil der Modenaer Troubadourhandschrift*, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, IV, 72-3 dove son riassunte le varie opinioni); ma di essa non si può ormai più dubitare; chè i fatti ch' io metto qui in rilievo ci fanno anche conoscere le circostanze che occasionarono tale derivazione.

2. Il sigr Constans che lo scoprì e lo descrisse (*Rev. des l. rom.*, 3^e série, V, 261 e sgg.) lo dice del sec. XVI. Ammesso pure che sia veramente così, non è una ragione per escluderlo a priori dal nostro computo: potrebb' esser benissimo una copia che il Bembo od altro studioso suo contemporaneo avessero fatto eseguire da un antico testo.

3. Per questa verifica mi son servito delle descrizioni particolareggiate date

Questo *terzo* ms. dunque al quale allude il Bembo sarebbe da annoverare tra quelli perduti o almeno finora irrimediabili?

E ancora un altro ms. provenzale ricorda il Bembo in queste sue postille al canzoniere Parig. 12473, designandolo coll' appellativo *parvus*. A f. 50^{ro}, nella canzone di A. Daniello *En est sonet*, pel verso *Que dieus mi don bon esert* nota la variante « *issert in paruo* ». Poi a f. 51^{ro} nella canzone dello stesso Daniello *Sim fos amors*, a lato ai versi :

Qen tot lo mon non es hom de nuil nom
 Tan finamenz desir gran ben auer
 Com eu fatz leis si tot men son nosenz
 Deuinador qui dans dels drutz esfesta

il Bembo annota : « *Permutata sunt ista in paruo cod.* », e a lato ai seguenti (f. 51^{vo}) :

Mos deseriers ni ques forque nis branc
 Non serai sieus ni mieus si iam so parc

postilla : « *Item ista* ». Or questa disposizione di versi è comune solo a *IKN*¹ : tutti gli altri codici presentano la *permutazione* osservata dal Bembo nel suo *parvus*. D'altra parte, la lezione *issert* che il codice *parvus* presentava nel v. 17 della canzone *En est sonet* è anch' essa comune a un gran numero di codici². Così che non abbiamo dati sufficienti per identificare con uno dei canzonieri conservatici il codice a cui alludeva il Bembo e nemmeno per circoscrivere entro i limiti d'una certa probabilità le nostre ipotesi.

C. DE LOLLIS.

dal Grützmacher (per *AGQa*), dal *Cat. des mss. fr.* (per *BCI*), dal Suchier (per *N*), dal Meyer (per *R*), dal Mussafia (per *D*) e dal Constans (per il Chelt. 1910). Quest' ultimo ms. nell' elenco dei primi versi delle composizioni di G. de Borneilh assegna alla canzone *Conseil vos quier* appunto il n° 38 : ma nella enumerazione dei primi versi di 37 poesie del Ventador, la canzone *Can par la flos* reca il n° 19.

1. V. CANELLO, *Arnaldo Daniello*, pag. 256.

2. *Ib.*, p. 225.

MÉLANGES

I.

DEHÉ.

M. Godefroy réunit dans un même article (*deshait*) les mots *deshait*, *desbet*, *desbé*, *dehait*, *dahet*, *dahait*, *dahé*, *dehé*, *daha*, *daé*, *daat*, *deé*, et les traduit par « chagrin, découragement, malheur, malédiction, damnation ». Il est clair qu'il y a là plus d'un mot. *Deshait*¹ est composé de *des* et de *hait*, subst. verbal de *haitier*, mot dont l'étymologie n'est pas claire, mais est sûrement germanique. *Deshait* signifie « découragement, malaise physique et moral ». Quand *ai* s'est changé en *é*, il a été écrit *desbet*, mais il n'a pu perdre son *t* pour devenir *desbé*. *Desbé*, donné par M. Godefroy dans sa liste de formes, ne se trouve dans aucun des exemples qu'il cite, et n'existe pas. En revanche, nous trouvons souvent *dehé* ou *dahé*, qui ne peut être le même mot, car il a un *é* fermé et non ouvert, comme l'attestent les rimes; il ne paraît que dans des locutions impliquant une imprécation, une malédiction :

Del tot en tot si ait mes cors *dehé!* (*Gir. de Vienne*)

Dahés ait l'ore que li moines nasqui! (*Garin*)

Itex ostages ait ore par mi le cors *dehé!* (*Doon de Maience*)

On le trouve souvent accompagné de l'épithète *mal* :

Sa femme truevent, cui Diex doinst *mal dahé!* (*Enf. Ogier*)

S'il ne nous porte foi, donc ait il *mal de[h]é!* (*Parise*)

1. *Dehait*, *debet* sont des formes récentes plutôt que des composés indépendants avec *de*.

Comme les abstraits en ancien français, il est souvent employé au pluriel :

Dabez ait qui vos aint ne qui jai vos crorai ! (Floovant)
S'or ne secor mon frere, dont aie mau dabé ! (Gui de Bourgogne)

On emploie volontiers ce pluriel déterminé par un chiffre, *cent, cinq cents, cinq cent mille*. *Maldabé* étant pris comme un mot unique, on ne donne d'ordinaire qu'à la terminaison le signe du pluriel :

Maldabés ait qui primerains la mist ! (Lorrains).
Maldebez ait toute ma gorge
S'il a ja mais de moi nul preu ! (Boivin).

Le *t* que l'on trouve parfois au singulier¹ est le *t* caduc que l'on rencontre aussi dans *gret*, *amet*, etc., et qui tombe dans le français normal, tandis que celui des mots comme *hait* (*fait*, *plait*, etc.) se maintient toujours.

Le mot employé dans les formules imprécatives postule donc une étymologie qui ait un *a* suivi d'un *t* isolé. Il y a quelques années, je posais cette question, sans la résoudre, dans une de mes conférences, à laquelle se trouvait présent Karl Bartsch, de passage à Paris. Il y réfléchit, et me proposa de reconnaître dans la seconde partie de *dehé* le mot *hé* (*het*), substantif verbal de *hair* (*hadir*), lequel convient parfaitement comme forme. Le mot *hé* est de bonne heure tombé en désuétude, car on ne le trouve dans nos textes (voy. Godefroy) que dans la locution *coillir* (une seule fois *prendre*) *en hé*; il aurait vécu, en outre, dans le composé *dehé*. La première partie du mot ne serait autre que le mot *Dé* (*Deu*, *Dieu*) : *dehé* signifierait donc proprement « haine de Dieu », et aurait eu pour forme primitive, à l'époque mérovingienne, *Deu hat*.

Cette ingénieuse explication me paraît extrêmement probable; Bartsch devait la rédiger et en faire une note pour la *Romania*; je répare maintenant son oubli. Il y a cependant quelques difficultés à relever et quelques observations à faire.

La forme *dabé* n'est pas, je crois, une objection grave : l'e

1. Par ex. aux v. 1047, 1938 de *Roland*, où les éditions Müller, Böhmer, Clédât, portent à tort *dehait*, que leur emprunte M. Godefroy dans sa citation du v. 1938.

atone s'est changé sporadiquement en *a* comme dans *maaille*, *daerrain*, *faon*, etc. Plus singulières sont les formes qui présentent un *a* final, *daba*, pl. *dehas*, *dahaz*, *daaz*. Si cependant on remarque que ces formes ne se trouvent pas à la rime, qu'elles précèdent toujours le verbe *ait* (*daba ait*, *dahaz ait*, *daaz ait*, *mal daaz ait*, *maudahaz ait*, *maldehas ait*), on admettra volontiers qu'elles représentent la forme atone de *hé*, conservée dans cette locution. Cette explication rend, sans doute, aussi compte des cas où, au lieu de *deha ait*, *dehé ait*, on a *dehait* (*dahait*) construit comme *ait*; *dehait* est ici une locution contractée qui comprend *dehé* + *ait* :

Dehait li bers qui ert de tel semblance! (Conon de Béthune¹)

Maldehait qui laira por povreté! (*Aioul*, v. 157)².

Dehait, biaux sire, qui enterra ensi! (*Huon de Bordeaux*)

Sire, *dehait* qui croira vos sermons !!(*Tibaud de Champagne*).

Cette locution mal comprise paraît encore avoir donné lieu à une confusion. Dans *dehait* (*maldehait*) *qui*, on crut que le verbe *ait* manquait, et on dit *dehait* (*maldehait*) *ait qui*. De là vient que, tandis qu'on ne trouve jamais *dehé* pour *deshait*, on lit quelquefois *dehait* pour *dehé*, mais toujours dans la formule *dehait* (*maldehait*) *ait* :

Maldehait ait qui vos a pris! (*Lorrains*³)

Pour résumer cette exposition, l'ancien français possédait deux mots que l'on a jusqu'à présent confondus et qu'il faut bien distinguer : *deshait*, subst. de *deshaitier*, et *dehé*, très probablement composé de *Dé* (*Deum*) et de *hé*, subst. de *haïr*, et

1. Les mss. suivis par M. Scheler portent *Maldehait bers*.

2. M. Förster remarque sur ce vers : « L'ellipse (*ait*) est fréquente dans cette formule. » Notons qu'au glossaire il identifie, comme M. Godefroy, *deshait*, *dehet* et *dehé*; mais il attribue à *dehet* et *debe* un *e* ouvert et n'essaie pas d'expliquer comment cet *e* assone (*Elie* 328) avec *e* provenant de *a*. Au v. 5412 il change à tort le *Maldehas ait* du manuscrit en *Mal dehait ait*.

3. Les autres exemples donnés par M. Godefroy appartiennent à des textes en prose, et l'addition de *ait* n'est peut-être que le fait des copistes. Ici même il serait facile de corriger *Maldehés*, et certainement d'autres mss. le donnent. En tout cas, on ne trouve jamais *dehait* pour *dehé* à la rime ni autrement que devant *ait*. — La formule *dehait ait* a d'ailleurs dû être fort usitée, car elle a amené le pluriel *dehais ait* (*Gui de Bourgogne*, *Atre périlleux*).

employé uniquement dans des imprécations. *Dehé* se présente aussi sous la forme *dabé*, et, quand il est atone, de *deba*, *daba*. Uni à *ait*, il s'est contracté en *dehait*, qui, n'étant plus compris, a engendré la formule pléonastique *dehait ait*.

G. P.

II.

ESTALER.

MM. Wulff à Lund, Morf à Berne et Nyrop à Copenhague ont eu l'obligeance de nous écrire pour nous rappeler — ce que nous sommes confus d'avoir oublié (*Rom.*, XVIII, 131) — que le verbe *estaler*, au sens d'« uriner » en parlant du cheval (et, par plaisanterie, aussi de l'homme), sous les formes correspondantes (*stallen*, etc.), existe en allemand, en danois, en suédois, etc. L'origine de ce verbe et son rapport avec le fr. *estaler* dans ses deux sens demanderaient une recherche spéciale.

G. P.

III.

PARCHE.

M. A. Héron a bien voulu nous signaler un second exemple du mot *parche* (*Rom.* XVIII, 151). Il se trouve dans la *Complainte des Normands* (p. p. M. P. Le Verdier dans le *Bull. de la Soc. de l'hist. de Normandie*) :

Aussi au conte de la Marche,
(et) Au noble conte de Clermont,
Supplions en escript, sans parche,
Que chacun d'eulx secours nous dont.

Le mot paraît toujours bien se rapprocher par le sens de *parchemin*, mais la formation en reste obscure.

G. P.

IV.

ANDRÉ DE PARIS ET ANDRÉ LE CHAPELAIN.

On lit dans l'*Historia comitum Ghisnensium* de Lambert d'Ardres (*Mon. Germ. Hist.*, XXIV, 568), à propos d'un événement du x^e siècle :

Habuit autem jam dictus comes Balduinus mire pulchritudinis sororem, a Balduini Ferrei quondam uxore Elstrude nominatam Elstrudem, cujus Sifridus nimio languebat amore; cui post multa amoris colloquiafurtivaque ardoris oblectamenta demum nolenti velle, immo nolle volenti, sine vi ludendo vim intulit et eam clanculo impregnavit. Re autem in propatulo habita et manifestata, Sifridus, sibi metuens et comitem et dominum prestolari non audens, in patriam reversus est et Ghisnas usque pervenit. Ubi aliquamdiu morbo languens occulto et intemperato eius quam reliquerat amore, *alterum Andream exhibens Parisiensem*, miserabili morte defunctus est.

Pour qui connaît les passages de la littérature provençale ou française du moyen âge où les poètes parlent d'André de France ou de Paris, il ne peut y avoir de doute que nous n'ayons ici une allusion au poème, nouvelle ou roman, qui contenait l'histoire de ses amours. Lambert raconte que Sifrid se mourait du regret qu'il sentait de la perte de sa bien-aimée, et qu'à la fin il en périt misérablement, ce qui porte le chroniqueur à dire qu'il s'est montré un autre *Andreas Parisiensis*. Evidemment cet André était mort, lui aussi, d'une triste façon, n'ayant pu atteindre l'objet de ses désirs. C'est précisément cela que les troubadours disent d'André de France : Aimeric de Belenoi pense qu'on ne meurt pas d'amour, ce qu'il prouve par lui-même, qui ne meurt pas, malgré les malheurs dont l'accable son amour; aussi il ne croit guère qu'André en soit mort¹. Bertran de Paris remarque qu'André mourut de désir². Jordan de Confolens

-
1. Ni per amor puosca nul hom morir,
Car ieu non muor, e mos mals es tan greus,
Per qu'ieu non crei c'anc en moris Nandrieus.
(Raynouard, *Choix*, t. II, 300; Bartsch, *Grundriss*, 9, 11.)
2. Ni no sabetz.
Ni d'Andriuet com moric de dezir.
(Bartsch, *Denkmäler*, 87, 8; *Zeitschrift f. rom. Phil.*, II, 322.)

trouve de la ressemblance entre son sort et celui d'André, car celui-ci mourut de la même angoisse dont la dame de Jordan le tue¹. Quant au surnom de *Parisiensis*, la même dénomination se trouve dans quelques vers d'Uc de la Bacalaria et dans le passage du *Chastoiement d'un père à son fils*, que M. G. Paris a mentionné dans la *Romania*². Ailleurs ce personnage est appelé *Andrieu de Fransa*, ou simplement *Andrieu* (*Andreu, Andriuei*). — La chronique de Lambert a été achevée, à ce qu'il semble, vers la fin de l'an 1203³.

Cherchant à expliquer ce nom d'*Andreas Parisiensis*, M. Joh. Heller, l'éditeur de la chronique de Lambert dans les *Monum. Germ. hist.*, remarque en note que les paroles de Lambert sentent la fable (*fabulam redolent*); mais, au lieu de tâcher de trouver cette fable, il ajoute : « Intelligere videtur Andream aulae regiae Francorum capellanum, qui a. 1170 *Amatoria* edidit; cfr. Fabricius, I, 91. »

Ce n'est pas la première fois qu'on essaye de rapprocher l'un de l'autre ces deux André et d'en faire un seul. Le premier littérateur des temps modernes qui ait connu un peu le livre d'André le Chapelain, Crescimbeni, avait eu la même idée. Dans un des fragments d'une version italienne de ce livre qu'il a communiqués dans les notes de son *Istoria della volgar Poesia*⁴ figure le nom d'*Andreas capellanus*. Crescimbeni trouve vraisemblable que cet Andreas et celui que nomme Jean de Nostredame dans la vie de Jaufre Rudel (c'est-à-dire André de France) soient la même personne.

Jacob Grimm, faisant cette même supposition⁵, donne sans

1. Mas ad Andrieu en pres tot eyssamen;
Car elh mori de tot aital esfrey,
Cum ma dona aucí atressi mey.

(Mahn, *Ged.*, 211.)

Un seul troubadour semble indiquer qu'André se tua lui-même. (Tenson de Guilhem de la Tor et Sordel, *Grundr.*, 236, 12.)

2. *Rom.*, I, 105-107.

3. *Mon. Germ. hist.*, l. c., p. 551.

4. *Istoria della volgar Poesia*, vol. II, partie 1, p. 90.

5. *Gedichte des Mittelalters auf König Friedrich I den Staufer und aus seiner so wie der nächstfolgenden Zeit*, herausg. v. Jacob Grimm. (*Kleine Schriften*, III, 44.)

façon le surnom de « di Franza » à André le Chapelain, et il propose de l'identifier avec l'« Andrieu » d'une chanson de Gaucelm Faidit, où le troubadour parle de notre André¹. Enfin, comme on l'a vu, M. Heller émet la même opinion, seulement, cette fois, c'est dans le sens inverse : il voit dans André de Paris André le Chapelain.

Si, comme le pense M. Gaston Paris², André le Chapelain n'a vécu et fait son livre qu'après les premières années du XIII^e siècle, c'en est assez pour détruire l'hypothèse de l'unité des deux André. Mais même si, comme je l'ai soutenu³, André a écrit son livre avant 1180, l'identification de l'auteur du *Tractatus* avec André de Paris est extrêmement invraisemblable. Il est vrai qu'on ne connaît pas de citation du roman d'*André de France* antérieure à 1180. Ceux qui en parlent les premiers sont Jordan de Confolens (si, ce qui semble presque indubitable, Jordan de Confolens est identique avec Jordan de Bonel⁴), Gaucelm Faidit et Raimon Jordan. Le premier chantait la vicomtesse de Chalais, qui, veuve depuis 1181 du comte Wulgrin d'Angoulême, avait épousé le vicomte de Chalais, Barbezieux et Montausier⁵. Dans la biographie de Bertran de Born, cette dame entreprend la réconciliation de ce troubadour avec sa dame. M. Stimming⁶ semble assigner cet événement aux années 1182 à 1183 ; il est à présumer que la vicomtesse de Chalais, puisqu'elle était déjà veuve en 1181, avait quelques années de plus que la dame de Bertran, ce qui rend probable que Jordan lui ait adressé ses chansons en ce temps même ; autrement elle risquerait d'avoir été trop vieille. Les deux autres poètes ont chanté après 1190. Donc, pour rendre possible l'identification des deux André, il faudrait supposer qu'André le Chapelain, qui vivait encore en 1180, mourut immédiatement après, et, aussitôt mort, devint le héros d'un poème, qu'ont connu surtout les troubadours. Tout cela n'est pas bien vraisemblable, et rien dans les passages

1. Bartsch, *Grundr.*, 167, 17.

2. *Romania*, XII, p. 528 ; *Journal des Savants*, 1888, p. 674.

3. E. Trojel, *Middelalderens Elskovshoffer*, Kjöbenhavn (Reitzel), 1888, p. 105-112.

4. Chabaneau, *Les Biographies des troubadours*, p. 34 et p. 456.

5. Chabaneau, *l. c.*

6. *Bertran de Born, sein Leben und seine Werke*, Halle, 1879, p. 15.

des troubadours ni ailleurs ne porte à croire qu'André de France ait été, dans le roman, représenté comme un clerc. Quelques-uns des poètes provençaux disent *Nandrieus* ; aussi M. Bartsch le nomme-t-il « ein Edelknappe ¹ ». M. Stimming en fait même un roi de France ². C'est sans doute le surnom d'« Andrieu de Fransa » qui l'a amené à cette opinion, et en effet il est quelque peu surprenant ; passe encore pour « de Paris » ; cependant il me semble que ces surnoms viennent simplement à notre héros de l'endroit où le roman le faisait mourir ³. Son nom est cité avec ceux des héros de roman renommés pour leur fidélité, Tristan, Floire, Amile (Amelis ⁴), ce qui semble aussi le renvoyer au monde fabuleux. Les termes indécis qu'ont employés les poètes ne conviennent pas non plus à un contemporain ⁵. Lambert lui-même n'aurait pas dit d'un personnage du x^e siècle : « *alterum exhibens Andream Parisiensem* », s'il s'était agi d'un quasi contemporain ; évidemment il se figurait *Andreas Parisiensis* comme antérieur à Sifrid, ou plutôt, pour lui aussi, André appartenait au roman.

Afin de ne rien omettre, j'ajouterai qu'on lit dans le livre d'André le Chapelain ces deux passages, qui pourraient provoquer des doutes : « Sed non gaudeat Andreas de eo quod magis cupit in orbe, sine quo etiam diu corporali non potest vita beari, si suum ediderit remedium », etc. ⁶, et, peu après, il dit encore : « Nam et nos excellentissimi amoris concitatur aculeis, quamvis nullum inde sumpserimus nec speremus assumere fructum. Nam tante altitudinis cogimur amore languescere, quod nulli licet exprimere verbo, nec supplicantium aude-

1. *Grundr.*, p. 18.

2. *Der Troubadour Jausfre Rudel, sein Leben und seine Werke*, p. 17.

3. Andrieu, qui fu mort a Paris. *Rom.*, I, 106.

4. Qu'eu jur pels sans evangelis
Que anc Andrieus de Paris,
Floris, Tristans ni Amelis,
Ne foron d'amor tan fis. Uc de la Bacalaria, *Grundr.*,
449, 3; Birch-Hirschfeld, *Ueber die
den Troub. bek. ep. Stoffe*, p. 83.

5. Voir les citations dans Birch-Hirschfeld; *Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 322; *Roman.*, I, 106.

6. Édition de 1610, fol. 2 a.

mus jure potiri, et sic demum compellimur proprii corporis sentire naufragia ¹. » Ce sont là des plaintes comme celles que l'on trouve dans presque toutes les poésies des troubadours et des trouvères : la dame est toujours trop haut placée, et le malheureux poète n'ose avouer sa flamme ; il ne lui reste donc qu'à mourir. Que de poètes morts, s'il fallait prendre à la lettre ces noires prédictions ! Jamais le nom de « Gualterius » n'aurait remplacé celui d'André le Chapelain ² et donné au livre de celui-ci comme son titre le plus répandu, si effectivement André le Chapelain eût été identique avec le fameux André de France. Il ne semble donc pas possible de donner son adhésion à l'hypothèse de M. Heller.

E. TROJEL.

V.

IMITATIONS PIEUSES DE CHANSONS PROFANES.

Dans l'un des derniers numéros de la *Romania* (XVII, 429-37), M. P. Meyer a montré qu'un certain nombre de chansons pieuses de Gautier de Coinci étaient imitées de chansons d'amour. Nous allons faire la même démonstration à propos de quelques autres pièces du même genre.

Nous nous bornerons aujourd'hui à la série de chansons à la Vierge qui se trouve à la fin du ms. Clairambault (N. A. 1050, fol. 257 c — 272 a) (cf. G. Raynaud, *Bibliographie des chansonniers français*, I, 218-9). Sur les trente-une pièces dont se compose ce petit recueil, il y en a neuf dont nous pouvons indiquer les types profanes. Nous les énumérerons en général dans l'ordre où les présente le ms., en leur donnant un numéro d'ordre, auquel nous ajouterons celui qui leur a été attribué par M. Raynaud dans sa liste générale des chansons françaises (*Bibl.*, tome II).

I. La chanson : *Fine amor et bone esperance* (n° 21 de la série, 222 de M. Raynaud) qui est sur un rythme assez fréquent dans

1. Fol. 2 b. — N'ayant pas de collations pour ces passages, je cite le texte de 1610. J'espère pouvoir dans quelque temps donner une édition critique du livre d'André.

2. *Roman.*, XII, 528 ; Trojel, *l. c.*, p. 99.

notre ancienne poésie lyrique (*abab baba*), est calquée sur une pièce profane dont elle a textuellement reproduit le premier vers (R. 221) et qui est très probablement de Gace Brulé¹. Voici le premier couplet de chacune de ces deux pièces :

*Fine amor et bone esperance
Me ramaine joie et chanter,
Se cele m'oste de pesance
Ki tant m'avra fait endurer.
Ains ne m'i vaut gueredoner,
Por çou ai esmai et doutance,
Se loiauté de bien amer
Ou sa grant valours ne m'avance².*

Fine amor et bone esperance
Me fait un noviau chant chanter
De cele qui touz ceaus avance
Qui de cuer la vuellent amer.
Si vueil la mere Dieu loer
En la chançon que je comence;
En cele servir et amer
Doit chascuns avoir sa baance.

On voit que l'imitateur a reproduit jusqu'aux rimes qu'il trouvait dans son modèle ; mais il ne s'est astreint à cette fidélité parfaite que dans ses trois premiers couplets ; ses deux derniers sont en *iere*, *er*, tandis que les couplets correspondants de la chanson profane étaient en *iere*, *ent*. Les deux pièces sont, du reste, au point de vue des rimes, divisées également en 3 + 2 couplets.

II. C'est probablement de la même chanson de Gace Brulé qu'est imité le n° 24 (R. 1179 ; rimes disposées de même, mais différentes de celles du modèle, et nouvelles à chaque couplet). Voici le début de cette œuvre assez étrange, où l'auteur se plaint qu'on lui refuse depuis longtemps le baptême, et appelle la malédiction du ciel sur ceux qui lui ont « crestienté veé » :

Douce dame Virge Marie,
La roïne de paradis,
Vostre conseil et vostre aie
Requier et requerrai touz dis,

1. Cette pièce est attribuée à Gace Brulé par quatre mss. qui sont, il est vrai, de même famille (Ars. 5198 ; B. N. 845, 847 ; N. A. 1050), mais le chansonnier de Berne, qui en est indépendant, confirme leur témoignage. Elle serait du Châtelain de Couci, d'après le ms. du Vatican 1490, et de Pierre de Molaines, d'après 844 ; mais cette dernière mention, du moins, n'a que peu d'autorité, car le ms. 844, à cette page même (43), attribue au même Pierre de Molaines une autre chanson (1429) qui est certainement de Gace Brulé (voy. plus bas, p. 481, note).

2. Nous citons ce texte d'après l'édition de M. F. Fath, *Die Lieder des Castellans von Coucy*, p. 79.

Que vos priez vostre chier filz
 Baptesme ne me faille mie;
 Trop en ai este escondix,
 Si le requier sanz vilainie.

III. N° 22; R. 1239. Cette pièce (en *abab baac* + refrain) est calquée sur une chanson qui est probablement de Jean Erart¹ et dont elle reproduit à peu près le premier vers :

<i>Penser ne doit vilanie</i>	De penser a vilainie
<i>Cuer qui aime loiaument,</i>	Me devroie mès tenir,
<i>Mès baer a courtoisie</i>	Et de toute felonie
<i>Et hair vilaine gent,</i>	Car nus biens n'en puet venir.
<i>Et amer plus hautement</i>	Or mès me doit souvenir
<i>Cointe dame renvoisie;</i>	De la très douce Marie,
<i>S'amerai la plus jolie</i>	Et servir sans tricherie.
<i>Qu'en trestout le monde sai.</i>	Cil qui la sert de cuer v(e)rai :
J'ai, j'ai	<i>Cil avra amorettes au cuer</i>
Amorettes au cuer qui me tiennent gai ² .	<i>Qui le tendront gai.</i>

La pièce de J. Erart est tout entière sur les mêmes rimes; chaque couplet est suivi d'un refrain nouveau. Au contraire, dans l'imitation pieuse, le même refrain termine tous les couplets, qui sont sur des rimes différentes, sauf, naturellement, que le dernier vers est toujours en *ai* (comme dans le modèle) pour rimer avec le refrain. De plus, la chanson profane est à *coblas capcaudadas* (le dernier mot de chaque couplet, c'est-à-dire ici des refrains qui les terminent, devient le premier du couplet suivant); mais l'auteur de la chanson pieuse, terminant tous ses couplets par le même refrain, ne pouvait guère être tenté de reproduire cette recherche de versification.

IV. N° 25; R. 425. *Chançon ferai, puis que Diex m'a doné* (en *abab abaa*). Cette pièce est, comme le dit expressément son auteur, imitée d'une chanson de Gace Brulé (*Au renouveau de la douçor d'esté*) (R. 437)³.

1. Attribuée à J. Erart par trois mss. de même famille (Ars., 845, 847), à Guiot de Dijon par 844, à Andrieu Contredit par 12615.

2. Ce texte est cité d'après Dinaux, *Les Trouvères brabançons*, etc., p. 457.

3. Tarbé l'a imprimée sous le nom de Thibaut de Navarre (*Chansons de Thibaut IV*, p. 7), sur la foi de Pasquier. Celui-ci dit en effet (*Recherches*, éd. de 1723, tome I, col. 691 — et non 601; — cf. *Lettres*, II, VII, tome II, col. 39) que son ms. commençait par cette pièce, et il la donne comme du roi de Navarre. Comme aucun des mss. que nous possédons ne débute par cette

Les témoignages contemporains sur nos poètes lyriques sont trop rares pour que nous ne relevions pas le jugement du rimeur dévot sur Gace Brulé :

chanson, il paraît bien que celui que Pasquier utilisait n'était aucun d'entre eux, ce qui pourrait donner à réfléchir sur la portée de son affirmation. Nous ne croyons pas, cependant, ni que le ms. en question ait été très différent des nôtres, ni qu'il faille attacher d'importance à l'allégation de Pasquier. Ce ms. commençait, nous dit-il, par les deux chansons : *Au renouveau de la douceur d'esté* et *Cil qui d'amours me conseille*. Il devait donc être étroitement apparenté à 845, n. a. 1050 et Ars. 5198, qui donnent ces deux pièces en tête de celles de Gace Brulé; c'est par celles-ci que le ms. de Pasquier devait s'ouvrir, comme 847, tandis que plusieurs des nôtres débutent par les œuvres de Thibaut. Pasquier traitait, du reste, avec une grande légèreté ces questions d'attribution : « De fait, dit-il, il y a quelques uns qui estiment qu'il soit fait de « diverses pièces. Mais la générale œconomie.... m'enseigne que c'est d'un « seul auteur; et au surplus, je vois ce prince (Thibaut) si souvent nommé « en des chansons où il s'introduit parlant avecques uns et autres que je ne « fays nulle doute qu'elles ne soyent toutes de lui. » Il est donc probable que son ms. portait plusieurs noms d'auteur et qu'il aura négligé de parti pris ces indications pour faire la part plus belle à Thibaut, dont il trouvait peut-être le nom dans quelque moderne *incipit*. N'oublions pas que son but, dans les deux passages en question, était de montrer que de tout temps « la poésie « françoise ne se logea pas seulement aux esprits du commun peuple, ains « en ceux mesmes des princes et grands seigneurs ». Sur les cinq chansons qu'il attribue à Thibaut (R. 437, 565, 643, 1204, 711) les quatre premières sont d'autres auteurs. Nous n'insistons — trop peut-être — sur ce point que pour prémunir contre les fausses attributions que l'on trouve dans les passages de Pasquier dont nous nous occupons, car la chanson dont il s'agit ici est, sans aucune contestation possible, de Gace Brulé. En effet : 1° le témoignage de notre rimeur pieux est confirmé par six mss. appartenant à trois familles différentes; 2° la pièce est adressée (dans un envoi resté inédit, 846, f° 3) à un certain Noblet, à qui sont également dédiées deux chansons (306 et 1429), qui sont certainement de G. Brulé; de ces deux chansons, la première, il est vrai, est attribuée à Thibaut par trois mss. (de même famille; Ars., B. N. 845 et n. a. 1050), mais elle est assurée à Gace par l'accord de deux autres, de famille différente (844 et 847), et la mention, à l'envoi, d'un Gilles à qui Gace a adressé deux autres chansons (42 et 772; Gace se nomme dans cette dernière). Quant à la seconde (1429) elle est envoyée à Noblet et Gilet (846, f° 24; envoi inéd.) et attribuée à Gace par 845; elle ne peut donc être considérée comme appartenant à Pierre de Molaines, malgré le témoignage de plusieurs mss. (Berne et Arras, B. N. 844, 12615, Vat. 1490; même famille).

Je le vos di pour Gasse le Brullé :
 Assés chanta dont Dex ne li set gré.
 Trestuit si chant sont de la fleur d'esté,
 Ou de vert bois ou de ju de fontaine,
 Ou d'aucune a cui Deus a presté
 En cest siecle un pou de biauté[vaine]¹.
 Bon sont li chant; por ceu ai j'emprunté;
 Mais sachiés bien c'une autre amor me maine,
 C'est de la mere au roi de verité,
 Qui tout cria, et iver et esté.

Toute la pièce de Gace Brulé est sur les mêmes rimes (*é, aine*); l'imitateur les a reproduites, mais dans ses trois premiers couplets seulement (le quatrième est en *or, ie*, le cinquième en *er, age*).

V. N° 27; R. 1136 (*abba aaba*). Cette pièce est calquée sur une chanson de Moniot d'Arras (R. 1216).

Voici le premier couplet du modèle et de la copie :

<i>Bone amor sens tricherie</i>	Por ce que verité die
<i>Servirai sens losengier,</i>	Vueil ma chançon comencier,
<i>Car aillors penseir ne quier</i>	Por deduire et solacier
<i>Ne d'autre amor n'ai envie.</i>	Gens qui sont en bone vie,
<i>Tous jors seux en sa baillie;</i>	Et ceus qui sont en folie
<i>S'or me voloit faire aie</i>	En guille et en tricherie
<i>Ma dame d'un douls baisier,</i>	Vueil blasmer et leidengier
<i>Lors seroit l'amor merie².</i>	Et mostrer leur maladie.

On voit que l'imitateur a repris jusqu'aux rimes de son modèle; mais il a construit sur elles toute sa pièce, tandis que, chez Moniot, la rime des vers en *a* est différente pour les trois derniers couplets (en *aire, ier*).

VI. N° 27; R. 435 (*abab aab*). C'est également de Moniot (R. 430) que cette pièce est imitée³.

1. Nous suppléons le mot *vaine*, oublié par le copiste. Il se trouve, par suite de cette omission, que le couplet que nous citons ne semble pas au premier abord présenter l'ordre des rimes annoncé. Mais tous les autres donnent au quatrième vers la rime en *b* que nous devrions avoir ici.

2. *Archiv* de Herrig, XLI, 374; texte du ms. de Berne.

3. Trois mss. (Berne, 12615 et la table de 844; cf. Schwan, *Die Liederhandschriften*, 30) portent en suscription *Li quens* (et non *chastelains*) de Couci, mais cette indication n'a pas de valeur, étant empruntée à la chanson même,

Romania, XVIII

De joli cuer enamoreit
 Chançonete comenceraï,
 Por savoir s'il vanroit a greit
 Celi dont jai ne pertirai,
 Ains serai en sa volenteit :
 Jai tant ne m'i avrait greveit
 Ke ne me truiست amin verai ¹.

Au douz comencement d'esté
 Une chançon comenceraï,
 Non pas por ce que de vert pré
 Me veigne la joie que j'ai,
 Ançois me semble fausseté
 Et baras et desloiauté
 Trestout quant qu'en cest siecle voi.

L'identité des rimes et la ressemblance des vers qui, de part et d'autre, occupent la seconde place, rendent l'imitation absolument certaine; mais la chanson de Moniot est à *coblas doblas* et celle de son imitateur à *coblas unissonans* ².

On pourrait aussi rapprocher cette pièce d'une chanson de Blondel (*A l'entree de la saison*) (R. 1897, Tarbé, p. 7) qui pré-

et avec une grave inexactitude. Le comte de Loussi (et non Couci) dont il est question est, non l'auteur, mais, avec un Henri de Luxembourg, le destinataire de la pièce. Voici les deux envois (inédits), d'après 20050, fol. 102 :

Hanris de Lusanborc, joïr
 Poies d'amors se maintenir
 La voleis a vostre pooir.
 Cuens de Loussi, con je desir
 A ma très grant joie avenir,
 Vous face bone amor valoir...

Si on savait exactement de quels personnages il est ici question, ce qui paraît difficile, il serait possible de déterminer d'une façon assez précise l'époque où vécut Moniot, qui n'est connue qu'à un assez grand nombre d'années près.

1. *Archiv*, XLII, 278.

2. Les rimes de cette pièce présentent des particularités intéressantes; voici celles des trois derniers couplets :

a	b	a	b	a	a	b
verité	soi (œ)	abé	moi	sousplanté	fausseté	verai.
guillé	lai (laicum)	honoré	foi	degeté	humilité	roi.
beneurté	verai	humilité	roi	doné	vivré	recrerai.

L'auteur confond donc absolument les sons *oi*, *ai*, ce qui du reste est fréquent au XIII^e siècle, au moins dans l'Île de France et l'Orléanais (ce fait s'observe dans Rustebuef, G. de Coinci, le *Roman de la Rose*; cf. E. Metzke, dans *Archiv*, LXV, 65). Mais il fait rimer, de plus, dans le dernier couplet, *vivrai* et *doné*; or, *ai* étant pour lui identique à *oi*, on peut conclure qu'il irait jusqu'à associer *oi* à *é*, bien qu'il sépare ordinairement ces deux sons. Il n'y a, sans doute, dans cette rime qu'une négligence de sa part; elle prouve cependant que, pour lui, les trois sons *oi*, *ai*, *é* n'étaient pas loin de se confondre. (Cf. *Romania*, V, 494; XI, 603; XIII, 257.)

sente exactement la même disposition de rimes; mais celles-ci sont, de part et d'autre, tout à fait différentes, ce qui doit faire écarter l'idée d'une imitation. Cette disposition est du reste très fréquente ¹.

VII. N° 28; R. 564 (*abab cdccdd*) :

Buer fu nez qui s'apareille
 A Dieu amer et servir,
 Et qui en oroisons veille
 En ferveur et en desir ;
 Car qui sert Dieu en sa vie
 De loial cuer et entier,
 Il l'en rendra grant baillie,
 Qu'en la soe compaignie
 Vendra les mauvais jugier
 Et les justes essaucier.

Cette disposition se retrouve dans la pièce que Philippe de Nanteuil, prisonnier au Caire en 1239, adressa à l'armée française pour l'exhorter à le délivrer, lui et ses compagnons (R. 164) ². Les trois premiers couplets de notre pièce sont sur les mêmes rimes, et chacun des deux derniers sur d'autres; dans la chanson de Ph. de Nanteuil, les rimes changent à chaque couplet. Mais il est probable que celle-ci n'est pas le modèle direct de l'autre; en effet, elle devait elle-même, comme la plupart des serventois, être faite sur le patron de quelque chanson connue, qui a pu être le type commun des deux pièces que nous venons de signaler.

VIII. N° 29; R. 981 (*abab ababaab*).

Cette pièce est imitée d'un débat anonyme (R. 982) imprimé par Bartsch (*Rom. u. Past.*, p. 138).

*Quant voi la prime florete
 Blanchoier aval ces près
 Et j'oi chanter l'aluete
 Au comancement d'esté,
 Lors oi dous pastorettes
 Ki s'antremetent d'amer ;
 De leur loials amoretes*

Qui de la prime florete
 Voudra doucement chanter,
 Il covient qu'il s'entremete
 De ses meffais amender,
 Et sa conscience nete
 Tenir et son cuer monder.
 Car ce devons nos de dete

1. V. par ex. G. d'Espinau, R. 191; G. de Dargies, 708; Gace Brulé, 838 et 1465.

2. *Hist. litt.*, XXIII, 675.

Comancierent a parler.
 Premiers a parlè l'ainz nee
 Et a dit a la mainz nee :
 « N'i est deduis ke d'amer. »

Sans autrement amender
 A Jhesu qui est florete
 Des fleurs et la plus doucete
 C'on puist ja mès recoverer.

La ressemblance entre les deux vers initiaux et l'identité des rimes (ou assonances) rend l'imitation évidente. Mais la copie est plus régulière que le modèle : en effet, les vers en *b* y sont toujours sur la rime (ou assonance) en *é*, tandis que la pièce type présente à ce sujet quelques négligences; celle-ci est de plus assez imparfaitement rimée (ou assonancée), et offre souvent des finales nouvelles aux places où l'on devrait avoir la finale *a* que l'auteur semble avoir eu d'abord l'intention de conserver dans toute la pièce; l'imitateur, en changeant cette rime à chaque couplet nouveau, a pu les construire tous exactement d'après la formule qu'il s'était proposée.

IX. N° 30; R. 541 (*abab babb*); les trois derniers couplets sont sur des rimes différentes des deux premiers :

Une très douce pensee
 Que jai ne vueil oublier
 M'a si doucement navree
 Que souvent me fait penser,
 Ce que tant nos veut amer
 Cele biauté desirree ;
 Hé las! coment puet durer
 Mes cuers qu'il ne muert d'amer?

Cette pièce paraît imitée de l'une des trois chansons suivantes, qui sont probablement toutes de Gace Brulé; elles sont bien construites suivant la même formule rythmique que l'imitation pieuse, mais ni les rimes qu'elles emploient ni les idées qu'elles expriment ne les en rapprochent autrement.

1° *En chantant n'estuet complaindre* (R. 126). Attribuée à Philippe de Nanteuil par le ms. de Berne, à Gace Brulé par 845. Vers de sept syllabes; même répartition des rimes masculines et féminines que dans la pièce pieuse; les rimes changent de deux en deux couplets (2 + 2 + 1).

2° *Pour verdure ne pour pree* (R. 549). Attribuée à Gace par 844, au Châtelain de Couci par le roman qui porte son nom ¹.

1. Voy. Fath, *Die Lieder*, p. 86.

Vers de sept syllabes; même répartition des rimes masculines et féminines. Cinq couplets sur mêmes rimes + envoi.

3° *Ou tans que voi noif remise* (R. 1638). Attribuée à Gace Brulé par tous les mss. qui portent des noms d'auteurs. Même répartition des rimes masculines et féminines; ces rimes changent de deux en deux couplets (2 + 2 + 1 + envoi). Cependant le rythme de cette chanson diffère en un point de celui des précédentes : les vers finaux de chaque couplet ne riment qu'entre eux (on sait que les Minnesinger appellent *weise* une rime de ce genre)¹.

Ainsi, sur neuf pièces dont nous avons retrouvé les types, quatre sont imitées de Gace Brulé. C'est un nouveau témoignage de la grande vogue dont jouirent au Moyen Age les œuvres de ce poète; il est évident, en effet, que les rimeurs pieux prenaient surtout pour modèles les chansons profanes qui avaient le plus de vogue.

Il serait intéressant de savoir où et quand ont été composées ces imitations. La plupart ne paraissent pas antérieures au milieu ou à la fin du XIII^e siècle; c'est là à peu près tout ce que nous pouvons en dire. Il y en a cependant une (dont le modèle profane, s'il a existé, nous est d'ailleurs inconnu) qui est certainement plus ancienne (n° 16, R. 695, *J'ai un cuer trop lent*, lire : *lait*); en effet, un des nombreux mss. où elle se trouve, et que M. P. Meyer a signalés (*Rom.*, XIII, 528²), est du commencement du XIII^e siècle. Son auteur s'y nomme : c'est un certain Thibaut d'Amiens; c'est donc à tort que le ms. 12581 l'attribue à un « chancelier de Paris ». M. Meyer pense que cet auteur pourrait être un Thibaut d'Amiens qui occupa le siège archiépiscopal de Rouen de 1222 à 1229. Cependant ce que le poète nous dit de lui-même s'appliquerait moins bien, semble-t-il, à un prélat qu'à un homme du monde qui songe à terminer pieusement sa vie.

Voici les deux derniers couplets de notre rédaction, qu'on peut

1. On pourrait encore citer ici la pièce de G. de Dargies : *Quant je voi l'erbe et la fueille* (R. 1008); mais si les rimes y sont disposées de la même façon, les vers n'y sont pas de même longueur (le cinquième de chaque couplet est de huit syllabes, les autres de sept).

2. [Aux neuf mss. où cette pièce a été reconnue, il faut ajouter les deux mss. de l'Arsenal, 570, fol. 158, et 3517, fol. 146 v°. — P. M.]

lire, à peu près sous la même forme, dans la notice de M. Musafia sur le ms. de Pavie ¹ :

Thiebaut congié prent.
La mort le sorprent,
Qui le contralie.
Las, chaitif, dolent
Se clame souvent,
A Dieu merci crie.

O Thiebaut d'Amiens,
Tant as eus biens
Les jors de ta vie !
Or n'en portes riens :
Tant es plains de fiens
Ta char est porrie.

Il va sans dire que les autres pièces, dont la forme est toute différente, ne peuvent être de ce Thibaut d'Amiens. Nous avons plutôt ici un recueil formé de pièces de dates et de provenances diverses.

Alfred JEANROY.

VI.

CHANSONS PIEUSES DU MS. DE L'ARSENAL 3517

La Bibliothèque de l' Arsenal possède, sous les nos 3517 et 3518², un ms. divisé en deux tomes, qui contient les poésies de Gautier de Coinci et un grand nombre d'autres compositions pieuses, en vers, au nombre desquelles le *Miserere* du Reclus de Moliens, la *Vie des Pères*, la *Vie de saint Jean Bouche d'or*, etc. Il a été bien des fois utilisé en ces dernières années, à l'occasion de telle ou telle des pièces qui s'y trouvent³, mais il n'a été décrit complètement que dans le t. III du catalogue des mss. de l' Arsenal, dû à M. H. Martin. Il ne semble pas toutefois qu'on ait fait attention aux chansons pieuses qui prennent place au commencement du premier tome (ff. 1-4) puis, dans le même volume, au commencement et à la fin des miracles de Gautier de Coinci. M. G. Raynaud n'en fait pas mention dans sa *Bibliographie des chansonniers français*. Entre ces chansons il en est plusieurs qui sont de Gautier de Coinci, et

1. *Ueber eine altfr. Handschrift d. K. Universität zu Pavia*, dans les comptes-rendus de l'Académie de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, t. LXIV (1870), p. 550.

2. Anciennement *Belles lettres françaises*, 289.

3. Par ex. *Roumania*, VII, 600.

dont on a bien d'autres copies, mais il s'en trouve aussi qui ne paraissent pas être de ce poète et qui, à ma connaissance, ne se trouvent point ailleurs. De ce nombre sont les trois chansons qui prennent place aux ff. 13 et 14 entre une table latine des miracles de Gautier et une table française des mêmes miracles. Deux au moins sont composées sur le type de chansons amoureuses bien connues.

La première est imitée d'une pièce, souvent publiée, de Thibaut de Navarre. Celle-ci est, comme la plupart des pièces du même auteur, en *coblas doblas*, selon l'expression des *Leys d'amors* (I, 264); l'imitation, au contraire, est entièrement sur les mêmes rimes (*coblas unissonans* des *Leys*, I, 270), et ces rimes sont empruntées aux deux premiers couplets de la pièce de Thibaut. Je donne d'abord le premier couplet de celle-ci :

*Tant ai amors servies longement
Que dès or mais ne m'en doit nus reprendre
Se je m'en part : or a Dieu les coumant,
C'on ne doit pas toz jors folie reprendre,
Et cil est fos qui ne s'en sait desfendre
Ne n'i conoist son mal ne son torment :
On n'en tenroit dès or mais por enfant,
Que chascuns tens doit sa saison atendre.*

Voici maintenant l'imitation :

- I Tant ai servi le monde longement
Que bien me doi d'or en avant reprendre.
De lui me part : a celui me quemant
4 Qui pooir a de moi vers tous desfendre :
C'est la puchele en cui Dex vaut descendre
Pour nous sauver et jeter de tourment.
Douche Virge, jointes mains en plourant,
8 Merchi vous proi que mi voelliés entendre.
- II Douce dame de cui tous bien descent,
La qui bonté nus cuers ne puet comprendre,
Dame du monde et du ciel ensement,
4 A vo douchour nule ne s'i puet prendre.
Bon fait son tans en vous servir desprendre,
Car qui vous sert de fin cuer humblement
Li enemis n'a pooir vraiment
8 De lui grever, puis c'a li se vient rendre

- III Vo grant pitié, vo douç acointement,
 Theophilus le nous puet bien aprendre,
 Qui renoia vous et vo fil briement,
 4 Et puis balla chartre de s'arme vendre.
 Ha[i] ! caitis, comment osa atendre,
 Douce Virge, puis vous ne vostre enfant ?
 Quant il perchut que meffait avoit tant,
 8 Bien li deüst li cuers eu ventre fendre.
- IV Douce dame, quant merchi vint criant
 Theophilus, devant vous soi estendre,
 Son grant meschief vers vo fil erramment
 4 Par vo pitié vausistes entreprendre,
 Et sa chartre li fesistes lues rendre
 Que il avoit baillié desloiaument
 A l'enemi qui par dechevement
 8 S'arme et son cors quidoit en infer pendre.
- V Douce dame, de cuer devotement
 Dès ore mais voel vo servise enprendre.
 A vos proier jour et nuit doucement
 4 Vaurrai mon cuer, que qu'il ait fait, aprendre.
 Bien m'a seü li enemis sousprendre
 Car vescu ai lonc tans enfantieusement ;
 Or est li tans de querre alegement,
 8 Car mes cors est (*corr.* ert) assés tost pourre et cendre.

La seconde pièce a pour type la chanson de Gace Brulé :

*De bone amor et de loial amie
 Me vient sovent pitiés et remembrance,
 Si que jamais, a nul jor de ma vie,
 N'oblieraï ses jeus ne sa semblance....*

Voir la suite dans Wackernagel, *Altfr. Lieder*, n° xxvij.

On connaissait déjà une chanson pieuse composée sur ce type par Jacques d'Amiens. Elle est précédée dans le ms. de Berne (le seul qui la contienne) de cette rubrique : *Jaikes de Canbrai ou chant « de bone amor et de loiaul aimie »*. Wackernagel l'a publiée sous le n° xliiij. Voici maintenant la poésie du ms. de l'Arsenal (fol. 13 v°) :

- I Chanter m'estuet de la virge Marie
 En cui j'ai mis cuer, cors et esperanche,
 Si que jamais, a nul jour de ma vie,
 4 N'averai mais nule fole acointance

S'ele a son serf me degnoit retenir.
 Pour ce li proi qu'ele me vuelle ' oïr,
 Car je ne puis a bone fin venir
 8 Se par li non, itele est ma cuidance.

II Douce dame, trop ai fait grant folie
 Quant ne vous ai bien servi dès enfance,
 Mais j'ai trouvé ma char si enemie
 4 Car' ja, ce croi, n'en verroi m'aleganche
 Se par vous non qui me poès garir;
 Virge pucele, entendés mon desir,
 Car vraiment riens itant ne desir
 8 Com faire a vos homage et alianche.

III Douce, en vous fu de l'umaine lignie
 La fois sauvée et la voire creance,
 Quant vos dous fiex des Juys, gens haïe,
 4 Fu travelliés et mis en la balanche
 De cele crois que tant devons chierir
 Ou pour nous vaut tant douchement morir.
 Las! quant je pens, adont pleur et souspir,
 8 Por che c'adès ne l'ai en ramembranche.

IV Douce dame de tous biens raemplie,
 Secourés moi par vostre grant poissanche.
 Trop ai de maus fait par ma legerie,
 4 Par mon orguel et par m'outrequidance,
 Mais or me voel d'or en avant tenir
 Et vo chier fil honerer et servir
 Et vous aussi; ensi porrai venir,
 8 Si com je croi, a vraie repentanche.

V Dame, en la fin, moi, vo serf qui vous prie,
 Ne metés pas, pour Dieu, en oubliance.
 Proiés vo fil par vostre courtoisie
 4 Que il me doinst et sens et connoissanche
 De lui amer et del monde fuir
 Et des pechiés du tout en tout haïr,
 Si qu'en tel point me puisse maintenir
 8 C'a men vivant face ma penitanche.
 Amen.

1. Ms. *uouelle*.

2. Corr. *Que*.

Je ne crois pas que ces deux pièces soient de Gautier de Coinci, bien que leur nature, et aussi la place qu'elles occupent dans le ms. portent tout d'abord à les lui attribuer. Outre qu'elles ne sont guère de son style, elles ne se rencontrent dans aucun autre ms. de cet auteur, et il faut encore noter qu'elles sont ici voisines d'une composition à trois parties faite, selon les apparences, à Cambrai et qui ne peut, par conséquent, être l'œuvre de Gautier de Coinci. Cette poésie n'est séparée des deux premières que par deux petites pièces latines. Comme elle est très courte et n'a point été jusqu'ici rencontrée ailleurs, je vais la transcrire :

Un chant renvoisié et bel (<i>Fol. 14 b</i>)	Tort, dame, ai quant vostre confort
Dirai de sainte Ysabel,	Requis n'ai par ma folie
3 De cui fisent li oisel	3 Du mal qui me contralie,
En lour cans feste a sa mort.	Dont sans vous ne vivrai mie;
A li servir mais m'acort,	Pour che vous requier et prie
6 Car des vertus me recort	6 De cuer entier et loial.
C'a Cambrai fait de nouvel :	
La perent si biau jouel	Dous cuer, alegiés mon mal
9 Ou sont revescu troi mort ¹ .	Que ne m'ochie.

Decantatur

A la suite des miracles de Gautier le ms. 3517 renferme (ff. 99-104) plusieurs chansons pieuses dont les premières seulement sont de Gautier de Coinci. Le catalogue, ordinairement très exact, de M. Martin, les ayant comprises sous la rubrique un peu vague de « chansons notées », sans en donner le détail, je vais les indiquer une à une :

(Fol. 99 c) Las! las! las! las! par grans delit....

(Fol. 100 b) Seur cest rivage a ceste crois...

(Fol. 100 a) A sainte Leochade?....

(Fol. 101 c) Hui enfantés fu li fix Diu,
Cantés, cantés, alleluia¹.....

1. Le miracle des oiseaux, se rassemblant sur le sommet d'une église et chantant au moment de la mort de saint Elisabeth, est conté dans sa légende, voy. Jacques de Voragine, éd. Græsse, p. 765. Quant au miracle de Cambrai, la recherche reste à faire.

2. Cette pièce et les deux qui précèdent sont de Gautier de Coinci.

3. Cette pièce, entièrement notée, est une des nombreuses imitations du *Letabundus* faussement attribué à saint Bernard; d'autres ont été signalées ou

- (Fol. 102) Chil en la Virge s'aombra...
 (Fol. 102 b) Mère au Sauveour¹....
 (Fol. 102 c) Douche dame, sainte flour...
 (Fol. 102 d) Mere de pitié²....
 (Fol. 104) De la Virge qui ot joie....
 (Fol. 104 b) Puis que de canter me vient....

P. MEYER.

VII.

UNE VERSION ARAGONAISE D'EUTROPE

FAITE SOUS LES AUSPICES DE JUAN FERNANDEZ DE HEREDIA.

Parmi les dix-sept manuscrits espagnols (castillans et catalans) que possédaient, vers la fin du XVII^e siècle, les Augustins de la Croix-Rousse à Lyon, — et dont neuf ont été recueillis à la Bibliothèque de l'Arsenal — figure une traduction d'Eutrope, ainsi décrite dans l'ancien catalogue imprimé par ces religieux lorsqu'ils décidèrent de vendre leur collection :

La Historia de Eutropio, manus. velin, d'un gros caract. gotique, in-folio, contenant ceux qui ont regnez en Italie, dont le premier fut Janus, le second Picus, le troisieme Favinus, pere de Latin, et son fils Latin corrigea la langue latine du temps de la prise de Troye. Tous les successeurs de l'Empire qui ont regnez après Latin y sont nommés, aussi bien que toutes les batailles des Romains, des Carthaginois, singulierement des batailles puniques, qui durerent 22 ans ³.

publiées par F. Wolf, *Ueber die Lais*, pp. 196-7, 208-9, 439-42, et dans le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques*, année 1887, pp. 339-40.

1. Pièce que j'ai publiée dans le *Bulletin des anciens textes*, 1884, p. 80, d'après deux autres copies, dont l'une incomplète; cf. *Romania*, XVII, p. 433.

2. C'est un lai, ou du moins une pièce entièrement notée.

3. Page 16 de ce catalogue, dont un exemplaire se trouve dans le ms. n° 179 de la Bibliothèque de médecine de Montpellier. M. Chabaneau a eu l'extrême obligeance d'y copier pour moi la liste des manuscrits espagnols. Prochainement, M. H. Martin, auteur de l'excellent *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, publiera un mémoire sur la collection des Augustins et les débris qui en subsistent.

Cette version d'Eutrope avait, il y a plusieurs années, attiré mon attention à cause du caractère assez particulier de sa langue, qui est aragonaise. Je n'eus pas l'idée alors que cette traduction devait être attribuée au grand-maître de Saint-Jean de Jérusalem, Juan Fernandez de Heredia, et, par conséquent, ajoutée au catalogue de ses travaux littéraires que j'avais eu l'occasion de dresser dans l'introduction de la *Crónica de Morea*, compilée par ordre d'Heredia et imprimée aux frais de la *Société de l'Orient latin*. Depuis, j'ai acquis la preuve que cet Eutrope sort de l'atelier qui nous a livré les *Vies* de Plutarque, l'Orose, le Hayton et autres ouvrages, tous traduits par les soins du docte Aragonais dans le dialecte de son pays natal. Sans parler de la langue, qui se trouve être exactement la même et dans l'Eutrope et dans les autres *volgarizzamenti* dus à Heredia, deux détails extrinsèques établissent très clairement l'origine du manuscrit des Augustins de Lyon, l'un de ceux qui ont passé à l'Arsenal, où il porte aujourd'hui le n° 8324.

1° L'écriture. Une minuscule gothique grande et droite, identique à celle qui a été employée pour transcrire *La grant crónica de Espanya* et *La grant crónica de los conqueridores*, les deux vastes compilations historiques du grand maître de Saint-Jean. Quiconque comparera les exemplaires de ces ouvrages, jadis conservés à la bibliothèque d'Osuna et maintenant déposés à la *Biblioteca Nacional* de Madrid, avec l'Eutrope de l'Arsenal, n'hésitera pas un instant à reconnaître que ces manuscrits sont l'œuvre des mêmes scribes. J'ajoute que la disposition du texte, à deux colonnes, est de tout point semblable dans les manuscrits de Madrid et dans celui de Paris.

2° Les armes d'Heredia peintes dans l'encadrement du premier feuillet. L'écu que nous avons ici est écartelé : aux 1 et 4 de gueules à la croix d'argent, qui est Saint-Jean de Jérusalem ; aux 2 et 3 de gueules à trois châteaux d'argent (2 : 1), sommés de trois tours de même, qui est Heredia¹. Cet écu composé ne se rencontre pas seulement dans le volume de l'Arsenal ; il ornait aussi le premier feuillet d'une bible « en vulgar » qui avait

1. Le nombre des châteaux a varié. On en voit cinq dans l'écu d'Heredia sculpté au dessus d'une des portes de Rhodes (M. de Vogüé, *Revue de numismatique*, année 1865, p. 310).

appartenu au grand maître avant de passer dans la bibliothèque du roi Martin d'Aragon et qui portait, dit un document de l'an 1433¹ : « les armes de Sant Johan e del mestre de Rodas que « son castells blancs en camp vermell, que son armes propres « d'Eredia. » On sait d'ailleurs que la plupart des manuscrits exécutés pour Heredia, qui se trouvent soit à l'Escorial, soit à Madrid, ont été décorés de ses armes et même de son portrait.

Par ce qui vient d'être dit, la provenance de l'Eutrope de l'Arsenal semble suffisamment démontrée. Il reste, pour en faire apprécier la langue, à donner de ce manuscrit quelques très courts extraits. Voici le commencement de l'introduction et un morceau du chapitre II du livre premier :

El primero libro de Eutropio contiene que Ianus regno primero en Italia et apres Saturnus, el qual fue clamado dios por los pueblos grosseros et rudos, por esto que los ensenyo de fer casas et de arar et de sembrar tierras et de plantar vinyas et de beuir como hombres. Apres regno Picus fillo de aquel, et apres aquel regno Fauinus que fue padre de Latin, et quando fueron pasados. CL. anyos en el regno de aquestos et como regnando Latin, el qual corrigio la lengua latina, fue presa Troja, et como Eneas et su fillo Anchises, apres la prision de Troya, vinieron en Ytalia, et como Eneas priso Lavinea filla de Latin por muller et se combatio con Turnus rey de los Tuscos et lo mato...

... Et fue clamada Roma la ciudat. Et aqui edificaron vn templo, et como dediversos pueblos fizieron vn pueblo romano, et come eslieron ciento de los mas viellos de consello los quales fiziessen todas cosas et constituyeron. M. hombres de armas, et como apres robaron et presieron violentment las virgines de lures vezinos...

Sans aller plus loin, des formes telles que *clamado*, *fillo*, *muller*, *viellos*, *consello*, l'emploi de *lur* et la graphie *ny* pour marquer l'*n* mouillé trahissent assez l'origine aragonaise de ce texte : inutile d'insister.

Ainsi l'étude de la langue et l'examen des caractères externes du manuscrit de l'Arsenal nous conduisent au même résultat, qui est de faire honneur au grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, Juan Fernandez de Heredia, de la traduction espagnole d'Eutrope et de l'exécution matérielle du volume qui nous l'a conservée.

Alfred MOREL-FATIO.

1. Publié, par M. l'abbé C. Douais, dans le *Bulletin critique* du 1^{er} janvier 1886.

VIII.

NOTES SUR LE VOCABULAIRE ROUMAIN.

II. — LES JUIFS OU TARTARES OU GÉANTS.

(Jidovii sau Tătarii sau Uriașii.)

L'Europe entière fut inondée, entre le iv^e et le xii^e siècle, par différentes tribus barbares lancées comme une avalanche du fond de l'Asie et remplissant surtout les plaines orientales du continent. Aucun pays n'a eu tant à souffrir des invasions des peuples asiatiques que la Roumanie, que le pays entre la Tisza et le Danube. C'est là que fut la halte des nations païennes, qui se succédèrent dans l'intervalle de plus de huit siècles. Le torrent des Huns n'était pas encore passé que les Avars prenaient leur place suivis de Bulgares, Petchénègues, Cumans, Mongols, Tartares.

De toutes les invasions barbares, celle des Tartares, survenue en dernier lieu, a laissé l'impression la plus durable. Leur conduite inhumaine les fit considérer comme des êtres sortis de l'enfer, et leur nom asiatique de *Tatar*, comme ils s'appellent en roumain et dans les langues slaves, fut modifié, d'après cette considération, en celui de *Tartares*, appellation populaire dans les langues occidentales de l'Europe¹.

Les Roumains se trouvèrent en contact avec eux pendant quelques siècles, et les effets désastreux de ce voisinage résonnent encore dans les poésies populaires et dans les vieilles chroniques. Les conséquences de leurs invasions étaient toujours terribles : les champs couverts de semences restaient déserts, la population était traînée en captivité, et tout le pays offrait le spectacle d'un lieu visité par un incendie ou par une inondation générale. Le langage des chroniques possède un mot spécial, *ceambul* — du tartare *çapul* — pour qualifier ces incursions sou-

1. Littré cite, d'après Abel Rémusat, le jeu de mots suivant attribué à saint Louis : « S'ils arrivent, ces Tartares, ou nous les ferons rentrer dans le Tartare d'où ils sont sortis, ou bien ils nous enverront nous-mêmes jouir, dans le ciel, du bonheur promis aux élus. »

daines des hordes tartares sur le territoire roumain. La terreur qu'ils inspiraient se traduit jusqu'à nous dans le dicton populaire : *doar nu vin Tătarü!*... (les Tartares n'arrivent pas!) pour arrêter une panique. Cette terreur a laissé une autre trace dans le sens péjoratif que reçut le nom de leur chef — *Hantătar* ou le Khan des Tartares — devenant un appellatif pour *diable* (*du-te la Hantătar!*) Mais le simple mot *Tartare* possède en roumain le même sens, de même qu'en hongrois *tatár*, « diable ». En moyen-haut-allemand *Taterman* (*Tater* = Tartare) est synonyme de *Kobold* ou « lutin ».

Plusieurs localités portent le nom de ces envahisseurs. Ils avaient, en Roumanie, des établissements et des villages, comme la *Siliștea Tătarilor*, village dans le district Roman, de même que, dans le comitat de Bihar, en Transylvanie, il y a un *Tatăr-falva* ou village des Tartares. Des tertres ou collines du même nom, où jadis auraient eu lieu des chocs terribles entre Roumains et Tartares, sont aussi des souvenirs localisés du passé.

Mais plus intéressante est l'identification populaire de *juif* avec *Tartare* et de tous deux avec *géant*. La désignation de « géant » provient souvent de noms ethniques : l'allemand *Hüne*, « géant », désigne en moyen haut allemand le Hongrois, et, dans les *Nibelungen*, un sujet d'Attila, représentant le bas-latin *Hunnus* ou *Chunus*; de même le slovaque *obor*, bohème *obr*, « géant », n'est autre chose que le latin *Avarus* ou *Abarus*, synonyme de *Hunnus* dans le Moyen Age, le chroniqueur russe Nestor appelant les Avars *Obri*; dans le grec moderne Ἐλληνας signifie également « géant », les anciens Hellènes étant considérés par leurs descendants comme une race de géants du passé. L'application du nom ethnique *Tartare* comme appellatif pour « géant » n'est donc pas isolée : en basque, *Tartaro* est le nom même du géant, et il figure comme tel dans les contes populaires. Mais comment expliquer la connexion intime que le Roumain établit entre *juif* et *Tartare*?

Groupons d'abord les faits, pour que l'hypothèse que nous allons émettre ressorte avec plus de précision. Nous avons emprunté la plupart de ces matériaux inédits aux Réponses des instituteurs ruraux au Questionnaire archéologique de M. Odobesco, aujourd'hui en possession de l'Académie roumaine.

Le paysan roumain emploie le mot *juiif* en différentes acceptions, qui toutes pourraient se ramener au sens fondamental de « géant ».

I. Application ethnique avec laquelle on peut comparer les analogies ci-dessus.

1. *Juiif* ou *Tartare*, tous deux dans le sens de « géant ».

L'instituteur de la commune Dragoslavele (district Muscel) a fait la relation suivante (Mss. de l'Acad. roum., n° 228) :

Une merveille de la nature, qui met en extase tout être humain, est la caverne de *Peatra Galbenă* (Pierre jaune), qui a son ouverture vers la Dâmbovitza, haute de deux mètres. Les vieux racontent qu'ils ont ouï dire qu'il aurait vécu, dans cette caverne, *des hommes d'une grandeur surnaturelle*. L'un de ces *juiifs* voyant un paysan et deux domestiques labourer avec douze bœufs en fut étonné et, comme un joujou, il les prit dans le pan de sa robe avec la charrue et les bœufs et les transporta au pied de cette montagne, où il les fit labourer, puis les ramena au lieu où il les avait pris. Les vieux se rappellent encore qu'il y aurait eu des *juiifs* aussi à *Peatra Ghimbavului*, dans la même commune, où par un trou il coule du lait de la pierre. Ils rapportent que le fils d'un *juiif* de la *Peatra Galbenă*, étant épris de la fille d'un *juiif* de la *Peatra Ghimbavului*, serait parti secrètement pour aller la voir. Son père, l'apercevant sur le sommet du mont Prislop, lui jeta un bloc de pierre, mais on dit qu'il ne l'atteignit pas. On y voit encore aujourd'hui ce bloc, qui pèse deux mille livres.

Le *juiif* qui prend dans son giron, comme un jouet, le paysan avec sa charrue et ses bœufs, trouve une frappante analogie dans la tradition, très répandue en Allemagne, d'un laboureur, que la fille d'un géant prend dans son tablier et ramène chez son père. Relativement au *Hünenkoppe* (Sommet du géant) de la Forêt Noire, on raconte également qu'il y demeurerait une géante avec sa fille. Celle-ci, trouvant sur la montagne un paysan laboureur, le met dans son tablier avec la charrue et les bœufs et apporte à sa mère « ce petit gaillard avec ses minets » (*kleinen Kerl mit seinen Küttchen*). La mère fâchée lui ordonne de reporter immédiatement sur les lieux le laboureur avec ses bêtes et sa charrue¹. En Thessalie et en Béotie, on raconte que la taille des

1. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 3 éd., 505-507. Des contes analogues chez les Saxons de la Transylvanie, v. Fr. Müller, *Siebenbürgische Sagen*, p. 5 et suiv.

Hellènes (= géants) aurait égalé celle des plus hauts peupliers, et les Arachobites croient que la chaussure d'un ancien Hellène était longue presque comme un homme d'aujourd'hui¹. Pour le paysan roumain donc, les *juifs* ou *tartares* sont des hommes d'une grandeur extraordinaire, des colosses tellement puissants qu'un seul peut prendre dans ses bras vingt-quatre bœufs à la fois : les *juifs* sont synonymes de *géants* dans le langage du peuple.

2. La locution typique : *de când cu Jidovii sau cu Tătarii sau cu uriașii*, « depuis le temps des juifs ou des tartares ou des géants », pour désigner une haute antiquité, que le paysan attribue aux murailles écroulées dont il ne se rappelle plus la date. Le grec moderne emploie, à la même occasion, la locution analogue ἀπ' τῶν Ἑλλήνων τὸν καιρὸς, « du temps des Hellènes ou des géants. »

Dans la commune Radomir (distr. Romanatsi) :

A l'ouest, on reconnaît encore d'antiques ruines, dont les vieillards disent que c'était une ancienne ville *de când cu Tătarii și Jidovii*.....

Dans la commune Peatra (ibidem) :

En faisant des fouilles dans un bout de colline à la profondeur d'une toise, on a trouvé plusieurs murailles de petites pierres et de briques très grandes, de même que des tessons très grands et épais d'environ deux doigts. Cela prouve que cette localité a été quelque établissement des ancêtres ou *după vremea când cu uriașii ori cu Jidovii*.

3. Le sens de « géant » se retrouve dans la métaphore populaire *muncă jidovească*, « labeur juif, » pour désigner un travail très rude, qui dépasse les facultés de l'homme ordinaire, un travail acharné et assidu. Le paysan de Céphalonie appelle également ἑλληνηκὴ δουλεία, « labeur hellénique ou gigantesque, » un travail qui réclame un grand effort physique, et l'Arachobite se sert de l'expression δουλεύει σάν Ἑλληνας, qui correspond parfaitement à la locution roumaine : *munceste ca jidovii*, « il travaille comme les Juifs..... »

Dans un conte valaque (Ispirescu, p. 207) :

Il se mit de nouveau au travail — *un travail juif* : — notre homme s'agitait à droite et à gauche, il faisait le jour de la nuit, se démenait, comme on dit, et du profit pas même plein son œil (litt. pas même le noir sous l'ongle).

1. Schmidt, *Volksleben der Neugriechen*, p. 203 suiv.

Dans une variante valaque de la « Cendrillon » (Calendarul basmelor, 1883, p. 33) :

La fille, habituée depuis sa tendre enfance à la nécessité, *travaillait comme les juifs*, depuis le matin jusqu'au soir, et faisait les services les plus durs.

II. L'application topographique, sous la forme collective *Jidova*, c'est-à-dire « lieu des Juifs ou des Géants ». On pourrait comparer avec le néo-grec *ἐλληνικὸς* comme appellatif d'antiques murailles et forteresses : un *Ἑλληνικὸς καστερό* ou « Forteresse des géants » se trouve en Messénie.

1. La localité *Jidova* ou *Uriasa* (Géante), pas loin de Câm-pulung, dont les « Réponses » nous donnent les détails suivants :

Dans la plaine appelée Grădiște (district Muscel), il y a une forteresse très ancienne et très ruinée qui porte le nom de *Jidova*, et l'on dit qu'elle a été construite par des *tartares* et des *juifs*.

Le fait qu'on trouve des localités avec le même appellatif dans quelques parties de la Transylvanie est d'une grande importance. En poursuivant ces points topographiques communs on pourrait déduire l'itinéraire du peuple auquel on doit ces ruines. Neigebauer rapporte que, dans la région de Hunyád, il y a une forteresse ronde ayant 180 pieds de circonférence, avec une porte, des murailles et quelques fenêtres. D'après la tradition, ces ruines auraient été construites par des géants ou des Juifs. Une autre forteresse, près de Zlatna, est appelée par les Hongrois *Zsidovár* ou « Château des Juifs¹ ». D'après les croyances du peuple allemand, les antiques constructions d'une structure bizarre, qui ont survécu à tant de siècles et que les générations actuelles n'entreprendraient plus, sont attribuées aux géants et au diable. De même, la vue des magnifiques monuments de l'Hellade, qui ont résisté aux orages du temps, les grands blocs des murailles et les grandioses ruines des temples ont fait croire aux Grecs modernes que ce n'étaient pas des hommes ordinaires qui avaient pu exécuter ces constructions : de là l'identification moderne des *Hellènes* avec des *géants* qui auraient bâti les murs cyclopéens².

1. Neigebauer, *Dacien aus den Ueberresten des klass. Alterthums*, p. 85.

2. Grimm, *op. cit.*, p. 500. — Schmidt, p. 205.

2. Des tertres ou collines avec le même nom de *Jidova*.

Dans la commune Janca (district Romanatsi), il y a une colline appelée *Jidova*, dont on raconte que ce sont les juifs qui l'ont tirée de la terre et qu'on en voit encore la fosse. Dans la commune Riureni (distr. Muscel), on voit un tertre rond avec le sommet pointu et qu'on prétend avoir été élevé par les juifs. Dans la commune Cacaletsi (distr. Romanatsi), il y a une autre colline avec le sommet tronqué : on y trouve *des ossements de juifs*, à savoir des tuyaux d'argile, par où coule l'eau quand il pleut.

Le mot *juif*, dans le sens de *géant*, n'a rien de commun, du moins directement, avec son homonyme qui désigne l'Israélite. Par des réminiscences bibliques on pourrait expliquer difficilement cette association logique. Nous constatons en même temps que, dans les langues yougo-slaves, le même mot signifie « juif » et « géant » : bulgare *zid*, — « juif, géant¹ » ; une preuve que le serbe possède aussi cette double acception, c'est que, dans la version serbe de la légende de Polyphème, au lieu d'un *géant* ou d'un être anthropophage, figure *juif*, fait sans analogie dans les autres littératures populaires étudiées sur une vaste échelle par Krek².

Le fil intermédiaire et le nœud de la question est *Tartare*, le troisième terme de l'association qui seul peut expliquer, d'une manière satisfaisante, la transition des deux autres termes : *juif* et *géant*. L'hypothèse, pour être légitime dans ce cas, doit motiver la connexion intime entre les trois termes identiques : *juif*, *tartare* et *géant*.

Le Tartare, par sa stature herculéenne et par sa présence effrayante, pouvait facilement laisser, dans la mémoire du peuple, l'impression de colosse ou géant, dont les traces localisées se retrouvent dans les différents points du pays. Reste à éclaircir la relation entre juif et tartare. La question simplifiée se réduit donc à celle-ci : Est-ce qu'il y a eu un peuple dont on puisse soutenir avec certitude qu'il a été tartare et juif en même temps ? Un tel peuple a existé et est connu dans l'histoire sous le nom de *Khazars*. Les Khazars, race d'origine finno-tartare

1. Miklosich, *Etymologisches Wörterbuch der slavischen Sprachen* s. v.

2. Krek, *Einleitung in die slavische Literaturgeschichte*, 2 éd., p. 691.

comme les Huns et les Avars, qui occupaient presque toute la Russie méridionale, adoptèrent le judaïsme au VIII^e siècle et subsistèrent comme état juif pendant trois siècles. Leur empire s'étendait du Don jusqu'en Pannonie; les Bulgares et autres populations slaves étaient leurs sujets; les Hongrois furent aussi sous leur domination, et les empereurs byzantins leur payaient tribut. Le chroniqueur russe Nestor les mentionne, en l'année 986, comme des *zidove Kozartiy*. Plus tard, après l'extinction de leur puissance, une communauté khazare se maintint sur la presqu'île de la Tauride, et les peuples du Caucase identifièrent tous les juifs avec leur nom ethnique en les appelant généralement *Ghyssar* ou Khazar¹.

Une fois convertis, ils tâchèrent, surtout par les pays danubiens, de se mettre en rapport avec leur coreligionnaires. « De cette Judée khazare partaient non seulement les missions qui allaient consoler les malheureux frères d'Espagne, mais les missionnaires qui allaient prêcher la loi de Moïse aux Bulgares noirs, aux Hongrois, aux Bulgares danubiens². »

Ces Khazars, après leur décadence politique, se fondirent dans les autres populations tartares de la Mer Noire, mais l'écho de leur origine ne disparut pas complètement de la mémoire des hommes. Chez les peuples voisins, il resta un souvenir de plus en plus vague d'une espèce de Tartares qui étaient aussi des juifs et qui leur avaient souvent inspiré de la terreur par leur grandeur, leur force extraordinaire et leurs exploits gigantesques.

Mais il y a plus. Une partie de ces Khazars aurait cherché de bonne heure un refuge en Transylvanie et dans les pays danubiens, spécialement en Valachie, où résonne encore l'écho de leur souvenir dans les traditions locales qui semblent concentrées dans les districts de Muscel et de Romanatsi. Ici, ils auraient bâti cette construction d'un aspect cyclopéen — la *Jidova* — dont le nom seul parle encore de ces temps éloignés. Leurs établissements et leurs habitations laissèrent des traces importantes, qui prirent dans l'imagination du peuple des proportions colossales. Des hommes d'une grandeur surhumaine auraient

1. Vivien de St. Martin, *Mémoire sur les Khazars*, dans ses *Mélanges de Géographie*, Paris, 1851.

2. Rambaud, *Constantin Porphyrogénète*, p. 400.

vécu — d'après la tradition — dans un temps si reculé que les plus anciens à peine s'en souviennent, et ces hommes-géants, le paysan roumain les appelle *Jidovi* ou *Tătari*.

Il est très probable que ces Tartares judaïsés gardèrent leur religion, au milieu d'une population pacifique et terrifiée par leur force imposante, et qu'il coule du sang khazar dans les veines de la couche primitive des juifs roumains. M. Renan, dans la conférence faite au cercle Saint-Simon le 27 janvier 1883, a émis une opinion analogue : « Cette conversion du royaume des Khazars a une importance considérable dans la question de l'origine des juifs qui habitent les pays danubiens et le midi de la Russie. Ces régions renferment de grandes masses de populations juives qui n'ont probablement rien d'ethnographiquement juif. Une circonstance particulière a dû amener dans le sein du judaïsme beaucoup de gens non juifs de race ¹. »

En résumé, *juif*, dans le sens de « géant », est un reflet vague des invasions tartares dans les pays danubiens. Il conserve le souvenir d'un peuple touranien judaïsé, disparu complètement plus tard comme nation, dont une partie aurait persisté dans ces régions formant le noyau ethnographique du judaïsme des pays danubiens. Les uns auraient péri dans les luttes incessantes, les autres se seraient fondus dans les diverses tribus tartares, et c'est ainsi qu'un peuple entier, jadis puissant, disparut de l'histoire, mais non sans laisser quelques traces qui parlent à la postérité de son existence dans ces pays.

Lazare SHAINÉANU.

1. *Le judaïsme comme race et comme religion*, p.23.

CORRECTIONS

REMARQUES SUR LE TEXTE DU *POEMA DEL CID*.

Il y a juste dix ans que M. Karl Vollmöller a publié son édition du Poème du Cid ; les notes qui devaient accompagner la réimpression du texte n'ont pas encore vu le jour. Si l'habile éditeur n'a pas trouvé le temps de finir son édition, d'autres savants se sont occupés et avec beaucoup de succès de ce remarquable poème ; à côté des belles études de MM. Baist et Cornu il faut surtout citer les recherches approfondies de M. Antonio Restori¹, et maintenant M. Ferd. Körbs nous promet une nouvelle édition, avec introduction grammaticale et vocabulaire. Espérons que cette édition ne tardera pas trop ; en attendant qu'elle paraisse, je me permettrai de présenter quelques observations détachées sur différents vers du vieux poème qui m'ont paru demander des éclaircissements ou des corrections. Toutes mes citations se réfèrent, sauf indication contraire, à l'édition de Vollmöller.

V. 323, lire : *Passando va la noch, viniendo va la man.*

V. 605 et v. 606 : M. Damas Hinard a trouvé des difficultés à ces vers ; elles disparaîtront, je crois, si l'on met un point après *matan* et virgule après *celada*.

V. 1061 : Les guillemets après *priuado* sont à effacer ; ils ne sont dus qu'à une faute d'impression.

V. 1181 et v. 1182 : La ponctuation de M. Vollmöller n'est pas heureuse ; il faut deux points après *enbiar* et un point après *grand* comme dans l'édition de Janer.

V. 1220 : Ce vers appartient plus naturellement à la laisse suivante en *a...a* ; il faut donc ponctuer autrement que n'a fait M. Vollmöller.

V. 1780 : La correction de *el* en *al*, proposée par M. Damas Hinard et adoptée par M. Restori, me paraît superflue ; le texte peut rester tel qu'il est ; l'anacoluthe ne fait pas difficulté, comp. les vers 301 et 302.

V. 1929 : Les deux imparfaits de ce vers semblent avoir la signification de *l'imperfectum futuri*. M. Vising, dans son remarquable travail *Die realen Tem-*

1. Ces recherches fort étendues et fort variées ont paru dans *Il Propugnatore* ; dans les remarques suivantes je ne cite que les *Osservazioni sul metro, sulle assonanze e sul testo del « Poema del Cid »* (*Il Propugnatore* XX, I, 97-158, II, 109-164, 408-437).

pora der Vergangenheit, etc. (I, 136), a mis en doute l'existence, en vieil espagnol, de cet emploi de l'imparfait; je crois à tort¹.

V. 2103-2105 :

Trezientos marcos de plata en ayuda les do yo,
Que metan en sus bodas o do quisieredes uos.
Pues fueren en uestro poder en Valencia la mayor.

M. Damas Hinard a essayé de corriger en changeant *o* en *a* et *fueren* en *fuere*, ce qui ne nous avance guère; je proposerai d'intervertir l'ordre des deux derniers hémistiches :

Que metan en sus bodas en Valencia la mayor ;
Pues fueren en uestro poder o (do) quisieredes vos.

V. 2320 et ss. : Ni la traduction de Damas Hinard, ni celle d'Estlander ne donnent un sens satisfaisant. *Catamos* est au prétérit et non pas au présent. Traduisez : « Nous n'avons pensé qu'au gain et non pas à la perte (quand nous nous sommes mariés), et maintenant nous devons faire cette campagne. » Cette traduction, cent fois plus naturelle que celle de D. H. (voir surtout l'étrange note, p. 156-157), exige qu'on mette point et virgule après *no*, et rend superflue la correction de *catamos* en *catemos* proposée par Milá y Fontanals.

V. 2342 : Aun si Dios quisiere e el padre que esta en alto.

M. Cornu corrige ce passage en omettant le *e* devant *el*. Pourquoi cette correction ici, si on laisse subsister la même expression aux vers 300, 372, 2626 ? Mieux vaut laisser le vers tel qu'il est. Cf. v. 2456.

V. 2383 : El obispo don Jheronimo priso a espolonada.

Le dernier hémistique offre une construction très étrange et, si j'ai bonne mémoire, unique dans le poème. Je propose de lire (cf. v. 596 et 705) :

El obispo don Jheronimo aprissa espolonaua.

V. 2478 : Quando veo lo que avia sabor.

M. Cornu corrige : Quando veo lo[de]que auia sabor.

La correction paraît bien plausible, mais est-elle nécessaire ? *Haber sabor* avec un régime direct se trouve déjà au vers 1909, que M. Cornu a laissé intact, et si l'on compare encore les vers 2504, 3435, 3498, 3503, il serait plus prudent, je crois, de laisser le v. 2478 tel qu'il est. Dans les passages cités *haber sabor* est à regarder comme une locution toute faite qui, avec la

1. M. Vising, en parlant de l'*imperfectum futuri*, cite un exemple du *Roman-cero del Cid* : « Diez y seis maravedis Mandó el Rey dar á un lacayo Porque *espantaba* á las fembras con un vestido de diablo. » Je ne suis pas sûr qu'il ait bien traduit ce passage; *porque* n'a pas besoin d'indiquer l'intention (« afin qu'il effrayât »), il peut être simplement une conjonction causative (« parce qu'il effrayait »).

signification d'un verbe simple (*querer*), en a eu la construction. Aux vers 2100, 2318, 3516 se trouve la construction régulière¹.

V. 2493 :

Grado a Dios que del mundo es señor.
Antes fu minguado, agora rico so.

M. Cornu met une virgule après *señor*, et M. Baist approuve cette interponction, qui pourtant me paraît fautive, vu qu'il n'y a aucune relation grammaticale entre les deux vers. Le v. 2493 est une exclamation souvent employée (comp. v. 8, 2192, 2830, etc.), qui sert d'introduction à un discours direct et qui n'a pas besoin d'être complétée. Encore la correction de M. Cornu ne donnerait-elle pas un sens bien satisfaisant (« grâce à Dieu j'ai été pauvre, mais je suis riche maintenant ! »). Je regarde aussi comme inutiles les corrections de M. C. aux vers 2524, 2528. Un point ou un point d'exclamation est de rigueur après ces vers.

V. 2500 : La phrase principale postposée comme au v. 1949.

V. 2506 : De todas sus compañías e de todos sus vassallos.

L'assonance est en *o*, *vassallos* est donc à corriger. M. Restori propose *e de todos los otros*. *Otro* se trouve, il est vrai, au v. 3110, dans une laisse en *o*, mais c'est une irrégularité qu'il ne faut pas imiter ; je proposerais *e de todos los sos*, *e sus caballeros de pro*, *que le siruen a su sabor*, *e de todos sus varones* ou quelque chose de pareil.

V. 2668 : Non tiene poridad. Dixolo Auengaluon.

M. Restori ajoute : « Meglio a Auengaluon. » La correction proposée me paraît superflue : les deux *a* consécutifs ne se prononçant pas, le copiste n'en a mis qu'un qui fait double fonction. Comp. *Albarfanez* = *a Albarfanez* (v. 2835), *algunos* = *a algunos* (v. 3116), *amigo* = *a amigo* (v. 3386), *el* = *e el* (v. 1836), etc. On n'a aucun droit de corriger tous ces passages. Est-ce qu'on ne dit pas maintenant : *Mira aquella señora* et en français moderne *j'irai* (pour *j'y irai*) ? Que dirait-on si un critique étranger essayait de corriger ? On peut encore comparer la forme *Garciordoñez* (v. 3553) à côté de *Garcia Ordoñez*, et *Pedrarías* fréquent dans les romans à côté de *Pedro Arias*.

V. 2719 : Nos vengaremos aquesta por la del leon.

Comment traduire ? Damas-Hinard ne paraît voir aucune difficulté dans ce vers ; il traduit sans rien observer : « Nous nous vengerons ainsi de l'aventure du lion », mais cette traduction ne tient compte que du sens général du passage, qui est assez clair, et non pas des mots. Il faut qu'il se trouve une faute dans ce vers. On pourrait proposer *burla* au lieu de *por la*, mais cette correction serait bien peu acceptable. Il serait plus simple de lire *aquesta*

1. Est-ce qu'on peut expliquer de la même manière la construction de *haber menester* ? Voir pour des exemples, v. 135, et *Cronica rimada*, v. 331.

2. Comp. aussi *aveuglectes* pour *a aveuglettes* dans l'*Amant rendu Cordepiers* (éd. Montaiglon, v. 747).

au lieu de *aquesta* : nous nous vengerons sur celles-là du déshonneur [*la c. a. d. la desondra*; voir v. 2762] que nous a causé le lion. Pour la construction du verbe *vengar*, comp. v. 1070.

N. 2869 : Point d'exclamation après ce vers comme après 2887.

V. 2960 : *Aiudar le a derecho, sim salue el Criador*.

La construction du premier hémistiche de ce vers me paraît peu claire; est-ce que *aiudar* ne serait pas pour *a aiudar*? Comp. pour *a = aa* ci-dessus v. 2668.

V. 2975 : Deux points après ce vers.

V. 3160 : *Dixo el conde don Garcia : a esto nos fablemos*.

Damas-Hinard traduit : « Parlons ensemble là-dessus. » Au lieu de *a esto* ne vaudrait-il pas mieux lire *en esto* (comp. v. 1941)?

V. 3607 : *Que por y serie vencido qui saliesse del moion*.

L'ordre des mots me paraît peu naturel, je propose de lire :

Que por vencido y serie qui saliesse del moion.

V. 3631 : *Quebrantó la bloca del escudo, apart gela echó*.

M. Ristori omet le premier mot du vers en remarquant : « Il *quebrantó* è preso dal 3679. » Cet argument est incompréhensible. Il vaut mieux lire :

Quebrantó la bloca, apart gela echó.

Ce ne sont que de maigres glanures que j'ai présentées, mais, vu l'annonce de l'édition de M. Körbs, je n'ai voulu donner qu'un petit choix des observations que m'avait suggérées une lecture de *Mio Cid*, comme Milá y Fontanals appelle le poème.

Kr. NYROP.

COMPTES-RENDUS

La langue et la littérature française depuis le IX^e siècle, par BARTSCH et HORNING. (Notes complémentaires.)

Alle numerose osservazioni del Paris (ved. p. 136 ss.) ne aggiungo alcune poche in servizio di chi imprenderà una nuova edizione del manuale, al quale il compianto autore, impedito dallo stato della sua salute, non dedicò tutte le cure necessarie.

ALIE, qual rinforzo della negazione; non è necessario considerare questa voce qual forma di *aillie*; si tratta di *alie* = fr. mod. *alíze*, « sorba, bagola ».

ATRIER è tradotto « attirer, arranger, équiper, parer », ironicamente « malmener ». Senza entrare nella questione se si tratti di due voci omonime (nell'una *tirer* = it. *tirare*, nell'altra da *tire* = *tieire*) noterò che nel passo 550, 17 *cors dolereus, car te remire En l'aspre mort, qui si l'atre Que tu deviens noirs et hideus*, il verbo piuttosto che « attira » significa « concia » con valore ironico.

CARNEL. Si descrive la corona della Manekine: *li carnel* erano di gemme; *la courone desous ert d'or*; il Suchier interpreta: *créneaux*. Nel glossario la voce è citata all'articolo *charnel* = carnalis.

CONSIERER, soi « réfléchir » 209, 27 (l. 23): *s'ele a ce que tant desire, Del sorplus qu'ele se consire, Bien le metra en biel deport*. La costruzione è un po' stentata; ed un altro codice la rese più chiara leggendo: *S'ele del sorpl. se c*. Ad ogni modo, non v'ha dubbio che il verbo ha il solito valore di « rinunciare, passarsi ecc. ».

ESCHIPER réfl. « s'embarquer. » Il B. segue qui, come troppo di frequente, il Godefroy. Uno dei passi citati ricorre nel roman d'*Eneas*: *del rivage sunt esquipé, Empaint se sunt en halte mer*: quindi « salpare »; cf. il Suchier nel suo glossario di Fil. de Beaumanoir, e lo Scheler in quello di Froissart; il primo traduce « pousser du rivage »; il secondo « se mettre en mer ». E così anche il Littré: « *Equiper* est proprement mettre en mer ». E questo è il valore che, a quel che vedo, il verbo ha pressochè costantemente in francese antico. Si confronti il passo del *Rom. de Troie* citato dal Godefroy: *En un batel s'en est entrez, De la terre s'est esquipez*, che è particolarmente istruttivo, giacchè « s'imbarcò », oltre che non andrebbe bene con *de la terre*, sarebbe una tautologia. E merita essere notato che nel maggior numero degli esempj il verbo va congiunto alle voci *del rivage, de la rive, de la terre* o *en mer, en la mer, parmi*

la mer. Non si comprende come il Godefroy, che registra tanti esempi, tutti chiarissimi, s'inducesse a tradurre « s'embarquer ». Anzi fra i suoi esempi ce n'è uno, nel quale il soggetto è la nave : *Si s'escipa sa nes parmi la mer*, ove « s'imbarcò » è privo di senso. — Il secondo dei passi del Bartsch è dal *S. Brandano* : « il vento è buono ; *Mais n'i truvent nul' entretbe U lur nef fust eschipe*, *Quer de rocheiz ert aclose U nul d'eals entrer nen ose*. Qui *esch.* (non vedo che ciò sia stato per anco avvertito) deve avere il significato di « approdare ». Il verbo adunque esprime in senso generale un movimento della nave in ambedue le direzioni, per solito da terra verso il mare, ma anche dal mare verso terra. La situazione indica da per sè di qual direzione si tratti; nondimeno gli scrittori amano per maggiore chiarezza aggiungere più esatte indicazioni. Si noti che il Godefroy in questo esempio del *Brandan* s'accorge che, il soggetto essendo la nave, l'interpretazione « s'imbarcò » è impossibile; traduce dunque il participio con « qui prend la mer »; ma, quasi a farlo apposta, anche questa volta s'inganna; giacchè, come s'è detto, qui si tratta d'una nave che col vento in poppa viene dall' alto mare; dovrebbe approdare, ma le rocce impediscono l'entrata del porto. Quanto alla costruzione del verbo, si noti che il soggetto è la nave, e per estensione i navigatori; che per solito è usato col pronome riflessivo, il quale nella conjugazione perifrastica si ommette facilmente (il Godefroy doveva adunque citare il passo del *Brandan* non nella rubrica del participio, bensì in quella del verbo : *fust eschipe* = *se f. esch.*); ma anche nelle forme semplici ricorre talvolta senza il pronome riflessivo; quindi *la nes s'eschipa de la tere e la nes eschipa*; *li pelerin s'eschiperent en mer e li pel. esch.* Di *eschiper* « imbarcare » qual transitivo e riflessivo il Godefroy cita un pajo di esempi da testi non molto antichi e lo Scheler da¹ Froissart. Il Littré, che (come s'è notato) interpreta bene la voce, nel passo tolto dalla vita di Tom. di Cant. : *A la mer vint li ber, a Sandwiz eschipa* traduce « s'embarqua ». E così il Diez, riferendosi al medesimo passo; laddove lo Scheler nelle sue aggiunte al Diez ricorda il vero significato della parola. E questo valore le attribuiremo altresì nel passo del *S. Tommaso*.

Esfors; meglio *esforz*, forma del dialetto centrale. Dei tre passi citati l'uno ha *-rz*, il secondo è introvabile, perchè la citazione è erronea; il terzo ha *-ors* (: *mors* = *mortuus*) in Gautier de Coinci, il quale (se non s'inganno) non usa *-s* in luogo di *-z*.

ESPELER « expliquer », nel primo passo citato : *Alex. 70 : Eufemiens velt savoir quel espelt* il verbo non è della prima conjugazione e non vale « spiegare »; Eufem. desidera sapere che cosa significa, che cosa vuol dire.

ESPIET, ISPIETH « épieu, lance ». Ma nel *S. Leger* non può trattarsi che d'una spada.

FIGUE « instrument de musique ». Il testo legge *sez tu riens... de viele ne de figue? Tu ne sez vaillant une figue*. Non deve leggersi *gigue*?

FRICON nella cucina infernale di Raoul de Houdenc (247,6) non sarà « frisson, peur », ma (come interpreta lo Scheler) « friture ».

GORT GURT « gorge, gouffre ». Nella leggenda di *S. Brandano* si narra

levatosi un vento favorevole (*li orez lur vient del orient Quis en meinet vers occident*), i naviganti *cururent par quinze jurs Desque li venz tuz lur sud gurz; Dunc s'esmaient... Pur le vent qui falit ere. Gurz* è dunque aggettivo, con significato affine a quello solito di *gourd*, come chi dicesse: « il vento era interizzato, impedito nel suo movimento. »

MALAIFIBLETEI qual traduzione di *difficultas* nei Dialoghi di S. Gregorio è forma dubbia assai; il Foerster l'accetta, a dir vero, senza veruna osservazione; io suppongo errore nel codice e leggo *malaisibletei*.

PELET « petit poil »; la regina (nel romanzo della *Manekine*) è vestita *d'une cotele d'or tissue, Tout parmi de peles cousue*. Ci atterremo al Suchier, che considera *peles* = *pelles* = *perles*.

RENJOIR, RANGOIR, *soi* « se réjouir ». Passo tolto dal *Cligés*: *li autre si s'an rangoissent* (: *connoissent*); quindi da *r-angoissier* « si studiano affannosamente alla lor volta ».

ULLER « hurler » 245,20. Uno dei piatti della cucina infernale è di *bougres ullés*. Cf. 246, 1 *por l'ulleis qu'il savoient* « sapevano di bruciaticcio »; *ulleis* manca nel Glossario.

VENIR. Nei passi 420, 7 e 626, 20 *se de vient* il verbo avrebbe il valore di « convenir, plaire »; ond' è che *de* (*De*) corrisponderebbe al lat. *Deo*. Si legga *se devient*; parentesi tipica che finisce col divenire locuzione avverbiale; « se accade » = « forse »; così il Forster nelle note al *Cligés* 4750¹.

A. MUSSAFIA.

Poemetti popolari italiani raccolti ed illustrati da Alessandro d'ANCONA. Bologna, Zanichelli. 1889, in-12, VI-560 p.

Cet élégant volume contient quatre poèmes en *ottava rima*; trois avaient déjà été publiés par l'auteur, mais il en a plus ou moins complètement remanié les introductions. Il est inutile de dire que ces introductions sont écrites avec autant de science que de goût; nous allons rapidement passer en revue les quatre morceaux.

I. — *La Storia di Giovanni Boccadoro*. On attribue, en Italie, à saint Jean Bouche d'Or la tragique histoire mise ailleurs au compte de saint Jean « le Paulu »¹ ou d'autres : un ermite déshonore une jeune fille, la tue pour cacher

1. [A mon avis, la forme primitive de cette locution est *s'esdevient*; l's est tombée de bonne heure, comme devant les sonores en général, et on n'a plus compris la locution, dont on a fait *se devient*, d'autant plus que le verbe *esdevenir* était tombé en désuétude.

Je profite de l'occasion pour rétracter ma remarque sur *rin*; ce mot, au sens de « cours d'eau », quelle qu'en soit l'origine, existe réellement en ancien français et est attesté par des rimes. — G. P.]

2. Le *Miracle de saint Jean le Paulu* n'est plus inédit (p. 27); il figure dans le tome V (1880) des *Miracles de N.-D.*, publiés par G. Paris et U. Robert.

son crime, et fait ensuite une terrible pénitence qui lui vaut la sainteté; tel est le sujet du poème ici commenté. Dans l'introduction, M. d'A. indique et caractérise toutes les variantes connues de ce thème. Il rapproche du poème italien, à cause du nom du héros, seul élément commun, le conte français de *Saint Jean Bouche d'Or* (voy. mon *Manuel d'ancien français*, I, § 147). Au sujet de ce dernier conte, j'ajouterai quelques rapprochements. Il paraît bien être d'origine bouddhique, car la même aventure, — accusation injuste portée contre un saint homme par une fille enceinte qui ne veut pas dénoncer son amant, — est attribuée au Bouddha dans des légendes indiennes¹. La même calomnie, punie également pour la coupable par l'impossibilité d'enfanter, est rapportée à saint Macaire, déjà dans le texte latin de la *Vie des Pères*², et aussi au lecteur Eustathe³. Une histoire semblable s'est attachée au nom du saint anglais Bertach⁴. Enfin on la retrouve, bizarrement attribuée à saint Gilles, dans *Tristan de Nanteuil*⁵.

II. M. d'Ancona n'a écrit que la bibliographie du poème sur la *Superbia e Morte di Senso*; il a laissé écrire l'introduction comparative à M. Reinhold Köhler. Cette introduction est, cela va sans dire, très riche et, autant que j'en puis juger, absolument complète⁶. Le poème en lui-même, sans doute du xv^e siècle, est charmant et tout à fait philosophique : Senso veut trouver un pays où on ne meure pas; il le trouve, mais, après quelques siècles qui lui ont semblé des jours, il revient sur la terre des mortels, et tombe dans le piège que lui tend la Mort, qui se lassait à le poursuivre en vain. On retrouve cette histoire chez les Slaves aussi bien que chez les Celtes⁷; mais on ne lui a pas encore découvert d'origines au delà de l'Europe et du Moyen Age. Il est probable cependant qu'elle remonte à une haute antiquité. — Comme appendice à *Senso*, M. d'Ancona imprime trois débats, également en octaves, entre la Mort et un *semplicista* (guérisseur par les simples), la Mort et un guerrier, la Mort et un vieillard; c'est la camarade, naturellement, qui a toujours le dernier mot.

III. L'introduction mise par M. d'Ancona en tête de la réimpression du poème sur Attila est un morceau capital d'histoire et d'histoire littéraire; elle est connue depuis longtemps du monde lettré, ayant paru une première fois il y a vingt-cinq ans; l'auteur la donne ici avec quelques additions et

1. Voy. Cassel, *Mischle Sindbad*, p. 58.

2. L. III, § 99 (répété au l. V, § 25); traduit dans le *Libro de los Enxemplos*, n° 18 (de l'édition Rivadeneyra).

3. L. VIII, c. 141.

4. Voy. Hardy, *Descr. catal.*, n° 279, qui renvoie à Capgrave, *Nova legenda Angliae*, fol. 36-38.

5. *La Vie de saint Gilles*, p. p. G. Paris et A. Bos, p. 11.

6. Sur un point fort curieux, l'auteur promet de revenir prochainement dans un mémoire spécial. Il exécutera sans doute mieux ses engagements que d'autres n'ont fait jusqu'ici les leurs (voy. p. 93).

7. Cf. *Romania*, VIII, § 1.

corrections qui la rendent plus précieuse encore. — Notons (p. 177) une erreur qui vaut la peine d'être relevée ; elle consiste à admettre, ce qui serait d'un bien grand intérêt, qu'il existe un *Roman du roi Atli*, « proveniente da fonte inglese, nel quale, sotto il nome dei re di Suffolk e di Norfolk, si narrerebbe in 22 mila versi la saga di Attila. » Graesse, auquel se réfère M. d'A., n'est pas si précis : il se borne à dire que le *Roman du roi Atla* (et non *Atli*), « obgleich er angeblich von einem König von Norfolk und Suffolk *Waldeus* handelt, doch wohl mit der Attilasage nicht ohne Verbindung. » C'est, comme on voit, une simple hypothèse, et elle n'est nullement fondée. Il s'agit du roman de *Waldef*, conservé en manuscrit (incomplet) dans la bibliothèque de feu sir Thomas Phillipps, à Cheltenham, lequel raconte une légende anglaise sans rapport aucun avec Attila, si ce n'est la mention d'un roi *Atle*¹ comme ancêtre des héros².

IV. Le joli poème d'*Ottinello e Giulia* est une variante de thème connu par le roman de *Pierre de Provence*. Ce thème est essentiellement celui-ci : deux amants sont séparés par suite du rapt d'un joyau par un oiseau, que le jeune homme poursuit ; après de longues aventures, ils finissent par se rejoindre et sont heureux. Un groupe étroitement apparenté, dans ce *piccolo ciclo*, est formé par l'histoire du prince Kamaralzaman dans les *Mille et une Nuits* (original indien), le roman français de *Pierre de Provence* et le poème italien d'*Ottinello e Giulia* : dans ce groupe, le héros s'embarque ou veut s'embarquer pour rentrer dans son pays avec un grand trésor qu'il a trouvé ; il est arrêté en chemin, et le trésor parvient seul, par hasard, précisément entre les mains de l'héroïne, chez laquelle arrive aussi plus tard le héros, pauvre et méconnu. M. d'Ancona, dans une très substantielle introduction, étudie toutes les variantes, souvent entrecroisées, de ce récit³. Je n'ai à peu près

1. Voy. Sachs, *Beiträge zur Kunde alt-französischer, englischer und provenzalischer Literatur*, Berlin, 1857, p. 50. — Il est bien à désirer, soit dit en passant, que ce poème soit publié ; il est étonnant qu'il n'ait encore tenté le zèle d'aucun de ces jeunes éditeurs que l'Allemagne envoie chaque année faire des razzias dans les bibliothèques de France et d'Angleterre.

2. Cf. *Rom.*, XV, 576. — Je profite de l'occasion pour appeler l'attention sur les vers du début de ce poème, cités par Sachs (p. 47), où il est dit expressément que *Tristan* a été *translaté* de l'ANGLAIS (cf. *Rom.*, XIV, 604 ; XVIII, 623).

3. Notamment *Guillaume d'Angleterre, Die gute Frau, Die Historie vom Graf von Savoiën, Syr Isambrace* (apparenté à la légende de saint Eustache), et d'autre part *l'Escoufle* et le *Busant* (*Pumo*, dit M. d'A., *deriva certamente dall' altro* ; je ne le crois pas : tous deux ont plutôt une source commune et remontent sans doute à un lai : le *Busant*, quoique postérieur à *l'Escoufle*, a des traits plus anciens). — En appendice, M. d'A. nous donne, outre un abrégé de *Pierre de Provence*, par Ridolfi, une nouvelle tirée des *Porretane* de Sabadino degli Arienti et un épisode du *Mambriano* (avec deux imitations de Malespini et de Stigliani), qui se rapprochent de notre thème.

rien à ajouter à ces savantes recherches¹ ; je me bornerai à dire un mot de *Pierre de Provence*. M. d'Ancona se méfie avec raison de la « tradition » d'après laquelle ce roman aurait été composé, au XIII^e siècle, par Bernard de Trévies (aujourd'hui Tréviers), chanoine de Maguelone, et « poli » par Pétrarque, quand il étudiait à Montpellier. Ce sont là de pures inventions de Pierre Gariel (auteur du livre bizarre intitulé : *Idée de la ville de Montpellier*, 1665), qui vont de pair avec les fables de Nostradamus². Le chanoine Bernard de Tréviers a composé, à l'éloge de la ville de Maguelone, deux pièces de vers latins (publiées par Gariel), dont l'une est datée de 1178. Ce sont ces compositions qui ont inspiré à Gariel sa fantastique histoire : elles auraient dû au contraire l'empêcher d'y songer, car Bernard attribue à Maguelone, dans ses vers latins, une origine tout autre que celle qu'indique le roman de *Pierre de Provence*. Quant à Pétrarque, c'est uniquement parce qu'il a passé quatre ans (de quatorze à dix-huit ans) à Montpellier que Gariel l'a mêlé à sa fiction. Tout cela n'a pas le sens commun³, et il a fallu l'aveuglement volontaire du patriotisme local pour qu'on répétât ces contes. Le roman français, dans la plus ancienne édition (Lyon, 1478), porte au titre : « Ordonnee en cestuy language l'an mil CCCC L III^e. » Il est vrai qu'aucun des quatre manuscrits que je connais⁴ ne reproduit cette date, mais elle figurait certainement sur le manuscrit qui a servi de base à l'édition, et c'est probablement la date de la composition. Quant aux expressions « ordonnée en cestuy language, mis en cestuy language », elles ne prouvent rien, comme le remarque très justement M. d'Ancona. Le roman doit avoir été écrit dans le Midi⁵, mais en français ; vers la même époque, en 1432, à Marseille, Pierre de la Sippade écrivait celui de *Paris et Vienne*, qui offre plus d'un rapport avec *Pierre de Provence* ; il prétendait le traduire d'un livre provençal, qui aurait lui-même été traduit du catalan, mais c'était probablement une simple façon de recommander son œuvre : ni en provençal ni en catalan on ne trouve trace de ce roman, qui, ainsi que *Pierre de Provence*, a tous les caractères du XV^e siècle⁷. Il est donc

1. Un roman français du XV^e siècle, d'ailleurs fort médiocre et encore inédit, *Florimont d'Orléans* (ms. B. N. fr. 1488), nous montre aussi deux amants séparés par la poursuite qu'ils donnent à une pie qui a enlevé une escarboucle pendant que, se reposant près d'une fontaine, ils admirent les bijoux que la princesse a emportés dans sa fuite.

2. Assurément si Nostradamus avait eu la moindre connaissance de toute cette histoire, il en aurait tiré parti.

3. Voyez la remarque très juste de M. d'Ancona, p. 401, n. 2.

4. M. d'A. (p. 402, n. 2) donne « mil CCCCLVII » ; ce n'est sans doute qu'une faute d'impression.

5. Mss. B. N. fr. 1501, 1502, 19167, Ars. B. L. fr. 245), tous de la seconde moitié du XV^e siècle.

6. A cause des renseignements locaux sur Maguelone, son hôpital, etc.

7. Le poème grec *Imberios et Margarona* (voy. d'Ancona, p. 404, n. 2) contient quelques traits qui diffèrent du roman français. M. Gidel (*Etudes sur la litt. gr. du moyen âge*, 1866, p. 269-289) est porté à en conclure, mais à

temps de rayer définitivement de l'histoire littéraire le conte de Pierre Gariel, et de ne plus parler, à propos du joli roman de *Pierre de Provence*, ni de Bernard de Trévières, ni de Pétrarque¹.

G. P.

Anteckningar om Martial d'Auvergne och hans Kärleksdommar, af W. SÖDERHJELM. Helsingfors, 1889, gr. in-8, 54 p. (extrait des *Finska Vet. Soc.'s Förhandlingar*, B. XXXI).

Notre poésie du xve siècle, longtemps assez négligée, commence, comme celle du haut Moyen Age, à attirer l'attention des savants, — surtout, bien entendu, à l'étranger² : M. Bijvanck, en Hollande, nous a donné le meilleur travail philologique qu'on ait encore fait sur Villon; M. Piaget vient de consacrer à Martin le Franc l'estimable étude dont nous avons rendu compte; et voici que de Finlande nous arrive l'essai de M. Söderhjelm sur Martial d'Auvergne. Seulement, tandis que M. Piaget et même M. Bijvanck ont écrit en français, M. Söderhjelm a publié ses « notes » en suédois. Estimons-nous encore heureux qu'il soit permis à Helsingfors d'employer, dans les publications académiques, une langue plus accessible que le finnois.

L'étude de M. S., qui se présente sans aucune prétention, n'apporte rien de bien nouveau, mais elle est intéressante et judicieuse. L'auteur réunit et discute les témoignages et les jugements qu'on a portés sur Martial, passe en revue ses différents ouvrages, montre que l'*Amant rendu cordelier* est sûrement de lui et que la *Confession de la belle fille* est probablement aussi son œuvre, et enfin s'arrête surtout aux *Arrêts d'amour*, qu'il caractérise fort bien et dont il marque la place dans l'ensemble de la littérature galante du Moyen Age. Je présenterai seulement quelques observations détachées.

Lilio Giraldi, cité par M. S. (p. 10), assure que « *Martialis Arvernis scripsit*

tort, que le poète grec a suivi un original plus ancien que notre roman : ce sont des modifications que ce poète a introduites volontairement. — D'après M. Gidel (p. 285), Crusius citerait des traits de *Pierre de Provence* qui ne se retrouvent pas dans le roman français imprimé; c'est une erreur : ces traits figurent parfaitement dans les éditions, aussi bien que dans les manuscrits.

1. A propos de *Pierre de Provence*, rappelons une singularité littéraire. Cervantes (*D. Quij.*, I, 49; II, 40) attribue, par deux fois, à Pierre de Provence le fameux cheval volant que Don Quichotte, comme on sait, devait monter à son tour. Il y a là évidemment une confusion de mémoire (avec *Clamades* = *Cléomadès*); les nombreuses éditions espagnoles du roman de la *Linda Magalona* ne diffèrent pas des nôtres. — La traduction espagnole a été attribuée à Philippe Camus, par suite d'une autre confusion que j'ai signalée ailleurs (*Hist. litt.*, t. XXX, p. 217).

2. Il serait plus qu'injuste de ne pas citer, toutefois, les excellents travaux de MM. de Montaiglon, Longnon et Picot, auxquels il faut joindre, puisqu'il concerne surtout le xve siècle, l'utile ouvrage de M. Petit de Julleville. M. Gaston Raynaud va publier (pour la *Société des anciens textes*) un recueil de rondeaux du xve siècle accompagné d'une très érudite introduction.

sermone gallico rhythmos diversos... et cantiones sen cantilenas eleganti carmine, quae nunc passim a Gallis concinuntur ». Je n'attacherais, pour ma part, aucune importance à cette assertion. Elle a bien probablement pour unique base le passage de Benoit Le Court dans son commentaire des *Arrests*, à propos des *Vigiles de Charles VII* : « Quarum lectio per aratores decantata tanti apud Gallos est quanti Catulli Lesbiae passeris deploratio apud omnes. » Ce passage ne veut nullement dire, comme on l'a souvent répété, que les laboureurs au XVI^e siècle chantaient les parties lyriques des *Vigiles*, mais simplement que la *leçon* chantée dans ce poème par les « laboureurs et bergiers » passait alors pour un excellent morceau ; c'est en effet ce qu'on en cite toujours, encore aujourd'hui.

A propos des *Vigiles*, — qu'il juge avec raison composées peu après la mort de Charles VII, mais tenues secrètes jusqu'à celle de Louis XI, — M. S. dit qu'on y trouve « une énorme richesse de détails, qui ne sauraient être négligés par l'historien de Charles VII ; » il ajoute qu'il est difficile de déterminer les sources où a puisé Martial. Toutefois il est facile de s'assurer que Martial n'a fait, en général, que versifier la chronique de Jean Chartier, et que son poème n'offre que bien rarement des traits qui aient quelque intérêt pour l'histoire (par ex. ce qui concerne la ville de Paris, t. I, p. 96, 120, etc.).

A propos de la *Danse macabre des femmes*¹, M. S. dit, sans autre remarque (p. 23), que le poème le plus connu sur la danse de la Mort est de Gerson. C'est là une hypothèse émise par l'abbé Dufour, mais qui ne s'appuie sur aucune preuve, et qui, pour des raisons que je ne puis alléguer ici, n'a même guère de vraisemblance. Mais je profite de l'occasion qui se présente pour dire que le nom de *danse macabre* n'a jamais existé que par suite d'une mauvaise interprétation moderne. Le nom ancien est *danse Macabré*, et *Macabré* est un nom d'homme et non un adjectif². J'espère publier, quelque jour, un travail étendu sur les origines et l'histoire des danses de la Mort ; mais il me manque encore d'importants éléments de recherche ; en attendant, je signale cette erreur, aujourd'hui si bien implantée qu'elle sera sans doute impossible à déraciner, et qui a même enrichi la langue moderne de l'adjectif *macabre*, dont on aurait quelque peine à se passer³.

1. J'avais écrit sur la publication de ce poème par M. Miot-Frochot (Paris, 1869) un article qui est resté inédit et que j'ai communiqué à M. S. ; ma mauvaise écriture lui a fait lire à un endroit « le *hermin* » au lieu de « le *hennin* », ce dont je lui demande pardon.

2. Je me bornerai à citer, comme preuve que *Macabré* est un nom, le vers de Jean Regnier (éd. Lacroix, p. 201) : *Si fault il aller a la danse De Macabré* ; comme preuve que l'*e* final n'est pas féminin, la graphie *Macabray*. — L'adj. qu'on avait tiré du nom propre pour l'appliquer à la danse était *macabrée* : *Je danseray la macabree danse* (Montaignon, VIII, 349).

3. L'Académie n'a admis le mot que dans sa dernière édition, et elle dit qu'il « ne s'emploie que dans cette expression, *Danse macabre* » (elle donne comme exemple : *Les principales danses macabres sont du quinzième siècle*, en en

Romania, XVIII.

Les *Louanges de la vierge Marie* ont été écrites par Martial, suivant M. S. (p. 9), « après la mort de Louis XI, car elles contiennent une prière pour son âme et des vœux pour son successeur ». C'est en effet ce que porte l'édition de 1492; mais dans le ms. français 1804 (f^o 117) on lit : « L'ame du roy Charles septiesme, et Loys, tresvaillant roy de France. » Le poète a retouché le passage en publiant lui-même son œuvre sous Charles VIII. — Les vers de ce poème où Martial fait allusion au funeste égarement qui, en 1466, le fit se jeter par la fenêtre de sa maison sont suivis de ceux-ci (fol. 32 v^o), qui méritaient également d'être cités. Il remercie la Vierge qui l'a sauvé :

Car vous m'avez du tout remis la vie,
Guery tout sain et mis a chiere lye,
Voire faict mieulx
Que n'eusse ousé demander en tous lieux,
Tourné mon deuil en reconfort joyeux,
Mis au dessus de tous mes envieux.

Il est curieux que ni dans ce poème ni dans l'épitaque de Martial il ne soit fait mention de sa femme, dont l'existence est cependant attestée par Denis Hesselin¹ dans son récit de la folie passagère du poète. La façon dont celui-ci parle de ses parents et héritiers, dans le curieux et énergique morceau où il voit en imagination son propre enterrement et l'oubli dans lequel il tombera bientôt², indique au moins qu'il n'avait pas d'enfants.

G. P.

Jean-Antoine de Baïfs *Psaultier*. Metrische Bearbeitung der Psalmen mit Einleitung, Anmerkungen und einem Woerterverzeichnis, zum ersten mal hgg. von Dr Ernst-Joh. GROTH. Heilbronn, Henninger 1888, pet. in-8, xvi-110 p. (vol. IX de la *Sammlung französischer neudrucke*, publiée sous la direction de M. K. Volmœller).

Cette traduction du *Psaultier* n'a pas une grande valeur littéraire. Elle est curieuse en tant qu'essai de versification métrique, et elle est en même temps un document intéressant de la prononciation du temps, le ms. autographe

connaît aussi du quatorzième; je serais bien curieux de savoir qui est cet *on*, mais ma curiosité est sans doute indiscreète). — Littre n'admet également *macabre* que comme adjectif féminin dans *danse macabre*; toutefois depuis les romantiques on emploie familièrement ce mot, surtout entre littérateurs et artistes, pour désigner une impression où se mêlangent le funèbre et le grotesque (est-ce Gautier ou Petrus Borel qui a dit le premier : *C'est macabre?*). Sachs donne *fantaisie macabre*, en citant M. Em. Montégut, et le traduit assez inexactement par « tolle, wilde Phantasie ». — L'adj. féminin appliqué à *danse* a passé en Italie, où on écrit couramment *danza macabra*.

1. M. Vitu a prouvé, comme on sait, que Denis Hesselin est l'auteur de la *Chronique scandaleuse*.

2. Ce morceau rappelle une célèbre fantaisie de Swift.

de Baïf, conservé à la Bibl. nat. (fr. 19140) étant écrit d'après un système phonétique, assez compliqué, propre à l'auteur. Elle ne s'étend pas au delà du psaume LXVIII (= Vulgate LXVII), et a été composée de 1567 à 1569. Le même ms. renferme deux autres versions du Psautier, par Baïf, l'une, datée de 1573, est, comme celle-ci, en vers métriques; l'autre, de 1587, est en vers rimés. Les motifs que l'éditeur fait valoir pour justifier le choix de la version métrique de 1567-9, de préférence à celle de 1573, sont assez faibles. En tout cas, l'idée de publier le texte avec son orthographe, à laquelle notre système typographique se prête mal, ne me paraît pas très heureuse. Il eût suffi d'en reproduire, à titre d'échantillons, quelques pages, avec une parfaite exactitude, autant que possible en fac-simile. Une édition imprimée dans l'orthographe courante du xv^e siècle eût été beaucoup plus lisible, et les philologues n'y auraient rien perdu si l'éditeur avait indiqué avec précision dans sa préface en quoi consiste le système orthographique de Baïf dans la version choisie, et quelles sont les différences que présentent, à cet égard, les autres ouvrages du même auteur, car le système orthographique de Baïf a varié en bien des points. Nous devons constater que M. Groth ne s'est pas acquitté de sa tâche de façon à mériter l'éloge. Il n'y a rien dans la préface assez banale qu'il a mise en tête du volume sur les orthographes de Baïf ni sur le profit qu'on en peut tirer pour l'histoire de la prononciation du français. Pour la version de 1573, nous devons nous contenter d'un court spécimen fourni par le psaume XXIII (= Vulgate, XXII). Quant au texte de 1567-9, il est reproduit avec beaucoup de négligence. M. Groth écrit *i* là où Baïf écrit *ī* ou *ī*. Baïf emploie deux sortes d'*e*, l'*e* simple et l'*e* cédillé. L'accent circonflexe prend toujours place sur l'*e* cédillé; M. G. place cet accent sur un *e* simple. Baïf écrit *Sion*, M. G. écrit *Sion*, négligeant dans ce cas et en d'autres le tréma, qui a pourtant sa valeur. De plus, bien que le ms. soit aussi lisible qu'un imprimé, M. G. a trouvé le moyen de faire de grosses fautes de lecture. Le ms. donne comme variante, pour le v. 4, *Ki des mokeurs* ω *bank ne siéd* (dans l'*Hebræa : et in cathedra derisorum non stetit*). Au lieu de *bank*, M. G. lit *bante* ! V. 10 *feitage*, ms. *feitaje*, avec un *j*, ce qui est conforme au système. V. 24, *Ke ne ronpons nous le tièn*, ms. *le lièn* (*Disrumpamus vincula*, II, 3). V. 53, *plusieurs*, ms. *pluzieurs*. V. 56 et 66, *apui*, il faut naturellement, et le ms. porte en effet, *apui*, sans tréma. V. 58, *Jekrié*, ms. *Je krié*, au préterit. V. 61, *endormir*, ms. *andormir*. V. 70, *défund*, ms. *défund*. La ponctuation est souvent mauvaise et montre que l'éditeur n'a pas comparé la version avec l'original, qu'il n'a, du reste, pas cherché à déterminer. Je ne pousserai pas plus loin cet examen. J'ajouterai seulement que le glossaire contient des erreurs énormes, par ex. *asteure* (à cette heure) traduit par « austère », *charlit* (châlit) traduit par « char de lit », *ragrafer* (re-aggraver) traduit par « *ragrafer* », *sizé*, part. fém. de *seoir*, traduit par « site ». En somme, travail fait sans soin et sans compétence, et non surveillé.

P. M.

PÉRIODIQUES

I.—REVUE DES LANGUES ROMANES, 4^e série, t. II, octobre-novembre 1888.— P. 473. C. Chabaneau, *Le roman d'Arles*. Texte en prose tiré du ms. actuellement à Aix, dans une bibliothèque privée, d'après lequel M. Chabaneau a publié naguère la vie de sainte Marie-Madeleine. Il donne cette fois la description du ms., qui du reste avait déjà été signalé et décrit sommairement dans le catalogue Monmerqué; voy. *Rom.*, XVII, 145. Ce texte est une curieuse compilation, fondée en partie sur un poème provençal perdu, qui ne devait pas être fort ancien et dont les vers se laissent souvent reconnaître dans la prose du compilateur. Ce compilateur pourrait être Bertran Boysset qui a écrit tout le ms. Le même B. Boysset a fait une copie de la vie provençale de saint Trophime, qui est mise à contribution dans cette compilation. J'ai annoncé jadis¹, et je publierai peut-être un jour, un mémoire sur ce Boysset, dont le livre de raisons², publié à Arles en 1876-7, d'après une copie, est conservé en original à la Bibliothèque nationale³. Du roman d'Arles, il avait été tiré une copie partielle conservée à la Bibliothèque Méjanes d'Aix, que M. Lieutaud a publiée, plaçant en regard du texte un essai de restitution de la forme primitive en vers³. Mais le texte édité présentement d'après l'original est naturellement plus correct. D'autre part, Jean de Nostre Dame a fait du Roman d'Arles un extrait, fort infidèle et arrangé à sa façon, qui est le roman de Tersin dont j'ai publié deux textes dans la *Romania*, I, 51 et suiv. M. Ch. a joint à sa publication un long commentaire dont l'examen nous entraînerait au delà des limites que l'abondance des matières nous impose, et des extraits de divers ouvrages qui se rapportent aux légendes dont est formé le Roman d'Arles. — P. 542. P. Vidal, *Documents sur la langue catalane des anciens comtés de Roussillon et de Cerdagne* (suite). — P. 550. C. Chabaneau, *Poésies inédites de divers troubadours*. Toutes sont

1. *Romania*, II, 380.

2. J'ai fait reproduire en photogravure deux pages de cet autographe pour le recueil des Fac-similés de l'École des Chartes (n^o 311).

3. *Revue de Marseille et de Provence*, avril 1873. Voy. *Romania*, II, 379-80. L'essai de restitution a été considérablement modifié, et, je crois, amélioré, dans les exemplaires tirés à part, à l'aide des corrections que j'ai fournies à M. Lieutaud.

des pièces dont on ne possède qu'une seule copie et qui sont indiquées comme telles dans le *Grundriss* de Bartsch. Mais Bartsch est un guide dangereux, qui a, au moins une fois, trompé M. Chabaneau, en indiquant comme anonyme et unique (*Gr.*, 461, n° 51) la pièce *Be volgra s'a Dieu plagues*, imprimée ici (p. 574) comme inédite. C'est une pièce bien connue et souvent copiée de Cadenet. Elle a été déjà publiée plusieurs fois, en dernier lieu par Mahn, *Werke*, III, 64. A la p. 556. M. Ch., ayant probablement fait usage d'une copie qu'il n'a pu vérifier, indique une lacune qui n'existe pas. Les quatre petits vers remplacés par des points se trouvent réellement à leur place dans le ms., fol. 144 v°. Les voici; je ne prétends pas les comprendre, car ils sont, comme toute la pièce de G. Faidit à laquelle ils appartiennent, fort corrompus : *Q'ieu ages leser | Disen | Len | Los ben crinadatç*¹. — P. 578. C. Chabaneau, *Plainte de la sainte Vierge au pied de la croix*, poésie catalane, composée de neuf couplets et d'une *tornada*, déjà publiée partiellement, une première fois d'après le même ms. (archives de la couronne d'Aragon), par Mila y Fontanals, et en entier d'après un autre ms. dans la *Romania*, X, 224-6. Elle ne méritait peut-être pas tant d'éditions. — P. 581-608. C. Chabaneau, *La prise de Jérusalem ou la Vengeance du Sauveur*. Texte déjà suffisamment connu par les extraits que j'en ai donnés dans ma notice du ms. Bibl. nat. 25415 (*Bulletin de la Société des anciens textes*, 1875), en tout cas d'une longueur qui le rendait peu propre à être publié dans une revue. — Variétés. P. 613. Puitspelu, *Lyonnais* TUREAU, *provençal* TOR. Le lyonnais *tureau* n'est plus usité, et le prov. *tor* est bien hypothétique, M. P. croit le trouver dans un vers de Rostanh Berenguier, qui est très obscur, et il donne à *tor* et à *tureau* une origine celtique qui n'a aucune vraisemblance. Le mot existe en anc. fr. sous la forme *toron*² (jamais sous la forme *tor* que M. P. croit retrouver en prov.) et paraît être un dérivé du latin *tōrus* qui a, entre autres sens, celui de partie élevée d'un terrain. — P. 615. Bibliographie.

4^e série, t. III, janvier-mars 1889. — P. 5. Ch. Revillout, *Un problème de chronologie littéraire et philologique. Date présumable des dialogues de Fénelon sur l'éloquence* (premier article). Cet article n'est pas du ressort de la *Romania*. — P. 31. C. Chabaneau, *La prise de Jérusalem ou la Vengeance du Sauveur* (suite). — P. 47. J.-P. Durand (de Gros), *Notes de philologie rouergate*. La réfutation que M. Castets pense avoir faite de la lecture de G. Paris sur « les parlers de France » (cf. *Rom.*, XVIII, 184) n'a sans doute pas paru suffisante à M. Durand, qui, sous prétexte de philologie rouergate, amoncelle contre le

1. On peut aussi bien lire *crmadatç*; faut-il supposer ce n'a datç? ce serait pour que, ce qui est habituel dans ce ms.

2. Le prov. a aussi *toron* (P. Cardinal, *Totç temps azir*; manque à Raynouard), mais avec le sens de « source ». On en a de nombreux exemples dans la toponymie; voir par ex. le Dict. topogr. de la Dordogne sous *touron*; cf. Mistral sous *touloun* et *touroun*, et le glossaire de mon édition de la *Prise de Damiette*, dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, XXXVIII, 571.

même travail une masse énorme d'objections, dont aucune, je dois l'avouer, ne m'a convaincu. G. Paris se défendra s'il lui plaît¹. — P. 84. P. Vidal, *Mélanges d'histoire et de philologie catalane* (suite). XIV, Nouvelle note sur l'ancien théâtre catalan, à propos d'une représentation de la *Presa del Hort*, à Banyuls-dels-Aspres, le 21 oct. 1888. XV, *La Loa* de la *Tragedia de sant Vincent* (fin du siècle dernier). XVI, Costumes des acteurs qui doivent jouer dans la tragédie sacrée de saint Vincent. — P. 101. C. Chabaneau, *Le roman d'Arles* (fin), morceau latin, tiré d'un ms. du Vatican et communiqué par M. Ant. Thomas. — P. 106. C. Chabaneau, *Poésies inédites de divers troubadours*. — P. 122. C. Chabaneau, *Fragments d'un manuscrit provençal*. Ces fragments, très courts, provenant de vieilles reliures, appartiennent les uns à une composition pieuse en prose, les autres à un poème provençal dont une édition fort médiocre a été publiée jadis en Suède sous le titre de « La passion du Christ » (voy. *Romania*, VI, 613). — P. 127. Constans, *Le ms. du Roman de Troie, Milan Ambroisienne D*, 55. En ce qui concerne le Roman de Troie, cette notice, relativement longue, n'ajoute rien à ce que nous avons dit du même ms. ci-dessus, p. 89, sinon cette notion peu importante que quelques feuillets du ms. sont intervertis. Je crois ce ms. très bon, et je l'ai prouvé, mais les quelques vers cités par M. C. ne confirment ni n'infirmement mon opinion. Ce qu'il y a d'intéressant dans la notice consiste dans la publication de quelques vers provençaux, probablement mal transcrits, et en tout cas peu intelligibles. — P. 133. C. Chabaneau, *Fragments d'un ms. de Girart de Rossillon*. Deux feuillets provenant d'une ancienne reliure. D'après le nombre des lignes à la page (30), d'après la langue, d'après les particularités graphiques notées par M. Chabaneau, je n'hésite pas à affirmer que ces fragments ont appartenu au ms. de Londres (Harleien 4334). Ils prennent place dans la grande lacune qui sépare les deux morceaux dont se compose ce ms. Cette lacune s'étend de la tirade 362 à la tirade 519, et les deux feuillets

1. [Peut-être en effet essayerai-je de répondre un jour aux objections qu'on a déjà faites et qu'on fera sans doute encore à l'exposé, nécessairement très sommaire, que j'ai donné de la méthode qui me paraît actuellement devoir être appliquée à l'étude des parlers de France. M. Durand n'a pas lu cet exposé en entier, ce qui l'a naturellement un peu embarrassé dans sa réfutation, et cette réfutation elle-même n'est pas complète. Je me bornerai présentement à dire qu'on ne peut raisonnablement comparer le français à l'oiseau et le latin à l'œuf, ou le français à l'insecte et le latin à la larve; d'ailleurs ces comparaisons, si elles étaient justes, n'établiraient pas entre les deux langues un rapport de « filiation ». En fait, il est impossible de dire à quel moment le latin cesse et le français commence: si l'on découpait en périodes de trois siècles, par exemple, les 1800 ans qui nous séparent de la naturalisation du latin en Gaule, on trouverait dans chacune de ces périodes des changements à peu près équivalents. Les autres comparaisons physiologiques de M. D. sont également peu exactes et peu probantes. Ses remarques spéciales sur les parlers rouergats paraissent intéressantes, mais demanderaient à être singulièrement précisées. — G. P.]

retrouvés contiennent la fin de la tirade 435, les tirades 436-440 et 476-480, cette dernière incomplète. Si ma conjecture est fondée, l'écriture doit être, non pas de la seconde moitié du treizième siècle, mais plutôt de la première¹. — P. 137. V. Lieutaud, *Lettre des ambassadeurs de la Provence à Rome (13 nov. 1427)*. Lettre en provençal, tirée des archives de Digne. J'avais donc raison de dire que ces archives possédaient d'autres documents provençaux que la pièce supposée unique, publiée précédemment par le même éditeur (*Romania*, XVIII, 175). Remarquons (p. 139) la locution toute française *far grant chiara (chiere)*. — P. 141. Bulletin bibliographique. Je regrette de voir M. Chabaneau donner son assentiment (p. 153) à l'idée récemment conçue par un officier italien de faire de Monaco une cité internationale et de langue provençale : « L'idée est ingénieuse et séduisante, dit M. Ch., et mériterait de faire son chemin. » J'ai lu la brochure en question, qui est l'œuvre d'un rêveur, pour ne pas dire plus. Monaco est déjà très suffisamment international, ce me semble. Je ne vois pas la nécessité de consacrer en droit cette situation qui existe en fait. Mais l'idée d'imposer à une ville dite internationale par excellence, l'idiome qui s'y parle le moins et qui, pour bien des raisons, est le moins propre à servir d'organe commun, est simplement prodigieuse.

P. M.

II. — ANNALES DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE BORDEAUX, 1889, I. — P. 74-82, Bourciez, *Mélanges d'étymologie romane*. — a) Rom. *andare*. L'auteur sépare *andare* de *aler* (on ne voit pas clairement auquel des deux groupes il rattache *anar*), et propose pour étymologie d'*andare* inde + are (il rapproche, pour la formation, *circare*, *juxtare*); bornons-nous, pour le moment, à signaler cette nouvelle et ingénieuse tentative, qui a au moins le mérite de tenir compte du sens propre d'*andare*. — b) Rom. *stroppiare*, rattaché au grec *στροφέος*, sans doute à bon droit; mais l'explication laisse à désirer; le mot latin *strophus*, avec le sens de « tranchée » (proprem. « torsion ») est connu et n'a pas besoin d'être découvert dans un glossaire; quant à *stroppiare*, il peut très bien venir de l'autre forme latine de *στροφέος*, *stroppus* ou *struppus*, « courroie tordue », d'où le fr. *étrope*. — c) Fr. *cheç*, d'une forme casus pour *casa*, dont l'existence est rendue vraisemblable. — d) Prov. *aissi*, fr. *ainsi*; ac sic, indiqué par Wœlfflin comme origine de ces mots, se serait mêlé avec *haec sic*; cela paraît inutile. — e) Fr. *trancher*; viendrait de *truncare*; que ce soit, à la rigueur, possible pour le fr. *trenchier* (en partant de *distruncare* = *destrenchier*, car des philologues d'une grande autorité reconnaissent une substitution régulière de *en* à *on*, à la protonique non initiale, dans *volenté*, *chalengier*, *Besençon*), on peut l'admettre; mais comment séparer *trenchier* de *trinciare* et *trincar*? — f) V. fr. *enquenuit*, *enicui*, *encore*,

1. C'est du moins l'opinion que j'ai émise jadis, et que M. Stürzinger a confirmée, *Romanische Studien*, V, 281.

répondraient à *in qua nocte, in qua die, in qua hora*; c'est à prendre en considération, mais, à mon avis, peu probable. — g) Fr. *loir*; la forme *glire*m, postulée par le fr. *loir* [et *lerot*], est attestée par les variantes (*glerus, cleres*) d'un ms. mérovingien de Grégoire de Tours. — h) Fr. *creux*. L'auteur veut revenir à l'étymologie *corrosum*, qui ne peut donner *crues*, en supposant que de *corrodere* on a tiré un nouveau participe *cor[r]ossum*, lequel aurait eu l'o bref d'après une loi formulée par le grammairien Virgile et « dont les étymologistes n'ont pas assez tenu compte » : *Ubi cumque vocalem quamlibet in media arte positam s duplicata secuta fuerit, eandem vocalem corripiemus, ut vassa fossa clussit vissit vessit*. Les étymologistes ont bien raison de ne pas tenir compte de pareilles inepties¹. Mais en admettant qu'on ait dit *corossum*, l'ò entravé n'aurait donné que ò et non *ue*, l'*ss* aurait persisté, et on aurait *cròs, cròsse*. — i) Lat. *acqua*, attesté dans l'*App. Probi* et ailleurs, ce qui avait échappé à M. Horning. — j) Lat. vulg. *flottus*. *Flot* ne peut venir régulièrement de *fluctus*, c'est évident, et M. B. a raison de remarquer qu'on a le droit de substituer un ò à l'ù, en latin vulgaire, par le rapprochement de *florium*, lat. vulg. pour *fluvium*. Mais on n'est pas autorisé, comme il le croit, à supposer déjà dans le latin vulgaire général la substitution de *tt* à *ct* : *præfetto lattucæ* sont italiens (cf. le fr. *parfit, laitue*). J'admettrais plus volontiers une forme *flovitare* pour *fluitare* (dérivé d'un *flovere* = *fluere*, cf. *plovere* = *pluere*²), qui aurait donné *foler*, et dont *flot* serait le substantif verbal.

G. P.

III. — ZEITSCHRIFT FÜR VERGLEICHENDE SPRACHFORSCHUNG, N. F., X (1888). — P. 335-345, W. Meyer, *Zur quantität und qualität der lateinischen vokale (im hiatus)*; remarques profondes et ingénieuses, à propos de la règle : *vocalis ante vocalem corripitur*, que l'auteur résume ainsi : « En ancien latin, les voyelles toniques étaient, suivant leur origine, longues ou brèves. Plus tard il se produisit, comme devant les consonnes doubles, une abréviation (seulement métrique?), mais sans que l'ancienne qualité en fût modifiée » (sauf exception). Plusieurs détails de cette exposition ne sont pas clairs, et il semble que des fautes d'impression assez graves les obscurcissent. Il ne me paraît pas démontré que la forme française dialectale *doi* postule pour la base latine un *o* ouvert; cf. *Rom.*, XI, 400. Sur l'allongement des voyelles devant

1. La règle réelle que l'insipide mystificateur qui a pris le nom de Virgilius Maro a défigurée est exprimée correctement par Terentius Scaurus (voy. Seelmann, p. 116). Elle consiste naturellement, non en ce qu'on abrégait une voyelle devant *ss*, mais en ce que *ss* ne se plaçait qu'après une brève (encore y aurait-il des restrictions à faire).

2. Sur le procédé de formation qui peut expliquer *plovere* pour *pluere* en latin vulgaire, voyez les pénétrantes remarques de M. W. Meyer dans l'article cité ci-dessous.

gn, cf. ci-dessus, p. 331. — P. 497-503, R. Thurneysen, *Zum lateinisch-romanischen Lautwandel*; critique des vues exposées dans l'article ci-dessus. L'explication donnée de parëtem pour pariëtem (provenu de parës pour pariës) me paraît tout à fait bonne (les mots ariëtem, abiëtem ont été traités exactement de même); seulement on ne voit pas bien pourquoi l'i de pariës, ariës, abiës a disparu sans laisser de traces.

G. P.

IV. — ZEITSCHRIFT FÜR DAS REALSCHULWESEN, XIV, 2. — P. 65-80, Mussafia, *Zur allfranzösischen Lautlehre*; remarques sur la grammaire de M. Schwan, toutes fort justes, et dont l'auteur tiendra certainement compte dans la nouvelle édition qu'il va publier. P. 76, renvoyant à une remarque de la *Romania* (XIV, 148), M. M. me l'attribue par inadvertance, tandis qu'elle est de M. Nyrop; mais il est de fait que c'est la doctrine que j'ai souvent exposée au sujet de *maleeit*, *beneeit*. L'origine de ces formes est pour moi dans *mala dicere*, usité, comme on sait, à côté de *maledicere*. *Mala dicere* s'est, il est vrai, perdu, mais après avoir produit *mala dictus* (à côté de *maledictus*), d'où l'it. *maladetto*, le pr. *maladit*, *malazit*, le fr. *maleeit*. Cette forme, à son tour, a influencé *benedictus* et produit le fr. *beneeit* (cf. peut-être aussi le nom propre prov. *Benazech*, *Benazet*).

G. P.

V. — LITERARISCHES CENTRALBLATT, 1888. Janvier. — No 1. Diez, *Etymologisches Wörterbuch*, 5^e édit. (H. Körting.) — Michaelis, *Neues Wörterbuch der portug. u. deutschen Sprache*. (H. Körting.) — No 2. Dante Alighieri, *Commedia and canzoniere*, trad. anglaise par Plumpton, 2^e vol. (H. Körting.)

Février. — No 6. Odin, *Phonologie des patois du canton de Vaud*; id., *Etude sur le verbe dans le patois de Blonay*. (Suchier.)

Mars. — No 14. Kolls, *Zur Lamvalsage*.

Avril. — No 18. Ebert, *Allgemeine Geschichte der Literatur des Mittelalters*.

Mai. — No 21. Schneegans, *Laute u. Lautentwicklung des siciliamischen Dialektes*. (H. Körting.) — Wlislöcki, *Märchen u. Sagen der transsilvanischen Zigeuner*. — Cosquin, *Contes populaires de Lorraine*.

Juin. — No 23. Roget, *An introduction to old french*. (H. Körting : ouvrage de seconde main.) — Dante Alighieri, *Die Hölle*. Metrisch übertragen v. Bertrand. (H. Körting.) — Pakscher, *Die Chronologie der Gedichte Petrarca's*. (H. Körting.) — No 25. Montet, *La noble leçon* (H. Körting). — No 26. Orsi, *L'anno mille*. — Büeler u. Meyer (W.), *Italienische Chrestomathie*. — Haillant, *Dictionnaire phonétique et étymologique du patois d'Urimènil (Vosges)*; id., *Flore populaire des Vosges*. (Suchier.) — No 27. Eguilaz y Yanguas, *Glosario etimológico de las palabras españolas de origen oriental*.

Juillet. — No 30. De Nolhac, *La bibliothèque de Fulvio Orsini*.

A. P.

CHRONIQUE

La *Société des parlers de France*, dont nous avons annoncé la prochaine formation, est aujourd'hui constituée.

Dans sa première Assemblée générale, tenue le 14 juin dernier, sous la présidence de M. G. Paris, elle a voté ses statuts et nommé son Conseil.

Dans sa première séance, tenue le 24 juin, le Conseil, à son tour, a formé le bureau.

Le bureau se compose de MM. G. Paris, président ; P. Meyer, Gilliéron, vice-présidents ; Rousselot, secrétaire-général ; Pépouey et Salmon, secrétaires-adjoints ; Psichari, administrateur ; Pierrot-Desseilligny, trésorier ; Dottin et Doutrepoint, bibliothécaires-archivistes.

Le Comité de direction scientifique et de publication est formé de MM. Meyer, Gilliéron, Morel-Fatio, Thomas, Rabiet.

Le Conseil comprend en outre : MM. d'Abbadie, d'Arbois de Jubainville, Clédat, Collin, Deloche, Fustel de Coulanges, Havet, Haillant, Joret, Liétard, Longnon, Loth, Passy, Picot, Rosapelly.

La Société se propose de faire une enquête générale sur les parlers de France, particulièrement sur les parlers romans. Elle convie à cette œuvre tous les travailleurs et tous les amis de la philologie française. Pour mieux assurer le succès de son entreprise, elle a décidé d'organiser des centres de travail en province et elle a fixé la cotisation annuelle à 6 francs. Elle publiera un bulletin périodique et pourra faire ou subventionner d'autres publications. Les membres de la Société recevront gratuitement le Bulletin, et, soit gratuitement, soit à prix réduit, les autres publications faites ou subventionnées par la Société. Le premier numéro du Bulletin paraîtra incessamment.

Les adhésions sont reçues par le président, M. Gaston Paris ; par le secrétaire-général, M. l'abbé Rousselot, 74, rue de Vaugirard, et par le trésorier, M. Pierrot-Desseilligny, 53, rue de Varenne.

— Nos lecteurs, en prenant connaissance du prospectus, encarté dans notre dernier cahier, des *Reliques scientifiques* d'Arsène Darmesteter, ont rectifié d'eux-mêmes l'erreur contenue dans l'annonce que nous en avons faite. La publication de ces deux volumes ne commencera que quand la librairie Delagrave (15, rue Soufflot) aura réuni 350 souscripteurs. Nous engageons vivement tous nos lecteurs, qui désirent voir paraître le plus tôt possible ce précieux recueil, à envoyer leur souscription sans tarder. Nous leur rappelons que le prix de souscription, actuellement de 30 francs, sera porté à 48 francs après le 15 juillet.

— M. S. Berger vient de trouver dans le ms. Bibl. nat. fr. 6261 (xv^e siècle) une version provençale du Nouveau Testament, qui paraît offrir un texte remanié du texte dont un morceau nous a été conservé par le fragment du Pujet, publié ci-dessus. M. Berger publiera prochainement, dans la *Romania*, quelques recherches à ce sujet.

— Nous avons annoncé un travail de M. Morel-Fatio sur le manuscrit du *Libro de Alexandre*, récemment acquis par la Bibliothèque nationale (*Rom.*, XVII, 476). Mais l'étude de ce manuscrit a amené M. Morel-Fatio à la pensée qu'il y avait lieu de donner une nouvelle édition du poème. Cette édition paraîtra prochainement dans la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* et sera précédée d'une longue introduction, en sorte qu'il n'y a plus lieu de donner dans la *Romania* une notice séparée.

— C'est par erreur que M. Emil Seelmann a été indiqué (p. 347) comme l'éditeur de *Valentiu och Namloos*; l'éditeur de ce poème, M. W. Seelmann est le frère de M. Emil Seelmann, bibliothécaire à Berlin.

— En rendant compte, il y a dix-huit mois, du livre de M. S. Berger, la *Bible française au moyen-âge*, nous avons signalé et décrit un ms., récemment acquis par la Bibliothèque nationale à une des ventes Didot, où se trouvent réunis, en des traductions d'origine diverses, un assez grand nombre des livres de la Bible (*Romania*, XVII, 132-4). Nous avons notamment appelé l'attention sur la version des *Juges*, qui dans ce ms. est précédée d'un prologue en vers dont nous avons donné la plus grande partie, en proposant les corrections que nécessitait la corruption du texte. Ce prologue est particulièrement intéressant en ce qu'il nous apprend que la version des *Juges* a été faite pour un ordre militaire, Templiers ou Hospitaliers. Mais il est bien évident que la conclusion à tirer du prologue en question s'applique uniquement aux *Juges*, les autres livres de la Bible contenus dans le ms. (entre autres la version des *Rois*, qui est identique à celle du célèbre ms. de la Mazarine) ayant des origines différentes. Tout récemment, un historien allemand, M. Prutz, a repris le même sujet et a donné dans un livre, savant, mais confus autant que diffus, sur l'ordre du Temple¹, des extraits du même ms. Didot, nous faisant part des réflexions que l'examen de ce ms. lui a suggérées. M. Prutz est excusable de n'avoir pas connu l'article précité de la *Romania*, qui lui aurait épargné bien des erreurs de tout genre; il ne l'est pas d'avoir présenté à l'occasion de ce ms. des conjectures dénuées de toute valeur et surtout d'en avoir publié des extraits transcrits avec toute la négligence imaginable. La supposition (p. 121) que la version des *Juges* aurait été faite avant 1179 ne soutient pas l'examen. Cette version est visiblement postérieure, et d'ailleurs les raisons invoquées n'ont aucune portée. Puis M. Prutz, tirant, d'une façon bien forcée, de diverses parties du ms. des conclusions sur l'orthodoxie des Templiers, ne s'aperçoit pas que le livre des *Juges* seul a été traduit pour un ordre militaire,

1. *Entwicklung und Untergang des Tempelherrenordens*. Berlin, 1888, in-8°.

et non pas l'ensemble des livres contenus dans le ms. Didot. Quant aux textes, je citerai seulement deux ou trois exemples de la façon dont M. Prutz les traite. Ms., fol. 1 : « Car ce est demostremens que Moyses mostre de « l'agensissement... » Prutz, p. 317 : « Car ce est demostres mensque Moyse « mostre de l'engensissement. » — Ms., fol. 4 : « il fu formé en Ebron près de « Naples; » Prutz, p. 318 : « Il fu formé en *Ebrompre* de Naples. » — Ms., fol. 7 : « Mais nos somes fiz de Saray, nos somes droit apelés Sarrazins qui « orres somes crestiens; cil qui ores sont payens sont de l'esclave. » Cette phrase se réduit, dans le livre de M. Prutz, à ces mots dénués de sens dont je respecte scrupuleusement la ponctuation : « Mais nos somes fiz de Saray, « nos somes chrestiens. Cil qui ores, sont *pajins*, sont de l'esclave. » Le prologue en vers du livre des Juges est imprimé avec la proportion de fautes que l'on peut imaginer d'après les échantillons qui précèdent. Je ne les relèverai pas : M. Prutz trouvera le corrigé de sa cacographie dans l'édition que j'ai donnée avant lui du même prologue dans la *Romania*. On s'étonne d'avoir à constater tant d'ignorance et de légèreté dans l'œuvre d'un professeur d'université. — P. M.

— M. A. Jeanroy, chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse, a soutenu, le 19 juin, devant la Faculté des lettres de Paris, ses deux thèses pour le grade de docteur, qui, après une discussion où le candidat a fort bien répondu aux objections qui lui étaient adressées, lui a été décerné à l'unanimité. La thèse française de M. Jeanroy a pour titre : *Les Origines de la poésie lyrique en France au moyen âge*, et forme un volume grand in-8 de près de 550 pages (Paris, Hachette). La thèse latine (128 p. in-8) est intitulée : *De nostratibus medii ævi poetis qui primum lyrica Aquitania carmina imitati sint*. Nous rendrons bientôt compte de ces deux importants travaux avec l'étendue à laquelle ils ont droit.

— L'Académie des inscriptions a décerné cette année le prix La Grange à M. E. Picot pour ses dernières notices et l'ensemble de ses travaux sur l'ancien théâtre français.

— La Bibliothèque nationale vient d'acquérir à Londres deux précieux manuscrits français. L'un contient un fragment considérable du *Beuves de Hamptone* anglo-normand; l'autre le roman de la *Comtesse d'Anjou*, la *Clef d'amours* et un petit poème qui semble inconnu. Nous parlerons en détail de cette importante acquisition, pour laquelle nos études doivent une nouvelle reconnaissance à M. Léopold Delisle.

— Livres annoncés sommairement :

I codici Ashburnhamiani della R. Biblioteca Mediceo-Laurenziana di Firenze. Vol. I, fasc. 2. Roma, 1888, in-8°. p. 81-168. — *Voy. Romania*, XVII, 334. Dans ce fascicule, un seul volume intéresse nos études; c'est le n° 54, du xv^e siècle, qui contient une chronique de France jusqu'en 1189, une chronique de Normandie jusqu'en 1214, et une copie incomplète d'une traduction de Turpin.

Die Ausdrucksweise der übertriebenen Verkleinerung im altfranzösischen Karlsepos.

Von Gustav DREYLING. Marburg, Elwert, 1888, in-8, 167 p. (*Ausgaben und Abhandlungen... veröffentlicht von E. STENGEL, LXXII.*) — Il s'agit de ce qu'on appelle souvent le renforcement de la négation, qui a fini, comme on sait, par en devenir inséparable dans *pas*, *point*, etc. L'auteur a rassemblé une masse énorme d'exemples empruntés aux chansons de geste (il a joint en note des parallèles tirés d'autres ouvrages); il en a plutôt recueilli trop, car il admet dans son relevé des expressions qui ne rentrent pas réellement dans son cadre. Il les a classés à tous les points de vue et il a recherché ce qu'on pouvait en tirer dans tous les sens pour l'histoire des idées, de la langue et de la littérature. Son travail est méritoire et sera consulté avec profit. Des erreurs d'interprétation étaient inévitables; nous nous bornons à signaler au passage *agne* (p. 16), qu'il faut rayer (l. *justagne* et non *fustagne*), et *pine* (p. 33), qui doit être compris comme *pigne*, « peigne. »

Conrado AVOLIO. *Di alcuni sostantivi locali del Siciliano*. Palermo, 1889, gr. in-8, 33 p. (extrait de l'*Archivio Storico Siciliano*). — Étude fort intéressante, où l'on remarquera notamment la part considérable de l'élément arabe dans la toponymie sicilienne, tandis que la domination normande n'y a laissé que des traces assez rares (les raisons en sont finement données par l'auteur.)

Alcuni frammenti in antico dialetto piccardo delle Etica di Aristotele compendiate da Brunetto Latini, per cura di Giulio CAMUS. Modena, 1889, in-4, x-47 pages (extrait du t. VII, des *Memorie della R. Accademia di Modena*). — Ces fragments, conservés dans un manuscrit de Modène, apportent une intéressante contribution à l'histoire de la formation du *Trésor*; ils comprennent, comme la compilation de Brunetto, un abrégé de l'*Ethique à Nicomaque* suivi de l'*Enseignement de Moralité* dont M. Sundby a recherché les sources; mais ils se rapprochent plus du texte italien du *Tesoro* et de l'*Etica*, publiée à part, que du texte de nos mss. français du *Trésor*. Avons-nous là un premier travail de Brunetto, inséré plus tard par lui dans son grand ouvrage? M. Camus semble l'admettre d'après le titre qu'il donne à sa publication; dans sa préface, il se demande si on ne peut pas aussi bien voir dans le ms. de Modène un travail antérieur à Brunetto, que celui-ci aura simplement annexé, non sans y faire d'assez importantes modifications. Cette hypothèse nous paraît la plus vraisemblable. Elle s'appuie notamment sur le fait que, dans le fameux passage où l'exilé florentin altère son original pour faire dire malgré lui à Aristote que « la seigneurie des communes est la tres meilleur entre les autres » (voy. Sundby, trad. ital., p. 145), notre ms. ne contient rien de pareil et paraît admettre avec Aristote (sans le dire aussi expressément) que la meilleure forme de gouvernement est la monarchie. La question est à reprendre avec tous les éléments d'information qu'elle comporte : on saura gré à M. Camus d'avoir fait connaître un texte qui, en tout cas, devra désormais être pris en sérieuse considération.

F. de MÉLY. *La Table d'or de Don Pèdre de Castille*. Paris, Picard, 1889, in-8, 26 p. — M. de Mély étudie en archéologue la description donnée par Cuvelier de la fameuse table d'or de Pierre le Cruel; nous n'avons pas à exposer ici ses remarques, qui nous paraissent en général judicieuses; on lira avec profit ses recherches érudites, mais un peu confuses, sur l'origine et les premières mentions de la croyance aux propriétés lumineuses de l'escarboucle. Relevons seulement un point qui nous touche de plus près. M. de M. qualifie à plusieurs reprises la table d'or de « magique »; le fait que l'escarboucle qui l'ornait éclairait la nuit et qu'une pierre qui y était incrustée signalait la présence du poison n'a rien de magique au vrai sens du mot. Il s'appuie en outre sur un mot du texte de Cuvelier, mal lu par l'éditeur et mal traduit :

Tuit cil qui d'agormie scevent le droit mestier
Ne le saroiert pas eslire ne prisier (v. 9091-92).

M. de M. rend *agormie* par « alchimie ». L'alchimie n'est pas de la magie; mais il faut lire *agorime*, c'est-à-dire *algorisme*, et le sens est : « Ceux qui savent le mieux l'arithmétique ne sauraient pas estimer l'avoir qu'elle valait. » Notons encore qu'au moyen âge (voy. *Romania*, XII, 491) *sinople* signifie « rouge » et non « vert ». Enfin engageons l'auteur, qui, dans les recherches archéologiques qu'il poursuit avec zèle sur le moyen âge, utilise avec raison les documents littéraires, à apporter plus de soin dans la reproduction des textes qu'il cite (parfois même dans leur désignation; ainsi il ne faudrait pas donner comme de Marbode les vers de la traduction française du *Lapidaire*).

Predigten des h. Bernhard in altfranzösischer Uebertragung. Von A. TOBLER. Berlin, 1889, in-4, 18 p. (extrait des *Sitzungsberichte der kön. preuss. Akademie der Wissenschaften*, 4. April 1889). — Un ms. de la collection Meermann, acquise autrefois par Sir Thomas Phillipps et récemment par la bibliothèque royale de Prusse, réservait une agréable surprise au savant professeur de Berlin qui fut chargé de l'examiner. Il contient, en effet, d'une écriture que M. Tobler attribue à la fin du XIII^e ou au commencement du XIII^e siècle, une seconde collection de sermons de S. Bernard, parfaitement semblables à ceux qu'a publiés M. Förster et que connaissent tous les romanistes. Il en comprend 43, dont les 3 premiers sont les 3 derniers du ms. de Paris (le dernier incomplet dans celui-ci), de sorte que le ms. de Berlin paraît comme le second tome d'un recueil que le ms. de Paris donnerait complet, si ce ms. n'était mutilé. Le n^o 29, ce qui est assez singulier, est la traduction du même sermon qui est traduit dans le n^o 40 de Paris, mais une traduction différente. Pour trois sermons, les nos 30, 31 et 43, M. Tobler n'a pas réussi à retrouver l'original latin. Il imprime ici la table des titres avec les premiers mots et le renvoi aux sermons latins, plus le texte des morceaux qui portent les nos 3, 29, 30 et 31. Une édition entière de ce précieux manuscrit ne se fera sans doute pas attendre.

C. SALVIONI. *Il Canto X dell' Inferno di Dante, saggio della più antica traduzione francese dell' Inferno*. Bellinzona, 14 m. 1889 (Nozze Fanciola-Chicherio), gr. in-8, douze pages. — En regard de la traduction française du chant X est imprimée la leçon italienne qui se trouve en regard dans le ms. de Turin. Dans les quelques lignes du préambule, M. S. signale les fragments déjà imprimés par MM. Witte, Casati et Littré de cette traduction de *l'Enfer*. Il est à désirer que cette œuvre remarquable soit entièrement mise au jour; l'auteur était un homme d'un incontestable talent et d'un vrai sentiment poétique; mais, étant Italien, il traitait le français avec trop de liberté; son œuvre serait sans cela la meilleure, comme elle est la plus ancienne, des traductions de Dante en vers français.

Sulla più antica versione francese di Dante. Nota di Rodolfo RENIER. Torino, 25. M. 1889 (Nozze Pèrcopo-Santini) 8°, 12 p. — Il s'agit ici de ce même ms. de Turin. M. R. indique les diverses publications partielles qui en ont été faites, et apprécie justement la traduction, bien qu'il ne paraisse pas en reconnaître, ce qui nous paraît indubitable, l'auteur comme Italien. Il ne la juge pas antérieure à la fin du xv^e siècle, et c'est ce qui nous semble ressortir de l'état de la langue, aussi bien que des remarques présentées par M. Renier sur le manuscrit.

La Storia di Apollonio di Tiro, versione toscano-veneziana della metà del sec. xiv, edita da Carlo SALVIONI, Bellinzona, 24 avr. 1889 (Nozze Solerti-Saggini). in-4, x-50 p. — Version curieuse pour la forme, très fidèle pour le fond, extraite d'un ms. de Turin.

La légende syriaque de saint Alexis, par Arthur AMIAUD. Paris, Vieweg, 1889, in-8, douze-LXXXV-89 (*Bibl. de l'Éc. des Hautes-Études*, 79^e fascicule). — Dans sa précieuse introduction, M. A. confirme par d'autres arguments la conclusion de M. Blau, d'après laquelle la légende byzantine de saint Alexis le faisait naître à Rome et non à Constantinople (voy. ci-dessus, p. 299, où il faut d'ailleurs corriger, l. 21, *Rome en Constantinople*, et, l. 22, *Constantinople en Rome*)¹.

E. BONDURAND, *Charte d'acensement du XIII^e siècle en langue d'oc*. Paris, 1889. In-8, 18 pages. — Le même, *Hommage en langue d'oc à l'évêque de Mende (1332)*. Paris, 1889. In-8, 18 pages. (Extrait des Mémoires de l'Académie de Nîmes.) — Le premier de ces deux documents appartient à l'extrémité occidentale du Gard, le second, qui est du sud de la Lozère, a un certain intérêt historique. Tous deux peuvent servir aux études philologiques encore bien que nous ne manquions pas de textes de la Lozère et surtout du Gard. L'éditeur y a joint un commentaire un peu surabondant, en somme intéressant et soigné. Mais les textes ne sont pas publiés avec

1. Au moment où cette note nous revenait de l'imprimerie, nous apprîmes avec consternation la mort subite de M. Amiaud, dans la force de l'âge et de l'activité scientifique.

toute l'exactitude désirable. Dans le premier, p. 11, il faut sans doute lire *avem, tenem, retenem*, etc., où l'éditeur, entraîné par l'usage moderne, a lu *aven, tenen, retenen*. Même page, *matieira* est une faute de lecture pour *maneira*. P. 14 *ousmogues*, mal interprété dans la note, doit se lire *ous mogues* (pour *o vos mogues*). Dans le second document, il faut lire, p. 11 *d'alo* et non *dalo*, pp. 12 et 14 *dei* et non *det*, p. 12, 15, *daus* et non *dans*, p. 14 *encolpavo* et non *encolpano*, etc. Notons en passant dans la première pièce (p. 21) le nom. plur. *pagag* (paca ti). On a bien des exemples de ce fait (*Rom.*, XIV, 292), mais généralement ils se montrent plus à l'ouest. Notons aussi le nom. sing. *mazes* (p. 9, 2). Pour le mot *pasier* (*Hommage*, etc., p. 13) qui manque à Raynouard, M. Bondurand aurait pu renvoyer à Du Cange, PACIARIU et à la chanson de la Croisade albigeoise, vv. 1394 et 6883.

Les Gestes des Chiprois, recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIII^e et XIV^e siècles (Philippe de Navarre et Gérard de Montréal), publié pour la première fois pour la Société de l'Orient latin, par Gaston RAYNAUD (Genève, impr. Jules-Guillaume Fick, 1887, in-8 de xxviii-393 pages). — Le volume que vient de publier la Société de l'Orient latin (mai 1889), deux ans après son achèvement, est une compilation dont la paternité peut être attribuée presque avec certitude à Gérard de Montréal, jurisconsulte chypriote, dont le nom seul était connu jusqu'ici. Cette compilation se compose : 1^o d'une petite chronique, relatant succinctement, de 1132 à 1223, les événements importants de la chrétienté et de l'Orient latin; 2^o du récit *original*, quelque peu écourté, de Philippe de Navarre, *Estoire de la guerre qui fu entre l'empereor Frederic et Johan d'Idelin* (1218-1242), ouvrage que l'on considérerait comme perdu; 3^o d'une longue chronique, où le compilateur, faisant à son tour œuvre d'auteur, conduit la narration jusqu'en 1309. Le recueil des *Gestes des Chiprois*, utilisé et souvent copié textuellement par les historiens de Chypre du xv^e et du xvii^e siècle, est un document nouveau de premier ordre à consulter pour l'histoire des croisades; il fournit en outre des renseignements précieux sur les rapports de l'Occident avec l'Orient chrétien et musulman et sur les rivalités des républiques Génoise et Vénitienne au xiii^e et au xiv^e siècle. Le texte est écrit en un français très italianisé, qui prête à des remarques curieuses au point de vue de la phonétique, de la syntaxe et du vocabulaire. La publication se termine par une *table chronologique*, où sont rectifiées des dates parfois fautives de l'auteur, par un *glossaire* des mots intéressants et par un *index* des noms de lieux et de personnes.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

OSSERVAZIONI

SULLA FONOLOGIA FRANCESE

LA FORMOLA tʃ FRA VOCALI

Che questa formola in collocazione protonica abbia per prodotto *if* (indico con *f* la *s* sonora) è confermato da tutti gli esempi che ne ricorrono, senza eccezione alcuna: *ra tʃ on e* dà *raison*. Quanto alla collocazione metatonica, si ammettono generalmente due prodotti: 1° dinanzi ad altra vocale che *a*, ossia (poichè una tal vocale finisce coll'obliterarsi interamente) alla fine della parola, del pari *if*¹: palatju *palais* *palais*; 2° dinanzi ad *a*, *ɛ* (= *ts*), che poi diviene *s* sorda e si scrive o tradizionalmente *c* o foneticamente *ss*². Gli esempi sono *place*, *mace*, *piece*, ed il suffisso -itia nella forma -*ece* (-*esce* -*esse*)³. Ora pare a me che si possa fare il tentativo di dimostrare che una tale differenza dei prodotti, dipendente dalla natura della vocale che segue, non esiste, e che la risposta costante della formola è *if*. S'intende da sè che qui non si ha riguardo se non alle voci di formazione popolare (a quelle cioè che i Tedeschi con espressione molto significativa chiamano *Erbwörter*), giacchè le voci, che o per il

1. Rispetto al valore fonetico s'intende che quando la *s* era ancora intervocale essa era sonora; obliterata la vocale metatonica, nulla osta ad ammettere coll'Horning che la *s*, divenuta finale, abbia (come le altre consonanti) assunto il suono sordo. Sulla questione, se in luogo di -*s* ricorra anche -*z*, vedi alla fine di questo articolo.

2. Frequente è altresì la grafia *sc*; non saprei dire precisamente se essa rappresenti *ts* o *s* sorda, o se finalmente si usasse in ambedue gli stadii.

3. Solo per memoria ricordo che nella *Zeitschr. f. rom. Phil.*, IV, 562, un giovane romanista registra *quassent* = *quateant*. Inutile dire che l'etimo è *quassant*.

loro significato o per altre particolarità fonetiche si manifestano di formazione posteriore o dottrinale, hanno 'ce qual risposta del classico 'tia. Non è lecito adunque considerare *grace* quale esempio conclusivo di 'tja = 'ce, giacchè, sebbene nella lingua comune questa voce non si possa per altri motivi fonetici caratterizzare qual non popolare, pure il significato ci permette di considerarla tale; ed il picardo, che ha *grace*, non *grache*, conferma una tale supposizione. A più forte ragione vanno escluse voci quali *astuce*, *police* ed altre. La prova più chiara che in voci non popolari a 'tj risponde ç la ritroviamo in nomi maschili, quali *espace*, che coll' -e anorganico rivelano immediatamente la loro origine.

A dimostrare la equazione 'tja = 'ife reco i fatti che mi sembrano confermarla e mi studio di eliminare quelli che apparentemente stanno in opposizione ad essa.

Comincio dal notare che accettando 'tja = 'ce ci troviamo di fronte a numerose forme verbali, quali *prif-es*, *-et*, *-ent*; *aguifes*, *menuifes*, *eslaifes*, ecc., che contraddicono alla legge e che per conseguente devono spiegarsi quali prodotti dell'analogia; le forme rispondenti alle latine *pretiàre*, *pretiàmus*, ecc., che hanno *if* organico, avrebbero dato il bando a quelle derivate da *pretias*, *pretiat*, ecc., che organicamente dovrebbero avere 'ces, 'cet, 'cent¹. Ciò, a dir vero,

1. Tutti quelli che ammettono *prises* ecc. essere forme analogiche, rimandano a *pris*; io al loro posto non mancherei di riferirmi, quando pure non a *pretiem pris*, *pretiet prist* (giacchè il soggiuntivo non suole influire sull'indicativo), almeno a *pretio pris*. Stando alla comune osservazione che *prétias* ecc. si foggia unicamente sopra *pretiàre* ecc., abbiamo il caso di doppia analogia, ma in senso inverso; il tema accentato avrebbe dato la sua vocale al tema atono e ne avrebbe ricevuto in compenso la consonante; avendo riguardo a *pretio*, si potrebbe immaginare il procedimento analogico in modo più semplice e dire: sulla 1ª persona *pris* si modellarono la 2ª e 3ª sing. e la 3ª plur.; onde *pris prises priset present*; il tema *pris* si venne poi a mano a mano sostituendo al normale *preis* (*prois*). Ad ogni modo, il risultato sarebbe che *prises* avrebbe vocale normale e consonante analogica; *prisier* all'incontro vocale analogica e consonante normale. Se invece, come pare a me, 'ises è normale, l'analogia non si manifesta che nella vocale tematica. Forme normali sono *prises preisier* (*proisier*); poi dall' un lato *prises* (*proises*), dall' altro *prisier*.

non è nè impossibile nè difficile ad ammettersi; nondimeno un' analogia così costante da non lasciare la menoma traccia delle forme originarie è atta a generare in noi alcuna meraviglia e quindi un certo grado di diffidenza. Ci sentiremo quindi più propensi a considerare organiche le forme con *'ise*. Ed invero il Suchier (*Grundriss*, I, 580 e 582), in seguito ad una lucida disquisizione fonetica, perviene al risultamento che *priset* è l'organica risposta di *pretiat*.

Di speciale importanza sono le forme colle quali il francese riproduce il suffisso classico *-itia*, giacchè qui ci si fanno incontro ambedue i suoni, *ç* e *if*, che formano l'oggetto della nostra ricerca. Giova quindi trattare questa materia con una certa ampiezza.

Quattro sono le forme, che in francese corrispondono ad *-itia*; esse si aggruppano in due serie :

A : la tonica è *é* : *-eise* (*rich.*), *-ece* (*rich.*)

B : la tonica è *i* : *-ise* (*franch.*), *-ice* (*just.*).

Poichè il prodotto normale di *i* è *é*, ambedue le forme della serie A devono essere popolari; ma poichè dall' altro lato, ammessa la costanza delle leggi fonetiche, *tj* non può dare due prodotti diversi, una sola di esse è la legittima rappresentazione del class. *-itia*, volg. *-ɛtja*. Comune opinione è che tale forma organica sia *-ece*; io stimo che sia *-eise*. Ed a ciò mi muove anzi tutto la considerazione, che, ammettendo *'tja* = *'ce*, *-eise* riesce oltremodo difficile a spiegare, mentre che, ammettendo *'tja* = *'ise*, *-ece* può spiegarsi molto facilmente nel modo che segue. I due suoni *tj* e *cj* sono, sebbene non identici, pure oltremodo affini; i due suffissi *-itia* ed *-icia* hanno valore logico del pari molto simigliante; nulla di più agevole adunque che lo scambio dell' uno coll' altro; il suffisso *-ece* può quindi venire ricondotto ad *-ɛcja*. Non altrimenti in una voce, nella quale il nesso *'itia* non è suffisso, ma ha l'apparenza di esserlo. *Chevece*, a parer mio, non riproduce *capɛtja*, ma *capɛcja*.

Se ora ci rivolgiamo alla serie B, osserveremo anzi tutto che rispetto ad essa la questione del *ç* e *if* si complica con un' altra, concernente la vocale tonica. Delle due forme di questa serie nessuno per certo esiterà a dire dottrinale, e quindi fuori di questione, la forma *-ice*. Le voci che la contengono non sono

popolari; vedasi p. es. *vacilla vacillar* che organicamente avrebbe il tema *vac-*, ecc. ecc. È superfluo adunque cercare una spiegazione per *vac-* e la vocale classica rimasta inalterata come in tutte le voci dominicali. Assolutamente vi ha bisogno per il suffisso *-ice*, che offre occasione a numerose investigazioni, senza che a nessuna delle congetture da lui proposte sia riuscito di ottenere generale approvazione. Fui quindi anzi tutto in sodo questo fatto: che ogni tentativo di considerare *-ice* nel suo complesso qual forma dominicale deve considerarsi erroneo. Si potrà assegnare (e noi, come vedremo, lo tentammo ad alcuno) al suffisso altra origine; ma nel momento che si considera *ice* (e *iciorum* e) per la funzione delle due *i*, qual succedaneo di *ti*, e forza è che elemento eminentemente popolare. Giacché in vero lo sviluppo di *ice* è uno di quei procedimenti fonetici, che ebbero luogo nei primordi della lingua ed ai quali non prendono parte veruna le voci spettanti ad età avanzata più tarda o a materiale linguistico non assolutamente popolare. Ora qual ragione si faranno dell' *ice* dominicale, e quindi identico al class. *ice*, pare a me del tutto inammissibile; come mai si sarebbe sviluppato un simile suffisso fonico, la cui tonica non avrebbe subito la modificazione normale ed il nesso fonico seguente vi si sarebbe confermato? Per quanto propensi si sia a valersi dell'espressione « forma semidoma », io non credo ch' essa si possa applicare al nostro caso. Se altri volesse supporre che l'organico *-ise* aveva mutata la tonica per influenza del dominicale *-ice*, anche tale ripiego sarebbe ben poco soddisfacente; giacché (lasciando stare la singolarità del procedimento) si chiederebbe a ragione come *-ice* abbia esercitata una azione costantata su *-ise*, che ha consonante differente, e lasciato immune *-az*, che ne ha una identica. Sta adunque che anche l'*i* di *-ise* è da considerarsi come elemento popolare e che di esso dobbiamo ricercare la ragione. Io confesso di non sapermi decidere a vedere in esso l'*i* classico conservato o (attraverso lo stadio volgare *é*) ripristinato, in virtù di *Umlaut*. E non mi vi so decidere, perchè non presto fede a procedimenti sporadici. Se l'*i* di *consilium*, *cerevisia*, *vicia* mi dà *é*, io non posso ammettere che quello del suffisso *-itia* si ripercuota organicamente in *i*, e meno ancora che di due forme dello stesso suffisso l'una (*-ise*) si sia risentita dell' *Umlaut*, l'altra (*-ece*) no. Cerco adunque un' altra spiegazione per *i* e propongo la seguente. L'Horning (*Zeitschr. für r.*

Phil., IX, 142) fece osservare che il latino possedeva due suffissi, *-īci-* ed *-īci-*, i quali di frequente si confusero fra loro, così però che il secondo, che ricorreva più di frequente, si sostituì al primo, non e converso; ond' è che nel latino volgare numerose erano le voci colla desinenza *-īcj-*. Non mi pare quindi soverchia arditezza il supporre che, in parte per analogia con *-īci-*, *-īci-*, in parte per quella tendenza a variare la tonica dei suffissi, di cui il Diez trattò in più luoghi, allato al suffisso *-īti-* (lat. volg. *-ētj-*) si sia foggiato l'altro *-īti-* (*-ītj-*). Opino adunque che come *-eise* risponde ad *-ītia* così *-ītia* si riproduca organicamente in *-ise*. Se questa mia guisa di spiegare l'*i*, che dopo maturo esame mi sembra la più ovvia, sarà accettata, io non so; ma (a rischio di ripetermi) insisto su questo punto, che la ragione dell' *i* è per me d'importanza secondaria; ciò che qui importa è di mettere in rilievo che, se nel nostro suffisso il nesso *'tja* è rappresentato da *'ife*, noi vi dobbiamo riconoscere un procedimento popolare, dal quale siamo in diritto di dedurre quella legge fonetica che forma la mia tesi.

Conchiudo il ragionamento sul suffisso femminile col dire: 1° *-eise*, la forma più rara, è l'unica risposta normale del class. *-ītia*, volg. *-ētja*; 2° *-ise* è forma popolare, in cui a *'tja* risponde *'ife* e l'*i* (second' ogni probabilità) deriva da *i*, variante di *i*; a dir breve: *-ise* è = *ītja*; 3° *-ece* è forma popolare rispondente ad *-ēcja*; 4° *-ice* è forma dottrinale di *-ītia*.

Restano per la formola *'tja* le sole tre voci *platea* *place*, *matea* *mace* e *piece*, sull' ultima delle quali furono fatte tante discussioni. Ora questi esempj pajono a me e per quantità e per qualità di troppo poca importanza, perchè sopra di essi si possa fondare la legge fonetica *'tja* = *'ce*, ammessa la quale parecchie voci di molto maggior importanza (*prise*, ecc.; *richeise*, *franchise*) esigono spiegazioni di svariata natura. Quanto a *piece*, confesso che, ignorandosene l'etimologia e avuto riguardo alla grafia vacillante nel latino basso, non esiterei a liberarmene col ricondurlo a *pecia*. Rispetto alle altre due voci, io per certo non dirò: « devono venire da *-cia* »; giacchè cotali ricostruzioni, che non hanno altro fondamento se non il comodo che ci fanno, mi sono sembrate sempre poco metodiche; e per lo stesso motivo non mi sono finora arrischiato a supporre *-ttea*. Ora vedo che vi si è arrischiato il Suchier, secondo il quale (*Grundr.*, I, 631) *platea*, voce d'importazione greca e che in latino era del tutto

isolata, avrebbe subita l'influenza dell' aggettivo *plattus*; onde *plattea*. Ed il Paris nella nota addizionale, stampata qui appresso, a pag. 551, ammette alla sua volta *mattea*. Eliminato quindi il suffisso *-ece*, che era il più forte baluardo della teoria del *-ce*, e dimostrato che in *place* e *mace* la base è 'tj a, sono tolti di mezzo tutti gli esempi, che finora s'invocavano a favore d'uno speciale trattamento di tj dinanzi ad *a*.

Prima di finire devo, ritornando a 'tju, aggiungere una osservazione rispetto al suffisso maschile, derivato da *-itiu m*. Esso ricorre nelle due forme *-ice* e *-ise*. La prima, molto più frequente, è manifestamente dottrinale, come quella che ha *-e* all'uscita; *servitiu m service* va quindi giudicato come *justitia justice*. La seconda contiene tre elementi fonici, dei quali il terzo, *-e*, è indubbiamente dottrinale; il primo, *t*, ha qualche apparenza di essere tale. E la supposizione che *-ise* masch. sia dottrinale pare confermata dal fatto, che la risposta rigorosamente normale di *-itiu m*, volg. *-ɛtju*, non esiste; *servis*, ch'io mi sappia, non fu sinora ritrovato. Non ostante tutto ciò, il secondo elemento fonico di questa forma, (*i*), è così chiaro indizio di sviluppo popolare, che io non mi so indurre a dire dottrinale l'intero suffisso e spiego nel modo seguente i fatti che sembrano provarlo tale. Quanto alla tonica, diremo che nel suffisso masch. al mutamento del class. *i*, volg. *ɛ*, in *i* (*i*) riuscì di riportare vittoria assoluta sulla vocale primigenia, laddove nel suffisso femin. ambedue le toniche sono rappresentate nella nuova lingua¹. Si potrà, ripetiamolo, disputare del come questo mutamento si sia operato, purchè mutamento si ammetta e non si consideri l'*i* franç. qual dottrinale conservazione della vocale classica. Resta la *-e*, che diede già occasione a molte disquisizioni e fu da taluno dichiarata a dirittura enimmatica. Pare a me che se ne possa dare una spiegazione molto semplice. Da *servitju*, *servis*; forma che non so se sia stata riscontrata, ma la cui esistenza e si può ammettere a priori, ed è confermata da quella, di cui ora trattiamo. *Servise* non è, in vero, che una combinazione di *servis* con *service*; vale a dire la forma popolare è modificata per mezzo di un *-e* anorganico, che le viene dalla forma

1. Non dimentichiamo quanto rari sieno gli esempi della desinenza maschile; può essere quindi un mero caso che *-eis* non ci sia pervenuto.

dottrinale. In questa asserzione nessuno, spero, vorrà vedere una contraddizione con quello che dissi rispetto all' impossibilità di considerare l' *-ise* di *franchise* e l' *-is* di **servis* quali forme ibride o semidotte. Il caso è ben diverso. In *-ise -is* con *i* dottrinale e *if* popolare avremmo una discrepanza per entro i suoni, che formano parte integrale d'un complesso fonico, mentre nel masch. *-is-e* abbiamo un mero fenomeno esteriore, la giustapposizione d'un elemento avvenizizio (*-e*), il quale per caso è di origine dottrinale ed altrettanto potrebbe essere di popolare.

Quelle che s'è detto di *servitium* si applica anche ai prodotti di *judicium*. Qui *-icium* non è suffisso, ma appare tale. C'è *judice*; forma, cui l' *-e* rivela qual dottrinale¹. Nel prodotto organico la *cj* (prima intervocale, poi finale) dovrebbe essere *-ç (= ts)*; cfr. *solacium solazç*. Troviamo in quella vece *-is*. È forza dunque ammettere scambio di *cj* con *tj*; esso fa riscontro a quello inverso di *tj* con *cj*, che abbiamo supposto per la base di *-ece* in *richece* e *chevece*. Abbiamo quindi **juditium* (*judɛtju*), il cui prodotto normale sarebbe *jüeis*, forma o non mai sviluppatasi o ben tosto sparita dall' uso. *V'* ha però *jüis*, la cui esistenza rende sempre più probabile il congetturato *servis*. Siamo sempre a quella di spiegare l' *i*. Effetto di *Umlaut* non è; immediata continuazione di *i* non è, per il motivo dell' *if* già ripetuto a sazietà; redintegrazione posteriore per influxo di *jüice* non è punto probabile; resta quindi che si ammetta sostituzione di *i* a *ï* (se nella fase *judicium* o in quella *juditium*, nulla rileva²). A *juis* s'aggiunse più tardi l' *-e* anorganico (*jüis-e*), con che la voce viene ad acquistare una certa aria di dottrinale³. Ricorderò ancora i prodotti di *sacrificium*. Il valore lessicale di questa voce è tale da potersi quasi con certezza dire che essa

1. Se la *d* intervocale anche in questa forma non popolare sparisce (*jüice*), ciò accade e per influenza di *jüise* e perchè *d* si espunge anche in alcune voci, che, sebbene non organicamente sviluppate, pure penetrarono nella lingua parlata in età anteriore allo scadimento della *d*.

2. Anche W. Meyer (*Literaturbl.*, 1884, col. 277) ammette in questa voce *i*.

3. Se quanto ho detto coglie nel segno, non converremo col Foerster, che nella *Zeitschr.*, III, 496, registra quali prodotti — secondo che pare, normali — di *-itium*: « a) *juice*, b) *servise*, poi per analogia (*später angebildet*) *service* ». Per ciò che spetta al suffisso, *juice service* sono in egual modo di

non fa parte della lingua primigenia, di quel materiale cioè, che sulle labbra del popolo di latino si fece romanzo; sarebbe quindi soverchio dottrinarismo presupporre per *sacrefis* un $-fj\ tju$, onde poi, per influenza di *-fice*, *-fise*. Preferiremo dire che queste forme sieno imitazione di (*servis*) *servise*, *jüis jüise*.

Ricordo finalmente *capitium*, che attraverso *capetju* ci darebbe *cheveis*. La forma esistente suona *chevez*, che fo risalire a $-ęcju$, a quel modo che il femin. *chevece* a $-ęcja$ in luogo di $-ętja$.

Esposto così il mio parere, stimo utile registrare quello che finora fu detto sul medesimo argomento, così per servire alla storia della scienza come per vedere se dall' un lato le altrui opinioni valgano a dissipare i dubbii da me sollevati rispetto alla legge $tja = 'ce$, e se dall' altro si sieno date, rispetto ad *'if*, spiegazioni più sodisfacenti delle mie.

L. Havel nella *Romania*, III, 330, nota 3, non ammette *if* che per tj' ; per tj egli chiede sempre ζ , e ad esempio cita *placc*; *aiguce menuce* sarebbero le forme normali, mutatesi in *-ise* per analogia dell' infinito. Di *palais*, *pris* e dei suffissi *-eise*, *-ise* non fa cenno veruno.

Il Bugge, *Romania*, IV, 363, a proposito di *malvais* ch' egli fa derivare da **malvatius* (come *palais* da *palatium*, *bellais* da *bellatius*) fa osservare che la legge dell' Havel è soggetta a parecchie eccezioni, e cita, oltre esempj del suff. *-ise* (*covoit.*, *coint.*), i nomi di luogo *Sarmaise* = Sarmatia; *Decaise*, ora *Decize* = Decetia¹. Egli non formula quindi una legge precisa; registra solo tj (voc.) = *'is* e $tja = 'ce$ o = *'ise*.

F. Neumann, *Zur Laut- und Flexionslehre des Altfranzösischen*, ci dà lo stesso schema che l'Havel: $tj' = is$; $tj = \zeta$.

Egli quindi nella formola metatonica non ammette che la

formazione non popolare; *-ise* non può, a cagione dell' *-e*, essere detto prodotto organico di $-itju$. Meglio la disse l'Horning forma semidotta, come quella che contiene un elemento popolare (*-is-*) ed uno dovuto all' influenza della forma dottrinale (*-e*).

1. Questi due ultimi esempj verrebbero quindi ad aumentare il numero delle eccezioni alla legge $tja = ce$. Il Bugge aggiunge qual terzo nome di luogo *Venise* = Venetia; ma di questo, avuto riguardo a *Veniesia* dell' antico veneto, si può dubitare.

vocale che segue a 'tj dia luogo ad alcuna differenza del prodotto; questo però, secondo lui, non è *is*, ma *ç*. Gli esempi sono o di voci dottrinali, che vanno escluse: *astuce*, *espace*, *grace*, *police*; *justice*, *malice*, *service*, *sevice*; o esempi del suffisso -itia: *iustesse*, *moll.*, *par.*, *trist.*, finalmente *piece* e *place*. *Aiguise*, *amenuise* sono prodotti dell' analogia con *aiguisier*, *menuisier*. Forse (sebbene egli non lo dica) anche il sostantivo *pris* deriverà immediatamente o avrà almeno subita l'influenza di *prisier*. Di *palais*, *puiç* non fa cenno. *Justise*, *amendise* colla *s* sonora, *servise* e *sacrefise* colla *s* sonora e l'*e* anorganico gli riescono indecifrabili.

H. Schuchardt in una nota inserita nella *Zeitschr.*, IV, 143, pur ammettendo che 'tj dia *ç*, non lascia di far osservare che talvolta ricorre la spirante sonora, e cita *palais*, *servise*.

A. Horning trattò la questione così nel suo libro *Zur Geschichte des lat. C* come nel *Précis* posto innanzi alla nota opera del Bartsch. Mi attengo al secondo lavoro, perchè più recente e più breve. Egli comincia dal fare una parte speciale ai verbi, e dice: « Dans les verbes qui dérivent d'un type latin en -tiare, *asaisier*, *envoisier*¹..., la douce se montre indifféremment devant l'accent tonique ou après (*aiguisier* et *aiguise*). » Con ciò, pare a me, si registra il fatto ma non si spiega. O *richece* è organico, ed in tal caso *prise* è analogico; o *prise* è organico, e per *richece* devesi ricorrere ad altra spiegazione; ma è impossibile ammettere che un identico complesso di suoni ('tja) dia due prodotti organici, l'uno quando la voce è un verbo, l'altro quando essa spetta ad altra categoria grammaticale².

1. L'H. registra anche *apetisier*, dandogli per base latina *adpetitiare; ma questo pare a me è un andare di là dai limiti nella ricostruzione di voci latine che probabilmente non esistettero giammai. Io preferisco considerare *apetisier* qual derivato dal francese *petit*; così si spiega la simultaneità della forma in *-isier* con quella in *-icier*, pic. *-ichier*; cfr. p. es. Benoît, Chron., v. 23759, *apetice* in rima con *malice*, e il fr. mod. *rapetisser*. La prima non potrebbe venire da **apettitiare* (che sarebbe la vera base, poichè *petit* colle due *t* stabili risale a **pettittus*), la seconda non risponderebbe alla base proposta dall'Horning. Ammettendo derivazioni dalla voce romanza, non è difficile comprendere che le più parlate abbiano ricorso alla desinenza in *-icier*, alcuna a quella in *-isier*.

2. Il Gröber nella *Miscellanea Caix-Canello*, pag. 45, cita *assaise* = **adsatiat* quale forma organica. Mi sarebbe molto gradito poterne dedurre

Rispetto alle altre voci egli complica ancor di più lo schema, ammettendo :

à t j (voc.), é t j (voc.) = *ais, eis : palais, pris*
 é t j (voc.) = *eç* : *chevez*

Egli opina adunque che la natura della vocale accentata abbia per effetto che la t j seguente si ripercuota in due guise molto diverse; vale a dire ora con sviluppo di *i* dinanzi alla sibilante, ora senza di esso. Una tale legge, che si fonda su di un esempio solo, è oltremodo problematica. Quando adunque l'Horning dice : « La finale de *servitium* aurait dû devenir régulièrement *eç* », obbietteremo che per ciò che spetta alla -ç (= *is*) questo sarebbe stato il caso, qualora anche in tale voce a t j si fosse sostituito c j, ma che non c'era motivo veruno, perchè ciò *dovesse* avvenire.

Quanto a 'tja la risposta normale è anche per lui *ce*; e cita *place, piece, chevece, -ece* (*rich.*). Osserva poi che al suffisso -it ia rispondono, oltre che *-ece, -eise* ed *-ise*. Per la prima di queste forme non tenta spiegazione veruna; la seconda gli pare di formazione posteriore, semidotta, ed accenna a quanto ne aveva detto diffusamente nel libro sul C. Ora io qui non posso esaminare minutamente le ipotesi quivi proposte; mi restringo a dire che io non credo ch'esse sieno pervenute a persuadere chicchessia. Accenna alle note forme *juise, serv., sacrif.* ed a ragione le caratterizza come semidotte¹.

E. Waldner nella sua dissertazione di Freiburg² sull'*i* parassitico modifica l'opinione del suo maestro Neumann, ammettendo 't j (voc.) = 'is. Gli esempi da lui recati sono, come per il Bugge, *palais, bellais, malvais*, ai quali aggiunge *puis* (*poteo*), che si può spiegare anche altrimenti, e *viç* (*vitiium*, secondo una mia congettura rispetto al *viç* del *Pèlerinage de Charlemagne*, che fu accettata forse troppo precipitosamente). Per 'tja = *ce*,

che egli m'abbia prevenuto nel dire 'tja = *ise*; ma poichè cita l'Horning, pare che anch'egli ammetta un trattamento speciale del nesso, quando ricorre in forme verbali.

1. Non direi però « Les finales *ice, ise* de ces masculins en -itium, -icium ne s'expliquent que si l'on admet qu'elles sont demi-savantes ». Quelle in -ise sono tali; quelle in -ice sono del tutto *savantes*.

2. *Die Quellen des parasitischen i im Allfranzösischen*. Braunschweig, 1887.

oltre i soliti *piece*, *place* e *masse* cita *grace* e *induce* che vanno esclusi come dottrinali; finalmente *hace* = *hatiam*, ove la base latina è del tutto arbitraria: '*ce* è desinenza analogica di congiuntivo. *Aiguise* ecc. è per il W. analogico. Di *-ise*, *-eise* non è fatto cenno.

L'Ascoli non s'è occupato ex professo della questione; nondimeno è mio debito ricordare che anch' egli (*Arch.*, X, 84, nota) ammette 'tjo = *is* (*palais*, *puits* cioè *puis*, *pris* sostantivo) e 'tja = *ce* (*place*). Quanto a *prise*, esso « non riflette un lat. *pretiat*, ma dipende da *prisier* »¹.

E. Schwan nella sua *Grammatik der alifranz. Sprache*, § 231, ammette gli stessi procedimenti: *is*', '*is* (*voc.*)', '*ce*'. Gli esempi di '*is* (*voc.*) sono *palais*, *pris*, *puis* = *poteo* e *puteus*. Di 'tja = '*ce* cita prima i soliti *place* *mace* *piece* e suff. *-ece*, poi *grace*, che è dottrinale, e *menace*, che è una svista, giacchè il latino ha *-ci-*. In una nota poi ricorda il suff. *-ise*², e per spiegarlo ammette una nuova legge, secondo la quale *tja* dopo *i*³ darebbe altro prodotto che dopo le altre vocali toniche.

W. Meyer nella sua relazione sulla Grammatica dello Schwan nella *Zeitschr. für neufr. Sprache*, X, 277 approva che si distingua 'tja da 'tj (*voc.*); il primo, ripete egli, dà '*ce*, il secondo '*iz*⁴; non ammette però che, come finora fu da ciascuno asserito, *-ece* e *-ise* corrispondano ambedue al class. *-itia*, e riconduce la seconda desinenza a *-ities*. Ond' è che la risposta di *-itie* non potendo essere che *-is* (*-iz*)⁵, è forza ammettere

1. Nell' *Arch.*, IX, 103, leggo: « il riflesso francese di *retia* non potrebbe non uscire per *-se*. » Qui all' Ascoli non importava se non mettere in rilievo l'*-e*, e perciò sulla natura della consonante non ha insistito; sarebbe nondimeno interessante sapere se l'uomo illustre a *-se* attribuisse la pronuncia attuale di *-ce* o quella di *-fe*; a dirla altrimenti, se secondo lui il prodotto normale di *retia* sarebbe *rece* o *reise*.

2. Fra gli esempi di *-ise* femminile registra anche *servise*, che, a motivo dell' *-e*, esige uno schiarimento speciale.

3. Come al class. *-itia* rispondano due forme volgari *-etja* e *-itja* non viene dichiarato nè qui nè altrove.

4. Si noti *-iz*, non *-is*, e si veda su ciò alla fine del presente studio.

5. Rispetto alla vocale tonica egli non fa veruna osservazione; ad ogni modo si vede che considera l'*i* normale; se per *Umlaut* o per mutamento di *i* in *ī* (come in *judicium* *judicium*, vedi sopra la nota 2 alla pag. 535), io non so.

che la desinenza femminile sia un' aggiunta posteriore per influenza in parte del genere di queste voci, in parte della desinenza *-ee*, normale risposta di *-itia*. Ed il Meyer confronta lo spagnuolo, che oltre *-ez* da *-etje* e *-eça* da *-etja* ha *-eza* con ζ sonora, che è una combinazione delle due formole. L'osservazione è molto acuta, come tutto ciò che ci viene dall' insigne glottologo. Ma come rispetto all' analogia invocata per le forme verbali così rispetto a questo modo di spiegare il suffisso *-ise* è lecito notare qual fatto molto singolare, che un tal procedimento combinatorio abbia nel francese preso radici così salde da sbandire ogni traccia della forma primigenia, mentre nello spagnuolo, a cui si ricorre per puntellare la nuova teoria, le desinenze in *-ez* abbondano. Resterebbe ancor sempre da spiegare la desinenza *-eise* (*-oise*). Io sono ben lontano dal dar soverchio peso ad ogni argomento che giovi alla mia tesi, e non esiterei quindi a concedere che *-eise* debba la sua origine ad alcun impulso analogico, sebbene a me non riesca escogitare a quale¹.

Fin qui io mossi esclusivamente dalle basi latine; ora mi corre obbligo di registrare la congettura del Thurneysen, *Celtoromanisches*, pag. 17-18. Egli ricorda quanto frequenti ricorressero nel celtico i suffissi *-asio*, *-esio*, *-isio*, *-usio* e stima anzi tutto molto probabile che i Galloromani scambiassero il suffisso latino *-itia* con quello *-isia* della lingua autoctona. Poichè, come egli osserva, la quantità, e per conseguente la qualità, della vocale tonica era indecisa, si spiegherebbe nel medesimo tempo la duplicità delle forme francesi: *isia* avrebbe dato *-eise*; *-isia* all' incontro, *-ise*. Non altrimenti il suff. maschile *-is* sarebbe secondo il Th. il lat. *-itio*, divenuto per influenza celtica *-jsio*. E persino *palatium* e *pretium* ecc. si sarebbero risentiti della stessa influenza. Ne risulta che in pressochè tutti i casi 'if non sarebbe la riposta del latino 'tj, ma il continuatore organico d'un latino-celto sj; non rimarrebbero che i nomi di luogo, nei quali l'influenza celtica tanto più facilmente si sarebbe manifestata, e le forme verbali, quali *aiguise*, *menuise*, prodotti analogici. Eliminati a questo modo tutti i casi

1. Ricordo che anche per *duchesse* ricorre la forma secondaria *duchoise*. Pare il più ovvio dire: come *rich-esse*, *-oise* così *duch-esse*, *-oise*; ma se riuscisse trovare una spiegazione per *duchoise*, il procedimento analogico potrebbe considerarsi come inverso.

di *ɪf*, torneremmo all' opinione dell' Havet e del Neumann, che 'tj produca unicamente *ç*; e le pagine che precedono sarebbero state scritte inutilmente.

Se ciò non di meno io le publico, si è perchè, non essendo io in istato di giudicare della congettura del valente celtologo e vedendo che lo Schuchardt (*Literaturbl.*, 1885, col. 112), almeno per il momento, non la accetta, mi sembra tuttavia lecito di considerare l' *if* quale sviluppo della base latina tj.

Riassumo quindi di nuovo il mio discorso e dico :

La legge del 'ce quale risposta di -tj a si fonda, dalle due voci *place*, *mace* in fuori, unicamente sul suff. -*ee*, che si può spiegare qual prodotto di -*ɛ c j a*; a favore di 'ise militano : 1° le forme verbali, che la teoria del 'ce deve spiegare tutte per mezzo di costante analogia; 2° la desinenza -ise, che la teoria del 'ce (a non aver riguardo che all' opinione di W. Meyer, l'unica cui si possa attribuire grande peso) deve spiegare per mezzo di un procedimento, del pari costante, di combinazione o, come suol dirsi, di contaminazione di due forme; 3° la desinenza -ise, che forse si può spiegare altrimenti, ma per anco non fu spiegata; 4° i nomi di luogo citati dal Bugge.

Stando le cose a questo modo, stimo che non si attribuirà a desiderio di contraddire a ciò che finora fu concordemente insegnato¹, se mi arrischiassi ad esporre i miei dubbii, tanto più che essi si generarono in me dall' osservazione del fatto seguente. In tutte le altre formole di « voc. + cons. + j + voc. » il risultato in francese è sempre un solo, indipendente come dalla collocazione prima o dopo l'accento così dalla vocale che segue : c'è quindi la probabilità che « voc. + tj + voc. » non faccia eccezione. Ora, poichè non tutti convengono nella proposizione, che « cons. + j » fra vocali si riproduca sempre nella stessa guisa, giova esaminare brevemente le varie formole. Incominciamo, com' è naturale, dalla più affine a tj.

1. Solo il Suchier, a giudicare dalle sue asserzioni, riferite di sopra, rispetto a *prise* e *place*, sembra essere di opinione eguale a quella che da lungo tempo io nutro e nell' insegnamento orale propongo.

c j

Il Neumann, l. c., ammette per c j gli stessi procedimenti che per t j :

$$c j' = is'; ' c j = \zeta.$$

Egli opina adunque che le leggi fonetiche non consentirebbero da *faciamus faciat is* altri prodotti che *faisons faisiez*¹, e che le forme costantemente usate *façons faciez* sieno dovute all'analogia con *face, faces* ecc.

L'Horning ondeggia in modo notevole : in sul principio del suo libro sul C sembra conformarsi all' opinione del Neumann, cerca quindi e trova una spiegazione per *lacier, solacier, acier*, ecc.; ma a poco a poco inchina verso il parere che anche c j' dia ζ' , tanto che alla fine (p. 137-8) si è quasi deciso per la tesi, che « c j + a, o, u² » (protonico e metatonico) dia la spirante sorda; e a p. 30 del *Précis* dice senz' altro : « c j placé entre deux voyelles devant l'accent tonique devient c dur³. » E nota la sola voce che genera alcuna difficoltà : *oison*, la quale siamo assuefatti a considerare come l'esatta risposta fonetica di *aucione* del Glossario di Cassel, ma che probabilmente non è tale. Nelle rettificazioni a pag. 62 cita il Thurneysen.

Questi, *Celtoromanisches*, pag. 93, sembra aver riconosciuto che c j dà sempre ζ . Dà però motivo di titubare il vedere che egli qual prodotto di *aucione* esige *oiçon, oisson* in luogo di *oçon*. Sarà forse una svista? Rispetto ad *oison* egli congetta influenza di *oisel*.

1. Egli, a dir vero, reca *fas'*; ma dal contesto risulta che intende dire *fais'*.

2. La formola c j e- (c j i- pare che non ricorra) si unifica con ce-; *faisoie* va quindi considerato quale prodotto normale di fa c j e b a s, senza che sia necessario ricorrere a base o prodotto analogico.

3. Nel paragrafo precedente del *Précis* l'Horning conserva l'osservazione dell'altra sua opera, che i derivati di voc. + c i u m, voc. + c i a hanno la ζ dura : *glacier, embracier, lacier*, ecc. Non è inutile notare che, quando egli ammetteva c j' = *is'*, queste apparivano quali eccezioni e dovevano necessariamente essere spiegate per mezzo delle voci primitive; ma secondo la nuova teoria una tale spiegazione è superflua. *Lacier* può essere ed è probabilmente derivato da *lax*, ma quando pure non si avesse altra base che la *queare*, il prodotto sarebbe pur sempre *lacier*.

Il Van Hamel (Renclus, CXXXIV, note 2) ricorda *felisier* quale « caso sicuro », in cui *cj'* produsse *if'*. A me non pare tale, giacchè dubito dell' esistenza d'un felicciare, e quando pure riuscisse trovarne esempio, non credo che una voce così-fatta sia mai stata popolare. Essa fu coniata dagli scrittori sul tipo del tema latino *felic-*, il quale, ridotto in francese, suonerebbe *feliz* con una *z*, che in collocazione intervocale suona a un dipresso *f*.

Il Waldner si discosta dal Neumann nell' ammettere $cj = \zeta$ (anche a lui pare che su *oison* abbia influito *oisel*), ma e dal Neumann e dall' Horning e senza dubbio dal vero si discosta, quando distingue fra '*cja* = *ce* e '*cj* dinanzi ad altra vocale, il cui prodotto sarebbe *-is*. Egli esige *brais* qual risposta normale di *brachium*, ed attribuisce *brax* (ch' egli scrive *bras*) ad influenza di *brace* e *embrasser*; lo stesso dice di *las* in luogo di *lais*, di *solas* in luogo di *solais*, ecc. La forma *fais* è per lui normale, *faz* è modellato su *face*. Dubita che *lux* = *lucius* sia di formazione popolare. Tutto ciò, ripeto, è privo di fondamento.

Lo Schwan non fa restrizione veruna e dice che *cj* dà sempre ζ . Questa opinione è, a veder mio, l'unica vera. Ne risulta che *luis* (*luceo*) *luise* (*luceam*), *luisiez* (*luceatis*) sono forme analogiche. Che se si chiede perchè *facio* abbia a lungo¹ e *faciam*, *facias*, *faciat*, *faciamus*, *faciatis* abbiano sempre² resistito all' analogia, se ne troverà facilmente il motivo e nell' uso frequente del verbo e nell' esser venuta meno in esso l'influenza sempre molto potente dell' infinito (*faire* di contro a *luisir*).

Quanto alle altre formole tre opinioni diverse si stanno di fronte: 1) a condizioni identiche il prodotto è diverso: così lo Schwan, nel che chi ha fede nella costanza delle leggi fonetiche non vorrà assolutamente convenire; 2) la diversità dei prodotti dipende dalla diversità della collocazione rispetto all' accento e della vocale che segue: così il Waldner; 3) il prodotto è sempre lo stesso: così l'Horning ed altri, coi quali io pienamente mi accordo.

1. Ed il *fais*, cui finalmente riuscì di vincere *faz*, si è forse foggiato meno su *faisons* *faisoie* che sul *fais* di seconda persona.

2. O quasi sempre, giacchè di forme soggiuntive analogiche *faisons*, *faisiez* qualche esempio mi pare che ricorra.

dj

Rispetto a questa formola è opinione generale che il prodotto sia *i*. Solo lo Schwan registra anche \check{g} ¹, ma egli stesso osserva che in quasi tutti gli esempi da lui recati si tratta di *dj* francese, colla qual denominazione egli indica il caso di d'c o d'g: pedica *pedja piege*. In verità, non quasi tutti, ma *tutti* gli esempi spettano a questa categoria; *assegier* non risponde ad un lat. assediare, ma è da assedicare; *siege* non è da sedia, ma sostantivo verbale da *segier*².

Le uniche voci che si potrebbero opporre a *dj* = *i* sono *gage gagier*, voci straniere che si sogliono ricostruire latinamente vadium vadiare; ma anzichè riconoscere in esse un'eccezione ad una legge fonetica, che in voci di origine latina si palesa costante, diremo che la solita ricostruzione non è esatta. Ricorreremo col Waldner a vadicu vadicare?³

bj, vj

Lo Schwan ammette duplice risultato: *i* e \check{g} . Quanto ad *i* registra le voci seguenti: *Ai, aie*; ora *ai* è piuttosto ajo (vedi Paris, *Rom.*, X, 365+, e W. Meyer, *Grundr.*, I, 367); *aie* ecc. sarà o = aja o foggiato sull'indicativo. *Dei, deie*, che l'Horning spiega come *ai*⁵. *Pluie*, che a detta di W. Meyer (*Grundr.*, I, 533) è da plòja. Oltre ciò *aiol* e *gaiole*.

Il Waldner ammette prodotti diversi secondo le varie condizioni:

'bj (voc.), 'vj (voc.) = *i*. Esempio di bj: *ai*; di vj:

1. S'intende che con \check{g} e così pure più tardi con \check{s} = p] io per brevità indico l'ultima fase, senza tener conto delle intermedie.

2. Non bene adunque A. Risop nella *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VII, 49: «sedeam avrebbe, come il sostantivo sedia, dovuto produrre *siege*.»

3. In una annotazione lo Schwan ricorda *judea, juive*; ma questa è una svista alquanto singolare. O muove egli forse da una forma *jùdia*?

4. «abjo ne peut donner que *age*, comme rubeo donne *rouge*.»

5. «Il est douteux que *ai, dei* reproduisent directement *habeo, debeo*; il semble plutôt qu'elles supposent des types vulgaires ajo, dejo ou qu'elles aient été modifiées d'après *vei*.» Delle forme di congiuntivo non parla, ma s'intende che su di esse egli porta eguale giudizio.

(am)ai^{voc}. Rubeum dovrebbe essere *roi*; *rouge* è la forma del femminile, divenuta comune ad ambedue i generi.

'bj a, 'vj a = *ge*. Esempi: *tige*, *rouge*; *cage*¹. Il cong. *ai* in luogo di *age* in virtù dell' indicativo. Quanto a *pluie* rimanda al Meyer.

Prima dell' accento le due formole non vanno più d'accordo: bj' = ġ (*goujon*); vj' = i: *aiol*, *gaiole* e qual terzo esempio un *floiabie* = fluviabilis, che il Godefroy trovò in un glossario. *Gregier*, *abregier*, *allegier* sono per analogia di *-éges*, *-éget*, *-égent*². Anche l'aggettivo *legier* avrebbe subito l'influenza del verbo. E lo stesso egli intende per certo dell'aggettivo sostantivato *liege*.

L'Horning non ammette altro prodotto che ġ, e nota che ġ non può essere finale³; onde l'-e di *rouge* mascolino. Su *ai*, *dei* vedi qui sopra; in *pluie* « le traitement de vj est anomal », il che non spiega nulla; in *aioul* « il y a eu changement de j (cioè ġ) en j »; il che manca di chiarezza. Di *gaiole* non tocca; forse perchè, come pare anche a me, la pronuncia d'i vocale non è punto accertata; nulla impedisce di leggere *gajole*, che del resto col suo *ga* si manifesta qual forma non francica. La risposta

1. Registra anche *neige*, che però, secondo il Paris, è sostantivo verbale tratto da *negier*.

2. A rigore il W. dovrebbe ammettere ancora un procedimento analogico. Secondo la sua legge 'vj (voc) = i, grevio greviam dovrebbero sonare *gri*.

3. Questa asserzione, che anche io credo esatta, potrebbe parere contraddetta da *juz* che nella *Ch. de Rol.* v. 3831, corrisponde a *judico judjo* (non a *judicem* come per lieve svista si legge nella *Rom.*, VIII, 299). Che in un caso la ġ risale al nesso latino cons. + j e nell' altro a cons. + j = cons. + c (*g*, *j*) non può far differenza; il quesito resta sempre se a ġ debba seguire -e o s'esso originariamente ne possa far a meno, ma l'abbia ben tosto assunto per comodità di pronuncia. Ora io credo che dal punto di vista meramente fonetico s'abbia a dire: ġ esige l'-e; per analogia morfologica, sul tipo di *chant*, *ain*, *os* ecc. ecc. fu tentata una forma senza -e anche da *jugier*, ed in tal caso al ġ, non solo insolito ma per gli organi vocali francesi impossibile, si sostituì -z. In egual modo s'avrebbe a spiegare il *guz* della *Ch. de Rol.*, 515, quando s'accetti la bellissima congettura del Foerster (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, II, 170; cf. *Rom.*, XI, 401); non da *wadio*, ma da *gagier*. Diremo finalmente che sarebbe immaginabile anche *roz*, ma non qual prodotto fonetico di *robju*, bensì per analogia degli aggettivi a due desinenze, quali *bon bone*.

Romania, XVIII.

normale di gaviola (prescindendo dalla vocale tonica) sarebbe *jajole*, onde *jāole gēole* come *viande* da *vivanda*.

G. Gröber nell' *Archiv für lat. Lexikogr.*, II, 434, non riconoscendo dopo l'accento che *ġ*, ammette $v_j' = i$ e cita i soliti due esempj *gaiole*, *aiol*.

W. Meyer (*Zeitschr. f. r. Phil.*, X, 173) dando l'etimologia del franc. *vouge* = lat. *vidu vium* dice che b_j metatonico dà sempre *ġ*. A dir vero, l'esempio, che gli offre occasione di fare tale osservazione, ha v_j ed egli parla di b_j . Sarà errore di stampa. Ma poichè ' b_j ' e ' v_j ' vanno sempre d'accordo, gli è come se il Meyer avesse trattato di ambedue. Notiamo che egli esplicitamente si limita alla formola metatonica, e poichè rimanda al Gröber, pare che anch' egli opini che la formola protonica dia *i*.

Ciò nondimeno possiamo accettare quale risultamento : b_j , v_j danno sempre *ġ*; per *aiol* è da cercarsi una spiegazione. L'ipotesi del Neumann rispetto alla desinenza di perfetto *-avi* è, pur non badando alle altre lingue romanze, contraria alle leggi fonetiche del francese.

P J

Lo Schwan dice duplice il prodotto : *if* (*receif*) e *ś* (*sache*). È chiaro ad ognuno che *receif* è forma analogica sul tipo di *receis receit* e si dovrebbe quindi ricostruire *recepō*; vedi il Risop nella *Zeitschr. f. r. Phil.*, VII, 48¹. In *pigeon* trova un prodotto di dissimilazione (« quando due sillabe cominciano da due consonanti identiche, una delle consonanti viene espunta ») e lo confronta con *viande*. I due esempj non coincidono, perchè anzi tutto qui si tratta non di $p-p$ ma di $p-p_j$; ed oltre ciò p_j forma omai un nesso, che mal può perdere per dissimilazione il primo elemento.

Il Waldner ammette ' $p_j = i$ ' coll' unico esempio *sai*, e si crede in diritto di congetturare una forma maschile *proi* (*propium*), che cedette il campo al femminile *proche*². Quanto a $p_já$ e $p_jó$, il prodotto è *ś*; *pigeon* forse da *pibjonem*.

1. Ed ora anche W. Meyer nella *Zeitschr. f. neufr. Spr.*, X, 277.

2. *Proche*, anzichè risalire a una forma latina, è second' ogni probabilità aggettivo verbale di *prochier*, che non ci è rimasto qual primitivo. S'intende che quando pure ci sia stato un latino *propju*, il prodotto non ne può essere che *proche*.

Secondo l'Horning avremmo 'p j = ʒ; ma p j' = ġ. Per quest'ultima equazione l'unico esempio è *pigeon*; il che obliga l'H. a dire *reprochier* (e noi aggiungeremo *sach-ons, -iez, -ant*) forme anorganiche. Il dedurre, ripetiamolo, una legge fonetica da un solo esempio è un procedere soverchiamente arrischiato.

Ricordo ancora *sapio, sapius* che altri registra alla formola p j, altri a b j, v j. Schwan : *sai* = sab j o qual esempio di b j = i; Waldner = *sapio* qual esempio di 'p j (voc.) = i; Horning : « il est douteux que *sai* soit le développement normal de *sapio*. » In vero, è molto probabile che *sai* sia modellato su *ai*, mentre il congiuntivo conservò la sua indipendenza. Quanto all'aggettivo lo Schwan, che ammette duplice prodotto a condizioni identiche, registra *sage* = sab j u; per il Waldner *sage* è *sapium* e ġ « rimane non chiarito. Forse imitazione delle voci colla desinenza *-age* ». L'Horning : « *Sage* vient plutôt de *savium* que de *sapium*. » E così diremo pur noi; *sage* è da mettersi insieme con *rouge*.

Non sarà inutile riprodurre in uno specchietto le opinioni emesse rispetto a *lab. + j* :

	'b j (voc)	'b j a b j'	'v j (voc)	'v j a v j'	'p j (voc)	'p j a p j'
Schwan	i, ġ	i, ġ i, ġ	i, ġ	i, ġ i, ġ	ʒ	ʒ ʒ
Waldner	i	ġ ġ	i	ġ i	i	ʒ ʒ
Horning	ġ	ġ ġ	ġ	ġ ġ	ʒ	ʒ i
Gröber			ġ	ġ i		
W. Meyer	ġ	ġ ?	ġ	ġ i		

Io sono propenso a dire :

b j, v j danno sempre ġ¹. Uniche eccezioni : nelle form. metat. *aié, dei deie, sai*, prodotti d'analogia; in form. prot. *aiol*².

1. Resisto quindi alla tentazione di considerare *ai* = *habeo* e di proporre per questa forma e per *debeo*, **sab j o* o **sav j o* un nuovo paradimma, secondo il quale 'b j, v j dinanzi o avrebbero dato i e dinanzi ad altra vocale, ġ. E lo fo, non in servizio della mia teoria, che voc. + cons. + j + voc. abbia avuto sempre il medesimo risultamento, ma perchè, se pure arriverei a comprendere come -a, vocale che si mantiene nella forma di -e, possa stare in opposizione a e, i, o, u, vocali che si obliterano, non mi so capacitare che fra -o ed -u possa esistere un tale antagonismo da far sì che ab j o, sab j o diano *ai, sai*, e rob j u, sab j u diano *rouge, sage*.

2. A voler tentare una spiegazione, si potrebbe considerare questa voce come di formazione non assolutamente popolare. A quel modo che *avius* dà

pj dà sempre *ɝ*. Unica eccezione *pigeon*.

Degli altri nessi, come di quelli che danno sempre il medesimo risultamento, non accade parlare; pongo quindi termine a questa seconda parte del mio discorso col chiedere : 1° se mi sia riuscito di provare che in tutte le formole di cons. + j diverse da tj il prodotto sia costantemente lo stesso; 2° se, ammesso questo fatto, esso possa contribuire a sorreggere la mia tesi che a tj risponda sempre *is*.

Affine di dire ogni cosa rispetto al nesso tj, aggiungo una osservazione sulla sibilante finale nel nesso 'tj (voc). Il suono ne è, come abbiamo veduto di sopra, *-is*. Si chiede ora se talvolta non sia *-iz*. A tal uopo ci è necessario fare una digressione rispetto a 'ce, 'ci. Fu già osservato dall' Horning che se la tonica è *a*, *ɛ* (di *ø* non ricorrono esempi) a 'c(e,i), risponde *if*; se altra vocale, *iz* : *pais, dis; berbiz, feiz, voiz*¹. In qual modo ci abbiamo a rappresentare una tale influenza della tonica sulla sibilante dell' uscita io non so; ma il fatto, non ostante alcune oscillazioni (*diz* ricorre talvolta; *paiz*, ancorchè più raro, trovasi persino in Chrestien de Troies) pare bene accertato. Quale è ora il valore fonetico di *ɝ*? L'osservazione dell'Horning, che rime quali *croiz : destroiz* sembrano dimostrare la pronuncia *ts*, è certo di molto peso. Ne risulterebbe che a formola ancora mediana (cioè quando la vocale metatonica non era per anco del tutto obliterata) il suono era *ds*; onde s'avrebbe dall'un lato

aive, così *aviolu* dà *aivol*; si tratta solo di sapere se la obliterazione della *v* dinanzi a vocale labiale, propria a voci popolari, si possa ammettere anche in una di quelle parole che i Tedeschi chiamano *alte Lehnwörter*. Ne dubito assai; ma chi stesse per l'affermativa ne avrebbe *aiol*.

1. Il Waldner, che scrive sempre *-is* (*fois, crois*) e lo Schwan, che scrive sempre *-iz* (*paiz, diz*) non accennano alla differenza della sibilante. Ne l'introduzione a *Cligès*, pag. LXXIII, il Foerster, trattando delle sibilanti finali, registra due serie : l'una con *-ɝ* (senza *i* precedente) : *pietriɝ, cerviɝ, colèiɝ, fuɝ, solaz*; l'altra con *-iz* : *voiz, croiz, doiz, foiz*. Ora ognuno vede che nella prima serie oltre ad esempi di 'cjo, 'cju per i quali è esatto il dire : 'c j = 'ɝ, si contengono di quelli, la cui base latina è 'ce. Ora questi spettano alla seconda serie. Come voce dà *voiz*, così cervice dà *cerviiz*; le due *i* si confondono in una. [In qual modo *doiz* venga citato fra le voci della seconda serie, non mi è punto chiaro.]

paifş pais di fronte a *croidşş croits*, dall'altro *paifş apaisiér* di fronte a *croidşş croisiér*. Per non essere costretti ad ammettere così gravi discrepanze, io inchinerei a supporre — come del resto fece anche l'H. a pag. 20-21 del suo libro — che *ç* in *croiç* aveva un suono, il quale non era identico nè a *s* di *pais* nè a *ç* di *destroiç*, dal che risulterebbe che le rime dei prodotti di 'c(e, i) e di 't + s non erano che approssimative. A questo *ç*, più dolce di *ts*, avrebbe corrisposto dinanzi alla metatonica ancora esistente un suono che non si diversificava dall' *f* se non per leggerissima sfumatura, suono che io indico col segno *ç* (*croiçş paifş*); ond' è che prima dell' accento i due suoni sono concordi: *croisiér apaisiér*. Glottologi più esperti di me indicheranno precisamente il valore di questa *ç*; a me basta se quello che fin qui ho detto ha alcun fondamento di verità.

Ed ora ritorniamo a *tj*. Poichè in collocazione protonica *tj* e *ce*, ci vanno perfettamente d'accordo (ambidue danno *if'*), si chiede se anche dopo l'accento si manifesti la stessa concordanza rispetto alla sibilante. Gli esempi di 'tj (voc.) sono, a dir vero, così scarsi da rendere malagevole il cónfronto; ma intanto *palais* conviene con *pais*, *pris* con *dis*. Di voci, la cui tonica è diversa da *a* ed *e*, avremmo anzi tutto quelle con *i*, mutatosi in *ï*. Ammetteremo in queste -s o -ç? Difficile il dare risposta sicura, gli esempi essendo anche qui scarsi assai. Ma si può notare che *jüis* è forma frequente, mentre che *jüiç* (se pure ricorre) non prova nulla, giacchè si può far risalire a *judicju*; la -ç in tal caso corrisponde a *cj* ed ha il valore di *ts*. A *tapitjum* (cf. Gröber nell' *Arch. f. lat. Lexik.*, VI, 120) risponde *tapiz* e *tapis*, ed io non ho in pronto esempi in rima, che mi chiariscano quale delle due forme fosse la usuale¹. Una voce colla tonica *ü* è *püteus*. Poichè la solita forma è *grafia* e *puiç*, parrebbe che essa stia d'accordo colla teoria, che vale per 'ce. Ma questa voce offre parecchie difficoltà, le quali gioverebbe che fossero studiate. Anzi tutto all' *ü* classico dovrebbe rispondere *o* (it. *porzo*, prov. *potç*)²; poi il picardo ha *puch* e *puchier*, vale a dire,

38. I derivati *tapisser*, *tapissier* (dei quali, specialmente del secondo, sarà difficile trovare esempi nella vecchia lingua) non risalgono a *tapitjare*. *tapitjariu*, ma sono di formazione francese; vedi la nota 1 alla pag. 537.

2. Il Foerster ammette *Umlaut*. Una congettura, non molto soddisfacente, propose la Schwan nella *Zeitschr. f. rom. Phil.* XII, 198.

oltre *u*, il prodotto di *cj*, non quello di *tj*¹. Non faremo quindi gran conto di essa², e diremo che a 'tj (voc) risponde sempre *-is*, il che statuisce l'unica lieve differenza fra i prodotti di *tj* intervocale e quelli di *voc + ce* e *voc + ci*.

A. MUSSAFIA.

NOTE ADDITIONNELLE. — M. Mussafia me semble avoir résolu avec beaucoup de bonheur, au moins en grande partie, une question qui jusqu'à présent était restée à peu près inextricable. A l'appui de sa thèse, qu'il me soit permis de présenter quelques observations de détail, réunies en vue d'une étude de cette question. Aux exemples allégués de 'tja = *ife* on peut en joindre quelques autres. Le subst. *laize* ou *laise*, « largeur », que M. Godefroy identifie à tort à *lace*, ne peut venir, comme le veut M. Horning, du verbe *laisier*, d'abord parce que ce verbe n'existe pas, ensuite parce que *laise*, s'il en venait, signifierait non pas « largeur », mais « élargissement » (cf. *hausse*, *baisse* de *hausser*, *baïsser*). *Laise* suppose un lat. vulg. *latia*, formé de *latum*, à une époque où le suffixe atone *-ia* était encore vivant; il n'est pas isolé : d'autres adjectifs, désignant généralement des dimensions ou des volumes, ont produit à une époque antérieure au roman des dérivés analogues : *graisse*, *espeisse*, *groisse*, *estrece* remontent visiblement à *crassia*, *spissia*, *grossia*, *strictia*; ces mots semblent tous venir d'adjectifs en *-tum*, *-sum* (*fortia*, *anxia* sont différents³). C'est *minutia* qui a pu servir de modèle à ces mots, et *minutia* a certainement produit le subst. français *menuiserie* (v. Godefroy), lequel ne saurait être formé du v. *menuisier*. Enfin il n'y a plus aucune raison pour ne pas rattacher à un dérivé analogue, *privatia*, le

1. Secondo la teoria di 'tja = *ce* potrebbe dirsi che *putjat* è = *puche*, *putjare* = *puisier* e che in questo verbo l'analogia operò così che il tema atono assunse la forma dell'accentato; ma come si spiega il sostantivo, che non può essere derivato dal verbo?

2. A detta del Gröber, ci sarebbe anche *luteus* = *lois*, e qui avremmo dopo la tonica il suono *-is*, non *-iz*. Ma questo etimo non è punto persuasivo; *lois* è *luscus*.

3. *Fortia* est en effet généralement expliqué comme devant sa forme au pluriel neutre de *fortis*; on peut en dire autant de *anxia* (voy. *Archiv für lat. Lexikographie*, I, 564). Il y avait donc quelque difficulté à rapprocher simplement *laize* de *force*. Littré n'avait cependant pas hésité à rattacher *laize* à *latus* « par l'intermédiaire d'une forme fictive *latia* ». M. Brachet suit Littré, avec une explication bizarre. M. Scheler semble hésiter entre *latia* et *latitia*. M. Suchier a aussi admis l'équation : *fortia* : *fertis* : *latia* : *latus*.

fr. *privaise* (comme *apprivoiser* vient d'adprivatiare)¹. Les noms de lieux fourniraient certainement bien d'autres exemples que *Decize* et l'intéressant *Sarmatia*, qui nous a conservé le souvenir des Sarmates établis jadis en Gaule comme colons, et qui est le nom de dix localités de France (*Sarmazes* Tarn, *Sermaise* Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Oise, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, *Sermaises* Loiret, *Sermaize* Marne, *Sermoise* Aisne, Nièvre); il ne m'en revient actuellement que deux d'assurés : *Wormatia Gormaise* et *Cotia Cuise* (ancien nom de la forêt de Compiègne, voy. Longnon, *Géogr. de Grégoire de Tours*). — En ce qui concerne le suff. -itia, j'avoue que je ne puis en voir que dans *-eise* le représentant légitime; *-ise* avec son *i* s'explique mieux, à mon avis, comme de formation savante (*-ice* en est une variante) que comme reflétant un *-itia* créé par symétrie avec *-icia*. Je dirai à ce propos que dans l'*Alexis* il vaut mieux imprimer *letice* au v. 536 et *ledece* partout ailleurs (c'est une observation que je dois à mon ami J. Cornu) : *letice*, mot absolument savant, est attesté par le *Psautier* d'Oxford, qui à côté possède *ledece* comme *Alexis*; l'hybride *ledice leice* ne se trouve nulle part (P. Meyer ne l'a imprimé dans le passage allégué au *Dictionnaire* de M. Godefroy que par une correction conjecturale, fondée sur le *ledice* que j'avais moi-même introduit dans l'*Alexis*). On a donc en français pour *-itia -eise*, pour *-icia*, si vraisemblablement supposé par M. Mussafia, *-ece*; *-ise*, *-ice* sont des représentants savants de *-itia*. — Arrivons aux fameux *platea matea petia*. M. Mussafia a bien raison de rejeter cette dernière forme, qui rendrait inexplicables les verbes si anciens *depecier* et *peceier*; il faut partir de *pecia*. Pour *matea* on n'a d'autre indice que le diminutif *mateola* dans Caton, cité par Pline; or Caton ne doublait pas les consonnes : on peut donc interpréter *mateola* comme *matteola*, ce qui a toutes sortes d'avantages, non seulement pour *mace*, mais, si je ne me trompe, pour plus d'un autre mot. Pour *platea*, l'explication de M. Suchier me paraît fort vraisemblable. — Après avoir soutenu aussi bien que je l'ai pu l'opinion de mon savant ami, je dois dire que je vois une objection plus forte que lui dans *puteum* et les mots qui en dérivent; d'abord les formes qui renverraient à *cj* ne sont pas propres au picard : on trouve aussi en français *puz*, *puce*, *espuce*; mais cela importe peu : ce qui est singulier, c'est la substitution de *cj* à *tj* dans un mot de ce genre, où il ne peut s'agir de

1. On pourrait aussi tirer *apprivoiser* d'**apprivitiare*, mais l'autre explication est plus vraisemblable. L'*oi* = *ei* = *a* ne fait pas difficulté. Tout *a* latin atone, dans cette situation, devient normalement *e*, et cet *e*, en se joignant à l'*i* de *if* = *tj'*, donne *ei*, plus tard *oi*. La forme normale de *orationem*, *venationem*, etc., est *oreison*, *veneison*, plus tard *oroison*, *venoison* (et aussi par affaiblissement *orison*, *venison*); la forme *-aision* est refaite : nous avons conservé *pâmoison* comme *apprivoiser*. L'histoire des voyelles atones conservées est encore à faire; on peut croire qu'à l'origine toute voyelle atone libre, non à l'initiale, qui persiste, le fait sous la forme *e*.

suffixe; d'ailleurs, comme le remarque M. Mussafia, l'*u* étant bref, *póci* u m devrait donner *póç* et non *pux*: le problème reste à résoudre. — Sur *oison*, je remarquerai que les formes normales *oçon*, *osson*, *oçhon*, *ouchon* se trouvent aujourd'hui encore dans un grand nombre de parlars populaires, ce qui ne laisse pas de doute sur le caractère analogique du mot de la langue littéraire. — Je n'arrive pas à me rendre compte des raisons de la différence entre *pais*, *dis* et *berbiz*, *voiz*. Laissons cette question aux phonétistes à venir. *Vois* se trouvant d'ailleurs souvent dans de bons textes, j'ai adopté cette forme dans mon édition classique des *Extraits de la Chanson de Roland*, et je la maintiens dans la réimpression que j'en fais en ce moment; précisément pour ne pas avoir à discuter, dans la phonétique élémentaire qui précède cette édition, une question aussi compliquée et pour moi aussi obscure.

G. P.

HUGUES DE BERZÉ

L'auteur d'une thèse de doctorat soutenue il y a quatre ans à l'université de Rostock sous ce titre : *Die Lieder des Hugues de Bregi*, M. Carl Engelcke, après avoir admis que l'auteur de la *Bible au Seigneur de Berze* est identique à l'auteur des chansons qu'il publie et qui sont contenues dans différents manuscrits sous le nom de *Hugues* ou *Hugon de Bresi*, *Bresil*, *Bergi*, *Bregi* ou *Bargi*, conclut ainsi (p. 22) :

Voilà ce que l'on peut constater sur Hugues de Bregi. Il faut donc repousser comme fausse l'assertion émise par Michaud, Bibl. (*l. Biogr.*) univ. nouv. ed. t. IV, p. 197 : « Hugues était seigneur de Berzé-le-châtel, bailliage de Mâcon » — assertion répétée par Léon Feugère (Henri Estienne, *Sur la Précéllence du langage françois*, Paris, 1850, p. 205). L'existence d'un village du même nom suffit pour amener le Français non seulement à des conjectures risquées, mais encore aux assertions les plus téméraires¹ — mais naturellement non prouvées. On peut en dire autant de la vague conjecture d'Éméric David (*Hist. litt. de la France*, t. XIII [*l. XVIII*], p. 640 ss.), qui identifie Hugues de Bregi avec le troubadour Ugo di Bersia. Il a visiblement été égaré par Crescimbeni, qui dans son *Istoria del (sic) Volgar Poesia*, Roma, 1698, p. 219, mentionne un Ugo di Bersia, nuc de Bersie.

Il est évident que M. Engelcke ne raisonne pas comme un Français. Satisfait d'avoir découvert la source des prétendues erreurs de Michaud et d'Éméric-David, il n'a pas trouvé que la

1. Je crois traduire exactement la pensée de l'auteur; il a imprimé *gemessensten*, « les plus mesurées, » au lieu de *vermessensten*.

ressemblance des noms entre Hugues de Bregi et Uc de Bersie méritât qu'on s'y arrêtât un instant, et il n'a pas eu l'idée de rechercher qui pouvait bien être le troubadour en question¹. Il paraît même avoir négligé de lire l'article d'Émeric-David qu'il cite, car il y aurait trouvé, à l'appui de l'opinion de ce savant, des arguments qu'il n'aurait peut-être pas jugés bons uniquement pour « le Français ». L'article de David est court et mérite d'être rapporté à peu près en entier.

HUGUES DE BERSIE. — Ce poète et le trouvère nommé *Hugues de Bersil*, auteur du poème satirique appelé *la Bible*,... ne sont très vraisemblablement qu'un seul personnage. En effet, le prétendu troubadour et le trouvère s'étaient rendus tous deux dans le Montferrat, à l'époque du départ pour la croisade de 1202; l'un, sur le point de partir, invita Folquet de Romans à l'accompagner; l'autre alla réellement en Syrie.... Ces rapprochements nous donnent déjà une forte présomption de leur identité. Mais ce qui complète la conviction, c'est le mauvais langage, plus français que provençal, de la pièce de vers où le poète veut engager Folquet de Romans à prendre la croix. Hugues dit à son jongleur :

Bernart, di m'a Fauquet qu'on tint por sage,
 Qe n'use pas tot son sen en folia,
 Qe nos avens gran part de nostre atge,
 E je e el usiei en lecaria,
 E del siegle avein ja tant apris
 Qe bien savom qe çaqe jor vaut pis.
 Porqe feroit bon esmender sa via,
 Qar a la fin es for de juglaria.

Nous suivons le manuscrit du Vatican 3207. Si nous suivions le manuscrit de Modène, apparemment plus conforme au texte original, nous y trouverions

1. Bartsch aurait cependant pu le faire réfléchir. Il ne cite pas Uc de Bersie parmi les troubadours; mais il dit (*Grundriss*, § 30, p. 42) : « Le commerce littéraire entre trouvères et troubadours est attesté par les strophes que Hugues de Bersie et Folquet de Romans échangèrent l'un avec l'autre. » Il y a là une légère erreur, Folquet n'ayant pas, que nous sachions, répondu à la chanson de Hugues; mais enfin celui-ci est à bon droit signalé comme un « trouvère ». — M. Chabaneau a fait plus tard la même constatation : « Folquet de Romans fut en rapport avec un trouvère français, Hugues de Bersi, dont le ms. *H* renferme une pièce, provençalisée par le copiste, qui y est précédée de ces lignes [suit la rubrique] (*Biogr. des Troubadours*, p. 94) ».

bien plus de formes et de mots français; tels seraient ceux-ci : *Que n'empleit pas tot son sen en folie; — que ben savons que chascun jorn v iut pis.* Dans un autre couplet, il dit que lorsque quelqu'un a sa maison bien pleine et bien garnie, qui ne cuide soit autre paradis, et il ajoute : Ne pensez pas ainsi, Folquet; *Non o penseç, Folget, biaux dolz amis, mas faites nos outramer compaignie, que tot se faut, mas Dieus no faudra mie.*

On voit que le poète français, en s'appliquant à rimer en provençal, a mêlé malgré lui les deux langues.

Il est donc à peu près démontré que le trouvère Hugues de Bersil et le troubadour désigné par Crescimbeni sous les noms de Ugo de Bersia, detto N'Uc de Bersie, ne sont qu'une seule personne ¹.

Éméric-David avait parfaitement raison, sauf sur un point. Si la pièce dont il s'agit offre un certain mélange de formes du Nord et du Midi, ce n'est pas que son auteur, français de langue, ait voulu écrire en provençal et n'y ait réussi qu'à moitié, c'est que la pièce, écrite en très bon français, nous est arrivée dans deux copies dues l'une et l'autre à des scribes probablement italiens et habitués à écrire du provençal, qui l'ont tous deux défigurée, mais l'un beaucoup plus que l'autre.

Voici, en regard, le texte de ces deux versions. Celle du ms. du Vatican (Bartsch H) a été imprimée par Grützmaier (*Archiv de Herrig*, XXXIV, 403); celle du ms. de Modène (Bartsch D) n'est connue jusqu'à présent que par les citations qu'en a données Éméric-David; j'en dois une copie fort soignée à l'obligeance de M. Jules Camus.

1. Dans le même volume de *l'Histoire littéraire*, A. Duval, auteur de l'article sur « Guiot de Provins et Hugues de Bersil », remarque (p. 821, n.) : « Si, comme nous le croyons, le trouvère Hugues de Bersil n'est autre que le poète désigné par Crescimbeni sous les noms de *Ugo de Bersia*, il faut ajouter aux ouvrages de Hugues que nous avons indiqués dans cet article, une pièce en vers provençaux (ou à peu près provençaux), par laquelle il invite le troubadour Folquet de Romans à prendre la croix et à l'accompagner à la Terre Sainte. Voyez ce que nous disons à ce sujet, dans un article précédent, p. 640 de ce volume, et par occasion, p. 645. » Il est remarquable qu'à la p. 625 (et non 645), Éméric-David, parlant en effet « par occasion » de la pièce de Hugues à Folquet de Romans, la place « vers l'an 1228, à l'époque sans doute du départ de Frédéric II pour la Syrie », et tire de là des inductions sur l'âge de Folquet. P. 640 il met avec plus de raison la pièce en 1202 (il faudrait 1201), mais il oublie de corriger expressément sa précédente erreur.

D (fol. 210-211)¹

H (fol. 46 a).

*Nugo de bersie mandet aquestas coblas a
falquet de rotmans² per un ioglar gauia
nom bernart dargentau per predicar lui
que vengues com lui outra mar.*

Bernart di me folquet qom tient a sage	Bernart dimoi fauquet qem tint por saie
Qe nen pleit pas tot son sen en folie	Qe nuse pas tot son sen en folia
Qe nos auons gñt part de nostre eage	Qe nos auem gran part de nostre atge
Entre nos dos use en lecharie	Eie e el usiei en leçaria
E auons ben del segle tant apris	E del siegle auem ia tant apris
Qe ben sauons q chascun iorn uaut pis	Qe bien sauom que çaçe iorua ³ pis
p qe fareit ben esmender sa uie	Por qe feroit bon esmender sa uia
Car a la fin esfor d'ioglaria	Qar ala fin es for de iuglaria
Deus qel dolor queu p da e queu dāpnage	Dieus qiel dolor qiel perde qal darratge
Dome qui uaut qñt ill ne se chastiaē	Dome vallant satge qe nos castia
Mas tel ia qñt uoit son bel estage	Mestiel ia qant uoit son bel estatge
E sa mason ben plena e ben garnie	E sa maison bien pleine ben garnie
Qui ne cuide seit autre paradis	Qe ne qida leit autre paradis
Nō pensez falqt biaus dolz amis	Ne ni pensetz fauquet bels dous amis
Mas faites nos outramer compaignie	Mes fettes nos outra mer compaignia
Qe tot ce faut mas deus n faudra mie	Qe dieus es gran qe ne nos faudra mia
Bernart encor me faras message	Bernart en cor mi diras un mesatge
A mon marqis cui am ses tricharie	Albon marqes cui am ses tricharia
Qe ge li pri qu'il aut en cest uiage	Qe ueingnab nos en est onrat uiatge
Que monferraz le dois dācessarie	Qe monferratz li doit dansensoria
Cun outra foiz fust pduz le pais	Qe outra foiz fon perdu ^t le pais
Ne fust conras qui tant en ot de pris	Ne fus qonraz ⁴ qe tant enot de pris
Quil neriamais nul iorn que lom nen die	Qe iamai ner nul temps car om ne dia
Que p lui fu recouree surie	Qe por lui fo recobrea soria
Ni ia dauer porter ne seit pensis	
Qe sos cosis lempere freeris	
Naura assez qui ne li faudra mie	
Quil lacuilli molt bel en lombardiaē	

1. Le ms. D ne contient ici aucune attribution d'auteur. C'est par erreur qu'Éméric-David (l. 1. p. 625) dit que ce ms. attribue la pièce à Ebles d'Uissel. Voyez sur ce point A. Mussafia, *Del Codice Estense di rime provenzali* (C.-R. de l'Acad. de Vienne, LV, 339).

2. Grūzmacher imprime *rotinans*, mais il est bien probable que le ms. porte *rotmans*, forme ancienne du nom de Romans.

3. Grūzmacher imprime *iouuant*.

4. Grūzmacher *qouraz*.

Bernart di me mon seignor al marquis Bernart ancor diretz al bon marquis
 Que de part mei te don ce q̄ mas quis Qe por mamor te don ce qe mas qis
 Que ie ai la crois qui me deffent e prie Qe iai la cros qem repren em castia
 Que no mete mon auoir en folie. Qe ne meta mon auoir en fullia.

La façon diverse dont la pièce française a été altérée dans ces deux versions offrirait à l'étude quelques particularités intéressantes; je ne m'y arrêterai pas. Je remarquerai seulement qu'il y a plus d'une variante qui ne s'explique pas par l'intervention volontaire ou inconsciente des copistes, et qui prouve sans doute que la pièce a passé par une transmission orale. Il en résulte qu'il est parfois impossible de retrouver avec certitude la leçon originale, mais cette incertitude ne porte que sur des détails sans importance, et l'on arrive en tout cas très facilement à restituer une forme bien française.

Bernarz, di moi Fouquet qu'on tient a sage
 Que n'emploit ¹ pas tot son sen en folie,
 Que nos avons grant part de nostre eage
 Entre nos deus ² usei ³ en lecherie;
 Et avons bien dou siegle tant apris
 Que bien savons que chascun jor vaut pis;
 Por quoi feroit bon esmendeir sa vie,
 Car a la fin est fors de juglerie ⁴.

8

Dieus! quel dolor, quel perte et quel damage
 D'ome qui vaut quant il ne se chastie!
 Mais tel i a, quant voit son bel estage
 Et sa maison bien pleine et bien garnie,
 Qui ne cuide soit autre paradis.
 Ne le pensez, Fouquez, beaus douz amis,
 Mais faites nos outre meir compaignie,
 Que tot ce faut, mais Dieus ne faudra mie.

16

-
1. *N'use* dans H est moins bon grammaticalement.
 2. La leçon de H serait aussi fort acceptable; dans ces cas-là, je préfère la leçon de D, qui paraît plus voisin de l'original.
 3. Forme bourguignonne.
 4. Je ne vois pas bien le sens exact de ce vers; c'est quelque chose comme: « A la fin l'amusement cesse. » On pourrait songer à lire *est forz desjuglerie*; le mot *desjuglerie* n'est pas dans Godefroy, et je ne l'ai pas non plus rencontré, mais il s'expliquerait bien comme substantif tiré de *desjugler*. Toutefois je n'ose l'introduire.

Bernarz, encor me feras un message
 Au bon marquis cui aim sanz tricherie,
 Que je li pri qu'il aut en cest voiage¹,
 Que Monferraz le doit d'ançeiserie;
 Que autre foiz fust perduz li país,
 Ne fust Conraz, qui tant en ot de pris
 Qu'il n'iert ja mais nul tens que l'on ne die
 Que par lui fu recovreie Surie.

24

Bernarz, di moi mon seignor au marquis
 Que de part moi te dont ce que m'as quis,
 Que j'ai la crois qui me defent et prie²
 Que ne mete mon avoir en folie.

Si on laisse de côté l'envoi, propre au ms. de Modène, que je n'ai pas admis dans ma restitution, les circonstances de la composition de cette pièce ne semblent pas difficiles à déterminer. L'auteur exhorte le marquis de Montferrat à se joindre à la croisade à laquelle il prend part lui-même. Il l'y exhorte, non pas en allant le trouver, comme semble le croire Émeric-David³, mais en lui envoyant, ainsi qu'à Folquet de Romans, le jongleur Bernard⁴, qu'il charge le marquis de récompenser pour lui, en alléguant plaisamment que la croisade qu'il a déjà prise ne lui permet plus de dépenser son argent « en folie ». Ce marquis est le célèbre Boniface II de Montferrat, et il s'agit de la quatrième croisade. Si en effet le poète s'adressait à Guillaume, fils de Boniface, — non pas en 1228, comme l'a supposé un moment Émeric-David, puisque Guillaume était mort en 1225, mais en 1223 (voyez plus loin), — il lui parlerait sûrement de son père et de la prise récente de Salonique par Théodore Ange Comnène⁵, au lieu que, pour exciter le marquis à secourir

1. Le vers de H serait ici assez difficile à remettre en français.

2. *Castia* de H serait peut-être meilleur pour le sens; mais *em* = *et me* n'est pas possible en français; en lisant *quim defent et chastie* on risquerait d'être trop archaïque.

3. Voyez ci-dessus.

4. Bernard d'Argantau, d'après la rubrique du ms. H. Faut-il lire *Argentan* ou interpréter (avec M. Schultz) *Argental*?

5. Voyez la pièce d'Elias Cairel, *Qui saubes dar tan bon conseil denan* (Bartsch, *Grundriss*, 133, 11), dans laquelle il exhorte Guillaume à venger son frère mort et son père déshérité. Quant au sanglant *sirventes* dans

non la Romanie mais la Terre Sainte et lui rappeler que c'est une obligation de famille pour les Montferrat, il ne lui cite que l'illustre exemple de Conrad de Montferrat, frère de Boniface, au courage duquel on avait dû en effet, en 1189, le salut de Tyr et, par suite, d'une partie de la Syrie¹.

Ce raisonnement semble aller le mieux du monde, mais il est singulièrement battu en brèche par l'envoi propre au manuscrit de Modène :

Ni ja d'aver porter ne seit pensis,
Que sos cosis l'emperere Fre(e)ris
N'aura assez, qui ne li faudra mie,
Qu'il l'acuilli molt bel en Lombardie.

Ici pas d'erreur possible : il s'agit de 1223. Frédéric II, empereur depuis 1220 (ou au plus tôt depuis 1215), aida en effet par son *aver* Guillaume de Montferrat quand il entreprit son expédition en Romanie en vue de reprendre Salonique : Guillaume s'embarqua en janvier 1224, ayant reçu 9000 marcs de l'empereur

lequel le même troubadour reproche à Guillaume la lâcheté qu'il montre en ne venant pas à Salonique, je ne puis le rapporter avec Diez à l'année 1224 (*Leben und Werke*, p. 451), puisque l'empereur Henri de Constantinople († 1216) y est mentionné comme vivant. Il appartient aux années 1208-1210 et représente les sentiments de ceux des « Lombards » qui voulaient que Guillaume abandonnât le Montferrat pour venir gouverner le royaume de Salonique : voyez sur ces événements le livre de Henri de Valenciennes. — La chanson où Aimeric de Peguilhan excite le marquis de Montferrat à la croisade en lui rappelant aussi les exploits de ses ancêtres *en Syrie* est rapportée par Diez (p. 351) à l'année 1215 ; le temps me manque ici pour rechercher le bien fondé de cette appréciation ; je noterai seulement que Hopf (*Bonifaz von Montferrat*, p. 25) rapporte la chanson d'Aimeric à l'année 1201.

1. M. Oskar Schultz, dans une de ses excellentes notices sur divers points de la biographie des troubadours (*Zeitschrift*, IX, 133), — notice qu'il a bien voulu me signaler quand le présent article était déjà rédigé, — est porté à dater la chanson de l'an 1213 ou un peu plus tard, quand on préparait une nouvelle croisade, et reconnaît par conséquent Guillaume dans le marquis de Montferrat qu'on invite à y prendre part. Mais les raisons alléguées dans le texte me semblent exclure cette hypothèse. M. Schultz s'appuie sur ce que, d'après lui, Folquet de Romans ne pouvait, en 1201, avoir assez d'âge ou au moins avoir acquis une place assez élevée dans la société pour qu'un chevalier du rang de l'auteur de la chanson s'adressât à lui en de tels termes ; mais

reur son cousin¹, auquel il avait préparé, en 1220, le très bel accueil qu'on lui fit en Lombardie quand il allait se faire couronner à Rome². Mais je ne vois pas moyen de concilier cet envoi avec le reste de la chanson. J'ai déjà remarqué qu'il est inadmissible qu'un poète, pour engager Guillaume de Montferrat à aller en Romanie reconquérir le royaume de son père, d'où son frère, le jeune Démètre, venait d'être chassé, ne lui parle que de la Syrie et des exploits de son oncle Conrad. Je crois donc que l'envoi commun aux deux manuscrits est seul authentique, et que celui du ms. D a été ajouté, sans doute en marge de l'original de ce ms., par quelqu'un qui a voulu rajeunir la pièce de 1201 et l'approprier tant bien que mal aux circonstances de 1223. On peut même voir une trace de l'immixtion d'une main peu habituée à écrire le français dans le troisième vers : *N'aura* est du bon provençal, mais en français, il faudrait *En avra*, ce qui donnerait une syllabe de trop. Il est vrai que l'on peut corriger *En a*, mais c'est là une correction plus forte qu'aucune de celles auxquelles donne lieu le reste de la pièce. On verra tout à l'heure que des considérations relatives à l'auteur de cette pièce amènent à la même conclusion.

Revenons à cet auteur. Le ms. H l'appelle *Nugo de Bersie*; le nom est français comme la pièce : on sait que dans les noms de lieu terminés en *-iacum* les désinences *-ie*, *-i*, *-ei*, *-t* se remplacent suivant les temps et les pays. On pourrait donc hésiter entre Berzy-le-Sec (Aisne)³ et Berzé-le-Châtel (Saône-

j'avoue que ses savants raisonnements sur les dates biographiques de Blacatz et de Folquet me semblent laisser bien de la place à l'incertitude. M. Schultz a d'ailleurs parfaitement reconnu qu'Uc de Bersie était le même que l'auteur des chansons et que le croisé mentionné par Villehardouin. Il dit à tort que la langue de la pièce adressée à Folquet de Romans est « un mélange de français et de provençal » ; mais il ne connaissait que le texte de H.

1. Voyez Schirmacher, *Kaiser Friedrich der Zweite*, t. III (1864), p. 91

2. Schirmacher, t. II (1861), p. 16. En 1211 déjà, Guillaume avait reçu à Gènes le jeune Frédéric pauvre et menacé; mais l'allusion s'applique mieux aux faits de 1220. Voyez sur les bons rapports de Frédéric et du marquis Guillaume, à cette date et à cette occasion, la pièce^o de Folquet de Romans imprimée par Bartsch, *Chrest. prov.*, 4^e éd., col. 195.

3. En effet P. Meyer (*Rom.*, VI, 19) avait proposé Berzy-le-Sec (cf. Engelcke, p. 20) comme patrie de l'auteur de la *Bible*.

et-Loire), sans une circonstance qui lève tous les doutes. Nous voyons ici l'auteur de la chanson se préparer à partir pour la croisade; et d'autre part Hugues de Berzé, auquel nous devons le curieux enseignement connu sous le nom de « Bible au seigneur de Berzé¹ » nous raconte, dans un passage bien souvent cité, les souvenirs que, devenu vieux, il gardait de cette même croisade :

V. 405. Car je vi en Costentinoble,
 Qui tant est bele et riche et noble,
 Vis dedenz un an et demi
 Quatre empereors, puis les vi
 Dedenz un terme toz morir
 De vil mort.....

C'est donc bien le même personnage; ce personnage est un chevalier, comme l'atteste la particule *En* ajoutée à son nom dans le ms. H, et le titre de *signor de Berzé* que lui donnent les manuscrits de la « Bible ». L'un d'eux le qualifie même de « chastelain », ce qui convient parfaitement à un seigneur de Berzé, qui doit son surnom actuel à son magnifique château féodal². Dès lors il n'y a pas à douter que l'auteur, et de notre chanson et de la « Bible », ne soit un des deux Hugues de Berzi ou Berzé, « le père et le fils », mentionnés par Villehardouin parmi les chevaliers bourguignons qui prirent part à la croisade. Était-ce le père ou le fils? Nous donnerons tout à l'heure notre avis sur ce point. Mais d'abord nous ferons quelques remarques complémentaires sur notre pièce, rapprochée de certains passages de la « Bible ».

Il semble bien résulter de l'envoi que Boniface n'avait pas encore pris la croix, tandis que l'auteur de la chanson la portait déjà; nous savons par Villehardouin (§ 44) que Boniface la reçut à Soissons un peu avant le concile tenu à Cîteaux en septembre 1201. D'autre part, si, comme on ne peut en douter, l'auteur de notre pièce est un des deux Hugues de Bergi (ou Bersil) cités par Villehardouin, il ne se serait, d'après le même témoin (§ 45), croisé qu'à ce même concile, par conséquent après Boniface. Mais il est facile d'admettre chez Villehar-

1. On a imprimé généralement *de Berze*, mais à tort.

2. Ce château subsiste encore, à ce que veut bien me faire savoir l'aimable et érudit imprimeur de la *Romania*.

douin une erreur de mémoire : les deux Hugues en question figurent parmi les chevaliers bourguignons ; les chevaliers bourguignons en général se sont croisés à Citeaux en septembre 1201 : il énumère les deux de Berzé avec les autres, sans rechercher si l'un des deux n'avait pas, par quelque hasard, pris la croix antérieurement. C'est cependant ce qui est fort probable : en effet, d'après notre pièce, Boniface de Montferrat, quand elle fut composée, non seulement n'était pas encore croisé, mais n'avait pas pris définitivement la résolution de se joindre à l'expédition projetée. La pièce a donc dû être adressée au marquis à peu près en même temps que, sur le conseil de Villehardouin, on lui envoyait des messages pour le presser de venir en France, de recevoir la croix et d'accepter le commandement de l'« ost », c'est-à-dire vers le mois de mai 1201. Elle a peut-être contribué, surtout par le rappel des exploits de Conrad, à décider Boniface à cette grande aventure, qu'il croyait devoir le conduire en Syrie, et qui devait le mener à Constantinople, lui donner la couronne de Salonique et le faire enfin périr (1207) sous le fer des Bulgares.

Il résulte de l'ensemble de la pièce que Hugues de Berzé connaissait de longue date et le marquis Boniface (*cui aim sanz tricherie*) et Folquet de Romans. Probablement il avait été à la cour de Montferrat et avait pris part à ces guerres variées que rappelle dans ses chansons Rambaut de Vaqueiras, fidèle ami du marquis. Les v. 3-4 semblent indiquer que Hugues et Folquet avaient été plus ou moins compagnons de vie et de plaisirs, et qu'ils n'étaient plus tout jeunes ni l'un ni l'autre. Tous deux avaient, d'après Hugues, usé une grande partie de leur temps en « lecherie ». Dans la « Bible », Hugues de Berzé fait, mais plus gracieusement, le même aveu :

D'un pechié c'on apele amor
 Me prent sovent mout grant paor,
 Car il est pechiez de pensser
 Et de l'uevre et du remembrer.....,

L'opinion qu'il exprime dans sa pièce à Folquet sur le peu de valeur et la décadence croissante du monde, il la répète dans la « Bible¹ » :

1. Rapprochez aussi du vers 8 de la chanson ces vers de la « Bible » (v. 833-34) : *Quoi qu'on face ne quoi qu'on die, En la fin est la garantie.*

- V. 3 Tant ai alé, tant ai veü
 Que j'ai du siecle conneü
 Qu'il ne vaut riens a maintenir....
- V. 79 Il soloit estre un tens jadis
 Que li siecles estoit jolis
 Et pleins d'aucune vaine joie :
 Or n'est solaz que je i voie....
- V. 93 Solaz de rire et de chanter
 Et de tornoier et d'errer
 Et de corz mander et tenir,
 Ce vous os je bien maintenir,
 Sont mès au siecle remés tuit....
- V. 109 Et cil qui a cel tens perdoit
 L'autre siecle, et cestui avoit,
 Avoit aucun pou d'achaison
 De s'ame perdre a desreson ;
 Mès orendroit pert l'en celui,
 Et si n'a l'en point de cestui.

Cette « joie du siècle », qu'il ne trouvait plus, devenu vieux, dans la société de son temps, Hugues en avait largement pris sa part quand il était jeune. Il le reconnaît dans sa chanson à Folquet, il le rappelle avec complaisance dans son poème moral :

- V. 378 Que chascuns praingne garde a moi,
 Cui li siecles ot tel savor
 Que je n'avoie nuit ne jor
 Autre cuer ne autre pensee ;
 Et quant je, qui ai tant amee
 La joie du siecle, et tant l'ou,
 Vueil monstrier qu'ele vaut mout pou.
 Vos poez bien apercevoir
 Que je m'en vois par mi le voir ;
 Et si m'en devroit l'on mieus croire
 Qu'un ermite ne qu'un provoire,
 Que j'ai le siecle plus parfont
 Cerchié et veü que il n'ont....
 Et sachiez bien se je cuidasse
 Qu'a la joie dou mont durasse
 Toz jorz, que je l'amasse plus,
 Et plus l'ai amee que nus ¹.

1. Et ailleurs (v. 776) : *J'ai fet en ma vie Mainte oiseuse et mainte folie.*

Cette joie, nous dit Hugues, consistait essentiellement à faire l'amour, à rire et à chanter; cela nous amène à parler des chansons d'amour qui nous sont arrivées sous le nom de messire ou monseigneur¹ Hugues de Bersi, Bersil, Bergi, Bargi ou Bregi, et dont quelques-unes au moins sont certainement, comme la chanson de croisade et la « Bible », l'œuvre de notre chevalier bourguignon. Ces chansons sont au nombre de sept, mais toutes n'ont pas la même authenticité. Les chansons auxquelles M. Engelcke a donné les nos 1, 2, 3 ne soulèvent pas de difficulté, n'étant attribuées par les mss. à aucun autre auteur². La chanson 4 (*S'onkes nus hom por dure departie*) est également de Hugues et non du châtelain de Couci, à laquelle trois manuscrits l'attribuent³; M. Engelcke l'a suffisamment établi, et M. Fath (que M. Engelcke n'a pas connu) l'avait déjà rejetée du nombre des pièces authentiques du Châtelain⁴. La chanson 5 (*Lonc tens ai servi en balance*) est sans doute de Hugues plutôt que d'Amauri de Craon; elle est fort insignifiante. « Pour les nos 6 et 7, dit M. Engelcke, la question d'attribution doit être laissée indécise; il n'y a de raisons internes ni pour ni contre. » Mais la chanson 6 n'est attribuée à Hugues que par le ms. de Berne; deux mss. de la famille A qui la contiennent l'attribuent l'un à Aubouin de Sézanne, l'autre à Blondel de Nesle; pour la chanson 7 également, on n'a que le témoignage sans valeur du ms. de Berne; les deux mss. de la famille A qui la contiennent l'attribuent à Pierre de Corbie. Il n'y a qu'à les supprimer l'une et l'autre du petit bagage poétique de notre chevalier.

Les chansons qui sont bien de lui ne manquent pas d'intérêt. Elles ont dû être composées dans les dernières années du XII^e siècle, et présentent cette double particularité d'être dues à

1. M. Engelcke nous dit gravement (p. 21) : « Le titre de monseigneur lui est à coup sûr indûment donné, puisqu'il n'était ni prince ni haut dignitaire ecclésiastique. » On voit que l'auteur est profondément versé dans l'histoire de la société au Moyen Age.

2. Sauf 3, que le ms. de Berne donne à Gace; on sait le peu d'autorité de ce ms. pour les attributions d'auteurs.

3. Le ms. de Berne la donne au roi de Navarre; c'est par suite d'une méprise ancienne mais depuis longtemps reconnue que M. Engelcke dit que le ms. de Modène l'attribue à Moniot d'Arras.

4. *Die Lieder des Castellans von Coucy*, Heidelberg, 1883.

un chevalier bourguignon, le seul poète de cette région que nous connaissions à cette date¹, et d'être visiblement soumises à l'influence provençale, ce qui s'explique peut-être ici particulièrement par les relations que l'auteur avait eues avec Folquet de Romans et sans doute avec d'autres troubadours, familiers des cours seigneuriales de la Haute-Italie. La première (*Ensi que cil qui cuevre sa pesance*) est une chanson d'amour ordinaire, mais élégante. La seconde débute par cette jolie strophe, qu'il ne faut sans doute pas prendre au pied de la lettre :

Encor ferai une chançon perdue,
 Puis qu'a perdre sont atorné mi chant,
 Qu'onques ne fis chançon en mon vivant
 Dont merite me soit encor rendue,
 N'ainc de chanter d'amors mieuz ne me fu;
 Mais par espoir ceste avra tel vertu
 Que des autres me rendra la droiture :
 Si met sanz plus cest chant en aventure.

L'envoi est à signaler :

A Saint Denise envoieai mon chant
 Hugon, qui soit de ma joie joians.

Il y a deux Saint-Denis dans Saône-et-Loire ; mais il est bien vraisemblable que l'ami auquel notre poète adresse sa chanson est le Hugues de Saint-Denis que Villehardouin mentionne parmi les croisés de l'Île de France². Cela nous indiquerait que Hugues de Berzé avait composé cette chanson en France, ce qui

1. Voyez cependant mon *Manuel I* (2^e éd.), § 107.

2. Au § 50 il figure avec Gautier son frère parmi ceux qui encourent les sévérités de Villehardouin pour s'être embarqués à Marseille au lieu de se rendre à Venise ; au § 7 on lit « Gautier de Saint Denise, *Henris* ses freres » ; c'est une erreur. — L'envoi d'une chanson à Hugon de Saint-Denis fait naturellement croire qu'il était lui-même poète ; aussi suis-je porté à le reconnaître, avec son frère Gautier, dans « les deux de Saint-Denis » dont parle Gace Brulé dans une de ses chansons :

Chantez, Rainauz, qui amez sanz feintise,
 Car laissié l'ont li dui de Saint Denise (Raynaud 653).

L'interprétation de ces vers proposée par M. Jeanroy (*De nostratibus poetis qui Aquitanie carmina imitati sunt*, p. 19), qui reconnaît là Louis VII et son fils, me paraît extrêmement peu vraisemblable.

n'a rien de surprenant pour un homme qui avait beaucoup voyagé et vu beaucoup de pays, comme il aime à s'en vanter.

La chanson 3 n'offre rien de bien remarquable; le poète y répète sa plainte plus ou moins fondée :

Mais ainsi m'est destiné et promis
Que ja nus biens ne me venra d'amer ¹.

La chanson 4 est plus intéressante pour nous. Elle a été composée au moment du départ de Hugues pour la croisade, et, parmi les nombreuses pièces de ce genre, aucune ne peint mieux les sentiments à la fois vrais et conventionnels qui se partageaient le cœur d'un chevalier croisé au moment de quitter tout ce qu'il aimait :

Mout a croisiés amoreus a contendre
D'aler a Dieu ou de remanoir ci.....

Aussi est-elle devenue célèbre et a-t-elle été souvent imprimée, mais d'ordinaire sous le nom de châtelain de Couci. Cette chanson nous prouve d'abord que Hugues, quand il partit, était encore jeune et amoureux, ce qui nous porte à croire que des deux Hugues de Berzé mentionnés par Villehardouin, c'est le fils et non le père qui est le poète. L'envoi est notable; il doit sans doute être restitué ainsi ² :

Mout par est fous cil qui vait outre mer
Qui prent congié a sa dame a l'aler;

1. Le ms. B. N. fr. 20050 ajoute à la fin de cette pièce une strophe qui n'a évidemment rien à faire avec le reste; M. Engelcke l'a imprimée d'une façon absolument burlesque. On en trouvera une édition plus exacte dans le livre de M. Jeanroy, *les Origines de la poésie lyrique*, p. 506 (à l'avant-dernier vers on pourrait corriger et *peir forniax gesir*).

2. Cet envoi avait été omis dans toutes les éditions de la pièce, même dans celle de M. Fath, ce qui est surprenant, puisqu'il se trouve dans le ms. fr. 12615, que cet éditeur inscrit en tête des manuscrits qu'il a consultés. Il se lit, en outre, ainsi que toute la pièce, dans un ms. du Vatican et un ms. de Florence qui sont des chansonniers provençaux (on voit que Hugues de Berzé était fort mêlé aux troubadours), et en outre dans un ms. harléien: P. Meyer a imprimé ces trois versions de l'envoi dans la *Romania* (XVII, 305). La restitution donnée plus haut se fonde essentiellement sur la comparaison de ces trois derniers textes; celui du ms. 12615 est fort altéré.

Mais mandast li de Lombardie en France,
Car li congiés doble la desevrance¹.

Ces vers prouvent bien que la chanson a été composée pour la quatrième croisade : ce sont les pèlerins qui se rendaient à Venise qui passaient par la Lombardie : « Après la Pasque, entor la Pentecoste, encomencierent a movoir li pelerin de lor païs. Et sachiez que mainte lerne i fu ploree de pitié al departir de lor païs, de lor genz et de lor amis. Ensi chevauchierent par mi Borgoigne et par mi les monz de Mongeu et par Moncenis et par Lombardie. Et ensi comencierent a asembler en Venise (Villehardouin, § 47) ». Les deux Hugues de Berzé étaient sans doute alors dans leur château, et quand les pèlerins traversèrent la Bourgogne ils se joignirent à eux et passèrent ou « Mongeu » ou « Moncenis ». On peut croire que notre poète choisit ce dernier chemin et s'arrêta en Montferrat; il y fit peut-être un dernier effort pour décider Folquet de Romans à prendre place dans le cortège du marquis, où figurait au premier rang Rambaut de Vaqueiras. Folquet trouvait la croisade fort louable : il blâma énergiquement, encore une dizaine d'années plus tard, ceux qui ne portaient pas pour la Terre Sainte; mais il se garda de les imiter, et resta paisiblement à la cour de Guillaume de Montferrat, fils et successeur de Boniface. Seulement Guillaume, devenu marquis à la mort de son père, ne lui ressemblait guère pour sa libéralité envers les troubadours; Folquet parlait de lui avec amertume en le comparant à son père, et jugeait alors à un point de vue fort positif la croisade qui avait enlevé Boniface à la Lombardie et l'avait mené à Salonique pour y régner et y mourir :

Et anc Lombartz tant no mes
Por pretz, qui ver en retrai,
Com fes sos paire, que fai
Gran sofrait' a nos cortes.
Cant anet en Romania,
Tenc largueza ab lui sa via;
E mal aia Salonicx :

1. M. Engelcke annote : « C'est entre les vers 3 et 4 qu'il faut admettre la lacune. » Il ne se doute apparemment pas de ce qu'est un *envoi* et croit que nous avons là un fragment de strophe. L'*envoi* reproduit très normalement la disposition des quatre derniers vers de la strophe précédente.

Tins en fai anar mendicx
E gaubres per Lombardia !

Résumons-nous. Quatre personnages nous sont présentes par des sources diverses, avec le nom de *Hugues de Berzé* (ou *Bersie*, *Bersi*, *Berzil*, *Bergi*, *Bragi*), et comme en rapport avec la quatrième croisade : un chevalier qui y prit part, un poète qui engagea Boniface de Montferrat et Folquet de Romans à y prendre part, un chansonnier qui a dépeint ses sentiments au moment où il s'y rendait, un moraliste, qualifié de châtelain, qui dans sa vieillesse en a rappelé les péripéties, dont il avait été témoin oculaire. Ces quatre personnages, tous chevaliers, n'en sont évidemment qu'un seul, et l'indication fournie par Villehardouin nous permet d'affirmer qu'il s'agit de l'un des deux Hugues de Berzé qu'il range parmi les chevaliers bourguignons, du fils plutôt que du père. C'est donc bien de Berzé-le-Châtel, près Mâcon, que ce poète était originaire. On peut croire qu'il était né vers 1170 (son père vers 1145), et sa « Bible », composée sur ses vieux jours, peut être des alentours de 1225 ou 1230. Elle nous atteste qu'il ne fut pas de ceux qui restèrent en Roumanie, et que, comme Robert de Clari, il revint en France se reposer chez lui de ses fatigues². Ce ne fut pas toutefois avant 1207 ou 1208 : il était encore en Orient quand l'empereur Baudouin fut tué devant Andrinople, et bien probablement quand périt dans une surprise le marquis Boniface de Montferrat.

Cependant à ces conclusions s'opposerait, si l'on en croyait M. Engelcke, une grave objection : l'auteur des chansons et de la « Bible » ne saurait être le bourguignon Hugues de Berzé mentionné par Villehardouin³, car il écrit en picard. Mais les argu-

1. Diez, *Leben und Werke der Troubadours*, éd. Bartsch, p. 453.

2. On peut croire que, comme beaucoup des croisés de 1202, il se rendit en Syrie avant de revenir en France. Ce qu'il dit dans la « Bible » (v. 263 ss.) sur les abus du droit d'asile des Hospitaliers et des Templiers dans la « terre d'outre mer » semble bien remonter à des souvenirs personnels.

3. M. Engelcke ne dit pas expressément cela, car il ne sait rien de la mention de Hugues de Berzé par Villehardouin. Depuis longtemps cependant P. Paris avait, dans son édition de la *Conquête de Constantinople*, signalé l'identité du chevalier bourguignon avec l'auteur de la « Bible » et des chansons, dont il avait même imprimé un couplet.

ments, au nombre de trois, employés par le docteur de Rostock pour sa démonstration ne paraîtront sans doute pas concluants à tout le monde. Les voici : 1° l'auteur des chansons n'est pas normand, car il fait rimer *ei* avec *oi*; 2° « la rime *mentit : de li* n° 3 iv est impossible en bourguignon (on n'en trouve pas une seule de ce genre dans Girart de Rossillon); 3° le changement de *iee* en *ie* est, d'après Suchier, en même temps wallon, lorrain et picard; or, comme les deux premiers dialectes sont exclus par les considérations 1° et 2°, le dialecte originaire est picard. » Voilà encore une forme de raisonnement qui m'échappe : comment le wallon et le lorrain sont-ils exclus par les considérations 1° et 2°, dans lesquelles ils n'ont pas été mentionnés?... Sans chercher à approfondir ce mystère, je relis la « considération 2° », qui m'en présente un autre encore plus insondable. D'abord à l'endroit allégué, chans. 3, str. iv, on trouve bien *de li*, mais non *mentit : de li* rime avec *ainsi, merci, parti*; c'est à la str. iii qu'on trouve *menti* (plus *chasti, ami, vi*), ce qui, il est vrai, peut valoir pour la str. iv, faite sur les mêmes rimes. Mais ce qui m'embarrasse, c'est de savoir ce qu'a voulu dire M. Engelcke : il imprime dans son texte, et à bon droit, *menti* (il s'agit du participe), et dans sa « considération » *mentit*¹ : quelle est la rime qui ne se trouve pas dans *Girard de Roussillon*? celle de *-i* avec *-it* ou celle de *li* avec *i*? La première, on vient de le voir, n'est pas non plus dans Hugues; la seconde ne paraît peut-être pas dans *Girard*, poème du xiv^e siècle, d'un caractère dialectal très marqué, mais cela ne veut nullement dire qu'elle soit inadmissible chez un poète bourguignon; c'est d'ailleurs difficile à constater, le mot *li*, par sa nature même, se présentant rarement à la rime².

Au reste, Hugues de Berzé avait beaucoup voyagé; il composait, nous l'avons vu, des chansons à la cour du roi de France

1. *Mentit* dans le ms. lorrain B. N. 20050.

2. La préparation linguistique de M. Engelcke ne le rendait peut-être pas très apte à des recherches du genre de celles qu'il entreprend ici; toutefois on ne peut contester qu'il n'ait sur certains points difficiles de philologie française des vues originales. Ainsi, p. 15, il constate que le copiste du ms. 12613 écrit *c* à la 1^{re} pers. du présent pour *d* ou *t*, et pour *i* à la 1^{re} pers. du parfait (*canc, douc, vic, euc, soc*), et il en rapproche fort à propos *luc = luth* dans *Re...* Il ajoute que *vaintra* montre « le phénomène inverse » de *t* à la plac...

ou dans les alentours, et il y avait longtemps que les poètes courtois avaient appris à ne pas mettre dans leurs chansons de formes provinciales, mais à parler le français de Pontoise, comme dit Conon de Béthune. L'examen des rimes de la « Bible » y révélerait peut-être un peu plus de particularités bourguignonnes qu'il n'y en a dans les chansons¹; mais en somme tout ce que nous avons du châtelain de Berzé est écrit, non dans son parler local, mais en français de France.

Une édition critique² et complète des œuvres de Hugues de Berzé, accompagnée d'un commentaire que la « Bible » surtout réclame et qui en ferait ressortir l'intérêt, devrait tenter un philologue bourguignon. Peut-être aussi, en explorant les documents d'archives du Mâconnais, y trouverait-il sur les châtelains de Berzé quelques renseignements positifs qui permettraient de fixer les lignes encore flottantes de la biographie de notre poète³.

Gaston PARIS.

et présente à ce sujet une remarque si profonde que je la reproduis dans son texte, craignant de l'altérer en la traduisant : « Das vaintra ist jedenfalls rein lautphysiologisch zu erklären; die überhaupt unfranzösische Konsonantenverbindung cr ist durch tr ersetzt, da nächst der dentalen media die dentale tenuis sich der labialen am besten anpasst. »

1. Pour n'en citer qu'un exemple, dans les vers de la « Bible » rapportés ci-dessus (383-4), *ou* (ou *o*) = *ha bu i* rime avec *pou* (ou *po*); c'est là un trait dialectal : le francien, comme le normand, dit *oi* (il est vrai qu'on pourrait changer *pou* en *poi*, mais *pou* est la forme francienne). Méon, suivi par M. Engelcke, imprime *et tant lo* = *la u d o*, ce qui ne donne pas de sens satisfaisant.

2. L'édition des chansons données par M. Engelcke est « critique » (p. 22), et elle s'appuie en effet sur une classification des manuscrits qui paraît acceptable; mais, outre que la restitution des formes repose sur une fausse hypothèse, le texte peut être sensiblement amélioré; la représentation typographique est d'ailleurs très défectueuse, et les fautes d'impression foisonnent. En outre l'auteur n'a pas utilisé tous les manuscrits.

3. Ainsi on verrait peut-être si le Jacques auquel il adresse sa « Bible », qu'il appelle « biaux frere, biaux amis » (v. 809), et qui avait embrassé la vie religieuse, était réellement son frère ou au moins son parent.

RECETTES MÉDICALES EN FRANÇAIS

PUBLIÉES D'APRÈS LE MANUSCRIT 23 D'ÉVREUX

Le ms. 23 de la Bibliothèque municipale d'Evreux, qui vient de l'abbaye de Lire, n'est point inconnu. M. Alphonse Chassant en a tiré le *Petit vocabulaire latin-français du XIII^e siècle* qu'il a publié en 1857¹, et M. Omont l'a décrit récemment dans le t. II du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, pp. 414-5. Il contient, dans ses derniers feuillets, une suite de recettes médicales prématurément annoncées par M. Omont comme publiées dans la *Romania*. J'ai en effet copié ces recettes, il y a une quinzaine d'années, avec l'intention de les publier un jour ou l'autre, mais c'est seulement aujourd'hui que je donne suite à ce projet. Je m'y décide d'autant plus volontiers que M. Joret veut bien se charger de l'identification des noms de plantes que renferment ces recettes.

M. Omont attribue le ms. tout entier au XIII^e siècle. Cette attribution doit être rectifiée comme suit :

Le ms. se compose en réalité de trois parties. La première (ff. 1-148), contenant divers traités latins, est seule du XIII^e siècle. La seconde (ff. 149-62) contenant le glossaire latin-français édité par M. Chassant et le Dictionnaire de Jean de Garlande, incomplet du commencement², est de la première moitié du

1. *Petit vocabulaire latin-français du XIII^e siècle*, extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque d'Evreux, par L.-A. CHASSANT. Paris, Aubry, 1857. Pet. in-8°, xvj-47 pages. Une seconde édition, publiée en 1877, chez le même libraire, contient en tout 58 pages. Quelques-unes des erreurs de la première édition y ont été corrigées.

2. L'ordre des feuillets est interverti; il doit être rétabli comme suit : 156, 155, 154, 157, 158, 161, 160, 159, 162. Le texte du Dictionnaire de Jean de

xiv^e siècle. Enfin la dernière partie (ff. 163-7) est à peu près de la même époque que la seconde partie, mais d'une écriture toute différente. Dans ces derniers feuillets, la fin des lignes a été assez souvent entamée par le couteau du relieur. Je restitue en italiques les lettres qui manquent.

Ces recettes appartiennent à la médecine populaire. Je ne pense pas qu'elles offrent un bien vif intérêt pour l'histoire de la médecine, mais elles peuvent fournir à l'histoire des superstitions quelques traits curieux (§§ 21, 49, 56), et au dictionnaire de notre langue des exemples intéressants de noms de plantes. Bien qu'écrites dans la partie de la Normandie qui correspond au département de l'Eure, la langue en est purement française. Les seuls traits linguistiques qui méritent d'être notés, et qu'on ne peut cependant considérer comme ayant un caractère sûrement local, sont la perte de l'*s* devant les consonnes, principalement devant les explosives (*boites* 16, *duques* 5, 41, *itra* 27, *occurs* 2, *omunde* 42, 55, *outer* 6, 29, *puît* 45, *tantout* 27, *tout* 37), et le passage d'*s* en *r* dans *marlle* 4, *merllez* 2, 3, *merlez* 36. *Tourjours* 27, pour *tous jours*, présente le même phénomène et se retrouve ailleurs (voy. *Romania*, XV, 620).

Le nombre des recettes médicales rédigées en français qui nous sont parvenues est très considérable. On en trouverait beaucoup, notamment, dans les mss. exécutés en Angleterre. Un recueil de ces documents, qui, pris isolément, ont en général peu de valeur, serait d'une réelle utilité tant pour l'histoire de la médecine que pour celle de la langue, surtout s'il était accompagné d'un glossaire bien fait. Je n'ai nullement l'intention d'entreprendre une telle collection, mais j'aurai d'autres occasions de signaler quelques-uns des textes qui devraient y prendre place.

Garlande commence ainsi au bas du fol. 156 recto, à la suite du glossaire latin-français :

Unus nostrorum vicinorum tulit hodie ad vendendum in pertica una sotulares ad laqueos cum liripipiis ad plusculas tibialia et cruralia et crepitas femineas et monachales.

Unus vicinorum, etc. Dicitur a vico, quod in eodem vico. — *Sotular* sic declinatur : hic sotularis, hujus sotularis, quamvis aliter dixerit ille qui composuit *Doctrinale*.....

C'est le § VII de l'éd. Géraud, le § 9 de l'éd. Scheler, p. 122 de l'éd. Th. Wright. Le commentaire est celui de J. de Garlande lui-même, dont on a de meilleurs manuscrits. Géraud et Wright reproduisent un commentaire abrégé, assez peu intéressant. M. Scheler avait sous les yeux, dans le ms. de Bruges, un bon texte du commentaire même de l'auteur : il l'a laissé de côté.

(Fol. 163) [1] Pour les eux qui duellent et espoignent, lavez les de iae de pluie, si garront. — [2] Pour les eux qui sunt usez τ occurs prenez le jus de fanueil τ de rue, autant de l'un comme de l'autre, τ du miel avec, τ si le boulez tant qu'il soit espès; si le metez jus du feu; si metez enz les fielz de .ij. oisiaus qui vivent de proie, τ merllez ensemble τ le gardez τ metez sus les eux, si garront. — [3] Pour la toie des eux despecier τ outer, prenez celidoine τ un pou de vin blanc τ merllez ensemble τ metez sus les eux, si garront. — [4] A la face fere blanche τ souez, pernez oint de porc marlle frès τ abun de euf demi cuit τ destrempez ensemble o .j. poi de poudre de baie de lorier, si en oignez la face. — [5] Item ad id., prenez la racine de luvesce τ de lis τ cuisiez ensamble duques a la tierce part, si en lavez souvent la face. — [6] Pour lantilles outer, prenez sanc de lievre, si les en oignez, si s'en iront. — [7] Encontre ce que li hons vomit τ ne puet tenir sa viande, prenez les .ij. parz de jus de fannueil, la tierce de miel, τ cuisiez tant qu'il soit espès, τ ce li faites boire souvent, si amendera. — [8] Pour la douleur des denz, menjez cerfuel τ bevez le jus. — [8] Item ad id., prenez la racine de quanelle, si la cuisiez bien en la brese, τ puis la resez du coutel τ metez sus les denz tant qu'il soit froiz. — [10] Item ad id., prenez poivre τ destrempez en vin blanc, si le faites boullir τ tenez en vostre boiche. — [11] Item ad id., prenez poudre de encens τ de poivre, τ destrempez en aubun de oef, τ metez en .j. pou de parchemin, τ liez sus la temple de celle part ou li maus tient. — [12] Item, a la foiz avient que li mals vient des humeurs du cors; qui de ce veut garir boive lait de chievre τ vin blanc avec; si se gart de chanter. — [13] Pour les orelles sourdes, prenez le jus (vo) de mente τ de aluine, si le fetes tieve, τ metez es orelles, si garront; τ se il i a vers, si destrempez le jus de mente de vin τ coulez par mi .j. drap, si le faites tieuve, τ metez es orelles, si garront. — [14] A home qui a esté longuement sourt metez le jus de hieble tieve, si garra. — [15] Pour seiche tous, destrempez semence d'ache τ de fanueil en vin blanc, si le bevez a jeün. — [16] A la tous τ au poumon malade, destrempez semence d'ache τ d'anis de vin, si le boulez bien, τ puis le metez en boites, si en mengiez au soir τ au matin .iij. cullerées tant que vous soiez gari. — [17] Pour menoison, destrempez milfuel tant que vous en aiez le jus, τ prenez fleur de froument τ en faites .j. tourtel de ce jus, si le cuisiez en la brese τ le mengez chaut. — [18] Pour sanglante menoison, batez milfuel τ plantain τ frasiars, tant de l'un comme de l'autre; si destrempez de vin rouge ou en iae, τ li donnez a boire; si ne sera plus sanglante. — [19] Pour toutes mennicres de fievres medecines vraies et esprovées. Quant li mals vous prendra, entrez en .j. baing τ gardez que vos braz n'atoichent a l'iaue, si prenez ierre terrestre τ metez sus vostre chief τ vous fetez seiner de voine, mout bon vous sera. — [20] Pour fievre froide, prenez lait de fame qui alete valleton;

1. De est employé ici et aux art. 16, 18, au sens d'en (cf. art. 10, 11, 15, 27, etc.)

si le metez avec .j. euf cuit τ si li donnez a humer ançois que li mal le preigne. — [21] Pour fievre tierceine, prenez .iij. fuelles de plantein encountre le solleil, τ ditez .iij. foiz pater noster, τ bevez le jus avec iave benoite quant vous commencerez a trembler. — [22] Quant li hons τ la fame sunt en habitement selonc nature, a ce que la fame conçoive, il convient qu'il ait germe en l'une des semences ou es .ij. Se li germes est en la semence de l'omme, si engendront fil, τ se li germes est en la semence de la fame, si sera fille; se li germes est en l'une τ en l'autre, si i ara filz τ fille; τ si n'i a germe en laquel [que soit] des semences, il ne pueent engendrer.

(J'omets le feuillet 104 qui est tout entier latin. Du reste, le sujet entamé à la fin du fol. 163 paraît se continuer sans interruption au fol. 165.)

(Fol. 165) [23] Il avient bien que aucuns homes sunt de froide nature, qu'il ne puent concorder as semences des fames, quar il convient que les semences τ li germes soient concordable τ d'une chaleur, τ ce est li defauz qui est es homes, par quoy les fames ne pueent concevoir ne avoir enfanz. — [24] Aussi aucunes f. sunt de si froide nature que quant li hons a geté sa semence, bien soit ce qu'il i oit germe τ la fame le reçoive, si ne puet elle frutesfier pour la grant froidure qui est en la matrice, τ c'est li lieux ou la semence doit frutesfier, τ cele defaute puet en bien amender par medecine qui rameinent la matrice a droit point de concevoir τ de retenir la semence. — [25] Item, aucunes f. sunt qui par maladie ou par nature ont la matrice despecée, si que la semence n'i puet demourer, ainz s'an va toute hors, ja soit ce qu'il ait germe en la semence. — [26] Item, aucunes sunt qui ont beü aucunes herbes par maladies ou par autre manniere, et ces herbes ont despecée la martrice (*sic*) si que la semence n'i puet demourer, ains s'an va toute hors, ja soit qu'il ait germe en la semence, τ en ceste defaute ne puet on mestre aide qui vaille pour faire f. concevoir. — [27] Se f. est de froide nature *et* ele a la matrice tournée, mès que ce ne soit par herbes, faites patez de coulons tubez, de male τ de femele, τ metez poivre τ gingambre a grant planté, τ faites .j. baing τ prenez du mendegloire, du male τ de la femelle, de l'humanité, τ destrempez en bon blanc vin fort, τ puis faites .j. home habiter a la fame, τ après la faites entrer en bain caudet, τ l'iau chaude est de tele nature qu'ele raferme les condiz; τ *quant* elle sera en baing si li donnez a menger des patez devient diz, τ l'eschaufera mout, quar li coulons est de plus chaude nature que nul autre oisel, τ li poivre et li gingambre eschaufent les entrailles, τ les (*vo*) humanitez du mendegloire font reprendre et reclore les ratures de la matrice, τ li bons vins li donne volenté d'estre avec home; τ et quant elle itra du baing, si soit apparellié qui abitiera a lui tantout comme ele sera ou lit; τ se el veust rantrer ou baing, si i rentre, car bon est, mès qu'elle ait toujours qui abitiera a lui a l'essir; τ face ainsi par .iij. jours; τ use tele viande τ tel boivre, mès qu'il ait une heure entre .ij., τ ainsi pourra conce-

voir z avoir enfanz. Et tout ce doit fere li honz qui est de froide nature, mès li ne doit pas metre en son boivre de la femelle du mendegloire, car elle ne li a mestier; z ainsi porroit avoir enfanz. — [28] A ceus qui ne pueent tenir leur urine : boivent cervelle de lievre o vin. — [29] Pour outter les vers du ventre, cuisiez en iaue ou en cervoise le tendrun de fresne, si fetes boire au malade, si morront li vers. — [30] Item ad id., pren le jus de poriaus z levain, si en fai .j. tourtel pesant une livre z le cuis en l'atre, si le menjue. — [31] Pour esvertin du chief, prenez le fiel du lievre z miel z triblés ensemble tant qu'il soit ausin comme arsille, si en oignez le front z les temples. — [32] It., au... ne z miel triblés ensemble, z deffaites de vin aigre, z li donez a boire, si garra. — [33] Pour la douleur du chief, prenez rue, si lisiez bien en fort vin aigre, si boive, si garra. — [34] Pour la douleur des orelles, prenez le jus du seüz ou de mente, si le metez dedans, z ce ocit les vers. — [35] Pour la seiche tous, prenez semence d'ache z de fanueil, si le triblez bien, si le bevez deffait de b... — [36] Pour la tous z pour le poumon, prenez semence d'ache z d'anis, si le merlez o grant planté de vin, si le faites boullir ou feu tant qu'il soit bien espès, si en mengiez au matin .iiij. cullerées et (Fol. 166) .iiij. au soir. — [37] Pour la douleur z pour l'espurgement du piz, prenez la primerolle du bois z triblez bien z metez en .j. pot eschauffer, z si tout comme ce sera chaut, si faites une fosse en terre, si i metez le pot z le couvrez bien, z le leissiez .ix. jours et .ix. nuiz; si le bevez au matin froit z au soir chaut. — [38] Pour enfleüre de ventre, prenez rue, si la triblés, si la destrempez bien de vin, si li donez a boire souvent. — [39] Pour rancle, prenez aluine, tanoisie z miel, z triblez ensemble, z metez sur le mal. — [40] Pour le felon qui naist par boccs, bevez plantein ou morel z metez le pastel sus. — [41] Pour le fondement qui va hors, prenez ierre terrestre rouge, si la metez en .j. pot, si l'emplez de vin, z le cuisiez bien duques a la tierce partie, z li donnez a boire au matin froit z au soir chaut. — [42] Pour outter le mal du cuer z le venin, prenez omüde z gruel de avoine z triblez tout ensemble, z cuisiez en burre tant qu'il soit bien cras, si en mengiez chascun jour au matin z au soir. — [43] Pour palazine, prenez la racine de vetoine, si la triblés et destrempez de vin, si li donez a boire par .ix. jours en croissant, et .ix. jours en decours. — [44] Pour ydropisie, prenés le couvin de freumiz plaine une boite, et fetes .j. baing, si i metez le couvin avec frès sein de porc, si en oignez le malade après le baing. — [45] Pour mesellerie prenez .ij. tuilles chaudes, si les metez en une cuve, si l'encourtinez bien si que l'aleine n'en puit issir, si s'i tiengne le malade tant comme il porra souffrir. — [46] Pour rancle qui tient dedans le cors, prenés .iiij. testes de harens sors et .j. pou de sauge, si triblez tout ensemble et destrempez de vin, et puis le colez et li donnez a boire. — [47] Pour raancle des eux, prenez milfuel et metez... en vin blanc .j. jour, et puis le broiez bien et prenez le jus, et metez es (10) eux z le pastés sus, si garra. — [48] Pour fievre quarteine, prenez le blanc vif de buef, si en tuez le jus et mellez oveques wille de olive, si en oingnez les temples au malade et le piz, si garra. — [49] Pour toutes fievres, prenez le vetoine et le triblez bien et

destrempez de iaue, et li donnez a boire a jeün par trois jours ou par .iiij. — [45] Pour le fy qui est ou ventre tout vif, prenez .j. pierre que l'en apele riagual, que cil especier vendent, si alumez .j. feu de charbon cler, et puis metez cele pierre en ce feu tant que ele soit bien rouge, et puis la prenez et metez tremper en bon vin aigre tant que ele soit refroidie, et que vous la puissiez remettre ariere ou feu, et ensit fetes par .ix. foiz, et après la broiez en .j. mortier, et prenez le jus de grains de hyerre et mellez oveques, et donnés a boire au malade .j. cullerée chascun jour duques a trois jours. — [46] A fame qui travaille d'anfant, prenez la racine du pioine, si la secheiz et fetez poudre, si li en donnez a boire en vin, si enfantera. — [47] A celes qui ont mort enfant es ventres, prenés la racine de la blanche vigne fourmentel, si la metez a sa nature, si enfantera l'anfant mort. — [48] Item, pernez du poulieul vert .j. poignée, si triblez o vin et li donnés a boire. — [49] Pour savoir se la fame peut concevoir fe[tez] la pissier sur le malve par .iiij. jourz : se ele remaint vert et vive, el'est brehaigne; se ele est morte si pourra concevoir. — [50] A memeles enflées por trop *let* prenez lie de vin aigre o cire vierge, si metez sus.— [51] Item, bonne medecine pour chancre : prenez miel et poivre et vin aigre et sel et mellez ensemble, si en fetes emplastre o farine de segle, et metez sus duques a jourz. — [52] Item, prenez le poivre et le sel et triblez ensamble et destrempez [en] vin aigre et tenez tout chaut en vostre bouge (*sic*), mout vous profitera, mès gart que n'avaie en la gorge. — [53] Pour curson¹ prenez le fromage viez, si le cuisez en fort vin aigre en .j. paiele de fer, si le mengez. — [54] A refouleür[e], prenez le chapel au teigneus et concire et hiebles et les frisieiz en sein de mouton, si le metez entour le mal tant comme mestier sera. — [55] Bon bevrage pour quasseüre: prenez confire, omunde, consoude, (*Fol.* 167²) senicle, barbeleuse, avance, anemoine et garence et autant conme de toutes les autres et cuisiez en vin. — [56] A home delivrer d'envouteüre, emplez un vessel de vin, et dites : Exorcizo te vinum per illum qui in Chana Gallilee limphas convertit in vinum, qui mare rubrum filiis Israel emisit atque per centum .xliij. millia.... de terra, et per .ix. ordines angelorum, et per .x. verbera legis et per quinque libros Moysi et per .iiij. evangelistas et per sanctam Mariam matrem Domini nostri Jhesu Christi..... plonc en ymages ou en clous ou en quelque maniere cest hom ou ceste fame est envouture; et cele mesme fourme et cele mesme semblance nous demontre Christus imperat.

Suit, d'une main un peu postérieure :

Cel livre est a Guill. Ducreux : qui l'emblera pendu sera.

1. Le même que *corson* « flux de ventre ». Voy. l'ex. cité dans Du Cange à la fin de l'art. CONTINUARE.

2. Le haut du feuillet est très taché; plusieurs mots sont devenus illisibles.

Le reste du feuillet contient le commencement du Pseudo-Caton d'Adam de Sueil (voy. pour d'autres copies, *Romania*, I, 209; VI, 20; XVI, 59) :

Seigneurs, ains que je vous conmans
 Espondre Chaton en romans,
 Vons veul deviser les sentences
 Dont nostre mestre sont en tences,
 Quer li huns dient a delivre
 Que cil Chaton qui fist che livre
 Ce fu un mestre moult senés,
 De la chité de Rome nés.

Paul MEYER.

GLOSSAIRE DES NOMS DE PLANTES

ACHE 15, 16, 35, 36, *Apium graveolens* L. L'ache, suivant Dioscoride (*De medica materia*, lib. III, cap. 67), est diurétique et calmante; elle apaise les inflammations d'estomac et de poitrine, et chasse les flatuosités; elle était aussi considérée comme antidote.

ALUINE 13, 39, absinthe¹. L'absinthe était un des remèdes les plus usités de l'ancienne pharmacopée; Dioscoride (*op. laud.*, lib. III, cap. 24) la regarde non seulement comme apéritive et digestive, mais encore comme purgative et diurétique, il la conseille dans la jaunisse, contre les morsures des animaux venimeux, les contusions et les inflammations, ainsi que dans les maladies d'yeux, d'oreilles et de dents, etc.

ANEMOINE 55. Sans doute la coquelourde (*Anemone pulsatilla* L.), plante âcre, vésicante et corrosive, dont l'extrait a été employé contre l'amaurose et la paralysie.

ANIS 16, 36. L'anis (*Pimpinella anisum* L.), d'après Dioscoride (*op. laud.*, lib. III, cap. 58), est calmant et diurétique.

AVANCE 55. M. Godefroy cite deux exemples d'*avence* qu'il traduit par « ochrome », nom d'un genre de malvacée, originaire d'Amérique, et dont, par suite, il ne peut être question au moyen âge, puis par pied-de-lièvre, en s'appuyant sans doute sur Wright, *A Volume of vocabularies*, p. 139 : « *avancia*, *avence*, *harefoot*. » Mais le mot pied-de-lièvre désigne en français le « trèfle

1. [Prov. ALUISNES (*Flamenca*, vv. 3075, 3088), ALOXINUM dans Anthimus, *De observatione ciborum, epistula ad Theudericum regem Francorum*, éd. V. Rose, § 15, et cf. l'index de l'éditeur, à ce mot. — P. M.]

des champs » ; c'est une tout autre plante, la « benoite des villes » (*Geum urbanum* L.), que désigne, d'après Britten et Holland (*A Dictionary of english plant-names*, vol. II, p. 241), le vocable anglais *harefoot*. Amère et astringente, la racine de la benoite est un succédané du quinquina ; Pline (*Hist. natur.*, l. XXVI, chap. 21) la recommande pour les douleurs de poitrine et de côté.

BARBELEUSE 55. Je ne connais pas de plante de ce nom ; on m'a indiqué, dans l'Eure, sous le nom de *barbillette*, le *Sedum acre* L., plante employée autrefois comme détersive sur les plaies de mauvaise nature ; serait-ce la *barbeleuse* de notre traité ?

CELIDOINE, 3, l'éclairé (*Chelidonium majus* L.), plante âcre et caustique ; son suc détermine le vomissement ; on l'emploie pour faire passer les verrues et étendu d'eau contre les ophthalmies. Les anciens l'employaient non seulement dans les maladies des yeux, mais pour le mal de dents, ainsi que contre les ulcères et les morsures de serpents.

CHAPEL AU TEIGNEUX 54, la bardane (*Lappa tomentosa* L.), appelée aujourd'hui encore *capé légneû* ou *tagneû* dans le pays d'Auge et le Roumois, *herbe aux teigneux* dans le pays d'Ouche et le Vexin. (Cf. *Flore populaire de la Normandie*, p. 115.) Fortement amère et sudorifique, cette plante est quelquefois encore employée en tisane contre les rhumatismes et les affections chroniques de la peau.

CONCIRE 54, consoude. (Voy. les deux articles suivants.) La forme *conciere* se trouve dans la *Maison Rustique* et Rembert Dodoens. J'ai relevé la forme *conciierge* dans le Calvados.

CONFIRE 55, consoude, autre forme de *confière*¹. (Voy. l'article suivant.)

CONSOUDE 55, consoude (*Symphytum officinale* L.), appelée aussi *confirme*, *confière*². (Cf. *Flore populaire de la Normandie*, p. 136.) La racine de cette plante est mucilagineuse et émolliente, en même temps qu'un peu astringente ; on l'emploie en décoction contre la diarrhée ; réduite en poussière, elle sert à cicatriser les plaies et est bonne contre les brûlures.

On est surpris de rencontrer, dans la même recette, ce mot à côté de celui

1. [M. Godefroy cite plusieurs exemples de *confire* qu'il traduit, d'une façon peu compromettante, par « sorte de plante ». Entre les exemples cités, l'un est tiré des *Dialogues français-flamands, composés au xiv^e s. par un maître d'école de Bruges*, publiés (Paris, Tross, 1875) par M. Michelant. On y lit au feuillet B verso, les mots transcrits inexactement par M. Godefroy : « *Mente confire de (lis. et ?) graine*, » qui sont rendus en flamand par « *mente, coffelie ende greinen* ». — P. M.]

2. Dans un *Fragment de recettes médicales en langue d'oc*, publié par M. Ed. Bondurand dans la *Romania*, XII, 100-104, il est question de deux espèces de consoude, la « *consolida mager e menre* » ; mais l'éditeur a réuni ces deux espèces sous le nom de *Symphytum officinale* L., borraginée dont il a, par inadvertance, fait une plante de la famille des Atriplicées.

de *confire*, puisque *confire* est un des noms vulgaires de la consoude; on ne peut expliquer leur présence simultanée qu'en admettant qu'il s'agit ici de deux plantes différentes. Or le *Livre des simples* distingue trois espèces de consoude, la grande, la moyenne¹ et la moindre ou petite. La grande est le *Symphytum officinale*, la *confire* probablement. La moyenne est le *Symphytum tuberosum* L. ou *bulbosum* Schimper, espèces inconnues en Normandie : serait-ce la *conciere*? Quant à la moindre ou petite, c'est la brunelle (*Brunella vulgaris* Mœnch) qu'on désignait d'ordinaire ainsi, et parfois aussi la petite pâquerette (*Bellis perennis* L.). Cf. Giulio Camus, *L'opera salernitana* CIRCA INSTANS, p. 56 et 57. Il semble bien que ce soit la brunelle qui est désignée ici sous le nom de consoude; cette plante, comme la petite pâquerette d'ailleurs, est aujourd'hui absolument sans usage en médecine.

FANUEIL 2, 15, 35, FANNUEIL 7, fenouil (*Faniculum officinale* L.), plante aromatique et excitante. Dioscoride (*De medica materia*, lib. III, cap. 74) en recommandait déjà le suc extrait des feuilles et des tiges pour les maladies d'yeux.

FOURMENTEL, voy. VIGNE.

FRESNE 29 (*Fraxinus excelsior* L.). Dioscoride recommande le jus des feuilles du frêne contre la morsure des vipères et, suivant lui, la cendre de l'écorce brûlée et délayée dans de l'eau guérit la lèpre. Le *Livre des simples*, de Modène, dit encore que l'écorce et la « semence » de cet arbre « vaillent pour médecine »; aujourd'hui le frêne n'est plus considéré comme médicinal. L'ancienne pharmacopée ne lui a sans doute fait une place si grande que parce qu'il a été un arbre mythique. Cf. Kuhn, *Die Herabkunft des Feuers*, p. 229.

GARENCE 9. Il est à peine besoin de dire qu'il s'agit ici de la *Rubia tinctorum* L., plante dont la racine fournit une matière colorante autrefois très employée, mais qui n'a aucune propriété médicinale. Dioscoride (*op. laud.*, lib. IV, cap. 151) en regarde la racine comme diurétique, il la recommande aussi contre la jaunisse et dans les maladies de la rate, et il la prescrit en infusion contre les morsures de vipères.

HIÈBLE 54, *Sambucus ebulus* L. Les diverses parties de cette plante sont employées comme purgatif dans les hydropisies et les rhumatismes. Dioscoride (*op. laud.*, lib. IV, cap. 168), qui la regarde à la fois comme rafraîchissante et astringente, la recommande aussi, comme le sureau d'ailleurs, contre la morsure des vipères. Voy. l'art. Seüz.

IERRE 45, *Hedera helix* L.; son fruit purgatif et vomitif est aujourd'hui peu usité. Dioscoride (*op. laud.*, lib. II, cap. 171) en recommande le suc contre le mal de dents et les affections du nez.

IERRE TERRESTRE, 19, 40, la *Glechoma hederacea* L., petite labiée à fleurs

1. On a parfois regardé la bugle (*Ajuga reptans* L.) comme étant la consoude moyenne.

d'un violet clair, qui s'épanouissent dès le commencement du printemps; elle est employée en décoction ou infusion comme tonique et pectorale. Dioscoride (lib. IV, cap. 121) la recommande contre la jaunisse.

A l'art. 41, je ne sais pourquoi le lierre terrestre est qualifié de « rouge ».

LUVESCE 5, la livèche (*Levisticum officinale* L.). Le *Livre des simples*, de Modène, mentionne cette plante sous le nom de *liviesche*, du reste sans en indiquer l'emploi¹. La livèche a des propriétés analogues à l'angélique (*A. archangelica* L.), mais moins développées; sa racine est tonique et son fruit stomachique.

MENDEGLOIRE 27, mandragore (*Mandragora officinalis* L.), plante de la famille des solanées, aussi dédaignée aujourd'hui qu'elle était célèbre autrefois; la ressemblance grossière de sa racine, épaisse et souvent bifurquée, avec le corps humain, a été le point de départ de la légende qui s'est formée autour d'elle. Pythagore, dit Dioscoride (*De medica materia*, lib. IV, cap. 74), lui avait donné le nom d'ἀνθρωπόμορος, et Columelle, à son exemple, l'appelle plante semi-homme. D'après le même Dioscoride, il y avait deux espèces de mandragores, la mâle et la femelle; la première avait la racine blanche, la seconde noire, avec des feuilles plus petites et semblables à celles de la laitue. Toutes deux, dit encore le botaniste grec, étaient acaules et portaient des fruits pyriformes, que Pline (*Hist. nat.*, lib. XXV, cap. 94) compare à des avelines. Le suc extrait de la racine ou du fruit, ainsi que des décoctions de la racine dans du vin, était employé comme narcotique et anesthésique; il servait aussi de vomitif et de purgatif, suivant Dioscoride, et était usité, mêlé à d'autres remèdes, dans les maladies d'yeux. Mais c'est une autre propriété qui rendit la mandragore célèbre au moyen âge. Dioscoride, suivi par Pline, dit qu'on donnait à cette plante le nom de Circée, parce qu'elle était employée dans les philtres amoureux. Cette vertu érotique prétendue fut désormais la seule qu'on attribua à la mandragore, en même temps qu'on en fit une plante de moins en moins réelle. Le *Physiologus* (cf. De Gubernatis, *La mythologie des plantes*, II, 254) y voyait un arbre qui croissait en Orient, près du Paradis, et dont les éléphants allaient manger les fruits au moment de s'accoupler. Cette vertu fécondante existait surtout dans ce qu'on regardait comme les parties sexuelles de cette plante-animal, ce qui est, je crois, appelé ici ses « humanités ».

MENTE 13, 34, sans doute la *Mentha sativa* L.; amère et aromatique, cette plante est employée, avec plusieurs espèces congénères, en particulier la *piperita*, comme stomachique et cordiale.

MILFUEL 17, 18, 47, millefeuille (*Achillea millefolium* L.), plante amère, aromatique et tonique, mais aujourd'hui à peu près sans usage.

1. [Dans mon rapport sur les mss. de Glasgow (*Arch. des Missions*, 1867, p. 156, tiré à part; p. 123), j'ai lu « *Hec limestica*, limesche », mais c'est sans doute une faute pour « *luvestica*, luvesche ». — P. M.]

MOREL 40, le *Solanum nigrum* L. La morelle est vireuse et narcotique; son suc est employé à l'extérieur pour faire disparaître les dartres rebelles. Dioscoride (*op. laud.*, lib. iv, cap. 69) la recommande en particulier pour les maux d'oreilles et d'yeux.

OMUNDE 42, 55, *Osmunda regalis* L., la plus belle fougère de France, cultivée fréquemment dans les jardins comme plante d'ornement; elle est amère et astringente.

PIOINE 46, la pivoine, vulgairement piorne, piône (*Paeonia corallina* ou *officinalis* L.), considérée autrefois comme spasmodique.

POULIEUL 48, pouliot (*Mentha pulegium* L.), plante employée contre l'asthme. Le *Livre des simples* en distingue deux espèces, le pouliet mâle et le pouliet femelle; mais il ne parle pas du pouliet vert.

PRIMEROLLE 37, primevère (*Primula officinalis* L.); ses fleurs sont encore aujourd'hui employées en infusion comme béchiques.

QUANELLE 8. La cannelle est l'écorce desséchée, non la racine, du cannellier (*Laurus cinnamomum* L.), arbre originaire de l'Inde; on ne comprend donc guère qu'il puisse être question d'en faire « cuire la racine en la braise ».

RUE 2, 38, *Ruta graveolens* L., vulgairement « rue des jardins », plante à odeur forte et fétide, à saveur âcre; elle est vermifuge et ses feuilles sont employées dans la chlorose. C'était un des remèdes végétaux les plus usités de l'ancienne pharmacopée. Dioscoride (lib. iii, cap. 47) la conseille dans presque toutes les maladies.

SAUGE 46, sans doute la *Salvia officinalis* L., cultivée encore aujourd'hui dans les jardins de tous les paysans normands; excitante et tonique, elle est employée en médecine pour favoriser la transpiration. Dioscoride (lib. iii, cap. 35) la regardait comme diurétique et vulnéraire.

SENICLE 55, sanicle (*Sanicula europaea* L.), petite plante des bois, de la famille des ombellifères, utilisée de nos jours encore comme résolutive et vulnéraire.

SEÛZ 34, sureau (*Sambucus nigra* L.); les fleurs de cette plante, appelée aujourd'hui encore *seû* dans une grande partie de la Normandie, sont employées en infusion comme sudorifiques et résolutives; les baies, l'écorce et la racine sont purgatives. Dioscoride (*op. laud.*, liv. iv, cap. 168) préconise aussi le sureau contre les morsures des vipères et des chiens enragés.

TANOISIE 39, tanaïsie (*Tanacetum vulgare* L.), plante tonique et vermifuge.

VETOINE 49, bétoine (*Betonica officinalis* L.) — *Vettonica* dans Pline. Cette plante amère et légèrement aromatique passe pour tonique; mais les hommes du moyen âge lui connaissaient bien d'autres vertus; c'était Esculape lui-même, disait-on, qui l'avait découverte, et elle n'avait pas moins de 46 ou 47 propriétés médicinales différentes. Cf. *Romania*, XVII, 339 et 345.

VIGNE BLANCHE FOURMENTEL, 47, la bryone, ζυμπελος; λεύκη, Diosc. *Vitis alba* Pl. (*Bryonia dioica* L.). Sa racine grosse et pivotante, qui lui a fait donner le nom de « navet du diable », est un purgatif violent, employé contre les hydrosies, les rhumatismes et la paralysie. La bryone est un des végétaux qui

occupaient la plus grande place dans la pharmacopée des anciens ; ses feuilles, ses graines et sa racine étaient également employées, soit en décoction, soit en emplâtre ; le suc de la racine guérissait la gale et la lèpre ; on donnait les feuilles en infusion contre l'épilepsie et les vertiges ; enfin cette plante était diurétique et passait pour faciliter les accouchements. Cf. Dioscoride, *op. laud.*, liv. iv, cap. 176.

Il n'y a pas de difficulté sur l'identification de la vigne blanche et de la bryone, mais que signifie l'épithète *fourmentel* qui est ici donnée à cette plante et que je n'ai vue nulle part ailleurs jointe à son nom ? Ce mot, d'après Littré et Godefroy, sous la double forme *fromental* et *formental*, veut dire « de » ou « à froment » ; on appelle aussi *fromental* ou *formental* une espèce d'avoine (*Avena elatior* L.) qui croît dans les champs, et *fromenteau* — anciennement *fromental* — une excellente espèce de raisin produit par la *vigne fromental* ; il n'y a là rien qui explique le surnom de la vigne blanche ou bryone ; cette plante croît dans les haies et non dans les blés ; ses fruits sont insipides ; ce surnom lui aurait-il été attribué parce que sa racine, toute nauséabonde qu'elle est, peut donner une farine analogue à celle du froment ?

Ch. JORET.

COMPTE-RENDUS

Précis de phonétique française, ou Exposé des lois qui régissent la transformation des mots latins en français, par E. BOURCIEZ, maître de conférences à la Faculté des lettres de Bordeaux. Paris, Klincksieck, 1889, in-18, XII-123 p.

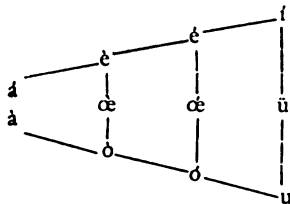
M. Bourciez a voulu fournir une base sûre, quoique élémentaire, à l'étude historique du français, qu'on essaye d'introduire dans l'enseignement classique, et qui a donné prétexte à la fabrication hâtive d'ouvrages déplorablement insuffisants. Il a dans l'ensemble parfaitement réussi. Son petit livre sera un manuel commode pour les étudiants, un répertoire, dans sa brièveté, utile pour tous. M. B. est un esprit clair, ferme et précis ; il ne prétend pas faire ou du moins communiquer ici de découvertes : il se borne à exposer les lois établies par « l'école de philologie romane fondée par Diez » ; mais il les expose en homme fort intelligent, au courant des progrès les plus récents de la science, et qui a compris dans son ensemble le système dont il présente isolément une partie. Il sait en outre très bien discerner ce qui est essentiel de ce qui est accessoire, et dégage les points dominants de discussions longues et compliquées. On voit facilement en le lisant qu'il en sait beaucoup plus qu'il n'en dit, et c'est la condition indispensable pour faire un bon livre élémentaire. Enfin il n'a aucun égard pour la routine, et il emploie très simplement et très opportunément les expressions les plus adéquates, les formules les plus nettes, sans se demander si elles ont déjà cours dans le milieu où il veut faire pénétrer son enseignement. Bref, je ne puis que recommander ce petit livre et lui souhaiter le succès qu'il mérite. C'est pour aider l'auteur à l'améliorer que je lui soumets les quelques remarques suivantes.

La première est d'un caractère général et préliminaire. Le titre et le sous-titre ne cadrent pas. Une « phonétique française » est avant tout une analyse des phonèmes qui composent la langue française : l'origine et les transformations de ces phonèmes n'en forment qu'un chapitre, et il n'est pas exact de considérer comme synonymes la « phonétique française » et l'exposé des lois qui régissent la transformation des mots latins en français¹. Dans ce second titre même, je regrette l'emploi du vocable « mots » ; ce n'est pas la transfor-

1. Le même manque de précision se retrouve, quoiqu'un peu atténué par le développement, dans la réfutation donnée p. xi.

mation des mots, c'est celle des phonèmes que l'ouvrage expose. Ce sont là des minuties, mais M. B., je l'ai dit, est un esprit précis : il reconnaîtra qu'elles ont leur importance, et que pour bien mettre ceux qu'il veut initier à une doctrine toute scientifique dans l'état d'esprit voulu, il faut, dès le seuil, les habituer à la propriété stricte des termes et à leur emploi réfléchi.

Je mêlerai maintenant des remarques de détail à quelques observations d'une portée générale. Sur plus d'un point concernant l'ordre adopté, je pourrais différer d'avis avec l'auteur ; mais la discussion m'entraînerait trop loin. P. 5 (et *passim*), je m'étonne qu'il adopte pour l'*e* féminin la dénomination d'« *e* muet ». Que peut bien vouloir dire un « *e* muet de soutien » ? Ailleurs (p. 94, 99) on nous parle de consonnes conservées « à l'état muet » ; cela n'a vraiment pas de sens, et appelle l'attention sur un défaut que M. B. n'a pas, à beaucoup près, assez soigneusement évité, bien qu'il en ait eu l'intention, je veux parler de la confusion de la langue et de sa notation prétendue orthographique : le phonétiste doit naturellement ne considérer que la langue réelle, et rejeter en note, s'il y a lieu, les apparences décevantes que donne aux phonèmes leur représentation par l'écriture. — P. 7, note, « l'*i* [de *papilione*, etc.] ne compte plus en latin pour une syllabe » : il faudrait : « en latin vulgaire. » — Ib., en admettant que *monasterium* fût devenu *monistarium*¹, cela n'expliquerait pas *mostier*, car une voyelle entravée ne tombe pas : il faut, ici comme pour *mestier* de *ministerium*, admettre en latin vulgaire *mosterium*, *misterium*, qui restent à expliquer². — Le tableau des voyelles du français, donné p. 10, est incomplet en ce que *a* et *æ* tout comme *e* et *o*, et à la différence de *u*, *ü*, *i*, sont susceptibles d'être ouverts ou fermés (*bat*, *bât* ; *fleur*, *peu*) ; en outre il ne représente pas les rapports des voyelles dans l'échelle tonique et présente *ü*, intermédiaire entre *u* et *i*, comme en étant très éloigné. Le meilleur tableau, celui du moins que j'emploie depuis longtemps et qui me paraît aussi pratique que sommairement exact³, est celui-ci⁴.



1. M. B. cite les substantifs latins à l'ablatif ; j'ai aussi employé ce procédé ; mais il est barbare pour ceux de la 4^e déclinaison ; je préfère garder l'accusatif, étant bien entendu que *m* est muette.

2. J'ai déjà proposé pour le second une confusion avec *mysterium*.

3. Il est inexact en un point ; il a l'air de mettre *æ* et *ü* sur le même degré de l'échelle tonique que *a*, tandis qu'ils sont sensiblement plus hauts.

4. Outre les avantages indiqués ci-dessus, il a celui de représenter à peu

— P. 15, les phases de la nasalisation en français devraient être brièvement exposées, et ce phénomène si important devrait être expliqué. — P. 19, à l'alinéa **b**) du § 23, *devant* et *derrrière* me paraissent bizarrement employés. — *Ib.*, § 24, en quoi le premier *e* de *meilleur* est-il influencé par le *j*? L'*i* de *meilleur* ne sert qu'à marquer l'*l* mouillée. Dans *trailer* et même *maisons* on pourrait également contester cette influence, ou du moins en mettre en relief la date récente. (Sur plate a voy. plus loin). — P. 21, *dit* et *bénin* sont rapportés sans aucune réserve à *dicto*, *benigno*; mais ne faudrait-il pas faire remarquer qu'en latin classique l'*i* de *dictum* était bref, et qu'il n'est devenu long en gallo-roman que par analogie? Quant à *benin*, *malin*, ce sont des mots savants; l'*i* latin était sans doute bref. — P. 22, l'explication de l'évolution de l'*é* n'est pas bien sûre; qui prouve que *ei* en a.-fr. était *èi*? — *Ib.*, il aurait fallu ajouter les mots en *-eil* aux mots en *-ein* comme ne passant pas à *oi*. — P. 23 : « Dans le mot *femme*, *e* a pris exceptionnellement en français le son de *a* (dès le XIII^e siècle). » Cet « exceptionnellement » aurait dû arrêter M. B., qui déclare dans sa préface que « les lois de la phonétique peuvent être posées d'une façon aussi rigoureuse que celles de la physique ou de la chimie »; que « leur action est constamment uniforme, c'est-à-dire qu'étant donnés plusieurs mots où se faisait entendre en latin un même son, ce son dans les différents mots français correspondants s'est toujours répercuté d'une façon identique¹ ». Ce sont de fort beaux principes à proclamer, mais il est bien difficile de s'y conformer, surtout dans un livre élémentaire; aussi le nombre des « exceptions » est encore assez grand dans le livre de M. B., qui, d'après ces principes, ne devrait naturellement pas en contenir une seule (sauf celles qui sont produites par l'analogie). Ici, à coup sûr, on pouvait s'en passer; *femina* est devenu *fème* aussi régulièrement que *vendere* est devenu *vèndre*, et il est plus tard devenu *fame* par le procédé fort connu de la dénasalisation. — P. 24, § 33, l'action du *j* dans l'évolution de *picem*, *cerevisia*, etc., n'est pas nécessaire; l'*é* y aurait donné à lui tout seul *ei*, puis *oi*. — P. 26, l'explication de *cire* par *cieire* est très vraisemblable; mais il est peut-être hasardé de dire que « le *c* initial dégage un *jod* »; car alors pourquoi n'a-t-on pas *cièrf* et même *cièrise*? — *Ib.*, la règle donnée au § 38 et l'exception indiquée à la remarque I ne sont pas suffisamment conciliées. Il est vrai qu'il fallait, pour le faire, entrer dans un détail inusité; mais cela aurait mieux valu que de laisser subsister une contradiction qui dérouté le lecteur. — P. 30 : « L'assourdissement (?) d'*a* tonique libre en *e*..... s'est produit au IX^e siècle,

près la place de la formation des voyelles dans la bouche, et de séparer nettement du groupe *a, e, o, æ* les trois voyelles extrêmes qui ne sont pas susceptibles d'être ouvertes ou fermées et qui sont très proches des consonnes *j, ü, w*.

1. Cette rédaction laisse à désirer : ici encore ce n'est pas des mots qu'il s'agit. Il fallait dire qu'un même phonème latin, placé dans les mêmes conditions, est représenté par un même phonème français.

c'est-à-dire dès l'origine même de la langue. » Qu'est-ce que cela veut dire ? En quoi le IX^e siècle est-il le temps de « l'origine de la langue » plus que le V^e, le VII^e ou le XI^e ? M. Bourciez est un esprit trop réfléchi pour confondre avec un fait linguistique la circonstance purement accidentelle qui fait que le plus ancien texte écrit en latin vulgaire du nord de la Gaule l'a été en 842. — P. 36, l'explication donnée à *feu, jeu, lieu, queu* n'est pas celle que j'ai plus d'une fois exposée ; mais l'auteur a sans doute ses raisons pour préférer la sienne, qui se rapproche de celle de M. Ascoli. — P. 39, la remarque II tombe dans un défaut que l'on pourrait signaler à d'autres endroits du livre, et qu'a jadis relevé avec vivacité, chez divers romanistes, M. d'Ovidio : il est trop simple de rejeter sur le latin vulgaire, sans les expliquer autrement, les irrégularités qu'on trouve dans telle ou telle langue romane. D'ailleurs M. B. mêle ici des cas fort différents qui demanderaient plusieurs explications spéciales. — P. 41 : « En Gaule, le *ū* latin a pris, à une époque très ancienne, et sous l'influence des idiomes celtiques, un son plus aigu, que nous notons *û*. » Je n'aurais pas admis dans un ouvrage élémentaire des assertions encore aussi peu prouvées que celles-là. — P. 43, est-ce *pou* ou *poi* qui est « régulier », c'est-à-dire francien ? D'après la remarque, on croirait que c'est *poi*, tandis que c'est *pou*. — P. 46, on croirait que l'*e* de *perdant* était anciennement un *e* « muet », ce que l'auteur n'a sans doute pas voulu dire ; mais cela se relie à l'assertion trop absolue de la p. 45, d'après laquelle « l'entrave n'a plus d'action décisive et régulière sur les protoniques initiales » : elle empêche au moins l'*ô* de devenir *ô*, l'*ê* de devenir *ê*, puis *e*. — P. 49, comment, d'après la double loi donnée pour *ca* initial, s'explique *chetel* ? — P. 51, il est bien difficile de rattacher *cuiller* de cochleare à l'influence de *cuire* ; cf. l'it. *cucchiajo*. — P. 52, *fusil* de *fusile* est un lapsus.

Passons aux consonnes. Un de leurs modes d'affaiblissement est la « résolution vocalique », qui change p. ex. en *i*, dans *lait*, le *c* de *lactem. Or le phonème provenant de *c* et noté *i* est, dans la première partie, appelé *jod* et considéré comme une consonne ; ailleurs (p. ex. § 88) c'est un « *i* semi-voyelle ». L'auteur est évidemment resté ou au moins a laissé ses lecteurs dans le vague sur ce point capital : c'est ainsi qu'il admet des diphtongues *ai*, *ei*, *oi*, *ui*, qui, s'il s'agit d'un *jod*, n'en sont pas. Des observations analogues pourraient étre faites sur l'*u*. Je sais bien que c'est là le point le plus difficile et le plus obscur de la phonétique, et M. B. n'est pas le seul à qui il arrive, suivant l'aspect sous lequel il envisage momentanément le *j*, d'y voir une consonne, une « semi-voyelle » ou une voyelle ; mais il aurait fallu au moins donner au lecteur quelque éclaircissement, sous peine de l'embarrasser beaucoup. — P. 61 : « Les consonnes finales ou devenues finales, si elles persistent et se prononcent, sont toujours en français des fortes. » Il aurait fallu excepter l'*s* finale devant une voyelle. — P. 62, les mots *heur*, *hermine*, *hièble*, *huit*, *huis*, *huile*, *huit*, où l'*h* est purement graphique (ou, pour les derniers, à vrai dire paléographique) et ne se prononce pas, et les mots *haut*, *hurler*, *hérisson*, *huppe*, où l'*h* a une valeur phonétique, sont confondus, tandis que les

derniers sont séparés de *herse*, sous le prétexte que notre orthographe classique écrit (à tort) *hirpicem* au lieu d'*irpicem*. — P. 65, *prône* est rattaché à *praeconium* par un anc. fr. *prèone*, qui est une pure fiction : *prosne* n'a rien à faire avec *praeconium* et signifie proprement « balustrade » (devant laquelle le curé faisait son admonition). — P. 67, on est étonné que M. B. croie encore à l'origine picarde ou normande des mots *camp*, *campagne*, *cape*, sûrement italiens et espagnol (*carte* est ou latin ou italien). — P. 72, tout le § 102 **B** est inintelligible, notamment ceci : « Ce qui prouve que cette *s* (l'*s* finale de *vois*) était douce, c'est que le vieux français l'écrivait *z* (prononcé *ts*). » Sur la question difficile qui y est traitée, voyez d'ailleurs ci-dessus l'article d'A. Mussafia; j'y renvoie aussi pour le traitement de *ty* au § 126. — P. 98, il est bien étrange que *captivum* soit devenu *cactivum* « d'une façon normale »; pourquoi ce changement? Il me semble qu'il y a en anc. fr. un *chatif*, puis *chetif* (cf. *chetel*) qui est le descendant légitime de *captivum*, et un *caitif* qui est emprunté aux parlers méridionaux (cf. *caisse* à côté de *cbdsse*); mais pour l'affirmer il faudrait des recherches que je n'ai pas présentement le moyen de faire. — P. 99, M. B., d'après Horning, admet que *pj* donne *j* devant la tonique et *ch* derrière (*sic*, je préférerais *avant* et *après*) la tonique : *pigeon*, mais *sache*. Cette différence de traitement est peu compréhensible, et contredite par *apiarium* *achier* et plus d'un nom de lieu (cf. ci-dessus, p. 546-548); reste à expliquer *pigeon*¹. — P. 101, « *b* entre voyelles s'est effacé dans un certain nombre de mots. » Voilà encore une bien singulière dérogation à l'inflexibilité des lois phonétiques! En comparant les mots cités là, au § 162, 2^o, et à la remarque du § 165, et en rapprochant le sort des labiales de celui des palatales (§ 98), il était facile, je crois, de faire disparaître cette prétendue anomalie. — P. 102, « *bubalo* et *sibilare* étaient déjà devenus en latin vulgaire *bufalo* et *siflare*; » l'expression est inexacte, et il n'aurait pas été bien long de donner la belle explication de MM. Havet et Ascoli. — P. 103, « le *w* germanique se prononçait *oua*; » pourquoi cet *a*? le lecteur croira que *uerra* se prononçait *ouaerra*. — P. 106 : « *F* médiale... intervocale... reste intacte : *profundo*, profond. » Mais *profond* est un mot savant (l'a. fr. disait *parfont* de **perfundum*); *écrouelle* de *scrofella* montre la chute de l'*f*. — P. 108, pourquoi *persica* avait-il dû devenir *pesca* en latin vulgaire? Le fr. *pesche* s'explique sans cela. — P. 111, l'étymologie *clavicula* pour *cheville* est au moins douteuse, et il est peu exact de tirer *faible* d'un lat. vulg. *febile*, en présence des formes des autres langues romanes et de l'anc. fr. *feible*. Comment admettre que *navile* donne *navire*? *Navilie*, d'où *navirie*, est le représentant savant de **navilium* (cf.

1. Qu'il me soit permis de risquer une explication. *Pipionem* est en rapport évident avec *pipire*, « piauler; » or *pipire* en lat. vulg. de la Gaule a dû devenir *pibire*; on peut admettre que dans le nord il a influencé *pipionem* et l'a changé en *pibionem*, tandis que dans le nord la forme ancienne s'est maintenue (d'où *picoum*).

Rom., VI, 132, 255, 630). — P. 112, « la transposition » de *l* dans *anhelare*, *singultire*, n'est pas un fait de phonétique, et aurait dû être expliqué par l'influence analogique de *halare*, *gluttire*. — P. 118, pour la dissimilation de *n-n* dans *Bononia*, il aurait mieux valu citer le fr. *Boulogne* que l'it. *Bologna*. Il y aurait sans doute encore bien des points de détail à corriger dans le livre de M. Bourciez (sans parler des omissions que je n'ai pas recherchées), et il a évidemment eu un peu trop de confiance dans l'attention qu'il avait apportée à son travail quand il a écrit : « Ce modeste *Précis* ne contient pas grand'chose, je l'espère, qui ne soit rigoureusement vrai. » Mais la plupart des taches qu'on peut y signaler sont accidentelles et de nature à s'enlever facilement. En somme on est heureux de penser que les études de phonétique historique possèdent maintenant un « rudiment » commode, auquel on peut presque toujours renvoyer avec confiance, et qui rendra désormais inexcusable l'ignorance des éléments de cette science.

G. P.

Studies on the legend of the Holy Grail with especial reference to the hypothesis of its Celtic origine, by Alfred NUTT. London, D. Nutt, 1888, in-8°, xvi-280 pages.

Je suis fort en retard avec le livre de M. Nutt, et je me le reproche, car il méritait à tous égards d'être signalé dès son apparition à ceux qu'il intéresse. Détourné par d'autres occupations d'une longue lecture sur un sujet qui demande beaucoup d'attention, je viens seulement de trouver le loisir de le lire, et je n'ai pas celui d'en faire une critique approfondie. Je me bornerai à dire qu'il supplante comme information le livre de M. Birch-Hirschfeld¹, et qu'il détruit le système de ce savant sur l'origine des récits relatifs au « saint graal ». En relisant le § 59 de mon *Manuel*, qui a paru en même temps que l'ouvrage de M. Nutt, je constate que nous sommes d'accord sur tous les points essentiels, et qu'il a beaucoup creusé dans un sens le sujet que j'ai de mon côté étudié de plus près dans un autre². Le grand mérite du nouveau livre, c'est de mettre hors de doute l'origine celtique d'une grande partie des éléments qui figurent dans les romans du saint graal, et de démontrer l'erreur de ceux qui, dans ces romans, regardent comme primitif l'élément chrétien, qui est au contraire récent et purement littéraire. Le rapprochement de divers contes celtiques, notamment du lai gaëlique du *Great Fool*, avec le récit de l'enfance de Perceval, est tout à fait frappant; il en est de même pour d'autres traits, dont le caractère celtique est incontestable. Les rapprochements qui concernent le graal lui-même sont plus douteux, mais cependant plausibles;

1. *Die Sage vom Gral*, Leipzig, 1877.

2. Jè veux parler bien entendu des recherches que j'ai faites et sur lesquelles reposent les quelques lignes de mon *Manuel*, et non de ces quelques lignes elles-mêmes.

les hypothèses sur l'origine britannique de la « préhistoire » du graal manquent de solidité¹. Au reste, M. Nutt, avec une parfaite sincérité et une remarquable absence de prévention, classe très équitablement les conclusions de ses raisonnements dans leur ordre respectif de vraisemblance. Sa reconstitution hypothétique du conte breton, déjà fort composite, d'où sont sortis indépendamment ce qu'il appelle le « proto-mabinogi » et le « proto-conte du graal » est tout à fait ingénieuse et vraisemblable. A ses qualités de critique il joint un goût excellent, et les réflexions littéraires et morales par lesquelles il termine sont parfaitement judicieuses. Bref, son livre, qui commence par des analyses un peu courtes, mais exactes, des romans dont il s'occupe, sera nécessairement désormais le point de départ des recherches qu'on fera sur le même sujet; il n'a pas résolu tout le problème, mais il en a bien posé les données, et il en a expliqué quelques-unes d'une façon qui me paraît définitive.

Le principal reproche qu'on peut lui adresser, c'est une information incomplète en ce qui concerne la littérature ancienne et les études modernes en France. Il n'a pas connu, par exemple, le lai de *Tiolet* (*Romania*, VIII), qui, certainement indépendant du *Conte de graal*, offre avec le début du poème de Chrétien une si frappante ressemblance². Il n'a pas, si je ne me trompe, discerné la vraie place du roman en prose de *Perlesvaus* (ou de sa source) dans l'ensemble du cycle, et il en a méconnu l'importance et la date, suivant à tort en ce point l'opinion de M. Birch-Hirschfeld. Il cite toujours comme ancienne la chanson bretonne de Morvan Lez Breiz, et paraît ignorer les études faites depuis vingt ans sur l'authenticité des pièces publiées dans le *Barzaz-Breiz*. Enfin, — ce qu'on ne peut guère lui reprocher, puisque son livre a paru presque en même temps, mais ce qui fait qu'à son apparition il était déjà en retard, — il n'a pas connu la publication du *Merlin* Huth, ni celle de la *Demanda do san graal*, ni les importantes conséquences qui résultent de la connaissance de ces textes³. Toute la partie proprement française du livre est de seconde main et prête à plus d'une critique⁴; mais cela n'empêche pas

1. On aurait espéré trouver des lumières plus précises sur quelques points où l'auteur semblait devoir être particulièrement informé. La conjecture de M. Zarncke, d'après laquelle le fameux passage de W. de Malmesbury sur Joseph d'Arimathie serait une interpolation, demandait à être discutée autrement qu'elle ne l'est. L'opinion de M. Ward, rapportée en note (p. 220), est exprimée avec une grande obscurité, et on le regrette.

2. Plusieurs autres poèmes bretons offrent des rapports, mais plus lointains, avec ce début; je les ai signalés à l'occasion dans le t. XXX de *Histoire littéraire*, que M. N. n'avait pu encore utiliser. — Qu'il me soit permis de dire en passant que je n'ai pas exprimé sur les rapports des *mabinogion* (notamment *Peredur*) et des poèmes de Chrétien l'opinion que m'attribue M. Nutt (p. 122).

3. Voyez mon article dans la *Romania*, XVI, 585.

4. Sur d'autres points encore, on pourrait signaler quelques faiblesses dans la préparation de l'auteur. On est étonné de voir (p. 229) l'importance qu'il

que l'ensemble du travail ne soit très digne d'éloge, et qu'on ne doive à M. N. une des contributions les plus précieuses et les plus méritoires qu'on ait encore apportées à l'éclaircissement de ces questions difficiles et compliquées.

G. P.

Dialetti toscani — L. HIRSCH, *Laut- und Formenlehre des Dialekts von Siena* (in *Zeitschrift für romanische Philologie*, IX, 513-570, e X, 56-78, 411-446)¹.
SILVIO PIERI, *Note sul dialetto aretino*. Pisa, Nistri, 1886 (in-8°, pp. 51).
BIANCO BIANCHI, *Il dialetto e la etnografia di Città di Castello, con raffronti e considerazioni storiche*. Città di Castello, Lapi, 1888 (in-8°, pp. ix-101).

I dialetti toscani, specialmente se si considerano nel loro periodo più antico, si possono dividere in quattro gruppi principali: il gruppo centrale o¹ fiorentino; il gruppo occidentale, sotto il qual nome comprendo i due dialetti così affini di Pisa e di Lucca ed inoltre quello di Pistoia, che, nonostante parziali differenze, è con essi strettissimamente legato; infine, con sempre maggiore distacco dal tipo letterario, il gruppo senese e l'aretino ossia chianaiuolo. Di quest'ultimo è una varietà importante il dialetto di Città di Castello.

Le sfumature intermedie di questi quattro grandi gruppi, se si possono studiare nella loro fase vivente sul luogo, offrono invece breve e stentato pascolo all'indagine nella loro fase più antica, mancando ora i documenti. ora le indicazioni sulla loro provenienza. Questo motivo non si potrebbe certo far valere per i quattro dialetti capostipiti; tuttavia neppur intorno ad essi essendosi molto affaticati gli studiosi, forse confondendoli troppo colla lingua letteraria, tanto più degne di ricordo sembreranno le tre monografie sindacate e tanto più meritevoli d'essere, anche con un po' di ritardo, esaminate e discusse.

Nella prefazione al suo lavoro, il Dr. Hirsch si diffonde ad enumerare le difficoltà che gli si opposero nello studio del dialetto senese; difficoltà senza dubbio reali, delle quali conviene tenergli conto. Esse consistono: primo, nella mancanza, a cui alludevo, di lavori speciali intorno ai dialetti dell'Italia di mezzo; secondo, nell'ibridismo dei testi anche più antichi, dovuto, oltre che agli scambi reciproci seguiti sempre fra i dialetti toscani, all'influenza

attribue à l'*Historia* de Gaufrei de Monmouth (qu'il met en 1145 au lieu de 1135): « Il ouvrit au monde littéraire un nouveau continent de matière romanesque, et il exerça sur le développement de la littérature une influence comparable en son genre à celle de la découverte de Colomb dans l'ordre géographique et politique. » En réalité, l'influence de Gaufrei sur les romans bretons se réduit à fort peu de chose, et il est probable que, sans son intervention, ils se seraient développés sensiblement de même. Ce que j'ai dit à ce sujet dans mon *Manuel* (§ 54) est plutôt au delà qu'en deçà de la vérité.

1. So che questo lavoro fu, anche prima che nella *Zeitschrift*, pubblicato a parte, come tesi di laurea; ma io non ho visto codesta prima edizione.

che su tutti esercitò prestissimo la lingua letteraria; terzo, nella cattiva grafia dei copisti e nell' insufficienza degli editori. Per riguardo a questi, bisogna convenire che lo H. avrebbe potuto usare parole anche più severe, giacché finora in Italia la massima parte delle pubblicazioni di testi antichi furono fatte da uomini, certo rispettabili e dotti, ma traviati da preconcetti e non abbastanza preparati.

L'A. passa poi a descrivere il materiale sul quale condusse il suo lavoro; materiale piuttosto abbondante per la parte antica¹, insufficientissimo invece per la moderna. La parte manoscritta fu dovuta trascurare del tutto, il che se si può deplorare nell' interesse del lavoro, non si potrebbe senza ingiustizia ascrivere a colpa all' A.

Ma, dato il materiale che lo H. possedeva e date anche le difficoltà che a lui s'opponavano, il suo studio è quale si poteva, senza soverchie pretese, aspettare? Veramente non saprei rispondere di sì. Finché si tratta di raccogliere i materiali del lavoro e di farne lo spoglio, certo lo H. si trae d'impegno con grande cura e pazienza; cosicché, considerato come una raccolta di fatti e d'esempi, il suo lavoro è buono ed utile a tutti. Ma quando si viene all' ordinamento dei singoli fenomeni e all' interpretazione di essi, la cosa cambia d'aspetto: manca la sicurezza del criterio e l'insistenza nella ricerca delle leggi; soprattutto è completamente dimenticato il precetto scolastico, così necessario in glottologia, « distingue frequenter. »

La prima e più importante distinzione da fare era quella cronologica. Il titolo del lavoro promette uno studio generale del dialetto senese in tutta la sua vita a noi nota di circa sei secoli, dai *Ricordi di Matasala di Spinello*² ai brevi saggi dello Zuccagni-Orlandini³ e del Papanti⁴. Ora la grave deficienza di testi moderni e l'assoluta mancanza, in cui lo H. era, di notizie intorno alla parlata viva di Siena, dovevano subito sconsigliarlo dal voler troppo

1. Non accennerò se non a due lacune nei testi del sec. XIII: quella delle *Sei tavolette cerate* etc., pubblicate ed illustrate da L. A. MILANI, Firenze, 1877, e quella del volgarizzamento del *De regimine rectoris* di Egidio Colonna, il codice del quale, scritto nel 1285, fu edito per cura di FRANCESCO CORAZZINI. Alle prime, che io ho mostrato altrove essere senesi (*Giorn. stor. d. letter. it.*, X, 179), accenno perché facilmente possono sfuggire; al secondo invece per mettere in guardia contro gli ammodernamenti e soprattutto contro gli abbagli dell' editore. Il più bello tra questi è che egli ha scambiato dovunque il *Ca*, seguito da punto, che vuol dire *capitolo*, con la congiunzione *ca*, la quale vorrebbe stesse in luogo di *che*, e stampa: *Ca dice che* etc., invece di: (*Io, IIo, IIIo...*) *capitolo. Dice che* etc.

2. *Ricordi di una famiglia senese del secolo XIII (1233-1261)*, pubblicati da CARLO MILANESI nell' *Archivio storico italiano*, S. I, Append. vol. V, 20. Alcuni estratti di nuovo collazionati si trovano nella *Crestomazia italianad ei primi secoli* del prof. E. MONACI, pp. 36 sgg.

3. *Raccolta di dialetti italiani con illustrazioni etnologiche* di ATTILIO ZUCCAGNI-ORLANDINI. Firenze, Tofani, 1864 (v. pp. 277-287).

4. GIOVANNI PAPANTI, *I parlari italiani in Certaldo*. Livorno, Vigo, 1875.

abbracciare ed indurlo — e ce n'era abbastanza — a restringersi allo studio del dialetto più antico. Il materiale moderno da lui raccolto non era per questo da gettare, tutt' altro : poteva sempre farsi valere come un buon sussidio collaterale, come una riprova, tenendolo accuratamente distinto. Invece che cosa succede? Siccome per lo H. l'ideale della disposizione è quella per ordine alfabetico della lettera iniziale, non è raro il caso che noi troviamo in una serie d'esempi il nome di Matasala citato accanto a quello del Gigli o dello Zuccagni-Orlandini medesimo o del Papanti. Ma lasciamo pure la misera parte moderna : perché anche per l'antica non seguire un ordinamento almeno approssimativamente cronologico? Io non credo che sarebbe stato un inutile sforzo, e si può citare il caso di fenomeni fonetici, che vediamo svolgersi sotto i nostri occhi, da Matasala del principio del 200 alle *Lettere senesi*¹ della metà, agli *Statuti* del fine o del principio del 300 (ad es. le formole *tj sj* che man mano passano da *si* a *sci* a *sgi*) ; o di desinenze verbali, che, ignote al sec. XIII, si fanno assai frequenti e forse preponderanti nel XIV.

La mancanza d'ordine, se è dannosa nella cronologia, non lo è meno nella classificazione fonetica degli esempi, dove le inesattezze prodotte dal citare alla rinfusa vocali iniziali, vocali interne, vocali in iato, non sono certo compensate da una materiale disposizione alfabetica. Infine, se non temessi di parer troppo severo verso un giovane che ad ogni modo mostra d'averne assai lavorato, potrei pure osservare che sarebbe stato facile uno studio più accurato delle influenze reciproche di vocali e di consonanti ; che era doveroso indicare, almeno in via d'esperimento e soprattutto nella morfologia, quali forme sembrassero caratteristiche del dialetto, in mezzo alle altre più o meno straniere ; che era necessaria una maggiore cautela nell' accettare gli esempi, mettendo, almeno con un cenno, sull' avviso il lettore, quando venissero da testi poco sicuri ; che invece negli esempi non era necessaria affatto una così continua sovrabbondanza, e tanto meno trattandosi di fenomeni ovvi ed assai noti. Ma lasciamo queste osservazioni generali e passiamo ad esaminare un po' più minutamente il lavoro. Mancando in esso un numero d'ordine progressivo, mi contenterò d'indicare il fenomeno studiato.

a tonico. Come eccezione alla regola che *a* tonico rimane intatto, si cita un caso di *á + n, lavorente*. Questo esempio, al quale si potrebbe aggiungere *drusciovente Ug 45*² e *raggiente ib. 256*, non può valere ad infirmare una legge fonetica, perché è semplicemente un prodotto di analogia morfologica, esercitata sui partecipi di *i*. coniug. da quelli delle altre. Confronta l'italiano comune *tagliante* : in Dante, *Inf. XIII, 132, sanguinenti*, fuor di rima.

1. Edite dal PAOLI e dal PICCOLOMINI nella *Scelta di curiosità letterarie*, vol. IV.

2. Cito anch' io con *Ug* la versione dell' *Enaide* fatta da Ciampolo di Mco degli Ugurgieri, senese, e pubblicata per la prima volta da A. GORTI, Firenze, Le Monnier, 1858.

L'attrazione analogica fu resa possibile dall'aver in tali participi preso il sopravvento la qualità di aggettivi¹. Ci son poi tre casi di $a + I = \xi + I$, *Tomè*, *Michegnolo*, *agueglia*. Ma l'ultimo — dato pure che sia un ξ e non un ϵ — si spiega bene con l'influsso delle forme arizotoniche del verbo, *aguegliare*, ecc.; il secondo, appoggiato com'è da un unico esempio, ispira pochissima fiducia; per *Tomè* poi, che è assai esteso, anche fuori di Toscana, vedi ora *Arch. glott. it.*, X, 346 sgg.

-ario. Parrà davvero curioso che si dica semidotto l'ital. -ajo, e solo popolare il riflesso -iere; mentre v'è perfino chi di -iere nega l'italianità. Vedi infatti il *Grundriss* del Gröber, II, 524.

a protonico. Per *arlique* ecc. = *reliquiae*, l'A. invece della solita serie * $a + r + e$ propone $r + e = e + r = a + r$, cioè invece di **arelique* con caduta di *e* interno (*a* prostetico è comunissimo nel senese), un **erlique* con metatesi di *re-* in *er*; io credo che ciò avvicinerrebbe di troppo il senese alle condizioni dei dialetti galloitalici, senza bisogno e contro la sua schietta toscanità.

a in *i*. Si accenna che W. Meyer si valse del *ciscuno* senese per appoggiare la sua spiegazione di *ciascuno*, *quisque-unum + kata-unum*; senonché è assai probabile che si tratti d'un semplice *ciascuno* **ciscuno ciscuno*. Per -ia- in -ie- poco prima lo H. stesso cita i senesi *fiedone*, *liellà*; per *ie* (*io*) in *i* mi si permetta di ricordare un mio articolo, al quale già allusi, *Giorn. stor. d. letter. it.*, X, p. 183, e cfr. *Arch. glott. it.*, II, 57-58. Si noti che qui l'*ia* *ie* tra palatina e palatile aveva una doppia spinta a chiudersi in *i*.

a in *o*. Tre esempt: *os(s)ogna* axungia ital. *sugna*, *ozuru* anche *zurro* azzurro, *orcipresso* ital. *arcipresso*. Nel primo si deve avere assimilazione di vocali, come nell'ital. *ottonne* senese *attonne* *lattone-, e forse non sarebbe fuor di luogo sospettar pure di qualche lontana influenza di *ossa*; nel terzo qualche falsa etimologia dev'essere pur entrata (cfr. *orbacca*); *ozuru* infine è citato dietro un solo testo e certo non è vocabolo popolare; ad ogni modo anche in esso le due vocali seguenti possono avere influito a chiudere l'*a* iniziale. Da un vocabolario manoscritto senese, forse del secolo scorso se non del XVII², rilevo che c'era pure *ornione*, ital. *arnione*, che spiegherei come il primo.

1. Per il senese si potrebbe anche citare *lustrichente*, adoperato in certe stanze rusticane da Curzio Vignali, come rilevo dal dialogo di SCIPIONE BARGAGLI, *Il Turamino, ovvero del parlare, e dello scriver sanese* (Siena per Matteo Florimi, 1612), del quale il Vignali è uno degli interlocutori: « Perche vi sete in tale sdrucìolo ritenuto di dar cenno al meno di quelle stanze alla Villana tanto saporite, fatte pur qui dal Vignale, sopra la sua Meia, galantina (come ei le dice) piu *lustrichente* della gelatina, e piu dolciata e bella che non si sente l'vua moscadella? », pag. 101. Si noti poi per l'italiano anche *rasente*, dove ci dovè entrare *radere*; ed infine si confronti l'analogo fenomeno nei dialetti dell'Alta Italia, in quelli, s'intende, dove *a* resta intatto: v. *Arch. Glott. it.*, I, 308, etc. e X, 162.

2. È un codicetto della Magliabechiana di Firenze, segnato Palch. IV, 51. Forse non sarà inutile pubblicarlo per intero.

e breve tonico. Caratteristiche del senese sono le forme pronominali *lii coliei costiei*, alle quali del resto rispondono bene nell'ital. *lçi colçi costçi*, quantunque il dittongamento vi sia stato impedito dall' *i* finale e soprattutto dalla frequente proclisia. Sono pur da rilevare tre casi di *ie* in *i*, benché non del tutto sicuri: *insime*, *Orvito*, *richide*; vedi più sotto *uo* in *u* e poi p. 620. Per l'è in iato, si citan gli esempli *dio*, anche *eddio iddio*¹, *galia*² *galea*, *Mattio Matteo*, *Mattia Mattea*, *valonia* vallonéa. Per i primi cfr. d'Ovidio, in *Arch. glott. it.*, IX, pp. 48 sgg. e 36 sg.; per *valonia* poi, come per *abetia*, *macia* ed anzi con maggior ragione, non può affatto ammettersi se non uno scambio di suffisso: cfr. *ibid.* p. 37 e qui pp. 621-22. Noterò riguardo a *Dio*, *rio*, ricondotti dal d'Ovidio così giustamente a **Dio* **rieo*, che si trovano pure le belle forme plurali *Diei*, *riei*, non necessaria ma gradita conferma³.

e immutato in sillaba chiusa. Come eccezione si cita *sanza* senza, il quale lo H. pare propenda a trarre da « absentia », nel che sono d'accordo con lui. Egli poi dice *sanza* comune a tutti i testi toscani antichi; mentre io lo credo fiorentino d'origine e preso a prestito più tardi nei documenti degli altri dialetti, ne' più antichi dei quali è infatti rarissimo. Io ho spiegato l'*a* da *e* con la frequente proclisia del vocabolo, in certi *Studi catalani*, comparsi nei *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei*, a. 1887, ottobre, II, 195, appoggiandomi anche su ciò, che il dialetto fiorentino tende a mutare in *a* l'*e* atona davanti a *n*. — L'altra eccezione *avenante* non ha valore per la fonetica.

Volgarlat. *é* = lat. class. *ē*, *ī*. L'*é* in sillaba aperta rimane intatto. Il dittongo di *nieve*, comune toscano, quello di *diebile* e soprattutto del verbo *dēbeo*, *diei diè diebono*, ecc., sono spiegati con la norma del Förster, che le consonanti

1. Il d'Ovidio, *Arch. glott. it.*, IV, 171, faceva *Iddio* (e i moderni toscani *ddio*, *mio ddiio*, etc.) composto di *il dio*; contro di lui invece stette lo Schuchardt, *Romania*, III, 20. Mi pare che questa forma *eddio* suffraghi l'opinione del d'Ovidio (è uguale ad *el dio*), per la quale sta poi soprattutto l'uso sempre vivo dell'articolo *gli* davanti a *Dei* nel plurale, mentre dovrebbe essere *i*.

2. Il d'Ovidio, *loc. cit.*, p. 36, considera genovesismi *galia*, *saettia*, come *prua*, per la caduta di *r*. Siccome sono voci antiche nel dialetto, io ho già altrove osservato che *r* non poteva cadere, anche nel genovese, se non per dissimilazione: del resto tratterò di ciò più a lungo in altro lavoro. Qui voglio osservare solo che *guria* per *garea* si trova anche nel genovese a cominciare dal sec. XVI, insieme con *pria* anter. *prea* pietra, etc. Di questo secondo almeno sarà causa l'iato? O v'è sempre e dappertutto scambio di suffissi?

3. Trovo *diei* in un testo senza dubbio pratese, *I primi V libri delle metamorfosi d'Ovidio, volgarizzate da Ser Arrigo Simintendi da Prato*, Prato, 1846, pp. 5, 7, 11, 12, 52, 53, etc., e *riei* nel poemetto di Giovanni da Prato, di cui trovansi estratti nell'Introduzione al *Paradiso degli Alberti* dello stesso autore, edito da A. VESSELOFSKY (*Scelta di curios. letter.*, disp. 85-88): v. vol. I, parte 2^a, p. 133. Anche questo testo è pratese; per il pistoiese la forma *riei* è accertata dal *Volgarizzamento dei trattati morali di Albertano* fatto da Soffredi del Grazia, notaio pistoiese, e pubblicato da SEBASTIANO CIAMPI, Firenze, 1832: v. pp. 56 e 57. In una carta pur pistoiese, inedita, del 1362, trovo *Graçiadiei*, nome proprio.

labiali tendono ad allargare la vocale precedente, contro ciò che si vede di solito nelle lingue romanze : cfr. *Grundriss*, I, 36.

$\epsilon + lj = \epsilon lj$, contro il fiorent. *ilj* : *conseglio*, *fameglia*, ecc.¹. È notevole adunque che il senese non ha neppure questa forma di metaforesi, la sola che si conosca nel fiorentino, giacché l'*i* delle forme *cingo*, *stringo*, *dipingo*, ecc., checché ne dica lo H., non si deve se non ad attrazioni analogiche : cfr. *Grundriss*, I, 504 e II, 517. C'è però nel senese *viglia* *veglia* e *Viglio* *Vigilio*, e poi, passando ad altre formole, *vinti* *viginti*², e, secondo lo H., *schimbo* *sghembo*, *acciso* *acceso*, *priso* *preso*, *mise* *mese*. Riguardo a questi tre ultimi mi duole di non poterli per ora riscontrare; tuttavia confesso di credere pochissimo alla loro senesità, tanto più che ciascuno di essi non è appoggiato che da un solo esempio o testo. Meno improbabile è *schimbo*, il quale trovasi pure nel piemontese e non esige necessariamente d'essere spiegato colla metaforesi. Infine *viglia*, *Viglio* e *vinti*, i soli casi sicuri, avevano il loro *í* così circondato da suoni palatini che, nonostante la refrattarietà mostrata dal pretto toscano alla metaforesi³, era difficile non cedesse : **vijelja*, **Vijeljo*, **vijenti*. Ma sono essi esclusivamente senesi ? A proposito di *viglia*, lo H., ricordata la spiegazione che W. Meyer dà dell'ital. *veglia*, il quale risulterebbe da un compromesso tra *veggia* e *viglia* medesimo, ignoto nel fiorentino (sarebbe più esatto dire tra *veggiare* e **vigliare*), osserva che, a badare alle caratteristiche dei due dialetti, si sarebbe aspettato *viglia* pel fiorentino, *veglia* pel sanese, mentre risulta il contrario. Ora ciò non è troppo esatto, poiché di *viglia* fiorentino gli esempli non mancano (cito solo per ora il *Gismirante*, poemetto cavalleresco di Antonio Pucci, *la vilia di santo Martino*, I, 10)⁴, e

1. Sarei curioso di conoscere le forme senesi di «aquila». Come si sa, ne toscano ed anche altrove si ha la forma *aguglia*, della quale un'ingegnosa spiegazione diede non è molto il d'Ovidio, *Grundriss*, II, p. 515. Senonché la sua stessa ingegnosità può mettere in sospetto e d'altra parte non v'è tenuto conto di un'altra forma antica, della quale ho parecchi esempi, *aguiglia*. Questa non può esser altro che **aquilea*, derivato identico ai noti *cerbio* *cervo*, *cuculio* *cuculo*; e *aguglia* non mi pare possa staccarsene, anzi non sarà che una forma più recente, nella quale l'*i* è caduto. Poiché tale caduta di per sé presenta delle difficoltà, si può supporre che abbia avuto luogo dapprima nei derivativi, **aguigliotto* **aguiglino*, poi *aguigliotto* *aguiglino* : cfr. *Guglielmo* dall'antico *Guiglielmo*. Del resto a rafforzare questa mia congettura ha contribuito oralmente il d'Ovidio stesso.

2. Lo H. pone pur sempre «viginti» come base romanza di *venti*, etc., contro il noto articolo del d'Ovidio, *Zeitschr. f. roman. Phil.*, VIII, 82 sgg., e con lui anche altri : eppure la tesi di quell'articolo era così ragionevole, così intrinsecamente verosimile ! A torto lo SEELMANN, *Die Aussprache des Lateins*, pp. 391 sgg., se ne spaventò, come d'un attacco contro l'antica legge dell'accentuazione latina; tuttavia anche questa legge è ora, come si sa, e dal Cocchia e dal d'Ovidio stesso assalita da capo e almeno una delle sue parti è rudemente crollata !

3. Cfr. l'articolo precedentemente citato del d'Ovidio, *Zeitschr.*, VIII, p. 90.

4. Fu edito nella *Miscellanea di cose inedite o rare, raccolte e pubblicate per cura di FRANCESCO CORAZZINI*, Firenze, Baracchi, 1853, pp. 275 sgg.

non mancano neppure pel dialetto lucchese (cfr. *Bandi Lucchesi*, editi dal Bongi, pp. 22 e 202), nè, sebbene più rari, per il pistoiese. Del resto *viglia* è il vero riflesso di « vigilia », mentre *veglia* fu estratto dal verbo *vegliare*. Quanto a *vinti*, se ne possono vedere degli esempi anche nel pisano dei *Ricordi* di Meliadus Baldiccone¹.

In questo paragrafo è da notare anche una lacuna, cioè quella dei riflessi di -erio. A pag. 554 lo H. cita come esempio di caduta di *r* (*sic*) *statea* (che è pure dei *Bandi lucchesi*, 119) e *stateja*, anche *statera*: ora quest'ultimo è bensì il latino scritto « statēra », ma i due primi devono invece ricondursi a *statēria o fors' anche *statēria, come parrebbero persuadere il pistoiese *statieia* dei *Trattati d'Albertano*, p. 4, o il venez. *statiera*, dove però, secondo il Mussafia, *Beitrag*, 110, l'*i* è ritratto. Una voce assai notevole, che io traggo dal mio vocabolario senese manoscritto, è *papeo* lucignolo, cioè « papyrus », attratto dai derivati con -erio, *papērio-, come il fr. *papier*: cfr. *Arch. glott. it.*, I, 177 n., 284 n. V'era anche la forma *papio*². Infine, prima di lasciare 'e tonico latino, aggiungerò che il suffisso -ello, che si pronunzia aperto a Firenze, pare si pronunziasse chiuso a Siena, e da certi esempi si potrebbe arguire che così è tuttora.

e = *η*. Notevole è *bottiga* o *buttiga*: questa è la forma affermata espressamente, contro *bottiga*, osservato in certi testi, dal *Turamino*, p. 56, ed anche dal mio vocabolario: l'altra poteva però essere più antica.

e protonico. Nel senese l'-er- del fiorentino cede il luogo ad -ar-, primitivo o secondario: è però curioso vedere che lo H. cita, come esempi di -e- originario passato in -a-, *acquarello*, *albarellò*, *albergaria*, *ambasciarìa*, *angaria*, *ballarino*, *barattaria*, *birraria*, ecc., ecc., senza dire d'un *viatato* cascato in mezzo agli -er- non si sa come. Lo stesso errore si riproduce più sotto per l'*e* postonico, dove -er- originari sarebbero, secondo l'A., *albaro* albero, *gámbaro*, *Ongaro*, *zúccaro*. Tra i casi di *e* in *a* davanti ad altra consonante c'è poi *Diadato* Diodato. Del resto, escluso il caso di -er-, una certa tendenza ad *a* in sillabe protoniche è propria di tutto l'antico toscano, nè sono punto ristrette al senese le forme *piatù* *piatoso*, alle quali tante altre sono da aggiungere, *piatanza*, *sanato*, *gialato*, ecc. Il passaggio poi in *a* dell'*e* iniziale di *ex* non è se non un caso particolare del fenomeno dell'*a* prostetico, studiato dallo a p. 521.

Tendenza del senese è di mantenere l'*e* protonico, dove dal fiorentino è per lo più mutato in *i*: nondimeno lo H. enumera molte eccezioni. Da queste vanno subito eliminati i parecchi casi di iato, che egli butta alla rinfusa cogli

1. *Ricordi di cose familiari di Meliadus Baldiccone de' Casalberti pisano*, in *Arch. Stor. ital.*, S. I, vol. VIII *App.*: vanno dal 1339 al 1382. Vedi a pp. 38 e 50.

2. Noterò, come appartenente a questo suffisso, e un po' anche per il lessico, che nel *Turamino*, p. 32, si osserva chiamarsi a Siena *capisteio* l'utensile che a Firenze dicesi *vassoio*.

altri : *biato, criatura, diano decano, liale, Lionardo, riale*; e meriterebbero pure d'essere distinti molti casi d'assimilazione, come *aconsintire, afizione, appitire e appetito, binidire, biricuocolo, Cicilia*, dove l'assimilazione è pur favorita dall'identità della consonante, *cirimonia, crudilità, discrizione, Disiderio, filice, gentile, idificare, inistimabile, linire, lunidi, malificio, misiricordia, pitizione, riggimento, ritinere, siguire, spicificare, spidire e spidizione, sperimentato e spirienza* (il primo può aver tratto seco il secondo), *vistimento*. In altri esempli si può credere ad una spinta della consonante contigua palatina o palatile, contiguità che deve anche aver agevolato l'assimilazione in parecchi dei vocaboli da me pur ora enumerati. Cito per il secondo caso : *agniletto, Alissandro, anticessore* e con assimilazione progressiva *anticessore, cigliere* * cellario-, *cimento, liggieri, nicessità* e con assimilazione regressiva *nicissità nicistà, podistà, procissione, possissione, ricente*, e, più dubbi, *sicondo, sipellire sipolcro, sipoltura*, infine *spiciale*. Ne restano alcuni con *n* o *m* attigui, *Bonivento* Benevento, *dinajo*, che è pure di dialetti dell' Alta Italia assai più del senese propensi all' *e* atono (ma in Matasala sempre *denaro*), *mimora, rinduto, stindale, tinore, vintresca, Vinezia Viniziano* accanto a *Veniziano*; infine con altre consonanti, *aricare, Grigorio*, anch' esso dell' Alta Italia, *malifattore, pitorsello, recridente, rittore, rivercio, spilonca*, che non sono ben chiari : *birrella* e *viduto* sono qui male collocati. Ricorderò che nel *Turamino*, pp. 26 e 73, sono dati *Missere* e *nissuno* come caratteristici del senese, contro i fiorent. *messere, nessuno*. Del resto il senese in genere, quantunque favorisca l'*e* atono, non pare ami due *e* atoni consecutivi; nè da questa affermazione mi rimuovono parecchi esempli, che le si oppongono, citati dallo H. più sotto, trattando dell' *i* atono, soprattutto *credetore, cremenale, devetore, menemare, penetenzia, secrestia, tesselore, vendelore*. È certo che le atone del dialetto senese meriterebbero un più attento esame. Un fatto da tener sempre presente, anche pei casi succitati, è la non pura senesità dei testi, che già risentono del fiorentino.

e in *o* : *dovenire, doventare, dovoto* ripetono il loro *o* dalla labiale seguente e lo H. l'accenna a p. 532; ma lo stesso influsso devesi riconoscere in *obbrriaco* e *ubriaco*, *aggiomai* e *agiumai* hodie + magis, *porciochè, Porogino*, ne' quali ultimi due può addursi pure come facilitatrice l'assimilazione, *rumito* ital. *romito* (cf. per l'u *agiumai*), *scioveratamente, vangiolista*. In *conostabile* accanto a *conistabile* essa è la sola motrice; ma *Ciotinale Cetinale* (conosco pure un *ciottadina*) e *Froderigo* come si spiegano? È vero che quest' ultimo può essere un semplice errore; di *Ormanno* poi è tutt' altro che sicuro l'etimo « Ermanno » : cfr. anche *Arch. glott. it.*, X, 342.

i atono. Notevoli e bene spiegati per lo più, del resto sotto la scorta del Flechia, i casi caratteristici del senese d'un *i*, più o meno apparentemente inserto prima o dopo di certe consonanti : *altiare, contiare* e *cóntio scóntio*, *cóntio* fr. *cointe* cognitum, *voitare voliare vòtio* vuoto, *stuidare studente, bontità bontiadè, etià, maitino, mainiera, meità metià* anche *mità*, *ofustiano* ontano, *potiè, rieina, santià*, ecc. Qualcuno è chiaro di per sé, *meità* fra questi, * *me[d]jetate*, *Grundriss*, II, 533, il quale fu proprio anche dell' aretino, del

pisano, del lucchese : cfr. *Bandi*, pp. 23, 44, 52, 116, 196, 199, nei quali trovansi pure *voito*, p. 114, e *voitata*, ibid. Il fiorentino scioglie sempre nell' atona il dittongo *ei*. Quanto a *mailino* mi par ammissibile la congettura del Bianchi, nel lavoro che esamineremo più sotto, il quale pone *ma[d]jino, con *7-t* dissimilato in *d-t*; e in *mainiera*, *rieina* sarà difficile non vedere un fenomeno di propagginazione regressiva, quantunque si sia poco preparati ad attendersi in un tale dialetto. Maggior stupore fanno però ancora *contiare*, *bontia*, *santia*, *ontia*, *ontiano*, ecc., giacché bisogna ammettere una metatesi dell' *i*, ben nota nei dialetti galloitalici o pel francese, ma che si crederebbe meno propria ad un idioma toscano : compitare in *coimp'tare*, bonitate- in *boin'tade, *aunitano- in *oin'tano-, ecc. Non so però se, pensando a *mainiera*, e considerando che l'*i* si trasferisce sempre davanti ad un *n* (labiale o no), non sarebbe meglio supporre *coimp'tare *cointare*, ecc., vale a dire considerar tutti i citati esempi come casi di propagginazione regressiva. Questa ipotesi mi pare trovi qualche appoggio nel fatto che uno *skointammo* si legge pure nel più antico dei nostri documenti fiorentini, vale a dire nei *Frammenti* del 1211 (che io cito dalla *Crestomazia* del prof. Monaci : v. p. 27, 325), il che dimostrerebbe che al fiorentino per così dire preistorico non fu straniero il fenomeno e che solo più tardi si localizzò a Siena, dove lo troviamo. Un' altra idea potrebbe forse suggerire il senese *sántio* per *sainto sanctus, se realmente, come lo H. vuole, *i* vi si fosse svolto da *n*. Però confesso di crederci poco, anche non dimenticando *exiaindio*, che ha un solo esempio e che è probabilmente un tentativo poco felice di etimologia, di chi ci vedeva proprio *in Dio* : invece, pensando a *bontia* e soprattutto a *santia*, e poi dall' altra parte ad *alia*, *bástio*, *bástia* (che mi è dato dal vocabolario ms., nel senso del *basta* toscano e dell' Alta Italia, imbastitura), *guástio*, *scúdio*, *vótio*, *zánio*, ecc., crederò che quell' *i* sia semplicemente analogico. Accennerò finalmente ancora ad *altiare*, di cui non si dà alcun esempio e che è spiegato con *aillare, dove l'*i* si sarebbe svolto fiorentinamente da *l*¹; ad *alia*, che pure sarebbe un *aila, con *i* sorto al modo stesso, mentre *i* anche nel fiorentino non si svolge se non da *l* + *cons.*, sicché è da postulare un *alea; a *vintisite*, che io credo un vero errore; ad *ampliare* che non è *amplicare, ma un derivativo di « *amplus* » in -iare; a *préite*, del quale si dubita come collocarlo, mentre è evidente trattarsi d'un *pre[v]ite : tale vocabolo si trova di frequente nel pistoiese dei *Trattati di Albertano*. Per l'etimologia di *camaitare* si veda *Arch. glott. it.*, VIII, 355-56.

i protonico. Non si distingue *í* da *î*, mentre non sarebbe inutile farlo, come, sia detto di passata, sarebbe stato meglio tener separati i riflessi di *è* da quelli di *î* e più quelli di *ó* da quelli di *ù*. Qui gli esempi di *i* mutato in *e* sono

1. Che questo fenomeno non si estendesse al senese, nemmeno in tempi abbastanza tardi, si rileva anche dal *Turamino*, pp. 74-75, dove si dicono *aitro*, *voita* propri del minuto popolo di Firenze e da nessuno usati nelle scritture, sebbene qualche Accademico avesse tentato di difenderli. Si nota pure che trovansi anche in scritture antiche.

molti, una cinquantina almeno: ma fra tutti non più di cinque provengono da *i*, e non sarebbe quindi fuor di proposito cercare se alla tendenza senese dell' *e* atono non si sottraggano appunto gli *i* originari. Tra questi *melegare* suscita qualche dubbio, pensando a *mezzo* (con *z* aspra) * *mitius*, ed anche a *métiga* Ug 129, dove però l'*e* potrebbe provenire dalle forme arizotoniche (*metigavano*, ib. 128; a p. 173 poi *mittiga*). Fra gli *i*, *trebuto* e *vettoria* sono le forme predominanti anche nell' antico fiorentino, insieme con *vertù* ed inoltre *segnore*: solo a *vertù* è facile assegnare una ragione. Infine non si trovano qui a loro posto *menchion* * *mentulone*, dove s'ha un *e* originario (per *minchia*, cfr. *Grundriss*, II, § 14, e *Melano Mediolano* (attraverso- * *Miolano* * *Me[d]jiolano?*).

i in *a*. Non solo *salvatico* è comune toscano, ma anche *Salvestro*. Quanto poi a *l'amperadrice* e simili, il nostro A. ha avuto torto di non avvedersi che si tratta di semplici abbagli degli editori, mentre era da scrivere *l'mperadrice*, ecc. Anche nel paragrafo precedente si doveva dividere *le'nteriora*, *le'nteraglie* non già *l'entiora*, ecc., e così in quello che segue *lo'mbusto*, *lo'mperadore*, *lo'mperio*, *allo'nferno* e non *l'ombusto*, ecc. Nell' antico toscano l'*i* iniziale seguito da *n* (*m*) complicato si elide sempre, per la sua tenuità, e resta intatta la vocale dell' articolo. Anche il Bargagli, più acuto dei moderni nostri editori e del signor Hirsch, scrisse nel *Turamino* sempre *lo'ngegno*, *lo'ntelletto*, *l'ndustria*, ecc. Solo *ombuto* pare che proprio mutasse il suo *i* iniziale in *o*, probabilmente perché il popolo cadde nell' abbaglio stesso dello H.: anche si noti che s'ha qui un *-mb-* seguente. Che fosse *ombuto* davvero, lo attesta il *Turamino* medesimo, p. 32, affermando che a Siena così chiamavasi quell' utensile che i fiorentini dicono *pèvera*; inoltre si trova pure in testi antichi pistoiesi. — Più sicuri esempli di *i* in *o* sono *potaffio*, dove si ha un *p*, fiorent. *pataffio* (*Pataffio* è, come si sa, il titolo d'un oscurissimo poemetto); *zondado* e *giogante* dove, in mancanza d'altre spiegazioni, supporrei analogie d'altri vocaboli. Confronta più sopra *Ciotinale*. Altri esempli d'influenza labiale sono quelli di *i* in *u*, *Subilla*, *utulità* e *purate*; quest' ultimo però si cita dietro un unico testo, i *Fatti di Cesare* editi dal Banchi, ne' quali, a mia notizia, non trovasi che una sola volta, a p. 185, e può esser quindi un errore..

o tonico volgarlatino = class. lat. *o*. — Sono importanti i casi di *uo* in *u* (cfr. *ie* in *i* più sopra): *Ambrugio*, *figliulo -li*, *sura foras*, *lugo*, *vul* * *vólit vult*, etc., etc. Dissi già altrove, *Giorn. stor. d. letter. it.*, X, 193, che non è fenomeno peculiare al senese, ma esteso invece a tutta la Toscana, e citai il fiorent. *Caviccilli*, nome di famiglia, certo proveniente da *Cavicciuoli*, ed esempli di carte sangemignanesi, di poco posteriori al 1220. Anche cercai di spiegare *fanciullo* come una commistione di *fancello* e * *fanciulo* per * *fanciuolo*. Aggiungo ora, tra i molti esempli che potrei citare, *pecculo*, *figliulo* dal codicetto dell' Archivio di Stato fiorentino, di cui un breve tratto è ora pubblicato nella *Crestomazia* del Monaci, p. 153, e il cui dialetto appartiene parte alla città di Firenze parte ai dintorni di essa; *cuio*, *cauicciule* dai *Documenti di Ser Ciappelletto*, editi nel *Giorn. stor. d. letter. ital.*, V, testo prattuse (vedi pp. 357 e 359);

humo uomo in una carta pistoiese del 1330, *nuue* nuove in una del 1339, *giuoco* spesso nei *Bandi lucchesi*, pp. 36, 129, 157, etc. Anche nell' *Intelligenza* deve trovarsi *fuco* per fuoco, ma non fu inteso dagli editori; non trovo ora il luogo, mancando dei miei appunti. Vedi più sotto, p. 619-20.

ϕ tonico volgarlat. = class. lat. ó ù. In una serie di parole s'oscura in *u* : *uve* ubi, anche *ue u'* (là *u'*, là *úe*), *duve* anche *dúe*, *altrúe* più spesso *altrui* altr-ove, *dunque* di rado *duunche* = *de* + *ubi* + *unquam* ital. *dovunque*, *launque* = *illac* + *ubi* + *unquam* dovechessia. Quanto ad *uve ue duve due* io penso che unico motivo dell' offuscamento dell' *o* sia stata la condizione di proclitica, in cui tale avverbio si trova spesso, e tanto più facile doveva l'offuscamento rendersi nelle forme con iato **œ* **doe*. Da queste poi passò anche in **altroe* : *altrui* dovrà il suo *i* alla tortuita coincidenza col pronome della stessa forma. Restano *dunque launque*, per i quali non è da pensare all' analogia del fiorent. *dunque* o meglio *dunche* (neppur esso del tutto chiaro), perché nel senese si riflette per *donche*, sul quale non si risenti quindi in nessun modo l'effetto dell' *u* in iato postonico. Tuttavia ponendo qui pure un **duonque* **lauonque*, coll' *o* di *ove dove* già ridotto ad *u*, e dovendosi ammettere anche qui una certa proclisia dei due vocaboli, si potrebbe giungere senza grandi difficoltà all' *u* voluto. Ma *chiunque qualunque*, o meglio *chiunche qualunche*? Se si pensa all' *onche* caratteristico secondo Dante del dialetto di Siena (*Onche rinegato avesse io Siena*, nel *De vulg. eloquent.*), sebbene esso secondo lo H. non si trovi più in nessun testo, non si può a meno di giudicare tali forme anche più strane. Che il punto di partenza sia *chiunque* e che in esso l'*i* precedente all' *ù* abbia potuto agevolare all' -*u*- postonico in iato la metaforesi, non pare, e crederemo piuttosto che avutisi una volta *duunque launque*, questi trascinassero con sé gli altri -*unque*, che si sentivano come un tutto. Minori difficoltà presenta *dunde*, che può bene aver seguito *duve* (si pensi inoltre ad *undeché* e simili). Quanto ad *uncia* io lo crederei volentieri un latinismo, tanto più che non ha esempli se non di un solo testo, il primo volume degli *Statuti*, dove pure si trova in concorrenza con *oncia*¹. — Resterebbe un' altra breve serie, dove segue o precede *r*, il quale avrebbe quindi, secondo lo H., facoltà di restringere le vocali, mentre come si sa produce sempre effetti opposti : *taraturi*, *majure* e *magiur*, *bursa*, *curte*. Il primo si spiega subito, quando si consideri che ha accanto la forma *tiratuio* tiratoio, che può ben venire da **tiratujo* : al plurale, secondo la giusta osservazione del Meyer, *Grundriss*, II, p. 533, avrebbe in origine dato proprio **tiratuori*, donde *tiraturi*, ma,

1. Mi esprimo dubitativamente, perché *uncia* si trova anche in qualche testo aretino; ma forse sarà un latinismo ivi pure. Non pare invece possa considerarsi come tale nei testi pisani, lucchesi e pistoiesi; senonché questi permettono una spiegazione. Poiché in essi, come nel fiorentino, l' analogico di *ungo*, *pungo* si estese anche ad *ungbia uguna*, **spungia spugna*, **sungia sugna*, poté, facendo un passo più oltre, introdursi anche in *uncia*, dove la formula era solo leggermente diversa.

ammesso il più tardo *tiratui*, questo poté esser facilmente scambiato colle serie in *-ri*. Gli ultimi due non hanno esempli che d'un testo solo, anzi *curte* non si trova che una sola volta, se io ho osservato bene, negli *Statuti*, I, 4, e poi sempre senza eccezione *corte* : si può dunque capire quale valore esso abbia e l'A. poteva bene accennare a tale fatto, per mettere i lettori in grado di farsi un concetto giusto dell' importanza da attribuirgli. Infine resta *majure* o *magiure*, dal quale non è altrettanto facile liberarsi, nonostante che sia suffragato da soli due testi, pel motivo che esso trovasi non solo nel romanesco, come lo H. accenna, ma anche nell' aretino di Ristoro e nel castellano. Io non so che cosa pensarne, nè il Bianchi, che lo cita pure, pp. 30 n. e 36 n., si spiega in proposito.

o protonico. Che nell' atona protonica il senese abbia una tendenza ad *u* più spinta che la lingua letteraria e che il fiorentino stesso, è ben mostrato dagli esempli; notisi però che di quelli ove all' *o* trovasi precedere *m* o una labiale, parecchi sono propri anche dell' odierno fiorentino, così *muneta*, *pulizia*, *Spuleto*, e che esso favorì sempre l'*u* iniziale, *ulivo*, *ubbrigare*. Comuni sono pure alcuni degli esempli d'*o* in *a*, *Attaviano*, *Salamone* dove s'ha etimologia popolare, *scarpione*. Tra quelli di *o* in *e* nessuno è troppo degno di nota; segnale invece tra quelli di *o* in *i*, *arracomidare*, nel quale si parte da *cómido* comodo, per l'attrazione dei tanti *-ido*, *dimino diménica* (accanto a *doméneca -naca*), dove si ebbe lo scambio col prefisso *di-*, *strefinare* dove invece influì *stre-*, *vilume*, che è da confrontare con *viluppo vilucchio*. Segue dell' *o* postonico : gli esempli di *o* in *a* sono tutti o quasi tutti comuni al fiorentino.

u protonico. *Cicurta* leggi *Gigurta*, *compitare*, *gidicare*, *gignore*, *giramento* giuramento, *gistrare*, *monimento*, *pinizione*, (*i*) *stipidire*, *rimore* son dati tutti come esempli d'*u* in *i*, ma per lo meno potevano essere un po' meglio raggruppati. Il verbo *compitare* fu attratto senza dubbio dagli altri in *-it-* ed anche in *-ic-*; *monimento* era già latino; in *pinizione*, *istipidire* si ha un facile processo d'assimilazione; su *rimore* non fu senza influsso il prefisso *ri-*. Gli esempli che restano presentano tutti una palatina cioè *g* più *u* : s'ebbe quindi una specie di dittongo irrazionale *giu-*, il quale seguì la stessa via che avrebbe seguito un dittongo proprio, scempiandosi in *i* : cfr. *pimaccio*, *Firenze* che ho citato altrove a questo stesso proposito, *Giorn. stor. d. letter. it.*, X, 183 ed inoltre vedi *Arch. glott. it.*, II, 57-58, *Grundriss*, II, 527. Al caso del dittongo atono scempiato si riduce pure *pi oltre* più oltre, e meglio *pittosto* piuttosto, che lo H. mette fra i casi di *u* caduto. Io ho trovato anche *pi avanti*, che si unisce col primo. Infine mi libererò dal vocalismo, accennando ancora a *pauscuu*, nel quale lo H. riconosce un caso di propagginazione regressiva, come ho io stesso rilevato nel citato articolo, p. 196 n., ove aggiungi qualche altro esempio; e in ultimo ricordando i pochi casi di *u* finale, *altru*, *casu*, *ciascumu*, *conventu*, etc., che certo è difficile sieno semplici errori di copisti o tentativi di latineggiare male riusciti. Io trovai parecchi *u* finali in testi d'antico volterrano.

Consonantismo : *l*. Noto solo che in *sénaro* *σέλινον*, anziché un mutamento di *l* in *n*, si ha forse da vedere una metatesi, **sélano* **sénalo*; che per i

plurali *bestiai*, *cardenai* etc. è da vedere il d'Ovidio, *Arch. glott. ital.*, IX, 99 sgg. ed anche il mio articolo, p. 183, infine *Grundriss*, II, 533; che *voliamo* per *vogliamo* è attestato anche dal vocabolarietto manoscritto, e che tale forma si spiega coll' influsso della seconda singolare, *tu vuoi*, e della terza, *vuole*.

r. Tutti i casi di r in l si devono alla dissimilazione, *almari armadi*, *Averaldo*, *Beltrando*, etc., di rado all' assimilazione, *malescalco*, *splolatore*, che ha sentito entrambi gli impulsi: solo ad *alco alcheta* non si trova alcun motivo, tranne forse pensando ad altri *al-* iniziali, *albacco*, *albitrio*, *albore*, *altura*, etc. Sono da notare i casi di r + l in rr, *Carrino* e anche *Carro*, *ciarrare*, *Orrando*, *parrare* e *sparrare*: forse il fenomeno si svolse dapprima nella protonica. Un *Carro* si legge di già nei citati frammenti fiorentini del 1211, *Crestomazia*, p. 24, 199, ed anche in un poemetto manoscritto su Ugo d'Alvernia di Michelagnolo di Volterra trombetta (Bibliot. Laurenz. Medic. Palat. 82), appartenente alla fine del sec. XV, trovo *Carro Martello*. Era dunque fenomeno più esteso che non si crederebbe sulle prime. — Gli esempi di r meta-tetico sono troppo comuni perch' io me ne occupi; quelli invece di r caduto meritano un po' d'attenzione. Senonché, senza il minimo dubbio, una parte di essi non sono altro che errori di copisti, scambiati dallo H. per buona moneta, così *concodia* concordia, *conicione*, *copetto* coperto, *fatte frate*, *guadia* guardia, *lago largo*, *pégamo* pergamo, *pesi* presi, *Uvano* Urbano, etc.: basta avere un po' di pratica di manoscritti per capire come qui si dimenticasse o si fraintendesse il solito segno ondeggiante, che indica l'abbreviazione r, e per intendere con quanta ragione lo H. affermi che pel dialetto di Siena « der Ausfall von r auf einem wirklich lautlichem Vorgange beruht ». La sola cosa che si possa ammettere è che il r cade facilmente o perché trovisi in un gruppo di consonanti già alquanto aspro o solo perché ad un gruppo simile si trovi vicino o ad un altro r, il che si riduce ad un caso di dissimilazione. Riescono adunque chiari *abrobio*, *avvesario*, *Bennardo*, che è anche dell' Alta Italia, *domedario*, *dropio* comune toscano, ammesso pure che sieno tutti esatti; e poco meno che chiari *scuttino* e *scuttineo* ital. *squittinio*, *nosta* nostra, *maesto* maestro: nel *Turamino*, p. 101, trovo *stambolti*. Anche *schitto*, *schittura* si potranno accettare, e il r sarà prima caduto dove occorreva due volte in, *scrivere* soprattutto, *scrittura*, *scrittore*, aiutando la poca popolarità del vocabolo. Ricorderò *schivano* dal *Fioravante* (edito dal Rajna, *Ricerche sui Reali di Francia*), p. 463: non è dunque un seneslismo. Di *sepolco* si potrebbe dubitare se sia un errore o no; *balesta* infine è una svista dello H., e *statae* ho già detto come vada collocato. Seguono gli esempi di r inserito, comuni in parte ed in parte errori di copisti, che lo H. ha il torto di accettare: in *livrera* poi ed in *giudero* il r non fu introdotto per togliere l'iato, al qual ufficio se mai lettera qualche s'usa non è questa, ma bensì perché si cedette all' attrazione analogica di altre serie. Il primo è fatto probabilmente sul plurale *giuderi*, che a sua volta è un prodotto analogico, *giudeo giuderi* come *marinaio marinari*, cfr. *Grundriss*, II, 533; il secondo (che trovo pure nel *Turamino*, p. 56) si rifoggì sopra i nomi in *-iera*.

n. Molti esempi, in cui sarebbe inserito, valgono pochissimo, perché al solito sono errori individuali, *ambansadore*, *ancadere*, *provvenda*, *sincondo*: è invece sicuro *rinchiedere rinchiasta*, dove si ha analogia di prefissi. In *conscienza* e fors' anche *constare* può essere s'avesse persistenza reale di *n*, non grafia latinizzante. Il *cor* = *con*, formatosi seguendo *uno*, non è affatto « *speziell senesisch* », ma di tutta la Toscana. Tra gli esempi di $n + r = rr$ o r , *Currado*, *orrevole*, si ficca, non so come, *guaracia* guarnaccia, il quale trovasi sempre in Matasala e che non saprei ben giudicare. Di « cinere » si reca solo la forma *cènnare*, ma un ms. senese del *Fior di virtù* mi dà *cèndare* (lucch. *cèndora*), che è il caso contrario a quello di *nd* in *nn*, assai meno ammissibile, nonostante che lo H. ne rechi parecchi esempi, che però riconosce essere isolati. Ma tra questi *banno*, *calenne*, *incaranno*, sono tolti dallo *Statuto dei carnaiuoli*, edito nel primo volume degli *Statuti senesi* dietro un codice del sec. XVII o XVIII, il quale pare aver sofferto qualche influenza del dialetto romano, quindi non hanno valore; *esbannire* pare un francesismo e non resta che *fonamento* e *risacino* in un unico testo, ai quali io credo quanto a *tornaldo* tornando, citato poco dopo. A *gnente*, esempio di *ni* in *nj*, aggiungerò *gneve* dal solito vocabolario. Il citato *Fior di virtù* ha sempre *fanfale* per *farfalle*, e di una *Congrega dei Fanfalini*, senese, parla il Mazzi, *La Congrega dei Roxzi di Siena* etc. (Firenze, 1882), II, 356, attribuendo, pare con ragione, a tal vocabolo il senso di « moscerino ».

m. Notevoli i casi, che lo H. chiama di $m + e$ prostetico, *mecostaggiu*, *mequoltre*, *mequi* o *mechi*. Riporterò quello che di simili forme dicesi in due luoghi del *Turamino*: « Nella nostra Città ancora non si sente più quasi mai in niun luogo, nè da veruna persona versare *Meline* e *Meli*, » p. 83; e: « IACOMO: Vien notato ancora da alcuni quel dir proprio de' Sanesi: *Mequi*, *Meli*, *Mequa* e *Mecolà*. M. VERGINIO: Questi sono di que' che si chiamano in altrui *Lengua Idiotesmi*..., come sarà forse quel *Per me'* con *e* larga alla Fiorentina, significante luogo allo'ncontro, ò al dirimpetto... *Mequine* ancora; e *Cha*, e *Chi*, per *Qua*, e per *Qui* s'andaua dicendo: rimasti solamente con altri simili in bocca de' nostri villani; e vaglionsene poi coloro, che fanno, e rappresentano le *Commedie Rusticali*..., » pp. 85-86. Si veda più sotto p. 621. Non ve n'è alcun cenno nel vocabolario. In questo stesso paragrafo osservo non essere esatto che sia italiano *fummo*, mentre si usa ora esclusivamente *fumo*: dovette però essere fiorentino¹.

1. Non trovo che lo H. accenni punto alla formola *mj*, forse perché nulla trovò che si scostasse dall'italiano solito. Non credo però fuor di luogo notare che negli antichi testi fiorentini trovasi non di rado (sempre nell'odierno aretino) *bestegnare* = bestemmiare, con *mj* protonico in *ñ*. E questa credo sia la regola anche per i dialetti toscani, *ñ* in protonica, *m j* in postonica, e citerò a sostegno della mia opinione *sparagnare* accanto a *risparmio*, di cui è un allotropo, sebbene non mi paia che come tale sia citato dal Cannello, *Settignano* Septimiano, nome di luogo vicino a Firenze: inoltre sono pure da rammentare *gnaulare* miagolare, *gnasse* mia-fé.

s. La formola $s + palat. + i$ ondeggia nei testi tra si , g , \dot{s} , sg , s , ma legittimi e popolari sarebbero solo \dot{s} e $sg = j$ francese. Nell'articoletto più volte citato, io osservai, pp. 184-185, che conveniva tener rigoroso conto del tempo in cui i testi più antichi furono scritti, giacché una differenza si trova già tra Matasala di Spinello e le *Lettere senesi*, che pure non distano se non di qualche decennio: il primo ha sempre \dot{s} , *banbascia*, *cascio*, *divisione*, le seconde sg , *chasgione*, *masgione*, *pisgione*, etc. Quanto a si , io, dietro i Frammenti fiorentini del 1211, supponevo fosse la forma più antica, e stabilivo quindi la serie, così per il sj come per il tj , (tj) $si \dot{s} g$, la quale dovette esser in origine comune a tutti i dialetti toscani. Quanto al tj è naturale che tale serie valga solo per la protonica. A ciò che allora dicevo, non ho nulla da mutare in questo luogo; solo, poichè qualcuno interpretò non bene parte delle mie parole, dirò che non intendevo punto di porre il g italiano come un ulteriore svolgimento di \dot{g} : di questo venne bensì nel fiorentino ad indebolirsi l'elemento sibilante, ma non mai a spegnersi affatto ed il g puro rappresenta, per così dire, la sua forma letteraria usata fuor di Toscana. Come conclusione di ciò che affermavo, aggiungevo che i vocaboli *bascio*, *cascio*, *camiscia* rimanevano gli ultimi superstiti della serie antica in \dot{s} , mentre tutti gli altri erano passati a g . Ma la ragione del fatto? Non troppo mi appaga il Meyer, *Grundriss*, II, 533, che pei due primi la mette nell' o seguente e considera quindi come fuor di regola *agio*; ma *bastagio*, *Anastagio*, *Biagio*, *bigio*, etc. nol sarebbero pure? Può stare invece che *camice* influisse su *camicia*; e così forse *bascio* *basciare* fu trattenuta nella fase \dot{s} da *fascio* *fasciare*, *lascio* *lasciare* e simili, esso poi trasse con sé *cascio*; ma il piccolo problema si complica con parecchi altri, sui varî suoni di \dot{s} o di c , dei quali toccherò altrove. — Anche in questo paragrafo, lasciando pur stare il generale disordine, c'è qualche esempio che non va, così *corniscie* e *corniscione*: *paleg(g)iare* fu attratto dagli altri verbi in *-egg-*, *guerreggiare*, etc.; *disinore* andrebbe collocato poco più sotto, alla formola s o ss . Fra gli esempî di questa poi non credo bene accentato *succino* o *suc(c)ina*, giacché il mio vocabolario dice espressamente che ha l' i breve; e un errore credo l'avervi inserito *asciunare*, considerandolo come un'altra forma di *adunare*, ove \dot{s} starebbe ad estirpare l'iato (!). Si veda invece il Mussafia, *Beitrag* 30 e le belle osservazioni dell'Ascoli, *Arch. glott. it.*, II, 406 sg. È però vero che quest' *asciunare* resta sempre poco chiaro.

1. Per t in d vedi *Grundriss*, II, 531; qui sono notevoli, oltre *márdola*, al quale è da mettere accanto *spelda* *Statuti*, I, 23, *privado* (cfr. *Arch. glott. it.*, X, 85-87 e *Giorn. stor. d. letter. it.*, X, 186) e *solecido*, ove il t trovavasi in seconda sillaba di *sdruciola*, che è molto affine alla protonica, senza contare che potrebbe essere sorto nelle forme verbali: difatti lo H. cita pure *solecidare*. Dimentica però *strepido* Ug 202, 213. Seguono esempî di $t + r$ o, dice lo H., anche di $r + t$ in r , rr . Il primo caso si ammette facilmente ed è comune toscano: *Piero* e, da un solo testo, *vero* vetro (nel mio vocabolario *pollero* *pulledro*); il secondo invece non è confortato se non dall'esempio di *quaro* o *quarro*, che lo H. spiega *quartum*. Invero *quarra* in senese,

come in pisano e lucchese antico, era una misura equivalente alla quarta parte dell' oncia, ma non credo ammissibile la derivazione da *quartum*, bensì tutt' al più da *quadrum* : cfr. *Carrara* Quadraria. Gli esempi di -tr- intatto che lo H. cita non sono che latinismi, *patre, fratre*, etc. : *scalcedrare* citerò io dalla solita fonte, come esempio di -tr- italiano, non originario, riflesso per -dr-. Da questa pure viene confermato, che i senesi pronunziavano -zio -zia come -sio -sia. Ometto osservazioni minori, per es. sulla confusione degli esempi di *vij* e di *clj* : *adosgiare* forse, se è accentato sulla seconda, potrebb' essere « adaugere » ; *razone* *ratjone*, che trovai altra volta enigmatico, qui par considerato come regolare, e non è.

d. In *vertudoso* non c'è nessun *d* etsirpatore d'iato, ma il vocabolo derivò da *vertude*; in *ched*, usato un tempo seguendo vocale, il *d* è originario, e da esso, rinforzato com' era da *ad ed od*, si diffuse anche a *ned sed* : pur troppo sono osservazioni elementari. A *cecàra, mirollo*, ove *d* passò in *r*, aggiungo *mezzerima*, dal vocabolarioetto; il contrario s'avrebbe in *brado*, che trovo in *Statuti*, I, 101 (*bestia brada*, selvaggia, non domata), per non citare testi d'altri dialetti toscani; da *barbaro-*, secondo il Cornu, *Romania*, XIII, 110 sgg. È vero però che a giungere al voluto **braro* ci sono delle difficoltà, ma d'altra parte, mettendo **brabo* o *bravo* come punto di partenza, il *d* mi riesce poco spiegabile.

c gutturale. Una grande confusione fa lo H. nelle seguenti parole : « Im Inlaut schwächt sich *k* vielfach zu *g*, und dieses *g* verschwindet zuletzt gänzlich. Namentlich im modernen Senesischen scheint der Ausfall des *k*, das vorher aber immer erst zu *g* geworden, weite Verbreitung gefunden zu haben. » Ecco parte degli esempi : *aguto* e *auto* chiodo, anche *auzzo* aguzzo, *amio* amico, *ango* anco, *coo* cuoco, *diano* decano, *dio* dico, *fùbriga*, *fatiga*, *gioo* gioco, *perioło* pericolo, *ridiolo* ridicolo, *sagro*, *saramento*, etc. Di questi esempi, *amio*, *còo*, *dio*, *giòo*, *perioło* e *ridiolo* sono tratti dallo Zuccagni-Orlandini, vale a dire dal dialetto vivente, e in essi, come tutti sanno, la caduta del *c* è dovuta alla sua pronunzia aspirata : l'aspirazione si andò man mano indebolendo, così da sparire affatto con essa ogni vestigio del *c*, come avviene nel pisano e lucchese e, pare da questi esempi, anche nel senese. Il bello è che dell' aspirazione del *c* o, com' egli la chiama, della *gorgia*, l'A. tocca, come di cosa affatto distinta, più sotto, ricercandone le prove antiche, ma anche ivi e col modo in cui s'esprime e cogli esempi che reca (*Franciesho...*, *shrito...*, *de hamarlengo* del c., *el amerlengo*) eccitando fortissimo il sospetto che non ne abbia un' idea chiara e non sappia ad esempio ch'essa non si produce se non tra vocali (*la hasa*, ma *ac-casa in casa*). Ritornando agli esempi in così bell' ordine alfabetico recati dallo H., è chiaro che con *amio* etc. tutti gli altri non hanno da far nulla, neppure l'antico *diano*, neppure *auto* *auzzo*, comuni toscani : cfr. *Grundriss*, II, 531-32. In *saramento sarifizio* si ha il fenomeno stesso che in *nero*, *gr* in *r* (originariamente solo in protonica?). Notiamo ancora un poco credibile -*nk*- in -*n*-, *vignastro* per *vincastro* : forse, se non è errore, da un anteriore **vingiastro*? L'asserzione che *qu* + *voc.* in *ky* + *voc.* è

una caratteristica del senese si può accettare : *dunche* però è dell' antico e del moderno fiorentino.

c. Alcuni esempi non vanno. Le varie grafie *imbasciadore* e *inbaciata*, *escire* ed *eci* uscì hanno la loro origine nei vari gradi d'assibilamento del *š* e *c* rientrano in un problema, al quale ho già accennato.

g gutturale. Fra gli esempi di *g* in *c* alcuni non hanno valore : *ficura* è adesso comune toscano, e il *c* devesi probabilmente ad analogie lessicali, le quali pure è da credere abbiano aiutato il suo mantenimento in *frucare* **furicare*, che mi dà il solito vocabolario. *Austino* Augustino è usato anche nel *Turamino*, p. 65, e i due *u* facilitarono la caduta del *g*.

g palatino. È da credere che in *majestro*, *pajese* l'*i* non provenga dal *g* antico, ma sia stato introdotto posteriormente ad estirpare l'iato, come in *Andreja*, *Bartolomejo*, *cimineja*, etc., citati a p. 568.

b. Noto per *br* in *r fer(r)ajo* febbraio, che è di quasi tutta Toscana, tranne Firenze, e *liro* libro, da confrontar con *lira*. Gli esempli *taula*, *paraula* sono rari nel senese, mentre sono caratteristici del gruppo occidentale : senza dubbio è da porre **tavla* **paravla*, donde *taula paraula* e poi *tavola* e *paravola*, che è la forma al senese più accetta : cfr. *statova vedova*. Anche l'*au* originario, se seguito da *l*, sfuggì la riduzione ad *o* : *cavolo*, *Pagolo*. Poco esattamente si considera il *g* come un vero estirpatore d'iato, mentre esso è uno svolgimento di consonante o di vocal labiale anteriore.

Appendice. Lo H. dice caratteristico dei copisti senesi il raddoppiamento della consonante iniziale d'un vocabolo dopo *a*, *che*, *da*, e etc., e ognuno sa che genere di caratteristica sia questa. Anche nasce fortissimo il dubbio, dal modo che egli si esprime, che non sappia a che cosa sia da attribuire tale raddoppiamento.

MORFOLOGIA (vol. X, 56-70) : Articolo. Notevoli sono le forme dell'articolo senese per la loro pienezza, *el ello* plur. *elli*, femm. *ella elle*. Invece di *in* + *artic.* si ha spesso, dice lo H., o nello stesso significato o in quello di *in su*, una forma *in tu* o *in tur* + *artic.*, ed egli crede non sia il *tu tur* se non una trasformazione fonetica di *su*. Ciò è affatto impossibile e si tratta invece dell' « intus » (« intro »?), così diffuso nell' Alta Italia. Vedi più sotto, p. 621 e cfr. *Arch. glott. it.*, VII, 526.

Sostantivo e aggettivo. Quasi tutti gli scambi di declinazione sono comuni all' intera Toscana e si devono all' influsso d'una declinazione sull' altra : parecchi non sono che errori; per *porti*, così frequente invece di *porte* nei testi antichi (anche nel *Turamino*, p. 28), una spiegazione abbastanza probabile è data dal Meyer, *Grundriss*, II, 545.

Avverbio. Non credo che *anco* sia proprio usato per *anzi*, ma piuttosto per *anche*, e questo asserisce il *Turamino*, p. 26.

Preposizione. Noto *di fino a*, *di sino a*, etc.; oltre ad *infino a* anche *infino in*, così *in fino in XX soldi Stat.* I, 226. Neppure mi pare fosse in tutto da dimenticare il frequentissimo *da chi* (= *qui*) *a*, es. *da chi a terza Stat.* I, 24, anche *di chi a tanto che* 222, etc. È il punto di partenza dell'*enchia* a veneziano,

pel quale vedi *Beitrag*, 67, *Arch. glott. it.*, II, 409 sg., ed anche un mio studiolo, *Alcune osservazioni al lessico genovese-antico di G. Flechia* (in *Giornale ligustico*, XIII), p. 27. E perché non accennare a *sun*, che è così comune in tutte le antiche scritture toscane? Esso è adoperato col valore di *su*, es. *sun un albero*, e dovette sorgere da *su in* : l'odierno *sur*, che il d'Ovidio, *Grundriss*, II, 516, sospetta sia una commistione di *sor* e *su*, potrebbe invece ridursi a *sun* medesimo, dissimilatosi davanti ad *un*, come *cor* nell' unione *con un*. — Di congiunzioni lo H. non parla : io ricorderò dagli *Statuti*, I, 174 e 283, *intro a tanto che* = fintanto che, col quale è da confrontare l'*introque* dantesco.

Numerali. Nel *Turamino*, p. 26, si afferma che *due* è la forma senese, mentre *dua* è fiorentino ; tuttavia numerosi sono gli esempi di *doi dui*, isolato invece in un testo *duoi*, il quale però non si spiega già coll' influenza dell' *i* sulla tonica, che la rese aperta e suscettiva quindi di dittongazione, ma bensì coll' attrazione analogica di *tui suoi*. A *dicidotto* è da mettere accanto il lomb. *disdott* (decem-et-octo?). In *amenduni* s'ha una curiosa unione « ambo + duo + uno- ». Di « decem » la forma senese è, come nel più antico fiorentino, *diece*¹.

Pronomi congiuntivi. È degno di nota *lo* per *loro*, caratteristico, come si sa, del senese, benché non sconosciuto altrove. Quanto alle unioni *milo*, *mine* ecc., vedi quanto osservai in proposito nel *Giorn. st. d. letter. it.*, X, 189-90. Fra le altre forme lo H. rileva un *guene*, ma questa non è se non l'odierna e già assai antica forma toscana di *gliete*, che si usò per tutti i generi e numeri : da *gliete* si passò a *gliene* per attrazione di *me ne* ecc., e quindi la prima sillaba si assimilò, con l'aiuto della condizione di proclitica, alla seconda. Ma *gliete* stesso come si spiega? Lo H. osserva che in Matasala, nelle *Lettere senesi* ed altrove *lili* « wird merkwürdiger Weise ohne Unterschied für ital. *glielo*, *gliela*, *glieli*, *gliete* gebraucht ». È appunto questo *lili* il predecessore primo ed immediato di *gliete*. Posto, come mi pare aver dimostrato nel citato articolo, che in origine anche in italiano l'accusativo precedesse nelle unioni pronominali il dativo, *lili* per sé rappresentava « illos-illi », ma anche senza dubbio « illos-illis », con valore per la seconda parte tanto di maschile come di femminile. Questo doppio anzi triplo suo valore, io credo, fu come il punto di partenza a confondere in esso maggiormente le varie accezioni di numero e di genere; giacché, dal fatto che il secondo degli elementi del pronome, conservando la medesima forma, poteva essere ora singolare ora plurale, ora maschile ora femminile, si era indotti quasi senza avvedersene ad attribuire la stessa facoltà anche al primo, il quale, si noti, era all'altro perfettamente uguale. Inoltre nel femminile plurale la confusione tra *leli* illas-illis o -illi e *lili* era facilissima, oltre che per i soliti scambi di genere (cfr.

1. *Turamino*, p. 26 : « aggiunto, e aggiunto : *bramerei*, e *bramarei* : *bottega*, e *bottiga* : *nessuno*, e *nissuno* : *bucato*, e *bocata* : *anche*, e *anco* : *dieci*, e *diece* : *dipignere*, *dipegnere* : *trampoli*, e *trampali*; e altre simili : proferendo le dette voci nel primo modo i Fiorentini, e nel secondo i Sanesi »

il tosc. *gli* per *le*), anche per la tendenza a pareggiare, in quella condizione di proclitica, l'*e* della prima sillaba all' *i* della seconda¹. La confusione poté anche essere agevolata, se non è anteriore, dall' incertezza prodottasi nelle menti al passare dalle antiche forme *loli, lali, lomi, loti*, etc. a *lilo, lila, milo, tilo*. Più tardi, fatto già comune, il nostro *lili* si mutò in *lile* per attrazione di *mine tine* etc., e quando questi si fecero, pareggiandosi nella vocale al secondo termine, *mene tene*, anch'esso seguendo lastessa via si trasformò in *gliele*.

Pronomi possessivi. Il masch. sing. *mie* (tutt' altro che proprio del solo senese) non è che un regolare prodotto fonetico, quando si pensi che il dittongo era in sillaba protonica e si ricordi *Fiorenze *Fierenze Firenze*, etc. : si pensi pure ai frequentissimi *avie* per *avla*, etc. Da *mie* proviene poi *mi'*, *immi' padre*. A spiegare l'uso comune di *tuo, suo* per ambi i generi e numeri, lo H. suppone *suo' = suoi *suoa *suoe*; il che in primo luogo lascia dubbio chi dalle forme di vari dialetti, non contraddette dalle toscane, arguisce che s'avesse nel possessivo latino volgare di 2^a e di 3^a persona una base con ò pel maschile, una con ù pel femminile : poi è troppo artificioso. Certo *suo'* = *suoi* sta bene, ma in seguito questa forma di maschile, comune pei due numeri, si estese anche al femminile : la possibilità di tal fatto è con piena evidenza dimostrata da dialetti dell' Alta Italia. Inoltre si trova in testi toscani, per es. nei pistoiesi, anche *miei suoi* per *mie sue*, che è qualchecosa di più. — Le forme *tui sui* non sono organiche, ma rifatte su *tuo suo* : i plurali *mia, tua, sua* infine devono essere veri neutri latini, non femminili singolari, come lo H. mostra di credere. Del resto nel *Turamino* pare si neghi che essi appartengano a Siena².

Pronome relativo. Osservo solo d'aver trovato nel *Fior di virtù* manoscritto il cui usato parecchie volte come soggetto : *questo può manifestamente congnosciare chui è di sano intendimento*, f. 5 r; *chui pone il suo amore a Dio, sempre sarà allegro*, f. 6 v; *vuoi tu congnosciare chui è somigliante a tte ?* f. 10 r.

Verbo (X, 410-446). I. Per le forme *andiàno, faciàno* etc., v. *Arch. glott. it.*, II, 452-53. Esse non sono più in uso nella lingua letteraria, nemmeno nelle

1. Nei *Frammenti* fiorentini del 1211 c'è un solo esempio sicuro di *lili* usato fuori della sua accezione originaria, e sta allora per *leli*, *Crestomazia*, p. 22, 95 (ove è da correggere *li* in *li li*) : *leli* trovati però altrove, *prestamolelli* (= *illas illi*) ib., 101. Nei testi posteriori si hanno esempi per ogni punto o quasi, ma mi dispenso per ora dal citarli. Del resto il *glielo* etc. odierno vale tanto a *lui lo* come a *lei lo*, e l'origine è una sola : *lilo*. La forma *gliele* poi pare fosse viva, accanto a *gnene*, ancora ai tempi del Bargagli, giacchè nel *Turamino*, pp. 87-88, esorta i Senesi a guardarsi da certe grossolane forme di parlare, proprie di tutti i popoli vicini, « dà quali dicesi generalmente *I versi mia*, per i versi miei; *voleui voi*, per voleuate voi; *panno fine, seta fine* per panno fino, e seta fina, e d'uno ragionando, per esempio, ò piu fiori, dicono *dargliele, e dargnene*, in luogo di darglielo, e di darglieli... » È vero che l'A. aggiunge che neppure i Senesi ne stanno « al netto, nè scossi », e pare intenda proprio di queste forme.

2. Vedi la nota precedente. Anche si può confrontare la p. 31 del *Turamino*.

unioni con enclitiche, dicendosi *andiamvi*, *facciamlo*: anche questi troncamenti però non s'usano omai se non dagli amatori d'anticaglie.

II. La tendenza del senese a mutare *e* atono in *i* e viceversa si rispecchia, secondo lo H., anche nelle terminazioni verbali; ma questo non risulta molto esatto, poiché fra esse alcune, come *-asse -isse -assem -issem*, sono meglio conservate che nel fiorentino: su altre si sentì l'influenza analogica. Più sotto, § VIII, l'A. è anche meno preciso: la legge fonetica, per la quale il senese cambia un *e* protonico e talvolta postonico in *a*, esercita secondo lui la sua forza anche nella coniugazione, e in certi casi dall' atona, sia pure per analogia, si estende anche alla tonica. Naturalmente per ciò che riguarda il futuro, *portarò*, *temarò* etc. la cosa è, in quanto si parla dell' atona, giustissima, e le cinque lunghe pagine d'esempi non erano davvero necessarie a dimostrarla. Non così però vorrei dire degli altri casi, *avavámo*, *diciavamo*, *conoscivamo*, *avavate*, *credavate*, etc.: i quali tanto poco hanno da fare colla tendenza senese ad *a*, che si trovano anche più di frequente nei testi fiorentini che nei senesi. Come altre volte dissi, artic. cit., 191, sono questi prodotti analogici: *avavámo* s'è fatto su *cantavámo* etc.: da *avavámo* poi s'è estratto un *avávo*, col che si spiegano le forme addotte dallo H. con *e* tonico in *a*, *cogliavo cogliava*, *volava* = *voleva*, etc.

III. Nelle desinenze di 3. plur. presente della 1. coniug. trovasi spesso *-ono* invece di *-ano*, ed è forma comune a tutta la Toscana, soprattutto poi fiorentinissima: lo stesso dicasi di *-ano* sostituito ad *-ono* nelle altre coniugazioni. Solo, questa seconda forma *-ano* è più moderna, ed è ora si può dire l'unica usata in tutta la Toscana, dietro l'influenza della prima coniugazione. Oltre ad *-ano* si ha per la 3. plurale di 2. e 3. coniug. (di rado della 1.) anche *-eno*, che nel senese è meno solito, e talvolta *-ino*, che non ne è che una leggera modificazione fonetica: così il primo come il secondo sono ignoti allo schietto fiorentino, mentre sono le forme caratteristiche del lucchese-pisano antichi, soprattutto *-eno*, e questo anche del pistoiese e in special modo dell' aretino. Del resto qui e più ancora in seguito si fa sentire vivissimo il desiderio e il bisogno d'uno studio e cronologico e topologico delle varie forme verbali: il sig. Hirsch doveva per lo meno manifestare come, sotto questo aspetto, egli le giudicasse, dietro la sua pratica dei testi.

V. « La 6. dell' imperf. congiuntivo, la 6. perfetto dei verbi forti di 2. e 3. coniug. e la 6. condizionale finiscono, oltreché nell' ital. *'ero*, in *'ono*, *'eno*, *'ino*, *'ano*, *'oro*, *'aro*, e spesso le varie terminazioni si trovano l'una accanto all'altra. » Ciò è vero, e gli esempi sono dallo H. dati in gran numero, ma si vorrebbe sapere qualcosa di più sull' origine di tali forme, e in special modo se tutte sieno caratteristiche del senese e come stiano cronologicamente. Intanto col non aver citato esempi di *-ero*, l'A. potrebbe indurre a credere che tale forma sia meno frequente nel senese o non gli appartenga in proprio; mentre, per quello che io posso affermare dietro una conoscenza generale dei testi, *-ero* è invece nei più antichi tempi la forma comune del senese e del fiorentino, nonché del pistoiese, ed anzi nel primo si mantiene predominante assai

lungo, tanto che nei documenti del 200 e anche di più tardi regni sovrana. Nel fiorentino invece ben presto sorge a contrastarle il campo *-ono*, e non molto si fa attendere neppure l'odierno *-ano*, *diedero diedono diedano*. Da *-ero* è ben facile, date le condizioni fonetiche del senese, passare ad *-aro*, che è però poco frequente; ma come sorge invece *-ono* e in che rapporti sta con *-oro*? Io credo sia da porre la serie *-ero -oro -ono*, e che *oro* si sia svolto dapprima nelle forme ove lo precedeva una labiale, *ebboro*, *sarebboro* e simili; infatti esso appare più antico di *-ono*, e mentre va scomparendo presto dal fiorentino, si conserva vivissimo assai più a lungo in dialetti vicini, così nel pratese. Quanto ad *-ono* deve ripetere il suo *-n-* dalle terze plurali del presente e dell'imperfetto indicativo, ma in parte anche dell'imperfetto congiuntivo, di cui forse sopravvisse sempre, accanto a *facesse*, la forma (*facesse*) *facesse* anche nel fiorentino, sebbene essa non si veda risorgere che molto tardi. Ma di ciò avrò occasione di parlare altrove con maggior agio¹.

VI. D'accordo col Cittadini e col Gigli il mio vocabolario indica come senese il *m* scempi della 1. plur. del perfetto, *fumo*, etc., ma non accenna punto che fosse sullo sparire.

VII. Parlando delle forme di 3. plurale dei perfetti deboli *-árono -áro, -órono -óro* etc., era da dire che la forma tronca del *-no* è così frequente nell'antico senese, da poter essere riguardata come una sua caratteristica.

XI. Enumerando gli esempi di infiniti tronchi dell'ultima sillaba, si doveva indicare se ciò avvenga nel senese, come nel fiorentino, solo in mezzo di periodo, per una specie d'assimilazione alla consonante seguente, o anche in fine, per vero troncamento. Pel dialetto moderno questa seconda supposizione è la vera, e darò degli esempi più sotto, pp. 623-24; per l'antico non posso ora verificare come vadano le cose: ricordo per quel che valgono dagli *Statuti*, I, 344 *fa'* e *manifesta'*, entrambi in fine di periodo.

Verbi ausiliari. Di *avere* noto la 5. indic. presente *ate*, in uno scritto del Gigli, forma ora comune: il fiorentino dice *a χ e*, coll'enigmatica aspirazione del *t*, identica a quella del *c*. Di *abba* 3. pres. cong. non c'è che un esempio moderno, del Papanti: il mio vocabolario la dà come la forma usuale di Siena, insieme con *sappa sappia*. Nel futuro di *essere* son notevoli *serò serai*, etc., dove s'attenderebbe *sarò sarai*, etc., che è invece la forma fiorentina. Questa si spiega bene coll'attrazione di *darò, farò* e simili, i quali conservarono l'*a* perché in prima sillaba, cfr. *maraviglia*: invece il *serò* di Siena (e di Lucca, Pisa, Pistoia, in concorrenza col regolare *sirò*), e per la stessa ragione della prima sillaba e per la brevità del vocabolo, che contribuiva a tener distinte le due sillabe, mantenne intatto il suo *e*. Ci sono pure alcuni esempi di *derà deranno*, attratti, si capisce, da *serò* etc.

1. In uno studio sull'antico dialetto fiorentino, che cominciato dapprima come semplice preparazione all'edizione critica del *Convivio* di Dante, alla quale attendo, divenne poi un lavoro a sé.

Singole Coniugazioni e verbi. Invece di *lasciare*, il senese, come il gruppo occidentale, ebbe *lassare*, cioè « laxare » invece di *laxiare, ed insieme (*lagare*) *laggare*, pel quale lo H. cita il francese *laier*, ma dimentica il lombardo-veneto *lagar* : cfr. *Arch. glott. it.*, I, agli Indici¹. — *Dare* : un gerundio *daendo* è dallo H. giustamente considerato come analogico di *traendo*, e lo stesso deve dirsi di certe forme di *stare* e *fare*, *staendo faendo*, oltre a *faesse fajesse* e perfino *farre*, come *traesse trajesse trarre* : notisi che « traho » diede anche *tro*, come *do, sto, fo*. — *Stare* : noto *stino* 6. pres. cong., per *stieno stiano*; e a proposito di esso ricordo il *dino* devono dei *Frammenti* del 1211, per riconoscere giusta l'osservazione fattami dal Gaspary, *Zeitschr.*, XII, 292, che esso sia da considerare come un congiuntivo usato per indicativo : *dieno* e poi *dino*, sempre però a motivo d'una certa proclisia. In *stagesse* il *g* sta bensì per l'*j* estirpatore d'iato, ma la mutazione avvenne sotto l'influsso di *tragesse* : questo poi è meno chiaro, ma forse trova la sua ragione in un antico *fagendo fagesse*. Infine, a proposito del perfetto *andiedi, stiedi*, già riconosciuto dal Gigli come fatto su *diedi*, ricorderò che tale forma, già propria dell' antico toscano e soprattutto del pisano, è ora quasi la sola usata in Toscana; anzi si va assai più oltre, estendendola pure a molti degli altri verbi forti e deboli, *sentiedi, mettiedi*, etc. — *Chiudere* : 1. pres. indic. *chiuggo*, non da **cludio* **chiuggio*, come lo H. vuole, ma per analogia con *fuggo, muggo*, etc. : così è *deggo*, citato più sotto, analogico di *leggo reggo*, e *corgo corro, sergo ferisco* di *sorgo porgo*, di *ergo tergo*, etc. — *Credere* : perf. *crese, cresero*, forme assicurate come anche moderne dal vocabolario ms. — *Dire* : il part. *ditto*, benché occorra in molti testi, non trovandosi nei più antichi, credo sia poco senese : era invece la sola forma usata nel gruppo occidentale. — *Mettere* : la forma *messerno*, che del resto lo H. non trovò che una volta, non suppone necessariamente un perfetto debole **messiti*, potendo essere stata accentata sulla prima, *mèsserno*, da *mèsserono* per *mèssero* : *messe* per *mise* è l'odierna forma toscana; le forme bisdrucchiole sono caratteristiche di certi testi, ma si trovano anche isolate qua e là. — *Trarre* : 1. pres. indic. *tro*, 3. pres. cong. *tria*, come *dia sia*. — *Volgere* : 1. pres. ind. *vollo* analogico di *tollo tolgo* : invece per l'ital. *voglio* si ha *volgo* come *colgo*.

Lo studio sull' aretino del sig. Pieri non pretende d'essere un lavoro completo, ma solo intende a studiare i fenomeni più caratteristici di quel dialetto, ancora poco noto e pure così meritevole d'attenzione. Anche questo lavoro adunque può essere utile per le nuove notizie che reca a cognizione di tutti; nondimeno non posso tacere che in fatto di metodo e di chiarezza e d'intelligenza dei fatti ed anche d'esattezza lascia moltissimo a desiderare ed è pur inferiore al lavoro che abbiamo ora finito di esaminare. Il sig. Pieri pro-

1. Il *Turamino*, p. 44 : « E del predetto verbo *lasso*, non vò lassar di rammemorarui, che nel nostro contado di Siena dicono tutti *laggare*, con due *g*, come anco s'intende così dirsi da' Venetiani, e forse da tutti i Lombardi con un *g* solo. »

mette uno studio sulla « fonetica comparata dei vernacoli toscani », e noi attendiamo con impazienza uno studio siffatto, così necessario e così pieno di attrattive; ma non possiamo esimerci dal sospetto che il P. manchi ancora di molte delle doti necessarie a condurre a compimento l'impresa, con pieno vantaggio e soddisfazione di tutti. Tuttavia, siccome la deficienza non credo consista nella buona volontà o nell'ingegno, ma piuttosto nella preparazione, v'è luogo a sperare che egli, estendendo e rendendo più sicure le sue cognizioni linguistiche, ed informandosi degli ultimi studi e del rigore sempre crescente che si esige nella trattazione del materiale linguistico, potrà riuscire ad opera utile e buona.

Il fenomeno più singolare e più notevole del dialetto aretino, già osservato dall'acutissimo sguardo dell'Ascoli (*Arch. glott. it.*, II, 115 n., 443 sgg.) è quello del passaggio in *ā* di un *a* tonico in sillaba aperta: l'Ascoli ci vide una prova che popolazioni celtiche s'erano mescolate con le più antiche di quella regione. Al fenomeno, nota qui ora il P., si sottraggono gli *a* ossitoni, *ma*, *ha*, *volontà*, futuro *farà*, ecc., infin. *sveglià* ecc., tranne in certi casi che andrebbero meglio esposti e chiariti. Ad es. *svegliamme* svegliarmi, con pronomi enclitici, ma *cantè ddoversi*. Nel primo caso l'unione col pronome ha fin da' tempi più antichi fatto trovar in posizione la vocale tonica, mentre nel secondo si ha in realtà *cantāre*, solo sporadicamente troncato dell'ultima sillaba. Ad ogni modo la regola che l'*ā* di posizione rimane intatto, è da questi esempi ben confermata; eppure il P. credette di scoprire un caso in cui tale regola soffrisse eccezione, cioè l'imperfetto congiuntivo di 1. coniug., dov'ei trova spesso *e*, anzi senza dubbio *tastesse*, *saltesse*, *'ntopesse*. Tale apparente deviazione sarebbe propria della sola frazione dialettale di Tornia; ma, comunque sia, avrebbe dovuto bastare il fatto dell'*e* chiusa per indurre il P. a sospettare che si trattava d'un fenomeno non fonetico ma analogico, cioè dell'attrazione esercitata sull'imperfetto congiuntivo di prima da quello di seconda coniugazione. Lo stesso succede ad es. nel dialetto genovese, che mantiene l'*a* tonica intatta: *che mi andesse*, rifatto sopra *che mi lèresse* e simili¹.

O, U, AU. È curioso che all' $\rho = \delta$ del fiorentino risponda ad Arezzo un ρ . Il P. dà insieme cogli esempi di *o* anche qualche caso di *uó*; alcuni dei quali però, tratti dal Guadagnoli, devono riguardarsi senza dubbio come forme letterarie: riguardo agli altri non si può che esprimere dei dubbi. Più esplicite sono le parole del P. a proposito del lucchese, e pare proprio che in

1. Qualche caso reale di *ā* in posizione passato in *ā* ci dev'essere però sul serio, quantunque sfuggisse al P. Il BILLI (*Poesie giocose in dialetto chianaiuolo*, Arezzo, 1870) ha *piagnere* piangere 36, partic. *piénto*; e così il NERBATI (*Sonetti in vernacolo cortonese*, Cortona, 1882), 31, 40. Cfr. *piaggia* piaggia, citato dall'Ascoli, *Arch. glott. it.*, I, 298. Il motivo determinante è l'*i* che nei due esemplari precede l'*a*, ma non credo basterebbe da sé, se non s'aggiungesse la consonante palatina seguente: infatti *pianta*, *trapianta*, nonché *magna* e simili, restano intatti. Quanto a *piénto*, si dovette aver prima *piānto*, per analogia di *piāgne*; poi l'*iā* passò in *ie*, attratto dai numerosi dittonghi originari.

esso il dittongo riesca finora a, sorreggersi : « Il lucchese, come l'aretino, si mostra oscillante, e preferisce ora il dittongo, ora la semplice vocale, onde *approvo* (arc. *appruovo*), *figliolo* ecc. da un lato, e *puole*, *fuori*, *buono* ecc. dall' altro, con prevalenza di questo second' esito ». Il P. dev' esser lucchese e quindi c'è motivo di credergli, mentre per l'aretino pare non si fondi che sui pochi testi esaminati : noto però che anche gli esempi *approvo*, *figliolo* non si possono dire troppo bene scelti. Anche il Bianchi, nel lavoro che esamineremo in seguito, osserva a p. 24 in nota : « Il dittongo *uò*, dall' *o* breve latino, si conserva ancora nel contado lucchese, ed in parte della Chiana, ridotto ad *uò*, ed è questo un bel pregio, anche sotto l'aspetto letterario, ma qui parrebbe che il castellano avesse in parte ceduto a tante parlate plebee toscane e papaline. » E nel testo si recano esempli castellani del dittongo con l'accento ritratto, *diùolo*, *giùoco*, *miùovo*, *niùovo*, accanto ad altri ove esso si ridusse ai semplice *o*, *core*, *fora*, *more*, *pole*, *vole*, *rota*. Ma in che relazione sta l'*uo* coll' *io*, che il P. dubita si limiti nella Val di Chiana ai dintorni di Castiglion Fiorentino, e di cui dà gli esempi *niovo*, *siono*, *tiono*, *liogo*? Egli non si propone il problema, il quale si complica ancora pel riflesso castellano *-iu*. Che questo sia un diretto succedaneo di *uo*, nega dopo un largo esame il Bianchi, pp. 26-27 in nota. Non dimenticherò d'accennare che nel cortonese, secondo due esempli dello Zuccagni-Orlandini, il dittongo *uo* scende ad *ue*, come nel ladino e nei dialetti meridionali, *fuedere* fodere, *fuer* fuori. Conosco anche un *alera* allora, più strano.

Il dittongo *uo* si otterrebbe anche in posizione, secondo esempli del Guadagnoli e del Papanti, *aluotta*, *duonna*, *cuorno* ecc.; inoltre poi da *au*, *cuosa*, *puoco*. Ma non è esatto esprimersi come fa il P. : « *uo* stretto = it. e fior. mod. *o* largo, lat. *o* lungo od in posiz. latina o romanza, od *au*. » Qui non si ha nessun *o* lungo latino, trattandosi sempre, anche nel caso di posizione, di *ò*, vale a dire di *o* pronunziati aperti nel latino volgare. Veri *ò* si troverebbero invece nel paragrafetto seguente, *cuòme*, *signuòra* : ma per *cuome* non so se proprio non si debba pensare al mantenimento dell' *u* di « quòmodo » ; per *signuora* (di cui tocca pure il Bianchi, p. 27 n.) si potrebbe supporre qualche attrazione analogica, che tuttavia non riesco a concretar bene. Vedi però più sotto. Gli altri esempli sono errati, trattandosi di *ò*, *fuorsi* fòrssit, *sottopuosto*, *suonno* : tutti poi apparterrebbero al solo contado.

Proseguiamo : « *o* stretto = it. e fior. *o* largo, latino *o* lungo. » Basta che si enunci questo paragrafetto, per mostrare come sieno incerte e mal fide le cognizioni del P. Gli esempli sono : *core* cuore (!), *nodo* probabilmente = **nòdo*-, *dota*, *ovo*, che tutti sanno risalire ad *òvo* ; *chiodo*, pel quale egli pone **clovus clavus* ; *aprodete prora*, *mole*, *grolia*. Si ha dunque un misto di *ò* classici latini, di *ò* latino-volgari, di veri *ò* lunghi, e se il fiorentino li ha ridotti tutti ad *o*, si è perché in parte sono voci dotte.

Anche l'aretino ha *gionto*, *pongo*, *fongo* come il senese, e così pure *donqua*, il quale si trova bensì assai spesso in antichi testi toscani, come W. Meyer osservò, ma non mai in testi fiorentini. Anorganici sono gli *uo* di *muoglie*,

puogli, mondo, artuorno, che il P. cita dal Guadagnoli, ma può sorgere il dubbio se, insieme col *signuora* di cui sopra, e forse con tutti i casi di posizione, rappresentino un fenomeno terziario reale, un successivo estendersi nel contado dell' *uo*, legittimo succedaneo di *ò*, agli altri *o* provenienti da *ò ù* (fenomeno facilitato dall' essersi chiusi nell' aretino tutti gli *uo*), o non invece un' esagerazione letteraria di *uo*, non compreso nella sua ragione in *cuosa, puoco*. Il primo caso, specialmente per ciò che riguarda il dittongo *ie*, non è ignoto, come si sa, a dialetti francesi dell' Est, nè, aggiungo, a dialetti dell' Alta Italia e perfino, se è da credere alle parodie rusticane dei letterati, a dialetti toscani¹. In questo capitolo sono ancora da osservare alcuni esempi di *o* aperto, che il P. cita come se contradicessero, soli, ad una regola che in aretino volesse gli *o* tutti chiusi: *sò sum, son sunt, bisogno, carogna, sogno, sposto, forse, colonna*. Non si potrebbe far confusione maggiore: la regola indicata non esiste e gli esempi di *o* si possono contare a decine anche solo nel Billi che il P. adopera. La verità è che nell' aretino l'*uo* si chiuse per assimilazione progressiva di *o* ad *u*; poi il dittongo si scempiò, lasciando al suo posto il solo *o* chiuso. Dittongavano dunque, anche nella città, un tempo, *olio, opra, roga, storia, rosa* (corton. od. *Ruosa*) etc., *cosa, poco* etc. Ma in posizione non s'ebbe dittongo e la vocale vi si conserva tuttora aperta o chiusa, fatte poche eccezioni (come quella degli ossitoni ov'è sempre aperta), secondo la quantità latina e il buon uso italiano.

E. Anche il dittongo *ie* si pronunzia stretto. Al solito è incattamente esposta la relazione tra le lunghe e brevi latine e le vocali aperte o chiuse del fiorentino: « *ie* stretto = ital. *ie* largo, lat. *e* lungo. » Tra gli esempi sono *chiede* quaerit, *dirieto, cieco, cielo*². E più sotto: « *é* stretto = ital. *e* largo, lat. *e* lungo od *oe*. » Gli esempi sono una mescolanza incomposta: *giovenca, sivero, poteca* ipoteca, *chiticherio* criterio, *orscello* oriscello, *astro-fabò* aestrum Phoe-

1. Pel toscano, mi par ci sia qualcosa nei dialoghi contadineschi delle commedie del Fagioli; per l'Alta Italia ricorderò il dialetto ligure, in alcune varietà del quale trovasi appunto tale estensione illegittima del dittongo *iè*: *piegua* pecora, *bitiellu* vitello, ecc., nei dintorni di Genova. Di tale fenomeno si può fare una ricca messe nelle poesie di Todaro Conchetta, edite a Torino nel 1612, insieme con quelle di Paolo Foglietta: cfr. FLECHIA, in *Arch. glott. it.*, X, 144 n. Non sarà inutile osservare che per estendere inorganicamente il dittongo *ie*, conveniva che esso già esistesse in un certo numero d'esemplari; e che quindi si può da tale fatto trarre la conseguenza che l'*ie*, ora scomparso dal dialetto ligure, vi esisteva un tempo. Altre prove ci sono che dimostrano lo stesso; mentre le obiezioni del Meyer, *Zeitschr. f. roman. Phil.*, XII, 296, non hanno per sé molto peso.

2. Pare che il P. abbia dimenticato che *ae* lat., pronunziandosi aperto, si pareggiò all' *é*; e da questa dimenticanza proviene anche la nota di pp. 23-24, ove, per sfuggir di ricorrere alla « sporadica riduzione di *ae* lat. ad *ie* », si propone per l'ital. *primiero*, invece del «primaero ascoliano, un «primaero *primeiro* e poi *primiero* con inversione del dittongo. È un' ipotesi che certo nessuno vorrebbe discutere.

baeum, *stémpono* stempero, *vecchelo* eccolo (il Billi ha *vecchelo* *l*) ecc. Del resto, per le aperte e le chiuse, nuova confusione, mentre in genere, tranne per l'*ie*, v'è accordo col fiorentino. Aperto è l'*e* degli ossitoni; *stèlla* fu attratto da tutti gli altri in *-èlla*. Ci sono poi quattro *i*, *vinne* venne, *atratinne* trattenne, *sviltro* svelto, *schirzi* scherzi.

I. Si comincia male: « L'*i* lungo latino, in posizione, che si conserva inalterato in più idiomi romanzi, in italiano qualche volta discende ad *e*. » Seguono alcune banali osservazioni sulle lunghe e brevi di posizione; nè la legge del Lachmann si può omai citare con tanta sicurezza, nè a darle ragione per *stricto-*, contro il franc. *étroit*, sp. *estrecho*, ital. *stretto*, serve a nulla il fiorent. *strinto*, che è rifatto analogicamente su *dipinto*, *vinto*; e *ditto* non è organico, ma fu attratto dal perf. *dissi*, pel confronto di *scrissi* *scritto*.

Al modo stesso che *-ûng-* contro il fiorentino si fa *-ong-*, così *-înc-* *-îng-* si riflette per *-enc-* *-eng-*: *lengua*, *stregnere*, *penla* o *capenta* spinta da *spingere*. E in simile modo per *îlj*: *cegljo*, ed anche *greglio* grillo, *moglio* miglio da *êlj*. Il P. trova che la quantità della vocale tonica non ha qui nessun valore e sospetta quindi che l'*e* debba attribuirsi « ad un' influenza speciale dei gruppi *gnj* e *glj* ». Senonché, lasciando pur stare le obiezioni di massima, per *gnj* l'unico esempio è *squaldregna*, dove c'è scambio di suffissi, *-îneo-* per *-ino-*; *moglio* poi e *miglia* miglia, *g्रेgli*, ecc. furono attratti da *maraveglia*, *cegli* e via discorrendo. Nota *moglio* *milium*, *moglio* *mélius*.

Segue la trattazione delle vocali atone, dove tutte le spiegazioni si riducono a questa: è assimilazione o è dissimilazione. Riconoscendo pure la grande importanza che l'assimilazione ha nel dialetto aretino, non si può tuttavia a meno di trovare che qui si esagera senza motivo; e soprattutto la cosa pare e troppo comoda e troppo superficiale riguardo alla dissimilazione, alla quale si riducono tutti i casi seguenti: *a-e* da *e-e*, *i-e* da *e-e*, *u-i* da *i-i*, *e-o* da *o-o*.

Il processo assimilativo si esercita, secondo il P., anche dalle atone sulle toniche, e gli esempi sono le desinenze *-ibbi* per *-ebbi*, *daribbi* darei, *scommettaribbi* scommetterei, *-isti* per *-esti*, *movaristi* pensaristi. Forse una specie di metaforesi si potrebbe qui ammettere, sebbene senza grande verosimiglianza; però un'altra e migliore spiegazione offre il Bianchi, della quale toccheremo più sotto.

Il capitolletto che segue intende a mostrare che « nei verbi della 1. coniug. l'*i* della sillaba immediatamente protonica è assimilato alla vocal tonica del finimento *-ère* (= *-äre*), ital. *-are*, e il cambiamento persiste nell' altre forme, se però un' altra legge non esercita il suo influsso sulla vocale ». Quanto vi sia in ciò di artificioso e di inutile non è chi non veda: l'aretino predilige di per sé, senz' altro impulso, l'*e* protonico, onde è piuttosto da cercar la spiegazione del non trovarlo in certi casi, anziché del trovarlo; inoltre ci può esser vera assimilazione tra *e* ed *ä*? Es.: *losengäre*, *muscäere*, *spasemäre*: che altro poteva qui diventare l'*i* lat. se non *e*? Più sotto gli esempi di *o*: *ciusefäre* * *ciusefäre* *osabeläre*, *scudimeläre*, *agumiteiäre*, tutti derivati col suff. *-ol-*, il quale nella postonica, secondo il P. stesso, si fa *el*, *ocabelo* vocabolo. Ed è

curioso vedere come poco dopo gli esempi analoghi a *scudinzeläre*, ecc., diventino casi, non più d'assimilazione, ma di dissimilazione, solo perché ivi non c'è più modo di pensare ad un *ä*, che non c'è. Dunque *e-o* dissimilatosi da *o-o*: *bubbelone* e gli altri in *-elone*, it. *-olone*; quindi *butelone* ruzzolone, *trappelone*, *brodelone*, ecc. E andiamo innanzi: *sprefonta* dissimilazione, senza pensare allo scambio, così comune, di prefissi; e più sopra *u-i* da *i-i*, *funire*, *lumico* nemico, senza sospettar neppure che ci sieno accanto delle labiali.

Mi sbrigo di questo capitolo, rilevando ancora da esso che l'aretino pure mantiene *-ar-* contro il fiorent. *-er-*, o glielo sostituisce quando questo è originario; ed infine che il lucchese risponde ad *-ario* con *-aro* e con *-aglio*. Non so in quest'ultimo esito quanta parte abbia la fonetica e quanta l'analogia; l'etimo « variare » dato dal Canello per *vagliare* e *sbagliare* può certo, almeno pel secondo vocabolo, avvantaggiarsene. Ricorderò anzi che *isvaliato*, certo uguale a *svariato*, nel senso di « dato al bel tempo, divertito » trovasi nei *Trattati d'Albertano*, p. 54: « confidandosi de le tue molte ricchezze se' isvaliato ne la gioventudine tua. » L'origine del *l* invece di *r* si deve qui cercare nella dissimilazione, *svaliare* per *svariare*.

Seguono due capitoletti, uno sul *Raddoppiamento*, l'altro sullo *Sdoppiamento*, dove non si fa altro che raccogliere, lasciandone per lo più ad altri lo studio, i fatti che riguardano questi due accidenti generali delle consonanti e che si staccano dall'italiano. Un altro capitolo raduna le flessioni verbali del dialetto aretino, con frequenti riscontri del lucchese: è il capitolo pubblicato pure, con qualche mutamento, nella *Miscellanea Caix-Canello*.

Parecchie cose ci sono in questo da osservare. La 1. plur. del pres. indicat. esce in *-ieno* con *e* chiuso: come si spiega? Il P. la dice uguale all'it. *-iamo*, ma l'è? Non so se si possa pensare ad un'espansione analogica di *sièno* = *siemo* rifatto su *siete*: cfr. *siate* 2. pres. indic. da *siamo*, che si trova assai spesso. — Il perfetto ha la 1ª pers. in *e*, it. *ai*. Il P. rigetta la spiegazione più semplice, di *a* passato normalmente in *ä*, con caduta posteriore di *i*, perché, egli dice, « *a* tonica in parola ossitona, quando non sia un monosillabo (quale *hè* hai, *dè* dai, *fè* fai, *sè* sai) persiste senza eccezione, e quindi più agevolmente supporremo la contrazione in *è* d'*ai*, *avettè* montai, ecc. » Tutto ciò contraddice nel modo più aperto a quello che il P. stesso affermava a p. 4, trattando di *a* tonico riflesso in *ä*: « Unica eccezione fanno le voci ossitone, tanto monosillabe, come *ma* ed *ha*, *fa*, *già*, *dà*, *va*, *sta*; quanto polisillabe. » In secondo luogo il passaggio di *ai* in *e* non pare facilmente ammissibile, finché non se ne vedano degli esempi sicuri; finalmente, se si suppone un anteriore *avettäi* la difficoltà dell'ossitonia è tolta di mezzo. Anche in *hā* hai, ecc., si può benissimo supporre un anteriore *hāi*. Il bello è che il P. aggiunge: « Qualche volta trovasi anche la forma non contratta, *provei* », e non s'avvede che questa urta direttamente

1. Qui e nelle altre citazioni dal P., ometto l'indicazione delle fonti, che egli dà scrupolosamente.

contro la sua spiegazione e rende invece piana e necessaria quella che egli ha scartato. — La 3. persona esce in *-ette* ed il P., in modo assai curioso, dopo averla detta esplicitamente « dovuta ad analogia delle organiche *dette* e *stette* », viene poi, pare, a concludere che invece vi si deva riconoscere il *t* finale latino, e toglie la difficoltà dell' *a* di posizione passato ad *ā*, osservando che questo caso non è « come fu notato, senza esempi sporadici ». Quale valore a tali esempi si deva attribuire, ho già mostrato addietro : confronta invece per *-ette* Arch. glott. it., II, 401 ; IV, 175, Marchesini, *Studi di filologia romanza*, I, 447, ed anche W. Meyer, *Zeitschr. f. roman. Phil.*, IX, 244 sgg., *Grundriss*, II, 540. Il lucchese, dice il P., ha per la 3. coniug. *-itte, finitte, sentitte, copritte*, « dove sembra si debba pur riconoscere il *t* finale, conservatosi nella maniera di cui sopra, dal lat. *-ivit*. » Invece anche qui si ebbe l'influsso di « *stētīt* » ; poiché, dopo ottenuto *rendette*, si considerò come desinenza il solo *-tte*, e questo s'appiccicò a *senti*, ecc., conservando, come si doveva, la vocale caratteristica di 3. coniugazione. — Futuro. La 2. sing. è in *ā*, *farā* farai, ed il P. crede novamente alla contrazione di *ai*, mentre sarà pur qui da supporre un **farāi* anteriore : si confronti la 3. plur. *arestarāno*. Notevole è la 1^a plurale, *darieno* daremo, *sirieno* saremo e noi vi riconosciamo facilmente l'attrazione delle forme già indicate del presente, *vuliēno*, *siēno*.

Il lavoro sul dialetto di Città di Castello di Bianco Bianchi supera di lunghissimo tratto e per la copia della dottrina e per l'acutezza ed estensione dell'indagine i due già esaminati, fornendo una novella prova delle singolari attitudini che traggono l'A., ora rinforzato e ritemprato dal metodo rigoroso, agli studi linguistici. Nel prezioso saggio presente non solo è messo in piena e sicura luce il dialetto castellano, ma studiando l'estensione nello spazio de' suoi fenomeni più caratteristici, vengono indicate ed illustrate molte delle più curiose ed importanti particolarità dialettali della Toscana. Inoltre l'indagine non s'arresta alla superficie, ma scavando ben addentro tenta conclusioni etnologiche, le quali, se non tutte nuove nè tutte ugualmente sicure, sono pur sempre notevolissime ed attestano nell' A., oltre che un' ampia erudizione, attitudini svariate alle più difficili ricerche.

Il lavoro comincia con un capitoletto (pp. 5-9), nel quale s'arguisce dal l'antico nome di Città di Castello, *Tifernum*, l'origine sua umbro-sabellica : questa infatti è la forma umbra di *Tiberinum*, aggettivo che pure, con una curiosa ma non più sentita ripetizione, si aggiungeva al nome della nostra *Tifernum* dai latini, per distinguerla fra le omonime. Il secondo capitolo (pp. 11-57) ci riguarda assai più da vicino e studia, seguendo piuttosto ragioni di convenienza della ricerca etnologica che l'ordine metodico rigoroso, i principalissimi caratteri del castellano, sia fonetici (I-XIV), sia morfologici (XV-XXV) e sintattici (XXVI).

I-II. Il castellano, come l'aretino e l'umbriano (= dialetto odierno dell' Umbria, per distinguerlo dall' umbro antico) ha la tendenza a mutare l'*i* atono, per lo più breve, nel principio e nel mezzo delle parole, in *e*, *desceplina*,

en, enante enanze, ve per *vi* = *ibi*, *me te ve* seguiti da verbo, anche quando stieno per « mihi » « tibi » « vobis¹ »; *re-* che poi divenne *ar-*, come in *revestirse, armettare*, ecc.; ma *si sci* pel fiorent. *se* congiunzione. Invece nella postonica il castellano, contro l'aretino, mantiene di preferenza l'*i*.

III. Come l'aretino, il dialetto castellano presenta il notevolissimo fenomeno dell'*a* turbata, *ā*, e di esso vengono con molta cura indicati i confini geografici. Da codeste notizie appare che esso si estende fin poco più su di Arezzo e poco più giù di Perugia; ad ovest, come si rileva poi dal terzo capitolo, non va molto innanzi, tenendosi stretto alla Chiana, mentre ad est si spinge nelle valli del Metauro e della Foglia, valicando l'Apennino e procedendo sempre oltre a tramontana, per entrar come carattere costitutivo dei dialetti emiliani. Suo compagno etnografico è il *ca* per *casa* e fors' anche il *co* = *capo* delle piccole valli ad oriente di Castiglion Fiorentino; inoltre la riduzione di *re-* ad *ar-*, *armette* rimettere, *arcogli* ricogliere, ecc.; infine, poco importante, l'*ar-*, che, contro il fiorent. *-er-*, ha comune col senese anche il castellano.

1. A questo punto il B. annota che egli non intende di accennare l'origine di *ve vi* in questa applicazione e che non pone in non cale le ragioni che inducono il D'OVIDIO, *Arch. glott. it.*, IX, 77, a riconoscere l'« *ibi* » anche in tal caso, propendendo però ad ammettere un incrociamiento dell' avverbio con *voi* = *vovis* dell' antiche carte. Rigetta poi col d' Ovidio l'accusativo *vos* e *nos* (usato per *ne*, pronomi, egli dice, non toscano) « buoni per chi crede italiana la lingua di fra Guittone ». È questa realmente una questioncella un po' intricata. Io ho già mostrato altrove, *loc. cit.*, p. 188, che l'antichissimo testo del 1211 dà a questo *no*, tanto calunniato, un' autorità incontestabile, con l'uso frequentissimo che ne fa, in concorrenza col *ci*: del *vo* non potevano occorrere esempl. mancandone l'occasione, ma, assicurato il *no*, anche su di esso si riverbera la medesima certezza. Esso d'altronde è frequentissimo in un testo del sec. XIV, il frammento veronese del *Giron* (vedilo ripubblicato insieme col *Febusso e Breusso*, Firenze, 1847, pp. xcvi-clxiii); dal quale si potrebbe arguire che *no* e *vo* si mantenessero a lungo come particolarità dialettale. Il frammento, assai notevole linguisticamente, appartiene al gruppo occidentale, ma lo direi volentieri scritto in un punto dei dintorni di Pisa, dove già si spingessero i primi soffi dell' aria fiorentina, pur venendovi a morire gli ultimi fiati dell' aria senese. Tornando ai *Frammenti*, il *ne* (che io proprio non intendo come possa esser detto dal B. non toscano, mentre occorre frequentissimo in tutti i testi più antichi), si trova in essi usato pure qualche volta e sempre nell' enclitica, non mai *no*: *dene pagare Crestom.*, p. 20, 24; p. 21, 75; p. 26, 269; p. 27, 342. Come proclitico il *ne* pare usato in due casi, p. 24, 189, *ke ne portone*, dove però non tutto è ben chiaro, p. 25, 231, *disse ke ne pagana Taone* = *nos*. Io non so se, considerando questi fatti, il D'Ovidio resterà così saldo nella persuasione da lui espressa con tanto vigore, che il *ne* pronomi sia esclusivamente « inde », senza che si possa in nessun modo pensare, come aveva fatto il Caix, ad un indebolimento del *no* = *nos*. Ed anche l'obbiezione che a lui pare fortissima, che il *ne* avrebbe dovuto farsi *ni*, in analogia con *ci*, *vi*, mi pare che tentenni alquanto e che non a tutti deva sembrare così arbitraria e così inverosimile, come a lui sembra, la congettura del Caix stesso, che lo suppone attratto dal *ne* avverbio. Non solo

VII. Notevolissimo è il fenomeno dell'accento ritratto nei dittonghi *ie, uo*, *Pietro, dietro e fioco, giuoco*, del quale è uno svolgimento ulteriore la riduzione dei dittonghi stessi ad *i, u*: *pino* pieno, *enfermiri* infermiere, rarissimi *lugo, nuvo*. Dalle Camperie (Piano d'Arezzo) si hanno per lo scempiamento casi più numerosi, *bicchijri, candegliri, dijci* dieci, *tinse vinse* = *tiense viense* per *tenne venne*, ecc., e poi *juvo, muvo* muovo, *giuco, fagiuli, figliuli, uva* uova, oltre a quelli ove trovasi *ju, djulo, ljugo, sjulo* suolo, *sjuno* suono, ecc. Mancano invece qui gli esempli di ritrazione dell'accento, il qual fatto, unito all'altro che sto per accennare, m'induce a credere che essa non sia in necessaria connessione col fenomeno dello scempiamento. Il B. crede che il toscano non abbia avuto qui nessuna parte, nonostante le forme *mio, Dio, bue*, che nondimeno egli col d'Ovidio, *Arch. glott. it.*, IX, 33 sgg. (cfr. ora anche *Grundriss*, II, 514, 523) crede derivate da *mio *Dio *buoe; ma che questa cordicella leghi direttamente il castellano alle parlate del Metauro e della Foglia, e via via, per mezzo di parlate romagnole, fors'anche al veneto ed al friulano. Ma qui i fatti non pare gli diano ragione; ed io ho già più sopra indicato gli esempli senesi di scempiamento dei dittonghi *ie, uo*, addotti dallo H., ed altri ne ho aggiunto per questo secondo da tutta la Toscana.

attratto però, io direi, ma confusosi insieme con lui, cosicché si portassero l'uno all'altro vicendevole aiuto. E qui mi si permetta di aggiungere alcune osservazioni, che c'è bene il pericolo passino per sottigliezze, ma che non so riguardar io stesso come tali. Il *no* è nel detto testo del 1211 usato sia come accusativo sia come dativo plurale: il *ne* enclitico non occorre che le dette 4 volte, ma sempre come accusativo. Di fianco al *no* c'è il pronome *ci*, usato con frequenza non minore, ma sempre come caso dativo. È vero che nel nostro testo sono ben rare le occasioni d'aver un accusativo plurale di 1. persona; nondimeno si può osservare che c'è una forma nella quale tale accusativo si può riconoscere, ed in essa trovasi usato esclusivamente *no*, non mai *ci*: *si no promise di pagare* = *promise di pagare noi*, ll. 43, 62, 123, 139, 316, 345, 352. D'altra parte abbiamo visto che il *ne* enclitico è sempre accusativo: il *ci* poi come enclitico occorre una sola volta, ed è dativo: *acci pagato il prode*, l. 82. Facciamo la riprova. Le forme si conservano più salde nelle unioni stereotipate, per così dire: ora si trova spesso *i ci diede, i ci dava*, ll. 253, 282, ecc., ma non già mai *i no dava* oppure *i ne dava*, col *ne* in funzione di dativo. La conclusione che vorrei trarre di qui dovrebbe servir di risposta ad una domanda che io, saldo credente nella toscaneità del *ne*, rivolsi più volte a me stesso: perché due pronomi in funzione identica, di accusativo insieme e di dativo plurale, come *ne ci*? Se le osservazioni da me fatte sono fondate, il *no* *ne* sarebbe rimasto a lungo, come la sua origine vuole, soltanto accusativo plurale, ed il *ci* soltanto dativo. Più tardi invasero scambievolmente l'uno il campo dell'altro, non senza, io credo, qualche afflusso del *ne* medesimo, distinguente da avverbio. Quanto a ciò che sto per dire della 2. persona, temo di cascare addirittura nella metafisica: tuttavia propenderei ad ammettere che essa pure, in analogia colla 1., avesse il suo accusativo *vo* ed il suo dativo, distinti: il dativo, come da **ecce-hic* nella 1., poteva essere tolto qui pure da un avverbio, « *ibi* », ed allora le due forme *vo* **ve* = *vos* e *vi* = *ibi* sarebbero state necessariamente tratte a confondersi nell'unico *vi*.

Assai più scarsa è invece la messe per ciò che riguarda *ie* : tuttavia non sono da dimenticare, oltre all' *insime*, *Orvito* e *richide* dello H., il *Rugiri* = *Rugieri* e *Piro* = *Piero* d'una carta sangemignanese del 1227, da me pubblicata in appendice al mio articolo più volte citato e riprodotta nella *Crestomazia* del Monaci, pp. 31-32; nè un *brive* del *Tristano* riccardiano e d'una carta pistoiese del 1339, nè un *prigbo* del *Tristano* stesso e d'una carta fiorentina del 1379, nè *spido* e *dici* d'una del 1381, nè un *adivine* d'un *Trattato di Mascalcia* manoscritto, testo pratese; e non sarebbero i soli. Il fenomeno è dunque senza dubbio toscanicissimo; ed anzi io osserverò che solo dopo questa esplicita affermazione si possono capire perfettamente i già spiegati *mio*, *Dio*, *rio*, *cria* e *bue*, i quali nell' iato trovarono solo una spinta novella, la causa, dirò così, determinante ma non già sufficiente per sé.

In un' importante nota il B. si studia di determinare l'antichità, che non crede possa essere grande, dell' *j* intruso nei casi *djulo*, *sjuno*, ecc. : accenna poi ad esempli come *suorta*, *sottopuosti*, *suonno*, dei quali sa troppo poco per poterne ancora parlare : tuttavia e da essi e dal fatto dell' *o* stretto, benché breve, in posizione, *collo*, *cogliere*, *molle*, *morto*, ecc., trae la conclusione che « anche il castellano dittongò una volta l'ó in posizione e quello da *au* ». Abbiamo già visto citato anche dal Pieri *sottopuosti*, ecc. e che il dittongo da *au* domina nell' aretino; ma non si potrebbe dire lo stesso per quello da *ò* in posizione.

VIII. L'antico castellano ridusse *loro* a *lo*, *ro* enclitico : sappiamo già che tal fenomeno è anche più caratteristico pel senese.

IX. Nel mezzo di parola *i* seguita da *l* si espande in *ji*, e così pure in fine di parola, anche se seguita da *l* semplice : *beglico*, *moglica*; *bacegli*, *budegli*, *cervegli*; *duogli*, *lenzuogli*, ecc., fatto che, secondo il B., non è rappresentato negli antichi testi, nei quali anzi il *gli* toscano è spesso scritto *lli*. Sarebbe però da vedere se questo *lli* non sia appunto una scrizione antica per *gli*, come si trova talvolta nei mss. Il fatto, secondo il B., accenna già ad una predisposizione venuta da tramontana, dove son comuni *cavai*, *cavei*, *fasoi*; mentre « il toscano puro corse brevissimo tratto di questa via, limitandosi a *gli* i articolo e *gli* pronome dal lat. *illi*, *quegli* *quei*, *belli* *begli* secondo le combinazioni..., *togli* *toi* *to'* verbo all' imperativo, ed a qualche altro che se ne possa trovare; e solo l'antico senese si spinse a *tagli* e *quagli* per *tali* *quali*, ed a qualche altra simil forma incostante ed incerta : perocché non è da presumersi che siano state mai toscane le forme *capei*, *figliuoi* e simili dei poeti ». A queste asserzioni c'è parecchio da opporre. Per l'antico senese può rispondere lo Hirsch, *Zeitschr.*, IX, 553, che s'andò assai più lontano di *tagli* *quagli*, poiché in esso « i vocaboli in *ale*, *ello*, (*u*)*òlo*, ecc. palatizzano nel plurale il loro *l* semplice, come *cardenagli*, *frategli*, *figli(u)ogli* »; esempli de' quali dà poi un numero grandissimo nella Morfologia, *ibid.*, X. 59-60 : *animagli*, *bunacgli*, *capitagli*, *cardenagli*, *carnagli*, *cavagli*, *conventuagli*, *decretagli*, ecc., *abomineuogli*, *avoreuogli* amorevoli, *bisogneuogli*, *venerabigli*, ecc., *agnegli*, *campanegli*, *candegli*, ecc.; *barigli*, *simigli*, ecc.; *apóstogli*, *capitogli*, *diuvogli* e via

via. Lascio le forme in *ai*, *cardenai*, ecc., usate anche in prosa, perché meno frequenti; ma neppure per esse può sorgere il dubbio che non sieno schietamente toscane. Del resto, anche uscendo dal senese, in testi se non proprio della città di Firenze almeno dei suoi contorni, potremmo trovare di *-gli* per *-li* un'abbondanza assai grande, anzi fra i testi inediti da me visti e spogliati ce n'è qualcuno dove il *-gli* ha un' assoluta predominanza.

XI-XII. Il castellano tende a scempiare le consonanti protoniche: pochi però sono i casi in cui nell' indebolire le tenui vada più oltre del toscano proprio: unico anzi è forse l'esempio *ghièsa*. Per *d* fognato tra vocali, il B. cita *arcijecomo* (*sic*) arcidiacono, ma in esso si tratta non di *d* ma di *dj*, cosa assai diversa, come mostrano *metù medjetate-*, *S. Friano* Frediano, *aitare* adjutare: più sopra, p. 32 n., egli aveva già addotto *attuire* *attudire attutire, ponendogli a riscontro *matina*, in molti dialetti *mailino*, che spiega col dissimilato **madi-tino*.

XIII. Il monosillabo pleonastico *me* precede sempre i pronomi, come fa il perugino *tu o ta: ma me a me, ma te, me li, me qui, ma questo* a questo: sarebbe, secondo le informazioni che se n'hanno, ristretto alle popolazioni umbro-celtiche, con uno strascico fra le umbro-toscane. Tra le forme ricordate non trovo quelle senesi, di cui parlai più sopra, p. 603. Per l'origine questo curioso *me* sarebbe da unire « con l'ant. it. *mè* da « medio » in *per me' la cesta, per me' la verga*, e col *mi* di Messer Polo, che ha *in mi-mar tempestato*; laonde *me-qui, me-li*, ecc., verrebbero a significare « qui in mezzo », ecc. ». In nota ricorda il fiorent. *per me'* presso, allato, e l'ant. sen. *in mei chi* qui, riferito del Boccaccio. — Notevoli sono le ricerche sull' estensione di « intus » « intro » in Toscana, usato come preposizione, nel senso di *in*. Nell' Alta Italia si sa che è assai diffuso: cito solo il genov. *inte l'infernù, int' e canne* nell' inferno, nelle canne, e così dicesi pure nelle Marche, nell' Umbria e nell' Italia meridionale: in Toscana è veramente estraneo quasi alla sola Firenze, nel contado della quale nondimeno si ha *quin-enti*, anche *quin-entri* e *quin-entro*, avverbi, e *sin-enti lui* « egli ancora ». Nel castellano prende la forma *'n tor*, così *'n tor un anno*, che sarebbe da « intro » e più sopra vedemmo *in tur* nel senese. Cfr. *Arch. glott. it.*, II, 445-46. L'*in de* pisano, lucchese, pistoiese, corso, *in dell' Arno, in della fossa*, non è altro, secondo la bella spiegazione del B., che il nostro « intus » modificato per confusione col segnacaso del genitivo. Ma *in tor, in tur* avranno proprio un *r* etimologico? Io credo piuttosto che si tratti di *int'un*, donde *intun un, intur un*, col processo stesso di *cor da con*.

XIV. -ARIO dà **-ājo -āo*, -ORIO *-ojo*: frequenti sono le forme in *-aro, -oro*, che il B. attribuisce ad infusso romanesco. Per -ERIA, dopo citato il tosc. *gomfa* = aret. *gomfa* *vomeria, aggiunge in nota che « quanto alla chiusura della tonica, per effetto dell' *j*, il toscano si spinge anche più oltre in *macta* = ant. lucch. *maceja* *maceria, ed in qualche altro esemplare. Ma, come è dato scorgere dai numerosi esempli, raramente lo *j* determinò la chiusa della vocale, nello stesso castellano che vi sarebbe stato predisposto ». Questa confessione ci indurrà a creder poco anche alla riduzione di *-ej-* in *i*

nel noto *macia*, il quale come già dissi, fu spiegato bene dal d'Ovidio coll' attrazione del suffisso *-ia*, attrazione che parrà tanto più verosimile, se si considera la rarità degli *-eja*.

XV, etc. Tutto sommato, il dialetto castellano si stringe in famiglia coi dialetti toscani, più che con ogni altro, sebbene formi una sezione distinta insieme con le parlate che si distendono tra l'altipiano etrusco e l'alta valle del Tevere. La fonetica è toscana in tutto, tranne che nei fenomeni espressamente indicati; toscana la morfologia, la sintassi ed anche il lessico. Nota l'affermazione che *-ieri* lottò anticamente con *-iere* in tutte le parlate toscane: sarebbe forse più esatto il dire che *-ieri* fu in tutte la forma più popolare, eccettuato il fiorentino della città ed il senese. Ed anche in Firenze stessa non sarà stata in tempi non molto anteriori a quelli dei quali ci arrivarono documenti forma predominante *-ieri*? E non sarà stato poi espulso a poco a poco, per il prevalere del tipo di terza, sing. *-e*, plur. *-i*? A pochi passi dalla città, mettiamo nel pratese, *-ieri* conservò sempre il suo legittimo predominio. Poco più sotto, § XVII in nota, si parla di *el*, come proprio di tutta Toscana, tranne di Firenze; ma anche in Firenze si trovò esso sempre a fianco di *il*, benché questo ne' più antichi testi non appaia: cfr. *Giorn. stor. d. letter. it.*, X, 187-88.

XX. Il B. nega — e a me pare troppo recisamente — la toscantà delle forme in *-ia*, *avia*, *pariano*, etc., che dice provenzalisimi (e perché non meridionalismi?). Accenna all' impf. castell. *dāa*, *stāa*, al partic. *daente*: quest'ultimo si unisce col fiorent. rust. e perug. *dēa stēa*, senese *daeva stavea*, e risalgono ai teorici **daere* **staere*. Non so se questo sia un modo corretto di esprimersi: tali forme sono rifatte sul tipo *traeva*, *traendo*, come già osservava Io Hirsch. Il fiorentino dice ora *davea stavea* per attrazione di *avea*, *facea*, dove non è da dimenticare che si ebbe pure il processo opposto, con *ava avamo*.

XXI. Antiche desinenze del perfetto: *dettero* e più spesso *dissaro* *scrissaro*; *enlaro* andarono, *ordinaro* *ordinarno*, *matricularono* (ant. fior. *-arono* talora *-aro* *-arno*, medio *-orono* *-orno*); *vestiero*, *fiero* fecero, *podero*; impf. cong. *venissaro*, più rari *trovassero* e simili. Oggi *dissono*, *scrissono*; *arribbon*, *facessonno*; impf. indic. *doveono*. « Tanto basta per vedere che il castellano è oggi con l'aretino nello stadio già corso dal fiorentino nel sec. XIV, con di più qualche esagerazione; poiché questo aveva *dicono* *dissono*, oggi *dicano* *dissano*, ma *dicòno*, *portàvono*, ecc., che ora si odono soltanto al confine col dialetto aretino, dovevano appartenere a varietà locali. » Per spiegar poi la contraddizione tra il castell. ant. *-ro* e il mod. *-no* suppone il B. che già entrambi vivessero anticamente l'uno accanto all' altro nell' ambiente dialettale fra l'alto Tevere e la Chiana. Osserverò che, per quello che a me consta, le forme *portòno* e *dicòno* furono nel sec. XIV anche dello schietto fiorentino; ma quelle in *-ono* di perfetto, imperfetto congiuntivo e condizionale furono precedute da quelle in *-ero*: cfr. più sopra p. 610. È notevole che *-ero* (*-oro*) aveva attratto dapprima anche le forme del presente indic. cong. e impf. indicativo, giacché si trova pure *rendaro* *rendano*, *portàvaro*, ecc. Se poi la

trafila da me supposta *-ero -oro -ono* sia ammissibile anche pel chianaiuolo non so; ma è forse più probabile che l'*-ono* fiorentino passasse prima a Siena e poi più oltre, sovrapponendosi ai tipi indigeni locali. Certo nelle desinenze verbali c'è ora in Toscana un livellamento, dal quale era nei primi secoli lontana.

XXII. Congiuntivo. L'antico *triele* traggale è dal B. ridotto a *trája-le*, ponendogli a confronto l'ant. *tresse* per *traesse*, il quale significa davvero assai poco. È invece da *tria-le*, giacché, come abbiamo visto, anche a Siena c'era, accanto a *tro* traggo, un *tria* tragga, rifatto su *dia* stia. Un *ai* passato in *i*, confesso che mi persuade anche meno dell' *-ej-* in *-i-* di *macia*. — Invece di *dea stea* l'A. trova in ogni secolo *dia stia*, e piuttosto che ad attrazione di *sia* egli penserebbe, contro il Diez e il d'Ovidio, ad anteriori **deja *steja*. Ripeto che tale chiusura di *-ej-* non si può ammettere, finché non se ne diano esempi più sicuri: inoltre *dea stea* esistettero nell' ant. fiorentino accanto a *dia stia*, e questa seconda appare forma alquanto posteriore; ma **deja *steja*, che rappresenterebbero il punto di passaggio dall' una all' altra non si trovano mai, né il fiorentino urbano conobbe l'*j* estirpatore d'iato.

XXIV. Ottativo. Ant. aret. *-éa -éano*, ant. castellano sempre *-ia*, ora *-ibbi*, ecc., *urribbi*, *podaristi*, ecc. Il B., assai meglio del Pieri, spiega l'*i* di *urribbi* ecc. coll' influenza di *iu*, cosicché questo *-ibbi* ecc. sarebbe come un compromesso tra l'ant. *-ia* e il mod. **-ebbi* ecc.

XXV. Noto in questo numero, oltre alla spiegazione di *fuoro*, sicil. *foro fuerunt*, con l'attrazione dei tanti *-uo-*, una fiera carica contro il povero *fasti fossi fosse*, sostituiti a *fusti fussi fusse*: il B. adopera invero sempre le forme con *u*, contro l'uso generale italiano. Secondo lui *fasti fosse* non è né fu mai popolare in Toscana, come non è per la più parte dei dialetti italiani; è inammissibile per le leggi fonetiche e per quelle dell' analogia; se si trova in testi del trecento non è che per servile imitazione del provenzale, dal quale passò poi a sciupare le grammatiche italiane. Veramente se l'uso letterario volle così, è fatica perduta pigliarsela con esso, anche se ha torto; ma il vedere che perfino nel citato testo del 1211 occorre sempre *fosse* tranne una o due volte, induce a dubitar molto delle affermazioni del B., giacché per quel testo e per quel tempo l'imitazione provenzale non può parere possibile. Quanto alle leggi fonetiche, poiché l'*u* di « fuisti » è breve e l'*i* dev' esser prestissimo, non si vede come sieno violate. Cfr. *Arch. glott. it.*, IX, 40-41 e *Zeitschr. f. roman. Phil.*, VIII, 100.

XXVI. Il castellano moderno ha sempre *esse rende* per *essere rendere*, *leggi vogni* per *leggere ungere*; ed il B. ci vede un influsso umbriano e romanesco, perchè il *-re* non si stralcia mai ad Arezzo, nella Chiana e nel fiorentino, bensì si assimila il *-r* alla consonante seguente, nell' interno del discorso. Pel fiorentino certo la cosa è vera; ma nel senese moderno, se ho da credere a certi dialoghetti che traggo dal *Mira-Mira*, giornaleto di Siena, l'infinito si tronca anche in fine del discorso o nell' interno di esso, davanti a vocale. Così: *O che gli s'ha a dà? — senza pensà a tante scuse — fatti legge 'r*

giornale — *Bisogna 'ascà*. — *Lasciatelo di*. — Pel senese antico vedi sopra p. 610. Si può adunque, anche per dialetti toscani, ammettere un vero troncamento, sorto nei dialetti stessi, e tutt' al più si può cercar di spiegarlo, partendo dalla supposizione che, perdutasi a poco a poco la coscienza che nell' interno del periodo il *-r* fosse assimilato, l'apparente troncamento si estendesse pure a tutti gli altri casi.

XXVI. Appunti sintattici. Trova, riguardo alle particelle, osservabile il costruito *denante-da-loro* : in nota però lo dice non estraneo al toscano pretto e cita un esempio pisano. Io credo che si dovrebbe dire piuttosto che *dinanzi da* è nei testi toscani antichi, anche fiorentini, senesi, ecc., la forma prevalente e potrei citarne esempli numerosi.

Nel terzo ed ultimo capitolo (o meglio capitolo unico della seconda parte, pp. 59-101) l'A. tira le somme della sua paziente ed acuta ricerca, per concludere intorno al fondo etnologico del dialetto. Riassume i risultati ottenuti circa i caratteri umbri, che riconosce assai deboli; poi circa i più importanti celtici, e d'accordo coll' Ascoli, ammette che il fondo del castellano, come dell' aretino, sia umbro-senone. Ma l'Ascoli aveva posto il quesito se l'elemento gallo-italico vi penetrasse per le valli della Foglia e del Metauro, o invece vi si insinuasse dalla Romagna. Il B. con buone ragioni geografiche e linguistiche (tra le quali la più notevole quella della fiorentinità del Casentino, sul dialetto del quale si hanno qui svariate ed importanti notizie) conclude che l'Ascoli, mirando fin dal principio alle valli del Metauro e della Foglia, aveva seguito una delle felici intuizioni del genio.

Seguono ricerche assai curiose ed ardue sul modo in cui i Senoni, nonostante la non lunga durata della loro dominazione, poterono influire così robustamente sulle popolazioni, tra le quali s'erano stabiliti; ed il B. si studia di dimostrare che essi, anche dopo la vittoria dei Romani, non furono distrutti, ma bensì venduti in grande moltitudine come schiavi, soprattutto nei luoghi che prima occupavano, ai proprietari ed ai fittaiuoli. Essi vissero così dapprima « come pastori, dal bastone fatti poscia più o meno agricoltori », e si mischiarono infine « in lungo corso di secoli con la popolazione indigena dei proprietari e dei liberi coloni » (p. 79). Anzi il B. non crede che, senza l'ipotesi d'una grande agglomerazione di schiavi in determinati territorj, si possano spiegare certi fatti linguistici, e in primo luogo l'esistenza di caratteri gallo-italici negli Abruzzi e più oltre a mezzodi. Ora la causa alteratrice dei suoni latini dovette comunicarsi dapprima ai contadini indigeni e romani conviventi coi Celti, e non poté agire che tardissimo nelle città. « Il livellamento dialettale nei contadi dovette compiersi sotto la comune ignoranza e servitù barbarica e feudale, e tra campagne e città (le quali non avrebbero mai potuto, per sé stesse, assumere un' impronta gallo-italica) sotto i governi comunali, per la successiva inurbazione di contadini, che poi vennero a formarvi l'infima plebe » (pp. 81-82). Il territorio già occupato dai Senoni, presentò tuttavia da principio l'aspetto d'una scacchiera, ma questa dovè prendere poscia un colore dialettale uniforme per la stretta vicinanza e il

contatto di popolazioni diverse; mentre non si potrebbe ammettere che, per questa medesima causa, i caratteri gallo-italici si estendessero mai troppo oltre i confini primitivi.

Altre domande si pone in seguito il B. e da tutte dà risposte, non dico definitive, ma certo assai ingegnose: perché l'elemento gallo-italico si mostra così ristretto nel territorio di Chiusi, che, stando all'antico racconto, sarebbe stato il solo in questione coi Galli? Donde viene che il castellano «più vicino all'umbriano centrale e più lontano dal pretto fiorentino, onde è separato per mezzo del chianaiuolo, sia meno umbriano e più fiorentino di quest'ultimo?» (p. 90). E questa potente vena toscana gli scende dal Casentino, formandovi sottostrato e soprastrato all'elemento celtico? La risposta è affermativa e la dimostrazione tende a provare che un ramo tosco dovesse spingersi nella più alta valle del Tevere, «anch'oggi in parte affatto toscana» (p. 96). Da una testimonianza di Polibio resta accertata la lunga sopravvivenza di tribù appenniniche tosche ed umbre, sopravvivenza non solo materiale, ma anche politica, individualmente distinta; e vi son nominati espressamente i Sarsinati. Ora chi furono questi? Se in quel gruppo appenninico «non vi furono in massa veri etruschi, vi dovette essere per lo meno un popolo italico, situato, nella scala delle immigrazioni, tra gli Umbri e gli Etruschi, dalla invasione di questi ultimi sospinto tra le gole dei monti orientali, ed in parte anche a mezzodi, e per la medesima causa accomunato nella fortuna, e poscia confuso nella storia, con gli Umbri» (p. 98). Nella conclusione l'A. invita gli studiosi a rivolgere la loro attenzione ai nodi delle montagne, dove s'accentrano i nodi delle questioni etnologiche.

In tutto questo lavoro, io ripeto, alle pazienti ed acute ricerche dialettali, s'uniscono indagini storiche accurate, giudiziose, piene di solida dottrina. Non dirò che le conclusioni sieno tutte ugualmente sicure; riconoscerò anzi che talvolta l'ardimento è un po' troppo grande e che qua e là pare di sentirsi mancar sotto il fondamento sul quale tutto riposa. Ma per lo più il passo non è mosso innanzi senza aver prima ben scandagliato il terreno e munita la via, cosicché a chi crede all'importanza dei substrati etnici nella determinazione dei vari linguaggi, il lavoro del B. sembrerà un ottimo tentativo, in buona parte nuovo e degno d'essere imitato, di applicare con più insistente e più minuta cura l'indagine linguistica alla risoluzione di problemi etnologici, i quali si sottraggono all'osservazione immediata della storia.

* E. G. PARODI.

PÉRIODIQUES

I. — ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XIII, 1-2. — P. 1. Werth, *Altfranzösische Jagdlehrbücher* (suite et fin). — P. 35. E. Bechmann, *Drei dits de l'ame, aus der Handschrift Ms. Gall. Oct. 28 der Königl. Bibl. zu Berlin*. Ces trois dits sont des œuvres mystiques, en douzains (*aabaab bbabba*), qui ont été certainement composés dans quelque béguinage de la Flandre ou de la région voisine. Ils sont tirés d'un ms. du commencement du XIV^e siècle récemment acquis par la Bibliothèque de Berlin du libraire Quaritch, à Londres. Ces trois poésies ne semblent pas se retrouver ailleurs, à part quelques couplets de la troisième qu'on connaissait par un ms. de Bruxelles. L'éditeur a placé à la suite de ces textes des notes assez élémentaires qu'il eût mieux valu disposer en forme de glossaire. La description du ms. est mal entendue. Le ms. de Berlin contient un assez grand nombre d'opuscules pieux en prose française, qui doivent être en grande partie traduite du latin et dont on a très probablement d'autres copies. Je ne reprocherai certainement pas à l'éditeur de n'avoir pas identifié ces opuscules, mais j'aurais voulu qu'il donnât au lecteur le moyen de les identifier. Il ne suffit pas pour cela de transcrire une rubrique, qui peut varier selon les mss., il faut donner les premiers mots du texte. C'est ce que l'éditeur a fait exceptionnellement pour le traité de la messe (p. 38), qu'il m'est dès lors possible d'identifier avec un traité dont plusieurs mss. ont déjà été signalés (*Romania*, VI, 10; *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1886, p. 45). Pour la *Plainte de Notre Dame* (p. 37-8), il fallait renvoyer au *Bullet. de la Soc. des anc. textes*, 1885, p. 50. — P. 85. H. Andresen, *Bruchstück aus dem altfr. Roman « Amadas et Ydoine »*. Deux feuillets de parchemin tirés d'une reliure. L'écriture est anglo-normande et appartiendrait, selon l'éditeur, à la première moitié du XIII^e siècle. Ce fragment serait donc antérieur au ms. (B. N. fr. 375) d'après lequel *Amadas* a été publié, qui est daté de 1288. Toutefois certaines des particularités linguistiques que M. Andresen relève dans son fragment me portent à douter qu'il soit réellement aussi ancien. Notons en passant qu'il n'est pas très exact de dire qu'*e* est pour *ei* dans *saver*. Le fait est qu'en Angleterre les infinitifs normands *aveir*, *poeir*, *saveir*, *voleir*, ont été de bonne heure, avant les autres verbes en *-eir*, assimilés à des infinitifs de la première conjugaison. Ce fragment fournit un certain nombre de leçons meilleures que celles du ms. de Paris, mais il en a aussi de mauvaises. Il apporte une preuve de plus du succès qu'*Amadas* a

obtenu en Angleterre¹. L'éditeur aurait dû placer en marge (ce n'était pas la place qui manquait) la correspondance avec les vers de l'édition. — P. 98. R. Otto, *Die Verordnung für den gottesgerichtl. Zweikampf zu Barcelona*. Ordonnance sur le duel judiciaire publiée avec des commentaires d'après le ms. du Vat. Ott. 3058, duquel M. Otto a déjà imprimé quelques brefs extraits dans les *Modern Language Notes*. J'ai montré, à propos de cette dernière publication (ci-dessus, p. 187), que les textes édités par M. Otto méritaient peu de confiance. Il y aurait bien à dire au sujet de celle qu'il nous donne présentement, tant sur la façon dont le texte est publié que sur le commentaire. Je me borne à faire remarquer que l'édition des *Usatici* de Barcelone indiquée p. 109 n'est point unique, comme le croit M. O.; cette loi a été réimprimée dans les *Constitutions de Cathalunya*, dont il existe plusieurs éditions, et en dernier lieu par Giraud dans ses *Essais sur l'histoire du droit français*, II, 468. — P. 115. A. Feist, *Mitteilungen aus älteren Sammlungen italienischer geistlicher Lieder*. Table d'incipit, au nombre de 1381, classés par ordre alphabétique, et dressée d'après un assez grand nombre d'anciens imprimés et de mss. (travail posthume).—[P. 186. Tobler, *Vermischte Beiträge zur franz. Grammatik, neue Folge*. 10. Observations complémentaires sur une remarque faite il y a longtemps par l'auteur et capitale pour l'histoire de la syntaxe, à savoir que l'ancien français n'emploie les pronoms personnels sous leur forme atone ni devant un infinitif, ni devant un gérondif, ni devant un participe passé; M. T. cherche ici à retrouver les plus anciennes traces de l'usage moderne, qui admet ces pronoms devant l'infinitif et le gérondif, mais non devant le participe passé; chemin faisant, il présente plusieurs remarques importantes, par exemple sur l'omission fréquente en ancien français du pronom réfléchi devant le gérondif des verbes réfléchis (*Cil a merveilles se seignierent Et en seignant se merveil- lierent*). — 11. Explication de diverses locutions composées d'une proposition commençant par *se* (= *si*), et d'une proposition principale qui ne paraît pas être en rapport logique avec la première (*S'il i eüssent toujours pris leur avis, S'est l'uns de l'autre noblement envais; S'il eüssent esté pendans A une perche en bon essor, Si oleient il mieus encor; Mais, se Diex et ses sainz l'avoient tout juré, Si ferai je de vous tout a ma volenté*). — 12. Etude extrêmement pénétrante et circonspecte des cas, nombreux en ancien français, encore assez fréquents en français moderne, où l'article défini manque devant des substantifs où il semblerait indispensable. Les explications de l'auteur sont variées suivant chaque espèce; toutes sont fort plausibles; j'inclinerais peut-être un peu plus que lui vers l'explication générale de ces formules comme d'archaïsmes remontant au latin vulgaire. — 13. Remarques aussi fines que profondes, mais qu'il est

1. Hippeau, l'éditeur du poème français a réuni quelques preuves de la popularité d'*Amadas* outre Manche. On en pourrait ajouter d'autres : ainsi « Idoine and Amadas » sont cités dans le *Cursor mundi* (Warton, ed. 1824, I, 127) et « un volum del romaunce de Amase e de Idoine » figure dans le testament souvent cité et publié de Gui de Beauchamp comte de Warwick

impossible d'analyser brièvement, sur l'emploi de *que* dans certaines phrases subordonnées (*on l'appelait encore qu'il était déjà loin*), et diverses constructions qui s'y rattachent. — P. 212, Lang, *Notas de philologia portuguesa*; particularités du langage des Açores. — P. 217, Lang, *Tradições populares açorianas*; rien de très intéressant. — G. P.] — P. 225. C. Appel, *Der provenzalische Lucidarius*. Sous ce titre mal choisi M. Appel étudie l'*Elucidari de las propietats de totas res naturals* dont l'unique ms. est à la Bibliothèque Sainte-Geneviève. On peut dire de ce travail ce que l'auteur dit de ceux de ses devanciers : qu'il n'apprend rien de neuf. On peut même ajouter qu'il ne dit pas tout ce qu'on savait. M. A. établit que l'*Elucidari* est traduit du *De proprietatibus rerum* de Barthelemi l'Anglais. Mais nous le savions. Il cherche à démêler si cette version a été faite pour Gaston Phœbus († 1391) ou pour son prédécesseur Gaston II († 1343). Il se décide pour le premier, et il a probablement raison; mais il invoque un bien mauvais argument quand il dit que, du temps de Gaston II, l'original latin n'était probablement pas écrit, Barthelemi l'Anglais ayant vécu dans le milieu du XIV^e siècle. Or il a été établi il y a longtemps, et confirmé récemment par de nombreux arguments, que Barthelemi l'Anglais écrivait au milieu du XIII^e siècle¹. M. A. décrit, avec assez d'inexpérience, le ms. et y relève à la fin la devise « *Jay belle dame* », dont il ne sait que faire. La *Romania* a pourtant, et à deux reprises², fait savoir que c'était la devise du comte de Foix Jean de Grailli. M. A. étudie la langue de l'*Elucidari*, mais ne tire de cette étude aucune conclusion, sous prétexte que « notre connaissance de la géographie linguistique du provençal est encore peu étendue » (p. 232). En ces matières il convient de parler pour soi. Le travail de M. A. consiste essentiellement en extraits rapprochés du texte latin et de la version française (citée d'après des imprimés) de Corbichon. Entre autres passages M. A. cite le chapitre consacré par Barthelemi à l'Angleterre, où se trouvent les vers biens connus *Anglia terra ferax et fertilis angulus orbis*, etc., qui ne lui inspirent aucune remarque. Disons donc en passant qu'ils sont de Richard de Cluni; M. Wattenbach les a publiés d'après une copie de Pertz, sans en savoir l'origine. Voir ma préface au *Débat des Hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, p. xiv. — P. M. — P. 253, F. Schulze, *Römische Ritornelle*. Collection de 410 *ritornelli*, recueillis de 1870 à 1880 et pour la plupart nouveaux.

MÉLANGES. I. *Histoire littéraire*. 1. P. 291, Feist, *Zu Gaston Paris Poème inédit de Martin Le Franc* : les passages de l'*Hôpital d'Amours* et du *Champion des Dames* cités *Rom.*, XVI, 410, ne prouveraient pas qu'Alain Chartier ne soit pas l'auteur de l'*Hôpital* et fût mort avant; cette hypothèse peu vraisemblable est faiblement appuyée. M. F. y joint quelques bonnes remarques sur le *Champion*. Notons que, dans l'*Hôpital*, pour le *senechal des Charretiers* il faut lire, avec les mss., *des Hennuyers* : il s'agit de Jean de Werchin, sénéchal de

1. *Hist. litt.*, XXX, 3535, art. de M. Delisle.

2. XIV, 227 (où il est traité de l'*Elucidari*) et XV, 611.

Hainau. — 2. P. 294, Zenker, *Zu Guilhem Ademar, Eble d'Uisel und Cercalmon*; la partie la plus intéressante de cette note concerne la tençon entre Guilhelmi et Cercalmon, que M. Zenker, dans son ouvrage sur les tençons, avait datée, d'accord avec M. Rajna (*Rom.*, VI, 119), de 1137 et considérée comme la plus ancienne tençon conservée. L'auteur rend maintenant à peu près certain que *Cercalmon* est une faute dans le ms. unique et que l'interlocuteur de Guilhelmi est Raimon de Miraval, ce qui avance d'une cinquantaine d'années la date de la pièce. — II. *Textes*. P. 300, Lauchert, *Bruchstück einer Bearbeitung des Tresor des Brunetto Latini*; fragments trouvés à Strasbourg dans une reliure, et dont le rapport exact avec le *Tresor* n'est pas bien clair; ils se rapportent à la partie morale. — III. *Exégèse*. 1. P. 307, Gaspary, *pioier le corjon*; cette expression (*Ivain*, v. 5916) signifie évidemment quelque chose comme « escamoter, jouer d'adresse »; l'auteur la rapproche d'expressions analogues en provençal et en italien, et pense qu'il s'agit du *giuoco della gherminella*, décrit dans la nouv. 69 de Sacchetti. Cela ne paraît pas bien assuré : les expressions alléguées ont besoin d'être examinées de près, et il faudrait en rapprocher celle de *boute-en-courroie*, « escamoteur, » qui ne semble pas indiquer un tour comme celui dont il s'agit dans Sacchetti. — 2. P. 309, Lang, *San Secreto*, explication d'une locution facétieuse employée par Calderon et d'autres. — P. 310, Levy, *Zu Raimon Vidal's Nouvelle: Abrils issi' e mays intrava*; propositions de corrections au texte. — IV. *Grammaire*. 1. P. 317, Schuchardt, *Hiatustilgung*. A propos de l'explication du roumain *steaooa*, discussion, contre M. Tiktin, de ce qu'il faut entendre en réalité par « Hiatustilgung » et de quelques principes généraux de linguistique. — P. 319, Sander, *Der Uebergang des spanischen j vom Zischlaut zum Reibelaut*; explication physiologique. — 3. P. 322, Behrens, *Norm. non, nou, no = n'on*. Cette forme viendrait, non pas comme je l'ai supposé, de *l'en*, mais de *(u)n on*. Les cas parallèles allégués ne sont pas identiques, et on n'a pas d'exemples de *un bon* (il faudrait, à l'époque ancienne, *uns bon*, à l'époque moderne, *un homme*) dans le sens de *on*, *l'on*. — V. *Etymologies*. 1. P. 323, Horning, *Französische Etymologien: suie* (ramené à *sü cida* devenu au moins dans une partie de la Gaule *sü dica*; il reste encore quelques difficultés), *courtier* (se rattacherait à *currere*, a cause du sens de *couratier* dans plusieurs patois; mais ce sens peut très bien s'y être développé par étymologie populaire; il faudrait connaître plus exactement l'histoire ancienne du mot en français et en italien). — 2. Gaspary, *Allfr. pec, « pitié. »* Ce mot singulier est bien attesté dans ce sens (voy. Godefroy); M. G. en fait très ingénieusement un substantif verbal de *pechier*, le péché pouvant désigner le malheur, ce qui est certain, et le malheur la pitié, ce qui paraît plus douteux. M. G. remarque lui-même qu'il est étrange que *pec* ne se présente qu'avec le sens de « pitié », jamais avec celui de « péché » ni de « malheur ». J'ajouterais que *peccare* a un *e* fermé : on ne trouve pas en wallon *pieche* ni en esp. *pieca* pour *peccat*; au contraire l'a.-fr., à côté de *pec*, nous présente *piec*, qui indique pour étymologie un mot où l'*e* était ouvert.

COMPTES-RENDUS. P. 327, Montet, *La Noble Leçon* (Levy). — P. 328, *Romania*, oct. 1888 et janv. 1889 (W. Meyer, Tobler; ce dernier fait des réserves générales sur le classement des mss. de *Troie* (proposé d'ailleurs ici à titre purement provisoire), rapproche du thème des « Jours d'Emprunt » une poésie de G. Keller, ajoute un nouvel exemple d'*estaler* et le rapproche de l'all. *stallen*, suppose que dans *avoir son alevin courant* le mot *alevin* désignait à l'origine toute espèce d'élevage). — P. 331, *Revue des langues romanes*, juillet-décembre 1887, janvier-sept. 1888 (Levy : corrections au mystère de *Saint Pons* et à d'autres pièces provençales publiées dans ces cahiers). — P. 340, *Giornale storico della letteratura italiana*, vol. XII, fasc. 3 (Gaspary).

LIVRES NOUVEAUX. P. 343. Monaci, *Crestomazia italiana*, I; Sundby, *Lecture italiane*, II; Salvioni, *La Storia di Apollonio di Tiro*; Monaci, *La Gemma purpurea*; Amalfi, *Il primo libro della Composizione del mondo di Ristoro d'Arezzo*; *Dante's Göttliche Comödie übersetzt von Gildemeister* (dépasse de beaucoup toutes les traductions antérieures); Fay, *Concordance of the Divina Commedia* (très précieux); *Sixth Report of the Dante Society*; Fortier, *Bits of Louisiana Folk-Lore*; Camus, *L'opera salernitana « Circa instans »* (un ms. du *Grant Herbiere* se trouve à Paris dans le n° 623 du fonds français de la Bibl. Nat.); Camus, *Alcuni frammenti in dialetto piccardo dell' Etica di Aristotele*; Young, *Språklig Undersökning af La Vie saint Grégoire*; Jarnik, *Neuer vollständiger Index zu Dietz*; *Transactions of the Modern Language Association of America*, I-II; *Revue Celtique*, IX, X, 1-2. — Annonce des *Reliques scientifiques d'Arsène Darmesteter*. G. P.

II. — ROMANISCHE FORSCHUNGEN, III (1887). — P. 1, Cloetta, *Poème moral*. Nous avons longuement rendu compte de cette importante publication. — P. 269, Zupitza, *Welcher Text liegt der altenglischen Bearbeitung der Erzählung von Apollonius von Tyrus zu Grunde?* — P. 280, Zupitza, *Eine Conjectur zu Aldhelm*. — P. 281, Voigt, *Florilegium Gottingense* (supplément p. 461-464), Recueil latin de sentences et proverbes, la plupart en deux vers, compilé au xive siècle, sans doute à Paris (voy. les nos 85, 343). L'éditeur y a joint une indication des sources qui atteste beaucoup de lecture, mais qui pourrait encore être enrichie, notamment du côté français. Les vers 1-10 présentent une variante de la parabole très connue du *Mariage des filles du diable*. Il serait désirable, comme le dit M. Voigt, que les recueils de ce genre qui existent en si grand nombre dans nos manuscrits fussent publiés et étudiés comparativement. — P. 315, Huemer, *Zur Geschichte der mittellateinischen Dichtung : Warnerii Basiliensis Synodicus*. Garnier de Bâle, sans doute dans la seconde moitié du xi^e siècle, a composé deux poèmes, le *Synodicus* (défiguré au Moyen Âge en *Sydonius*) et le *Paraclitus*. Il est cité avec éloge par Eberhard l'Allemand (que les savants allemands persistent à tort à confondre avec Evrard de Béthune) dans son *Laborintus*, par Gautier de Vinsauf et par Hugo de Trimberg dans son *Registrum multorum auctorum* (curieux poème que

M. Huemer vient de publier dans les Mémoires de l'Académie de Vienne). Le *Paraclitus* est encore inédit dans un ms. de Berlin ; le *Synodicus* est conservé, mais incomplètement, dans un ms. de Vienne, d'après lequel M. H. le publie. C'est une composition imitée de l'*Ecloga* de Théodule, où, sous la présidence de *Sophia*, *Thlepsi* et *Neocosmus* racontent les merveilles, l'un de l'Ancien, l'autre du Nouveau Testament. — P. 331, Rönsch, *Lexikalische Excerpte aus weniger bekannten lateinischen Schriften* (3^e série). — P. 337, Fritzsche, *Die lat. Visionen des Mittelalters bis zur Mitte der 12. Jahrhunderts* (fin). Ce travail contient l'analyse des visions qui ont pour objet la peinture imaginaire de l'enfer, du purgatoire et du paradis ; il paraît assez complet pour les textes imprimés et pourra rendre des services ; mais on n'y remarque rien de bien nouveau. Il s'arrête à la fameuse vision de Tungdal. — P. 370, Patzig, deux formules latines contre les vers, etc., d'après un ms. de Berlin du XIII^e siècle. — P. 371, Rönsch, *Etymologische Miscellen*. Remarques sur les mots italiens *gattero* et *gattice*, *fistella*, *frusco*, *gallare*, *greggio*, *gruzzo*, *guizzare*, *lercio* et *gualtercio*, dont aucune n'est probante. — P. 363, Dunker, *Zu Jehan le Marchant*. La collation de l'édition Duplessis est utile, en attendant une édition nouvelle ; les remarques sur la langue et la versification prêteraient à un grand nombre de critiques. — P. 403, Varnhagen, *Der germanische Stamm klap im Romanischen*. Recherches érudites et pénétrantes sur un grand nombre de mots romans qui remonteraient à ce thème (entre autres fr. *clapier*, *claquer*, *éclater*, *esclace*, it. *chiappare*, *calessare*) ; mais les résultats sont bien douteux, et il ne paraît pas même certain que *klap* soit originairement germanique. — P. 415, Peretz, *Allprovenzalische Sprichwörter mit einem kurzen Einblick auf den mhd. Freidank*. Ce recueil de proverbes, extrait des écrits des troubadours, a le mérite d'être le premier qu'on ait tenté ; il est mal ordonné, et les recherches n'y sont pas commodes. Les remarques qui servent d'introduction sont intelligentes (on ne croira pas avec l'auteur que *reprochier* réponde à *reciprocare*), et les rapprochements avec des sentences allemandes de *Freidank* curieux. — P. 458, Rönsch, *Etymologische Miscellen*. Lat. *girba* (mortier), *futare*, fr. *blasen*, it. *ceffe* ; rien de solide. — P. 465, Wrobel, *Zur lateinischen Lexikographie*. Liste de mots du latin médiéval extraits du *Graecismus* d'Evrard de Béthune. — P. 473, Fass, *Beiträge zur französischen Volksetymologie*. On ne peut refuser à ce travail un certain mérite, en ce qu'il est la première étude d'ensemble faite sur le sujet, mais ni la méthode ni l'exécution ne méritent d'éloges. L'auteur travaille de seconde main, sans la critique et la circonspection qu'il faudrait ; il suit un ordre externe tout à fait défectueux ; il confond les faits les plus distincts, et n'a pas à beaucoup près la préparation nécessaire ; en somme, son essai servira surtout à montrer combien une sérieuse étude du sujet pourrait donner des résultats intéressants. — P. 516, Baist, *asestare*, *jorgina* ; remarques complémentaires sur des étymologies données dans la *Zeitschrift* (V, 244 ; VII, 122). — P. 517, Grünberg, *Der objective Accusativ in den ältesten französischen Sprachdenkmälern mit besonderer Berücksichtigung des Lateinischen*. Ce travail paraît fait avec soin et méthode :

il concerne essentiellement l'emploi des verbes en ancien français comme transitifs, et il présente beaucoup de faits qui intéressent vraiment l'histoire de la langue. On ne pourrait l'apprécier dans le détail que par une étude minutieuse ; mais on peut le recommander dans l'ensemble. — P. 633, Voigt, *Proverbia Rustici* : 76 vers latins publiés, avec un excellent commentaire, d'après un ms. de Leide (d'origine parisienne) du XIII^e siècle. — P. 642, Baist, quelques rapprochements et remarques sur le conte des Manteaux étudié dans la *Romania*, IX, 615. — P. 643, Baist, *brucolaque* : recherches sur la plus ancienne apparition en Occident (fin du XVI^e siècle) et le sens propre de ce mot slave. — P. 644, Baist, *jeja* (cf. *Zeitschrift*, X, 172).

G. P.

III. — BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANCIENS TEXTES FRANÇAIS. 1888, n^o 2. — P. 72-95. P. Meyer, *Notice du ms. 770 de la Bibliothèque municipale de Lyon, renfermant un recueil de vies des saints en prose française*. Ce ms., jusqu'à présent à peu près inconnu, a été exécuté dans le Nord de l'Italie au commencement du XIV^e siècle. On y trouve, sur un feuillet de garde, un sonnet italien qui a naguère été publié par A. Thomas, d'après un manuscrit de Florence (voy. *Rom.*, XII, 409). Il a dû être écrit par un prisonnier italien, comme on peut l'induire de quelques mauvais vers français ajoutés à la fin par le copiste. A ce propos l'auteur de la notice énumère un certain nombre de mss. copiés dans les prisons d'Italie. Le ms. de Lyon renferme dix-sept légendes en prose française, dont une, la *Vie des sept dormants*, ne paraît pas se rencontrer ailleurs. Cette notice, celle du ms. 772 de Lyon, publiée dans le même Bulletin, en 1885, et la notice du ms. d'Arras imprimée dans le t. XVII de la *Romania*, se complètent l'une par l'autre et comprennent à peu près tout ce qu'on sait jusqu'à présent des légendes françaises en prose.

IV. — IL PROPUGNATORE (nuova serie). Periodico bimestrale diretto da Giosue CARDUCCI, compilato da A. BACCHI DELLA LEGA, T. CASINI, C. FRATI, G. MAZZONI, S. MORPURGO, A. ZENATTI, O. ZENATTI. (Bologna, Romagnoli dell'Acqua). — Nous avons déjà annoncé la publication de cette nouvelle série du *Propugnatore* (*Rom.* XVII, 320). Nous en rendrons compte aussi régulièrement que nous le permettront le temps et la place dont nous disposons. Constatons dès maintenant que, s'il y a dans les fascicules dont nous allons parler quelques articles un peu prolixes (c'est un défaut dont peu de savants italiens savent se garder), pour l'ensemble la nouvelle série est notablement supérieure à la première.

N^o 1. T. I, 1^{re} partie¹ (janv.-fév.). P. 5. Programme. — P. 7. Carducci, *Rime antiche da carte di archivi* (premier article). Morceaux de poésies, de

1. Nous ne voyons pas l'avantage qu'il peut y avoir à diviser les volumes en deux parties ayant chacune une pagination propre. C'est une complication inutile.

valeur inégale, en général assez faible, tirés de registres de notaires, de livres municipaux, de recueils de statuts, etc. M. Carducci avait déjà tiré maint document littéraire de manuscrits de ce genre. Les notaires italiens aimaient à remplir les blancs de leurs registres avec des pièces de vers de leur composition. De plus en plus on acquiert la preuve que la poésie italienne, spécialement toscane ou bolonaise du XIII^e et du XIV^e siècle a été le délassement de fonctionnaires lettrés. Il en était tout autrement chez nous. Cette fois M. Carducci communique quelques proverbes, des ballades, des chansons, etc. — P. 18. S. Morpurgo, *Detto d'amore, antiche rime imitate dal « Roman de la Rose »*. Nous avons rendu compte de cette publication (*Rom.* XVII, 640). — P. 62. E. Roediger, *Dichiarazione poetica dell'Inferno dantesco, di frate Guido da Pisa* (premier article), d'après le ms. add. 31918 du Musée britannique. En tercets italiens, avec commentaire latin. — P. 93. D. Mantovani, *Il disdegno di Guido Cavalcanti* (*Inf.* X, 62-3). Dans le vers fameux *Forse cui Guido vostro ebbe a disdegno*, le mot *cui* rappellerait *per qui* du vers précédent, c'est-à-dire l'enfer même à travers lequel Dante et son guide voyagent. C'est bien invraisemblable. On trouvera plus loin, dans le compte rendu d'un opuscule de M. d'Ancona, une autre interprétation du même passage. — P. 108. E. Teza, *Come si possa leggere il « Canticò del sole »*. — *Miscellanea*. P. 118. T. Casini, *Guglielmo Berardi (secolo XIII)*. Témoignages tirés de documents officiels sur ce notaire florentin, de qui l'on possède quelques poésies. — P. 121. A. Solerti, *Alcuni frammenti della « Gerusalemme liberata »*. — P. 127. L. Gentile, *L'autore della Cronachetta di san Gemignano in terza rima*. — P. 132. G. Mazzoni, *Luca o Luigi Pulci?* — *Bibliografia*. P. 137. *Supplemento alle « Opere volgari a stampa dei sec. XIII e XIV, indicate e descritte da Fr. ZAMBRINI*. Ce supplément se compose de 74 articles.

Nos 2-3 (mars-juin). — P. 167. T. Casini, *Nuovi documenti su Cino da Pistoia*. — P. 186. G. Antonibon, *Un codice petrarchesco Bassanese*. Collation d'un ms. des *Trionfi*. L'article est accompagné d'un fac-simile en couleur. — P. 217. F. Flamini, *La vita e le liriche di Bernardo Pulci*. — P. 248. E. Pèrcopo, *I sonetti del Pistoia*. A propos de la récente édition des œuvres de ce poète intéressant (seconde moitié du XV^e siècle), donnée par M. R. Renier (Turin, 1888). — P. 291. E. Lovarini, *Le canzoni popolari in Ruzzante e in altri scrittori alla pavana del sec. XVI* (premier art.). Fait ressortir le caractère réellement populaire des chansons, que le poète padouan Angelo Beolco, dit *Ruzzante*, a insérées dans ses comédies. — P. 326. F. Roediger, *Dichiarazione poetica dell'Inferno dantesco di frate Guido da Pisa* (fin). — P. 396. G. Mazzoni, *Capitoli inediti dei « Fioretti di S. Francesco »*. D'après un ms. de Padoue. — P. 412. A. Bartoli et T. Casini, *Il Canzoniere palatino 418 della Bibl. Naz. di Firenze*. Continuation et fin d'une publication commencée en 1881 dans le *Propugnatore*. — *Miscellanea*. P. 417. T. Casini, *Appunti Guinizelliani*. Commentaire du XV^e siècle sur la chanson *Al cor gentil*. — P. 451. V. Crescini, *Cantar la lodolija*.

N° 4. T. I, 2^e p. (juil.-août 1888). — P. 5. L. Frati, *Guido di Guinizello de'*

Principi e Guido Ghisilieri. Etablit contre M. A. Borgognoni que ces deux auteurs sont réellement distincts. Documents d'archives à l'appui. — P. 31. C. Frati, *Epistola inedita di Giovanni Boccaccio a Zanobi da Strada*. Cette lettre, tirée d'un ms. du Vatican, est la réponse en vers latins (qui sont bien mauvais) à une lettre de Zanobi da Strada publiée par M. Hortis. En appendice, quelques lettres en langue vulgaire du midi de l'Italie, sans rapport avec l'article précédent. — P. 57. G. Patroni, *Antonio da Tempo commentatore del Petrarca e la critica di G. Grion* (premier article). Réfute surabondamment l'opinion, à première vue dénuée de tout fondement, exprimée jadis par M. Grion, d'après laquelle le commentaire sur les sonnets de Pétrarque, qui porte le nom d'A. da Tempo serait en réalité de Geronimo Squarciafico. La réfutation est vraiment trop longue. Personne ne prend au sérieux les conceptions bizarres de M. Grion, et il faut savoir épargner le temps du lecteur. — P. 84. A. Medin, *Ballata in morte di Andrea d'Ungheria* (André, l'époux de Jeanne de Naples, fille du roi Robert). — P. 93. T. Casini, *Notizie e documenti per la storia della Poesia italiana nei secoli XIII e XIV. I. Tre nuovi rimatori del trecento*. Ces trois rimeurs, auxquels on ne saurait accorder le nom de poètes, sont Paolo di Bernardo, à qui Pétrarque a adressé une lettre; Pier Paolo Vergerio, de Capodistria, humaniste bien connu, et Giorgio Anselmi, de Parme. — P. 117. E. Teza, *Lo Zodiacus vitae di Pier Angelo Manzollio*. — P. 131. A. Miola, *Le scritture in volgare dei primi secoli della lingua ricercate nei codici della Bibl. naz. di Napoli*. — *Miscellanea*. P. 512. G. Mazzoni, *Notarelle Petrarchesche*. — P. 163. E. Manara, *Pape satan pape satan aleppe*. L'auteur, qui est maltais, explique ce vers, qui a déjà été mis tant de fois à la torture, par l'hébreu (il n'est pas le premier!); le sens serait en hébreu, et, par une heureuse coïncidence, en patois maltais (on sait que ce patois est essentiellement arabe) : « La porte de l'enfer a prévalu. » — P. 167. U. Marchesini, « *Del ciel messo* » (*D. C. Inf. IX*). — P. 171. Bacchi della Lega, *Barzelette di Cesare Nappi*. — P. 179. E. Teza, *Versi di quattordici sillabe?* Conteste l'existence de cette forme de vers.

N^{os} 5-6 (sept.-déc. 1888). P. 185. M. Cornacchia, *Di un ignoto poema d'imitazione dantesca*. Poème en trois parties sur les vices et les vertus, œuvre médiocre d'un citoyen d'Arezzo, écrite à la fin du xiv^e siècle. Le présent article traite de la première partie, sur les vices. Une note finale, dont l'auteur est M. Fl. Pellegrini, nous avertit que le poème a pour source principale la *Somme* de Guillaume Peraut. — P. 226. G. Patroni, *Antonio da Tempo commentatore del Petrarca e la critica di G. Grion*. Continue la réfutation de diverses hypothèses, plus extravagantes les unes que les autres, de M. Grion. — P. 240. L. Mazzoni, *Il Corbaccino di ser Lodovico Bartoli*. Texte de ce poème qui est la mise en vers de *Corbaccio* de Boccace. — P. 302. V. Lazzarini, *Il lamento della sposa padovana*. Le court et ancien poème connu sous ce titre assez impropre a été publié pour la première fois en 1759 d'après un ms. qui se trouvait alors dans un couvent de Padoue. Depuis il a été mainte fois réimprimé, mais sans qu'il ait été possible de consulter le ms., qui avait

disparu. M. L. a eu l'heureuse chance de le retrouver dans une collection privée à Padoue ; il donne du poème une nouvelle édition accompagnée d'un fac-simile en phototypie. L'éditeur pense que ce morceau est un fragment de poème. La copie est postérieure à 1277, date d'un acte au dos duquel elle est transcrite, mais le texte peut être notablement plus ancien. — P. 313. T. Casini, *Notizie e documenti per la storia della poesia italiana nei secoli XIII e XIV*. Appendice composé de documents à l'appui du mémoire publié dans le fascicule précédent. — P. 367. E. Lovarini, *Le canzoni popolari in Ruzzante e in altri scrittori alla pavana del s. XVI*. Supplément à un article publié dans un fascicule précédent. — P. 396. U. Marchesini, *Documenti inediti su Albertino Mussato*. — *Miscellanea*. P. 413, T. Casini, *Sonetti del secolo XIII*. D'après un ms. du Vatican. Ces sonnets, qui sont toscans, paraissent avoir été transcrits à Milan. — P. 418. A. Mussafia, *Proposta di correzioni al « Detto d'Amore »*. — P. 428. E. Teza, I. *Di una poesia latina dell' Ariosto*; II. *A proposito dell' Alamanni*. — P. 433. M. Menghini, *La villa Aldobrandini, canzone inedita di Giambattista Marino*. — P. 446. G. Mazzoni, *Il don Pilone*. L'auteur montre que cette pièce est une imitation sans valeur du *Tartufo*.

P. M.

V. — *GIORNALE STORICO DELLA LETTERATURA ITALIANA*, n° 31-2 (t. XI, 6^e année, 1888). — P. 1. V. Rossi, *Di un poeta maccheronico e di alcune sue rime italiane*. Sur le poète padouan Tifi Odasi, fin du xv^e siècle. — P. 41-73. P. Rajna, *Intorno al cosiddetto Dialogus creaturarum ed al suo autore* (fin). — Variétés. P. 109. R. Renier, *Un codice antico di flagellanti nella biblioteca comunale di Cortona*. Recueil de laudes, écrit au commencement du xiv^e siècle. Renseignements sur d'autres recueils de même nature. — P. 125. L. Frati, *Notizie biografiche di rimatori italiani dei secc. XIII-XIV*. Les poètes sur lesquels M. F. communique des documents d'archives sont : Ranieri Samaritani, Fabruzzo Lambertazzi, Paolo Zoppo da Castello. Les documents publiés sont compris entre 1268 et 1286. — P. 131. M. Scherillo, *Un vero amore del Sannazaro*. — P. 156. E. Zerbini, *Sonetti politici vernacoli*. En dialecte bergamasque, d'après un ms. de Venise. — P. 166. B. Cotronei *Il Rinaldo del Tasso ed il Pastor fido del Guarini*. — P. 177. Luzio-Renier, *Commedie classiche in Ferrara nel 1499*. — P. 191. A. Tenneroni, *Laude di Jacopo da Montepulciano*. Ces poésies, au nombre de quatre, sont publiées d'après un ms. Libri-Ashburnham. — Comptes rendus. P. 198. L. Padrin, *Lupati de Lupatis, Bovetini de Bovetinis, Albertini Mussati necnon Jamboni Andreae de Favafuschis carmina quedam* (Fr. Novati). — P. 205. Joanne Sabadino de li Arienti, *Gynerera de le clare donne*, a cura di C. Ricci e A. Bacchi della Lega (R. Renier; cet article, qui est tout autre chose qu'un compte rendu, consiste en recherches originales accompagnées de documents sur Giovanni Sabadino). — P. 218. E. Ciavarelli, *Cariteo e le sue opere volgari* (E. Percopo; l'ouvrage est fort mauvais, mais en ce cas le compte rendu est trop long). — P. 230. P. de Nolhac, *La Biblioteca de Fulvio Orsini* (V. Cian, compte rendu détaillé et élogieux). —

P. 250. Bulletin bibliographique. Parmi les ouvrages analysés et appréciés, citons : U. Marchesini, *Due studi biografici su Brunetto Latini*; A. Tobler, *Das Spruchgedicht d. Girard Pateg*; A. Thomas, *Poésies de B. de Born*; A. Tenneroni, *Jacopone da Todi*; F. Rœdiger, *Contrasti antichi*; V. Turri, *Un poemetto allegorico amoroso del sec. XIV* (cf. *Romania*, XVII, 618); A. Zardo, *Il Petrarca e i Carraresi*; Fr. von Westenholz, *Die Griseldis-Sage in d. Literaturgeschichte* (faible); P. de Nolhac, *Erasmus en Italie*. — P. 290. Communications diverses, entre lesquelles, p. 298, une réclamation de M. H. Simonsfeld, qui, avant M. Macri-Leone, avait étudié et déclaré autographe de Boccace le *zibaldone* de la Magliabechiana. C'est réclamer la priorité dans l'erreur; voir *Romania*, XVIII, 184. — P. 308. Chronique. Notons, p. 311, de judicieuses observations sur le plan et sur l'exécution de la nouvelle revue intitulée le *Moyen-Age*. La conclusion naturelle de ces observations serait que le *Giornale* reprit le dépouillement des périodiques, dépouillement qui a été arrêté dans la pensée que ce travail devait être exécuté par le *Moyen-Age* (voy. *Romania*, XVIII, 186).

N° 33 (t. XI, 6^e année, 1888). — P. 325. A. Wesselofsky, *Alichino e Aredodesa*. Le démon *Alichino* (Dante, *Inf.*, XXI, XXII) est, comme on l'a reconnu depuis longtemps, le *Hellequin* dont la « mesnie » est l'objet de fréquentes allusions dans notre ancienne littérature. Ce *Hellequin* ne serait autre, selon M. Wesselofsky, qu'Hérode, et *Aredodesa*, sorcière fantastique de la Haute-Italie, serait Hérodiade. Le mémoire de M. W. est, comme on devait s'y attendre, d'une grande érudition, mais il est aussi plein d'assertions mal enchaînées et d'hypothèses hasardées. — Variétés. P. 344. A. Graf, *A proposito della « Visio Pauli »*. Dans cette vision, et en d'autres textes analogues, tous bien connus, tels que le voyage de saint Brandan, il est dit que les damnés ont, à certaines époques (ordinairement le dimanche), trêve à leurs tourments. M. Graf rassemble tous les textes relatifs à cette croyance, qu'il qualifie de théologie de sentiment, par opposition à la théologie doctrinaire selon laquelle l'état des damnés ne comporte aucun allègement. Il essaye de montrer que dans l'enfer dantesque, bien que la doctrine en soit orthodoxe, les peines des damnés semblent, en certains cas, susceptibles de quelque adoucissement. Mais il ne tarde pas à apercevoir que ces cas n'ont rien de commun avec celui des Visions anciennes, et il conclut, d'une façon assez inattendue, en déplorant que Dante, qui selon toute apparence connaissait la *Visio sancti Pauli*, ne lui ait pas emprunté l'idée de la trêve accordée aux damnés. « Faire cesser subitement les cris désespérés des damnés, puis les faire recommencer, la trêve écoulée, plus effroyables qu'avant, il y aurait eu là pour Dante matière à des beautés poétiques de premier ordre. » Mais on pourrait peut-être récrire l'*Enfer* d'après cette donnée. — P. 363. G. Rua, *Gli accenni danteschi a Bertran de Born*. Rien de neuf, pas même l'idée de substituer *giovane* à *Giovanni* dans le vers célèbre : « Che diedi al re *Giovanni* i mai conforti. » — P. 378. E. Costa, *Di un' elegia erroneamente attribuita ad Ercole Strozzi*. — P. 383. L. Frati, *Di un poema poco noto di Giovanni Filoteo*

Achillini. — P. 405. A. Neri, *Gli « Intermezzi » del « Pastor Fido »*. — P. 416. Comptes rendus d'ouvrages qui n'entrent pas dans le cadre de la *Romania*. — P. 448. Bulletin bibliographique. — P. 469. Communications diverses. — P. 481. Chronique.

Nos 34-5 (t. XII, 6^e année, 1888). — P. 1. E. Pèrcopo, *Marc' Antonio Epicuro; appunti biografici*; poète napolitain, xv^e-xvi^e siècle. — P. 77. E. Costa, *Il codice Parmense 1081*. Table détaillée de ce chansonnier, exécuté au commencement du xv^e siècle, qui est un des recueils importants de la poésie lyrique italienne du xiv^e siècle. Cf. une note additionnelle p. 314. — P. 109. V. Malamani, *La musa popolare veneziana del settecento*. — P. 181. Fr. Novati, *Bartolomeo da Castel della Pieve, grammatico e rimatore trecentista*. De la seconde moitié du xiv^e siècle. Biographie, en partie d'après des documents inédits, et appréciation littéraire. — Variétés. P. 219. A. Neri, *Intorno a due libri curiosi del sec. XVII*. Sur l'auteur de l'*Alcibiade fanciullo a scola* (qui ne serait pas, comme on l'a cru, Ferrante Pallavicino, mais un professeur de Venise, Antonio Rocco), et sur la première édition de la *Grillaia*. — Comptes rendus. P. 237. Gaspary, *Geschichte d. Italienischen Literatur*, II band. (V. Rossi; élogieux; quelques réserves). — P. 247. G. Rua, *Novelle del « Mambriano » del Cieco da Ferrara, esposte ed illustrate* (G. Pitré). — P. 253. P. Villari, *La storia di Girolamo Savonarola e dei suoi tempi*, vol. II. (Pellegrini). — P. 267. Bulletin bibliographique. Citons les articles sur A. Moschetti, *I codici Marciani contenenti laude di J. da Todi descritti ed illustrati*; Macri-Leone, *La Vita di Dante scritta da G. Boccaccio*; A. Luzio, *Pietro Aretino nei primi suoi anni a Venezia e la corte dei Gonzaga*; V. Cian, « *Molti* » *inediti e sconosciuti di M. Pietro Bembo*. — P. 301. Communications diverses. Nouveaux renseignements sur G. Sabadino degli Arienti, comme supplément à l'article publié dans le t. XI du *Giornale*. Notons, p. 312-4, deux nouvelles lettres de MM. Simonsfeld et Macri-Leone au sujet du *Zibaldone* de la Magliabechiana. Il est amusant de voir ces deux érudits se disputer la propriété d'une découverte faite avant eux, et qui se résume en une pure erreur. — P. 316. Chronique.

N^o 36 (t. XII, 6^e année, 1888). — P. 325. L. Frati, *Notizie biografiche di Gio. Battista Refrigerio*. Littérateur bolonais qui joua un certain rôle politique à la fin du xv^e siècle. — P. 351. A. Medin, *Documenti per la biografia di Poggio Bracciolini*. Tirés des archives de Florence. A noter, p. 363, une lettre de Pogge à Cosimo de Medici. — P. 368. E. Pèrcopo, *Laudi e devozioni della città di Aquila* (suite). — Variétés. P. 389. Gaspary, *Ancora sulla lettera del Boccaccio a Fr. Nelli*. — P. 395. G. Borghini, *Un codice del Filelfo nella biblioteca Malatestiana*. L'objet de cet article, d'une rédaction prolixe et pénible, est de signaler dans la bibliothèque de Cesena un ms. des quatre premiers livres du recueil en dix livres des poésies de Filelfo intitulé *De jociis et seriis*. Le ms. du même ouvrage, qui se conserve à l'Ambrosienne, n'a pas le premier livre. — P. 404. A. Saviotti, *Torquato Tasso e le feste pesaresi del 1574*. — Comptes rendus. P. 418. G. Zannoni, *I precursori di Merlin*

Cocai. Studi e ricerche (V. Rossi, compte rendu important dont l'auteur insiste principalement sur les origines de la poésie dite macaronique, étendant, ce me semble, cette dénomination à des pièces auxquelles elle s'applique mal). — P. 444. Bulletin bibliographique. Citons les articles sur Is. del Lungo, *Dante ne' tempi di Dante* (très élogieux, cf. *Romania*, XVIII, 201). Fr. Flamini, *Sulle poesie del Tansillo*, P. Giorgi, *Sonetti e canzoni di M. M. Boiardo*, G. Mazzatinti, *Inventario dei manoscritti italiani delle biblioteche di Francia*, vol. terzo (volume important surtout en ce qu'il renferme le texte des *laudi* d'un ms. de l' Arsenal, et une nouvelle et meilleure édition du *Fiore*, publié antérieurement par M. Castets), G. Pitré, *Fiabe e leggende siciliane*. — P. 474. Communications diverses. — P. 478. Chronique.

P. M.

VI. — LE MOYEN-AGE, bulletin mensuel d'histoire et de philologie, direction MM. A. Marignan, G. Platon, M. Wilmotte. Première année, 1888.

1 (janvier). P. 1. Souhart, *Bibliographie générale des ouvrages sur la chasse*, etc. (P. Meyer.) — P. 6. Bartsch et Horning, *La langue et la littérature française depuis le ix^e siècle jusqu'au xiv^e siècle* (M. Wilmotte propose de nombreuses corrections aux textes). — P. 10. H. Suchier, *La xiv^e laisse du Voyage de Charlemagne*. Restitution critique [très contestable — G. P.] des vers 226-32.

2 (février). P. 36-37. *Der Loewenritter (Yvain)* von Christian von Troyes, hsgb. v. W. Förster. — H. Gasté, *Les Serments de Strasbourg*. — E. Devillard, *Chrestomathie de l'ancien français*. — P. 38. C. Joret, *Flore populaire de la Normandie* (M. W.).

3 (mars). P. 57. *Poésies complètes de Bertran de Born*, publiées... par A. Thomas. (M. W.) — P. 60. A. Scheler, *Dictionnaire d'Étymologie française* (M. W. propose l'étymologie *avi(s)ceptor* pour *autour*, *a(u)stor*, *ostor*). — P. 61. *Le Roman de Mahomet*, hsgb. v. B. Ziiolecki (M. W.). — P. 62 ss. et p. 83, ss. sont dépouillées les publications périodiques de tous les départements, dont un certain nombre renferment des travaux relatifs à la philologie romane.

4 (avril). P. 77. *Merlin*, éd. Paris et Ulrich (M. W.).

5 (mai). P. 97. O. Schultz, *Die provenzalischen Dichterinnen* (A. Tobler). Périodiques. — P. 107. Philologie romane, 1887. Dépouillement des principales revues d'Allemagne, de France et d'Italie (C. Frati, Muret, A. Thomas, M. Wilmotte).

6 (juin). A. Stimming, *Ueber den provenzalischen Girart von Rossillon*. (M. W.) — P. 131. Livres de philologie romane et germanique. Périodiques. — P. 142. Littérature comparée (E. Muret).

7 (juillet). P. 150. G. Paris, *La littérature française au Moyen Age* (M. W.).

8-9 (août, septembre). Variété. — P. 179. G. Paris, *Lantfrid et Cobbon*. Poème sur ces deux amis, dont une version inédite, extraite du ms. lat. 242

de la Bib. Nationale, est publiée ici avec un commentaire et des notes : un article complémentaire et rectificatif paraîtra prochainement. — Chronique bibliographique. — P. 186. *Zur Erinnerung au Karl Bartsch*. — E. Martin. *Observations sur le Roman de Renart*. (W. Remarques sur la caractéristique dialectale de certaines branches.) — P. 188. *Perrault's Popular Tales*, ed. by Andrew Lang (W. : quelques réserves au sujet de l'information médiévale de M. L.). — Périodiques. — P. 208. *Philologie scandinave* (J. Vising : quelques indications de travaux de philologie romane).

10 (octobre). Chronique bibliographique. — P. 223. *Die Werke des Trobadors N'Al de Mons*, hsgb. v. W. Bernhard. (M. W.)

11 (novembre). P. 238. Juan R. Riano, *Notes on early spanish Music* (F. G.). — P. 242. H. Wick, *Die Teufel auf der mittelalterlichen Mystrienbühne Frankreichs* (W.). P. 243. G. Gittée, *Les Mahométans dans le Folklore belge* : rassemble un certain nombre de traditions et de survivances locales relatives aux Sarrazins. — Périodiques. — P. 249. Mythologie populaire (L. Sudre, C. Frati), M. W. Aux témoignages réunis p. 252 sur l'assistance que la Vierge prêtait aux femmes en couches, on pourrait ajouter celui de Dante, *Parad.*, 15, 133 : *Maria... chiamata in alte grida*. — P. 258. *Philologie et ethnographie hongroises* (H. Bloch dépouille la partie folkloristique de revues hongroises au point de vue du Moyen Age).

12 (décembre). P. 268. *Aymeri, de Narbonne*, éd. L. Demaison (W.).

1889 I (janvier). P. 1. A. Nutt, *Studies on the legend of the holy grail* (J. Stecher). — P. 5. *De Saint Laurent*, éd. Söderhjelm. (M. W.) — P. 7. E. Dümmler, *Un poème latin sur Joseph* (extrait du ms. 324 de la bibliothèque de l'Université de Gand. — Chronique bibliographique. A. Millet. *Etudes lexicographiques sur l'ancienne langue française à propos du dictionnaire de M. Godefroy*. (W.)

2 (février). Comptes rendus. — P. 26. L. Zdekauer. *Il giuoco in Italia nei secoli XIII e XIV e specialmente in Firenze* (P. Rajna). La note de la p. 26 sur la *zara* n'est pas sans intérêt pour l'anc. littérature française. Au passage du fableau cité on pourrait en joindre d'autres de Rutebeuf (*Griesche d'Yver et G. d'Esté*), du *Roman de la Rose* (1400), de Villon, etc. — P. 31. J. Vising, *L'étymologie de garçon, gars, garce*; de l'a. h. a. *gart* en passant par *gartionem* ou (n. 1 de la p. 33) en acceptant le même mode de dérivation que dans *enfance* [mais il faut sûrement un *w* initial sans quoi on aurait *jars, jarçon*; la forme *garçon* pour *guarçon*, très ancienne (p. ex. dans le *Roland*), est sans doute d'importation méridionale; on a des formes assurées avec *gu* et *w* à l'initiale. — G. P.] — Chronique bibliographique. L. Guibert, *Le Graduel de Limoges*.

3 (mars). P. 56. *Cligès*, éd. Förster (M. W.). P. 57. — *Le Wallon*, etc., par J. Demarteau (W.). — P. 58. Monaci. *Crestomazia italiana dei primi secoli* (W.).

4 (avril). P. 58. A. Mussafia, *Studien zu den mittelalterlichen Marienlegenden* (W.). — P. 79. A. Doutrepont, *Trois fragments d'Anseïs de Metz*, découverts à Arlon; M. D. les identifie à l'aide des mss. connus. — Périodiques. — P. 82.

Philologie romane, 1888. (C. Frati, M. W. : France, Allemagne, Italie et Etats-Unis d'Amérique.)

5 (mai). P. 104. Comte de Puymaigre, *Les vieux auteurs castillans* (M. W. Nombreuses remarques). — P. 110. Chronique bibliographique. Dr Mary Colvin, *Lautliche Untersuchung der Werke Robert's von Blois* (M. W.). — Périodiques. — P. 117. Philologie romane. (C. F. et M. W. : fin de 1888.)

6 (juin). P. 126. Elze, *Grundriss der englischen Philologie*. (H. L. : n'est pas sans intérêt pour les romanistes.) — P. 128. F. Torraca, *Discussioni e ricerche letterarie* (M. W.).

VII. — ZEITSCHRIFT FÜR DAS REALSCHULWESEN, XIV, 257-270. — A. Mussafia, *Zur altfranzösischen Lautlehre*; suite des remarques, annoncées plus haut, sur la *Grammaire* de M. Schwan. Nous signalerons particulièrement l'intéressante explication proposée pour *-ier* = *-arium*, sur laquelle nous aurons prochainement l'occasion de revenir.

VIII. — GÖTTINGISCHE GELEHRTE ANZEIGEN. 1889. — N° 4 (1 février). *Le opere italiane di Giordano Bruno* ristampate da Paolo de Lagarde. Ce long article, de M. de Lagarde lui-même, est précieux pour les observations critiques et bibliographiques qu'il renferme. Nous le citons, bien qu'il sorte de notre cadre, parce qu'il touche plusieurs points intéressants de l'histoire de la langue italienne, et aussi à cause d'une citation et d'une demande faite par l'auteur. Il a relevé (p. 137) dans un écrit de Bruno cette belle sentence, qui n'est pas de lui : *Ignoranti portum nullus suus ventus est*. « Je serais très reconnaissant, dit M. de L., à celui qui m'apprendrait à qui elle appartient. » Peut-être un de nos lecteurs pourra-t-il satisfaire la curiosité que nous partageons avec l'éminent professeur de Göttingen.

IX. — LITERARISCHES CENTRALBLATT, 1888. — Septembre. — N° 37. Goetz u. Gundermann, *Corpus glossariorum Latinorum*, vol. II. — N° 38. Wulff, *Le lai du Corn*. (H. Körting.) — N° 39. Cnyrim, *Sprichwörter bei prov. Lyrikern*, fasc. 71 des *Ausg. u. Abh.* de Stengel. (H. Körting.) — Oursel, *Nouvelle biographie normande*.

Octobre. — N° 41. Schleich, *Iwain and Gawain*. — Colomb de Batines, *Giunte e correzioni inedite alla bibliografia dantesca*, pub. dal Dr. Guido Biagi. (H. Körting.) — X° 42. Meyer, *Notice sur deux anciens mss. franç. ayant appartenu au marquis de la Clayette*. — Nutt, *Studies on the legend of the holy Grail*. — N° 43. Schultz, *Die provenz. Dichterinnen* (H. Körting).

Novembre. — N° 48. Zenker, *Die provenz. Tenzone*.

Décembre. — N° 51. Philippide, *Introducere in istoria limbei și literaturai romine*. — Bohnhardt, *Das Personalpronomen im Altprovenzalischen* (fasc. 74 des *Ausg. u. Abh.* de Stengel). — A. P.

CHRONIQUE

La *Romania* ne peut se dispenser d'enregistrer avec reconnaissance un petit évènement philologique et littéraire qui intéresse l'un de ses directeurs. Le jour auquel j'accomplissais ma cinquantième année, j'ai reçu, à ma surprise très grande et très émue, un beau volume portant ce titre : *Recueil de mémoires philologiques présenté à monsieur GASTON PARIS... par ses élèves suédois, le 9 août 1889, à l'occasion de son cinquantième anniversaire*. La dédicace, dans laquelle sont exprimés des sentiments d'une reconnaissance assurément fort excessive, — car il est vraiment trop naturel qu'un Français enseigne l'histoire de sa propre langue et fasse bon accueil aux étrangers qui veulent l'apprendre, — est signée de vingt noms, qu'on me permettra de transcrire, et qui sont ceux de romanistes suédois, mes auditeurs anciens ou récents, qui ont contribué à me faire ce magnifique présent : MM. H. Andersson, A. Bergström, H. Borg, C.-A. Dahlström, E. Edström, S. Eurén, C. Fant, P.-A. Geijer, H. Hagelin, G. Lindqvist, T. Malmberg, A. Malmstedt, A. W:son Munthe, A. Nordfelt, C.-A. Ringenson, C. Wahlund, G. Vising, F. Wulff. G. Young, O. Ortenblad. — Le volume contient les mémoires suivants, tous écrits en français et en bon français :

H. Andersson. L'amuissement de l'*r* finale en français.

S.-F. Eurén. Exemples de *r* adventice dans des mots français.

P.-A. Geijer. Cas de labialisation en français.

A. W:son Munthe. Chanson populaire asturienne. — Composés du type *aliabierto*.

A. Nordfelt. Classification des manuscrits des *Enfances Vivien*.

C. Wahlund. La philologie française au temps jadis.

G. Vising. Les débuts du style français.

F. Wulff. Un chapitre de phonétique andalouse.

Je me ferai un plaisir de rendre compte de ces mémoires, tous intéressants : il me semblera que je suis encore assis, avec les auteurs, autour de la table de nos conférences ; mais je n'ai pas voulu attendre pour adresser ici les remerciements les plus émus à ceux qui ont rendu pour moi inoubliable le 9 août 1889. — G. P.

— Le 16 juillet est mort à Paris Charles Nisard, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, âgé de 81 ans. Charles Nisard a touché dans ses études à des domaines très divers de la littérature et de l'histoire. Il avait composé sur la langue populaire de Paris un grand ouvrage qui a été

Romania, XVIII.

brûlé en 1871 à l'Hôtel de Ville; son essai *Sur quelques barisianismes populaires* est tout ce qui en reste. Ses *Curiosités de l'étymologie française*, quoique présentant çà et là des matériaux intéressants, manquent trop de base scientifique. Le plus utile de ses ouvrages relatifs à nos études est son *Histoire des livres populaires*; le point de vue n'en est pas toujours bien juste, et la proportion donnée aux différentes parties du sujet n'est guère satisfaisante; mais outre que l'exposition, dans son genre, ne manque pas de piquant, l'auteur a consulté et fait connaître des documents qui, jusqu'à lui, étaient inaccessibles ou ignorés. Charles Nisard était le frère de Désiré Nisard, mort l'année dernière, et dont l'*Histoire de la littérature française*, importante pour l'époque classique, est nulle pour le Moyen-Age.

— Au mois de juillet dernier, M. Hermann Knust, connu par d'intéressantes publications sur la littérature espagnole, a été victime d'un accident dans une promenade alpestre. Son corps n'a été retrouvé que plusieurs semaines après sa mort, près de Clarens (canton de Vaud), où il passait ses vacances.

— M. H. Morf a passé, comme professeur ordinaire de philologie romane, de Berne à Zurich, où la philologie romane est déjà enseignée par M. Ulrich.

— Les catholiques, M. Decurtins en tête, fondent à Fribourg une université, qui entrera très prochainement en activité. M. J. Bédier, notre collaborateur, ancien élève de l'École normale et de l'École des Hautes Études, y sera chargé de l'enseignement de la littérature française. M. l'abbé Rabiet, le traducteur de la *Grammaire* de M. W. Meyer, ancien élève de l'École des Hautes Études, y enseignera la philologie romane.

— M. P. Meyer a fait tout récemment en Angleterre quelques petites découvertes qui pourront éventuellement fournir la matière d'articles dans la *Romania*, mais dont certaines peuvent utilement être annoncées dès maintenant. Au Musée britannique, il a trouvé, dans un psautier latin du XIII^e siècle, un curieux témoignage sur Lambert le Bègue, fondateur de l'ordre des béguines et traducteur des épîtres de saint Paul. On sait que Gilles d'Orval et la chronique d'Aubri de Trois Fontaines attribuent à ce personnage une traduction des Actes des apôtres (*Hist. litt.*, XIV, 402; S. Berger, *La Bible française*, p. 49) Le nouveau témoignage est indépendant de ces deux derniers. Au Musée Britannique M. P. Meyer a étudié un ms. Egerton récemment acquis où se trouvent, entre autres poèmes français ou anglo-français bien connus, la pièce *Grant mal fist Adam* publiée par M. Suchier dans la *Bibliotheca Normannica*, et la vie de saint Laurent récemment éditée par M. Soederhjelm d'après un ms. supposé unique (voy. *Rom.* XVII, 610); à Exeter, un *Catholicon* latin-français daté de février 1431 (anc. st.) et fort différent des imprimés; à Cheltenham un ms. contenant le *Pèlerinage d'humaine lignée* de Guillaume de Dugulleville, l'*Image du monde*, et le *Livre de l'exemple du riche homme et du ladre*. Ce dernier ms. est indiqué par Du Cange comme appartenant à la Bibliothèque royale, bien qu'on n'ait pas la preuve qu'il ait jamais fait partie de cet

établissement. M. Van Hamel l'y avait en vain cherché il y a quelques années (*Reclus de Molliens*, p. cc).

— Une nouvelle édition, revue et notablement corrigée, des *Extraits de Roland et de Joinville*, par G. Paris, vient de paraître à la librairie Hachette.

— Le premier fascicule de la *Grammaire des langues romanes* de M. W. Meyer, traduite en français par M. Rabiet, va paraître incessamment à la librairie Welter.

— M. Löseth, dont le *Tristan* (analyse des manuscrits en prose) s'imprime pour la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, a mis sous presse l'édition critique d'*Eracle*, par Gautier d'Arras, qu'il avait annoncée depuis longtemps. Il prépare l'édition du *Perceval* de Gerbert, et celle de *Robert le Diable*, d'après les deux manuscrits.

— Dans une note lue à l'Académie des Inscriptions, aux séances des 2 et 9 août, M. Michel Bréal a contesté l'opinion aujourd'hui généralement admise que les premières personnes du pluriel en *-ons* remontent par analogie à *sumus*, et a soutenu que *-ons* pouvait être phonétiquement rattaché à *-amus*; il a également défendu l'ancienne étymologie qui rattache *rêver* à *rabies*. MM. G. Paris et P. Meyer ont combattu ces hypothèses au nom de la phonétique.

— Dans le n° du 26 juillet de la *Gazette de Lausanne*, M. A. Piaget a publié un intéressant article sur Ode ou Oton de Granson, chevalier illustre et poète distingué de la fin du xiv^e siècle, le plus ancien des poètes français de la Suisse romane (cf. *Romania*, XVI, 414). Espérons que M. Piaget nous donnera bientôt une édition des œuvres du poète que Chaucer appelait « la fleur de tous ceux qui écrivent des vers en France ».

— Nous avons reçu le premier numéro d'une revue mensuelle portugaise, consacrée uniquement à Camões et à ses œuvres, le *Circulo Camoniano*. Cette revue ne se tire qu'à 56 exemplaires, plus quelques-uns qui se donnent aux collaborateurs : le prix, pour les 43 tirés sur papier ordinaire (déjà fort beau) est de 12000 reis par an (on peut s'abonner à la librairie Ferin, rua Nova do Almada, Lisbonne). Le premier numéro contient des articles de MM. J. de Araujo, directeur, K. von Reinhardstoettner, W. Storck, J. de Vasconcellos, etc., et deux de M^{me} C. Michaelis de Vasconcellos.

— Signalons à nos lecteurs l'apparition du *Journal of American Folk-Lore*, publié par l'*American Folk-Lore Society* (chez Houghton, 4, Park Street, Boston; prix : 3 dollars), et du « *Folk-Lore*, rivista critica di letteratura popolare, diretta da F. Sabatini » (Roma, Via della Stelletta, 9).

— Depuis le 1^{er} janvier 1889 paraît la *Revue bibliographique et critique des langues et littératures romanes*, par le docteur E. Ebering; chaque fascicule mensuel rend compte des publications — livres et périodiques — du mois précédent. A en juger par les fascicules 1-6, que nous avons reçus, ce recueil, qui

1. Paris, Welter; Bruxelles, Muquardt; Madrid, Libreria Nacional; Saint-Petersbourg, Richer. C'est l'édition française d'un *Bibliographischer Anzeiger* qui paraissait depuis quelques temps déjà à Berlin.

ajoute aux titres des livres des extraits des appréciations dont ils ont été l'objet, peut être utile aux travailleurs. On ne voit pas bien d'après quel système les articles appartenant aux « langues et littératures non romanes » ont été choisis, et on ne saisit pas la raison d'être de quelques autres détails du plan ; en outre il y a pas mal de fautes d'impression. Mais il est assurément commode d'avoir sous la main un tableau très riche, sinon complet, et fourni aussi promptement, de l'activité philologique et littéraire de l'Europe entière dans un domaine aujourd'hui cultivé avec tant de zèle dans presque toutes ses parties.

— Le premier tome de la réimpression de *Le Morte Arthur*, de Malory, a paru à Londres, chez D. Nutt. C'est un splendide volume in-4°, qui reproduit page pour page et ligne pour ligne l'édition de Caxton (1485). Le tome second comprendra une longue introduction de M. Oskar Sommer, un essai sur Malory envisagé comme écrivain par M. Andrew Lang, un glossaire, un index, etc. Le prix de souscription de cette belle publication, indispensable à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des romans de la Table Ronde, est de 21 shillings ; il sera plus tard élevé à 30.

—Voici quelques observations que je me permets de soumettre aux lecteurs de la *Romania* à propos de l'article publié par M. Piaget dans le dernier numéro sur Pierre Michault et Michault Taillevent. M. P. n'a pas connu l'importante publication de M. Jules Petit : *Le Pas de la Mort, poème inédit de Pierre Michault, suivi d'une traduction flamande de Colyn Coellin* (Bruxelles, Olivier, 1869, in-8). Il est vrai que ce volume, destiné aux Bibliophiles de Belgique, n'a été tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires.

Dans un avertissement très développé, M. Petit réunit tous les documents que les archives de Bourgogne ont pu lui fournir sur son sujet. Il établit qu'il y a eu effectivement deux Michault, dont l'un, Michault Taillevent, était mort au mois de septembre 1458, et fut remplacé par Jehan Du Poncelet ou Du Ponceau, comme valet de chambre et « rhétoricien » du duc de Bourgogne, tandis que l'autre, Pierre Michault, vivait encore quelques années plus tard. Le premier était joueur de farces ; le second est qualifié prêtre dans un ms. de *la Danse aux aveugles* décrit dans le *Bull. du Bibliophile* (xii, 275).

M. Petit, à l'aide de raisonnements qui ne sont pas à l'abri de toute critique, s'efforce de démontrer que le second Michault est l'auteur, aussi bien des poésies qui portent le nom de Michault Taillevent, que de celles qui sont signées Pierre Michault. Si M. Piaget avait connu cette argumentation, il eût sans doute été amené à la combattre. Je crois qu'il vaut mieux, comme M. Piaget, distinguer les deux Michault. Au dernier appartient *Le Pas de la Mort*, que nous a conservé un manuscrit de la Bibliothèque de Lille. Une traduction néerlandaise de ce poème, due à Colin Coellin, parut chez Jean van Doesborch, à Gouda, en 1528¹. M. Petit l'a réimprimée.

1. Voy. la description du seul exemplaire connu dans la *Bibliotheca belgica* de M. F. vander Haeghen.

Les indications bibliographiques de M. Piaget auraient besoin d'être complétées. Non seulement il existe beaucoup de manuscrits des œuvres des deux Michault autres que ceux qu'il indique ; mais il ne mentionne pas la traduction néerlandaise du *Doctrinal du temps* (1486), ni celle de *La Danse aux aveugles* (1482)¹. Un manuscrit pareil à celui que M. Gratet-Duplessis a eu sous les yeux pour donner son édition du *Songe de la thoison d'or* (peut-être le même) est conservé à Valenciennes². On y trouve notamment la moralité de Michault Taillevent. — É. PICOT.

— Livres annoncés sommairement :

Etude historique et bibliographique sur Geoffroy de Vigeois, par l'abbé ARBELLOT. Paris, Haton, 1888, in-8°, 31 p. — Trois points nous intéressent dans cette brochure. L'abbé Arbellot défend contre A. Thomas (*Rom.*, X, 592) le nom de *Gérald* contre celui de *Grégoire* Bechada, l'historien de la première croisade, mais sans apporter aucun argument nouveau. Il fait connaître la variante *rectius* d'un ms. de Limoges (du XVII^e siècle) pour *ritius* ou *ritmo*, dans la phrase du prieur du Vigeois relative à l'œuvre de Bechada, phrase qui reste toujours peu intelligible (voy. *Rom.*, X, 459). Enfin il imprime en entier, d'après le ms. B. N. lat. 5452, le prologue de Gaufré du Vigeois à sa recension du texte de Turpin.

Geschlechtswandel im Französischen. Masculinum und Femininum. Dissertation von Dr. phil. Karl ARMBRUSTER. Karlsruhe, 1888, in-8°, 154 p. (diss. de Heidelberg). — Ce travail mériterait un compte rendu plus détaillé, pour lequel le temps nous fait présentement défaut. L'auteur a examiné son sujet à tous les points de vue, il a des idées à lui, et il fournit une base généralement solide à des études ultérieures. Il manque un peu de lecture, et travaille souvent de seconde main, ce qui est excusable dans une dissertation de ce genre. Il a suivi un ordre très contestable, et surtout il n'a assez soigneusement distingué ni les différentes périodes de la langue (spontanée et littéraire), ni les différents genres de mots (populaires et savants). Il présente sur le changement de genre des mots en *-orem* (*fleur*, *chaleur*) une théorie nouvelle et intéressante, dont la discussion nous entraînerait trop loin : bornons-nous à dire que M. A., croyant à l'antiquité du nominatif en *-s* pour les féminins de la 3^e déclinaison, pense que *florem*, *calorem* ont produit les nominatifs *floris*, *caloris*, qui, par analogie à la grande majorité des parasyllabiques semblables de la 3^e déclinaison (*navis*, etc.), ont pris le genre féminin. Sur les substantifs postverbaux (*relief*, *doute*), il émet également une théorie particulière : d'après lui, les masculins seuls remontent aux formes accentuées sur le thème, les féminins proviennent des formes accentuées sur la terminaison. Cela n'est, suivant nous, qu'une pure apparence, qui tient à l'âge respectif des mots et non à

1. Campbell, *Annales de la typogr. néerlandaise au XV^e siècle*, nos 1254, 1704.

2. Cat. de Mangeart, n° 581.

leur forme. Les erreurs de détail ne sont pas rares : citons le mot *aspergès* (goupillon) confondu avec *asperge*, *o tout*, *a tout* (qui était devenu une préposition invariable) donné (p. 78, 96) comme prouvant le genre masculin du mot suivant, *aine* donné comme mot savant, etc. Les étymologies proposées par M. A. ne sont pas très heureuses : *givre* = *geliber, *souche* = codica (l), *aire* = *arium (de ara), etc. L'auteur n'a pas à beaucoup près accordé assez d'attention à l'influence exercée sur le changement de genre de beaucoup de mots par le fait qu'ils commençaient par une voyelle : je n'ai remarqué qu'une allusion (p. 127) à cette circonstance capitale. Il insiste d'ailleurs avec raison sur le fait que la forme a eu beaucoup plus d'influence sur le changement de genre des mots que le sens. En somme, son essai mérite de sérieux éloges et permet d'attendre de lui des études profitables à la philologie romane.

Joseph DEFRECHEUX. *Les Enfantines liégeoises*. Liège, Vaillant-Carmanne, 1888, in-8°, 113 p. — Recueil de formulettes, amusettes, « risettes, » etc., qui sera consulté avec intérêt; on y remarquera la prédominance d'une tendance assez grossière, qui est peut-être surtout moderne. L'auteur de ce recueil a aussi publié un *Vocabulaire de la Faune wallonne* (Liège, 1888).

Fede e Superstizione nell' antica poesia francese, saggio di Giuseppe SCHIAVO, in-8°, 52 p. (extrait des *Atti del R. Istituto veneto*, sér. VI, t. VII). — L'auteur a fait, d'après les contes en vers profanes et dévots, un supplément au livre de R. Schröder sur ce sujet (cf. *Rom.*, XV, 480); il en donne ici un chapitre, celui qui concerne le diable, et ce spécimen fait désirer de voir le travail publié en entier.

Proverbes patois de la vallée de Biros en Couserans (Ariège), publiés par M. l'abbé CASTET, curé d'Uchentein, avec une préface de M. PASQUIER, archiviste du département. Foix, Gadrat, 1889, in-8°, 58 p. (extrait du *Bulletin de la Société ariégeoise*). — M. Pasquier s'est proposé le but fort louable de provoquer dans le département dont il est archiviste un travail d'enquête et de collection embrassant les contes, chants, traditions, proverbes et documents patois. Le premier recueil qu'il nous offre est celui des proverbes de la vallée de Biros, fait par M. l'abbé Castet, recueil très riche et évidemment très fidèle. M. Pasquier l'a fait précéder de quelques pages d'introduction sur lesquelles nous ferons deux remarques. Dans les traits signalés comme propres au langage de la vallée de Biros, nous ne voyons rien qui justifie l'assertion émise par M. Luchaire et reproduite par M. P., d'après laquelle « au fond des hautes vallées du Couserans qui touchent à l'Espagne, le gascon subit une altération sensible et, par plusieurs côtés, se rapproche du catalan parlé sur l'autre versant ». — M. P., suivant en cela M. l'abbé Castet, semble regarder la plupart des proverbes recueillis dans la vallée de Biros comme originaux; il s'excuse d'en avoir admis quelques-uns qui se retrouvent ailleurs, et il paraît avoir un critère au moyen duquel il distingue les proverbes indigènes de ceux qui ont été importés. Il aurait dû nous le communiquer, car pour nous presque tous les proverbes recueillis par M. Castet

sont de ceux qui circulent dans tout le monde roman (sans aller plus loin), et nous doutons que les éditeurs du présent recueil soient bien en état de faire le départ indiqué ci-dessus quand nous voyons par exemple (p. 53, n. 1) un proverbe aussi répandu et aussi ancien que *Brebis comptées, le loup les mange* expliqué en grand détail par les usages particuliers de Biros. Disons en terminant que les notes sont en général sobres et utiles. Il aurait été commode, pour les citations, de numéroter les proverbes.

Massat. Chansons, danses, usages et charte communale, d'après la monographie de M. RUFFIÉ, instituteur à Massat, avec préface et notes de M. PASQUIER, archiviste de l'Ariège. Foix, Gadrat, 1889, in-8°, 22 p. (extrait du *Bulletin de la Société ariégeoise*). — C'est une seconde pièce de la série inaugurée par l'étude précédente. Les chansons sont au nombre de cinq; il y a un conte et quelques proverbes. Nous voyons avec plaisir que M. P. annonce la publication prochaine d'un recueil de contes de tout le département.

Der Imperativ in Altfranzösischen..... (von) David ENGLÄNDER. Breslau, 1889, in-8°, 62 p. (diss. de docteur). — Ce travail, très riche de faits et d'idées, d'un élève de MM. Tobler et Gaspary qui fait honneur à ses maîtres, contient plus que le titre ne promet, bien que l'auteur ne s'occupe de l'impératif que comme fonction et non comme forme. On y remarquera (p. 15) l'explication (conforme à la nôtre, XVIII, 204) des constructions impératives comme *Or de, du bien faire* (pour *Or pensez de, du*), et surtout celle, que l'auteur y rattache, de l'infinitif historique (*et lui de courir*), également par ellipse d'un temps du verbe *penser*; l'explication, tout à fait sûre (p. 21), d'*alons m'en* par l'emploi d'*alom ent* dont on ne se rendait plus compte (un doute proposé par M. E. n'a pas de raison d'être); les remarques (p. 79) sur *os tu, os* (notons que dans la dernière édition de l'*Alexis*, Paris, Vieweg, 1885, on a imprimé au v. 76 *Oz tu*); l'ingénieuse conjecture (p. 34) sur *aoi*, qui serait *a oi* (ah! aûdi) et aurait plus tard donné *avoi*. On pourrait aussi relever dans le travail de M. Engländer des fautes (ainsi p. 19 *veuille* au sens de *velim* n'est pas admissible : au passage cité il faut lire *vueil je*), des vues contestables (les subjonctifs présentés comme des impératifs, p. 5, sont tous fort douteux, sauf naturellement ceux d'*oir* et *veoir*; et certainement il faut rayer les trois exemples d'infinitifs allégués, p. 13, comme impératifs : *commencier* doit être suivi d'un ? et se rapporte à ce qui précède; *penser* est sans doute une faute d'impression pour *pensez*; *ou mettre y ou laire* est une locution comme : *ou rendre on pendre*, sous-entendu *il faut*, qui ne peut être rangé dans cette catégorie), des omissions (ainsi pourquoi n'est-il rien dit de l'ordre des mots avec l'impératif, sauf pour les pronoms?). Mais en somme la thèse de M. E. est une contribution précieuse à l'histoire de la syntaxe, et la comparaison constante du français avec le latin lui donne une valeur que n'ont pas beaucoup de travaux du même genre.

M. SCHWARZFELD, *Poesiile populare*, Colecția Alecsandri, saș cum trebue culese și publicate Cânticele populare. Iași, Tipografia Dimitrie Gheorghiu,

1889. In-8 de 1 f., IV et 104 pp. (Extras din revista « Contemporanul », 1888.) — Les poésies populaires publiées par M. Alecsandri ont eu un grand succès; tous les Roumains cultivés les connaissent par cœur, et c'est le plus souvent d'après les traductions qui en ont été faites que les étrangers ont apprécié la muse populaire roumaine. Cependant M. Alecsandri est poète, et son recueil a le grave défaut de ne nous donner que des pièces remaniées et arrangées. Le titre même de la collection contient à cet égard un aveu formel (*Poesii populare ale Românilor adunate și întocmite*). Dans quelle mesure M. Alecsandri a-t-il modifié les textes que lui fournissait la tradition orale? Il est assez difficile de répondre à cette question d'une manière tout à fait complète, parce qu'en trente ans et plus les arrangements du poète moldave ont passé en grande partie dans la bouche des *lăutari*. M. Schwarzfeld a eu l'heureuse idée de comparer entre elles les diverses éditions publiées par M. Alecsandri lui-même. De cette comparaison il ressort avec évidence que les premiers chants, imprimés en 1852, 1853 et 1855, chants qui avaient certainement déjà subi de sérieuses modifications, ont été, par la suite, interpolés, défigurés, abrégés, allongés, sans aucun respect pour la tradition primitive. Le recueil, aujourd'hui classique, de 1866 contient une foule de prétendues allusions historiques, d'excitations patriotiques, etc., qui sont l'œuvre exclusive du poète-éditeur. Parfois même M. Alecsandri n'a pas craint d'ajouter sérieusement un commentaire à des vers de son invention. M. Schwarzfeld met en lumière toutes ces altérations, quelques-unes entre autres qui ont leur origine dans la haine des boïars roumains contre les Juifs. Son travail pourra ne pas être agréable à M. Alecsandri, mais il sera désormais indispensable à tous ceux qui auront l'occasion d'étudier les chants du peuple roumain. — É. PICOT.

Grammaire de la langue française, d'après de nouveaux principes concernant les temps des verbes et leur emploi, par le Dr J.-M. RABBINOWICZ. Deuxième édition, augmentée de nouvelles règles sur le redoublement des consonnes et sur l'a nasal. Paris, Vieweg, 1889, in-8°, xxxi-207 p. — L'originalité de cette grammaire, d'ailleurs fort incomplète et dénuée de base historique, est dans les vues nouvelles de l'auteur sur l'emploi des temps, notamment de l'imparfait et du parfait (qu'il appelle, fort inutilement, le *figuratif* et le *narratif*). Ces vues sont intéressantes et témoignent chez l'auteur de dons remarquables de finesse et de pénétration; elles sont appuyées par un grand nombre d'exemples pris dans les écrivains modernes. Même là où il n'a pas résolu les problèmes difficiles que soulève la fonction en français des divers temps du passé, M. Rabbinowicz a le mérite de les avoir posés, parfois le premier (bien qu'il ne paraisse pas connaître les grammairiens allemands, Mätzner, Lücking, etc.). M. Vising, juge si compétent en ces matières, a déjà reconnu ce mérite à propos de la première édition.

Ferdinando GABOTTO. Per le leggende maganzesi in Italia, nota. Torino, 1889, in-12°, 6 p. — Deux témoignages curieux, l'un de Marino Sanudo, l'autre, assez bizarre, anonyme et inconnu jusqu'ici.

A. D'ANCONA, *Beatrice*. In-8°, 23 pp. Daté de Pise, 1^{er} juin 1889. Impr. Nistri, à Pise (*Per nozze*). — Cette intéressante dissertation agite une fois de plus, mais à un point de vue tout spécial, la question de savoir si Béatrice est un personnage réel ou fictif. On sait que M. d'A. a de tout temps, et avec raison (s'il nous est permis d'avoir une opinion en cette matière), soutenu la première opinion. Il appelle présentement l'attention sur deux passages de la Divine Comédie, le colloque de Dante avec Forese où est mentionnée Béatrice (*Purg.*, XXIII, 128) et les vers si controversés : *Colui che attende la per qui mi mena | Forse cui Guido vostro ebbe a disdegno*. (*Inf.*, X, 62-3.) On entend ordinairement que le *cui* du second vers se rapporte à *Colui* du premier, et désigne par conséquent Virgile : « Celui-là « me mène par ces lieux que peut-être votre Gui (Guido Cavalcanti) « n'estimait pas ». Et on a fait des dissertations ingénieuses, nombreuses aussi, malheureusement, et longues, pour montrer qu'en effet Guido Cavalcanti avait des raisons particulières de mépriser Virgile. M. Rajna a pensé que *cui* se rapportait à Dieu et a essayé de trouver à son tour les motifs du peu d'estime que Guido aurait professé à l'endroit de l'Être suprême. M. d'A., adoptant en partie une opinion récemment émise, veut que *cui* se rapporte à Béatrice, ainsi désignée à mots couverts. Virgile conduirait Dante à Béatrice, que Guido ne sut pas apprécier suffisamment. De ce passage ainsi interprété et de l'épisode de Forese, M. d'Ancona tire argument en faveur de la réalité de Béatrice.

Il Tesoro di Brunetto Latini versificato, memoria di Alessandro d'ANCONA. Roma, 1889, in-4°, 166 p. — Dans cette très importante étude, le savant professeur de Pise analyse deux rédactions en vers italiens, dont la plus récente est de 1310, du *Trésor* de Brunet Latin; la seconde est un *risfaccimento* de la première, et la première elle-même dérive d'une version rimée franco-italienne perdue, laquelle remontait certainement encore au XIII^e siècle. M. d'Ancona s'arrête surtout à la partie historique, riche en additions, particulièrement dans le texte B. Il prend occasion de la longue digression sur Mahomet pour écrire une très érudite dissertation sur la légende de Mahomet chez les chrétiens au Moyen Age : cette partie du travail a été l'objet, dans le *Journal des Savants* du mois de juillet, d'un compte rendu de M. Renan. Sur l'époque de Charlemagne et notamment sur Roncevaux, le texte B présente des passages d'un grand intérêt, et le rédacteur cite entre autres quatre vers d'une chanson de geste française qu'il dit avoir lue et qui ne se retrouvent dans aucun de nos manuscrits.

Les grandes et inestimables croniques de Gargantua und Rabelais « *Gargantua et Pantagruel* »... von Ludwig EHRICHS. Strasbourg, Trübner, 1889, in-8°, 47 p. (diss. de docteur). — L'auteur de cette étude, bien faite, soutient sans réserve l'attribution à Rabelais des *Grandes Chroniques de Gargantua* et croit l'avoir démontrée. Il est certain que le livre I de *Pantagruel* a été composé pour faire suite aux *Grandes Chroniques*, et la ressemblance, voire l'identité de certains passages des *Chroniques* avec d'autres de Rabelais, déjà

signalées avant M. E., sont mises par lui en pleine lumière. En revanche, il a laissé dans l'ombre les différences non moins frappantes de talent, de ton et de style. Entre ceux qui attribuent tout le livre à Rabelais et ceux qui le lui refusent absolument, une opinion intermédiaire a été émise il y a longtemps (*Rev. Crit.*, 1869, I, 328), d'après laquelle Rabelais aurait été l'éditeur et l'arrangeur des *Grandes Chroniques*, où il aurait mis du sien, bien qu'il n'en fût pas le premier auteur (comme a fait Shakespeare pour plusieurs anciennes pièces). Cette opinion, M. E. la signale, mais ne la discute pas; il nous semble pourtant encore que c'est la solution qui tient le mieux compte de toutes les données du problème.

Lecture italienne. II. Poeti antichi e moderni. Scelta corredata di note da Thor SUNDBY. Copenhague, Gyldendal, 1889, in-8°, quatre-vi p. 1028 col. — Cet excellent recueil, parfaitement imprimé et muni de notes qui, dans leur extrême concision, ne laissent rien de difficile sans l'expliquer, fait suite à un choix de morceaux en prose qui est malheureusement restreint au XIX^e siècle, tandis que l'anthologie poétique remonte jusqu'au XIII^e. Il nous semble que le savant professeur de Copenhague devrait refaire son premier volume et le mettre en harmonie avec le second.

Francesco NOVATI. *Studi critici e letterari.* Torino, Loescher, 1889, in-12°, 310 p. — Deux des quatre excellentes études contenues dans ce volume se rapportent au Moyen Age. La première, sur le *Ritmo Cassinese*, dont elle a dissipé au moins une des innombrables obscurités, a déjà été appréciée ici (XV, 460); l'auteur l'a revue, enrichie et corrigée avec soin. La seconde, qui ne comprend pas moins de 134 pages, la *Parodia sacra nelle letterature moderne*, est d'une véritable importance, et l'auteur y montre autant de goût que d'érudition. L'appendice, outre quelques textes inédits, contient une excellente dissertation sur les *rifacimenti* de la *Cena Cypriani*, cette composition singulière, d'un caractère sans doute surtout mnémotechnique, mais d'une forme burlesque, où l'on voit, dans un banquet donné par le roi Joel (Dieu), figurer tous les personnages de la Bible avec les attributs, les gestes ou les actes qui les caractérisent. M. M. établit qu'un remaniement en prose est, non d'un Maurus inconnu, mais de Raban Maur, et montre que la curieuse version en septénaires rythmiques, publiée en partie par Endlicher et E. Du Méril, est de Jean Hymonide, le secrétaire et biographe du pape Jean VIII, qu'il l'a dédiée à Charles le Chauve (cf. *Romania*, IX, 155), et qu'il y mentionne plusieurs personnages importants de la cour romaine de son temps, entre autres Anastase le bibliothécaire. Un ms. de Turin, plus complet que celui de Vienne, seul publié, a fourni à M. N. quelques renseignements précieux; mais il n'a pu utiliser un troisième manuscrit, conservé à Munich, qui, malgré sa date récente (XV^e s.), pourrait peut-être contenir quelque supplément d'information. Il reste encore bien des points difficiles et douteux, que l'auteur recommande prudemment à une étude ultérieure. Le premier vers de l'épilogue : *Haec cantabat papa (T papae) tassus solio Cornelii* était resté jusqu'ici inintelligible;

M. N. a reconnu, avec beaucoup de vraisemblance, dans *tassus* l'un des noms de l'auteur auquel la *Cena* était traditionnellement attribuée, Thascius Caecilius Cyprianus; toutefois on ne peut admettre sa restitution : *Haec cantabat Thascius papae solio Cornelli*, qui fausserait le vers; il est plus facile de supposer que le diacre Jean a employé, par une erreur quelconque, *Thassus* pour *Thascius*; on peut aussi garder la leçon de V, *papa Tassus*, puisque Cyprien est qualifié par Jean lui-même de *rhéteur et papa clarus* (pour le rythme, il faut, au v. 13 de l'épilogue, insérer *nunc* avant *ecclesia*, et, au v. 17, lire *tendit hamum Jezabel*). La seconde version en vers, du moine de Reims Acelin, est rapportée par le savant critique, avec grande vraisemblance, au XI^e siècle et non au IX^e.

Giuseppe RUA. *Di alcune novelle inserite nell' « Esopo » di Francesco del Tuppo*. Torino, 1889 (Nozze Murkel-Francia), in-8°, 15 p. — On savait que F. del Tuppo, le traducteur napolitain d'Esopé (XV^e siècle), avait inséré plusieurs contes au milieu des fables qu'il arrangeait. M. Rua, connu par un très bon livre sur les nouvelles insérées dans le *Mambriano*, les relève tous et accompagne sa liste de rapprochements qui attestent son érudition. Nous citerons, comme ayant un intérêt particulier, les variantes de quelques contes connus : *les Trois Conseils du Père*, *les Deux Frères* (Rom., XIII, 591), *les Trois Anneaux*, *le Fils qui épargne son père*, *Fridolin*, *l'Empereur orgueilleux*, *le Convoiteux et l'Envieux*, *les Trois Frères qui doivent tirer une flèche sur le corps de leur père*. Quelques récits prétendus historiques méritent aussi d'être signalés, comme celui qui concerne Mahomet et celui qui parle de la générosité de Saladin envers l'empereur Frédéric.

Die Futurbildung im Altfranzösischen... von Johannes BRÖHAN. Greifswald, 1889, in-8°, 100 p. (diss. de docteur). — Bon travail, dont quelques résultats ne sont pas sans importance. L'auteur ne parle pas des désinences personnelles du futur, dont l'une au moins (la 2^e p. pl.) offre cependant un réel intérêt; il se borne à rechercher les diverses combinaisons que forment les infinitifs avec le présent du verbe *avoir*.

Miracles de sainte Geneviève à Paris (XIII^e-XIV^e siècles). Rédaction française attribuée à Thomas Benoit (p. p. J. HAVET pour le mariage Omont-de Fresquet). Paris, 1889, in-12°, 30 p. — Neuf courts récits de miracles rédigés à la fin du XIV^e s., les quatre premiers traduits du latin, les cinq autres déjà imprimés par Saintyves.

Le grand et vrai art de pleine rhétorique, de Pierre Fabri, publié avec introduction, notes et glossaire, par A. HÉRON. Premier livre. Rhétorique. Rouen, Lestringant, 1889, in-8°, 309 p. — Nous reparlerons de cette importante publication quand elle sera terminée.

Zamietki o prepodavanii romanskoï philologii i frantsouzkoï literatury v' Parizii, Th. BATIOUCHKOVA. S. Pétersbourg, 1889, in-8°, 19 p. Appréciation très bienveillante de l'enseignement de la philologie française à Paris.

Le propriétaire-gérant, E. BOUILLON.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages-
P. RAJNA. Contributi alla storia dell' epopea e del romanzo medievale.	
VII. L'onomastica italiana e l'epopea carolingia.....	1
P. MEYER. Fragments du roman de <i>Troie</i>	70
L. SHAINÉANU. Les jours d'emprunt.....	107
M. WILMOTTE. Études de dialectologie wallonne. II. La région du sud-est de Liège.....	209
A. PAGÈS. Recherches sur la chronique attribuée à Pierre IV d'Aragon.	233
S. BERGER. Les Bibles provençales et vaudoises.....	353
P. MEYER. Recherches linguistiques sur l'origine des versions provençales du Nouveau Testament.....	423
P. MEYER. Fragment d'une version provençale inconnue du Nouveau Testament.....	430
A. PRAGET. Pierre Michault et Michault Taillevent (cf. p. 644).....	439
C. DE LOLLIS. Ricerche intorno a canzonieri provenzali di eruditi italiani del secolo XVI.....	453
A. MUSSAFIA. Osservazioni sulla fonologia francese. La formula t j fra vocali.....	529
G. PARIS. Hugues de Berzé.....	553
P. MEYER et Ch. JORET. Recettes médicales en français, publiées d'après le ms. 23 d'Evreux.....	571

MÉLANGES.

Une version anglaise du poème des <i>Enfances Jésus</i> (P. M.).....	178
<i>Estaler, estal</i> (A. Delboulle); cf. ci-dessous.....	131
<i>Avoir son olivier courant</i> (G. P.); cf. p. 630.....	132
<i>Bouquetin</i> (C. Nigra).....	135
La fable de l'origine troyenne des Bretons (A. Loth).....	281
L'ultima poesia di Gualterio di Chastillon (Fr. Novati).....	283
<i>Par ci le me taille</i> (G. P.).....	288
Fragment de <i>Blanchandin et l'Orgueilleuse d'amour</i> (P. M.).....	289
Sur le sort de quelques mss. de la famille d'Este (A. Thomas).....	296
<i>Dehé</i> (G. P.).....	469
<i>Estaler</i>	472
<i>Parche</i>	472
André de Paris et André de France (E. Trojel).....	473
Imitations pieuses de chansons profanes (A. Jeanroy).....	477
Chansons pieuses du ms. de l'Arsenal (P. M.).....	486
Une version aragonaise d'Eutrope faite sous les auspices de Juan Fernandez de Heredia (A. Morel-Fatio).....	491
Notes sur le vocabulaire roumain. II. Les juifs ou Tartares ou géants (L. Shainéanu).....	494

COMPTES-RENDUS.

ANCONA (D'), <i>Poemetti popolari italiani</i> (G. P.).....	508
BAIF, <i>Psaultier</i> , hgg. von GROTH (P. M.).....	514
BARTOLI, <i>Delle opere di Dante Alighieri</i> (N. Zingarelli).....	159
BARTSCH et HORNING, <i>La langue et la litt. franç. au moyen âge</i> (G. P.)	136
BARTSCH et HORNING, <i>La langue et la litt. fr. au m. à.</i> (A. Mussafia).	506
BIANCO-BIANCHI, <i>Il Dialetto di Città di Castello</i> , voy. <i>Dialetti toscani</i> .	
BLAU, <i>Zur Alexius-Legende</i> (G. P.).....	299
BOURCIEZ, <i>Précis de phonétique française</i> (G. P.).....	583
<i>Dialetti toscani</i> (E.-G. Parodi).....	590
Gaimar (G.), <i>L'estorie des Engleis</i> , ed. by H. MARTIN (P. M.).....	314
GROTH, voy. BAIF.	
HIRSCH, <i>Laut- und Formenlehre des Dialekts von Siena</i> , voy. <i>Dialetti toscani</i> .	
HORNING, voy. BARTSCH.	
MARTIN, voy. Gaimar.	
Nicolas de Vérone, <i>Pharsale</i> , hgg. von WAHLE (A. Thomas).....	164
NUTT, <i>Studies on the legend of the holy Grail</i> (G. P.).....	586
PIAGET, <i>Martin Le Franc</i> (G. P.).....	319
SILVIO-PIERI, <i>Note sul dialetto aretino</i> , voy. <i>Dialetti toscani</i> .	
SÖDERHJELM, <i>Anteckningar om Martial d'Auvergne</i> (G. P.).....	512
WAHLE, voy. Nicolas de Vérone.	
WEIGAND, <i>Die Sprache der Olympo-Walachen</i> (É. Picot).....	168
WESSELOFSKY, <i>Matériaux et recherches pour servir à l'histoire de la nouvelle et du roman</i> (Th. B.).....	302

PÉRIODIQUES.

<i>Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux</i> , 1889, 1.....	519
<i>Archivio glottologico italiano</i> , X, 1-2.....	327
<i>Bulletin de la Société des anciens textes</i> , 1888, 2.....	632
<i>Französische Studien</i> , VI, 2-3.....	180
<i>Giornale storico della letteratura italiana</i> , nos 25-30.....	182
— — — nos 31-36.....	635
<i>Göttingische gelehrte Anzeigen</i> , 1888, nos 20-21.....	191
— — — 1889, n° 1.....	334
— — — n° 4.....	640
<i>Journal des Savants</i> , 1887-88.....	190
<i>Literarisches Centralblatt</i> , 1884-87.....	334
— — — 1888, janv.-juil.....	521
— — — juil.-déc.....	640
<i>Literaturblatt für germ. und rom. Philologie</i> , juillet-déc. 1888.....	181
<i>Mémoires de l'Académie royale de Belgique</i> , XLI, 3.....	191
<i>Modern Language Notes</i> , nos 1-8.....	186
<i>Moyen-Age</i> , I, II, 1-6.....	638
<i>Propugnatore</i> , n. s., I, 1-6.....	632
<i>Revista Catalana</i> , I, 1.....	189
<i>Revue des langues romanes</i> , 1888, janvier-juin.....	172
— — — juil.-sept.....	321
— — — oct.-déc.....	516
— — — 1889, janv.-mars.....	517
<i>Revue des patois</i> , I, 4; II, 1-3.....	333
<i>Revue des patois gallo-romans</i> , 4-6.....	332

Romanische Forschungen, III.....	630
Studj di filologia romanza, II, 5-6.....	174
Zeitschrift für das Realschulwesen, XIV, 2.....	521
— XIV, 4.....	639
Zeitschrift für romanische Philologie, XII, 3-4.....	322
— XIII, 1-2.....	626
Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, N. F., X.....	520

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT.

AMIAUD, La légende syriaque de saint Alexis.....	526
ANCONA (D'), Tradizioni carolingie in Italia.....	350
ANCONA (D'), Beatrice.....	649
ANCONA (D'), Il <i>Tesoro</i> di Brunetto Latini versificato.....	649
ARBELLOT, Étude sur Geoffroy de Vigeois.....	645
ARMBRUSTER, Geschlechtswandel im Französischen.....	645
AVOLIO, Di alcuni sostantivi locali del Siciliano.....	525
BASTIN, Étude philologique des participes, 2 ^e éd.....	345
BATIOUCHKOF, Zamietki o prepodavanii rom. philologii v" Parijie....	651
BEHRENS, Ueber reciproke Metathese.....	198
BERTRAN Y BROS, Rondallistica.....	208
<i>Bibliothèque de l'École des Chartes (Table de la)</i>	346
BONDURAND, Charte du XIII ^e siècle en langue d'oc.....	526
BONNARDOT, Rapport sur une mission à Luxembourg.....	345
BOSSOLA, La Flessione verbale nella lingua italiana.....	343
BREUL, Das Studium der neueren Sprachen in Cambridge.....	343
BROHMAN, Die Futurbildung im Altfranzösischen.....	651
CAMUS, Frammenti piccardi dell' <i>Etica</i> di Aristotele.....	525
CARDUCCI, L'opera di Dante.....	201
CASSEL, Der grüne Papagei.....	354
CASTET et PASQUIER, Proverbes de la vallée de Biros.....	646
CAXTON, voy. FURNIVALL.	
CHABANEAU, Le Parnasse provençal du P. Bougerel.....	203
CHABANEAU, Le <i>Roman de saint Fanuel</i>	207
CLÉDAT, Nouvelle grammaire historique du français.....	206
<i>Codici Ashburnhamiani della Laurenziana</i> , II.....	524
COELHO, A lingua portugueza.....	349
COLVIN, Lautliche Untersuchung der Werke Robert's von Blois.....	207
CRESCINI, La <i>Pharsalia</i> di Benvenuto da Imola.....	200
DARMESTERER, La réforme orthographique.....	199
DEBALLE, Une page du roman de <i>Tristan</i> sur un vitrail.....	206
DEFRÉCHEUX, Les Enfantsines liégeoises.....	646
DELISLE, voy. <i>Histoire littéraire de la France</i> .	
DEMARTEAU, Le wallon.....	549
DITTMER, Die Pronomina possessiva im Altfranzösischen.....	203
DREYLING, Die übertriebene Verkleinerung im altr. Karlsepos.....	525
DUNLOP, History of prosa fiction; a new edition by H. WILSON.....	342
ÉHRICH, Les <i>Grandes Croniques de Gargantua</i> et Rabelais.....	649
ENGLAENDER, Der Imperativ im Altfranzösischen.....	647
FABRI, L'art de rhétorique, p. p. HÉRON, I.....	651
FURNIVALL, The <i>Curial</i> translated by CAXTON.....	348
GABOTTO, Per le leggende maganzesi in Italia.....	648
GANZLIN, Die Pronomina demonstrativa im Altfranzösischen.....	346
GASTER, Jewish Sources of the romances of Arthur and Merlin.....	204

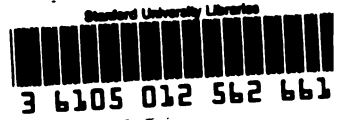
GIANNINI, Canti popolari della montagna lucchese.....	207
GRAF, Un monte di Pilato in Italia.....	341
GRAVE (DE), Introduction à une édition d' <i>Eneas</i>	202
GUIBERT, Livres de raison limousins et marchois.....	201
GUIGUE, voy. HAYE (DE LA).	
HAASE, Französische Syntax des XVII. Jahrhunderts.....	344
(HAVET), Miracles de sainte Geneviève à Paris au XIII ^e siècle.....	651
HAYE (O. DE LA), Poème sur la peste de 1348 p. p. GUIGUE.....	200
HIPPE, Untersuchungen zu Sir Amadas.....	197
<i>Histoire littéraire de la France</i> , t. XXX.....	196
IVE, Saggi di dialetto rovignese.....	198
JARNIK, Vollständiger Index zu Diez.....	349
JONCKBLOET, Geschiedenis der meddelnederlandsche Letterkunde.....	205
KÖRTING, Encyclopaedie der romanischen Philologie.....	340
KORNMESSER, Die französischen Ortsnamen germanischer Abkunft, I..	345
KOSCHWITZ, Neufzösische Formenlehre nach ihrem Lautstande....	205
KRESSNER, voy. KREYSSIG.	
KREYSSIG, Geschichte der franz. Literatur umgearb. von KRESSNER...	350
LANE, Dante Bibliography for 1885.....	
LEITE DE VASCONCELLOS, A philologia portuguesa.....	347
LEVERTIN, Studier ofver fars och farsörer.....	197
LÖSETH, Tristranromanens prosahandskrifter.....	341
LOTH, Les Mabinogion, I.....	207
LUNGO (DEL), Dante ne' tempi di Dante.....	201
LUNGO (DEL), La cronica di Dino Compagni.....	349
MALMSTEDT, Om bruket af finit modus hos Raoul de Houdenc.....	199
MARCOU, Der historische Infinitiv im Französichen.....	203
MARTIN, Das Patois in der Umgebung von Baume-les-Dames.....	343
MÉLY (DE), La table d'or de Don Pèdre de Castille.....	526
MILLET, La légende du saint graal.....	203
MONACI, Crestomazia italiana, I.....	208
MONACI, Su la <i>Gemma purpurea</i>	342
MONACI, Sulla classificazione dei mss. della <i>Divina Commedia</i>	343
[MORPURGO], El costume delle donne.....	344
MUNTHE, Folkmalet i vestra Asturien.....	204
NIGRA, Canti popolari del Piemonte.....	202
NOVATI, La giovinezza di Coluccio Salutati.....	206
NOVATI, Istoria di Patrocolo ed Insidoria.....	341
NOVATI, Studi critici e letterari.....	650
OVIDIO (D'), Questioni di geografia petrarchesca.....	206
PARIS, voy. <i>Hist. littér. de la France</i> .	
PASQUIER, voy. CASTET, RUFFIÉ.	
PHILIPPIDE, Introdurre in istoria limbei si literaturei romíne.....	199
PITRÉ, Fiabe e leggende popolari Siciliane.....	200
PITRÉ, Il Venerdì nelle tradizioni popolari Siciliane.....	345
POGATSCHER, Zur Lautlehre der Lehnwörter im Altenglischen.....	344
RABINOWICZ, Grammaire de la langue française, 2 ^e éd.....	648
RAMBAUD, Die Phonetik im französischen Klassenunterricht.....	345
RAYNAUD, <i>Les Gestes des Chiprois</i>	527
RENAN, voy. <i>Histoire littéraire de la France</i> .	
RENIER, Nouvelle inedite di Sercambi.....	352
RENIER, Sulla più antica versione francese di Dante.....	526
RINGENSON, Studier ofver verbets syntax hos Blaise de Monluc.....	200
ROETTGEN, Vokalismus des Altgenuesischen.....	345
RUA, Le novelle inserite nell' <i>Esopo</i> di F. del Tупpo.....	651

RUFFIÉ et PASQUIER, Massat. Chansons, usages et charte communale..	647
[SAINT-PIERRE], Le strenne della corte di Savoja nel-xv ^o secolo.....	208
SALVIONI, Il Canto X dell' <i>Inferno</i> nella più ant. traduzione francese..	527
SALVIONI, La storia di Apollonio di Tiro.....	528
SANTA-ANNA NERY, Folk-lore brésilien.....	207
SCHERILLO, I primi studi di Dante.....	544
SCHIAVO, Fede e superstizione nell' antica poesia francese.....	646
SCHIRMER, Zur Brendanus-Legende.....	203
SCHMITT, Die Chronik von Morea.....	351
SCHNEEGANS, Laute und Lautentwicklung des Sicilianischen Dialectes.	205
SCHUCHARDT, Kreolische Studien, VII, VIII.....	200
SCHULZE, Der altfranzösische directe Fragesatz.....	199
SCHWARZFELD, Poesiile popolare, colectia Alecsandri.....	647
SCHWEINGEL, Ueber <i>Esclarmonde</i> , <i>Clarisse</i> und <i>Yde</i>	348
SEELMANN, Bibliographie du Rolandliedes (cf. p. 523).....	347
STOERIKO, <i>Durmart</i> und <i>Garin de Monglane</i>	345
SUNDBY, Letture italiane, II.....	650
TOBLER, Predigten des h. Bernard in altfr. Uebersetzung.....	526
TRAUBE, Karolingische Dichtungen.....	343
VANDELLI, Il Padiglione di Carlo Magno.....	348
WEHLITZ, Die Congruenz des Partic. praeter. im Französischen.....	206
WILSON, voy. DUNLOP.	
YOUNG, Språklig Undersökning af <i>La vie saint Gregore</i>	201
ZENATTI (O.), Il dialetto di Trieste (cf. p. 332).....	

CHRONIQUE.

Nécrologie : A. Darmesteter, 193; P. Riant, 194; Hueffer, 194; H. Rönisch, 337; Delius, 337; Herrig, 337; Hucher, 337; Feist, 338; Ch. Nisard, 641; H. Knust, 642; — Cinquantaine de M. G. Paris, 641. — Thèses de M. Jeanroy, 524. — Nominations comme professeurs ou chargés de cours de MM. Novati, à Gênes, 195; Petit de Julleville, à Paris, 338; A. Thomas, à Paris, 338; Jeanroy, à Toulouse, 338; Morf, à Zurich, 642; Bédier et Rabiet à Fribourg, 642; cours complémentaires faits à Aix et Marseille par M. Constans, 195. — Publications nouvelles : *Le Morte Arthur*, 644; G. Paris, Extraits de Roland et Joinville, 2^e éd., 643. — Nouveaux priodiques : *Annales du Midi*, 195; *Variétés bibliographiques*, p. p. E. Rolland, 338; *L'Alighieri*, 339; *Revue bibliographique des langues et litt. romanes*, 643; *Circolo Camoniano*, 643; *Folk-Lore*, 643; *Journal of American Folk-Lore*, 645. — Publications de la Soc. des anc. textes, 192, 349. — Livres annoncés : J. Ulrich, *Éléments d'étymologie italienne*, 195; W. Meyer, *Grammaire des langues romanes*, 195, 643; Schwan, *Allfr. Grammatik* 2^e éd., 339; Constans, *Troilus et Briseida*, 340; *Romanische Bibliothek*, 340; Morel-Fatio, *Libro de Alexandre*, 523; Löseth, *Tristan*, *Eracle*, *Perceval*, *Robert le Diable*, 643. — Fondation de la *Société des parlers de France*, 196, 522; de la *Société dantesca*, 338. — Manuscrits acquis par la Bibl. nat. : *Mystères en langue d'oc*, 195, 643; *Beuve de Hampton*, *Comtesse d'Anjou*, *Clef d'anours*, 524. — Manuscrits découverts en Angleterre : *Saint Laurent*, *Catholicon*, *Pèlerinage d'humaine lignée*, *Image du Monde*, *Livre du riche et du poure*, 642. — Miniatures intéressantes pour l'histoire des contes, 339. — Notices sur Lambert de Liège, 643; sur Pierre Michault et Michault Taillevent, 644; sur Ode de Granson, 643; sur la version des *Juges*, 523. — Communications de M. Bréal sur *-ons* et *rêver*, 643. — La *Romania* et le folk-lore, 194. — Rectification, 523.





NON-CIRCULATING

Stanford University Library
Stanford, California

**In order that others may use this book,
please return it as soon as possible, but
not later than the date due.**

